

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 5.2 CHA-CHR. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



TOME CINQUIÈME.

Deuxième Partie.

★
IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.
★

SIGNATURES

DES AUTEURS DU DIXIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
AJASSON DE GRANSAGNE. . .	A. DE G.	HITTORF. J. H.	
ALLOU.	C. N. A.	HUOT. J. H-T.	
ANDERS.	G. E. A.	IZARN. J. I.	
AUBERGIER.	H. A.	JAL. A. J-L.	
BAZAINE (à Mulhausen) . .	P. D. B.	JOUY (de) E. J.	
BÉGIN (à Metz).	E. A. B.	LABOUDERIE (l'abbé de). . .	J. L.
BESNARD.	V. B.	LAFAYST (à Orléans). . .	L-F-T.
BENOÎT (à Grenoble). . .	X. B-T.	LAMÉ. G. L-É.	
BERR (Michel)	M. B.	LA NOURAIS (de) L. N.	
BERZÉLIUS (de, à Stoc-		LARADE (à Toulon). F. L.	
holm).	B.	LAVERGNE P. L-E.	
BOISSARD.	B-D.	LECLERC-THOUIN. O. L. T.	
BOULATIGNIER.	J. B-R.	LEMONNIER. C. L-R.	
BRADI (M ^{me} la comtesse). .	L. C. B.	LEPAN. L-N.	
BRUNET	W. B-T.	LE ROY DE CHANTIGNY. L. D. C.	
CARETTE (le lieut.-colonel)	C-TE.	MAC-CARTHY. J. M. C.	
CAVELET DE BEAUMONT . .	C. DE B.	MELDOLA M-A.	
CAYLUS.	C-s.	MELISS. M-ss.	
CHAMBEYRON	A M. C.	MICHELET J. M.	
CHAMROBERT (de)	P. C.	MIEL. M-L.	
CHÉPY.	C-Y.	MOLÉON (de) V. DE M-N.	
CRIVELLI.	J. L. C.	OURRY. M. O.	
CROÏ (Raoul de, à la Guer-		OZENNE (M ^{lle} Louise). L. L. O.	
che).	R. D. C.	PAQUIS P. P-s.	
DÉADDÉ	D. A. D.	PARISOT (Valérien) VAL. P.	
DEHÈQUE.	F. D.	PITKIEWICZ M. P. Z.	
DELBARE	TH. D.	RATIER (Félix). F. R.	
DELLAC.	J. D. T.	RAYMOND. F. R-D.	
DEPPING.	D-G.	REGNARD (Émile). E. R.	
DUFAU.	P. A. D.	REINAUD R.	
DUMAS (à Bolbec)	ANT. D.	RENÉB (Am.). AM. R-E.	
DUMERSAN.	D. M.	RYPINSKI. A. R-SKI.	
EICHHOFF	F. G. E.	SAUCEROTTE (à Lunéville). . .	C. S-TE.
FAMIN (à Gênes).	C. F-N.	SAURY. L. S-Y.	
FAYOLLE	F-LE.	SAVAGNER (à Nantes). A. S-R.	
FEUILLET DE CONCHES. . .	F. D. C.	SCHNITZLER S. et J. H. S.	
GOLBÉRY (de)	P. G-Y.	SIMON M.S-N	

LISTE DE COLLABORATEURS.

M M.		MM.	
SOYER	I. C. S.	JOR DE).	B. DE V.
SPACH (Louis)	L. S.	VALLOT	P. V-T.
SPACH (Édouard).	ÉD. SP.	VIEILLARD.	P. A. V.
STOEPERL	F. ST-L.	VIEL-CASTEL (comte H.	
THIÉBAUT DE BERNEAUD .	A. T. D. B.	de)	V.
TISSOT (à Dijon).	J ^h . T.	VILLENAVE.	V-VB.
VALANTHIENNES (le ma-		YOUNG.	J.Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C (suite de la lettre).

CHANSON (litt.). Le chant est, comme les pleurs, un des attributs de l'homme. L'enfant crie et verse des larmes avant de se connaître ; dès qu'il a une étincelle de raison, il rit ; dès qu'il peut former quelques sons, il chante. Les nations non encore civilisées sont comme les enfans ; des paroles mesurées et modulées sur un rythme très simple, voilà la première poésie et la première musique. Nous retrouvons ces élémens de nos plus douces jouissances jusque chez les peuples sauvages : dans les hordes barbares de l'Afrique, il y a des poètes, des musiciens et des chansons. C'est là que, par analogie, nous pouvons apprendre ce qu'étaient les strophes et les couplets des plus anciens chansonniers.

Tous les peuples du monde ont eu du goût pour ce petit poème badin, vif et court qui est à la portée de tous. Les chansons des mères et des nourrices bercent notre enfance ; à l'âge des passions, les chansons nous servent à peindre nos amours, à nous exciter à la gloire. La malice et la vengeance dictent les chansons satiriques. Après un gai repas, le dessert s'égaie encore par des chansons à boire. L'ouvrier, en chantant, allège ses travaux ; les longues veillées d'hiver semblent accourcies par les chants des fileuses, et les pâtres charment l'ennui de leurs longues journées solitaires en faisant retentir de leurs chansons rustiques les bois et les vallées.

Avant d'avoir l'art d'écrire, les anciens avaient déjà des chansons ; leurs lois, leur histoire, les louanges des dieux

et des héros furent d'abord chantées, et de là vient, selon Aristote, que le même nom (*nomos*) fut donné aux lois et aux chansons.

Les Grecs, en chantant leurs airs de table, tenaient à la main une branche de myrte que chaque convive passait à son voisin ; mais quand la musique fut perfectionnée, on employa la lyre dans les festins. Terpandre est, dit-on, l'inventeur des chansons ainsi accompagnées, que l'on appela *scolies*, mot qui signifie *oblique* ou *tortueux*, pour marquer, selon Plutarque, la difficulté de la chanson, ou, selon Artemon, la situation irrégulière de ceux qui la chantaient ; car, comme il fallait être habile pour chanter ainsi, on ne chantait plus à son rang. Les sujets des *scolies* se tiraient de l'amour, du vin, de l'histoire, de la guerre et de la morale.

Les anciens avaient aussi des chansons pour les occasions importantes de la vie, comme l'*épithalame* pour les noces. Les Égyptiens, selon Hérodote, avaient leurs chansons qu'il nomme *maneros*. A Rome les chansons devinrent si communes qu'il passa en proverbe de dire : *Chanson!* comme nous le disons encore d'un discours frivole ou d'une vaine promesse. Dorion dit à Phédria, dans le *Phormion* de Térence : *Cantilenam eandem canis*, tu chantes toujours la même chanson.

Dès le règne de Théodoric, au v^e siècle, il y avait des chansons dans les Gaules, puisque Sidoine Apollinaire dit, en parlant de ce roi des Goths, qu'il aimait la musique et les instrumens qui résonnaient

doucement à son oreille; mais non les bruyans concerts et les *chansons* répétées par plusieurs voix.

Nous avons encore une chanson latine et rimée que chantèrent les Français pour célébrer une grande victoire remportée sur les Saxons par Clotaire II. Deux autres chansons nous ont été conservées : l'une est une espèce d'ode de saint Paulin, patriarche d'Aquilée, dans laquelle il chante les vertus du fameux Éric, duc de Frioul, qui mourut en 799; l'autre est une élégie de six strophes que Gotescalc écrivit dans son exil, et qui est soumise à un refrain. Le célèbre Abeilard fit des chansons; saint Bernard lui-même en fit, si l'on en croit Béranger, qui, dans son apologie d'Abcilard, reproche au saint abbé de Clairvaux d'avoir fait, dans sa jeunesse, des chansons bouffonnes et des motets pour les hommes du siècle. Mais ces chansons n'étaient peut-être pas en français; la langue latine était seule usitée parmi les personnes distinguées par la naissance et les emplois; des chansons françaises n'auraient pu avoir cours que dans le menu peuple.

Ce fut vers le règne de Philippe-Auguste que parurent des chansons françaises; on laissa alors le latin aux hymnes et aux autres chants d'église. On trouve à cette époque un chansonnier fécond dans la personne de Gauthier de Coincy, religieux de Saint-Médard de Soissons; on possède un nombre considérable de ses chansons manuscrites, parmi ses autres poésies. On donna le nom de *lais* aux premières chansons françaises; c'était une sorte d'élégie amoureuse. Il est question de ces *lais* dans le roman de Tristan qui parut vers 1190. Cependant on se servait encore de la langue latine dans la capitale, lorsque la Normandie vit éclore des chansons en langue vulgaire; ses poètes précédèrent même les poètes provençaux à qui on attribue à tort le mérite de nous avoir donné la rime. L'art de ces chansonniers fut nommé *gaie science*, *gai saber*; des *jongleurs* et des *ménéstrels* allaient chanter leurs vers de ville en ville. Le rythme poétique et musical devait aider la mémoire. Les longues romances que nous ont conservées d'anciennes traditions viennent d'un

temps où l'art d'écrire était peu commun, et elles étaient retenues et chantées par des gens qui ne savaient pas lire, comme cela se voit encore dans nos villages. Mais il ne faut pas confondre ces récits, quoique composés de strophes ou de couplets, avec la chanson proprement dite, qui est l'expression d'un sentiment, le développement d'une pensée. La chanson passe pour être éminemment française; mais la chanson est cosmopolite, elle a le monde pour patrie, et c'est seulement un genre, une nuance de la chanson, que notre nation peut revendiquer comme lui étant propre, de même que notre siècle a le droit de se vanter de lui avoir donné une physionomie particulière.

On ne doit pas, comme l'ont fait certains auteurs, confondre avec la chanson proprement dite les hymnes et les cantiques: la chanson peut être patriotique, politique, guerrière, philosophique, satirique, érotique, bachique; mais des chants religieux ne sont pas des chansons. Le langage poétique qui sert d'interprète à l'homme pour s'adresser à la divinité est une ode, une hymne, un cantique, un psaume.

Les chansons, jusqu'au xvi^e siècle, ne furent en France que des poésies joyeuses ou amoureuses qui remplissaient les veillées des oisifs ou les momens que les gens occupés pouvaient donner à l'amusement; mais à dater de ce temps, nous voyons les chansons ou *vaudevilles* (*voy.* ce mot) prendre un caractère historique et satirique. On trouve dans les recueils manuscrits de la Bibliothèque royale des chansons sur les guerres de François I^{er} et de Charles-Quint, sur la bataille de Pavie, sur le combat de Jarnac et de la Chateignerai, sur la mort de Henri II, de Charles IX, sur l'insolence des mignons de Henri III, sur l'assassinat de ce prince. Le recueil de chansons historiques, en 60 vol., fait par M. de Maurepas, et conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, est une chose des plus curieuses et des plus remarquables en ce genre. Il y a dans ces chansons des circonstances et des particularités qui ont échappé aux historiens; il y a la couleur locale, celle de l'esprit public; il y a, pour l'observateur, des nuances qui

donnent aux faits leur véritable physionomie. En effet, au milieu des horreurs des guerres civiles qui ensanglantèrent la France depuis Charles IX jusqu'à Henri IV, on voit un débordement de chansons licencieuses et impies qui s'accorde avec les misères et les désordres publics de ce temps. La liberté de penser et l'extrême licence introduite dans tous les ordres de l'état amenèrent ensuite la chanson satirique, qui se maintint au milieu des troubles dont elle s'alimentait et qui prit plus tard, dans les mains de Blot, de Hotman et de l'abbé de Marigny, le nom de *Mazarinades* (voy.). Pendant tout le temps que dura la Fronde, Paris fut inondé de chansons, et quoiqu'on cite toujours le mot de Mazarin : *Ils chantent, ils paieront!* il n'en est pas moins vrai que ce ministre, fatigué des chansons qu'on faisait contre lui, tenta de gagner ce Chauvigny, baron de Blot, qu'on appelait dans sa jeunesse *Blot-l'Esprit*, et qui avait une charge dans la maison de Gaston, frère du roi. Blot, vendu à Mazarin, osa chausonner son maître qui le renvoya; mais la pension faite par le cardinal n'étant pas payée, Blot retourna à Monsieur et refit des *Mazarinades*. Nous citons ce fait pour faire voir que tout se paie, les chansonniers comme les historiens. Mézerai ne suspendait-il pas ses éloges quand il avait des quartiers en arrière?

Sous le règne galant de Louis XIV les chansons amoureuses, les pastorales, les madrigaux abondèrent; on vit une poésie de sentimens où régnaient la douceur et la mollesse. Les chansons semblaient modelées sur les opéras de Quinault, de qui l'on disait si spirituellement qu'il avait désossé la langue. Et la cour et la ville roucoulaient les airs de Lambert et fredonnaient les chansons gracieuses de Benserade, de l'abbé Périn, de Linière, et les chansons à boire de Boursault. On chantait dans la société les chansons de Coullange, celles de madame et de mademoiselle Deshoulières.

A la même époque la chanson populaire apparaissait sur le Pont-Neuf (voy. ce mot), où le Savoyard attirait la foule autour de ses tréteaux. Le cocher de M. de Verthamont exerçait sa verve sur des su-

jets de circonstance. Tabarin chantait sur les tréteaux de Mondor, et Hugues Guéru, dit Fléchelle, composait les chansons de Gautier Garguille.

Les chansons satiriques ne manquèrent pas non plus et la gloire du grand roi ne désarma pas la licence.

La régence, qui fut un temps de festins, de plaisirs et de débauches élégantes, ne manqua pas de chansons. Le règne de Louis XV vit fleurir Vergier, Dufresny, Lamonoie, Haguénier, Lattaignant, Vadé, qui firent des chansons pour la société, tandis qu'une foule d'auteurs inconnus en faisaient pour le public sur les jésuites, le quiétisme, la bulle *Unigenitus*, les convulsions, sur la paix et la guerre, sur les victoires et les défaites. Il faut joindre à ces noms ceux de Piron, Gallet, Collé, Panard, Favart, Boufflers, et bien d'autres dont la nomenclature serait trop longue.

L'avènement de Louis XVI, son mariage, la naissance du dauphin, font naître un déluge de chansons où l'enthousiasme de l'espérance devenait la critique la plus cruelle du dernier règne. Une douzaine d'années n'était pas écoulée que des chants de terreur et de mort retentissent autour du palais qu'avaient salué de si brillans pronostics! La chanson révolutionnaire des rues fut hideuse et sanglante, grossière dans l'expression comme elle était cruelle dans la pensée. Tandis que le peuple la hurlait dans les rues, quelques poètes, ainsi que de nobles météores, s'élevaient au-dessus de cette tourbe impure, et des chansons admirables guidèrent aux armées une jeunesse bouillante. La *Marseillaise* et le *Chant du Départ* furent des hymnes de guerre. On doit remarquer aussi l'hymne religieux des théophilantropes : *Père de l'univers, suprême intelligence*, qui retentit dans les temples veufs pour un temps du culte catholique.

L'empire reconstitua la France sur une base solide, et la chanson reflorissait. Jamais on n'avait peut-être fait plus de chansons qu'on en fit alors. La raison en est simple : gloire au dehors, richesse au dedans, point d'autre préoccupation politique que celle des bulletins de victoire. Il fallait une issue à cette inquiétude de

l'esprit français qui demande sans cesse un nouvel aliment. La littérature était encouragée, les poèmes, les tragédies, les comédies, les vaudevilles abondaient; mais il n'y avait pas place pour tout le monde, et tout le monde n'atteint pas les hauteurs du Parnasse. On chanta, on fit des chansons, on organisa des académies chantantes. Vers 1800 s'établit la société des *Dîners du Vaudeville*, réunion à laquelle apportèrent une fois par mois le tribut d'une chanson les auteurs les plus connus de ce théâtre: c'étaient Piis, Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil, Léger, Ségur, Deschamps, Desprez, Dupaty, Cadet-Gassicourt, Dumersan, Dieulafoi, Chazet, Pain, Ourry, Gersin et quelques autres.

A cette société succéda celle du *Caveau moderne*, où brillèrent surtout Armand Gouffé, Desaugiers, Francis, Brazier, Béranger, et, au milieu d'eux, le vieux Laujon, seul reste de l'ancien Caveau; c'était, parmi les chansonniers, le dernier des Romains (*voy. CAVEAU*).

On vit bientôt, à l'imitation du Caveau, s'élever des sociétés chantantes dans la plupart des villes de France. Des sociétés rivales ou émules surgirent aussi dans la capitale, et comme tout le monde ne pouvait pas être du Caveau, on fonda la *Société de Momus*, où l'on remarqua Étienne Jourdan, Casimir Menestrier, Hyacinthe Leclerc, Émile Debraux, etc. Les faubourgs et les banlieues eurent leurs sociétés chantantes dans la classe ouvrière. On vit naître la société *des Lapins* (ainsi nommée parce que la modeste table de ces épicuriens était couverte d'une gibelotte), la société *des Oiseaux*, celle *des Bergers de Syracuse*, etc., etc.

Il existe un ouvrage fort curieux intitulé *Nouveau Siècle de Louis XIV et de Louis XV*, où l'on a imaginé de rappeler et de caractériser les événements et les personnages du dernier siècle par les chansons dont ils ont été le sujet. « Cette idée, dit La Harpe, est prise dans le caractère français; on n'aurait pas imaginé chez les Romains, ni même chez les Athéniens, aussi légers que les Romains étaient sérieux, de trouver leur histoire dans leurs chansons. Celles d'Horace et d'Anacréon n'ont pour objet que

leurs plaisirs et leurs amours; et les guerres civiles et les proscriptions n'ont point été chez les anciens des sujets de vaudeville. Le Français, continue La Harpe, est le peuple chansonnier par excellence. Il n'y a dans toute son histoire qu'une seule époque où il n'ait pas chanssonné: c'est celle de la Terreur; mais aussi ce n'est pas une époque humaine, puisque ni les bourreaux ni les victimes n'étaient des hommes, et, dès qu'on a cessé d'égorger, les Français ont recommencé à chanter. » Il est utile de relever cette erreur de La Harpe qui pourrait faire autorité: les Français n'ont jamais cessé de chanter. Au milieu des saturnales révolutionnaires il y eut des hymnes, des romances pleines de sentiment et de délicatesse, et des chansons furibondes et grotesques. Le *Chansonnier patriotique*, imprimé en 1792, en fait foi; beaucoup d'autres recueils parurent à cette époque; l'*Almanach des Muses* ne fut jamais interrompu, et ce qui fait un contraste bien digne de notre légèreté, c'est que la même année 1794 voyait paraître en même temps le *Chansonnier de la Montagne* et le *Chansonnier des Graces*; que l'on continuait de publier les *Étrennes d'Apollon*, les *Étrennes lyriques*, et les *Étrennes du Parnasse*, pendant que la guillotine était en permanence; qu'on chantait dans les rues la *Carmagnole* et *Ça ira*, et dans les boudoirs la chanson érotique de la *Guillotine de Cythère*, pendant que tout le monde répétait avec attendrissement la romance de Mont-Jourdain sur l'air de la soirée orageuse: « L'heure avance où je vais mourir. » Enfin, le théâtre du Vaudeville, ouvert en 1792, jouait des pièces remplies de couplets à l'ordre du jour, sans compter les couplets spirituels et gracieux des pièces qui n'avaient point le cachet de la circonstance (*voy. ce mot*).

Un écrivain spirituel, qui a fait dans un dictionnaire moderne l'article de la chanson, a prétendu qu'elle était récemment morte en France, et qu'il ne pouvait lui consacrer qu'un article nécrologique. Sans compter les nouvelles éditions de Béranger, de Desaugiers, de Debraux et de Brazier, il paraît encore tous les ans des recueils alimentés par les chanson-

niers libres et par ceux qui font partie de sociétés chantantes; cette année même a vu naître la société des *Enfans du Caveau*, qui cherche à faire revivre l'association fondée par Piron, Gallet, Collé et autres, il y a bientôt un siècle, et qui a fait éclore plus de volumes de chansons qu'il ne s'est écoulé d'années depuis cette époque.

On a toujours chanté, on chantera toujours. Le peuple s'en va répétant dans les rues le refrain qui lui plaît; il le chante en chœur dans les cabarets, il le demande dans les salles de spectacle. Une chanson est le mot de ralliement d'un parti, l'expression du sentiment d'une masse populaire.

La chanson a été la plus souple des adulatrices, la plus vile des complaisantes. La facilité de la faire, de la répandre, de la retenir, l'électricité que le chant lui communique, en ont fait un moyen de propagande plus puissant que ne le serait un discours raisonné ou un ouvrage éloquent.

La chanson n'est point un fruit de l'étude ni de la réflexion: c'est celui de l'inspiration; et cela est suffisamment prouvé par les succès qu'ont obtenus dans ce genre des artisans qui, sans quitter leur rabot, leur forge ou leur foulerie, ont rimé de joyeux couplets: témoins Adam Billaut, menuisier de Nevers, le serrurier Dereaut, et Olivier Basselin, foulon du Val-de-Vire.

Les hommes les plus sérieux peuvent chercher à se délasser de leurs graves études et de leurs importants travaux, en fredonnant une piquante chansonnette, ou une gracieuse romance. Mais Catin, Margot, Lisette, une mansarde, une table de cabaret, sont des choses qui ne sauraient être du goût de tout le monde.

Anacréon se couronnait de roses, et ses vers respirent le parfum du climat et la grace des mœurs qui les ont inspirés: ses erreurs mêmes sont polies et élégantes. Les ménades et les bacchantes d'Horace dansent sur des collines verdoyantes.

Bernis a ainsi caractérisé la chanson en France:

Fille aimable de la Folie,
La Chanson naquit parmi nous,

Souple et légère elle se plie
Au ton des sages et des fous.

Les CHANSONNETTES sont de petites chansons gaies et légères, dont les airs sont vifs et piquans; les Italiens donnent le titre de *canzonnette* à nos chansons, et ce qu'ils appellent *canzone* (*voy.*), sont des poèmes assez longs sur lesquels on fait de la musique à peu près du même style que nos *cantates*.

On peut consulter sur les *scolies* ou chansons de table des Grecs, un ouvrage aussi curieux que plein d'érudition, de Ch. D. Ilgen, publié à Iena en 1798. M. Kœster a publié à Berlin, en 1831, un petit volume intitulé *De cantilenis popularibus veterum Græcorum*. On doit à M. Fauriel un ouvrage sur les chants des Grecs modernes (*voy.* CHANTS POPULAIRES). Il y a dans le tome XIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, deux excellents mémoires de De La Nauze sur les chansons de l'ancienne Grèce. On peut lire avec fruit une dissertation de l'abbé Lebeuf, sur le même sujet (Paris, 1739); un discours préliminaire de l'Anthologie française de Monnet, par Meusnier de Querlon; les lettres sur les chansons, par l'Évêque de la Ravallière, dans son ouvrage sur les poésies du roi de Navarre; enfin l'Essai sur la chanson, par M. de Roquefort, à la fin de son ouvrage sur l'état de la poésie française, dans les XII^e et XIII^e siècles.

D. M.

CHANSON (musique), petit poème dont les paroles sont ordinairement l'expression d'un sentiment d'amour, de l'attachement qu'inspire la patrie, ou des dispositions de l'âme à la joie et au bonheur (*voy.* l'art. précédent). Les couplets dont il est composé se chantent tous sur le même air, et les mélodies de ce genre ne répondent pas toujours rigoureusement à la coupe des strophes. Tous les peuples ont cette espèce de chant (*voy.* AIR), mais sous des dénominations différentes et avec des modifications dont on doit chercher la cause, soit dans les nuances du caractère national, soit dans d'autres causes locales et accidentelles. Presque tous ont, primitivement, cultivé la musique sous la forme de la chanson; car c'est celle qui se rapproche le plus de la

nature. Les Grecs avaient leurs scolies (*voy.*) et autres chansons populaires; c'est des odes d'Horace que se composait, en partie, le répertoire des chansons des Romains : le *lied* et la *canzone* en tiennent la place en Allemagne et en Italie. Vers le VIII^e siècle on découvre en France les premières traces de la chanson, et son époque la plus brillante dans ce pays a été le temps des troubadours. Malheureusement, cette espèce de chant a dégénéré de nos jours jusqu'à descendre, pour ainsi dire, au niveau des *ponts-neufs*; car ces mélodies sont, en général, dépourvues de cette fraîcheur, de cette vivacité caractéristique, qui, naguère, en faisaient le mérite et l'ornement. F. ST-L.

CHANSONNIER. Le chansonnier est une spécialité littéraire; il travaille dans un genre qui ne nécessite aucune des qualités indispensables à toute autre espèce de composition, mais qui en exige de particulières. On naît chansonnier. Désaugiers et Béranger ont fait des chansons, comme La Fontaine faisait des fables. L'un, Désaugiers, a excellé dans la chanson épicurienne, anacréontique, dans le tableau vrai des mœurs populaires. Béranger plus sévère, plus satirique, a fait de l'Aristophane et du Rabelais; quelquefois chansonnier érotique, il a oublié de jeter une gaze sur ses figures. La facilité qu'il y a à faire une chanson médiocre, est cause qu'il n'y a peut-être pas un homme sachant écrire, quelquefois même ne le sachant pas, qui n'ait fait en sa vie quelques couplets; pas un artiste; un artisan, un honnête commerçant, un légiste, qui un beau jour ne se soit senti inspiré par la fête de sa femme, par le désir de louer un protecteur, par celui de lancer une épigramme en refrain sur une personne de sa société. Il assemble tant bien que mal des rimes au bout de 8 lignes de 8 syllabes chacune, et il obtient un grand succès dans son petit cercle. Quel jeune homme n'a pas soupiré son premier amour sur l'air de la romance à la mode? Quel écolier n'a pas chansonné son professeur, et fait des couplets de bonne année pour ses parens? Les chansonniers sont divisés en plusieurs classes. Coulangé,

Lattaignant, Laujon, faisaient des chansons pour la société, tandis que Panard, Collé, Gallet, faisaient des chansons pour le public. Laharpe, Imbert, Marmontel, Dorat et d'autres faisaient des chansons qu'on pourrait appeler littéraires; elles paraissaient dans des recueils poétiques; quelques-unes obtinrent une vogue populaire, il en est qui sont restées comme modèles d'esprit ou de grace.

Il n'est pas un poète célèbre qui n'ait fait quelques chansons. Clément Marot, Scarron, Sarrazin, Voltaire, Chaulieu, Gresset, Jean-Baptiste et Jean-Jacques Rousseau, Boufflers, Delille, Parny, mille autres dont les noms feraient un dictionnaire, ont composé des chansons fort jolies. Des princes ont annobli la muse chansonnrière, et on connaît les chansons du fameux Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, celles de François I^{er}, de Henri IV, de Charles IX, de Marie Stuart.

Les chansonniers d'aujourd'hui ne bornent pas leur ambition à des succès de famille ou de société: ils briguent l'honneur d'occuper le public de leurs ouvrages, ils visent à la réputation. Il est, au reste, deux moyens de lancer son nom dans la popularité: ces deux moyens sont les extrêmes. Soyez le chantre dévoué d'un parti dominant, vous serez répété par tout le monde: les uns vous chanteront par enthousiasme, les autres par peur, ceux-ci par hypocrisie, ceux-là par entraînement. C'est l'histoire de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*. Ces chansons ressemblent parfois au *Credo* chanté par des athées.

Le chansonnier de l'Opposition a une autre chance de succès. Comme l'esprit humain est assez généralement contraignant, qu'il aime à rabaisser ce qu'il ne peut atteindre, à protester contre le pouvoir auquel il est obligé de se soumettre, il saisit avidement l'occasion de répéter, de propager les satires contre les gouvernans et les gens en faveur. Souvent l'intention satirique remplace l'esprit aux yeux du public, et ce qui est méchant paraît toujours bon. Nous avons les chansonniers des rues, qui chantent et composent eux-mêmes leurs chansons.

Collot, Cadot, Duvernoy aveugle, sont des noms populaires, et que l'on rencontre fréquemment dans les recueils à deux sous. Ces hommes ne manquent ni de verve, ni d'une certaine originalité; mais ils n'ont ni correction, ni poésie, choses que ne leur demandent pas leurs auditeurs.

Quiconque prend la plume et se dit poète, quiconque trace des vers qui sont destinés à la popularité, doit respecter deux choses : les mœurs et le langage, et peut-être l'une de ces choses encore plus que l'autre. Le chansonnier ne peut pas être un prédicateur, mais il doit songer qu'il sera répété par mille bouches qui porteront au loin ses refrains; et il manque sa mission de poète, si, non content d'être gai, malin, satirique, galant, peintre de mœurs, naïf, grivois, voluptueux même quelquefois, il demande sa popularité à l'indécence.

On appelle encore *Chansonnier* un recueil de chansons. Il a déjà été question du *Chansonnier des dames*, de celui des *Graces*, de celui de *Momus*, etc., que chaque année voit paraître. Il s'en fait une grande consommation à l'époque des étrennes.

Il y a long-temps qu'on a commencé à faire des chansonniers. Les meilleurs, pour faire connaître depuis son origine ce genre de littérature, sont l'*Anthologie* de Monnet, le *Recueil* de M. de La Borde, l'*Anacréon français* et le *Recueil de chansons choisies*, en 6 vol. in-18, publié en 1783. De tous les recueils de poésie, ceux dont le débit est le plus sûr et le plus considérable sont les *chansonniers*. D. M.

Les Espagnols ont, sous le titre de *Romancero* et de *Cancionero* plusieurs recueils rares et estimés, dont le plus ancien, le *Cancionero de varias coplas devotas*, fut imprimé à Saragosse en 1492, in-fol. Il y a aussi le *Cancionero de Romances* (Lisbonne, 1581), le *Cancionero de enamorados* (Barcelonne, 1581), etc. V-VE.

CHANT. Le chant est le résultat de l'alliance des tons et de la parole, pour exprimer des idées et des sentimens déterminés. Le chant est une création de tons, à laquelle l'homme le moins civi-

lisé est involontairement conduit à faire servir l'organe de la voix (*voy.*); il y est porté par un instinct naturel et par la vivacité de ses sensations intimes, auxquelles il faut un langage qui en puisse rendre toutes les nuances. Aussi tous les peuples chantent, même les peuples sauvages.

Le chant se compose de mélodie et d'articulations, d'où il suit qu'à proprement parler les oiseaux ne chantent pas; du moins, leur prétendu chant n'a que de faibles points de ressemblance avec celui de l'homme.

Le chant est *naturel* lorsqu'il est l'expression involontaire, libre et spontanée d'un sentiment; mais il devient un *art* et en prend le caractère dès que ses formes et ses combinaisons tendent à produire des effets prémédités, dès qu'il est réglé par des principes. Ces principes sont nécessairement d'une nature complexe, puisque le chant, ainsi que nous venons de le dire, consiste dans l'alliance de deux arts, la musique et la poésie, qui s'unissent étroitement pour ne former à eux deux qu'un seul tout, qu'une seule production artistique. C'est à cause de cette réunion que le chant est à la fois le plus difficile, le plus beau et le plus puissant de tous les arts. Il est aussi de tous le plus ancien, car il existait déjà, avec ces mêmes caractères, dans les temps les plus reculés, où les poètes, qui étaient toujours en même temps musiciens, furent, par cette raison, appelés *chantres*. L'art du chant, auquel le genre humain doit sa civilisation première, existait, en effet, antérieurement à la poésie et à la musique, qui en sont les élémens et dont la séparation n'a eu lieu et n'est devenue nécessaire que par suite des progrès de cet art. Cette séparation n'a donc point été un pas rétrograde, comme beaucoup de personnes le prétendent. De nos jours, le chant exige, la plupart du temps, le concours de trois artistes : du poète pour les paroles, du compositeur pour la musique, et de l'artiste exécutant ou du chanteur (*voy.*). Et, bien évidemment, ce n'est que par ce triple concours de talens que l'art musical a pu atteindre le haut degré de perfection où il est parvenu; car la vie d'un seul homme ne suffirait pas pour en embrasser à la fois tous les élé-

mens et pour devenir, avec le même succès, artiste-créateur dans chacune de ces trois carrières. Le poète peut sentir toute la magie des accens de la musique, le compositeur et le chanteur peuvent et doivent s'élever jusqu'aux idées les plus sublimes du poète, dans l'âme duquel il faut qu'ils sachent lire pour en suivre les inspirations jusques dans leurs nuances les plus délicates; mais il n'est donné ni à l'un ni à l'autre d'être en même temps et au même degré de perfection poète et musicien-créateur.

Le chant s'appelle *chant sacré* ou *chant d'église* (voy. plus bas) lorsque ses tons s'unissent à des paroles religieuses, lorsqu'ils portent vers le ciel l'humble prière du croyant, les ferventes actions de grace du mortel heureux ou les invocations suppliantes de l'homme qui souffre. Le chant de cette nature devrait, ainsi que la religion, être dans le patrimoine de tous les hommes; car, comme la religion, il console, il rend meilleur et fortifie les cœurs défaillans; comme elle, il est d'origine céleste.

Le chant est *profane* quand il peint l'amour, la joie et le bonheur de l'homme, quand il est le langage des passions. Voy. CHANSON, OPÉRA et CONCERT.

Depuis les temps les plus reculés, tous les peuples qui se sont distingués par leurs progrès moraux et intellectuels ont aimé et cultivé le chant; la plupart l'ont employé dans leur culte religieux. Transporté du berceau de l'humanité en Égypte, en Grèce et à Rome, l'art du chant nous a été conservé par l'église chrétienne; et quoique les anciens peuples du Nord aient porté leurs chants jusqu'à Rome, il ne nous en reste que quelques vestiges faibles et partiels. Après avoir appartenu presque exclusivement à l'église pendant une période de mille ans, le chant repassa, à l'époque du moyen-âge, dans le sein de la société, et dans les siècles les plus récents il a surtout établi son empire dans les salles de théâtre et de concert. Bien qu'on se soit, en tout temps et notamment dans le moyen-âge, livré en France, avec beaucoup de zèle, à la culture des arts, cependant les Français n'ont pas encore réussi à s'élever, dans l'art du chant, à la hauteur de leurs

voisins, les Allemands et les Italiens, ressemblant en cela aux anciens Romains, qui se faisaient enseigner les arts de la Grèce sans jamais pouvoir se les approprier et les naturaliser chez eux. L'Italie devint, pendant les XVI^e et XVII^e siècles, la patrie de la musique, et est, depuis ce temps, le *pays des chanteurs*, tandis que l'Allemagne, formant un chœur avec tous ses peuples, est le *pays du chant*.

La science, de nos jours, s'est enrichie d'un grand nombre de découvertes et d'expériences en ce qui concerne le chant considéré comme faculté physique. Nous renvoyons à cet égard nos lecteurs aux écrits de Bennati, de Savart et à l'art. VOIX, etc. Le mot *chant* est souvent employé, dans une acception synonyme, pour le mot *mélodie* (voy.).

MÉTHODE DE CHANT. On nomme ainsi un ouvrage contenant, tantôt un exposé théorique des règles du chant, tantôt simplement un traité sur la manière d'enseigner cet art, tantôt, enfin, les deux choses à la fois. On désigne aussi par ce mot la manière de chanter d'une personne, en disant: elle a une bonne, une mauvaise méthode, ou bien encore: elle suit la méthode française, allemande, italienne. Pris en ce dernier sens, le mot *méthode* est synonyme du mot *école*.

L'art du chant se montre, dans les trois pays que nous venons de nommer, avec des formes et un caractère différens, ce qui fait que les règles ou les principes des trois écoles différent également entre eux. L'Italien, sensuel, impressionnable, habitant un pays où la nature a semé les jouissances sur ses pas, se laisse facilement entraîner par son imagination riante et voluptueuse, et se plaît à prodiguer les sons de sa belle voix en suaves mélodies. Le spirituel Français, dont les émotions, à défaut de profondeur, sont promptes et variées, et qui passe facilement d'un badinage aimable à des élans passionnés et même au plus haut tragique, exprime ses sentimens avec vérité; mais ses chants, un peu déclamatoires, ne pénètrent point dans les cœurs avec ce charme, avec cette puissance irrésistible du chant italien et du chant allemand, dont l'empire se manifeste sous

toutes les zones. Le chant allemand tient le milieu entre les chants français et italien. Empreint d'un sentiment plus profond, plus énergique, le chant allemand n'a point le caractère varié, la gracieuse et insinuante coquetterie des mélodies italiennes; ses rythmes n'offrent point la vivacité des rythmes et des contrastes, parfois heurtés, du chant français : d'où il suit que, sans être dépourvu de mélodie ni d'une récitation strictement conforme aux règles, sans manquer surtout de profondeur et de vérité dans l'expression des sentimens graves, nobles et religieux, c'est cependant dans les combinaisons harmoniques que le chant allemand puise ses principales ressources, ses plus imposans moyens d'expression. On reconnaîtra, sans doute, après ce qui vient d'être dit, combien il est impossible qu'il y ait une école ou une méthode universelle de chant, et, néanmoins, ce rôle d'institutrice universelle, en matière de chant, l'Italie se l'est arrogé presque exclusivement pendant les XVII^e et XVIII^e siècles; c'est de ses écoles que sont sortis tous les professeurs enseignant et tous les grands artistes qui ont excité l'admiration du monde civilisé. On distinguait, au commencement du XVIII^e siècle, 5 grandes écoles de l'art musical en général, où se sont formés les chanteurs les plus célèbres, qui ont à leur tour fondé des écoles moins renommées.

1^o *École romaine*. Les premiers fondateurs de cette école sont Palestrina, Nanini et Benevoli. Voici les noms de ceux de leurs élèves dont la réputation, comme chanteurs, a eu le plus d'éclat : F. A. Pistochi, A. Bernachi, A. Pasi, G. Minelli, G. Fabri, surnommé *il Balino*; Bartolino di Faenza, G. Tedeschi, Carlo Carlani, Tomaso Guarducci, Francesca Beschi, surnommé *la Salamona*; Anna Peruzzi, Francesca Gabrieli, appelée aussi *la Ferraresa*; Angelica Catalani, Girolamo Crescentini, G. Pachiarrotti, etc.

2^o *École vénitienne*. Elle eut pour fondateurs Willaert, Zarlino, Lotti, Gasparini, B. Marcello, dont les principaux élèves, pour le chant, furent Grimaldi, Faustina Hasse, surnommée *la dixième Muse*; A. Hubert, dit *il Porporino*; A. Amorevoli, etc., etc.

3^o *École de Florence*. Florence, à proprement parler, n'a point eu d'école; ses maîtres les plus distingués : Animuccia, Galilei, A. Striggio, G. Bardi, Strozzi, Corsi, G. Peri, Cesti, Gemiani, Orazio Mei, Luigi Boccherini, etc., étaient soit des élèves de l'école romaine, soit des dilettanti et des savans, qui, dans l'intérêt de la musique moderne, se livraient à l'étude de la musique et de la poésie des Grecs, et qui contribuèrent ainsi directement ou indirectement aux progrès de l'art musical. Il est suffisamment connu que les musiciens de l'école florentine revendiquent à juste titre l'honneur d'être les inventeurs de l'opéra. Nous ne connaissons point de chanteur bien célèbre qui soit sorti de cette école.

4^o *École lombarde*. Porta, Panzio, Vecchi et Claudio Monteverde en sont les chefs. Cette école a produit de grands chanteurs parmi lesquels nous ne citerons que Francesca Cuzzoni*, Felice Salimbeni, Cusanino, C. Visconti, surnommée *la Viscontina*; Giac. David, L. Marchesi, G. Viganoni, Giuseppa Grassini, etc.

5^o *École napolitaine*. Elle reconnaît pour chefs et fondateurs Venosa, Scarlatti, Durante et Leo. C'est elle qui a possédé les plus grands compositeurs. Parmi les chanteurs qui lui appartiennent, nous ne nommerons que Farinelli, Caffarelli, Regina Mingotti, A. Cestina, Giuseppe Millico, Giuseppe Aprile, etc., etc.

Nous ne pourrions, sans dépasser les limites qui nous sont tracées, décrire le caractère particulier de chacune de ces cinq écoles et le genre propre à chacun de leurs meilleurs élèves. Nous nous bornerons donc, à cet égard, à quelques observations générales. Sans être grands musiciens, c'est-à-dire sans avoir bien approfondi la théorie de la musique

(*) Cette cantatrice brillait du temps de Handel, à Londres, et c'est la même artiste à qui ce célèbre compositeur dit un jour qu'elle ne voulut pas chanter la plus belle scène d'un opéra : « Je sais, madame, que vous êtes une diablesse ; mais je vais vous montrer que je suis Belzébuth lui-même ! » Et là-dessus il la prit par le corps et s'approchant d'une croisée ouverte, il la menaça de la jeter par la fenêtre si elle persistait dans son refus.

et bien moins encore étudié l'art de la poésie, qui s'allie si intimement à la musique, les Italiens se sont toujours distingués par la beauté et la grande sonorité de leurs voix, ainsi que par la souplesse de leur gosier; ils rachètent d'ailleurs ce qui leur manque de connaissances positives en musique par leur organisation impressionnable, qui les rend très aptes à exprimer les passions et à rendre avec vérité tous les sentimens impétueux. Les chanteurs de l'école allemande se font remarquer par l'étendue de leurs connaissances musicales, par le sentiment profond et l'énergie qui caractérisent leur exécution; mais ils sont loin d'avoir l'habileté pratique des Italiens, et leur école brille surtout par le chant en chœur. Les chanteurs français ont toujours excellé par la grande vérité de l'expression, et ce sont dès lors de très bons chanteurs dramatiques, genre dans lequel ils sont d'autant plus capables de réussir qu'ils sont ordinairement fort bons acteurs.

La littérature musicale est si riche en méthodes de chant que nous devons, à cet égard, nous abstenir de toute énumération et bien plus encore de toute analyse. Presque toutes les méthodes françaises et allemandes sont basées sur les principes des anciennes écoles italiennes de chant; on y a seulement ajouté des exercices puisés dans le répertoire de la musique moderne. On trouve la liste des livres de ce genre dans les principaux catalogues de musique.

L'Allemagne mérite, quant aux méthodes de chant, d'être citée en particulier. Dans ces derniers temps, sa littérature s'est enrichie d'ouvrages de cette nature qui contribuent beaucoup à populariser de plus en plus la musique dans ce pays, non comme un simple objet de délassement, mais comme un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'éducation morale du peuple. F. ST-L.

CHANT (ACADÉMIES DE). C'est ainsi qu'on nomme des associations de chanteurs et d'amateurs de musique vocale, qui se forment dans le but d'exécuter les grands chefs-d'œuvre classiques. Il en existe surtout un grand nombre en Allemagne. La plus ancienne de ces académies, qui se maintient toujours avec

éclat, après avoir servi de modèle à celles qui ont été instituées dans presque toutes les villes d'Allemagne, est l'académie de Berlin, fondée en 1789 par Fasch, qui vit encore dans le souvenir de tous les amis de l'art musical. L'objet spécial de ces associations est l'étude et l'exécution de grandes compositions vocales qui, sauf dans des occasions solennelles, a lieu sans accompagnement instrumental. Le lien qui unit les membres de ces académies, hommes et femmes, est le vif désir de chacun d'eux de contribuer au perfectionnement de l'art; souvent aussi ces sociétés concourent à des œuvres de bienfaisance. Ils supportent en commun les frais de l'établissement et reconnaissent, pour la suite de leurs travaux, l'autorité d'un directeur qu'ils ont élu, et d'un règlement qu'ils ont voté. Depuis une dizaine d'années, les maîtres d'école et les ministres du culte de toute une province s'assemblent de temps en temps en Allemagne, en s'adjoignant une partie de leurs élèves et d'autres amateurs de chant, pour célébrer de grandes fêtes musicales (v. ce mot et l'art. ACADÉMIE, t. I, p. 104). Il faut ajouter à cela qu'on exécute dans toutes les écoles et dans toutes les églises de ce pays le chant choral et sacré en chœur à quatre voix. Tout le monde comprendra, sans que nous ayons besoin de le dire, quelle heureuse influence ce culte zélé du plus pur et du plus noble de tous les arts doit exercer sur le moral d'un peuple, qui le considère comme une seconde religion. F. ST-L.

CHANT D'ÉGLISE. Dès la naissance du christianisme le chant religieux a fait partie du culte chrétien. Déjà saint Paul exhortait les nouveaux chrétiens à chanter des psaumes et des cantiques. Pline-le-Jeune nous apprend que les chrétiens s'assemblaient au lever de l'aurore pour chanter des hymnes, et nous ne manquons pas d'autres témoignages qui prouvent l'usage du chant dans leurs pieuses réunions. Mais quelle était la nature de ce chant? quelle en était la mélodie? Aucun renseignement ne nous est parvenu à ce sujet. Il est probable qu'avec les psaumes de David, qui passèrent dans les cantiques chrétiens, les anciennes mélodies hébraïques se sont

conservées, et que, de cette manière, la musique des premiers chrétiens s'est formée en quelque sorte sur celle des Hébreux. Mais celle-ci même, malgré tant de recherches savantes, nous étant peu connue, une telle conjecture, qui au reste se fonderait sur de graves autorités, ne pourrait guère nous éclairer. On a pensé aussi que les débris de la musique grecque, alors en décadence, se sont fondus avec la musique des chrétiens. Quoi qu'il en soit, il est certain que le chant des premiers chrétiens a dû être une psalmodie fort simple, dépourvue de mesure et de rythme, comme notre plain-chant qui en est sorti. Le chant se divisait en trois espèces : la *monodie* (chant d'une personne seule), l'*antiphonie* (chant alterné entre deux personnes) et le *choral* (chanté par tous les assistans).

Lorsque le christianisme, protégé par l'empereur Constantin-le-Grand, éleva des temples et eut un culte public, la musique prit un nouvel élan. Les chrétiens, quittant leurs asiles souterrains (voy. CATACOMBES), osèrent chanter librement, et le chant suivit l'agrandissement de la pompe des offices. Déjà en 339 le pape Sylvestre fonda une école pour former des chanteurs, et l'histoire fait mention de plusieurs tentatives pour l'amélioration du chant; mais ce fut surtout saint Ambroise (voy.) qui fit époque sous ce rapport, en donnant au chant une régularité dont il était dépourvu jusqu'à lui. Ce prélat, chef de l'église de Milan, de 374 à 398, choisit quatre des modes de l'ancienne musique grecque, savoir le dorien, le phrygien, l'éolien et le mixolydien (voy. MODE) qu'il désigna par les noms de premier, second, troisième et quatrième, et en forma les quatre tons connus sous le nom d'*authentiques* (voy. TONS DE L'ÉGLISE). Le chant qui résulta de ce système fut appelé *chant ambrosien*. On attribue encore à saint Ambroise le *Te Deum* (voy.) dont la composition lui est cependant contestée par plusieurs auteurs. Le chant ambrosien subit peu de changemens jusqu'à l'époque où Grégoire-le-Grand (voy.) entreprit une nouvelle réforme dans la musique. Ce pape, qui régna de 591 à 604, augmenta le nom-

bre des modes établis par saint Ambroise, en y ajoutant quatre nouveaux modes, connus sous le nom de *tons plagaux*. Il recueillit les mélodies existantes des psaumes et des hymnes, les corrigea, y en ajouta de nouvelles, et composa ainsi son *Antiphonaire*, qui, attaché avec des chaînes devant l'autel de saint Pierre, devait à jamais servir de type ou modèle pour corriger les variantes que le temps ou l'ignorance des chanteurs pourraient introduire dans le chant. Le chant ainsi organisé prit le nom de *chant grégorien* ou *chant romain* (parce qu'il était d'abord introduit à Rome); il s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'église catholique. Mais les soins du pontife célèbre ne se bornèrent pas là : il les porta aussi sur la notation (voy. ce mot). Enfin il fonda une école de chanteurs qui, ensuite, propagèrent le nouveau système, d'abord en Angleterre, puis en Allemagne et en France. Dans ce dernier pays les premiers essais, sous Pépin, avaient mal réussi; ce ne fut que sous Charlemagne que le chant grégorien y prit faveur. On connaît le goût de ce prince pour le chant religieux. Il envoya d'abord deux ecclésiastiques à Rome pour apprendre le chant grégorien; puis il fit venir des chanteurs romains pour l'enseigner dans des écoles qu'il fonda à cet effet. Il alla jusqu'à faire brûler partout les antiphoniers ambrosiens et triompha par son énergie, quoique lentement, des obstacles qui s'opposaient à l'adoption générale du chant grégorien, objet de sa prédilection. Cependant il paraît qu'après sa mort ces écoles de chant ne tardèrent pas à tomber en décadence; car nous lisons que son successeur envoya Amalaire à Rome demander un nouvel antiphonaire pour corriger le chant dégénéré. En Allemagne, au contraire, les écoles de Fulde, de Trèves, de Mayence et autres prospérèrent et servirent à répandre le chant grégorien par tout le pays et en général dans toutes les églises d'Occident.

Le chant grégorien s'exécutait à l'unisson, sans mesure et sans rythme, toutes les syllabes étant en notes égales. Il resta intact jusqu'au xi^e siècle; mais l'invention de l'harmonie, que l'on voit

poindre au commencement du x^e siècle, ne tarda pas à y étendre son influence, et l'usage s'établit d'accompagner le chant d'église par une sorte d'harmonie qui, d'abord grossière et dure (ne consistant qu'en des suites de quarts, de quintes et d'octaves), devint peu à peu plus douce par l'admission d'autres intervalles. Cette harmonie, appelée *déchant* ou *discant*, suivait d'abord le chant note pour note; plus tard, les *déchanteurs* substituèrent plusieurs notes de valeur moindre à une note d'une valeur plus grande. Mais ils finirent par abuser de leur talent d'improvisation en introduisant dans le chant d'église des ornemens qui, à plusieurs reprises, éveillèrent la sollicitude des conciles et firent, en 1322, lancer une bulle du pape contre cet abus.

Les progrès de l'harmonie et du contrepoint, dans les xiv^e et xv^e siècles, firent naître un nouveau genre de musique. Alors des compositions artificielles, des messes, des motets, etc., vinrent se placer à côté de l'ancien chant, et l'art du chanteur, en suivant les progrès de l'art en général, devint un art nouveau qui ne rentre point dans les bornes de cet article (*voy. MUSIQUE D'ÉGLISE*).

Dans ce que nous venons de traiter il n'est question que de l'église catholique. Il nous reste à dire quelques mots sur le chant de l'église protestante.

Luther, en faisant la réforme, se fit en même temps le réformateur du chant appliqué au culte. Dans l'église catholique le chant grégorien excluait la participation du peuple, n'étant chanté que par les ecclésiastiques ou des chantres institués *ad hoc*. Luther, au contraire, voulut que ce fût la communauté qui chantât; non qu'avant lui il n'y eût chez les catholiques aucun cantique pour le peuple même en langue vulgaire, mais ces cantiques n'étaient qu'une chose accessoire et se chantaient seulement par exception aux jours de fête, tandis que dans l'église luthérienne ils devaient être une partie essentielle du culte. Luther composa donc des cantiques dans cette intention, en y adaptant des mélodies existantes ou en faisant lui-même de nouvelles mélodies (*voy. CANTIQUES*). Des

compositeurs célèbres se joignirent à lui, et en 1524 Jean Walther publia le premier livre de cantiques allemands. Le nombre de ces *chants chorals* (*choral-gesænge*), composés depuis, et celui des recueils qu'on en a publiés, est prodigieux. Ces *chorals*, chantés à l'unisson par une masse de voix, et accompagnés, à quatre parties par l'orgue, sont d'un effet imposant. Aussi, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, les églises catholiques ont-elles adopté un chant pareil. M. Choron ayant publié une édition française d'un des meilleurs recueils de ce genre*, il serait à désirer qu'on en fit l'essai dans nos églises. Cela vaudrait mieux que les cantiques sur des airs de vaudeville, que l'on chantait au siècle passé, ou que ceux sur des motifs de la *Gazza*, qu'on chante aujourd'hui. G. E. A.

CHANTELAUZE (JEAN-CLAUDE-BALTHAZAR-VICTOR DE), l'un des quatre prisonniers de Ham, est né à Montbrison (Loire) en 1787. Il suivit la carrière du barreau et son avancement fut rapide. Substitut du procureur du roi dans sa ville natale, en 1814, il fut nommé en 1815 avocat-général à la cour royale de Lyon et en 1826 procureur-général à celle de Douai, d'où il fut transféré quelques mois après, en la même qualité, à Riom. Le 26 août 1829 il fut appelé aux fonctions de premier président à la cour royale de Grenoble.

Son début dans la carrière politique ne fit point présager le rôle qu'il joua seize ans plus tard. Une brochure (*Essai sur la constitution*, par V. C., 40 pp., in-8°) publiée par lui en 1814, fut remarquée par les principes libéraux qu'il y développait; et après l'entrée de M. de Chantelauze dans la chambre des députés où l'avait envoyé le grand collège de Montbrison (élections de 1827), il manifesta plus d'une fois son attachement aux *libertés nationales*. Rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. de Conny, tendant à soumettre à une nouvelle élection les députés qui accepteraient du gouvernement une place rétribuée, il se montra favorable au projet et combattit l'amen-

(*) *Cants chorals en usage dans les églises d'Allemagne*; Paris, 1824, 1 vol. grand in-8°.

dement par lequel on prétendait établir une exception en faveur des ministres.

Cependant les idées monarchiques prirent bientôt le dessus dans les convictions de M. de Chantelauze, et peut-être les paroles suivantes extraites d'un de ses discours prononcés en 1829 expliquent-elles la part qu'on lui a vu prendre aux fatales ordonnances de juillet 1830. « Au milieu de la paix la plus profonde, disait-il, il y a une sorte de maladie et de fermentation qui mine les bases de la tranquillité publique... Chacun est tourmenté par une inquiétude sans objet, par un sentiment vague d'instabilité. Le pouvoir, considéré d'une manière absolue, abstraction faite des hommes qui l'exercent ou l'ont exercé, s'affaiblit et décline de plus en plus. »

Par cette manière d'envisager les choses, par son habitude de la parole, par la considération dont il jouissait dans la chambre, M. de Chantelauze était d'avance désigné au roi pour les hautes fonctions administratives. Aussi, dès la première formation du ministère du 8 août 1829, lui fut-il présenté pour le département de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, ou, suivant d'autres, pour la préfecture de police. M. de Chantelauze n'accepta pas alors, mais il soutint le nouveau cabinet et en fut récompensé par sa nomination aux fonctions de premier président à la cour royale de Grenoble. A l'ouverture de la session de 1830, les ministériels le portèrent candidat pour la présidence de la chambre : il obtint dans deux scrutins successifs 116 voix. Sollicité par M. de Polignac et par M. le Dauphin lui-même, il consentit le 19 mai 1830 à se charger des sceaux du royaume que M. de Courvoisier venait de résigner entre les mains du roi, et à s'associer à la politique du cabinet présidé par le prince Jules de Polignac. Soumis à la réélection en conséquence de cette nomination, il réunit encore une fois les suffrages du grand collège de Montbrison.

M. de Chantelauze signa avec ses collègues les ordonnances de juillet et rédigea seul le rapport au roi qui parut en même temps qu'elles. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de ce

grand événement auquel nous aurons à consacrer un article particulier, indépendamment de ce qui en sera dit à l'occasion de CHARLES X et du prince de POLIGNAC. Le 28, le ministre de la justice notifia au procureur-général près la cour royale de Paris l'ordonnance par laquelle la capitale était mise en état de siège, en lui prescrivant de se conformer aux conséquences légales qui dérivent de cette mesure. Le 29, il se rendit à Saint-Cloud et de là il suivit le roi à Rambouillet. Après l'abdication de Charles X, il partit avec MM. de Peyronnet et de Guernon-Ranville dans la direction de Tours, se sépara d'eux, et fut arrêté non loin de cette ville. La même prison réunit bientôt les trois voyageurs, et le 26 août ils en furent extraits ensemble pour être conduits au donjon de Vincennes. Nous parlerons ailleurs du procès qui fut instruit et jugé par la chambre des pairs; ici nous nous bornerons à dire que M. de Chantelauze montra dans son interrogatoire et pendant les débats le plus grand calme, et que sa fermeté ne l'abandonna pas un instant. M. Sauzet, aujourd'hui député, qui le défendit avec un talent auquel tout le monde a rendu hommage, ne fut démenti par personne lorsqu'il fit l'éloge de son client comme magistrat et comme homme privé. Le 22 décembre fut prononcé le jugement qui condamna M. de Chantelauze à la prison perpétuelle et à l'interdiction légale. Il subit sa peine au château de Ham. J. H. S.

CHANTERELLE. On appelle ainsi la corde la plus mince du violon et de la guitare, et qui produit dès lors les sons les plus aigus de ces instrumens. Il est probable qu'on lui a donné ce nom parce que c'est ordinairement sur cette corde que l'on exécutait autrefois la partie du chant. F. ST-I.

CHANTEUR. On appelle généralement ainsi tout individu qui chante; mais on désigne plus particulièrement par ce mot celui qui a appris par principes l'art du chant et qui, par une exécution conforme aux règles, sait à la fois exprimer et communiquer les sentimens et les impressions qu'il est chargé de rendre. Le chanteur ou la chanteuse doit être en état de produire le nombre nécessaire

de tons d'un beau timbre; il doit être familiarisé avec l'écriture musicale (*voy. NOTATION*), qui sert à indiquer la durée des tons et leurs divers degrés du grave à l'aigu; il faut qu'il comprenne le sens et la portée poétique des paroles adaptées à la musique, qu'il soit lui-même profondément pénétré des sentimens et des passions dont il se fait l'interprète, et qu'il les rende avec assez de chaleur et de vérité pour les réveiller dans l'ame de ses auditeurs. Beaucoup de chanteurs possèdent les premières de ces qualités; mais il en est peu qui y réunissent les dernières, et ceux-là sont dès lors dans l'impuissance de produire ces grands effets qui, depuis des milliers de siècles, ont illustré l'art de la musique. Il est aussi des chanteurs qui, doués de la plus belle voix et joignant une grande habileté pratique à beaucoup d'expression, sont absolument dépourvus de connaissances musicales : ces chanteurs sont des machines intelligentes qui apprennent par cœur les morceaux qu'ils exécutent, et leur mérite se réduit à un talent d'imitation. Il est en effet incontestable que, nonobstant l'effet qu'ils peuvent produire, ils sont privés de la connaissance d'une partie essentielle de l'art, connaissance qui leur permettrait de donner à leur chant encore plus de charme et une expression encore plus puissante. Nous pourrions nommer plus d'un artiste célèbre de notre époque, qui appartient à cette catégorie et qui, pour ainsi dire, ne sont chanteurs que par hasard et par instinct.

Les artistes des deux sexes les plus célèbres de notre temps, et dont quelques-uns n'existent plus, sont, parmi les Français, Garat, Martin, Ponchard, Adolphe Nourrit, Levasseur, etc., et les dames Damoreau-Cinti, Dorus, Falcon, etc.; parmi les Italiens, David, Tachinardi, Rubini, Tamburini, Lablache, etc., et les dames Campi, Sessi, Barilli, Pasta, Catalani, Malibran-Garcia, Pisaroni et Julia Grisi, etc.; en Allemagne, Bader, Wild, Haitzinger, Pellegrini, Fischer, Dobler, etc., et les dames Milder-Hauptmann, Sonntag, Schroeter-Devrient, Schechner, etc., etc.

En France le mot *chanteur* n'est plus

guère usité : on emploie de préférence les mots *soprano*, *tenore* ou *basse-taille*; au lieu de chanteuse on dit plus communément cantatrice. Dans plusieurs pays on appelle *chanteur* ou *thantre* (*voy.*) (en italien *cantore*) le premier chanteur des églises (*precantore*) ou le directeur des musiques d'église. L'histoire de la poésie et de la musique offre des notions intéressantes sur plusieurs classes de chanteurs qui existaient en France et en Allemagne dans le moyen-âge, et, avant ce temps, en Angleterre, ainsi que parmi les peuplades du Nord, antérieurement à leur conversion au christianisme. Ce sont les *bardes*, les *minne-sænger* et les *meister-sænger* (en italien *cantori erotici* et *mæstri cantori*), qui portaient en France les noms de *trouvères* et de *troubadours* (*voy. tous ces mots et l'article CHANT*). F. ST-L.

CHANTIER. Ce mot a diverses acceptions et on l'a souvent confondu avec *atelier*, parce que l'un et l'autre indiquent le dépôt de matériaux à ouvrir et la réunion de travailleurs. Cependant le mot *chantier* s'applique plus spécialement aux lieux où l'on dépose des pièces de bois ou des pierres pour les travailler.

Afin de donner une idée exacte de ce que l'on appelle dans la marine *chantier de construction*, nous devons dire quelques mots des *cales* sur lesquelles sont placés ces chantiers. Une cale était autrefois composée d'une espèce de grillage en bois, placé sur un terrain solide et uni, et ayant une pente d'un pouce par pied. Ce grillage se formait en établissant, sur une largeur de 15 à 16 pieds, plusieurs longuerines ou files de bois composées chacune d'autant de pièces de chêne qu'il en fallait pour fournir la longueur de la cale; des traversins de mêmes bois et échantillon croisaient ces longuerines et formaient avec elles des angles droits; ces bois s'entaillaient d'abord à quelques pouces, et au grillage supérieur ils étaient entaillés moitié pour moitié; on laissait entre ces pièces de bois un carré vide égal au carré plein. Aujourd'hui tout ce grillage est remplacé par une forte bâtisse en pierre de taille et maçonnerie. Les cales sont de diverses longueurs, suivant la force du navire qui doit être mis

en construction sur elles; elles entrent dans la mer jusqu'à la profondeur nécessaire pour le flottage du bâtiment.

Les *chantiers* ou *tins* sont des billots que l'on met, à 5 ou 6 pieds de distance les uns des autres, sur le milieu du grillage des cales de construction, pour porter la quille du navire dans toute sa longueur; on les appelle aussi *chantiers espacés*. Ils ne s'élèvent guère au-dessus de la cale que de 12 à 15 pouces; leur longueur est ordinairement de 6 à 8 pouces plus considérable que la largeur de la quille. Le chantier a, comme la cale, de la déclivité vers la mer; le talus des tins et la plate-forme du chantier accélèrent la vitesse du vaisseau qu'on lance à l'eau. Ainsi le *chantier de construction* est exactement l'endroit où l'on pose la quille du vaisseau qu'on veut construire et les tins qui la soutiennent. Quelques chantiers principaux ont une toiture; ce sont les cales couvertes, beaux édifices que l'on remarque à Toulon, à Brest, à Lorient.

Autour des cales, un assez grand espace est réservé pour le dépôt des matériaux, et cet espace est aussi appelé *chantier*; c'est là qu'on rassemble les couples, qu'on étend les pièces de bois. L'entassement des matériaux serait nuisible à l'économie; car, dans la recherche des pièces, il faudrait faire un sacrifice, ou de bois, en prenant les premières pièces venues qui conviennent aux gabaris et que l'on pourrait mieux employer, ou de temps, en remuant sans cesse les pièces pour trouver celle qui convient exactement.

On appelle *chantier plein*, ou *faux chantier*, la plate-forme en bois installée au fond d'un bassin de radoub. Cette plate-forme est nécessaire pour recevoir les taquets qui doivent fixer les époutilles qu'on place sous les vaisseaux.

Les chantiers des navires du commerce sont placés tout simplement sur des traversins enterrés à la manière des lambourdes. Cet appareil est suffisant pour construire le navire et le lancer à l'eau.

A bord des vaisseaux, on nomme *chantier de chaloupe* un assemblage de fortes pièces de bois gabariées qui supportent

la chaloupe en grand. On met un chantier sous chaque extrémité et un au milieu. Chaque chantier a un arganeau en fer pour le saisir à ceux du pont; on y place de plus un taquet pour le retenir contre les plus forts roulis.

Dans les corderies le *chantier de commétagé* consiste en deux grosses pièces de bois dressées perpendiculairement à 6 pieds de distance l'une de l'autre, qui servent pour la confection des gros câbles.

Dans les ports militaires il y a d'immenses chantiers où la marine fait entasser les bois de construction. Dans ceux de la France il doit y avoir dans ce moment des matériaux pour plus de 100 vaisseaux de ligne.

Les marchands de bois de chauffage ont à Paris des chantiers où ils empilent le bois qui leur arrive par eau. Ces établissemens sont régis par des réglemens qui fixent la distance des habitations à laquelle ils peuvent être formés et les précautions à prendre pour prévenir les incendies et assurer le service. T. L.

CHANTILLY, joli bourg de France (Oise), à 2 lieues $\frac{1}{2}$ de Senlis et à 10 lieues nord de Paris. Il est situé dans un vallon et sur la lisière de la forêt du même nom, près de celle du Lys, et sur les bords de la Nonette, petite rivière qui se jette à 1 lieue $\frac{1}{4}$ de là dans l'Oise. On y remarque le petit château, le château d'Enghien, pavillon y attenant, les magnifiques écuries avec la vaste pelouse qui sert maintenant pour les courses de chevaux, les parcs, les jardins, les canaux, les bassins, les cascades, etc. Le bourg, qui a 2,524 habitans, possède aussi une manufacture de porcelaine, des fabriques de blondes et de dentelles renommées pour la supériorité et la bonté de leurs produits. L'ancien château, où l'art et la nature semblaient avoir associé tous leurs efforts pour en faire un séjour enchanté, a été détruit au commencement de notre première révolution. Le domaine de Chantilly, qui fut long-temps la propriété de l'illustre famille des princes de Condé, est devenu, par le testament du duc de Bourbon, dernier prince de cette famille, l'héritage du duc d'Aumale, quatrième fils du roi Louis-Philippe. J. M. C.

CHANTRE, chanteur appointé par

un chapitre pour chanter dans les offices, les récits, ou les chœurs de musique. Les chantres chantent toujours de la musique d'église, les motets, le plainchant, etc. Ils sont ou clercs ou séculiers, mais, dans ce dernier cas comme dans l'autre, ils portent l'habit ecclésiastique.

On appelait aussi *chantre* le maître du chœur : dans ce sens c'était un office ou bénéfice, et l'une des premières dignités d'un chapitre. X.

CHANTREY (FRANÇOIS), sculpteur anglais qui, formé à l'école de la nature, s'est frayé, par l'énergie de son talent, une route nouvelle, et qui a exercé une influence très favorable sur le perfectionnement de l'art plastique en Angleterre. Francis Chantrey est né en 1782 à Morton, village situé sur les frontières du comté de Derby. Sa mère, veuve d'un honnête cultivateur, l'avait destiné à la carrière du droit; mais le jour même de son arrivée à Sheffield, où il devait commencer ses études, il aperçut, sous la fenêtre du sculpteur et doreur Ramsay, quelques figures qu'on y exposait. Ce moment décida de son avenir. Présentant sa vocation, il prit aussitôt la résolution inébranlable de se faire artiste. Ramsay devint son maître; sous sa direction, le jeune homme travailla d'une manière infatigable pendant trois années, profitant de tous les momens dont il pouvait disposer pour dessiner ou pour modeler des figures. Il aimait surtout à travailler d'après nature, mais il était obligé de le faire en secret, Ramsay désapprouvant cette méthode. A Londres, où Chantrey se rendit en 1802, il sut se faire en peu de temps un grand nom par le buste très bien exécuté et très ressemblant de Horne-Tooke, connu par son esprit. La ville de Londres le chargea de l'exécution de la statue de George III, et, quand il eut terminé cet ouvrage, il s'occupa du dessin pour le monument qui devait être élevé à Nelson, sur la côte de l'Angleterre, près de Yarmouth. Mais l'idée de poser la statue du célèbre marin, haute de 130 pieds, sur une digue qui s'avancât dans la mer et sur un piédestal formé des proues des vaisseaux pris à l'ennemi, et celle non moins singulière de faire servir de phare, pendant

la nuit, la plaque de l'ordre que Nelson portait sur la poitrine, étaient trop gigantesques pour pouvoir être réalisées. En 1814, Chantrey fit un voyage en France et en Italie; il admira les chefs-d'œuvre de l'art dans les deux pays, mais ne changea rien pour cela à son style, copié pour ainsi dire sur la nature.

Le groupe des *deux Sœurs endormies se tenant embrassées*, dans la cathédrale de Lichfield, la *Femme à genoux*, *lady Saint-Vincent* et la *Jeune fille caressant une colombe et s'élevant sur la pointe des pieds*, qu'on voit à Woburn-Abbey, auprès des Graces de Canova, ont fondé la célébrité de Chantrey. Parmi ses ouvrages plus récents nous citerons encore, outre quelques monumens placés dans l'église de Saint-Paul et ailleurs, les bustes de Playfair, de Walter Scott, de Benjamin West, de Wordsworth et autres. Sa statue en bronze du roi George IV, haute de 9 pieds et élevée sur un piédestal de 10 pieds, fut érigée à Brighton en 1829 et réunit tous les suffrages. « L'art de Chantrey, dit un critique anglais, est le vrai fils du génie anglais : point d'imitation dans son style, car il ne ressemble pas plus aux produits de l'antiquité que les pièces sauvages et romantiques de Shakspeare ne ressemblent aux tragédies d'Euripide. » C. L.

CHANTS NATIONAUX, voy. AIR et MARSEILLAISE, PARISIENNE, BRABANÇONNE, *chant du DÉPART*, ÇA IRA, GOD SAVE THE KING, etc.

CHANTS POPULAIRES. Sur toute la terre habitée, à toutes les époques, en toute langue, le cri de joie ou de douleur s'est transformé en chant (voy.). Les peuples les plus sauvages, aussi bien que les nations civilisées, aiment ou haïssent, formulent des prières ou des malédictions, souffrent ou sont exaltés par le bonheur. Les chants populaires sont aussi vieux que le monde et ne mourront qu'avec lui. Le chasseur au fond des bois, le pêcheur dans sa barque, le guerrier dans la mêlée, la mère sur le berceau de son enfant, le fils sur le tombeau de son père, la jeune fille séparée de celui qu'elle aime, les convives au festin de noces, le rêveur dans la solitude ou sous le ciel étoilé,

tous confient à des modulations transmises ou trouvées les émotions qui agitent leur ame (voy. AIR). Chanter, c'est vivre. Le peuple chante parce qu'il éprouve le besoin instinctif de sortir de son existence monotone et triviale; il chante comme le vent souffle, comme le ruisseau murmure, sous l'impression d'une force toute-puissante et secrète. Le poète lyrique des temps civilisés, du moment où il est vrai, touchant, pathétique, n'est que l'écho de ces chants primitifs: il condense des voix isolées, il les épure; il a prêté l'oreille, mais il n'a pas inventé.

Nous le répétons, le type multiple et varié de ces chants est partout: les missionnaires ont entendu des accens d'une admirable sensibilité dans la hutte glacée du Groenlandais, lorsqu'il pleure la mort de ses ancêtres; en rasant les îlots disséminés dans la mer du Sud, les navigateurs ont pu saisir au passage, avec le parfum des fleurs tropicales, des chansons mélancoliques et molles, prélude perfide de quelque atroce festin. Sur mer et sur terre, du haut des rochers sourcilleux et dans l'immensité des plaines, dans les hameaux et les villes, la voix du peuple retentit toujours, tantôt naïve, douce, harmonieuse, tantôt rauque, véhémente, colère; c'est un concert immense, dont les instrumens sont répandus partout; c'est un thème à variations infinies. Volontiers nous indiquerions ces inflexions si variées, volontiers nous passerions en revue les chants populaires de toutes les nations: nous ne pouvons qu'effleurer et choisir.

Herder, dans son bel ouvrage, *Die Stimmen der Voelker* (les Voix des peuples) a présenté, comme au hasard, une collection de chants nationaux; et pour établir quelque ordre dans une matière si riche, il a tracé de grandes divisions géographiques, un peu arbitraires, en se bornant toutefois à l'Europe. Dans le Nord, il fait retentir à travers la neige et les glaces la plainte amoureuse du Lapon, ses cris d'encouragement adressés au renne, cet élégant et léger coursier des contrées boréales; puis il nous mène aux repas des Esthoniens: nous entendons les soupirs d'angoisse de ce pauvre peuple opprimé par les chevaliers porte-

glaives et de l'ordre Teutonique. « Ma fille, je ne suis point devant les travaux, je suis devant le vilain Allemand, notre maître dur et brutal... Pauvres paysans, attachés aux poteaux, on vous bat jusqu'au sang; pauvres paysans dans les fers! vos femmes vont frapper aux portes; elles tiennent des œufs dans leurs mains, des cadeaux dans leurs manches! La poule crie sous leurs bras et sur le char bêle le petit agneau. Mais ces œufs, nos poules les ont pondus pour le plat des Allemands, et la brebis a mis bas l'agneau tacheté aussi pour la broche des Allemands, et notre vache a livré son premier veau aussi pour le champ des Allemands, et notre jument a donné son gai poulain pour le traîneau des Allemands! Et nos mères livrent leur fils unique pour être flagellé au poteau des Allemands! » Puis c'est le tour des Lithuaniens, les chansons d'un cavalier chevauchant à travers « les marécages noirs et les bruyères vertes; » les craintes d'une jeune fille sur le point de se marier; puis les chansons satiriques des Vénèdes, puis cet admirable chant moralique sur la femme d'Asan-Aga, où les sentimens les plus nobles, les plus délicats, sont encadrés dans le récit le plus pathétique.

Herder continue ainsi à traverser cette immense galerie de peuplades: il rapporte du Midi des chants grecs, latins, siciliens, italiens, espagnols et français; du nord-ouest quelques fragmens gaéliques, des ballades écossaises et anglaises; de l'Allemagne une série de *Lieder*; enfin il donne des échantillons du chant des sauvages. Des travaux plus récents ont considérablement agrandi ce champ déjà si vaste: de grands poètes n'ont point dédaigné de puiser à ces sources primitives; Goethe surtout leur a donné droit de bourgeoisie en Allemagne: son *Roi des aulnes*, son *Pêcheur* sont faits avec des traditions populaires; désormais il n'est plus permis d'ignorer leur existence ou d'accueillir avec le sourire du dédain les productions informes, mais originales, de la muse lyrique.

Le caractère constant de ces chants populaires, c'est une grande naïveté de sentiment, unie à une extrême vivacité

d'expression, à quelque chose de heurté, de saccadé dans les idées; les transitions sont d'habitude brusques, indéfinissables: le poète ne parle-t-il point de choses connues à des esprits qui le comprennent à demi-mot? Quelquefois le sens des paroles est complètement étouffé sous la mélodie, dans les pays méridionaux surtout: c'est que sous un beau ciel la poésie tend à se matérialiser; on y chante pour passer le temps; on flatte l'oreille plutôt que l'intelligence. Les boléros espagnols, si voluptueux et si enivrants, les airs mores de la Sicile et de la Calabre, la gaie tarantelle de Naples, fourniraient de nombreuses preuves à l'appui. C'est l'inverse dans le Nord: les chants y conservent les souvenirs. Telles sont les *sagas* (*voy.*) de l'Islande et de la Norwége, transformées en histoire sous la plume de Snorre Sturleson; telles sont les ballades (*voy.*) de l'Angleterre et de l'Écosse, traditions vivantes, dramatiques, histoire pittoresque en vers, fond où Walter Scott a puisé en homme de génie qui centuple la valeur du métal brut en le ciselant; tels sont les chants des Serbes (*voy.*), de cette noble peuplade qui semble réservée à de nouvelles et hautes destinées. Lorsqu'ils célèbrent leurs héros des siècles d'indépendance, ou de l'époque tragique qui vit succomber la Serbie sous le joug des Turcs, on peut aisément reconnaître dans ces poèmes rudimentaires les élémens de l'épopée. C'est par la réunion de pareils fragmens qu'autrefois l'Iliade et les *Nibelungen* prirent naissance. Les vers héroïques des Serbes, chantés au son de la *gusla*, espèce de guitare informe, meuble indispensable dans les plus humbles cabanes, ont sans doute puissamment contribué à entretenir l'esprit national, à le réveiller dans ces derniers temps. Rien de plus gracieux que leurs vers lyriques, qui retentissent au haut des monts où le berger conduit les troupeaux, dans la plaine où la moisson ondoie, dans ces forêts touffues, interminables que traverse le voyageur. Ils chantent le vieillard à barbe vénérable, la vierge folâtre et légère dansant le *kolo*; la jeune femme qui donne à son enfant le bouquet de fleurs qu'autrefois elle conservait avec

soin; le noble bandit qui ajuste de sa carabine, derrière les rochers, son ennemi, le Turc. Cette vie de brigands patriotes, quels chants populaires nous la retraceraient mieux que les accens rauques de la Grèce moderne, que ces cris du klephte (*voy.*), dont M. Fauriel s'est fait l'interprète? Que nous jetions nos regards sur les temps anciens ou modernes, vers le Nord ou le Midi, en Orient ou en Occident, toujours nous retrouverons au milieu du peuple la naïve expression de ses tourmens et de ses espérances, de sa joie et de sa douleur.

La France est peut-être moins riche que d'autres pays en chants primitifs, sans nom d'auteur, en chants qui viennent on ne sait d'où et se perdent quelquefois par des migrations incroyables en de lointains climats. Cependant, si l'on s'appliquait sérieusement à recueillir dans toutes les provinces ces voix perdues du passé, les noëls, les complaintes (*voy.* ces mots et CHANSON), les chansons de chasse, la moisson serait plus riche qu'on ne pense. Les montagnes surtout recèlent de curieuses mélodies, accompagnement de paroles bizarres. Au fond des Pyrénées, le descendant des Basques a conservé de mélancoliques chansons dont il accompagne sa danse ou dont il charme sa solitude. Les montagnes sont les dépositaires fidèles des vieilles traditions: allez en Suisse, vous entendrez dans la vallée de Hasli les airs que des colonies scandinaves y ont apportés; le *ranz des vaches* (*voy.*), avec ses nombreuses variations, résonne comme dans les anciens jours sur le penchant du mont Pilate, au haut du Righi ou dans les gorges des Diablouts; sur les bords du lac de Brienz les batelières vous disent des mélodies séculaires, et le gai Tyrolien n'a point oublié les sons originaux que ses ancêtres déjà tiraient de leur large poitrine et de leur flexible gosier.

L'Allemagne, cette terre de la poésie, est singulièrement riche en chants populaires: tous les métiers, tous les états ont leurs chants traditionnels; les nombreux dialectes en conservent de précieux vestiges; le long du Rhin surtout le dialecte allémanique (*voy.*) s'est stéréotypé en de nombreuses ballades;

en chansons mélancoliques ou joviales. Il s'est rencontré là, de nos jours, un poète qui a tiré de cet instrument rustique des accords admirables. Les *Poésies allémaniques* de Hebel vivront quand le nom de leur auteur sera depuis long-temps oublié; elles vivront de cette immortalité vraie, de l'immortalité populaire, bien autrement durable que celle des livres : le forgeron et le chasseur de la Forêt-Noire, l'agriculteur et le vigneron du Brisgau répèteront toujours ces vers, qui reflètent, en l'idéalisant, leur vie journalière, et la rattachent par des fils d'or à une vie à venir.

Et maintenant, demandez-vous quelle série de ces chants est la première dans l'ordre esthétique? c'est celle qui répond le mieux à l'esprit et aux mœurs du peuple, qui les redit dans ses travaux et ses loisirs; celle qui entretient le plus vif sentiment de nationalité et donne le plus libre essor aux nobles facultés de l'âme. Et en appliquant cette mesure aux vers populaires que nos contemporains ont retenus, nous courrons grand risque de prononcer un arrêt de condamnation sur les énervantes mélodies du Midi et de donner la palme aux accents patriotiques et chastes des races slavonnes ou teutoniques. Les bardes et les scaldes (*voy.* ces mots) étaient révéés dans le Nord presque à l'égal des rois; en Grèce, en Italie les rhapsodes et les improvisateurs (*voy.*) sont bien près des mimes et des charlatans. L. S.

CHANVRE. Le chanvre (*cannabis sativa*, Linn.) fait partie de la famille des urticées et de la diœcie pentandrie. Cette plante, trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire, est originaire des contrées chaudes de l'Asie; devenue depuis plusieurs siècles l'objet d'une culture très étendue, elle se trouve aujourd'hui naturalisée dans beaucoup de contrées de l'Europe, surtout vers le Nord.

Le chanvre, à l'état frais, possède des propriétés narcotiques très énergiques; toutes ses parties exhalent une odeur forte, particulière et peu agréable. On prétend que les émanations des chénévières causent des vertiges et des maux de tête. En Orient les feuilles du chanvre

sont la base d'une préparation appelée *hachich*, dont l'usage met dans un état d'ivresse semblable à celui que produit l'opium. Les Arabes et les Hindous ont coutume de se procurer la même jouissance en fumant des feuilles de chanvre, soit pures, soit mêlées au tabac. L'abus de ces pratiques agit d'une manière très pernicieuse sur la constitution physique et morale.

Les graines de chanvre, qu'on nomme vulgairement *chenevis*, sont une bonne nourriture pour la volaille. L'huile de chenevis s'emploie, en thérapeutique, à des émulsions adoucissantes; en Russie elle sert aux paysans à la préparation des alimens, et ailleurs on en tire parti pour la peinture et pour la fabrication du savon noir.

On sait que le chanvre se cultive principalement à cause de la filasse que fournissent ses tiges. Depuis trois siècles seulement l'usage des toiles de chanvre s'est répandu en Europe : avant cette époque on ne connaissait que les toiles de lin. La reine Catherine de Médicis, femme de Henri II, possédait deux chemises de toile de chanvre, lesquelles étaient alors une nouveauté.

Pour la fabrication et l'usage du chanvre, *voy.* ROUSSAGE, FIL, TOILE, CORDERIE, etc. ED. SP.

CHAOS. Ce mot est dérivé du grec *χάος*, le vide, le gouffre (de *χάω*, *χαίω*, je suis ouvert); son acception est relative à l'idée que l'on se fait de la formation de l'univers. On peut réduire à trois classes les divers systèmes de cosmogonie qui ont partagé les philosophes de l'antiquité. Les uns admettaient la coéternité de la matière avec une cause première et intelligente qui, dans un temps donné, lui avait imprimé le mouvement et en avait coordonné toutes les parties dans l'ordre qui règne aujourd'hui. Pour ceux-ci, le chaos était un mélange confus de la matière, sans ordre ni régularité, mélange qui a préexisté au monde tel que nous le voyons. Selon d'autres, le concours fortuit des atomes (*voy.* ce mot) auxquels le mouvement était essentiel, leur mutuelle affinité, une certaine puissance d'attraction, le hasard enfin, avaient été la cause efficiente de la régularité, de

l'ordre constant qui règne dans l'univers. Pour eux, le chaos n'avait été que l'état incertain et anomal de ces atomes, dont ils admettaient aussi l'éternité. Enfin plusieurs ont soutenu que non-seulement la matière élémentaire, mais encore le monde tel que nous le voyons aujourd'hui, existaient de toute éternité, conséquemment sans principe, sans cause première. Pour les derniers, l'état primitif de l'univers, le chaos, était une abstraction, et même une contradiction dans les termes.

En général, les philosophes du paganisme, les naturalistes, les poètes de l'antiquité ont considéré le chaos comme le plus ancien des êtres, le premier de tous les principes. Hésiode admet quatre principes élémentaires : le chaos, la terre, le Tartare et Eros ou l'amour créateur, la passion ; d'autres nomment ces principes le chaos, la nuit, l'Erèbe et le Tartare, etc. Le système de l'éternité et de la fécondité du chaos avait pris naissance chez les Barbares, d'où il passa chez les Grecs, qui le transmirent aux Romains ; c'est-à-dire que, de tous temps, on avait cru que le globe, tel que nous le voyons, avait été originairement une masse informe contenant les principes et les matériaux du monde actuel.

Tous les livres des philosophes indiens traitent du premier principe du monde ; mais ils en parlent différemment. Selon les uns, tout est composé de matière et de forme ; d'autres veulent que tout soit composé de quatre élémens et du néant ; il en est qui enseignent que la lumière et les ténèbres sont le premier principe. Mais malgré ces divergences, tous sont d'accord quant à l'éternité de ces principes. La collection des Vedas, l'Azour-Vedam, les lois de Menou, l'Oupnéka, consacrent tous le même principe, sauf quelques modifications dans la manière dont s'opéra le débrouillement du chaos. Partout il est dit qu'originellement il n'existait qu'une ame, que l'univers existait dans la pensée divine, que Dieu est tout, cause et effet ; qu'il dit dans sa pensée : « Je créerai le monde ; » qu'il prononça le mot *aum*, nom de Dieu dans lequel existent tous les mondes, et qu'ainsi les mondes furent créés, mais que personne ne sait d'où cette création

a procédé. Quant à la marche de la création, les auteurs sacrés ne sont point unanimes. Ici Dieu créa d'abord les eaux par la vertu de sa pensée ; là il fit sortir le feu de son être qui est lumière ; ailleurs il commença par créer le temps, plus tard il fit l'eau et la terre ; puis la terre étant submergée et inhabitée, il ordonna la séparation des eaux, et au moyen des cinq élémens il créa les différens corps auxquels il donna la terre pour soutien. Les sages de l'Inde sont néanmoins d'accord sur deux points importans : ils supposent la préexistence de la matière, et ils n'entendent par le néant, le chaos, que l'inertie de la matière ; pour eux la création n'a été autre chose que la communication du mouvement.

La cosmogonie mosaïque, bien qu'elle offre quelques rapports avec les systèmes dont nous venons de parler, admet un principe méconnu par tous, la création de l'univers sans matière préexistante. Cependant nous retrouvons partout des rapports plus ou moins frappans entre la cosmogonie des Hébreux et celles de leurs contemporains, ou des nations qui leur ont succédé. Si les Indiens, par exemple, ne sont pas fondés à revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance à la nation juive, toujours est-il probable qu'ils ont eu connaissance des dogmes des Hébreux, et qu'ils ont travesti ou altéré leur cosmogonie. Moïse veut que la parole de Dieu ait opéré tout ; chez les Indiens cette parole est personnifiée, et par elle le monde fut produit. La séparation des eaux qui couvraient le chaos, l'esprit de Dieu porté sur les eaux, et l'esprit qui féconde l'eau et la matière offrent une analogie frappante.

Le chaos, quel qu'il fût, préexistait-il à la création, contenait-il les élémens primitifs du monde, ou bien n'était-il que le néant, l'absence de tout ? Telle est la question. Les observations géologiques et astronomiques démontrent jusqu'à l'évidence que l'univers remonte à une date plus éloignée que celle qu'on semble lui assigner ; mais il importe de remarquer que, si la Genèse commence avec la création, elle n'en assigne pas l'époque ; que Moïse garde le silence sur l'histoire antédiluvienne : il se borne à dire qu'*au com-*

mencement Dieu créa le ciel et la terre ; il ne consacre que le principe de la création : le mot *au commencement* laisse le champ libre à toutes les recherches, à tous les systèmes. Serait-il permis de penser, avec quelques philosophes, qu'il ne s'agit, dans la Genèse, que de la terre qui, après plusieurs bouleversements, postérieurs à la création primitive, serait devenue ce chaos submergé dont parle Moïse, et auquel Dieu aurait rendu son premier arrangement ? Dans cette hypothèse il ne s'agirait que d'une nouvelle formation et non de la création proprement dite ; et tout différend cesserait entre ceux qui, avec les Septante, traduisent le mot hébreu *barah*, par *créer*, faire de rien, et ceux qui le rendent par le mot *former*, *disposer*. Quoi qu'il en soit, on peut, sans forcer le sens du texte, ne point voir dans le récit de Moïse une opposition formelle avec ce que les progrès de la science nous ont appris de l'ancienneté du monde.

La cosmogonie des Hébreux ne heurte de front que la préexistence et l'éternité de la matière. En renvoyant ailleurs toutes les questions soulevées à cet égard (voy. CRÉATION et COSMOGONIE), il suffit de remarquer ici :

1° Que si, pour étayer le système contraire, on s'appuie sur l'adage « *ex nihilo nihil fit* », rien n'est produit par rien, point d'effet sans cause, on est réduit à démontrer que la matière a été en effet sans cause, puisqu'elle a existé sans principe ;

2° Que si on oppose l'impossibilité de comprendre que la volonté de la suprême intelligence ait été une cause suffisante pour produire la matière, on ne gagne rien à l'écartier, puisqu'il faut dès lors retomber dans l'absurde en consacrant et en détruisant tout à la fois le principe sur lequel on se fonde pour nier sa puissance.

L. N. C.

CHAPE, du latin *capa*, vêtement d'église qui s'étend des épaules aux talons et qui s'agrafe par-devant sur la poitrine. Cet ornement était appelé dans les temps anciens *pluvial* (*vestis pluvialis*), à cause de l'usage qu'on en faisait, et *trabée* (*sacra trabea*). Il est commun aux évêques, aux prêtres et même aux

chantres. Dans les processions solennelles, comme celle de la Fête-Dieu, tout le clergé est en chapes. Autrefois la chape était plus riche qu'elle n'est maintenant : il y en avait qui étaient d'étoffes précieuses, relevées par des broderies d'or et de perles. Ce luxe n'est guère réservé qu'à la haute prélature. Les orfrais et le chaperon ne sont pas toujours de la même étoffe que la chape. Les galons et les franges dont elle est bordée sont d'or, d'argent ou de soie. La chape du pape est rouge, celle des cardinaux rouge ou violette, avec un capuce doublé d'hermine ; celle des chanoines de la même étoffe et de la même couleur que le camail. La forme des chapes a varié selon les temps. On en trouve de très anciennes dans les *Acta sanctorum maii* des Bollandistes, t. VII. En Orient la chape sert de chasuble dans la célébration du saint sacrifice.

J. L.

CHAPEAU, voy. CHAPELIER et COIFFURES.

CHAPEAUX (FACTION DES). Les déchirements intérieurs qui agitèrent la Suède après Charles XII donnèrent naissance à une turbulente aristocratie et à plusieurs factions. La diète de 1738 vit paraître celle des *chapeaux* (*hatterna*), dévouée à la France, et celle des *bonnets* (*mösserna*), attachée à la Russie. Quelques années après, les *chapeaux* décidèrent la diète à rompre avec cette dernière puissance, et, dans cette lutte, les Suédois durent de grands revers à leurs divisions. La mauvaise issue des guerres de 1741 et de 1756, entreprises toutes deux à l'instigation des *chapeaux*, fit perdre à ceux-ci leur popularité. Cette faction parvint néanmoins à s'emparer du gouvernement pendant la diète de 1769. La Russie et l'Angleterre ne négligèrent rien pour relever le crédit des *bonnets*. Gustave III voulut d'abord réconcilier les deux partis ; mais il ne put y parvenir. Les *bonnets* reprirent le dessus et firent expulser leurs adversaires du sénat et de toutes les places du royaume. Dès ce moment la nécessité d'une réforme dans le gouvernement se fit sentir chaque jour avec plus de force. Elle eut lieu en 1772 (voy. GUSTAVE III).

Sous le règne de Louis XV, l'Acadé-

mie française eut aussi ses factions des *chapeaux* et des *bonnets*. Les premiers étaient les encyclopedistes et les philosophes, les seconds se composaient des évêques et des dévots. Ceux-ci eurent quelque temps le dessus, mais leur vogue dura peu.

A. S-R.

CHAPELAIN, voy. CHAPELLE.

CHAPELAIN (JEAN) a fourni un exemple mémorable du rapide discrédit des réputations usurpées. Il naquit à Paris en 1595. Sa mère était nièce de Ronsard, qui conservait encore assez de renom pour que cette parenté inspirât à l'enfant l'amour de la poésie. Ce fut chez lui une passion malheureuse; son premier essai, cependant, n'était pas sans mérite. Ce début poétique fut une ode au cardinal de Richelieu, où l'on trouve quelques beaux vers. Généreuse pour les gens de lettres, surtout pour ceux qui chantaient ses louanges, son éminence récompensa le jeune auteur par une pension de 3,000 liv. Richelieu le nomma, en outre, l'un des premiers membres de l'Académie française, et le chargea de la critique du *Cid*, commandée par lui à cette société. Cet ouvrage, qui avait le grand tort de vouloir juger le génie d'après les règles communes, mais qui offrait des observations judicieuses, surtout sous le rapport grammatical, accrut outre mesure la réputation de l'écrivain. Ce fut un événement pour la France que l'annonce du poème épique qu'il préparait en l'honneur de la Pucelle d'Orléans, et 30 années d'attente entretenirent l'admiration confiante du public pour ce chef-d'œuvre futur. Cette prudente lenteur était, de toute manière, un bon calcul; car le duc de Longueville, descendant de Dunois, avait assuré au poète une pension de 1,000 écus pendant toute la durée de ce travail. Il fallut cependant bien que Chapelain se décidât à livrer à ce seigneur quelque chose pour son argent, et à tâcher de justifier l'enthousiasme de ses prôneurs. Les douze premiers chants de la *Pucelle* furent publiés en 1656, et la renommée du poète, celle qu'on avait fait d'avance à son œuvre lui procurèrent 6 éditions en 18 mois; mais là s'arrêta ce succès immérité. Éclairée par les censures de Boileau,

de Racine, de La Fontaine, l'opinion publique réprouva enfin un poème dont le plan était raisonnable, mais le style d'une dureté choquante. Elle fit, comme cela lui est arrivé plus d'une fois, une victime de son idole, et le nom de Chapelain devint aussi ridicule qu'il avait été célèbre.

Chapelain avait, du reste, des qualités estimables. Chargé par le ministre Colbert de désigner les savans et gens de lettres dignes des libéralités de Louis XIV, il s'en acquitta avec impartialité sinon avec goût. On ne doit point oublier non plus qu'il fit accorder un pareil encouragement aux premiers et assez faibles vers de Racine. Ajoutons que, philosophe autrement qu'en écrits, ce poète sans ambition refusa tour à tour la place de secrétaire d'ambassade à Rome, et celle de précepteur du dauphin. Son instruction était néanmoins plus que suffisante pour remplir cette dernière, puisque, outre le grec et le latin, il possédait l'italien et l'espagnol. Une avarice sordide, stigmatisée par les épigrammes de l'époque, ternit l'éclat de ces qualités et acheva de ridiculiser le chantre de la *Pucelle*. On sait qu'elle fut même la cause de sa mort, qui eut lieu en 1674. On trouva chez lui une somme de 50,000 écus; tous les grands poètes ensemble n'avaient pas laissé un pareil héritage!

Dans le dernier siècle, le scandaleux succès d'un poème trop fameux, dont Jeanne d'Arc était le prétexte plutôt que l'héroïne, engagea des libraires de Paris à tenter la résurrection de la *Pucelle* de Chapelain qui, disait Boileau :

... de son lourd marteau martelant le bon sens

A fait de méchans vers douze fois douze cents.

En 1755 on en publia une édition en 15 chants (c'était trois de plus qu'à sa première publication). L'année suivante on l'imprima en 18 chants, et en 1757 on alla jusqu'à 20. Les 4 derniers n'existent qu'en manuscrit à la Bibliothèque du roi, où peu de curieux sans doute ont eu le courage d'aller les lire. M. O.

CHAPELET, de *chapel*, chapeau, en basse latinité *capellus*, couronne de fleurs.

Un vert *chapelet* en sa teste
Toz jors vous irt que il fust feste.
Fabl. de Saint-Pierre et du Jongleur.

C'est, dans le langage mystique, un tiers de rosaire ou cinq dizaines d'*Ave Maria*, précédées d'autant de *Pater* et de *Gloria Patri*, en l'honneur de la vierge Marie, inventé du temps des croisades et enrichi de force indulgences. Ces prières se récitent ordinairement sur une enfilade de grains qui servent à les compter et à laquelle on donne aussi le nom de *chapelet*.

Les Turcs ont aussi leur *chapelet* de 100 grains, qu'ils divisent en trois parties égales. Sur la première ils disent 33 fois *soubhan lallah*, que Dieu est louable; sur la seconde, 33 fois *elhamd lallah*, gloire à Dieu; sur la troisième 33 fois *Allah echer*, Dieu est grand. Ils ont une prière en tête du *chapelet* pour compléter le nombre 100. Richard Simon croit avec raison que ce *chapelet* des mahométans tire son origine des *Mea bera-coth*, ou cent bénédictions, que les Juifs sont obligés de réciter tous les jours, et qu'on trouve dans leurs livres de prières. En remontant plus haut, on découvre cette pratique chez les Indiens; le comte Lanjuinais en a fait la remarque dans *la Religion des Indous selon les Védah*, p. 51. « Le *chapelet*, dit-il, est mentionné dans le *Ramayana*, où il est appelé *chapi-an* ou *djapi-an*, du radical *djapa*, réciter des prières. » Voy. ROSAIRE. J. L.

CRAPÉLIER, nom qu'on donne à celui qui fait ou vend des chapeaux. Son industrie peut s'exercer sur une grande quantité d'espèces et de qualités différentes; car on fabrique des chapeaux avec du feutre, du castor, des tissus de soie, de la sparterie, de l'osier, de la paille, du bois, etc. Ceux qui sont le plus en usage pour hommes sont les chapeaux de feutre, et pour les femmes les chapeaux de paille. Les chapeaux feutrés résultent de l'entrelacement des poils de certains animaux qu'on soumet au foulage (voy.). Tous les poils ne sont pas propres au foulage, c'est-à-dire que, détachés de la peau des animaux et froissés les uns contre les autres, ils n'acquerraient pas tous la faculté contractile; mais en les imprégnant de certaines substances on

peut en tirer un parti plus ou moins avantageux, au moyen du *sécrétage*. C'est l'opération qui consiste à mouiller les poils dans une solution mercurielle. Voy. FEUTRE.

Les laines se feutrent très facilement et elles forment comme la base ou la chaîne de l'étoffe. On y ajoute du poil de divers animaux, et c'est avec celui de castor qu'on fabrique les chapeaux les plus fins. Le poil du lièvre doit dominer dans le mélange, lorsqu'on veut que l'étoffe ait de l'éclat et de la beauté. Après que le poil a été sécrété, on l'enlève de dessus la peau avec des instrumens particuliers, et il vaut mieux l'arracher que de le couper. Ensuite on confectionne l'étoffe, en mettant plus ou moins de poils et en variant leurs quantités selon la qualité du chapeau qu'on veut fournir. Lorsque le chapeau est dressé, on le porte à l'atelier de teinture et on ne le livre au détaillant qu'après l'avoir dressé, repassé et lustré.

Les chapeaux de paille sont faits avec de la paille préparée d'ivraie, de seigle et de riz; une espèce de froment rouge très commun en Toscane est la variété de paille qu'on préfère. C'est en Italie qu'on confectionne les plus beaux; ils nous sont envoyés bruts ou en handes, ou en nattes tressées. Ce sont ensuite les modistes qui en forment une coiffure légère et élégante. M^{lle} Manceau est parvenue à fabriquer des chapeaux de soie grège; mais étant plus hygrométriques que ceux de paille, ils ne conservent pas aussi bien leur forme. Ceux qu'on fait avec des lacets de coton sont à des prix très modérés. Le tilleul, le saule, le peuplier, et, en général, les bois blancs et lians sont les matières employées dans la confection des chapeaux de bois. Depuis quelque temps on en fait beaucoup pour hommes, parce qu'ils sont plus légers et d'un prix modique. M. De Bernardière est parvenu à substituer l'osier à la paille. La chaîne de ces chapeaux est partie en osier, partie en baleine; on peut les teindre de toutes couleurs.

On confectionne aussi les chapeaux en tresses de soie, de lin, de coton, en peluche de soie, en bourre de soie et de coton. Ce sont les Florentins qui ont mis

ces derniers en vogue. Enfin les chapeaux en *cuir* servent le plus communément aux cochers, aux laquais et aux marins.

La France est le pays où l'art de la chapellerie est arrivée au plus haut degré, et cela tient en partie aux progrès immenses qu'a faits la chimie depuis un quart de siècle.

Les chapeliers sont sujets à des maladies qui viennent, pour la plupart, de l'emploi qu'ils font du mercure, pour rendre les poils dociles au feutrage. Ce n'est qu'en affaiblissant autant que possible la liqueur mercurielle, ou en découvrant d'autres poils qui puissent feutrer sans cette liqueur, qu'on peut guérir ces affections. V. DE M-N.

CHAPELIER, voy. LE CHAPELIER.

CHAPELLE, du latin *capella*, petite église ou oratoire, avec un seul autel, ordinairement destiné au service d'une maison particulière, et que les canonistes appellent *sub dio*. Il en existait aussi qui avaient été érigées en bénéfices simples, et un plus petit nombre qu'on appelait *saintes chapelles* et qui étaient des collégiales fondées par nos rois. Tout le monde connaît l'admirable monument de ce nom, l'un des plus anciens de l'architecture en France, situé à Paris près du Palais de Justice et qui, dans ce moment, sert encore à la conservation des archives judiciaires.

Quelques étymologistes font venir le mot *chapelle* du grec *καπηλεία*, petites tentes que dressaient les marchands dans les foires, pour se mettre à couvert; quelques autres du mot *chape*, à cause du lieu destiné à conserver la chape de saint Martin, qui était très réverée dans le royaume; d'autres enfin de *capsa*, *capsula*, châsse à renfermer les reliques que l'on garda d'abord dans de petits édifices, à côté, mais hors des cathédrales, et que l'usage introduisit dans l'enceinte de ces églises, sous la dénomination de *chapelles latérales*, *sub tecto*. Ces trois opinions sont presque également probables; nous ne croyons pas devoir faire mention des autres. *Chapelle* se traduit aussi en latin par *sacellum*.

Le *chapelain*, en latin *capellanus*, est le prêtre qui dessert la chapelle ou qui possède une *chapellenie*, c'est-à-dire le bénéfice d'une chapelle, J. L.

CHAPELLE (musiq.). Ce mot, qui a désigné d'abord le lieu de l'église où l'on exécutait la musique, fut ensuite employé pour la réunion même de ces musiciens. Plus tard on lui a donné une extension encore plus grande, en nommant *chapelle* tout corps de musiciens au service d'un souverain, même lorsque leur emploi se bornait à la musique de chambre et qu'ils n'exécutaient jamais de musique dans les églises.

On ne saurait préciser l'époque où ce nom a pris naissance et où s'en sont établies les différentes significations; mais il est certain que dans l'origine les chapelles ne se composaient que de chantres, le plain-chant étant la seule musique qui retentit alors dans les églises. Peu à peu les instrumens et l'orgue vinrent s'y joindre et complétèrent l'ensemble de la musique d'église. Ce n'est qu'à une époque bien plus avancée que des chapelles pour la musique de chambre ont pu être formées; elles ne remontent guère au-delà du *xvi^e* siècle.

En France ce fut François I^{er} qui établit un corps de musiciens en dehors du service divin, en l'attachant spécialement à sa chambre. Sa chapelle fut divisée en deux corps, dont l'un, appelé *chapelle de musique*, était composé de chanteurs et de quelques instrumentistes; l'autre, nommé *chapelle de plain-chant*, comprenait les chantres et les ecclésiastiques destinés à chanter les grand'messes et les heures canoniales. Dans certaines solennités ces deux corps se réunissaient et alors on leur donnait le nom de *grande chapelle*.

Ce fut surtout l'Allemagne qui se distingua, dès le milieu du *xvi^e* siècle, par l'éclat de ses chapelles. La plus fameuse de ce temps fut celle de l'électeur de Bavière, Albert V, sous la direction du célèbre Orlando de Lasso. Elle se composait de 30 symphonistes et de 62 chanteurs, parmi lesquels étaient compris 6 castrats; ce dernier fait prouve que l'usage des castrats remonte plus haut que la date qu'on lui assigne ordinairement (voy. CASTRAT). La chapelle même de l'Empereur était alors inférieure à cette chapelle électorale, tant pour le nombre

du personnel que pour l'habileté de l'exécution.

Il serait curieux de faire le tableau statistique des différentes chapelles de cette époque, d'en suivre les changemens progressifs, et de les comparer tant entre elles qu'avec celles d'aujourd'hui; mais ces détails demanderaient trop d'espace. Nous nous bornerons à faire observer que l'état des chapelles a subi à diverses époques, surtout pour la partie instrumentale, des changemens notables, résultat du progrès de l'art, du perfectionnement des instrumens et de nouvelles inventions qui en augmentèrent le nombre et qui amenèrent nécessairement les transformations de l'orchestre, dont il sera parlé sous ce mot.

Une chapelle, pour être complète, doit se composer de chanteurs et d'instrumentistes. Cependant quelquefois, et surtout en Allemagne, on emploie ce nom dans un sens moins étendu, en nommant chapelle même un simple corps d'instrumentistes, dès que ce corps est aux gages d'un souverain, d'un prince ou même d'un riche particulier. C'est ainsi que la chapelle du prince Esterhazy, peu nombreuse, mais bien choisie, et fameuse par la direction d'Haydn dont elle exécutait admirablement les chefs-d'œuvre, n'était composée que d'instrumentistes, au nombre de 31.

De toutes les chapelles, la plus brillante a été celle de Napoléon. Elle comptait les artistes du premier ordre et se montait, y compris les choristes, à 103 personnes. On en trouvera le détail dans un ouvrage de M. Castil-Blaze, intitulé *Chapelle-musique des rois de France* (Paris, 1832, in-12), petit livre qui contient des faits curieux, dont cependant quelquefois on pourrait contester l'exactitude.

G. E. A.

CHAPELLE (CLAUDE-EMMANUEL) était un enfant de l'amour, et cet ingénieux épicurien ne démentit sous aucun rapport l'antique opinion qui assigne talents et bonheur aux enfans ainsi nés, en compensation de cette tache originelle. Son père, François LUILLIER, maître des comptes, ne lui donna point son nom : il reçut celui du lieu de sa naissance, le bourg de La Chapelle, sur la route de St-

Denis. En revanche, Luillier donna à son fils une excellente éducation; Gassendi fut son professeur de philosophie, et il eut l'avantage plus grand encore d'avoir pour condisciple, dans cette étude, Molière, avec lequel il forma, dès l'enfance, une liaison intime. Plus tard son esprit vif et léger, son caractère enjoué, son goût naturel, ses conseils utiles le firent également rechercher par les auteurs les plus distingués de l'époque : il fut l'ami de Racine, de Despréaux et de La Fontaine, souvent leur judicieux, parfois leur malin aristarque. On sait que plus d'une fois il prit part à leurs travaux, quand ces travaux étaient des amusemens littéraires, et que *les Plaideurs*, composés à table, lui durèrent plusieurs de leurs traits les plus comiques.

Luillier, en mourant, laissa à son fils naturel une fortune considérable pour ce temps, 8,000 livres de rente, qui en représentaient plus de 20,000 d'aujourd'hui. Chapelle mangea et but gaîment ce revenu avec les gens de lettres dont nous venons de parler, et avec quelques hommes du monde, dont l'esprit et le caractère sympathisaient avec le sien. Il fut surtout lié avec Bachaumont, auquel il procura l'avantage de faire passer son nom, de compagnie avec celui de Chapelle, à la postérité. A quelques pièces près, ce dernier fut bien en effet le seul auteur de leur *Voyage en Provence et en Languedoc*, dont on a fait depuis tant de pâles imitations.

On composerait aisément un *Chapellianu* avec les nombreuses anecdotes qui signalèrent la gaité, la malice, l'épicurisme de Chapelle, depuis le fameux souper d'Auteuil jusqu'au tête-à-tête bachique où il enivra le moraliste Boileau. Il en est une moins connue, qui prouve que Gassendi n'avait pas perdu avec lui ses leçons de philosophie. Il avait consenti à faire trêve pendant quelque temps à ses plaisirs de la capitale, pour accompagner en Bourgogne le duc de Brissac. Dès le second jour du voyage il s'aperçut que ce seigneur l'avait compris dans sa suite, comme un homme chargé de le distraire et de l'amuser. En pareil cas, Chapelle voulait de la réciprocité : aussi

revint-il de suite à Paris, laissant au duc pour adieu la citation de cette maxime de Plutarque qui, disait-il, venait de se trouver par hasard sous ses yeux : *Qui suit les grands serf devient*. L'homme d'esprit ne se laissa plus reprendre à pareil piège.

Chapelle eut dans l'abbé de Chaulieu un héritier de ses principes, de ses talens et de ses goûts épicuriens; mais il ne poussa pas sa carrière aussi loin que son élève. Il mourut en 1686, âgé seulement de 60 ans. On a oublié les petites pièces fugitives que laissa couler de sa plume sa verve facile et voluptueuse; mais son *Voyage* dont on a publié de nombreuses éditions, est resté comme un modèle de plaisanterie légère et gracieuse, l'un des attributs de l'esprit français.

M. O.

CHAPERONS. Le chaperon était autrefois, en France, une coiffure ordinaire, une espèce de bonnet que portaient les bourgeois aussi bien que les grands et le roi lui-même. On s'en est servi jusqu'au règne de Charles VII; les *gens du Palais*, les docteurs et les bacheliers l'ont même conservé long-temps après. On disait alors *chaperonner*, comme on disait *bonneter*; le mot est encore usité pour les dames dans un sens figuré.

J. H. S.

On connaît sous le nom de *chaperons* plusieurs factions populaires qui adoptèrent pour leur coiffure des couleurs distinctives en signe de ralliement.

La première de ces factions, celle des chaperons mi-partie rouges et bleus, se forma en 1556, pendant la captivité du roi Jean, et sous la régence de son fils le dauphin, depuis Charles V. Les états-généraux venaient de faire retentir leurs plaintes; ils avaient mis à nu les plaies du pays, assailli au dehors, déchiré au dedans, livré au brigandage des conseillers d'aventures comme aux extorsions des gouvernans. Les bourgeois de Paris se réunirent pour chercher à tout prix un remède à tant de maux. Ils avaient pour chef un homme d'influence et de grande renommée populaire, le prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui s'était signalé dans les États par son rôle d'opposition. Ils dirigèrent leur première attaque contre les conseillers de

régence que les États avaient accusés. « Le prévôt des marchands, dit Froissard, assembla grande foison de communes de Paris qui étoient de son accord et portoient *chaperon* semblable, afin que mieux se reconnussent. Si vint le prévôt au palais du régent, environné de ses hommes, et entra dans la chambre du duc et lui requit moult aigrement qu'il voulust entreprendre le fait des besongnes du royaume... Mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là furent occis trois des plus grands du conseil du duc, si près de lui que sa robe en fut ensanglantée et en fut lui-même en grand péril; mais on lui donna un des chaperons à porter. » Il est même dit que Marcel lui offrit deux pièces de drap pour faire des chaperons rouges et bleus aux officiers de sa maison. Après la fuite du régent, le prévôt des marchands, maître de Paris, employa le zèle de son parti à faire achever la muraille d'enceinte de la ville, qu'il fortifia encore par un large fossé. Mais le régent, rentré à Paris après l'assassinat de Marcel, fit punir de mort ceux des chaperons qui s'étaient le plus compromis.

Il y eut en 1413, pendant la démence du roi Charles VI, un autre parti du même nom, mais qui adopta la couleur blanche. Cette couleur était devenue un symbole de liberté depuis la sédition des *blancs chaperons* de Gand (1379), qui, dans cette révolte la plus opiniâtre dont une ville abandonnée à elle-même ait peut-être donné l'exemple, soutinrent pendant 7 ans toutes les forces de la Flandre réunies.

Les *blancs chaperons* de Paris de 1413, autrement dit *Cabochiens* (*voy.*), du nom de leur chef, Jean Caboche l'Écorcheur, furent les auxiliaires du parti de Bourgogne.

AM. R-E.

CHAPITEAU. L'étymologie de ce mot, qui dérive du latin *caput*, tête, en donne la définition. C'est, en effet, la sommité de la colonne (*voy.*), c'est-à-dire la partie qui pose immédiatement sur le fût et qui constitue avec celui-ci la colonne proprement dite. L'emploi presque universel du chapiteau dans l'architecture de tous les peuples prouve que son origine est due à des causes communes à tous. Ces

causes furent la nécessité et l'utilité, auxquelles vint se joindre bientôt le désir d'embellir un objet aussi indispensable; l'art se chargea ensuite d'en modeler les formes multipliées et de les orner de mille manières.

Il serait difficile de faire connaître ici toutes les variations que chaque peuple inventa. Dans l'antiquité, sans parler des exemples nombreux trouvés sur les monumens des Perses, des Indiens, de beaucoup d'autres nations, et pour ne nous arrêter qu'aux Égyptiens, dont l'architecture eut une influence directe sur celle des Grecs et des Romains, et, par celle de ces peuples, sur la nôtre, rien n'égale la variété et le luxe des chapiteaux employés aux monumens de l'Égypte. On les voit, tantôt composés d'ornemens hiéroglyphiques, tantôt formés de têtes d'hommes ou de divinités, ou bien couverts de feuilles et de fleurs, soit de lotus, soit d'autres plantes, ou bien encore entourés de branches de palmier. L'emploi de ces élémens divers, qui sont encore diversifiés entre eux par la dissimilitude de leur disposition et par celle des couleurs qui les rehaussaient, fait juger de quelle importance les chapiteaux devaient être dans l'architecture égyptienne; mais en même temps cette variété, qui n'existe pas seulement d'édifice à édifice, de colonnade à colonnade, mais souvent de colonne à colonne, fait reconnaître que la composition de ces chapiteaux ne pouvait être soumise à des règles certaines ni subordonnée à une classification caractéristique, comme elle le fut dans l'architecture grecque.

Ici, en effet, nous voyons les chapiteaux de toutes les époques se prêter à une classification de trois espèces, dont chacune offre des formes très distinctes et que les anciens, comme les modernes, ont désignées par les noms de chapiteaux *dorique*, *ionique* et *corinthien*. Le premier, d'origine dorienne, qui fut aussi le plus anciennement employé, est le plus simple: sa forme consiste en un fort tailloir supporté par une échine, c'est-à-dire, en une partie carrée supérieure assez épaisse qui pose sur une partie cylindrique coupée en biseau. Le second, moins ancien et d'origine ionienne, offre

aussi moins de simplicité: sa forme est un composé des élémens du chapiteau dorique dans des proportions moins fortes; elle se distingue par l'accessoire des volutes, enroulemens qui prennent naissance sous le tailloir et dont l'aspect sur les faces principales offre en quelque sorte l'imitation régulière d'une écorce d'arbre, placée entre le tailloir et l'échine, et dont les extrémités, débordant en partie, se seraient roulées sur elles-mêmes. Le troisième chapiteau, dont l'emploi fut postérieur à celui des deux autres, est aussi le plus riche. Il offre dans son ensemble la forme d'une campanule ou cloche renversée, qu'entourent deux rangées de feuilles et que surmonte un tailloir à quatre faces courbées, dont les extrémités sont soutenues par quatre volutes angulaires. On voit sur-le-champ que si la composition du chapiteau corinthien rappelle l'emploi modifié du tailloir et des volutes du chapiteau ionique, il présente également dans sa masse et dans la disposition de ses feuilles une ressemblance marquée avec les plus beaux chapiteaux de l'architecture égyptienne. Sous ce rapport, il est hors de doute que l'invention du chapiteau corinthien n'est pas due à ce hasard qui aurait fait rencontrer à Callimaque, architecte et sculpteur de Corinthe, une corbeille entourée de feuilles d'acanthé et couverte d'une tuile, mais qu'elle est due à l'heureuse combinaison d'élémens plus rationnels, plus conformes à la marche naturelle de l'histoire générale de l'architecture et à l'influence que l'art égyptien eut sur l'art grec.

Quoique les trois chapiteaux que nous venons de décrire réunissent en eux les caractères des chapiteaux employés aux monumens de la Grèce de toutes les époques, caractères que complétaient les proportions relatives des fûts, il n'en est pas moins avéré que les différences partielles qui existent souvent entre les divers genres de ces chapiteaux sont très grandes et qu'on en connaît beaucoup dont la proportion, la forme et les ornemens varient à l'infini. Cette variété, peu marquée dans le chapiteau dorique où elle ne consiste essentiellement que dans la différence du rapport entre les

parties, l'est déjà beaucoup plus dans le chapiteau ionique, non-seulement eu égard à des changemens de proportions dans les détails et à l'emploi d'ornemens plus ou moins riches et variés, mais aussi relativement à la forme et à l'emplacement des volutes, tantôt plates, c'est-à-dire à une face, occupant deux par deux les côtés du chapiteau, tantôt angulaires, c'est-à-dire à deux faces placées aux quatre angles. Mais c'est surtout dans les chapiteaux du genre corinthien que cette variété est la plus prononcée, soit dans les proportions, dans les masses, dans le choix des feuilles et des fleurs ou dans leur nombre, soit dans la forme et la grandeur des volutes ou dans leur suppression, soit enfin dans les accessoires de toute nature, imités d'êtres réels ou imaginaires qu'on y voit employés tour à tour. Tout en offrant ces nombreuses variétés dans la composition de leurs chapiteaux, les Grecs n'en appliquèrent pas d'entièrement dissemblables à une même rangée de colonnes, comme les Égyptiens l'avaient fait; car là où ils introduisirent des changemens aux chapiteaux d'une même colonnade, ainsi que cela se voit à la basilique de Pæstum, ces changemens ne portent que sur les détails des ornemens dont la variété ne peut détruire l'unité des masses. Quant à la grande différence qu'ils mirent entre le chapiteau de l'ante, c'est-à-dire du pilier carré, et celui de la colonne ou du pilier cylindrique, elle trouva sa cause naturelle dans la différence de proportion qu'ils adoptèrent pour ces deux genres de soutiens et dans celle qui existe entre la propriété et l'aspect de formes aussi opposées. En donnant beaucoup moins de saillie au chapiteau de l'ante par rapport à celui de la colonne, les Grecs surent approprier à chacune de ces formes les proportions qui leur étaient les plus avantageuses; ils donnèrent en cela une nouvelle preuve de leur goût et du discernement qui les guida toujours. Tandis que les Égyptiens n'avaient établi aucune règle pour la composition et l'emploi de leurs chapiteaux, les Grecs posèrent des limites qu'ils se firent une loi de ne pas franchir, afin que l'imagination de leurs artistes ne pût s'égarer; mais ces limites,

loin d'entraver le génie, lui laissèrent assez d'espace et de liberté pour produire en ce genre les modèles les plus variés comme les plus parfaits.

L'architecture grecque, transplantée à Rome, y introduisit ces mêmes élémens : aussi les trois genres de chapiteaux, le dorique, l'ionique et le corinthien, tels qu'ils avaient été successivement modifiés en Grèce et qu'ils le furent par la suite en Italie, ont été long-temps les seuls connus des Romains, les seuls employés à leurs monumens. Le chapiteau *toscan*, qui appartenait à l'ordre auquel on a donné ce nom et dont Vitruve parle comme originaire de l'Étrurie, n'était que le chapiteau dorique grec, avec lequel, selon la description qu'en donne cet auteur, il n'offrait d'autre différence que celle d'avoir un tailloir circulaire au lieu d'un tailloir carré. On voit que ce chapiteau ne mérite pas la distinction qu'on en a faite, pas plus que le chapiteau *composite* ou *romain*, chapiteau que les architectes italiens de la renaissance furent les premiers à distinguer et à classer comme appartenant à un ordre à part. Ce dernier n'est également qu'une des nombreuses modifications du chapiteau corinthien, dont les restes des monumens de la Grèce nous ont laissé tant d'exemples.

On voit par cet aperçu de quelle manière s'est formée, chez les modernes, la classification de cinq ordres (*voy.*), que la différence dans les chapiteaux caractérise plus que toute autre partie de ce qui compose l'ensemble d'une colonne. Nous ne ferons pas une description détaillée de chacun de ces chapiteaux, tels qu'ils furent admis; sans le secours de la gravure ce serait une chose fastidieuse et inutile. Nous nous bornerons à remarquer que les formes primitives des chapiteaux grecs ont toujours été conservées, avec des modifications nombreuses, mais très légères, qu'ils ont continué de subir jusqu'à nous. Les architectes modernes les plus habiles, qui ont voulu donner des types de chapiteaux, les ont imités des monumens antiques de Rome; chacun de ces artistes ayant eu sous les yeux une grande variété d'exemples, ils ont, par un choix fait selon leurs diffé-

rens goûts, produit des modèles qui diffèrent assez sensiblement entre eux pour les détails, mais qui n'offrent presque aucune différence dans la reproduction des formes principales. Quant à ces formes, pour en donner une notion précise dans les cinq ordres, nous renverrons à deux des plus importants édifices de la capitale. Dans le palais du Luxembourg, aux pavillons du côté du jardin, le chapiteau toscan est employé au rez-de-chaussée, le dorique au premier étage et l'ionique au deuxième; dans la cour du Louvre, l'on peut juger de la différence qui existe entre le chapiteau corinthien, qui surmonte les colonnes de l'étage inférieur, et le chapiteau composite, qui se voit à l'étage supérieur.

A l'égard des chapiteaux dits *gothiques*, qui ne sont qu'une compilation de toutes les formes des chapiteaux antiques et de celles que l'imagination des sculpteurs y introduisit à son gré pendant plusieurs siècles, ce n'est que dans les monumens d'architecture du même nom qu'on peut prendre une idée de la prodigieuse diversité qu'ils offrent et du caractère particulier qui les distingue.

On appelle encore *chapiteau de balustre* la partie supérieure d'un balustre; *chapiteau de lanterne* la couverture qui termine la lanterne d'un dôme; *chapiteau de moulin* la couverture tournante, en forme de cône, d'un moulin à vent. Le nom de *chapiteau* désigne aussi le petit toit qui sert à couvrir la lumière d'un canon. J. H.

CHAPITRE, en latin *capitulum*, communauté d'ecclésiastiques qui desservent une église cathédrale ou une église collégiale.

Le chapitre de l'église cathédrale représente l'ancien presbytère, qui avait part à la puissance de l'évêque, puisque ce dernier ne faisait rien d'important sans son conseil. « Car, dit l'abbé Fleury que nous nous plaisons à citer, l'évêque consultait surtout les prêtres qui étaient comme le sénat de l'église; ils étaient si vénérables et les évêques si humbles, qu'il y avait à l'extérieur peu de différence entre eux. Les clercs avaient une espèce d'autorité sur l'évêque même, étant les inspecteurs continuels de sa doctrine et

de ses mœurs. Ils l'assistaient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des magistrats, ou plutôt comme des disciples qui suivent leur maître. » (*Mœurs des chrétiens*, chap. 32.)

Il s'opéra de grands changemens dans cet antique presbytère lorsqu'il devint chapitre, vers le temps de Charlemagne. Souvent l'évêque n'eut avec lui d'autres rapports que devant les tribunaux, pour défendre ses droits ou pour attaquer les privilèges du chapitre, qui étaient immenses dans quelques pays. Voir les *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, etc.

[On ne pouvait entrer dans certains chapitres sans avoir fait preuve de noblesse. La preuve exigée pour le chapitre de Strasbourg était si rigoureuse qu'on disait dans le temps que Louis XVI, descendant de Marie Lesczinska, n'était pas assez noble pour y entrer. On comptait aussi parmi les chapitres les plus élevés celui de Lyon et ceux de plusieurs villes impériales].

La constitution civile du clergé supprima en France les chapitres des églises cathédrales; le concordat de 1802 les a rétablis pour la splendeur du culte et pour le gouvernement des diocèses, pendant la vacance du siège épiscopal. Ils sont moins riches qu'ils n'étaient autrefois, mais ils n'en sont peut-être que plus utiles et plus respectables.

Quant aux chapitres des églises collégiales, c'étaient des fondations pieuses, dont les titulaires sont en général bien caractérisés par Boileau :

Ces pieux fainéans faisaient chanter matines,
Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
À des chantres gagés le soin de louer Dieu.

La révolution française, qui n'a que trop fait main basse sur le bien comme sur le mal, paraît les avoir anéantis pour toujours. Voy. CHANOINES. J. L.

CHAPON, jeune coq soumis à la castration, pour être engraisé. Les poules, dans les mêmes conditions, prennent le nom de *poularde*. On opère sur de jeunes sujets par arrachement, et généralement on réussit assez bien; le repos forcé, la privation de la lumière et une nourriture très substantielle et surabondante développent chez ces animaux un embonpoint très rapide et très considérable.

La chair musculaire pâlit et s'atténue au point de disparaître, pour ainsi dire, sous la graisse qui l'enveloppe de toutes parts et qui s'insinue entre ses fibres. L'influence de ces conditions s'étend sur tout l'individu, qui perd toutes les qualités propres à son espèce et qui devient aussi poltron et aussi lent que le coq est vif et courageux.

Dans beaucoup de pays on s'occupe d'élever des chapons; mais ceux du Maine, de même que les poulardes de la Bresse, ont de ces vieilles renommées moins contestées qu'aucune autre et font pour ces provinces l'objet d'un commerce très important, puisque les belles pièces en ce genre représentent une valeur de 5 à 15 fr. et au-delà, sans compter les truffes qui en forment l'accompagnement indispensable.

Cependant on doit convenir que la graisse blanche et molle dont ces volailles sont surchargées les rend souvent moins agréables au goût et moins faciles à digérer que la chair des animaux de la même espèce vivant en plein air et, on doit le dire, en parfaite santé, qui est, quoique plus vulgaire, infiniment plus savoureuse et plus nutritive. F. R.

CHAPPE (CLAUDE), neveu de Chappe d'Auteroche (*voy.* l'art. suiv.), hérita de sa passion pour les sciences et de son infatigable ardeur pour le travail. Il naquit à Brulon (Sarthe), en 1763, et s'appliqua de bonne heure à la physique et à la mécanique. A peine âgé de 20 ans, il donna au *Journal de physique* des articles pleins d'intérêt. Le désir de communiquer avec quelques amis, dont l'habitation éloignée de la sienne apportait un obstacle à leurs relations journalières, lui fit inventer une machine qu'il nomma *télégraphe* (*voy.*), et dont les différentes positions étaient les signes d'autant d'idées. La facilité que lui donna cet instrument d'annuler, pour ainsi dire, la distance qui le séparait de ses amis par la rapidité avec laquelle il leur communiquait ses pensées, lui fit sentir toute l'importance que le gouvernement pourrait retirer d'une pareille invention, pour transmettre d'une manière aussi sûre que rapide les nouvelles et les ordres à de très grandes distances. Il chercha donc

à perfectionner son télégraphe, qu'il présenta à la Convention nationale. Sa méthode très ingénieuse, qui lui permettait de représenter une idée par un seul signe, rarement par deux, lui attira les éloges de la plupart des membres de cette assemblée. L'essai en fut fait en 1793. Une victoire, la prise de Condé, fut la première nouvelle transmise par cette machine. La Convention, ayant décrété aussitôt que cette ville porterait désormais le nom de Nord-Libre, reçut avant la fin de la séance l'avis que le décret était parvenu, proclamé, et que déjà des exemplaires imprimés de la délibération circulaient dans les rangs de l'armée. L'enthousiasme fut au comble et l'on décida que Chappe prendrait le titre d'ingénieur-télégraphe. Plusieurs personnes prétendirent alors avoir eu l'idée du télégraphe et contestèrent à Chappe le mérite de son invention; assertions qui n'empêchèrent pas le gouvernement de lui confier l'exécution de trois lignes télégraphiques. Les dégoûts et les rivalités que lui suscita cette belle invention, les obstacles de tout genre qu'il eut à surmonter pour l'adoption de son instrument, furent la cause d'une sombre mélancolie qui, en 1805, le conduisit au tombeau par une mort violente. Quoique l'idée de transmettre la pensée à de grandes distances à l'aide de signaux ne soit pas nouvelle, Chappe conservera la gloire d'avoir rendu possible une invention que la multitude et l'inutilité des méthodes proposées avant lui semblaient devoir mettre au rang de ces découvertes magnifiques en théorie et inexécutables dans la pratique.

Après la mort de Chappe, son frère, **JEAN-JOSEPH**, devint directeur du télégraphe de Paris et conserva cette place jusqu'au temps du ministère de M. de Villèle, qui le fit remplacer. Il mourut à Paris en 1829. P. V-T.

CHAPPE D'AUTEROCHE (JEAN), naquit à Mauriac (Auvergne), en 1722, d'une famille noble. Ayant embrassé la profession ecclésiastique, il put, dans cet état paisible, se livrer à son goût dominant pour l'astronomie. Devenu membre de l'Académie des sciences, il fut en 1760 désigné par cette compagnie pour

aller à Tobolsk observer le passage de Vénus sur le soleil, qui était déjà annoncé pour le 6 juin 1761. Parti peu après, il n'arriva au terme de son voyage que vers la fin d'avril 1761, après avoir éprouvé des fatigues incroyables et surmonté de graves obstacles. Qu'on se représente, en effet, un voyageur parcourant, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année, les déserts de la Sibérie, et ayant à lutter non-seulement contre un froid excessif, mais encore contre la difficulté de transporter, à travers des chemins impraticables, un grand nombre d'instrumens de précision qui exigeaient d'autant plus de soin que la détérioration d'un seul d'entre eux pouvait rendre inutile ce voyage pénible; et par-dessus tout cela l'incertitude de ce but même : il suffisait, en effet, d'un brouillard ou même d'un nuage pour rendre l'observation impossible. Chappe, arrivé à Tobolsk, observa une éclipse de soleil qui lui donna $4^{\circ} 23' 4''$ pour différence des méridiens de Paris et de Tobolsk. Il fit ensuite les préparatifs nécessaires pour l'observation dont il était chargé, et attendit le 6 juin, comme il le dit lui-même, avec la plus vive inquiétude. Ce jour tant désiré et cependant si redouté arriva enfin : le soleil se leva exempt de nuages et Chappe put exécuter les travaux qui étaient à la fois le but et la récompense de son voyage. Rentré en France au bout de 2 ans, il publia la relation de son *Voyage en Sibérie fait en 1761* (2 vol. grand in-4°, atlas in-fol., Paris, 1768). Dans cet ouvrage, qui ne contient pas seulement des observations scientifiques, l'abbé Chappe se borne souvent à copier ses devanciers; il parle de choses qu'il n'a point vues et celles qu'il a observées l'ont été avec beaucoup de légèreté. Aussi ses ennemis ne manquèrent-ils pas de mettre en doute l'exactitude de ses observations astronomiques. Quelques pages peu favorables à la Russie lui attirèrent une vive critique attribuée à l'impératrice Catherine II et au comte Chouvalof, et qui parut pour la première fois à Amsterdam, 2 vol. in-12, 1771, sous le titre d'*Antidote ou Examen du mauvais livre intitulé : Voyage de l'abbé Chappe*. Un second passage de Vénus

sur le soleil lui fit entreprendre le voyage de la Californie, accompagné de Dol et Medin, officiers de marine et astronomes du roi d'Espagne. Peu après son arrivée dans ce pays il fut attaqué d'une maladie contagieuse. Les efforts auxquels il se livra durant sa convalescence, pour observer une éclipse de lune, occasionnèrent une rechute qui le conduisit au tombeau, en 1769. Ses observations furent publiées par Cassini, sous le titre de *Voyage de Californie*, Paris, 1772, in-4°. P. V-T.

CHAPTAL (JEAN-ANTOINE), comte DE CHANTELOUP, l'un des hommes dont la science a le plus profité à la vie pratique et l'un des plus honorables caractères de notre époque, naquit à Nojaret (Lozère), en 1756. Il dut à un oncle fort riche sa première éducation, son état et les fondemens de cette grande fortune à laquelle il est parvenu. Cet oncle, médecin à Montpellier, l'appela auprès de lui et le fit entrer comme étudiant à la Faculté, dont il était lui-même un des professeurs. Peyre donnait alors des leçons de chimie au Jardin des Plantes à Montpellier. Chaptal y puisa les premières notions de cette science, qui dès lors devint l'objet principal de ses études. Il fut reçu docteur en 1777 et se rendit à Paris. Ses progrès furent rapides et ses succès brillans. En 1781 il revint à Montpellier où sa réputation l'avait devancé. Les États du Languedoc fondèrent en sa faveur une chaire de chimie à l'école de médecine. A cette époque la théorie de Lavoisier s'élevait sur les ruines de celle de Stahl : Chaptal l'avait avidement adoptée; il développa dans son cours les principes de la nouvelle doctrine avec une clarté, une méthode et une facilité d'élocution remarquables. Le jeune professeur était loin de considérer la chimie comme une science de pure curiosité : il pensait avec raison qu'on pouvait la rendre utile par des applications aux diverses branches de l'industrie et des arts. Aussi lorsque, par la mort de son oncle, il fut devenu possesseur d'une fortune très considérable, il forma plusieurs établissemens qui bientôt prirent le premier rang parmi ceux de ce genre. Sa fabrique d'acides minéraux devint un laboratoire

d'où sortirent des produits chimiques précieux pour l'art de guérir; dans son atelier de teinture du coton en rouge d'Andrinople, cette couleur, par un procédé nouveau, acquit plus d'éclat et de fixité. Les États du Languedoc l'ayant chargé de vivifier par ses connaissances en chimie les divers projets d'améliorations qu'ils avaient conçus pour la prospérité de la province, il parvint à naturaliser la barille d'Alicante dans le midi de la France. Par ses conseils et par ses soins des fabriques d'alun, de soude, de céruse et de sel de Saturne s'établirent ou se perfectionnèrent. Le gouvernement crut devoir récompenser tant d'utiles travaux par des lettres de noblesse et le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Chaptal adopta toutes les idées de la révolution, mais il en désapprouva hautement les excès. Lors de la lutte qui s'établit entre les députés de la Montagne et ceux de la Gironde, Chaptal, qui partageait l'opinion de ces derniers, publia un écrit intitulé : *Dialogue entre un montagnard et un girondin*. Cet écrit plein d'énergie amena son arrestation après le 31 mai; mais ses amis obtinrent facilement son élargissement. Il partit pour Paris, où son habile activité rendit à l'état des services importants. Nommé directeur des ateliers de salpêtre de Grenelle, il donna une impulsion rapide à la fabrication de ce sel devenu d'une indispensable nécessité; il fut désigné peu de temps après pour réorganiser l'école de médecine, où il professa la chimie jusqu'en 1797, époque à laquelle il se fixa définitivement dans la capitale. Il y forma divers établissemens.

Le 18 brumaire ouvrit à ses talens une carrière plus brillante : le premier consul s'entourait de toutes les illustrations; Chaptal, nommé d'abord conseiller d'état, reçut le portefeuille de l'intérieur après la retraite de Lucien. Sous le nouveau ministre, le commerce fut spécialement protégé et obtint de nouvelles garanties; on établit des chambres de commerce, des encouragemens furent accordés aux arts et à l'industrie, les manufactures se multiplièrent, la culture de la betterave et du pastel acquirent plus d'extension; Chaptal créa des écoles de métiers; le

Conservatoire des arts et métiers lui dut d'utiles collections et un enseignement spécial pour les procédés nouveaux. Les hospices furent libérés de leurs dettes, Chaptal en augmenta les revenus par divers moyens et la condition des malades fut singulièrement améliorée; il chercha par toute sorte de voies à propager l'heureuse découverte de Jenner et institua la société de vaccine. Enfin il ne s'opéra rien de grand et d'utile en administration qu'on ne reconnût l'influence d'un ministre à vues généreuses et fécondes, protecteur éclairé des arts et ami de son pays. Quelques dégoûts dont il ressentit profondément l'amertume vinrent troubler sa carrière ministérielle. L'instruction publique fut confiée à Fourcroy, d'autres démembrements eurent lieu dans son ministère : Chaptal donna sa démission en 1804. Il fut regretté des savans, des hommes de lettres et des artistes qu'il avait toujours noblement protégés. La même année le comte de Chanteloup (il prenait ce titre du nom d'une belle terre érigée en majorat) entra dans le sénat conservateur et en fut nommé le trésorier. En 1813 et 1814 il était commissaire extraordinaire à Lyon, où il avait été envoyé pour rassurer les esprits, surveiller les intrigues des ennemis du gouvernement et organiser la résistance à l'ennemi. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, réveilla toutes ses sympathies pour le grand homme : Chaptal accepta la direction du commerce et des manufactures. Louis XVIII, à sa seconde rentrée, punit ce dévouement en rayant Chaptal du nombre des pairs. Toutefois il rentra à la chambre quelques années après; il y fut, comme dans le conseil d'état et dans le ministère, l'organe habituel des intérêts du commerce et de l'industrie. En 1816 il fut nommé membre de l'Institut, Académie des sciences, et le recueil des Mémoires de cette compagnie en renferme beaucoup de lui.

Chaptal a laissé un grand nombre d'ouvrages : ils se font remarquer par l'élégance du style, par une méthode rigoureuse et une grande clarté. Quelques-uns ont vieilli comme vieillissent les livres qui traitent d'une science dont chaque jour agrandit le domaine; mais ils peuvent

encore, surtout sa *Chimie appliquée aux arts* (Paris, 1806, 4 vol. in-8°), être consultés avec fruit. Il est peu de parties essentielles de l'économie domestique, de l'agriculture et des arts qui n'aient fixé son attention, qu'il n'ait cherché à améliorer et sur lesquelles il n'ait publié des traités pleins d'intérêt et d'aperçus nouveaux. Ainsi sont sortis de sa plume *l'Art de gouverner les vins*; un traité *Sur la culture de la vigne*; *l'Art du teinturier*, *l'Art du dégraisseur*; un *Essai sur le blanchiment*; *Sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, un grand nombre d'articles dans les journaux de chimie, et la *Chimie appliquée à l'agriculture*, qui fut son dernier ouvrage (Paris, 1823, 2 vol. in-8°; 2^e édit., 1829).

Chaptal aimait passionnément la chimie, et, dans les applications qu'il faisait de cette science, il avait toujours pour but la prospérité de son pays. De là provenait cet abandon généreux des découvertes et des procédés nouveaux qu'il se faisait un plaisir de communiquer à tous ceux qui venaient le consulter; il les excitait à en profiter en leur détaillant avec franchise tous les avantages qu'il en retirait lui-même. De cruels revers ont affligé sa vieillesse : de cette immense fortune amassée par tant de travaux, il n'est resté que de faibles débris. Telle ne devait pas être la récompense d'une carrière si longue, si active et si bien parcourue. Chaptal mourut le 30 juillet 1832. L. S-Y.

CHAR (antiq.). Des étymologistes dérivent le mot latin *currus*, ou *carrus*, de *carr*, terme celtique qui se trouve dans les Commentaires de César. Le mot allemand *karrn* est de la même famille, à laquelle appartiennent ensuite, comme dérivés, les mots *chariots*, *carrosse*, etc.

Les bas-reliefs et les médailles nous ont conservé la forme des différens chars des anciens qui étaient à deux ou à quatre roues. Ces chars sont trainés par des chevaux, par des éléphants, comme sur les médailles des rois de Syrie, par des lions, par des panthères, par des centaures. Il y avait chez les anciens des chars pour la course, des chars couverts, des chars de guerre, dont quelques-uns

étaient armés de faux, et des chars de triomphe. Il y avait aussi des chars dans lesquels on portait les images des dieux; d'autres où l'on plaçait aux funérailles les images des ancêtres et celle de la personne dont on faisait l'apothéose. On conduisait sur des chars les consuls qui entraient en charge.

L'invention des chars est rapportée par Virgile, dans ses *Géorgiques*, à Érichthonius, roi d'Athènes, que ses jambes torses empêchaient d'aller à pied. D'autres traditions en faisaient honneur à Triptolème ou à Trochilus; mais les Athéniens l'attribuaient aux dieux mêmes, et les uns voulaient qu'on la dût à Pallas, d'autres à Neptune.

On nommait les chars à deux, trois, quatre et six chevaux, *biga*, *triga*, *quadriga*, *sesiga*. Néron attela quelquefois à son char sept et même dix chevaux. Une intaille du cabinet de France représente un char trainé par vingt-quatre chevaux de front. Le char couvert, que l'on voit sur plusieurs médailles d'impératrices romaines, se nommait *carpentum*.

Les chars des divinités sont trainés par les animaux qui leur sont consacrés : celui de Mercure par des béliers, celui de Minerve par des chouettes, celui de Vénus par des colombes, celui d'Apollon par des chevaux ou par des griffons, celui de Junon par des paons, celui de Diane par des cerfs, celui de Bacchus par des panthères. Un beau médaillon du cabinet de France représente Marc-Aurèle dans un char trainé par quatre centaures. Le char de Bacchus est encore trainé par des centaures sur le beau camée gravé par Buonarrotti, qui est maintenant aux Tuileries.

Les places publiques et les temples de la Grèce étaient décorés d'une quantité de beaux chars de bronze, pour garder la mémoire des victoires remportées dans les jeux publics. Les Romains adoptèrent ces images pour perpétuer le souvenir des triomphateurs. Des chars de bronze ornèrent leurs arcs triomphaux et en firent le couronnement. On a imité cet usage des anciens pour la décoration de la porte de Brandebourg à Berlin et pour celle de l'arc de triomphe du Carrousel à Paris.

Le char du soleil est célèbre dans la mythologie. Tout le monde connaît l'aventure de Phaéon (*voy.*), dont le nom a été donné proverbialement à tous les conducteurs de voitures et même à une voiture d'une forme particulière.

L'usage des chars de guerre est antérieur à celui de la cavalerie : les héros d'Homère ne combattent pas à cheval, mais dans des chars, ou bien ils mettent pied à terre pour combattre leurs adversaires. Les représentations de chars sur les médailles grecques sont relatives aux jeux qui se célébraient à diverses époques et dans divers pays. Celles de Syracuse rappellent les jeux solennels que l'on célébrait dans la Sicile; celles de Philippe de Macédoine sont, à ce qu'on pense, relatives à ses victoires dans les jeux olympiques.

Sur les médailles des empereurs romains, on voit des chars de triomphe, attelés ordinairement de quatre chevaux.

La course des chars faisait partie des jeux du cirque; on dit qu'elle avait été instituée à Olympie (*voy.* HIPPODRÔME, CIRQUE, STADE). Avant de partir, tous les chars s'assemblaient à la barrière; on tirait les rangs au sort. Au signal donné, tous les chars partaient à la fois, il y en avait quelquefois jusqu'à 25 de front. La borne autour de laquelle il fallait tourner au bout de l'arène était l'écueil de la plupart des concurrents: il fallait la raser de près pour gagner les autres de vitesse, et l'on courait risque d'y briser sa roue.

Les Thessaliens traînaient attachés à leurs chars les ennemis vaincus; Achille, dans l'Iliade, traîne ainsi le cadavre d'Hector autour des murs de Troie. Les Étrusques et les anciens Grecs représentaient des chars portant des ailes à l'essieu de la roue, pour peindre la rapidité de leur course. Sur les médailles d'Éleusis, on voit Cérès assise sur un char semblable. Le cabinet des antiques de France vient de faire l'acquisition de divers fragmens de bronze fort intéressans, trouvés à Pérouse (*Perusia* en Étrurie) et qui ont appartenu à un char antique. D. M.

CHAR (astron.), *voy.* OURSE (*grande*).

CHARADE. C'est une énigme d'un

genre particulier et qui consiste dans la simple division d'un mot en autant de parties qu'il a de syllabes, de manière que chaque syllabe soit un mot exprimant un sens complet. On définit vaguement, mais avec vérité, chaque partie, puis *le tout* lui-même, et on laisse à deviner quel est ce *tout*, ou le mot entier que les parties composent. On pourrait dire que ce petit jeu d'esprit est d'invention moderne, puisque les anciens n'en parlent pas. Les charades sont le plus ordinairement formées de deux syllabes, comme *chiendent*, *cordons*, *chardon*, *château*, etc.; celles de trois syllabes sont moins communes, mais alors la dernière syllabe est féminine, comme dans *orage* qui vaut *or-age*; *préface*, qui vaut *pré-face*; *potage*, qui vaut *pot-age* ou *potage* (deux fleuves), etc. Quelquefois les définitions de la charade sont laconiques et mystérieuses, comme dans les exemples suivans :

Ma première
Se sert de ma seconde
Pour manger mon entier.

ou

Mon premier
Se sert de mon dernier
Pour manger mon entier.

C'est *chien-dent*.

D'autres fois les définitions se font d'une manière plus développée, mêlée, s'il se peut, de traits historiques, de moralités, de plaisanteries, d'allusions ingénieuses, etc.

Les avarés cachent mon premier,
Les femmes cachent mon second;
Les âmes faibles se cachent et tremblent à l'aspect de mon tout, qui répand quelquefois la désolation dans les campagnes.

Les avarés cachent leur *or*, les femmes cachent leur *âge*, le tout est donc *orage*. Voici une charade faite sur le mot *char-bon* :

Aux vainqueurs triomphans on offre mon
premier;
Tout homme doit toujours se montrer mon
dernier;
Pour apprêter vos mets employez mon entier.

La suivante a toute la contexture de l'énigme, ou même du logogriphe; elle est faite sur le mot *château*, qui se divise en *chat* et en *eau*.

Chez nos aïeux presque toujours
J'occupais le sommet des plus hautes monta-
gues,

Et là j'étais d'un grand secours.
Plus souvent aujourd'hui j'habite les campa-
gues,

Où je figure noblement;
Et j'en fais à coup sûr le plus noble ornement.
Examine mon tout, et fais-en deux parties :
L'un est un animal très subtil et gourmand :
Réjouissez-vous par ses folies;
De doux maintien, maître en minauderies,
Traître surtout ; l'autre est un élément.

En voici une plus jolie et plus spiri-
tuelle; elle fut adressée à une dame jeune
et aimable :

Mon premier de tout temps excita les dégoûts;
Mon second est cent fois plus aimable que vous,
Quant à mon tout, dont vous êtes l'image,
Tout haut j'en fais l'éloge, et tout bas j'en en-
rage.

Le mot est *ver-tu*. L'auteur de la cha-
rade était plus galant que vertueux.

Le mot *é-pieu* a donné lieu à une
charade régulière en vers alexandrins :

Mon premier est, lecteur, une simple voyelle;
Mon second sert d'appui pour l'objet qui chan-
celle;
Pour la chasse mon tout, pire que les filets,
Est une arme fatale aux hôtes des forêts.

Comme on vient de le voir, la cha-
rade se fait communément en vers li-
bres, c'est-à-dire qu'elle n'a point de
rimes régulières, ni aucune mesure; quel-
quefois, comme celle de *l'orage*, elle est
en prose, etc.

Les charadistes peuvent donc s'exer-
cer à peu de frais, soit à faire ce petit
badinage, soit à le deviner. *Voy. ÉNIG-
ME, LOGOGRIPHE et RÉBUS. F. R-D.*

CHARADE EN ACTION, jeu de
société d'origine moderne. De tous les
divertissemens de ce genre, celui-ci peut
passer pour le plus ingénieux et le plus
recherché. Les ressources qu'il offre à
l'esprit d'invention, la variété de ses
développemens, l'emploi tout arbitraire
d'une multitude d'accessoires, exercent
à la fois le corps et l'intelligence. C'est
un cadre où chacun trouve sa place, où
l'on se crée aisément les moyens de faire
valoir ses avantages et dont le peu de
prétention fait ressortir le talent qui s'y
montre supérieur, sans atténuer l'effet
des plus modestes essais. Voici en deux
mots la théorie du jeu. La société qui y
prend part se partage en deux troupes,

qu'on appelle *camps*. Chacune doit à son
tour représenter devant l'autre les scènes
pantomimes ou dialoguées dont le sujet
est fourni par un mot à charade (*voy.*),
c'est-à-dire qu'en le fractionnant ses di-
visions doivent former autant de mots
auxquels, pris isolément, s'attache un
sens complet. Tels sont *but-or, cou-vent,
fer-railleur, mari-vaud-age*. L'obser-
vance de l'orthographe est rigoureuse.
Les acteurs formulent une scène pour
chaque décomposition partielle et jouent
ensuite *le tout*, c'est-à-dire une action
relative au mot choisi que doivent de-
viner les spectateurs. L'art du jeu con-
siste dans le parfait rapport des scènes
jouées avec les mots qui leur servent sou-
vent de motifs. Il faut, tout en essayant de
donner le change par les détails, que le
véritable sens soit le nœud et le fait prin-
cipal du petit drame. Plus le sujet de
l'entier contraste avec la signification des
syllabes élémentaires, plus il devient dif-
ficile à découvrir. Le *camp* qui est juge
reste dans le salon et l'autre se retire
dans une autre pièce : là s'organise la re-
présentation, et le plus souvent ces pré-
paratifs de coulisse sont la partie la plus
animée du jeu et la plus féconde en in-
cidens risibles. Les discussions sur les
mots et sur la manière de les jouer, la
distribution des rôles, le conflit des voix,
le mouvement de tous, les costumes gro-
tesques imaginés pour distinguer les per-
sonnages, et les expédiens suggérés à cha-
cun par sa propre fantaisie, sont bien plus
naïvement comiques que la comédie d'ap-
parat qu'ils précèdent; mais chacun à son
tour, et sans cela d'ailleurs l'emploi d'ac-
teur causerait en peu de temps trop de
fatigue. Les charades en action ont aussi
quelquefois pour résultat un certain dé-
sordre matériel. L'empressement et le
peu de scrupule à mettre tout en usage
pour compléter l'illusion autant que pos-
sible peut compromettre des meubles fra-
giles et mettre en désarroi les garde-robes
et les chiffonniers. Mais l'espèce de fami-
liarité nécessaire pour se livrer à ce genre
de divertissement fait aisément pardon-
ner quelques écarts, que doit au moins
réprimer le bon goût, si, passagèrement
aveuglé par le feu de l'improvisation, il
n'a pu tous les prévenir. *V. DE M-N.*

CHARANÇON ou **CHARANSON**. On désigne vulgairement par ce nom divers insectes qui attaquent les grains de différent genre et qui causent de grands préjudices à l'agriculture. Les cultivateurs confondent évidemment des espèces distinctes, mais qui leur sont également nuisibles: les *bruches*, les *attellabes*, les *charançons* proprement dits, les *lixes*, les *rinchenes*, les *calandres*, etc. Les unes, en effet, dévorent les feuilles et les parties les plus tendres des végétaux (*attellabes*), d'autres attaquent les fruits de toute espèce (*charançon*), d'autres encore semblent préférer les fruits à amande (*rinchenne*); il en est enfin qui détruisent les graines des céréales (*calandre*) ou des légumineuses (*bruche*).

Les charançons appartiennent au genre *curculio* des coléoptères tétramères (*voy. COLÉOPTÈRES*); ils sont d'une prodigieuse fécondité, et lorsque la température favorise le développement de leurs larves, ils constituent un véritable fléau; surtout lorsqu'on a l'imprudence de détruire les hirondelles, les fauvelles et autres oiseaux appelés becs-fins qui en font leur nourriture et s'opposent à leurs ravages.

Plusieurs espèces de charançons plaisent aux amateurs d'insectes à cause de la beauté de leurs formes et de leurs couleurs. Il en est quelques-unes auxquelles on a prêté des propriétés médicinales singulières; par exemple celle de guérir le mal de dents: c'est le *curculio anti-odontalgicus*; d'autres sont recherchées comme un mets délicat aux Antilles: tel est le *curculio palmarum*, dont la larve figure sur les tables sous le nom de *ver palmiste*.

Cette dernière espèce a été rattachée au genre *calandra*, auquel appartient la calandre des blés. Celle-ci se nourrit particulièrement de la féculle des graines céréales et cause quelquefois d'immenses dégâts. On a proposé, pour la détruire, une multitude de moyens, ce qui prouve leur insuffisance à tous. Le mélange de plantes aromatiques ou fétides, les fumigations de toute espèce, la ventilation, le soin de poser sur les tas de blé des toisons non dépouillées de leur suint, qui présentent aux insectes un poison et un piège, ne comptent que des résultats in-

complets. Le procédé qui réunit le plus de suffrages consiste à remuer fréquemment les tas de blé, de manière à troubler les insectes, en même temps qu'on leur en abandonne un dans lequel ils se cantonnent et où il est facile de les détruire en l'arrosant d'eau bouillante. Il est nécessaire de disposer les greniers de manière à ce qu'ils soient le plus frais possible, la chaleur étant extrêmement nécessaire au développement de ces insectes malfaisants. F. R.

CHARBON. Il y a trois sortes de charbon: le charbon animal, le charbon végétal ou de bois, et le charbon minéral ou de terre. Il convient de les examiner dans leurs relations avec l'économie rurale et domestique et dans les différents usages auxquels on peut les soumettre. Nous nous occuperons d'abord des deux premières sortes, nous réservant à traiter de la troisième à l'article **HOUILLE**.

CHARBON ANIMAL. Le charbon animal, vulgairement appelé *noir animal*, est le produit de la combustion, à vaisseau clos, des matières animales azotées. Il jouit à un plus haut degré que le charbon végétal de la propriété décolorante. On s'en sert surtout dans les raffineries de sucre pour blanchir les sirops, et dans les pharmacies pour rendre incolores les infusions des plantes, le vinaigre, l'acétate de potasse, etc. Le meilleur charbon animal est produit par les os spongieux et par les matières charnues sanguines des jeunes animaux, parce qu'ils contiennent beaucoup de gélatine et que les substances qui en sont dépouillées perdent toutes leurs propriétés décolorantes. Le noir provenant d'ossements vieux, durs, très compacts, macérés dans l'eau ou ayant séjourné dans la terre, est toujours de qualité très inférieure.

Le charbon animal sortant des raffineries est un excellent engrais: sa propriété fertilisante est due principalement aux impuretés dont il s'empare, à la petite portion de sucre, ainsi qu'à l'albumine du sang de bœuf qu'il entraîne et qu'il retient. Mais, avant son emploi dans ces manufactures, le charbon animal n'est point un engrais: il n'est tout au plus qu'un amendement mécanique ou divisant; encore faut-il l'employer frais. Quand

il a été plus ou moins de temps exposé à l'action atmosphérique, il n'est réellement bon à rien. Comme tous les autres engrais, le charbon animal a besoin de certaines circonstances favorables pour fournir à l'agriculture des avantages incontestables; c'est pour les avoir méconnus que l'on a vu des écrivains le proscrire. La pratique en apprend plus que la théorie; voici ce qu'elle nous révèle: les terres froides ou argileuses lui conviennent de préférence; et, parmi les plantes, celles qui admettent l'azote dans leur composition (comme les colzas et autres crucifères), retirent de son usage les meilleurs effets. Il les soustrait aux ravages des insectes, non-seulement au temps du semis, mais encore à leur premier développement, qu'il rend plus actif. Sa puissance se prolonge pendant tout le cours de la végétation; elle rend les produits plus beaux et beaucoup plus abondans. Sur les sols peu profonds, naturellement secs et précoces, le charbon animal est peu et même point efficace; pour les terres dites à seigle, il en faut une très petite quantité ou peut-être n'en faut-il pas du tout. Les départemens de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, ont été les premiers à se servir de cette substance. On la répand sur la terre à la volée, dans une proportion qui varie avec la nature du sol, mais qui n'excède pas beaucoup celle de la semence.

En général, le charbon animal que fournit le commerce est *sophistiqué* avec des matières inertes, telles que les résidus des forges, la poussière de tourbe, la suie des cheminées, etc. Ce mélange diminue singulièrement ses propriétés, outre que c'est un vol fait à la bonne foi du cultivateur. On peut s'assurer de la pureté du charbon animal que l'on achète par un procédé simple, expéditif; mais comme il demande une certaine connaissance des réactifs chimiques et l'habitude de les employer, on fera bien d'en confier l'opération à un chimiste ou même à un pharmacien. Quand on possède du bon charbon animal et qu'on veut lui conserver toute sa puissance pendant un temps plus ou moins long, on ajoute de la chaux affleurie au charbon en pâte, dans la proportion d'une barrique sur

trois. La masse obtenue se sèche facilement au simple contact de l'air, et donne, au bout de six mois, un engrais qui fait réellement merveille, la chaux ajoutant à ses propriétés sur les terres auxquelles elle convient.

CHARBON DE BOIS. Cette sorte de charbon, la plus généralement connue, est le produit de la demi-combustion des végétaux ligneux; ses propriétés sont constatées depuis long-temps. L'inaltérabilité de ce charbon le fit adopter chez les Égyptiens comme très propre à préserver les corps d'une entière destruction; les anciens Romains le répandaient, à l'instar des Celtes, sur le terrain où devait s'élever le terme destiné à marquer la limite inviolable de la propriété rurale. On l'emploie aujourd'hui, non-seulement à ce dernier usage, mais encore pour garantir de la fermentation acide les substances végétales et animales, ainsi que pour enlever les principes colorans et surtout l'odeur désagréable, malsaine, des matières qui commencent à se putréfier. Le charbon de bois neutralise les effets de certains gaz délétères; il absorbe l'humidité de l'air et celle des murailles; il sert dans la fabrication de la poudre à canon et dans celle de l'acier, où il joue un rôle très important. On l'emploie encore à isoler les corps chauds, attendu qu'il est mauvais conducteur du calorique; en revanche il est bon conducteur de l'électricité; c'est pour cela qu'on en garnit le pied des paratonnerres. On s'en sert encore en médecine: on le fait prendre à l'intérieur, sous forme de pastilles, pour corriger l'haleine forte, pour rétablir les fonctions de l'organe utérin, etc.; on l'applique extérieurement, réduit en poudre très fine, dans les gangrènes, pour dessécher les vieilles plaies, pour guérir la teigne, etc.

Le meilleur charbon végétal, le mieux fait, est bien noir, léger, luisant, poreux, cassant, sonore, et ne renferme point de fumeron. Tous les végétaux ligneux ne donnent pas un charbon de même qualité; celle-ci dépend de l'espèce de bois qui l'a produit, de l'exposition, du climat, de l'époque de l'année où la coupe a eu lieu. Le charbon de bois tendre (le bouleau, le coudrier, le saule, le tremble,

le peuplier, le tilleul, le pin sylvestre) est léger, d'un grain peu serré; il ne pétille point et convient pour la fonte des métaux, qu'il adoucit. Le charbon de bois dur, au contraire, étant moins spongieux et donnant plus de chaleur, est sujet à pétiler et aigrit la fonte. Le charbon de chêne, de charme, d'orme, de châtaignier, d'érable et de frêne est préféré par les ouvriers en fer et en acier; celui du hêtre l'est par les poudriers.

La pesanteur spécifique du charbon végétal est variable suivant le degré de cuisson qu'il a reçu et les qualités particulières des plantes qui le fournissent. Il perd de sa couleur en absorbant l'eau; il augmente de volume jusqu'au moment de sa parfaite saturation, sans se déliter aucunement; à la longue il se contracte de nouveau et semble prendre, par son séjour prolongé sous l'eau, un aspect qui le rapproche de certains charbons de terre. Les charbons de bois blancs absorbent jusqu'à deux fois et demie de leur poids d'eau avant de se précipiter; les charbons de bois dur une fois et demie seulement: les premiers agissent donc moins hygrométriquement que les seconds.

Le charbon parfait de chêne pèse 1,0000; celui de charville, 0,9793; celui de méleze 0,9562; celui du pin maritime, 0,9342; celui du bouleau, 0,9161; celui du pin sylvestre, 0,8820; celui d'aune, 0,7513. Le bois vert, qui a toute sa sève, donne fort peu de charbon; le bois trop sec en fournit un trop cuit, approchant de la braise; le bois vieux ou qui tombe en pourriture fait un charbon de mauvaise qualité. Le meilleur provient de rondins de taillis, âgés de 15 à 16 ans. On le prépare dans les forêts par masses considérables et il est avantageux de le faire à la même place ou *faulde*, selon l'expression reçue, parce que la terre, étant comme cuite, ne permet point aux vapeurs inférieures de monter jusqu'au charbon et de le détériorer (voy. CHARBONNIER). Comme chauffage, le charbon de chêne vert ou yeuse tient au feu au moins deux fois plus que celui du chêne blanc, et ses effets, pour le calorique qu'il répand, sont dans une plus forte proportion.

Quoique les charbons de la plupart de nos arbres forestiers puissent être facilement confondus au premier coup d'œil, ils ont cependant chacun des caractères distinctifs dont on ne peut réellement acquérir la parfaite connaissance qu'en les observant comparativement. Le charbon de chêne est un des plus absorbans, relativement au volume; celui du lilas, qui a plus de densité, ceux de frêne, de racine de bruyère, absorbent beaucoup moins; ceux de bois légers, de peuplier surtout, leur sont de beaucoup inférieurs.

Le charbon réduit en poudre et mêlé, à raison de 15 grammes ou 4 gros, avec de l'eau, conserve plus de deux semaines les plantes que l'on tient dans des vases; il ne les prive point de leur arôme parfumé. Les jardiniers se servent du charbon pour conserver la terre fraîche durant les grandes chaleurs. C'est encore par son moyen que l'on peut garder de la glace pour cette époque. Concassé et réduit en très petits fragmens, il clarifie l'eau en hiver, il l'épure en été, il la dépouille de la partie mucilagineuse, de toutes les substances fermentescibles les plus solubles. Ayant acquis cette certitude, Lowitz de Pétersbourg inventa les filtres de charbon (voy. FILTRE) qui furent apportés en France dans l'année 1796 et dont l'usage n'est devenu populaire que depuis 1811. Partout où l'on s'occupe avec succès de l'engraissement des porcs, des oies, des dindons, on ajoute un peu de charbon grossièrement pilé à la nourriture; la chair en est plus délicate, d'un goût plus exquis.

Il arrive souvent que le feu se manifeste dans les amas de charbon: les causes sont presque toujours ignorées, mais elles résultent du peu de précautions que l'on prend en pénétrant dans les lieux qui les enferment avec des chandelles ou d'autres corps enflammés. Pour arrêter l'incendie il ne faut point répandre dessus de nombreux seaux d'eau, comme cela se pratique d'ordinaire: on ne fait ainsi qu'augmenter le danger; encore moins permettre que des individus pénètrent dans le lieu où il existe. Il suffit de boucher tous les courans d'air, et, avant d'entrer, jeter plusieurs bois-

seaux de chaux délayée: alors tout danger a cessé, l'on n'a plus à craindre d'asphyxie; le gaz acide carbonique est complètement absorbé.

Quant au charbon pilé et pulvérisé, il est très important de ne point en faire de gros tas. En cet état il absorbe l'air beaucoup plus promptement, beaucoup plus avidement que le charbon en bâtons. Cette absorption est lente en apparence, mais elle ne tarde pas à se manifester par une chaleur d'abord peu sensible, mais qui monte en peu d'heures jusques à 170 et 180 degrés, et à causer une inflammation spontanée. Elle commence vers le centre du tas, à 12 et 15 centimètres au-dessous de la surface, et devient générale avec une vitesse effrayante. Le charbon distillé s'enflamme encore plus rapidement. Ce phénomène est rare, il est vrai, mais il est trop dangereux pour ne pas y songer. Il faut donc ne triturer le charbon de bois qu'au fur et à mesure du besoin.

CHARBON DES GRAMINÉES. On donne le nom de charbon à une maladie des graminées qui n'est dangereuse ni pour l'homme ni pour les bestiaux; elle est rare dans le froment et affecte plus particulièrement l'orge, l'avoine. Elle cause au cultivateur de grandes pertes, que l'on évalue, selon les années, au cinquième, au quart et même à la moitié de la récolte. Elle fait surtout des ravages sur le maïs, qu'elle couvre de tumeurs charnues, variant de grandeur et de forme, tantôt limitées à la tige et aux feuilles, tantôt enveloppant les épis à fleurs et à fruits. Cette maladie est produite par la présence d'une plante parasite appelée par les botanistes *uredo carbo*; dans les organes reproducteurs elle détermine des altérations telles qu'ils restent à l'état rudimentaire ou périssent complètement. Imhof veut que les pieds les plus tardifs soient les seuls exposés à cet accident; Parmentier, au contraire, assure que ce sont les plus hâtifs; quelques entomologistes l'attribuent à la piqure de certains insectes; divers agronomes à la constitution atmosphérique; Tillet à une surabondance de sève. Ce qu'il y a de certain, c'est que le charbon se manifeste indistinctement

sur les chaumes les plus forts et les plus faibles, les plus jeunes et les plus âgés, après de longues pluies, des brouillards épais, une humidité trop prolongée et trop intense, circonstances essentielles au développement de tous les cryptogames, et des parasites en particulier. A. T. n. B.

CHARBON (méd.). Le charbon, appelé scientifiquement *anthrax*, et auquel, pour le distinguer du *furoncle* qu'on nomme quelquefois charbon benin, on a ajouté l'épithète de malin, est une affection gangréneuse de la peau, qui est le résultat d'une inoculation virulente, et qui se transmet des animaux domestiques à l'homme et réciproquement. C'est absolument la même affection que celle désignée par le nom de pustule ou puce maligne, et dont quelques médecins ont donné une description séparée. Comment le charbon se développe-t-il chez les animaux? c'est ce qu'on ne peut dire bien précisément. On le voit néanmoins survenir chez les animaux excédés de fatigue; et souvent, lorsqu'une bête a été attaquée, la maladie se communique rapidement à celles qui l'entourent, et consécutivement aux personnes qui se trouvent en contact avec elles ou qui manient leurs dépouilles, lorsqu'elles ont succombé, en présentant toujours la même série de phénomènes. Il suffit que la peau soit en rapport avec les humeurs charbonneuses pour qu'on voie se développer la maladie; à plus forte raison s'il existe quelque plaie, et surtout si l'on se blesse avec un instrument imprégné de sang ou de sanie. D'ailleurs, de quelque manière que vienne le charbon, il consiste dans une tumeur rouge et dure qui promptement se termine par une gangrène et qui peut envahir indistinctement toutes les parties du corps. A peine la tumeur est-elle formée qu'elle noircit, s'étend et se couvre de phlyctènes (*voy.*); puis la suppuration s'en ensuit; des symptômes de typhus se manifestent, et la mort vient bientôt si l'on ne s'empresse d'employer un traitement fort énergique. Dans cette affection, il semble que la masse du sang soit altérée; car l'expérience a montré qu'on pouvait produire le charbon à coup sûr en injectant le sang d'un animal malade

dans les veines d'un animal sain. C'est pour cela qu'il faut empêcher la matière contagieuse de s'introduire dans l'économie par la voie de l'absorption, et c'est à quoi l'on parvient en cautérisant le plus tôt possible le point où cette matière a été déposée. On parvient encore à prévenir les accidens mortels en excisant les tumeurs charbonneuses dans les premiers momens de leur apparition, et en cautérisant avec soin la place qu'elles occupaient. Lorsque la tumeur est volumineuse, on se borne à y faire des incisions qui favorisent l'action des caustiques (voy. ce mot).

La fièvre grave, putride, comme on le disait jadis, ne se développe que dans le cas où la cautérisation n'a pas été pratiquée à temps; elle est souvent mortelle, mais elle peut aussi se terminer favorablement (voy. TYPHUS), sous l'influence d'un traitement convenable.

Dans la peste et dans la fièvre typhoïde, il se manifeste quelquefois dans le cours de la maladie des tumeurs gangréneuses qui ont également reçu le nom de *charbon*.

On a vu souvent des épizooties d'affection charbonneuse, dans lesquelles des milliers de bêtes à cornes et à laine périssaient, sans parler même des bergers et des bouchers qui étaient frappés par la contagion, qu'on voyait s'étendre aussi aux tanneurs et aux mégissiers qui se chargeaient d'apprêter les peaux des animaux morts.

Le traitement, chez les animaux, serait le même que chez l'homme, si l'on ne préférerait abattre l'animal charbonné, surtout lorsque c'est un mouton. On comprend, en effet, que les frais de guérison absorberaient la valeur de l'individu et quelquefois au-delà.

Long-temps on a cru que la chair des animaux morts du charbon avaient des propriétés nuisibles, et la crainte qu'inspirait la maladie avait dicté des ordonnances très sévères qui prescrivaient d'enterrer, chair et poil, le bétail qui avait succombé. Mais de nombreuses infractions à l'ordonnance sont venues démontrer qu'on pouvait faire usage sans inconvénient de la chair des animaux charbonnés, surtout de ceux qui ont été sacrifiés dans la première période de la

maladie. Nous croyons plus prudent de rejeter la viande des animaux qu'on a laissés mourir du charbon, bien que les miasmes contagieux ne résistent guère à l'action de la chaleur nécessaire pour la cuisson. Quant à la peau et à la laine, il serait absurde de les laisser perdre, puisqu'on a, dans les chlorures alcalins, des moyens infailibles de les désinfecter complètement. F. R.

CHARBON (ASPHYXIE PAR LE). Un fait bien anciennement connu et confirmé par des milliers d'accidens funestes, c'est l'action délétère qu'exerce chez l'homme et chez les animaux l'acide carbonique dégagé pendant la combustion du charbon. Ce gaz, qui s'exhale aussi en abondance des cuves où fermentent la vendange, et qui, dans certaines localités, sort du sein de la terre (voy. GROTTÉ DU CHIEN), est plus pesant que l'air atmosphérique et occupe, par conséquent, la partie la plus basse des lieux où il se répand. Il est essentiellement impropre à la respiration, en ce qu'il tend à convertir le sang artériel en sang veineux (voy. CIRCULATION et HÉMATOSE), et lorsqu'il est respiré en certaine proportion il amène des accidens plus ou moins graves et peut même produire la mort. L'asphyxie par le charbon est le moyen qu'emploient souvent, pour s'ôter la vie, les femmes et les hommes peu familiers avec les armes diverses, parce qu'ils espèrent mourir doucement et sans douleur. On a vu souvent des personnes qui avaient imprudemment allumé du charbon dans des chambres où l'air ne se renouvelait pas, être victimes de leur ignorance, de même que d'autres ont trouvé la mort dans les celliers ou dans les caves où était du vin en fermentation, ou bien encore dans lesquelles avait été déposée de la braise de boulanger chaude encore.

Les personnes soumises à l'action du gaz acide carbonique peuvent être instantanément asphyxiées, lorsqu'elles en respirent en grande quantité. Lorsqu'au contraire ce gaz ne se dégage que peu à peu et qu'il existe quelque moyen de renouveler l'atmosphère, on éprouve d'abord un peu de mal de tête avec tendance au sommeil, puis un engourdissement de

plus en plus profond et qui se termine par la mort après avoir donné lieu à quelques mouvemens convulsifs. Ceux qui réchappent conservent pendant plusieurs jours après l'accident une céphalalgie opiniâtre, accompagnée d'un brisement douloureux de tous les membres. L'examen des corps des personnes qui ont succombé montre que la chaleur se conserve beaucoup plus long-temps que dans tout autre cas de mort, que les articulations sont flexibles et ne présentent que très tard la raideur cadavérique, enfin que le système vasculaire tout entier et les organes parenchymateux sont gorgés de sang extrêmement noir.

Le traitement de l'asphyxie par le charbon consiste d'abord à soustraire l'asphyxié à l'influence du gaz délétère, soit en le transportant hors du lieu dans lequel ce gaz s'est accumulé, soit en y établissant un courant d'air rapide qui le chasse promptement. Mais c'est là qu'est souvent la difficulté, et l'on a vu plus d'un homme courageux, victime de son zèle imprudent, tomber asphyxié lui-même auprès de ceux qu'il venait secourir, dans une cave, un cellier, un puits, etc., lieux où le renouvellement de l'air est extrêmement difficile à opérer. Il faut donc, en pareil cas, concilier la célérité et la prudence nécessaires pour éviter de nouveaux malheurs, et commencer par répandre de l'eau de chaux ou de l'eau chlorurée, et ne pénétrer que quand on s'est assuré qu'une chandelle allumée continue de brûler. On peut aussi se couvrir la bouche et le nez d'un mouchoir imbibé de chlorure de chaux liquide et ne respirer qu'à travers cet intermédiaire.

Dès qu'on a pu exposer les asphyxiés au grand air, ce qui est de la plus haute importance, il faut chercher à rétablir la respiration et la circulation. Pour cela, après les avoir dégagés de tout ce qui peut les étreindre, il faut leur faire sur la figure et sur tout le corps des affusions d'eau froide et vinaigrée, les frotter rudement avec de la laine ou du linge grossier, surtout sur la poitrine, partie sur laquelle on exercera des pressions alternatives qui peuvent favoriser l'introduction de l'air pur dans les poumons. L'insufflation de l'air dans la poitrine est

un moyen salubre en lui-même, mais dont la mauvaise administration peut devenir dangereuse. En même temps on présentera avec précaution sous le nez de l'éther, de l'ammoniaque liquide (alcali volatil), du vinaigre concentré, de l'eau de Cologne, du soufre en combustion, pour stimuler la membrane du nez et des bronches. La saignée du bras est un moyen qu'on peut recommander, parce qu'il dégorge le poumon et le cœur, et facilite le jeu de ces organes. Des lavemens avec de l'eau salée ou vinaigrée sont un accessoire utile, de même que les brûlures superficielles de la peau faites en brûlant un peu d'amadou ou quelques gouttes d'eau de Cologne sur le creux de l'estomac.

Dès que l'asphyxié a commencé à respirer, on peut le croire à peu près sauvé; néanmoins il convient de continuer, avec plus de réserve, il est vrai, les moyens qui viennent d'être indiqués. Les boissons froides et acidules lui conviennent parfaitement, et il est quelquefois nécessaire de revenir à la saignée.

Répétons ici une vérité qu'on ne peut assez répandre : c'est que l'on ne saurait trop s'empresser de donner des secours aux personnes asphyxiées ni les continuer trop long-temps, malgré leur apparente inutilité. Il n'y a que la raideur cadavérique qui donne une certitude absolue de la mort, et jusque là l'humanité commande d'espérer et de soutenir les efforts.

F. R.

CHARBONNERIE, voy. CARBONARI.

CHARBONNIER. On nomme ainsi celui qui fabrique le charbon dans les forêts, au moyen de procédés qui présentent quelques différences, suivant les époques et les localités. Le plus ancien de tous consiste à dresser sur un terrain naturellement uni, ou qu'on dispose pour cet objet, une pyramide de bois au milieu de laquelle on ménage une cavité qui s'ouvre à son sommet de manière à former une cheminée, cavité où on place le feu destiné à ménager la combustion. Il faut ensuite ranger le bois régulièrement dans les diverses parties du fourneau et recouvrir le tout d'une couche plus ou moins épaisse de terre ou de mottes de

gazon, pour concentrer l'action de la chaleur. C'est alors qu'on allume et que le charbonnier doit veiller plusieurs nuits, pour ouvrir et fermer, à propos, l'accès à l'air intérieur; pour garantir son fourneau des coups de vents, au moyen d'abris qu'il construit; et enfin pour étouffer le feu au moment opportun, en bouchant toutes les ouvertures, de manière à ce que le charbon soit convenablement préparé, c'est-à-dire qu'il ne soit ni trop peu ni trop consommé. Lorsque la masse est refroidie, on l'ouvre pour extraire le charbon.

Cette méthode imparfaite d'opérer, outre qu'elle donne un résultat souvent très médiocre, a, de plus, l'inconvénient de laisser perdre des produits assez importants, tels que l'acide acétique qui se dégage en grande quantité pendant l'opération. C'est pour le recueillir, en même temps que pour régulariser la combustion, qu'on avait introduit dans la pyramide, construite ainsi qu'il vient d'être dit, des tuyaux de fer ou de cuivre qui, du centre du tas de bois, se dirigeaient sur les côtés. Ces tuyaux, qu'on ouvrait et fermait à volonté, permettaient d'obtenir la parfaite carbonisation de tout le bois.

On obtenait de l'acide acétique plus pur et en plus grande quantité, en même temps qu'un charbon plus abondant et de meilleure qualité, par le procédé de M. Mollerat, qui soumettait le bois à une véritable distillation, dans de grandes cornues en fonte qu'on faisait rougir dans des fourneaux. Malheureusement, cette manutention exigeait des transports coûteux qui ont dû la faire abandonner.

Un procédé plus économique et non moins avantageux consiste à creuser en terre un trou rond, revêtu en maçonnerie, à y ranger le bois de manière à y ménager une cheminée, puis à le recouvrir d'un couvercle, du centre duquel part un tuyau pour recueillir les produits gazeux et les conduire dans des appareils réfrigérans.

Ainsi donc, la fabrication du charbon se réduit à deux méthodes : la carbonisation lente, et la carbonisation rapide et à vaisseaux clos, pour laquelle les procédés varient. Cette dernière est infini-

ment préférable à l'autre, en ce qu'elle fournit des produits plus abondans, plus nombreux et de qualité supérieure, savoir : un charbon plus lourd et totalement exempt de *fumerons* (bois incomplètement carbonisé), de l'acide acétique, une huile analogue au goudron, et enfin du gaz hydrogène carboné, toutes substances qui peuvent être utilisées dans les arts. Voy. CHARBON DE BOIS.

On appelle aussi *charbonniers* les hommes qui, à Paris, sont chargés de porter le charbon dans des sacs, depuis le lieu de la vente jusque chez le consommateur. Ils formaient une sorte de corporation qui, dissoute à la première révolution, avait essayé de se reconstituer sous les Bourbons de la branche aînée. Les charbonniers partageaient avec les dames de la balle le privilège d'occuper les loges d'avant scène aux représentations *gratis*. Depuis la révolution de juillet, plusieurs marchands se sont mis sur le pied de vendre le charbon à la fois au poids et à la mesure, comme on l'a fait pour le bois, et de le faire transporter dans des sacs fermés et *plombés*, ce qui garantit à l'acheteur qu'il a véritablement de la marchandise pour son argent. F. R.

CHARCUTIER (cuiseur de chair), nom donné à celui qui exerce l'art d'apprêter les chairs du cochon, du sanglier et d'autres animaux. On le donne aussi à celui qui ne fait que les vendre. Cette préparation consiste à saler, à fumer, à apprêter et à cuire les diverses parties des viandes choisies. L'art du charcutier demande encore quelques connaissances pratiques : par exemple, le choix des porcs destinés à faire de la charcuterie doit porter sur ceux qui sont jeunes et gras, et exempts de la maladie appelée *ladrerie*, qui, dit-on, rend indigeste et malsaine la chair de cet animal.

La salaison doit se faire en hiver et on ne doit y employer qu'un sel bien purifié et débarrassé de tous corps qui pourraient attirer l'humidité de l'air. Le cochon ou porc se sale de deux manières : dans quelques pays on le coupe en morceaux qu'on place dans un tonneau défoncé, au fond duquel on met un bon lit de sel et les pièces de chair, en alternant les couches de l'un et de l'autre.

On ferme le tout hermétiquement, et au bout de six semaines toutes les parties ont été assez pénétrées par la saumure pour se conserver fort long-temps. Dans d'autres contrées on commence par enlever les quatre membres, les côtes, la hure, l'épine du dos, et l'on sale sur une table ce qui reste de l'animal en l'arrosant avec le sel fondu. Ensuite les parties suffisamment imprégnées de sel sont suspendues au plafond pour les faire sécher. Ces diverses opérations sont en général beaucoup mieux exécutées par les habitans de la campagne que par ceux des villes, et elles le sont parfaitement dans les pays où le sel a des qualités supérieures, comme dans le Béarn et le Bigorre.

Un charcutier intelligent doit connaître l'assaisonnement qui convient à chaque viande et la disposer chez lui de manière à ce qu'on puisse en trouver à tout instant de froide et de chaude. C'est pour Paris l'objet d'un commerce considérable, et, pour s'en faire une idée, il suffira de dire qu'en 1826 la charcuterie seule a employé 707,297 kilogrammes de viande.

Ce commerce ne se fait pas toujours loyalement. Il n'est que trop démontré que quelques charcutiers mêlent aux produits du cochon et du sanglier les chairs et le sang des moutons, des bœufs et même des ânes et des mulets. La police les surveille rigoureusement, mais elle ne peut pas toujours atteindre les abus. On a remarqué que les charcutiers, et ceux qui manipulent avec eux les viandes, acquéraient de l'embonpoint, mais qu'ils n'avaient pas en général la belle carnation des bouchers, qui opèrent sur des viandes fraîches et dans des locaux parfaitement aérés. V. DE M-N.

CHARDIN (JEAN), voyageur célèbre, était fils d'un bijoutier et naquit à Paris l'an 1643. A cette époque l'Inde et la Perse avaient fait de grands progrès dans la culture des arts, particulièrement dans ce qui concerne les pierres, les armes et la bijouterie, et le haut degré de prospérité auquel ces contrées étaient parvenues y faisait vivement rechercher les objets du même genre fabriqués en Europe. C'est ce qui donna

lieu à la carrière dans laquelle s'illustrèrent Tavernier et beaucoup d'autres. Chardin fut destiné au même genre de commerce. Dès l'âge de vingt-deux ans son père l'envoya en Orient, et le jeune voyageur, après avoir visité l'Inde, se rendit en Perse, où il séjourna pendant six ans. Le titre de marchand du roi de Perse, qu'il obtint, le mit en rapport avec les seigneurs de la cour et les personnes les plus considérables du pays. Mais les opérations commerciales n'étaient pas la seule occupation de Chardin. Né avec un esprit observateur et porté aux choses graves, il s'attacha à étudier la nature du pays, le caractère des hommes qui l'habitaient, les croyances et les institutions qui en avaient modifié la physionomie, et les monumens qui en retraçaient l'histoire. Rappelé en France par les intérêts de son commerce, il n'y séjourna qu'une année, pendant laquelle il publia le récit du couronnement du roi de Perse Soliman III, le même qui l'avait envoyé acheter dans sa patrie ce que l'art y avait produit de plus parfait en objets de bijouterie. Muni d'amples renseignemens, il se remit en route en 1671. A son arrivée à Constantinople, il prit avec lui un habile dessinateur, Grelot, pour dessiner les vues et les monumens qu'il trouverait sur son passage; ensuite il s'embarqua sur la mer Noire et aborda vers l'embouchure du Phase, d'où il se rendit en Perse. Il séjourna de nouveau près de six ans dans cette belle contrée, visita encore une fois l'Inde, et ne fut de retour en Europe que vers l'an 1680. C'est ce deuxième voyage de Chardin en Perse qui a donné lieu à la relation devenue si fameuse. Chardin ne se contenta pas de retracer ce qui lui était personnel: il tira parti des observations inédites faites sur les lieux par les hommes éclairés qu'il y avait rencontrés, particulièrement par les missionnaires catholiques. Il fit plus: grâce à la connaissance, à la vérité un peu superficielle, qu'il avait acquise de la langue persane, il mit à contribution les écrivains du pays. Son tableau physique, moral et politique de la Perse, malgré les erreurs de détail qui s'y trouvent et les changemens que le temps et les révolutions ont ame-

nés, restera toujours la source la plus pure où pourront puiser les personnes qui veulent étudier les mœurs et les usages des peuples. Aussi est-ce à cette même source que Montesquieu et les écrivains philosophes des derniers temps ont puisé, quand ils ont voulu donner une idée de cette intéressante partie de la terre. Chardin était né dans le sein de la religion protestante. A son retour en France il vit le peu de crédit dont y jouissaient ses co-religionnaires; déjà même commençait à se manifester l'esprit peu bienveillant qui devait conduire Louis XIV à la funeste révocation de l'édit de Nantes. Chardin prit le parti de s'expatrier pour toujours et se retira en Angleterre. Là, il entreprit la publication de son deuxième voyage, et il la termina (1711) en Hollande où il avait été envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire. Il mourut en 1713. La meilleure édition de cette relation est celle qui a paru en 1812 à Paris, 10 volumes in-8°, avec des notes de Langlès et un atlas. Cette édition comprend le *Couronnement de Soliman III*. R.

CHARDON (*carduus*), nom d'un genre de la famille des composées. Il est caractérisé par l'involucre, formé d'écailles imbriquées, qu'une seule espèce termine par un réceptacle garni de soies, et par l'aigrette caduque qui couronne les fruits. Ce genre a servi de type à une des grandes divisions de la famille à laquelle il appartient, et qui pour cela a reçu le nom de *carduacées*. Du reste, dans le langage vulgaire on désigne sous le nom de *chardon* un certain nombre de plantes qui sont plus ou moins éloignées par leurs caractères de ce genre, ou même de la famille des composées.

La seule espèce du genre chardon qui ait été employée à quelques usages est le *chardon Marie*, que quelques auteurs désignent sous le nom de *silybum marianum*, en le faisant entrer dans un autre genre. On le nomme aussi *chardon argenté*, *artichaut sauvage*. Les ramifications de la tige de cette plante, qui atteint une hauteur de 3 à 4 pieds, sont terminées par des capitules fort gros; les écailles de l'involucre sont garnies d'épines, caractè-

re qui a servi à séparer le genre *silybum* du genre *carduus*. Les feuilles sont très grandes, luisantes et marquées de taches blanches. Après avoir séparé les bords qui sont hérissés de dents épineuses, on mange dans quelques pays les feuilles radicales dont la saveur se rapproche beaucoup de celle des cardons (*voy.*). La saveur amère des racines et des feuilles en a fait employer le suc comme tonique et fébrifuge.

On a préconisé les graines de chardon Marie comme un spécifique contre la rage: une assertion si ridicule n'a pas besoin d'être réfutée.

Le *chardon étoilé* (*centaurea calcitrapa*) appartient au genre *centaurea* de la famille des composées. Il est très commun sur les bords des chemins. La tige velue, rameuse, haute d'environ un pied, porte des feuilles sessiles très découpées. Les segmens sont dentés. L'involucre est épineux, et les épines sont disposées en croix avant le développement de la fleur: de là lui est venu le nom de chardon étoilé; il porte aussi celui de chausse-trape.

Le *chardon à foulon* (*dipsacus fullo-num*) fait partie de la famille des dipsacées. Sa racine bisannuelle supporte une tige épineuse haute d'environ 4 pieds, que termine un capitule de fleurs. Ce capitule est hérissé de pointes qui en rendent l'emploi avantageux pour peigner les draps: aussi le cultive-t-on dans les pays où on le destine à cet usage. H. A.

CHARDONNETS. Les oiseaux ainsi désignés, à cause de l'habitude qu'a l'espèce de nos contrées de choisir par préférence pour sa nourriture les graines de chardon, forment, avec les linottes, un sous-genre du genre moineau, contenu lui-même dans la troisième famille de l'ordre des passereaux, les *conirostres*. Ce petit sous-genre est caractérisé par un bec exactement conique, sans être bombé en aucun point. Les chardonnets se distinguent des linottes par un bec un peu plus long et plus aigu. Le chardonnet ordinaire, l'un de nos plus jolis oiseaux, a les parties supérieures brunes, le front et la gorge cramoisis, les joues, le devant du cou et les parties inférieures d'un blanc pur; la moitié supérieure

de l'aile est jaune, le reste noir, tacheté de blanc. C'est aussi l'un des oiseaux les plus dociles : il apprend à siffler des airs et à faire toute sorte de tours ; il ne lui manque, comme l'a dit un naturaliste distingué, que d'être plus rare et de venir de régions lointaines pour être estimé ce qu'il vaut. La femelle, comme cela se rencontre habituellement, offre des couleurs plus sombres ; elle est triste et ne fait entendre pour tout ramage qu'un petit cri répété à de courts intervalles. Cette espèce est commune dans les bois et les parcs ; elle niche sur les arbres touffus, tels que les marronniers et les tilleuls. Son nid, auquel travaille le couple, comme c'est la coutume dans les petites espèces, est un chef-d'œuvre d'élégance et de propreté : placé sur une branche richement feuillée, il est formé à l'extérieur de menues racines et de brins d'herbe ; l'intérieur est garni d'un lit moelleux. La femelle y dépose quatre ou cinq œufs qui éclosent après 13 ou 14 jours d'incubation. Les chardonnerets pris sur le nid sont difficiles à élever ; on les nourrit avec du chenevis, du jaune d'œuf mélangé avec de la mie de pain. On en a vu vivre jusqu'à l'âge de 25 ans. C. L.-R.

CHARENTE, fleuve de France dans la partie occidentale, prend sa source à peu de distance du village de Claronnac, département de la Haute-Vienne, par 45°47' latit. N. et 1°35' long. O. de Paris. La Charente coule d'abord au N. O. pendant environ 17 lieues, jusqu'à Civray, où elle commence à devenir flottable ; bientôt elle tourne au sud et suit cette direction jusqu'à Angoulême, mais en décrivant une foule de détours dans ce second intervalle qui est de 29 lieues ; d'Angoulême à la mer, dans un cours de 38 lieues, elle coule de l'O. au N.-O., en passant par Cognac, Saintes et Rochefort. C'est en face de l'île d'Aix, après avoir formé un de nos principaux ports pour la marine militaire, qu'elle mêle ses eaux à l'Océan. Naturellement navigable jusqu'à Saintes, où cesse à peu près de se faire sentir le flux et le reflux, elle l'est devenue jusqu'à Angoulême par des travaux d'art. La longueur de la partie flottable est de 96,000 m., et celle de la partie navigable de 191,000 m. Son cours

total est d'environ 85 lieues. Sa navigation est favorisée par 27 écluses et un grand nombre de pertuis. Le fleuve offre ainsi de faciles moyens de transport aux productions du pays. Les vaisseaux de 100 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Tonnay-Charente, à 2 l. de Rochefort. La Charente, dont le cours reçoit plusieurs affluens et alimente un grand nombre d'usines importantes, forme un bassin secondaire qui devient, avec celui de la Sèvre niortaise, l'intermédiaire entre les grands bassins de la Loire et de la Garonne. Il embrasse à l'ouest une étendue côtière de 16 lieues. La ligne de faite, qui le circonscrit aux trois autres côtés, présente trois divisions correspondantes aux trois bassins limitrophes. Sa circonscription totale est de 116 lieues et répond à peu près aux anciennes provinces d'Angoumois, de Saintonge et d'Aunis, devenues aujourd'hui les deux départemens ci-après qui empruntent leurs noms au fleuve principal du bassin. La pente générale du sol est de l'est à l'ouest. Les affluens les plus importans sont la Boutonne, par la rive droite, et la Seugne, par la gauche. Dans la Charente viennent aussi déboucher les canaux de Charras et de Brouage. P. A. D.

CHARENTE (DÉPARTEMENT DE LA). Il est situé dans la région de l'ouest et formé de l'ancienne province d'Angoumois, avec quelques portions empruntées aux provinces limitrophes de la Saintonge, du Poitou et du Limousin. Ses limites sont les départemens des Deux-Sèvres et de la Vienne au nord, la Haute-Vienne à l'est, la Dordogne à l'est et au sud, et la Charente-Inférieure au sud et à l'ouest. Le sol de ce département est en général calcaire et sec, entrecoupé de collines élevées, mais de hauteurs à peu près égales, et où le naturaliste peut faire une ample moisson de fossiles curieux. Le climat est tempéré et le ciel presque toujours serein ; on n'y éprouve que rarement une température extrême, en hiver comme en été. Les vents dominans sont ceux d'ouest et de sud-ouest. Ils prennent quelquefois une grande violence et amènent des ouragans qui causent des ravages dans les campagnes. Le territoire est arrosé par de nombreux cours d'eau ;

indépendamment du fleuve qui lui donne son nom et qui y suit son cours dans une étendue totale de 250,000 m., nous devons signaler le Bandia et la Tardouère, dont les eaux se perdent en partie dans des gouffres situés au milieu de leur lit, ce qui empêche de les rendre navigables. Un de ces gouffres, situé près du village Chez-Robi, a une profondeur qui n'a pu être mesurée, et les eaux s'y précipitent avec un effroyable bruit; la Touvre, qui porte bateau dès son origine et qui a deux sources, l'une appelée le *Bouillant*, dont les eaux jaillissent quelquefois à 14 pieds, et l'autre le *Dormant*, qui présente une vaste nappe tranquille et de profondeur inconnue. Ses eaux ne gèlent jamais et elles tiennent en dissolution des substances calcaires qui recouvrent assez promptement d'incrustations les corps qu'on y plonge; enfin le Né, dont le cours entièrement compris dans le département, est d'un peu plus de 68,000^m. Ces rivières sont toutes très poissonneuses. L'arrondissement de Confolens présente un grand nombre d'étangs dont plusieurs sont considérables. Des trois principaux que contenait l'arrondissement de Cognac, deux ont été desséchés; le dessèchement du troisième, qui n'avait pas moins de 200 hectares, n'est pas encore achevé.

On trouve dans le département de la Charente le cuivre et l'antimoine, le plomb argentifère et le fer. Les deux mines des derniers métaux sont seules exploitées. Le sol présente aussi du plâtre, d'excellentes pierres de taille, des pierres lithographiques, des meules à aiguiser, etc. Au nombre des curiosités minéralogiques doivent figurer un grand nombre de cavités souterraines qui se trouvent à peu de distance du cours de la Tardouère et du Bandia. Les vastes et profondes grottes de Rencogne, situées à peu de distance de La Rochefoucauld et remplies de stalactites de couleurs diverses, méritent surtout d'être visitées. Le règne animal présente le loup et le renard, ainsi que quelques sangliers; le gibier y est devenu très rare; les reptiles y sont communs, mais, en général, d'espèces peu dangereuses. Parmi les produits végétaux, nous devons remar-

quer spécialement la truffe, dont la récolte annuelle peut s'évaluer à 200,000 livres produisant approximativement une somme de 360,000 francs. Le safran, qui était autrefois une branche importante de culture, a été presque partout remplacé par les céréales qui occupent un tiers environ de la superficie totale du département, portée par des calculs récents à 564,476 arpens métriques; près d'un cinquième est consacré à la culture des vignes dont le produit est généralement converti en eaux-de-vie, entre lesquelles celles dites *de Cognac* jouissent surtout d'un grand renom; c'est la principale richesse du département. On trouve dans les forêts, qui ne couvrent pas moins de 25,000 hectares, le chêne, l'orme, le frêne et surtout le châtaignier. L'industrie des habitans tire assez bon parti du sol qui est, sur plusieurs points, sablonneux et aride; quelques parties même, notamment dans les arrondissemens de Barbezieux et de Confolens, sont des landes coupées par des eaux qui manquent d'écoulement. On se livre activement, depuis quelques années, à des travaux de dessèchement, à l'effet de rendre à la culture une grande partie de ces terrains qui offrent seulement aujourd'hui de maigres pacages; les pâturages manquent au département et l'usage des prairies artificielles ne s'y introduit qu'avec lenteur. On y élève néanmoins une assez grande quantité d'animaux de toute sorte; il renferme environ 16,000 chevaux, 65,000 bêtes à cornes (race bovine), 8,000 mulets, 20,000 ânes, 235,000 moutons mérinos, métis et indigènes, qui ne produisent pas moins de 350,000 kilog. de laine chaque année. L'éducation des abeilles est négligée; des essais fort heureux, qui avaient été faits dans le siècle dernier, relativement à celle du ver à soie, ne paraissent pas avoir eu de suite. De grandes quantités de porcs et de volailles estimées deviennent un produit important pour les habitans. La production annuelle du sol peut se répartir comme suit : céréales et parmentières, 1,500,000 hectolitres; avoine, 140,000 *id.*; châtaignes 90,000, *id.*; vins et eaux-de-vie, 900,000 *id.*; huile de noix et colza, 19,000 *id.*; lin et chanvre, 550,000

kilog. Le revenu territorial est évalué à 17,900,000 fr., ce qui porte, pour les 362,531 habitans qui peuplent le département, d'après le dernier recensement officiel, le revenu par tête à 47 fr. et quelques centimes.

L'industrie assez avancée du département de la Charente offre des distilleries, des forges et fabriques d'acier, des tanneries et mégisseries, des fabriques de cordages, des manufactures d'étoffes diverses, une fonderie royale de canons à Ruelle, qui, en 1831, a fourni à la marine 906 bouches à feu et coulé 96 pièces, et surtout des papeteries dont les produits, dès long-temps renommés, notamment ceux dits papiers d'Angoulême, peuvent soutenir la concurrence avec les plus beaux articles de ce genre produits par l'étranger; on compte aujourd'hui environ 35 papeteries qui possèdent 60 cuves et produisent 100,000 rames. Les ouvriers de ces fabriques forment une sorte de corporation dont les membres s'unissent entre eux et se transmettent en quelque sorte héréditairement leurs fonctions dans l'atelier. Les divers articles de l'industrie du département deviennent l'aliment d'un commerce assez considérable. Les bestiaux, les grains, les eaux-de-vie, les cuirs, etc., en sont les élémens principaux. 879 foires, occupant 922 journées, facilitent la vente des produits; les moyens de transport sont offerts par les grandes routes de Limoges, Bordeaux, La Rochelle et Poitiers dont le parcours dans le département est de 303,328 mètres; par trois routes départementales et un grand nombre de chemins vicinaux qui s'améliorent; et par le canal du Poitou, qui joint la Charente à la Vienne.

Ce département est, sous le rapport administratif, divisé en 5 arrondissemens communaux, subdivisés en 29 cantons et 324 communes. *Angoulême* (voy.) est le chef-lieu du département; les quatre autres arrondissemens ont pour chef-lieux *Barbezieux*, *Cognac*, *Confolens* et *Ruffec*. On compte dans le département 2,189 électeurs qui élisent 5 députés. Il fournit annuellement à l'armée 948 jeunes soldats, et 73,331 individus sont inscrits sur le contrôle de la garde nationale dont

50,000 environ pour le service ordinaire. En 1830 la population a présenté le mouvement suivant : mariages, 2,921 ; naissances, 9,278 ; décès, 7,513 ; excédant des naissances, 1,765. En 1831 le département a rendu à l'état en perceptions diverses 7,108,388 fr. 99 cent. et il en a reçu 4,231,704 fr. 53 c., d'où il résulte qu'il a payé pour le gouvernement général du pays la somme de 2,076,684 fr., ou environ le sixième de son revenu territorial. Il appartient à la 20^me division militaire; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Bordeaux; il forme un diocèse épiscopal érigé au iv^e siècle et suffragant de l'archevêché de la même ville. Il y a à Jarnac une église consistoriale pour les réformés. Les établissemens d'instruction dépendent de l'Académie universitaire de Bordeaux; il existe des collèges à Angoulême et à Confolens. Le nombre des écoles primaires est de 465; elles sont fréquentées par 15,045 élèves, dont 13,000 environ du sexe masculin. Plus de 150 communes manquent encore d'écoles, ce qui explique l'ignorance et les superstitions qui règnent parmi les habitans des campagnes. Du reste, la population est intelligente et active, et les progrès de la civilisation ne peuvent être entravés là par l'obstacle principal qu'ils rencontrent ailleurs; car dans ce département, situé sur la limite qui sépare la langue d'Oil de la langue d'Oc, l'usage de notre idiome national est à peu près universel. P. A. D.

CHARENTE-INFÉRIEURE, département maritime de France, situé dans la région de l'ouest et formé d'une partie de la Saintonge, de l'Aunis presque entier, et des îles de Ré, d'Aix et d'Oleron. Il est limité au nord par les départemens de la Vendée et des Deux-Sèvres, à l'est par ceux de la Charente et de la Dordogne, au sud par celui de la Gironde, et à l'ouest par l'Océan. Il tire son nom de sa situation relativement au fleuve qui le traverse et y a son embouchure. Sa superficie totale est de 608,050 arpens métriques. Le sol présente plusieurs formations très diverses; il est en général bas et uni, et n'offre que quelques collines hautes d'environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer et dont la direction est du sud-

est au nord-ouest. La côte, qui est coupée par nombre de baies et présente un développement de 170,000 mètres, est bordée par une série de dunes sablonneuses; le terrain des coteaux et des plateaux n'est souvent qu'un tuf crayeux revêtu d'une couche végétale. Une partie du littoral, aux environs de Marans et de Brouage, est couverte de marécages dont la superficie totale comprend 20,000 hectares. Là sont des marais salans qui produisent des quantités considérables d'un sel regardé comme le meilleur de l'Europe, mais d'où s'exhalent des miasmes pestilentiels qui deviennent une cause habituelle de mortalité. Le climat est, du reste, doux et tempéré. Les vents qui y soufflent le plus ordinairement sont ceux de l'ouest et du nord-ouest. Les cours d'eau principaux qui arrosent le département sont, avec la Charente, la Sèvre niortaise, qui lui sert de limite au nord, et la Gironde au sud; la Boutonne, affluent de la Charente, la Seugne et la Sendre qui y ont leurs cours tout entiers. On évalue à 86,000 mètres l'étendue de la partie navigable de ces cours d'eau dans le département. Il possède en outre plusieurs canaux, creusés dans le but du dessèchement des marais, et deux canaux navigables, celui de Brouage et de Niort à La Rochelle, qui présenteront, quand ils seront entièrement terminés, un développement de 93,870 mètres. Il est traversé par 19 routes royales et départementales.

Les forêts couvrent 41,228 hectares; le chêne y domine et l'on y trouve aussi le pin et l'érable de Montpellier. Le loup et le sanglier sont communs dans ces forêts; le cerf a totalement disparu; le renard, le lièvre, etc., y sont très multipliés. Sous le rapport minéralogique, le département offre des carrières d'excellentes pierres de taille, des marnes, du plâtre, de la tourbe, etc.; on y reconnaît des indices de minerai de fer. Il existe quelques sources d'eaux minérales: la plus importante est à Pons.

L'agriculture a reçu dans ces derniers temps de remarquables améliorations; on emploie pour le labourage la charrue à avant-train et à versoir, le plus souvent attelée de bœufs; les métairies sont

en général peu étendues. On cultive les céréales de manière à obtenir une récolte de 1,100,000 hectolitres, qui dépasse les besoins de la consommation du département. Le sarrasin, le maïs, le safran, la moutarde, l'absinthe, les légumes secs, et autres servant surtout à la nourriture des bestiaux, sont également cultivés. Le département forme la limite pour la culture du maïs. La vigne, qui occupe 105,000 hectares, donne un produit annuel de 1,700,000 hectolitres de vin, dont un tiers est converti en eaux-de-vie. Les plantes textiles et oléagineuses prospèrent; le produit des avoines s'élève à 1,200,000 hectolitres; les prairies naturelles et artificielles occupent 78,000 hectares. On compte dans le département 20,000 chevaux de bonne race, 80,000 bêtes à cornes (race bovine), et 150,000 moutons dont la race a été améliorée par des croisements avec des moutons mérinos, et qui fournissent chaque année 230,000 kilogrammes de laine. On y engraisse aussi un grand nombre de porcs et de volailles qui forment un article d'exportation. L'éducation des abeilles y est bien entendue. Le revenu territorial est évalué à 22,637,000 fr., produisant par tête 49 fr. 49 cent. pour les 445,249 individus qui habitent le département.

L'industrie commerciale a pour objets les plus importants, l'exploitation des marais salans, celle de nombreux parcs d'huitres, ainsi que la pêche de la sardine et de tous les autres poissons qui abondent à la côte. Les ports, qui sont au nombre de 6, dont 2 considérables, La Rochelle et Rochefort, font des armemens pour la pêche de la morue et les colonies; ils consacrent aussi un grand nombre de bâtimens au cabotage. L'intérieur du département renferme des distilleries, raffineries de sucre, fabriques de vinaigre, des poteries, des tanneries, etc.; le commerce intérieur et extérieur est alimenté par les produits du sol, tels que grains, laines, sel, bestiaux, eaux-de-vie, beurre, etc.; le nombre des foires est de 590. Les 8 bureaux de douanes qui appartiennent au département ont rendu au trésor, en 1831, 4,225,925 fr.

Le département est divisé, sous le rapport de l'administration, en 6 arrondis-

semens subdivisés en 39 cantons et 483 communes. Les chefs-lieux sont *La Rochelle* (voy.), *Jonzac*, *Marennnes*, *Roche-fort* (voy.), *Saintes*, *Saint-Jean-d'Angely*. La Rochelle est le chef-lieu de la préfecture. On compte parmi la population 2,456 électeurs qui envoient 7 députés à la chambre élective. Cette population fournit annuellement à l'armée 1,054 jeunes soldats et a 87,867 de ses citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale, dont 64,895 sur les contrôles du service ordinaire. Le mouvement de la population a présenté en 1831 les résultats suivans : mariages, 3,667, naissances 12,077, décès, dont 1 centenaire, 9,227; excédant des naissances 2,850. Le département a rendu à l'état en 1831, y compris les douanes, 14,165,260 fr. 14 cent. et a reçu du trésor 11,242,624 fr. 14 cent., la différence est de 2,922,636 fr.; il fait partie de la 12^{me} division militaire et est compris dans le 4^{me} arrondissement maritime, dont Rochefort est le chef-lieu; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Poitiers; il forme un diocèse épiscopal suffragant de celui de Bordeaux. Les réformés ont 3 églises consistoriales, à Saintes, à la Tremblade et à La Rochelle; il y a deux sociétés bibliques; les établissemens d'instruction dépendent de l'académie universitaire de Poitiers. Des collèges existent à La Rochelle, à Rochefort, à Saintes et à Saint-Jean-d'Angely; le nombre des écoles primaires est de 568; elles sont fréquentées par 18,069 élèves, dont 13,791 garçons; 160 communes sont encore privées d'écoles. Des écoles modèles existent dans les principales villes, ainsi que des écoles spéciales, des sociétés d'agriculture et autres établissemens scientifiques. La population présente une variété de mœurs, de costumes et d'idiomes, digne de remarque. Des restes nombreux de monumens druidiques, romains et du moyen-âge sont dans ce département, à tous égards, l'une des plus intéressantes portions du territoire, un nouvel objet offert à la curiosité de l'observateur.

P. A. D.

CHARENTON. Il existe dans le village de ce nom, situé à 2 lieues sud-est

de Paris (arrondissement de Sceaux) non loin de la jonction de la Marne avec la Seine, un établissement très renommé pour le traitement de l'aliénation mentale. Fondé par Le Blanc, en 1664, cet hospice était d'abord peu considérable; il ne contenait guère que 12 lits environ et n'était point affecté à un genre spécial de maladie. En l'an X de la république, sa spécialité d'hospice de fous fut établie par un décret, et depuis ce temps les aliénés sont la seule classe de malades qu'on y admette. Mais aujourd'hui Charenton n'est point un hôpital proprement dit, c'est ce que l'on appelle plutôt une maison de santé: nul n'y est reçu qu'à titre de pensionnaire, et le prix de la pension varie de 800 à 1,500 fr., suivant les commodités de la vie dont on veut que les malades y jouissent. Bâti sur les bords de la Marne, Charenton se trouve en face du paysage le plus heureusement accidenté; l'on ne saurait douter que ce ne soit là une condition extrêmement avantageuse pour des aliénés. La plupart de ces malheureux ont vu leur raison s'altérer au milieu du monde, dont les intérêts croisés, les passions, ont trop violemment ébranlé leur cerveau. Soustraits à ces froissemens continus, placés là au milieu d'une belle campagne, l'ame, le cœur ouverts aux suaves impressions d'une riche nature, leur esprit doit ainsi trouver un calme favorable au retour de la raison; les douces émotions dont leur pensée est appelée à vivre dans ces lieux, doivent finir par faire oublier les souvenirs pénibles, les idées fausses qu'on trouve toujours au fond de la folie. Du reste, c'est aussi d'après ces vues d'une physiologie avancée que les médecins qui s'occupent de l'aliénation mentale dirigent le traitement et composent l'hygiène de cette maladie.

Charenton contient environ 500 malades; ordinairement on y reçoit un peu plus de femmes que d'hommes. Les deux sexes ont chacun leur quartier spécial; nous avons remarqué une meilleure disposition dans le quartier des femmes que dans celui des hommes, qui avait été aussi beaucoup plus anciennement bâti.

La maison de Charenton contient dans son intérieur des promenades assez étendues.

dues; on y trouve une salle de billard, deux vastes salons, où les fous tranquilles, dociles, sont admis : c'est là une faveur dont chacun est désireux de jouir; c'est une prime accordée aux éclairs de bon sens. Le médecin en chef de Charenton est M. Esquirol (*voy.*), dont le nom se place à côté des noms contemporains les plus distingués. En 1833 les recettes de Charenton ont été d'environ 450,000 fr. et ses dépenses de 412,000 fr.

M. S.-R.

CHARÈS, fils de Théocharès, général athénien au IV^e siècle avant J.-C. *Voy.*
CHÉRONNÉE. S.

CHARETTE DE LA CONTRIE (FRANÇOIS-ATHANASE), d'une ancienne famille noble de Bretagne, était né à Gouffé, près Ancenis (Loire-Inférieure), en 1763. Devenu l'enfant d'adoption de son oncle Charette de la Gascherie, conseiller au parlement de Rennes, il fut envoyé à Angers pour y faire ses études et entra ensuite dans la marine à l'âge de 16 ans. Il était lieutenant de vaisseau depuis 1787, lorsqu'il demanda sa retraite en 1790 et se maria. A la même époque son dévouement à la cause royaliste lui fit prendre le chemin de Coblenz, rendez-vous général des émigrés; mais il ne tarda pas à se trouver mal à l'aise parmi eux, et une perte considérable qu'il fit, dit-on, au jeu, acheva de le décider à rentrer en France, où il fut parfaitement accueilli et où on le nomma chef de la garde nationale de son arrondissement. Il était à Paris lors de la journée du 10 août 1792, et il essaya, mais en vain, de prendre la défense du roi. Il ne songea plus qu'à retourner dans son pays et à se fixer dans son petit château de Fontclause, à quelques lieues de Machecoul. Il y vivait tranquille et loin de toutes les affaires politiques, lorsque l'insurrection vendéenne éclata. Les insurgés de son canton pensaient à se donner un chef brave et déterminé, et ils jetèrent les yeux sur Charette qu'ils allèrent supplier de se mettre à leur tête. Charette voulut d'abord résister, mais il finit par se rendre et fut reconnu à Machecoul chef de tout le cantonnement. Aussitôt il marcha, accompagné de ses paysans bretons, pour

se réunir auprès de Lége aux autres chefs de l'insurrection, et, après divers combats, dont le dernier les avait rendus maîtres de Saumur, ils allèrent tous ensemble, avec 80,000 hommes, le 29 juin 1793, mettre le siège devant Nantes; mais la fortune ne se déclara point pour eux : forcés de se retirer devant la garde nationale de cette ville et un seul régiment de soldats, ils se virent réduits à attendre une meilleure occasion. Le 13 août une bataille sanglante fut livrée à Luçon, où Charette commandait l'aile droite de l'armée royaliste; les républicains l'emportèrent encore, et Charette, après une résistance héroïque, fut obligé de suivre la retraite des siens. Il venait d'essuyer quelques autres échecs, lorsque de nombreux renforts qu'il attendait lui arrivèrent et lui permirent d'aller attaquer l'ennemi, qu'il rencontra, le 19 septembre, dans les plaines de Torfou. Kléber commandait les troupes républicaines; mais elles n'étaient pas en nombre et Charette les força de fuir après leur avoir tué 3,000 hommes et leur avoir enlevé presque toute leur artillerie. Réuni à Lescure, il se porta à Saint-Fulgens, et enleva au général Mieskowski 22 pièces de canon. Puis il se jeta, contre l'avis des autres chefs, dans la Basse-Vendée, où il comptait enlever à la république l'île de Noirmoutier. En effet, le 11 octobre, il s'en empara avec 3,000 hommes, mais il ne tarda pas à en être chassé par des forces supérieures commandées par le général Haxo. A peu près à la même époque, les troupes de la république remportaient sur les Vendéens les victoires décisives du Mans et de Savenay, et le comité de salut public, un peu tranquilisé sur le destin de cette guerre civile, tournait tous ses efforts contre Charette qu'il regardait comme le seul adversaire formidable qu'il eût encore à combattre dans ces contrées. Les premières tentatives des généraux républicains furent effectivement couronnées de succès. Charette n'avait plus assez de forces pour leur tenir tête; il était réduit à faire la guerre en partisan. Cependant, le 19 mars 1794, il range sa petite troupe en bataille à Venansault, près de la Roche-sur-Yon, la conduit aux

soldats du général Haxo, qui, après des prodiges de valeur, est tué sur le champ de bataille. Les républicains, pour mieux observer les mouvemens des insurgés, avaient formé douze camps qui semblaient inexpugnables. Mais Charette, réuni à Stofflet, qu'une prévention aveugle avait long-temps tenu loin de lui, attaque et détruit tour à tour plusieurs de ces camps. Vers le commencement de l'année 1795, il ne restait plus dans la Vendée de chefs redoutables que Stofflet et Charette, et leur jalousie était trop généralement connue pour que le gouvernement conventionnel ne cherchât pas à en tirer parti. Des propositions furent faites à Charette, et l'on parvint à le décider à entrer en accommodement avec les chefs républicains. Un rendez-vous fut indiqué, le 15 février, à La Jaunais, où Charette se rendit à la tête de son état-major. Le 17, un traité de paix fut signé. A cette nouvelle une sédition fut sur le point d'éclater dans le camp vendéen; aussitôt Charette y court, se présente aux mécontents et leur dit: « Croyez-vous donc que depuis hier je sois devenu républicain? » Il les invite à attendre des temps meilleurs et à se retirer dans leurs foyers. Quant à lui, aux termes du traité, il fit, le 26 février, son entrée solennelle dans la ville de Nantes, avec son état-major, et décoré de l'écharpe blanche. Mais à compter de ce moment il devint triste et morne, et le 27 il quitta Nantes pour se retirer à Belleville, naguère son quartier-général. Il y était à l'époque de la révolution du 9 thermidor, lorsque le bruit commença à se répandre dans la Vendée que les secours depuis si long-temps promis par l'Angleterre et les princes émigrés allaient enfin paraître sur les côtes de la Bretagne; on annonçait 4,000 hommes de troupes, des munitions considérables, 1,500 émigrés et avec eux le comte d'Artois. Aussitôt les Vendéens courent aux armes, et Charette se remet à leur tête. Il rappelle ses anciens soldats, marche sur le camp républicain des Essards, l'enlève et y tue 500 hommes. Bientôt après la flotte anglaise se montre à l'île-Dieu et des intelligences s'établissent entre elle et la côte. Le comte d'Artois envoie à Charette le marquis

de Rivière, avec le cordon rouge et le brevet de lieutenant-général, signé de la main de Louis XVIII. Charette se mit alors en marche pour protéger la descente de l'expédition; mais le général Hoche, qui commandait les républicains, avait pris toutes ses mesures, et les émigrés, débarqués sur la côte de Quiberon par les soins des Anglais, devinrent victimes de la plus épouvantable catastrophe. Le comte d'Artois, témoin de ce malheur refusa de débarquer, et la flotte resta en observation à l'île-Dieu, tandis que Charette se préparait à vendre chèrement sa vie, après avoir témoigné, dit-on, par une lettre adressée à Louis XVIII, toute l'indignation que lui inspirait la lâche conduite de son frère et de l'expédition anglaise (voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée*, par le comte de Vauban). Cerné de tous côtés et abandonné de tous les chefs ses confrères, il prit une résolution désespérée. Stofflet refusa de reprendre les armes et de se joindre à lui. Au mois de février 1796, Charette partit avec 3,000 hommes; mais vaincu, harcelé par le général Hoche, il sentit que sa dernière heure était venue. Il se défendit encore quoique atteint de deux blessures. Depuis un mois il errait, suivi de peu des siens et ne couchant jamais deux nuits de suite dans le même lieu; depuis un mois il n'avait changé de linge et ne s'était point déshabillé, lorsque, poussé par la colonne du général Valentin sur celle que conduisait le général Travot, il fut arrêté par ce dernier dans un fossé du taillis de la Chabotière. Le lendemain il fut conduit par Travot à Angers, d'où on le renvoya, sous sa garde, à Nantes; il arriva le 28 mars, et, le 29, il fut jugé par une commission militaire et défendu par M. Vilenave, qu'il avait choisi pour conseil. Après des débats qui durèrent 5 heures, Charette entendit avec calme la lecture de son arrêt de mort. Il se confessa à un curé assermenté et marcha à la mort avec ce courage qui lui avait fait, en si peu d'années, affronter tant de fois toute espèce de dangers. « Voilà où les Anglais m'ont conduit! » avait-il dit en tombant au pouvoir des républicains; cette pensée semble avoir été celle qui l'accompagna jus-

qu'au lieu du supplice, où il attendit la mort sans vouloir se laisser bander les yeux, et où il la reçut en criant encore : *Vive le roi!* — La *Vie de Charette* a été publiée par Le Bouvier des Mortiers, 3 parties in-8°.

CHARGE (adm., droit). Ce mot se dit ordinairement d'un fardeau imposé au corps destiné à le porter, et qui doit être proportionné à la force de ce corps pour qu'il puisse le soutenir, et qu'il n'en soit point écrasé. Il est employé aussi dans d'autres acceptions, que nous allons faire connaître.

Charges publiques. Dans ce sens, le mot *charge* ne perd rien de sa signification originaire : ces charges consistent dans les impôts qui sont levés sur les peuples pour fournir aux besoins des états; le fardeau leur en est d'autant plus lourd à porter qu'il n'est pas toujours en proportion des moyens de ceux sur qui il pèse et que les gouvernemens sont généralement peu disposés à le leur rendre plus léger. Elles sont nécessaires, sans doute, pour pouvoir subvenir aux dépenses qu'entraîne l'administration de la chose publique; mais le soin de ceux à qui elle est confiée devrait se diriger essentiellement vers un système d'économie qu'appellent, le plus souvent en vain, de leurs vœux ceux que le poids de ces charges accable. Les impôts ne sont légers que lorsqu'ils grèvent seulement le superflu de ceux qui les paient; mais ils deviennent onéreux lorsqu'ils exigent un retranchement sur le nécessaire. *Voy. IMPOTS.*

Outre les charges publiques qui pèsent sur la généralité des Français, il en est d'autres qui ne pèsent que sur les citoyens d'un même département, et d'autres qui sont supportées par les habitans d'une même commune.

On appelle aussi *charges publiques* celles que la police est autorisée à imposer aux habitans des villes, telles que l'obligation de faire balayer les rues au-devant de leurs maisons, de les arroser pendant les chaleurs de l'été, etc.

La tutelle des mineurs et des interdits, la curatelle des mineurs émancipés, l'office de conseil judiciaire, les fonctions de juré sont également des charges pu-

bliques que ne peuvent refuser de remplir ceux qui y sont nommés, hors les cas de dispense et d'exemption déterminés par la loi. Il en est de même du service de la garde nationale.

Sous la dénomination de *charges publiques* on était dans l'usage autrefois de comprendre tous les genres d'emplois civils et judiciaires, qu'ils fussent ou non créés à titre d'*offices*, temporaires ou à vie; aujourd'hui, ce qu'on appelait de ce nom est désigné sous la dénomination générale de *fonctions publiques* (*voy. ce mot*). On s'en sert encore dans le langage ordinaire, mais seulement en parlant de certaines professions dont le titre est conféré par lettres du prince, qui donnent, à ceux qui en sont pourvus, le droit de les exercer exclusivement, et qui soumettent à une responsabilité pécuniaire, telles que celles de notaire, d'agent de change, d'avoué, de commissaire-priseur, d'huissier, de garde du commerce, etc.

Charges particulières. Dans ce sens, le mot *charge* est synonyme d'*obligation* ou *condition*. Ces sortes de charges sont *réelles*, lorsqu'elles affectent la chose; *personnelles*, lorsqu'elles affectent la personne; *mixtes*, lorsqu'elles affectent la personne et la chose.

Les servitudes ou services fonciers sont des *charges réelles*, parce qu'ils sont imposés sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire. Avant 1789, les prestations féodales connues sous les noms de cens, de dixièmes, etc., et les rentes foncières, qui étaient irrachetables de leur nature, étaient comprises dans la classe des charges réelles; mais ces sortes de prestations ont été supprimées par les lois abolitives de la féodalité, et les rentes foncières ont été déclarées rachetables, comme celles qui sont constituées à prix d'argent. Aujourd'hui, les servitudes et les hypothèques sont les seules charges réelles qui puissent être imposées à la propriété foncière; une fois établies, elles suivent la chose, en quelques mains qu'elle passe. *Voy. SERVITUDE, HYPOTHÈQUE.*

Les *charges personnelles* consistent dans l'obligation qui est imposée à une personne de donner, de faire ou de ne

pas faire une chose ; elle n'affecte directement que celui qui en est tenu par une convention à laquelle il s'est soumis. Les charges du mariage, dont les époux sont réciproquement tenus l'un envers l'autre, et en commun à l'égard des enfans nés de leur union, sont des charges personnelles. Les charges qui sont imposées par le donateur ou donataire, par le testateur à son héritier institué, et généralement toutes celles qui peuvent être imposées aux personnes et faire la matière des contrats, sont aussi des charges personnelles. *Voy.* CONVENTION, DONATION, HÉRITIER, SUBVENTION, CAHIER DES CHARGES.

En matière criminelle, le mot *charge* signifie les indices et les preuves qui, d'après les informations et les autres pièces de la procédure, s'élèvent contre un accusé. J. L. C.

CHARGE (art mil.). Ce mot a plusieurs acceptions dans la langue militaire : il exprime le choc de deux troupes ; la quantité de poudre, de plomb ou de fer mise dans une arme à feu ; la manière de charger une arme à feu ; une batterie de tambour ou une sonnerie de trompettes.

Charge de cavalerie, action de se précipiter sur l'ennemi pour le renverser et le détruire.

Anciennement la cavalerie des deux partis s'approchait à 30 pas, tirait l'une sur l'autre avec ses longs pistolets, puis la plus maltraitée des deux troupes prenait la fuite. Plus tard la cavalerie se portait au trot jusqu'à 30 pas de l'ennemi, faisait feu du pistolet et alors seulement mettait le sabre à la main. Frédéric-le-Grand, le premier, ordonna à sa cavalerie de se jeter impétueusement sur l'ennemi, le sabre au poing, manœuvre qui fut ordinairement couronnée d'un brillant succès.

On connaît actuellement quatre manières de charger : contre la cavalerie, en ligne parallèle et en ligne oblique ; contre l'infanterie, en échelons et en colonne.

Une cavalerie animée d'un bon esprit et d'une ferme volonté chargera en ligne parallèle. C'est le plus sûr moyen d'employer utilement sa force et son impétuosité. La charge oblique s'emploie lors-

qu'on veut atteindre et battre une des ailes de l'ennemi. La charge en échelons présente l'avantage de n'exposer qu'une partie de la troupe ; elle fatigue et inquiète le soldat par ses attaques successives et le porte à se dégarnir trop tôt de son feu. La charge en colonne s'emploie contre l'infanterie ployée en masse. En pareil cas la cavalerie se forme en colonne par escadrons ; s'avance sur l'ennemi, d'abord au pas, puis au trot, enfin s'élance au galop. L'escadron de tête essuie le premier feu : s'il réussit à entamer l'infanterie, les escadrons suivans complètent la défaite ; s'il est repoussé, ce qui arrive d'ordinaire, il rompt à droite et à gauche pour démasquer le second escadron, qui devra charger avec assez de promptitude pour que l'infanterie n'ait pas le temps de recharger ses armes.

Lorsque l'on veut charger de l'artillerie, il faut commencer par battre les troupes qui la soutiennent ; lorsque les pièces seront isolées, on les attaquera en fourrageurs. Les cavaliers forment alors un demi-cercle dont les extrémités se portent en avant : ils tirent quelques coups de feu ; puis, arrivés à portée des bouches à feu, ils s'élancent au galop sur la batterie, dans les intervalles des pièces, et sabrent les canonniers. Cette attaque n'est pas aussi dangereuse qu'on pourrait le croire, le canon ne pouvant frapper avec succès que sur les corps fixes.

Une charge de cavalerie exécutée à propos décide souvent du succès d'une bataille et quelquefois change une retraite en victoire signalée. A la bataille d'Eylau, toute la cavalerie, commandée par le grand-duc de Berg, tomba sur l'armée ennemie, manœuvre audacieuse, mais que les circonstances rendaient nécessaire. La cavalerie russe fut renversée, deux lignes d'infanterie rompues ; la troisième ne résista qu'en s'adossant à un bois. Des escadrons de la garde impériale traversèrent deux fois toute l'armée ennemie. Cette charge brillante et inouïe culbuta plus de 20,000 hommes et décida en partie le succès de la journée. A Medellin (sur la Guadiana) l'armée française, forcée de se retirer devant des forces bien supérieures, était vivement poursuivie par l'infanterie

espagnole, lorsque le général Latour-Maubourg, à la tête de cinq régimens de cavalerie, se jette sur l'ennemi à bride abattue. En un instant l'armée espagnole ne présentait plus qu'une masse confuse; 15,000 hommes furent tués, 6000 restèrent prisonniers et 40 pièces de canon tombèrent au pouvoir des Français.

En second lieu, on appelle *charge* la quantité de poudre que l'on met dans une bouche à feu pour lancer un projectile. Elle est soumise à des règles fixes, basées sur la résistance des armes à feu, sur la distance à laquelle on veut atteindre et sur l'effet que l'on veut produire.

Pour les armes à feu portatives, la charge a été fixée à un quarantième de livre pour le fusil, et à un soixantième pour le pistolet. La charge d'un canon a été fixée au tiers du poids du boulet. Si l'on tire à mitraille, elle augmente de 4 onces par livre de balles; elle diminue lorsqu'on tire à ricochet.

La charge des mortiers et des obusiers varie suivant le calibre de chaque pièce; mais elle n'est pas basée sur le poids du projectile. Pour les mortiers qui tirent sous un angle constant la charge est proportionnelle à la distance. Les obus et les bombes sont susceptibles de recevoir une charge à laquelle le feu se communique au moyen d'une fusée qui s'enflamme lorsque le projectile sort de la pièce. Quand on se propose d'allumer un incendie, on ajoute, à la poudre nécessaire pour faire éclater la bombe ou l'obus, des matières inflammables, telles que la roche-à-feu et les mèches incendiaires.

La charge d'une mine est déterminée par le volume de terre ou de maçonnerie que l'on veut faire sauter. On peut se servir, pour base de ce calcul, des données suivantes, sur la nature des terres et la quantité de poudre exigée pour enlever une toise cube.

Terre commune	13 $\frac{1}{2}$ liv.
Sable fort	15
Argile et tuf	18 $\frac{9}{16}$
Terre grasse et cailloux	20 $\frac{1}{4}$
Roc	27
Nouvelle maçonnerie	29 $\frac{1}{4}$
Ancienne maçonnerie	35 $\frac{7}{16}$

La *charge* est ensuite l'action de char-

ger une arme à feu. Les ordonnances militaires en distinguent trois espèces: la charge *en douze temps*, la charge *précipitée* et la charge *à volonté*. Ces noms différens ne désignent cependant que la même charge, mais exécutée avec différens degrés de promptitude. La manière dont elle s'exécute se trouve détaillée dans les ordonnances qui règlent les manœuvres de nos troupes; nous nous bornerons à faire remarquer que le but de la charge en douze temps est de faire connaître en détail les différentes circonstances de la charge; que celui de la charge précipitée est de signaler au soldat celles de ces circonstances sur lesquelles il doit le plus fixer son attention; et qu'enfin dans la charge à volonté on se propose d'apprendre au soldat à charger son arme le plus promptement possible, quoique sans précipitation.

Enfin le mot *charge* désigne aussi un signal militaire exécuté par les tambours ou les trompettes du régiment qui va charger. Pour l'infanterie, cette batterie doit commencer lentement et dans la vitesse du pas ordinaire; elle s'accélère à mesure que l'on se rapproche de l'ennemi, jusqu'à ce qu'elle parvienne à une vitesse de 120 pas par minute. C-Y.

CHARGE (beaux-arts). Ce terme a été en quelque sorte remplacé de nos jours par celui de *caricature* (*voy.*), dont l'usage est beaucoup plus habituel: aussi le premier ne s'est guère conservé que dans la langue des artistes. Il y a cependant une certaine nuance entre les deux expressions: la *caricature* s'attaque de préférence au moral, aux opinions d'un individu, et, comme nous l'avons dit ailleurs, elle est devenue une dangereuse auxiliaire des partis politiques; la *charge* élève ses prétentions moins haut: elle se borne en général à ridiculiser le physique, l'extérieur de son sujet. En France, au milieu de tant de faiseurs de caricatures, Dantan seul à peu près fait aujourd'hui la charge, et l'on sait avec quelle supériorité. Callot, par la bouffonnerie de la Tentation de saint Antoine et quelques autres productions du même genre, fut autrefois le peintre de la charge. *Voy.* CHARLET.

On emploie aussi ce mot au théâtre

pour désigner certains rôles de nos comiques inférieurs, très chargés en effet de lazzi, calembourgs, etc. Odry y excellait. On s'en sert également dans la société, comme synonyme de *mystification*; mais, ainsi que sur la scène et dans les arts, on y distingue les charges en bonnes et mauvaises. Il n'est pas besoin de dire lesquelles y sont les plus nombreuses.

M. O.

CHARGÉ D'AFFAIRES, voyez AGENS DIPLOMATIQUES.

CHARGES (VÉNALITÉ DES), voy. VÉNALITÉ.

CHARIOT, du mot *carrus*, synonyme de *plaustrum*, mot qui désigne un véhicule à roues. Les roues sont le plus souvent au nombre de quatre, quelquefois à celui de deux. Au mot CHAR il a été question de l'usage des voitures à deux roues dans la guerre; les chariots servaient surtout aux Scythes, aux Gaulois et aux Germains; ils les employaient à fortifier leurs camps et pour le transport de leurs familles. Souvent les femmes, placées sur les chariots, combattaient encore le vainqueur et lui opposaient un obstacle imprévu. Les Gaulois avaient aussi des chariots montés par des soldats. Le *tabor* des Cosaks était une espèce de retranchement formé de chariots à l'instar du *wagenburg* des Germains; il servait à cette milice pour sa défense contre les attaques de la cavalerie. Quant aux chariots surmontés de tentes où vivent les tribus nomades de l'Asie et d'une partie de la Russie d'Europe, il en sera question au mot KIBITKA. De nos jours on a des chariots à vapeur (voy. WAGGON) et des chariots à voiles; cette dernière invention est déjà ancienne, puisqu'elle est due à Simon Stevin de Bruges, mathématicien du comte Maurice de Nassau.

J. H. S.

CHARIOTS ARMÉS. On nommait ainsi, chez les anciens, une sorte de machine de guerre employée surtout en Orient, dont l'effet, qui semblait devoir être terrible, se réduisait presque toujours à fort peu de chose. On en a attribué l'invention à Cyrus; mais l'histoire en parle déjà à l'occasion d'une guerre de Ninus contre les Bactriens, et nous lisons dans la Bible que Jabin, roi de Chanaan, avait 900

chars armés de faulx. Les Perses, à la vérité, en firent un fréquent usage. Tous les historiens d'Alexandre parlent des chariots armés de Darius, dont les chevaux furent tués, d'abord, à coups de traits par les archers grecs, principalement à la bataille d'Arbelles. Dans les guerres des Romains en Asie, on retrouve souvent l'usage de ces machines; mais les vieux légionnaires s'habituaient bientôt à les braver: ils leur ouvraient un passage, se contentant même d'effrayer les chevaux qui les conduisaient, et qui bientôt reportaient le désordre dans les rangs d'où ils étaient sortis. Les Bretons eux-mêmes se servaient de ces chars armés, et les manœvraient, dit César, avec une grande habileté.

D'après les descriptions que nous ont laissées Végèce, Xénophon, Tite-Live, etc., et celles que nous lisons dans Rollin d'après ces auteurs, ces chars, portés sur deux roues, étaient attelés de deux ou quatre chevaux de front. Il n'y avait réellement de faulx que sur les essieux et aux extrémités du joug ou du siège, et l'on donnait aux lames des inclinaisons diverses, afin qu'il fût impossible au soldat ennemi de les éviter en se glissant par-dessous. Les rayons des roues étaient, en outre, armés de flèches aiguës, et des pointes de fer sortaient du milieu du timon. Les chariots ainsi armés étaient placés au premier rang et lancés avec une grande rapidité. Il semble qu'un tel appareil aurait dû produire d'effroyables effets; mais il aurait fallu, pour cela, un sol parfaitement uni et découvert; le moindre fossé suffisait pour l'arrêter. Les chevaux étaient faciles à effrayer, et, comme on vient de le voir, c'était toujours à eux que s'attachaient les archers ennemis. Enfin, les soldats grecs, et plus tard les Romains, rendirent ce moyen d'attaque complètement nul, en ouvrant leurs rangs à propos pour le passage des chars, qui étaient bientôt mis hors d'état de nuire.

Ces machines, qui appartiennent à l'enfance de l'art militaire, très peu employées par les peuples d'Occident, furent abandonnées complètement lorsque cet art eut fait de grands progrès, et que la domination romaine se fût étendue sur la pres-

que totalité de l'ancien monde. C. N. A.

CHARITÉ, terme biblique et particulier au christianisme, dont les traducteurs se sont servis pour rendre le sens du nom grec *ἀγάπη*, l'amour. Ce terme, dans la bouche des apôtres, désigne un sentiment de bienveillance fraternelle qui réside au fond du cœur, et que les actes extérieurs de commisération et de dévouement n'expriment pas toujours d'une manière suffisante; un sentiment pur et profond d'où jaillissent toutes sortes de penchans vertueux et qui n'est compatible avec aucun vice : aussi nomment-ils la charité le lien de la perfection. Saint Paul (1 Cor., XIII.) voit dans la charité la patience, la bonté, l'amour de la vérité; la disposition à tout excuser, à tout supporter, à supposer partout les meilleures intentions; l'éloignement de toute envie, de toute fierté, de tout orgueil, de tout soupçon, de tout égoïsme, de toute aigreur; cette opinion favorable qui se plaît à n'attendre que du bien de la part du prochain; cette haute idée de la dignité de l'homme et de la noblesse de sa vocation, qui ne peut, sans honte et sans douleur, entendre parler de désordres et d'injustice. Telle est la vertu dont saint Paul déclare que celui qui ne la possède pas, eût-il même réuni les avantages les plus extraordinaires, reçu les dons les plus miraculeux, rendu les plus grands services, ne fera jamais qu'un vain bruit dans le monde, sans acquérir aucune valeur devant Dieu; ce n'est, dit-il, que *l'airain qui résonne et la cymbale qui retentit*.

Dans l'usage ordinaire, on n'attache pas, à beaucoup près, au nom de charité ce sens évangélique : on n'en fait, le plus souvent, qu'un synonyme des mots humanité, commisération, aumône. C'est dans ce sens qu'on donne le nom de *frères et sœurs de charité* (voy. ci-après) aux personnes qui s'obligent par vœux religieux à soulager les misères humaines. C'est dans ce sens encore qu'on désigne sous le nom de *Charité romaine* le tableau qui représente la jeune Romaine allaitant, dans la prison, son père condamné à mourir de faim. On se sert aussi des expressions *sans charité* ou

avec charité, pour caractériser les jugemens portés avec malice ou avec indulgence sur le compte d'autrui. B-D.

Faire la charité, c'est donner l'aumône; mais les œuvres de la charité chrétienne ne se bornent pas à l'aumône. Il y a des choses plus excellentes que l'aumône et dont la charité fait un devoir : c'est de soulager les malades, de consoler les affligés, de protéger les faibles, de diriger ceux qui ont besoin de conseils et de guide, d'avertir ceux qui s'égarerent, de leur découvrir les pièges qu'on leur tend, de terminer les inimitiés, les querelles et les procès qui divisent nos semblables, d'empêcher les vexations et les injustices, d'employer notre crédit à sauver ceux que l'on veut perdre, à défendre ceux que l'on opprime. Tels sont les actes que conseille la charité chrétienne et l'amour du prochain, quand il est ingénieux et vrai, quand il nous fait voir dans les autres nos propres frères ou d'autres nous-mêmes; et toutes ces œuvres de miséricorde soulagent bien autant de maux qu'un vil argent dont on se détache souvent avec peine et qui fait souvent rougir celui qui le reçoit. N-R.

Le mot de *charité* résume ce précepte évangélique qui, selon la parole du Christ, renferme toute sa doctrine : « Tu aimeras Dieu par-dessus toutes choses et ton prochain comme toi-même. »

C'est à ce précepte, c'est à la charité évangélique que nous devons le dévouement héroïque des personnes qui se sont consacrées au soin des malades, à l'éducation des pauvres; c'est la charité qui éleva ces pieuses fondations qui offrent un asile à toutes les adversités. La philanthropie philosophique n'inspirera jamais assez de courage pour tant de sacrifices; l'estime publique ne les récompenserait pas. On ne cherche et on ne trouve la récompense de tant d'héroïsme que dans la source où on l'a puisé, dans la conviction qui l'inspire. L. D. C.

CHARITÉ (BUREAUX DE), voy. BIENFAISANCE (*bureaux de*).

CHARITÉ (FRÈRES DE LA), en Espagne *frères de l'hospitalité*, et en Italie, *fate ben*, *frutelli*, ainsi nommés à cause de leur institut, ou parce qu'en demandant l'aumône ils disaient : Fai-

tes du bien, mes frères, en italien : *Fate ben, fratelli*. Ils furent institués par Saint-Jean-de-Dieu à Grenade, en 1540, mais sans aucune règle. Le pape Pie V approuva cette institution par une bulle du 1^{er} janvier 1572, et donna aux religieux la règle de saint Augustin. Il leur prescrivit encore la forme de leur habit, les autorisa à nommer un supérieur dans chaque hôpital, sous le nom de *majeur*, leur permit de faire ordonner un prêtre, pris parmi eux, pour les besoins de chaque maison, et les soumit à la juridiction de l'évêque diocésain. Grégoire XIII confirma et étendit leurs privilèges; il fonda pour eux un hôpital à Rome. En 1586, Sixte V leur accorda la permission de tenir à Rome un chapitre général, d'y rédiger des constitutions et de prendre le titre de *Congrégation de Jean-de-Dieu*; ce fondateur n'était point encore canonisé. Clément VIII, par son bref du 13 février 1592, sembla restreindre leurs privilèges et les soumettre à une réforme; mais, en 1596, il leur rendit une partie de ce qu'il leur avait précédemment enlevé. Paul V acheva de le leur rendre, en 1609, et augmenta ses faveurs en 1611 et 1617, par l'approbation de leurs constitutions. Urbain VIII modéra leurs exemptions (1638), et malgré quelques réclamations épiscopales, Alexandre VII les confirma dans cet état, en 1659.

Cependant, à dater du bref de Clément VIII, de 1592, les Frères de la charité ont eu deux généraux: un pour les possessions espagnoles et l'autre pour la France, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie. En 1601, Marie de Médicis les introduisit en France et leur donna, dans le faubourg Saint-Germain, l'emplacement de l'hôpital qui porte encore leur nom. Ils obtinrent pour leur établissement et leur propagation des lettres-patentes de Henri IV, en 1602, et de Louis XIII, en 1617. Cependant ils n'avaient que 24 maisons dans le royaume, et 3 dans les possessions françaises. Leur habillement consistait en une robe, un scapulaire et un capuce de drap brun; ils étaient ceints d'une ceinture de cuir noir. Ils exerçaient la chirurgie avec succès; leurs admirables opérations ont peut-être

contribué aux progrès de cet art. Ils n'ont point été rétablis depuis la révolution, quoique le frère Élisée, l'un d'entre eux, jouit auprès de Louis XVIII d'une faveur très méritée.

Les frères des écoles chrétiennes sont une institution toute différente.

La congrégation des SOEURS DE LA CHARITÉ, ou plutôt des *Filles de la charité*, fut fondée par saint Vincent de Paul, sous la direction de Louise de Marillac, veuve d'Antoine Le Gras, le 25 mars 1634, approuvée pour la seconde fois par le cardinal de Retz, le 18 janvier 1655, et autorisée par lettres-patentes de Louis XIV du mois de novembre 1657, lesquelles furent enregistrées au parlement le 16 décembre 1658. Le cardinal de Vendôme, légat à latere du pape Clément IX, confirma la communauté des Filles de la charité le 8 juin 1668. C'était, disait-on alors, des servantes qui, uniquement occupées du soin des pauvres infirmes, leur distribuaient chaque jour la nourriture et les remèdes selon l'exigence de leurs maladies. On les chargea encore de l'éducation des enfans trouvés, de l'instruction des jeunes filles qui en étaient privées faute de moyens, du soin des hôpitaux et des galériens. Elles n'ont ordinairement, selon les expressions du fondateur, pour monastères que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de leur paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, pour voile qu'une sainte et exacte modestie.

Les Filles de la charité ne font que des vœux simples, après 5 ans de noviciat, et les renouvellent tous les ans, le 25 mars. Elles peuvent se retirer si elles le veulent, et la communauté est aussi en droit de les renvoyer quand il y a des motifs suffisans. Elles portent une robe d'étoffe grise, un tablier de coton bleu et une corsette de toile blanche bien empesée. Leur règle a été imprimée en 2 vol. in-4°, mais elles ne la communiquent jamais.

Au commencement de son règne, Napoléon admit les Filles de la charité au

rang des ordres utiles dont la conservation importait au bien de l'humanité; il les plaça sous la protection de sa mère, les remit sous la juridiction immédiate du supérieur général des lazaristes et leur accorda différens avantages. Ce fut vers cette époque qu'il s'opéra une scission parmi elles et qu'il en sortit un très grand nombre : elles oublièrent dans cette circonstance les pressantes recommandations de saint Vincent de Paul de s'aimer entre elles et de ne jamais se diviser. Une des causes de leur scission résulta de leur multiplication : quand un ordre religieux est composé de beaucoup de membres, il peut en avoir de malsains; de là le scandale et la division.

On sait que les Filles de la charité ont une infinité de maisons et d'établissements dans le royaume et hors du royaume; mais on ne saurait dire au juste quel en est le nombre, parce que ces bonnes sœurs, aussi mystérieuses qu'elles sont charitables et régulières, refusent de donner des renseignemens précis. J. L.

CHARITON d'Aphrodisias, en Carie, vécut dans un siècle postérieur à ceux d'Héliodore, de Longus, de Xénophon d'Éphèse, dont il continua le genre de compositions ingénieuses et attachantes, et n'est connu que par un roman qu'on intitule *les Amours de Chéréas et de Callirhoé*. Ce roman est plus faible d'intrigue que ceux de ses devanciers; le style a moins de grace et sent une époque de décadence. Mais Chariton a eu le rare privilège de rencontrer pour éditeur un des plus savans philologues du dernier siècle, Jacques-Philippe D'Orville, dont l'admirable commentaire assure à ce romancier une place dans la bibliothèque de tout helléniste. C'est en 1750 que D'Orville publia le texte, jusqu'alors inédit, de Chariton, avec une traduction latine de Reiske, et un commentaire, gros in-4^o, réimprimé in-8^o, à Leipzig, en 1783. Larcher, en 1763, a publié une traduction française fort estimée de ce roman, dont le texte grec et la traduction latine ont été de nouveau édités en 1798, dans les *Scriptores erotici græci*, de Mitscherlich, qui font partie de la collection bipontine. F. D.

CHARITON et MÉNALIPPE, d'A-

grigente, modèles d'une parfaite amitié parmi les anciens. Chariton voulait attenter à la vie du tyran Phalaris et fut découvert : aussitôt Ménalippe se livra et s'accusa lui-même d'avoir porté son ami à cette résolution. Le tyran touché du combat de générosité qui en résulta se contenta de les bannir. S.

CHARIVARI, mot d'étymologie incertaine et qui désigne un tapage nocturne, se composant de cris discords, de chants burlesques, d'un bruit de chaudrons, de bassins, de poêles et d'autres ustensiles en fer ou en cuivre, tapage par lequel on a voulu parodier la sérénade. Le mot se dit aussi de tout bruit désagréable, ou d'une mauvaise musique, bien qu'exécutée sans intention de raillerie et sans préméditation. Nos ancêtres avaient consacré le nom de *charivari* aux sérénades injurieuses qui ne manquaient pas d'avoir lieu à l'occasion de mariages contractés en secondes nocces ou entre des époux d'âges disproportionnés; cet usage s'est perpétué jusqu'à nous, surtout dans le midi de la France, et tout récemment l'union d'un magistrat respectable avec une jeune et jolie héritière a été, à Bordeaux, le sujet de scènes scandaleuses, l'autorité ayant voulu s'opposer au tumulte et les agens du charivari traditionnel s'opiniâtrant à vouloir l'infliger rigoureusement, c'est-à-dire pendant trois nuits consécutives. Mais la désuétude du charivari conjugal n'a fait qu'ouvrir la carrière à un genre plus grave de manifestations vindicatives. L'esprit de parti s'est emparé de cette burlesque coutume, et tout l'attirail de l'orchestre parodiste est aujourd'hui au service de la politique et aux ordres des passions qu'elle suscite. L'abus des accès de cette folie française et l'irritation qui a commandé de sévères représailles réservaient à notre époque de voir ensanglanter les annales du charivari. Parfois l'innocente et flatteuse sérénade a bien tenté de balancer par ses gracieux accords la pernicieuse influence de son rival et de cicatrizer les plaies du ferrailleur; mais ses efforts ont eu peu de succès et n'ont guère trouvé d'auxiliaires. Le charivari, au contraire, est devenu contagieux; la persécution a exaspéré ses auteurs et a

donné à son caractère un vernis d'importance.

Le charivari s'est fait journal, et la foule s'est ameutée au son de son cornet, et elle a payé à la porte, et elle a servi d'écho à son concert d'épigrammes vibrantes ou fêlées, aigres et sourdes, justes et fausses; et cela durera jusqu'à ce qu'on s'éprenne d'une autre marotte.

Combien de gens savent aujourd'hui que la mode a existé naguère de porter au cou, aux goussets, à la ceinture, deux montres et davantage, avec leurs chaînes grandes et petites surchargées d'une infinité de colifichets, de cachets, de clefs, d'emblèmes, en or, en nacre, en pierres fines, en cheveux, etc.; que cet assemblage de breloques s'appelait charivari*, que cette mode a été universelle, et qu'elle a fait fureur, comme on dit. Elle a passé pourtant, et quelque jour et avec un peu de patience peut-être verra-t-on passer aussi la mode du charivari actuel. V. DE M-N.

Il a paru à Paris, en 1833, une *Histoire morale, civile, politique et littéraire du charivari, depuis son origine, vers le IV^e siècle, par le docteur Calybariat de Saint-Flour; suivie du complément de l'histoire des charivaris, jusqu'à l'an de grace 1833, par Eldi-Christophe Bassinet, sous-maître d'école, etc.* X.

CHARKOW, voy. KHARKOF.

CHARLATAN, CHARLATANISME (de l'italien *ciarlatano*, formé, dans la même signification, de *ciarlare*, parler beaucoup, etc.). On prétend que les premiers charlatans qui vinrent en France arrivèrent d'Italie; on va même jusqu'à dire que ce nom leur vient de *Ceretum*, bourg italien proche de Spolète. Quoi qu'il en soit, ce sont des industriels qui vivent du tribut levé par la finesse, par la ruse et souvent par la fourberie, sur l'ignorance ou la crédulité. Le charlatanisme est aussi ancien que le monde; il est même un peu dans la nature, car

(*) Ce mot était pris du hongrois, langue dans laquelle on appelle *kharavari* un pantalon grossier servant surtout aux cavaliers, et dans lequel ils pouvaient faire entrer les pans de leur habit ou redingote. On nomma ensuite *charivari* le pantalon des troupes hongroises, boutonné de chaque côté de haut en bas, et orné, sur le pont, de tresses ou bordures en laine. J. H. S.

nous sommes tous naturellement portés à exagérer nos facultés et nos forces, à faire valoir outre mesure nos actes et nos productions, à profiter de la simplicité de quelques hommes pour leur en faire accroire. Le bien le plus précieux étant la conservation de la vie, elle est surtout devenue l'objet des spéculations des charlatans: ils distribuent, de temps immémorial, des spécifiques, des panacées universelles; ils guérissent toutes les maladies avec leurs amulettes, leurs charmes, leurs remèdes ou leurs divinations. On en trouve des exemples dans l'histoire médicale des Égyptiens et des Hébreux; les Grecs et les Romains nous ont transmis les noms de Eudamus, qui vendait des anneaux contre les bêtes venimeuses, de Chariton, de Clodius, qui gagnaient de l'argent avec des sachets, des peaux divines, etc., contre l'épilepsie, l'apoplexie, etc. Le marquis de Caretto, fameux aventurier, hardi, d'un caractère libre et familier, vendait son spécifique 2 louis la goutte: c'était une providence réservée à l'aristocratie des malades. Ce prix énorme était un raffinement de charlatanisme dont le maréchal de Luxembourg fut une des plus illustres victimes. Cet accident décria le charlatan, mais le grand capitaine était mort. Un nommé Du Cerf fut peut-être l'empiriste le plus éhonté du siècle dernier. C'est lui qui attribuait à une huile de gaïac le don d'immortalité. Il mourut trois mois après son admission à la cour, et sa mort, preuve assez authentique contre la vertu du remède, ne convertit pas encore toutes les dupes.

Le charlatanisme consiste aussi dans certains moyens employés pour arriver à un but: telle fut la ruse qu'employa un médecin nouvellement arrivé dans une ville de province. Il disait à son auditoire: « Je dois ma naissance et mon éducation à cet endroit; en reconnaissance des bienfaits que j'y ai reçus, je fais présent d'un écu à tous ceux qui voudront l'accepter. » En même temps il tirait d'un sac une foule de petits paquets, en ajoutant: « Je les vends ordinairement 3 fr. 6 sous; mais en faveur des habitans du lieu qui m'a vu naître et que j'aime tendrement, je rabattrai 3 fr. » Les pa-

quets étaient enlevés en quelques minutes. C'est à une ruse ingénieuse du célèbre Parmentier que nous devons les ressources immenses fournies à la classe indigente par la culture et l'emploi de la pomme de terre. Après avoir prouvé les bienfaits de ce tubercule, aliment sain et toujours abondant, il en avait planté dans toutes ses propriétés de Montreuil. Des gardiens étaient placés par lui pour empêcher, en apparence, le pillage de ses récoltes; puis il leur donnait l'ordre de laisser tromper leur vigilance. C'est ainsi que le fruit défendu fut bientôt généralement adopté. C'est là le charlatanisme par humanité. Le système financier de l'Écossais Law et les cures miraculeuses de Cagliostro sont d'un charlatanisme de haute friponnerie.

Aujourd'hui il n'y a pas de profession qui n'ait ses charlatans et il y a peu de genres de charlatanisme qui ne réussissent. Charlatanisme de médecins affichant une science qu'ils n'ont pas; charlatanisme de journaux, fabriquant les nouvelles pour être plus sûrs d'en donner de neuves; charlatanisme de libraires exploitant les deuxièmes éditions avant les premières, espèce de mystère commercial, d'effet sans cause, de fin sans commencement. Et tout cela au milieu de notre civilisation! C'est qu'à défaut de l'ignorance et de la simplicité des temps reculés, les charlatans exploitent à présent les goûts et les passions. Or, c'est là une source que la civilisation alimente au lieu de la tarir. Bonne chance donc aux charlatans du XIX^e siècle, et consolons-nous par l'idée que la ruse inventée par un seul a tourné souvent au profit de l'humanité entière; grace surtout pour les charlatans philanthropes! F. R-D.

CHARLEMAGNE *, né en 742, succéda en 768 à son père Pépin-le-Bref, fondateur de la seconde dynastie des rois de France. Avant sa mort, Pépin partagea son royaume entre ses deux fils Carloman et Charles; mais l'aîné

(*) Le nom de Charlemagne ne vient point de *Carolus magnus*, mais de Carl-mann, l'homme fort. Les chroniques de Saint-Denis disent elles-mêmes *Challes* et *Challemaines*, pour Charles et Carloman. On trouve dans la chronique de Théophane un texte plus positif encore: il appelle Carloman, *Καρολλομαγνος*. Script. fr. V. 187.

mourut bientôt (771) et laissa Charles seul maître de l'empire. Les dernières années de la vie de Pépin s'étaient passées dans la guerre d'Aquitaine; ses fils en héritèrent: la première expédition de Charles fut dirigée contre les Aquitains, soulevés par le vieil Hunald, leur ancien duc, qui sortit d'un couvent où il s'était retiré depuis 23 ans, pour essayer d'affranchir son pays et de venger son fils assassiné. Livré lui-même aux Francs par le fils d'un de ses frères, cet homme indomptable ne céda pas encore: il parvint à se retirer en Italie, chez Didier, roi des Lombards. Didier, à qui Charles, son gendre, avait outrageusement renvoyé sa fille, soutenait par représailles les fils de Carloman réfugiés auprès de lui, et menaçait de faire valoir leurs droits. Le roi des Francs passa en Italie et assiégea Pavie et Vérone. Dans la première ville s'était jeté Hunald, qui empêcha les habitans de se rendre, jusqu'à ce qu'ils l'eussent lapidé. Le fils de Didier se réfugia à Constantinople, et les Lombards ne conservèrent que le duché de Bénévent. C'était la partie centrale du royaume de Naples; les Grecs avaient les ports. Charles prit le titre de roi des Lombards (774). Il confirma et augmenta le don fait par Pépin au Saint-Siège.

Mais les guerres d'Italie, la chute même du royaume des Lombards ne furent que des épisodes du règne de Charlemagne. Sa grande guerre est celle qu'il soutint contre les Saxons. Ces tribus fières et libres s'attachèrent à leur vieilles croyances, par la haine et la jalousie que les Francs leur inspiraient. Les missionnaires dont on les fatiguait eurent l'imprudence de les menacer des armes du grand empire. Les Saxons brûlèrent l'église que les Francs avaient construite à Daventer. Ceux-ci qui, peut-être, souhaitaient un prétexte pour brusquer par les armes la conversion de leurs voisins barbares, marchèrent droit au sanctuaire des Saxons, au lieu où se trouvait la principale idole. Ils brisèrent l'Herman-Sæul (*Irmisul*), ce mystérieux symbole, où l'on pouvait voir l'image du monde ou de la patrie, celle d'un dieu ou d'un héros. Les Saxons, surpris dans leurs forêts donnèrent 12 otages, un par tribu.

Mais ils se ravisèrent bientôt et ravagèrent la Hesse. On ne pouvait les contenir qu'en restant près d'eux : aussi Charles fixa sa résidence sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle, dont il aimait d'ailleurs les eaux thermales, et bâtit dans la Saxe même le château d'Eresbourg. En 772 il alla prendre Pavie aux Lombards; en 775, il passa le Weser. Les Saxons angoriens se soumirent, ainsi qu'une partie des Westphaliens. L'hiver fut employé à châtier les ducs lombards de Frioul, de Bénévent, de Spolète et de Clusium, qui rappelaient les fils de Didier. Au printemps, l'assemblée ou concile de Worms jura de poursuivre la guerre jusqu'à ce que les Saxons se fussent convertis. Charles pénétra jusqu'aux sources de la Lippe et y bâtit un fort. Les Saxons paraissaient soumis: Charlemagne croyait tout fini et baptisait les Saxons par milliers à Paderborn, lorsque le chef westphalien Witikind revint avec ses guerriers réfugiés dans le Nord, avec ceux même du Nord, qui, pour la première fois, apparaissent en face des Francs.

C'était précisément l'année 778, celle où les armes de Charlemagne reçurent un échec mémorable à Roncevaux dans les Pyrénées. L'affaiblissement des Sarrazins, l'amitié des petits rois chrétiens, les prières des émirs révoltés du nord de l'Espagne qui étaient venus jusqu'à Paderborn solliciter Charlemagne, avaient favorisé les progrès des Francs; ils avaient poussé jusqu'à l'Ebre et appelaient leurs campemens en Espagne une nouvelle province (Marche de Gascogne et Marche de Gothie). Au retour, les Francs, attaqués dans les Pyrénées par les montagnards, ne se retirèrent pas sans peine de ces passages difficiles. La défaite de Roncevaux ne fut, assure-t-on, qu'une affaire d'arrière-garde; cependant Eginhard avoue que les Francs perdirent beaucoup de monde, entre autres plusieurs de leurs chefs les plus distingués et le fameux Roland.

L'année suivante (779) fut plus glorieuse pour le roi des Francs : il entra chez les Saxons encore soulevés, les trouva réunis à Buckholz* et les y défit. Parvenu ainsi sur l'Elbe, limite des Saxons

* Bochohl sur l'Aa. S.

et des Slaves, il s'occupa d'établir l'ordre dans le pays qu'il croyait avoir conquis; il reçut de nouveau les sermens des Saxons à Ohrheim, en baptisa un grand nombre, et chargea l'abbé de Fulde d'établir un système régulier de conversion, de conquête religieuse. Une armée de prêtres vint après une armée de soldats. Tout le pays, disent les chroniques, fut partagé entre les abbés et les évêques. Huit grands et puissans évêchés furent successivement créés: Minden et Halberstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck et Paderborn (780-802), fondations à la fois ecclésiastiques et militaires, où les chefs saxons les plus dociles prendraient le titre de comte, pour exécuter contre leurs frères les ordres des évêques. Des tribunaux élevés par toute la contrée durent poursuivre les relaps et leur faire comprendre, à leurs dépens, la gravité de ces vœux qu'ils faisaient et violaient si souvent. C'est à ces tribunaux que l'on fait remonter l'origine de ces fameuses cours wehmiques qui, véritablement, ne se constituèrent qu'entre le XIII^e et le XV^e siècle (voy. WEHME).

Cependant Witikind descend encore une fois du Nord, pour tout renverser: une foule de Saxons se joint à lui. Cette bande intrépide défait les lieutenans de Charlemagne, près de Sonnehal, et quand la lourde armée des Francs vient au secours de leur chef, ils ont disparu. Il en restait pourtant : 4,500 d'entre eux qui, peut-être, avaient en Saxe une famille à nourrir, ne purent suivre Witikind dans sa marche rapide. Charlemagne brûla, ravagea le pays jusqu'à ce qu'ils lui fussent livrés. Les 4,500 furent décapités en un jour à Verden (782). Ceux qui essayèrent de les venger furent eux-mêmes défaits, massacrés à Dethmold et près d'Osnabruck (785). La Saxe resta tranquille pendant 8 ans; Witikind lui-même s'était rendu.

Pendant cette expédition, un comte thuringien, Hartrad, avait formé une conspiration contre Charlemagne. Deux ans après, les princes tributaires se liguèrent contre les Francs. Les Bavaois et les Lombards étaient deux peuples frères; les premiers avaient long-temps donné des rois aux seconds. Tassillon,

duc de Bavière, avait épousé une fille de Didier, une sœur de celle que Charlemagne avait prise pour femme et renvoyée à son père. Tassillon se trouvait ainsi beau-frère du duc lombard de Bénévent. Celui-ci s'entendait avec les Grecs, maîtres de la mer; Tassillon appelait les Slaves et les Avars. Les mouvemens des Bretons et des Sarrazius les encourageaient; mais les Francs cernèrent Tassillon avec trois armées. Vaincu sans combat, il fut accusé de trahison dans l'assemblée d'Ingelheim, convaincu, condamné à mort, comme un criminel ordinaire, puis rasé et enfermé au monastère de Jumièges. La Bavière périt comme nation (788). Le royaume des Lombards avait péri aussi; il en restait, dans les montagnes du Midi, le duché de Bénévent, que Charlemagne ne put jamais forcer, mais qu'il affaiblit et troubla, en opposant un concurrent au fils de Didier que les Grecs ramenaient.

Charlemagne eut bientôt à soutenir une nouvelle guerre en Allemagne; parvenu sur l'Elbe, il vainquit les tribus slaves des Viltzes (*voy.*) et leur imposa un tribut. Mais entre les Slaves de la Baltique et ceux de l'Adriatique, derrière la Bavière devenue simple province, Charlemagne rencontrait les Avars (*voy.*), cavaliers infatigables, retranchés dans les marais de la Hongrie, et qui de là fondaient à leur choix sur les Slaves ou sur l'empire grec. Leur camp ou *ring* était un prodigieux village de bois, qui couvrait toute une province, fermé de haies, d'arbres entrelacés; là se trouvaient entassées les rapines de plusieurs siècles. Ces barbares, devenus voisins des Francs, les auraient rançonnés comme les Grecs: Charlemagne les attaqua avec trois armées (791), et s'avança jusqu'au Raab, brûlant le peu d'habitations qu'il pouvait trouver. Cependant la cavalerie s'usait dans ces déserts contre un insaisissable ennemi, qu'on ne savait où rencontrer. Mais ce qu'on rencontrait partout, c'étaient les plaines humides, les marais, les fleuves débordés. L'armée des Francs y laissa tous ses chevaux.

Ces armées que Charlemagne envoyait périr au loin, c'était surtout chez les vaincus qu'elles se recrutaient, dans la Frise et la Saxe. Les Saxons aimèrent

mieux périr chez eux; ils massacrèrent les lieutenans de Charlemagne, brûlèrent les églises, chassèrent ou égorgèrent les prêtres, et retournèrent avec passion au culte de leurs anciens dieux. Ils firent cause commune avec les Avars, au lieu de fournir une armée contre eux. La même année, l'armée du khalife Hixém, trouvant l'Aquitaine dégarnie de troupes, passa l'Ebre, franchit les Marches et les Pyrénées, brûla les faubourgs de Narbonne, et défit avec un grand carnage les troupes qu'avait rassemblées Guillaume-au-Court-Nez, comte de Toulouse et régent d'Aquitaine.

Malgré tous ces revers, Charlemagne reprit bientôt l'ascendant sur des ennemis dispersés. Il entreprit de dépeupler la Saxe, puisqu'il ne pouvait la dompter: il s'établit avec une armée sur le Weser, et de là, étendant de tous côtés ses incursions, il se faisait livrer dans plus d'un canton jusqu'au tiers des habitans. Ces troupeaux de captifs étaient ensuite chassés vers le midi, vers l'ouest, établis sur de nouvelles terres, au milieu de populations toutes chrétiennes et de langue différente. En même temps un fils de Charlemagne, profitant d'une guerre civile des Avars, entra chez eux par le midi avec une armée de Bavares et de Lombards; il passa le Danube, la Theiss, et mit enfin la main sur ce précieux *ring* où dormaient tant de richesses. Le butin fut tel, dit l'annaliste, qu'il semble que les Francs étaient pauvres en comparaison de ce qu'ils furent dès lors (796).

Pour cette fois Charlemagne commença à espérer un peu de repos. A en juger par l'étendue de sa domination, sinon par ses forces réelles, il se trouvait alors le plus grand souverain du monde. Pourquoi n'aurait-il pas accompli ce que Théodoric n'avait pu faire, la résurrection de l'empire romain? Telle devait être la pensée de tous ces conseillers ecclésiastiques dont il était environné. L'an 800, Charlemagne se rend à Rome sous prétexte de rétablir le pape Léon, qui en avait été chassé. Aux fêtes de Noël, pendant qu'il est absorbé dans la prière, le pape lui met sur la tête la couronne impériale, et le proclame Auguste. L'empereur s'étonne et s'afflige humblement,

hypocrisie qu'il démentit en adoptant les titres et le cérémonial de la cour de Byzance. Pour rétablir l'empire il ne fallait plus qu'une chose : marier le vieux Charlemagne à la vieille Irène, qui régnait à Constantinople, après avoir fait tuer son fils. C'était la pensée du pape, mais non celle d'Irène, qui se garda bien de se donner un maître.

Une foule de petits rois ornaient la cour du roi des Francs. Le roi de Galice et les Édrissites de Fez lui envoyèrent des ambassadeurs. Haroun-al-Rachid, khâlife de Bagdad, crut devoir entretenir quelques relations avec l'ennemi de son ennemi, le khâlife schismatique d'Espagne. Il fit, dit-on, offrir à Charlemagne, entre autres présents, les clefs du Saint-Sépulcre.

Au milieu de tant de soins, Charlemagne, dit-on, trouvait encore du temps pour observer ceux qui entraient dans la demeure impériale ou qui en sortaient; des jalousies avaient été pratiquées à cet effet dans les galeries élevées du palais d'Aix-la-Chapelle. La nuit il se levait fort régulièrement pour les matines. Haute taille, tête ronde, gros col, nez long, ventre un peu fort, petite voix, tel est le portrait de Charles dans l'historien contemporain. Au contraire, sa femme Hildgarde avait une voix forte; Fastrade, qu'il épousa ensuite, exerçait sur lui une domination virile. Il eut pourtant bien des maîtresses et fut marié cinq fois; mais à la mort de sa cinquième femme il ne se remaria plus, et se choisit quatre concubines dont il se contenta désormais. Ce Salomon des Francs eut six fils et huit filles, celles-ci fort belles et fort légères. On assure qu'il les aimait fort et qu'il ne voulut jamais les marier. C'était plaisir de les voir cavalcader derrière lui dans ses guerres et dans ses voyages*.

La gloire littéraire et religieuse du règne de Charlemagne a tenu principalement à trois étrangers : le Saxon Alcuin (*voy.*) et l'Écossais Clément fondèrent l'école palatine, modèle de toutes les autres qui

(*) On connaît la gracieuse histoire d'Emma, fille de Charlemagne, portant son amant Éginhard (*voy.*) sur ses épaules, pour que la trace de ses pas ne restât pas marquée sur la neige qui, durant la nuit, était tombée en abondance dans la cour du château.

s'élevèrent ensuite; le Goth Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelone, réforma les monastères, en détruisant les diversités introduites par saint Columban et par les missionnaires irlandais du VII^e siècle. Il imposa à tous les moines de l'empire la règle de saint Benoît. Combien cette réforme minutieuse et pédantesque fut inférieure à l'institution première, c'est ce que M. Guizot a très bien montré. (*Voir dans son Cours le tableau de la littérature de cette époque et celui des institutions de Charlemagne.*) Non moins pédantesque et inféconde fut la tentative de la réforme littéraire dirigée surtout par Alcuin; on sait que les principaux conseillers de Charlemagne avaient formé une sorte d'académie (*voy.*), où il siégeait lui-même sous le nom du roi David; les autres s'appelaient Homère, Horace, etc. Malgré ces noms pompeux, quelques poésies du Goth italien Théodulfe, évêque d'Orléans, quelques lettres de Leidrade, archevêque de Lyon, méritent peut-être seule quelque attention : pour le reste, c'est la volonté qu'il faut louer, c'est l'effort de constituer l'unité de l'enseignement dans l'empire. La seule tentative d'établir partout la liturgie romaine et le chant grégorien coûta beaucoup à Charlemagne; entre tant de peuples et tant de langues, il avait beau faire, la dissonance reparaisait toujours. Drogon, frère de l'empereur, dirigeait lui-même l'école de Metz.

Charlemagne ne donna point à proprement parler une législation nouvelle, mais il fit de louables efforts pour organiser une administration régulière. Dans les provinces l'autorité fut exercée par les ducs, comtes, vicaires de comtes, centeniers, *scabini*, nommés par l'empereur ou par ses délégués. Les propriétaires exerçaient aussi sur leurs terres une certaine juridiction; c'était tout ce qui leur restait de leur ancienne indépendance comme ahrimans et possesseurs de terres allodiales. Enfin, au-dessus de ces pouvoirs locaux se trouvaient les *missi dominici*, envoyés temporaires, chargés d'inspecter au nom de l'empereur l'état des provinces. L'empereur lui-même présidait les assemblées générales. C'étaient les as-

semblées du champ de *Mars* (de *mai*, depuis Pépin), qui avaient reparu sous les Carlovingiens, mais dénaturées; au lieu d'une assemblée des guerriers de la nation, c'était presque un concile d'évêques, ne parlant que latin et ne s'occupant que de discipline ecclésiastique (voy. CHAMP-DE-MARS et DE MAI).

Ces assemblées d'ailleurs ne délibéraient que sur les capitulaires (voy.) que leur adressait Charlemagne; le véritable gouvernement restait entre les mains de l'empereur et de ses conseillers. Les capitulaires sont en général des lois administratives, des ordonnances civiles et ecclésiastiques. La place énorme qu'y occupe la législation canonique y révèle partout l'influence du clergé. La partie vraiment originale de cette législation, c'est la partie administrative. Il est impossible de ne pas admirer l'activité qu'y déploie Charlemagne pour établir l'ordre et l'unité dans l'empire.

Malgré tout l'éclat de ce règne, l'empire des Francs semblait, avant la mort de Charlemagne, atteint d'une caducité précoce. En Italie, les Francs avaient échoué contre Bénévent, contre Venise; les Grecs avaient détruit leur flotte; en Germanie, ils avaient reculé de l'Oder à l'Elbe et partagé avec les Slaves. Tout à coup les flottes danoises rappelèrent au grand empire occidental l'existence du monde du Nord, qu'il avait trop oubliée. Un jour que Charlemagne était arrêté dans une ville de la Gaule narbonnaise, des barques scandinaves vinrent exercer leurs pirateries jusque dans le port. Plusieurs croyaient que c'étaient des marchands, mais Charles, à la légèreté de leurs bâtimens, les reconnut pour des pirates. Poursuivis, ils disparurent; mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit, dit le chroniqueur, à la fenêtre qui regardait l'Orient et demeura très long-temps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient: « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces misérables pirateries; mais je m'afflige profondément de ce que, moi vivant, ils ont été près de toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur,

quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes neveux et à leurs peuples. »

Charlemagne mourut au mois de janvier de l'année 814, à Aix-la-Chapelle, où il fut enterré. Peu de temps auparavant il avait fait reconnaître comme son successeur Louis, roi d'Aquitaine, son fils aîné Charles, roi de Germanie, étant mort en 811.

Voir sur Charlemagne le recueil des Capitulaires, Éginhard, le Moine de Saint-Gall et les auteurs cités par MM. Sismondi, Guizot, Michelet, etc. J. M.

On peut observer sur les monnaies de Charlemagne que son nom est presque toujours écrit par un C; tandis que les autres rois de la seconde race qui portent le nom de *Carolus* l'écrivent par un K, observation que l'on a faite aussi sur les titres et les chartes.

Les premières monnaies de Charlemagne, qui semblent avoir été fabriquées avant la conquête de l'Italie, portent des lettres beaucoup plus grossières et plus mal rangées que celles qui sont sur les monnaies faites en Italie, après que Charlemagne l'eut conquise sur les Lombards. Ces pièces d'argent sont de la grandeur et de l'épaisseur d'un liard; elles ne portent point de figures, mais seulement d'un côté le mot CAROLVS en deux lignes, et de l'autre quelques lettres dont le sens n'est pas très clair, ou des noms de villes qui sont celles dans lesquelles ces monnaies ont été frappées.

Cependant, un denier d'argent frappé à Rome représente grossièrement cet empereur.

On doit remarquer aussi les pièces sur lesquelles il y a une église, avec les mots *christiana religio*, légende qui se retrouve sur les monnaies de différens rois de la seconde race et qui prouve leur zèle pour la religion chrétienne. D. M.

CHARLEROI, petite ville et forteresse importante de la province belge du Hainaut, à 12 lieues au sud de Bruxelles, chef-lieu d'arrondissement. Elle est située sur la Sambre, qui la divise en deux parties, lesquelles communiquent ensemble par un pont. Elle possède des fabriques d'étoffes de laine et de canons de fusil, des laminoirs pour fer, des fonderies, des clouteries, des brasseries, etc., alimentées

par les nombreuses mines de houille du voisinage. Charleroi n'était autrefois qu'un petit village appelé *Charnoi*. Le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, y bâtit, en 1666, une forteresse à laquelle il donna le nom de *Charleroi*, de celui du roi d'Espagne Charles II. Les Français s'en emparèrent en 1667, et Vauban la fortifia de nouveau, les Espagnols l'ayant fait sauter en l'abandonnant. C'est en 1676 que fut bâtie la ville basse. Les Autrichiens la fortifièrent en 1794; mais les Français la démantelèrent à la fin de la même année, après s'en être emparés. Les fortifications furent rétablies et augmentées en 1815. Cette ville a 4,000 habitans. J. M. C.

CHARLES (*Carolus* ou *Karolus*), de l'allemand *Karl*, qui signifie viril, fort, vaillant, et qui s'est conservé dans les langues germaniques où l'on dit encore *cin kerl*, un fort, à peu près dans le sens qu'on exprime en disant *un fort de la halle*. Mais, aujourd'hui commun, ce mot avait jadis une signification plus relevée : il servait de nom propre surtout dans les familles illustres, et il semble qu'une distinction particulière s'y attachait. C'est peut-être la raison pour laquelle le nom de Carlovingiens (*Karolinger*) resta attaché à toute la seconde dynastie des rois de France, quoique le véritable chef de cette dynastie ne s'appelât pas Charles, mais Pépin. Peut-être aussi le titre anglo-saxon de *ceorl* (*voy.*) a-t-il la même origine, et ce nom est également entré dans quelques dénominations géographiques telles que *Dalé-carlie*, etc.

C'est par les princes Carlovingiens, les plus anciens Charles que nous connaissons, qu'on commencera la série des personnages de ce nom; les autres suivront par ordre de pays : tous les princes français d'abord, puis les empereurs d'Allemagne, ensuite les rois de Suède, de Naples et de Sicile, d'Espagne, d'Angleterre, de Sardaigne, les grands-ducs de Bade, les ducs de Lorraine, de Brunswic, etc.

Quant aux saints du nom de Charles, on cite plusieurs martyrs, entre autres St-Charles surnommé *le Bon*, fils de saint Canut, roi de Danemark; mais le plus ancien Charles canonisé, au moins par quelques légendaires, paraît être Charlemagne

(*voy.*). Il a été question de saint Charles Borromée au mot BORROMÉE. S.

CHARLES-MARTEL ou *Karl-le-Martel*, fils de Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie et maire du palais des rois francs, naquit en l'année 789. On ne saurait trop dire quelle était la condition de sa mère. Elle avait nom Alpaïde et n'était sans doute qu'une concubine, puisque la véritable épouse de Pépin s'appelait Plectrude. Cette puissante maison d'Austrasie avait déjà toutes les allures de la royauté barbare, qui se faisait un privilège de cette sorte de polygamie, sur laquelle l'Église fermait encore les yeux. Mais ce n'est pas à l'illégitimité de sa naissance qu'il faut imputer la disgrâce dont Pépin frappa son fils Charles, qu'il déshérita et jeta en prison avant de mourir. Tous ces fils de diverse origine étaient également aimés de leur père, qui trouvait à tous le même droit d'hérédité. Le vieux duc d'Austrasie avait sans doute d'autres griefs contre son fils Charles. On lit dans quelques chroniques qu'un jour l'évêque Lambert, se trouvant assis à la table du duc, aux côtés d'Alpaïde, l'outragea cruellement : le saint homme refusa de bénir sa coupe et sortit en lançant l'anathème et le mépris sur la vie peu édifiante de la pauvre femme; mais elle avait un frère, alors grand-domestique du palais, qui, pour venger l'outrage fait à sa sœur, s'en alla de nuit avec des meurtriers investir la maison de l'évêque à Liège : il le surprit en prière et le tua. A quelque temps de là, Grimoald, fils de Pépin, passant par Liège, s'alla prosterner sur le tombeau du martyr, et, comme lui, fut frappé d'un coup mortel pendant sa prière. Charles et sa mère eurent-ils quelque part à ce meurtre? Ce put bien être la pensée du vieux duc d'Austrasie, qui distribua son vaste héritage entre ses petits-fils et ne légua à Charles qu'un cachot dans la forteresse de Cologne. Ce fut un enfant de 6 ans, bâtard de Grimoald, qu'il créa maire du palais de Neustrie, sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Il en usait déjà de cette charge comme d'une royauté héréditaire. Le monarque et le maire se trouvaient de même âge. C'était, dit Montesquieu, un fantôme sur un fantôme.

Mais la Neustrie ne respecta pas longtemps les dispositions testamentaires de son ancien chef : elle chassa le nouveau maire et son entourage, et les poursuivit jusqu'au cœur de l'Austrasie. Assaillis à la fois par les Neustriens et les Frisons, les Austrasiens, dans leur détresse, se ressouvirent du bâtard renfermé à Cologne : ils coururent à sa prison et l'en tirèrent pour le proclamer duc. Ils l'avaient connu brave déjà quand il combattait aux côtés de son père. Charles marche à l'ennemi, est repoussé d'abord, mais bientôt répare son échec par deux victoires et fait reculer l'ennemi de Neustrie. Libre pour un instant de ce côté, il se porte en hâte sur le Rhin, repousse les Frisons et porte le fer et la flamme jusqu'au pays de Saxe. Telle était la situation de l'Austrasie à demi gauloise, à demi germaine : c'était une marche ouverte à la descente des peuples d'outre-Rhin et le plus souvent assaillie encore sur tous ses flancs par ses voisins de la Gaule. Ainsi, tandis que Charles combat sur le Weser, la Neustrie arme de nouveau, rallie l'Aquitaine et menace l'Austrasie d'une autre irruption. Mais Charles, accouru à temps, arrête à Soissons ces forces coalisées et les rejette en déroute jusqu'à Orléans. Rinfred ou Rainfroy, nouveau maire de Neustrie, est dépouillé de sa charge par le vainqueur qui s'en empare et se trouve maître de toute la France du Nord. Charles prend des mains de son prédécesseur le fantôme mérovingien Chilpéric II, et le fait en même temps figurer comme roi d'Austrasie.

Mais la tâche de Charles était rude : il n'était puissant qu'à la condition de toujours combattre et de toujours vaincre. C'est le Midi maintenant qui va l'assaillir. Les Sarrazins, maîtres de l'Espagne, débordaient de toutes les issues des Pyrénées, et, dans la fougue de leur bouillant apostolat, prenaient les villes de l'Aquitaine à la course de leurs chevaux. Déjà Narbonne, Nîmes, Bordeaux, Carcassonne étaient prises ou brûlées ; l'étendard du prophète flottait sur les remparts d'Autun. Charles rassemble son armée et franchit la Loire qui servait à peine de barrière aux Sarrazins. La rencontre eut lieu dans les plaines de Poitiers ; c'est là que

l'émir Abdérahman (*voy.*) déploya ses brillans et rapides escadrons contre les masses profondes des fantassins francs et leur pesante cavalerie. Dans cette rencontre décisive de deux religions armées, dans cette entrevue formidable de deux races d'hommes si différens, dans cette charge de l'Orient contre l'Occident, l'imagination populaire a dû voir une destruction immense ; les Arabes, au dire des chroniqueurs, laissèrent 375,000 morts dans les plaines de Poitiers. Quoi qu'il en soit, Charles sauva l'Occident et la chrétienté. Il fit rétrograder la conquête arabe et la rejeta derrière les Pyrénées. Il pourchassa ses débris à travers tout le Midi, donnant de terribles assauts aux villes qui tenaient encore pour eux. Puis, ayant assez fait de ce côté, il se retourne encore vers le Rhin dont les Frisons ravageaient les rives : il les attaque chez eux, brûle leurs forêts, leurs temples, leurs idoles, et, secondé de l'intrepide apôtre Winfrid (*voy.* BONIFACE), il soumet une partie de ces Barbares au christianisme. Il donne après cela de rudes leçons aux téméraires voisins qui profitent de ses absences pour le braver. Il ramène la Bourgogne à l'obéissance et au repos, renverse le duc d'Aquitaine, qu'il avait déjà sauvé des Arabes, et impose à son fils le serment de foi et hommage. Enfin les Allemands, les Bavaois, les Saxons se coalisent contre lui : il les disperse et les châtie, et de 718 à 739 il pénètre six fois dans leur pays.

Ce furent cette valeur et cette activité terrible qui valurent à Charles son surnom de *Martel* ou *Marteau*. Comme un marteau de fer, en effet, il tombait sur ses ennemis et les écrasait de ses coups rapides. Il releva l'esprit militaire qui s'était assoupi dans la Gaule durant tout le VII^e siècle. Pour encourager ce mouvement et s'assurer le dévouement des gens de guerre, il fit passer dans leurs mains une partie des possessions du clergé. Les peuples romains qu'il avait domptés fournissaient sans doute des recrues à ses armées. Il releva l'ascendant de la race austrasienne dont il était issu et rendit par-là quelque vigueur à la Gaule énervée ; en injectant dans ses veines un nouveau sang germanique, il prépara une génération guerrière

aux règnes belliqueux de Pépin et de Charlemagne, ses descendans. Ce fut sans doute une recrudescence de l'esprit barbare; mais les circonstances faisaient un besoin de cette force matérielle pour opposer une digue au torrent des invasions.

Pourtant, ni les grands services que ce rude champion rendit à la chrétienté, en sauvant l'Occident de l'invasion musulmane, ni la part qu'il prit à la conversion des Allemands, ni son intervention salutaire dans les démêlés de Rome avec les Lombards, ni les riches offrandes qu'il fit encore au tombeau des apôtres, n'ont pu apaiser les ressentimens de l'Église contre l'envahisseur de ses biens: sa mémoire est restée chargée d'anathèmes et d'arrêts de damnation. C'était une vision assez commune au VIII^e siècle que celle des tourmens qu'endurait Charles Martel au fond de l'enfer. On lit entre autres que saint Eucher, évêque d'Orléans, absorbé un jour dans la prière et la contemplation céleste, eut une révélation de l'autre vie et entrevit Charles Martel aux dernières profondeurs de l'enfer. Le saint homme interrogea l'ange qui lui servait de guide, et l'ange répondit que c'était par sentence des saints, qui au jugement dernier tiendront la balance avec le Seigneur, que Charles Martel était voué aux tourmens éternels pour avoir dépouillé les ég'ises de leurs biens, ayant ainsi chargé imprudemment sa tête de tous les péchés de ceux qui les avaient dotées. De retour en ce monde, le saint évêque fit part de sa vision à saint Boniface et à Fulrad, abbé de Saint-Denis, chapelain du roi Pépin, affirmant, comme preuve de la vérité de sa révélation, que le corps du sacrilège ne devait plus être dans son tombeau. Ils se rendirent au lieu de la sépulture de Charles, et, l'ayant fait ouvrir, le cercueil fut en effet trouvé vide, tout noirci comme par des flammes, et il en sortit un serpent.

L'homme qui avait tant vécu pour la guerre, et dont la vie est si pleine de combats, mourut dans son lit, en l'an 741, à l'âge de 53 ans. Il laissa trois fils, Carloman, Pépin et Griffon; il eut les deux premiers d'une femme austrasienne et le troisième d'une captive allemande. Il fit deux parts de ses états, assigna l'Aus-

trasia à Carloman et la Neustrie à Pépin; Griffon n'eut qu'un faible apanage. On a vu dans les dotations que fit Charles-Martel à ses compagnons de guerre l'origine des fiefs de la seconde race. AM. R.-E.

CHARLES, rois de France. De 11 ou 12 rois de France qui ont porté ce nom, quatre appartiennent à la dynastie carlovingienne (*voy.*), et de ces quatre, deux ont porté la couronne impériale en même temps que celle de France. Les autres se répartissent ainsi dans la liste de nos rois: un Capétien direct, 4 Valois de la première branche, un Valois de la deuxième branche, un ou deux Bourbons (*voy.* CAPÉTIENS et BOURBONS). Cette incertitude apparente dans notre manière de compter tient à ce que le premier monarque bourbon ne fut pas universellement reconnu et qu'on l'a rejeté de la liste des rois. Son nom fut Charles X: en le réintégrant à sa place, il peut être piquant de remarquer que le premier et le dernier des Bourbons directs ont eu le même nom, le même chiffre. S'il y a eu deux Charles X, il s'est trouvé aussi deux Charles III (le Gras et le Simple). C'est à tort qu'on nomme quelquefois un seul Charles III (le Gras); mais alors on compte deux Charles IV (le Simple et le Bel).

CHARLES I^{er}, *voy.* CHARLEMAGNE.

CHARLES II ou *le Chauve*, fils de Louis-le-Débonnaire et de sa seconde femme Judith, naquit, le 13 juin 823, à Francfort-sur-le-Mein et presque aussitôt (827) reçut le titre de roi d'Alémanie. Cette faveur, qui modifiait les dispositions que Louis avait prises à l'égard des trois fils d'Ermengarde, causa les troubles qui finalement amenèrent sa déposition à Verberie (833). Charles qui venait de recevoir en sus le royaume d'Aquitaine confisqué sur Pépin I^{er}, fut alors enfermé dans le monastère de Prüm. Rétabli en 835 dans la plénitude de sa puissance, Louis rendit l'Aquitaine à Pépin en y joignant le Maine; mais diminuant la part de Lothaire, il investit le fils de Judith non-seulement de l'Alémanie, mais de l'ancien royaume de Bourgogne, de la Provence et de la Septimanie. En 838, l'Alémanie revint à Louis-le-Germanique, mais Pépin céda le Maine au jeune Charles. Sa mort, survenue la même

année, engagea Louis à faire Charles roi d'Aquitaine. Les peuples de cette contrée couronnèrent Pépin II, et Louis ne comprima que faiblement cette résistance à ses volontés. En perdant son père, en 840, Charles avait donc deux ennemis à combattre : Lothaire, qui comme fils aîné du Débonnaire, aspirait à la totalité de l'empire de Charlemagne, et Pépin II qui, comme fils de Pépin I^{er}, était soutenu par les Aquitains. Contre le premier, qui déjà le pressait sur les bords de la Loire, mais qui tout à coup manqua de courage pour lui livrer bataille, il s'unit à son frère Louis-le-Germanique, menacé comme lui, par les prétentions de Lothaire. La jonction des deux armées eut lieu à Troyes, par la faute de Lothaire, un peu après la bataille du Rhin; le 22 juin 841 elles se trouvèrent en présence de l'armée impériale à Fontenai ou Fontenailles en Puisaie. Lothaire, vainement supplié par ses frères de négocier, livra bataille le 25 et fut défait. Plus de 100,000 hommes restèrent, dit-on, sur la place, et l'empire, privé de l'élite de ses guerriers, n'eut plus de forces à opposer aux Normands. Ces exagérations des historiens indiquent quelle impression morale produisaient ces longues guerres civiles. Cependant les vainqueurs ne purent ou ne surent pas profiter de la victoire, et l'année suivante Lothaire les serra de près. Dans ce péril, Louis et Charles renouvelèrent leur alliance, qui fut jurée par eux et par leurs armées dans les langues populaires de la Gaule et de la Germanie; Louis jura en langue romane ou romance, Charles en langage germanique. C'est là ce fameux serment, premier monument de l'origine de notre langue. Les deux frères allèrent ensuite à Worms, et, renforcés par des troupes que leur amenait Carloman, ils franchirent la Moselle pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle. Alors Lothaire consentant à les entendre, eut avec eux une entrevue dans une île de la Saône; et l'année suivante (843) le traité de Verdun régla le partage définitif de l'empire. La part de Charles fut la partie de l'empire de Charlemagne comprise entre l'Océan d'une part, la Meuse, l'Escaut, la Saône, le Rhône et la Méditerranée de l'autre. Cette part comprenait l'Aquitai-

ne et la partie des Marches d'Espagne qui n'avait pas secoué le joug. Pépin II était sacrifié par ses trois oncles; mais, ne pouvant le réduire, Charles reconnut, en 844, Pépin roi de l'Aquitaine méridionale (Toulouse et la Septimanie). En 847 la guerre recommença pour durer jusqu'en 851. Pépin finit ses jours dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Pendant ce temps les Normands, appelés par Pépin et par le comte de Nantes, portaient le ravage sur toutes les côtes et même à l'intérieur de la France. En vain Charles essaya de se défendre contre ce fléau : malgré quelques victoires, il n'y réussit qu'en leur prodiguant des sommes énormes, et encore ne les écartait-il que pour un temps.

En 863 Charles voulut intervenir dans le partage que firent des états d'Arles Louis II et Lothaire II. En 869, à la mort de ce dernier, il s'empara de tout le royaume de Lorraine, puis fut contraint de le partager, par le traité de Mersen (870), avec Louis-le-Germanique, qui céda sa part à Louis II. En 875, cet empereur ayant lui-même perdu la vie, Charles prévint de vitesse Louis-le-Germanique et, grâce au pape Jean VIII, déroba en quelque sorte la couronne impériale. Pendant ce temps le Germanique triompha de Charles dans son propre palais; mais il meurt au sein de la victoire et ses trois fils partagent ses états. Eux aussi Charles les voudrait dépouiller; mais le combat d'Andernach met au grand jour sa faiblesse (876). L'année suivante, il s'avance vers l'Italie où le pape l'appelle contre les Sarrazins, et il meurt au mont Cénis, empoisonné, dit-on, par le juif Sédécias, son médecin.

Sous le règne de Charles-le-Chauve les évêques furent plus puissans que sous son père, et Hincmar, archevêque de Reims, fut vraiment le pape et le roi de France. Mais les ecclésiastiques sont impuissans à défendre la France contre les pirates du Nord. Alors renaît l'ère des guerriers, et la féodalité commence. De toutes parts, en dépit des capitulaires royaux, les châteaux s'élèvent, les seigneurs arment le peuple. De fait les fiefs étaient héréditaires, les comtés, les offices à la nomination du roi le deviennent

aussi par l'acte de Chiersi, de 877, digne complément de ceux de Coulène, 863, de Mersen, 851, de Chiersi, 856. Boson, beau-frère de l'empereur qui l'a nommé duc d'Italie, convoite déjà la souveraineté; il s'y achemine en épousant Ermengarde, fille de Louis II. Robert-le-Fort, plébéien, Saxon peut-être, se signale par des exploits et commence la tige qui doit, dès 887, alterner sur le trône avec les Carolingiens. Charles-le-Chauve eut deux femmes, Hermentrude et Richilde. De la première il eut Louis-le-Bègue, qui lui succéda et ne régna que 2 ans. Parmi les chétives poésies en l'honneur de ce prince, on a remarqué un tautogramme de 300 vers dont tous les mots commencent par des C.

CHARLES III, dit *le Gras* ou *le Gros*, voy. AUX CHARLES empereurs.

CHARLES III, dit *le Simple*, né 6 mois après la mort de Louis-le-Bègue son frère, en 879, fut exclu du trône à cause de sa grande jeunesse, même après la mort de Louis III (882) et de Carloman (884), ses deux frères. Cependant Charles-le-Gras, qu'on lui substitua, ne fut toléré que 3 ans sur le trône; mais sa déposition (887) ne rendit pas le trône au légitime héritier. Eudes, comte de Paris, se fit conférer le pouvoir : la France, suivant les partisans du comte, avait besoin d'un bras fort pour arrêter les Normands. Il n'agit d'abord que comme régent; mais bientôt on vit qu'il se regardait comme souverain. Des conspirations se formèrent en faveur de Charles, qui, sacré à Reims en 893, alla à Worms implorer l'empereur Arnould, dont il reconnut presque la suprématie. Arnould pourtant ne fut pas fidèle à cette alliance; mais Zuintibold de Lorraine et Charles gênèrent assez Eudes par leurs incursions pour qu'enfin (895) ce prince, attaqué d'un autre côté par les Normands, laissât à Charles la Neustrie ou France septentrionale (entre la Seine, l'Océan et la Meuse). Trois ans après, la mort d'Eudes laissa Charles sans compétiteurs (898); il augmenta son royaume par l'acquisition de la Lorraine (911). Cependant les fureurs des Normands augmentaient sans cesse; Rollon, leur chef, qui avait pris position à l'embouchure de toutes les gran-

des rivières de la France, ravageait toute la Bretagne, pillait Angers et Saint-Martin de Tours, remontait la Seine, la Saône, rançonnait la Bourgogne, pénétrait à Clermont, se montrait à Sens, ruinait de fond en comble Fleuri-sur-Loire (901-907). Réveillés par tant d'excès, les seigneurs français marchèrent contre Rollon et le battirent sous les murs de Chartres; mais ces avantages étaient trop faibles pour empêcher les Normands de reparaitre. Charles prit le seul parti qui fût désormais capable de faire cesser leurs ravages : ce fut de les attacher au sol. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte il leur céda la partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie, reconnut Rollon, leur chef, duc de cette contrée sous sa suzeraineté, et lui donna en mariage Gisèle sa sœur (912). En même temps les Normands reçurent le baptême. Mais les Normands n'étaient pas les ennemis les plus formidables de Charles : de toutes parts on ne cherchait que l'occasion de se dérober à l'unité de puissance; les grands haïssaient surtout Haganon, habile et fidèle ministre qui voulait relever la royauté. En 923 ils se liguent contre Charles, prennent Laon, déclarent le roi déchu du trône et font sacrer, par l'archevêque de Reims, Robert, frère d'Eudes. Sans se décourager, Charles lève des troupes en Lorraine, court en Picardie, livre la bataille de Soissons, la perd, mais tue son ennemi de sa main (923). Il n'en a pas moins la douleur de voir un autre membre de la famille, le duc de Bourgogne Raoul, recevoir la couronne, et la Lorraine se donner aux Allemands. Il cherche alors à se rapprocher de la Normandie : Raoul lui barre le chemin. Enfin il s'adresse à l'empereur Henri-l'Oiseleur, qu'il lie à sa cause en cédant la Lorraine; mais en même temps, séduit par les protestations de Herbert II, comte de Vermandois, il se laisse attirer dans Péronne et y est retenu (924). Le parti de Charles fut anéanti. Plus tard des querelles d'intérêt divisèrent Herbert et Raoul; le premier s'unit à Hugues-le-Grand et ils rendirent (927) une ombre de liberté à Charles. Mais bientôt celui-ci retourna dans la tour de Péronne (928); et ce fut alors Raoul qui tira de nouveau

l'infortuné roi de sa prison. Charles mourut à Péronne le 7 octobre de la même année. Son imprudente confiance en Herbert lui valut, dit-on, le nom de *Simple*. Il aurait sans doute été injuste d'en conclure qu'il fut le plus incapable des Carolingiens. Son tort fut de ne pas avoir eu la force de résister à un siècle qui ne voulait plus ni de la monarchie ni des Carolingiens. De sa seconde femme, Ogive d'Angleterre, il eut un fils, Louis-d'Outremer, qu'une troisième restauration carolingienne appela sur le trône en 936.

CHARLES IV, *le Bel*, 3^e fils de Philippe-le-Bel, naquit en 1294 et porta le titre de comte de la Marche avant d'arriver au trône. Philippe-le-Long avait fait exclure, en vertu de la prétendue loi salique, la fille de Louis-le-Hutin (1316); Charles fit de même exclure celles de Philippe-le-Long et fut roi (1322). Cette fatalité attachée à la race de Philippe-le-Bel devait aussi tomber sur lui et priver sa fille de son héritage pour le transporter sur la tête de Philippe de Valois. Charles, comme ses deux frères, réunit les deux royaumes de France et de Navarre. Son règne ne fut que de six ans. Des exactions de tout genre le signalèrent; ce fut la période de la fiscalité. Girard La Guelle, ministre des finances sous Philippe-le-Long, mourut des suites de la question et ses biens furent confisqués; les *Lombards* furent dépouillés des richesses qu'ils avaient gagnées en France et chassés; les mauvais juges et les seigneurs qui s'emparaient des biens des particuliers perdirent les leurs au profit du trésor royal; de nouvelles altérations des monnaies contribuèrent encore à le remplir. Cependant Charles IV rendit quelques ordonnances pour adoucir le sort des lépreux et des Juifs. A l'instigation d'Isabelle, sa sœur, femme d'Édouard II, il avait usurpé l'Aquitaine, et Charles de Valois, son oncle, avait soumis l'Agénois (1324); Isabelle vint elle-même négocier la paix (1326), la conclut, et reparut en Angleterre, suivie d'un corps de troupes à l'aide duquel elle enleva le trône et la vie à son mari. Quelques hostilités pourtant eurent lieu encore en 1327. Charles, appuyé par le pape, es-

saya de se faire nommer empereur au préjudice de Louis de Bavière, et même se rendit (1325) à Bar, où quelques princes d'Allemagne devaient se trouver pour conférer avec lui. Il n'y trouva que Léopold d'Autriche et revint cacher en France la honte de sa fausse démarche. Charles-le-Bel s'était marié, en 1307, à Blanche de Bourgogne, qui, convaincue d'adultère, fut, comme sa belle-sœur Marguerite, tonsurée, puis enfermée au château Gaillard-d'Andely. En 1322 il épousa Marie de Luxembourg, qui mourut deux ans après, et en 1325, il prit pour troisième femme Jeanne d'Évreux, qu'il laissa enceinte en mourant, le 31 janvier 1328. Jeanne mit au monde une fille, et Philippe de Valois se fit déclarer roi de France. Le royaume de Navarre revint à la fille de Louis-Hutin, mais sans les comtés de Brie et de Champagne.

CHARLES V, *le Sage*^{*}, fils de Jean et de Bonne de Luxembourg, né le 21 janvier 1337, à Vincennes, joua un rôle politique du vivant de son père. Dauphin et duc de Normandie, il prit, après la fameuse bataille de Poitiers et pendant la captivité de son père, le titre de lieutenant du royaume (1356), et convoqua les états-généraux de la langue d'Oïl à Paris, pour leur demander des levées et des subsides. Ceux-ci répondirent par des doléances et des requêtes qui semblèrent dures aux oreilles du prince, car elles n'allaient à rien moins qu'à mettre près de lui, pour partager ou plutôt pour diriger l'administration, un conseil de 4 prélats, 12 chevaliers et 12 bourgeois. Le dauphin eut recours aux états provinciaux, qui furent plus faciles à donner des hommes et de l'argent, mais qui proclamèrent de même la nécessité d'opérer des réformes. Des fêtes ruineuses, insensées, absorbèrent bientôt les sommes votées, et les extorsions multipliées de toute part par les nobles dans leurs terres, pour lever leur rançon ou celle de leurs parens prisonniers, causèrent l'affreuse révolte de la Jacquerie. Assemblés de nouveau en 1357, les états-généraux de la langue d'Oïl se montrèrent

(*) *Sapiens, peut-être le Savant. Voy. plus bas, et Sismondi Histoire des Français, t. XI, p. 3. S.*

animés de l'amour du bien public, mais moins maniables encore qu'en 1356. Moyennant l'expulsion de 22 ministres ou serviteurs de la cour, diverses garanties contre les abus, le droit donné aux États de s'assembler deux fois par an, même sans convocation, et de nommer 36 commissaires qui, pendant la vacance des États, assisteraient le dauphin dans la défense du royaume, ils levaient pour lui 30,000 hommes et lui accordaient un subside à cet effet, mais en se réservant la garde et la distribution de l'argent. Robert-le-Coq, évêque de Laon, était, avec Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, l'âme de cette assemblée, et pour auxiliaire naturel ils avaient le roi de Navarre Charles-le-Mauvais, qui, en sa qualité de petit-fils de Louis-Hutin, aspirait à la couronne. Le dauphin feignit de souscrire aux volontés des États; mais il garda ses conseillers, empêcha secrètement la rentrée des impôts, et quitta Paris, qu'il regardait comme une prison, pour se rendre à Pontoise. Les maux publics continuèrent; les brigandages auxquels toutes les campagnes étaient en proie le forcèrent de revenir à Paris; Charles de Navarre, un moment captif, redevint libre : la veille les États-Généraux d'Oïl s'étaient assemblés de nouveau (nov. 1357). La noblesse et la bourgeoisie se trouvaient pour la seconde fois en présence. L'opinion parisienne était alors contre les conseillers du dauphin. Marcel imposa aux bourgeois des couleurs nationales (rouge et bleu), fit tuer en plein jour et près du dauphin les maréchaux de Champagne et de Normandie, et le força lui-même, comme pour le soustraire à la fureur du peuple, à porter les couleurs parisiennes. Du reste, il avait si peu de haine contre l'exercice légitime et régulier du pouvoir qu'en même temps il l'engageait à prendre le titre de régent. Charles vit qu'il fallait temporiser. Les nobles, les prêtres des États ne tardèrent pas à voir de mauvais œil la prééminence de la bourgeoisie, et des dissensions s'élevèrent; des États provinciaux, travaillés par le dauphin, blâmèrent la marche tracée par les états-généraux; ceux-ci furent convoqués à Compiègne, où seulement Paris et

18 bailliages refusèrent d'envoyer leurs députés. Le roi Charles-le-Mauvais, à qui le corps des échevins avait ôté la charge de capitaine-général de Paris, assiégea la capitale et se lia par un traité avec le régent. Marcel, sachant combien il était important que le roi de Navarre ne fût pas dans le camp ennemi, négociait avec lui, lorsqu'un parti, mu sans doute par le dauphin, cria tout haut à la trahison et assassina le prévôt. Le lendemain le régent, débarrassé de son plus dangereux antagoniste, entra en triomphe à Paris, appuyé sur le bras de Maillard, l'assassin de Marcel (1358). Une réaction cruelle eut lieu contre les partisans du gouvernement des états-généraux. Mais si d'une part la trêve de Bordeaux avait suspendu les hostilités entre l'Angleterre et la France (1357), de l'autre le roi de Navarre pillait toujours les campagnes, et, maître de Mantes, de Melun, de la Normandie, affamait à son gré Paris. Le traité de Pontoise entre les deux Charles ne produisit aucun effet, et enfin la guerre avec les Anglais se ralluma. Jean, prêt à tout sacrifier pour faire cesser sa captivité, avait conclu le fameux traité de Londres. Le régent en fut effrayé; malgré sa haine pour les états-généraux, si redoutables à la royauté, il les convoqua, fit rejeter par eux ce traité honteux, et, cette fois, obtint des troupes et de l'argent sans conditions. Aussitôt la Picardie fut ravagée; Reims, Bourg-la-Reine virent l'ennemi devant leurs murs. Cependant les succès de l'Anglais se bornaient à des dévastations; Charles voulait qu'on évitât tout engagement et que l'on se contentât de suivre de près et d'inquiéter les déprédateurs. Édouard comprit enfin qu'il ne pourrait conquérir la France, et conclut en 1360 le traité de Brétigni, bien dur encore, mais plus doux pourtant que celui de Londres. La rançon de Jean était réduite à 3,000,000 d'écus d'or, et la France, privée au nord de Calais, Boulogne, le Ponthieu, au sud des provinces de Guienne, Quercy, Rouergue, Périgord, Agénois, Angoumois, Poitou, Saintonge, devenus domaines anglais non feudataires de la France, conservait du moins la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, que naguère exi-

geait le vainqueur. Jean revint en France quatre mois après, et ici se termine la première régence de Charles. Quatre ans après, le retour de Jean à Londres donna pour la seconde fois cette dignité à Charles, à qui bientôt après (8 av. 1364) la mort de son père laissa la couronne.

Alors on voit se développer le caractère de ce prince, insensible aux maux de son peuple, sans doute à cause des craintes qu'il avait senties dans sa lutte avec les bourgeois, mais habile dans l'art d'attendre les événements et d'en profiter, de surprendre ses ennemis, de les amuser et d'employer l'intrigue et l'or quand la force ouverte ne pouvait le servir aussi efficacement. Mantes et Melun sont pris au roi de Navarre; Du Guesclin, pour étrennes de la noble royauté de son maître, gagne la bataille de Cocherel sur les Navarrais et fait leur chef, le captal de Buch, prisonnier; le comté de Longueville donné au vaillant Breton, le duché de Bourgogne confirmé à Philippe-le-Hardi, annoncent à Charles-le-Mauvais que toutes ses réclamations de ce côté seront vaines. Bientôt de la Normandie la guerre passe en Bretagne; la bataille d'Aurai, perdue par la France, amène le traité de Guérande (1365), favorable, il est vrai, à la maison de Montfort, mais qui ferme pour l'instant une des plaies de la France. L'année suivante, un autre traité conclu avec le roi de Navarre promet à Charles Montpellier comme indemnité. En même temps les *grandes compagnies* qui, depuis la paix de Bretigni, ravagent la France, passent en partie par les soins du roi de France, au service du marquis de Montferrat, ou vont se faire tailler en pièces en Alsace; ce qui en reste se réunit autour du comte Henri de Transtamare et de Du Guesclin, qui a été pris par les Anglais à Aurai, mais dont la rançon a été payée par le roi. Tous ces aventuriers passent en Espagne (1367), défont Pierre-le-Cruel, puis lorsque le *prince noir* fait une contre-révolution dans la Castille en faveur de ce fils d'Alphonse XI, envahissent la Guienne. De retour dans ce pays, le *prince noir* en prend beaucoup à sa solde, et, après s'être épuisé pour eux, les renvoie en France. Depuis long-temps

Charles avait des intelligences avec les provinces autrefois françaises. Enfin, en 1363, il accueille leurs plaintes et cite le prince de Galles à comparaître devant le parlement de Paris. Saint-Paul et Châtillon surprennent le Ponthieu; les ducs d'Anjou et de Berri marchent sur la Guienne; le Quercy se révolte; en Normandie, le duc de Bourgogne, sans combattre, tient l'ennemi en échec. Vainement les Anglais négocient en Flandre; la fille du comte de Flandre est donnée au frère du roi, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. En 1370 le parlement condamne Édouard et confisque l'Aquitaine. En attendant que l'on exécute l'arrêt, Du Guesclin détruit les forces anglaises débarquées en Picardie; bientôt le *prince noir* s'embarque malade, mourant, et va languir en Angleterre. L'entrevue de Vernon prévient la rupture possible avec le roi de Navarre et lui donne définitivement Montpellier (1370). Une alliance avec le roi d'Écosse Robert Bruce prépare des embarras aux Anglais au sein même de leur île (1371). Les Castillans battent une flotte anglaise devant La Rochelle. L'année suivante, La Rochelle, Poitiers se donnent à la France, et la bataille de Chizei (1373) achève la ruine des étrangers, expulsés du Poitou; le captal de Buch est fait prisonnier pour la seconde fois. Du Guesclin alors envahit la Bretagne et en quelques semaines la soumet complètement. Montfort se réfugie à Londres, et Calais, Bordeaux, Baïonne, sont les seules villes que désormais l'Anglais possède en France. Alors la trêve de Marziac ou Moissac (1374) suspend la guerre en Aquitaine, et, en dépit de quelques hostilités en 1377 et 1378, amène les conférences de Bruges et une trêve nouvelle. Édouard III venait de mourir, Richard II était mineur; Charles venait de prendre tout le comté d'Évreux au roi de Navarre, qui s'allia, mais inutilement, aux Anglais et leur donna Cherbourg pour prix d'une alliance qui paralysa la trêve de Bruges.

La fin du règne de Charles se passa, en partie, à guerroyer contre quelques grandes compagnies que l'Angleterre excitait sous main et sur qui Du Guesclin mourant conquit Châteauneuf de Randon;

en partie à pacifier le Languedoc soulevé par la rapacité du duc d'Anjou, la Flandre en guerre avec son duc Louis II, et la Bretagne que Charles avait prématurément réunie à la France et qui alors rappela son duc Jean IV (de Montfort). Ces deux provinces étaient encore en pleine révolte quand Charles mourut, le 16 septembre 1380, âgé seulement de 43 ans.

Plusieurs de ses ordonnances sont remarquables : c'est lui qui fixa la majorité des rois de France à 14 ans; il augmenta les privilèges et la juridiction de l'université; il fonda la bibliothèque royale (*voy.* t. III, p. 488) qui, lors de sa mort, comptait 300 manuscrits. Il construisit la Bastille (*voy.* ce mot et AUBRIOT), plutôt contre les Parisiens, qu'il avait appris à craindre, que contre l'ennemi. Il s'efforça de faire tomber les états-généraux en désuétude et n'assembla que des états provinciaux. Ses conseillers furent bien choisis, mais l'administration fut silencieuse et murée. Du reste, il fut perfide et cruel : l'accusation arbitraire du jeune prince de Navarre, le supplice de Dutertre et de Durue, l'ordre qu'il exigea du prince captif pour se faire livrer frauduleusement les villes du comté d'Évreux, en sont des preuves. Nous avons vu combien il s'embarrassait peu des dévastations que l'ennemi faisait souffrir à ses sujets. « Laissez faire, disait-il à ses conseillers; avec toutes ces fumées ils ne m'enlèveront pas mon héritage. » Quant aux monnaies qu'il avait altérées pendant sa régence, il les respecta religieusement pendant son règne; il avait senti qu'à cette inaltérabilité tenait l'état prospère de ses finances. Relativement à son temps, on peut dire qu'il aimait les lettres. C'est pour lui que fut composé le *Songe du Vergier*. Aussi son nom de sage, qu'on est tenté de prendre pour le synonyme de l'*El discreto* de Philippe II, a été expliqué par *savant*. L'*Éloge de Charles V*, par Laharpe, fut couronné par l'Académie française, en 1767, et semble aujourd'hui un médiocre ouvrage. L'abbé de Choisy a publié une *Vie de Charles V* (Paris, 1784, in-4°).

CHARLES VI, le *Bien-Aimé* ou l'*In-*

*sensé**, fils et successeur du précédent, né le 3 décembre 1368, à Paris, fut le premier prince français qui porta en naissant le titre de dauphin. Il avait 11 ans 9 mois à la mort de son père. Ses trois oncles paternels, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, et son oncle maternel, le duc de Bourbon, se disputaient le pouvoir. Il fut réglé que le jeune Charles serait sacré sur-le-champ et qu'il n'y aurait pas de régence nominale; les ducs de Bourgogne et de Bourbon restèrent tuteurs du roi. Le duc de Berri prit le gouvernement du Languedoc; au duc d'Anjou, occupé de ses ambitieux projets sur la succession de Jeanne I^{re} de Naples, furent abandonnés tous les trésors du feu roi; numéraire, lingots, vaisselle, tout fut pillé par le prince et tous les services se trouvèrent arrêtés à la fois. Des impôts onéreux, en vain repoussés à plusieurs reprises, firent bientôt éclater la sédition à Compiègne, à Rouen et en vingt endroits. Paris surtout eut ses *Mailloins* assommant à coups de maillet ferré les collecteurs des taxes; dans le Languedoc, c'étaient les *Tuchins*. Cependant le duc de Bourgogne imagina de réduire les Flamands organisés en républiques, sous Philippe Arteveld (*voy.*), et de leur imposer de nouveau leur comte, Louis de Flandre, son beau-père; tous les nobles de France accoururent et le roi prit le commandement de l'armée. La bataille de Rosebecque porta un coup cruel aux Flamands (1382); Ypres et Courtrai furent pris, Bruges se rendit, Gand fut assiégé; d'horribles supplices, des massacres, signalèrent toute cette expédition, que le jeune roi croyait héroïque. Puis, suivi de sa triomphante armée, il revint sur Paris consterné, y entra en maître, imposa des taxes énormes et anéantit presque toutes les franchises de la ville (1383).

Le 17 juillet 1385, le jeune monarque épousa à Amiens Isabeau, fille du duc Étienne de Bavière-Ingolstadt, qui n'était alors âgée que de 14 ans et avec laquelle on lui avait ménagé une rencontre

(*) Voir Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI, p. 542 et t. XII, p. 1 et suivantes. « Ce mélange de noblesse et d'affabilité qu'on remarquait dans Charles VI... fit donner au roi, dont le règne fut le plus long fléau qu'ait éprouvé la France, le surnom ridicule de *Bien-Aimé*. » p. 5. J. H. S.

à Saint-Jean d'Amiens, sous prétexte d'un pèlerinage. Quoique la princesse ne sût pas encore un mot de français, elle plut au roi qui voulut que le mariage eût lieu sur-le-champ. Il en eut 12 enfans, dont six, un fils et cinq filles, lui survécurent.

Deux nouvelles campagnes en Flandre (1384-85) avaient consommé la soumission de ce pays que la mort du comte Louis venait de transmettre au duc de Bourgogne (*voy.*). On voulut alors combattre les Anglais, toujours maîtres de forteresses à l'intérieur. Un immense armement naval (1,387 navires) les menaçait d'un débarquement des Français dans leur île; dès tempêtes, les lenteurs de l'avare duc de Berri dissipèrent ces menaces en fumée. L'année suivante vit encore préparer inutilement deux armemens, l'un à Tréguier, l'autre à Harfleur. Le connétable Olivier de Clisson cherchait même à ranimer le parti de Charles de Blois, pour inquiéter Jean IV de Montfort, l'allié des Anglais. Ceux-ci, avec leur flotte, ravageaient l'Aunis. Puis (1389) une trêve de 38 mois fut conclue avec l'Angleterre, que ses discordes pourtant rendaient alors facile à vaincre. En 1388 le renvoi des deux oncles paternels du roi qui déclara que désormais il règnerait par lui-même, causa une joie universelle. Bientôt, à la suite d'un voyage dans le midi de la France, il enleva au duc de Berri le gouvernement du Languedoc (1390). Mais il ne changea que de maîtres: le duc d'Orléans, son frère, et Clisson, devinrent les rois de la France et entourèrent le monarque de jeunes gens que bientôt on désigna sous le nom de *marmousets*.

Cependant le roi avait déjà donné des signes manifestes de démence, quand un événement bizarre vint faire éclater cette disposition funeste. Craon, seigneur breton, fit assassiner Clisson et se retira en Bretagne. Sommé de livrer le meurtrier, Montfort s'y refuse. Le roi marche contre lui (1392). Au-delà du Mans, dans une forêt, un fou s'élança à la tête de son cheval et crie: « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi! » Bientôt Charles se précipita sur ses pages, en tua quatre, et leva le fer sur la tête du duc d'Orléans. De-

puis ce temps il n'eut plus que des intervalles lucides. L'expédition fut abandonnée. Les oncles, comme tuteurs, s'emparèrent de la personne du roi, et chassèrent les marmousets. Alors grandirent les partis: nulle loi sur la régence ne mettait un frein aux ambitions contraires. Lorsque, parfois, le roi recouvrait une lueur de raison, ceux qui l'entouraient lui faisaient signer ce qu'ils voulaient. D'année en année, cependant, sa démence croissait; elle revenait à de courts intervalles et finit par être presque continue. Un accident arrivé à Charles, lors d'un bal où il paraissait déguisé en satyre (1393), avait redoublé son mal; le feu prit à son costume enduit de poix et couvert d'étoupes*; il dut la vie à la présence d'esprit de la duchesse de Berri. Toutefois, dans ses momens lucides, il se montra bienveillant et compatissant aux maux de son peuple, rendit des ordonnances favorables aux Juifs et fit des efforts pour empêcher la guerre civile. « Charles VI, dit M. de Sismondi (t. XII, p. 60), confié aux soins d'un habile médecin, au lieu de passer, comme auparavant, ses jours et ses nuits dans les fêtes, les bals et les mascarades, était rappelé par lui à des occupations plus sérieuses; on cherchait à fixer son esprit sur son devoir, sur le bien de son peuple, à donner aussi de la suite à ses idées. » Mais bientôt le délire le reprenait; tous les ans il perdit l'usage de la raison aux approches des grandes chaleurs, et quelquefois les accès étaient encore plus multipliés. On ne s'occupait plus alors de lui; et le roi de France passait des mois, abandonné entre les jeux de cartes que Jacquemin Gringonneur peignait pour lui, et Odette de Champdivers, qu'Isabeau, fuyant la couche conjugale, lui laissait pour maîtresse et qu'on nommait familièrement la *petite-reine*.

Le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans se disputèrent alors le pouvoir et leurs prétentions égales se heurtèrent souvent entre elles. De là des rixes sans cesse renouvelées et des traités de paix éphémères aux dépens de la France sacrifiée et pillée. Le duc d'Orléans, uni

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XII, p. 26. S.

d'intérêts avec la reine (Isabeau de Bavière), affectait un esprit chevaleresque et se donnait comme le champion des souverains en lutte avec leur peuple; comme lui, le duc de Bourgogne avait réuni des troupes; mais les deux antagonistes reculèrent devant l'effusion du sang, et, en 1404, le dernier mourut (voy. BOURGOGNE). Jean-sans-Peur, son fils, illustre déjà par la part qu'à la tête de la noblesse il avait prise à la bataille de Nicopolis (1396), lui succéda. Attaqué par les Anglais, il eut un excellent prétexte pour augmenter ses troupes, et, après avoir battu l'étranger, il s'empara de la personne du roi (1405). Un accord qu'il conclut ensuite avec le duc d'Orléans et la reine, pour le rompre, puis le renouveler encore, ne l'empêcha pas de faire, en 1407, assassiner son rival, près de la porte Barbette à Paris. Peu de temps après, il reparut dans cette ville, reçut son pardon et fit prononcer son apologie par le cordelier Jean Petit, lequel soutint qu'en principe il est licite de tuer les tyrans. La révolte de Liège contre son évêque Jean V ayant rappelé le duc dans le nord, une ligue puissante se forma contre lui pendant son absence; mais il en triompha par la victoire de Hasbain. De retour à Paris (1408), Jean s'y conduisit en maître, consentit à la paix de Chartres, dite la *paix fourrée*, et gouverna le conseil, et par lui la France, jusqu'en 1410. Privé de son chef, le parti d'Orléans s'appelait alors parti de la reine; mais le fils aîné du duc avait, en secondes noces, épousé la fille du comte d'Armagnac Bernard VII. Ce terrible comte (voy. ARMAGNAC et BOURGOGNE) vint du fond des Pyrénées, à la tête de ses Armagnacs affamés et pillards, dépasser toutes les atrocités connues en France depuis plusieurs siècles. Jean-sans-Peur détacha le duc de Berri de la coalition de princes formée par le parti d'Orléans, et sous son influence s'éleva la puissante démocratie parisienne des Cabochiens (1411). Des ravages horribles eurent lieu de la part des deux armées. Enfin le duc de Bourgogne l'emporta; le traité de Bourges confirma celui de Chartres. Cependant, les violences des Cabochiens, des Jean-de-Troyes, amenè-

rent une réaction: les charpentiers furent opposés aux bouchers, ceux-ci s'enfuirent; la paix de Pontoise (1414) remit le pouvoir aux Armagnacs, et une suite d'échecs inattendus força le duc de Bourgogne à reconnaître la révolution par le traité d'Arras. C'est à cette époque que Henri V, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, débarqua sur la côte de Normandie, prit Harfleur et décima les Français à la journée d'Azincourt (1415). Le duc d'Orléans alla subir 25 ans de captivité en Angleterre; le dauphin Louis mourut peut-être empoisonné, et Charles (voy. CHARLES VII) hérita de son titre. Ce prince de 14 ans donna les mains à tout ce que le comte d'Armagnac pouvait imaginer: ce chef est fait connétable; la reine Isabeau outragée, reléguée à Tours (1416), entre dans le parti des Bourguignons; des exactions nouvelles pèsent sur tout le royaume.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler tous les détails de cette longue guerre entre les deux factions; le massacre des Armagnacs qui eut lieu à Paris, en 1418, les fléaux d'un autre genre, la famine, la peste qui ravagèrent en même temps cette capitale, les dangers que courait le roi dont les factions se disputaient et cherchaient à surprendre la personne; les conférences de Montreuil et l'assassinat de Jean-sans-Peur dont le dauphin fut aussitôt accusé, le traité de Troyes (1421) qui laissa le trône de France à Charles VI, sa vie durant, etc. Ces faits qui se passèrent pendant la démente du roi, seront rapportés ailleurs. Le malheureux Charles VI mourut à Paris le 21 octobre 1422. « A peine, dit M. de Sismondi, dans l'état de stupidité complète auquel il était réduit, remarqua-t-on sa maladie, qui fut très courte. »

L'histoire de Charles VI a été écrite par Juvénal des Ursins, l'abbé de Choisy, Baudot de Juilly (ce dernier sous le nom de mademoiselle de Lussan, Paris, 1758, 8 vol. in-12).

CHARLES VII, le *Victorieux*, troisième fils du précédent, naquit le 22 février 1403, et fut dauphin en 1416. Nommé par son père lieutenant-général du royaume, il prit ensuite lui-même le titre de régent. Mais poursuivi par sa

mère, par les Bourguignons, par les Anglais, proscrit et déshérité par le traité de Troyes, il passa sa jeunesse dans une agitation extrême. A la mort de Charles VI, il ne possédait en propre que le Dauphiné, le Poitou, le Berri, la Touraine; le Bourbonnais, l'Auvergne, la Guienne française, le Languedoc favorables à sa cause, étaient régis par des seigneurs très peu dépendans du roi; la Provence, l'Anjou, le Maine étaient ou neutres ou tout-à-fait étrangers à sa querelle; la Bretagne flottait et, après avoir été pour lui, passa aux Bourguignons en 1423; la Normandie et presque toute l'Île de France, ainsi que l'Orléanais, étaient occupées par les Anglais; le reste du royaume faisait partie du duché de Bourgogne. Toutefois, les comtes de Foix et de Comminges se rattachèrent à la bannière de Charles VII, et le roi d'Écosse Robert Bruce lui envoya des archers écossais, premier noyau des armées permanentes et des troupes de ligne. Proclamé roi à Melun-sur-Yèvre en Berri ou à Espallé près du Puy, Charles reçut de ses ennemis le dédaigneux sobriquet de *roi de Bourges*. C'est dans cette ville qu'il résidait, se livrant aux plaisirs et à la mollesse, et c'est aussi là que Marie d'Anjou, sœur de Louis III, roi titulaire de Sicile, lui donna, le 4 juillet 1423, son premier fils, qui fut plus tard Louis XI. La première période de son règne fut pour lui un temps d'inaction. Henri VI, son compétiteur, était mineur; mais Bedford, régent en France pour le jeune prince, était un homme habile. Il remporta sur les Français et les Écossais réunis la bataille de Crévant (1423), puis sur les Français et les Lombards celle de Verneuil (1424). Lahire fut forcé d'évacuer la Champagne. Enfin le Maine devint la conquête des Anglais (1425). Charles se résignait à ces malheurs, et, oubliant au sein des plaisirs la détresse publique (*voy. AGNÈS SOREL*), semblait tout prêt sinon à descendre du trône, du moins à le partager. « On ne saurait perdre un royaume plus gaîment, » lui dit un jour un de ses capitaines; Charles VII dansait.

Cependant des circonstances heureuses préparaient à son insu et surtout sans sa coopération une révolution en sa fa-

veur. L'insolence des Anglais indignait même leurs alliés; froissée par eux, la France commençait à rougir de cette domination étrangère. Le comte de Richemont, que Charles VII avait nommé connétable de France, rallia son frère le duc de Bretagne à la cause du roi légitime. Les prétentions du duc de Gloucester sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Frise, avivèrent les mésintelligences entre les Anglais et le duc de Bourgogne; enfin la fleur de la chevalerie française, les Lahire, les Xaintrailles, les Barbazan, les Dunois, se rangèrent autour de Charles VII. Mais en même temps que Dunois remportait, en 1426, à Montargis la première victoire sur les Anglais, Richemont échoua dans ses tentatives sur la Normandie, et après ses revers dans le Maine (1327), La Trimouille, favori d'une fidélité douteuse, se fit exiler. L'année suivante, les Anglais s'avancèrent jusqu'à la Loire, prirent plusieurs villes et bloquèrent Orléans. Parmi les affaires qui eurent lieu autour de cette ville, on cite l'ignoble *bataille des Harengs* où Falstaff et 1,500 Anglais battirent 6,000 Français (à Roverai). La reddition d'Orléans semblait certaine quand la mystérieuse mission de Jeanne d'Arc (*voy.*) opéra une révolution. Orléans délivré, l'Anglais battu à Patay, Suffolk et Talbot prisonniers, le roi sacré à Reims (14 juillet), sont les principaux effets du courage de l'héroïne; Saint-Denis même retombe au pouvoir des Français. Mais les favoris ramènent Charles à Chinon. Jeanne d'Arc enfermée dans Compiègne va tomber aux mains des Anglais et périt (1431) dans les flammes à Rouen. Cependant l'apparition de la jeune fille et ses victoires inattendues avaient exalté la nation entière; toute l'indolence du roi n'empêchait pas que chaque jour les chances ne tournassent contre les Anglais. Peu de temps après la prise de Chartres, ils furent battus à Gerberoi (1432); Richemont amena le duc de Bourgogne à un accommodement; toute la chrétienté s'entremisit pour rendre la paix aux deux nations, et le congrès d'Arras fut le fruit de cette intervention. Les négociateurs anglais quittèrent, il est vrai, les conféren-

ces sans conclure, mais Philippe fit la paix à des conditions qui, quoique onéreuses pour la France, eurent une compensation dans l'abandon où restèrent les Anglais, désormais réduits à leurs propres forces. La guerre civile cessa dès lors et la guerre étrangère fut conduite avec langueur; elle traîna 18 ans encore. Mais dès 1436 Paris se rendit. Cependant la révolte de la Praguerie, conduite par le dauphin depuis Louis XI, et fomentée par les ducs de Bourbon et d'Alençon, par La Trémoille et Dunois, suscita de nouveaux dangers au roi qui, soutenu par Richemont, réduisit ses ennemis, pardonna et fit des ingrats (1440).

C'est vers cette époque que l'on voit un grand changement s'opérer dans son caractère. Actif, économe, prudent, il achève avec le plus grand bonheur la conquête de son royaume. Le Poitou, la Saintonge, le Limousin sont pacifiés; la Guienne, la Gascogne sont en grande partie conquises; Rouen, Harfleur ouvrent leurs portes; la bataille de Formigny affaiblit les Anglais; ils perdent toute la Normandie, même Cherbourg (1449-50). Dans la Guienne, le vieux Talbot est tué au combat de Castillon (1452) et Bordeaux se soumet (1453). Calais seul appartenait encore aux Anglais; mais si Charles l'eût repris, il eût fallu, d'après le traité d'Arras, le remettre à la Bourgogne; il le laissa aux Anglais.

Le reste du règne de Charles fut paisible; mais aux guerres avaient succédé les intrigues. Ses favoris se disputaient le pouvoir et voulaient surtout écarter le dauphin des affaires. Ce dernier avait un parti; de part et d'autre les esprits s'envenimèrent. Le prince, craignant un procès criminel, se réfugia en Bourgogne et plus tard dans son gouvernement du Dauphiné. Le roi, auquel on avait donné à entendre que son fils cherchait à le faire empoisonner, soit crainte, soit chagrin, se réduisit à un tel minimum d'alimens que plus tard son estomac affaibli ne put supporter un changement de régime. Il mourut à Melun-sur-Yèvre, en Berri, dans l'année 1461, après 39 ans de règne. Le premier parmi les rois de France, Charles établit des impôts sans le concours des États. En gé-

néral il les convoquait le plus rarement possible, surtout les états-généraux. Les charges de judicature devenaient viagères; une ordonnance décrétait la rédaction des anciennes coutumes (ce qu'on exécuta sous Charles VIII). La Pragmatic-Sanction de Bourges (1433) assurait à l'église gallicane plus de franchises que ne lui en donna depuis le concordat de Léon X. Le cardinal d'Estouteville réformait l'université. Le commerce commençait à prendre en France des développemens (*voy. Jacques Cœur*). Jean et Alain Chartier (*voy.*) ont écrit une *Histoire de Charles VII*. Celle de Baudot de Juilly n'est qu'une compilation moderne.

CHARLES VIII, dit *l'Affable*, fils de Louis XI, né à Amboise le 30 juin 1470, fut roi en 1483. Sa jeunesse laissait le champ libre aux partis qui se disputaient le pouvoir. Sa sœur, Anne de Beaujeu (*voy.*), dissipa ces orages, gouverna au nom du roi, vainquit en Guienne, en Bretagne, en Picardie les princes qui lui disputaient le gouvernement (1486), retint 2 ans en prison le duc d'Orléans pris à la bataille de Saint-Aubin (1488), tint enfermé pendant 8 mois Comines dans une cage de fer, conclut la paix avec le duc de Bretagne à Sablé. Au dehors, Anne de Beaujeu soutenait les États de Flandre contre l'empereur Maximilien (1484), qui se vit arrêté par la France dans ses succès. Agé de 20 ans, le roi se délia de la tutelle de la dame de Beaujeu et prit Dunois pour guide. Par son conseil, il rejeta la main de la fille de Maximilien et prit pour femme (6 déc. 1491) Anne de Bretagne, mariée par procuration à ce roi des Romains. Par cet acte de haute politique, contraire toutefois aux lois de l'Église, Charles s'assura l'héritage de la Bretagne.

Après ses guerres dans le duché, Charles résolut de secourir Ludovic-le-More menacé par le roi de Naples et de faire valoir contre ce dernier les droits transmis par la maison d'Anjou aux Valois sur le royaume de Naples. Déjà même Charles rêvait la conquête de l'empire d'Orient, qu'il ravirait aux Turcs récemment arrivés en Europe, et il se faisait céder par André Paléologue tous ses droits au trône de Constantinople: dans

cet espoir, il se hâte de signer les désastreux traités d'Étaples (avec Henri VII), de Narbonne (avec Ferdinand), de Senlis (avec Maximilien), rendant à ceux-ci la Cerdagne, le Roussillon et la Franche-Comté, promettant à celui-là 745,000 écus d'or en 15 ans. — Ici commence l'époque des guerres françaises en Italie et en même temps un nouvel art militaire. La pesante gendarmerie, l'artillerie devenue mobile en sont les élémens. Charles VII emmène 30,000 hommes, sans argent, sans vivres, sans réserve; malade dans Asti, il emprunte à la duchesse de Savoie ses diamans et les met en gage pour satisfaire ses soldats. D'abord pourtant tout lui réussit. Il franchit le mont Genève : tous les vieux gouvernemens d'Italie croulent à son approche; Pise chasse les Florentins, Florence chasse les Médicis (1494); Rome voit son pape Alexandre VI se réfugier au château Saint-Ange, et livrer, mais livrer empoisonné, le prince turc Zizim, dont Charles comptait se servir pour diviser les Turcs. Puis Naples est occupée. Ces triomphes ont lieu en quelque sorte sans coup férir. « Les Français, s'écrie Borgia, n'ont eu qu'à venir ici la craie à la main, pour y marquer leurs logemens. » Ce n'est pas assez pour Charles d'avoir reçu du pape l'investiture des royaumes de Naples et de Jérusalem, il prend le titre et les ornemens d'empereur d'Orient et ses lis qui flottent dans Otrante menacent les Turcs.

Mais bientôt il mécontente tous les Napolitains, il méconnaît les services des partisans de la maison d'Anjou, il annonce qu'il va restreindre les juridictions féodales; gouvernemens, emplois, il donne tout à ses condottieri. Trois mois ne sont pas encore passés, et les Napolitains, blessés par l'orgueil, par la galanterie française, souhaitent leur départ. Une ligue se forme sans mystère, ligue qui réunit l'Aragon, la Castille, le pape, Venise, Milan et l'empereur Maximilien. Charles laisse alors 5,000 hommes pour garder sa conquête, traverse l'Italie avec précaution, rencontre au revers des montagnes, à Fornovo, les ennemis qui lui ferment obstinément le passage, les disperse par quelques charges de cavalerie, délivre le duc d'Orléans assiégé dans Novare et

rentre en France ne laissant aucune trace de son expédition. Un mois suffit à Gonzalve de Cordoue pour reconquérir le royaume, qui passa bientôt à Ferdinand-le-Catholique. Charles VIII pensait à une nouvelle descente en Italie, lorsqu'il mourut au château d'Amboise, le 7 avril 1498, à l'âge de 27 ans, sans laisser d'enfans : son fils unique, Charles-Orland, était mort en 1496, âgé de 3 ans, et les deux autres que lui donna la reine n'avaient vécu que quelques mois. Le duc d'Orléans lui succéda sous le nom de Louis XII. « Ledit roi, dit Comines (VIII, 20), ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais était si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. » On doute qu'il sût écrire. Son libertinage hâta sa mort. Il se croyait un paladin et l'on ne peut douter qu'il fût brave. Sa douceur, sa générosité, dit-on, étaient extrêmes. On assure que deux de ses domestiques moururent du regret de sa mort. Sur ce règne voyez Comines, *Mémoires*, liv. VII et VIII, André Delavigne et Pierre Desrey, etc.; plus Godefroy, *Histoire de Charles VIII* et Foncemagne, t. XVI et XVII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. VAL. P.

CHARLES IX, second fils de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 1550, reçut le titre de duc d'Orléans, et monta sur le trône le 5 décembre 1560, à la mort de François II, son frère. Le règne de ce roi de dix ans s'ouvrit sous les plus tristes auspices : déjà les deux cultes ou plutôt les deux partis politiques qui, sous ombre de religion, se partageaient la cour et le royaume, avaient signalé ces sourdes haines qui devaient plus tard produire tant de crimes et de calamités. L'enfance de Charles fut témoin des efforts de la régente sa mère pour maintenir l'autorité royale entre le choc des factions; son cœur et son intelligence se formèrent, parmi les tempêtes civiles, à cette politique de ruse et de dissimulation qui devient si souvent le jouet de ceux qu'elle croit jouer. D'humeur naturellement emportée et brutale, il la plia, sous la direction de Catherine, devant les exigences d'une position qu'elle pouvait à peine

maîtriser, et se fit insensiblement ce caractère mêlé d'emportement français et d'astuce italienne qui rend raison, ce semble, de quelques particularités d'une courte vie assez souvent mal comprise par l'histoire. La tenue des États d'Orléans, le fameux édit de janvier, le colloque de Poissy, la première guerre civile terminée par une brusque pacification, sont des faits de cette minorité de Charles IX qui appartiennent à la carrière politique de sa mère (voy. CATHERINE DE MÉDICIS). C'est à peine s'il est roi quand est reconnue, en 1563, au parlement de Rouen, sa majorité; il n'atteignait pas encore, en effet, sa 15^{me} année, et loin d'être appelé aux affaires par une mère avide de pouvoir, il voyait seconder en lui ces penchans du jeune homme qui excluent les devoirs du roi.

Ce fut peu de temps après la déclaration de sa majorité que Charles commença cette longue tournée au travers du royaume qui eut pour dernier terme l'entrevue fameuse de Bayonne; là Philippe II réussit, par l'organe du duc d'Albe, à faire pencher vers son système d'extermination à l'égard du protestantisme cette cour flottante encore. C'est effectivement à partir de cette époque qu'on voit Charles se prononcer d'une manière plus vive contre les chefs de la réforme; il avait été frappé, en parcourant la France, des moyens de résistance qu'ils semblaient préparer dans la prévision d'hostilités nouvelles. De bonne heure il s'était habitué à regarder comme des ennemis de sa couronne ces adhérens de la foi de Calvin, qui, en butte à d'odieuses persécutions de la part des masses catholiques, cherchaient en eux-mêmes une protection que le pouvoir était impuissant à leur offrir. Une fois on l'entendit dire : « Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un état; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force ! » Cependant le parti appelé *politique*, le parti de la conciliation, celui auquel Catherine appartenait par faiblesse et le chancelier de L'Hôpital par vertu, parvint encore à balancer ces résolutions funestes et à maintenir quelque temps une sorte d'équilibre entre les deux opinions extrêmes. La

défiance et l'aversion étaient dans tous les esprits; néanmoins la paix n'était que partiellement troublée. Les événemens des Pays-Bas devinrent pour les réformés français, de plus en plus inquiets sur les intentions de la cour, le signal d'une nouvelle prise d'armes. Leurs mouvemens avaient été si rapides que peu s'en fallut que le roi lui-même ne fût enlevé dans Meaux, par le prince de Condé. La guerre s'engagea donc : Charles, alors âgé de 18 ans et qui manifestait des inclinations martiales, fut détourné, assurément, de commander lui-même l'armée catholique par la reine-mère, qui craignit de le voir ainsi échapper à sa tutelle. Quoi qu'il en soit, après une courte pacification amenée par les politiques, les hostilités recommencèrent avec plus d'acharnement. Alors le parti de la paix reconnut l'inutilité de ses efforts, et L'Hôpital, son principal organe, dont la noble parole avait souvent exercé une heureuse influence sur les volontés du jeune roi, se retira.

Deux années d'une guerre qui couvrit le pays de sang et de ruines semblèrent avoir épuisé la fureur des combattans et de part et d'autre on éprouva le désir de la paix; elle fut conclue à Saint-Germain, en 1570. On a dit qu'elle n'avait été qu'un piège tendu aux calvinistes pour amener les horribles massacres de 1572 : rien ne justifie une telle opinion; le traité fut fait et signé par les ordres exprès de Charles IX, qui donna à Henri de Mesmes, l'un des négociateurs, des instructions secrètes différentes de celles que lui avait remises le conseil; il paraît constant que les idées de ce prince avaient pris alors une autre direction. Jaloux des victoires que venait de remporter son frère le duc d'Anjou, impatient du joug de Catherine, se défiant des Guises non moins que des chefs protestans, il tournait sa pensée vers les Pays-Bas, où de secrètes intrigues appelaient déjà l'influence française; il semblait concevoir la pensée de transporter au dehors, pour assurer la paix intérieure, le feu des dissensions religieuses. Sous l'inspiration de cette politique nouvelle, qui était celle des principaux hommes d'état de l'époque, Char-

les donna satisfaction aux plaintes des protestans relativement à l'inobservation des édits; il les appela auprès de lui, et, pour cimenter l'union entre les deux partis, en même temps qu'il épousa Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien, contrairement au vœu de l'Espagne, il négocia le mariage de sa sœur Marguerite avec le jeune Henri de Bourbon, alors chef des calvinistes, et celui de son frère, le duc d'Alençon, avec la reine d'Angleterre leur principal appui. De telles démarches ôtèrent toute défiance aux principaux chefs de la réforme; Coligny se rendit auprès du roi qui le reçut comme un ami et lui donna plusieurs fois le nom de père, disant : *Nous vous tenons maintenant; vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez!* paroles qu'on interpréta, après l'affreuse catastrophe, contre la sincérité de cet accueil. Devenu membre du conseil, Coligny fit de rapides progrès dans la confiance du roi; les gentilshommes calvinistes accoururent alors auprès de lui pour partager son triomphe: ce fut comme une sorte de réaction protestante qui ruinait l'influence des Guises, et dont le peuple, attaché aux vieilles croyances catholiques, s'indignait. Alors les conseils de Catherine résolurent d'amener une collision nouvelle, et tel fut sans doute le but du coup d'arquebuse tiré sur l'amiral le 22 août. Charles sentit toute la portée d'une telle tentative d'assassinat; en apprenant cet événement il jeta avec fureur la requête qu'il tenait à la main et s'écria : *Mort de Dieu! je ne serai donc jamais tranquille!* Puis il courut chez Coligny et lui prodigua les assurances d'attachement. Cet attentat avait, selon les vœux de ses instigateurs secrets, excité une agitation générale: les calvinistes se répandaient en menaces imprudentes, et la bourgeoisie parisienne, les halles, les faubourgs n'attendaient qu'un signal pour faire preuve de ce zèle fanatique dont tant d'esprits étaient alors animés. C'est pour sortir de cet état de crise que fut définitivement arrêté, par Catherine et ses détestables conseillers, ce projet de massacre conçu dès longtemps, selon toute apparence, comme un remède auquel il faudrait quelque jour recourir. Le fatal projet fut brusque-

ment révélé au roi depuis deux jours; alors plongé dans de cruelles perplexités; on lui peignit le parti calviniste menaçant sa couronne et sa vie. Ainsi pressé et circonvenu, Charles IX consentit, dans un de ces mouvemens frénétiques où l'emportait son caractère, à une action qui voue éternellement son nom à l'infamie : *Qu'on tue donc l'amiral, s'écria-t-il, et avec lui tous les huguenots, afin qu'il n'en reste un seul qui me le puisse reprocher!* Ainsi fut amenée l'effroyable tuerie du 24 août 1572 (voy. SAINT-BARTHÉLEMI). Quelques documens contemporains y font figurer le prince lui-même, arquebusant ses malheureux sujets d'une fenêtre du Louvre: rien, il faut le dire, n'est plus douteux que ce fait, devenu populaire, aux yeux de la saine critique historique. Quoi qu'il en soit, deux jours après l'événement, Charles tint un lit de justice dans lequel il dénonça d'un ton brusque et farouche le prétendu complot qui l'avait obligé de recourir à cette effroyable exécution; des dépêches conformes furent adressées à l'étranger. Le misérable monarque croyait, en se mettant à la tête de la réaction catholique, comprimer les Guises, terrifier le calvinisme et éviter ainsi la guerre civile. Elle se renouvela néanmoins deux fois pendant le peu de temps qu'il eut à vivre, et de son lit de mort il put prévoir les longs malheurs qui devaient encore peser sur la France. Il expira le 30 mai 1574, suivant les catholiques des suites d'une petite-vérole négligée, suivant les calvinistes d'une sorte de transsudation sanguine, mal inconnu, où lui-même, en proie à d'affreux remords, voyait un arrêt de la justice divine.

Charles IX était grand de taille, mais un peu voûté; il avait le visage pâle, l'œil vif, le geste brusque et portait le cou un peu de travers. Il aimait excessivement les exercices violens et se livrait à la chasse avec ardeur; on rapporte aussi qu'il avait fait établir au Louvre une forge à laquelle il travaillait assidûment. Il alliait toutefois à ces goûts grossiers le culte de la poésie et des lettres (voy. la note ci-dessous). Ses mœurs furent celles des Valois; il eut de Marie Touchet le comte

d'Auvergne, qui se signala dans les règnes suivans par sa turbulence et sa perfidie. Il se félicitait, dit-on, en mourant, de ne pas laisser un fils héritier de cette royauté qui avait été accompagnée pour lui de tant d'agitations et de misères. *Voy.* les articles CATHERINE DE MÉDICIS, COLIGNY, L'HOPITAL, GUISE, AMYOT et l'*Histoire de Charles IX*, au reste peu digne de foi, écrite par Varillas. P. A. D.

Charles IX composa un livre intitulé *la Chasse royale*, qui ne fut imprimé que sous le règne de Louis XIII (1625), in-8°. Ce savant ouvrage, divisé en 29 chapitres, et que la mort empêcha son auteur d'achever, jouit encore de quelque estime : Amyot en a fait un grand éloge ; mais Amyot avait été le précepteur du monarque, et il était son grand-aumônier.

On a de Charles IX des vers bien supérieurs à ceux de Ronsard dont il fut le disciple. Que ne semblait pas promettre un prince qui écrivait à ce poète :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :

Mais, roi, je les reçus : poète, tu les donnes....
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ai que le corps ;
Elle t'en rend le maître, et te fait introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire.

C'est Ronsard lui-même qui nous a conservé ces vers et d'autres encore qui lui furent adressés par Charles IX.

Qui aurait pu deviner l'ordonnateur du massacre des sectateurs d'une religion nouvelle, dans le prince qui donnait, en 1560, *par grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, un privilège* pour réimprimer les Psaumes de Marot, déjà depuis long-temps censurés par la Sorbonne, et dont François I^{er} avait suspendu l'impression, en défendant à Marot de continuer son travail. Charles IX, en accordant ce privilège, déclarait « les « dits Psaumes traduits selon la vérité « hébraïque, et mis en rime françoise et « bonne musique, comme a esté bien veu « et cogneu par gens doctes en la Sainte- « Escriture, et aussi en l'art de musique. » On doit remarquer encore que la version de Marot est précédée d'une préface de Calvin où on lit ces mots : « Dire

« qu'on puisse prier (en latin) sans y
« rien entendre, c'est une grande moquerie ; çà esté une trop grande imprudence à ceux qui ont introduit la
« langue latine dans les églises. »

Ce fut Charles IX qui fixa, par un édit (1564), au 1^{er} janvier le commencement de l'année. V-VE.

CHARLES X, ou plutôt Charles de Bourbon-Vendôme, né en 1517 (et non en 1523), était le cinquième fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon, et par conséquent frère d'Antoine de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret et roi de Navarre, et oncle d'Henri IV. Il était archevêque de Rouen et cardinal en 1589, lorsque l'assassinat de Henri III eut fait disparaître, avec le dernier des Valois, le dernier rejeton mâle de Philippe III. La couronne alors revenait de plein droit aux Bourbons (*voy.*). Mais aux yeux de la Ligue l'orthodoxie était une condition rigoureusement nécessaire pour régner, et en conséquence Mayenne, excluant Henri IV comme indigne, fit déclarer roi Charles X, par arrêt du parlement de Paris. Ce prince était alors en prison à Fontenay-le-Comte : aussi Mayenne se fit-il en même temps conférer la lieutenance-générale du royaume, jusqu'à la libération du roi. On assure que Charles X n'accepta la couronne que pour la transmettre à son neveu et qu'à la nouvelle de son élévation il écrivit de sa main à Henri pour le reconnaître son souverain légitime. Cette lettre n'ouvrit pas les portes de sa prison ; mais elle le fit transférer à Tours, où il mourut le 15 mai 1590, n'ayant porté que pendant moins d'un an le vain titre de roi. Après sa mort, il s'en fallut peu que les Parisiens ne nommassent reine une fille de Philippe II. Plusieurs monnaies furent frappées sous ce court règne du *roi de la Ligue*, et l'on peut voir dans nos musées quelques médailles qui le représentent le sceptre à la main, avec la légende *Carolus Dei gratia Francorum rex.* VAL. P.

CHARLES X, ex-roi de France, porta jusqu'à son avènement le titre de *comte d'Artois*. Quatrième fils du dauphin fils de Louis XV, il naquit à Versailles le 9 octobre 1757 et il reçut au baptême le nom de CHARLES - PHILIPPE. II

fut fait par son aïeul chevalier du Saint-Esprit en 1771, lors du mariage de son frère, le comte de Provence (depuis Louis XVIII), avec Marie-Joséphine-Louise de Savoie, dont lui-même il épousa la sœur, Marie-Thérèse, le 16 novembre 1773. C'est de cette princesse, morte dans l'émigration le 2 juin 1805, en Angleterre, qu'il a eu, outre une fille décédée en bas âge, les ducs d'Angoulême et de Berry (*voy.* leurs articles).

L'éducation du comte d'Artois fut empreinte des mœurs de la cour où il avait été nourri, et des idées sur lesquelles y réglaient ce que l'on nomme les belles manières. A la vérité il avait sous les yeux de bons exemples à suivre dans ses deux frères, l'un appliqué, modeste, grave et attaché aux pieuses habitudes d'une vie pure et retirée; l'autre adonné à l'étude et s'associant avec un vif intérêt à la marche de l'esprit philosophique. Mais le comte d'Artois ne sembla entrevoir d'autre but à la vie d'un prince placé à la distance où il était du trône, que l'enivrement de jouissances dont le cercle fût sans autres limites que la satiété. Il s'appliqua à surpasser les chevaliers les plus brillants et réussit particulièrement à se rendre habile dans des exercices du corps, qui, en développant les graces de sa personne, favorisèrent aussi ses penchans à la frivolité. La nature l'avait traité en prince quant aux formes extérieures, mais elle ne l'avait pas doté d'une trempe assez forte pour qu'il se sentit enclin à fuir les séductions dont il était environné.

Cependant le temps des orages approchait, et parmi les familiers de la cour personne encore n'avait soupçonné qu'un rôle politique pût être réservé quelque jour à ce prince insouciant. On ne lui avait même encore confié aucun de ces actes d'apparat qui sont la tâche facile des princes, lorsqu'en 1777, pour la première fois, il dut quitter Versailles pour visiter les ports du royaume, rendus alors à quelque activité par les travaux de marine qui faisaient l'objet de la juste sollicitude de Louis XVI.

Plus tard, en 1782, on persuada au comte d'Artois d'entreprendre, comme volontaire, la campagne de Gibraltar : il se rendit effectivement au camp de

Saint-Roch, après avoir visité la cour de Madrid. Mais tout le fruit de cette courte parade fut d'attirer de plus piquantes railleries sur le prince, dont les dispositions peu belliqueuses avaient déjà été l'objet d'un malin persiflage à l'occasion de son fameux duel avec le duc de Bourbon, duel dont la naïve apologie occupe de longues pages dans les mémoires du marquis de Besenval.

Lors de la convocation de l'assemblée des notables, le roi ayant nommé chacun de ses deux frères président d'un bureau, le comte d'Artois entraîna le sien dans une opposition décidée à toute idée de réforme; le contraste de sa conduite avec celle de Monsieur (Louis XVIII) exalta au même degré l'animosité de la cour contre les prétentions du parti populaire et l'animadversion des amis des réformes contre le champion des vieux abus. Dans ce bureau présidé par le comte d'Artois, la voix de Lafayette, qui en faisait partie, n'avait pu arrêter la résistance opiniâtre de cette minorité stationnaire au milieu du mouvement général et qui osait s'intituler le *comité des Francs*. Les dispositions malveillantes de la multitude à l'égard du comte d'Artois se manifestèrent par des imprécations et des menaces le jour où les deux princes se rendirent à Paris, chargés par le roi, après l'exil du parlement, de venir faire enregistrer à la cour des aides les édits sur le timbre et sur l'impôt; il ne fallut rien moins que l'attitude menaçante d'une escorte extrêmement nombreuse pour que sa voiture pût franchir la distance de la barrière de la Conférence au Palais de Justice, où cependant l'on avait établi une double haie de soldats.

Bientôt eut lieu la journée du 14 juillet, qui détermina l'accomplissement du projet d'émigration déjà formé par le comte d'Artois, et les apprêts de son départ étaient faits lorsqu'il parut à l'assemblée nationale pour accompagner Louis XVI, qui s'était décidé à s'y rendre avec ses frères. Le même soir il était en route pour Turin.

Le prince y séjourna plusieurs mois, puis se rendit à Mantoue, où il eut une conférence avec l'empereur Léopold,

pour concerter ensemble un plan d'invasion ; et de Worms, où il était venu avec le prince de Condé et le maréchal de Broglie pour provoquer la désertion des officiers français, il passa successivement au château de Bruck, près de Bonn, de là à Bruxelles, et enfin à Vienne. Bientôt après il assistait à la fameuse conférence de Pilnitz, où les bases de la première coalition furent posées entre l'Empereur et le roi de Prusse. Mais la jactance et l'indiscrétion des confidens du comte d'Artois retardèrent l'effet de ces préparatifs en les ébruitant. La diplomatie intervint et l'Empereur dut refuser aux princes émigrés un lieu de recrutement dans les Pays-Bas. Ces imprudences aggravèrent d'une manière déplorable la triste situation de Louis XVI.

Cependant le roi venait d'accepter la constitution ; il dut, en rappelant près de lui ses frères, leur transmettre le décret de l'assemblée nationale qui déclarait *ennemis de l'état* « tous les Français qui ne rentreraient pas avant le 1^{er} janvier 1792. » De Coblenz, où lui parvint ce message, le comte d'Artois adressa au roi cette réponse où, alléguant l'état de *captivité morale et physique* du roi, il refusait d'obéir à ses ordres comme « évidemment arrachés par la violence » ; réponse qu'il fit suivre d'une proclamation dans laquelle des insultes et des menaces même étaient adressées à l'assemblée nationale. Aussi, sans plus s'arrêter aux égards dus au roi, la nouvelle assemblée réunie le 1^{er} octobre 1791 voulut couper court à cette conjuration flagrante de l'émigration : le 2 janvier 1792 elle décréta d'accusation le comte d'Artois, dont le traitement alloué par la constitution fut ensuite supprimé par un autre décret du 19 mai, lequel déclara aussi ses rentes apanagères saisissables par ses créanciers. Déjà les dettes du prince avaient occupé une précédente législature et y avaient donné lieu à de violentes rumeurs.

L'issue de la campagne de 1792 trompa les vœux de l'émigration, et, dans sa retraite, l'étranger repoussé de la Champagne par les populations que son approche avait soulevées, entraîna obscurément le corps des gentilshommes français aux

ordres du comte d'Artois, qui devait servir d'avant-garde aux Prussiens pour marcher sur Paris.

Lorsque la nouvelle de la mort du roi parvint aux princes, alors établis à Hamm, en Westphalie, Monsieur, reconnu par les émigrés en qualité de régent durant la minorité de Louis XVII, nomma le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Ce prince partit alors pour Pétersbourg, où l'attendait un accueil plein de grandeur. L'impératrice Catherine, mesurant sur leur malheureuse situation le degré de confiance et d'estime qu'elle accordait aux princes français et à la noblesse émigrée, remit de sa main au comte d'Artois une magnifique épée dont elle voulait, dit-elle, *qu'il se servît pour le rétablissement et la gloire de sa maison* ; elle fit réunir, pour le mettre à sa disposition, un corps de 20,000 hommes que, de son côté, l'Angleterre avait pris l'engagement de solder et de transporter sur les côtes de France, mais qui n'arriva jamais à sa destination. En Vendée, tout était prêt pour faciliter un débarquement ; même avec moins de forces que le prince n'en devait conduire, on était résolu à tenter un coup décisif dès qu'il se serait montré. Mais le cabinet de Saint-James, ne se sentant pas entraîné par l'activité, la précision de vues et la vigueur de résolution qu'il aurait fallu au prince pour triompher de l'incertitude et des lenteurs que la prudence britannique opposait à cette dispendieuse entreprise, rien ne put être coordonné avec ensemble. Les princes avaient d'ailleurs à lutter contre les susceptibilités des nobles haut-titrés ; de là ces mésintelligences et cette rivalité qui achevèrent de décourager l'émigration, déjà aigrie par les privations, le chagrin, et peut-être aussi par de trop légitimes regrets. Aussi, lorsqu'enfin le comte d'Artois, amené sur les côtes de l'Ouest par l'escadre du commodore Warren, se décida à faire opérer le débarquement à l'Île-Dieu, le 29 septembre 1795, loin de répondre à la confiance des malheureux Vendéens qui avaient placé leur dernier espoir dans sa résolution à se mettre à la tête de l'armée *catholique*, il resta spectateur de l'affreux

désastre de Quiberon (*voy.*) et regagna Portsmouth d'où il alla résider à Holyrood, château royal situé près d'Édimbourg. Privé du secours sur lequel il avait compté, Charette, avant de mourir, écrivit à Louis XVIII cette lettre sévère où il parle du comte d'Artois en ces termes : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu ! »

Depuis lors, quoiqu'il y eût encore des corps d'émigrés français à la suite de l'armée de quelques-unes des puissances en guerre avec la France, Monsieur (car tel était le titre du comte d'Artois depuis que le prétendant avait pris celui de Louis XVIII) se borna à peu près à entretenir ses relations avec la Bretagne et à susciter des embarras au gouvernement français avec l'or qu'il recevait de l'Angleterre*. De là cette série de complots dont le récit trouvera place ailleurs (*voy.* GEORGE-CADOUDAL, MOREAU, PICHEGRU, etc.). Le comte d'Artois ne quitta un moment Édimbourg, en 1799, que pour aller se montrer au quartier-général de l'archiduc Charles, quand déjà les Russes étaient en pleine retraite, et après le retour de l'armée de Condé, qui s'était réunie aux forces commandées par le général Korsakof. Il se hâta de retourner en Angleterre où il prolongea son séjour pendant que son fils aîné se rendait à Mitau près de Louis XVIII, qui maria au duc d'Angoulême l'orpheline du Temple (le 19 juillet 1799). A cette époque, se trouvait aussi à Londres le duc d'Orléans, avec lequel Monsieur se rencontra parfois à la cour de Saint-James. Par suite de l'ouverture des conférences pour la paix d'Amiens, il dut s'éloigner d'Angleterre ; il retourna à Édimbourg, et c'est de là qu'est datée (23 avril 1803) la déclaration par laquelle il rejeta personnellement et d'une manière formelle la proposition faite par Napoléon aux princes de la maison de Bourbon, de renoncer à la couronne de France. Au mois de novembre 1804 des arrangemens de famille l'appelèrent à Calmar, près de son frère : il en partit pour retourner à Édimbourg ; mais,

(*) Le gouvernement anglais lui payait une pension de 15,000 livres st. par an. S.

quand, cinq ans après, celui-ci eut fait l'acquisition du château d'Hartwell, dans le Buckinghamshire, il alla s'y réunir au reste de sa famille.

Le comte d'Artois ne quitta cette résidence qu'au commencement de 1813, époque à laquelle, les désastres des armées françaises ayant ébranlé la puissance de Napoléon, les Bourbons se préparaient à ressaisir ce qu'ils considéraient comme l'héritage de leur famille. De Bâle, où il s'était rendu, le comte d'Artois pénétra jusqu'à Vesoul ; mais un ordre des souverains alliés obligea le prince à rétrograder. Peu de temps après (31 mars 1814) il entra en Franche-Comté à la suite de leurs armées, s'intitulant lieutenant-général du royaume au nom de son frère encore retenu en Angleterre, annonçant le rétablissement de la paix, la fin du despotisme, la suppression de la conscription et des droits-réunis.

Le comte d'Artois fit son entrée dans la capitale, le 12 avril 1814. Un immense cortège suivit le prince de la barrière de Bondy à Notre-Dame et de Notre-Dame aux Tuileries. La nouveauté du spectacle mit les cœurs en émoi ; des mots heureux*, dictés par cette effusion réciproque, et les promesses surtout, avaient fait merveille. Ces promesses, il ne pouvait dépendre du prince de les accomplir toutes ; mais si seulement le pacte fondamental *octroyé* à la nation, et qui contenait les plus essentielles de ces promesses, eût été loyalement interprété et fidèlement suivi, la France, bientôt après ces jours d'enchantement, n'eût pas été effrayée par la violente réaction que les commissaires royaux portèrent dans les départemens avec la nouvelle du rétablissement du gouvernement légitime ; elle n'eût pas eu à gémir sur le sang que firent couler leurs cours prévôtales, et les fanatiques sicaires de l'intolérance religieuse n'eussent point imprimé la trace de leurs fureurs sur les murailles des édifices de Nîmes et dans les champs du Gard ! *Voy.* CHAMBRE INTROUVABLE et LOUIS XVIII.

Le comte d'Artois signa avec une pré-

(*) Rien n'est changé, a-t-il dit, ou lui a-t-on fait dire : il n'y a qu'un Français de plus ! S.

cipitation que Louis XVIII lui reprocha bientôt amèrement, le traité qui restitua à l'étranger toutes les places fortes conquises par les Français depuis 1792, et qui réduisit leur marine au nombre de 13 vaisseaux de ligne, 21 frégates, 27 corvettes et bricks, 15 avisos, 13 flûtes et gabarres, et 60 transports.

Nommé d'abord colonel-général des gardes nationales de France, puis rétabli dans son ancien titre de colonel-général des Suisses, Monsieur fut tenu par le roi en dehors de la politique de son gouvernement; mais il dut visiter les départemens du Midi. Revenu en hâte à Lyon, lorsque se répandit la nouvelle du débarquement de l'empereur à Cannes, il ne fut accueilli que par des murmures dans cette seconde ville du royaume; il n'en ramena pour toute escorte qu'un gendarme, à qui Napoléon, honorant sa fidélité, donna la croix d'honneur.

Monsieur était revenu assez tôt à Paris pour accompagner le roi au corps législatif, le 16 mars; il y fit un peu tardivement une belle profession de foi, où il jurait sur l'honneur, tant en son nom qu'en celui de sa famille, « de respecter la Charte constitutionnelle. »

La famille royales'achemina vers Gand dans la nuit du 19 au 20 mars et ce fut Monsieur qui ferma la marche, à la tête de la maison militaire du roi, dont il eut la mortification de voir l'effectif diminuer à chaque étape.

Dès les premiers jours de la seconde Restauration, Monsieur, qui retrouvait toujours l'aménité de son esprit et sa grace facile dans les occasions d'un public épanchement, eut, près des notabilités électorales de Paris, un grand succès comme président du collège départemental de la Seine. Mais, à peu d'intervalle de là, appelé à présider le premier bureau de la chambre des pairs, il parut être retombé sous l'influence de l'esprit clérical : on le vit à la séance du 12 octobre, pour appuyer les restrictions apportées par MM. de La Bourdonnaye et de Polignac au serment qu'ils avaient à prononcer comme pairs de France, alléguer lui-même des considérations religieuses qui trahissaient toute sa répugnance contre la constitution qu'il s'agis-

sait de jurer. Le mot d'ordre du parti à cet égard avait d'ailleurs transpiré dans le public : « Résignez-vous quant à présent, avait dit le prince à ses intimes, je vous répons de l'avenir. » Il est vrai qu'en même temps on s'étudiait à exprimer les plus beaux sentimens chevaleresques. Ainsi, la proposition ayant été faite par M. le duc de Fitz-James, à la chambre des pairs, de voter des remerciemens au duc d'Angoulême pour sa conduite dans le Midi, le comte d'Artois s'empressa de décliner cette ovation pour son fils : « C'était, dit-il, contre des Français égarés qu'il s'était vu contraint de combattre. »

Ce fut là son mot d'adieu à la politique parlementaire pour le reste du règne de Louis XVIII; mais la clémence à laquelle il semblait faire appel protégea fort mal les *Français égarés*, dont les uns portèrent leur tête sur l'échafaud et les autres furent envoyés en exil. Les fêtes célébrées au mois de juin 1816 à l'occasion du mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline de Naples jetèrent à peine quelque diversion dans la vie austère du Pavillon-Marsan où le comte d'Artois devait passer le reste du temps qui le séparait encore du trône. Il ne sortait guère des Tuileries que pour se livrer aux exercices de la chasse, devenue pour lui l'objet d'une passion non moins ardente que celle qui l'avait autrefois plongé dans les excès de la galanterie. En dehors de cet exercice, il vivait partagé entre les pratiques minutieuses de la dévotion et des conférences mystico-politiques avec les chefs d'une congrégation dont alors les réseaux commençaient à couvrir la France. Le résultat des délibérations du Pavillon-Marsan n'était pas sans action sur la politique du gouvernement, et plus évidemment encore elles annonçaient quelle serait la direction du prochain règne : aussi furent-elles souvent l'objet d'un blâme sévère de la part du prévoyant Louis XVIII, malheureusement incapable alors, par l'état de sa santé, de lutter contre l'ascendant que l'expectative du trône donnait déjà à son frère.

L'attentat qui mit fin aux jours du duc de Berri (13 février 1820) plongea

dans une profonde douleur toute la famille royale. La grossesse bientôt déclarée de la duchesse permit au comte d'Artois d'espérer qu'un rejeton de son sang pourrait faire revivre l'arbre, desséché maintenant qu'on en avait coupé le dernier rameau vivace. Des bruits, dénués peut-être de fondement, s'étaient répandus sur un prétendu projet de mariage du comte d'Artois, lorsque la naissance du duc de Bordeaux (29 septembre 1820), assez merveilleuse pour justifier le nom d'*Enfant du miracle* qui lui fut donné sans maligne intention, fit tomber ces suppositions ridicules. Dès lors les plans élaborés du Pavillon-Marsan furent suivis avec une activité nouvelle, et au mois de septembre 1821 le comte d'Artois présenta au roi MM. de Villèle et Corbière, qu'on vit nommer ministres bientôt après. Enfin la mort de Louis XVIII appela Charles X au trône, le 16 septembre 1824.

Charles X n'avait rien à changer au gouvernement du dernier roi, et c'est aussi ce qu'exprimèrent ses premières paroles adressées aux ministres, réunis en conseil à Saint-Cloud le jour même de son avènement. Dans les premiers instans d'une émotion qui l'enlevait aux préoccupations où il était entretenu par les personnes qui l'entouraient, le prince retrouva encore d'heureux mouvemens : *point de haliebardes ! plus de censure !* Ces mots firent fortune et il y eut un moment de douce illusion parmi les Français, prompts à secouer les prévisions les plus sinistres. Mais alors même que la confiance publique acceptait ingénument pour le prince le titre de *roi chevalier*, on put remarquer que le clergé aussi faisait tout d'abord acte de puissance, en s'abstenant d'un cérémonial qui commandait sa présence autour du cercueil du feu roi. La prudence, les talens de Louis XVIII et la sagesse de sa conduite étaient généralement appréciés : en se manifestant par des témoignages de vénération, le sentiment public fut à la fois un grave avertissement donné au successeur de ce prince par les amis les plus sincères de la royauté, et une protestation contre l'espèce d'anathème lancé par l'intolérance ultramontaine sur la dépouille mortelle de l'auteur de la Charte. La

politique s'attacha à déguiser cet acte d'irrévérence du clergé, et les feuilles subventionnées eurent ordre d'exalter la ferveur des prières, les manifestations de douleur et le recueillement que les serviteurs du feu roi apportaient tous les jours auprès de son cercueil, dans la chapelle ardente.

L'un des premiers actes de Charles X fut de nommer le duc de Bordeaux son successeur au titre de colonel-général des Suisses (23 septembre 1824). Six jours après parut l'ordonnance royale qui abrogea celle du 15 août précédent, par laquelle la censure avait été rétablie. Une amnistie générale fut en même temps promulguée en faveur des déserteurs des armées de terre et de mer, et la liste civile dispensa des largesses considérables, qui toutefois ne purent satisfaire à toutes les demandes de secours faites au nouveau roi pour sa bienvenue. Outre une somme de 25,000 fr. consacrée à des œuvres de charité, 500 pensions furent inscrites au registre de la liste civile ; mais le nombre des pétitions s'élevait déjà à plus de 30,000, tant l'avènement du prince devait satisfaire d'espérances et d'ambitions obscures dans le parti qui croyait avoir des droits particuliers à sa bienveillance. Ce n'est pas tout : l'exemple des libéralités du prince entraîna celles d'une infinité d'âmes pieuses, et pendant quelque temps le Bulletin des Lois ne fut rempli que d'ordonnances autorisant des legs et donations aux petits séminaires, aux fabriques de paroisses et aux établissemens de charité. Dès la même époque un mandement de l'archevêque de Paris au sujet d'un *vol sacrilège* commis à Surène, et l'éclat donné aux *cérémonies expiatoires* que le prélat vint y faire en personne, furent aussi le manifeste des espérances dont le clergé attendait l'accomplissement avec une vive impatience ; ce fut l'occasion du premier déploiement des pompes ecclésiastiques, dont toute la magnificence, refusée aux funérailles de Louis XVIII, était réservée au sacre de son successeur.

Cependant le roi s'appliquait à saisir d'heureuses occasions de se montrer en public, et le spectacle, devenu nouveau, d'un roi de France assistant à cheval à

des parades et à des fêtes militaires, ajoutait encore à l'illusion des Parisiens enthousiastes; car, fidèle à la tradition monarchique, c'est à l'enthousiasme bien plus qu'à la raison publique que s'adresse la royauté dans ses communications avec le peuple. Un jour le nouveau monarque parut inopinément à l'exposition publique des travaux de peinture et de sculpture au Louvre, et il adressa ces paroles gracieuses au directeur qui lui exprimait le regret qu'éprouveraient les artistes de n'avoir pas été instruits du projet de cette visite : « Ceci est un impromptu, dit le roi, je vais d'abord jouir de leurs ouvrages; dites-leur que plus tard, et bientôt, je veux me trouver au milieu d'eux... Les arts sont une partie de cette gloire française qui m'est chère... Pour aujourd'hui, ajouta-t-il, je vais me promener au milieu de ma famille. » Et la munificence du prince fit célébrer aussi sa bienvenue par le génie des arts.

Le 19 novembre une ordonnance royale convoqua les chambres pour le 22 décembre, et il fut célébré, la veille de ce jour, une messe du Saint-Esprit à laquelle assistèrent les princes de la famille royale et tous les grands dignitaires de l'état en habits de cérémonie. Cette solennité, qui fut remarquée comme le premier acte de l'alliance étroite qui allait exister entre la politique et l'autel, devint un précédent désormais consacré et qui devait fournir le prétexte de toutes ces allocutions dans lesquelles, par la voix de l'archevêque de Paris, l'Église traçait au trône la ligne que devait suivre le gouvernement pour mériter ses bénédictions. Voici comment y débutait le prélat, voilant habilement sa pensée : « Elles seront toujours présentes à notre mémoire ces premières paroles de votre majesté, qui nous ont révélé tout le secret de la politique et toute la gloire de son règne : *Sans Dieu je ne puis rien, je puis tout avec lui...!* »

La première session législative de ce règne était ouverte; le ministère Villèle avec ses trois cents allait enfin se donner carrière. Voici quels furent les traits les plus saillants du discours de la couronne : « La confiance de la nation ne sera point trompée. Messieurs, je connais tous les

devoirs que m'impose la royauté; mais, fort de mon amour pour mon peuple, j'espère, avec l'aide de Dieu, avoir le courage et la fermeté nécessaires pour les remplir... Le moment est venu de fermer la dernière plaie de la révolution. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique. Cette œuvre de réparation s'achèvera par un accord parfait de volonté entre vous et moi... Vous assisterez, Messieurs, à la cérémonie de mon sacre. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte... je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'état et les institutions octroyées par le roi mon frère. »

En effet, le sacre et le serment eurent lieu à Reims le 29 mai 1825; et cette solennité, où se relevait toute la puissance du sacerdoce, exalta aussi l'audace des pieuses supercheries; on fit revivre la miraculeuse ampoule (voy.) de Clovis, et Charles X fut oint avec les restes de l'huile sainte jadis envoyée du ciel!

La réaction ne tarda pas à devenir manifeste, et c'est à grand'peine que l'Opposition put arracher au pouvoir, au profit de l'opinion libérale, quelques actes tels que l'amnistie du 28 mai 1825 accordée aux condamnés politiques. Un mandement de l'archevêque de Paris, du 2 février 1826, pour le carême et pour la préparation du jubilé, se distingue à côté des lois *du sacrilège* (20 avril 1825), du milliard d'indemnité (27 avril) et des ordonnances portant réinstitution des communautés de femmes (22 mai), licenciement de la garde nationale de Paris (29 avril 1827) et rétablissement de la censure (24 juin). Mais aussi une discussion soulevée au sein de la chambre par une pétition concernant les dettes du roi vient contraster avec le récit de ses libéralités vraiment prodigieuses annoncées chaque jour par les feuilles publiques; la dénonciation du comte de Montlosier contre les jésuites devient le cri d'alarme de la France entière, et l'improbation qui éclate contre le projet de loi sur la presse (*loi de justice et d'amour*) contraint le roi à le retirer (17 avril 1827).

En 1827, le roi alla visiter le camp de Saint-Omer, où venaient d'être réunis 17,000 hommes que la méfiance représentait comme destinés à marcher sur Paris pour opérer de vive force une contre-révolution. Au milieu des témoignages de respect et d'attachement que Charles X recueillit dans les départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et du Nord, des voix courageuses s'élevèrent à cette occasion pour lui apprendre qu'il ne devait pas voir un encouragement donné à la politique de son gouvernement dans ce qui n'était que l'expansion de la joie causée par sa présence au sein de populations qui devaient leur prospérité au mouvement imprimé à l'industrie par les hommes les plus antipathiques aux tendances rétrogrades du ministère. Une fois cependant l'opinion nationale allait se montrer favorable à la politique adoptée au dehors par le gouvernement de Charles X : ce fut à l'occasion du traité signé en son nom avec la Grande-Bretagne et la Russie, le 6 juillet 1827, pour la pacification de la Grèce. Déjà une flotte française, en station sur les côtes de Morée, croisait devant Navarin. L'amiral de Rigny qui la commandait, devançant une attaque de la flotte turque et égyptienne, de concert avec les amiraux russe et anglais, la détruisit presque complètement le 20 novembre 1827 (*voy. NAVARIN*). Bientôt après une armée navale française appareillait à Toulon pour la Morée.

Avant que la durée légale du mandat des *trois cents* fût épuisée, Charles X avait dissous cette chambre (3 novembre); la même ordonnance convoquait les collèges électoraux pour les 17 et 24 du même mois, et la *fournée* des 76 pairs avait été annoncée en même temps, ainsi que le rétablissement de la censure. A l'occasion des élections il éclata des troubles sérieux à Paris; le sang coula dans plusieurs rues, et il fut fait un premier essai de barricades. Malgré l'effet qu'on pouvait craindre de l'émeute, le ministère fut vaincu dans les élections, et, le 4 janvier 1828, Charles X composa un nouveau cabinet (*voy. MARTIGNAC*); mais MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière, nommés pairs de France, restèrent

avec leurs anciens collègues dans le conseil privé, avec le titre de ministres d'état.

Un beau choix de hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire, celui de MM. Henrion de Pansey comme premier président de la cour de cassation, Favard de l'Anglade comme président de chambre, et Chauveau-Lagarde comme conseiller à la même cour, honora la nouvelle administration, et, en faisant encore bénir le nom du roi, releva pour ainsi dire l'honneur de la magistrature française, sur laquelle avait malheureusement rejailli le blâme soulevé par la multiplicité des réquisitoires politiques et surtout par les procès *de tendance*. On reçut aussi avec satisfaction l'ordonnance du 16 juin, contresignée Feutrier, qui limita à 20,000 le nombre des élèves des écoles ecclésiastiques, en interdisant le droit de diriger ces écoles à tout membre d'une congrégation non autorisée par le gouvernement; et en fait d'autorisation d'instituts religieux, il n'en avait encore été donné par la précédente administration qu'à celui des *Lazaristes* (ordonnance du 1^{er} juillet 1827).

La session des chambres fut close le 12 août, et dès les premiers jours du mois suivant Charles X se mit en route pour visiter les villes de Metz, Lunéville, Strasbourg, Mulhausen, etc. Un grand enthousiasme se manifesta partout sur sa route, et l'Alsace, d'ailleurs si avancée dans les opinions libérales, se distingua par l'accueil qu'elle fit au roi que ce voyage remplit de bonheur. Il était de retour à Paris pour l'époque de sa fête. C'est encore vers cette époque que l'arrivée du roi et de la reine des Deux-Siciles à Paris devint l'occasion de fêtes très splendides à la cour. Dans ces jours de divertissemens de famille, le roi, les princes et leurs illustres hôtes voulurent honorer le Palais-Royal d'une visite : on se rappelle encore les désordres auxquels se livrèrent, pendant cette fête brillante, mais au dehors, les ennemis de la maison d'Orléans.

Nous avons dû passer sous silence beaucoup de petites cérémonies religieuses qui étaient toujours l'occasion d'un grand apparat pour le clergé et d'un

humble recueillement pour le roi et ses enfans, qui d'ordinaire y assistaient en commun; telles étaient les processions de la Fête-Dieu et du vœu de Louis XIII, celle du jubilé où l'on vit, avec étonnement, figurer une légion innombrable de prêtres, la Cène pascale, le lavement de pieds des apôtres, les messes du Saint-Esprit; et chaque fois M. l'archevêque de Paris faisait au roi des harangues politico-religieuses. A ces pratiques, qui se renouvelaient fidèlement chaque année, il faut ajouter des visites au Calvaire, et parfois à d'autres établissemens de piété. Telle était la grande occupation de la cour; et sa monotonie n'était guère rompue par les divertissemens mondains, si ce n'est quand les caresses enjouées de la duchesse de Berry (*voy.*) pouvaient décider le roi ou la dauphine à assister aux fêtes qu'elle donnait dans ses appartemens particuliers.

C'est aux articles RESTAURATION et FRANCE que nous renvoyons le détail des principaux faits politiques de cette époque à laquelle se rattachent la déclaration faite le 16 novembre 1828 à la Porte, par un ambassadeur de Charles X, conjointement avec ceux d'Angleterre et de Russie; le traité conclu le 30 décembre avec l'Espagne, au sujet du paiement de la dette de cette puissance; l'ouverture des négociations avec le dey d'Alger (*voy.*), et enfin les conférences pour le choix du roi de Grèce. Le 27 janvier la session des chambres s'ouvre; quelques remplacements partiels ont lieu dans le cabinet, et des choix plus conformes à la direction dans laquelle il devait être soutenu par l'opinion publique appellent des hommes populaires à la tête de plusieurs grandes administrations. Charles X et les meneurs de la cour ne subissaient qu'à regret ces mesures capables de fortifier le ministère Martignac; une occasion s'offrit de le dissoudre, et le 8 août 1829 fut installé un nouveau cabinet dont le prince de Polignac (*voy.*), ami particulier du roi, fut nommé président, le 17 novembre suivant. Ce choix seul annonçait un avenir gros d'orages: violence et audace, voilà ce qu'il présageait à la France, et la France, de son côté, se tint prête à résister, par toutes les voies de

droit, aux entreprises inconstitutionnelles dont la menace circulait dans le public sous le nom terrible de *coup d'état* et sous celui de *coup de collier*. Cette époque a été bien caractérisée en peu de mots par un grand orateur que nous aimons à citer. Sous le ministère Martignac, dit M. Dupin (*Manuel*, etc., 1835, in-18, p. 207-208), « des lois que l'on peut appeler de progrès furent proposées, la *loi municipale* et la *loi départementale*. Mais à peine les rapports étaient faits, qu'une funeste *question de priorité*..... amena une déplorable collision avec le ministère. La droite, dirigée par le comte de La Bourdonnaye..., vota avec la gauche; fatal accord qui précipita le renvoi du ministère et amena au pouvoir le prince de Polignac et ses amis. Vainement l'adresse des 221 avertit la couronne;... on prétendit... trouver dans l'article 14 (de la Charte) une sorte de dictature,... et les fatales ordonnances du 25 juillet 1830 furent portées! »

Un fait militaire important, la conquête d'Alger (*voy.* ce mot et les articles BOURMONT, DUPERRÉ, etc.), ne fut pas sans influence sur la révolution de juillet (*voy.*), parce qu'on avait compté sur son éclat pour obtenir l'autre victoire faussement prédite à Charles X par M. de Quélen, archevêque de Paris, dans son allocution au *Te Deum* chanté en réjouissance de cette conquête.

La rapidité de cette révolution qu'il avait été bien loin de prévoir, quoiqu'elle se fût fait pressentir par l'énergie des protestations que la menace des coups d'état avait soulevées, ne laissa pas à Charles X le temps d'y opposer une résistance en tous cas bien incertaine. Assez impassible durant les deux premiers jours (27 et 28 juillet), il se décida le troisième à prendre l'événement en considération. Cependant le duc de Raguse, commandant en chef des forces royales, était refoulé sur Saint-Cloud: Charles X s'en éloigna dans la nuit du 30 avec sa famille, et, dès son arrivée à Rambouillet, il expédia trois ordonnances, dont la 1^{re} révoquait celles du 25 juillet, la 2^e nommait un nouveau ministère, et la 3^e convoquait les chambres pour le 3 août. Ces ordonnances qui n'ont pas

été mises au Bulletin des Lois, parce que déjà Charles X était détrôné quand il les rendit, furent apportées par M. de Sussy à la Chambre des députés qui passa outre. Néanmoins, s'essayant encore au rôle de maître, Charles X écrivit au duc d'Orléans, pour l'instituer, en vertu de sa pleine puissance, lieutenant-général du royaume. Ce titre était acquis au prince populaire, qui récusait sa trop tardive investiture. Finalement, le 2 août, Charles X signa à Rambouillet le message suivant, contenant acte de son abdication et de celle de son fils Louis-Antoine, dauphin, en faveur du duc de Bordeaux; acte qui, dès le lendemain, fut transcrit sur le registre de l'état-civil de la maison royale aux archives de la Chambre des pairs.

Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon Cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avènement de *Henri V* à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux, etc., etc.

« Signé CHARLES.

« LOUIS-ANTOINE. »

Tel est le titre qui, dans la pensée de Charles X, réservait les droits de son petit-fils (voy. BORDEAUX); cependant la France n'en tint compte, et en ordonnant le dépôt de ce document aux archives de la chambre des pairs, le lieutenant-général du royaume ne remplit qu'une formalité. On dit que Charles X regarde cet acte comme nul et non avenue, les conditions auxquelles son abdication fut faite n'ayant point été admises.

L'ex-roi, escorté par ses gardes-du-corps, se dirigea à petites journées vers Cherbourg, sous la sauvegarde de commissaires spéciaux, nommés par le gouvernement provisoire; il y arriva le 16 et s'embarqua avec sa famille. Le 17 il écrivit de la rade de Spithead, en vue de Portsmouth, au roi d'Angleterre, qui ne put lui offrir d'autre accueil que celui d'un simple particulier. Des bannières tricolores arborées devant lui sur la côte par les citoyens anglais empêchèrent Charles X de prendre terre à Portsmouth: c'est à son ancienne résidence en Écosse, le château d'Holyrood, qu'il alla d'abord se fixer; mais il s'en est éloigné depuis, à la suite des désagréments d'un procès que lui intenta un de ses anciens créanciers, et peut-être aussi à cause de la rigueur du climat d'Écosse (voy. ANGOULÈME et BERRY). Il vit aujourd'hui au Hradschin de Prague, où l'empereur d'Autriche a mis à sa disposition une partie de l'ancien palais du *Burg*; il y est entouré de sa famille et d'une petite cour de fidèles partisans; et la chasse, sa première passion, offre encore des consolations à sa douleur de passer sur la terre d'exil les derniers jours de sa carrière déjà très avancée. Une loi du 10 avril 1831 porte bannissement contre lui et toute sa famille.

P. C.

CHARLES, rois de Navarre. Il y en eut trois de ce nom, dont le premier fut CHARLES IV de France et le dernier CHARLES-le-Noble (1387-1425), fils de Charles-le-Mauvais. Celui-ci, le deuxième du nom, formera seul l'objet de cet article.

CHARLES-LE-MAUVAIS, né en 1332, succéda en 1350, comme roi de Navarre, à Jeanne de France et à Philippe III, et dès le commencement de son règne il étouffa par des supplices quelques révoltes. A son royaume il joignait le comté d'Évreux. Jeune encore, il brilla par son savoir, son éloquence et ses grâces personnelles à la cour du roi Philippe-de-Valois, où il avait été élevé. Plus tard ses prétentions sur la Champagne (voy. ce mot, t. V, p. 350 et CHARLES IV de France, t. V, p. 420), sur la Bretagne et sur le duché de Bourgogne inquiétèrent le bon roi Jean, qui, en lui faisant épouser Jeanne, sa fille,

lui donna pour dot les villes de Meulan et de Mantes. Bientôt, accusé de l'assassinat d'un connétable de France (Charles de la Cerda), le roi de Navarre s'allia aux Anglais, et, du milieu de son comté d'Évreux, bravant le roi Jean, ourdit contre lui des trames perfides; mais lui fut traîtreusement livré à Rouen, par le dauphin, qu'il croyait avoir gagné à sa cause. Successivement prisonnier à Château-Gaillard, au Châtelet de Paris, au château d'Arleux (dans le Cambrésis), il ne cessa pas ses intrigues, même pendant sa captivité. A la faveur des troubles qui suivirent la désastreuse bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier, Charles - le - Mauvais sut se débarrasser de ses fers (1356), leva des troupes, vint exciter la discorde dans Paris, d'où il fut chassé par le dauphin, et fit à celui-ci une guerre assez insignifiante. Il se mêla ensuite, avec peu de bonheur, des affaires d'Espagne (voy. PIERRE-LE-CRUEL). En 1365 il conclut avec le roi de France Charles V un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie. Plus tard on l'accusa, mais à tort, d'avoir voulu empoisonner Charles V, son beau-frère. On arrêta ses deux fils, on mit à la question et on fit injustement périr deux de ses ministres. Pour les venger il s'allia au roi d'Angleterre Richard III, mais vit son royaume dévasté et par les Français et par les Castillans, et fut forcé de conclure, en 1379, une paix désavantageuse. Les Français l'ont surnommé *le Mauvais* à cause des troubles qu'il excita parmi eux; mais on connaît de lui peu de méchancetés, et, par ses qualités, il valait mieux que la plupart des princes de son temps. Il mourut en 1387, d'une manière tout-à-fait extraordinaire, s'il faut en croire les chroniques françaises auxquelles nous renvoyons. A. S.-R.

CHARLES, duc de Bourgogne, surnommé *le Téméraire*, fils de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal, naquit à Dijon, le 10 novembre 1435, et porta d'abord le titre de comte de Charolais. Sous ce nom il se distingua dans la bataille de Rupelmonde, en 1452, et dans celle de Morbecque, en 1453. Violent

et emporté, il montra de bonne heure en lui des symptômes de cette malheureuse ambition, source de ses erreurs et de sa chute. Une antipathie insurmontable qu'il nourrissait contre la maison de Croÿ, dans laquelle son père avait choisi ses favoris, le décida, après de vains efforts pour les éloigner, à s'exiler lui-même et à se rendre en Hollande. Il se réconcilia ensuite avec son père et lui inspira la haine qu'il portait à Louis XI. S'étant mis à la tête d'un parti contraire à ce prince, il traversa la Flandre et l'Artois, passa la Somme avec 26,000 hommes et arriva devant Paris (1465). Personne n'avait osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avait osé exciter un mouvement en sa faveur. Le roi lui expédia l'évêque de cette ville, G. Chartier (voy.), pour lui reprocher son injuste guerre contre son souverain; mais l'héritier de Bourgogne répondit : « Dites à votre maître qu'on a toujours des motifs suffisants d'attaquer un prince qui se sert de l'épée et du poison, et qu'on est toujours sûr de ne pas rester sans alliés, quand il s'agit de l'attaquer. Au reste, je n'ai pris les armes que sur les instances du peuple, de la noblesse et des princes : voilà mes complices. » Louis ne refusa pas le combat qui eut lieu à Monthéry. Charles, se laissant emporter à la poursuite des fuyards, se vit tout à coup entouré de 15 gens d'armes. Déjà son écuyer avait été tué; quant à lui, ne voulant pas se rendre, il fit des prodiges de valeur et donna, par ce moyen, le temps à ses soldats de le délivrer. Depuis ce temps, Charles s'exagéra ses talens militaires. En 1467 il succéda à son père et il fit aussitôt la guerre aux Liégeois, qu'il vainquit et qu'il traita avec une extrême sévérité. Ayant, avant cette guerre, été obligé de restituer aux Gantois des privilèges que leur avait enlevés Philippe, Charles les leur retira de nouveau, fit exécuter les chefs des révoltés et imposa à la ville une forte contribution pécuniaire. En 1468 il épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre. Comme il voulut ensuite ranimer la guerre civile en France, Louis l'apaisa au moyen de 120,000 écus d'or. Les deux princes eurent, le 3 octobre 1468, une

entrevue à Péronne, pour terminer leurs différends. Mais Charles apprit alors qu'à l'instigation de Louis XI les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés et avaient pris Tongres : il fit mettre le roi en prison et le surveilla de très près, malgré toutes ses dénégations et ses protestations avec serment. Après avoir flotté entre les mesures les plus sévères, Charles obligea Louis à souscrire à des conditions dont la plus humiliante pour lui fut d'accompagner son vassal dans l'expédition qu'il entreprit aussitôt contre ces mêmes Liégeois que Louis devait avoir excités contre lui. Charles, accompagné du roi, prit Liège et livra cette ville à la fureur de la soldatesque. Ce bonheur ne fit qu'endurcir son cœur et le rendre plus inflexible et plus sanguinaire : aussi devint-il l'effroi de ses voisins et l'artisan de sa propre ruine. En 1470 Édouard IV conféra au duc de Bourgogne son ordre de la Jarretière, et bientôt après ce roi d'Angleterre vint chercher un refuge auprès de lui en Flandre. Charles lui donna de l'argent et des vaisseaux pour retourner dans ses états, et, à la fin de cette année, il attaqua de nouveau le roi de France. Forcé de demander un armistice, il recommença pourtant la guerre avec une hardiesse qui lui valut dans les annales de l'histoire le surnom de *Téméraire* ; il accusa publiquement le roi de sortilège et d'empoisonnement, et passa la Somme avec 24,000 hommes. Ayant pris d'assaut la ville et le château de Nesle, il l'incendia et dit avec une barbare impassibilité : « Voilà les fruits que porte l'arbre de la guerre ». Ennemi de la paix, insensible au plaisir, n'aimant que la destruction et le carnage, écrasant les peuples au profit des grands, et, malgré sa fierté, habile à se faire des alliés, Charles, qui voulait égaler Louis en dignité et en puissance, conçut le plan d'étendre sa domination du côté du Rhin et d'élever ses états au rang d'un royaume auquel il aurait donné le nom de Gallo-Belge. Il alla à Trèves rendre visite à l'empereur Frédéric III, pour lui rappeler sa promesse de lui accorder le titre de roi et de vicaire-général de l'empire, à condition que Charles donnerait sa fille à

l'archiduc, fils de l'empereur ; mais aucun des deux princes ne voulut se lier par un engagement, et ils se quittèrent mécontents l'un de l'autre.

Cependant Louis XI suscita à Charles-le-Téméraire de nouveaux embarras, en le mettant en guerre avec l'Autriche et la Suisse. Le duc, furieux, résolut de détrôner Louis, et à cet effet il se ligua avec le roi d'Angleterre ; mais, forcé d'aller au secours de son parent l'évêque de Cologne, il perdit 10 mois à assiéger Neus et se rendit ensuite en Lorraine, pour se venger du duc René qui, à l'instigation de la France, lui avait déclaré la guerre. Après avoir achevé la conquête de la Lorraine par la prise de Nancy, en 1475, il attaqua la Suisse, et, malgré les représentations de ces paisibles montagnards, qui l'assurèrent que tout ce qu'il trouverait chez eux n'aurait pas la valeur des éperons de ses chevaliers, il prit la ville de Granson et fit passer au fil de l'épée 800 hommes qui l'avaient défendue. Mais cette cruauté fut bientôt vengée : les Suisses remportèrent sur lui, près de cette ville, une victoire éclatante, le 3 mars 1476. De ce moment la santé de Charles fut altérée. Le 22 juin il perdit une nouvelle bataille, à Morat (*voy.*). Charles se rendit ensuite en Lorraine, pour reprendre la ville de Nancy sur le duc René qui, après avoir combattu le duc de Bourgogne à la tête des Suisses, avait conduit ces braves montagnards jusqu'à cette ville et s'en était emparé. Trahi par le comte de Campobasso, un de ses principaux officiers, malgré les avertissemens qu'on lui avait donnés, Charles n'avait plus que 4,000 hommes : néanmoins il hasarda le combat ; René lui en opposait 20,000. Cette bataille eut lieu le 5 ou le 6 janvier 1477 ; elle fut malheureuse pour le duc de Bourgogne. Les deux ailes de son armée ayant été rompues, il fut attaqué et enveloppé au centre, dont lui-même avait pris le commandement ; et, voyant tomber le lion qui ornait son casque, il s'écria : *Ecce magnum signum Dei!* Entraîné par les fuyards, il tomba avec son cheval dans un fossé où il fut atteint d'un coup de lance et tué. On ne retrouva son corps que le surlendemain,

et l'on eut bien de la peine à le reconnaître. Il était alors âgé de 44 ans.

Charles ne manquait pas de bonnes qualités ; dans son gouvernement intérieur on ne s'aperçut pas de sa dureté naturelle, et, guidé par la droiture qui lui était propre, il sut toujours faire respecter la justice.

Marié trois fois, il ne laissa pourtant qu'un seul enfant qu'il avait eu d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme ; cette unique héritière, Marie, épousa Maximilien d'Autriche et lui apporta en dot le duché de Bourgogne. C. L.

CHARLES, empereurs d'Allemagne. On en compte sept du nom. Il a été traité ailleurs des trois premiers ; car on comprend dans cette série Charlemagne, Charles-le-Chauve et Charles-le-Gros (*voy. ces mots et CARLOVINGIENS*). Parmi les quatre autres, Charles IV appartient encore à la Bohême et s'appelle, comme roi de ce pays, Charles I^{er} (*voy. t. III, p. 611*) ; Charles V ou *Quint* est aussi connu sous le nom de Charles I^{er}, comme roi d'Espagne ; il a déjà été fait mention de Charles VI à l'article AUTRICHE (t. II, p. 587) et de Charles VII ou de Charles-Albert à l'article BAVIÈRE (t. III, p. 185). Cependant, nous avons à donner ici quelques détails sur ces quatre empereurs.

CHARLES IV, de la maison de Luxembourg, naquit en 1316, et fut élevé à Paris. Son père, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, célèbre dans l'histoire par son esprit chevaleresque, périt à la bataille de Crécy (*voy.*). Après la mort de Louis de Bavière en 1347, Charles de Luxembourg qui avait eu en héritage la Bohême et que, l'année précédente, 5 électeurs avaient choisi pour empereur, espérait de monter sur le trône impérial sans obstacle ; mais il fut trompé dans son attente, car les électeurs de l'empire voyaient en lui un serviteur du pape lequel, après lui avoir fait subir toutes sortes d'humiliations, lui avait donné la couronne des Romains ; et il y avait à peine 10 ans que l'Allemagne avait pris à la diète de Rense des mesures efficaces contre les prétentions du Saint-Siège. Aussi l'archevêque de Mayence, destitué par Clément VI, les électeurs de Brandebourg et

du Palatinat, le duc de Saxe-Lauenbourg, qui s'arrogeait le droit de suffrage, se réunirent à Lahnstein, déclarèrent nulle l'élection de Charles de Luxembourg et choisirent pour empereur Édouard III d'Angleterre, beau-frère de leur dernier suzerain. Mais ce monarque, alors en guerre avec la France, ne profita de cette élection que pour s'assurer la neutralité du roi de Bohême et refusa la couronne. Il y eut encore une élection perdue, celle du landgrave de Missnie, Frédéric-le-Sévère, et le comte Gunther de Schwarzbourg qui devait le remplacer, mourut peu après son élection, de poison, et, s'il faut en croire les ennemis de Charles, par l'ordre de ce prince. Charles fit alors beaucoup d'efforts pour se réconcilier avec les électeurs : il épousa la fille de l'électeur palatin, donna le Tyrol au duc Rodolphe d'Autriche, et, à la suite de ces complaisances, il fut enfin nommé à l'unanimité et sacré à Aix-la-Chapelle. Contrairement à sa promesse, il fit aussitôt transporter en Bohême les insignes de l'empire et il engagea son beau-père à soumettre à la suzeraineté de la Bohême une partie du Haut-Palatinat. En 1354 Charles IV se rendit à Rome pour se faire sacrer par le pape ; mais il acheta cette faveur par des conditions qui lui attirèrent le ridicule et le mépris. Après avoir été sacré roi d'Italie à Milan, il confirma aux Visconti, contre sa promesse formelle, la jouissance de leur usurpation, et fit aussi de grandes concessions aux Florentins et aux Vénitiens. Déjà couronné à Milan, il vint à Rome, y fut sacré par un délégué du pape, mais n'y resta qu'un jour, promettant même de ne pas remettre le pied en Italie sans l'autorisation expresse du pape. Méprisé des Guelphes, maudit par les Gibelins, il retourna en Allemagne où il fit publier la Bulle d'or (*voy.*) qui est restée jusque dans ces derniers temps la base du droit public des Allemands. Ce fut un service signalé qu'il rendit à l'Empire, mais il le fit oublier par la faiblesse qu'il eut de consentir à grever l'Allemagne d'un impôt au profit du Saint-Siège. Il ne trouva d'autre moyen pour apaiser l'indignation publique que de parler d'une réforme de l'Église, et

après avoir mécontenté tous les États de l'Empire, il indisposa contre lui le pape qui réclama aussitôt la destitution de l'empereur. Cette menace porta Charles à de nouvelles faiblesses qui ne purent qu'augmenter le mépris où il était tombé. Aussi, sous son règne, l'Allemagne fut troublée par des bandes de brigands qui infestèrent le pays, sans que l'empereur pût l'en débarrasser ; et ce fut aux princes et aux villes qu'il en abandonna le soin. L'Italie ne fut pas plus tranquille : l'anarchie, la guerre civile tourmentèrent ce malheureux pays, et les Visconti s'emparèrent de tout le Milanais ; Barnabé Visconti menaçait même de soumettre l'Italie entière. Charles, invité par le pape Urbain V à passer les Alpes, y arriva avec des forces considérables, et ne profita de tous ses avantages que pour faire couronner sa 4^e femme, Elisabeth de Poméranie, souscrivant encore à des obligations honteuses envers le Saint-Siège. Pendant son séjour en Italie, il trafiqua de plusieurs villes et d'états entiers qu'il céda aux plus offrants. Il retourna en Allemagne, chargé de richesses, mais aussi du mépris public et de la malédiction de ses alliés.

Autorisé par le pape Grégoire XI à faire nommer son fils Venceslas roi des Romains, Charles se servit de ses trésors pour acheter les votes des électeurs et leur céda en outre des portions de territoire. Il chercha vainement à s'opposer à l'alliance que firent entre eux les États du royaume, sous le nom d'*alliance de Souabe* ; il accorda de nouveaux privilèges au clergé, et l'Empire était près de sa ruine quand Charles mourut à Prague, en 1378. Son règne fut remarquable par la fondation des universités de Prague et de Vienne où les arts et les lettres fleurirent, et par une horrible persécution contre les Juifs ; ce fut aussi Charles IV qui donna et vendit le premier des lettres de noblesse. C. L.

CHARLES-QUINT naquit à Gand le 24 février 1500. Il était fils de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, et de Jeanne-la-Folle, seconde fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. La mort précoce de don Juan, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle et de leur fille

ainée, reine de Portugal, ainsi que les dispositions dernières de Ferdinand-le-Catholique (mort le 23 janvier 1516), le rendirent héritier de l'empire le plus vaste qu'un monarque ait possédé depuis Charlemagne.

A l'âge de 6 ans Charles perdit son père qui mourut 3 mois après avoir été reconnu avec Jeanne comme roi et reine de Castille, et avoir fait proclamer son fils prince des Asturies. Bien que les soins de sa première éducation eussent été confiés à sa tante Marguerite d'Autriche et à Marguerite d'York, veuve de Charles-le-Téméraire, toutes deux princesses d'une grande habileté, sa constitution physique et ses facultés intellectuelles ne se développèrent que très tard. Pendant les premières années de son règne on le regarda généralement comme un prince faible et peu entreprenant. Sa première passion fut la chasse. Lorsque, à la mort de Philippe, les Flamands appelèrent à la régence l'empereur Maximilien, celui-ci donna pour gouverneur à son petit-fils Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et pour précepteur Adrien d'Utrecht. Le premier l'initia peu à peu aux affaires de l'état, et l'attention qu'y apportait son élève ne contribua pas peu à lui donner cette gravité, cette réserve qui plus tard lui attacha les Espagnols. Toutefois, il les blessa d'abord en prenant, à la mort de Ferdinand, par le conseil des Flamands qui l'entouraient, le titre de roi, sans qu'il lui eût été légalement conféré par les Cortès. D'après les lois fondamentales, ce titre appartenait à Jeanne tant qu'il n'avait pas été révoqué d'une manière publique et officielle. Aussi ce premier acte fut-il considéré par les Espagnols, non-seulement comme une violation de leur privilège, mais comme une tentative d'empiétement sur les droits de sa mère. Toutefois, l'influence de Ximènes, que Ferdinand avait nommé régent pendant la minorité, parvint à faire sanctionner ses droits à la couronne (13 avril 1516).

Les premières années d'un règne qui devait être si glorieux furent remplies par des troubles et des résistances intérieures. Une révolte des communes contre les seigneurs fut apaisée par Ximènes,

qui saisit cette occasion d'abaisser la noblesse et d'en diminuer la puissance. En 1517, malgré les conseils des Flamands, Charles se rendit en Espagne, où il aborda, le 13 septembre, à Villaviciosa dans les Asturies, et l'année suivante il fit son entrée à Valladolid, où il avait convoqué les cortès de Castille. Mais tel était l'attachement des Castillans pour la fille d'Isabelle qu'il ne put se faire proclamer roi que conjointement avec sa mère, dont le nom devait être placé le premier dans tous les actes publics, et en Aragon il lui fallut vaincre une résistance plus opiniâtre encore.

Sur ces entrefaites la mort de l'empereur Maximilien (12 janvier 1519) laissa vacant le trône impérial : bien qu'il eût pour concurrent François I^{er}, roi de France, Charles fut choisi par le collège des électeurs (28 juin 1519). La nouvelle de son élection ne fut pas reçue avec plaisir par les Espagnols, qui prévoyaient dès lors que l'on verserait leur sang et dépenseraient leurs trésors dans des guerres lointaines. Le clergé castillan s'opposa à la perception des dîmes que le pape Léon X avait permis de lever sur les biens ecclésiastiques, sous prétexte de faire la guerre aux Infidèles. Le royaume de Valence refusa au roi des subsides et déclara en même temps qu'il ne le reconnaîtrait qu'autant qu'il se présenterait en personne; et lorsqu'il convoqua ensuite les cortès de Castille à Compostelle, ce ne fut qu'avec les plus grandes peines qu'il put triompher de leur résistance et obtenir d'elles le *donativum* ou *droit de joyeux avènement*, qui était usité en pareille circonstance. Après avoir ainsi recueilli les sommes nécessaires à son voyage, il s'embarqua pour les Pays-Bas, le 22 mai 1520, voulant de là se rendre en Allemagne. Avant son départ, il avait confié la régence à Adrien d'Utrecht; choix malheureux qui augmenta encore la haine que l'on portait aux étrangers. Il sentait alors que les princes de l'Europe ne verraient pas sans jalousie, et peut-être sans crainte, tant de couronnes réunies sur une même tête : aussi dès ce moment songea-t-il à se procurer des alliés. Dans ce but, il relâcha d'abord en Angleterre, et sut, en gagnant Wolsey,

détacher Henri VIII de l'alliance de François I^{er}. Il continua ensuite son voyage, et, le 23 octobre, il se fit couronner empereur à Aix-la-Chapelle. Son premier acte fut de convoquer à Worms (*voy.*), pour le commencement de l'année suivante, une diète qui devait spécialement s'occuper des moyens les plus propres à étouffer les nouvelles idées religieuses que Luther avait jetées dans le monde. Charles s'y trouva en personne; mais cette assemblée, après beaucoup de lenteurs, ne produisit qu'un décret de condamnation contre le réformateur, et Charles, qui voyait bien que la paix dont jouissait l'Europe n'était que précaire, abandonna bientôt ces querelles de religion pour s'occuper des alliances qu'il avait à former. Dans cette vue il conclut, par l'intermédiaire de don Manuel, son ambassadeur à Rome, un traité avec Léon X.

Mais pendant que les nouveaux confédérés préparaient une attaque sur Milan, les hostilités commençaient en Espagne. Les fils de Jean d'Albret envahissaient la Navarre à la tête d'une armée française. Du côté des Pays-Bas, Robert de la Marche, qui avait levé des troupes en France, déclara la guerre à l'Empereur, qui envoya contre lui le comte de Nassau. Celui-ci s'empara en quelques jours de sa principauté de Bouillon, excepté de Sedan. Mais comme il était bien clair qu'un si petit prince n'était entré en campagne que d'après les instigations de François I^{er} et dans l'espoir fondé d'en être secouru, l'Empereur donna l'ordre à son général d'entrer en France. Celui-ci prit Mousson et assiégea Mézières, qu'il aurait peut-être aussi forcé de se rendre si cette place n'avait été défendue par un vaillant chevalier. Enfin, pour terminer une guerre qui ne semblait promettre aucuns résultats, on tint un congrès à Calais (5 août 1521) sous la médiation du roi d'Angleterre, qui avait confié ses pouvoirs à Wolsey. Comme on devait s'y attendre, ce congrès n'aboutit à rien, et après la rupture des négociations le cardinal rejoignit l'Empereur à Bruges où, au nom de son maître, il conclut avec lui une ligue contre François I^{er}. Les deux souverains devaient at-

taquer la France, Henri du côté de la Picardie, Charles sur la frontière d'Espagne, chacun avec 40,000 h.; et pour sceller leur union, ce dernier devait épouser la princesse Marie, fille unique du roi d'Angleterre.

Pendant qu'ils se confédéraient ainsi pour l'avenir, le Milanez était le théâtre de la guerre. Lautrec, qui y commandait les Français, déploya son habileté ordinaire; mais enfin les Impériaux, réunis aux troupes papales, s'emparèrent de Milan, qui leur fut livré par la faction gibeline. Parme et Plaisance furent rendues à l'Église, et à la fin de la campagne il ne restait plus à la France que Crémone, le château de Milan et quelques forts de peu d'importance. Bien que la mort de Léon X (2 décembre 1522) vint dissoudre la ligue, la campagne suivante fut encore désastreuse pour les Français. Lautrec, battu à la Bicoque (voy.) par P. Colonna, revint en France, et, après son départ, tout se rendit aux Impériaux, excepté la citadelle de Crémone.

Heureusement pour les ennemis de l'Empereur, l'état des affaires en Espagne vint absorber l'attention qu'il donnait aux affaires d'Italie. A son retour, Charles trouva son royaume en proie à la guerre civile. Tolède et les autres villes de la Castille s'étaient révoltées contre les seigneurs et avaient mis à leur tête Juan de Padilla, fils aîné du commandeur de Castille, gentilhomme plein de courage, d'ambition et de talent. Ségovie, Burgos, Zamora imitèrent cet exemple. Les Ségoviens battirent les troupes royales; Fonseca fut repoussé de Medina-del-Campo, et bientôt après Valladolid se joignit aux mécontents. Adrien d'Utrecht, trop faible pour résister à une insurrection aussi puissante, licencia ses troupes, et les communes, devenues plus hardies, formèrent une confédération qui s'appela *la sainte junte*. Charles-Quint, qui se trouvait alors dans les Pays-Bas, alarmé non sans raison de leurs progrès, adjoignit à Adrien, comme co-régens, l'amiral Fadrique Enriquez et le connétable de Castille don Inigo de Velasco, hommes aussi habiles qu'expérimentés. L'insurrection ne finit que par la mort de Padilla. La réaction eut des suites funestes pour

l'Espagne; car ces cités, en perdant leur liberté et leurs privilèges, perdirent aussi leur commerce et leur population.

L'Empereur, à peine de retour en Espagne (octobre 1522), trouva la révolution comprimée sur tous les points et put songer à former une nouvelle ligue contre François, avec d'autant plus d'espoir qu'en ce moment le roi de France était abandonné de tous ses alliés. Dans la campagne suivante, dont le Milanez fut encore le théâtre, l'incapacité de Bonnivet (voy.) procura aux Impériaux de nouveaux et faciles succès, mais qui, sur d'autres points, furent balancés par des revers. L'armée anglaise fut chassée avec honte par La Trémouille, pendant que les Allemands étaient repoussés de la Bourgogne et les Espagnols de la Guyenne. L'année suivante, Bonnivet ayant de nouveau perdu tout le Milanez, l'Empereur conçut le projet d'envahir la France. Par ses ordres, un corps de 18,000 hommes, commandé par Peschaire et le connétable de Bourbon, pénétra en Provence (août 1524), mais il fut bientôt forcé à la retraite. François I^{er} ébloui par ces succès passagers, et tourmenté toujours de la fatale idée de reconquérir le Milanez, se mit en marche l'année suivante avec une nombreuse armée. Cette campagne désastreuse se termina par la bataille de Pavie (voy.) où le roi de France fut fait prisonnier. Bien que l'Empereur reçût cette nouvelle avec une affliction feinte, il commença dès lors à former des projets qui contrastaient singulièrement avec sa modération affectée et apparente, projets qu'il aurait sans doute exécutés sans la pénurie continuelle de son trésor. Il effraya ainsi ses alliés, et surtout Henri VIII, qui voyait avec inquiétude une puissance désormais sans contrepoids en Europe. Wolsey, que Charles-Quint avait bercé de l'espoir d'être nommé pape, reconnaissant, après deux élections successives, qu'il avait été le jouet de ses promesses, détacha Henri de son alliance. Les Italiens, en même temps, tremblaient pour la perte de leur indépendance. Ces craintes ne furent que trop tôt confirmées: quelques intrigues d'un gentilhomme italien, nommé Morone, révélées à l'Empereur par Peschaire, lui fournirent l'occasion de déclarer

Sforza coupable de forfaiture et déchu de tous ses droits sur le Milanais. Par suite de cette déclaration, Peschiera s'empara de tout le duché, excepté de Crémone et de Milan, qui furent étroitement bloqués. Charles abusa de sa victoire en traitant son rival avec une cruauté insultante. Cette conduite fit sur François I^{er} une impression si douloureuse que sa vie même fut en danger. Alors l'Empereur se détermina à lui faire une courte et sèche visite dans sa prison de Madrid; mais en même temps, comme s'il avait trop fait, il recevait le connétable de Bourbon avec des marques infinies de déférence. C'étaient autant d'insultes pour le roi captif, qui voulut alors résigner sa couronne en faveur de son fils. Cette résolution désespérée, qui aurait ôté à Charles tous les fruits de sa victoire de Pavie, l'obligea à se relâcher de sa rigueur et à conclure le traité de Madrid (14 janvier 1526). François en ratifia les conditions, bien que dures et humiliantes; mais auparavant il avait protesté contre l'obligation d'exécuter une convention extorquée par la force et les mauvais traitemens, et le pape Clément VII le délia ensuite de ses sermens. Ce pontife était alors chef nominal d'une ligue formée contre l'Empereur, mais qui ne produisit aucun résultat.

Peu de temps après la signature du traité de Madrid (12 mars), Charles-Quint épousa Isabelle, fille d'Emmanuel, roi de Portugal.

Pendant que l'Empereur dissolvait la nouvelle ligue formée contre lui, Bourbon, traître à son pays, repoussait dans le Milanais l'armée française, mais sans pouvoir profiter de ses succès. Ses troupes, auxquelles il était dû un arriéré considérable, se mutinèrent. Alors il les conduisit devant Rome qui fut prise d'assaut et pillée avec une cruauté qui fit oublier les horreurs dont elle avait été le théâtre, lorsque, plusieurs siècles auparavant, elle fut tombée au pouvoir des Barbares. Le pape, obligé de se rendre, fut retenu prisonnier au nom de l'Empereur et au mépris de toutes les lois. Aussi, lorsqu'on apprit le pillage de Rome et la manière dont le souverain pontife avait été traité, ce fut dans toute l'Europe un cri

d'indignation contre Charles-Quint, qui feignit alors d'en ressentir une vive douleur. La guerre se fit avec des succès divers et elle aurait été totalement à l'avantage de la France, si l'on n'avait commis la faute de blesser Doria, qui passa avec ses galères au service de l'Empereur. Toutefois, comme, au milieu de tant de guerres ruineuses, le désir de la paix devenait général, Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, et Louise, mère de François I^{er}, eurent ensemble plusieurs entrevues qui amenèrent la paix de Cambrai (5 août 1529). Alors Charles-Quint visita l'Italie, et, comme pour donner un témoignage public de sa modération, remit les Médicis en possession de Florence, et pardonna à Sforza, qu'il maria même à sa nièce, fille du roi de Danemark. Après la publication de ces traités, il se fit couronner à Bologne, par Clément VII, roi de Lombardie et empereur des Romains. Il avait choisi pour demeure dans cette ville une maison de laquelle il pouvait visiter le pape sans être aperçu, et l'on remarqua que dès ce moment il voulut tout traiter par lui-même.

On conçoit facilement qu'au milieu de tant de complications il n'avait pu donner aux affaires d'Allemagne qu'une attention secondaire. Là les progrès de la réforme religieuse avaient cependant créé de graves embarras. En 1530 il parut en personne à la diète d'Augsbourg, et bien que la profession de foi du parti de la réforme fût rédigé par la plume conciliatrice de Melancthon, il était aisé de voir que toute réconciliation était désormais impossible. Les sévères décrets de la diète, loin d'intimider les princes protestans, n'aboutirent qu'à leur faire sentir davantage le besoin d'être unis. Telle fut l'origine de la ligue de Schmalkalden. Cette confédération fut vue par les États d'Allemagne avec d'autant plus de plaisir qu'ils commençaient à redouter la puissance de Charles, qui, précisément à cette époque, venait, malgré les protestations de l'électeur de Saxe, de faire choisir pour roi des Romains son frère Ferdinand.

Jusque là l'Empereur avait tout fait par ses généraux. Pour repousser Soliman, qui s'avancait vers Vienne à la tête

de 300,000 hommes, il se mit, pour la première fois (1532), à la tête de son armée. Ce fut encore à cette époque qu'il conduisit l'expédition qui débarqua en Afrique, vainquit Barberousse (*voy.*), et rétablit Muley-Hassem sur le trône de Tunis.

A son retour en Europe, il retrouva de nouvelles semences de guerre. François I^{er}, en dépouillant de ses états le duc de Savoie, un des princes de l'Empire, avait déjà rendu les hostilités inévitables, lorsque la mort de Sforza (24 octobre 1535) vint donner au roi de France l'occasion de renouveler ses prétentions sur le Milanais. L'Empereur, après avoir lancé contre son rival un manifeste rempli d'invectives, envahit la Provence à la tête d'une armée formidable commandée par Antonio de Leyva, sous lequel servaient le marquis del Guasto, le duc d'Albe et Ferdinand de Gonzague; on lui opposa le maréchal de Montmorency. Après avoir en vain assiégé Marseille, les Impériaux furent obligés de se retirer avec honte, et Charles fut tellement mortifié de cet échec, pour ne pas s'exposer à la raillerie des Italiens, il fit voile directement pour l'Espagne. En même temps une de ses armées était repoussée sur la frontière de Picardie, et l'autre ne pouvait pénétrer en Champagne. Après une campagne dans les Pays-Bas, qui remplit une partie de l'année 1537 et se termina sans résultats décisifs, la reine de Hongrie et la reine-mère conclurent une trêve de 10 mois, et ensuite, tout ce que put faire le pape aux conférences d'Aix, où les deux souverains se rendirent en personne, mais sans se voir, fut d'obtenir une trêve de 10 ans. Après l'entrevue d'Aigues-Mortes, Charles retourna en Espagne. Les mutineries de ses troupes dans le Milanais, en Sicile, en Afrique, où elles se révoltaient pour être payées, lui servirent de prétexte pour convoquer à Tolède les cortès de Castille; mais elles lui refusèrent opiniâtrément tous subsides. Alors Charles ne se fit pas scrupule de détruire violemment la vieille constitution espagnole, en excluant de cette assemblée les prêtres et les nobles. A ces embarras intérieurs vint s'ajouter la ré-

volte des Gantois, qui ne voulaient point payer les impôts votés par les États. L'Empereur se détermina alors à demander au roi de France le passage à travers son royaume. Celui-ci l'accorda; mais lorsqu'il fut dans les Pays-Bas Charles oublia les promesses qu'il avait faites, et l'imprudente générosité de son rival excita ses railleries.

Après avoir soumis les Gantois et les avoir dépouillés de leurs privilèges, il tourna son attention vers les affaires d'Allemagne. La diète de Haguenau, puis celle de Worms, n'amenèrent aucune conciliation, et les décrets de la diète de Ratisbonne (1541) déplurent également aux deux partis. Si l'Empereur ne donna à ces querelles de religion qu'une attention secondaire, c'est qu'il était déjà exclusivement occupé de l'entreprise qu'il méditait contre Alger. Après avoir visité l'Italie et eu à Lucques une entrevue avec le pape, il s'embarqua malgré les conseils de Doria. Les événemens justifèrent la sagesse de ce vieux marin. A peine était-il en Afrique, qu'un ouragan épouvantable détruisit sa flotte et son armée. Il était temps qu'il revint en Europe; le meurtre par le marquis de Guaste, gouverneur du Milanais, de deux ambassadeurs de François I^{er} donnait à ce prince une juste occasion de renouveler les hostilités. La première année fut mêlée de succès et de revers; la seconde, Charles, dont le trésor était épuisé, fit reconnaître Philippe son fils pour son successeur et obtint des cortès de Castille et d'Aragon le droit de *joyeux avènement*. Il conclut ensuite avec Henri VIII une ligue offensive et défensive. Après la campagne des Pays-Bas, alarmé de la vigueur et de l'activité de François I^{er}, il voulut faire agir contre lui tout le corps germanique, et, à cet effet, il convoqua la diète de Spire (1544). Pour gagner les princes protestans, il fit aux nouvelles idées des concessions assez larges, et, par reconnaissance, on lui vota pour 6 mois un corps de 24,000 hommes de pied et 400 chevaux. En même temps il se rapprochait de l'Angleterre et détachait le Danemark de l'alliance de François I^{er}. Bien que son armée eût été complètement défaite à Cérises (*voy.*) par le

duc d'Enghien, il n'en pénétra pas moins en France ; mais après la prise d'Épernay, de Saint-Dizier et de Château-Thierry, il fut obligé de se retirer faute de provisions et d'argent pour payer des troupes dont il n'était plus sûr. Après la paix de Crépy, l'Empereur, bien que souffrant de la goutte, arriva à la diète de Worms (1545). Les protestans, qui le voyaient à cette même époque soutenir les chanoines de Cologne contre leur archevêque et poursuivre les protestans dans les Pays-Bas, conçurent de vives alarmes qui ne firent que se confirmer lorsqu'ils virent la réunion du concile de Trente et les préparatifs de Charles. Un conflit était inévitable : l'Empereur, qui le savait bien, mit en jeu toute son habileté pour amuser ses adversaires et, après les décrets du concile et l'excommunication de l'archevêque de Cologne, il commença les hostilités comme exécuter des arrêts du souverain pontife. En même temps il faisait une trêve avec Soliman et négociait avec le pape. La diète de Ratisbonne lui servit encore à gagner du temps, et il aurait surpris ses adversaires, si le pape, dans sa précipitation, n'eût révélé les secrets de la ligue et appris par-là aux princes protestans qu'il était temps de songer à leur salut. Après avoir vainement recherché l'alliance des Vénitiens, des Suisses, de François I^{er} et de Henri VIII, ils entrèrent en campagne avec une nombreuse armée. La lenteur et le peu de concert de leurs opérations les perdit. Au lieu d'agir ils négocièrent et donnèrent ainsi à Charles le temps de rassembler des troupes et de recevoir d'Italie des secours du pape. Aussi lorsqu'ils voulurent faire des propositions, pour toute réponse on les mit au ban de l'Empire. On doit donc attribuer la dissolution précoce de la ligue au manque d'unité et surtout à l'électeur de Saxe, prince courageux, résolu, mais esprit étroit et d'une nonchalance qu'une grande obésité et un sang épais contribuaient encore à augmenter. Maurice, gendre du landgrave de Hesse, jeune homme dont Mélanchthon avait deviné le génie, s'unit avec l'Empereur et envahit l'électorat de Saxe. Cette diversion porta un coup mortel aux con-

fédérés, et, après avoir fait des propositions qui furent rejetées, ils licencièrent leurs troupes et furent obligés de recevoir les conditions les plus dures. L'Empereur aurait poussé plus loin ses opérations sans la conspiration de Fiesque, dont Gênes fut alors le théâtre (1547). C'était un coup si hardi qu'il crut que Fiesque avait pour alliés non-seulement le duc de Parme et le pape, mais encore le roi de France. En effet, celui-ci négociait à la fois avec les protestans, Soliman, le pape, les Vénitiens, les rois de Danemark et d'Angleterre; il rétablissait l'ordre dans ses finances et levait des troupes en Suisse et dans son royaume. Charles, vivement alarmé de ces préparatifs, fut sauvé par ce bonheur qui l'avait accompagné dans toutes ses entreprises. François, son rival, l'ame de toutes ces confédérations, mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547: Dès lors, n'ayant plus rien à redouter de cette ligue, il poursuivit ses opérations en Allemagne. La campagne fut courte; elle se termina par la bataille de Mühlberg et par la captivité de l'électeur, qui fut remis ensuite à une commission martiale composée d'Espagnols et présidée par le duc d'Albe; il fut condamné à mort, au mépris de la constitution et des lois germaniques. Les princes allemands empêchèrent que cette sentence inique ne reçût son exécution; mais l'Empereur retint prisonnier Jean-Frédéric et mit Maurice en possession de son électorat. Il déshonora sa victoire non-seulement par sa cruauté envers l'électeur, mais aussi par sa duplicité. Le landgrave de Hesse, qui s'était rendu auprès de lui pour faire sa soumission, fut retenu prisonnier au mépris de la parole donnée. Non content d'avoir ainsi fourni des preuves publiques de sa mauvaise foi, Charles se rendit odieux à l'Allemagne par ses exactions et ses violences. En arrivant à Augsbourg pour y présider la diète qu'il y avait convoquée, il s'empara par force des églises, les fit purifier, et rétablit partout les rites de l'église romaine. Pendant ce temps, le général qui commandait ses troupes en Italie se rendait complice de l'assassinat de P. L. Farnèse, fils du pape, et prenait possession de Plaisance, qui faisait alors

partie du patrimoine de Saint-Pierre. Dans l'espoir de terminer toutes ces querelles de religion, Charles présenta (1548) à la diète une déclaration rédigée par Pflug, Helling et Agricola, et qui reçut le nom d'*Interim* (*voy.*), parce qu'elle contenait des dispositions transitoires. Bien que ce compromis fût également désapprouvé par les protestans et par les catholiques, l'Empereur parvint, en employant tour à tour l'adresse et les menaces, à le faire accepter et ratifier par les membres de la diète; mais ce ne fut pas sans de vives résistances. Jean de Brandebourg-Anspach et l'électeur le rejetèrent, et il ne put vaincre l'opposition des villes impériales qu'en leur enlevant leur constitution et leurs privilèges et en les contraignant par la force et la cruauté. Il se rendit ensuite dans les Pays-Bas pour y faire également recevoir l'*Interim*, et aussi pour y faire proclamer son fils Philippe son héritier et son successeur. Mais Charles n'était pas encore satisfait: une nouvelle diète fut tenue à Augsbourg pour sanctionner et même renforcer les dispositions de l'*Interim*, et cette assemblée, déjà soumise par la terreur, aurait été unanime dans son obéissance, si Maurice de Saxe n'avait, par sa protestation, commencé à dévoiler les projets qu'il méditait pour l'avenir. Cependant, malgré toute sa puissance, Charles ne put faire reconnaître pour empereur son fils Philippe; d'une dignité élective les Allemands ne voulurent jamais faire une dignité héréditaire. Maurice, tout en prenant Magdebourg et en faisant exécuter avec rigueur les dispositions de l'*Interim*, amusait Charles par des promesses d'attachement et de fidélité. Enfin, quand tout fut prêt, il demanda encore une fois solennellement la liberté du landgrave. Sur le refus de l'empereur, il rejoignit ses troupes cantonnées en Thuringe et commença les hostilités. Sans la mutinerie de ses soldats, cette campagne se serait terminée par la prise de l'Empereur, qui ne dut son salut qu'à un délai de quelques heures. Surpris à Inspruck, d'où il surveillait le concile de Trente, il se sauva en litière par des chemins détournés. Cette guerre eut pour résultat le traité de Passau (1552), le premier où le libre

exercice de la religion protestante fut ouvertement reconnu. L'Empereur, après avoir signé cette paix à contre-cœur, put alors tourner son attention du côté de la France, où il voulait recouvrer Metz, Toul et Verdun, qu'il avait perdus dans la dernière guerre. Henri II s'étant déclaré pour les États d'Empire, il investit la première de ces villes avec une puissante armée; mais elle fut si vaillamment défendue par le duc de Guise qu'il fut obligé de lever le siège, et dans la campagne suivante quelques succès dans les Pays-Bas compensèrent à peine la perte de Sienna et de Piombino, et une descente des Turcs sur les côtes du royaume de Naples.

Pendant que sur divers points la guerre se continuait sans résultats décisifs, Charles mariait Philippe à Marie reine d'Angleterre. Le traité de mariage fut conclu en 1554. Après avoir acquis par cette alliance un nouveau royaume pour son fils, il fit, mais en vain, de nouveaux efforts pour faire passer sur lui la couronne impériale. Les Allemands furent inflexibles, et au moment où le pape et le roi de France venaient de se liguer contre lui, son abdication rendit tous leurs projets inutiles.

La goutte le tourmentait plus que jamais. A l'âge de 40 ans il avait été attaqué de cette terrible maladie; depuis ce moment il sentit toujours ses forces décroître. Résolu d'abdiquer le pouvoir, il assembla les États à Bruxelles, le 25 octobre 1555, et leur fit part de sa résolution; il résigna aussi, le 15 janvier 1556, le sceptre d'Espagne, et ne se réserva qu'une pension de 100,000 couronnes. Enfin, ayant perdu l'espoir de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils, il la déposa également en faveur de Ferdinand, roi des Romains, et s'embarqua pour l'Espagne (17 septembre 1556). Il choisit pour sa retraite le monastère de Saint-Just, près de Placencia en Estramadure, appartenant à un ordre d'hiéronymites, et il y entra le 24 février 1557. Il y occupait un logement de 6 chambres, et n'avait gardé que 12 domestiques. Dans cette retraite, il se promenait quelquefois à cheval, suivi d'un seul serviteur à pied, cultivait

son jardin ou recevait quelques gentils-hommes du voisinage. Tels étaient, après ses exercices de piété, ses passe-temps habituels. Il aimait aussi beaucoup à s'occuper de mécanique avec Turriano, artiste distingué en ce genre qu'il avait déterminé à l'accompagner, et il fit de vains efforts pour mettre parfaitement d'accord deux pendules qu'il avait fabriquées. Les douleurs de la goutte, l'austérité de la vie monastique, les mortifications auxquelles il se soumettait, l'avaient fait tomber dans une profonde mélancolie. Enfin il voulut célébrer de son vivant ses propres funérailles; mais, soit la fatigue de la cérémonie, soit l'impression qu'elle fit sur son ame affaiblie, il mourut le 21 septembre 1558, âgé de 58 ans, 6 mois et 25 jours.

Bien qu'attaché sincèrement au culte de ses pères, il préféra cependant presque toujours les intérêts de sa puissance à ceux de la religion; il avait ordonné qu'aucune bulle du pape ne fût promulguée dans son royaume sans sa permission. En cela, il avait surtout en vue le royaume de Naples, sur lequel les souverains pontifes avaient toujours eu des prétentions et où le clergé pouvait facilement entraver la marche de son gouvernement. Quoique pendant le temps de sa puissance il ait peu versé le sang des protestans, il est probable que, s'il eût régné plus long-temps, il aurait été aussi cruel envers eux que son fils Philippe. Il voyait alors clairement que la nouvelle religion avait eu pour résultat de contrarier l'exécution de ses projets favoris. Dans un codicille annexé à son testament, *il recommande, il ordonne même à son fils de conserver toujours intact le dépôt de la foi catholique, de poursuivre les hérétiques avec la dernière rigueur et de ne leur accorder aucune grace.*

Charles-Quint était plein de dignité dans ses manières, élégant dans ses mœurs, lent à prendre une résolution et prompt à l'exécuter. Son esprit était plein de ressources; il se possédait parfaitement et montra dans toutes les circonstances, et surtout dans le malheur, la plus grande fermeté. Nul mieux que lui ne connaissait les hommes; nul ne savait mieux les

faire servir à l'accomplissement de ses projets.

Charles-Quint, qui visait à la monarchie universelle, ayant pu supporter des guerres si longues et si dispendieuses, on a cru long-temps que ses revenus étaient énormes et que l'or de l'Amérique coulait à flots vers l'Espagne; mais il est facile de prouver, même par des chiffres, que ses possessions héréditaires et ses conquêtes ne lui fournissaient, pour toutes les grandes entreprises, que des sommes relativement assez médiocres. L'historien de son règne, Robertson, nous dit à chaque page que le manque de subsides le met dans l'impossibilité de réunir des troupes ou de les payer, ou bien le force à faire la paix. Voici l'état de ses revenus: 1° En Espagne, les biens de la couronne et l'impôt du 10^e (*voy. ALCABALA*) rendaient quelque argent; mais les premiers furent peu à peu engagés et le second fut aboli par Ximénès, comme trop odieux et trop difficile à percevoir. Les douanes, y compris les droits perçus sur les soies de Grenade et sur le passage des moutons, le monopole du sel, les confiscations et les rentes des trois grandes maîtrises, donnaient annuellement de 920,000 à 1 million de ducats au plus, car l'Aragon administrait lui-même ses revenus. 2° Dans les Pays-Bas, les douanes d'Anvers, les droits sur la bière et le vin, l'impôt fixe et celui de la consommation fournissaient 1,250,000 ducats. 3° Le duché de Milan, où le gouvernement avait, comme en Espagne, le monopole du sel, en rapportait 400,000. 4° En Sicile, les douanes et les droits prélevés sur les grains donnaient un revenu annuel de 250,000 ducats. 5° Le royaume de Naples était pressuré davantage: outre des droits d'importation et d'exportation, il fallait acquitter encore ceux de consommation. Les moutons qui passaient les montagnes pour aller hiverner dans la Pouille payaient un fort droit à la douane de Foggia; il y avait de plus un impôt sur les foyers, principalement onéreux pour les pauvres. Au temps de Charles-Quint, toutes ces perceptions donnaient environ 1 million de ducats. Ces revenus divers présentent donc environ un total de 4 millions. Mais

comme toutes ces ressources étaient loin de pouvoir suffire aux besoins, il fallait en créer de nouvelles par des impôts additionnels. Ainsi, la Castille donnait tous les 3 ans 300 cuéntos (par an 267,300 ducats); la Sicile faisait un don gratuit de 75,000 scudis; le royaume de Naples, bien qu'obéré, dut payer en 17 ans (de 1535 à 1552) 5,185,000 ducats, ce qui portait annuellement le don gratuit à 300,000 ducats. Dans le Milanéz, les villes donnaient en outre par mois 25,000 ducats; c'était ce qu'on appelait *le mensuel*, et dans les Pays-Bas le *schildzahlen*, contribution qui rendait 500,000 ducats. La nécessité força l'Empereur à s'adresser aux États d'Aragon qui, après les plus vives sollicitations, promirent enfin un subside annuel de 400,000 ducats. Mais ces sommes, bien que considérables pour l'époque, ne donnaient encore des ressources que pour les besoins ordinaires; il fallut donc établir d'autres impôts. Depuis 1558, les cortès de Castille fournirent 400,000 ducats, sous le prétexte de construire des ponts, des palais, des forteresses; on tira des Siciliens des subsides extraordinaires. Naples augmenta peu à peu son *donativum*, le Milanéz son *mensuale*; les Pays-Bas donnèrent par an 400,000 ducats. D'un autre côté l'Empereur, qui cultivait toujours l'amitié du pape, obtenait souvent de lui de pouvoir lever des impôts sur les biens ecclésiastiques, et de vendre des bulles *Cruzada*, qui conféraient la permission de manger à certains jours des œufs et du lait; tout Castillan devait en acheter. Ce revenu ne peut s'évaluer; mais, bien qu'il fût assez élevé, ces ressources auxiliaires, qui pouvait monter tout au plus à 2 millions et demi de ducats, étaient encore insuffisantes. En 1526, pour repousser les attaques de François I^{er}, Charles dut prendre la riche dot de son épouse Isabelle de Portugal. En 1529, afin de pouvoir aller en Italie, il vendit aux Portugais, pour une somme considérable, les prétentions de la Castille sur les Moluques. Enfin il fit des emprunts; mais, quoiqu'il tint rigoureusement ses engagements, le crédit public en fut tellement ébranlé que l'on payait des intérêts de 20 et de 30 p. 0/0,

Cavallo nous dit qu'en 1550, des 920,000 ducats de revenu de la Castille, 800,000 étaient engagés; ceux de Naples, de Sicile et des Pays-Bas l'étaient en grande partie et ceux du Milanéz l'étaient totalement. Vers la fin de son règne, les impôts réguliers suffisaient à peine pour couvrir les intérêts de la dette publique; il fallut alors payer comme impôts ordinaires des contributions qui, dans le principe, n'étaient que provisoires. Les revenus de l'Amérique étaient non-seulement irréguliers, mais bien moins considérables qu'on ne l'a cru pendant longtemps. Ce n'est que sous Philippe II que les galions arrivèrent en Espagne avec leurs riches cargaisons; d'après Andrea Navagero, le *quinto* ne rapportait par an que 100,000 ducats. En 1550, 5 ans après la découverte des mines de Potosi, on n'estimait pas à plus de 400,000 ducats ce que l'Empereur tirait annuellement de l'Amérique, et d'après le témoignage de Huygen van Huisnoten, cette somme se trouva doublée pour la première fois en 1570, 12 ans après la mort de Charles. Soriano évalue la recette annuelle entre 4 et 500,000 *scudi*, et Tiepolo nous assure que ce ne fut qu'en 1567 qu'elle atteignit ce dernier chiffre. Les comptes de don Augustin de Zarate, qui, en 1543, fut envoyé au Pérou et à la Terre-Ferme comme percepteur-général, nous apprennent que, de 1533 à 1548, les possessions américaines ne donnèrent à Charles, terme moyen, que 360,000 ducats par an. S'il put supporter des guerres si dispendieuses, il le dut aux Pays-Bas qui, non-seulement lui payaient les plus forts impôts, mais qui lui votèrent souvent des subsides extraordinaires. En Allemagne, Charles n'avait qu'une couronne élective, et recevait des vassaux de l'Empire des secours plutôt en hommes qu'en argent. Du reste, ce que les diètes lui votèrent fut peu considérable et presque toujours consommé dans le pays même.

Outre Philippe II, Charles-Quint avait eu d'Isabelle, fille du roi Emmanuel de Portugal, deux filles; il laissa en outre plusieurs enfans naturels (*voy. JUAN D'AUTRICHE*).

On consultera avec fruit sur ce sou-

verain remarquable les ouvrages suivants : Robertson, *History of the reign of the emp. Charles V* (Londres, 1769, 3 vol. in-4°), traduite en français par M. Suard (4 vol. in-12); Raumer, *Histoire de l'Europe depuis la fin du xv^e siècle*, t. II; Ranke, F. de Schlegel, etc. L. N.

On attribue à l'empereur Charles-Quint un petit ouvrage inédit, découvert par M. Gachard, archiviste du royaume de Belgique : c'est la relation de la prise de Tunis, écrite par lui à la reine Marie sa sœur, douairière de Hongrie, gouvernante-générale des Pays-Bas, et datée de Tunis 23 juillet 1535. Ses *Instructions* à Philippe II ont été traduites en français par Ant. Teissier, La Haye, 1700, in-12. J. H. S.

CHARLES VI, second fils de l'empereur d'Allemagne Léopold I^{er} et dernier rejeton mâle de la famille de Habsbourg, naquit le 1^{er} octobre 1685. Son père le destina au trône d'Espagne : cependant le roi Charles II, aussi le dernier des Habsbourg en Espagne, avait, par son testament, institué pour héritier de la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, quoique la maison de Habsbourg-Autriche eût des droits fondés sur cet héritage. On sait qu'après la mort de Charles II, qui eut lieu le 1^{er} novembre 1700, le duc d'Anjou (Philippe V) avait pris possession du trône d'Espagne. L'Angleterre et la Hollande firent une alliance pour s'y opposer ; l'empire d'Allemagne, le Portugal et la Savoie se joignirent à cette alliance contre la France. Charles, proclamé, en 1703, à Vienne roi d'Espagne, passa par la Hollande en Angleterre, et de là il se rendit en 1704, avec 12,000 hommes, dans la péninsule presque entièrement occupée par les Français. Ayant débarqué en Catalogne, il parvint à s'emparer de Barcelone; mais bientôt Philippe V vint l'y assiéger. Les Français allaient prendre la ville d'assaut et Charles paraissait ne pouvoir échapper à la captivité. Cependant il fit une vigoureuse résistance, à la tête d'une garnison à peine forte de 2,000 hommes, jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise impatientement attendue, et qui débloqua le port et la ville. Tour à tour vainqueur ou vaincu, Charles pénétra

deux fois jusqu'à Madrid et en fut deux fois chassé; dans cette résidence, il s'était fait proclamer roi en 1706, sous le nom de Charles III. Lorsqu'ensuite il fut obligé de se renfermer dans les murs de Barcelone, il apprit, en 1711, la mort de son frère Joseph I^{er}. D'après le testament de Léopold, cet événement plaça sur la tête de Charles la double couronne de Charles-Quint. Ses droits sur l'Espagne en devinrent plus sûrs, mais les alliés ne voulurent pas voir tant de puissance concentrée dans une seule maison.

Charles, reconnu en Autriche, retourna en Allemagne et y apprit son élection comme empereur. Il fut couronné à Francfort, au mois de décembre 1711. L'année suivante il obtint aussi à Presbourg la couronne de Hongrie. Il ne renonça pas au titre de roi d'Espagne et fit continuer la guerre de la succession de cette monarchie par le prince Eugène de Savoie. Cependant, après la bataille de Denain, les alliés firent la paix avec la France, à Utrecht, en 1713, sans que l'Empereur pût y mettre obstacle. Il signa donc lui-même l'année suivante la paix de Rastadt, qui lui assura la possession de Milan, de Mantoue, de la Sardaigne et des Pays-Bas. Lorsqu'en juin 1715 les Turcs déclarèrent la guerre à Venise, l'Empereur entreprit la défense de cette république. Vainqueur d'abord, grâce aux talens du prince Eugène, il fut pourtant obligé, lorsque les Espagnols menacèrent l'Italie, de faire la paix (à Passarowicz, 1718) qui toutefois augmenta son empire. Il fut engagé dans une nouvelle guerre par les machinations du cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V; mais la retraite de ce même ministre fit cesser les hostilités en 1720.

Charles n'avait pas de descendance mâle. Voulant assurer la couronne à sa fille Marie-Thérèse, à l'exclusion des filles de Joseph I^{er}, il négocia avec les puissances pour faire reconnaître par elles sa *pragmatique sanction*, qui régla ce point litigieux. Les sacrifices ne lui coûtèrent pas pour atteindre son but.

L'Empereur profita ensuite de quelques années de paix pour fonder divers établissemens, entre autres une compagnie du Levant. Il fit construire des

routes, des ports et des vaisseaux. Ce prince, ami de la paix, fut presque toujours en guerre. Après la mort d'Auguste II, roi de Pologne, en 1733, Charles, de concert avec la Russie, se déclara pour le fils de ce prince; mais la France et l'Espagne se déclarèrent pour Stanislas Lesczinski; de là une guerre sanglante qui se termina en 1735 par la perte des Deux-Siciles et d'une partie du duché de Milan. En 1737, son alliance avec la Russie l'entraîna dans une guerre avec la Turquie. Sans déclaration préalable, les Autrichiens envahirent la Serbie et occupèrent Nissa. Cependant trois campagnes furent malheureuses et Charles signa en 1739 la paix de Belgrade (*voy.*), qui lui fit perdre la Valachie et la partie autrichienne de la Serbie dont la ville de Belgrade elle-même dépendait. Du reste, Charles demeura fidèle aux principes de sa maison, qui faisaient consister la politique à favoriser le clergé, les moines, l'aristocratie et la féodalité. Charles VI s'occupait de remédier au délabrement de ses finances, lorsqu'il mourut le 20 octobre 1740. Il venait de faire élire roi des Romains son gendre, le grand duc de Toscane (*voy.* FRANÇOIS I^{er} et MARIE-THÉRÈSE). C. L.

CHARLES VII (*Charles-Albert*) naquit en 1697, à Bruxelles, où son père Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, était alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. Charles-Albert passa sa jeunesse à la cour impériale et commanda le corps auxiliaire envoyé par son père contre les Turcs. En 1722 il épousa la fille cadette de Joseph I^{er}, après avoir renoncé au droit que ce mariage pouvait lui donner à la succession des états d'Autriche. En 1726 il devint, à la place de son père, électeur de Bavière; il protesta alors contre la reconnaissance de la pragmatique sanction de Charles VI, consentie en 1732 par la diète de Ratisbonne, et il entra en alliance avec la Saxe. Après la mort de Charles VI, en 1740, il refusa aussi de reconnaître Marie-Thérèse comme héritière de cet empereur, lui opposant ses propres prétentions, fondées sur le testament de Ferdinand I^{er}. Il conclut, en mai 1741, à Nymphenbourg, une alliance avec la France et

l'Espagne; la première de ces puissances lui fournit un corps de troupes assez considérable. Il avança sur Linz et s'y fit prêter hommage comme archiduc d'Autriche. Le cardinal Fleury, qui ne voulait pas permettre le démembrement de l'Autriche, et le manque d'artillerie et de munitions de guerre, empêchèrent Charles d'aller jusqu'à Vienne; mais il s'empara de Prague et s'y fit couronner roi de Bohême. Élu ensuite empereur à l'unanimité, il fut couronné à Francfort, le 21 février 1742, par son frère l'électeur de Cologne. Mais les troupes victorieuses de Marie-Thérèse occupèrent Munich, après avoir ramené à l'obéissance toute la Haute-Autriche; elles reprirent aussi la Bohême et obligèrent Charles VII à se réfugier à Francfort. Il ne put retourner dans sa résidence que lorsque Frédéric II, roi de Prusse, eut attaqué (22 mai 1744) la Bohême, et à la suite des succès du général bavarois Seckendorf, en vertu de l'*union* conclue à Francfort. Il mourut à Munich le 20 janvier 1745, épuisé de chagrin et de maladie. Son fils Maximilien-Joseph lui succéda dans son électorat et se hâta de reconnaître Marie-Thérèse (*v.* BAVIÈRE et AUTRICHE). C. L.

CHARLES, rois de Suède. On en compte 14; mais les six premiers appartiennent aux commencemens de l'histoire de Suède et il n'existe pas sur eux de témoignages bien authentiques. Le règne de CHARLES VII, qui réunit sous son sceptre toute la Suède et fut assassiné en 1168, ne présente encore qu'un faible intérêt. Les principaux événemens de ceux de CHARLES VIII Knutson (1448-1470), de CHARLES IX, dit *le Grand*, père de Gustave-Adolphe (1601-1611), de CHARLES X Gustave, élève et neveu de Gustave-Adolphe et qui portait alors le titre de comte palatin (1654-1660), de CHARLES XI, son fils (1660-1697), seront racontés à l'article SUÈDE; mais le fils de ce dernier, Charles XII, et les deux autres rois de Suède du nom de Charles, formeront ici l'objet de notices particulières. S.

CHARLES XII, roi de Suède de 1697 à 1718, naquit à Stockholm le 27 juin 1682. Il fit de fortes études dans les lan-

gues, dans l'histoire, la géographie et dans les mathématiques, et acquit bientôt une grande facilité à parler l'allemand, le latin et le français. La vie d'Alexandre, par Quinte-Curce, fut sa lecture favorite. Son père étant mort en 1697, Charles, quoiqu'il n'eût alors que 15 ans, fut déclaré majeur par les États de Suède.

Le jeune prince montra d'abord peu de dispositions pour les affaires, mais il aimait beaucoup les exercices gymnastiques et il avait surtout beaucoup de penchant pour la chasse aux ours. Le moment parut favorable aux voisins de la Suède, jaloux de la prépondérance qu'elle avait acquise dans le Nord et qui cherchaient à l'humilier. Frédéric IV, roi de Danemark, Auguste II, roi de Pologne, et le tsar Pierre I^{er} s'unirent par une alliance menaçante pour la Suède. Les troupes danoises envahirent alors le pays du duc de Holstein-Gottorp, et ce prince, beau-frère de Charles XII, vint à Stockholm pour implorer l'appui du roi. Charles, qui aimait beaucoup le duc, proposa au sein du conseil d'état des mesures énergiques contre le Danemark et s'embarqua à Carlsrona en mai 1700. Trente vaisseaux de ligne suédois et plusieurs autres bâtimens soutenus par une escadre anglo-hollandaise, parurent devant Copenhague. Charles, dans son impatience se jeta à la mer, nagea jusqu'à la côte, et prit terre le premier. Les Danois, inférieurs en nombre à leur ennemi, se retirèrent. Copenhague allait être assiégée, quand la paix, conclue le 8 août 1700, vint rétablir le duc dans tous les droits dont on avait voulu le dépouiller. Ainsi se termina la première entreprise de Charles XII, entreprise où il montra autant d'intelligence et de bravoure que de désintéressement. C'est alors qu'il adopta ce genre de vie auquel il est resté fidèle jusqu'à la fin de ses jours et qui le fortifia contre tous les revers. Les vains amusemens lui devinrent odieux; il bannit de sa table le vin et les superfluités. Souvent le pain seul fut sa nourriture, et, au besoin, son manteau étendu par terre lui tenait lieu de lit. Sa garde-robe se composait d'un seul habit bleu avec des boutons de cuivre; il portait des bottes fortes qui montaient jusqu'au-dessus des ge-

noux et des gants de buffle. Indifférent pour le sexe, jamais une femme n'eut de pouvoir sur lui.

La paix conclue avec le Danemark lui permit de tourner ses armes contre le roi de Pologne et le tsar de Russie; le premier assiégeait Riga, l'autre menaçait Narva et les provinces suédoises situées le long du golfe de Finlande. Charles XII fit débarquer 20,000 hommes en Livonie et marcha au-devant des Russes qu'il trouva au nombre de 50,000 dans un camp retranché, sous les murs de Narva. Environ 10,000 Suédois se rangèrent, le 30 novembre 1700, en bataille sous le feu des Russes, et le combat commença. Pierre avait, dès la veille, quitté le camp, sous prétexte de chercher du renfort. En moins d'un quart-d'heure le camp fut emporté d'assaut. Plus de 18,000 Russes restèrent sur la place ou se jetèrent dans le fleuve; les autres furent pris ou dispersés. Après cette victoire, Charles, franchissant la Duina, marcha contre les Saxons et les vainquit également.

Il était alors en mesure de faire une paix glorieuse qui l'aurait rendu l'arbitre du Nord; mais, au lieu de cela, il entra en Pologne pour détrôner Auguste II (*voy.*), en profitant du mécontentement d'une partie de la nation polonaise. Auguste chercha vainement à parer le coup par la voie des négociations; en vain la comtesse de Kœnigsmark essaya le pouvoir de ses charmes pour désarmer le héros suédois: Charles ne voulut ni négocier avec le roi ni parler à la comtesse. La guerre continua, et, après la victoire de Clissow, toute la Pologne fut occupée par les Suédois (1703). Le cardinal primat déclara le trône vacant et l'influence de Charles XII fit donner la couronne à Stanislas Lesczinski (*voy.*). Auguste se croyait en sûreté dans son électorat de Saxe: Charles l'y poursuivit et lui dicta, en 1706, les conditions de la paix d'Altranstadt (*voy.*). Auguste fut obligé de lui livrer le Livonien Patkul (*voy.*), alors ministre de Pierre-le-Grand à Dresde, et qui était l'auteur de la coalition dont Charles XII s'était vu menacé. Le roi de Suède fit mourir sur la roue son ancien sujet. On eut de la peine à

concilier cette vengeance excessive avec la grandeur d'ame naturelle à Charles, qui fit preuve pendant son séjour en Saxe de la plus grande modération et qui fit observer à ses troupes la plus stricte discipline. Avant de quitter l'Allemagne, il exigea et obtint de l'Empereur la liberté de conscience pour les luthériens de Silésie.

En septembre 1707, les Suédois, au nombre de 43,000 hommes bien disciplinés et bien montés, quittèrent la Saxe. Six mille restèrent pour la protection du nouveau roi de Pologne, et Charles, avec le restant des troupes, marcha droit sur Moscou. Arrivé près de Smolensk, il changea de plan, séduit par les promesses que lui faisait le hetman des Cosaqs Mazeppa, et, dans l'espoir de rallier ces milices à sa cause, il se dirigea vers l'Ukraine. Mais Pierre dévasta leur pays, et Mazeppa, proscrit, ne put tenir sa promesse. La fatigue, le froid, les combats continuels affaiblirent beaucoup l'armée de Charles, et Lœwenhaupt, qui devait amener des renforts de Livonie, arriva avec peu de troupes, déjà épuisées par la longueur de la route et par les escarmouches. Les Suédois assiégeaient la ville de Poltava (*voy.*), lorsque Pierre accourut à la tête de 70,000 hommes. Grièvement blessé à l'épaule dans une reconnaissance, Charles, dans la bataille qui eut lieu le 27 juin ou le 8 juillet (n. st.) 1709, fut obligé de se faire porter sur un brancard, sans pouvoir, sur tous les points menacés, animer les soldats par sa présence. Cette circonstance, qui s'aggravait du manque d'harmonie entre les deux généraux Renskœld et Lœwenhaupt, empêcha les Suédois de montrer toute leur tactique et donna la victoire aux Russes. Charles vit ses meilleurs généraux, le comte Piper son ministre, et ses plus braves soldats tomber au pouvoir de l'ennemi, et il fut obligé de prendre la fuite avec Mazeppa, accompagné seulement d'une faible escorte. Forcé de faire plusieurs milles à pied malgré sa blessure, il arriva à Bender, sur le territoire turc, où on lui fit un bon accueil.

Les ennemis du roi de Suède profitèrent de sa défaite ; Augusto révoqua le

traité d'Altranstadt; Pierre pénétra dans la Livonie, et Frédéric de Danemark débarqua en Scanie. La régence de Stockholm prit aussitôt des mesures pour protéger les anciennes frontières de la Suède. Le général Stenbock, à la tête d'un corps de miliciens et de paysans, expulsa les Danois de la Scanie, après les avoir battus près de Helsingborg. On fut moins heureux contre les Russes qui s'avançaient dans la Finlande.

En attendant, Charles XII négocia avec la Porte, et, ayant réussi à faire renvoyer les ministres contraires à ses projets, il décida la Turquie à déclarer la guerre à la Russie. Les deux armées se trouvèrent en présence le 1^{er} juillet 1711. Pierre fut près de sa ruine, quand le courage et la prudence de sa femme (*voy.* CATHERINE I^{re}) amenèrent une paix dans laquelle il ne fut pas question de Charles. Celui-ci n'en combina pas moins de nouveaux plans à Bender, cherchant toujours à intéresser la Turquie en sa faveur; mais les agens russes, non moins actifs que les siens, parvinrent à le rendre suspect à la Porte, en insinuant qu'il avait le projet de s'emparer de la Pologne pour lui-même et non pour le simulacre de roi qu'il y avait établi, et qu'ensuite il ferait alliance avec l'empereur d'Allemagne pour faire la guerre aux Othomans. Alors le sérasquier de Bender reçut ordre d'engager Charles à quitter cette ville, et, en cas de refus, de l'amener mort ou vif à Andrinople. Charles, peu accoutumé à se voir intimer des ordres et craignant d'ailleurs de tomber entre les mains de ses ennemis, se mit en mesure de résister. Attaqué par les Turcs à Varnitza, petit endroit dans le voisinage de Bender, il se défendit, avec environ 300 hommes qui formaient sa suite, contre tout un corps de troupes, et ne céda que pas à pas. Le feu ayant pris à la maison où il se trouva assiégé, il allait la quitter, quand, embarrassé dans ses éperons, il tomba et fut pris. Ses sourcils étaient brûlés par la poudre et ses vêtements ensanglantés. Quelques jours après ce combat désespéré, Stanislas arriva à Bender pour obtenir qu'il souscrivit au traité que les circonstances l'avaient forcé de

conclure avec Auguste II; mais Charles XII refusa son consentement. Les Turcs conduisirent leur prisonnier à Demotika près d'Andrinople. Après y avoir passé au lit deux longs mois, lisant, écrivant et feignant une maladie, il se convainquit qu'il n'avait pas de secours à espérer de la Porte: en conséquence, il se décida à partir et envoya des agens porter ses adieux à Constantinople. Il se mit en route, déguisé et accompagné de deux officiers. Accoutumé aux privations, Charles, à cheval jour et nuit, traversa rapidement la Hongrie et l'Allemagne, et la vitesse avec laquelle il voyageait était telle qu'un seul des deux officiers put le suivre.

Le 22 novembre 1722, après minuit, il arriva affaibli et décomposé devant Stralsund. Il se fit annoncer comme venant de la Turquie et chargé de dépêches importantes, et fut aussitôt conduit devant le commandant. Celui-ci s'informa de la santé du roi, mais en recevant la réponse il reconnut son maître au son de sa voix. Aussitôt il saute en bas de son lit et embrasse les genoux du roi. La nouvelle de son arrivée se répandit bientôt dans la ville, qui fut aussitôt illuminée. Bientôt après Stralsund fut assiégé par une armée combinée de Danois, de Saxons, de Prussiens et de Russes. Charles fit pendant le siège des prodiges de valeur; mais lorsque le 23 décembre 1715 on fut obligé de capituler, il se rendit à Lund en Scanie et prit des mesures pour protéger la côte; puis il attaqua la Norvège.

Il eut alors pour conseiller et pour confident le baron de Goertz, homme entreprenant et plein d'esprit. Celui-ci lui donna le conseil de mettre Pierre-le-Grand dans ses intérêts, en coûtât-il des sacrifices; puis de s'emparer de la Norvège et de débarquer ensuite en Écosse pour expulser George I^{er} qui s'était déclaré contre lui. Goertz se chargea en même temps de créer des ressources nouvelles. Déjà le tsar était gagné, une partie de la Norvège conquise, et les affaires de la Suède commençaient à prendre une tournure favorable, lorsque, le 30 novembre 1718, Charles fut tué au siège de Frederikshall d'un coup de

feu qui l'atteignit à la tête, pendant que, placé près du parapet, il inspectait les travaux. On le trouva mort dans cette position, la main à l'épée, dans sa poche le portrait de Gustave-Adolphe et un livre de prières. On regarde comme certain que ce n'est pas de la forteresse, mais du camp suédois, que partit le projectile (un très léger boulet) qui lui ôta la vie.

Le roi actuel Charles-Jean lui a fait ériger, en 1818, un monument à la place même où il a succombé.

Après la mort de Charles XII, la Suède disparut du rang des grandes puissances.

Charles nourrissait de vastes projets: il voulait donner un grand développement à la marine suédoise, imprimer un nouvel essor à l'industrie et au commerce. Pendant son séjour à Lund en Scanie, il avait eu de fréquents entretiens avec les professeurs de l'université, et il avait souvent assisté aux exercices publics sur la géométrie, les mathématiques et l'histoire. Plusieurs savans entreprirent, sous ses auspices, des voyages en Grèce et en Asie. L'amour de la justice, la bravoure et la fermeté furent les principaux traits de son caractère; sa fermeté, toutefois, dégénéra souvent en obstination. Le malheur ne sut jamais l'abattre, mais il ne supporta pas peut-être le bonheur avec la même égalité d'humeur. Ses nobles qualités, parmi lesquelles nous avons déjà signalé son extrême tempérance, son grand amour du travail, sa simplicité parfaite, ne furent pas sans mélange de défauts: on lui reprochait surtout la hauteur et la témérité.

Tout le monde connaît l'*Histoire de Charles XII*, écrite par Voltaire: cette composition, admirable sous le rapport du style et de la narration, traduite dans toutes les langues, ne mérite cependant pas toujours une confiance entière; la vie de Charles XII par son chapelain Norberg et les Mémoires militaires d'Adlerfeld, peuvent servir à en rectifier les erreurs et à en combler les lacunes. C. L.

CHARLES XIII, roi de Suède de 1809 à 1818, second fils du roi Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, naquit le 7 octobre 1748. Nommé grand-amiral de Suède au berceau, il avait sa carrière

toute tracée : aussi son éducation fut-elle dirigée spécialement vers l'étude des sciences nautiques, et il fut envoyé en croisière dans le Cattégat. En 1765 il fut nommé président honoraire de la Société des sciences d'Upsal. La mort d'Adolphe-Frédéric le rappela d'un voyage qu'il avait entrepris pour visiter les principaux états de l'Europe, et lorsque arriva la révolution de 1772, il prit parti pour le roi, son frère. Gustave III, pour lui montrer sa reconnaissance, le nomma gouverneur-général de Stockholm et duc de Sudermanie. Deux ans après, il épousa Hedwige-Élisabeth-Charlotte, princesse de Holstein-Gottorp. Dans la guerre contre la Russie, en 1788, il eut le commandement supérieur de la flotte, battit les Russes dans le golfe de Finlande, et ramena sans accident la flotte à Carlscrona, dans la saison la plus dangereuse; il fut nommé ensuite gouverneur de la Finlande, avec le privilège de se composer une garde de trabans, et en 1789 Gustave III lui confia le commandement de Stockholm pendant l'orageuse diète de cette année-là. En 1792, la dernière volonté de son frère, mort assassiné, porta le duc de Sudermanie à la régence du royaume: il procura à la Suède la paix avec tous les États, fit une alliance avec le Danemark pour protéger la navigation dans les mers du Nord, fonda un musée, une académie militaire pour 200 élèves, et se concilia l'estime générale.

En 1796, la majorité du jeune Gustave mit fin aux doubles fonctions de tuteur et de régent dont le prince Charles s'était acquitté avec probité et dont il se démit loyalement au terme fixé. Il vécut alors dans la retraite, à sa terre de Rosersberg, jusqu'à la révolution du 13 mars 1809 (voy. GUSTAVE IV). C. L.

Les événemens qui s'ensuivirent étant encore peu éclaircis et d'une haute gravité historique, nous devons entrer ici dans quelques détails; ceux qu'on va lire sont puisés à des sources authentiques et nous pourrions citer à l'appui des noms illustres.

Le 12 mars 1809, Gustave-Adolphe, instruit enfin de la marche d'Adlersparre (voy.) sur Stockholm, résolut de quitter la

capitale. Dès le 13 au matin, le prince Charles reçut de son neveu l'ordre de se préparer au départ. Tout disposé à obéir, il s'occupait d'arrangemens dans sa bibliothèque, sans se douter de ce qui se passait ailleurs, lorsque son aide-de-camp de confiance (M. de Suremain, émigré français, aujourd'hui lieutenant-général en retraite en France) vint lui annoncer que le roi était arrêté. Le prince saisit son épée et ses pistolets dans la crainte qu'on ne veuille l'arrêter aussi: M. de Suremain lui annonce qu'au contraire on viendra lui proposer l'administration du royaume. Le duc de Sudermanie la refuse avec indignation; mais on lui représente « que la monarchie est perdue s'il repousse le pouvoir dont son neveu a si mal usé; que l'ennemi est dans le pays et marche sur Stockholm, que dès lors un prince suédois ne peut refuser de combattre, et que, pour combattre avec succès, il faut qu'il gouverne. » Alors le prince n'hésite plus. Le duc de Sudermanie, administrateur-général provisoire, convoque les États, réorganise l'armée et les Russes s'arrêtent.

Le 10 mai, les États assemblés proscrivirent irrévocablement, à l'unanimité, Gustave IV et sa descendance. Ils présentèrent, le 6 juin, à l'administrateur-général une nouvelle constitution, reçurent son serment de l'observer, et le proclamèrent roi de Suède, sous le nom de Charles XIII. Le 18 janvier, ces mêmes états-généraux lui donnèrent pour successeur éventuel le prince Christian de Holstein-Augustenburg, qui prit le nom de Charles-Auguste. Le 17 septembre suivant Charles XIII signa la paix; ce qu'elle eut d'honorable lui fut dû, ce qu'elle eut de pénible était la conséquence inévitable des actes du gouvernement déchu.

L'héritier présomptif étant mort le 28 mai 1810, il fallut lui nommer un successeur. Charles XIII voulait ce qu'un prince de Holstein devait vouloir, un prince de cette maison, le frère du défunt; mais le pays manifestait son vœu pour le prince de Ponte-Corvo. Le roi pouvait résister, mais il céda, et, au bout de quelques mois, il disait ce qu'il a si souvent répété : « Dieu m'a récom-

pensé magnifiquement d'avoir sacrifié mes sentimens personnels au vœu de mon peuple. Les Suédois m'ont donné un fils tel qu'il me le fallait pour être le plus heureux des pères et des souverains. »

Les Suédois étaient, en 1810, une nation pauvre, humiliée et affaiblie à tel point qu'elle ne devait plus espérer de compter parmi les puissances. Deux ans après, leur commerce était déjà prospère. Charles XIII voyait son alliance recherchée par les plus puissans monarques. La Russie et l'Angleterre faisaient la paix sous ses auspices, et dans la quatrième année de son règne, le vieux monarque, l'ancien grand-amiral de Hogland, devait à son fils adoptif la joie de se trouver sur sa flotte devant les côtes de Norvège et de renouveler, disait-il, connaissance avec les boulets. Dans cette même année le roi de Suède ceignit sa tête de l'antique couronne norvégienne que le prince royal lui apporta, payant ainsi d'une seconde couronne l'adoption qui lui en avait promis une. Plus de 20 millions de francs étant acquis à la Suède par les négociations du prince royal, elle put se libérer entièrement de la dette étrangère. Ainsi, quatre ans après cette mémorable élection, la Suède avait repris son droit politique et militaire, « et le génie de mon fils, disait Charles XIII, a marchandé la guerre sur chacune des larmes que la gloire coûte aux familles. »

Charles XIII vit alors quatre années de prospérité. Le prince royal gouvernait, mais le roi s'en apercevait à peine; jamais emploi ne fut donné que par son expresse volonté. Le roi régnait dans le vrai sens du mot; si un ministre ou un courtisan l'oubliait, le prince royal le lui rappelait sévèrement. Les Suédois virent avec admiration le guerrier français prodiguer à leur roi âgé et infirme les soins d'intérieur les plus touchans et les plus suivis; plier toutes ses habitudes à celles du vieillard, et gagner jusqu'à la tendresse des deux vieilles reines et de la princesse Sophie-Albertine, mère et tantes de Gustave IV. Que de fois, au cercle de la reine, ils ont vu les traits du bon vieux roi s'épanouir, quand le prince royal, après les travaux de la journée, venait,

sans jamais y manquer, lui consacrer la soirée! En marchant appuyé sur le bras de son fils adoptif, « mon Antigone, disait Charles XIII, en souriant, est un gagnneur de batailles. »

Charles XIII mourut le 5 février 1818; les Suédois l'avaient aimé de cet amour que leur inspiraient ses vertus et la reconnaissance qu'ils devaient à son patriotisme.

J. I.

CHARLES XIV JEAN, élu prince royal de Suède le 21 août 1810, proclamé roi de Suède et de Norvège le 5 février 1818.

A l'article BERNADOTTE nous avons retracé la carrière du guerrier français et nous l'avons suivi jusqu'au moment où les circonstances lui imposèrent des devoirs tout nouveaux; c'est comme Suédois que nous aurons maintenant à l'envisager. Mais, pour exposer ce que la Suède et la Norvège doivent à Charles-Jean, ce n'est pas, comme pour tous les rois, au jour de son avènement au trône, mais à celui de son arrivée en Suède, que l'historien doit faire remonter ses recherches et son récit.

L'illustration que le prince s'était acquise en combattant pour l'indépendance de sa patrie, tout ce qu'on savait d'ailleurs de sa carrière politique, disaient assez de quels sentimens il devait être animé en abordant le territoire suédois. Quand il se vit au milieu de cette nation qui l'avait si glorieusement appelé à succéder au roi qu'elle s'était donné, quand il reçut les embrassemens du vertueux monarque à qui la Suède devait de l'avoir préservée des suites trop ordinaires d'une révolution, ce prince pouvait-il n'être encore qu'un Français et se croire toujours le lieutenant de celui qu'il n'avait voulu quitter qu'après en avoir obtenu ses lettres d'émancipation et auquel il avait refusé l'engagement de ne pas le combattre (*voy. l'art. cité*)? Les Suédois en avaient jugé autrement; ils étaient convaincus que son existence et ses facultés leur appartenaient désormais entièrement et sans réserve. De son côté, ce prince avait comparé le peu de bien qu'il lui serait permis de faire encore en France avec celui qu'il pouvait opérer en se rendant à l'appel du peuple suédois

cette comparaison lui avait montré sa destinée, et sans s'effrayer des difficultés qu'elle lui présentait, il s'y était livré avec la ferme résolution de la bien remplir, libre de tout lien, mais non de toute affection qui ne serait pas contraire aux engagements que, par devoir et par reconnaissance, il avait contractés envers sa patrie adoptive.

A son arrivée à Stockholm, le prince royal trouva dans le ministre de France, baron Alquier, un homme fort disposé à jouer le rôle de proconsul. Le ton de hauteur que ce ministre avait adopté, dès l'abord, dans ses communications, fut le prélude des funestes divisions qui ne pouvaient manquer d'éclater entre les deux gouvernemens. C'est à l'histoire à développer par quelle suite et quel enchaînement d'actes et de circonstances la Suède vit la Poméranie envahie par les troupes françaises, tandis qu'elle avait son ministre accrédité à Paris et que la France avait le sien à Stockholm. Nous devons nous borner à présenter sommairement les principaux faits qui précédèrent cette violation du droit des gens, violation par laquelle la Suède ne fut que trop bien avertie qu'elle devait songer à défendre son indépendance.

Dans leur dernière entrevue, Napoléon, n'ayant pu obtenir du prince royal l'engagement de ne jamais prendre les armes contre lui, s'était borné à lui parler de son système politique et du concours qu'il attendait de la Suède. Le prince royal, très résolu de ne faire aucun pacte ni formel, ni tacite, qui pût porter la moindre restriction à ses devoirs de prince suédois, avait répondu qu'il ignorait complètement jusqu'à quel point les lois et le système administratif de la Suède lui permettraient d'entrer dans ce système, et qu'il suppliait l'empereur de lui donner le temps de s'en assurer par lui-même. « Combien de mois vous faut-il, avait repris Napoléon? — Sire, jusqu'au mois de mai. — Je vous l'accorde; à cette époque prononcez-vous, ami ou ennemi. »

C'était peu de jours avant son départ de Paris que le prince royal avait reçu cette parole sur laquelle il croyait pouvoir compter; mais dès le 13 novembre, huit jours après son arrivée à Stockholm,

il eut la douleur d'apprendre que le ministre de France adressait une note dans laquelle il disait que l'empereur et roi, son maître, l'avait formellement chargé de presser, par les plus vives instances, S. M. suédoise de déclarer la guerre à l'Angleterre, d'ordonner la saisie des bâtimens anglais dans tous ses ports, ainsi que la confiscation des denrées et marchandises britanniques ou coloniales partout où elles se trouveraient, etc.; déclarant qu'il lui était expressément ordonné de se retirer, sans prendre congé, si, dans cinq jours après la date de sa note, le roi de Suède ne consentait, pleinement et sans restriction, aux propositions qu'il venait d'énoncer au nom de S. M. I. et R. Quand cette note fut soumise à la délibération du conseil, le prince royal y siégeait pour la première fois. Il se borna à supplier le roi de prendre sa détermination sans aucune considération motivée par sa présence; il parla de Napoléon avec respect, mais l'étonnement et le dépit qu'il ne put dissimuler sur une si prompt violation de la promesse qu'il en avait reçue firent bien augurer de ses principes d'indépendance politique; et l'avis du conseil fut de faire la déclaration exigée.

Le prince royal, espérant obtenir du moins quelques palliatifs aux maux qui devaient résulter, pour la Suède, de cette condescendance pour Napoléon, lui écrivit directement le 19 novembre. Après lui avoir rappelé qu'il l'avait déjà informé que le roi de Suède était prêt à faire tout ce que les lois lui permettaient pour seconder son système continental, et après s'être plaint de la sévérité de la dernière communication officielle, il disait: « En me décidant à accepter la succession à la couronne de Suède, j'avais toujours espéré, Sire, de concilier les intérêts du pays que j'ai servi fidèlement et défendu pendant trente années avec ceux de la patrie qui venait de m'adopter. A peine arrivé, j'ai vu cet espoir compromis, et le roi a pu remarquer combien mon cœur était douloureusement combattu entre son attachement à V. M. et le sentiment de mes nouveaux devoirs. Dans une situation si pénible, je n'ai pu que m'abandonner à la décision du roi. » (Sui-

vent les considérations qui devaient détourner la Suède de la déclaration de guerre exigée par l'empereur.) « Mais toutes ces considérations, Sire, ont disparu devant le désir de satisfaire V. M. Le roi et son conseil ont fermé l'oreille au cri de la misère publique, et l'état de guerre avec l'Angleterre a été résolu, uniquement par déférence pour V. M. et pour convaincre nos calomniateurs que la Suède, rendue à un gouvernement sage et modéré, n'aspire qu'après la paix maritime. Heureuse cette Suède, jusqu'à présent si mal connue, si elle peut obtenir, en retour de son dévouement, quelque témoignage de bienveillance de la part de votre majesté. »

En réponse à cette demande de bienveillance pour la Suède, la diplomatie impériale fit jouer les ressorts qu'elle employait avec tant de prédilection. Le prince royal put lire dans le *Moniteur* des lettres datées d'Elseur ou de Copenhague, évidemment dictées, ou pour lui servir de règle de conduite, ou pour l'inquiéter sur des dangers imaginaires. Tantôt on y parlait de l'encombrement des marchandises anglaises à Gothenbourg, d'où elles étaient portées et recélées dans les mines; tantôt d'une correspondance clandestine du consul anglais dans cette ville. On assurait que le gouvernement britannique se refusait à reconnaître Charles XIII comme souverain de la Suède; on annonçait que le comte de Gottorp (Gustave IV) avait été reçu à bord de la flotte anglaise, dans la Baltique, avec les honneurs qu'on rend aux têtes couronnées, etc., etc.

A ces tracasseries indirectes le gouvernement français en ajouta bientôt ouvertement de plus hostiles. Il demandait la répression de la contrebande; il se plaignait de ce que la guerre déclarée à l'Angleterre n'était qu'une vaine démonstration qui n'apportait que des obstacles chimériques au commerce qu'elle ne cessait de faire avec la Suède. Les lettres, les notes remplies d'aigreur, d'accusations et de menaces se multiplièrent pendant l'année 1811. Des corsaires français parurent dans la Baltique et saisirent un grand nombre de navires suédois; lors même que son conseil des prises en

ordonnait la restitution, Napoléon les faisait retenir. Il exigeait, par l'organe de son ministre Alquier, l'établissement de douaniers français dans les ports et sur les côtes de la Suède; il demandait que 6,000 matelots suédois fussent envoyés à Brest, mais sans officiers, dont il avait assez, disait-il; et son ministre menaçait de 40,000 Français qui, réunis à l'armée danoise, allaient pénétrer en Suède, si, dans le délai de cinq jours, ses demandes n'étaient favorablement accueillies. Pour combler enfin la mesure de ces violences, la Poméranie et l'île de Rugen furent envahies et occupées le 27 janvier 1812 par un corps de troupes françaises sous les ordres du maréchal prince d'Eckmühl.

Ce dernier outrage excita une vive indignation en Suède. L'exaspération de la nation fut à son comble, et l'âme ardente du prince royal exhala des plaintes énergiques dans la dépêche qu'il adressa à l'empereur le 11 février suivant. « L'outrage fait gratuitement à la Suède, lui disait-il, est vivement senti par le peuple et doublement par moi qui suis chargé de l'honneur de le défendre. Si j'ai contribué à rendre la France triomphante, si j'ai constamment souhaité de la voir heureuse et respectée, il n'a jamais pu entrer dans ma pensée de sacrifier l'honneur et l'indépendance du pays qui m'a adopté. V. M., si bon juge en pareille matière, a déjà pénétré ma résolution. Peu jaloux de la gloire et de la puissance qui vous environnent, je le suis beaucoup de ne pas être regardé comme un vassal. V. M. commande à la majeure partie de l'Europe, mais sa domination ne s'étend pas jusqu'au pays où j'ai été appelé. Mon ambition se borne à le défendre, et c'est ce que je regarde comme le lot que la Providence m'a départi. L'effet que l'invasion de la Poméranie a produit sur ce peuple peut avoir des conséquences incalculables, etc. »

On crut d'abord que l'empereur ne voulait que s'assurer une position militaire pour la lutte qu'il allait engager contre la Russie, et la diplomatie impériale employait tous ses moyens pour répandre cette opinion; mais les actes dont cette brusque invasion fut immédiate-

ment suivie mirent en évidence son intention de traiter la Suède en ennemie, pour en faire plus tard ce qui conviendrait à sa politique, si, comme il l'espérait, il revenait vainqueur. Ces actes étaient trop frappans pour qu'on pût s'y méprendre : arrestation de fonctionnaires publics suédois que l'on conduisait dans les prisons de Hambourg; tous les emplois donnés à des Français; saisie des propriétés publiques et particulières; désarmement et transport en France de deux régimens suédois, non battus, mais surpris, qui se croyaient non-seulement en paix, mais alliés de la France; les bâtimens suédois, forcés d'abord à coups de canon de rester dans les ports, puis désarmés et séquestrés au profit de la France; toute communication interdite par l'arrestation de la poste suédoise à Hambourg, où l'on faisait des perquisitions pour découvrir les fonds qui s'y trouvaient pour compte de la Suède. . . Qu'aurait-on fait de plus dans un pays conquis par la force des armes?

Ce n'est pas tout. Le roi de Suède, tardivement informé de l'invasion française, d'après les précautions prises pour qu'on ne pût savoir en Suède ce qui se passait en Poméranie, avait envoyé le général d'Engelbrecht, en qualité de parlementaire, pour acquérir quelques notions précises sur l'état des choses. Il apprit bientôt que le général comte Friant avait refusé de recevoir le général suédois et même de répondre à la lettre que ce parlementaire lui avait adressée. Le chargé d'affaires de France accrédité à Stockholm, interpellé sur cette violation de territoire, répond qu'il n'a sur cet objet aucune instruction de son gouvernement; de son côté, le chargé d'affaires de Suède, résidant à Paris, ayant, par la notoriété publique, la certitude de l'invasion de la Poméranie par les troupes françaises, adresse une note au duc de Bassano pour obtenir quelque éclaircissement sur les motifs de cette occupation. On lui demande si c'est d'après les ordres de sa cour qu'il a fait cette note : il répond que l'on sait bien qu'il n'en peut pas recevoir, et que, dans une affaire de cette importance, il a cru devoir les prévenir. Le duc de Bassano lui dit qu'il

faut qu'il les attende pour que l'on puisse s'expliquer à ce sujet.

Voyant qu'au lieu de donner quelque motif, quelque prétexte, qui pût faire supporter tant d'actes si manifestement hostiles, l'empereur s'obstinait à rendre ces actes encore plus offensans en y ajoutant l'insulte du silence, le roi de Suède se décida à suivre enfin le conseil qu'il en avait reçu deux ans auparavant, lorsque, lui demandant secours et protection, Napoléon lui avait durement répondu : « Adressez-vous à l'empereur Alexandre, il est grand et généreux ! » Il s'y adressa donc, et la Suède conclut avec la Russie un traité d'alliance qu'on a souvent, mais très inexactement, désigné sous le nom de *traité d'Abo*. Le premier traité fut signé le 2 mars 1812, à Saint-Petersbourg; l'entrevue demandée par l'empereur Alexandre au prince royal de Suède n'eut lieu à Abo que vers la fin d'août suivant. Les dates sont très différentes et plus encore les circonstances; elles prouvent que c'est très fausement aussi qu'on a souvent publié que la Suède avait attendu les revers de Napoléon pour s'allier à la Russie. L'accession de la Suède à la coalition contre Napoléon, en 1814, fut la suite naturelle, inévitable, de son alliance avec la Russie. Elle lui fut fidèle, comme elle l'aurait été bien plus volontiers à la France, si Napoléon ne l'eût pas rejetée. Cette faute lui devint funeste; et l'on se demande par quelle fatalité Napoléon traitait si mal un prince et une nation qui, par un simple mouvement sur Pétersbourg, pouvaient assurer son triomphe et prévenir tous ses désastres.

On sait combien l'empereur Alexandre et le gouvernement anglais eurent à se féliciter d'avoir mieux apprécié la Suède et d'avoir eu pour elle autant de ménagemens et d'égards que Napoléon lui avait montré de violence et de dédain. On sait quel poids le prince royal jeta dans la balance de cette grande lutte.

Il faudrait n'avoir aucune idée du caractère de ce prince, aucune notion de ses antécédens dans sa carrière publique, pour admettre qu'il n'eût pas préféré le rôle d'allié de la France à celui que Napoléon l'avait forcé de prendre par son odieuse conduite envers la Suède. Mais,

en prenant même le parti contraire, on ne peut l'accuser d'avoir dépouillé ses affections pour la France, quand on connaît sa vive opposition et ses protestations énergiques contre le passage du Rhin. « Franchir les frontières de la France, disait-il à ses alliés, c'est imiter Napoléon lui-même et justifier sa conduite précédente envers nous; c'est encourir nous-mêmes les justes reproches que nous lui avons adressés; c'est méconnaître et fausser les principes d'éternelle justice que nous invoquons contre lui, les seuls qui nous autorisaient à repousser la force par la force. » — « Pour quels intérêts combattrions-nous? écrivait-il à l'empereur Alexandre: V. M. est trop grande, trop éclairée, pour vouloir porter la guerre civile en France. Si elle y éclatait, peut-être nous créerait-elle des dangers aussi grands, aussi réels que ceux dont nous avons voulu nous préserver. Et pourquoi, Sire, après avoir combattu avec tant de gloire, pour des motifs si purs, et avoir dirigé d'une main si sage et si ferme cet ingrat et capricieux assemblage qu'on appelle coalition, pourquoi, dis-je, compromettrions-nous plus long-temps une gloire si justement acquise et l'intérêt de nos peuples pour une cause qui nous devient désormais étrangère? »

Répondant à une lettre du 10 novembre 1813 (la date est à remarquer) par laquelle l'empereur Alexandre demandait son avis sur les opérations ultérieures, le prince royal disait: « Je sens tout ce qu'il y a de juste dans le raisonnement de ne pas laisser à Napoléon le temps de réorganiser des forces nouvelles; mais, quand j'oppose à cet inconvénient toutes les raisons que me dictent et l'expérience du passé et la connaissance que j'ai du caractère du peuple français, les dangers de l'entreprise projetée (le passage du Rhin) me paraissent bien plus grands que les résultats que l'on s'en promet. » Dans le développement de ses raisons il disait: « Comment faire comprendre que les alliés n'ont combattu que pour la défense de leur territoire et qu'ils désirent la paix, s'ils ne proclament hautement les bases de cette paix en reconnaissant pour frontières de la France le Rhin,

à l'exception de la Hollande, les deux mers, les Alpes et les Pyrénées, et ne déclarent, en opposition à toutes les calomnies que Napoléon ne manquera pas de répandre sur leurs intentions, qu'ils veulent que la France reste France, par la même raison et le même droit qui les a fait combattre pour reprendre et assurer l'intégrité de leur propre territoire. »

En date du même jour, 14 novembre, après l'expédition de cette réponse, le prince royal écrivit encore à Alexandre pour appuyer ses observations par des faits: « Je vous prie, Sire, de considérer mes observations comme l'expression pure et franche de ma première pensée après la lecture de votre lettre du 10, et que cette pensée est la suite de la connaissance que m'est si bien acquise des sentimens de la nation française, de son élan, et du patriotisme qu'elle est capable de développer dans les crises violentes. A l'époque de mon entrée au ministère, le territoire français était menacé; la nation, épuisée d'hommes et d'argent, méprisait les membres du Directoire et désirait leur expulsion; elle voulait la paix et la demandait à grands cris. Eh bien! je n'eus qu'à parler; je réveillai tous les courages assoupis. Je m'adressai directement à cette nation si justement mécontente, et, dans un mois, j'en avais déjà obtenu plus que je n'avais demandé. Toute l'Europe était liguée contre elle, et cependant elle maintint sa ligne défensive entre les Alpes et les Apennins liguriens, et fut victorieuse sur tous les autres points. Le général Bonaparte revint d'Égypte; Votre Majesté sait le reste. » Voici ce qu'il écrivait encore de Liège dans les premiers jours de mars 1814: « L'unique but de la coalition, le seul qui fût légitime, était de refouler la puissance française dans ses limites naturelles et de la forcer à respecter celles des autres états. Je n'ai consenti à prendre part à ses opérations que sous la condition expressé que les frontières de la France, telles que la révolution et les traités les avaient établies, seraient formellement respectées. Rappelez-vous qu'il n'a jamais été question de passer le Rhin; que, même à Trachenberg*, il fut résolu qu'on n'au-

(*) Petit endroit de la Silésie où Charles-Jean

rait jamais cette pensée.» — «Je ne saurais trop le répéter, écrivait-il encore le 13 mars, une guerre en France est contraire aux intérêts de l'Europe comme à ceux de la Suède. Une guerre qui a pour but de rétablir une dynastie est une guerre injuste en principe, barbare par les malheurs qu'elle doit entraîner. Les lumières, la civilisation reculeraient de dix siècles; les moines et les bourreaux couvriraient bientôt de deuil et de ténèbres cette belle France à laquelle on ne peut reprocher que l'ambition démesurée de son chef, ambition dont la France elle-même n'a pas moins à souffrir que les autres nations. La Suède n'a aucun motif, aucune raison de continuer cette querelle; le sang de ses enfans est trop précieux pour être versé pour une cause qui amènerait en Europe un asservissement mille fois plus insupportable que celui de Napoléon. Ayons donc le courage de le dire : point de guerre s'il faut la continuer contre les principes qui nous ont mis les armes à la main! »

Les événemens des premiers jours d'avril 1814 affectèrent douloureusement Charles-Jean. Ces événemens, qui lui montraient la plus grande aberration de ces principes qu'il se flattait d'avoir fait adopter par les alliés, étaient bien de nature à lui faire craindre le même oubli de leurs engagemens pour l'exécution du traité qui cédait la Norvège à la Suède. Impatient de savoir lui-même ce qu'il avait à craindre ou à espérer de ses alliés, il se rendit promptement à Paris, n'amenant avec lui que 12 hommes d'escorte. Une demi-heure après son arrivée il reçut la visite de l'empereur de Russie.

Dans des rapports directs et personnels assez souvent répétés avec le prince royal de Suède, l'empereur Alexandre avait été frappé de cette manière franche, loyale et si expansive avec laquelle le prince lui avait exposé les dangers de leur position commune et les moyens de les conjurer, et cela lorsqu'ils ne pouvaient compter que sur l'Angleterre pour résister à celui qui disposait du reste de

se rendit pour visiter l'empereur Alexandre et le roi de Prusse dans leur quartier-général. L'entrevue eut lieu du 9 au 12 juillet 1813. J. H. S.

l'Europe. Alexandre avait conçu pour le prince royal un sentiment de haute estime et de sincère amitié qu'il lui a conservé même au-delà de la vie, puisqu'il l'a légué à sa famille et surtout à son frère, en lui recommandant de ne jamais oublier les services que ce prince leur avait rendus *. Il s'était établi entre eux une espèce de confraternité d'armes et une sympathie dans laquelle l'empereur de Russie ne vit jamais l'apparence de ces mécomptes dont celle qu'il avait d'abord éprouvée pour Napoléon avait été bientôt suivie.

Dans de telles dispositions, Alexandre avait parfaitement senti combien le prince royal devait être affecté de ce qui venait de se passer, et, apprenant qu'il venait à Paris, il voulut être le premier à le voir, pour le calmer et le tranquilliser sur ses intérêts personnels.

Tous les actes relatifs à la reconnaissance et à la garantie du traité de Kiel (14 janvier 1814) par les cinq grandes puissances furent en effet rédigés et signés dans les formes voulues, et le prince royal partit aussitôt pour aller mettre fin aux intrigues ourdies par quelques diplomates et par le prince Chrétien ou Christian, qui s'était fait déclarer roi de Norvège.

Le prince royal n'eut pas besoin des troupes que l'empereur Alexandre avait mises à sa disposition : avec ses seuls Suédois il se présenta sur les frontières de la Norvège, et en quinze jours la campagne fut terminée. Le prince Chrétien, qui avait jeté cette brave nation dans les dangers de la résistance au traité de Kiel, ne voulut pas les partager avec elle et se retira. Les Norvégiens, abandonnés par leur roi de quelques jours, n'avaient plus qu'à se soumettre à la loi du vainqueur; mais ce vainqueur, renonçant au droit positif que lui donnaient les traités, ne leur imposa d'autre loi que de devenir libres, comme les Suédois, sous le sceptre de son père, d'avoir, comme eux, des droits politiques et de mettre en commun leurs

(*) L'empereur Nicolas, annonçant au roi de Suède son avènement, lui écrivait : « Je regarde la continuation de vos sentimens d'amitié comme la portion la plus précieuse de l'héritage de mon frère. »

moyens de défense contre un danger commun. « Quel est le souverain des vieilles dynasties, a dit à ce sujet un de nos historiens, qui, dans la même position, aurait montré un tel éloignement pour l'emploi de la force, un tel respect pour les droits des nations? quel est celui qui eût rendu un tel hommage à leur indépendance*? » Ainsi, tandis que le sort des divers peuples de l'Europe était encore à fixer, le prince royal de Suède, après un an d'absence, reutra dans la capitale de sa patrie adoptive avec la gloire d'avoir, par la réunion des deux peuples de la presqu'île scandinave, jeté les fondemens d'une puissance qui doit avoir son poids dans l'équilibre de l'Europe.

Deux ans étaient à peine écoulés depuis que la France avait payé sa gloire militaire et la politique de son gouvernement impérial par la perte de 7 millions d'habitans et des frontières naturelles que la France républicaine avait acquises; les diverses populations de l'Europe étaient rendues à leurs anciens souverains qui avaient fait de plusieurs existences nationales un objet de trafic, de partage et de permutation. Ces souverains avaient formé une sainte alliance, pour se garantir réciproquement ces retours à leur domination, ainsi que ces nouveaux partages, et la France avait encore leurs garnisaires. La Suède seule maintenait le roi et la forme de gouvernement qu'elle s'était donnés par sa révolution de 1809. C'était, pour les esprits superficiels, une espèce d'anomalie qui les rendait attentifs à ce qui devait arriver à la mort de Charles XIII. Les uns craignaient, et d'autres désiraient de voir compléter, à cette époque, le retour aux doctrines du droit divin que les souverains cherchaient à rétablir. Ces désirs et ces craintes furent également trompés. L'événement qu'on attendait n'eut d'autre résultat que celui qu'il aurait eu 60 ans auparavant; il fut proclamé suivant la formule antique: « *Le roi est mort, vive le roi!* » et l'avènement de Charles XIV Jean data de l'instant même où mourut Charles XIII (5 février 1818). Tous les souverains adres-

(*) Montgaillard, *Histoire de France*, t. VIII, p. 405.

sèrent au nouveau roi leurs lettres de condoléance et de félicitation, suivant la forme et les procédés consacrés par l'usage. Dès lors il fut prouvé que cette volonté nationale qui avait donné (le 6 juin 1809) la couronne de Suède au duc de Sudermanie et décidé unanimement le 21 août 1810, après la mort du prince royal Charles-Auguste, que cette couronne serait héréditairement transmise au prince de Ponte-Corvo, que cette volonté nationale, disons-nous, était aux yeux des souverains un titre légitime.

Dans ce règne dont ils comptent déjà la seizième année, les Norvégiens et les Suédois ont eu le bonheur de voir complètement remplies les grandes espérances que les talens politiques et militaires développés par le prince royal leur avaient fait concevoir. Dans plusieurs circonstances ils ont eu à se glorifier de voir leur roi résister à toute influence étrangère, répondre avec fermeté aux demandes et aux insinuations qui prenaient parfois le ton de la menace, et les repousser par des refus formels, exprimés avec la même dignité, la même énergie que s'il eût été à la tête 600,000 hommes. Ils ont d'autant mieux apprécié la grandeur de son caractère qu'ils y trouvaient une garantie contre le système que les grandes puissances cherchaient alors à rétablir.

Ces deux peuples unis pourront-ils jamais oublier la constante sollicitude avec laquelle ce monarque s'est occupé d'assurer leur indépendance, en établissant, et par terre et par mer, un bon système de défense qui fait de leur presqu'île un état du second ordre, il est vrai, mais pouvant se suffire à lui-même et désormais affranchi de la nécessité de n'être que le satellite d'une autre puissance? La presqu'île scandinave, telle que Charles XIV Jean est parvenu à la constituer, n'a désormais nulle cause de collision avec aucune nation de l'Europe. Il n'existe entre elle et les autres puissances aucun motif d'ambition, de concurrence ou de rivalité. Dans une conflagration générale, son admirable position la rend maîtresse de ses mouvemens et parfaitement libre dans le choix de ses alliés, sa coopération

étant pour tous d'une égale importance. Entourée de mers, ses limites naturelles sont fixées, et les seules conquêtes qu'elle puisse ambitionner sont celles de l'industrie. C'est dans ce but, et pour compléter son grand œuvre politique, que Charles XIV a mis tant de soins et d'activité à reprendre et continuer la grande entreprise depuis si long-temps commencée et, si souvent abandonnée par ses prédécesseurs, de joindre l'Océan à la Baltique, en traversant la Suède, entreprise qu'il a la gloire d'avoir terminée, ce qui suffirait pour immortaliser son règne.

Par les fautes de son gouvernement, et par elles seules, la vaillante et généreuse nation suédoise était réduite à l'état le plus déplorable et en apparence le plus désespéré. Ses forces, épuisées par des guerres follement entreprises et plus follement dirigées; ses finances détruites et sa dette publique tellement accrue qu'un demi-siècle de prospérité ne pourrait l'éteindre; deux de ses plus importantes provinces irrévocablement perdues; sa nationalité enfin tellement compromise que l'aliénation du pays était notoirement résolue par deux puissances auxquelles la nation n'avait aucun moyen de résister, — telle était la Suède quand elle renversa une dynastie qui causait ses malheurs et appela bientôt après un nouvel héritier de la couronne. Nous voyons aujourd'hui cette même nation dans un état prospère, ayant l'armée proportionnellement la plus forte, la mieux organisée et la moins dispendieuse, sans dette étrangère, et ses finances si bien réglées que les recettes excèdent les dépenses; elle a le gouvernement le mieux constitué dans l'intérêt de toutes les classes et du développement de toutes les facultés, de toutes les industries, et, par conséquent, le plus d'accord entre le gouvernement et les gouvernés; cette nation enfin est la plus libre, la plus indépendante et la moins incertaine sur son avenir*.

Le roi de Suède n'a, de son mariage avec Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, née à Marseille en 1781 et couronnée

(*) Voir le *Voyage en Suède* de M. Daumont, 2 vol. in-8° avec atlas, Paris 1834.

reine de Suède le 21 août 1829, qu'un seul fils auquel nous consacrerons un article à part (*voy. OSCAR*). J. I.

CHARLES, rois de Naples et de Sicile. On en compte 6, dont le premier fut le comte d'Anjou, frère de saint Louis (1264-1285). Son fils **CHARLES II** lui succéda (1285-1309); **CHARLES III** (1381-1388) était de la même maison. Il a été question de **CHARLES IV** parmi les rois d'Espagne (*voy. CHARLES II*), de **CHARLES V** parmi les empereurs d'Allemagne (*voy. CHARLES VI*), et de **CHARLES VI** encore parmi les rois d'Espagne (*voy. CHARLES III*). *Voy. NAPLES* et *DEUX-SICILES*. S.

CHARLES, rois d'Espagne et des Indes. En ne comptant pas l'ex-infant don Carlos (*voy.*), qui a pris le nom de Charles V sans être reconnu par aucune puissance, on en trouve quatre dont le premier figure sous le nom de *Charles-Quint* dans la série des empereurs d'Allemagne (*voy. plus haut*). De ces quatre, deux appartiennent à la maison d'Autriche et les deux autres à celle de Bourbon. S.

CHARLES II, fils de Philippe IV et de Marianne d'Autriche, n'avait que 4 ans lors de la mort de son père, en 1665. Celui-ci avait dans ses derniers momens confié la régence, pendant la minorité de son héritier futur, à la reine douairière et à un conseil où celle-ci avait eu soin de ne faire admettre que des hommes dévoués à ses intérêts, à l'exclusion de don Juan d'Autriche, ce bâtard royal qui, par ses victoires, avait acquis une grande popularité, et qui seul, en effet, avait fait respecter l'Espagne au dehors. Par cette raison même la régente le redoutait et l'éloignait des affaires. En revanche, elle appela au conseil de régence son confesseur allemand, le père Neidhard, qu'elle avait déjà nommé grand-inquisiteur. Ses intrigues ne réussirent qu'à moitié; car don Juan, fort de l'appui de ses troupes et de l'opinion publique, marcha sur Madrid, et força Marianne d'éloigner son confesseur et de lui confier à lui-même la vice-royauté d'Aragon.

Charles II, dès qu'il fut parvenu à l'âge de raison, voulut aussi échapper à la tutelle de sa mère, sans se sentir pour-

tant la force de se gouverner lui-même. A peine âgé de 15 ans, il se déroba à la surveillance de la régente, se déclara majeur, appela don Juan au conseil, et força sa mère d'aller chercher une retraite dans un couvent. Le jeune prince laissa gouverner alors le vaillant capitaine; mais il le perdit bientôt, et, après sa mort, il négligea le soin des affaires, confiant le ministère à des favoris, permettant à sa mère de reprendre son influence, et s'enfermant dans son palais pour s'occuper de choses futiles, les seules pour lesquelles il se sentit quelque goût. L'Espagne avait intrigué en France pendant la minorité de Louis XIV : la France prit sa revanche sous le règne du débonnaire Charles II. A aucune époque peut-être l'Espagne n'avait été aussi tristement gouvernée, quoique les rois précédens n'eussent pas montré beaucoup de capacité. Après les victoires de Louis XIV, l'Espagne dut s'estimer heureuse d'obtenir, en 1678, par le traité de Nimègue, la paix qui lui coûta la Franche-Comté et plusieurs villes des Pays-Bas; à la suite de ce traité Charles II reçut des mains du vainqueur, pour épouse, Louise, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV. Cette princesse prit quelque ascendant sur l'esprit faible du roi, qui du reste avait de l'aversion pour les Français. Madame de Villars, femme de l'ambassadeur de France à Madrid, écrivit comme un secret à Paris que *ni le roi, ni les deux reines, ni le ministre n'avaient aucun crédit*. Il faut lire les lettres de cette ambassadrice pour avoir une idée de la vie insipide qu'on menait alors à la cour d'Espagne, où l'on avait des nains pour soutenir la conversation, et où les amans attendaient une procession pour s'entretenir librement avec leurs maîtresses. Accablée d'ennui, la reine mourut en 1689.

Même avant cet événement, l'Espagne, inquiète sur les Pays-Bas, avait consenti à faire partie de la coalition formée contre Louis XIV qui menaçait la Hollande. Après la mort de la reine, l'Autriche domina ouvertement dans le cabinet de Madrid, et cette fois Charles II se fit donner une femme par l'empereur d'Allemagne : c'était la sœur de ce sou-

verain, Anne, veuve de l'électeur palatin. Tout dévoué alors au système politique de l'Autriche, Charles II prit les armes contre Louis XIV; mais il ne sut guère défendre son royaume que les troupes françaises envahirent en 1694; déjà elles avaient pénétré jusqu'à Barcelone, lorsqu'en 1697 la paix de Ryswick délivra Charles II de ce danger. Sa santé s'étant altérée et lui ayant fait pressentir qu'il ne laisserait pas d'héritier direct, il fit, sous l'influence de sa femme et de l'Autriche qui la dirigeait, un plan pour régler le partage de ses états : il laissait l'Espagne et les Indes au fils aîné de l'électeur de Bavière, petit-fils de Marguerite d'Espagne et neveu de la reine Anne; Louis, dauphin de France, devait avoir les Deux-Siciles et les autres possessions de l'Espagne en Italie, à l'exception du duché de Milan qui devait échoir au second fils de l'empereur d'Allemagne. Selon Voltaire, ce fut à l'insu du roi que la diplomatie, probablement sur le projet du ministre Torcy, partagea en 1698, à La Haye, la monarchie espagnole. Ce projet devint nul par la mort du principal héritier, le prince de Bavière. En conséquence, un nouveau plan fut dressé, d'après lequel l'archiduc d'Autriche devait avoir l'Espagne et les Indes; on voulait augmenter la part du dauphin de France de la Lorraine, dont le duc aurait été dédommagé par le Milanais. Ce second plan ne convenait ni à l'Autriche ni à la France, qui convoitaient chacune tout l'immense héritage du roi d'Espagne. Charles II approchait du tombeau au milieu des intrigues diplomatiques relatives à sa succession. On cherchait à effrayer son imagination pour lui arracher un testament favorable aux vues de l'Autriche. De singulières capucinades furent mises en jeu pour agir sur son esprit hébété; on ne respecta pas même la sépulture des morts. Les gens raisonnables à la cour s'en indignèrent et forcèrent le malheureux prince à renvoyer le capucin allemand qui devait l'exorciser. Cependant les sollicitations diplomatiques n'en furent pas moins pressantes. Charles II, obligé de se prononcer, au lieu de consulter les cortès mis de côté par la dy-

nastie autrichienne, prit l'avis du pape et des hommes d'état de son royaume; et quoique attaché, à cause de son origine, aux intérêts de l'Autriche, il se décida pourtant, d'après leur conseil, en faveur de Philippe de Bourbon, duc d'Anjou, petit-fils de la sœur aînée du roi. Le parti autrichien avait fini par perdre son ascendant, à cause de la maladresse de ses agens. Cependant il l'aurait emporté peut-être sans les troupes que la France envoyait vers les Pyrénées. Ce fut au mois d'octobre 1700 que Charles II institua, par un troisième testament, le petit-fils de Louis XIV son successeur. Il ne survécut qu'un mois à cet acte important. Avant de mourir, il désigna une junte composée de la reine et de plusieurs ecclésiastiques et laïcs pour régir le royaume jusqu'à l'arrivée de Philippe V.

Charles II fut le dernier rejeton de la dynastie dégénérée des princes d'Autriche en Espagne. Il était temps que cette race finît; car il semblait qu'elle ne fût plus capable de produire des hommes dignes d'un trône aussi important que celui d'Espagne. Aussi, sous Charles II, cette puissance déchet considérablement; il laissa aux Bourbons un pays sans industrie et sans agriculture, sans instruction, sans marine, vivant des richesses extorquées aux colonies d'outremer, se laissant gouverner par des moines, et n'ayant plus qu'un très faible revenu payé en mauvaise monnaie.

CHARLES III, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, né en 1716, n'avait encore que 14 ans, lorsque son père l'envoya à l'armée d'Italie pour occuper la Toscane, dont le gouvernement était vacant par suite de l'extinction des Médicis. Puis, à l'âge de 18 ans, il reçut la mission d'occuper Naples et de gouverner ce pays avec le titre de roi des Deux-Siciles que lui céda son père. Il fallut acheter cet honneur par une victoire sur l'armée allemande qui fut battue en effet à Bitonte. Maître de Naples, l'infant alla soumettre la Sicile. Il fut formellement reconnu roi par le traité de Vienne, en 1730; mais il ne jouit pas de sa royauté avec beaucoup de tranquillité: obligé de soutenir l'armée

espagnole en Italie, il fut menacé du bombardement de Naples par une flotte anglaise qui ne lui laissa que deux heures pour se décider. Charles, cédant à la crainte, promit de se détacher de l'alliance espagnole; mais ne regardant pas comme obligatoire une promesse qu'on lui avait arrachée par les menaces, il se hâta de mettre les côtes de Naples en état de défense. Prémuni alors contre les attaques de la marine anglaise, il renoua avec l'Espagne et marcha au secours des troupes de son père. Après la mort de Philippe V, l'infant Charles continua de gouverner le royaume de Naples qui devait rester son partage, tandis que son frère aîné Ferdinand régnait en Espagne; mais ce dernier mourut en 1759, sans laisser d'enfants, et Charles se rendit dans sa patrie pour recueillir ce brillant héritage. Avant de partir, il nomma roi des Deux-Siciles le 3^e fils qu'il avait eu de son mariage avec Marie-Amélie de Saxe, et lui remit l'épée que Louis XIV avait donnée à Philippe V, en le plaçant sur le trône d'Espagne. Il destinait la couronne qui venait de lui échoir à son fils puîné, à cause de l'imbécillité de son fils aîné Philippe, sujet à des attaques épileptiques.

En débarquant à Barcelone, Charles III rendit à cette ville ses anciens privilèges municipaux et commerciaux que les rois lui avaient enlevés dans les guerres civiles, acte qui fut regardé comme étant de bon augure pour son règne. On savait d'ailleurs que Charles III avait gouverné Naples avec beaucoup de sagesse; il était déjà connu comme un prince doux et ne repoussant point, comme la plupart de ses prédécesseurs, les réformes utiles, analogues aux progrès de la raison humaine. Son règne justifia ces espérances. Il introduisit l'économie dans les finances obérées par la prodigalité et par l'insouciance des rois précédents; il fit remise aux laboureurs de ce qu'ils devaient au fisc; on leur fournit des grains pour ensemençer leurs terres; dans la suite des colons suisses furent appelés à peupler et à cultiver des terrains abandonnés dans la Sierra Morena. Ces colonies subsistent encore; mais, quoique dirigées par un homme éclairé,

Paul Olavidès, elles n'ont pas répondu entièrement à l'attente du gouvernement.

En 1756, l'Espagne entraînée par la France dans la guerre avec l'Angleterre, voulut forcer le Portugal à se détacher de l'alliance de la Grande-Bretagne et à entrer dans celle de la France. Elle envahit les frontières portugaises; mais, pendant ce temps, l'Angleterre lui prit Cuba, les Philippines et les richesses que les galions des colonies espagnoles apportaient à la métropole; elle dut se féliciter encore, à la paix de 1762, de ne perdre que les Florides.

Depuis ce temps, les réformes utiles furent reprises dans l'intérieur, malgré l'opposition du clergé qui voyait ses intérêts menacés, ou qui regardait comme un devoir de bon catholique de protester contre tout changement. Il y eut même des troubles à Madrid. Le palais du roi attaqué, les gardes valonnes massacrées, des cris furieux contre le ministre favori Squillace, qui avait osé proscrire les chapeaux rabattus et les manteaux, d'autres signes menaçans, engagèrent Charles III à se réfugier à Aranjuez et à renvoyer le favori pour apaiser le peuple. Comprenant parfaitement que l'existence de l'ordre des jésuites n'était plus en rapport avec le temps où il vivait, Charles ne balança pas d'imiter la France, en supprimant ces moines dangereux qui, déjà maîtres du Paraguay, attiraient à eux le commerce du Pérou; mais, du reste, il n'eut garde de toucher aux richesses immenses du clergé espagnol. Il avait, lors de son avènement, défendu à l'inquisition de prendre aucune décision importante, sans l'autorisation du gouvernement: Charles, obsédé de sollicitations puissantes, révoqua cet ordre et laissa persécuter plusieurs hommes estimables. Il introduisit la tactique moderne dans l'armée, et sous le ministère de Florida-Blanca (*voy.*) les finances reçurent des améliorations notables. A la mauvaise monnaie de Charles II fut substituée une autre de meilleur aloi; le commerce des grains fut rendu libre; des sociétés d'économie publique furent instituées; une banque, qui reçut le nom de banque de Saint-Charles, fut établie à Madrid, et la direction en fut confiée à un Fran-

çais habile, le comte de Cabarrus (*voy.*), qui fit établir aussi la Compagnie commerciale des Philippines. Les arts et les sciences furent également encouragés et protégés, et Madrid, ville jadis sombre et sale, prit un autre aspect sous ce règne. Ayant agrandi la marine, Charles III voulut mettre fin à la piraterie des Algériens qui infestaient constamment les parages de l'Espagne, et envoya une flotte pour les châtier. Cette tentative deux fois renouvelée échoua: les uns disent que le choix fait d'un Irlandais, nommé O'Reilly, pour commander la flotte blessa l'orgueil castillan; d'autres assurent que l'Angleterre et la Hollande fournirent aux Algériens les moyens de repousser l'attaque des Espagnols.

Le gouvernement fut plus heureux dans la guerre qu'alluma l'insurrection des colonies américaines contre l'Angleterre, guerre dans laquelle Charles III, après avoir d'abord hésité et offert sa médiation, finit pourtant, en 1779, par promulguer un manifeste et par envoyer sa flotte pour agir, conjointement avec la flotte française, contre les Anglais. On prétend que, pour décider Charles III, le cabinet de Versailles lui avait fait espérer la possession de la Jamaïque. L'Espagne n'eut point cette belle colonie, mais la Floride fut reprise ainsi que l'île de Minorque; il est vrai que ces conquêtes ne furent obtenues que moyennant de grands sacrifices. La France aida ensuite l'Espagne à assiéger Gibraltar; mais leur tentative échoua contre la position forte de la place. La paix de 1783 ayant rendu disponible toute la flotte, Charles III reprit le projet de châtier les forbans algériens; malheureusement, la fortune ne seconda pas plus que les autres fois ses efforts louables, et tout ce qu'il put obtenir, ce fut un traité par lequel, en 1783, les Algériens s'obligèrent à respecter la marine espagnole. Un autre traité fut conclu avec la Turquie, pour le commerce du Levant.

Dans l'intérieur, les réformes continuèrent, grace aux Campomanes, aux Jovellanos, aux Florida-Blanca (*voy.* ces noms) et à d'autres Espagnols éclairés qui jouissaient de la confiance du roi. Un code fut

préparé; les travaux du canal d'Aragon occupèrent beaucoup d'indigènes qui, auparavant, passaient leur vie à mendier.

Malgré tous les soins que réclamait le gouvernement de ses états, Charles III trouvait encore le temps de se livrer à sa passion pour la chasse : ce divertissement lui coûtait non-seulement beaucoup de temps, mais aussi beaucoup d'argent, à cause des frais des battues et des indemnités qu'on payait aux propriétaires des champs ravagés par le gibier. On prétend que quelquefois, pour tuer plus de gibier à la fois, Charles faisait tirer à coups de canon sur les troupes d'animaux rassemblés à grand'peine par ses gens. Après la perte de son fils Gabriel, prince studieux, qui semblait destiné à hériter de toutes les qualités de son père, Charles III, depuis longtemps veuf, ne fit plus que languir; il mourut en décembre 1788, à l'âge de 73 ans. Il est, sans contredit, le seul roi d'Espagne qui, au XVIII^e siècle, se soit efforcé de se tenir à la hauteur de son époque.

CHARLES IV, fils et successeur de Charles III, n'eut de son père que la bonhomie et la passion de la chasse, à laquelle il se livrait chaque jour comme Charles III. Il était né en 1748, à Naples. On l'avait marié de bonne heure à Marie-Louise de Parme, sa cousine. Quoiqu'elle fût assez belle de figure, l'infant parut d'abord indifférent pour elle; mais dans la suite elle prit un tel empire sur lui qu'elle sut se faire donner les plus grandes marques de confiance, et que Charles IV fut le seul homme de ses états qui ne vit point des écarts de conduite évidens pour tout le monde. Le roi a conservé jusqu'au dernier moment cette confiance sans bornes dans la vertu de sa femme.

Dès que ce prince, appelé au trône après la mort de Charles III et de son frère aîné don Ferdinand, eut pris, en 1789, les rênes de ses vastes états, le système de gouvernement changea; on négligea le bien commencé par le roi précédent et l'on retomba dans la vieille routine. A la vérité on convoqua les Cortès oubliées sous les règnes précédens, et Charles IV reçut les hommages

des représentans de la nation; mais dès que ces Cortès s'avisèrent de parler de leurs anciens droits, le roi les congédia pour ne plus jamais les convoquer.

Cependant de grands changemens s'opéraient en France où la représentation nationale fut rétablie sur de nouvelles bases. Florida-Blanca avait perdu son crédit; Aranda conserva le sien encore quelque temps, et l'Espagne refusa d'entrer dans la coalition des princes absolus contre la France. Lors du procès fait à Louis XVI et à sa famille, Charles IV, ayant conservé des relations pacifiques avec la république française, fit des démarches pour sauver ce prince, et à cet effet il mit des sommes considérables à la disposition de son ministre à Paris. Mais ces démarches étant restées infructueuses, Charles IV, appuyé par l'opinion publique en Espagne, se montra l'ennemi des républicains : aussi les troupes françaises pénétrèrent dans les provinces espagnoles, et il fallut leur demander la paix. On l'obtint au prix de la partie espagnole de Saint-Domingue. Celui qui la signa au nom de Charles IV était alors l'homme tout-puissant en Espagne, le fameux Godoy, que la reine avait distingué parmi les gardes-du-corps, et qu'elle avait élevé successivement aux grades et honneurs de lieutenant-général, de duc d'Alcudia et de ministre des affaires étrangères. Après avoir conclu avec la France le traité de 1795, il reçut le titre de prince de la Paix. Il ne lui manqua plus que d'entrer dans la famille royale : le roi, qui partageait l'engouement de la reine pour ce favori, lui donna en mariage sa propre nièce, Marie-Thérèse de Bourbon. Le prince de la Paix sortit, à la vérité, du ministère en 1798, mais il continua de diriger les affaires, on pourrait presque dire de régner au nom de Charles IV. Une alliance offensive et défensive avec la France avait suivi le traité conclu à Bâle en 1795. Cette alliance obligea le roi d'Espagne, quelques années après, à faire la guerre au Portugal, quoique le prince du Brésil fût devenu son gendre; mais Charles la fit cesser bientôt après. Il n'en fallut pas moins la continuer par mer contre l'Angleterre :

la perte de la flotte espagnole au combat de Trafalgar et l'anéantissement du commerce maritime en furent les tristes suites.

Cependant le roi, ne se mêlant presque de rien, laissa tout faire à sa femme et à leur favori commun. Une haine violente s'était déclarée entre Godoy et le prince des Asturies; elle s'envenima au point que le favori songea sérieusement à dépouiller Ferdinand de son droit à la couronne. En 1800 un traité avait été signé pour céder à la France la Louisiane et pour consentir au transfert des princes de Parme sur le trône d'Étrurie nouvellement créé. Charles IV demeura d'abord en paix avec Napoléon élevé au trône impérial, et n'entra point dans les vues de l'Autriche, qui déclara la guerre à la France en 1805; mais l'année suivante, lors de la guerre commencée par la Prusse, une proclamation hostile lancée par le prince de la Paix indigna Napoléon: il jura, dit M. de Pradt, que les Bourbons d'Espagne *le lui paieraient*. Ce serment ne l'empêcha pourtant pas, en 1807, de faire un traité secret avec Charles IV, pour partager le Portugal entre la reine d'Étrurie et Godoy, à l'exception de trois provinces qu'on devait réserver jusqu'à la paix générale. Une armée française devait passer les Pyrénées pour opérer conjointement avec les troupes espagnoles, et occuper le Portugal dont on avait disposé, comme nous l'avons dit; enfin le roi d'Espagne devait prendre le titre d'empereur des Amériques. Le seul article de ce traité qu'on exécuta, ce fut le déplacement de la reine d'Étrurie, qui perdit son petit royaume italien sans jamais recevoir un pouce de terre en Portugal. Pour gage de sa bonne foi, Charles IV avait mis à la disposition de Napoléon 16,000 hommes de bonnes troupes, qui furent envoyées ensuite en Danemark, pour les empêcher de prendre part aux affaires de leur pays.

Toutes ces nouveautés augmentèrent la haine du prince des Asturies et de la nation contre le favori. Don Ferdinand, pour s'assurer l'appui de Napoléon, lui demanda en mariage la fille de Lucien Bonaparte. Ne pouvant douter que le prince des Asturies ne travaillât à sa

chute, le prince de la Paix voulut le prévenir: il donna aux intrigues du prince les apparences d'une conspiration contre la vie et le trône de Charles IV. En 1808, Ferdinand fut arrêté, et Charles IV apprit par un manifeste à ses sujets et par une dépêche à l'empereur Napoléon, que son fils avait voulu l'assassiner et s'emparer de sa couronne. Alors Ferdinand, effrayé de sa position, écrivit à son père pour lui exprimer son repentir et implorer son pardon: aussitôt une nouvelle proclamation apprit aux Espagnols que la voix de la nature avait pris le dessus dans l'âme de ce fils rebelle, et que le monarque lui pardonnait; mais que le procès continuerait d'être instruit contre ceux qui avaient entraîné Ferdinand dans leur complot.

Sur ces entrefaites, les troupes françaises qui étaient entrées en Espagne pour agir contre le Portugal, se dirigèrent sur Madrid; des bruits divers couraient sur les intentions secrètes de Napoléon. Le prince de la Paix résolut de se retirer avec la cour en Andalousie et, au besoin, de la conduire en Amérique. Quand le peuple sut ce projet, une émeute éclata dans Madrid. En butte à la haine publique, le favori se cacha; abandonné à lui-même et tourmenté par les frayeurs de la reine, Charles IV, qui du reste ne reçut aucune insulte, eut peur à son tour, et voyant le peuple se prononcer en faveur de son fils, il abdiqua la couronne, et chercha seulement à sauver son favori et celui de la reine; mais se repentant immédiatement après cette démarche, il adressa au grand-duc de Berg, déjà maître de Madrid, une protestation contre son abdication qu'il représentait comme lui ayant été arrachée par la violence.

Napoléon était depuis quelque temps résolu à détrôner les Bourbons d'Espagne, comme il avait détrôné ceux de Naples; les derniers événemens le décidèrent à hâter l'exécution de son projet. La famille royale fut attirée à Bayonne: déjà avant l'arrivée de Charles IV, Napoléon essaya d'arracher à Ferdinand la renonciation à la couronne; cependant le nouveau roi persista dans ses refus. Tout changea à l'arrivée de

Charles IV et de sa femme. « On voyait, dit un témoin oculaire, M. de Pradt, on voyait un homme qui se sentait roi partout où il était. Il salua les Français comme il aurait fait sa famille. On fut frappé de la hauteur de sa stature, de l'air de bonté empreint sur sa figure, de la rondeur de ses manières; la teinte de son visage et de ses cheveux, le caractère de ses traits et de sa physionomie retraçaient tout-à-fait la race dont il était issu. Seul au milieu de l'Espagne, un voyageur l'aurait reconnu pour un Bourbon et pour un Français. »

Content d'avoir obtenu au moins ce résultat que le prince des Asturies ne régnât pas plus que lui, Godoy déterminait aisément le vieux roi à renouveler son abdication, et, cette fois, en faveur de Napoléon. En présence de l'empereur, Charles IV et sa femme accablèrent le fils récalcitrant des reproches les plus amers. La scène fut si violente que Napoléon en conserva une vive impression : Charles IV lui parut vénérable comme le vieux Priam; mais la reine, menaçant son propre fils de l'échafaud, lui fit horreur. Ferdinand garda le silence; il écrivit ensuite au roi une lettre dans laquelle il exposa les conditions sous lesquelles il était prêt à lui restituer le trône, faisant sentir en même temps que, sans l'intervention des Cortès, aucune cession ne pourrait être valable. La réponse à cette lettre fut dictée par Napoléon. Charles IV y déclarait que les choses en étaient venues au point que la main puissante de Napoléon pouvait seule sauver l'Espagne. A l'égard des Cortès, il disait, ou plutôt Napoléon lui faisait dire qu'il fallait tout faire pour le peuple, et rien par lui. Charles IV lui-même ne s'était jamais élevé à de si hautes maximes de politique : il vivait dans une telle ignorance, qu'il ne connaissait même pas sa nation, et qu'il se flattait que sa proclamation aux Espagnols rendue à Bordeaux suffirait pour que toute l'Espagne se donnât sans réplique à un maître étranger. Isolé et cerné de toutes parts, Ferdinand abdiqua aussi : Napoléon conclut alors avec Charles IV un traité par lequel il promettait de donner en échange des im-

menses cessions faites par le roi d'Espagne, le château de Chambord et un revenu de 6 millions de francs au roi et à la reine, et une rente de 400,000 francs aux infans et aux infantes. L'ex-roi devait habiter Compiègne sa vie durant. Don Cevallos (*voy.*) pense que Charles IV n'a pu abandonner ainsi ses droits, ceux de sa famille et de sa nation, sans y avoir été contraint par la violence; mais M. de Pradt est persuadé que les conseils du favori qui voulait empêcher le prince des Asturies de monter sur un trône perdu pour lui-même, ont pu suffire à la résolution d'un roi et d'une reine qui ne voyaient que par ses yeux. Le monarque parut abattu en signant, tandis que la reine rayonnait de joie.

La carrière publique et politique de Charles IV finit à cette abdication inconcevable. Depuis 1808 jusqu'en 1811 il séjourna d'abord à Compiègne, puis à Marseille où il vécut d'une manière très retirée, sans perdre jamais sa confiance dans un homme qui les avait tous entraînés dans l'abîme, et dont la société lui était aussi nécessaire qu'à la reine. Avec la permission de Napoléon, dont il dépendait entièrement, le vieux roi alla ensuite s'établir à Rome avec sa petite cour. Lorsque Ferdinand fut remonté sur le trône, il se réconcilia avec son père. Un parti dégoûté du despotisme et de la mauvaise foi de Ferdinand aurait voulu déterminer Charles IV à reprendre la couronne; mais le vieux roi n'aspirait plus qu'au repos. Après la mort de la reine (1818), il se trouva malheureux, et ne lui survécut que peu de temps. Il mourut à Rome, le 28 novembre 1819.

Charles IV surpassait peut-être en bonté ses prédécesseurs, et pourtant aucun d'eux n'a attiré autant de maux sur sa patrie : c'est qu'il n'avait aucune des qualités nécessaires à un souverain dans les temps difficiles. Avec son règne finit aussi l'empire des Espagnols sur le continent de l'Amérique, et commença une ère nouvelle dans le régime des Cortès.

D-c.

CHARLES, rois d'Angleterre. Il y en eut deux, fils et petit-fils du premier roi de la maison de Stuart.

CHARLES I^{er} naquit le 29 novembre 1600, à Dumferling, en Écosse; il était le second fils d'Anne de Danemark et de Jacques I^{er}, auquel il succéda en 1625. A la mort de Henry, son frère aîné (1612), il était devenu prince de Galles. Son père voulut obtenir pour lui la main de l'infante fille de Philippe III: on sait quelle fut la romanesque issue de cette négociation; Charles, entraîné par le comte de Buckingham (*voy.*), se rendit furtivement à la cour d'Espagne dans l'espoir de hâter une union dont le projet, toutefois, finit par échouer devant des rivalités de ministres. Plus tard (1625) il épousa Henriette - Marie de France, fille de Henri IV.

Le premier acte de son règne fut la convocation du parlement, dont il attendait des subsides que rendaient indispensables la rupture avec l'Espagne et le fardeau d'une dette considérable. La situation politique de l'Angleterre à cette époque était remarquable et mérite d'être étudiée. Placée dans des circonstances particulières, Elisabeth avait dû favoriser le protestantisme et prêter les mains à son établissement; elle avait bien senti qu'elle perdait par-là de précieuses garanties de son autorité absolue, mais elle avait espéré les retrouver dans la hiérarchie et les formes de l'église anglicane. Soigneuse de persécuter le puritanisme naissant, elle avait étouffé les conséquences immédiates d'une révolution qui devait porter ses fruits plus tard. Quant à ses parlements, elle sut réprimer avec hauteur leurs velléités d'indépendance. Cet héritage de Henri VIII, si sévèrement administré par sa fille, ne passa que dilapidé des mains de Jacques à celles de Charles. A l'avènement de ce dernier, l'un des traits les plus remarquables de la physionomie politique du pays était le caractère indécis et vague des droits reconnus au peuple, de la législation commune, du rôle des parlements, de l'autorité royale elle-même; toutes les attributions, toutes les prérogatives se confondaient dans un désordre inexprimable faute de limites rigoureusement tracées. La nation cependant commençait à acquérir la conscience de sa force et surtout de ses droits; l'esprit d'indépendance religieuse s'élevait

hardiment contre l'église établie, dont on comprenait le rôle gouvernemental, et le parlement, fidèle organe des appréhensions et des ressentimens populaires, ayant, au milieu de l'incertitude de ses attributions, retenu le droit de consentir les impôts, se sentait porté à user d'une arme si puissante. De son côté, le roi, épris à l'égal de ses prédécesseurs de la fiction du droit divin, penchait par instinct d'absolutisme vers le catholicisme, que du reste il n'aimait pas; plus tard, s'étonnant et s'irritant de l'autorité rivale des parlements, il combattit avec trop peu de probité dans le choix des moyens et tomba dans le gouffre de ces révolutions que n'évitent point les sociétés où le droit méconnu veut enfin parvenir à la puissance du fait.

Le parlement, assemblé le 18 juin 1625, avait fait acte d'indépendance et manifesté son aversion pour le favori Buckingham en refusant les subsides nécessaires par l'état des affaires; et Charles, alarmé de ces manifestations déjà si hostiles, s'était hâté de dissoudre la législature. Un nouveau parlement (1626) alla plus loin, et Buckingham fut accusé de haute-trahison. Le prince répondit à ces attaques par des menaces et par une seconde dissolution. La lutte ainsi commencée, on pouvait dès lors prévoir que la volonté royale, hautaine, capricieuse, irrésolue, ne prévaudrait point contre la ferme détermination du parti populaire. Cependant la guerre avec l'Espagne continuait; d'infructueuses hostilités avaient été follement commencées contre la France, en dépit d'un manque total de ressources pécuniaires; les amendes pour des offenses puériles, les impôts illégaux exaspéraient le peuple, et la convocation d'un troisième parlement fut jugée nécessaire (1628). Cette assemblée se hâta de protester contre les mesures auxquelles le prince s'était vu forcé de recourir, et chercha une garantie durable contre de semblables abus du pouvoir dans la fameuse *pétition des droits* (*pétition of rights*, 27 mars 1628); ce fut là une importante limitation des privilèges royaux. Mais ce n'était pas assez. Buckingham allait être de nouveau poursuivi, lorsqu'il fut assassiné. Alors on trouva d'autres

griefs, et les communes entreprirent d'arracher à la couronne le pouvoir de lever les taxes dites *de tonnage et de poundage*, qui constituaient la moitié de son revenu. En même temps des mesures de rigueur furent réclamées contre le clergé arminien et contre les papistes. Sur tous ces points Charles était décidé à ne pas céder. En effet, au moment où allait commencer une discussion dont l'issue n'était pas douteuse, l'ajournement fut ordonné : une scène de violence et de désordre s'ensuivit ; le président fut retenu sur son siège, et l'on vota à l'unanimité une remontrance hardie ; la dissolution survint immédiatement (1629). Charles résolut dès lors de gouverner à l'avenir sans le secours des parlements. La paix fut conclue avec la France et l'Espagne, et une tranquillité apparente signala plusieurs années pendant lesquelles les esprits travaillèrent sourdement. Les tentatives insensées du fanatique Laud pour rétablir graduellement le papisme en Angleterre, l'influence fâcheuse de la reine sur son époux, les levées illégales d'impôts, étaient autant de motifs d'une irritation croissante ; le peuple sentait avec terreur que, dans l'absence des parlements et d'une constitution écrite, il ne possédait point de garantie contre l'autorité royale ; enfin l'arbitraire sanglant de la chambre étoilée (*voy.*), les persécutions dirigées contre les puritains et les chefs du parti populaire, couvrant d'opprobre cette période du règne de Charles I^{er}, préparèrent une réaction, réaction de la violence contre la perfidie que l'on peut condamner, mais qui ne doit point surprendre.

Les événemens d'Écosse firent éclater ce feu caché. Fanatique de l'épiscopat, Charles avait multiplié les attaques les plus décisives contre les formes presbytériennes de l'église écossaise, dans le dessein d'y faire triompher la liturgie anglicane : ce fut là, dit Wellwood, « le brandon qui mit les deux royaumes en flammes. » D'un bout de l'Écosse à l'autre les presbytériens se levèrent pour défendre une institution qu'ils regardaient comme sacrée, et, proclamant leur fameux *covenant* (*voy.*), ils prirent incontinent les armes et entrèrent en Angleterre. Dans

ces circonstances, Charles se vit forcé de convoquer un parlement (1640) ; mais cette assemblée sympathisant avec les Écossais opprimés, occupée d'ailleurs exclusivement de ses propres griefs, ne lui fut d'aucun secours ; il en prononça la dissolution, et, dénué de ressources, obligé de reculer devant des sujets rebelles, embarrassé dans d'inextricables difficultés, la fin de l'année n'était pas arrivée qu'il dut surmonter encore une fois sa répugnance. Ce fut le 3 novembre que s'ouvrit le *long Parlement*, à jamais célèbre dans l'histoire.

Thomas Wentworth, comte de Strafford (*v.*), de patriote ardent devenu royaliste dévoué, semblait alors posséder toute la faveur du souverain qui venait de le nommer généralissime des forces d'Angleterre : aussitôt le parlement résolut de diriger ses premiers coups de ce côté-là ; une accusation capitale fut lancée contre Strafford, et Charles ajouta un crime à ses fautes en trahissant son ministre. C'est ainsi qu'animées à l'offensive par les attentats du trône, les deux chambres s'arrochèrent une juridiction qui ne leur avait pas encore appartenu et consacrèrent ce sanglant privilège par l'exécution de leur victime. Le roi, depuis long-temps et de mille manières, était sorti de la légalité : le parlement n'hésita pas à le suivre dans cette carrière désespérée qu'il n'avait pas prévue et qu'il devait fournir jusqu'au bout. Après avoir assuré son existence par le bill de *triennalité* et par un vote qui enlevait à la couronne le droit de prorogation et de dissolution, l'assemblée procéda à abolir l'épiscopat et les formes anglicanes, pour y substituer le presbytérianisme alors généralement accueilli par les esprits, grâce à l'influence de l'alliance écossaise et au zèle des puritains. Cependant les événemens se pressaient : les Écossais, après avoir obtenu un secours de 300,000 liv. sterl. en vertu d'un *bill d'assistance fraternelle*, venaient de se débander et de retourner dans leur pays, lorsqu'une insurrection générale, accompagnée d'horribles massacres (1641), éclata en Irlande. Le parti populaire ne manqua pas d'attribuer ce mouvement catholique au roi, qu'acheva de compromettre une grave tentative

contre le parlement; et la *remontrance* solennelle des communes vint consommer l'œuvre de résistance et d'envahissement commencée par la *pétition des droits*. C'est alors que Charles, accompagné d'une partie de sa noblesse (car l'esprit démocratique avait aussi gagné les pairs), se décide à prendre les armes et entre en campagne à la tête de forces assez considérables; le parlement, de son côté, nomme un comité exécutif et organise une armée : la guerre civile éclate (1642).

Ici commence une longue suite d'opérations militaires que nous ne pouvons suivre. Les deux premières campagnes tournèrent à l'avantage des royalistes; bientôt les Écossais, incapables de rester neutres dans une lutte où le presbytérianisme jouait un si grand rôle, entrèrent pour la seconde fois en Angleterre les armes à la main. De temps à autre des négociations, à la vérité, eurent lieu; mais outre plusieurs prétentions exorbitantes, le parlement, jaloux d'usurper le pouvoir exécutif, réclamait le commandement des forces militaires du royaume; la monarchie ne pouvait y consentir sans suicide. Enfin, malgré la diversion opérée par les succès courts et brillants de Montrose en Écosse, la bataille de Naseby et la reddition de Bristol (1645) portèrent un coup décisif au parti royaliste. La reine et le prince de Galles passèrent en France, et Charles, embrassant dans cette extrémité une résolution moins prudente que chevaleresque, se remit lui-même aux mains des Écossais, dont il espérait exciter la générosité par cette démarche; il se trompait et fut livré par accommodement au parlement anglais (1647). Après la victoire les ennemis de la royauté se divisèrent. Les presbytériens parlaient de modération; mais dans leurs rangs mêmes s'était formé un nouveau parti, dégoûté de leur intolérance, animé à beaucoup d'égards des vues les plus larges, épris de théories républicaines, ambitieux de les réaliser. Tels étaient les *indépendans* : inférieurs en nombre dans le parlement, l'armée leur était dévouée; leur valeur, leur habileté avaient décidé le succès de la dernière campagne; la crainte d'une

réaction, la haine de la monarchie et de l'épiscopat les entraînaient à rompre avec le passé. Quant à leurs chefs, dont quelques-uns, tels que Cromwell, furent poussés sans doute par une ambition hypocrite, mais dont les autres, tels que Vane, Ludlow, Milton, restèrent animés d'un esprit d'indépendance et de piété plus noble, il faut les considérer comme l'élite de la révolution. Leurs plans furent bientôt formés. L'armée, après avoir saisi la personne du roi, fut dirigée contre le parlement; elle lui fit subir plusieurs éliminations successives et consumma l'usurpation du pouvoir. Les modérés et les extravagans, les presbytériens et les niveleurs furent également comprimés; enfin on résolut de procéder juridiquement contre Charles. Vainement les Écossais, effrayés des progrès de la révolution et surtout du sort de leur *covenant*, prirent-ils de nouveau les armes : Cromwell les écrasa à Preston (1648). La chambre des communes déclara le roi coupable de haute-trahison, et, les pairs s'étant récusés, une haute-cour de justice fut saisie du procès. Charles déclina opiniâtrément la compétence du tribunal et puisa ses moyens de défense dans son droit divin et dans la fiction gouvernementale que *le roi ne peut mal faire*. Il parut, d'après les dépositions des témoins, qu'il avait cherché à gagner tour à tour les différens partis. Enfin le malheureux prince, « condamné à mort comme tyran, traître, meurtrier, ennemi de la communauté, » eut la tête tranchée le 30 janvier 1649. Il mourut plein de courage et de fermeté. Il laissait six enfans. Peu de jours après l'exécution fut publié l'*Eikon Basilikè*, livre célèbre dont M. Malcolm Laing a dit que, « s'il eût paru une semaine plus tôt, il aurait sauvé le roi. » Charles en fut généralement cru l'auteur. D'autres écrits de sa plume ont été réunis et publiés par Samuel Browne, à La Haye, 1651. ED. SCH.

On peut consulter, sur le règne de Charles I^{er}, Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avènement de Charles I^{er} jusqu'à la restauration de Charles II* (Paris, 1826 et 27, t. I et II); et, dans sa collection de *Mémoires relatifs à la révolution d'Angle-*

terre, l'*Histoire du long Parlement*, par Th. May, etc., etc.; Israeli, *Life and character of Charles I^{er}* (Londres, 1828, 2 vol. in-8°); Brodie, *History of the british empire from the accession of Charles I, to the restoration* (Édimb., 1824, 4 vol.); et sur le procès : Fellowe, *Historical sketches of Charles the first, Cromwell, Charles II* (Lond., 1828, in-4°) et *The trials of Charles I and of some of the regicides* (Lond., 1832, in-12).

J. H. S.

CHARLES II, fils aîné de Charles I^{er} et de Henriette de France, naquit en 1630. Il vit éclater, au sortir de l'enfance, l'orage des guerres civiles où s'abîma une première fois le trône des Stuarts. Quand la cause royale se mit en campagne pour regagner à la pointe de l'épée le terrain qu'elle avait perdu dans les luttes du parlement, le jeune prince de Galles y fit ses premières armes dans les rangs du parti *cavalier*. Mais il n'attendit pas le dénouement de cette terrible lutte : il alla, comme sa mère, chercher un abri en France.

Le coup de hache qui abattit la tête du roi Charles I^{er} brisait en même temps sa couronne, et sa race déchue fut proscrire d'Angleterre ; mais l'Écosse et l'Irlande s'épouvantèrent. L'Écosse surtout, en voyant tomber cette tête de roi, se souvint avec un remords qu'elle l'avait vendue, et que c'était d'elle qu'était parti le signal de la rébellion contre ces vieux Stuarts qu'elle avait donnés au trône d'Angleterre. Elle rappela le prince de Galles et le proclama roi (1651) : il jura d'être fidèle au *covenant* et de corriger ses mauvais principes ; mais il avait trop à faire pour contenter ses sujets puritains, pour concilier son humeur légère avec leur sombre fanatisme. L'Écosse entière prêchait, jeûnait et cherchait le Seigneur, et Charles II ne cherchait rien que la vie joyeuse et l'orgie. Le peu d'enthousiasme qu'il apportait aux prédications et les délassemens qu'il se permettait après scandalisaient déjà ses rigides sujets, quand Cromwell, après s'être rendu maître du mouvement de l'Irlande, marcha sur l'Écosse. Charles livra bataille à Worcester et fut vaincu. Il s'enfuit à grand'peine, seul et déguisé ; il nous raconte lui-même sa

fuite romanesque (*Mém. de Charles II*), ses marches nocturnes en compagnie d'un pauvre paysan, son accoutrement bizarre, son long séjour au haut d'un chêne tandis qu'on le cherchait en bas, ses mésaventures en passant un soir près d'un moulin, puis dans la forge d'un maréchal qui lui demanda, en ferrant ses chevaux, ce qu'était devenu ce scélérat de Stuart. Il traversa ainsi l'Angleterre jusqu'au bord de la mer où il s'embarqua. Au milieu de tant de périls, il trouva encore moyen, si l'on en croit d'autres relations que la sienne, d'enlever la fille d'un vieux gentleman, pour donner à son roman un dénouement digne de lui.

De retour en France, il rejoignit sa famille proscrite, partageant ses humiliations et sa détresse, souvent réduit, comme Henriette d'Angleterre sa sœur, à rester au lit tout le jour *faute d'un fagot pour échauffer sa chambre*, ou à se promener des *après-dînées entières dans les galeries du Louvre*, exposé aux insultes du peuple et aux menaces de ses créanciers. Il sollicita la main d'une nièce de Mazarin qui lui fut refusée ; mais il eut le plaisir de la revanche un peu plus tard. Il prêta l'oreille un instant au projet d'épouser une fille de Cromwell. Après avoir tour à tour résidé à Cologne, puis à La Haye, vivant des secours de son oncle le prince d'Orange, il revint à Paris, où Mazarin lui refusa une audience.

La fortune des Stuarts était au plus bas, quand un de ces retours inespérés et subits dans les destinées humaines les reporta au trône d'Angleterre. La fidèle Écosse fut encore leur providence. Cromwell n'était plus et ne laissait rien après lui, ni un homme pour s'asseoir à sa place, ni une institution pour maintenir l'état républicain. Les partis étaient las et leurs chefs usés pour la plupart ; tout se trouvait comme aplani et préparé par la main de fer du dictateur (*voy. MONK*). Le nouveau roi débarqua au bruit des acclamations ; l'espoir et l'enthousiasme lui firent cortège jusqu'à Londres, où il fit son entrée le 29 mai 1660, jour anniversaire de sa naissance. Il était jeune et de belle apparence ; on aimait à revoir ces airs de grace royale et d'élégante popularité. Dix ans de mal-

neurs avaient passé sur le souvenir des Stuarts et avaient effacé leurs torts ; on pouvait croire que cet enseignement sévère leur profiterait. Mais le malheur n'instruit guère que les grandes ames, trop souvent les natures inférieures achèvent de s'y corrompre.

Charles s'était fait précéder d'un décret d'amnistie ; son manifeste daté de Breda y ajoutait à peine quelques vagues promesses, *sous son vouloir et bon plaisir royal*. Le parlement accepta pour le pays le *gracieux* pardon du maître et lui remit la couronne sans condition, laissant indécise cette question des droits dont la révolution était sortie et qui restait dans l'avenir comme le point noir d'un orage nouveau. Quelques voix s'élevèrent pourtant et firent entendre qu'il serait honteux que tant de sang eût été versé pour rien ; elles furent étouffées au milieu de cette tempête d'enthousiasme servile. Il n'y eut qu'à laisser faire cet autre parlement *introuvable*, qui s'ingéniait à tous les genres de bassesses, comme pour expier les torts d'indépendance de ses prédécesseurs. Le roi se déchargea sur lui de toute responsabilité et se crut même obligé d'intervenir pour apaiser son zèle.

La réaction précipita son cours : l'armée, caressée d'abord, fut licenciée ; l'épiscopat et tous ses abus furent relevés ; le corps de Cromwell fut arraché aux tombes de Westminster, traîné à Tiburn sur une claie et enterré sous le gibet. On inventa pour les juges du feu roi les plus atroces supplices : « Vos entrailles, disait la sentence, vous seront arrachées vives, et on les brûlera sous vos yeux. »

Mais le plus fort de la réaction tomba sur l'Écosse presbytérienne : là point d'amnistie qui limitât les vengeances ; car on fit valoir cette circonstance que l'acte d'oubli n'avait nommé que l'Angleterre.

Charles n'avait rapporté de son exil que quelques vices de plus. La réaction fut aussi rapide dans les mœurs que dans les lois ; bientôt l'Angleterre changea d'aspect. Du rigorisme extrême des mœurs républicaines, de la chasteté farouche, fruit de l'exaltation religieuse,

on se jeta dans la dissolution la plus effrénée. Ce règne passa comme une longue orgie, entre deux révolutions, comme pour justifier leurs rigueurs.

Toutes les mesures d'état sous ce règne semblent partir d'un mobile unique : le besoin d'argent. Ni une liste civile de 30 millions (1200 mille livres sterlings), la plus forte dotation qu'ait jamais possédée la couronne d'Angleterre, ni les sommes énormes votées à titre d'humbles offrandes à chaque membre de la famille royale, ni les subsides du parlement frauduleusement détournés, ni les pensions secrètes de Louis XIV, ne suffisaient aux besoins de cette cour. L'espoir d'un grand pillage fit déclarer la guerre à la Hollande en 1666. Puis l'Angleterre vit son roi, engagé publiquement dans une alliance contre la France, jouer en secret le rôle d'espion et de traître aux gages de Louis XIV. Cet indigne trafic de l'honneur et des intérêts nationaux partait d'un conseil occulte. Le comte de Clarendon, chef du ministère, fatigué de ces menées, céda la place à la faction qui prit le pouvoir sous le nom de ministère de la cabale (*voy.*) ou des libertins. Ce fut alors que Charles, au grand étonnement de l'Angleterre, entra ouvertement dans l'alliance de Louis XIV, et, de concert avec lui, attaqua de nouveau la Hollande (1672). Il avait commencé la guerre par un trait de piraterie, le pillage d'une flotte marchande en pleine paix. Gagner par sa docilité l'argent de Louis XIV, faire curée dans le commerce hollandais, ou détourner au moins une partie des fonds votés pour la guerre, ce fut là toute sa politique.

La chambre des communes existait toujours : il fallait à la restauration son *long parlement*, comme la république avait eu le sien ; mais ce parlement tant éprouvé, si unanimement servile, toucha enfin la borne devant laquelle il s'arrêta. Un noyau d'opposition, grossissant toujours, finit par y dominer (*voy.* HABEAS CORPUS).

Charles n'avait point d'enfans de sa femme Catherine de Portugal, et le duc d'York (depuis Jacques II) se trouvait l'héritier du trône. Sa conversion publique à la foi catholique donnait de vives

alarmes à l'église anglicane, car on savait tout l'emportement de son zèle et la raideur de ses préjugés religieux. L'inquiétude était à son comble, quand des lettres saisies dans les papiers du prince découvrirent ses relations avec les cours de France et de Rome; quelques jésuites étaient les meneurs de cette intrigue dont le but était de restaurer le culte catholique et la royauté absolue. Une sorte de vertige alors s'empara de la nation; le complot était réel, mais on y ajouta des fables extravagantes. Des révéléteurs se présentèrent; ils avaient beau jeu, on était disposé à tout croire sur l'*effroyable conspiration papiste*. On les récompensa comme les sauveurs du pays; c'était offrir un appât à la délation et à l'imposture: aussi les sauveurs se présentèrent-ils en grand nombre.

Le roi laissa exiler son frère et consumer de nombreux supplices. Puis les communes votèrent l'acte du *test* et un bill d'exclusion contre l'héritier du trône.

Charles résista à demi et voulut composer avec son parlement; il proposa de *rogner les ongles à son successeur papiste*. Les communes tinrent bon et furent dissoutes; un second parlement plus hostile encore fut cassé de nouveau, et le fils de Charles I^{er} se décida à gouverner sans contrôle. S'étant fermé toute voie régulière pour la levée des impôts, cette royauté aux expédients, habituée à faire argent de tout et qui avait commencé par vendre Dunkerque à Louis XIV, se traîna au milieu d'une pénurie croissante, luttant toujours contre les complots et confondant avec les conspirateurs les Russel et les Sidney (*voy. ces noms*). Ces deux nobles têtes que Charles fit tomber, sont comme la borne qui marque la fin de ce règne qu'une plume brillante a défini: *26 ans de débauche sous des fourches patibulaires*.

Charles II possédait tous les dons d'un esprit facile et pénétrant, longuement aiguisé dans l'intrigue*. Sa conversation était d'un grand charme et sa politique en usait souvent pour séduire. Lorsqu'un

(*) Walter Scott nous l'a fait connaître avec ce talent qui lui était propre dans le roman de *Peveril of the Peak*. S.

débat menaçant s'annonçait à la chambre des lords, il s'y rendait, amusait tout un cercle par sa causerie, son persiflage, sa bonhomie captieuse; il jetait ainsi la distraction dans l'assemblée et souvent il amenait le débat à ses fins. Du reste, les affaires lui donnaient de l'ennui: ce n'était que harcelé par les embarras ou les besoins qu'il faisait un effort pour s'en occuper un instant; puis il se replongeait dans ses grossières ivresses. Sa folie prodigale n'avait pour excuse ni bonté de cœur ni générosité native; on n'en voit point de traces, du moins dans sa vie d'égoïsme et de sensualité. Jamais, disait le brillant Dorset, le compagnon de ses orgies, je ne découvris en lui étincelle d'amitié ou de générosité. On dit qu'au dernier moment il se déclara catholique. S'il était capable d'une foi quelconque, il eut soin d'attendre, pour la produire, qu'il n'eût plus de couronne à compromettre ni d'existence à déranger. Il mourut en 1686.

Voir les Memoirs of Sam. Pepys (Londres, 1825, 2 vol. in-4^o), et Armand Carrel, *Histoire de la contre-révolution en Angleterre, sous Charles II et Jacques II* (Paris, 1827). AM. R-E.

CHARLES, ducs de Savoie et rois de Sardaigne.

Un grand nombre de princes du nom de Charles figurent dans l'histoire de Savoie; mais, à l'exception des trois premiers (1482-1553), ils réunissaient tous un autre nom à celui-ci. Il y eut quatre Charles-Emmanuel, un Charles-Félix, et le roi actuellement régnant (*voy. ci-après*) s'appelle Charles-Albert. Nous renvoyons pour tous ces princes aux articles SAVOIE et SARDAGNE. S.

CHARLES-ALBERT-AMÉDÉE, roi de Sardaigne actuellement régnant, fils du prince Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan (*voy. CARIGNAN*) et de la princesse Marie-Christine, fille du duc Charles de Saxe et de Courlande, est né le 2 octobre 1798. Il succéda en 1800 à son père dans le gouvernement des possessions piémontaises et françaises de sa maison, sous la tutelle de sa mère, mariée en secondes nocces au prince de Montléart. Ses liens de parenté avec la maison de Saxe ayant souvent appelé sa

mère à Dresde, Charles et sa sœur, Marie-Élisabeth, aujourd'hui femme de l'archiduc Reynier d'Autriche, y reçurent cette éducation soignée qui les distingue. Charles-Albert épousa en 1817 l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse, fille du grand-duc Ferdinand de Toscane, vécut depuis dans ses domaines en Piémont, et jusqu'en 1821, où des troubles éclatèrent en ce pays, il ne prit aucune part aux affaires politiques. Parmi les nobles et les officiers, auteurs de l'insurrection qui éclata à cette époque, et dont plusieurs approchaient du prince, quelques-uns avaient l'intention de le placer à la tête du gouvernement; il accueillit, dit-on, leurs propositions, et, après quelque hésitation, entra dans leurs vues. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, abdiqua le 13 mars, et, en attendant l'arrivée de son successeur Charles-Félix, qui n'avait pas d'enfants, nomma régent Charles-Albert, que le congrès de Vienne avait aussi reconnu comme héritier de la couronne de Sardaigne, dans le cas où la branche aînée de Savoie viendrait à s'éteindre dans les mâles. Le prince de Carignan déclara alors adopter la constitution des cortès d'Espagne, jura de l'observer et institua une junte provisoire. Mais une armée autrichienne s'étant mise en marche contre le Piémont, et Charles-Félix ayant déclaré nuls, à Modène où il faisait alors sa résidence, tous les actes rendus depuis l'abdication de son frère, le prince quitta secrètement Turin le 21 mars, sans laisser la moindre instruction à la junte instituée par lui; il alla à Novare, résigna la régence et se rendit au quartier-général autrichien, d'où il vint ensuite à Modène. Le nouveau roi lui ayant défendu sa cour, il se retira à Florence. Plus tard il alla en France et servit, en 1823, comme volontaire dans l'armée du duc d'Angoulême en Espagne. A son retour, en 1824, il lui fut permis de reparaitre à Turin, et, nommé en 1829 vice-roi de Sardaigne, il s'établit pour quelque temps à Cagliari; mais peu de mois après on le revit à Turin.

Après la mort du roi Charles-Félix, arrivée le 27 avril 1831, Charles-Albert monta sur le trône de Sardaigne. Quel-

que grandes que fussent les espérances conçues lors de son avènement et que justifiaient les premiers actes de son règne, Charles-Albert, dominé sans doute par les difficultés de sa position vis-à-vis de l'Autriche, adopta cependant bientôt des maximes contraires aux vœux de la partie libérale de la nation; son gouvernement prit dans ces derniers temps, contre des hommes suspects pour leurs opinions politiques, des mesures qui pouvaient bien étouffer les troubles pour le moment, mais non réconcilier les esprits. C. L.

Ayant pris, il y a peu d'années, des mesures hostiles contre la Suisse agitée par le principe démocratique, il s'en est désisté à l'occasion de son voyage en Savoie, dont la confédération profita pour le faire complimenter par une députation suisse, comme si les relations de bon voisinage n'avaient point été interrompues. Cependant il y eut encore dans la suite des négociations pénibles entre son gouvernement et celui du canton de Berne.

Charles-Albert, chef de la dynastie de Savoie-Carignan, a deux fils: l'aîné, *Victor-Emmanuel*, duc de Savoie, est né le 14 mars 1820, et le second, *Ferdinand*, duc de Gênes, est né le 15 novembre 1822. S.

CHARLES-THÉODORE, électeur palatin, voy. BAVIÈRE (t. III, p. 186) et PALATINAT.

CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade, un des princes les plus nobles et les plus éclairés de l'Allemagne dans les temps modernes, naquit à Carlsruhe, le 22 novembre 1728. Son père, le prince héréditaire Frédéric de Bade-Durlach, mourut en 1732; sa mère, Anne-Charlotte Amélie de Nassau-Orange, livrée à une noire mélancolie, ne put contribuer en rien à son éducation. A la mort de son grand-père, le margrave Charles-Guillaume (12 mai 1738), Charles fut placé sous la tutelle de sa grand-mère et de l'agnat le plus âgé, auxquels on adjoignit le conseil privé.

Le jeune margrave étudia à Lausanne, se forma par des voyages en France et en Hollande, et, ayant été déclaré majeur par décision impériale, il prit les rênes de l'état, le 22 novembre 1746, comme margrave de Bade-Durlach. Son

autorité ne s'étendait alors que sur un petit pays de 20 lieues carrées, peuplé de 90,000 âmes; mais il sut en faire un état modèle, en gouvernant d'après des vues sages et libérales, et en mettant en œuvre les principes d'une économie politique très éclairée. Après l'extinction de la ligne de Bade-Bade (21 octobre 1771), ce pays lui étant échu en partage, il y abolit la servitude (1783) déjà supprimée dans ses autres états, et cet exemple fut suivi plus tard par des souverains allemands plus puissans. Il paya les dettes du margraviat, favorisa l'agriculture, les arts et métiers, le commerce et l'industrie, et sut appliquer avec succès certaines idées des physiocrates dont il avait reconnu la justesse et l'utilité pratique (*voir son Abrégé des principes de l'économie politique*, Carlsruhe, 1772, opuscule français qui se trouve réimprimé dans l'*Essai sur la physiocratie* de Will, Nuremberg, 1782).

Juste et sage dans sa politique, toujours fidèle à ses engagements, il eut la douleur de se voir déborder par le torrent de la révolution française, et il fut obligé de conclure, l'année du cinquantième anniversaire de son règne (1796), une paix particulière avec le général Moreau. Le traité de Lunéville de 1801 lui enleva ses possessions sur la rive gauche du Rhin, (14 lieues carrées); mais le *récess de députation* de 1803 lui donna en dédommagement l'évêché de Constance et quelques autres petits territoires (environ 64 lieues carrées), et le 1^{er} mai 1803 il put prendre le titre d'électeur de Bade. Obligé par la force, comme la Bavière et le Wurtemberg, d'entrer dans l'alliance de Napoléon, en 1805, il gagna par la paix de Presbourg le Brisgau et la ville de Constance (51 lieues carrées). L'an 1806 il accéda à la confédération du Rhin, devint souverain de son plein droit et prit alors le titre de grand-duc; un nouvel accroissement de territoire ajouta au pays de Bade 89 lieues carrées. Lors de la mort de Charles-Frédéric, arrivée le 10 juin 1811, ce pays avait une étendue de 280 lieues carrées, avec 1,100,000 habitans; il le laissa dans l'état le plus florissant à son petit-fils Charles-Louis-Frédéric, dont le père, Charles-Louis,

était mort à Arboga en Suède, lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire, le 15 décembre 1801. Ayant perdu, en 1783, sa première femme, Caroline-Louise de Hesse - Darmstadt, Charles - Frédéric épousa en secondes nocés la baronne Louise Geyer de Geyerberg, élevée en 1796 par l'empereur d'Allemagne au rang de comtesse de l'Empire, sous le nom de Hochberg, et c'est d'elle qu'il eut les quatre enfans (trois fils et une fille), dont l'aîné règne aujourd'hui sous le nom de Léopold. (*Voir l'ouvrage de M. de Draï, sur la manière dont Bade fut formé et administré sous Charles-Frédéric, Carlsruhe, 1818, 2 vol. in-8°.*) C. L.

CHARLES, ducs de Lorraine. Le prince carlovingien qui fut le premier de ce nom n'est pas toujours compté dans la série des ducs de Lorraine dont alors on n'admet que quatre. Mais le plus souvent on en compte cinq, et dans ce cas ce même prince, fils de Louis d'Outremer, roi de France, figure en tête de la série. **CHARLES I^{er}** mourut en 993. - •

CHARLES II, né à Toul en 1364, duc de 1390 à 1431, était issu d'une autre maison, de celle dont Gérard d'Alsace était la souche. Ce fut un prince vaillant, qui fit la guerre en France et sur toutes les frontières du royaume, en Allemagne, en Hongrie, en Prusse, et qui remporta plusieurs victoires éclatantes. Les beaux-arts brillèrent sous son règne comme à leur aurore. Il mourut à Nancy, ville qu'il avait embellie, en 1431.

CHARLES III, dit le *Grand*, duc de Lorraine et de Bar. Du mariage de François I^{er}, duc de Lorraine, avec Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et veuve de François Sforce, naquit en 1542 Charles III. Il avait à peine atteint sa troisième année quand son père mourut. La duchesse douairière et le prince Nicolas de Vaudémont son oncle administrèrent la Lorraine jusqu'en 1552, époque à laquelle Henri II prit Metz, Toul, Verdun, arracha le jeune Charles III des bras de sa mère dont il redoutait les relations avec l'Empire, força cette princesse de se retirer en Flandres et dirigea lui-même l'éducation de son fils. Charles prit des mœurs et des habi-

tudes toutes françaises ; il brilla par l'élégance de ses manières autant que par le charme de son langage, et l'habileté qu'il déploya dans les exercices gymnastiques auxquels la noblesse se livrait. Henri II vit avec satisfaction une grande intimité s'établir entre le dauphin et le duc de Lorraine : elle cadrerait avec ses vues ultérieures d'agrandissement, et ce fut pour mieux en asseoir les bases qu'il donna la main de sa fille à l'arrière-neveu de Charles-Quint (1559). La mort de Henri II et de François II fit reprendre au jeune duc le chemin de ses états, dont l'administration se ressentait du désordre inséparable des querelles religieuses qui agitaient la France et l'Allemagne. Charles mit tout en œuvre pour faire cesser un tel état de choses. Après avoir organisé son armée sur un pied respectable, il s'occupa du bonheur de la population qui lui était confiée, et s'il prit les armes dans la suite, ce fut moins par ambition que pour suivre ce penchant réformateur et cette fièvre de catholicisme qui mettaient en feu l'Allemagne et la France. Sous lui, malgré la guerre, malgré les dissensions religieuses, peut-être même à cause d'elles, les arts et les lettres florissaient en Lorraine ; une pépinière de savans attachés soit à la cour, soit à l'université fondée à Pont-à-Mousson, répandaient au loin les dons du génie, et Charles III, doué du privilège heureux d'opérer de grandes choses avec de faibles moyens, entretenait une armée nombreuse, envoyait ses troupes à des expéditions lointaines, tout en fortifiant ses places, en embellissant Nancy et en favorisant l'industrie de la province. Il mourut en 1608.

CHARLES IV, duc de Lorraine et de Bar, né en 1604, esprit audacieux, remuant et léger, incapable de se gouverner lui-même, à plus forte raison de gouverner un peuple, a mis dans sa vie politique toute l'irrésolution de caractère, tout le caprice ombrageux, tout l'emportement irréfléchi qu'on devait attendre d'un homme doué des qualités brillantes qui séduisent et d'une fougue d'imagination capable de mille travers. Élevé près de Louis XIII, à une époque où la France agitée n'annonçait que des révolutions,

Charles manifesta de bonne heure l'inclination guerrière dont il était dominé. Souverain à 20 ans, il lève des troupes, porte ombrage à la France, excite l'animosité de Richelieu, contracte avec l'Espagne une alliance impolitique, et va porter la guerre en Belgique, en Bourgogne, en Champagne, pendant que ses états, occupés par les troupes françaises, gémissent des invasions successives des Français, des Suédois, des Espagnols et des Lorrains eux-mêmes. Ce fut alors que le despotisme royal, s'appesantissant sur la Lorraine, en fit démanteler les villes et raser les châteaux. La noblesse errante de cour en cour, les troupes sans asile suivant la fortune chanceuse de leur prince, les habitans des campagnes réfugiés dans les bois, des milliers de villages presque déserts, une foule d'édifices en ruines, la famine et la peste exerçant leurs ravages, et, dans tout ce désordre, une nation abandonnée demeurée fidèle à l'étendard de son souverain, esclave d'une justice ambulatoire siégeant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, telle fut la Lorraine pendant 50 années. Charles IV, après une vie étonnamment agitée, après de nombreux exploits sans fruit, après un mélange inouï de traverses et de plaisirs, de belles actions et de débauches, vint mourir près de Birkenfeld (Palatinat), en 1675, lorsqu'il était à la veille de venger sur Louis XIV les désastres qu'il avait essuyés, moins par ses propres fautes que par l'inconstante fidélité de ses alliés.

CHARLES V, duc de Lorraine et de Bar, généralissime des troupes impériales, appelé en 1675 à la succession de son père, reçut de l'armée lorraine, campée dans le Hond-Truch, le titre que lui donnait sa naissance. Né le 3 avril 1643, élevé au milieu des camps où il avait plus d'une fois montré les vertus d'un soldat et celles d'un chef habile, il faisait alors l'espoir de la maison d'Autriche, dont il commandait les armées. Peut-être même lui eût-elle ménagé les moyens de monter sur le trône ducal, vacant par le décès de Charles IV, si elle n'avait pas éprouvé le besoin de le conserver à la tête de ses troupes. Créqui, d'ailleurs, occupait la Lorraine avec des

forces imposantes; et Charles, qui portait sur ses étendards cette devise significative: *Aut nunc aut nunquam* (ou maintenant ou jamais), en fit une application à laquelle il ne s'attendait pas. Repoussé en 1677 des rives de la Moselle et de la Sarre, l'Empereur le consola de ce revers, en lui donnant sa fille en mariage; mais bientôt Charles éprouva l'ingratitude du cabinet de Vienne, lorsqu'au traité de Nimègue rien ne fut stipulé en faveur du duc de Lorraine. Il continua néanmoins à commander les forces de l'Empire contre les Turcs, battus sous les murs de Vienne par Jean Sobieski et qu'il repoussa ensuite loin des frontières. La ligue d'Augsbourg le ramena sur le Rhin; des succès importans signalèrent son arrivée; mais la mort le surprit à Velz. Érudit, lettré, connaissant plusieurs langues, politique habile, guerrier infatigable, peu d'hommes ont mieux mérité la glorieuse réputation dont il a joui. Louis XIV, en'apprenant sa mort, ajouta à l'expression de ses regrets que Charles V *était le plus grand, le plus sage et le plus généreux de ses ennemis.* E. A. B.

CHARLES, ex-duc de Brunswic, l'aîné des deux derniers rejetons de la branche aînée des Guelfes ou Welfes, naquit à Brunswic, en 1804, de Frédéric-Guillaume, duc de Brunswic (*voy. ce mot*), et de Marie-Élisabeth de Bade. Partageant de bonne heure les malheurs de sa famille, il se réfugia (1807) en Suède avec sa mère, dont la sœur était femme de Gustave IV, et il l'accompagna ensuite à Carlsruhe où la famille ducale se réunit de nouveau. Mais le repos dont elle jouit alors fut de courte durée: la mort enleva bientôt leur mère à Charles et à son jeune frère, et les chances de la guerre éloignèrent loin d'eux leur père, qu'une entreprise aventureuse (dont nous avons consigné ailleurs le récit) mena bientôt en Angleterre, où les princes le rejoignirent en 1809. Depuis, Charles vécut successivement à Bruchsal, à Lausanne, à Vienne, peu appliqué à ses études, se livrant à beaucoup d'écarts, et si peu docile aux suggestions de son gouverneur que le roi d'Angleterre, oncle des deux princes et chargé de leur tutelle depuis la mort de leur père (1815), se vit obli-

gé de l'en séparer. Voyant la direction funeste que prenait son neveu, George IV ne se pressa pas de l'émanciper, mais il attendit le terme rigoureusement exigé par la loi pour proclamer sa majorité. Cependant, de concert avec les cours de Vienne et de Berlin, il lui remit le gouvernement du duché le 23 octobre 1823.

En saisissant les rênes du gouvernement, à l'âge de 19 ans, le duc Charles abandonna à son frère Guillaume la principauté d'Oels. Il se mêla d'abord peu des affaires, voyagea beaucoup, se distingua partout par des mœurs peu conformes à sa haute position et par des succès que nous n'avons garde de rapporter ici.

Le conseiller intime M. de Schmidt-Phiseldeck resta chargé de la direction des affaires; mais ne pouvant décider le duc à convoquer les États, il donna, au mois d'octobre 1826, sa démission qui ne fut pas acceptée. En même temps commença la querelle avec le roi George IV, ancien tuteur du duc. M. de Schmidt-Phiseldeck échappa par la fuite (avril 1827) au mandat d'arrêt dont il était menacé et chercha un asile dans le Hanovre. Alors le duc attaqua ouvertement, par lettres-patentes du 10 mai 1827, l'administration de son tuteur, dirigea des libelles contre lui; et quand le comte de Munster y répondit, il l'appela en duel par un de ses officiers. L'arbitraire qu'il déploya dans ses actes, sa police secrète, et son esprit de vengeance, joints à une conduite peu édifiante le rendirent odieux. Les traitemens injustes qu'eurent à endurer plusieurs dignitaires du duché, la violation de l'indépendance des juges, le refus d'écouter les conseils des cours voisines, eurent enfin pour suite que les États se réunirent d'eux-mêmes (21 mai 1829) suivant les formes prescrites par la constitution de 1820 et implorèrent la protection de la Confédération germanique pour maintenir cette constitution. La diète fit droit à ces sollicitations, mais le duc ne voulut pas se soumettre à son arbitrage. Alors, par un arrêté pris le 20 août 1829, le roi de Saxe fut invité par elle à occuper militairement le duché de Brunswic. Charles feignit de se soumettre; mais il réunit toutes ses ressources, remplit par toutes

sortes de moyens son trésor et partit pour Paris (janvier 1830), laissant son autorité entre les mains d'un favori appelé Bitter. La révolution de juillet lui fit quitter la ville de Paris, et celle de Bruxelles l'ayant aussi éloigné de cette dernière ville, il retourna dans son duché, où des intentions hostiles se manifestèrent de plus en plus dans tous ses actes. Les avertissemens et les supplications des magistrats et des citoyens ne furent point écoutés, et, pour calmer l'exaspération, il voulut recourir au canon. Alors l'indignation du peuple fut à son comble et devint menaçante pour le duc. Il avait résolu pour la seconde fois de quitter le pays pour passer à l'étranger avec ses richesses, lorsqu'une révolution éclata dans la soirée du 7 septembre. La populace pénétra dans le château, d'où le duc ne se sauva qu'à grand-peine; tout fut détruit, et les archives devinrent la proie des flammes. La plus grande partie du château était incendiée avant que les citoyens accourus eussent pu se rendre maîtres de la révolte. Le duc Guillaume, frère de Charles, quitta aussitôt Berlin, et, sur l'invitation de la diète et à la demande du peuple, prit provisoirement les rênes du gouvernement (28 septembre). L'ancien ministère fut dissous et le comte de Veltheim eut la présidence de celui qui le remplaça (*voy. BRUNSWIC*). Le conseil de famille (les agnats) déclara le duc incapable de régner, et les rois de Prusse et d'Angleterre adhérèrent à cette décision.

Alors le duc Charles retourna à Paris, et y vécut en compagnie d'une jeune Écossaise appelée Saint-Clair. Mais il ne renonça pas à l'espoir de recouvrer ses états, et les négociations qu'il entama à cet effet avec son frère et avec le cabinet d'Autriche n'amenant aucun résultat, il eut recours aux conspirations et aux machinations secrètes sans obtenir plus de succès. Les préparatifs qu'il fit en France (1832) et le régiment qu'il y recruta ayant excité des plaintes de la part de quelques cabinets, le gouvernement français intima l'ordre au duc Charles de quitter Paris dans les 24 heures et la France dans 15 jours. Il se rapprocha alors de Brunswic, où à cette

époque une conspiration fut dévoilée; puis il alla à Nice, et si, comme on l'assure, il s'y aboucha avec la duchesse de Berry, cela ne l'empêcha pas de prêter ensuite l'oreille aux républicains et d'intéresser à son sort quelques membres de l'Opposition française, trop pressés d'admettre que c'étaient ses intentions libérales qui lui avaient attiré tant de persécutions. Il revint à Paris en 1833, et y occupa, dit-on, une maison des Champs-Élysées, dont il a fait l'acquisition. *C. L. m.*

CHARLES (LE PRINCE). CHARLES-LOUIS, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur d'Allemagne Léopold II, et oncle de l'empereur d'Autriche actuel, feld-maréchal-général, naquit le 5 septembre 1771. Il commença sa carrière militaire en 1793 dans le Brabant, où il commanda l'avant-garde du prince de Cobourg et où il se distingua par des actions d'éclat. Il fut bientôt après nommé gouverneur des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et en 1796 feld-maréchal de l'Empire, chargé du commandement en chef de l'armée autrichienne et de celle de l'Empire sur le Rhin. Il eut quelques succès sur Moreau près de Rastadt, battit Jourdan près d'Amberg et de Würzburg, porta le désordre dans l'armée française, obligea les généraux Jourdan et Moreau à repasser le Rhin, et prit Kehl au milieu de l'hiver de 1797. Cependant le général Bonaparte triompha en Italie: l'archiduc Charles fut appelé sur cet autre théâtre de la guerre au mois de février de la même année; mais au mois d'avril suivant les préliminaires de la paix furent signés à Leoben. Après le congrès de Rastadt, qui se sépara sans avoir rien fait, l'archiduc Charles se mit de nouveau à la tête de l'armée (1799), battit le général Jourdan en Souabe et se distingua surtout à l'affaire de Stockach. Bientôt après, envoyé contre Masséna en Suisse, il déploya de grands talens militaires; mais sa santé délabrée le força en 1800 de quitter cette carrière. Il fut alors nommé gouverneur-général de la Bohême. Sa retraite de l'armée y jeta la consternation, car aucun général ne possédait au même degré la confiance du soldat. Vainqueurs à Hohenlinden, les Français pénétrèrent en

Autriche : alors l'archiduc reparut à la tête d'une armée formée par lui et qu'il anima d'un nouveau courage. Cependant Charles accepta les préliminaires de la paix qui fut conclue peu après à Lunéville. Appelé ensuite au ministère de la guerre, ses talens se montrèrent sous un nouveau jour et d'une manière brillante. En 1802, la diète de Ratisbonne voulut, sur la proposition du roi de Suède, lui faire ériger un monument à titre de sauveur de l'Allemagne, mais le prince déclina cet honneur. Charles résigna (1804), en faveur de l'archiduc Antoine, son frère, les fonctions de grand-maître de l'ordre Teutonique dont il était revêtu. Dans la campagne de 1805, il commanda en Italie une armée autrichienne opposée à Masséna, et, pendant que Napoléon pénétrait dans l'intérieur de l'Autriche, l'archiduc remporta sur le maréchal la victoire de Caldiero (*voy.*) et ramena son armée pour protéger les provinces non encore envahies par les aigles françaises. Après la paix de Presbourg, il devint chef du conseil de guerre aulique et généralissime de toutes les armées autrichiennes. En 1809 il entra en Bavière avec le gros de l'armée et s'y trouva en face de la grande armée française commandée par Napoléon en personne. Après une bataille qui dura cinq jours (*voy.* ECKMÜHL), dans laquelle de part et d'autre on combattit avec une égale valeur, les Autrichiens furent obligés de céder ; mais le 21 et le 22 mai l'archiduc prit sa revanche dans la bataille livrée près d'Aspern en face de Vienne, où il obligea les Français de repasser le Danube après avoir essuyé de grandes pertes. Quoique l'issue de la bataille de Wagram, une des plus grandes de l'histoire contemporaine, fût malheureuse pour les Autrichiens, il est cependant vrai de dire qu'ils y combattirent vaillamment pendant les deux jours qu'elle dura, et qu'ils eurent quelquefois l'avantage; l'archiduc Charles y reçut une blessure. Il se retira en bon ordre, tout en combattant ; jusqu'à Znâim, où un armistice fut conclu. L'archiduc déposa bientôt après le commandement et n'a plus depuis reparu à la tête des armées. Seulement, en 1815, après le retour de Napoléon de

l'île d'Elbe, il fut quelque temps gouverneur de la forteresse de Mayence. La même année il épousa la princesse Henriette de Nassau-Weilbourg, dont il est veuf depuis 1829, mais qui lui laissa quatre fils et deux filles.

Le nom du prince Charles est célèbre dans les fastes de la stratégie, indépendamment de ses propres opérations. On a de lui, en allemand, deux excellens ouvrages : *Principes de la stratégie expliqués par les opérations de la campagne d'Allemagne en 1796* (Vienne, 1814, 3 vol., avec une carte et 11 plans), et *Histoire de la campagne d'Allemagne et de Suisse en 1799* (Vienne, 1819, 2 vol. avec atlas in-fol.). C. L.

CHARLES (LE DUC) DE MECKLENBOURG-STRELITZ, beau-frère du roi de Prusse par feu la reine Louise, sa sœur, général de l'infanterie, président du conseil-d'état, général commandant le corps des gardes, naquit en 1785 à Hanovre, où son père, depuis grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz, était alors gouverneur-général avec le grade de feld-maréchal de l'électorat. En 1799 le duc Charles entra au service de la Prusse en qualité de capitaine d'état-major, et, malgré ce titre, il se fit recevoir d'abord à l'école militaire de Berlin et ensuite à l'école de guerre dirigée par Scharnhorst (*voy.*), où il acheva son éducation. Il passa successivement par tous les grades, et arriva en 1813 à celui de général-major. Depuis ce moment il rendit de grands services à sa patrie adoptive; il se fit remarquer aux affaires de Goldberg (23 août 1813), de Katzbach (26 août), de Wartenburg (3 octobre), de Mœckern (16 octobre), et dans cette dernière il reçut, à la tête de son régiment, une blessure grave qui l'éloigna pour quelque temps de l'armée. A la fin de l'année 1813 le roi de Prusse le nomma lieutenant-général, et en 1825 général de l'infanterie. Ce fut sous les ordres du duc Charles que la garde royale entra dans Paris en 1815, et il en a conservé depuis le commandement. Nommé en 1817 membre du conseil d'état, il fut chargé de le présider dès l'année 1825 et en devint en 1827 président titulaire. Outre ses talens politiques et militaires, on lui attribue

celui de la poésie et on le regarde comme l'auteur de quelques pièces de circonstance jouées à la cour de Prusse et d'une partie de la Correspondance sur Berlin, écrite en 1821. C. L. m.

CHARLES III (ORDRE DE). Il fut fondé par ce roi d'Espagne en 1771, et en 1772 une bulle du pape en approuva les statuts. Le patriarche des Indes en était le grand-chancelier. L'ordre se composait de 60 grand'croix, de 200 chevaliers pensionnés et d'un nombre illimité de chevaliers sans pensions. Il était doté avec le luxe que les rois d'Espagne mettaient en général dans ces institutions dirigées par la dévotion. Il avait un conseil suprême, un maître des cérémonies et un trésorier. Chacun des deux cents chevaliers touchait une pension de 4000 réaux. L'ordre était sous l'invocation de Notre-Dame de la Conception : aussi les croix des chevaliers avaient au milieu une figure de la Vierge, et les grand'croix portaient une conception brodée en argent sur le côté gauche de l'habit et sur le manteau. On avait donné aux grand'croix et aux officiers de l'ordre des privilèges religieux : un de ces privilèges était de pouvoir faire dire deux messes par jour dans leurs chapelles particulières, ou, lorsqu'ils étaient en voyage, sur des autels portatifs, même dans des lieux mis en interdiction ; de plus, leurs femmes et leurs filles pouvaient rester, deux fois par an, toute une journée dans les couvens de religieuses cloîtrées pour voir de proches parentes. On attachait alors une haute importance à ces prérogatives. Du reste, l'ordre de Charles III servait et sert encore à récompenser toute sorte de mérites ou de services tant militaires que civils. D-G.

CHARLES (JACQUES - ALEXANDRE - CÉSAR), célèbre physicien, naquit à Baugency en 1746. Dès l'enfance il cultiva la musique, la peinture, et montra une aptitude singulière pour tous les arts. Franklin venait de trouver le moyen de détourner la foudre ; cette découverte occupait tous les esprits : Charles voulut s'y consacrer sans réserve. Il entreprit de répéter les expériences physiques les plus difficiles et déploya une dextérité remarquable dans les démonstrations publi-

ques. Il eut le même succès durant trente années.

Cet enseignement de la physique attirait chaque jour un plus grand nombre d'auditeurs. A l'époque où l'invention des aérostats vint frapper les esprits, Charles fit avec Robert, le 3 décembre 1783, le premier voyage aérien qu'on pourrait appeler de long cours, puisqu'il s'éleva du jardin des Tuileries, dans un ballon rempli de gaz hydrogène, et descendit dans la plaine de Nesle, à neuf lieues de Paris. Lui-même a fait un récit très spirituel de ce voyage dans le *Journal de Paris*.

L'aménité de son caractère lui avait fait de nombreux amis, mais il n'en fut pas moins exposé à l'envie de plusieurs de ses confrères. Un physicien, qui depuis est devenu si fameux sous le nom de Marat, se présente un jour dans l'appartement de Charles pour l'entretenir de ses prétendues découvertes. Charles le réfute avec politesse ; l'autre s'emporte, et, tirant son épée, veut en frapper son adversaire. Celui-ci saisit rapidement son ennemi, le terrasse et brise son épée sous ses pieds. Marat s'évanouit, et Charles le fait transporter chez lui. Charles mourut en 1825 d'une maladie douloureuse, et il fut remplacé par M. Feuillet dans les fonctions de bibliothécaire de l'Institut. Voy. AÉROSTAT. F-LE.

CHARLET (NICOLAS-TOUSSAINT), lithographe, dessinateur et peintre, et l'un des artistes les plus populaires de notre époque, est né à Paris en 1792. Fils d'un dragon de la république, il fut élevé dans une école militaire, appelée dans le style de cette époque *les Enfants de la patrie*. Il suçá donc avec le lait et puisa dans une éducation plus militaire que classique ces goûts qui en ont fait l'ami et le peintre du soldat. C'est lui, en effet, qui a le mieux ravivé cette tradition perdue du *grognard* de l'empire. bronzé sous le soleil d'Égypte, d'Italie et d'Espagne, type du héros à cinq sous par jour, maraudeur par excellence, goguenard, spirituel, insouciant, fier surtout et dominateur, et au demeurant, à ses heures, bon compagnon.

Comme tous les artistes qui sont parvenus à une grande célébrité, Charlet sentit de bonne heure un penchant irrésistible et enthousiaste pour le dessin,

et il y consacra tous les momens qu'il put dérober à la discipline de son école. En 1814, il chercha une ressource contre sa fortune d'enfant de troupe dans un petit emploi de mairie; mais, lors des réactions de 1816, il en fut chassé comme entaché de bonapartisme. Ainsi fut éconduit, plus tard, d'un modeste emploi à l'Instruction publique, Pierre de Béranger (voy.), cet autre génie natif qui, sous la Restauration, fut, comme Charlet, un si redoutable auxiliaire de l'Opposition. Ne sachant que devenir, Charlet se mit à dessiner d'après la bosse, chez Lebel, « élève raccorni de David, » comme il l'appelle lui-même, et l'un des martyrs de cette belle école qui a tant fait de martyrs ! Enfin, un beau jour, en 1817, l'écolier taille son crayon lithographique: il jette sur la pierre quelques esquisses militaires qu'il va modestement offrir en vente à l'éditeur Delpech, et s'étonne du prix inattendu qu'il en reçoit. Alors ses efforts redoublent; les succès y répondent, et du premier coup il est accueilli par les suffrages des artistes et les sympathies populaires. C'est à cette époque qu'il mit au jour ses costumes militaires à la plume et ses costumes de la garde impériale. C'est vers cette époque également, jusqu'à 1820, qu'il faut reporter les plus grandes et peut-être les plus magnifiques lithographies de son œuvre, maintenant très rares, telles que : *Vous ne savez donc pas mourir ! La garde meurt et ne se rend pas, Résignation, La bienfaisance du soldat*. C'est aussi vers cette dernière époque qu'il lui prit fantaisie, comme autrefois au célèbre Gérard, de peindre une enseigne d'auberge à Meudon, et que Géricault, qui dinait dans ce cabaret de village, le vint chercher pour dîner avec lui. Une vive amitié prit feu sur-le-champ entre ces deux hommes extraordinaires. Peu de temps après ils firent ensemble un voyage à Londres; là, Géricault produisit chez l'imprimeur Hulmandell ses plus belles lithographies; là aussi, plusieurs fois, profondément dégoûté de la vie, il voulut s'en défaire, et, chaque fois, Charlet, par une de ces gaités pleines de verve et de sens dont sa conversation abonde, arrêta l'exécution de ce dessein.

Charlet avait voulu essayer aussi d'un grand atelier : en 1819 il était entré chez Gros; mais cette verve naturelle, cette spontanéité, cette indépendance de nature qui le dominaient, comme elles avaient dominé Hogarth avec lequel il présente tant de ressemblances, ne purent s'accommoder de l'allure d'un atelier; il avait perdu son temps. Gros lui conseilla de travailler seul et lui prédit de grands succès. Charlet s'est montré digne de la sagacité du grand maître. C'est donc à la nature seulement, c'est donc à sa vive pénétration, à l'une de ces prodigieuses mémoires que Gassendi appelait célestes, c'est surtout à son exquisite sensibilité, jointe au besoin de réfléchir sur ce qu'il avait senti; c'est, en un mot, à son génie observateur et à ses propres études que Charlet est redevable de son talent et de sa renommée. A l'œil observateur, l'homme moral est, au fond, le même partout et dans tous les temps. Swift avait appris à le connaître, disait-il, dans une fabrique de marguilliers de village; Charlet, à son tour, saisit sur le fait ses modèles à d'autres échelons de l'échelle sociale, toujours moraliste et à la fois toujours naturel au milieu de ses traits les plus vifs. Aussi voit-il des sujets et des sujets heureux dans les scènes les plus simples et qui échappent à d'autres par leur vulgarité même; et, grace à cette verve comique, à ce jet d'instinct et d'inspiration qui lui sont propres et qui ont fait de lui le Molière de la lithographie, sa main facile les fixe, au moyen du crayon ou du pinceau, avec un tel élan, une telle énergie de nature et de vérité, que ses personnages, vous fussent-ils inconnus, vous semblent autant de vieilles connaissances. Puis, la réalité vient - elle à s'offrir sur votre chemin : peinture et scène réelle, présent et souvenirs, tout cela se confond dans votre esprit, et vous vous écriez sans y songer : « Voilà un Charlet ! »

Qui ne connaît ses croquis lithographiés ! qui n'a été pris d'admiration et de rire devant ses soldats, devant ses enfans vifs, jolis, musards, malins, qu'il fait battre, qu'il mène à « la mutuelle, » qu'il arme de poudre pour « fiche, » comme il dit, « des pétards au chat du maître

d'école! » Qui ne connaît tout ce populaire qu'il ressuscite gai et riant entre deux vins, et auquel il met à la bouche ces mots si naïfs, si fins, si spirituels et souvent d'une philosophie si profonde! La plupart de ces lithographies sont empreintes d'une gaité à part et communicative; et si jamais, à l'exemple de ces immondes productions dont nos quais et nos boulevards sont inondés et qui ne laissent debout aucune pensée pure; si jamais lui, pur et sévère artiste, il n'a dans les siennes souillé ni flétri l'imagination, toujours il l'éveille, toujours il l'intéresse. Il est telle de ses œuvres déjà citées : *Vous ne savez donc pas mourir!* *L'Aumône du soldat*, et nombre d'autres encore, qui indiquent une imagination forte, une ame élevée et sensible, un talent digne des grands maîtres. La grandeur et le sublime dépendent encore plus, en général, de la manière dont un sujet est traité que de la nature du sujet lui-même, témoin nombre de scènes de Molière et de fables de La Fontaine, morceaux véritablement sublimes, bien que leurs auteurs semblent n'avoir eu en vue que de nous faire rire et de nous amuser.

Mais celui qui ne connaît Charlet que par ses lithographies ne le connaît qu'en partie : c'est dans les 15 à 1800 dessins à la seppia, à l'aquarelle, à la plume, qu'il faut aller chercher tous les secrets de son talent. Et qu'on y prenne garde : toutes les compositions en sont originales, car Charlet n'est point de ces hommes qui, par paresse ou stérilité, reproduisent en lithographie ce qu'ils ont une fois donné en aquarelle; et, toujours mécontent de lui-même, il a déchiré autant de dessins qu'il en a mis au jour, même de haut prix. Les sujets de tous ses dessins, comme ceux de ses lithographies, sont toujours empruntés aux souvenirs du peuple. Sous la Restauration, nombre de ces dernières ont popularisé le rire contre les idées alors régnautes; mais jamais, en semblable main, la peinture politique, cette redoutable liberté de la presse, n'eût souillé sa figure du masque dégoutant de fiel et d'amertume de la caricature moderne. Charlet, en un mot, a trop de dignité et de nature dans le talent pour être l'homme de la caricature;

il ne fait que de la comédie. C'est là un des derniers hommes qui retiennent de toute leur force cette pauvre comédie qui s'en va; c'est là un de ceux qui nous font trouver encore dans quelque recoin de notre ame la faculté de rire.

: L'œuvre lithographique de Charlet ne s'élève pas aujourd'hui (24 août 1835) à moins de 753 pièces, dont les premières montent à des prix considérables dans les ventes, quand elles s'y présentent. Personne peut-être ne peut se flatter de posséder cet œuvre complet, car, d'abord, plusieurs des premiers croquis paraissent avoir été totalement perdus, et ensuite on ne s'est avisé qu'un peu tard de recueillir, parmi les rares défets d'épreuves de son imprimeur, les essais, parfois charmans, dont il avait chargé les marges de ses pierres. Ces raretés sont disputées avec ardeur entre quelques curieux. Toutefois l'œuvre le plus complet est dans les mains de M. Bruzard de Paris, possesseur du plus riche musée de lithographies originales de toutes les écoles.

Charlet est un homme de très haute taille, d'une constitution vigoureusement athlétique, et dont la physionomie porte plutôt le cachet d'une certaine tristesse que celui d'une gaité expansive; c'est le caractère général des génies observateurs et comiques. En dehors de ses travaux, il a une aversion particulière pour les théories sur les belles manières en peinture, et il dit lui-même « qu'il aime mieux jouer aux quilles avec un charbonnier que d'entendre raisonner peinture. » Il paraît être de l'avis de ce philosophe à qui l'on demandait un jour comment il fallait s'y prendre pour devenir original, et qui répondit : *Ne rien lire, laisser dire et se promener beaucoup.*

Le portrait de Charlet a été lithographié par M. Dupré, et sa médaille fait partie de la collection exécutée par M. David, de l'Institut. Quelques-uns de ses dessins ont été gravés avec mérite par le graveur anglais Reynolds, et avec plus de succès encore par Zaché Prévost. Charlet a gravé lui-même quatorze pièces à l'eau-forte. Il se livre maintenant à la peinture.

F. DE C.

CHARLIER (CHARLES), avocat à Laon, fut envoyé en 1792 à l'Assemblée

législative par le département de l'Aisne et siégea ensuite à la Convention, où il se montra l'un des provocateurs les plus ardens des mesures révolutionnaires. Dès ses débuts à la tribune on remarqua en lui une certaine exagération qui semblait être l'indice de la maladie de cerveau à laquelle il devait succomber plus tard. Ce fut lui qui, après avoir le premier proposé la vente des biens des émigrés, demanda que ceux d'entre eux que l'on arrêterait sur le territoire de la république fussent fusillés dans les vingt-quatre heures. Il vota la mort du roi sans appel et prétendit faire juger la reine par les tribunaux ordinaires, comme une autre femme. Il déclara la guerre aux députés de la Gironde, prit une part active à la révolution du 31 mai 1793, poursuivit Brissot de sa haine et présenta énergiquement la défense de Marat et de ses œuvres. Regardant les fournisseurs comme seule cause de la détresse et par suite des revers de nos armées, il s'en rendit accusateur et obtint contre Perrin de l'Aube, chargé de l'examen des marchés, une condamnation qui le fit mourir de désespoir. Charlier s'unit ensuite avec les ennemis de Robespierre pour opérer la catastrophe du 9 thermidor, mais n'en persista pas moins à appuyer de tout son pouvoir sur la nécessité de la continuation du système de terreur et des taxes révolutionnaires. Soupçonné, en mai 1795, d'avoir pris part à des complots anarchistes, on dédaigna de diriger contre lui des poursuites. Quelque temps après il siégeait au conseil des Cinq-Cents et proposait sérieusement que tous ses collègues eussent toujours le poignard à la main. Il était déjà en complète démence et préludait par d'extravagantes motions à cet accès de fièvre chaude à la suite duquel il se brûla la cervelle, en février 1797.

D. A. D.

CHARLOTTE-ÉLISABETH, née à Heidelberg en 1652, morte à Saint-Cloud en 1722, était fille du comte palatin Charles-Louis, femme en secondes noces de Philippe, duc d'Orléans, et mère du Régent. Louis XIV avait pour elle une amitié fondée sur l'estime, mais elle était peu aimée à la cour à cause de sa franchise et de sa vertu, et s'y trouvait, dans

le fait, un peu déplacée. « Je n'entends rien aux intrigues, dit-elle dans ses *Fragments de lettres*, et je ne les aime point. Je ne suis ni fière ni spirituelle : aussi m'a-t-on dit souvent que j'étais tout d'une pièce. J'ai toujours eu en horreur l'imposture, l'hypocrisie et la superstition. » Les *Fragments de lettres originales de Madame*, écrites de 1715 à 1720, parurent pour la première fois en 1788 (Paris, 2 vol. in-12) et furent réimprimés en 1807 sous ce titre : *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques*. Ils embrassent toute la vie de Louis XIV et particulièrement sa vie privée. S.

CHARLOTTENBOURG, château de plaisance du roi de Prusse, situé sur les rives de la Sprée, à une petite lieue de Berlin, avec un beau jardin. Cette résidence royale que Sophie-Charlotte, femme du roi Frédéric I^{er}, fit bâtir, en 1706, porta d'abord le nom de Lutzelbourg, d'après le village voisin de Lietzow. Il fut embelli principalement par les soins de la reine Louise, femme de Frédéric-Guillaume III, dont les cendres reposent aussi dans le jardin du château, sous un sarcophage en marbre très remarquable où l'on voit sa statue couchée en grandeur naturelle. Des candélabres également en marbre sont placés autour. Tous les étrangers vont visiter ce beau monument dû au ciseau du sculpteur Rauch. Il est placé dans une chapelle sépulcrale entourée de pins et de cyprès. En mémoire du jour de la mort de Louise (voy.), le 19 juillet 1810, on célèbre annuellement un service divin en présence du roi et de sa famille. Le chemin qui conduit de Berlin à Charlottenbourg, à travers le parc, est éclairé le soir et peut compter au nombre des plus agréables promenades de Berlin. La ville, qui s'est insensiblement élevée dans les environs du château et qui en porte le nom, renferme à peu près 4,800 habitans, occupés principalement de tissages en coton, de la fabrication de bas et de la blanchisserie. C. L.

CHARME, genre de la famille des cupulifères et de la monœcie polyandrie du système sexuel. Il est constitué par six espèces d'arbres indigènes dans la zone tempérée de l'hémisphère septentrional. Les fleurs mâles des charmes,

disposées en chatons pendans, se composent chacune de huit à quinze étamines insérées sous une écaille indivisée et ciliée. Les fleurs femelles, disposées comme les fleurs mâles, naissent deux à deux sur des écailles trilobées. Leur périanthe, faisant corps avec l'ovaire, se termine en quatre ou six dents. Les styles, au nombre de deux pour chaque fleur, sont filiformes et persistans. Le fruit consiste en une noix, monosperme par avortement et accompagnée de l'écorce florale amplifiée.

L'espèce la plus commune du genre est le charme commun de nos forêts (*carpinus betulus*, Linn.), arbre à écorce lisse et unie, paré d'un feuillage léger. Le bois de charme, excellent pour le chauffage, est de couleur blanche et d'un grain très serré; on l'emploie fréquemment à la fabrication d'un grand nombre d'instrumens destinés à éprouver une grande résistance. Cet arbre jouait un grand rôle dans les anciens jardins, parce qu'il se façonne facilement en toutes sortes de formes; c'est de son nom que dérive celui de *charmille* (voy. ci-après), devenu général pour désigner toutes les décorations de verdure taillées au ciseau.

ED. SP.

CHARMILLES. On désigne sous ce nom des plantations de *charmes* (voy.) faites en lignes parallèles et taillées chaque année régulièrement, de manière à former des enclos de verdure ou des promenades dont les murailles vives et feuillées pendant une grande partie de l'année abritent les promeneurs contre les effets du vent et du soleil.

Au temps où, dans nos jardins, la régularité des formes était un besoin pour l'œil habitué à voir partout de la symétrie; où la ligne droite et le cercle dans leurs combinaisons toujours rigoureuses et tranchées avaient exclu tout autre contour; où les arbres même, loin de conserver le port qui leur était propre, devenaient, sous l'impitoyable *croissant* d'un manœuvre, une statue, un vase, un animal monstrueux; où la nature enfin ne paraissait qu'à travers le prisme de l'art et n'était pour ainsi dire considérée que comme un de ses accessoires, les charmilles jouaient un rôle principal dans

l'architecture horticole. Tantôt leurs branches étroitement enlacés se courbaient en arcades nombreuses ou s'amincissaient en élégantes ogives; tantôt ils se terminaient à l'intérieur en corniches plus ou moins saillantes ou en dôme léger. Là on les creusait en niches destinées à recevoir divers ornemens de sculpture; ailleurs on préférait les épaissir en sombres et discrets berceaux. Mais plus tard, à mesure que le genre paysager se substitua au genre français, par suite de leur régularité même, les charmilles perdirent de leurs partisans et après une assez longue vogue elles tombèrent dans la proscription.

Cependant on les retrouve encore dans beaucoup de jardins réguliers, et il est facile de leur marquer une place convenable dans les autres en dissimulant la raideur de leurs lignes derrière quelques massifs. A la vérité, par leurs racines longues et avides d'humidité elles nuisent sensiblement aux plantations voisines, mais, en compensation, elles sont très propres à masquer des vues désagréables, à faire disparaître les murailles de clôture sous leur épais feuillage. Au printemps elles attirent une foule d'oiseaux; elles invitent par leur fraîcheur aux repas de familles, aux jeux animés, aux danses sans contrainte du village; elles donnent même, par leurs tonsures, quelques produits que ne néglige ni le fermier dans les années de pénurie de fourrage, ni le jardinier qui sait les utiliser pour ses cultures et l'amélioration du sol, ni le ménagère lorsque, de temps en temps, des émondages plus rigoureux lui procurent d'abondantes ramées propres au chauffage du four ou de la buanderie.

La culture des charmilles est facile. Après avoir défoncé le terrain quelque temps à l'avance et creusé des tranchées d'une profondeur proportionnée à l'état des racines du jeune plant, on choisit celui-ci de la grosseur du petit doigt au plus, c'est-à-dire de l'âge de 3 à 4 ans; on aligne rigoureusement chaque pied à la distance de 2 ou 3 décimètres de son voisin, et après avoir terminé la plantation à la manière ordinaire, on l'abandonne à elle-même cette première année. Dès la seconde, on redresse, à l'aide de

tuteurs, ou mieux, de perchettes placées transversalement, les tiges qui tendent à s'écarter de la verticale, et l'on commence à donner quelques coups de croissant ou de ciseaux pour arrêter celles qui s'élèvent ou s'étendent plus que les autres. La troisième année, cette opération comprend un plus grand nombre de tiges et de branches, et la quatrième il est rare qu'elle ne devienne pas générale. A partir de cet instant on laisse la charmille s'élever d'autant plus rapidement que sa végétation est plus vigoureuse, plus égale, et qu'elle se trouve plus abondamment garnie de branches inférieures; car on doit toujours viser à ce qu'elle ne tende pas à se dégarnir par le bas et c'est là une condition assez difficile. O. L. T.

CHARNIER (en latin *carnerium*) signifie, dans l'acception la plus vulgaire, un endroit couvert, auprès des églises paroissiales, où l'on réunissait les os des morts. On appelait aussi *charnier* une galerie qui régnait ordinairement autour des églises paroissiales et attachée à l'église, où l'on donnait la communion aux paroissiens les jours de grandes fêtes.

A Paris on appelait *charniers* une galerie voûtée, construite tout autour de la clôture du cimetière des Innocens. C'est là qu'on enterrait ceux à qui leur fortune permettait d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide, servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monumens funèbres et d'épithaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie et de bureaux d'*écrivains publics*: de là l'insultante épithète d'*écrivain des charniers* donnée aux auteurs qu'on voulait décrier. Cette galerie fut construite à diverses époques, aux frais de différens particuliers. Le maréchal de Boucicaut en fit bâtir une partie vers les premières années du xv^e siècle, et le fameux Nicolas Flamel toute celle qui bordait la rue de la Lingerie. D'un côté la galerie occupait une partie de la largeur de la rue de la Ferronnerie, et sous cette partie de la galerie était peinte la fameuse *danse macabre* (voy. MACABRE). En 1786 l'église et les charniers des Innocens furent démolis; on enleva les ossemens et plu-

sieurs pieds du terrain de ce cimetière, et on les transporta, hors de la barrière Saint-Jacques, dans des carrières (voy.) voisines de la maison dite la Tombe-Isoire.

Le charnier le plus célèbre dans l'histoire est celui de Morat (voy.), plus connu sous le nom d'*ossuaire*. Il fut établi par les Suisses après leur victoire sur le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, et ravagé, dit-on, par les Français de l'armée de Masséna.

Charnier signifie encore le lieu qui, dans une maison, est destiné à garder les viandes salées; ce mot désigne aussi des bottes d'échalas destinés aux vignes. En terme de marine on appelle *charniers* des barriques dans lesquelles on met l'eau que l'équipage doit boire chaque jour. A. S-R.

CHAROLAIS (COMTES DE). Le comté de Charolais ou Charollais était compris entre l'Autunois, à l'ouest et au nord, et le Maconnais, à l'est et au sud; son étendue était de 12 lieues de long sur 7 de large. Ce n'était dans le principe qu'une châtellenie dépendante du Brionnois. Jean, comte de Châlons-sur-Saône, la céda en 1237 au duc de Bourgogne Hugues IV, lequel la donna en partage à Jean, son second fils. Béatrix, fille et héritière de celui-ci et d'Agnes, dame de Bourbon, épousa en 1272 Robert de France, fils de saint Louis; ce roi érigea le Charolais en comté. Jean, second fils de Béatrix, obtint plus tard le Charolais. Comme il n'eut pas d'héritier mâle, son comté passa à sa fille Béatrix II, qui épousa en 1327 Jean, comte d'Armagnac. En 1390 la maison d'Armagnac vendit le Charolais à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Avant de succéder au duc Philippe-le-Bon, son père, Charles-le-Téméraire porta le titre de comte de Charolais, qu'il rendit redoutable même à Louis XI. Lorsque Charles-le-Téméraire eut été tué au siège de Nancy (1477), Louis XI s'empara du Charolais, que plus tard le roi Charles VIII remit à Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche. Dans la suite il y eut des querelles au sujet du Charolais entre les rois d'Espagne, représentans des ducs de Bourgogne, et les rois de France, comme suzerains et pro-

prétaires par le droit de réversion. Ceux-ci occupèrent ce pays par les armes. La possession en fut rendue à Philippe IV, roi d'Espagne, par le traité des Pyrénées, en 1659; mais Louis II, prince de Condé, le fit saisir et s'en fit adjuger la possession; un des princes de cette maison a porté, sous le règne de Louis XV, le titre de comte de Charolais. Le haut domaine de ce comté fut réservé à la couronne de France. *Charolles*, l'ancienne capitale du comté, est aujourd'hui l'une des sous-préfectures du département de Saône-et-Loire. A. S-R.

Le CANAL DU CHAROLLAIS, appelé maintenant canal du Centre, unit la Loire à la Saône et sert à faciliter les communications entre l'ouest et le midi de la France. Il a 29 lieues de long, et aboutit d'un côté à Châlons-sur-Saône et de l'autre à Digoin, près du confluent de l'Arroux et de la Loire; il passe à Paray, Saint-Léger et Chagny, et a son bief de partage à Montchanain, où se trouve un vaste bassin alimenté par les étangs du voisinage. Entre ce bief et la Saône il y a 51 écluses; le versant du côté de la Loire n'en a que 30; à Châlons le canal a un bassin voisin de la route d'Aunay. Un obélisque, élevé en 1784, rappelle l'époque où il a été terminé de ce côté; mais il ne l'a été entièrement qu'en 1792. On transporte sur ce canal principalement les productions des départemens voisins, telles que le vin, l'eau-de-vie, le charbon, le fer, le bois, etc. D-G.

CHARON ou **CARON**, le nocher des enfers. Les poètes postérieurs à Homère, qui lui-même n'en parle pas, le disent fils de l'Érèbe et de la Nuit. Sa fonction était de passer les âmes des morts ou les ombres aux enfers, en traversant le Styx, le Cocyte et le Phlégéon ou Pyriphlégéon. Le peintre Polygnote l'a représenté sous la forme d'un vieillard. Virgile, au VI^e livre de l'Énéide, le peint sous les mêmes traits. Ses yeux étaient étincelans, son visage majestueux et sévère; sa vieillesse, verte et robuste, était celle d'un dieu. Charon avait une barbe blanche et touffue; ses vêtemens, d'une teinte sombre, étaient souillés du noir limon des eaux infernales. Un manteau sale attaché par un nœud pendait sur ses

épaules; il tenait à la main une perche ou rame pour diriger sa barque, qui était étroite, chétive et de couleur funèbre; une voile couleur de fer servait aussi à la diriger. Le vieux et impitoyable nocher n'y recevait que les ombres de ceux qui avaient reçu la sépulture et qui lui payaient leur passage; le droit était au moins d'une obole et de deux ou trois au plus. Les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture ne pouvaient être admises dans la barque fatale qu'après avoir erré cent ans sur les bords du Styx. Nul mortel vivant n'y pouvait être reçu, s'il ne faisait voir au nocher un rameau d'or consacré à Proserpine: ce fut avec ce saut-conduit que le pieux Énée put pénétrer dans le royaume de Pluton. Long-temps avant ce prince, Charon avait été puni d'un an d'exil dans l'endroit le plus affreux du Tartare pour avoir passé Hercule qui n'était pas muni du rameau magique. Les anciens étaient dans l'usage de mettre dans la bouche d'un mort une pièce d'or ou d'argent pour payer son passage. On dit que les Hermocriens se prétendaient exempts de ce tribut, parce que leur pays confinait aux enfers (voy. TARTARE).

Un grand nombre d'auteurs ont regardé Charon comme un prince puissant, qui donna des lois à l'Égypte et leva le premier un droit sur les sépultures. Suivant Hérodote, il ne fut d'abord qu'un simple prêtre de Vulcain, qui sut usurper le pouvoir, et qui, à l'aide des trésors que lui procura ce droit, vint à bout de construire le fameux labyrinthe où l'opinion vulgaire plaça depuis le vestibule des enfers. Orphée, dit-on, fit connaître en Grèce l'usage, établi en Égypte, de mettre dans les urnes funéraires une pièce de monnaie; et les Grecs, dont l'imagination dénaturait et embellissait tout, firent de Charon le nocher des enfers, et de la pièce de monnaie le droit de péage qu'il exigeait. ТН. D.

CHARONDAS, législateur et moraliste ancien, était né à Catane en Sicile. On n'a pas de détails sur sa vie, mais il ne paraît pas qu'il ait jamais été à la tête des affaires d'un pays. Ses principes politiques furent adoptés par plusieurs peuplades comme supérieurs à ceux qui

étaient mis en pratique ailleurs, ou parce que Charondas établissait en même temps d'excellens principes de morale. Diodore de Sicile et Stobée nous ont conservé plusieurs de ses maximes. Il recommandait la piété, l'amour de la patrie, le respect pour la vieillesse, la modération dans les discours et dans les actions, la fidélité conjugale, une union paternelle entre les gouvernans et les gouvernés, la protection des opprimés, la haine du mensonge, etc. Il voulait que, dans les jours de fêtes solennelles, on fit au peuple la lecture de ces préceptes. Outre diverses peuplades de Sicile qui avaient adopté les lois de Charondas, Diodore cite aussi les Thuriens, dans l'Italie méridionale, comme s'étant conformés au système politique de Charondas dans leur constitution démocratique. Cette peuplade se composait de dix dèmes.

Au XVI^e siècle, un jurisconsulte français, Loys le Charon, prit sur le titre de ses ouvrages ou compilations de droit, tels que le *Grand coutumier de France* et la *Coutume de Paris*, le nom de l'ancien législateur sicilien. D-c.

CHARPENTE. La charpente, après la maçonnerie, est la partie la plus importante de l'art des constructions. De tout temps elle a été l'objet de l'étude des architectes, et l'on peut même avancer qu'elle a donné naissance à l'architecture; car tous les temples grecs, construits en marbre sous Périclès, n'étaient qu'une imitation même assez rigoureuse de monumens primitivement élevés en bois. Les anciens néanmoins n'ont pas poussé la charpente aussi loin que la maçonnerie; cela vient probablement de ce que leurs plus vastes monumens étaient en partie découverts. Vitruve, dans son précieux ouvrage, a consacré deux chapitres (liv. II, chap. 9 et 10) à la description des divers bois employés pour la charpente, sans omettre leurs qualités spéciales et les époques auxquelles il faut les couper.

Nous définirons la charpente, l'art de réunir de fortes pièces de bois de manière à représenter la forme voulue d'un corps, ayant assez de solidité pour résister à toute espèce d'efforts.

Cette définition fait voir que les objets principaux à considérer dans la charpente sont : 1^o les pièces de bois séparées, 2^o la manière de les réunir solidement.

Les pièces de bois ont une section rectangulaire quand elles doivent être placées horizontalement, et carrée quand elles doivent être employées debout : elles sont *de brin*, c'est-à-dire équarries seulement à la cognée, ou bien de sciage.

Toute espèce de bois ne peut convenir à la charpente; celle qu'on emploie généralement en France est le chêne, qui réunit presque toutes les qualités désirables. Dans les nombreuses variétés de cet arbre, on préfère celles qui portent des glands à long pédoncule. Cette espèce comprend deux sous-variétés : la première à gros glands solitaires, la seconde à glands groupés deux à deux. Le bois de l'une et de l'autre est ferme et liant, quoique facile à fendre; ces variétés ont peu d'aubier, et leurs fibres sont droites et élastiques. Leur poids spécifique est de 0,905, ce qui donne pour le poids du mètre cube 905 kilogrammes. Le chêne qui porte des bouquets de 4 à 5 glands est moins estimé que celui à glands solitaires : son bois a une pesanteur spécifique plus grande il est vrai, mais il est noueux, par conséquent difficile à travailler et sujet à se fendre. Son poids spécifique est de 0,934. Dans les pays méridionaux on emploie le chêne vert, qui, probablement à cause de ses bonnes qualités, fut consacré à Jupiter par les Grecs et les Romains. Son bois est compacte et d'une grande dureté, mais court, inconvénient grave dans beaucoup de cas; son poids spécifique est de 0,993. Le chêne offre l'avantage immense de se conserver parfaitement à l'air et dans l'eau; il craint toutefois le passage alternatif de la sécheresse à l'humidité.

Le sapin vient après le chêne pour son utile emploi dans la charpente. L'espèce rouge provenant de la Norwège, offre plus de résistance que la jaune et en outre possède la qualité de ne pas se piquer facilement aux vers, ce qui provient sans doute de la résine qu'elle renferme. Le sapin, par sa légèreté, sa facilité à être travaillé, sa raideur, est un des bois les plus précieux en charpente, surtout pour des

pièces d'une longue portée. Le poids spécifique du sapin jaune est de 0,657; celui du sapin rouge de 0,680.

Les autres bois dont on se sert, et que nous ne ferons que nommer, sont : le châtaignier, malheureusement trop sujet à la carie sèche; le hêtre, fort convenable dans les constructions hydrauliques; le platane, le pin, l'aune, le peuplier, l'acacia, le mélèze, l'orme, etc. Ces bois sont employés, selon les pays où ils se trouvent, plus ou moins abondamment. Nous croyons devoir recommander dans les constructions rurales l'usage trop négligé de l'acacia. Ce bois, d'une pesanteur spécifique de 0,725, se conserve très bien dans les endroits humides : aussi sera-t-il employé avantageusement dans les planchers de cellier, les mangeoires, les râteliers, les portes-charretières, etc.

Pour établir une charpente solide, un des points principaux est de combiner les pièces de manière à ce que toutes soient réellement indispensables dans la place qu'elles occupent; car l'on conçoit qu'aussitôt qu'une pièce n'est pas d'une utilité absolue, le faible service qu'elle rend est tout-à-fait annulé par la fatigue que son poids cause à la construction. En outre, pour arriver à une solidité parfaite, il faut de toute nécessité des assemblages faits avec la plus grande précision, condition souvent assez difficile à obtenir des ouvriers. Les moindres mouvemens oscillatoires, provenant d'assemblages mal faits, peuvent à la longue être une des causes principales du dépérissement d'une charpente.

Les assemblages sont en assez grand nombre; toutefois on peut les diviser en deux grandes classes : celle à *tenon* et *mortaise*, et celle à *entaille* de diverses formes. Dans l'assemblage à tenon et mortaise, la règle fondamentale est de ne pas affaiblir la pièce où l'assemblage se pratique : ainsi l'on ne donne à la mortaise que le tiers et même le quart de la largeur de la pièce, afin que celle-ci conserve encore assez de force ; dans le dernier cas le tenon est à renfort.

Les assemblages à entailles sont très variés : lorsqu'ils sont obliques, il faut observer que l'entaille ne fasse pas un

angle trop aigu avec une des faces de la pièce de bois, car alors il n'y aurait aucune résistance. Les pièces sont ensuite maintenues dans leurs assemblages par des chevilles en bois, des clefs, des boulons, plate-bandes et brides en fer. Pour les chevilles et les clefs, nous recommanderons, dans les travaux importants, d'employer le bois condensé selon le procédé de M. Atlee de Southampton. Ce perfectionnement peu employé jusqu'ici sera d'un grand secours en charpente, à cause de la grande solidité qu'il assure. En effet, le bois qui a subi dans les filières où il a passé une forte compression, tend à se dilater et empêche ainsi toute espèce d'oscillation.

Tels sont les principes fondamentaux des assemblages. Pour leurs formes, les circonstances les font extrêmement varier; quoique d'une manière peu sensible. Il ne faut pas craindre d'exécuter quelquefois des assemblages un peu compliqués; que les charpentiers, du reste, rejettent fort souvent, soit par ignorance, soit par la main-d'œuvre plus dispendieuse qu'ils exigeraient.

La charpente du bâtiment comprend en général les *pans de bois*, les *planchers*, les *escaliers*, les *combles*, les *échafaudages* et *cintres* de diverses combinaisons (*voy. ces mots*).

Un but auquel on s'efforce toujours d'atteindre en charpente est la conservation du bois : on recommande souvent pour cela une foule d'enduits de compositions fort variées; mais il est reconnu que, pour conserver les bois, il faut avant tout que la sève en soit bien extraite, et c'est après seulement qu'on doit appliquer une peinture composée d'huiles fixes et non pas d'huiles volatiles; car avec ces dernières, une fois la partie grasse évaporée, il ne reste plus qu'une substance farineuse qui permet à l'humidité extérieure de rentrer dans le bois. Ainsi donc, pour conserver le bois, il faut avant tout le priver de sa sève, c'est le point essentiel. Pour arriver à ce but, il est plusieurs moyens : celui du célèbre Humphry Davy, chimiste, est simple; il consiste à dépouiller les arbres de leur écorce au printemps, ou vers le milieu de l'été; exposé ainsi à la température

du soleil, le bois se resserre étonnamment. On le coupe alors à l'hiver. Vitruve (liv. II, chap. 9) recommande de faire une entaille circulaire dans le bas de l'arbre jusqu'à une certaine profondeur, pour que la sève puisse s'écouler par cette coupure. Enfin le professeur Rainn, de Tharand, près Dresde, recommande que la coupe se fasse au moment du plus grand développement de la végétation, c'est-à-dire à la fin de mai, parce que c'est alors que le tronc de l'arbre contient moins de sève. *Voy. Bois.*

Le flottage est aussi un moyen efficace pour purger le bois de la sève.

Au sujet de la conservation du bois, voici quelques expériences qui ont été faites sur leur durée, par M. Hartig. Il a enterré des pieux de 2 pouces d'écartissage à quelques pouces de profondeur, et voici dans quel ordre sont pourris les bois : le tilleul, le bouleau noir d'Amérique, l'aulne, le tremble et l'érable argenté, en 3 ans; le saule commun, le marronnier d'Inde et le platane, en 4 ans; l'érable, le hêtre rouge et le bouleau commun, en 5 ans; l'orme, le frêne, le charme et le peuplier d'Italie, en 7 ans. L'acacia, le chêne, le pin commun, le pin sylvestre, le pin de Weymouth et le sapin n'étaient, au bout de 7 ans, pourris qu'à la profondeur de 6 lignes. Le mélèze, le genévrier commun, celui de Virginie et le thuya étaient intacts. Les bois à l'air ont certes une durée bien plus longue; mais la même proportion pourrait sans doute se conserver, à peu de chose près.

Un perfectionnement précieux apporté à la charpente est celui de courber les bois; ce perfectionnement est surtout employé à Brest et à Lorient pour les bois de la marine. C'est à M. Lédéan, ingénieur, qu'on doit d'avoir amélioré l'appareil employé pour ce procédé, appareil qui consiste en une chaudière de forme cylindrique, avec une caisse dans laquelle on place les pièces et où l'on fait pénétrer, au moyen de robinets, la vapeur qui doit amollir le bois. Ensuite on attache les pièces avec des bridasses sur un gabaret de la courbure voulue.

M. Sargent possède à Paris un établissement pour le courbage des bois,

qui s'opère en les exposant à un bec de vapeur. Il fait jusqu'à des roues d'un seul morceau (*voy. CHARRON*).

On doit citer aussi comme une découverte importante la condensation du bois, par M. Atlee de Southampton. Le procédé de cet industriel consiste à exposer le bois à la vapeur d'eau, et, lorsqu'il s'en trouve bien pénétré, à le soumettre à une très forte pression, jusqu'à ce qu'il soit réduit à la moitié de son volume. En général, cette manière de traiter les bois par la vapeur est peut-être le moyen le plus efficace de le débarrasser de sa sève.

Dans les constructions on tient souvent compte de la dilatation ou du retrait des matériaux que l'on emploie. Pour le bois, il se gonfle, s'allonge, lorsqu'il est pénétré d'humidité.

Il résulte d'expériences faites par M. de Barrès du Molard, officier supérieur d'artillerie, que des poutres mesurées exactement étant très sèches, puis plongées pendant 18 jours dans un réservoir d'eau douce, se sont allongées, savoir :

Poutre en chêne, de	$\frac{1}{1489}$
<i>Id.</i> en mélèze, de	$\frac{1}{1005}$
<i>Id.</i> en sapin blanc, de	$\frac{1}{800}$

On voit que cet allongement est, tout au plus, à prendre en considération dans les grandes constructions hydrauliques, comme les ponts en bois, les écluses, etc., etc. ANT. D.

CHARPENTE OSSEUSE, *voy. SQUELETTE.*

CHARPENTIER, ouvrier qui s'occupe d'établir tous les ouvrages de gros bois. Le charpentier doit joindre l'adresse à la force; il doit même posséder quelques connaissances en géométrie et en mécanique pratiques. C'est à lui que l'on confie toujours le soin de mouvoir les plus lourds fardeaux, et il est bien rare qu'il se laisse effrayer par les difficultés. Cette habitude de surmonter les obstacles, d'affronter même le péril dans le *levage* des grandes fermes de charpente, semble avoir donné au charpentier un certain sentiment de supériorité qui est sans doute un peu cause que cet ouvrier est le moins facile à conduire de tous les ouvriers en bâtiment. Il faut, en général, lui

parler avec douceur et lui faire sentir d'une manière évidente que ce qu'on lui commande est fondé sur des lois de convenance et surtout de mécanique; alors on peut en tirer un excellent parti.

Le maître compagnon charpentier s'appelle *gâcheur*.

A Paris, un compagnon charpentier gagnait, en 1834, 4 fr. par jour. Le prix moyen de la journée de cet ouvrier, dans les départemens, est de 2 fr. 50 c. à 3 fr.

Les principaux outils dont se sert le charpentier, sont : la *bisaigue*, qui tire son nom de ses deux extrémités aiguës : elle sert à finir les tenons et les mortaises, enfin à une foule d'usages; la *cognée* qui sert à équarrir les pièces de bois; l'*herminette*, espèce de petite hache destinée surtout à finir les pièces courbes; l'*ébauchoir*, le *compas*, la *tarière*, la *scie*, la *fausse équerre*, etc., etc., dont les usages sont connus; la *jauge*, petite règle qui sert à mesurer les épaisseurs, à tracer les tenons, les mortaises, les fausses coupes.

Les machines principales sont : la *chèvre*, le *cabestan*, le *verrin*, etc. Voy. ces mots. ANT. D.

CHARPENTIER (MARC-ANTOINE), compositeur français, naquit à Paris en 1634. Il se rendit à Rome très jeune, dans le dessein d'y étudier la peinture. Un jour il entra dans une église et entendit un motet composé par Carissimi. Il avait quelque commencement de musique, et dès ce jour il abandonna la peinture pour se faire musicien. Carissimi lui donna des leçons et en fit un des plus habiles compositeurs de son temps. Les morceaux qu'il écrivit en Italie lui attirèrent même une si grande réputation dans ce pays qu'on l'y surnomma le phénix de la France. De retour dans sa patrie, il fut nommé *maître en la chapelle de Monseigneur*; mais Lulli, qui redoutait un rival, fit si bien que le roi retira cette place à Charpentier et la joignit à celle de son maître de chapelle et de maître de chapelle de la reine, que lui-même possédait déjà. Charpentier accepta alors la place de maître de la musique de mademoiselle de Guise et composa d'excellens morceaux. Insensible-

ment il changea de manière et composa de la musique pleine d'harmonie et d'effets jusqu'alors inconnus en France. Ce style nouveau et tout différent de celui auquel Lulli avait accoutumé les oreilles lui attira, de la part des ignorans, le nom de compositeur dur et barbare. Le duc d'Orléans, depuis régent, le choisit cependant pour maître et lui donna l'intendance de sa musique.

Dégoûté du théâtre par l'injustice publique et la jalousie de Lulli, Charpentier ne voulut plus composer que de la musique sacrée. Il fut nommé maître de chapelle de l'église du collège et de la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris, où tous les amateurs de bonne musique se rendaient en foule pour l'entendre. Il devint ensuite maître de la musique de la Sainte-Chapelle, et mourut, âgé de 68 ans, après avoir professé pendant 40 ans.

Charpentier a composé plusieurs opéras; son meilleur ouvrage est *Médée*. On y trouve des morceaux fort bien faits; et particulièrement un usage très heureux des instrumens de l'orchestre. Il est auteur de la musique du *Malade imaginaire*, faussement attribuée à Lulli. On a encore de lui plusieurs recueils d'airs à boire, des motets à une, deux, trois et quatre parties, des messes, etc. D-T.

CHARPIE, masse formée de filamens extraits du linge usé, et qu'on emploie comme un corps mou, spongieux et absorbant dans le pansement des plaies et des ulcères. Pour faire de bonne charpie il faut de la toile de lin ou de chanvre, médiocrement fine, blanche de lessive et à demi usée; on la coupe en morceaux de deux pouces carrés environ que l'on effile complètement. Lorsqu'on veut faire des mèches on se sert de morceaux de toile plus longs. On employait jadis, sous le nom de charpie râpée, l'espèce de duvet tomenteux qu'on obtient en ratissant avec le tranchant d'un couteau un morceau de linge tendu. Cette matière n'offrait ni la souplesse, ni la perméabilité de la véritable charpie. Les tissus de coton donnent une charpie mauvaise en ce qu'elle n'absorbe pas les liquides; l'expérience a même prouvé qu'elle est pourvue de qualités irritantes.

La fabrication et la conservation de cette matière demandent beaucoup de soins et de précautions; en effet, elle est très susceptible de s'imprégner de miasmes putrides, et, dans ce cas, elle donne lieu à de graves accidens, lorsqu'elle est appliquée sur les plaies. On ne doit confier la première opération qu'à des personnes saines et propres; la seconde doit avoir lieu dans des locaux secs et aérés. C'est pour cela qu'il faut éviter de faire servir plusieurs fois la même charpie, attendu que, jusqu'à présent au moins, on n'est pas encore parvenu à la nettoyer d'une manière satisfaisante et à lui rendre les qualités nécessaires.

Les usages de la charpie sont de recouvrir les surfaces dénudées, auxquelles elle convient à raison de sa mollesse et de la facilité avec laquelle elle s'imprègne des liquides sécrétés à leur surface; sous forme de petits coussins (plumaceaux), de tentes, de bourdonnets, de boulettes et de mèches, elle sert à recouvrir la vaste plaie qui succède à une amputation, ou bien à remplir une profonde cavité, à s'interposer entre les lèvres d'une division, ou à pénétrer dans un conduit fistuleux. Dans ces cas divers, et suivant les circonstances, on l'applique sèche, ou bien au contraire enduite de cérat, de pommades ou d'onguens variés. La charpie la plus grossière sert aussi dans les bandages et appareils à combler des vides, à éviter des compressions et quelquefois à en produire. Ce sont les cas où elle peut être le plus facilement suppléée par des corps analogues; il n'en est pas de même pour l'application immédiate sur les plaies.

Cependant, la cherté toujours croissante de la charpie, qui résulte de l'usage de plus en plus répandu des tissus de coton, a dû faire chercher des succédanées. En Angleterre, on a imaginé une espèce de peluche de lin, étoffe lisse et un peu gommée d'un côté, tandis que l'autre présente une sorte de villosité qui s'applique sur les plaies; mais cette charpie n'est pas assez perméable. Ce qu'on a de mieux en ce genre, c'est la charpie faite avec le chanvre en étoupes, qui, blanchi au chlore, coupé à la longueur de

5 à 6 pouces et cardé, offre tous les avantages de la charpie ordinaire, et de plus celui de coûter moitié moins cher. Cette découverte appartient à la France. Les anciens, qui ne connaissaient guère les tissus de fil, paraissent avoir fait usage du chanvre pour les pansemens des plaies, comme l'indiquent les mots de *lineamentum* et de *cannabis pexa* qu'on trouve dans les auteurs. F. R.

CHARROIS, voy. TRANSPORTS, ROULAGE et TRAIN D'ARTILLERIE.

CHARRON, nom qu'on donne à celui qui confectionne le train des carrosses, des cabriolets, les charrettes, fourgons, tombereaux, haquets, traîneaux, train d'artillerie, et en général de tout ce qui est voiture suspendue ou non suspendue. Cet art n'a fait de progrès que sous le rapport des formes plus légères, plus élégantes et en même temps plus solides qu'on a su donner aux divers objets soumis au charronnage; les voitures *inversables* forment un de ses derniers perfectionnemens. Le choix pour le bois employé comprend l'orme, le plus estimé de tous, le frêne, le chêne, le charme, l'érable, etc. Ces bois sont ou en *grume*, c'est-à-dire ni équarris, ni débités avec la scie, ou bien *sciés*, c'est-à-dire réduits à des épaisseurs convenables. M. Isaac Sargent, Anglais, a rendu un service réel à cet art en important d'Angleterre des procédés au moyen desquels il parvient à courber et à façonner de toutes sortes de manières, sans rien diminuer de leur solidité, les diverses pièces de bois dont on a besoin. C'est ainsi qu'il fait les roues de voitures d'une seule jante, courbe les rampes d'escalier, plie les brancards et leur donne à l'extrémité une courbe qui diminue beaucoup la gravité des accidens si communs dans les grandes villes. Mais comme l'art du charron consiste principalement dans la confection des roues, on doit savoir gré au mécanicien M. Philippe d'avoir inventé un système de machines au moyen duquel on parvient à exécuter très régulièrement chacune des parties qui composent une roue, tels que *moyeu*, *raies*, et *jantes*. Ces machines présentent de grands avantages, ceux d'établir pour toutes les pièces une régularité parfaite, de rendre très facile

leur assemblage, et d'économiser par conséquent la main d'œuvre. Leurs modèles ont figuré à la dernière exposition, et ils sont maintenant déposés au Conservatoire des arts et métiers. L'usage de ces machines commence à se répandre et nous savons que l'étranger en a fait faire plusieurs commandes. V. DE M-N.

CHARRON (PIERRE), prédicateur et philosophe du XVI^e siècle, fut l'un des 25 enfans d'un libraire de Paris et naquit en cette ville l'an 1541. Après y avoir fait avec succès ses classes et son cours de philosophie, il alla suivre l'enseignement du droit à Orléans, puis à Bourges, où il reçut le doctorat. A son retour à Paris il fut nommé avocat au parlement et fréquenta le barreau pendant 5 ou 6 années. Mais il se dégoûta de cette profession alors sans avenir pour un esprit indépendant, embrassa l'état ecclésiastique et s'acquit une telle réputation par son éloquence dans la chaire que la reine Marguerite, femme de Henri IV, se l'attacha comme prédicateur ordinaire. Ayant ensuite rempli, en 1571, plusieurs stations (*voy.*) dans la Gascogne et le Languedoc, où il avait été emmené par l'évêque de Bazas et le cardinal d'Armagnac, légat du pape à Avignon, un grand nombre d'évêques, pour l'attirer dans leur diocèse, lui conférèrent des bénéfices et des dignités. Il fut successivement théologal (*voy.*) de Bazas, d'Aqs, de Lectoure, d'Agen, de Cahors, de Condom et de Bordeaux.

De retour à Paris en 1588, après 17 ans d'absence, il tenta vainement d'entrer dans l'ordre des Chartreux et dans celui des Célestins, où il voulait accomplir un vœu qu'il avait fait de mourir dans un cloître : on lui objecta l'incompatibilité de son âge (il avait alors 47 ans) avec les austérités de la vie monastique. En conséquence, et d'après l'avis de plusieurs casuistes, docteurs en Sorbonne, il se crut dégagé de son vœu, et, reprenant le cours de ses stations, il alla prêcher à Angers et ensuite à Bordeaux. Ce fut là et alors seulement (1589) qu'il connut Montaigne et se lia avec lui d'une si étroite amitié, que le gentilhomme gascon permit par son testament à Charron « de porter après son décès les pleines armes

de sa noble famille, parce qu'il ne laissait aucuns enfans masles », marque d'attachement à laquelle Charron répondit par la suite en léguant ses biens au beau-frère de Montaigne. Ce fut également à Bordeaux et en 1594, c'est-à-dire deux ans après la mort de son ami, que Charron publia sans nom d'auteur son *Traité des trois Vérités*. Cet ouvrage, qui parut l'année suivante à Bruxelles, sous le nom de Benoît Vaillant, et à Bordeaux sous celui de Charron, a pour but de démontrer : 1^o contre les athées, l'existence d'un dieu et d'une vraie religion ; 2^o contre les païens, les juifs, les mahométans, la vérité de la seule religion chrétienne ; 3^o contre les hérétiques et les schismatiques, l'impossibilité du salut hors de l'église catholique et romaine. La troisième partie de ce livre très méthodique, mais peu philosophique encore, et aujourd'hui presque totalement oublié, était dirigée contre le protestantisme en général et en particulier contre le *Traité de l'Eglise* de Duplessis-Mornay, l'ami de Henri IV. Elle valut à son auteur, avec les applaudissemens du clergé et de vives attaques de la part des protestans, la dignité de grand-vicaire de l'évêque de Cahors.

Sa réputation se répandant toujours davantage, il fut député par la province ecclésiastique de Quercy à l'assemblée générale du clergé, qui se tint à Paris en 1595, et dont les suffrages l'éluèrent premier secrétaire ; après quoi il revint à Cahors, y vécut jusqu'en 1600, passa ensuite à Condom où il avait été nommé par l'évêque théologal et grand-chantre, et publia ses 16 *Discours chrétiens* (Bordeaux, 1600 ; Paris, 1604) sur l'eucharistie et divers autres sujets théologiques. L'année suivante, il fit paraître à Bordeaux son *Traité de la Sagesse*. Mais ce livre ayant soulevé contre lui la tourbe des théologiens, Charron en prépara une seconde édition, et il était à Paris, s'occupant de cette réimpression, lorsqu'il mourut frappé d'apoplexie dans l'une des rues de cette ville, le 16 novembre 1603.

L'auteur mort, le livre s'imprima avec ses additions et corrections, et nonobstant les embarras suscités par ses puis-

sans ennemis. Il dut cet avantage aux soins de l'avocat Roche-Maillet, ami de Charron et son biographe, et à l'attention qu'eut Jeannin, président du parlement, de déclarer l'ouvrage étranger à la religion et *livre d'état*. Plus tard parurent quelques éditions conformes à la première, puis un grand nombre d'autres (1607, 1613, 1618, 1646, 1801, 1827) conformes à la seconde, avec indication des passages de l'édition *principale* retranchés ou modifiés par l'auteur. On regarde comme la meilleure celle de Paris, 1635, in-4°. On publia pareillement, à la suite de cet ouvrage ou séparément, le *Petit traité de la Sagesse* que Charron, avant sa mort, avait composé pour résumer et justifier le premier.

Le *Traité de la Sagesse*, dont la forme rappelle le prédicateur accoutumé à soigneusement diviser et subdiviser son sujet, est proprement un traité de morale à l'usage des gens du monde. Il se divise en trois livres : dans le premier l'auteur cherche à donner à l'homme la connaissance de lui-même et particulièrement celle de son esprit qu'il appelle « un très dangereux outil, un furet, un petit brouillon et trouble-feste, un émerillon fâcheux et importun, et qui, comme un affronteur et joueur de passe-passe, forge tous les maux du monde. » Dans le deuxième il s'agit de la vertu en général, et dans le troisième des vertus particulières, qui se réduisent aux quatre vertus cardinales. Mais sous cette forme et ce plan fort peu suspects en eux-mêmes, se trouve développé, d'une manière didactique et avec moins de cette bonhomie piquante, originale et naïve, de cet air du monde, de ce nonchaloir qui caractérise Montaigne, un scepticisme plus compréhensif que le sien, car il s'étend jusqu'à la religion, et plus fort, parce qu'il est plus sérieux, parce qu'il indique mieux les raisons sur lesquelles il se fonde, savoir : la diversité des sectes de la philosophie ancienne ; la multiplicité et les contradictions (mises en évidence surtout par la découverte récente des civilisations indienne et américaine) des mœurs, usages, lois, opinions, institutions morales des peuples ; la diversité des sectes religieuses et les guerres civiles qu'elle oc-

casione ; l'existence, dans les religions orientales antérieures au christianisme, de dogmes qu'on avait enseignés avoir été révélés pour la première fois par son auteur. On conçoit donc qu'à la différence des *Essais* de Montaigne, le *Traité de la Sagesse*, l'œuvre d'ailleurs d'un savant théologien, ait été vivement attaqué du vivant de son auteur, entre autres par le jésuite Garasse et le médecin Charnet ; mais on conçoit aussi qu'il ait eu de chauds défenseurs, comme le docteur Naudé, le prieur Ogier et l'abbé de Saint-Géran ; car, implacable ennemi du pédantisme et de la superstition, Charron y combat vaillamment pour l'indépendance et la sécularisation de la philosophie. L-F-T.

CHARRUE. Dès que l'homme devint cultivateur, son premier besoin fut de simplifier les moyens de labourer la terre : aussi l'origine de la charrue remonte-t-elle à la plus haute antiquité. On croit généralement que c'est en Égypte qu'elle reçut les premiers perfectionnements. Ce n'était d'abord qu'un simple *pic*, représenté sur plusieurs monumens comme un instrument de guerre et de culture, l'un des principaux attributs d'Osiris, et que, d'après sa forme, on a pu considérer comme l'archétype de la lettre *alpha*. Cet instrument dont les parties semblent avoir été fixées originairement par de simples liens et qu'un seul homme pouvait mouvoir, lorsqu'on voulut lui adapter de nouvelles forces, reçut un manche qui permettait, tant bien que mal, au laboureur de maintenir à une certaine profondeur dans la terre le *soc* grossier qui devait la sillonner, tandis que des animaux étaient attelés à la partie qui servait précédemment de manche et qui devint ainsi la *flèche* ou la *haye*.

Du temps d'Hésiode, il ne paraît pas qu'on eût apporté en Grèce de notables modifications à cette construction, et même de nos jours, non-seulement dans presque toute l'Afrique, mais, plus près de nous, dans une partie de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Morée, de la France même, on trouve des *araires* qui s'écartent à peine de ce type primitif, puisqu'elles se composent exclusivement d'un *soc* métallique

ou recouvert de métal, fixé sur un *sep* qui sert de point de liaison et de départ aux deux autres parties de la charrue, c'est-à-dire au *manche* et à l'*agé* ou *flèche* d'attelage.

Les Romains ajoutèrent successivement à leur *aratrum* des *oreilles* ou *versoirs* particulièrement destinés, d'après Pline et Varron, à labourer en sillons et à recouvrir en même temps la semence, ou, en d'autres termes, à faciliter les semis sous raies; des *coutres* (*custella*) pour aider l'action du soc; enfin des *roues*, pour régler plus facilement la marche de la charrue.

C'est aux Gaulois qu'on attribue l'invention de l'*avant-train*.

De nos jours, presque toutes ces parties ont reçu, dans leur construction ou leurs dispositions relatives, de notables améliorations.

Le *soc*, destiné à soulever la bande de terre, présente deux formes principales : tantôt celle d'un fer de lance tranchant des deux côtés, comme dans les anciennes charrues *tourne-oreille*, tantôt celle d'un triangle dont le côté gauche se prolonge dans la ligne du *sep*, tandis que le côté droit ou l'*aile* pénètre plus ou moins obliquement dans le sol. Aux socs pesans qu'on rencontrait exclusivement autrefois dans nos campagnes et qui exigeaient des réparations aussi coûteuses que difficiles et fréquentes, on a commencé à en substituer de plus légers, par conséquent de moindre prix et pourtant d'un meilleur usage. La fonte nerveuse ou l'acier ont remplacé le fer forgé et aciéré sur le tranchant seulement. En simplifiant le mode d'ajustage, on a permis au laboureur d'ôter lui-même et de remettre le soc de sa charrue; on lui a procuré des socs de rechange, dont les dimensions varient selon la largeur de la raie qu'il veut ouvrir.

Le *coutre*, dont le but est de couper verticalement la tranche de terre du côté non labouré, au lieu de s'incliner encore obliquement du milieu de la haye vers la pointe du soc, tombe maintenant d'aplomb sur le côté gauche de l'*agé*, où il est retenu à la hauteur voulue dans une coutelière.

Le *sep*, que la solidité du bois le plus

dur ne pouvait préserver d'une prompte usure à sa face inférieure, qui porte constamment au fond du sillon, et à sa face gauche, qui appuie sur le terrain non remué, a été doublé de fer, construit même entièrement en fonte, et garni postérieurement d'un talon de rechange auquel on a déjà tenté avec succès de substituer une roue, afin de diminuer la résistance à la traction.

Le *versoir* a reçu une courbure telle que la bande de terre, soulevée avec le moins d'efforts possible, retombe, entraînée par son propre poids, après un court et léger frottement, de façon à présenter obliquement à l'action énergique de la herse et à l'influence bienfaisante de l'atmosphère la partie qui se trouvait avant le labour au fond de la raie. En coulant en fonte les meilleurs modèles on a pu les multiplier indéfiniment, et lorsque le besoin s'en est fait sentir, on est arrivé à les fixer de manière à pouvoir les rapprocher ou les éloigner du corps de la charrue.

L'*agé* est devenu moins lourd et moins long; enfin il n'est pas jusqu'au *manche* dont la disposition n'ait été mieux calculée pour ajouter à la force ou à la commodité du laboureur. Malheureusement les améliorations les plus réelles triomphent lentement des préjugés et de la puissance irréflectée d'une longue habitude.

Les diverses charrues employées dans les temps modernes présentent les principales modifications suivantes : les unes, sans roues ni avant-train, se subdivisent en *araires sans versoir* comme celles d'Italie, d'Égypte, etc., qui remuent ou plutôt qui grattent la terre sans la retourner, et *araires* ou *charrues simples à versoir* comme celle de Roville, l'une des plus parfaites que nous connaissons (voir plus bas la figure); les autres ont une roue unique ou deux roues ou un sabot sous l'*agé* pour faciliter le travail et servir, concurremment avec le *régulateur* auquel on fixe la chaîne de tirage, à modifier la profondeur du labour.

Il en est aussi qui reposent sur un avant-train composé, dans sa plus grande simplicité, de deux roues, d'un moyeu

qui supporte la *sellette*, appareil assez variable dans ses formes et ses proportions, dont la destination est de recevoir et de maintenir l'age à la hauteur convenable pour donner au soc l'entrure nécessaire; enfin d'un timon propre à servir de point d'attache aux animaux de trait et à la chaîne qui unit l'arrière à l'avant-train.

Il a été bien démontré qu'une bonne charrue simple offre moins de résistance à la traction que la plupart des charrues à avant-train, et que, en des mains exercées, elle donne ordinairement des résultats meilleurs; mais, d'un autre côté, elle exige de la part du fabricant plus de précision dans la construction de chacune de ses parties et, de celle du laboureur, plus d'habitude et d'adresse. Il est d'ailleurs telles circonstances où l'avant-train facilite tellement le travail qu'il serait déraisonnable de le proscrire sans exception: aussi, bien que les araires se soient répandues sur presque tous les points de la France, n'a-t-on pas moins cherché à améliorer encore les charrues à avant-train et ces dernières sont-elles arrivées depuis peu à un degré de perfection jusqu'alors inconnu.

Il existe des charrues à un seul versoir ou à deux versoirs. Sur les premières, le versoir est fixe et la terre se trouve conséquemment rejetée à droite du laboureur. Sur les dernières, il peut s'adapter alternativement de l'un et l'autre côté, de manière à renverser la tranche tantôt à droite, tantôt à gauche. Cette disposition qui constitue les charrues *tourne-oreille* est fort avantageuse, en ce qu'elle permet de tracer des sillons côte à côte en allant et en revenant, tandis qu'autrement, pour passer d'une raie à l'autre, on perd nécessairement beaucoup de temps. Mais elle présente d'ailleurs deux assez graves inconvénients dus à la forme du soc et à celle de l'oreille; car le premier détache inutilement une portion de terre que la seconde ne doit pas soulever, et celle-ci ne peut acquérir la courbure convenable. Pour remédier à ces inconvénients, on a inventé des socs mobiles à deux ailes tranchantes, apposées non pas horizontalement, mais perpendiculairement l'une à l'autre, de sorte que, lorsque celle de

droite est horizontale, celle de gauche se relève verticalement pour servir de coutre, et *vice versa*. On a de plus cherché à donner à ces *socs-coutres* une disposition telle qu'ils pussent tenir lieu de versoir. On a adapté à la même charrue deux oreilles dont l'une remonte par l'effet du mécanisme qui fait descendre l'autre. Enfin on a réuni sur une seule flèche et un même sep deux socs et deux versoirs opposés dos à dos, conception bien simple, qui nous paraît réunir dans la plupart des cas le plus d'avantages.

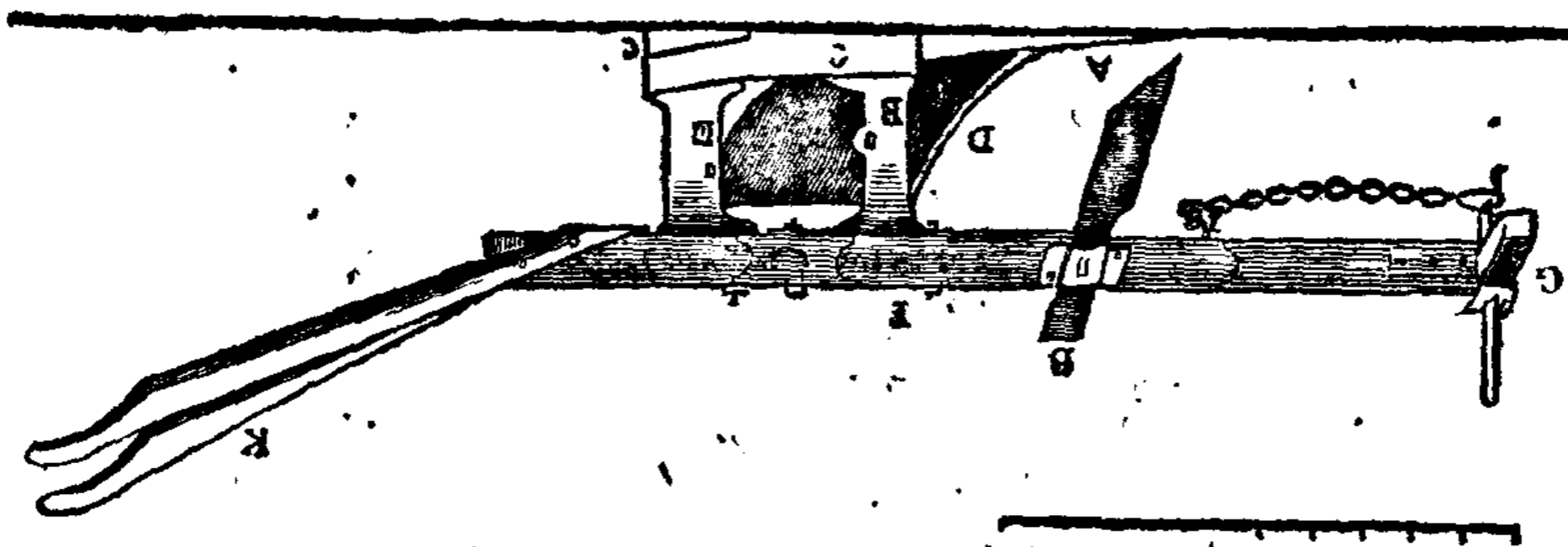
Quelques charrues, avec ou sans avant-train, ont plusieurs socs et plusieurs versoirs parallèles entre eux dans la direction du tirage; elles ouvrent à la fois plusieurs sillons, mais aussi leur maniement est plus difficile, et elles exigent un plus fort attelage. D'autres fois deux socs et deux versoirs se trouvent placés l'un plus haut que l'autre sur la même flèche.

Toutes les charrues ne sont pas destinées à effectuer les labours annuels qui précèdent les semailles. Il en est qu'on n'utilise que dans des circonstances particulières, soit pour défoncer économiquement le sol à une profondeur inusitée (celle à deux socs superposés est de ce nombre), soit pour préparer seulement le défrichement des terrains incultes ou pour donner des labours superficiels: celles-ci, improprement appelées charrues, sont mieux connues sous les noms de *scarificateurs* et *d'extirpateurs*. D'autres (*tranche-gazon*) ont pour unique but de détacher du terrain les gazons qui le recouvrent et de simplifier ainsi l'opération de l'*écobuage*. Celles qu'on emploie pour biner, sarcler ou butter les cultures en raies se nomment *houes à cheval*, *sarcloirs à cheval*, *cultivateurs*. Enfin on connaît des charrues à *dérayer*, c'est-à-dire propres à donner seulement plus de profondeur aux rigoles d'écoulement qui séparent les billons. Il en existe aussi, telles que les *charrues-taupes*, qui sont disposées de manière à creuser des saignées temporaires de dessèchement, sans laisser presque aucune trace à la surface du sol.

L'aire imparfaite de Bénévent, en Italie, peut être tirée par un seul homme. La charrue-taupe dont on vient de parler

est mise en mouvement à l'aide d'une chaîne ou d'un câble et d'un treuil vers lequel elle est entraînée d'une extrémité du sillon à l'autre. En Angleterre on est parvenu, chose jusqu'ici plus curieuse qu'utile, à remplacer la force des animaux par celle de la vapeur; mais presque toutes les charrues sont mues par des chevaux ou des bœufs et dirigées par des hommes.

Pour qu'elles soient bonnes, il faut d'une part qu'elles puissent ouvrir un sillon large et profond et que la terre soit convenablement retournée; de l'autre, qu'elles exigent le moins de force de traction possible. L'une de celles qui remplissent certainement le mieux cette double condition est l'araire belge perfectionnée par M. Mathieu de Dombasle. Nous la choisirons comme premier exemple*.



f. L'age ou la haye.

k. k. Le manche formé de deux mancherons.

e. e. Les étançons en fonte qui assemblent d'une manière invariable l'age et le sep.

c. c. Le sep avec talon mobile.

a. Le soc en acier pur.

d. Le versoir en fonte qui prend appui aux étançons et au soc.

b. Le coutre, glissant à volonté dans une coutelière en fer, mais fixé dans sa position par une vis de pression.

g. Le régulateur, au moyen duquel on peut à volonté élever ou abaisser le crochet auquel est attachée la volée pour faire varier l'entrure du soc, et écarter ou rapprocher ce même crochet à droite ou à gauche pour modifier la largeur de la raie.

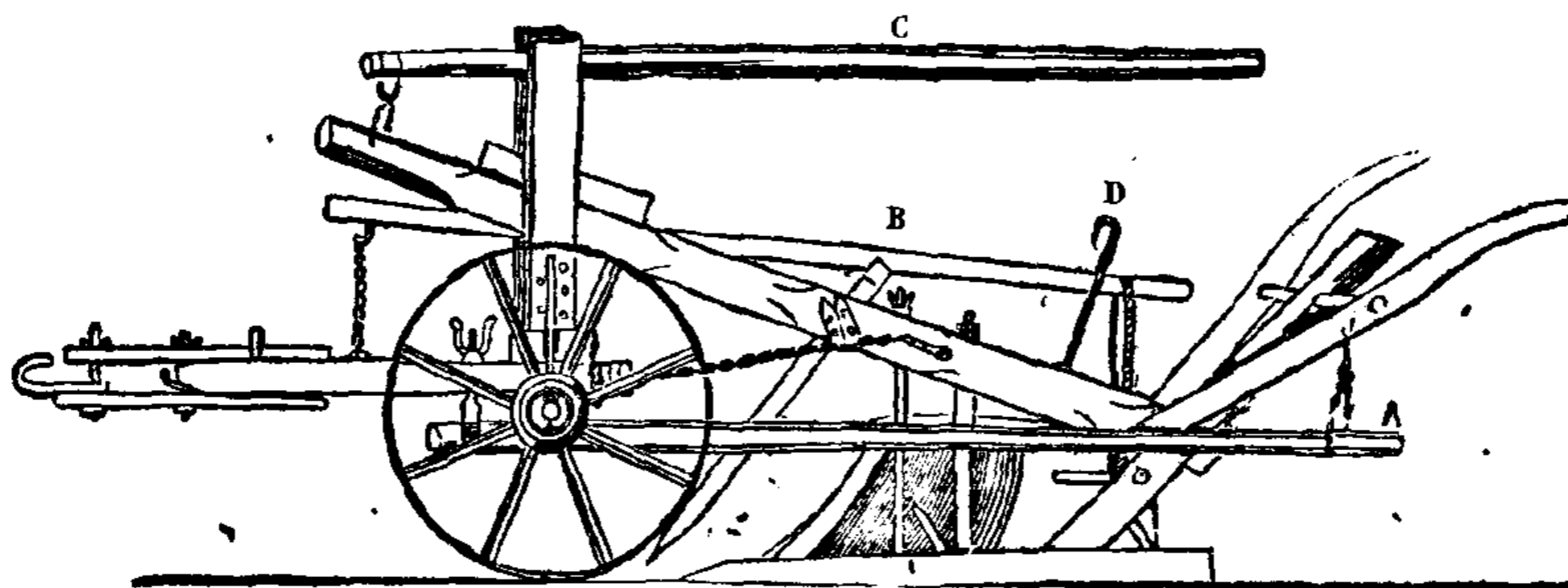
i. Crochet auquel s'attache la chaîne du régulateur; à l'extrémité postérieure de l'age se trouve un trou dans lequel le laboureur peut planter son fouet, et aux deux tiers de la hauteur des mancherons on place deux crochets qui servent à retenir les guides de l'attelage.

A côté de cette araire nous citerons

encore, parmi les meilleures charrues simples à support sous l'age, celle du *Brabant*, à laquelle on adapte, selon les localités, un sabot, un maillet ou une seule roue, et celle de *Rosé*, à deux roues qui peuvent s'élever ou s'abaisser indépendamment l'une de l'autre, selon la disposition du terrain.

La *charrue Grangé* fait pour ainsi dire le passage des araires à support aux charrues à avant-train, puisque la fixité de l'age sur la sellette et la pression du principal levier a unissent invariablement les deux parties de l'instrument et rejettent presque tout son poids de l'avant à l'arrière. L'homme ingénieux à qui nous devons cette utile invention a eu en vue de diminuer à la fois le travail du laboureur et celui des animaux; et si, plus tard, encouragé par un incontestable succès, il a vainement cherché à obtenir une charrue qui marchât sans le secours du laboureur, on ne peut se dissimuler qu'il ait approché, autant que le permet la nature des choses, de la solution de ce problème, probablement impossible à résoudre d'une manière absolue.

(*) L'échelle adoptée est d'un mètre.



La simple inspection de la figure ci-jointe peut donner une idée de l'invention Grangé. Le levier A attaché d'une part à l'un des manchérons, de l'autre aux armons de l'avant-train, prend appui sous le moyeu de sorte que dès que les animaux soulèvent le timon, ce même levier pèse sur le manche et remplace ainsi en partie le travail de l'homme. D'un autre côté, il devient véritablement l'age de la charrue, de façon que les roues n'agissent plus que comme modératrices et que le tirage s'opère à peu près comme dans une araire, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables possibles.

Les leviers B et C servent, le premier à empêcher que le timon ne soit attiré vers la terre quand les animaux cessent de marcher, ce qui l'exposerait à se briser; le second à soulever le corps de la charrue et à le maintenir dans cette position, à l'aide du crochet D, à l'extrémité de chaque raie, pour faire tourner plus commodément la machine entière.

Quant à l'immobilité de l'age sur la sellette, elle ne remplirait complètement son but qu'autant que le terrain serait parfaitement homogène dans sa composition et uni à sa surface, de sorte qu'aucune pierre, aucune inégalité ne pût faire varier le soc dans sa direction première ou soulever une des roues plus que l'autre dans sa marche, conditions bien rares en pratique.

Diverses charrues se sont fait récemment remarquer dans les concours qui ont eu lieu aux environs de Paris; mais en somme, celle de Grangé, susceptible encore de recevoir des améliorations de plus d'un genre, n'en est pas moins jusqu'ici une de celles qui réunissent le mieux à la moindre résistance des araires la plus

grande facilité de conduite des charrues à avant-train. O. L. T.

CHARTE ou **CHARTRE**, terme générique, employé, comme beaucoup d'autres (*instrument, monument, diplôme*), pour désigner un ancien titre. Outre ces termes relatifs à toute sorte de pièces, il y en avait d'autres qui caractérisaient plus particulièrement les chartes: *evidentiæ* s'entend surtout des chartes qui renferment des donations; les Latins du moyen-âge appelaient *apices* les chartes en général; *titulus* (titre) eut la même étendue de signification.

Le mot de *charte* vient du latin *charta*, papier; c'est toute espèce d'acte constatant un accord, une convention, une transaction, soit entre des égaux, soit entre un supérieur et un inférieur, durant le moyen-âge. Il faut remarquer que dans les neuf premiers siècles on se servait plutôt de *chartula* que de *charta*, et que dans les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, ce mot s'écrivait souvent *quarta*, *quartula*.

On distingue les chartes entre elles par leur objet. Tout acte où l'on contractait quelque engagement, comme serment de fidélité, d'obéissance, d'hommage, etc., dès que la religion du serment y était interposée, s'appelait *charta sacramenti*. Presque tous ces titres étaient sans dates et sans signatures, s'ils n'étaient pas joints à quelques autres pièces, surtout avant le XII^e siècle, et au XIII^e, ils prirent en tout la forme des autres actes. Lorsqu'un hérétique rentrait dans le sein de l'Église, on lui présentait une formule de foi spécialement opposée à son erreur, et il signait simplement: cet acte fut appelé dans les premiers siècles *retractation*, et depuis, *abjuration*, parce qu'il s'y joignait un serment. Les chartes

royaux de défense ou de protection s'appelèrent *chartæ de mundeburde*; mais dans le XI^e siècle, celles du même genre accordées par un évêque ou un seigneur, pour mettre à l'abri du pillage le territoire d'une église, étaient appelées *salvitates* (sauvetés). S'il arrivait un désastre public qui fit perdre à une maison tous ses titres de possession, le magistrat ou gouverneur du lieu faisait expédier deux chartes dites *apennes*, qui étaient à peu près des procès-verbaux du désastre : ce qui les fit appeler *chartæ relationis*; l'une était affichée en public, et l'autre délivrée à celui qui avait perdu ses titres. Alors ceux qui avaient essuyé le désastre présentaient au prince cette relation par une adresse dite *notitia suggestionis*; et le roi y répondait par une charte dite *panchartæ*, au moins depuis le IX^e siècle : par cet acte le prince confirmait les biens et privilèges dont on avait perdu les titres, mais sans rien spécifier; les pancartes de Charles-le-Chauve sont les premières qui entrent dans le détail des biens ou terres. On dit que le malheureux présentait au roi la *relation* de son désastre; car les *relations*, en général, étaient des espèces de requêtes, où, après avoir rendu compte d'un événement funeste, on implorait la protection de quelque personnage éminent. La signification primitive de ce mot s'est tellement étendue, que rien n'est plus commun, depuis le XIV^e siècle, que les lettres sous le nom de *relation*. Sous celui de chartes *bénéficiaires*, on entend les donations faites par les empereurs ou par les rois francs des deux premières races aux guerriers, aux nobles, et dans la suite aux ecclésiastiques même, à condition de vasselage ou de service militaire. Les terres données ainsi à titre de *bénéfice* viager et personnel ne tardèrent pas à devenir héréditaires, et furent appelées *fiefs*. La charte de donation a souvent porté en tête le nom d'*épître* ou *lettre*, et elle en avait réellement la forme, c'est-à-dire l'adresse et le salut. Elle s'appelait encore charte de cession, de cession à usufruit, *charta semiplantaria* (de métayer) : c'était la cession d'un terrain pour y planter de la vigne, par exemple; et au bout de cinq ans le propriétaire partageait avec le cul-

tivateur qui avait fait tous les frais du plant, etc., etc. Les chartes de donation et de dotation devinrent innombrables au X^e siècle. Il y avait très souvent une distinction réelle entre la charte de donation et la charte de tradition, en ce que cette dernière était la charte d'investiture du bien que l'on avait donné. La charte de confirmation, qui, au défaut des chartes de donation, prouve suffisamment la vérité de la donation, enchérissait sur les premiers titres. Dans les XI^e et XII^e siècles, elle suivait d'assez près les donations, parce qu'elle était faite ou par le bienfaiteur même, ou par ses successeurs. Les chartes de vente portent ordinairement des titres très analogues à leur contenu. La *charte de soumission* ou *d'assujétissement* (*charta obnoxiationis*) était une vente de soi-même et de sa famille; ce qui arrivait, ou dans des temps de famine, ou pour satisfaire des créanciers, ou pour solder une amende, ou pour restitution d'un bien mal acquis. La charte *prestaire* (*prestaria*) était l'acte par lequel une église ou un monastère abandonnait à un particulier l'usufruit de quelques terres, à de certaines conditions. La charte *précaire* (*precaria*) était l'acte par lequel le particulier demandait ou acceptait cet usufruit. Ces deux sortes de chartes devinrent fréquentes dans les VIII^e et IX^e siècles. La charte d'obligation et de caution (*charta cautionis*) obligeait à terme le débiteur devant le créancier. Les chartes d'engagement et de garantie (*pignorationis*) contenaient ordinairement une cession de terre jusqu'au remboursement de certaine somme. Les filles qui, par la loi salique, étaient exclues de l'héritage de tout franc-aleu, entraient cependant en partage par une charte d'héritage (*hereditaria charta*); c'était le père qui la donnait : il en faisait autant pour ses enfans inhabiles à hériter suivant les lois, parce qu'il n'avait pas pu assigner de dot à sa femme. Lorsqu'un père ne décidait rien par son testament, les frères ou ayants-cause faisaient le partage, et l'acte qui en était dressé s'appelait *charta divisionis*. Pour citer quelqu'un à un tribunal, on lui envoyait une charte dite *charta audientialis*. La charte *andelane* avec ses

dérivés, était ainsi appelée de ces mots allemands *an die Hand*, parce qu'elle était mise de la main du donateur dans celle du donataire. Le cartel de défi ou manifeste cassait les engagements contractés, et déclarait la guerre; on l'appelait *littera diffidentiae*, plutôt que *charta*.
 Voy. LETTRES, CHIROGRAPHE, etc.

On appelle *chartes paricles* (*chartæ pariclæ, paricolæ*) celles dont on délivrait autant d'exemplaires qu'il y avait de personnes intéressées dans le contrat. Les *chartes-parties* (*chartæ-partitæ*) étaient ainsi appelées parce que la matière sur laquelle elles étaient inscrites formaient différentes parties d'un même tout divisé. Elles remontent jusqu'au IX^e siècle. Sur une même feuille de parchemin ou de vélin, on écrivait un acte en commençant un peu plus bas que le milieu de la feuille; puis on retournait la feuille, et du même côté on transcrivait la même teneur de l'acte, encore un peu au-dessous du milieu. Puis, on partageait seulement la feuille en deux: et c'est des différentes manières de les séparer que ces chartes-parties prirent leur nom. (On expliquera plus bas un autre sens de ce mot.) Ou elles étaient coupées exactement droit, et alors pour reconnaître qu'elles avaient fait corps ensemble avant de les diviser, on écrivait dans l'entre-deux des actes quelques mots en gros caractères, de manière qu'après la séparation chaque partie avait la moitié de ces gros caractères. Le mot de *cyrographum* (par corruption de *chirographum*, obligation signée de la main du débiteur), était le mot le plus usité pour servir de symbole interlinéaire entrecoupé par la division des chartes-parties. Quelquefois on employait une inscription édifiante, telle que *In nomine Domini*, ou toute autre analogue. On appelait *ependures* les chartes-parties qui, au lieu d'être séparées droit par le milieu de l'inscription, étaient séparées par une section faite en dent de scie ou en zig-zag. Le premier degré d'authenticité ajouté aux chartes-parties après le cyrographe, fut la signature des témoins, et le second, surtout à partir du XII^e siècle, fut d'y ajouter un ou plusieurs sceaux. Le *syngraphe* était une charte

souscrite du débiteur et du créancier, et gardée par tous deux.

On reconnaît dans toute charte des caractères intrinsèques et des caractères extrinsèques. Les caractères intrinsèques ou internes sont tellement inhérens aux chartes qu'ils se retrouvent même dans les copies. Les caractères extrinsèques ou externes sont tellement attachés aux originaux qu'ils ne se reproduisent nulle part ailleurs. Les caractères intrinsèques, qui sont des signes si évidens de supposition ou de vérité, d'authenticité ou de suspicion, sont: le style propre aux chartes, les différentes manières successives d'orthographier, le langage employé dans les chartes, les différentes époques de l'usage des pluriels et des singuliers, les titres d'honneur pris et donnés dans les souscriptions des chartes, les noms et surnoms et le nombre distinctif des princes de même nom, les diverses invocations tant explicites que cachées, les adresses, les débuts, les préambules avec leurs clauses tant déroatoires que comminatoires, les salutations ou adieu final, les formules générales, les annonces de précaution, les dates, les signatures, etc.

Les changemens de règne ou les pertes des chartes même en ont souvent occasionné le renouvellement. Quant aux moyens de reconnaître la vérité ou la fausseté d'une charte, nous renvoyons à l'article DIPLOMATIQUE; et à l'article CRITIQUE HISTORIQUE nous indiquons quelle utilité scientifique on tire de la connaissance des chartes.

On appelle *cartulaires* (voy.) les recueils de chartes d'une même maison, arrangées suivant l'ordre chronologique ou autrement. Le *chartrier* est le lieu où les chartes d'une même maison sont mises en dépôt. On emploie quelquefois indistinctement les mots *cartulaire* et *chartrier* dans le sens de recueil de chartes.

Outre les espèces de chartes que nous venons d'indiquer, il y a les *chartes de commune*, les *chartes de privilège*, les *chartes constitutionnelles*. Voy. COMMUNES, PRIVILÈGES, CONSTITUTION et les articles suivans. A. S-R.

Il existe à Paris depuis 1821 (ordon-

nance du 22 février), sous le nom d'*École royale des Chartes*, un établissement entretenu par le gouvernement au profit d'un petit nombre d'élèves pensionnaires (6-12) et autres, et dont le but est de favoriser l'étude des monumens de notre histoire nationale et de former de bons archivistes ou bibliothécaires. Les cours, qui durent deux ans, sont divisés en cours *élémentaire*, cours de *diplomatie* et cours de *paléographie française*. Les élèves sortans, qui sont jugés dignes de cette distinction, reçoivent le brevet d'*archiviste-paléographe* et ont droit à la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques, dans les archives et dépôts littéraires. S.

CHARTRE (GRANDE), *magna charta*, *the great charter*. Cette dénomination est spécialement réservée à une charte que les barons anglais obtinrent, en 1215, du roi Jean. Les écrivains nationaux ont souvent pris à tâche de faire remonter l'origine de la grande charte jusqu'au règne d'Édouard-le-Confesseur. Ils ont prétendu que ce prince avait concédé à ses sujets plusieurs chartes, dont la charte appelée *grande* ne fit que reproduire les dispositions principales. Il est certain qu'en examinant avec attention la grande charte, on trouve dans la nature même de son contenu les motifs de croire qu'elle ne créait pas des droits nouveaux, mais qu'elle reconnaissait seulement d'anciens droits revendiqués avec plus de force sous Jean I^{er}, et consacrés solennellement par ce prince.

La grande charte n'institue point en effet un gouvernement libre, avec ses conditions et ses formes essentielles; elle n'a point, en un mot, le gouvernement pour objet; et cela se conçoit. Dans le moyen-âge le gouvernement existait comme un fait; ce fait était ce qu'il pouvait être. Le roi, les barons, l'église, les communes s'élevaient comme autant de puissances individuelles, les unes à côté des autres, visant à l'indépendance, à la conquête d'une portion meilleure, comme de droits plus étendus. Lors donc que, par suite de quelque conflit, une charte intervenait entre le roi et les barons, par exemple, cette charte ne pouvait avoir

pour objet que des droits civils, des privilèges, en un mot des avantages remportés par un parti sur l'autre. Mais quant à l'organisation même de chaque parti, quant à son existence politique, il n'en était pas question; on ne songeait pas même à la reconnaître, attendu que cette existence était un fait, un fait préexistant tel qu'il s'était créé lui-même et qu'il se présentait devant ses rivaux. C'est pourquoi, dans la grande charte comme dans tous les actes organiques subséquens qui servent de fondement à la constitution britannique, on ne trouve aucun article, aucune phrase ayant pour objet de décréter l'existence d'une royauté, d'une chambre des lords, d'une chambre des communes. Cette existence, nous le répétons, est un fait qui domine tout; les élémens aristocratiques, démocratiques, coulent comme la Tamise, naturellement.

La grande charte règle d'abord la matière des impôts. Cela devait être, car les impôts prélevés par le roi sur ses sujets faisaient la querelle de tous les jours, constituaient un état de lutte que la lutte triomphante des barons dut naturellement fortifier en leur faveur de tous les avantages d'un traité solennel. Ainsi, il fut déclaré que le roi ne pourrait jamais, sans le consentement de la nation, prélever sur elle aucun impôt, excepté dans trois cas admis généralement par les lois féodales: 1^o le cas de captivité du roi et pour sa rançon; 2^o le cas de mariage de la fille du roi et pour la dot de celle-ci; 3^o le cas où le fils du roi serait armé chevalier.

Lorsque des subsides étaient demandés par le roi, le consentement de la nation, ou pour mieux dire des différens ordres qui composaient alors l'état, devait être accordé, et la répartition faite de la manière prévue et indiquée par la grande charte. Cette manière consiste naturellement dans l'envoi de députés nommés *ad hoc* et réunis en assemblée délibérante.

La grande charte consacre l'institution du jury; elle stipule en outre plusieurs garanties en matière civile et de procédure, comme celles, pour les laboureurs et les commerçans, de n'être jamais saisissables dans la portion d'alimens re-

connue nécessaire et dans les instrumens servant à la culture des terres. Puis viennent quelques dispositions moins importantes concernant les débiteurs, bourgeois ou nobles. Il est dit ensuite que le roi et ses officiers ne différeront pas la justice; que la faculté de sortir du royaume, d'y rentrer, de voyager à l'intérieur est accordée à tout le monde, sauf le cas de guerre. La grande charte reconnaît et sanctionne encore certaines immunités des barons, relatives au droit de rendre la justice, au droit de succéder aux fiefs paternels, au droit de *garde-noble*. Elle prend enfin les veuves sous sa protection en déclarant qu'on ne pourra les forcer à se remarier.

D'après cette analyse rapide, il est clair que la grande charte, maintenant que la société n'est plus la même, ne saurait trouver, à la plupart de ses dispositions; une application littérale et rigoureuse. Mais elle contient les grands principes de liberté politique que tous les actes postérieurs jusqu'à ce jour n'ont fait que reproduire dans une forme indiquée par le progrès des temps.

La grande charte fut un traité de paix entre les partis belligérans, entre les nobles, les bourgeois, le roi. Ce traité, comme tous ceux que diverses puissances, après une longue guerre, signent en commun et promettent d'observer, n'a de durée et n'est maintenu que par la force même qui l'a créé. Il ne faut donc pas s'étonner si la grande charte n'a cessé d'être, pendant plusieurs siècles, un sujet d'éternelles luttes entre les différens corps qui, les uns, l'avaient reconnue, et les autres, imposée. Il est peu de rois qui ne l'aient plus d'une fois foulée aux pieds pour se voir amenés bientôt à plier le genou devant elle; l'un d'eux fut vingt-deux fois contraint de lui prêter serment d'obéissance. Aujourd'hui la grande charte est particulièrement devenue un symbole du parti tory. Ce parti en invoque sans cesse le nom que, dans le tumulte des élections populaires, il inscrit avec affectation sur des bannières déployées: *magna charta*. C'est que les tories, représentant l'esprit du passé, luttent contre le torrent du siècle, contre toutes les réformes nouvelles, pour s'en

tenir, autant que possible, à la vieille constitution britannique, qu'ils font profession de révéler particulièrement.

On conserve à Londres, dans le Musée britannique, l'original de la grande charte écrit sur parchemin. Mais l'un des feuillets (il y en a deux) se trouve noirci et presque consumé par le grand incendie de 1666; le second feuillet est resté intact. V.

CHARTÉ CONSTITUTIONNELLE. C'est le 14 juillet 1789 que Paris courut aux armes, que la Bastille fut prise, que le drapeau tricolore fut arboré et substitué à l'antique bannière des lis. De ce jour date la révolution française, révolution qui dépouillait l'autorité royale de sa souveraineté pour en investir la nation. Jusqu'au 14 juillet le géant populaire ne put en effet que se débattre avec effort sous le poids de l'autorité royale. Il vainquit à la fin; on le vit tout à coup se dresser et marcher, puis combattre cette foule d'ennemis que les rois de l'Europe se hâtèrent d'armer contre son existence. Obligée de se faire en quelque sorte homme et despote dans la personne de Bonaparte, la révolution dut succomber avec ce dernier en 1814. Les Bourbons, sur les pas de l'étranger, cheminèrent vers leur ancienne capitale; ils y reparurent en successeurs de Louis XVI ou de Louis XVII, roi de France et de Navarre. Il est essentiel de bien préciser le caractère de cette restauration dont la Charte de 1814 ne fut que le miroir fidèle.

Bonaparte à Fontainebleau écrivit et signa un premier acte d'abdication qui ne fut point, à cause de sa rédaction, accepté par les puissances alliées; un second parut plus convenable: on l'agréa. Bonaparte reconnu de la sorte empereur, même après sa chute, fit place à Louis XVIII restauré enfin sur le trône de ses ancêtres.

Mais Louis XVIII ne voulut point reconnaître Napoléon comme empereur, comme ayant abdiqué des droits que la Restauration craignait d'avouer. En conséquence, plus rigoureux ou seulement plus logique que les souverains alliés, on vit Louis XVIII rentrant en France dater de la 19^e année de son règne. Tout le passé révolutionnaire ne fut considéré

que comme un hors-d'œuvre, ou pour mieux dire comme l'époque d'une crise douloureuse sur laquelle il fallait jeter un voile. Le sénat avait rédigé une constitution par laquelle il appelait au trône Louis - Stanislas - Xavier. Mais Louis - Stanislas - Xavier ne voulut reconnaître dans la démarche du sénat qu'un simple acte de dévouement. En conséquence il remercia beaucoup, mais n'accepta rien, se proposant de ne tenir que de lui-même et le trône et le pouvoir souverain (*voy. SAINT-OUEN*).

Cependant la Restauration ne put s'empêcher, en jetant les yeux sur la France telle que 25 ans de révolution l'avaient faite, de reconnaître certaines nécessités qu'il fallut bien subir. Ces nécessités étaient des faits accomplis; ce sont des faits que la Restauration sanctionna en reconnaissant, avec les Codes civil et criminel, tout le nouvel état social en France. Mais les principes politiques restaurés n'en demeurèrent pas moins les mêmes, ceux de l'ancienne monarchie absolue : à leur égard ces faits dont nous venons de parler ne furent, et ne pouvaient être naturellement, que des concessions pénibles, des grâces du souverain, mais grâces en réalité forcées et qu'il n'aurait pas été prudent de refuser. On les appelait encore des *libertés*, marchandées une à une par les Bourbons, comme autant de *servitudes* imposées sur leur héritage.

Pour nous résumer, disons que la révolution, ses grands et principaux résultats ne cessèrent point d'exister en fait : en droit, comme dans les regrets, dans les tentatives même du parti royaliste, c'était l'ancienne monarchie absolue de retour.

Voilà dans quel esprit la Restauration, en vertu de sa pleine et royale autorité, concéda la Charte de 1814, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel en harmonie avec les besoins nouveaux. Cette Charte présentée aux chambres convoquées y fut simplement lue; et c'est avec reconnaissance qu'on en accepta le bienfait. On lui jura sur-le-champ serment d'obéissance.

Les deux partis qui divisaient alors la France, d'un côté les hommes de la révolution, de l'autre ceux de l'ancien

régime, ne virent pas la Charte, comme on le pense bien, avec les mêmes yeux, ni pénétrés des mêmes sentimens. Les uns et les autres se trouvèrent placés dans une position fautive : il en résulta beaucoup d'équivoque dans leur conduite, beaucoup d'embarras et de nombreuses incertitudes. En 1815 les *libéraux* ou les hommes de la révolution, terrassés et abattus, durent considérer et considérèrent en effet la Charte comme un avantage très grand; plus grand peut-être qu'ils n'auraient osé le demander. En conséquence le plan qu'ils suivirent pendant les seize années qu'a duré la Charte de 1814, fut de préconiser cette dernière comme une ancre de salut. Elle ne cessa d'être leur mot d'ordre, le grand mot de leur persévérante opposition. C'est au cri de *vive la Charte!* que tous les mouvemens populaires avaient lieu dans Paris, et que la révolution de juillet 1830 a éclaté. Les *libéraux* manifestaient ainsi leur amour pour la Charte, et avec d'autant plus d'énergie qu'ils avaient à la défendre contre les royalistes, assez puissans, si ce n'est pour la détruire, au moins pour en inspirer une crainte sérieuse quoique souvent affectée. Les *libéraux*, conduits de la sorte à se déclarer les champions fidèles de la Charte, n'osaient, remontant à son origine, nier le pouvoir qui l'avait octroyée; d'un autre côté, reconnaître ce pouvoir était pour eux une pénible extrémité. De là, fautive position, comme nous l'avons dit plus haut; de là incertitude dans les discours comme dans les actes parlementaires des *libéraux*.

Les *royalistes* ne se trouvaient pas en meilleure situation, et ne savaient trop que répondre à leurs adversaires lorsqu'ils disaient: « Le roi, qui, en vertu d'un pouvoir souverain et préexistant, a octroyé la Charte, s'est par cela même irrévocablement dépouillé de ce pouvoir qui ne saurait plus revivre. » Les *royalistes* ne voulaient point accéder à ce raisonnement. Ils craignaient néanmoins de le combattre, et dans cette position gardaient un silence équivoque. C'est principalement dans la discussion au sujet de la loi du 25 mars 1822 que l'on peut observer et suivre l'allure des différens partis, ou, pour

mieux dire, des deux partis qui figuraient alors sur la scène politique.

Quand le pouvoir monarchique se trouve obligé à des concessions, sa politique est de dissimuler l'effort douloureux qu'il est contraint de faire. A l'entendre, rien n'est changé : on ne fait tout au plus que remettre en exercice ce qui était tombé dans l'oubli ; de telle sorte que le pouvoir monarchique octroyant ne perd rien, d'où suit la conséquence que d'un autre côté on n'a rien gagné, ni rien conquis. Il semble prudent d'offrir les choses sous cette couleur, de crainte que le peuple ne prenne de sa force une trop haute idée, et par contre n'aperçoive le pouvoir royal dans toute sa faiblesse. C'est pour cette raison que le préambule du nouveau statut royal d'Espagne concédé en 1833 s'efforce péniblement de rattacher ses dispositions à tout ce que l'histoire apprend des anciennes libertés espagnoles. Le préambule de la Charte de 1814 vise au même résultat. « Nous avons (lit-on dans ce préambule) cherché les principes de la Charte constitutionnelle dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des Champs de Mars et de Mai, et les chambres du tiers-état, etc., etc. »

Un motif de plus en France pour agir de cette manière, pour chercher ainsi à faire envisager le présent comme une continuation du temps ancien, c'est que la révolution, dont Louis XVIII restauré venait, disait-il, combler l'abîme et effacer le souvenir, avait précisément consisté à faire plein divorce avec le passé en rompant la chaîne du temps et commençant une ère nouvelle. Il était donc nécessaire de bien faire remarquer la différence qu'il y avait entre la Charte de Louis XVIII et tant de constitutions récentes et éphémères, nées au sein de nos discordes civiles.

Quoi qu'il en soit, la Charte de 1814,

en établissant une véritable chambre des députés, une chambre des pairs, un ministère responsable, fit jouir réellement notre patrie d'un gouvernement libre et constitutionnel. Jusqu'à la Charte on n'avait fait qu'essayer en vain du gouvernement qu'elle parvint à fonder.

En bornant à ce qu'on vient de lire nos observations préliminaires, nous renvoyons aux articles RESTAURATION, FRANCE et LOUIS XVIII les détails historiques sur la rédaction de la Charte de 1814, sur la séance royale où elle fut jurée, et sur les circonstances au milieu desquelles elle fut mise en vigueur, sauf les restrictions qu'on ne tarda pas à y apporter. Dans le présent article c'est la Charte en elle-même que nous avons voulu faire connaître à nos lecteurs.

Toute constitution (*voy.* ce mot) dans sa rédaction habituelle traite : 1^o de la forme du gouvernement qu'elle veut instituer, et 2^o de quelques grands principes sociaux réclamés par autant de besoins publics, principes en conformité desquels le gouvernement nouveau sera tenu de fonctionner.

A l'égard du gouvernement même créé par la Charte de 1814, il se résume en très peu d'articles. Le gouvernement n'est en effet que la souveraineté même dans son mode d'exercice. Or, la souveraineté se composant des trois pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, le gouvernement consiste en la manière dont se trouvent répartis et disposés ces trois pouvoirs. Dans le gouvernement despotique ils reposent tous trois sur la tête d'un seul individu. Mais dans les gouvernements libres, dans le gouvernement selon la Charte de 1814, leur division est une condition première et essentielle. En conséquence le pouvoir législatif dans la Charte réside au sein de deux chambres qui l'exercent concurremment avec le roi. Le pouvoir judiciaire réside au sein d'un corps immovible. Le pouvoir exécutif est réservé au roi seul.

Présentons une courte analyse des principales dispositions de la Charte sur l'existence de chacun de ces pouvoirs.

La chambre des députés est composée de membres dont l'éligibilité est soumise à deux conditions rigoureuses. Cette éli-

gibilité résulte en effet d'une contribution directe de 1,000 fr. et de 40 ans d'âge. Les députés devaient être élus pour 5 ans, et de manière que le renouvellement de la chambre pût avoir lieu chaque année par cinquième. La qualité d'électeur se trouvait fondée sur une contribution directe de 300 fr. et sur 30 ans d'âge. La formation des collèges électoraux devait être réglée par une loi.

Ces chiffres, quant à l'âge et à la quote des contributions, se verront toujours exposés à bien des vicissitudes, surtout en ce qui concerne les électeurs. C'est autour du *cens* que la lutte entre la démocratie impatiente et le gouvernement appuyé sur la classe conservatrice et modérée, règne toujours avec des chances diverses, signalées par un chiffre plus ou moins élevé.

La chambre des pairs se composait de membres soit à vie, soit héréditaires, affranchis de toute condition d'éligibilité et nommés en nombre illimité par le roi. Cependant, aux termes d'une ordonnance postérieure, le roi voulut s'interdire à l'avenir la faculté de nommer des pairs viagers. Il déclara même que les pairs précédemment nommés à titre viager le deviendraient à titre héréditaire.

Le roi, chef du pouvoir exécutif, était naturellement déclaré par la Charte inviolable et sacré; ses ministres étaient responsables. Au roi, en sa qualité de chef du pouvoir exécutif, se trouvait dévolu le soin de promulguer les lois.

Le pouvoir judiciaire, exercé par des juges inamovibles nommés par le roi, reposait en outre, quant au criminel, sur l'institution du jury.

Telles étaient les dispositions essentielles de la Charte, dispositions dans lesquelles nous retrouvons toutes les formes véritables d'un gouvernement libre et constitutionnel. Ces dispositions que nous venons d'analyser ne concernent, on a dû le remarquer, que chacun des trois pouvoirs envisagés isolément, tels en un mot que la Charte a voulu qu'ils fussent premièrement divisés. Mais la division pure et simple des pouvoirs n'est rien, ou fort peu de chose. Si l'un ou l'autre de ces pouvoirs agissait tout-à-fait à l'insu du voisin, il ne manquerait pas de

devenir tyrannique en usurpant sur des attributions qui ne seraient pas les siennes. Pour remédier à cet inconvénient, il est nécessaire que les pouvoirs séparés, mais toujours en présence, puissent se surveiller mutuellement, et être de la sorte contenus par leur rivalité même. A cet effet, la Charte renferme les dispositions que nous allons exposer brièvement.

1° Quant à l'action du pouvoir législatif sur l'exécutif*, elle est de tous les instans, et consiste premièrement en un contrôle public fait à la tribune nationale. Ce contrôle peut se résoudre en un refus du budget, et même en une accusation capitale. « La chambre des députés, lisons-nous dans la Charte, a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger. »

2° Le pouvoir exécutif a dû se trouver également pourvu de garanties suffisantes contre les empiètemens du pouvoir législatif: une chambre de pairs héréditaires opposée à la trop vive ardeur de la représentation nationale est la première de ces garanties précieuses. Le droit qu'exerce le pouvoir exécutif de dissoudre la chambre démocratique pour en appeler à de nouvelles élections, le droit de *veto*, le droit exclusif d'initiative, tels sont les obstacles modérateurs par lesquels le pouvoir législatif est maintenu dans sa sphère, suivant la Charte de 1814.

C'est maintenant le lieu de nous expliquer sur quelques grands principes sociaux proclamés par la Charte de 1814, principes à la lumière desquels le gouvernement, comme nous venons de l'analyser, devait exercer son action.

L'égalité devant la loi était proclamée, et tous les citoyens obligés en conséquence de contribuer indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état. Ils étaient en outre déclarés également admissibles aux emplois civils et militaires. Par ses articles 4 et suivans, la Charte consacrait les principes

(*) Le pouvoir judiciaire est en dehors de cette discussion, car il ne tient point à la nature du gouvernement. C'est un pouvoir passif, se bornant à constater le sens de la loi, à reconnaître ce qui est.

de la liberté individuelle, de la liberté religieuse et de celle de la presse. Les propriétés, sans exception de celles qu'on nommait nationales, étaient déclarées inviolables, sauf le cas d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. La conscription abolie devait être remplacée par un autre mode de recrutement. Toutes recherches au sujet des opinions ou votes émis pendant la révolution étaient soigneusement interdites. Plus de tribunaux extraordinaires, plus de confiscation; d'un autre côté, publicité des débats judiciaires, maintien du jury, tels étaient les grands principes, ou, pour mieux dire, les conditions auxquelles le gouvernement nouveau se trouvait heureusement assujéti.

CHARTRE DE 1830. En juillet 1830 une révolution aussi soudaine que formidable éclata dans Paris. Aux mots RESTAURATION et JUILLET 1830 (*révolution de*), nous expliquerons les causes de ces grands événemens; nous verrons comment la Charte fut violée, et de quels prétextes on s'arma pour la fouler aux pieds.

La branche aînée des Bourbons exilée laissa la France pour ainsi dire à elle-même, et en conséquence obligée de pourvoir à la création d'un gouvernement nouveau. Louis-Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang, fut salué roi le 9 août 1830. Une révolution si subite et si promptement consommée ne trouva pas les esprits suffisamment préparés. Tout le monde étonné de ce qu'on venait de faire n'eut pas le temps de réfléchir aux conséquences d'un si grand changement. Aussi voyons nous tous les actes politiques d'alors ne point offrir un caractère uniforme, se contrarier même souvent, et par-là démontrer quelle incertitude régnait dans les opinions même de ceux que la révolution avait appelés au pouvoir.

On commença par n'apercevoir la cause efficiente et légitime de la révolution de juillet que dans le coup d'état, qui, dans le fond, n'était qu'une occasion fournie de briser une autorité *de droit divin*, placée en dehors de la nation, et antipathique à ses sentimens. Le rapport de M. Dupin aîné sur la fameuse pro-

position faite par le député Bérard s'exprime ainsi : « La nécessité de proclamer la vacance du trône a été reconnue à l'unanimité; mais votre commission a pensé qu'il ne suffisait pas de la constater comme un fait, qu'il fallait aussi la constater comme un droit résultant de la violation de la Charte et de la légitime défense apportée par le peuple à cette violation. » Ces expressions du rapport *Dupin* passèrent textuellement dans le nouveau préambule de la Charte.

D'après ce rapport et le nouveau préambule, la violation de la Charte en 1830 fut donc l'unique et juste cause de la révolution, et de la chute du monarque.

Toutefois ne saute-t-il pas aux yeux que trouver dans certaine violation de la Charte un motif suffisant et légitime pour renverser la monarchie, conduit à la destruction complète de tous les principes de notre gouvernement constitutionnel? Si l'irresponsabilité royale a été proclamée et la responsabilité ministérielle admise, n'est-ce pas précisément en vue de cas pareils, c'est-à-dire en vue de crimes contre l'état, contre sa constitution?

Mais heureusement la révolution de juillet a d'autres motifs; elle est fondée sur d'autres raisons, bien que nos hommes d'état aient cru devoir les négliger. La révolution de juillet survenue contre un absolutisme déguisé, dont la Charte n'était que le masque trompeur, survenue afin de remettre le gouvernement dans les voies de 89, en substituant à un pouvoir *de droit divin*, un pouvoir *national*, la révolution de juillet, par cela même, comme aussi par cela seul, se trouve justifiée. Les ordonnances de Charles X ne furent que l'occasion offerte à la France de reconquérir un gouvernement qui lui appartienne enfin, et auquel elle-même n'appartienne pas.

Tels sont les seuls motifs capables de légitimer les événemens de 1830. Mais comment se fait-il que nos chefs politiques n'aient point songé à les faire valoir, à tout appuyer sur eux?

On se rappelle ce que nous avons dit plus haut de la position des *libéraux* sous la Restauration: nous les avons montrés

en présence de la Charte octroyée, s'obstinant à la représenter comme un contrat synallagmatique intervenu entre le roi et le peuple. Leur politique fut toujours de transformer ainsi cette *Charte royale* en *pacte national*, malgré le préambule et ses expressions si positives*, malgré l'évidence de mille autres faits sur lesquels on se plaisait à fermer les yeux. Mais la Restauration n'entra jamais dans les vues du parti libéral. Elle n'effaça jamais le préambule, ni dans son esprit rétrograde ni dans le Bulletin des lois; elle ne renonça jamais au droit de pleine souveraineté. Ce droit, expressément réservé par elle-même dans un des articles de la Charte (art. 14), elle voulut en ressaisir l'entier exercice en 1830. C'est en 1830 que les principes de la Restauration se sont trouvés plus vivement aux prises avec ceux de la révolution de 89. Ces derniers ont triomphé; les *libéraux* ont remporté la victoire.

Mais admirez la fatalité qui s'obstine à leur créer des positions fausses. Les *libéraux*, sous la Restauration, avaient pour politique, comme nous venons de le dire, de représenter, bon gré, malgré, la Charte comme un pacte national. Nous avons fait connaître leur constant langage. Ce langage, devenu pour eux une habitude prise, un système adopté, ils n'ont point, en 1830, songé à le quitter franchement, et n'ont voulu voir dans les ordonnances de juillet que la violation du prétendu contrat ou de la Charte. En conséquence, le premier mot, lorsqu'il s'est agi de sanctionner la révolution, a été celui-ci : « Un pacte solennel unissait le peuple français à son monarque; ce pacte vient d'être brisé. Le violateur du contrat ne peut à aucun titre en réclamer l'exécution. »** C'est ainsi que nos hommes politiques se sont trouvés engagés dans une voie tout-à-fait erronée et qu'il serait bien temps d'abandonner. Lors donc qu'on renversait la monarchie absolue et de droit divin, qu'on proclamait tout haut ce beau triomphe, on ne voyait pas un tel

(*) Voy. à cet égard, et en forme d'exemple, le curieux article CHARTE, par le comte Lanjuinais, dans l'*Encyclopédie moderne*, et l'*Essai de Traité sur la Charte*, par le même auteur.

(**) Exorde de la proposition Bérard au sujet de la révision de la Charte en août 1830.

acté dans toute sa portée, puisque ce n'était pas sur lui, encore une fois, que l'on cherchait à baser la légitimité de notre révolution.

En voici un frappant exemple. En même temps que le préambule de la Charte était supprimé *comme paraissant accorder aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement*, la Charte elle-même, la *Charte de 1814*, conservait néanmoins ce titre : tous les changemens subis par elle ne furent en effet qualifiés que d'amendemens à cette *Charte de 1814* qui, si nous en croyons le Bulletin des lois, est toujours celle qui régit la France*. Cependant après le temps de la réflexion, mieux instruit du véritable état des choses, on est convenu de dire *Charte de 1830*. Cette dénomination, qui est la véritable, n'est malheureusement consacrée que par l'usage, M. Dupin, rapporteur de la Charte en 1830, n'ayant fait que tardivement la remarque qu'il n'y avait pas *identité* entre les deux constitutions, mais qu'il s'agissait au contraire de deux constitutions différentes dont l'une venait d'être édiflée sur les ruines de la première. La Charte de 1830 n'est point, en effet, une seconde édition de la Charte de 1814.

Cependant le roi proclamé *Louis-Philippe* au lieu de Philippe VII, plusieurs formules féodales abolies, le mot *sujet* sacrifié, voilà des mesures qu'en revanche il faut signaler comme fortement empreintes de l'esprit de juillet. Il n'en est pas de même de l'enregistrement des abdications de Charles X et de son fils, enregistrement fait à la diligence de M. Dupont de l'Eure.

Mais il est temps d'examiner dans ses articles la Charte de 1830, ou, pour mieux dire, d'examiner quels amendemens furent, en 1830, apportés à la Charte de 1814.

Si nous consultons l'esprit de ces amendemens nous les voyons de deux sortes : les premiers ayant pour but de rendre plus claire, moins équivoque la proclamation des grands principes sociaux, fondateurs de la Charte, principes violés sou-

(*) C'est de cette manière qu'elle fut promulguée de nouveau en août 1830 et contresignée Dupont (de l'Eure).

vent par la Restauration; les seconds, plus réels, consistant en un état de choses nouvellement créé.

Expliquons-nous d'abord sur la première sorte d'amendemens.

La liberté de la presse reconnue par la Charte de 1814 ne l'était sagement qu'à la condition de se conformer aux lois destinées à réprimer les abus de cette liberté. Sous prétexte de réprimer ces abus, on avait, sous la Restauration, détruit la chose même par l'établissement de la censure (*voy.*). En 1830 il fut déclaré que la censure ne pourrait plus être rétablie. La Charte de 1814, en proclamant la liberté des cultes, déclarait en même temps la religion catholique *religion de l'état*. La portée légale de cette dernière expression n'étant pas définie, on y pouvait puiser toutes les restrictions possibles. C'est pourquoi, en 1830, la religion catholique fut simplement reconnue comme étant celle *de la majorité des Français*. Selon nous, on n'a fait en ceci que substituer à une disposition vague et par cela même dangereuse, une disposition plus vague encore, et qui pourrait bien avoir aussi ses dangers. L'article 14 en déclarant le roi chef du pouvoir exécutif lui remettait naturellement le soin de faire exécuter les lois et de *pourvoir au salut de l'état*. Sous la Restauration il fut entendu qu'en vertu de cet article le roi pouvait à son gré détruire la constitution. En conséquence il fut établi en 1830 que le roi ne saurait jamais se mettre au-dessus des lois, ni dispenser de leur observation.

Par l'article 163 tous les tribunaux exceptionnels étaient abolis, sauf toutefois le rétablissement des cours prévôtales, en cas de nécessité reconnue. Cette restriction, dans laquelle il serait plus juste de voir une négation du principe émis, fut supprimée en 1830.

Quant aux amendemens de la deuxième sorte, ils concernent d'abord l'initiative accordée également aux chambres et au roi, puis la publicité admise pour les débats de la chambre des pairs. Au sujet de l'hérédité de la pairie, il fut jugé prudent de renvoyer toute décision sur ce point à une session prochaine.

Les articles relatifs aux qualités d'élec-

teurs et d'éligibles, ainsi qu'au renouvellement de la législature, articles réformés en divers temps par plusieurs lois de la Restauration, le furent encore en 1830 de la manière suivante. On fixa à 5 ans la durée du mandat électoral: au bout de ce temps la législature se trouve soumise à un renouvellement intégral. L'âge des éligibles fut fixé à 30 ans, celui des électeurs à 25. Quant au cens il devait faire plus tard l'objet d'une loi particulière. La chambre fut investie du droit de nommer son président; la cocarde tricolore fut déclarée emblème national, sur la proposition de M. Dupin. On termina en mentionnant dans la Charte, ou pour mieux dire à sa suite, plusieurs lois importantes et organiques dont on fit la promesse solennelle, promesse qui n'est pas encore entièrement remplie.

Dans cet article nous nous sommes efforcés d'analyser exactement, moins la lettre que l'esprit de notre constitution. Il est impossible de ne pas reconnaître en elle, dans le gouvernement qu'elle institue, dans son mécanisme qui sera exposé ailleurs (*voy. CHAMBRES, MONARCHIE, système REPRÉSENTATIF*), un chef-d'œuvre de l'habileté humaine. En aucun pays on ne saurait trouver des institutions plus rationnelles, mieux entendues, mieux déduites les unes des autres. Notre code civil, et surtout notre code administratif, n'ont point de rivaux. Le trône est occupé par un prince *attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre*.* Mais quelle que soit la grandeur de tous ces avantages, ils ne sont rien pour conduire un peuple au bonheur. C'est dans les mœurs, dans le caractère même du peuple qu'il faut rechercher ces motifs de stabilité et d'ordre qu'on ne rencontre point ailleurs. *Plusque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges* (Tacite). Les gouvernemens les mieux ordonnés, les plus logiquement construits se trouvent par cela même, et d'autant plus, des ouvrages humains que l'on ne cessera de défaire à cause de la facilité de les refaire. Ce n'est qu'appuyé sur des forces morales répandues dans la nation, sur des convictions profondes, sur des croyances, des

(*) Paroles du lieutenant-général du royaume adressées aux chambres en 1830.

préjugés mêmes, qu'un gouvernement peut trouver une base solide, et cette paix qui n'est point simplement, matérielle, paix heureuse qu'il ne dépend guère de lui de réaliser, et dont cependant il a besoin pour faire jouir les citoyens de tous les avantages que leur promet l'état social. V.

CHARTÉ NORMANDE. Dans les premiers mois de son règne, le roi de France Louis X *Hutin* publia, pour satisfaire la noblesse et pacifier le royaume, un grand nombre d'ordonnances destinées à rétablir ou raffermir les droits divers des ordres du royaume. La première de ces concessions a été connue sous le nom de *Charte aux Normands* : il la leur accorda à Vincennes, le 19 mars 1315; puis il la confirma, la développa, et y ajouta 10 articles nouveaux par une seconde ordonnance du 22 juillet de la même année, qu'on appela la *Seconde charte aux Normands*. Au commencement de cette charte, il déclare qu'il a reçu la griève complainte des prélats, barons, chevaliers et menu peuple, sur les tailles et subventions à eux imposées contre leurs droits et franchises, depuis les temps de saint Louis. Pour y porter remède, il promet de ne plus altérer les monnaies; de ne plus exiger des nobles d'autre service que celui qu'ils doivent en raison de leur fief; de ne lever sur aucune personne d'autres tailles et subventions que celles qui sont dues par ancien usage; de ne plus faire enlever de vivres pour le roi sans lettres scellées de son sceau; de ne plus porter au parlement de Paris les causes décidées à l'échiquier de Normandie, *de ne plus faire mettre à la question aucun franc homme de Normandie, s'il n'est violemment suspect de crime capital; et encore sera-t-il traité si modérément qu'il n'en perde ni la vie ni les membres.* (Recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. I^{er}, p. 551 et 587.) A. S-R.

La charte normande fut successivement confirmée par plusieurs de nos rois, notamment par Philippe de Valois, en 1339, par Louis XI, en 1461, et, en dernier lieu, par Henri III, en 1579. La plupart des dispositions de la charte normande avaient cessé depuis long-

temps d'être en vigueur; cependant son autorité paraissait telle que, jusqu'à la révolution de 1789, les ordonnances, édits, etc., qui devaient être exécutés en Normandie, se terminaient toujours par la clause *nonobstant clameur de haro, charte normande et lettres à ce contrares.* E. R.

CHARTÉ-PARTIE. Ce mot, qui est synonyme de *police d'affrètement*, désigne l'acte rédigé pour constater le contrat d'affrètement total ou partiel d'un navire. Cet acte a été nommé *charte-partie*, en latin *charta-partita*, parce qu'autrefois on l'écrivait une ou plusieurs fois sur un même parchemin, qui était ensuite divisé entre les contractants.

L'affrètement (*voy.*) de la totalité d'un navire peut avoir lieu de trois manières : *au voyage* ou, moyennant un certain prix, pour toute la durée du voyage; *pour un temps déterminé* ou, moyennant une somme fixe, pour l'usage du navire jusqu'à l'époque convenue; *au mois*, et alors le fret consiste en telle somme pour chacun des mois que durera le voyage.

L'affrètement d'une partie d'un navire se fait également de trois manières : *à forfait*, ou moyennant un prix fixé pour le transport d'une certaine quantité de marchandises; *au quintal*, en fixant le fret à tant par quintal; enfin, *au tonneau*, en le fixant à tant par tonneau. Dans ces trois modes d'affrètement partiel, on dit que le navire est chargé à la *cueillette*, quand les parties sous-entendent que si, dans un certain délai, le fréteur ne trouve pas à compléter le chargement, il sera libre de résoudre le contrat.

La loi française veut que toute charte-partie énonce le nom et le tonnage du navire, les noms du capitaine, du fréteur et de l'affréteur, le lieu et le temps convenus pour la charge et la décharge du bâtiment, le prix du fret, le mode de location, et enfin l'indemnité stipulée pour le cas de retard. Si les parties n'ont pas fixé le temps de la charge et de la décharge du navire, il est réglé par l'usage des lieux. La charte-partie peut être sous seings privés, ou passée devant

un notaire ou un courtier. Voy. aussi pour ce mot l'art. CHARTE, p. 550. E. R.

CHARTIER (ALAIN), auteur du xv^e siècle, naquit en Normandie en 1386. Il fit ses études à l'université de Paris, où il se distingua par sa facilité et ses succès. A l'âge de 16 ans il entreprit d'écrire l'histoire de son temps. Pour l'encourager dans ce travail, Charles VI le nomma clerc, notaire et secrétaire de sa maison. On lui doit l'*Histoire de Charles VII*, qu'on aime encore à consulter. Alain fit les délices et l'admiration de la cour. Pasquier dit qu'il fut « grand poète de son temps et encore plus grand orateur, comme l'on peut voir par son curial et quadrilogue. » C'est de Pasquier que nous savons que Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin, depuis Louis XI, ayant vu Chartier endormi sur une chaise, « l'alla baiser en la bouche; chose dont s'estant quelques-uns émerveillés, parce que nature avoit enchâssé en lui un bel esprit dans un corps laid, » la princesse leur répondit qu'elle n'avoit pas baisé l'homme, mais la bouche d'où sortaient tant de belles choses. Pasquier se plaît à citer un grand nombre de maximes et de sentences de Chartier. Celle-ci, par exemple, est remarquable par sa justesse et sa concision : *A prince sans justice peuple sans discipline*. Après avoir cité tant de belles sentences, l'auteur des *Recherches de la France* ajoute : « Il en est si confit d'une ligne à autre que je ne le puis mieux comparer qu'à l'ancien Sénèque romain. » Les pièces en vers d'Alain Chartier sont le *Débat du réveille-matin*, la *belle Dame sans mercy*, le *Bréviaire des nobles*, le *Livre des quatre dames*, etc., toutes pièces où il y a plus de naïveté que de poésie. On convient pourtant que la langue française a eu de grandes obligations à Chartier, et il est aussi regardé comme l'auteur du rondeau déclinatif. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de sa mort : Duchesne la place en 1458, Lamonnaye avant 1457 ; d'autres disent qu'il mourut en 1449, à Avignon, où il fut inhumé dans l'église des Antonins. La meilleure édition des *Faiz maistre Alain Chartier* est celle d'André Duchesne, 1617, in-4^o.

JEAN Chartier, frère du précédent, fit profession à l'abbaye de Saint-Denis. Alain, qui jouissait de l'estime du roi Charles VII, le fit connaître à ce prince. Jean Chartier fut nommé historiographe de France et chargé de mettre en ordre les chroniques de Saint-Denis. Il s'acquitta de ce travail d'une manière si agréable au roi que Charles voulut qu'il le suivît dans ses guerres, et lui fit fournir tout ce qui lui était nécessaire. Après avoir débrouillé les grandes chroniques de France, Jean Chartier y ajouta l'*Histoire du règne de Charles VII* composée par son frère Alain, le tout imprimé deux fois dans le xv^e siècle et qu'on trouve aujourd'hui dans la collection de Dom Bouquet; c'est un monument national précieux pour les faits et les anecdotes curieuses qu'il renferme. On a encore de Jean Chartier un manuscrit contenant les *Différends des rois de France et d'Angleterre*. Le style de cet écrivain se fait remarquer par sa naïveté. Jean Chartier ne survécut que peu de temps à son bienfaiteur Charles VII, qui mourut en 1461.

GUILLAUME Chartier, évêque de Paris du temps de Louis XI et qui mourut en 1472, était, suivant quelques auteurs, frère des deux précédens, et, suivant d'autres, leur parent. TH. D.

CHARTRAIN (PAYS), v. CHARTRES.

CHARTRE, voy. CHARTE.

CHARTRE PRIVÉE. On se servait anciennement du mot *chartre* comme synonyme de prison (*carcer*); on le trouve employé en ce sens dans le *Roman de la Rose*, et au chapitre 23 de l'ancienne coutume de Normandie. L'ancienne chronique de Flandre, chapitre 66, dit *chartrier* pour désigner un prisonnier. On nommait *chartre privée* tout lieu, autre que la prison publique, où une personne était retenue sans l'autorité de la justice. Le droit romain considérait ce fait comme une entreprise sur l'autorité du souverain et prononçait contre le coupable la peine du dernier supplice (*loi 1, § 1, cod. de privatis carceribus*). Dans notre ancienne législation française, l'ordonnance criminelle de 1670 défendait aux prévôts de faire *chartre privée* dans leurs maisons, ou ailleurs, à peine de privation

de leurs charges. Aujourd'hui cette expression n'est plus usitée, mais le Code d'instruction criminelle a renouvelé la défense de tenir les personnes arrêtées légalement dans un lieu qui n'est pas destiné à servir de maison d'arrêt, de justice, ou de prison. *Voy.* LIBERTÉ INDIVIDUELLE, MANDAT D'ARRÊT. E. R.

CHARTRES (COMTES DE). Le *pays Chartrain* faisait autrefois partie de la Beauce. A l'époque où Jules-César fit la conquête des Gaules, il était habité par les Carnutes, peuple d'origine gallo-kimrique, dont les principales villes étaient *Autricum*, aujourd'hui Chartres, et *Genabum*, aujourd'hui Orléans, selon la plupart des écrivains qui se sont occupés de nos antiquités, et Gienselon les autres.

Chartres est aujourd'hui le chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, à 18 lieues $\frac{2}{3}$ de Paris; elle est divisée en ville haute et ville basse : celle-ci est la plus ancienne et l'on y remarque beaucoup de vieilles maisons en bois, dont quelques-unes offrent de curieux détails. Ses fortifications, dont il reste fort peu de chose, ont été converties en boulevards. La cathédrale de cette vieille ville est un véritable chef-d'œuvre de l'architecture dite gothique. On admire surtout la hardiesse de ses flèches; pendant la révolution quelques parties de l'intérieur ont été détruites. On ne remarque pas d'autre monument à Chartres, qui est le siège d'un évêché et compte dans son sein plusieurs établissemens publics assez importans. La ville est le centre du commerce des grains du département; elle fait un assez grand commerce de laine et ses pâtés de volaille sont renommés; on s'y livre quelque peu à l'industrie. Sa population, d'après le dernier relevé que donne l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, est de 14,439 habitans. Cette place fut prise par les Anglais sous le règne de Charles VI, et reprise par Dunois en 1432. Les calvinistes l'assiégèrent inutilement en 1568; Henri IV s'en empara en 1591 et y fut sacré l'an 1593, par l'évêque de Thou, parent de l'historien.

Depuis la fin du ix^e siècle, Chartres eut des comtes héréditaires, qui possédèrent aussi les comtés de Blois et de Champagne; puis cette ville appartint à la mai-

son de Châtillon (*voy.*). Lorsque Philippe-le-Bel en eut fait l'acquisition, il donna le comté à son frère, déjà comte de Valois, et Philippe de Valois le réunit à la couronne. François I^{er} l'aliéna de nouveau, et Louis XIII le racheta en 1623. Il fut ensuite donné en apanage à la maison d'Orléans et érigé en duché. Il est d'usage dans cette famille que le fils aîné du duc d'Orléans porte le titre de duc de Chartres. L'histoire des *comtes de Chartres* n'offre rien d'intéressant; quant aux princes qui ont porté le nom de *duc de Chartres*, nous en parlerons à l'article ORLÉANS (*maison d'*). A. S-R.

CHARTREUSE (LA GRANDE). On nomme ainsi un monastère situé dans le département de l'Isère, à 6 lieues de Grenoble. Berceau de l'ordre des *chartreux* (*voy.*) dont saint Bruno fut le fondateur, la Grande-Chartreuse n'était d'abord composée que de petits bâtimens épars, construits en 1084 ou 1086, à $\frac{1}{4}$ de lieue de ceux qui existent actuellement. En 1132 on en fit de nouveaux qui furent incendiés et reconstruits à huit époques successives; les derniers datent de 1676. Les cloîtres seuls n'ont pas été atteints par les flammes; leurs voûtes portent encore l'empreinte de l'architecture fantastique du moyen-âge. L'ensemble de ces constructions est d'un aspect agréable et pittoresque; l'intérieur est vaste, commode, bien divisé; chaque cellule se compose de trois pièces et d'un petit jardin. Les étrangers y sont reçus dans deux pavillons formant avant-corps à l'entrée principale. Une hospitalité franche, cordiale et désintéressée y est accordée à toutes les personnes qui s'y présentent; on est surpris de trouver, au sein de cette solitude et dans la pratique constante de devoirs austères, des hommes toujours affables, d'un esprit fin, délicat et nullement étrangers aux usages du monde.

L'enceinte qui renferme la *Grande-Chartreuse* est appelée le *désert*. Tout y rappelle l'enfance de la création, et l'on dirait en y arrivant que le sol est encore vierge de pas humains. Des rochers escarpés dont le sommet se perd dans les nuages, des forêts peuplées d'arbres séculaires, entourent cette retraite et n'en permettent l'entrée qu'aux deux extré-

mités, où un torrent, précipitant ses eaux toujours pures, semble encore en disputer le passage à l'homme envieux d'y pénétrer. Il est difficile de se soustraire à une émotion vive et profonde à l'aspect de cette nature sauvage, majestueuse et sombre; l'âme s'y pénètre d'une religieuse mélancolie qu'elle conserve longtemps encore après avoir quitté les lieux qui l'ont fait naître.

Les religieux qui habitaient la *Grande-Chartreuse* furent contraints de l'abandonner à l'époque de la révolution; en 1816 ils furent autorisés par le gouvernement à en reprendre possession; ils sont aujourd'hui au nombre de trente. *Voy. l'art. suivant.* X. B-T.

CHARTREUX, religieux ainsi appelés du désert nommé *Chartreuse* (*voy. ci-dessus*), situé dans le diocèse de Grenoble, où ils ont pris naissance et qui est encore leur chef d'ordre.

Dans le mois de juin 1086, Bruno (*voy.*) chanoine de Reims, avec six compagnons qu'il avait engagés à vivre dans la solitude, se présente à Hugues, évêque de Grenoble, et le supplie à genoux de leur accorder un endroit éloigné du monde où ils puissent servir Dieu sans être à charge aux hommes. Le prélat les met en possession de la Chartreuse, à quelques lieues de la ville épiscopale; ils s'y établissent, bâtissent un oratoire et des cellules fort basses, et commencent à jeter les fondemens de l'ordre des Chartreux. La mort de Bruno, arrivée dans la Calabre en 1101, nuisit aux progrès de son institution, d'autant plus qu'il n'avait laissé que le souvenir de ses vertus, des pratiques religieuses très austères, mais pas de règle écrite, pratiques dont Guignes, 5^e prieur général, composa les constitutions des chartreux, sous le titre de *Coutumes de la Grande-Chartreuse*, et les adressa aux prieurs des trois autres maisons de l'ordre; il mourut en 1137. Saint Anthelme, 7^e général, convoqua le premier chapitre général qui se tint en 1141. On voit par ses déterminations quel était l'état des chartreux. Chaque maison avait 13 ou 14 religieux, 16 convers, et ne pouvait avoir « pour conserver la modestie et l'uniformité, » plus de 20 domestiques, plus de 1200 brebis et chèvres,

sans compter les boucs, plus de 20 vaches, 32 bœufs, 20 veaux et 6 mulets. Il paraît qu'en 1151 il n'y avait que 14 maisons; mais en 1258 on en comptait 56, lorsque dom Bernard de la Tour compila les *Anciens statuts*, qui furent confirmés par le chapitre général de 1259. Dom Guillaume Rainaldi ou Rainaud fit, en 1368, de *Nouveaux statuts*, qui marquent les changemens opérés dans l'ordre. Le grand schisme d'Occident divisa les chartreux, mais la cessation du schisme les réunit sous le même général. En 1509 dom François du Pui publia la *Troisième compilation des statuts*; la quatrième, ou *Nouvelle collection des statuts*, fut imprimée en 1581. Elle est plus méthodique et plus complète que les précédentes; dom Innocent Masson en donna une bonne édition en 1681. Le pape Innocent XI la confirma en 1682, après quelques corrections et quelques changemens qui y furent faits par une congrégation de cardinaux qu'il avait chargés de l'examiner. Cet ordre jouit de la réputation d'être un des plus austères de l'Église, et cela est fondé sur les abstinences, le travail des mains, le silence perpétuel, les pratiques, les veilles et les privations qui sont imposés par la règle (*Histoire des ordres religieux* par le p. Hélyot, tome VII).

Les chartreux ont une robe de drap blanc, serrée d'une ceinture de cuir blanc ou de corde, avec une petite cuculle et un capuce de la même étoffe. Au chœur cette robe est plus ample et plus longue; quand ils sortent, ils la couvrent d'une chape et d'un capuce de couleur noire. Ils portent continuellement le cilice et un *lombard* ou ceinture de corde sur la chair. Ils couchent sur des paillasses et ne se servent que de linceuls et de chemises de serge. Il y a peu de différence dans le vêtement des *donnés* et des *convers*. En supprimant les chartreux en France, la révolution ne fit que les accréditer dans toutes les parties du monde, où ils prospèrent ainsi que les trappistes. La Restauration leur a rendu une partie de la Grande-Chartreuse; dont ils sont en possession. Il est douteux qu'ils aient d'autres maisons reconnues dans le royaume, où ils en avaient environ 75 en 1789. Les au-

tres états catholiques n'en avaient que 92, outre 5 communautés de filles, qui suivaient autant que possible la règle des hommes, dont trois en France et deux dans les provinces voisines. J. L.

CHARTRIER, voy. CHARTE.

CHARYBDE, voy. SCYLLA.

CHASIDIM, CHASIDÉENS, hommes pieux et rigoristes. C'est le nom d'une ou de plusieurs anciennes sectes juives qui ont existé soit avant la chute du second temple et dès l'époque d'Esdras, soit depuis cette chute et la dispersion définitive des Juifs. *Chasid* (חסיד pron. *khasid*) est un mot hébreu moderne qui signifie *entier, parfait, complet*, et qui se dit d'une vertu, d'une piété parfaite. Par ce mot on a désigné et on désigne encore parmi les Juifs des hommes qui se font remarquer par une grande exaltation religieuse, ou par une sévère et minutieuse observance de toutes les pratiques. Durant le second temple et dès le temps d'Esdras, les *chasidim* furent une des sectes spiritualistes et morales du sein desquelles sortit cette doctrine générale qui devait répandre la croyance juive dans une grande partie du monde civilisé, par la naissance et les progrès de la religion chrétienne, et dont les principes furent en très grande partie, avec les modifications que devaient faire naître les circonstances, conservés par les diverses sectes pharisiennes.

A la fin du dernier siècle, il se forma, par l'impulsion des idées religieuses nouvelles, en Pologne, en Hongrie, dans quelques parties de l'Allemagne et ailleurs, une nouvelle secte de *chasidim* qui se distinguait à la fois par l'exaltation ascétique de ses idées, de ses sentimens et de son langage, et par l'observation rigoureuse des abstinences, des cérémonies et des formes. L'apparition du célèbre philosophe juif Mendelsohn à Berlin mit fin à l'existence de cette nouvelle secte et tourna l'impulsion religieuse et réformatrice qui, par suite des réformes dans l'église chrétienne, s'était fait sentir aussi peu à peu, quoique lentement, dans la secte juive, vers un mouvement à la fois philosophique, religieux, social et littéraire, dont les effets salutaires se firent bientôt apprécier dans une

grande partie du monde civilisé. M. B.

CHASSE (écon. rur.), poursuite, et en particulier action de poursuivre et de s'emparer des animaux. Le mot est dérivé de *cassa*, appartenant à la basse latinité et qui répond à l'italien *caccia*, *cacciare*. M. Ch. Nodier croit que *chasser* est corrompu de *sacher*, mot qui dériverait de *sagittare*.

Les différentes manières de chasser sont chose trop connue pour que nous les répétions ici : on sait qu'il y a la chasse à courre, au tir, à l'oiseau, celle qui s'exécute avec des pièges ou des animaux dressés à cet effet, comme les furets, etc. Tous les ouvrages qui traitent des occupations de la campagne donnent à ce sujet des détails auxquels nous renverrons nos lecteurs.

Platon appelle la chasse un *exercice divin*, l'école des vertus militaires, paroles singulières dans la bouche d'un philosophe aussi grave. Xénophon, Arrien et d'autres capitaines grecs ont écrit des traités de la chasse. Chez les autres peuples de l'antiquité les préjugés ne furent pas les mêmes. Les Romains abandonnèrent en général aux esclaves et aux derniers de leurs serviteurs cet exercice, qu'ils ne considérèrent que sous un rapport productif. Il y avait chez eux des idées trop perfectionnées pour attacher de l'importance à un semblable emploi de leur loisir; et leur système de conquête absorbait tout le temps qu'ils auraient pu lui sacrifier. Avec des habitudes, des mœurs et un sol différens, les Francs eurent des préjugés tout contraires; la chasse fut considérée comme occupation noble. Dans la notice que Hincmar nous a conservée de l'ancienne cour de nos rois, on trouve indiqués jusqu'à cinq grands officiers des chasses, nombre considérable pour ce temps. Tacite et César, en fournissant des détails sur les mœurs des Germains, racontent avec quelle passion ils poursuivaient le gibier qui peuplait leurs forêts, et parmi ce gibier étaient les buffles, suivant le conquérant et l'historien des Gaules. Dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin, on trouve une curieuse description des chasses de Louis-le-Débonnaire dans les forêts des Vosges. Il est

certain que dès lors cet exercice était arrivé, parmi nos ancêtres, à un point de perfection qu'il a perdu depuis et qu'il n'avait jamais atteint chez les nations de l'antiquité. Strabon et Arrien assurent que les bons chiens de chasse étaient exportés des Gaules. Il est d'ailleurs prouvé que tout ce qui concerne la fauconnerie fut à peu près inconnu chez les Grecs, et il n'y a nulle trace dans l'histoire que ces peuples cosmopolites aient introduit dans leurs meutes des ours et des lions dressés, comme il s'en trouva aux chasses de Charlemagne (*ours et lions*, dit l'auteur du roman de Gérard), circonstance assez singulière pour mériter d'être notée.

Non-seulement, aux premiers temps de la monarchie, la chasse était une nécessité pour les nations naissantes qui se fixèrent dans l'Occident, mais elle amena en quelque sorte cette chevalerie errante qui caractérise toute l'époque du moyen-âge de ces nations. Chez nos bons aïeux, *prier* et *chasser* étaient les deux grandes affaires de la vie, heureux quand le positif ne l'emportait pas sur la contemplation; et encore la liturgie écrite n'était-elle, dans ces siècles grossiers, qu'une répétition de celle de l'église primitive, tandis que, sur des tablettes en cire, on a conservé des détails sur les premières chasses. Montfaucon, le livre retrouvé par Trapperel, au xv^e siècle, de *Modus et ratio sur le dit de la chasse*, Du Tillet, Brussel, dans *l'usage des fiefs*, le *Miroir de Phœbus* du comte de Foix, du Fouilloux qui avait baptisé François I^{er}, le père des lettres, du surnom beaucoup plus réel de *père des veneurs*, fournissent une foule de circonstances qui viennent à l'appui de notre opinion. Nous pourrions ajouter que les idées de musique des Francs, ou du moins la première trace de cet art, remonte à leur passion pour la chasse. Les fanfares sont les compositions les plus anciennes de nos archives musicales. On formerait de gros volumes des ordonnances rendues par nos rois sur la chasse et sur le privilège dont jouissaient à cet égard certaines classes; ces ordonnances eurent infiniment d'influence sur les mœurs nationales et sur la servitude de la population.

On sait les événemens que cette législation amena en Angleterre. En France, on vit long-temps subsister l'application d'une peine semblable pour le braconnier et pour l'assassin. Voy. l'art. suivant.

Ces faits eurent une conséquence non moins singulière et peu appréciée de nos jours: ils contribuèrent à maintenir à la chasse l'attrait qui la fit rechercher avec tant d'ardeur par nos rois et par la noblesse jusqu'aux jours de notre révolution. Réservé pour quelques-uns, le plaisir de poursuivre et de tuer le gibier pouvait réellement être quelque chose autrefois. D'abord il y avait du gibier, ensuite les habitudes d'une existence de province, de la vie de château, les traditions des piqueurs, de l'officier de fauconnerie, la meute qui se transmettait en héritage, les relations que ces grandes réunions entraînaient, enfin, les habitudes militaires de presque toute la haute aristocratie, contribuaient à rendre le plaisir de chasser une jouissance d'exception où tout le monde ne pouvait atteindre, et qui, par cela même, avait plus de prix pour ceux qui en jouissaient. Depuis que cette occupation est devenue une contribution indirecte qui se classe au budget comme les loteries, le tabac, ou la ferme des jeux, la chasse n'est plus rien en France. Le gibier a disparu avec l'introduction du tir, car forcer un lièvre, un renard, un chevreuil ou un sanglier est aujourd'hui chose rare. On n'a plus maintenant de meute que pour lancer le gibier. Ce sont des chiens mal accouplés, de races différentes, hurlant, se coupant, chassant à vue, sans relais, sans retour, et qui obligent leur maître à courir après pour leur disputer à coups de fusil leur malheureuse proie. Un oiseau ne s'élève plus noblement du poing de son maître au milieu des airs (voy. FAUCON). Le plomb en *cendrée* massacre les perdreaux, déchire les cailles, et blesse autant de pièces qu'il en a livrées au chasseur. Tout chasseur expérimenté doit prévoir d'ici à peu de temps la fin de cet exercice, qui n'est plus que le désœuvrement de la vie de la campagne ou la spéculation du braconnier qui vit du produit de son gibier. Le déboisement toujours croissant de nos coteaux et des montagnes enlève au gi-

bier tout moyen de retraite. L'introduction des prairies artificielles lui a été également nuisible à cause de l'époque de la fauchaison. Faut-il, malgré ces faits qui menacent nos tables de les rendre veuves d'une production si agréable, s'élever contre le système actuel ? Nous ne le pensons pas, parce qu'il semble d'accord avec les idées de liberté dont chacun apprécie l'importance. Il y aurait mieux sans doute à créer si on s'occupait d'une loi sur cette matière : elle pourrait être plus conservatrice, plus équitable ; mais aussi ne faut-il pas oublier l'agriculture et les troupeaux, dont le gibier est l'ennemi le plus dangereux. Plus les forêts deviennent rares en France, plus le gibier doit le devenir, et plus il est nécessaire en même temps que cela arrive, si le morcellement de la propriété est regardé comme la base et la source du bien-être de notre nouvelle sociabilité. R. D. C.

Dans le nord de l'Europe, en Russie, en Pologne, la chasse est encore le noble exercice qu'il fut jadis dans tous les pays couverts de forêts ; là l'absence du danger n'enlève pas à ce plaisir ce qu'il a de plus piquant pour des hommes de cœur ; et si le chasseur a pour lui sa force, sa ruse, ses armes, son nombreux cortège de piqueurs et de meutes, la bête fauve a ses bois impénétrables, ses marais, ses cachettes, d'immenses étendues où elle règne seule et où il n'est pas toujours sûr de la suivre. On connaît aussi les chasses d'Angleterre et d'Écosse, celle au renard, par exemple, que Walter Scott et d'autres écrivains nous ont si bien décrites. Nous reviendrons sur cette matière aux mots VÉNERIE, FAUCONNERIE, MEUTE, etc. Voy. aussi les articles CHIEN, ARRÊT, AFFUT, BATTUE, etc. S.

CHASSE (droit). Suivant la loi romaine, on acquérait la propriété des animaux sauvages dont on parvenait à se rendre maître, soit sur son fonds, soit sur celui d'autrui ; mais le propriétaire du fonds avait le droit de s'opposer à ce qu'on entrât sur son héritage (*Instit.* liv. 2, tit. 1, § 12).

En France, les ordonnances de 1601 et 1607, et le titre 30 de celle des eaux et forêts de 1669, formaient, à l'époque de la révolution, le dernier état de la légis-

lation sur la chasse. Il résulte de l'ensemble de ces lois que le droit primitif de chasse appartenait au roi seul, et que ceux de ses sujets qui en jouissaient tenaient ce droit du souverain par inféodation, concession ou privilège. Il était permis à tous seigneurs de fief, gentilshommes et nobles, de chasser à force de chiens et oiseaux, dans leurs forêts, buissons, garennes et plaines ; mais seulement à la distance d'une lieue des plaisirs du roi, et aux chevreuils et bêtes noires à la distance de trois lieues ; ils pouvaient également tirer de l'arquebuse sur toute espèce d'oiseaux et de gibier, le cerf et la biche exceptés, mais à une lieue des plaisirs du roi. Le seigneur haut-justicier avait en outre le droit de chasser sur toutes les terres de sa justice. La chasse aux chiens courans était interdite en tous lieux ; mais cette défense était fort mal observée. Les nobles qui n'avaient ni fief ni haute justice ne pouvaient chasser même sur leurs propres terres tenues en roture, sauf dans un petit nombre de provinces où, comme en Dauphiné, tous les nobles avaient obtenu ce privilège. Il était défendu aux roturiers ne possédant point de fiefs, seigneuries ou haute justice, de chasser, sous peine de 100 livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, et, pour la troisième fois, à peine du carcan et de bannissement, pendant trois années, de l'étendue de la maîtrise des eaux et forêts. Les ordonnances prononçaient contre les coupables de délits de chasse dans les forêts royales, selon la gravité des cas, les peines de l'amende, du fouet jusqu'à effusion de sang, de l'emprisonnement au pain et à l'eau, du bannissement, et enfin des galères ; mais la disposition de l'ordonnance de 1601 qui autorisait les juges à condamner au dernier supplice, avait été rapportée par l'ordonnance de 1669.

Cette législation cruelle n'existe plus ; elle fut abrogée, avec la féodalité et les justices seigneuriales, par la loi du 11 août 1789, dont l'article 3 est conçu en ces termes : « Le droit exclusif de chasse et des garennes ouvertes est aboli, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses possessions, toute espèce de gibier, sauf à se conformer

aux lois de police qui pourront être faites, relativement à la sûreté publique. » Le droit de chasse est donc aujourd'hui ce qu'il aurait dû toujours être, une conséquence du droit de propriété. Le Code civil porte que la faculté de chasser est réglée par des lois particulières. La loi actuellement en vigueur sur cette matière est celle du 30 avril 1790, dont nous allons exposer brièvement les dispositions principales.

Défense est faite à toute personne de chasser sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire, à peine de 20 francs d'amende envers la commune du lieu, d'une indemnité de 10 francs au profit du propriétaire des fruits, et de plus forts dommages et intérêts, s'il y a lieu. Si le délit est commis sur un terrain clos de murs ou de haies, l'amende est portée à 30 fr. et l'indemnité à 15 fr.; enfin l'amende est portée à 40 fr. et l'indemnité à 20 fr., si le terrain tient immédiatement à une habitation. Chacune de ces peines est doublée en cas de récidive, et triplée en cas de troisième contravention, avec la même progression à chaque récidive, pourvu que les contraventions successives aient eu lieu dans le courant de la même année. A défaut de paiement de l'amende, le délinquant est contraint par corps et détenu pendant 24 heures pour la première fois, pendant 8 jours pour la seconde, et pendant 3 mois pour la troisième ou ultérieure contravention. Les armes avec lesquelles le délit a été commis sont confisquées, mais les délinquans ne peuvent être désarmés. Si ces derniers sont déguisés ou masqués, ou sans domicile connu, ils sont arrêtés sur-le-champ à la réquisition de la municipalité. Les père et mère sont responsables des délits de leurs enfans mineurs de 20 ans, non mariés et domiciliés avec eux, sans pouvoir néanmoins être contraints par corps.

Le fait de chasse sur le terrain d'autrui, en temps non prohibé, ne constituant un délit qu'à défaut du consentement du propriétaire, une condamnation ne peut être prononcée que sur la poursuite du propriétaire, ou, dans le cas de chasse en temps prohibé, sur la poursuite du ministère public. Les délits de chasse sont de la compétence exclusive des tri-

bunaux de police correctionnelle (*Cod. d'instr. crim.*, art. 179); ils sont constatés par les gardes-champêtres, mais la déposition de deux témoins supplée aux rapports de ces gardes. Les préfets fixent chaque année le temps pendant lequel la chasse est permise aux propriétaires dans les terres non closes. Ceux-ci conservent d'ailleurs le droit de chasser, mais sans chiens courans, à toute autre époque de l'année, dans leurs bois et leurs forêts. Ils peuvent en outre, ainsi que les fermiers, repousser en tout temps, avec des armes à feu, les bêtes fauves qui se répandraient dans leurs récoltes non closes, et y détruire le gibier en se servant de filets ou autres engins qui ne nuisent pas aux fruits de la terre. D'après une jurisprudence qui peut sembler contestable, le propriétaire, à défaut de convention contraire, conserve le droit de chasser sur les terrains qu'il a affermé.

Un arrêté du Directoire, du 28 vendémiaire an V, interdit la chasse dans les forêts de l'état à tous particuliers sans distinction, sous les peines pécuniaires prononcées par l'ordonnance de 1669.

Toute action pour un délit de chasse se prescrit par un mois, s'il a été commis dans une propriété particulière, et par trois mois s'il a eu lieu dans une forêt de l'état (loi du 29 septembre 1791). E. R.

CHASSE (marine). Il n'est presque pas besoin de définir ce mot de la langue vulgaire appliqué à la marine. Tout le monde comprend que *chasser* un bâtiment ou, comme on dit encore, lui *donner la chasse*, c'est le poursuivre. On poursuit un navire ainsi qu'on fait un animal, afin de le combattre et de le prendre; il faut ruser pour le bâtiment autant que pour le gibier. Le bâtiment qui chasse est le *chasseur*; celui que l'on chasse ou qui reçoit la chasse est le *chassé*. Quand le bâtiment que l'on chasse est sous le vent on dit qu'on chasse sous le vent; on chasse au vent, si celui qu'on poursuit est au vent.

Chasser a, dans le vocabulaire maritime, une acception qu'il ne faut pas oublier ici. Un vaisseau est dit chasser sur ses ancres, quand, par l'effet d'un vent fort, d'un courant rapide ou des violences de la lame soulevée, il entraîne avec lui

ses ancres qui labourent le fond de la mer, et qu'il dérive, par conséquent. Les canons qui sont placés sur l'avant des bâtimens de guerre pour combattre les navires chassés sont appelés *canons de chasse*.

A. J.-L.

CHASSE, du latin *capsa, capsula*, vaisseau propre à contenir le corps ou les reliques d'un saint. On attribue à saint Éloi un grand nombre de chasses que l'on peut regarder comme des plus anciennes et des plus riches. Dans des temps moins reculés, les chasses avaient la forme d'églises appelées gothiques. Les matériaux les plus précieux entraient dans leur composition; mais le travail n'allait pas toujours de pair avec la matière. Il serait curieux de recueillir les dessins des chasses les plus renommées et d'en connaître l'histoire; on y trouverait certainement des vaisseaux qui ont servi au polythéisme. Dans les temps actuels, la chasse de saint Vincent de Paul, instituteur des Lazaristes et des sœurs de la charité, à Paris, a acquis de la célébrité, non-seulement parce qu'elle est un chef-d'œuvre de l'art, mais encore par les procès et les incidens auxquels elle a donné lieu. On conserve encore dans quelques villes des chasses, riches de souvenirs et de travail.

J. L.

En France, le temps n'a pas respecté les chasses de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, de sainte Colombe et autres monumens vénérables dus au ciseau de saint Éloi (*voy.*). Dans les pays étrangers, les chasses les plus célèbres sont celles de saint Jean Népomucène à Prague, de saint Alexandre Nefski à Pétersbourg, de saint Serge à Troïtza, non loin de Moscou, de saint Jacques à Compostelle, etc. J. H. S.

CHASSÉ, terme de danse, *voy.* CONTRE-DANSE et PAS.

CHASSÉ (DAVID-HENRI, baron), général de l'infanterie*, est né à Thiel dans la Gueldre, en 1765. Son père, major au service de l'évêque de Munster, avait, comme protestant,

(*) Le lecteur a pu voir déjà par d'autres exemples qu'il faut distinguer ce grade, supérieur à celui de lieutenant-général, de la désignation de général d'infanterie qui compte différens grades.

J. H. S.

quitté sa patrie pour s'établir en Hollande. Chassé, reçu au service des Pays-Bas en 1775, fut nommé lieutenant en 1781, et capitaine en 1787. Lors de la révolution hollandaise qui eut lieu à cette époque, il prit parti pour les patriotes et se réfugia en France quand ce parti succomba par suite de l'intervention prussienne. Il prit du service en France, et, ayant trouvé pendant la révolution française occasion de se distinguer, il fut nommé en 1793 lieutenant-colonel. En 1795 il rentra dans sa patrie avec l'armée de Pichegru, qu'il quitta pour servir de nouveau la Hollande, et prit part, en 1796, à la campagne d'Allemagne sous le général Dœndels. Lorsque, dans cette même année, les Anglais tentèrent un débarquement sur la côte de la Hollande, Chassé résista, à la tête d'un régiment de chasseurs, pendant plusieurs heures, à des forces anglaises supérieures. Il prit part ensuite de nouveau à la campagne d'Allemagne, se trouva au siège de Wurtzbourg, enleva une batterie autrichienne, et dans le combat du 27 septembre 1800, il fit prisonnier un détachement de 400 hommes. En 1803 il fut nommé colonel et enfin, en 1806, major-général. Dans la guerre d'Espagne il se distingua par beaucoup d'habileté et de courage, et, comme il avait une prédilection pour l'attaque à la baïonnette, les soldats l'appelèrent le général de la baïonnette. En 1808, le roi Louis Napoléon lui confia le commandement des troupes hollandaises destinées à l'armée d'Espagne. Malgré de nombreuses difficultés et la défense opiniâtre que fit la province de Biscaye, il se fraya un chemin jusqu'à Madrid. Il se distingua ensuite à la bataille près d'Almonacid de Zorita. La part glorieuse qu'il prit à différentes victoires et notamment à celle d'Ocaña, lui valut le titre de baron et une donation de 10,000 fr. de rente annuelle. Par sa bravoure il sauva un corps d'armée du général d'Erlon, qui s'était laissé enfoncer dans un col des Pyrénées. En 1813, s'étant joint à la grande armée, il combattit le 27 février, à Bar-sur-Aube, contre les Prussiens et fut grièvement blessé.

Après les événemens de 1814, Chassé

retourna dans sa patrie où Guillaume I^{er} le nomma lieutenant-général des troupes des Pays-Bas. A la bataille de Waterloo, il se montra reconnaissant de cette distinction ; il sauva, de concert avec le général Van der Smissen, une batterie anglaise que déjà la vieille garde avait fait taire, et contribua au dénouement de la bataille par une vigoureuse attaque à la baïonnette. Alors il fut investi du commandement de la quatrième division militaire des Pays-Bas dont Anvers était le siège, et ce fut à ce poste qu'il signala encore sa fidélité, sa courageuse résolution et son expérience de la guerre. La ville s'étant déclarée pour la révolution qui venait de s'accomplir à Bruxelles, le baron Chassé se retira dans la citadelle (*voy. ANVERS*) qu'il défendit avec héroïsme, d'abord contre les Belges (27 octobre 1830), par un bombardement dont on lui a fait un crime, mais que ses devoirs militaires semblaient lui commander, et ensuite (du 29 novembre au 23 décembre 1832) contre les Français. Pour récompenser son courage, le roi des Pays-Bas le nomma général de l'infanterie. Après la prise de la citadelle, le baron Chassé resta prisonnier des Français, qui rendirent hommage à sa conduite tout en le retenant comme otage, et en l'emmenant à Dunkerque. Une convention conclue le 21 mai 1833 mit fin à sa captivité.

C. L.

CHASSELAS, *voy. VICNE*.

CHASSELOUP-LAUBAT (FRANÇOIS, marquis DE), lieutenant-général du génie, membre du sénat conservateur, pair de France, naquit à Saint-Sornin près Marennes (Charente-inférieure) en 1754. Il entra à 16 ans à l'école du génie de Mézières, et en sortit en qualité de lieutenant d'artillerie ; mais, en 1774, il passa dans l'arme du génie, où il était officier supérieur lorsqu'éclata la révolution. Son patriotisme l'empêcha d'émigrer et le porta à se dévouer à la défense de son pays.

Dès la guerre de 1792 on le vit se distinguer dans les combats qui eurent lieu de Givet à Arlon ; et depuis cette époque jusqu'en 1814 il parcourut honorablement, pendant 22 ans sans interruption, la carrière d'ingénieur mili-

taire, tantôt dans l'attaque des places, comme dans les sièges de Maëstricht et de la citadelle de Milan en 1794, de Peschiera en 1800, de Colberg et de Dantzig en 1806, et de Stralsund en 1807 ; tantôt dans la défense des places, comme à Montmédi en 1792, à Mantoue, à Palma-Nova en 1809. Il parut avec succès au combat d'Arlon en 1793, à celui de Mayence en 1794, à ceux de Conato, de Castiglione, de Solferino et de Rivoli en 1795 et 1796, enfin à la bataille d'Arcole, où il fut renversé près de l'empereur.

Il eut souvent à diriger d'importants travaux, notamment à Longwy, en 1792, et dans les années 1797, 1799, 1801 en Italie, où il fit des améliorations considérables aux fortifications de Vérone, Mantoue, Legnago, Peschiera ; où il éleva à Rocca d'Anfo une forteresse qui devint la clef du val de Sabbia ; où il construisit à Alexandrie une immense place de dépôt dans laquelle les élémens les plus complets de la défense se trouvent réunis. Il appliqua dans cette place les dispositions nouvelles résultant des recherches qu'il avait faites dans le but de perfectionner quelques branches de la fortification, et particulièrement ce qui tient à la guerre souterraine. Il publia, vers 1805, ses *Essais sur quelques parties de l'artillerie et des fortifications* (seconde édition, Milan, 1811), et proposa l'emploi d'un nouvel affût de place qu'il avait imaginé. De 1805 à 1813 il passa successivement, comme chef de son arme, en Prusse et en Russie, puis en Italie, et développa dans les nombreuses opérations dont il fut chargé, et notamment dans la direction du siège de Dantzig, toutes les ressources de ses talens et de son expérience. L'Autriche rendit un double hommage au mérite de Chasseloup en faisant démolir les fortifications d'Alexandrie qu'il avait élevées, et en adoptant pour le duc de Reichstadt ses principes sur l'éducation militaire et sur la fortification.

Chasseloup est mort le 6 octobre 1833. Les nombreux documens qu'il a laissés sur l'art de la guerre ont été réunis et recueillis au dépôt des fortifications. C-TE.

CHASSE-MARÉE. C'est, à terre, le

nom d'un voiturier, pourvoyeur des villes, qui apporte aux cités le poisson pêché sur les côtes; c'est, à la mer, un navire du petit cabotage, faisant le transport de certaines marchandises, allant de havre en havre, pour la pêche ou pour tout autre service auquel le rendent propre sa dimension qui n'est pas grande, ses formes solides et fines à la fois, le pont dont il est recouvert et sa facilité à la manœuvre. D'ordinaire le chasse-marée a deux mâts, dont le plus grand, le mât de l'arrière, est plus incliné vers la poupe que le mât de misaine. Quelquefois un troisième mât, placé tout-à-fait sur l'œuvre du couronnement, porte une voile de tapercul, trapézoïde comme les deux autres, et comme elles tenue à une vergue dont le point de drisse se trouve environ au tiers de la longueur de cet espace. Il y a de grands chasse-marées qui font les voyages des Antilles : ceux-là ont trois mâts et gréent sur leurs voiles basses d'autres voiles qui sont à la voilure de ces bâtimens ce que les huniers sont à celle des *bâtimens carrés*. Les petits chasse-marées se rencontrent sur les côtes de Bretagne.

Il est probable que ces navires, appelés par les Anglais *fish-machine* (poisson-machine), sans doute à cause de leur marche, d'abord employés seulement à la pêche, furent nommés *chasse-marées* parce qu'ils couraient après le poisson. Au reste, la dénomination de *chasse-marée* attribuée à ces caboteurs paraît n'être pas fort ancienne, car on ne la trouve point dans le dictionnaire d'Aubin (Amsterdam 1702). A. J-L.

CHASSEURS, corps de cavalerie légère destiné au service extérieur et avancé de l'armée. Dans presque tous les pays on a des régimens de chasseurs. En France, on en compte actuellement 14, chacun de 6 escadrons. L'escadron est de 48 files. Les armes des chasseurs sont le mousqueton, le sabre légèrement courbe, dit de cavalerie légère, et le pistolet. Outre ces 14 régimens, il en existe trois qui portent le nom de Chasseurs-d'Afrique, et qui, stationnés à Alger, Bone, Oran, ont un uniforme particulier.

On donne également le nom de chasseurs aux soldats des compagnies du cen-

tre dans les régimens d'infanterie légère. Sous l'empire, il existait un corps de chasseurs à pied composé de 16 bataillons, chaque bataillon de quatre compagnies, fortes de 124 hommes sur le pied de guerre. Cette infanterie était spécialement destinée au service de tirailleurs. C-Y.

CHASSIE, voy. OËIL.

CHASSIS. A mesure que la culture des pays froids et tempérés commença à s'étendre aux végétaux qui croissent naturellement dans des climats plus chauds, il fallut chercher les moyens d'obtenir une chaleur artificielle, et dès qu'on l'eut trouvée, à l'aide de la simple concentration des rayons solaires, de la décomposition des matières organiques ou du feu, on dut encore s'occuper de la conserver par des abris de diverses sortes. A cet effet on employa des *cloches* (voy.), des *châssis*, des *baches*, enfin des *serres*, dont il faudra parler avec quelque étendue.

Les châssis sont toujours composés de deux parties distinctes : la *caisse* ou le *coffre*, qui circonscrit et isole du sol environnant la terre à laquelle on veut confier des cultures exotiques ou de primeur, et les *panneaux*, qui défendent ces mêmes cultures contre les variations de température atmosphérique.

La caisse est un carré long à parois le plus ordinairement en bois de sapin, rarement en chêne, dont la longue durée compenserait cependant la cherté. Quelquefois en dehors de la première caisse on en établit une seconde, à la distance d'environ 1 pied; puis, après avoir creusé de 8 à 10 pouces l'intervalle qui les sépare l'une de l'autre, on le remplit de paille d'avoine, de balles de blé, de fougère, de feuilles, ou de toute autre substance bien sèche, peu conductrice de la chaleur; et, afin que l'humidité ne les pénètre pas, conformément aux préceptes donnés par A. Thouin dans le Cours complet d'agriculture, on les couvre d'une planche qui porte sur les bords des caisses, et qui, étant un peu inclinée en dehors, renvoie les eaux à quelque distance. Par la même raison on a soin d'établir tout autour de la caisse extérieure un déversoir en terre qui éloigne les eaux pluviales et les dirige vers les terrains voisins. Ces sortes de châssis, ajoute le sa-

vant que nous venons de citer, quand ils sont faits avec soin, sont imperméables à des gelées de 12 à 15 degrés, et si on a la précaution de les placer favorablement, par exemple dans le voisinage d'un mur, à l'exposition du midi, et qu'on couvre bien le dessus des panneaux avec des paillassons et de la paille, ils sont à l'épreuve des plus grands froids de nos climats.

Lorsque les parois des châssis sont en maçonnerie et s'élèvent dans une fosse, de sorte que, sans dépasser beaucoup le niveau du sol environnant, elles permettent à un homme de circuler à l'intérieur, ces sortes de constructions prennent le nom de *bâches* et participent à la fois aux usages des châssis et des serres.

Les panneaux qui recouvrent les caisses sont construits en bois, en fer ou en fonte, de manière à recevoir et maintenir solidement le vitrage destiné à laisser pénétrer à l'intérieur du châssis une lumière convenable pour chaque culture. On peut les exhausser à divers degrés ou les enlever tout-à-fait, quand il est besoin de renouveler l'air ou lorsque la température extérieure est telle qu'on n'a pas intérêt à l'élever davantage à l'intérieur.

Les usages des châssis sont aussi variés qu'importans en horticulture. Tantôt ils protègent des semis de végétaux exotiques qui ne lèveraient pas ou lèveraient mal en plein air; tantôt ils favorisent jusqu'à l'arrivée des chaleurs printanières la première croissance des plantes que l'on repique ensuite et qui n'auraient pas eu, sans une telle combinaison, le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation. C'est à l'aide de châssis qu'on obtient un grand nombre de légumes et de fruits de primeurs, qui sont d'autant plus recherchés sur la table des riches que leur apparition devance davantage la saison ordinaire; c'est par leur moyen qu'on peut cultiver, à défaut de bâches, les ananas devenus plus communs dans nos régions depuis quelques années, et voir fleurir, mieux que dans les serres mêmes, beaucoup de végétaux exotiques délicats, particulièrement de la belle et nombreuse famille des liliacés, qui, bien que cultivés en pleine terre, redoutent cependant les gelées printanières et craignent

au moins autant la privation d'air et de lumière; c'est encore au moyen des châssis qu'il est facile de faire reprendre des boutures herbacées, dont l'évaporation produite par le renouvellement de l'air ambiant compromettrait le succès, de marcotter ou de greffer grand nombre de plantes dont la chaleur active les mouvemens séveux et favorise puissamment la reprise, etc., etc.

Presque toujours on pose les châssis sur des *couches* (voy.).

Les cultures sous châssis exigent des soins éclairés et assez minutieux. En effet, tandis que certains semis prospèrent à une demi-lumière, d'autres s'étioleraient, périraient peu à peu, ou, pour adopter l'expression technique, fondraient à l'obscurité. Les repiquages nouvellement faits, les boutures d'une reprise difficile s'accommodent à merveille d'une atmosphère en quelque sorte stagnante; beaucoup de plantes veulent au contraire un air fréquemment renouvelé. Enfin il en est qui craignent plus que d'autres, celles-ci l'humidité, celles-là l'action concentrée des rayons solaires, de sorte qu'il faut avoir soin de grouper ensemble les cultures qui offrent sous ces divers rapports le plus d'analogie entre elles; de donner aux unes une exposition ombragée, aux autres une clarté vive; de laisser les panneaux abaissés sur celles-ci, de les soulever sur celles-là dès qu'on s'aperçoit aux gouttelettes qui se forment en dedans des vitraux qu'elles sont enveloppées de plus d'humidité qu'elles ne peuvent en absorber; d'éviter toujours pendant les fortes chaleurs les coups de soleil, en interposant entre cet astre et les panneaux un corps médiateur tel que des toiles ou des paillassons.

Il y a des *châssis fixes* et des *châssis portatifs*, c'est-à-dire qu'on peut transporter au besoin d'une couche sur une autre. L'histoire nous apprend que, dans les jardins de Tibère, on en avait monté sur des roues, afin de pouvoir les traîner à chaque heure du jour aux expositions les plus chaudes et les rentrer le soir dans des orangeries. De nos jours, afin de mieux profiter de toute la chaleur du soleil, on calcule l'inclinaison des panneaux d'après le degré de son obliquité : ainsi

on les pose horizontalement sur la couche en été, parce qu'alors ils reçoivent les rayons calorifiques à peu près perpendiculairement; et on les incline, au contraire, de plus en plus du nord au sud quand on veut les utiliser durant l'automne, l'hiver ou une partie du printemps.

O. L. T.

CHASTEL (JEAN), jeune homme né à Paris et exécuté en cette ville le 29 décembre 1594, pour avoir attenté à la vie de Henri IV. Il eut le poing coupé, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux. *Voy. HENRI IV.*

S.

CHASTELER (JEAN-GABRIEL, marquis DE), général autrichien non moins distingué par son courage et sa bravoure que par ses vastes connaissances, naquit en 1763 au château de Mulbais, dans le Hainaut. Après avoir reçu sa première éducation au collège du Fort, à Metz, il entra en 1776 au service de l'Autriche, où il se fit avantageusement connaître, de 1781 à 1784, comme lieutenant du génie, lors de la construction des fortifications de Josephstadt et de Theresienstadt. Dans la guerre de Turquie, il servit dans le corps d'armée du duc de Cobourg et se fit remarquer dans plusieurs occasions, notamment en 1789, à Novi, où il monta à la brèche, et au siège de Belgrade. Pendant les troubles des Pays-Bas il donna les plus grandes marques de son attachement à la maison d'Autriche. Depuis la révolution française, il prit part, comme lieutenant-colonel du génie, à toutes les campagnes de l'armée autrichienne. Son habileté dans les négociations lui fit confier, en 1796 et 1797, des missions diplomatiques tant en Pologne qu'à Saint-Petersbourg. Après la paix de Campo-Formio, il fut nommé plénipotentiaire pour régler la prise de possession et la délimitation des provinces vénitiennes nouvellement acquises par l'Autriche, et en 1799 il fut nommé quartier-maître-général de l'armée austro-russe en Italie. A cette époque le marquis de Chasteler contribua beaucoup à la victoire remportée par Kray sur Scherer, près de Vérone. Il justifia aussi la confiance de Souvorof à la bataille de la Trébia, du 17 au 19 janvier 1799. Dans les tranchées ouvertes de-

vant Alexandrie, il fut blessé pour la treizième fois d'un coup de feu; à peine guéri de sa grave blessure, il fut envoyé en 1800 à l'armée du Rhin. Il obtint une brigade dans le corps qui se trouvait alors dans le Tyrol, où il instruisit la landwehr du pays. Pendant le temps que le Tyrol n'était occupé que par des *sauvegardes* françaises et autrichiennes (et ce fut lui qui commandait ces dernières), il conçut d'excellents plans pour la fortification du Tyrol, la formation de la landwehr et du landsturm, ce qui lui valut de la part des États du pays le droit de nationalité (indigénat). Dans la guerre de 1805 il ajouta encore à ses anciens titres par le combat au passage du Strut avec la division bavaroise de Deroy, par sa marche sur Salzbourg, et par l'expulsion de Marmont de Grätz. En janvier 1809, le marquis de Chasteler eut le commandement du 8^{me} corps d'armée et reçut l'ordre de l'archiduc Jean d'aller porter l'insurrection dans le Tyrol : de concert avec Hormayr, il soutint les efforts des Tyroliens, fidèles à l'Autriche, contre la toute-puissance de Napoléon. Dans Inspruck il força 8000 Français et Bavares de se rendre. Indigné de cet échec, l'empereur des Français rendit à Ens un ordre du jour par lequel il mit hors la loi « un certain Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, chef de brigands, auteur d'assassinats exercés sur les prisonniers français et bavares, et instigateur du soulèvement des Tyroliens, » et ordonna, en cas qu'il fût pris, de le traduire devant un conseil de guerre et de le fusiller dans les 24 heures. Là-dessus l'armée bavaroise sous les ordres du maréchal Lefebvre pénétra dans le Tyrol. Chasteler alla bravement à sa rencontre; mais son armée fut défaite le 13 mai, près de Wörgl. Se voyant cerné de toutes parts et ses communications coupées, il évacua le Tyrol et pénétra par la Carinthie et la Stirie inférieure en Hongrie. Quand la guerre fut terminée, il eut pendant quelque temps le commandement militaire de Troppau, et en 1813 il se trouva à la tête du corps de grenadiers de la grande armée, dans les batailles de Dresde et de Kulm; il devint ensuite grand-maître de l'artillerie, puis gouverneur de Theresienstadt.

Il prit possession de Dresde, lorsque les alliés refusèrent de ratifier la capitulation que Klenau avait conclue avec Gouvion-Saint-Cyr. En décembre 1814 il fut nommé gouverneur de Venise, où il mourut en 1825. *Voir Zeitgenossen* I^{re} série, n. VI.

C. L.

CHASTELET, *voy.* DU CHASTELET.

CHASTETÉ. La chasteté consiste dans une sévère délicatesse de sentiment, d'action et de langage; elle est la pratique des lois de la pudeur et de la morale, qui ne permettent rien de ce qui peut troubler la pureté des mœurs et souiller la virginité de l'ame. Elle n'est pas ce continuel combat de l'homme contre le vœu de la nature et de son auteur, à l'accomplissement duquel est attachée la conservation de notre espèce, ni cette entière abnégation des plaisirs qu'elle ne nous offre pas pour que nous nous en imposions la privation, et qu'une austérité de principes désavouée par elle nous présente comme étant la vertu par excellence. C'est là une erreur de l'esprit. La véritable sagesse consiste à tempérer la fièvre des passions, et non à contrarier les desseins du Créateur. Les plaisirs auxquels la nature nous convie ne sont point des actions vicieuses; l'abus que nous en faisons, l'immodération dans leur jouissance, ou la jouissance prématurée de ces plaisirs et celle que l'ordre social réprovoque, constituent seuls le vice; refuser d'y participer avec discrétion, avec réserve, quand on y est autorisé par l'âge et par des liens légitimes, ou les corrompre par l'incontinence et la dépravation, c'est se rendre coupable d'ingratitude envers la Divinité. *Voy.* VOEUX et CÉLIBAT.

La chasteté est une vertu dont la pratique est commune aux deux sexes; ils ne doivent se permettre dans leur commerce rien de honteux, rien de ce qui les assimilerait à la brute; ils ont été créés pour s'aimer, mais ils doivent s'aimer avec décence. C'est un devoir pour l'homme de s'abstenir dans ses discours et dans ses actions de ce qui pourrait faire rougir la vierge timide, de ce qui offrirait des dangers pour l'innocence. La femme a des lois plus sévères encore à observer: aucune pensée, aucune parole

ne doit altérer cette virginité morale imposée à l'épouse aussi bien qu'à la jeune fille.

Les souvenirs de l'enfance étant ceux qui exercent le plus d'influence dans le cours de notre vie, il importe que la conduite intérieure des parens offre à leurs enfans non-seulement de sages instructions, mais encore de chastes exemples: *maxima debetur pueris reverentia*. Leur ame est un temple, dont il faut fermer l'entrée à tout ce qui pourrait le profaner; leurs regards ne doivent jamais être souillés d'objets lascifs ou impurs, ni leurs oreilles frappées de propos obscènes ou même équivoques. J. L. C.

CHASUBLE, vêtement ecclésiastique qui sert uniquement dans la célébration de la messe; c'est le sixième et dernier de ceux que prend le célébrant avant de monter à l'autel. La chasuble était un habit vulgaire du temps de saint Augustin, ainsi qu'il le dit lui-même dans le 22^e livre de la *Cité de Dieu* (Chap. 8, n^o 9); on l'appelait *casula*.

La forme de la chasuble a varié comme celle de tous les vêtemens: elle retombait sur les bras jusqu'à terre, et maintenant elle les laisse libres par le moyen de l'échancrure ou de l'ouverture qu'on y a pratiquée. J. L.

CHASUBLIER, nom donné à celui qui fait principalement des chasubles et qui s'applique aussi à l'ouvrier ou tailleur qui confectionne toutes sortes d'ornemens d'église. L'art de faire les chasubles (*voy.* l'art. précédent), ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe, n'a fait et n'a dû faire que peu de progrès. Les formes sont depuis long-temps consacrées, ainsi que le genre de dessin. On a fait des chasubles très riches à Lyon, et la dernière exposition de 1834 a prouvé qu'on ne pouvait pas aller au-delà des modèles exposés. On emploie néanmoins des étoffes beaucoup moins chères, ornées de broderies et de galons plus ou moins fins et précieux. V. DE M-N.

CHAT. Ce nom, qui ne s'applique dans le langage vulgaire qu'à l'animal domestique auquel nous le donnons, a été étendu par les zoologistes à un groupe nombreux de mammifères offrant une analogie complète dans les traits

principaux de leur organisation. Le genre chat (*felis*) forme aujourd'hui une des divisions les mieux caractérisées de la famille des carnivores, tribu des digitigrades. Le chat se distingue des autres carnassiers par des ongles tranchans, crochus, rétractiles, c'est-à-dire redressés et se cachant entre les doigts quand l'animal ne veut pas s'en servir; par les doigts au nombre de cinq devant, de quatre derrière; par un museau court et arrondi; par trois molaires tranchantes de chaque côté, et six incisives entre deux grandes lanaires. Le poil, doux et luisant, est généralement nuancé de teintes vives. La langue est hérissée de papilles cornées, recourbées en arrière; les oreilles sont pointues, l'ouïe fine; les yeux grands et ronds, conformés de manière à permettre la vision dans les ténèbres; l'odorat est médiocrement développé, le goût obtus. Le siège principal du toucher paraît résider dans les poils de la moustache. Timides et défiants comme s'ils n'avaient pas le sentiment de leur immense force musculaire, d'ailleurs impropres à la course, c'est à la ruse que ces quadrupèdes ont recours pour surprendre leur proie. Embusqués silencieusement dans l'ombre, on les voit épier pendant des heures entières une victime, jusqu'à ce que, trouvant le moment favorable, ils s'élancent sur elle d'un énorme bond. Les petits eux-mêmes ne trouvent souvent que dans la tendresse courageuse des mères un abri contre la voracité du mâle. La vie solitaire naît chez ces animaux de la nécessité de chercher souvent au loin une pâture vivante. Leur intelligence est généralement fort bornée. Les chats sont répandus sur tout le globe, mais les grandes espèces appartiennent essentiellement aux tropiques; on peut les distribuer en cinq classes principales: le lion, le tigre, le léopard, le lynx (voy. ces mots) et le chat proprement dit.

Le CHAT SAUVAGE (*felis catus*), souche de toutes nos races domestiques qu'elle dépasse d'un tiers environ en grosseur, a le fond du pelage d'un gris jaunâtre, marqué de raies, longitudinales sur le dos, transversales sur les flancs et les cuisses. Il habite les forêts.

La domesticité du chat ne paraît pas

Encyclop. d. G. d. M. Tome V.

remonter à une époque très reculée. Ce quadrupède, qui ne vit guère plus de 12 à 15 ans, a acquis à 18 mois tout son développement. La femelle porte, pendant deux mois, cinq à six petits qui n'ouvrent les paupières qu'au neuvième jour. Les mœurs de cet animal sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler; on sait que l'état domestique n'a pu effacer qu'incomplètement les instincts primitifs de l'espèce.

C. S-TE.

Il est cependant quelques faits qu'il faut rappeler: nous les emprunterons au *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*. « Les chats marchent légèrement, presque toujours en silence et sans faire aucun bruit: ils se cachent et s'éloignent pour rendre leurs extrêmes, et les recouvrant de terre, de cendre, ou de toute autre matière pulvérulente. Comme ils sont propres et que leur robe est toujours sèche et lustrée, leur poil s'électrise aisément, et l'on en voit, surtout pendant les grands froids, sortir des étincelles lorsqu'on le frotte avec la main..... L'agitation de la queue est un signe de colère ou de passion violente dans les chats. Ils la tiennent relevée et droite en marchant vers un objet qui les flatte... Le chat est joli, léger, adroit, propre et voluptueux. En amour, la femelle paraît être plus ardente que le mâle: elle l'invite, elle le cherche, elle l'appelle, elle annonce par de hauts cris la fureur de ses désirs, et lorsque le mâle la fuit ou la dédaigne, elle le poursuit, le mord, etc. Les chattes produisent ordinairement 4 ou 5 petits qui viennent au monde les yeux fermés et presque sans oreilles; au bout de neuf jours les yeux s'ouvrent; quelque temps après, les cornets des oreilles prennent un accroissement assez prompt et se redressent. » Aux variétés du chat appartiennent le chat *chartreux*, le chat d'*Angora* ainsi nommé d'une ville de l'Anatolie (voy. ANCYRE) et connu pour son poil long, doux et lustré, le chat d'*Espagne*, etc. S.

CHATAIGNERAIE (LA), voy. JARNAC.

CHATAIGNIER. Ce genre qui appartient aux cupulifères et à la monœcie polyandrie, se distingue à ses fleurs mâles disposées en chatons très longs et

dressés; les fleurs femelles, renfermées ordinairement trois à trois dans un involucre coriace et hérissé de petites épines rameuses, offrent un ovaire à six loges et à autant de styles. Les fruits sont des noix monospermes, recouvertes par l'involucre amplifié, lequel s'ouvre en plusieurs valves, comme une capsule.

Le châtaignier commun (*castanea vesca*, Gærtn., *FAGUS castanea* Linn.), qui croît spontanément dans tout le midi et dans une grande partie du centre de l'Europe, est l'un des plus utiles de nos arbres indigènes. Ses longs rameaux, étalés horizontalement, et son feuillage touffu, d'un vert gai, lui donnent un aspect très pittoresque. Il parvient quelquefois à une grosseur prodigieuse: le célèbre châtaignier de l'Etna a 160 pieds de circonférence.

Le bois de châtaignier est souple, pesant, élastique, d'une grande force, et de longue durée lorsqu'il est à l'abri de l'humidité. Il remplace souvent le chêne dans les constructions; employé tout vert dans l'eau, il y devient presque incorruptible, pourvu qu'il reste toujours submergé. Dans beaucoup de contrées on le préfère à tout bois pour la fabrication des tonneaux; mais on en fait surtout une forte consommation en cercles, en cerceaux et en lattes.

Personne n'ignore l'emploi alimentaire des *châtaignes* et des *marrons*; ces derniers ne sont que des variétés obtenues des châtaignes communes par la culture. On sait que les habitans des Cévennes, du Limousin et d'autres contrées de l'Europe australe, se nourrissent en grande partie de ces fruits.

Le châtaignier d'Amérique (*castanea americana*, Mich.), espèce très voisine de celle d'Europe, est un arbre fort précieux pour les États-Unis. Ses fruits sont excellens et son bois s'emploie à une infinité d'usages. Le châtaignier Chincapin (*castanea pumila*, Wild.), petit arbrisseau indigène dans le midi des États-Unis et remarquable par ses feuilles couvertes en dessous d'un duvet blanc, se cultive dans les collections des amateurs. Les régions montueuses des deux presqu'îles de l'Inde et les îles de la Sonde, possèdent aussi plusieurs espè-

ces de châtaigniers à fruits comestibles. ED. SP.

CHATEAU. Ce mot, dérivé du latin *castrum*, *castellum* (d'où *castel*, *châtel*, etc.), a reçu deux acceptions différentes. Suivant l'une, qui est de beaucoup la plus moderne, on appelle ainsi une vaste maison de plaisance, habitation d'un riche particulier ou plutôt de quelque souverain; dans ce dernier sens, il est synonyme de *palais* (voy.). Ainsi Versailles, Chantilly, Chambord, et dans un ordre moins élevé, les Rochers, Ferney, Valençay, le Lude, etc., reçoivent le nom de châteaux. La France en possédait jadis un grand nombre, peuplés de souvenirs illustres ou remarquables par le luxe et l'élégance de leurs accessoires ou le charme de leur situation. Par suite de la révolution de 1789, une partie avait déjà disparu; d'autres ont été détruits de nos jours, sous les coups de ces spéculateurs avides et ignorans qu'on a essayé de flétrir par le nom de *Bande noire*. L'Angleterre, l'Italie et la Haute-Allemagne sont fort riches en édifices de ce genre.

Dans sa seconde acception, le mot *château* (chastel, chastiau, etc.) désigne, chez nos plus vieux historiens, un bâtiment fortifié, placé d'ordinaire sur une hauteur, et destiné à défendre soit un passage ou une position importante, soit la ville même qui s'était peu à peu élevée à l'environ. Trop souvent, aux jours de la féodalité qui furent l'âge d'or des châteaux, ces forteresses menaçantes, employées, comme on sait, à un tout autre usage, servirent d'asile à des barons avides et cruels qui rançonnaient les voyageurs et opprimaient les vilains et les bourgeois. Il existe dans le nord de l'Europe des restes de châteaux ou forts d'une date plus ancienne, qui appartiennent au temps de nos derniers Carlovingiens ou du moins de Guillaume-le-Conquérant. L'Espagne en possède encore qui datent de la domination mauresque. Ceux qui couronnent les Vosges et quelques hauteurs du grand-duché de Bade, celui de Baden et celui de Heidelberg comptent parmi les plus remarquables. Quelquefois le château était isolé, ainsi qu'on vient de le dire; d'autres

fois il faisait partie du système de défense d'une ville, comme on le remarque dans la plupart des places frontières : il prend, dans ce dernier cas, le nom tout moderne de *citadelle* (*voy.*) ; on pouvait, par ce moyen, prolonger long-temps la résistance de ces places, et souvent, la ville même emportée, le plus fort restait encore à faire, à moins que le château ne manquât d'eau, de vivres, ou de défenseurs intrépides. Il y a dans nos vieilles chroniques des exemples célèbres de ces sièges de châteaux, bien plus importants et plus difficiles que ceux des villes mêmes : tels sont ceux de Château-Gaillard par Philippe-Auguste, de Châlus par Richard-Cœur-de-Lion, où ce prince fut blessé à mort ; de la bastille de Dieppe, par Louis XI, alors dauphin, etc. Vers le milieu du XVII^e siècle, un grand nombre de ces châteaux, qui protègent aujourd'hui nos côtes et nos frontières du Nord, furent créés par le génie de Vauban et passent pour des modèles en ce genre. Plusieurs des anciens, rendus inutiles par leur situation dans l'intérieur du royaume, désormais paisible, furent détruits ou démantelés, d'après le vœu même des gens du pays, à la suite des guerres de religion, de celles de la Ligue et même de la Fronde, où ils avaient trop souvent protégé de grands crimes et d'odieux brigandages. De nos jours, la bande noire n'a pas plus épargné cette classe de châteaux que la première.

Ces forteresses, si imposantes par leur masse, l'épaisseur de leurs murailles (qui est quelquefois de 15 à 20 pieds), l'effet si pittoresque que présentent aujourd'hui leurs débris souvent visités du voyageur, offrent une disposition assez uniforme, du moins à partir du XII^e siècle. Presque tous sont placés, comme on l'a dit, sur une hauteur, au passage d'un défilé, ou sur le bord d'un lac ou d'une rivière. On avait soin d'y ménager des puits ou de vastes citernes*. Au milieu d'un ensemble plus ou moins compliqué de tours et de tourelles (plus tard

(*) On cite le puits de Bitsch et celui du château de Haut-Bar, près de Saverne. Une pierre jetée dans ce dernier ne retentit au fond qu'après l'espace de plusieurs secondes et le bruit se fait long-temps entendre. J. H. S.

de bastions) s'élevait une tour plus forte et beaucoup plus haute que les autres ; c'était le *donjon*. Là se retiraient les défenseurs du château, quand il ne leur était plus possible de disputer le reste à l'ennemi ; ils pouvaient encore s'y maintenir avec avantage, en accablant de flèches, de pierres, de jets d'eau ou d'huile bouillante, et plus tard de feux de mousqueterie, les assaillans entassés dans des cours étroites et à la portée du trait.

Du reste, avant d'arriver jusque là, ceux-ci avaient eu de nombreux obstacles à vaincre. Sans parler des ouvrages qui défendaient d'assez loin les abords de la place, elle était elle-même entourée de fossés profonds, ordinairement pleins d'eau ; les portes étaient précédées d'un pont-levis, mû par des leviers dont l'emplacement se reconnaît encore dans nos vieilles portes de villes et de châteaux. On y voit aussi la coulisse où se mouvait la *herse* qui, abattue souvent derrière les plus hardis assaillans, leur ôtait tous moyens de retraite. Enfin, du milieu de la voûte qui surmontait cette porte descendait quelquefois une lourde pièce de bois, appelée *assommoir*, ce qui indique trop bien sa destination.

Le rapprochement d'un château ou *chastel* et d'une ville formée sous sa protection (comme il s'en élevait sous celle des monastères, autre genre de forteresse au moyen-âge) a donné naissance à une multitude de noms de lieux qui rappellent cette situation. Tels sont Neufchâtel, Castillon, Castelnaud, Castres, Château-Thierry, Châteauneuf, Château-Landon, etc., en France ; en Angleterre, New-Castle, Castlereagh, Castlebar, etc. ; en Italie et en Espagne Castellamare, Castel-Nuovo, Castro, Castiglione, Castille, etc.

Depuis la chute complète de la féodalité et jusqu'en 1789, nos anciens châteaux isolés ne furent plus que des demeures seigneuriales, avec fossés, tours, girouettes, haute et basse justice, etc. ; à certaines époques, les vassaux venaient y acquitter leurs redevances et se soumettre à d'humiliantes coutumes, où souvent l'inconvenance en tout genre le disputait à l'absurdité.

Le mot *château* est encore employé, comme terme de marine, pour désigner les deux parties élevées qui forment les extrémités du navire, qu'on nomme aussi *gaillards* (*châteaux d'arrière et d'avant*). Enfin, on a donné le nom de *château d'eau* à une machine plus ou moins compliquée, qui a pour objet d'élever des eaux qu'elle distribue ensuite aux fontaines d'une ville, ou seulement dans un parc, comme objet de pur ornement.

C. N. A.

CHATEAUBRIAND (FRANÇOIS-AUGUSTE, vicomte DE) est né en 1769 à Saint-Malo, de parens nobles dont il fut le dernier enfant; il avait un frère qu'on élevait pour être conseiller au parlement de Rennes; lui, en sa qualité de cadet, fut destiné à la marine. Il commença ses études à Dol et les termina à Rennes; il alla ensuite à Brest étudier les constructions navales. Tout à coup, saisi de dégoût pour l'état qu'il devait embrasser, il revint chez ses parens qui habitaient alors un manoir seigneurial appelé Combourg, ancien patrimoine de leur famille; là, quelques mois de sa vie s'écoulèrent entre un père sombre et redouté, une mère languissante, une sœur rêveuse et frêle qu'il aimait de la plus tendre affection. Il fut un moment question de faire de lui un ecclésiastique; mais telle n'était pas sa destinée. Ce fut avec le brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre qu'il dut enfin, à dix-sept ans, quitter le château paternel; alors il vit Paris, le Paris du XVIII^e siècle, gai, voluptueux, incrédule et pamphlétaire, mais déjà ému d'un trouble vague, avant-coureur de la révolution. Il alla à Versailles et y contempla dans toutes ses splendeurs ce trône qui ne devait pas tarder à s'abîmer sous un échafaud.

Deux ans s'étaient écoulés; il venait de se marier. Les états-généraux assemblés commençaient le plus grand drame qui se soit jamais joué chez des peuples civilisés, lorsqu'il partit pour aller chercher en Amérique, à travers des sites vierges et des nations errantes, le fameux passage du nord-ouest. Le jeune Chateaubriand s'enfonça dans ces contrées sans limites, vécut avec les sauvages, et dormit à l'ombre des forêts vieilles comme

le monde. Il oubliait l'Europe, lorsque la circonstance la plus fortuite fit tomber entre ses mains un journal qui lui révéla tout d'un coup les événemens immenses auxquels trois années avaient suffi. La monarchie n'était plus, quoique son nom subsistât encore; une démocratie menaçante en avait pris la place et la noblesse émigrée tournait son épée contre nos frontières. C'était dans ses rangs que l'honneur, tel que l'entendaient les gentilshommes, avaient marqué la place de M. de Chateaubriand: il s'y rendit après quelques mois passés à Paris. Blessé au siège de Thionville, en septembre 1792, attaqué en outre de maladies cruelles, il fut transporté mourant dans l'île de Jersey; après s'y être un peu rétabli, il passa en Angleterre, où il languit dans un grand dénûment, tandis qu'en France son frère tombait sous la hache fatale. Quelques traductions l'aidaient à subsister; sa santé paraissait d'ailleurs tellement détruite que les médecins désespéraient de lui. C'est dans cette situation qu'il publia son premier ouvrage intitulé: *Essai historique et politique sur les révolutions anciennes et modernes dans leur rapport avec la révolution française* (Londres, 1797). Quoiqu'il en eût envoyé des exemplaires en France, l'ouvrage y passa inaperçu. Après le 18 brumaire, il revint dans sa patrie et travailla pour le *Mercure*, dans lequel il fit insérer *Atala* (1801). L'année suivante il publia le *Génie du Christianisme*: ce livre eut un grand succès, fit sur le public une impression tout-à-fait neuve, fut loué avec passion et critiqué de même. Napoléon, qui savait si bien distinguer les hommes de mérite, nomma l'auteur secrétaire d'ambassade auprès du cardinal Fesch, à Rome. De retour à Paris en février 1804, il fut, le 22 mars suivant, nommé ministre plénipotentiaire dans le Valais; mais la mort déplorable du duc d'Enghien lui fit presque aussitôt donner sa démission. On a dit que Napoléon, loin de lui en vouloir, lui fit plus tard de nouvelles offres; quoi qu'il en soit, celui qui avait donné aux lettres les prémices de ses talens, qui leur devait déjà une couronne, ne demanda plus qu'à elles seules de nouveaux honneurs. Depuis long-temps il avait conçu l'idée d'un

poème qui, réunissant la poésie d'Homère à la poésie de la Bible et de l'Évangile, prouverait que celle-ci n'était pas moins que l'autre puissante à nous émouvoir. Pour s'abreuver aux sources de ces deux grands systèmes, il partit vers le milieu de 1806, traversa la Grèce, l'Asie-Mineure, vit Constantinople, vogua sur la mer Égée, s'arrêta aux rives du Jourdain, visita l'Égypte, Carthage, l'Espagne, et, de retour dans sa patrie au commencement de 1807, publia *les Martyrs*. En 1811, la mort de Chénier laissant une place vacante à l'Académie, M. de Châteaubriand fut désigné pour la remplir; mais son discours, où il déversait le blâme sur son prédécesseur, ayant paru inconvenant à l'empereur, la nomination ne fut pas confirmée. *L'Itinéraire de Paris à Jérusalem* parut à cette époque. Trois ans plus tard s'accomplit la Restauration : M. de Châteaubriand la salua d'une brochure intitulée *Bonaparte et les Bourbons*. A Gand on le compta parmi les ministres de Louis XVIII; il fut créé pair de France en 1815 et entra à l'Académie en 1816, sans prononcer le discours d'usage. *La Monarchie selon la charte*, qu'il donna cette même année au public, offrait des idées trop aristocratiques pour plaire aux libéraux, et pourtant le pouvoir en fut assez mécontent pour retirer à l'auteur le titre de ministre d'état. Plus tard il fut l'un des collaborateurs les plus actifs du *Conservateur*. En 1820 parurent les *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de M^{sr} le duc de Berry*. Au baptême du duc de Bordeaux, le chantre des *Martyrs* offrit de l'eau du Jourdain qu'il avait jadis rapportée de son pèlerinage. La carrière diplomatique venait de s'ouvrir pour lui : envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin (1820), puis ambassadeur à Londres (1822), il a laissé dans ces deux villes, et surtout dans la dernière, un vif souvenir de la manière magnifique dont il savait représenter la France. Sous le ministère Villèle, le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié (28 décembre 1822), et l'on sait avec combien peu d'égards il fut retranché (5 juin 1824) du milieu de ces hommes qu'il honorait par sa coopéra-

tion. Mais aucun événement de sa vie ne profita plus à sa gloire que l'insulte qu'il venait d'éprouver : sa voix, plus libre que jamais, plaida la cause des justes libertés et dit anathème aux coupables efforts qu'on tentait pour les détruire. Il employait aussi sa presante éloquence en faveur de la Grèce insurgée contre ses oppresseurs. Alors eut lieu cette réimpression complète de ses œuvres qui fit bruit dans toute la France; *l'Essai sur les révolutions* revit le jour; de nouvelles préfaces furent placées devant les anciens ouvrages, et ceux qui les lurent virent avec admiration que le style de l'auteur avait acquis un degré le plus de correction et de pureté, sans rien perdre de son éclat. Quand le ministère Martignac eut succédé au ministère Villèle, M. de Châteaubriand rentra aux affaires; il eut l'ambassade de Rome (1828). Une nouvelle combinaison, non moins inattendue que funeste, le rejeta dans la vie privée (août 1829); moins d'un an après tomba la monarchie dont il avait jadis célébré le retour comme une ère de bonheur pour la France. Ces têtes royales qu'on dépouillait de leur couronne avaient été les objets de son culte, et, quoique plus d'une fois lui-même eût douté de leurs oracles, l'arrêt qui les proscrivit le revolta comme un sacrilège; il crut devoir se retirer avec elles. En abdiquant la pairie, il prononça un discours qu'on peut ranger parmi ses chefs-d'œuvre. Son génie semblait s'être pour l'avenir condamné au silence; mais les défauts qu'il crut apercevoir dans le gouvernement de juillet, défauts que ses regrets pour un autre ordre de choses exagéraient peut-être, excitèrent sa verve, et il publia plusieurs pamphlets, remarquables par une critique acerbe de tous les actes du nouveau gouvernement. Après les journées des 5 et 6 juin, il fut très arbitrairement détenu avec MM. Hyde de Neuville et de Fitz-James. Redevenu libre, l'emprisonnement de la duchesse de Berry lui inspira sa brochure : *Mémoire à consulter pour madame la duchesse de Berry*, qui parut peu de temps avant l'annonce officielle du mariage secrètement contracté par cette princesse. Un tel événement dut beaucoup refroidir

dir l'intérêt que l'on portait encore à la mère du jeune prince qu'on désignait du nom d'Henri V, et faire perdre de leur force aux images touchantes évoquées par son défenseur. Entre ces deux pamphlets avait paru le vaste et remarquable ouvrage des *Études historiques* (1831). Aujourd'hui M. de Châteaubriand s'occupe d'écrire ses *Mémoires*, dont il avait déjà composé de nombreux fragmens à diverses époques.

Tel est le récit aussi succinct que possible, le trait rapide et nu d'une vie intéressante, variée, poétique, s'il en fut. Nous ne pouvions pas, nous, modeste biographe, jeter sur elle quelques fleurs dérobées aux *Mémoires* que le poète préparait comme sa dernière gloire, comme le monument funèbre qui décorera son tombeau. Loin de là, le bruit de ces *Mémoires*, dont Paris s'est ému, nous imposait l'obligation d'être plus bref, plus simple encore. A lui, l'écrivain inspiré, le voyageur infatigable, à lui de peindre sa vie avec les couleurs immortelles que lui prête son imagination; à lui de répandre une inexprimable mélancolie sur les grèves bretonnes où s'éleva son enfance; à lui de nous entraîner sur ses pas aux environs de ce château sombre où déjà le fantôme de René l'accompagne, et dans les savanes sans bornes, dans les forêts séculaires de l'Amérique où va naître Atala; à lui de nous transporter plus tard dans les pays des grands souvenirs, pour que nous l'y voyions s'enivrer de poésie aux sources du Carmel et de l'Hélicon! Malheur à qui gâterait de tels tableaux en essayant de les transporter dans un cadre où ils seraient déplacés!

Avant de porter un jugement sur les ouvrages de M. de Châteaubriand, il est une réflexion essentielle à faire. Aux yeux du biographe, les écrivains se divisent en deux grandes classes : une de ces classes n'est active que par la pensée; elle compose au coin du foyer, entre les lambris des bibliothèques; elle est spéciale, et il semble que la vie littéraire exclut pour elle toute autre manière de vivre; l'autre se mêle à la vie publique, unit l'activité matérielle à l'activité de l'esprit, embrasse à la fois plusieurs carrières, sait dépo-

ser la plume pour prendre l'épée, pour monter à la tribune, pour s'asseoir parmi ceux qui gouvernent : elle compte dans ses rangs les plus hautes renommées de l'antiquité; elle a produit de beaux génies chez les peuples modernes; l'Italie et surtout l'Espagne attestent sa fécondité. Ce qui distingue les hommes dont se compose cette classe, c'est la hardiesse, c'est quelque chose de vif et de neuf; ils sont aventureux dans leurs plans, dans leur style, de même que dans leurs actions. Moins corrects que leurs confrères, car le temps leur manque souvent pour polir des phrases, ils sont plus énergiques. Les sentimens qui animent leurs ouvrages, les tableaux qui s'y déroulent, viennent de la première main. Ce n'est pas seulement un reflet de leurs études, c'est un reflet de leur vie. M. de Châteaubriand est un de ces hommes; il a leurs mérites et leurs défauts. Que de passages pleins de bizarrerie et de mauvais goût furent relevés dans ses premiers ouvrages par les critiques de l'empire! Mais aussi, que de verve! combien de pages entraînantes! combien d'idées poétiques, d'images grandioses que ces critiques ne surent pas apprécier, et dont la puissance toujours croissante a donné à leurs arrêts un éclatant démenti! Sûrement on pourrait, en suivant leurs traces, relever de graves défauts dans ces ouvrages sur lesquels repose pourtant la plus grande gloire littéraire dont la France ait à se vanter aujourd'hui : ainsi l'on reprocherait au Génie du christianisme de grandes longueurs, des phrases ampoulées jusqu'au ridicule, dont l'auteur lui-même a fait justice dans ses dernières éditions, de vaines déclamations contre les sciences exactes; mais ce n'en est pas moins un livre tout rempli de belles inspirations, de sentimens élevés, d'idées fécondes et d'une éloquence entraînante. Vaste plan où le christianisme, apprécié depuis long-temps sous le rapport historique et moral, se montre sous un aspect nouveau non moins fait peut-être pour émouvoir et entraîner les cœurs, l'aspect de la beauté poétique. Ce n'est point de sa marche merveilleuse à travers les siècles, ce n'est point de cette morale dont les plus incrédules au dogme n'osent nier

la pureté, que l'auteur va nous entretenir; mais il nous montrera la religion du Christ non moins remplie que les religions antiques du souffle divin qui anime la poésie et les arts; il affirmera que la théogonie païenne, avec son riant olympé, avec les voluptueuses aventures de ses divinités, et malgré l'animation merveilleuse qu'elle répand sur le monde matériel, a été moins inspiratrice que la Bible et que l'Évangile; puis il nous montrera le christianisme donnant naissance au plus majestueux des cultes. A propos du culte, il nous parlera de la poésie même du dogme, de cette poésie qui, accablante et terrible dans le mystère des trois personnes, est si douce et si suave quand elle nous offre l'image de la mère de l'homme-dieu tenant son enfant sur son sein. De ces hauteurs il redescendra aux manifestations de la religion dans les choses humaines; beaux-arts, sciences, philosophie, littérature, tout passera devant nos yeux, car l'idée religieuse entre dans tout et pénètre tout. Mais, arrivé à la littérature, le poète s'y arrêtera avec amour, il multipliera les parallèles entre l'inspiration sacrée et l'inspiration païenne; puis il osera lui-même, plein qu'il est de sa puissance, nous montrer quel charme les idées chrétiennes peuvent répandre sur les récits les plus romanesques et les plus tendres. *Atala* et *René* viendront se placer, comme deux caryatides éplorées et sublimes, dans l'immense édifice. Le *Génie du Christianisme* a la gloire d'avoir fait école; de toutes parts il a réveillé les sons religieux endormis depuis si long-temps sur les lyres des poètes; s'il a plutôt excité les imaginations que touché les cœurs, s'il a plutôt inspiré des hymnes que des actes de foi, peut-être était-ce le seul bien possible à faire au milieu de la tiédeur aujourd'hui répandue.

Ce n'est que dans la grande édition de 1825 que l'auteur détacha *Atala* et *René* du *Génie du Christianisme* pour les donner séparément. Ces épisodes eurent d'abord la même fortune; peut-être même *Atala* fit-elle plus de sensation que *René*: il n'en est pas de même à présent. La sombre et désolée figure de *René* grandit encore chaque jour, tan-

dis que l'intérêt répandu sur *Atala* commence à s'affaiblir. Sans doute c'est une histoire touchante que celle de la fille des déserts; sans doute ces trois types, *Atala*, *Chactas*, le père *Aubry*, portent l'empreinte du talent; les descriptions sont du plus riche coloris, le dialogue est plein de grâce et de tendresse, M. de Chateaubriand y a mis son imagination; mais dans *René* il a mis son ame; *René*, œuvre sans modèle, et que de nombreuses imitations laissent encore sans égale. D'où vient sa puissance, à ce simple et court récit si peu varié, si dépourvu d'événement, qui ne compte pour personnages qu'un frère et une sœur tout semblables l'un à l'autre? Elle vient de ce que le premier n'a dit le mal caractéristique de notre époque: la douleur monotone et désespérante qui naît de l'ennui et du découragement; qui va s'étendant dans le vide que laissent en se retirant le patriotisme, la piété, tous les sentimens enthousiastes. Cette douleur, l'auteur de *René* la devina par l'instinct prophétique du génie, avant qu'elle ne fût descendue dans la foule des hommes, et il jeta son héros au milieu de cette foule, comme un portrait auquel plusieurs parmi elle pourraient bientôt se reconnaître.

Les Martyrs sont l'application de la théorie développée dans le *Génie du Christianisme*. Ce n'est pas seulement une épopée chrétienne, qui n'était plus à faire après la *Jérusalem délivrée* et le *Paradis perdu*: c'est une œuvre dans laquelle M. de Chateaubriand a voulu que le christianisme et le paganisme se rencontrassent face à face, pour nous mettre à même de prononcer sur leurs beautés respectives. Il y a de la grandeur dans une telle pensée; mais était-elle réalisable? Quand les deux religions se rencontrent, l'une à son agonie, l'autre à sa naissance, le paganisme, vieux, usé, corrompu, peut-il parler la langue naïve et figurée de son premier poète? Je sais que *Démocritus* et *Cymodocée* habitent un canton reculé de la Grèce, loin de l'air empoisonné de Rome: ils peuvent être purs, ils peuvent avoir gardé la foi en leurs idoles; mais ils ne peuvent pas plus ressembler à des païens du

temps d'Homère que des chrétiens d'aujourd'hui, si croyans qu'ils soient, ne ressemblent à des chrétiens de la primitive église. La froideur du personnage principal est un autre défaut grave, qui a dû nécessairement résulter de la manière dont le poète avait conçu son plan. *Les Martyrs* vivront cependant, grâce à un style d'un rare éclat, grâce à de nombreuses beautés de détail, entre lesquelles l'épisode de Velléda et la description des enfes tiennent le premier rang.

L'Itinéraire de Paris à Jérusalem n'est que le récit d'un voyageur qui nous dépeint les lieux qu'il a traversés, et surtout les impressions que ces lieux lui ont fait éprouver; mais ces lieux sont la Grèce et la Terre-Sainte; mais ces impressions sont celles d'un poète. Rien ne va mieux à M. de Chateaubriand qu'un tel genre de composition: il a dans son génie quelque chose d'intime et de personnel, comme Jean-Jacques et Byron. Jamais on ne le trouve mieux inspiré, que lorsqu'il se met en scène. René n'est si beau que parce que l'auteur l'a tiré tout entier de lui-même, sans emprunter au monde extérieur autre chose que des descriptions et des images. Dans *l'Itinéraire*, nous écoutons au cœur du type vivant de René les palpitations qu'il éprouve, en foulant aux pieds la poussière d'Athènes et de Jérusalem; et de ce cœur gonflé de regrets et de souvenirs, nous entendons sortir une parole mélancolique et grande qui s'accorde merveilleusement avec les tableaux dont elle s'inspire.

Ces trois ouvrages, le *Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, *l'Itinéraire*, sont nés de la même pensée tout ensemble religieuse et littéraire; ce sont les parties d'un tout harmonieux où rien ne fait dissonance. Il serait difficile de réduire à la même unité *l'Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française*, ouvrage bizarre, qu'a produit la jeunesse de M. de Chateaubriand. Quelques fragmens de *l'Essai*, choisis et arrangés par la haine, avaient pu offrir un contraste choquant avec les idées chrétiennes émises depuis par l'auteur; mais

lorsque celui-ci se fut décidé à publier l'ouvrage complet, en y faisant toutefois quelques coupures, il fut justifié aux yeux des lecteurs impartiaux. On vit une œuvre de jeunesse, excessivement défectueuse, si on la considérait comme ouvrage historique et politique; pleine d'intérêt, pour qui ne cherchait en la lisant qu'à étudier les tentatives imprudentes du génie, qui sent sa puissance sans bien s'en rendre compte encore. Un plan immense et impraticable n'épouvante pas l'auteur à son début: il va droit aux questions les plus difficiles à résoudre, et les traite avec un dogmatisme altier; il ne sait encore que les livres, et n'en est que plus intrépide à juger les événemens et les hommes. Dans cet ouvrage qu'il a revêtu de formes absolues, il marche au gré de son caprice; qu'un mot lui rappelle l'Amérique, son plus beau, son plus doux souvenir, il quitte, pour nous en entretenir, ses rapprochemens forcés entre les Perses et les Allemands; ou bien, c'est pour s'abandonner à de douces rêveries, qu'il fait trêve à ce cours d'histoire et de politique. Tout à l'heure il était matérialiste: maintenant il chante les louanges de Dieu; tout à l'heure il prenait, pour insulter le genre humain, l'ironique sourire de Voltaire: maintenant il écrit le chapitre *aux infortunés*. Jamais on ne vit une jeune intelligence plus hardie, plus imprudente, plus riche et plus follement prodigue.

Le poème des *Natchez* est une autre œuvre de la jeunesse de M. de Chateaubriand, qu'il a fait entrer dans l'édition de 1825: aussi informe dans son genre, aussi pleine d'idées audacieuses et incohérentes que *l'Essai sur les révolutions*; souvent étincelant de même des plus grandes beautés. Là, sont René, Atala, Chactas; là toutes les créatures favorites du poète ont reçu leur premier souffle de vie; mais il a bien fait de les en retirer plus tard pour les faire paraître dans des ouvrages plus sagement ordonnés que l'épopée des déserts, où les mœurs des sauvages sont loin d'offrir la poésie et l'intérêt dont il les a crus susceptibles, et dont le dénouement, à force de vouloir être terrible, est devenu d'une révoltante atrocité.

M. de Châteaubriand s'est remis, sur le déclin de ses ans, à ces études historiques qui furent le premier choix de sa jeunesse : nous le retrouvons au sortir de la vie, comme à son entrée, assis pour contempler les ruines qui surnagent à la surface de l'abîme du passé; cette fois, son regard plus prudent n'a pas cherché à les embrasser toutes : il ne s'est arrêté que sur celles qui pouvaient lui servir à reconstruire l'histoire de sa patrie. Mais pour cette œuvre immense encore, il a bientôt senti que le temps lui manquerait : alors il s'est contenté de nous montrer dans ses *Études ou Discours historique sur la chute de l'empire romain, la naissance et l'invasion des Barbares* les premières assises de son édifice, comme ces conquérans de l'antiquité qui laissent du moins des traces gigantesques de leurs campemens dans les lieux où ils ne pouvaient fonder leur domination. On voit que c'eût été un plan vaste et neuf que celui de la nouvelle histoire de France : il eût reposé sur la pensée que le christianisme n'est point une religion immobile et inflexible; qu'il marche avec l'homme, qu'il admet dans son sein tous les développemens de la créature à laquelle Dieu l'accorda comme le plus beau de ses dons; pensée admirable, et la plus heureuse promesse qu'on puisse nous faire pour l'avenir. Le début des *Études* tracé dans la grande manière de l'auteur, est beau et imposant; mais si l'on poursuit cette lecture, on éprouve quelque désenchantement. Les vues neuves et profondes ne manquent pas; mais peut-être s'en trouve-t-il encore plus qui sont hasardées et bizarres; l'imagination du poète a plus présidé au choix et à l'emploi des matériaux que l'exactitude et la sévère critique de l'historien. Tout en admirant ce style qui conserve toujours sa teinte originale et son grand caractère, on y désirerait moins d'antithèses, une tendance moins constante à l'effet. Mais aussi quelle œuvre que celle de cette histoire de France, ayant pour portique un précis de l'empire romain! A l'éloquence, au génie de Bossuet, le nouvel historien joignait peut-être un savoir non moins étendu; mais l'histoire de-

puis Bossuet a marché, et M. de Châteaubriand a voulu descendre dans des détails dont s'était abstenu son grand devancier. Dès lors les loisirs de l'homme d'état mêlés aux grands événemens de notre époque ne pouvaient plus suffire à remplir un cadre immense. Si, dans sa lutte avec un si puissant athlète, M. de Châteaubriand a succombé, c'est là du moins un de ces combats où il y a des palmes même pour le vaincu.

Nous voudrions pouvoir effacer de la série des ouvrages politiques de M. de Châteaubriand la brochure de *Bonaparte et des Bourbons*: cette fois, mais cette seule fois, M. de Châteaubriand a manqué de générosité; car dans ses deux dernières brochures, s'il se montre trop acerbe, si de temps en temps il outre la satire et ne dédaigne pas, pour en acérer les traits, des termes proscrits par le bon goût, il a du moins une noble excuse, puisque c'est la cause du malheur qu'il plaide. La *Monarchie selon la Charte* n'a point été, comme ces opuscules, dictée par la passion : c'est un plan de gouvernement que l'auteur a tracé à tête reposée; tout n'y est peut-être pas praticable, mais tout y est élevé, qualité rare, dans les plans des hommes d'état d'aujourd'hui.

Jeté par le sort dans une époque de tourmentes et de révolutions avec une imagination vive et une âme ardente; organisé, nous le croyons, plutôt comme un poète que comme un homme d'état, et pourtant lancé aussi avant dans la carrière politique que dans la carrière littéraire, M. de Châteaubriand a dû commettre quelques fautes et beaucoup d'imprudences; doué de cette organisation impressionnable qui est pour l'homme de génie une source d'inspirations et aussi d'exquises douleurs, il a dû servir avec un zèle sans bornes les causes qu'il a embrassées. On sent qu'un homme de cette portée, avec cette allure impétueuse et inconsidérée, doit vivement remuer les passions autour de lui: la haine et l'amour s'allument sur ses traces enflammées, le blâme s'élève et la louange lui répond; bientôt l'un tombe dans la calomnie, l'autre s'exagère jusqu'à l'apothéose : tel fut toujours le

sort de M. de Châteaubriand. Au premier abord, en le voyant tour à tour loué et dénigré par tous les partis, on est tenté de l'accuser de versatilité : c'est un reproche qu'en effet ses ennemis ne lui ont pas épargné; mais si nous avons vu M. de Châteaubriand changer plusieurs fois de drapeau, le mobile qui le guidait n'a point changé: ce mobile, c'est le désir des choses grandes et généreuses, l'aversion pour tout ce qui est mesquin, injuste, contraire à la générosité; on reconnaît ce sentiment dans la démission donnée immédiatement après l'assassinat du duc d'Enghien, dans son éclatant divorce d'avec le ministre Villèle. D'autres actions en portent moins l'empreinte : le blâme jeté sur la mémoire de Chénier, cette brochure contre l'empereur déchu que nous avons déjà déplorée, l'extrême violence des reproches prodigués à un gouvernement nouveau, ne paraissent en aucun sens dignes de louanges; mais on en tirera seulement la conséquence que M. de Châteaubriand, comme tous les hommes chez lesquels l'imagination est la faculté dominante, a pu prendre quelquefois la fausse grandeur pour la vraie; qu'il partage avec d'autres hommes de génie ce besoin d'occuper ses contemporains à toute heure, ce désir d'ovations journalières, qui, tout en paraissant se confondre avec l'amour de la gloire, tient un peu d'une vanité que ce même amour désavoue. On n'en comptera pas moins M. de Châteaubriand parmi les beaux caractères comme parmi les grands écrivains de notre siècle. L. L. O.

CHATEAUBRIANT (FRANÇOISE DE FOIX, comtesse DE). Née vers 1475, d'une famille qui avait possédé la couronne de Navarre avant qu'elle passât dans les maisons d'Albret et de Bourbon, Françoise épousa Jean de Laval-Montmorency, déjà en possession de la seigneurie de Châteaubriant en Bretagne, sur les confins de l'Anjou. En ne consultant que l'histoire de François I^{er} par Varillas et les Mémoires de Hévin, on pourrait discuter long-temps sur les vertus ou sur la galanterie de M^{me} de Châteaubriant, et même sur le genre de sa mort. Varillas, suivi par les romanciers et les auteurs dramatiques, la fait venir à la cour mal-

gré son mari, auquel on a dérobé un anneau dont la vue doit déterminer la comtesse à le rejoindre : elle arrive, devient maîtresse de François I^{er}, en est abandonnée pour la duchesse d'Étampes, et repart ensuite pour son château, où dans un bain son mari lui fait ouvrir les veines. L'annaliste breton, au contraire, nie la liaison de M^{me} de Châteaubriant et du roi, et conséquemment le meurtre, qui ne serait plus motivé. Brantôme, cité par Bayle, et contemporain, doit inspirer beaucoup plus de confiance; son récit se compose d'événemens simples. Françoise, cousine de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, dont les frères, Lautrec et Lesparre, étaient établis à la cour, y avait paru du temps d'Anne de Bretagne, qui l'avait mariée au comte de Châteaubriant, en lui faisant, comme parente des conjoints, le don de 20,000 fr. François I^{er}, ce *gros garçon*, comme l'appelait Louis XII, était enclin à l'amour : quand il se vit roi d'une cour si *gentiment corrompue*, il ne manqua pas d'adresser ses vœux à la dame la plus distinguée par sa beauté; son esprit et son rang. Soit qu'il parvint à plaire, soit que l'ambition décidât Françoise en sa faveur, l'intimité de leurs relations ne fut point mise en doute : la comtesse portait publiquement des bijoux que lui donnait le roi, quoiqu'ils fussent chargés de devises amoureuses que la complaisante Marguerite de Valois composait à la prière de son frère, et, par son crédit, faisait excuser les fautes que Lautrec et Lesparre, plus braves qu'habiles, commettaient à la tête de nos armées en Aragon et en Italie. On l'accusa d'avoir été sensible en même temps à l'amour du roi, de l'amiral Bonnivet et du connétable de Bourbon, aimé de la duchesse d'Angoulême, qui déjà haïssait dans Françoise la favorite de son fils et s'en vengea en appelant auprès d'elle M^{lle} d'Heilly, qui ne se contenta point de supplanter M^{me} de Châteaubriant dans le cœur du roi, mais exigea encore qu'il lui fit redemander ces bijoux si bien *ouvrés*, qui témoignaient de tant d'amour et dont Françoise continuait à se parer. La comtesse n'exécuta qu'imparfaitement cet ordre si peu chevaleresque : elle fit

fondre les bijoux, et les remit réduits en lingots au gentilhomme venu pour les réclamer, en lui disant : « Assurez au roi que le poids y est; quant aux devises, elles sont empreintes dans mon cœur; c'est là qu'il doit les chercher. » A quoi le roi répondit : « Cette femme a plus de courage que je n'en aurais attendu de son sexe. Allez, reportez-lui son or; je lui en aurais donné le double pour les devises. » Et ce double poids, comme valeur, eût été encore fort peu de chose. Bouchet et Brantôme rapportent que M^{me} de Châteaubriant était une des trois femmes qui, lors de l'entrevue de François I^{er} et de Clément VII, à Marseille, firent demander une dispense pour faire gras en carême. Le duc d'Albanie, chargé de cette commission, imagina qu'il valait mieux réclamer en leur nom la permission de transgresser, *sans pécher*, le 6^e commandement du décalogue, si bien que, lorsqu'à l'audience du Saint-Père ces dames insistèrent pour être affranchies *trois fois par semaine* de la loi commune, le pape entra dans la plus étrange colère et se trouva fort heureux, après une explication, de n'avoir à se relâcher que sur un point de discipline. Cette plaisanterie, qui prouve avec quelle légèreté on traitait M^{me} de Châteaubriant, explique aussi l'humeur que fit éclater son mari, lorsqu'il n'eut plus à craindre qu'elle fût protégée par le roi. La malheureuse Françoise, rentrée sous la domination de l'époux dont elle avait déshonoré le nom, ayant perdu sa fille unique, vécut dans son château de Bretagne, si maltraitée par cet époux qu'il fut généralement accusé d'avoir terminé ses jours par un poison dont elle mourut le 16 octobre 1537. En vain a-t-on nié une jalousie exercée sur une femme de 62 ans; en vain a-t-on rappelé le monument que M. de Châteaubriant fit élever à sa femme et que Marot et Nicolas Bourbon ornèrent chacun d'une épitaphe : la mort de Françoise fut toujours attribuée à son mari, et le don qu'il fit de tous ses biens au connétable de Montmorency confirma dans l'opinion qu'il redoutait les poursuites de la justice.

M^{me} de Murat, Lesconvel et d'autres ont publié des romans historiques sur les amours de la comtesse de Châteaubriant,

d'après Moréri et les auteurs cités dans cet article.

L. C. B.

CHATEAUROUX (MARIE-ANNE DE NESLE, duchesse DE), veuve à vingt-trois ans du marquis de la Tournelle, qu'elle avait épousé en 1734, regarda comme une des attributions de sa noble et antique famille d'être à son tour maîtresse de Louis XV, ainsi que l'avaient été M^{mes} de Mailly, de Vintimille, et de Lauraguais, ses sœurs. La fidélité que pendant plusieurs années Louis XV garda à son épouse contrariait beaucoup de courtisans, et la plus grande partie d'entre eux concourut à priver cette princesse d'une tendresse dont M^{me} de Mailly devint le premier objet dans l'ordre illégitime. Se supplantant successivement, les demoiselles de Nesle furent enfin représentées dans le poste de favorite par la marquise de la Tournelle, qui se fit nommer dame du palais de la reine, et exigea que son titre fût changé en celui de duchesse de Châteauroux. Le roi y consentit, ajoutant 80,000 livres de rentes à la dignité, et faisant mettre dans les lettres-patentes, que *le mérite personnel et les vertus de M^{me} de la Tournelle étaient les seuls motifs des grâces qu'il lui accordait*. M^{me} de Châteauroux crut faire oublier son déshonneur et son avidité en inspirant au roi le désir de la gloire. La mort (1743) du cardinal de Fleury, premier ministre, permettant à Louis XV de régner par lui-même, sans avoir la peine de contrarier les habitudes d'un pouvoir qu'il avait toléré long-temps, et M^{me} de Châteauroux qui avait fait son guide du duc de Richelieu, après l'avoir eu pour amant, engagea le roi à présider ses conseils, et à commander ses armées en personne. Quant à l'économie, que plusieurs croient une vertu royale, la favorite ne s'en souciait guère, témoin les 1,200,000 fr. qu'elle fit dépenser à Choisy, dont le séjour lui plaisait. Craignant les remontrances d'Orry, son contrôleur-général, Louis XV lui fit remettre le mémoire qu'il n'avait osé lui donner, et fut agréablement surpris quand l'habile ministre lui dit : « Sire, je suis étonné de la modicité de la somme et j'ai mis en réserve pour cet objet 1,500,000 fr. » Si M^{me} de Châteauroux

eût aimé la gloire, on aurait réservé cet argent pour pousser plus vivement la guerre que la France allait soutenir contre l'Angleterre et contre la reine de Hongrie : elle crut suffisant au succès de nos armes de mener le roi visiter les places fortes de la frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Metz, annonçant qu'il allait prendre le commandement de son armée d'Alsace. Louis XV partit de Paris au mois de mai 1744; la duchesse le suivait; mais pour éviter le scandale de leur réunion dans chaque ville où séjournait le roi, on perceait des murailles ou l'on construisait des cloisons de planches : ce qui laissait ignorer au public l'heure des communications, mais en fournissait les preuves les plus ostensibles. Menin, Ypres, Furnes, le fort de Kenoque, furent pris sous les yeux du roi, et ces succès avaient déjà sensiblement touché les Français, lorsqu'à Metz il tomba malade d'une fièvre maligne, à la suite des fatigues de cette campagne et des excès de table auxquels il se livrait fréquemment. Les églises de Paris se remplirent alors de toute la population : on n'entendait que cris et prières, et le surnom de *bien-aimé* fut unanimement décerné au prince qui, par quelques actes de courage, venait de ranimer l'amour de ses sujets. La reine, dont la cassette était vide, emprunta mille louis à Villemur, receveur-général des finances, afin de partir sur-le-champ pour Metz, où M^{me} de Châteauroux, assise au chevet du roi, recevait de nouvelles assurances de sa tendresse; mais le 14 août le duc de Chartres et l'évêque de Soissons ayant appris au monarque que ses jours étaient en danger, il consentit, sur les représentations de l'évêque à renvoyer sa favorite, et, selon l'usage du temps, demanda pardon à ceux qui l'entouraient du scandale qu'il avait donné. Dans son trajet de Metz à Paris, M^{me} de Châteauroux, qui s'était à grand-peine procuré une des voitures du maréchal de Bellisle, fut accablée d'injures par le peuple des campagnes, et ne se déroba aux mauvais traitemens dont on la menaçait, qu'en prenant des chemins détournés ou en traversant à pied et inconnue plusieurs villages. La longueur

de la convalescence du roi, les sentimens que parurent lui inspirer la douleur et les soins de la reine, laissèrent croire un instant que M^{me} de Châteauroux était bannie pour jamais. *Les dévotes de la cour*, disent quelques mémoires, mirent des rubans verts à leurs cornettes. Mais la sage Lesczinska, âgée de 41 ans et mère de dix enfans, ne pouvait guère lutter contre une jeune et belle femme, aux yeux d'un roi beaucoup plus désireux de charmes que de vertus. Le maréchal de Richelieu, qui ne se piquait point de délicatesse, imagina des parties de chasse dans lesquelles le roi revit M^{me} de Châteauroux : elle reprit tout son empire, et exigea une réparation éclatante pour ce qu'elle appelait *l'affront* reçu à Metz. M. d'Argenson (d'autres disent M. de Maurepas), qui lui avait signifié son exil, fut chargé de lui annoncer son rappel. A cette nouvelle, les poissardes s'écrièrent : *Puisque le roi la reprend, il ne trouvera plus un pater sur le pavé de Paris!* Qu'aurait-on dit si l'on avait su que M^{me} de Châteauroux obtenait aussi sa nomination de surintendante de la maison de la jeune dauphine que l'on attendait? Mais la mort s'opposa à cette preuve de la faiblesse du roi, de l'effronterie de la favorite. A peine avait-on appris qu'elle était rappelée à la cour, que M^{me} la duchesse de Châteauroux, atteinte d'un mal aussi violent que subit, expira (1744), non sans que ses ennemis, et ils étaient nombreux, fussent accusés de l'avoir empoisonnée. Le roi la regretta; et les dames de Pompadour et Du Barry, qui lui succédèrent, aussi ambitieuses et plus avides, n'ayant ni l'élévation d'esprit, ni la dignité de M^{me} de Châteauroux, la firent aussi regretter par la nation. On a publié à Paris, en 1806, 2 vol. de ses lettres, et M^{me} Sophie Gay vient de faire paraître, sous le titre de *M^{me} la duchesse de Châteauroux*, un roman plein d'intérêt.

L. C. B.

CHATEL, voy. CHATEAU et DUCHATEL.

CHATEL (ABBÉ), voy. CATHOLIQUE FRANÇAISE (église).

CHATELET. Dans le sens le plus absolu, c'est un petit fort ou habitation

féodale du dernier ordre (*castelletum*); mais on appliquait autrefois ce nom, d'une manière toute particulière, à deux édifices fort anciens, construits primitivement pour servir à la défense de Paris, et qu'on distinguait par les noms de *grand et petit Châtelet*. Le premier, que l'on prétendait avoir été bâti d'abord par l'empereur Julien, mais qui fut tout au moins reconstruit par Philippe-Auguste (comme le prouve un passage de Rigord, cité par Ducange), défendait l'entrée de la rue Saint-Denis du côté du Pont-au-Change. On l'appelait vulgairement la *Porte-Paris*, ou l'*Apport-Paris*. Il a été démoli au commencement du XIX^e siècle, et le lieu qu'il occupait s'appelle encore la *Place du Châtelet*; c'est là que se font les ventes mobilières par autorité de justice. Quant au petit Châtelet, il était situé à l'extrémité du Petit-Pont, près de l'Hôtel-Dieu. Détruit par les Normands, dans le mémorable siège de 886, on le rebâtit, suivant Félibien, environ 450 ans après, sous le règne de Charles V. Il servait habituellement de prison.

Le grand Châtelet avait cessé, depuis long-temps, de concourir à la défense de Paris, lorsqu'on y transporta le siège du présidial ou de la justice prévôtale de cette ville. Les arrêts du Châtelet étaient exécutoires dans toute la France; c'est là que fut condamné le malheureux Favras, en 1790. Il y avait aussi un tribunal du Châtelet à Orléans, à Montpellier, etc.

Le nom de *châtelet* a été employé, comme celui de *château* ou *châtel*, pour désigner un certain nombre de villes et de villages de France. C'est aussi celui d'une ancienne famille de Lorraine à laquelle appartenait cette savante Émilie, devenue célèbre par l'amitié de Voltaire, beaucoup plus que par ses propres ouvrages (voy. DU CHATELET). C. N. A.

CHATELLENIE, seigneurie et juridiction d'un *seigneur châtelain* (*castellanus*), dans l'ancienne France. Après avoir été long-temps de simples offices, les châtelennies devinrent des fiefs et même des propriétés héréditaires. Quant à la justice des châtelains, voy. PRÉVÔTÉ. X.

CHATHAM (LORD), voy. PITT.

CHAT-HUANT, voy. CHOUETTE.

CHATILLON ou **CHASTILLON** (MAISON DE). Plusieurs anciennes et puissantes familles de France ont porté ce nom : la plus célèbre de toutes est celle de Châtillon-sur-Marne. Elle possédait de vastes domaines, se divisait en plusieurs branches, parmi lesquelles on remarquait les comtes, puis princes de Porcian ou de Porcéan, et était alliée à plusieurs maisons souveraines. Les généalogistes et les chroniqueurs ne se sont pas fait faute de longues dissertations et d'hypothèses sur une telle lignée : l'*Histoire généalogique de la maison de Chastillon*, par André Duchesne, est ce qu'on a écrit de plus sage et de plus savant sur ce sujet.

Le premier de la famille de Châtillon-sur-Marne, dans l'ordre chronologique, est EUDES, fils de Miles, qui, sous le nom d'Urbain II, fut le second pape français. RENAUD, REGINALD, ou ARNOLD de Châtillon, simple chevalier, et troisième fils de HENRI, suivit à la croisade le roi de France Louis VII, épousa Constance, princesse d'Antioche, se signala par de brillans exploits, mais aussi par des cruautés indignes d'un chevalier. Prisonnier des infidèles, puis rendu à la liberté, il se retira dans le château de Karak ou de Krak, d'où il se rendit redoutable aux Musulmans, et surtout à leurs caravanes, exerçant ses pillages au mépris même des traités. A la bataille de Tibériade (1187), il fut fait prisonnier, et amené avec le roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, dans la tente de Saladin. Le soudan combla d'égards le roi captif; mais il immola de sa propre main Renaud de Châtillon, qu'il regardait comme un brigand.

GAUCHER de Châtillon, fils du quatrième comte de Crécy et de Porcéan, naquit en 1249, et servit d'abord en Italie le frère de saint Louis, Charles d'Anjou; ensuite il alla joindre en Afrique Louis IX, et, quoiqu'il n'arrivât qu'après la mort de ce roi, il eut encore le temps de se signaler par quelques faits d'armes. Il s'attacha sans retour au roi de France Philippe III, qui lui fit épouser une princesse du sang royal, après qu'il eut hérité des biens de son frère Jean de

Châtillon. Il se distingua dans une guerre en Navarre, et, après quelques discussions, abandonna à un de ses oncles ses prétentions sur le comté de Chartres (voy.). Lorsque la seconde femme de Philippe III, Marie de Brabant, fut accusée d'empoisonnement, Gaucher combattit en champ clos pour prouver son innocence, et y réussit. Il avait rendu à la couronne de grands services, lorsqu'en 1302, après la bataille de Courtrai, Philippe-le-Bel lui donna l'épée de connétable, et, plus tard, la dignité de premier ministre. Gaucher fut l'un des plus forts soutiens de Philippe dans ses querelles avec le pape, dans ses guerres contre les Flamands, dans sa haine contre les Templiers. Dans ses terres, que des héritages avaient agrandies, il adoucit la condition des serfs et encouragea la culture des lettres. Il commanda l'armée française à la bataille de Mont-Cassel, en 1328, et il mourut l'année suivante.

La maison de Châtillon-sur-Marne s'éteignit en 1762; une de ses branches avait occupé les comtés de Blois et de Chartres.

CHARLES de Blois, de la maison de Châtillon, disputa la couronne ducale à Jean de Montfort, après la mort de Jean III; et, en 1341, le roi de France prononça son jugement en sa faveur, tandis que le roi d'Angleterre se déclarait pour son rival. Le parti de Charles de Blois ne fut pas heureux, malgré quelques succès. Fait prisonnier, en 1347, à la bataille de la Roche-Derrien, il fut conduit en Angleterre, et enfermé dans la Tour de Londres où on le traita avec barbarie. Au bout de neuf ans, il fut mis en liberté moyennant une rançon de cent mille florins d'or, et en laissant ses deux fils à sa place, comme otages d'un paiement qu'il n'effectua jamais. Il continua la guerre pendant sept ans, et fut tué à la bataille d'Aurai (1364). Il s'était fait admirer par sa piété, ou plutôt par des pratiques de dévotion poussées à un point qui lui faisait négliger les soins les plus nécessaires de propreté. Il fut question plus tard de le canoniser.

Une autre maison de Châtillon, moins puissante, mais qui ne manquait pas

d'illustration, fournit à la France l'amiral Coligny et ses frères Dandelot et Odet. Nous consacrerons aux deux premiers des articles spéciaux. Quant à Odet, connu dans l'histoire sous le nom de *cardinal de Châtillon*, il entra dans les ordres ecclésiastiques, fut prieur ou abbé commandataire de plusieurs monastères, archevêque de Toulouse, et réunit à ce diocèse (1535) l'évêché de Beauvais. Il ne se passait point d'année qu'il ne reçût quelque nouvelle faveur: seulement il eut quelques discussions avec le Saint-Siège au sujet de la multiplicité de ses bénéfices. Vers l'époque du colloque de Poissy (1562), où il avait assisté, il abjura le catholicisme, et Pie IV l'excommunia en 1563. Il ne quitta cependant pas de suite la pourpre romaine, car il assista, revêtu du costume de cardinal, au lit de justice qui se tint à Rouen pour la majorité de Charles IX. En 1564, il épousa Élisabeth de Hauteville, qui avait été sa maîtresse. Renonçant enfin au titre de cardinal, il prit celui de comte de Beauvais. Il combattit avec les calvinistes à Saint-Denis en 1567, et prit une part très active aux négociations qui se mêlaient aux combats durant cette époque désastreuse. Néanmoins, craignant d'être arrêté, il se réfugia en Angleterre, en 1568, auprès de la reine Élisabeth, qui le reçut avec la plus grande distinction. La même année le parlement de Paris ordonna son arrestation; cette cour le déclara criminel d'état en 1569, lui ôta toutes ses dignités civiles et ecclésiastiques, et le condamna à une amende de 200,000 livres. Il revenait en France à la sollicitation de son frère, l'amiral de Coligny, lorsqu'il mourut empoisonné par son valet de chambre en 1571. A. S-R.

CHATILLON (CONGRÈS DE). En 1814, les armées étrangères avaient envahi la France et s'avançaient vers Paris. Cependant leur triomphe était encore loin d'être assuré, et les chances de la guerre paraissaient si incertaines qu'on crut prudent, de part et d'autre, d'essayer encore une fois s'il était possible de s'entendre pour prévenir de plus grands malheurs, mais sans suspendre les hostilités. On ouvrit donc, le 5 février

1814, un congrès à Châtillon-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or et ville de 4,175 habitans. Ce congrès se composa du comte Stadion, du baron G. de Humboldt, et du comte Rasoumofski, plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie; l'Angleterre y fut représentée par les lords Aberdeen, Cathcart, et le général Charles Stewart; en outre, le lord Castlereagh, ministre, fut présent. Le général Caulaincourt, duc de Vicence, fut l'envoyé de la France. D'un côté au moins on suivit les négociations sans bonne foi. Quelques succès obtenus par les alliés les énorgueillirent; on devait se baser sur les propositions faites à Francfort à la fin de 1813, et qui s'appuyaient sur ce que les ennemis eux-mêmes appelaient les *limites naturelles* de la France. Mais alors ils changèrent d'idée, et refusant de laisser à la France une consistance analogue au rang qu'elle doit occuper dans le système politique, ils présentèrent un projet de traité qui contenait les plus dures conditions de paix: Napoléon ne pouvait les accepter. Il lui restait d'ailleurs un espoir, celui de terminer l'invasion ennemie par une éclatante victoire et de reprendre ainsi tous ses avantages. « C'est par trop exiger, dit-il hautement; les alliés oublient que je suis plus près de Munich qu'ils ne le sont de Paris. » On assure que c'est le soir du combat de Champaubert, le 10 février, qu'il dit cette phrase, que M. de Pradt dans son ouvrage a travestie de cette manière: « Enfin je puis être encore une fois maître du monde. » Bientôt Caulaincourt (*voy.*), impérieusement pressé de donner une explication définitive, remit un contre-projet. L'empereur consentait à restreindre sa domination dans l'étendue de l'ancienne France, avec la Savoie, Nice et l'île d'Elbe, et à condition que la couronne d'Italie, royaume dont l'Adige formerait la frontière du côté de l'Autriche, serait donnée au prince Eugène Beauharnais, et aussi avec la réserve que les principautés de Lucques, de Neuchâtel et le grand-duché de Berg retourneraient aux titulaires précédemment investis. Les plénipotentiaires alliés rejetèrent ce contre-projet, et

le 19 mars eut lieu la rupture de ce congrès de Châtillon, où l'on était venu avec l'intention de suivre les événemens. Pendant qu'il durait encore, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient conclu à Chaumont une quadruple alliance pour 20 années (*voy.* CHAUMONT). M. Pons, de l'Hérault, a publié à Paris, en 1825, un ouvrage sur le *Congrès de Châtillon*.
A. S-R.

CHATIMENT, conséquence naturelle du mal qu'on fait, punition qui y est attachée, comme la vieillesse anticipée à une vie de débauche, comme un discrédit moral à l'habitude du mensonge. *Voy.* RÉMUNÉRATION.

Toute mauvaise action mérite châtement: c'est un axiome consacré en principe par la société, qui doit à sa propre conservation d'écarter tout ce qui lui est nuisible, tant en infligeant au méchant une peine réparatrice du mal qu'il a fait qu'en tarissant par une vengeance exemplaire la source des maux que lui prépare sans cesse la perversité de quelques-uns de ses membres. *Voy.* PEINES.

Telle est la garantie qui a été donnée à la morale publique par les codes judiciaires de tous les peuples. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si les législateurs sont parvenus au but qu'ils voulaient atteindre; nous ne chercherons point à décider ce que la société a gagné avec les cruelles rigueurs d'une justice souvent austère jusqu'à l'inhumanité; nous ne dirons rien de ce que son amélioration peut attendre de la philanthropie qui croit mieux réussir à réprimer le crime en émoussant le glaive de la loi: l'expérience jugera cette question.

Quoi qu'il en puisse être, il est des crimes que la justice des hommes n'atteint pas, tantôt parce que l'œil de sa vigilance ne les découvre jamais, tantôt parce qu'il ne lui est pas donné de sonder le cœur du méchant, ce foyer où fermentent secrètement les élémens du crime, et qu'elle n'a le droit et le pouvoir de sévir que contre l'acte consommé; c'est-à-dire de réparer, et pas encore toujours, le mal qui est fait, sans qu'il lui soit permis de le prévenir. De là l'impunité assurée pour un grand nombre de coupables; la réparation est alors im-

possible; et si le méchant se trompe quelquefois dans ses calculs, il lui suffit souvent de savoir que l'œil de l'homme ne le verra pas pour consommer son forfait.

Toutefois l'iniquité se ment toujours à elle-même et l'orgueil de ses succès ne peut la soustraire constamment à l'arrêt prononcé par une immuable justice, qui a voulu que ton crime portât avec lui sa peine. Il importe de ne pas s'y tromper : le châtement moral attaché au crime impuni par la justice humaine n'est autre chose que ces secrètes tortures qui surgissent avec le réveil de la conscience et des idées religieuses.

La morale politique ne consiste que dans la conviction où l'on est que l'obéissance aux lois humaines est un devoir, ou dans la nécessité d'éviter les peines dont elles menacent quiconque les transgresse. Or, celui qui a enfreint la loi ne s'y est déterminé que parce qu'il a cessé de se croire obligé de s'y soumettre, ou il a vu qu'il était dans son intérêt de se révolter contre elle, et toujours il s'est cru assuré d'échapper à la vindicte publique. Mais ils avaient lu dans le cœur de l'homme, ces philosophes de l'antiquité qui placèrent au-dessus de la justice humaine l'inflexible vengeance des dieux; et si le vautour dévorant les entrailles de Prométhée, si les Furies du Tartare ne furent qu'un épouvantail dont pouvait se rire la corruption des hommes, la raison, qui a fait justice de ces fictions impuisantes, comprend, à mesure qu'elle s'éclaire, que la suprême sagesse ne pouvait, sans se manquer à elle-même, ne point troubler la paix du méchant; et ce que la raison a pressenti, l'expérience de l'homme vicieux le confirme et le justifie.

En effet, les jours de sa sécurité sont de courte durée : la pensée du crime n'est pas née dans son cœur que déjà il a comparu devant le tribunal de sa propre conscience, ce juge que rien n'aveugle ni ne corrompt. Lui seul sait ce qu'il a eu de tortures à souffrir pour devenir sourd à cette voix importune. Lui a-t-il enfin imposé le silence d'un instant? il n'est plus de paix pour lui, le ver rongeur du remords est entré dans son cœur. Il n'est plus d'illusion possible; forcé de se confesser son crime à lui-même, il lui

semble, comme au premier des fratricides, que son front est empreint d'un signe indélébile qui révèle sa faute; à tout pas, à toute heure, il entend une voix qui l'interroge. Il a échappé à l'infamie publique, au fer du bourreau, mais de toutes parts, et le jour et la nuit, brille à ses regards inquiets l'éclair précurseur de l'orage qu'on ne conjure jamais. Déjà il en a subi les atteintes : il sent que le pain dont il a privé la veuve et l'orphelin s'est converti en un poison qui le ronge; déjà il voit s'évanouir cette fortune acquise par le dol, et s'accomplir l'arrêt qui porte que les enfans du prévaricateur expieront sur le fumier de la misère les exactions de leur père. Sa conscience déchire à ses yeux le voile de l'éternel avenir et le traîne devant un autre tribunal, celui de la divine justice. Si jamais il l'a niée avant qu'il fût coupable, il n'en doute plus depuis qu'il a mérité de la craindre; et bien que ce soit un motif de plus pour écarter la pensée de ses rigueurs, elle lui apparaît de si près, elle le menace d'une voix si haute, que force est à lui de l'entendre. Pour son tourment il lui est donné maintenant de s'apercevoir que la voix de la conscience n'est autre que celle de Dieu même; il voit que pour lui échapper il lui faudrait échapper à lui-même, renoncer à la vie. Mais au-delà de la vie il est menacé de la rencontrer encore, et encore plus terrible; car au-delà du tombeau il est une justice qui ne pardonne plus, parce qu'au-delà de la tombe il n'est plus de repentir ni de réparation possibles.

On objectera peut-être que, pour être à l'abri de ces terreurs, il suffit de l'athéisme; que quiconque nie Dieu peut être tout à la fois coupable et heureux. Mais d'abord l'athéisme par conviction est heureusement une chimère dont se repaît le fol orgueil du petit nombre. On peut avoir le courage de renier Dieu dans son cœur; mais si le méchant a intérêt à ce que Dieu ne soit pas, c'est précisément alors que son cœur ressent l'influence immédiate de la Divinité, et de ce moment c'en est fait de sa philosophie de l'esprit. Innocent, l'homme eût cru volontiers à un dieu aveugle, non plus occupé de nous que de l'insecte rampant

dans la poussière des champs ; mais , accablé sous le poids d'une action criminelle , il croit malgré lui en un dieu qui compte les jours de l'homme , pénètre ses pensées , pèse ses actions et lui rendra selon ses œuvres .

Tel est le triomphe de l'éternelle toute-puissance qui a voulu que , si sur cette terre la vertu n'est pas toujours récompensée , le vice du moins ne goûtât pas en sécurité le fruit de ses travaux . Ici sa sagesse providentielle marche à côté de sa justice ; elle veille en même temps aux intérêts de l'homme inspiré par le génie du mal et au bien-être de la société .

En parlant à la conscience de l'homme préméditant le mal , souvent elle étouffe le crime avant sa naissance ; par l'expérience du remords elle prévient la récidive , fait naître le repentir qui réconcilie le coupable avec lui-même et avec la société , et , si sa toute-puissance échoue contre une corruption trop profonde , elle apparaît sans cesse armée du glaive de sa colère , et c'en est assez pour le malheur du criminel sans repentance , jusqu'au jour où il subira un jugement sans appel .

Mais , heureusement pour la conservation de l'ordre public , la sévère leçon du remords n'est pas toujours perdue : elle porte ses fruits tôt ou tard . La société les recueille avec reconnaissance , en confessant qu'elle les doit à cette philosophie religieuse que l'impérissable sagesse a profondément inculquée dans le cœur de l'homme comme devant être le plus sûr garant des institutions sociales . L. DE C.

CHATON , voy. FLEUR .

CHATUILLEMENT , sensation particulière que détermine chez certaines personnes , appelées pour cela *chatouilleuses* , un attouchement superficiel , instantané et subit de quelque partie du corps . Cette sensation , qui commence par être agréable et qui bientôt devient incommode , douloureuse et même insupportable , ne se manifeste pas également ; outre que les femmes , les enfans et en général tous les sujets nerveux , en sont plus susceptibles que d'autres , on observe que les parties les plus pourvues de nerfs sont aussi les plus aptes à la développer . Tout le monde sait que la paume des mains , la plante des pieds , la région des

côtes , la lèvre supérieure , et des parties plus secrètes , sont le siège d'une sensibilité très développée , et que , si elles viennent à être chatouillées , il s'ensuit un besoin de rire insurmontable et fatigant qui peut aller jusqu'à la convulsion . Quelquefois on a vu cette plaisanterie avoir des suites funestes , et l'on dit que le crime et la tyrannie en ont fait usage pour faire périr des individus ; on les enveloppait de manière à les maintenir dans l'immobilité la plus complète , puis on leur chatouillait la plante des pieds sans interruption . Bientôt survenait une anxiété convulsive et une contraction permanente des muscles de la poitrine qui amenait une asphyxie mortelle . L'habitude cependant émousse cette sensation comme toutes les autres , et l'on prétend que les nobles dames de la Russie , comme les voluptueuses créoles , se font chatouiller doucement la plante des pieds par une jeune esclave pour s'endormir .

Le chatouillement et les phénomènes singuliers qui en sont la suite sont inexplicables . Pourquoi ce rire inextinguible ? pourquoi ces convulsions ? pourquoi tel est-il insensible à une impression qui peut tuer tel autre ? Nous ne pouvons que constater les faits , savoir , que le chatouillement exerce son action plus spécialement sur les nerfs qui se distribuent aux muscles de la respiration .

Il résulte de ce qui précède que , dans tous les cas où la respiration est accidentellement suspendue , il peut être utile de solliciter l'action des muscles respirateurs par le moyen du chatouillement provoqué avec modération ; mais qu'en général on doit s'abstenir d'une pratique dont les inconvéniens très réels ne sont compensés par aucun avantage . F. R.

CHATTERTON (THOMAS) , poète anglais , né en 1752 à Bristol , de parens pauvres . Déjà à l'âge de onze ans il écrivit une satire contre un méthodiste qui avait quitté sa secte pour un intérêt mondain . Le jeune Chatterton était mélancolique et vaniteux ; il rêvait la gloire , les richesses , l'immortalité . Il lisait beaucoup , et son goût le portait de préférence vers les antiquités et les vieux trésors de la langue anglaise . Ainsi , au sortir de l'école , des parchemins du

xv^e siècle, que son père avait acquis par hasard, tombèrent entre ses mains, et sur-le-champ il se procura des dictionnaires pour étudier les vieux dialectes anglais. En 1768 il fit imprimer, lors de l'inauguration d'un nouveau pont à Bristol, une description des moines qui les premiers avaient traversé l'ancien pont. Puis il composa des poèmes en vieux style, sous le pseudonyme du moine Rowlie. Beaucoup d'érudits s'y laissèrent prendre. Rassuré ainsi sur la portée de son talent, Chatterton se rendit à Londres, en 1769, et présenta un ouvrage à Horace Walpole, frère de l'homme d'état de ce nom. Walpole soumit ces poèmes à Gray et à Mason, qui contestèrent sur-le-champ leur authenticité, et taxèrent d'imposture le pauvre jeune homme. Durement rebuté, Chatterton se découragea; le métier de journaliste de l'Opposition ne put suffire à la fois à sa subsistance et à celle de sa mère et de sa sœur, qu'il soutenait de tous ses moyens. Le désespoir s'empara de lui : il prit du poison et mourut à peine âgé de 18 ans, en 1770. Lorsqu'on connut son infortune et qu'il n'était plus temps de la réparer, ses ouvrages se répandirent promptement; on se prit à admirer l'imagination forte, hardie, brillante, ce sentiment intime des beautés poétiques, la puissance créatrice qui se retrouve dans plus d'une page de la *Bataille de Hastings*, poème épique fragmentaire, de la tragédie d'*Ella* et de la *Métamorphose anglaise*. Le coloris romantique du moyen-âge est répandu avec un rare talent sur ces diverses productions. Les satires de Chatterton méritent aussi d'être citées. Du reste, les mélanges politiques qu'il a publiés sous son propre nom sont de beaucoup inférieurs aux ouvrages du pseudonyme Rowlie.

La vie de Chatterton forme un des plus tristes chapitres dans l'histoire de ces nombreux poètes moissonnés à la fleur de leur âge. Il a trouvé plusieurs biographes, et son innocente supercherie a produit plus d'un pamphlet. On peut consulter : *Life of Chatterton by G. Gregory*, London, 1789; Anderson, *British poets*, vol. XI; James Bryant, *Observations upon the poems of Th. Rowlie*, Lond., 1781, 2 vol.; *Poëms of Rowlie*,

published by Jeremiah Milles, Lond., 1782, in-4°. L'éditeur est partisan de l'authenticité de Rowlie; Tyrwhitt, un autre éditeur de Chatterton, laisse la question indécise. On a les OEuvres complètes de Chatterton, Londres, 1803, 3 vol. in-8°.

M. Alfred de Vigny, dans un drame rempli d'intérêt et de situations fortes, vient de donner une analyse psychologique du caractère de Chatterton, tel qu'il le conçoit. Le jeune homme orgueilleux s'est transformé sous sa plume en victime de l'injustice et de l'esprit de routine. Le drame de M. de Vigny reproduit la lutte éternelle de la poésie et du monde réel.

C. L. m.

CHAUCER (GEOFFROI), poète anglais, né à Londres en 1328. Il descendait d'une famille normande; son père lui fit donner une éducation libérale. Au sortir de l'université, il parcourut la France et les Pays-Bas. A son retour, Édouard III l'accueillit avec bienveillance et le reçut au nombre de ses pages; car au xiv^e siècle, et même dans le xviii^e, ce n'étaient pas seulement des enfans qui remplissaient cette charge en Angleterre. Par son mariage avec une noble Néerlandaise de la cour de la reine Philippine, Chaucer agrandit encore sa position; bientôt après il fit partie d'une ambassade qui se rendait à Gênes. En Italie, il se rencontra avec Pétrarque, peut-être avec Boccace. La mort d'Édouard III mit un terme à la prospérité du courtisan; car pendant la minorité de Richard II Chaucer se rangea du côté du régent, duc de Lancastre, et lorsque ce dernier fut renversé il se sauva en France. Puis, impatient de l'exil, il se constitua lui-même prisonnier et abjura son parti. Intimidé par des menaces ou séduit par des promesses, pour recouvrer sa liberté il fit des révélations sur les partisans du duc de Lancastre. Alors l'estime publique l'abandonna et la cour même lui retint sa pension. Réduit à un état voisin de la pénurie, il se retira à la campagne, où des recherches savantes occupèrent ses loisirs; il écrivit entre autres un traité sur l'usage de l'astrolabe. Vers la fin de sa carrière la faveur royale vint le retrouver : Richard II lui pardonna et lui conféra la dignité de che-

valier (*dilectus armiger noster*). Chaucer mourut en 1400 et fut enterré à Westminster.

Le mérite littéraire de Chaucer est incontestable : le premier il a introduit une versification harmonieuse dans un idiome encore brut et informe; à une grande finesse de goût il réunit beaucoup d'imagination, de l'esprit et un rare talent d'observation. Mais Chaucer n'appartient point à la classe de ces génies créateurs qui fraient de nouvelles routes : il n'a fait que transplanter, avec une étonnante facilité, dans la littérature anglaise, la poésie française de son siècle; presque tous ses contes comiques sont tirés de quelque fabliau. Ce n'est point pour rabaisser son mérite que nous signalons ce fait : Boccace et La Fontaine en ont agi de même; tel poète brille par l'invention, tel autre par la forme et par la mise en œuvre.

Les Contes de Canterbury (Canterbury tales) occupent le premier rang parmi les ouvrages de Chaucer. Ces nouvelles en vers sont racontées, d'après la fiction du poète, par des individus de tout rang, de tout âge et de tout sexe, qui font ensemble le pèlerinage de Canterbury. On sent que l'idée-mère est empruntée au Décaméron, à cette différence près que Boccace ne donne point de caractère spécial à ses interlocuteurs, tandis que Chaucer individualise parfaitement le chevalier, le propriétaire, l'abbesse, la religieuse, le moine, le frère lai, le négociant, le jésuite, le docteur, le cuisinier, le meunier, le batelier, et le reste des personnages composant la société des pèlerins. En tête de chaque nouvelle se trouve un prologue qui dessine, dans quelques contours vrais et saillans, la figure et l'état du conteur. C'est dans les portraits satiriques et les contes comiques que Chaucer a le mieux réussi; la nouvelle qui ouvre la série des *Canterbury tales*, est sérieuse, pathétique, remplie de beaux morceaux; mais ce n'est qu'une imitation de la Théséide de Boccace. Le conte du meunier est burlesque et passablement indécent. Les sujets des contes de l'intendant, du jésuite, de la femme de Bath, appartiennent tous à des fabliaux ou à des romans français.

Nous avons déjà signalé un point de contact entre Boccace et Chaucer; il en est un autre plus intime encore. Le conteur italien attaque les moines : le poète anglais, ami et complice de Wicléf, frappe à coups redoublés sur les vendeurs d'indulgences. Prenez son *Pardoner* (indulgencier), l'un des personnages des contes de Canterbury : il revient de Rome tout chargé d'indulgences; des reliques encombrant sa valise; vous y trouvez un morceau de la robe de la sainte Vierge, un lambeau de la voile du bateau de saint Pierre. MM. Villemain et Ampère ont relevé ce fait, qui n'est point sans importance dans l'histoire de la réforme.

Lorsque Chaucer moralise sans mêler la satire ou la plaisanterie à ses réflexions, il tombe dans la sécheresse et le bavardage; dès qu'il renonce à la versification et qu'il descend à la prose, son talent semble paralysé; sa touche fine et délicate est étouffée par un idiome encore dans l'enfance : aussi n'en fait-il usage que pour y déposer son érudition et sa morale. Le conte du prêtre, par exemple, renferme un traité ascétique sur les vices et les vertus, et les prescriptions (*remedia*) convenables pour étouffer les premiers, des cordiaux (*relevationes*) pour raviver les secondes.

La plupart des œuvres poétiques de Chaucer rentrent dans le genre de la narration. Il a traduit le fameux *Roman de la Rose*; sous le titre de *Troilus and Creseide* il a remanié le *Filostrato* de Boccace; la Lamentation de Marie-Madeleine, est empruntée aux œuvres de saint Origène; ses *ballades* ne ressemblent en rien aux ballades écossaises et anglaises; elles imitent le genre lyrique qui portait ce nom dans la France du moyen-âge.

Quoique les ouvrages en prose de Chaucer soient fort au-dessous de ses vers, on ne peut les passer sous silence : ce sont les essais d'un homme d'esprit qui s'efforce d'ennoblir le langage usuel, et de l'élever au rang de langue écrite. Son *Testament de l'Amour* a été composé pendant sa disgrâce : c'est un traité sur les biens et les maux de la vie humaine, jeté dans le cadre d'une vision allégorique et imité de Boèce, que Chaucer avait traduit préliminairement. Après

lui, pendant un siècle, la prose anglaise ne fit aucun progrès; Chaucer a donc le double mérite d'avoir créé un moule pour le style prosaïque et poétique d'une langue nouvellement formée. Bon nombre de mots normands ont obtenu droit de bourgeoisie en anglais, grâce à Chaucer; on ne lui en a point voulu dans son pays natal, et ses panégyristes l'ont proclamé l'*Étoile du matin de la poésie anglaise*. Quant aux éditions de Chaucer, voici celles en sont les principales : *The works of Goffrey Chaucer, by John Urry, Lond., 1721, in-fol.*; *The Canterbury tales of Chaucer, by Tyrwhitt; Londres, 1775, 5 vol. in-8°*. Les anciennes éditions des différens ouvrages de Chaucer dont Dibdin a donné la liste, sont aujourd'hui d'une rareté extrême, même en Angleterre. L. S.

CHAUCES (les), peuplade germanique, avaient leurs demeures entre l'Ems, le Weser et l'Elbe, vers les côtes de la mer du Nord, dans les pays actuels d'Ostfrise, d'Oldenbourg, de Brême; ils se divisaient en *Chauci majores* et *Chauci minores* (grands et petits). Ils entrèrent, vers le milieu du troisième siècle, dans la confédération franque, suivant l'opinion à peu près générale aujourd'hui, qui admet, comme fait historique, la formation et l'existence de cette ligue (voy. FRANCS). A. S.-R.

CHAUDET (ANTOINE-DENIS), sculpteur, né à Paris en 1763, et mort dans la même ville en 1810, débuta dans les arts à une époque où les mauvaises doctrines avaient la vogue en France. A 21 ans il remporta le grand prix sur un bas-relief à plans multipliés, dont le sujet était Joseph vendu par ses frères, dans lequel il introduisit des bergers, des troupeaux, des arbres, des lointains chargés de détails; mais à Rome son goût s'épura : les ouvrages de Michel-Ange, de Raphaël, les monumens de l'antiquité, ses liaisons intimes avec Drouais, son compatriote et son émule, furent autant de sources où il puisa cette sagesse de composition, ce grand caractère, cette exécution spirituelle et facile qui distinguent ses meilleurs ouvrages. De retour dans sa patrie en 1789, il exécuta pour le Panthéon un groupe de

l'Émulation de la gloire. En opposition de style et de *faire* avec les productions de l'époque, cet ouvrage ne fut pas goûté; on ne lui rendit justice que quand l'école de David eut dessillé les yeux des artistes. Son *OEdipe enfant* secouru par un berger, son *Cyparisse* pleurant un faon chéri, son *Cincinnatus*, son *Amour* présentant une rose à un papillon ou séduisant l'ame par l'attrait du plaisir, resté imparfait et achevé sous la direction de Cartellier; son *Paul et Virginie*, admiré de Bernardin de Saint-Pierre lui-même; sa figure de la *Sensibilité* ou, si l'on veut, de la *Surprise* sous les traits d'une jeune fille qui s'étonne, qui devient rêveuse en touchant une sensitive; un *Bélisaire* en bronze; la statue de *la Paix*, en argent, placée au château des Tuileries; celle de *Napoléon*, si bizarrement costumé, qui surmontait la colonne de la place Vendôme avant 1815; plusieurs bas-reliefs dans l'intérieur de la cour du Louvre, et celui du Musée, où il a représenté la *Peinture, la Sculpture et l'Architecture*, sont les ouvrages qui perpétueront son souvenir et le maintiendront, non au premier rang des sculpteurs de notre siècle (car il fut plus spirituel que profond, plus tendre, plus gracieux, que sévère et correct), mais parmi les artistes dont les productions aimables doivent plaire dans tous les temps. Comme peintre, Chaudet n'a pas manqué d'un certain mérite; son tableau d'*Énée et Anchise*, bien que faible de coloris et de pinceau, comme sont ordinairement ceux des artistes qui ont plus volontiers exprimé leurs pensées sur le marbre que sur la toile, est un ouvrage digne d'éloges sous le rapport de la composition et de l'étude des formes; ses compositions pour le *Britannicus*, l'*Esther* et l'*Athalie*, gravées dans la belle édition in-folio de Racine donnée par P. Didot, enfin ses articles sur le vocabulaire des arts du Dictionnaire de l'Académie, qu'une prochaine publication va livrer au public, sont des témoignages de l'étendue et de la variété de son savoir, comme de la sagacité de son esprit. C'est en 1805 que Chaudet fut nommé membre de la classe des Beaux-Arts de l'Institut.

Madame Chaudet, née JEANNE-ÉLISABETH GABIOU (en 1767), s'est fait un nom parmi les femmes qui se sont adonnées à la peinture des sujets familiers. On a gardé le souvenir de cette *Jeune fille montrant à lire à un chien*, du salon de 1798, chef-d'œuvre de naïveté enfantine; d'*une jeune fille mangeant du lait* en présence d'un chien qui fait la révérence pour en obtenir, exposé en 1812, année où M^{me} Chaudet obtint un prix d'encouragement. Croyant corriger le défaut de son mari, qui fut son maître et dont les ouvrages étaient ternes, gris, monotones, elle affecta le clair, le brillant, le lumineux, et franchit bientôt la ligne qui sépare la fraîcheur du factice. Ses derniers tableaux sont roses et blancs, et faibles de contours. M^{me} Chaudet a laissé de beaux portraits, parmi lesquels il faut citer celui de M^{me} Gérard.

L. C. S.

CHAUDIÈRE. C'est un vase dont l'emploi est extrêmement fréquent dans les arts et dans l'industrie: il sert à faire bouillir des liquides; toutefois on ne donne à ce vase le nom de chaudière que lorsqu'il est fait de métal. Il faut distinguer la chaudière du *chaudron* et de la *cuve*, qui servent en apparence aux mêmes usages: le chaudron n'est, à proprement parler, qu'un ustensile de cuisine ou de pharmacie; la cuve sert à des préparations ou à des macérations; on ne fait pas chauffer un liquide dans une cuve, on l'y verse déjà bouillant, ou bien on l'y chauffe par un jet de vapeur, comme cela se pratique aujourd'hui avec de grands avantages.

La chaudière est une partie fort importante des machines à vapeur. C'est dans son sein que se forme la vapeur dont l'élasticité met en mouvement, par différents mécanismes, la manivelle, les pistons, etc. Les principales conditions à remplir pour une bonne chaudière sont la force de résistance, la légèreté et le peu de volume. Dans les machines à haute pression, l'effort exercé par la vapeur sur les parois de la chaudière est extrêmement considérable. Il est inutile de s'appesantir sur la nécessité de la légèreté et du peu de volume de la chaudière pour les machines locomotives.

La forme des chaudières des machines à vapeur a beaucoup varié; on découvre chaque jour des perfectionnements nouveaux: un des plus importants c'est de donner à la chaudière une forme telle que, sous un certain volume, elle présente à la flamme du foyer la plus grande surface possible. Autrefois toutes les chaudières étaient cylindriques; depuis quelque temps on a beaucoup employé la forme sphérique comme ayant la plus grande capacité pour la même superficie. On construit beaucoup de chaudières dans l'intérieur desquelles sont disposés des tuyaux conducteurs de la chaleur fournie par le foyer. Une chose fort importante pour mettre la chaudière à l'abri des explosions, c'est que ses parois soient partout également épaisses; autrement on aurait à craindre des malheurs occasionnés par des déchirures. Nous ne parlerons pas ici des différens accidens causés par les explosions des chaudières des machines à vapeur; il en sera question à l'article EXPLOSION. La chaudière doit être de temps en temps débarrassée du dépôt salin qui adhère à ses parois et qui finirait par les altérer. On conseille de placer au fond un lit de matières végétales (des pommes de terre) qui empêche les dépôts de s'attacher au métal.

C-s.

CHAUDRONNIER. Ce nom est donné indistinctement à ceux qui fabriquent divers ustensiles de ménage, aux ouvriers qui planent, polissent et brunissent les planches dont les graveurs se servent, et aux fabricans d'instrumens d'acoustique et de musique.

La première classe de chaudronniers, appelés *grossiers*, emploie, outre le cuivre rouge, le cuivre jaune ou le laiton. Les ustensiles que ces chaudronniers fabriquent ne sont pas d'une seule pièce; un grand nombre se fait par la réunion de plusieurs planches de cuivre, clouées l'une à l'autre sur leurs bords, opération qu'on appelle *river*. Souvent aussi le chaudronnier est obligé de souder diverses parties d'un vase, et il y parvient en employant la soudure forte ou la soudure tendre.

La seconde classe comprend les chaudronniers planeurs, parce qu'ils rendent

planes les surfaces des planches de cuivre rouge. Pour y parvenir ils grattent le cuivre, étirent les planches, les dressent, et ensuite les planent; puis poncent le cuivre, le charbonnent pour en enlever les traits qu'a faits la pierre ponce, et enfin polissent ou brunissent les planches. C'est seulement alors que les graveurs peuvent les employer.

La troisième classe n'emploie guère que le cuivre rouge pour la confection des instrumens; mais il faut qu'il soit rendu très mince au moyen du marteau. C'est avec cette matière ainsi préparée qu'on confectionne les cors de chasse, les trompettes, etc.

L'art du chaudronnier est resté presque stationnaire. Il est vrai que ses procédés sont assez bornés et que ceux qui l'exercent n'ont besoin que de pratique et d'adresse pour réussir; cependant quelques opérations demandent une grande dextérité, telle que celle du *retreint*, qui signifie resserrer, et au moyen de laquelle on parvient à faire les chaudrons, les marmites, les caisses de tambour et autres objets qui affectent la forme cylindrique. La confection des tubes contournés servant aux cors de chasse, trompettes, etc., présente aussi de grandes difficultés. Autrefois les parties creuses de plusieurs pièces, telles que les anses des arrosoirs, se remplissaient avec du plomb pour empêcher que les chocs les déformassent: on y substitue aujourd'hui le plâtre, plus léger, et qui atteint le même but.

V. DE M-N.

CHAUFFAGE. Ce mot indique la manière et l'action de se chauffer. En le considérant dans tous ses détails, c'est vraiment un art dont les applications sont fort étendues et souvent très difficiles. Nul doute que depuis quelques années, grâce à l'emploi de la vapeur et de l'air chaud, il n'ait fait d'immenses progrès, surtout en ce qui concerne les appareils; mais il n'en est pas moins vrai qu'en France on ne sait pas encore se chauffer, surtout dans nos maisons, dans un grand nombre d'édifices, tels que les églises, les bibliothèques, etc. C'est par exception que nous pourrions citer tel établissement, tel auditoire nouveau, où la chaleur est conservée,

distribuée également et économiquement.

Un des moyens les plus simples de se chauffer est l'emploi des *cheminées*; mais cet appareil sera décrit plus bas. Viennent ensuite les *calorifères*, nom qu'on donne aux poêles de diverses formes, aux fourneaux et autres appareils, qui ont pour objet de distribuer la chaleur dans les ateliers, les manufactures, les appartemens, etc. Dans cette classe il faut placer les *poêles de Curaudeau*, semblables aux cheminées du même auteur. Les gaz produits par la combustion circulent autour de l'appareil et se rendent dans un tuyau commun, d'où partent des bouches qui projettent la chaleur dans l'appartement; 2^o les *poêles calorifères de Désarnod* dont la construction est différente de ceux de Curaudeau, mais qui ont le même but. L'expérience prouve qu'avec la même quantité de bois, on élèverait une fois plus la température avec ceux-ci qu'avec ceux-là; 3^o les *calorifères à air* qu'on emploie plus particulièrement à chauffer les étuves, les séchoirs, les ateliers, etc., et dans le cas où l'on veut obtenir une température au-dessus de 20 degrés. Dans le nord, on s'en sert pour entretenir, avec un seul foyer, une température uniforme dans les diverses pièces d'une maison; 4^o les *calorifères d'eau*, analogues aux précédens et où l'eau chaude circule au lieu de l'air, ne sont pas moins utiles lorsqu'il s'agit d'élever la température d'un petit nombre de degrés et d'une manière constamment uniforme. Il faut ajouter que dans les grands établissemens où les calorifères sont garnis d'un plus ou moins grand nombre de tuyaux cylindriques, on les place dans des caves construites sous le bâtiment. Mais il serait préférable de les poser dans une pièce basse et de mettre seulement la bouche du foyer au dehors pour la commodité du service. On conçoit que lorsqu'on applique la chaleur à l'eau renfermée dans un tube, les molécules les premières échauffées se dilatent et, devenant plus légères, s'élèvent et viennent occuper la partie supérieure du tube jusqu'à ce que le refroidissement les fasse retomber. Elles sont alors place à d'autres qui arrivent échauffées à leur tour par le foyer commun. C'est cette

succession d'échauffement et de refroidissement qui aide beaucoup à l'émission du calorique, lequel s'infiltré à travers l'enveloppe des tubes et chauffe les objets environnans.

Il faut mettre hors ligne les *calorifères à la vapeur* ou, pour mieux dire, le *chauffage à la vapeur* dont la découverte est attribuée à Rumfort. Leurs avantages sont incontestables; car ils ne présentent aucun danger pour le feu, ils peuvent transmettre très loin la chaleur, n'exigent qu'un seul foyer, donnent une grande régularité de température, n'ont besoin que d'un seul surveillant et permettent enfin à ceux qui en font usage, de calculer d'avance les dimensions des appareils; la quantité de combustible, la dépense d'établissement, etc. Les formes des appareils varient à l'infini; quant à la matière à employer c'est le cuivre qui mérite la préférence. Les tuyaux dans lesquels la vapeur doit passer pour aller plus loin échauffer un local désigné, sont en général d'un petit diamètre, tandis que ceux qui sont placés dans les endroits même où la chaleur doit se faire sentir, doivent avoir des surfaces étendues et permettre au calorique de rayonner, ce qu'on facilite en enduisant ces surfaces d'une couche de peinture. Un bon modèle de chauffage à citer est celui de la bourse de Paris. Les appareils ont été construits dans les ateliers de Charenton, dirigés alors par MM. Manby et Wilson. La vapeur sert aussi à chauffer les liquides avec une grande économie. Il suffit de faire plonger dans les réservoirs les tubes qui conduisent la vapeur. Il y a beaucoup d'arts auxquels s'appliquent ces procédés. On sèche également les toiles par la vapeur, et il suffit pour cela de les enrouler sur des cylindres creux qu'elle traverse. On voit par cette analyse que le chauffage est applicable à presque tous les arts, et que son mode varie selon les lieux, l'objet qu'on veut chauffer, la température qu'on veut obtenir, la durée de cette température, etc.

Un des élémens du chauffage, c'est le combustible. Nous renvoyons à ce mot pour compléter ce qui nous reste à dire sur le chauffage.

V. DE M.-N.

CHAUFFERETTE, ou plus exacte-

ment *chauffe-pieds*, petit appareil destiné à chauffer ou à maintenir chauds les pieds. Un petit vase de terre ou de tôle rempli de cendres chaudes ou de poussier de charbon allumé, et quelquefois renfermé dans un coffret de bois percé de trous, telle était la chaufferette vulgaire dont se servaient jadis les gens qui n'avaient pas le moyen de se chauffer mieux. Mais on leur reprochait plusieurs inconvéniens dont le plus réel et le plus grand était le dégagement d'acide carbonique, qui pouvait, dans les endroits fermés, produire des accidens sérieux ou tout au moins de grandes incommodités. Alors on imagina de substituer au réchaud allumé une plaque de fonte chauffée enfermée dans un appareil approprié, ou de l'eau bouillante contenue dans un vase d'étain, qu'on pouvait au besoin mettre dans le lit. Enfin, l'invention la plus commode et la plus moderne est celle des *Augustines*. Qu'on se figure une petite boîte plate de la hauteur d'un tabouret, et recouverte d'un tapis; au fond est une petite lampe à l'huile au-dessus de laquelle se met un coffre plat, rempli de sable fin, qui, échauffé par la flamme de la lampe, maintient une douce et constante chaleur. Ces chaufferettes simples et sans mauvaises qualités sont généralement en usage à présent, et ont même été adaptées aux voitures particulières et publiques. Dans plusieurs diligences, et à Paris dans les voitures de place appelées berlines du Delta, on a les pieds chauffés de cette manière.

On a reproché aux chaufferettes en général d'être une cause du catarrhe utérin chez les femmes (utéro-vaginite): cette assertion est mal fondée, et tout au plus s'appliquerait-elle à l'usage de chaufferettes trop ardentes, comme les emploient quelquefois, faute de mieux, les pauvres gens. En tout cas, elle ne devrait pas faire proscrire un usage utile et innocent en lui-même.

F. R.

CHAUFFEURS. Ce nom désigne une espèce particulière de brigands, qui, à la faveur des troubles qui agitèrent la France à la fin du XVIII^e siècle et même encore au commencement du XIX^e (de 1795 à 1803), désolèrent de la manière la plus affreuse les départemens de l'est et du midi. Ces brigands se faisaient un jeu de tous les

crimes : le vol, le pillage, le meurtre, le viol, l'incendie n'étaient rien pour eux. On les appelait *chauffeurs* parce qu'ils *chauffaient* graduellement la plante des pieds de leurs victimes, jusqu'à ce que celles-ci eussent révélé le lieu où elles cachaient leur argent et leurs objets précieux. Ces bandes, réellement formidables, se composaient de vagabonds de toute espèce, de malfaiteurs expérimentés et hardis, de déserteurs et de soldats licenciés. Le Directoire ne prit contre eux que des mesures insuffisantes : lorsqu'on saisissait quelques chauffeurs, les juges devant lesquels on les traînait étaient tellement dominés par la crainte qu'ils n'osassent les condamner. Pourtant on était parvenu à les faire disparaître sur quelques points. Bonaparte, devenu premier consul, fit agir la force publique avec énergie. Peu à peu ces brigands, que les uns prétendaient excités par les royalistes et les autres soudoyés par l'Angleterre, furent anéantis. Schinderhannes (*voy. ce nom*), le plus redoutable d'entre eux, se défendit jusqu'en 1803 dans les nouveaux départemens du Rhin. Les chauffeurs sont aussi connus sous le nom de *garrotteurs*.

A. S.-R.

CHAUFFOIRS. Dans les contrées où règnent des froids rigoureux et prolongés la bienfaisance publique ou privée ouvre, pendant la mauvaise saison, de vastes salles chauffées, où les malheureux des deux sexes, mais plus particulièrement les femmes et les vieillards, peuvent se réunir et se livrer à tous les travaux qui n'exigent point un atelier spécial. Quelquefois les chauffoirs servent de refuge aux pauvres, non-seulement pendant le jour, mais encore pendant la nuit. On emploie alors pour le coucher des lits suspendus qu'on retire chaque matin. Dans la belle saison les chauffoirs peuvent recevoir une autre destination : ils peuvent servir de magasins ou d'ateliers de travail. Récemment on a essayé, mais sans succès, d'introduire les chauffoirs publics à Paris (10^e arrond.). J. B.-R.

On peut aussi appeler *chauffoirs*, les foyers couverts et entourés de sièges qu'on voit dans quelques grandes villes des pays froids, autour des théâtres et en d'autres lieux où stationnent les voitures. S.

CHAULAGE. On désigne sous ce nom l'emploi qu'on fait de la chaux pour détruire dans les blés destinés à l'ensemencement les principes de la carie (*voy.*). La chaux dont on fait usage est tantôt caustique, tantôt hydratée; quelques-uns l'emploient seule, d'autres la mélangent aux différentes substances caustiques et corrosives; ici l'opération se fait par immersion, là par simple aspersion. Toute la différence qui existe entre l'emploi de la chaux vive et celui de la chaux éteinte git dans l'époque de l'hydratation, qui a lieu avant ou immédiatement après le mélange du grain et de la chaux. Les substances qu'on ajoute le plus souvent à celle-ci sont le sel, les cendres, la suie, le salpêtre, le liquide qui s'écoule du fumier d'écurie. Toutes ces matières concourent à l'effet désiré, soit en stimulant la force germinatoire des graines et en la faisant triompher des influences morbifiques, soit en ajoutant à l'action délétère qu'exerce la chaux sur les germes de la carie, celles d'une autre base alcaline, savoir la potasse, la soude ou l'ammoniaque. A l'appui de cette seconde manière de voir on peut citer les expériences récentes de M. Mathieu de Dombasle qui, pendant 2 années de suite, a remarqué que l'addition d'un dixième d'hydrochlorate de soude (sel commun) à la chaux en augmente sensiblement l'action préservatrice, et que le carbonate de soude employé au lieu de l'hydrochlorate est encore plus énergique, mais nuit à la faculté germinatrice des graines.

Des deux manières de *chauler*, par immersion ou par aspersion, la première est la plus embarrassante et la plus longue; mais en revanche elle est la plus efficace et elle exige le moins de chaux. On met la semence dans un cuvier et l'on verse par-dessus de l'eau froide ou chaude dans laquelle on a délayé soit de l'hydrate de chaux, soit de la chaux vive. On emploie pour un hectolitre de grain environ un kilogramme de chaux. L'eau doit être en quantité suffisante pour recouvrir le grain de quelques pouces, et on y laisse séjourner celui-ci pendant 12 à 24 heures, suivant le degré de concentration du lait de chaux et la température de l'eau employée. Deux ou trois

fois pendant la durée du bain on remue la masse, ou même, suivant le procédé de Cadet de Vaux, on soutire et remet à chaque fois dans la cuve l'eau soutirée. Les grains cariés viennent en partie nager à la surface du liquide d'où on les enlève; de plus, la chaux détruit les germes de carie qui peuvent adhérer à la surface des grains sains. Au bout du temps indiqué on décante le liquide, on retire le grain, on le met en tas pour qu'il s'égoutte, et on le remue fréquemment de peur qu'il ne s'échauffe; on fera bien, au reste, de le semer le jour même du chaulage ou peu de jours après. Quand on procède par aspersion on se contente d'arroser le blé avec le lait de chaux, de le remuer avec la pelle de manière qu'il n'y ait pas un seul grain qui n'en soit couvert, et de le laisser en tas pendant 24 heures au moins. En suivant cette seconde méthode on doit employer 4 kilogr. de chaux par hectolitre de grains. L'inconvénient qu'elle présente, c'est qu'elle ne permet pas de séparer les grains complètement infectés de ceux qui sont seulement recouverts des germes d'infection.

Non-seulement le chaulage détruit le principe de la carie, mais encore il active la germination et rend les grains moins susceptibles d'être dévorés par les insectes, les oiseaux ou autres animaux nuisibles. On a recommandé à diverses époques quelques substances qui produisent autant ou même plus d'effet que la chaux, sans être employées en aussi grande quantité: tels sont entre autres le sulfate de cuivre ou vitriol bleu, essayé d'abord par Bénédicte Prévost, l'arsenic, l'acide sulfurique, etc.; mais ces substances étant des poisons ou pouvant donner lieu à de graves accidens entre des mains inhabiles, il serait imprudent de chercher à en généraliser l'emploi ou de recommander aux cultivateurs les différentes poudres dont elles sont la base.

J. Y.

CHAULIEU (GUILLAUME - AMFRY DE), né en 1639 à Fontenai, dans le Vexin normand, vint de bonne heure habiter la capitale. Ses parens en avaient fait un ecclésiastique: le grand-prieur de Vendôme, trouvant chez lui des goûts

analogues aux siens pour le plaisir, la bonne chère et la poésie, en fit un opulent abbé. Il eut pour plus de 30,000 livres de rente en bénéfices, et jamais bénéficiaire ne satisfait moins à la loi canonique de la résidence. Il fixa la sienne à Paris: là, dans une jolie maison qui faisait partie de l'enclos du Temple, il mangeait gaiment le bien de l'Église, avec une société choisie de gens de lettres et d'aimables épicuriens. On y voyait réunis les deux princes de Vendôme, ses bienfaiteurs; le marquis de LaFare, son ami et son émule dans la poésie légère; le jeune Voltaire, qui rêvait la gloire en donnant quelques-uns de ses instans à la volupté. La gaité insouciant, la philosophie *horatienne* de l'abbé de Chaulieu ajoutaient au charme de ces réunions. Paresseux avec délice, suivant l'expression d'un homme d'esprit des plus actifs, il trouva néanmoins le temps de composer un assez grand nombre de petites pièces de vers, souvent remplies de négligences, mais dont plusieurs ont aussi de la grace et de la facilité. Ces bagatelles lui firent alors une grande réputation parmi des lecteurs qui n'étaient point encore blasés sur la poésie fugitive, et auxquels les chefs-d'œuvre de Voltaire dans ce genre n'en avaient point jusqu'alors fait connaître la perfection. Toutefois ces succès poétique ne lui valurent point les honneurs du fauteuil académique qu'il avait brigüés: Chaulieu s'en consola avec une gaité plus franche que celle de Piron. Il ne fit point d'épigrammes contre l'Académie, mais il continua à composer, entre deux plaisirs, parfois entre deux accès de goutte, quelques-unes de ces bluettes qui l'avaient fait surnommer *l'Anacréon du Temple*.

Parvenu à un âge avancé, l'abbé de Chaulieu conservait encore les goûts et la vivacité de la jeunesse, et à 80 ans il eut une véritable passion pour la femme spirituelle connue tour à tour sous les noms de M^{lle} de Launoi et de M^{me} de Staal. Quelquefois cependant des idées mélancoliques venaient l'assaillir, surtout quand à ses infirmités habituelles se joignit la cécité. Mais, modifiées par son épicurisme, elles semblèrent prêter plus de charme à ses derniers vers. C'était

vraiment le chant du cygne que cette petite pièce semi-élégiaque sur sa retraite champêtre de Fontenai, que terminait ainsi le poète octogénaire :

Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir !

Cependant ce ne fut pas sous leur ombrage qu'il termina sa longue carrière: il mourut à Paris en 1720, dans sa maison du Temple, à l'âge de 81 ans; mais d'après ses dernières volontés, ses restes furent transportés à Fontenai, pour y être inhumés.

Deux éditions des œuvres de Chauvieu parurent quelques années après sa mort. Dans la première (1724) on joignit à ses poésies celles de son ami La Fare. La seconde (2 vol. in-8°, 1733) portait, comme la précédente, la fautive indication d'*Amsterdam*, concession faite aux scrupules de l'autorité, qui voulait avoir l'air de n'accorder que sa tolérance à la publication des vers assez peu religieux d'un abbé. En 1774, il en parut une édition plus soignée, cette fois avec l'annonce de l'impression à Paris; elle est augmentée d'un grand nombre de pièces, d'après les manuscrits de l'auteur. C'était rendre un mauvais service à sa mémoire: mieux eût valu ne conserver que ce qui le méritait, et un petit volume eût amplement suffi. M. O.

CHAUME (*calamus*). On donne vulgairement ce nom à la tige des graminées (*voy.*); c'est un tube allongé, creux, cylindrique, ordinairement simple, rempli d'une substance plus ou moins consistante, entremêlée de filets ligneux très fins, composés eux-mêmes de fibres encore plus délicates. On le confond souvent et très maladroitement avec le chaluveau, mot destiné à exprimer la prétendue tige des cypéracées. Le chaume ne se divise point, il porte un seul épi; il est entrecoupé de distance en distance par des nœuds saillans et durs, d'où partent des feuilles entières, longues, étroites, terminées en pointe et engainantes à leur base. Dans le nœud s'opère en secret la séparation des filets, dont les uns sont chargés de produire la feuille et les autres d'aider au développement successif de la partie qui s'élève.

Dans le langage agricole on appelle

chaume la racine et la partie inférieure du véritable chaume qui restent encore quelque temps sur pied après que les blés ont été coupés. On n'est point d'accord sur l'emploi du chaume: les uns l'arrachent pour le brûler dans la maison; les autres pour le faire pourrir dans les étables ou bergeries; quelques-uns le réduisent en cendres sur place; d'autres enfin l'enterrent par un coup de charrue. De toutes ces méthodes, la dernière est, à notre sens, la meilleure: le chaume est encore rempli de tous les principes constituans de sa végétation, les rayons d'un soleil ardent n'ont pas encore eu le temps de les dissiper; dans cet état il fournira plus d'humus, et puis, c'est un moyen certain de détruire beaucoup de mauvaises herbes dont les graines ne sont pas encore mûres.

A. T. D. B.

CHAUMES. Dans les Vosges on appelle ainsi les hautes montagnes dont on a abattu tous les arbres et dont les sommités, ordinairement un peu étendues, offrent des pâturages où l'on conduit durant l'été les bêtes à grosses cornes, les chèvres et les moutons. C'est sur les chaumes que l'on fabrique les fromages de Gerardmer, de Gruyère, de Vache-lin, etc. Les chaumes ont parfois de 1,000 à 1,400 mètres d'élévation; l'herbe y est courte, abondante, de bonne qualité, presque uniquement formée de graminées, de composées et autres plantes nourrissantes et aromatiques. Ce sont généralement des anabaptistes qui louent ou exploitent les chaumes. Ils y ont des huttes pour le bétail et d'autres pour la fabrication des fromages.

On monte sur les chaumes depuis le 15 mai; quelquefois plus tard, selon que les neiges fondent plus ou moins vite; et l'on en descend vers les premiers jours d'octobre, aussitôt que la neige reparait.

Quand on arrive le matin sur les chaumes, principalement avant le lever du soleil, on trouve les animaux couchés: les vieux font le cercle, tenant la tête en avant; au centre sont les jeunes, les femelles pleines. Il faut bien se garder de conduire avec soi un chien: la vue de cet animal met les vaches en fureur; elles se lèvent, mugissent d'une manière effrayante. Ce signal est celui du péril,

car on voit accourir aussitôt les bestiaux des chaumes voisines. Le chien ne tarde pas à périr, et son maître, s'il ne monte promptement sur un arbre, s'il ne se réfugie à toutes jambes vers une hutte, court les plus grands dangers. A. T. D. B.

CHAUMETTE (PIERRE-GASPARD), prénoms auxquels il substitua dans la suite celui d'Anaxagoras, naquit, en 1763, d'un cordonnier de Nevers, et passa par toutes sortes d'états avant de devenir, après la journée du 10 août 1792, procureur de la commune de Paris, sur laquelle il exerça long-temps un grand ascendant. Ce conventionnel furibond prit part à toutes les mesures violentes votées par l'assemblée où il siégeait parmi les amis d'Hébert (v.). Il sera question de lui aux mots TERREUR, MAXIMUM, et à l'occasion des fêtes de la RAISON. Vaincu par Robespierre, il porta sa tête sur l'échafaud le 13 avril 1794. S.

CHAUMIÈRE, habitation du pauvre. Elle a pris son nom de l'habitude où l'on est de la couvrir de paille, de chaume ou de mousse, ce qui l'expose à de fréquents incendies. Il serait à désirer qu'elle fût construite en terre argileuse sur un parallélogramme de 5 mètres de large sur 10 de long, et creusée de 30 centimètres en contre-bas du niveau du sol. L'argile doit être adhérente et compacte, bien battue, parfaitement pilonnée par couches de 5 centimètres d'épaisseur, légèrement humectée d'eau en la corroyant, afin de ne former qu'une seule masse ferme et dure. On élève ce massif d'aplomb jusqu'à 2 mètres de hauteur, et ensuite on le continue en pente de 45 degrés jusqu'au sommet, pour former le comble de la chaumière, plaçant par intervalles des crochets en bois pour arrêter les perches de la couverture, qu'on fait ensuite en chaume, roseaux, genêt, bruyères. De la sorte la chaumière est saine, à l'abri du feu; la famille du malheureux y trouve un asile assuré; l'on peut y établir des divisions en planches et se procurer toutes les aises convenables, donner à chaque division une destination particulière, ce qui amène le besoin de l'ordre et de la propreté. De pareilles habitations ne sont nullement coûteuses, l'argile abondant

presque partout; ce serait une charité bien entendue que d'en offrir une à chaque famille indigente. Quand on est assuré d'un lieu de repos agréable, qu'on peut dire: *Je suis ici chez moi*, l'amour du travail vient de suite, accompagné de la santé. Les colonies agricoles de la Belgique viennent à l'appui de cette réflexion; il en sera traité plus bas. A. T. D. B.

CHAUMONT, chef-lieu de préfecture du département de la Haute-Marne (l'ancien Bassigny), à 61 lieues S.-E. de Paris, est une jolie petite ville bâtie dans un site agréable, sur une haute colline au pied de laquelle coule la Suize, à un quart de lieue du confluent de cette rivière avec la Marne. Sa population s'élève à 6,600 âmes. L'arrondissement dont Chaumont est le chef-lieu comprend 10 cantons et 198 communes avec 77,500 habitans. Patrie du sculpteur Bouchardon, Chaumont est généralement bien bâti; la plupart de ses rues sont larges, propres et bien percées. On y remarque un hôtel-de-ville de construction récente et d'une bonne architecture; de jolies promenades couronnent la partie haute de la ville, et une autre, sur le versant de la colline, se dessine agréablement en amphithéâtre et forme un beau point de perspective. Chaumont possède un hôpital, un cabinet de physique et une bibliothèque publique contenant 24,000 volumes. Le fer, la coutellerie, les eaux-de-vie de marc, la ganterie, les tissus et tricots de laine forment le principal objet des exploitations industrielles et du commerce de cette ville.

TRAITÉ DE CHAUMONT. Lorsqu'après la rupture du congrès de Châtillon (voy.) les plénipotentiaires des quatre grandes puissances alliées, incertaines encore de l'issue de la lutte dans laquelle elles étaient engagées contre Napoléon, voulurent prévenir la possibilité d'une dissolution de la sixième coalition, elles arrêtèrent les bases d'un traité qui fut signé à Chaumont le 1^{er} mars 1814, acte diplomatique dont les conséquences allaient être plus redoutables pour la France que tous les plans stratégiques des alliés. On a donc eu raison d'appeler cette quadruple alliance, remarquable déjà par l'esprit de méfiance qui y règne, « un événe-

ment de la plus haute importance » (*Histoire abrégée des traités de paix*, édition de Schoell, t. X, p. 414 et suivantes) : c'est à la fois une alliance offensive et défensive avec objet défini et tout spécial ; c'est un traité de subsides, et encore un pacte de concert éventuel, portant mutualité de garanties dans une direction politique seulement indiquée. Elle fut signée pour l'Autriche par le prince de Metternich, pour la Grande-Bretagne par lord Castlereagh, pour la Prusse par le baron depuis prince de Hardenberg, et pour la Russie par le comte de Nesselrode.

Cette quadruple alliance n'a pas été consignée dans un instrument unique que toutes les parties aient approuvé : il y eut traité spécial de chacune d'elles avec les trois autres, ce qui donna six instrumens conformes d'ailleurs, à la seule différence de l'indication des parties contractantes. La cause de cette singularité est sans doute que des clauses secrètes devaient être ajoutées aux articles patens, et que l'existence de ces clauses devait rester ignorée de l'une des parties. En effet, pour entraîner le concours des masses à cette guerre, présentée comme une lutte de l'esprit d'affranchissement et de liberté, deux des gouvernemens du Nord avaient dû exalter l'élan des idées libérales dans leurs populations, et l'on se proposait de refréner ce mouvement au plus tôt, dès qu'on l'aurait exploité au profit du pouvoir souverain. Or cette partie secrète de l'alliance de Chaumont, qui peut-être a servi plus tard de base à la sainte-alliance (*voy.*), ne pouvait convenir aux vues du cabinet de Saint-James, quelle que fût alors sa politique. Aussi voit-on que c'est en dehors des communications des alliés avec l'Angleterre que se révèle l'existence des clauses secrètes de l'alliance de Chaumont ; car nous n'en trouvons d'autre indication que celle qui résulte d'une *note confidentielle* remise à Vienne, le 11 novembre 1814, par le comte de Nesselrode aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse dans laquelle il est dit que : « Le traité d'alliance de Chaumont et la paix de Paris stipulèrent que l'Allemagne serait un état fédératif. » Or, ni le traité de

Chaumont, ni celui de Paris, tels qu'ils ont été publiés, ne contiennent de stipulation semblable.

On peut voir au XII^e volume, p. 683, du Recueil de Martens, la teneur des articles de l'alliance de Chaumont ; il suffira de donner ici une rapide analyse des principales dispositions. Le *préambule* établit les causes et la nécessité d'une poursuite vigoureuse de la guerre contre Napoléon, s'il refuse les conditions de paix proposées ; l'ordre de choses qui sera alors établi est placé sous la garantie des contractans. — L'article 1^{er} stipule qu'un contingent de 150,000 hommes sera tenu en campagne contre l'ennemi commun par chaque allié. — Chaque allié s'oblige à ne pas traiter séparément avec lui (art. 2). — Un subside de 5 millions de livres sterling, fourni par l'Angleterre pour le service de l'année 1814, sera réparti par parties égales et en termes mensuels entre les trois autres puissances. Les secours à fournir ultérieurement par l'Angleterre seront convenus le 1^{er} janvier de chaque année, et elle devra payer encore, après la conclusion de la paix, au prorata du subside convenu, deux mois à l'Autriche et à la Prusse, et quatre mois à la Russie, pour le retour des troupes (art. 3 et 4). — Si l'une des puissances est menacée de quelque attaque de la part de la France, chacune des autres enverra immédiatement à son secours un corps de 60,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie (art. 5-8). — Tout contingent dû par l'Angleterre pourra être fourni en troupes étrangères à sa solde, si mieux elle n'aime le représenter par un subside, au taux annuel de 20 livres sterling par fantassin et de 30 livres sterling par cavalier. Enfin l'article 16 étend à vingt années la durée de cette alliance.

C'est encore à Chaumont que fut signé, le 3 mars 1814, entre le prince de Metternich, le duc de Campochiario et le prince Cariati, l'article additionnel au traité de Naples modifié, qui devait maintenir le prince Murat dans la possession des biens de la famille Farnèse à Rome, ainsi que d'autres biens allodiaux situés dans le royaume de Naples. P. C.

CHAUSSARD (PIERRE-JEAN-BAP-

TISTE) dit PUBLICOLA, naquit à Paris en 1766, et mourut dans cette ville en 1823. Il avait fait ses études au collège de Saint-Jean-de-Beauvais sous la direction du savant auteur de l'*Origine des cultes*, qui devint son ami. A peine âgé de 21 ans, Chaussard fit imprimer une *ode*, qui concourut pour le prix de l'Académie française, sur le *dévouement du duc de Brunswick* (1787). Il se fit recevoir avocat au Parlement, et, criminaliste imberbe, il publia en 1789, une *Théorie des lois criminelles*, qu'il adressa à l'assemblée nationale. Il avait embrassé la révolution avec ardeur, et à l'instar de Paris, depuis greffier en chef du tribunal révolutionnaire, qui avait quitté son nom pour prendre celui de *Fabricius*, Chaussard échangea le sien contre celui de *Publicola*. En 1791, il fit paraître sa *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal*, et la *France régénérée*, pièce en vers et à spectacle. En 1792, parut son livre *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche*, ouvrage acheté et distribué par le gouvernement, réimprimé avec des changemens, même dans le titre, en 1799 et en 1800.

Vers la fin de 1792, Chaussard fut chargé par le ministre Le Brun, d'aller révolutionner la Belgique. Il partit pour Bruxelles, avec le titre de commissaire du conseil exécutif. Tandis qu'il travaillait à amener l'acte de réunion à la France, il se trouva plusieurs fois en présence de Dumouriez, qui ne l'a pas épargné dans ses mémoires. Ce général rapporte que, le 11 février 1793, il trouva la ville d'Anvers dans la consternation; que le commissaire Chaussard venait de casser tous les magistrats, d'ordonner leur arrestation, et aussi celle de 67 notables de la ville; que le général Marassé, refusant d'exécuter cet ordre, répondit gaiement au commissaire, qui lui reprochait de se conduire en visir: « Allez, M. Chaussard, je ne suis pas plus visir, que vous n'êtes Publicola! » et Marassé le fit partir sur-le-champ.

Après son retour à Paris, Chaussard fut nommé secrétaire de la mairie, et bientôt après secrétaire-général de l'instruction publique. Il avait publié un traité de *l'Éducation des peuples* (1793),

et des *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liège*, 1793, in-8°.

Lorsque le directeur La Revellière voulut fonder une religion nouvelle, Chaussard s'en déclara l'apôtre, et, oubliant qu'il avait proclamé, dans une pièce de vers, que *le peuple seul est Dieu*, il monta en chaire, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et prêcha le nouveau dieu des théophilanthropes.

Il fit successivement imprimer *l'Esprit de Mirabeau*, 1797, 2 vol. in-8°; un *Essai philosophique sur la dignité des arts* (1798); son *Coup d'œil sur l'intérieur de la république française, ou Esquisse des principes d'une révolution morale* (1799); *Le nouveau diable boiteux, ou tableau philosophique et moral de Paris* (1799, 2 vol. in-8°); les *Fêtes des courtisanes de la Grèce*, annoncées par l'auteur, comme *Supplément aux Voyages d'Anacharsis et d'Antenor* (trois éditions, 1801, 1803, 1820, 4 vol. in-8°), ouvrage assez superficiel et souvent licencieux; *Héliogabale, ou Esquisse morale de la dissolution romaine sous les empereurs* (1803, in-8°). Ce ne fut pas, sans doute, pour la publication de ces deux derniers ouvrages (l'auteur avait gardé prudemment l'anonyme) que, cette même année 1803, il fut nommé professeur de belles-lettres au lycée de Rouen, d'où il passa bientôt à celui d'Orléans. Il avait des titres plus honorables dans des odes patriotiques *Sur la paix, Sur le combat d'Algésiras*, etc., et surtout dans sa traduction de *l'Histoire des expéditions d'Alexandre*, par Arrien (1802, 3 vol. in-8°, et atlas in-4°).

Chaussard avait été reçu membre de la Société philotechnique en 1811. Il venait alors de publier, sous le titre d'*Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son Art poétique*, son meilleur ouvrage, qu'il retravailla depuis, et dont il fit un poème en quatre chants, sous le titre de *Poétique secondaire, ou Essai didactique sur les genres dont il n'est point fait mention* etc., 1817, in-12.

A l'époque de la Restauration, il était titulaire de la chaire de poésie latine à Nîmes, et il en touchait les appointe-

mens, quoiqu'il eût obtenu de résider à Paris comme chargé de travaux classiques pour l'Université. Il fut bientôt écarté du corps enseignant, sans pension, et dès lors il ne s'occupa plus que de littérature. On peut citer encore, parmi les nombreux ouvrages de Chaussard, son traité *Sur les monumens publics et la magistrature des Édiles* (1800 in-8°); *Jeanne-d'Arc* (1806, 2 vol. in-8°); *Heur et malheur, ou Trois mois de la vie d'un fou et d'un sage* (1806, 2 vol. in-12); *Le Pausanias français, état des arts en France à l'ouverture du XIX^e siècle* (1807, in-8°); et les *Anténors modernes, ou Voyage de Christine et de Casimir en France, etc.* (1807, 3 vol. in-8°). Chaussard était occupé, quand la mort le surprit, d'une traduction en vers des *Odes d'Horace*, et de celle d'un *Choix de poésies lyriques de Schiller*.

Comme poète, Chaussard suivait les traces de Le Brun, dont il était admirateur enthousiaste. Mais, avec l'énergie du Pindare français, il n'avait ni sa verve dithyrambique, ni ses fougueux écarts; et quoique, dans ses odes, la force remplace la grace, elles ont eu un légitime succès. Celle qui est intitulée *L'industrie et les arts* a été trois fois réimprimée in-8° et in-4°.

V-VE.

CHAUSSÉE, voy. LA CHAUSSÉE.

CHAUSSÉE, voy. ROUTES et VIABILITÉ.

CHAUSSÉE-D'ANTIN. C'est le nom affecté à l'un des quartiers du deuxième arrondissement de Paris, et qui, partant de la barrière de Clichy, en suivant à droite les murs de la ville jusqu'à la barrière des Martyrs, continue à droite par les rues des Martyrs et du Faubourg-Montmartre, les boulevards Montmartre et des Italiens, et les rues de la Chaussée-d'Antin et de Clichy jusqu'à la barrière. Sous le règne de Louis XIV, ce quartier, aujourd'hui l'un des plus beaux et des plus élégans de la capitale, était couvert de terrains incultes, de marais, de jardins et de maisons en petit nombre. Un chemin, le long duquel coulait un égout à découvert, conduisait de la porte Gaillon, située sur le boulevard auprès des bains Chinois, jusqu'au village

des Porcherons, où les ouvriers allaient s'enivrer avec du vin à 4 sous le pot. On y voyait encore un cimetière, une voirie, deux chapelles, dites de Sainte-Anne et de Notre-Dame de Lorette, et enfin une ferme appelée la *Grange-Batelière*, qui existait depuis le XII^e siècle. Lorsque Louis XV, pendant sa minorité, fixa son séjour à Paris, le chiffre de la population augmentant en raison des courtisans nombreux qu'il amenait à sa suite, il fallut songer à les loger tous, et, à cet effet, la ville demanda et obtint l'autorisation, en 1720, de construire un nouveau quartier sur l'emplacement compris entre le boulevard et la rue Saint-Lazare, à la condition de prolonger et surtout de faire voûter le grand égout. On se mit aussitôt à l'œuvre: plusieurs rues furent percées, et des hôtels superbes s'élevèrent comme par enchantement. Mais ce fut surtout sous le règne de Louis XVI et pendant la révolution que la Chaussée-d'Antin prit l'aspect qu'elle a aujourd'hui et détrôna le faubourg Saint-Germain qui, jusqu'alors, avait été le quartier le plus riche de la capitale. Au commencement du XVIII^e siècle, tout l'espace destiné à devenir le rival du noble faubourg, le jour où la noblesse d'argent pendrait place auprès de la noblesse par droit de naissance, on ne comptait encore qu'une seule rue, la rue Grange-Batelière, dont la partie qui donne sur le boulevard date de 1704; l'autre avait été construite auparavant. Quinze ans plus tard, à l'époque où l'autorisation de bâtir un quartier nouveau fut accordée aux magistrats de la ville, une rue fut percée sur l'ancien chemin des Porcherons, et en face la porte Gaillon, d'où le quartier reçut d'abord le nom de Quartier Gaillon. Alors cette rue fut appelée d'abord rue de l'Égout-Gaillon, puis de la Chaussée-Gaillon, et enfin de la Chaussée-d'Antin, parce qu'elle commençait en face d'un hôtel appartenant au duc d'Antin, surintendant des bâtimens. En 1720, elle quitta le nom de chemin de la Grand'Pinte, qu'elle tenait de l'enseigne d'un cabaret, pour prendre celui de rue de l'Hôtel-Dieu, à cause d'une ferme appartenant à cet hospice, et qui était en face de la rue Saint-Lazare. C'était déjà la plus belle et la plus large rue

du quartier ; elle eut depuis encore d'autres destinées. En 1791, on lui donna le nom de Mirabeau, en mémoire du grand orateur qui y était mort ; en 1793, elle fut nommée du Mont-Blanc, à la suite du décret du 27 novembre 1792, qui réunit à la France le département de ce nom, fruit d'une victoire des armées républicaines ; en 1816, on lui rendit le nom de Chaussée-d'Antin qu'elle a conservé depuis.

Vers l'année 1734, on commença à construire dans la rue Chantereine, appelée alors ruelle des Postes, et plus tard, en 1799, rue de la Victoire, parce que Bonaparte y logea en arrivant d'Égypte. La rue du Rocher date de la même époque. Plus tard, en 1776, fut bâtie la rue de Provence, et successivement, jusqu'en 1786, s'élevèrent les rues d'Artois, de La Rochefoucauld, Chauchat, Taitbout, Pinon et Lepelletier. La rue des Martyrs, qui n'était pendant le siècle dernier qu'un chemin conduisant au cimetière Montmartre, fut appelée, de 1793 à 1806, rue du Champ du Repos. La rue Pigalle reçut, en 1792, son nom de celui du célèbre sculpteur qui y demeurait. La rue des Trois Frères date de 1784 et tient son nom de trois frères jardiniers qui y firent bâtir la première maison. En 1799 fut percée la rue du Helder, ainsi nommée pour perpétuer une victoire remportée sur les Anglais en Hollande ; les rues Saint-Georges, Blanche et Saint-Lazare, dont on ignore la date précise, avaient été commencées bien avant les précédentes, surtout la dernière appelée autrefois rue des Porcherons, puis d'Argenteuil, puis enfin de Saint-Lazare, parce qu'elle conduit à la maison de Saint-Lazare.

De nos jours, le quartier de la Chaussée-d'Antin, s'il n'a pas pris une nouvelle extension, a vu du moins plusieurs rues nouvelles s'élever sur son emplacement.

La Chaussée-d'Antin ne se borne pas, du reste, au quartier de ce nom qui fait partie du deuxième arrondissement. Cette dénomination a été appliquée aussi par extension à une grande partie du quartier de la place Vendôme, qui se prolonge à gauche de la rue de la Chaussée-d'Antin et qui est habité par les mêmes commensaux que le quartier voisin. La fi-

nance y domine ; cependant elle n'y règne pas exclusivement ; car, depuis son origine, la Chaussée-d'Antin a été l'asile des élégans et des dandys qui donnent la mode à la capitale.

Elle a été aussi illustrée par des célébrités d'un autre genre. Dans la rue de la Chaussée-d'Antin habitait et mourut Mirabeau, sur la porte duquel on lisait, en 1792, le distique suivant :

L'ame de Mirabeau s'exhala dans ces lieux,
Hommes libres pleurez, tyrans baissez les
yeux !

Dans la même rue mourut aussi, en 1825, un autre orateur, le général Foy, qui habitait le n° 62. La *Cité d'Antin*, nouvellement bâtie, a été percée sur un hôtel tristement fameux par le bal qu'y donna l'ambassadeur d'Autriche, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, pendant lequel éclata un incendie où périt la princesse de Schwarzenberg.

Dans un petit hôtel de la rue Chantereine qui appartenait primitivement à Talma, eut lieu, en 1795, le mariage de Napoléon Bonaparte avec Joséphine Tascher, comtesse de Beauharnais ; c'était le n° 52. Au n° 30 s'élevait une magnifique salle de spectacle, nommée le *Théâtre Olympique*, qui a fait place, depuis 1816, à un bel établissement de bains.

La rue d'Artois, qui, en 1830, a pris le nom de *rue Laffitte*, était et est encore occupée par tout ce que la banque compte de plus riches représentans ; au n° 19, on voit l'hôtel Laffitte, qui fut le foyer de la révolution de 1830 et dans lequel aujourd'hui se donnent des bals et des concerts.

Dans la rue Saint-Lazare, on remarque, il y a une quinzaine d'années, le jardin et l'établissement des frères Ruggieri, artificiers, sur l'emplacement desquels on a continué la rue Saint-Georges et percé un nouveau quartier, que l'on a décoré du titre de *Nouvelle Athènes*, et qui se prolonge jusque sur l'emplacement du fameux jardin de Tivoli, dont il ne reste plus dans la rue Saint-Lazare qu'un établissement d'eaux thermales et minérales factices.

Parmi les rues remarquables de la

Chaussée-d'Antin, on compte encore celle de la Tour-des-Dames, où plusieurs jolies maisons se sont élevées par les soins d'artistes célèbres, tels que M^{lle} Mars, Horace Vernet et Talma, qui y est mort; enfin, la rue Taizbout possède un petit hôtel qui, après avoir servi long-temps de salle de concert, est devenu le berceau du culte saint-simonien et est occupé aujourd'hui par les dissidens du culte réformé (culte protestant non salarié par l'état).

La Chaussée-d'Antin renferme aussi plusieurs établissemens publics qui sont: l'Opéra, bâti en 1821 dans la rue Lepelletier, et dont l'entrée administrative est rue Grange-Batelière, dans l'ancien hôtel Choiseul; la mairie du deuxième arrondissement qui s'est établie à l'hôtel Grange-Batelière; la belle église consacrée à Notre-Dame de Lorette, et que nos plus grands artistes décorent de peintures, dans la rue Neuve d'Artois; la poste aux chevaux; une maison d'asile, rue des Martyrs, pour les enfans en bas âge, et enfin une prison pour dettes, transférée, il n'y a pas long-temps, de Sainte-Pélagie à la rue de Clichy.

Tel est l'aspect de cet opulent quartier, que la révolution, en annulant l'importance traditionnelle du faubourg Saint-Germain, a fait le premier de Paris. Il faudrait des volumes entiers pour en peindre les mœurs et la physionomie particulière; cette tâche d'ailleurs est remplie il y a long-temps, et nous pouvons renvoyer le lecteur à l'ouvrage généralement connu d'un académicien, jeune alors et qui s'est modestement caché sous le nom de *l'Hermite de la Chaussée-d'Antin*.

D. A. D.

CHAUSSÉE DES GÉANS. On donne ce nom à des phénomènes basaltiques de la côte septentrionale de l'Irlande, dans le comté d'Antrim, province d'Ulster. Ce comté est rempli de merveilles du même genre, mais aucune n'approche de ce que la Chaussée des Géans offre de prodigieux. Elle est fameuse dans les traditions irlandaises, suivant lesquelles elle serait l'œuvre des géans qui, dans les premiers temps du monde, auraient bâti cette vaste jetée pour franchir la mer qui sépare l'Irlande

de l'Écosse. Elle se compose réellement de trois chaussées, dont la plus grande s'étend dans un espace d'environ 700 pieds jusque sous les flots de l'Océan. Elle est formée de piliers basaltiques enfoncés dans la terre perpendiculairement, et à une profondeur inconnue. Ces piliers, de forme irrégulière et extrêmement pressés les uns contre les autres, sont prismatiques, de 6 à 9 côtés, mais hexagones quant au plus grand nombre. Partout on admire une régularité prodigieuse dans les proportions et un poli de surface dont rien n'approche. Malgré le nombre inégal des angles dans ces masses de piliers, les angles de l'un correspondent parfaitement avec ceux du pilier contigu. Le haut ressemble au plancher le plus égal et le mieux joint que l'on puisse imaginer. Ces prismes sont formés de plusieurs assises, dont chacune a 2 ou 3 pieds de haut, et qui s'enchâssent les unes dans les autres de mille manières diverses, sans que l'ensemble perde rien de sa régularité à l'œil. Quelques-uns de ces piliers sont détachés et épars sur le sol; ils sont intacts. Ailleurs c'est une sorte de digue qui semble faite exprès pour arrêter l'invasion de l'Océan. La chaussée semble, d'un autre côté, se perdre sous la terre, pour reparaitre plus loin, après une inexplicable interruption. Tout autour, et à une assez grande distance, on est frappé d'une foule de phénomènes du même genre, qui, de loin, ont des formes singulières. C'est près de la *Chaussée des Géans* que se trouvent la *fontaine des géans*, l'*orgue des géans*, le *métier des géans*, la *chaise des géans*. Et la couleur, la coupe, l'ensemble comme les détails de tous ces monumens d'une origine inconnue varient également; les merveilles s'enchaînent sur cette côte, elles semblent lutter entre elles. Là se trouvent la colonne basaltique de Pleaskin, isolée sur une plate-forme, qui fut en vain battue par l'artillerie de l'invincible *Armada* de Philippe II; les Espagnols prenaient, dit-on, de loin, cet ensemble imposant pour quelque forteresse formidable. Il resterait à expliquer la cause et l'origine des phénomènes dont nous venons de parler et des merveilles du même genre que les

voyageurs admirent sur divers points de notre globe. Les recherches de cette nature appartiennent à la géologie, et c'est à l'article **BASALTE** qu'on a cherché à en rendre compte. A. S-R.

CHAUSSE-TRAPE, sorte d'arme défensive composée de quatre pointes en fer longues d'environ quatre pouces et réunies par leurs extrémités à un centre commun, de sorte que trois de ces pointes portant sur la terre, la quatrième est toujours en l'air. Cette arme, dont l'usage a presque entièrement disparu, était employée comme obstacle: on en parsemait les avenues des retranchemens, les passages par lesquels l'ennemi pouvait arriver; on en répandait sur les brèches, les défilés et dans les gués de rivière à faible courant. Les chausse-trapes étaient surtout dangereuses pour la cavalerie. C-Y.

CHAUSSIER (FRANÇOIS), savant modeste, infatigable et consciencieux, et dont la réputation n'a pas été égale à son mérite réel, quoiqu'il ait été professeur de la Faculté de médecine, médecin de l'école Polytechnique et de l'hôpital des femmes en couches, et membre de l'Académie des sciences. Né à Dijon en 1746, Chaussier reçut dans sa ville natale sa première éducation; il prit le titre de docteur en médecine à Besançon et revint bientôt dans sa patrie, où il fit des cours à l'académie sur l'anatomie, la physiologie, la chimie et la matière médicale. L'étude des sciences naturelles appliquées fut pour Chaussier un besoin de toute sa vie, comme elle fut la source de la gloire qu'il s'acquit comme professeur. Il était déjà avantageusement connu en Bourgogne lorsqu'en 1794 il fut appelé à organiser l'école de santé, où peu de temps après il occupa la chaire d'anatomie et de physiologie, qu'il remplit jusqu'à l'ordonnance de dissolution (1823). Son enseignement a laissé de profonds souvenirs à l'école de Paris, et tous les élèves de cette école savent ce qu'ils doivent aux leçons judicieuses et savantes de l'homme qui portait tant de lumière sur tous les sujets qu'il entreprenait de traiter. Comme praticien, Chaussier eut également de grands succès; mais c'est surtout comme professeur et comme savant qu'il mérite d'être signalé à la postérité. Bien qu'il

n'ait laissé qu'un petit nombre d'écrits peu étendus, il n'est pas en quelque sorte un point des sciences médicales sur lequel il n'ait dirigé ses recherches, sans parler encore des travaux relatifs à l'agronomie, à l'administration, etc. Travaillant sans cesse, Chaussier suffisait à tout, et la précision et la méthode qu'il apportait dans ses expériences sont telles qu'on ne saurait lui reprocher d'avoir mis en circulation ou accrédité des erreurs. Les faits! toujours les faits! telle aurait pu être sa devise. Il voulait qu'on fût exact dans les mots comme en tout le reste, et il a laissé une nomenclature anatomique qui aurait dû être adoptée. Les *Tables synoptiques* qu'il a publiées de 1799 à 1826 (25 tabl. atlas) sont un ouvrage de la plus haute importance, et dans lequel la science presque entière se trouve résumée avec une admirable netteté. Les travaux de Chaussier en physiologie sont nombreux et ont servi de base à tous les traités publiés depuis 25 ans sur cette science, tandis que leur auteur n'a jamais pris le soin de les rassembler systématiquement. Il en a été de même de ses recherches sur la médecine légale, dont il a traité toutes les questions de détail dans des consultations nombreuses qui lui étaient soumises, et dont les décisions étaient accueillies comme des oracles par les tribunaux. Sa position de médecin de la Maternité lui fournit les matériaux d'importantes observations sur la grossesse, sur l'accouchement, de même que sur les dimensions du fœtus, et sur les maladies dont il peut être affecté dans le sein de sa mère. C'est dans les journaux scientifiques du temps, c'est dans les thèses et les ouvrages de ses disciples, qu'il faut chercher les *œuvres* de Chaussier, de cet homme qui a tant fait et tant fait faire; car peu d'hommes ont, aussi bien que lui, compris la mission du professeur. Il ne se bornait pas, lui, à jeter du haut de sa chaire ses leçons aux jeunes gens: il les aimait, il se plaisait à s'en entourer, à les diriger dans leurs études, à les associer à ses travaux, à leur indiquer des recherches à faire, travaux dans lesquels il les aidait puissamment, et dont il leur laissait tout l'honneur. Chez lui avaient lieu, presque tous les soirs, des réunions d'élè-

ves laborieux, et des conférences familières dans lesquelles ils contractaient le goût de la science positive.

Chaussier avait dans ses mœurs une sévérité quakérienne; quoiqu'il fût riche, son costume et sa maison étaient de la plus parfaite simplicité. Graces à cette manière de vivre et malgré ses immenses occupations, il vécut exempt d'infirmités, et toujours jeune par l'esprit, jusqu'à l'âge de 82 ans, et il s'éteignit en 1828.

Une édition complète des œuvres de Chaussier serait un véritable service rendu à la science. F. R.

CHAUSSURE, partie de l'habillement dont la forme et la matière ont beaucoup varié, et qui a pour objet de mettre le pied et la jambe à l'abri du froid, de l'humidité et du choc des corps extérieurs. Dans l'état sauvage ou dans une civilisation imparfaite, l'homme marche pieds nus; l'épiderme épais qui garnit le dessous du pied le garantit de la douleur à laquelle d'ailleurs il est assez peu sensible; et il s'occupe de couvrir et de parer toutes les autres parties de son corps avant de songer à se chauffer. Aussi les voyageurs ont-ils trouvé chez les peuples sauvages l'usage des chapeaux là où les chaussures étaient inconnues, excepté seulement dans les pays froids. Quelques morceaux d'écorce attachés sous le pied avec des liens furent les premières chaussures; plus tard on tressa du jonc en forme de brodequin. Ce ne fut que dans une société avancée déjà que les peaux de bêtes diversement préparées, furent employées au même usage, et il a fallu bien du temps à cette industrie pour en arriver au point où nous la voyons aujourd'hui. Les sabots même, cette chaussure grossière, ne sont pas très anciennement connus.

Si la matière des chaussures a beaucoup changé, la forme n'a pas été plus constante. En effet, tantôt une simple semelle garantit d'accidens la surface plantaire du pied, tantôt le pied est enfermé dans un soulier, ou bien le pied et la jambe elle-même sont contenus dans un brodequin ou dans une botte, dont la consistance est plus ou moins considérable suivant l'usage auquel ils sont destinés. On a vu successivement les souliers

arrondis, carrés ou pointus, et même recourbés, plats ou élevés sur un talon de plusieurs pouces, de même que les bottes ont été plus ou moins élevées, depuis la cheville jusque presque au milieu de la cuisse. Pour la couleur et les ornemens accessoires, le luxe et la mode se sont exercés sur cette partie du costume comme sur toutes les autres, et l'on aurait peine à énumérer les différentes révolutions qu'ils lui ont fait subir. On considère comme appartenant à la chaussure les bas, les chaussettes et les chaussons, qu'on interpose entre la peau et les diverses espèces de souliers, bottes et brodequins. C'est à l'article CORDONNIER que se trouveront les détails relatifs à la fabrication des chaussures; quant aux considérations hygiéniques qui s'y rattachent, on peut considérer comme principales les suivantes.

L'usage des chaussures est devenu indispensable au milieu de nos habitudes sociales; il est favorable à la santé et à la longévité, en garantissant les extrémités inférieures du froid et de l'humidité, dont les effets sont désastreux, sans parler de ce qu'il préserve ces mêmes parties d'une foule d'accidens plus ou moins graves. On doit s'attacher à leur donner assez de solidité pour qu'elles isolent bien le pied du sol, et en même temps assez de souplesse et de légèreté pour qu'elles ne gênent pas les mouvemens. Il importe que les chaussures soient bien moulées sur la forme du pied, pour éviter plusieurs affections très douloureuses (*voy.* CORS, DURILLONS, ONGLADE) qui résultent des pressions qu'exercent sur lui les bottes ou les souliers trop larges ou trop étroits; car ces deux excès sont également nuisibles. On évite cet inconvénient en faisant les chaussures distinctes pour le pied droit et le pied gauche. On devra veiller à ce que les bas ne présentent ni plis ni coutures volumineuses et dures, et ce n'est point un objet indifférent dans l'éducation physique des enfans que de prendre les précautions nécessaires pour prévenir des difformités très réelles qui ont pour cause unique la défectuosité des chaussures, surtout pendant le premier âge de la vie.

L'imperméabilité des chaussures est d'une grande importance; on la leur

donne au moyen d'enduits divers dont il sera question au mot IMPERMÉABLES (*enduits*). F. R.

CHAUSSURES DES ANCIENS. Il existe une variété infinie quant à la matière et quant à la forme de la chaussure chez les différents peuples de l'antiquité.

En Grèce, la chaussure était faite avec du cuir et recevait la dénomination générale de *πέδιλα* (semelles) ou de *ὑποδήματα* (ce qu'on lie sous les pieds). Le mot *ὑπόδημα κοῖλον*, semelle ou chaussure creuse, désignait notre soulier. Chaque classe sociale se distinguait par une chaussure spéciale, qui concourait avec le reste du vêtement à assigner le rang et l'importance de ceux qui les portaient : c'est ainsi que les femmes de qualité avaient pour leur usage exclusif une chaussure particulière appelée *sandales* (*σάνδαλα*); les courtisanes une autre nommée *persiques*; celle qui était réservée aux pauvres gens avait le nom d'*abulces*, celle des soldats *crépides*, celle des paysans *garbatines*, celle des comédiens *embates*, et enfin celle des tragédiens *cothurnes* (*voy.*). Toutes ces chaussures s'attachaient sur le pied avec des courroies nommées *imantes*; cependant il y en avait qui consistaient en bottes, en bottines et en brodequins.

La chaussure romaine (*calceus*, *calceamentum*) était de même matière que chez les Grecs, de couleur noire pour les hommes et blanche, quelquefois rouge, pour les femmes. Les personnes riches et les sénateurs en portaient qui allaient jusqu'à mi-jambe, *calcei uncinati*. On les distribuait en deux classes : celles qui couvraient entièrement le pied et celles qui le laissaient à découvert en partie (*soleæ*). Les chaussures de peau tannée, ordinairement de couleur rouge (*mullei*), étaient considérées comme chaussures de luxe; on les ornait souvent de pierreries, et il est reproché à César par un ancien de porter une chaussure de cette espèce, *haute et rouge*. La chaussure des philosophes à Rome était de feuilles de palmier, sans doute dans une intention exagérée de simplicité et d'endurcissement; celle des pauvres était en bois (*soleæ lignæ*). Les habitans des campagnes portaient les *sculponæ* et les soldats les *caligæ*.

La chaussure des Juifs n'offre rien de remarquable; ils la quittaient, comme font encore les Orientaux, en entrant dans les lieux saints ou pour faire preuve de respect. Chez eux, donner sa chaussure était le signe du transport de la propriété d'une chose sur laquelle on traitait.

Les Germains et les Goths portaient une chaussure de jonc ou d'écorce montant jusqu'à la cheville.

Chez les Chinois et les Indiens, il a été employé à la confection de la chaussure une infinité de matières diverses, entre autres : le lin, le jonc, la soie, le bois, l'écorce, le fer, l'airain et même l'or et l'argent. Les Persans, et, à leur imitation, les Russes, fabriquent des bottines formées, sur le pied, de cuirs de différentes couleurs, cousus ensemble et formant des espèces d'arabesques.

Les babouches (*voy.*), chaussure turque, ont de l'analogie avec nos pantoufles. P. L-R.

CHAUVEAU-LAGARDE (CLAUDE-FRANÇOIS) naquit à Chartres en 1756 et se distingua de bonne heure au barreau de Paris par ses talens; mais c'est principalement à son intrépidité politique qu'il dut sa réputation. Sans cesse opposé à Fouquier-Tinville dans l'enceinte du tribunal révolutionnaire, il compta entre autres cliens Marie - Antoinette, Brissot, Charlotte Corday, le général Miranda. Il eut le bonheur d'arracher ce dernier à ses bourreaux; mais ses efforts généreux pour sauver les trois autres restèrent sans effet. Le zèle dont il fit preuve lors du procès de la malheureuse reine l'avait fait retenu prisonnier, ainsi que Tronçon-Ducoudray, son collègue, jusqu'après l'exécution du jugement. Arrêté de nouveau à une autre époque, et déposé à la Conciergerie pour être jugé par le tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut et sa liberté qu'aux événemens du 9 thermidor. En 1797 il défendit devant une commission militaire l'abbé Brottier, accusé de complots royalistes avec Dunaud et Lavielleheurnois. Sous Napoléon, il fut avocat au conseil d'état; en 1814 il porta la parole au nom de son ordre lors de la rentrée de Louis XVIII dans Paris, et reçut de la part de la famille royale l'accueil gracieux qu'il méritait. Après les Cents-

Jours cependant, toujours favorable aux proscrits de quelque couleur qu'ils fussent, il défendit devant un conseil de guerre le général Bonnaire, faussement accusé d'avoir ordonné le meurtre du colonel Gordon; et plus tard, en 1826, il plaida concurremment avec M. Isambert la cause des hommes de couleur libres de la Martinique. M. Chauveau-Lagarde est depuis 1828 conseiller à la cour de cassation. On a de lui quelques écrits de jurisprudence. En le nommant membre de la Légion-d'Honneur, Louis XVIII lui conféra aussi la noblesse. Son nom a été donné à une rue du quartier de la Madeleine, à Paris. VAL. P.

CHAUVE, voy. CALVITIE.

CHAUVELIN (BERNARD-FRANÇOIS, marquis DE), né à Paris en 1766, comptait parmi ses ancêtres des guerriers, des prélats et quelques-uns de ces magistrats honorables dont l'indépendance individuelle constituait à peu près toute l'opposition de l'ancien régime, et en faisait, pour ainsi dire, une monarchie tempérée par la vertu d'un ou de plusieurs hommes d'état. Son oncle, abbé et conseiller-clerc au parlement, s'était fait remarquer dans la grande affaire de l'expulsion des jésuites et avait subi, par l'influence de la redoutable société, un long emprisonnement et diverses autres persécutions. Son père avait rempli avec distinction plusieurs fonctions diplomatiques. Membre d'une famille aussi riche en hommes de talent qu'en hommes de caractère, François de Chauvelin répondit parfaitement à de pareils antécédens.

La révolution de 1789 le trouva lié au parti de la cour, non-seulement par sa naissance, mais encore par sa position spéciale, puisqu'il venait de succéder à son père dans la charge de maître de la garde-robe; mais M. de Chauvelin ne s'en associa pas moins à cette élite de la noblesse qui sut devancer par ses sacrifices les exigences du temps et les rendre ainsi méritoires. Trop jeune pour exercer une action politique et jaloux de coopérer, autant que le lui permettait son âge, à l'œuvre révolutionnaire, il prit du service et fut nommé aide-de-camp du maréchal Rochambeau; mais

appelé aux affaires par une vocation caractérisée, il ne tarda point à abandonner la carrière militaire, sans s'y être distingué autrement que par le rigoureux accomplissement de ses devoirs.

Vers le mois d'avril 1792 il fut envoyé à Londres pour y représenter la France et déterminer, de concert avec M. de Talleyrand, son mentor, la neutralité du cabinet de Saint-James dans la guerre générale qui menaçait d'éclater. La négociation eut son plein effet, et quoique ce résultat ait été compromis par les événemens postérieurs, il n'en resta pas moins un titre de gloire pour ceux qui parvinrent à le conquérir. « Tous les « obstacles ont été levés par le zèle éclairé et franc de M. de Chauvelin, » dit le *Moniteur* de cette époque. Et plus loin il ajoute : « On reconnaît là la prudence habileté qui a toujours si heureusement servi le patriotisme de M. de Talleyrand. » Néanmoins, il faut bien se garder de confondre dans une complète unité de vues et de principes ces deux hommes d'état. Dès lors on pouvait préjuger, à certaines nuances différentielles, qu'il existerait plus tard entre eux de graves dissentimens : aussi le roi d'Angleterre et l'aristocratie traitèrent-ils M. de Talleyrand comme un des leurs et marquèrent à chaque occasion de la défiance à son collègue. L'un continuait à se servir du vocabulaire consacré et parlait au nom du roi très chrétien, tandis que l'autre ne connaissait d'autre titre à Louis que celui de roi des Français. Mais quand il n'y eut plus qu'un prince en France, il ne demeura qu'un ministre de France à Londres : ce fut M. de Chauvelin qui notifia au gouvernement anglais l'affaire du 10 août et la suspension de Louis XVI. Le Conseil exécutif de la république, regardant M. de Chauvelin comme un démocrate ardent et éprouvé, le maintint à ce poste de confiance, malgré la suspicion qui résultait dans ce temps-là d'une origine nobiliaire; il y demeura jusqu'à la mort du roi en janvier 1793, la nouvelle de cet événement ayant décidé le ministère anglais à rompre toute espèce de négociation (24 janvier), après avoir déjà contesté le caractère officiel du ministre de la république (31 décembre 1792). Il re-

cut l'injonction de se retirer. A son retour à Paris, le citoyen Chauvelin fut nommé à la légation de Florence, poste que MM. de Sémonville et Maret venaient d'abandonner; mais il fut obligé comme eux de se retirer, lord Hervey ayant menacé le grand-duc de bombarder Livourne, si, dans les 24 heures, il ne faisait sortir l'agent français de sa résidence. Revenu en France, ses services ne purent préserver M. de Chauvelin du sort commun à ceux de sa classe : il fut incarcéré pendant 11 mois et ne dut sa délivrance qu'à la journée de thermidor.

Après l'affaire du 18 brumaire, nommé par le sénat membre du tribunal, M. de Chauvelin qui ressentait alors avec la majorité de la nation le besoin d'une organisation forte et stable, appuya d'abord le gouvernement dans ce qui tendait à le constituer et à régulariser son action. Mais aussitôt que l'on eut reconnu les véritables tendances du gouvernement consulaire, et que l'ambition du citoyen Bonaparte se fut trahie par des actes significatifs, le tribun indépendant fut un des premiers à sonner l'alarme, et prononça un énergique discours contre le projet d'institution de la Légion-d'Honneur (19 mai 1802). Il fut traité de *puritain politique* et désigné pour sortir du tribunal l'année suivante.

Les électeurs de l'arrondissement de Beaune le dédommagèrent de cette exclusion en le nommant leur candidat pour le Corps législatif; mais Napoléon qui faisait déjà l'essai de son système, tendant à neutraliser les activités opposantes et à les absorber au profit de l'œuvre gouvernementale, lui jeta l'appât honorable d'une haute fonction administrative et lui confia l'organisation d'un département conquis qu'il s'agissait de franciser, sans brusquer toutefois les habitudes ou les mœurs nationales. M. de Chauvelin fut donc fait préfet de la Lys (chef-lieu Bruges), et, pendant 8 ans, l'administra à la satisfaction du gouvernement et de la population dont les intérêts lui étaient confiés. Appelé au conseil d'état par l'empereur, il y déploya une rare entente des affaires, et, parmi tant de capacités administratives si éminentes, il sut se faire une réputation particulière

par des travaux remarquables tels que son rapport sur l'organisation des ponts et chaussées, rapport sur lequel fut basé le décret du 16 décembre 1811. Enfin la conquête partielle de l'Espagne s'étant effectuée (et, pour le dire en passant, contre l'avis formel de M. de Chauvelin), Napoléon choisit pour régir civilement ces contrées M. de Chauvelin, qui partit avec le titre d'intendant général de la Catalogne.

Les événemens de 1814 condamnèrent d'abord M. de Chauvelin au repos; mais, en 1815, Louis XVIII, malgré les précédens révolutionnaires du marquis, rendant hommage à son incontestable réputation d'homme d'affaires, le porta sur la liste des conseillers d'état honoraires.

Cependant le gouvernement représentatif s'établissait en France; M. de Chauvelin fut envoyé en 1817, par le département de la Côte-d'Or, à la chambre des députés, où il prit place parmi les plus ardens champions de la cause nationale. Il serait impossible de le suivre pas à pas dans sa polémique quotidienne, harcelant sans cesse les ministres, les poursuivant de ses sarcasmes, les troublant de ses interpellations; enfin se multipliant pour suppléer au petit nombre de ses collègues de l'Opposition. On trouva cependant qu'il s'abandonnait quelquefois trop à la personnalité.

C'est en défendant la loi électorale contre les modifications rétrogrades que l'on y introduisait, qu'il se signala à l'enthousiasme d'un parti et à la réprobation d'un autre; il fut, par le fait du hasard, la cause et presque la victime des troubles de juin 1820. A la séance du 30 mai 1820 deux amendemens étaient en présence : l'un de Camille Jordan dans une intention libérale, et l'autre de M. Delaunay dans une intention contraire; la question de priorité, d'après les dispositions de la chambre, semblait devoir entraîner la question de fond. On avait fait l'appel nominal, le réappel, et l'on votait, lorsque M. de Chauvelin, absent pour cause de maladie, parut appuyé sur ses amis et déposa sa boule. Par un caprice du hasard, il y avait exactement partage des voix : 127 boules noires et 127 blanches,

et ce fut la boule blanche du malade qui déterminâ le succès de l'amendement libéral. Ce concours de circonstances ayant ajouté encore du relief à l'acte de dévouement de M. de Chauvelin, la jeunesse libérale lui donna une tumultueuse ovation, et le parti contraire répondit par une démonstration hostile qui lui fit courir quelque danger. L'affaire se termina par une instruction judiciaire qui n'eut pas de résultat.

Après avoir siégé de 1816 à 1822, M. de Chauvelin échoua aux élections de 1824; mais il fut réélu en novembre 1827 et se maintint dans la ligne qu'il avait suivie. Ce fut avec étonnement qu'on le vit, en 1829, donner sa démission, de concert avec M. d'Argenson, soit qu'il désespérât de la chose publique à cause de la tiédeur de l'Opposition, soit qu'il se décidât par des motifs personnels.

Retiré à Citeaux près Nuits, dans l'ancienne abbaye dont il avait fait l'acquisition, il voulut faire succéder à sa vie diplomatique, administrative et parlementaire une existence industrielle, et entreprit sur une assez vaste échelle quatre espèces de fabrication; mais il ne paraît pas qu'il fût destiné à briller dans cette nouvelle carrière.

M. de Chauvelin étant en voyage à Paris y mourut (avril 1832) victime du fléau auquel ont succombé à peu de jours d'intervalle tant d'illustrations de notre pays.

P. L.-E.

CHAUVE-SOURIS, espèce de mammifères de la famille des cheiroptères (*voy.*), et que les gens de la campagne nomment tantôt *souris-chaudes*, et tantôt *chasse-souris*. Anciennement elles étaient regardées comme des monstres: aussi les notions anatomiques et de mœurs qu'on possède actuellement sur les chauve-souris appartiennent-elles pour la plupart aux temps modernes. Leurs ailes, dont quelques individus sont si amplement pourvus ne leur servent pas seulement à l'action du vol: au repos elles sont pour ces animaux un manteau dont ils savent très bien s'entourer, et à l'aide d'un pli artistement conçu, leurs jeunes rejetons appuyés sur le sein maternel savent y trouver un abri. A l'exemple de Spallan-

zani, privez une chauve-souris de la vue, du goût, de l'odorat, de l'ouïe même autant que possible, toujours vous la verrez active, précise dans son vol, pénétrer et parcourir tout aussi bien les sinuosités innombrables de galeries qu'elle ne connaîtrait pas. C'est que, comme Cuvier l'a indiqué, la membrane des ailes ajoutant considérablement, par son amplitude et l'absence de poils, au sens du toucher, elle n'a pas besoin d'un contact immédiat; elle est suffisamment prévenue de la présence des objets corporels par la réaction que l'air lui fait éprouver. Beaucoup de personnes pensent qu'un développement aussi remarquable d'un seul sens doit entraîner, sinon la perte, du moins l'affaiblissement d'un autre; mais dans les chauves-souris l'odorat, l'ouïe, le goût, la vue même sont portés à un point assez élevé de perfection, et les crêtes disposées en entonnoir autour de l'appareil olfactif n'ont d'autre but que celui de concentrer les odeurs dans les fosses nasales auxquelles elles donnent entrée; le cornet acoustique, prolongement du conduit auditif, leur permet de jouir de toutes les perceptions, mais sans les y contraindre; car elles peuvent à volonté en fermer l'ouverture. La plus légère inflexion de l'oreille, et même, dans quelques individus, le froncement et le seul affaissement des cartilages suffit pour abaisser cette véritable soupape. Quant à la vue, des chasseurs en ont souvent éprouvé la finesse: à peine le coup est-il parti, qu'elles s'y sont soustraites en plongeant. La chauve-souris sort de sa retraite à la brune lorsque, le soleil étant tombé, on voit voltiger ces myriades de moucherons, de papillons et d'insectes nocturnes dont elle fait sa proie. Quelques-unes toutefois sont frugivores, comme les *roussettes*, par exemple. *Voy.* CHEIROPTÈRES.

Cette prestesse, cette activité que les chauves-souris développent dans le vol, disparaît lorsqu'elles n'ont plus pour elles l'infini des plaines de l'air. Leur vie terrestre est en quelque sorte en raison inverse de leur vie aérienne. Elles ne montrent pour rien moins d'aptitude que pour la marche: aussi dans deux circonstances seulement les voit-on se

permettre ce pénible exercice, lorsqu'elles jouissent dans leur antre d'une sécurité parfaite, ou lorsque par accident il leur est arrivé de tomber sur un plan horizontal. Dans cette position leurs ailes ont trop d'étendue pour qu'elles puissent s'élever et reprendre le vol. Leurs efforts ne peuvent aboutir qu'à procurer une nouvelle chute peut-être plus heureuse. Dans la marche, la membrane répandue entre leurs doigts est repliée et rapprochée jusqu'au contact de toutes les tiges osseuses. Le moignon qui résulte de cet arrangement et les pattes de derrière rendues à leur principale destination, voilà leurs seules ressources dans ces momens critiques. La saison des amours est-elle venue, ces animaux se heurtent dans le vol plutôt qu'ils ne s'abattent à terre. Quelquefois c'est la femelle seule qu'un coup violent dans une de ses ailes fait trébucher. Le mâle qui la renverse en suit les mouvemens et arrive à terre aussitôt qu'elle. Les animaux passent l'hiver ou plutôt la plus grande partie de l'année dans l'engourdissement, du moins dans les pays septentrionaux. Extrêmement sensible aux plus petites impressions du froid et de l'humidité, la chauve-souris ne jouit d'une pleine activité et ne sort de son antre que dans les belles soirées d'été; mais alors, vivement excitée, elle n'est attentive à rien : occupée de sa chasse avec une ardeur sans mesure, elle devient à son tour la victime de la voracité des oiseaux de proie, ou elle donne dans les pièges qu'on lui tend. Elle tombe dans des filets qu'on agite sur son passage ou se laisse prendre à la ligne, parce qu'elle happe avec trop d'avidité tout ce qu'elle voit voltiger dans l'air. Emportées dans leurs courses, si elles se sont trop éloignées de leurs retraites, les chauves-souris ne prennent pas toujours la peine de les regagner, surtout si une suite de belles soirées se succède sans interruption. Une poutre, un trou dans un arbre, ou dans une muraille, un lieu obscur en un mot, leur suffit. Elles s'y blottissent la tête en bas, seulement accrochées par les ongles de derrière, et n'ont plus qu'à lâcher prise le lendemain pour recommencer leurs joyeux ébats et goûter les délices d'une nouvelle chasse. V. B.

CHAUX (*calx*). La chaux pure ne se trouve point isolée; mais combinée avec un acide, elle est une des substances le plus abondamment répandues. Avec l'acide carbonique la chaux forme les marbres, les stalactites, les coquilles des mollusques, les craies et le plus grand nombre des pierres à bâtir; avec l'acide sulfurique, les gypses ou pierres à plâtre; les ossemens de tout être vivant sont de la chaux unie à l'acide phosphorique. L'acide silicique forme avec elle divers minéraux. Les nitrates de chaux sont moins abondans.

On extrait la chaux par la calcination des carbonates calcaires (*voy.*). Ces sels sont cristallisés, comme les marbres, ou en masse compacte sans trace de cristallisation; les premiers fournissent la chaux la plus pure. On se la procure telle pour les expériences de chimie. La chaux qui doit être employée dans les constructions est retirée des carbonates calcaires non cristallisés. On choisit ceux qui sont les plus pesans, dont la cassure est unie, le grain serré, et dont l'aspect fait présumer qu'ils contiennent peu de substances étrangères.

La calcination (*voy.*) s'opère dans des fours en tuileaux ou en briques, qui doivent pouvoir résister au degré de feu qu'il faut donner. Au sommet de ces fourneaux est ménagée une ouverture pour laisser échapper les vapeurs qui se dégagent. Dans l'âtre du four on dispose en voûte la première charge de pierre à chaux, afin de pouvoir introduire le combustible; au-dessus de cette voûte sont placées des pierres qui complètent la fournée. Le combustible introduit, on met le feu, que l'on modère d'abord et qu'on augmente graduellement jusqu'à ce que l'opération soit terminée. On le reconnaît lorsqu'il s'élève par le cratère, à plusieurs pieds de hauteur, une flamme sans fumée, et que la pierre retirée incandescente du four présente un aspect uniforme et blanchâtre. La houille donne un feu plus égal, parce qu'on la mélange avec la pierre à calciner; tandis que le bois ou le charbon sont placés sous la voûte de pierre qu'on a formée dans le foyer du fourneau. Mais quel que soit le combustible employé, il convient qu'il ait un certain

degré d'humidité. L'eau favorise la décomposition des carbonates calcaires.

La calcination enlève aux pierres à chaux l'eau et l'acide carbonique qu'elles contiennent. Elles perdent par cette opération environ un tiers de leur poids; le produit est la *chaux vive*. Elle est de bonne qualité quand elle est sonore. Dans cet état, la chaux est d'un blanc grisâtre, sa saveur est fortement caustique; elle verdit le sirop de violettes et détruit le tissu des étoffes; sa pesanteur spécifique est de 2,3. Inaltérable au feu de forge le plus violent, elle se vitrifie lorsqu'on la soumet à la chaleur du chalumeau. La chaux vive attire l'eau et l'acide carbonique contenues dans l'air, et doit être mise dans des vases clos lorsqu'on veut la conserver dans son état de pureté.

Cette substance dont l'usage remonte à la plus haute antiquité ne fut chimiquement étudiée qu'en 1755. Black, professeur à Édimbourg, la classa parmi les alcalis. En 1807, Davy y découvrit un métal qu'il nomma *calcium* et qui, par son union avec l'oxygène, forme la *chaux*, depuis lors appelée par les chimistes *oxide de calcium*. D'après cette découverte la chaux vive est composée de 71,91 de radical métallique, et de 28,09 d'oxygène. Davy décomposa la chaux par le moyen de la pile électrique et du mercure.

Il se manifeste des phénomènes très remarquables lorsque l'on verse sur une masse de chaux vive une certaine quantité d'eau. Ce liquide est promptement absorbé; il se produit une chaleur assez forte pour enflammer une allumette soufrée que l'on mettrait en contact; des vapeurs épaisses s'exhalent, la chaux se fendille et se réduit en poudre. Les mêmes phénomènes se reproduisent à chaque nouvelle immersion d'eau, jusqu'à ce que la chaux en soit parfaitement saturée. Dans cet état elle est nommée *chaux éteinte* (hydrate de chaux) et contient 76 parties de terre calcaire et 24 d'eau.

La chaux est alors soluble dans l'eau, plus dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Cette dissolution attire puissamment l'acide carbonique de l'air, et le carbonate qui se forme vient se placer à la surface du liquide; on appelait autrefois ce sel *crème de chaux*. Il se précipite

bientôt au fond du vase; mais il s'en forme de nouveaux jusqu'à ce que toute la chaux vive de la dissolution ait passé à l'état de carbonate.

Cette propriété de l'eau de chaux d'absorber l'acide carbonique de l'air la faisait autrefois employer pour assainir les salles des hôpitaux. Les chlorures de chaux l'ont depuis remplacée pour cet usage.

La chaux vive se combine avec tous les acides. Dans ses affinités elle est presque toujours chassée de ses combinaisons par la baryte, la strontiane, la potasse et la soude; elle déplace constamment l'ammoniaque et la magnésie. La chaux a beaucoup d'affinité pour l'acide silicique, et c'est de cette affinité que dérive la théorie des mortiers.

En pharmacie, la chaux est employée pour rendre caustiques la potasse et la soude par sa calcination avec ces substances, à décomposer le muriate d'ammoniaque pour en obtenir le gaz ammoniacal. Dans les arts, la chaux sert à augmenter la causticité des lessives. De l'eau de chaux versée dans une dissolution de potasse silicée donne lieu à la formation des stucs. On emploie aussi la chaux dans l'amendement des terres, non qu'elle puisse servir d'aliment aux plantes, mais elle est propre à accélérer la décomposition des débris organiques que la terre contient et la rend par-là plus féconde. Il a été question d'un autre usage au mot CHAULAGE. Mais c'est dans les constructions que l'utilité de la chaux est plus remarquable, et sous ce point de vue elle mérite une attention particulière. Comme elle est la base des mortiers, on a dû chercher l'espèce de chaux qui convenait le mieux à tel ou tel genre de construction et la méthode d'extraction la plus favorable selon l'espèce qu'on avait à éteindre. Il est résulté de ces recherches la distinction établie de chaux grasses et de chaux maigres ou hydrauliques, et l'on a constaté en même temps quelle était la marche à suivre dans l'extinction de ces différentes chaux.

Le caractère distinctif des chaux *grasses* est de doubler de volume par leur extinction; elles foisonnent mieux que les chaux maigres. Elles jouissent d'autant

plus de cette propriété, que le carbonate calcaire dont elles ont été extraites était plus pur. Elles acquièrent en peu de temps assez de consistance pour recevoir un beau poli. Aussi sont-elles préférées pour les constructions qui doivent être uniquement exposées à l'air; l'excédant d'eau dont elles peuvent se charger dans leur extinction s'évapore. Mais ces mêmes chaux employées dans des travaux que l'eau doit baigner continuellement, au lieu de se durcir, se dissoudraient, et restant sous la forme d'une pâte liquide, ne donneraient aucune durée à ces constructions. Les chaux grasses éteintes peuvent se conserver long-temps sans s'altérer, en les préservant du contact de l'air par des planches dont on recouvre les fosses où les chaux sont placées.

Les chaux *maigres* au contraire doivent être employées immédiatement après leur extinction, parce que n'absorbant que la quantité d'eau nécessaire pour se solidifier, elles durcissent instantanément. C'est à cette propriété de doser d'elles-mêmes le volume d'eau qui leur convient, qu'elles doivent leur emploi dans les constructions hydrauliques. On ne doit donc pas les éteindre dans une trop grande quantité d'eau, qu'elles rejeteraient, il est vrai, en se solidifiant, mais qui leur ôterait la propriété d'en absorber jusqu'à leur parfaite saturation, quand elles seraient entourées de ce liquide. Les chaux maigres sont fournies par les carbonates calcaires qui contiennent des corps étrangers, tels que l'alumine, la silice, l'oxide de manganèse ou de tout autre métal.

Dans un ouvrage publié en 1818 contre les opinions de Bergmann, Saussure, Guiton - Morveau et Collet-Descotils, M. Vicat prouve que les oxides métalliques ne sont pas indispensables pour la formation des chaux maigres; que la silice, l'alumine ne déterminent pas seules cette transformation, et que c'est à la combinaison chimique de ces deux substances dans le carbonate calcaire et à la réaction qui s'opère entre elles et la chaux pendant la calcination que l'on doit la conversion de la chaux grasse en chaux maigre. M. Vicat, d'après cette théorie, propose de fabriquer des chaux maigres

artificielles. A cet effet, il fait éteindre de la chaux grasse à l'air; pétrit la poudre qui en résulte avec un cinquième de son poids d'argile ou de terre à brique pulvérisée; il en forme des boules qu'il soumet à une nouvelle calcination. Le produit est une chaux qui jouit à un degré éminent de toutes les propriétés de la chaux hydraulique. Les proportions de l'argile doivent varier en raison de la pureté du carbonate calcaire qui a fourni la chaux grasse qu'on emploie dans cette fabrication. L. S-Y.

CHAUX-DE-FOND (LA), ville du comté de Valengin, canton de Neuchâtel, à 3 lieues nord-ouest du chef-lieu; à une lieue du Doubs qui forme la frontière de France, dans une des plus hautes vallées du Jura. Le val de Chaux-de-Fond est âpre, peu propre à la culture des céréales, mais l'élevage des bestiaux et le commerce des fromages compensent cet inconvénient. La ville peuplée aujourd'hui de 6,000 âmes est remarquable parce qu'elle contient plus de 400 horlogers et de 600 ouvrières en dentelles; 40,000 montres d'or et d'argent, sans compter les pendules, sortent des fabriques de la Chaux-de-Fond. On y fait aussi de l'orfèvrerie. Le village de *Fleurier* qui en est voisin, est le chef-lieu du commerce de dentelle. Rebâtie dans le goût moderne après l'incendie de 1794, la Chaux-de-Fond est une très jolie ville; elle a une église, un collège, des greniers de réserve; elle possède des banquiers, une librairie, une imprimerie et un magasin de modes parisiennes. C'est la patrie des Droz, habiles mécaniciens.

LOCLE, dans le voisinage, renommée aussi par son horlogerie, compte environ 5,000 âmes. VAL. P.

CHAVES (EMMANUEL DE SILVEYRA PINTO DE FONSECA, comte D'AMARANTHE, marquis DE), issu d'une famille portugaise distinguée de la province de Tras-os-Montes, a jeté quelque éclat dans l'histoire des dernières années du règne du roi Jean VI et a contribué plus que personne au triomphe passager du parti attaché à l'ancien ordre des choses. Au commencement de l'année 1823, lorsque les Français entraient en Espagne pour soustraire le roi à l'influence des cortès,

le parti absolutiste qui jouait en Portugal le même rôle que le parti opposé à la constitution espagnole appelait de tous ses vœux la délivrance du roi Jean VI, l'anéantissement des nouvelles cortès et de la constitution de 1820. Le comte d'Amaranthe, croyant le moment opportun pour donner le signal de la contre-révolution, rassembla tous ses domestiques et tous ses partisans à Villaréal, lieu de sa naissance, leur distribua des armes, et adressa aux Portugais, à la date du 23 février, une proclamation, par laquelle il les appelait aux armes. Cette proclamation fut reçue avec enthousiasme par les habitans de Villaréal, et le comte d'Amaranthe, profitant de ce premier moment d'effervescence, marcha avec quelques soldats attirés sous ses drapeaux par un nom devenu célèbre dans la guerre contre les Français, sur la petite ville de Chaves, capitale de la province de Tras-os-Montès, où la garnison forte de 700 hommes se déclara en sa faveur. C'est là que fut d'abord établi le siège de la contre-révolution qui ne tarda pas à faire d'assez nombreux prosélytes dans cette province surtout, où la famille des Silveyra jouissait d'une grande influence et de propriétés territoriales considérables. Le comte d'Amaranthe s'occupa tout d'abord d'organiser une régence ou junte provisoire, à la tête de laquelle il plaça l'archevêque de Braga. Une insurrection fut organisée dans toute la province; on se recruta d'un grand nombre de déserteurs de l'armée, et le comte d'Amaranthe eut bientôt sous ses ordres 2 à 3,000 hommes auxquels il donna le titre pompeux d'*armée régénératrice*. A Lisbonne, par un décret en date du 4 mars, il fut privé de tous ses titres et honneurs. Mais tandis que le général Luis de Rego s'emparait de Villaréal, et lui coupait toute espèce de communication avec le reste du royaume, le comte d'Amaranthe remporta, le 13 mars, une victoire complète sur un de ses lieutenans, auprès de Santa-Barbara, et gagna encore le régiment entier de Valence. La guerre se prolongea jusqu'au moment (3 avril) où le comte d'Amaranthe prit le parti de se retirer avec environ 4,000 hommes sur le territoire d'Espagne, du

côté de Valladolid. Là il réunit sa troupe à celle du curé Mérino; puis il se rendit au quartier-général de l'armée française, et offrit au duc d'Angoulême ses services, qui furent refusés sous prétexte que la France n'était pas en guerre avec le Portugal. Le général Luis de Rego le suivit sur le territoire espagnol, sur lequel les traités conclus avec les constitutionnels lui donnaient le droit de pénétrer; mais la crainte de se commettre avec l'armée française le força de se retirer et de prendre position sur la frontière.

L'insurrection paraissait entièrement comprimée, et le gouvernement constitutionnel plus solide que jamais, par suite de ces derniers événemens, lorsque la révolte d'un régiment envoyé en observation aux frontières, sous la conduite du brigadier Souza de Sampayo, parent des Silveyra, vint ranimer tout à coup les espérances des absolutistes et compromettre de nouveau l'existence des cortès. Le régiment révolté marcha le 27 mai sur Villafranca, et dans la nuit du même jour, l'infant don Miguel, échappé du palais où son père était gardé par les cortès, vint le rejoindre précédé d'une proclamation qui appelait les Portugais à la délivrance de leur roi. Les personnages les plus importans s'empressèrent d'aller à Santarem offrir leurs services à l'infant don Miguel. Le succès prompt et inespéré dont cette entreprise fut suivie a fait supposer, non sans raison, que la reine, retenue aussi dans un de ses châteaux sous la surveillance active des cortès, avait, à travers les embarras de sa captivité, organisé et dirigé ce mouvement décisif. En effet, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que le général Sêpulvéda, gouverneur de Lisbonne, avait rejoint l'infant, et que le roi lui-même, entraîné par les soldats et par la populace, avait été se réfugier à Villafranca, tandis que les membres des cortès cherchaient un asile, avec toutes leurs familles et tous leurs biens, à bord des flottes étrangères.

De ce jour (2 juin 1823) la contre-révolution fut consommée, et le 5, le roi entra dans Lisbonne suivi de l'infant don Miguel qu'il nomma généralissime de

l'armée portugaise. Tous les partisans du nouvel ordre de choses furent largement récompensés; la famille des Silveyra ne fut pas oubliée dans la distribution des honneurs, et le comte d'Amaranthe, réintégré dans tous ses titres et émolumens, fut en outre nommé *marquis de Chaves*, en mémoire du lieu où la contre-révolution avait été proclamée pour la première fois; ce titre fut accompagné d'une dotation en terres, de la valeur de 6,000 cruzades de rente *pour trois vies*. Le nouveau marquis de Chaves fit son entrée triomphale dans Lisbonne à la tête de sa petite armée de 3,000 hommes, et pour elle fut frappée, par ordre du roi, une médaille portant cette légende: *fidélité héroïque des Tramontanos*.

Depuis cette époque jusqu'à la fin du règne de Jean VI, le marquis de Chaves ne paraît pas avoir pris une part directe aux affaires politiques du pays, ni même à la nouvelle révolution qui causa l'exil de l'infant don Miguel et la disgrâce de la reine (9 mai 1824).

La promulgation de la constitution libérale de don Pedro fut le signal d'une seconde insurrection, plus redoutable encore que la première. Tandis que les Anglais débarquaient à Lisbonne pour prêter leur appui au parti constitutionnel, le marquis de Chaves, à la tête de 8 à 10,000 insurgés seulement, mais secondé par la population presque tout entière des provinces de Tras-os-Montès et de Beira, relevait l'étendard de l'absolutisme (9 janvier 1827). Mais le comte de Villafior, envoyé contre lui avec une force d'environ 7,000 hommes, l'attaqua près de Conche de Beira, et, après une lutte acharnée, le força de chercher retraite sur le territoire espagnol. Un mois ne s'était pas écoulé que le marquis de Chaves, avec une petite armée forte d'environ 4,000 hommes d'infanterie, 500 chevaux et 10 pièces d'artillerie, rentrait, par Ruivaès, dans la province du Minho. Il était accompagné de sa femme qui prenait un grand intérêt au succès de cette entreprise. D'abord il marchait sur Porto, et n'en était plus qu'à 10 milles quand Villafior, ayant opéré le 2 février sa jonction avec le marquis d'Angeja, général en chef des troupes de la

régence, les insurgés se virent attaqués le 4 dans toutes leurs positions, et, après une longue résistance, furent obligés de fuir, en laissant un grand nombre des leurs sur la place. Un seul coup semblait avoir anéanti l'insurrection, mais la saison pluvieuse vint à propos à son secours et paralysa les mouvemens de l'armée constitutionnelle. Tandis que le marquis d'Angeja cherchait les insurgés aux frontières de Galice, Tellès Jordao, lieutenant du marquis de Chaves, rentrait en Portugal d'un autre côté, mais pour se voir repoussé encore une fois. Le marquis, loin de se laisser intimider par la supériorité de ses ennemis, méditait une nouvelle attaque, lorsque, le 20 février, ses troupes se mutinèrent, l'abandonnèrent en grande partie et se rendirent au marquis d'Angeja. Les débris des rebelles entrèrent en Espagne où leur désarmement fut opéré.

Cette échauffourée du marquis de Chaves avait cependant préparé les voies aux amis de l'ancienne constitution, et tandis qu'il fuyait devant les soldats de la régence, une nouvelle révolution causée autant par le mécontentement qu'excitait le séjour des Anglais sur les bords du Tage, que par la prolongation de l'absence de la reine dona Maria, éclata dans Lisbonne, le 30 avril, aux cris mille fois répétés de: *à bas la constitution! vive le roi don Miguel!* C'était la première fois que ce nom était aussi hautement prononcé. Don Pedro croyait pouvoir tout apaiser en ôtant la régence à l'infante Isabelle pour la donner à son frère don Miguel, qu'il fiançait en même temps à la reine dona Maria. Mais il était trop tard (*voy. MIGUEL et CADAVAL*). A compter de l'entrée de don Miguel en Portugal (22 février 1828) le marquis de Chaves disparut de la scène politique, où il n'est plus question de lui qu'à l'occasion d'un décret rendu quelques jours avant l'ouverture des cortès, le 23 juin, et qui permettait à sa petite armée de rentrer sur le territoire portugais. Mais cette fois les récompenses ne furent pas prodiguées comme en 1824, et le marquis de Chaves, atteint d'une aliénation mentale dont les premiers symptômes s'étaient

manifestés plusieurs années auparavant, mourut à Lisbonne, le 7 mars 1830, 2 mois après la reine-mère. D. A. D.

CHAZARES, voy. KHASARS.

CHEBEK, nom d'un bâtiment étroit, à trois mâts, à voiles et à rames qu'on employait autrefois dans la Méditerranée et qu'on armait en guerre contre les petits corsaires. Les Turcs et les forbans s'en servent encore aujourd'hui. X.

CHECKS, mot synonyme de *draft* ou *traite*, désigne en Angleterre une espèce de traite tirée sur un tiers, avec l'ordre de payer telle somme au porteur. Les *checks* ne se tirent que sur les *bankers*, les mêmes que les Hollandais appellent *cassiers*, et qui se distinguent de nos banquiers, en ce qu'ils ne s'occupent pas ordinairement d'affaires de change. Les *checks* doivent être présentés dans le plus court délai possible. Ils sont payés de suite, ou au moins avant cinq heures du soir. Si le détenteur a trop tardé de se présenter, celui sur lequel on a tiré peut lui refuser le paiement, sans qu'on ait aucun recours contre lui. C. L.

CHEF, mot dérivé de *caput*, et qui signifie tête. En droit il est l'équivalent de chapitre, article ou rubrique, par exemple, lorsqu'on dit coupable *au premier chef*. On est héritier *du chef* de quelqu'un, c'est-à-dire en vertu du droit antérieur de cette personne.

Employé isolément, ce mot désigne un supérieur quelconque et aussi un premier cuisinier (voy. CUISINE). Par sa combinaison avec une multitude de mots divers, il prend différentes significations, mais sans qu'il nous paraisse nécessaire de l'expliquer; ces composés sont, par exemple, *chef d'état-major* (voy. ÉTAT-MAJOR), *chef d'escadre* (voy. ESCADRE), *chef d'orchestre* (voy. ORCHESTRE), *chef de file* (voy. FILE), etc. Mais en renvoyant ainsi aux mots principaux, nous devons donner ici l'explication de *chef de bataillon* et de *chef d'escadron* qui sont deux grades dans les armées. S.

CHEF DE BATAILLON ET D'ESCADRON. Nous avons fait connaître au mot BATAILLON quelle est l'organisation de cette fraction d'un régiment d'infanterie; nous donnerons au mot ESCADRON la compo-

sition de cette portion d'un régiment de cavalerie.

L'ordonnance sur le service intérieur confie aux chefs de bataillon et aux chefs d'escadron le soin de l'instruction théorique et pratique des officiers, sous-officiers et soldats placés sous leurs ordres, et les en rend responsables. Elle les charge de surveiller tous les détails relatifs à la discipline, au service, à la tenue, au logement et à la subsistance des troupes. Ils doivent constamment s'assurer qu'il est pourvu aux besoins des sous-officiers et soldats dans toutes les situations de la vie, en santé comme en maladie; à la caserne et dans la prison, en route et en garnison.

Les bataillons et les escadrons étant dans les armées les unités des manœuvres de la division (voy.) qui est elle-même l'unité des grands mouvemens, on conçoit toute l'importance du rôle que jouent dans une affaire les *chefs de bataillon* et les *chefs d'escadron*. Alors les liens qui unissent les bataillons et les escadrons aux régimens n'existent plus.

La force des bataillons est déterminée par le nombre d'hommes auquel la voix d'un chef peut se faire entendre avec facilité pendant les manœuvres et qui peuvent se mouvoir en ligne sans se désunir. L'expérience l'a fixé à 7 ou 800 hommes. L'unité admise pour les manœuvres de cavalerie est l'escadron de 120 chevaux environ. Le front d'un tel escadron, sur deux rangs, n'est qu'à peu près la moitié de celui d'un bataillon. Mais le bruit de la cavalerie qui couvre la voix du commandant, et la difficulté plus grande d'y conserver de la régularité dans les mouvemens, semblent justifier cette diminution d'étendue.

Les armes spéciales, l'artillerie, le génie, le corps des officiers d'état-major, ont aussi leurs chefs de bataillon et leurs chefs d'escadron. Dans les deux premières, où il y a des officiers de troupes et des officiers sans troupes, les officiers supérieurs de ces grades remplissent, dans les régimens de leurs armes respectives, à peu près les mêmes fonctions que les officiers du même grade dans l'infanterie ou dans la cavalerie. Les officiers sans troupes appartiennent à l'état-major de

chacune de ces deux armes. Dans l'artillerie, les chefs de bataillon sont chargés de l'inspection et de la direction des fonderies, des manufactures d'armes, des fabriques de poudre et de salpêtre. Dans le génie, ils remplissent les fonctions d'ingénieur en chef. Les lieutenans-généraux de ces armes peuvent seuls y prendre des chefs de bataillon pour aides-de-camp. Les lieutenans-généraux des autres armes peuvent appeler près d'eux en cette qualité des chefs d'escadron.

En France, et dans presque tous les autres pays de l'Europe, c'est du grade de capitaine que l'on parvient à celui de chef de bataillon ou de chef d'escadron. Les nominations se font dans l'armée française, moitié au choix, moitié à l'ancienneté, suivant les règles fixées par la loi sur l'avancement. On suit à peu près les mêmes principes dans la plupart des armées étrangères. Il n'en est pas de même en Angleterre, où l'organisation de l'armée diffère de celle de toutes les autres armées du continent. Les grades supérieurs se donnent ou se vendent. Sans faveur, sans argent, le mérite, les services n'obtiennent point d'avancement. La vente des grades forme, dans ce pays, un impôt qui, dans la dernière guerre, s'est élevé à plus de dix millions par an. Le prix d'une commission de major, grade correspondant à celui de chef de bataillon, s'élève à 2000 livres sterling (50,000 fr.). Dans la cavalerie le prix est double. C-TE.

CHEF - D'ŒUVRE. L'idée que ce mot nous présente est celle de l'œuvre la plus parfaite entre toutes les œuvres d'un même genre; de celle qui, une fois produite, doit rester à la tête des autres comme leur modèle et comme leur type. Ce mot s'applique aux productions naturelles, comme aux ouvrages de l'homme; aux beaux-arts comme aux arts utiles. On dira qu'une belle femme est le chef-d'œuvre de la nature et qu'une belle statue est le chef-d'œuvre de l'art; on n'accordera pas moins cette épithète au mécanisme d'une horloge qu'au plan d'un palais. Toutes les choses qui existent, à quelque genre qu'elles appartiennent, de quelque façon qu'elles soient produites, étant susceptibles d'une perfection relative, le mot qui exprime cette perfection convient

également à toutes. Pourtant il ne se dit d'une manière absolue que des ouvrages de l'homme; et pour reprendre l'exemple une fois choisi, ce serait une faute de dire qu'une belle femme est un chef-d'œuvre, si l'on n'ajoutait: *de la nature*; tandis que si le même mot se rapporte à une statue ou à une tragédie, il n'a nul besoin de développement. Cette différence vient de ce que, dans sa signification primitive, il nous offre l'idée du résultat d'un travail réfléchi, plutôt que d'une production spontanée. La nature mêle le bien, le mal, le beau, le laid; elle a un secret merveilleux pour les harmoniser; et puis elle y jette la vie; elle donne l'animation au regard, au sourire; derrière la beauté matérielle, elle fait étinceler une beauté d'un autre ordre et d'une autre puissance. L'homme qui ne possède point, comme la nature, la force créatrice, l'homme réduit à l'imitation, relève du moins ses copies en y faisant dominer le beau vers lequel le porte un instinct exquis: moins grandioses, elles sont plus achevées; moins vivantes, elles sont plus régulières. Mais si l'artiste a raison de rechercher ainsi la régularité, l'harmonie, nous pensons qu'il est une qualité qui marche avant celles-ci: c'est la vérité; la perfection à laquelle on se flatterait d'arriver sans elle, ne serait qu'une perfection morte. Que l'artiste donc corrige la nature; mais qu'il ne la corrige pas au point de la rendre méconnaissable. Cette Grèce qui fut si amoureuse du beau, nous a raconté qu'Apelle, voulant peindre Vénus, ne trouva point de modèle sans défaut: l'artiste alors rassembla dans son atelier les plus célèbres beautés de son temps, et c'est à peine si leur réunion offrit à la main dédaigneuse du peintre la forme irréprochable qu'il prétendait tracer. Quand son œuvre fut achevée la critique resta muette, mais la louange le fut aussi; on vit une froide image également impuissante à exciter l'admiration et le blâme: les yeux se détournèrent d'elle pour chercher les modèles imparfaits mais pleins de charmes au-dessus desquels on avait en vain voulu l'élever. Le même malheur attend quiconque croira avoir tout fait quand il aura calculé des proportions; quiconque oubliera

qu'au-delà de la perfection palpable, de la perfection qu'on vous démontre par lignes dans une statue, et par minutes dans une tragédie, il en est une qui ne se prouve pas, mais qui se sent, qui nous ravit à l'insu de nous-mêmes, qui est le partage de l'inspiration et du génie, tandis que le calcul et la patience suffisent pour arriver à l'autre. L. L. O.

CHEIKH, mot arabe qui signifie *ancien*. On sait quel respect les Arabes du désert, élevés dans la vie patriarcale, ont de tout temps porté à la vieillesse. Dans chaque tribu l'autorité est, en général, accordée à la personne la plus âgée : de là les mots *cheikh* et *chef* sont devenus presque synonymes. Ensuite ce nom a servi à désigner tantôt les professeurs et les hommes d'étude qui, après avoir franchi tous les grades de l'enseignement, étaient reconnus aptes à instruire les autres, tantôt les desservans des mosquées que le talent de la parole distinguait du vulgaire. R.

CHEIROPTÈRES (de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, et $\pi\tau\epsilon\rho\nu$, aile). Ces animaux, confondus dans le langage ordinaire sous le nom commun de *chauve-souris*, échappèrent long-temps par les anomalies de leur organisation aux classifications des naturalistes, incertains s'ils devaient les ranger parmi les quadrupèdes ou les oiseaux. Il est constant aujourd'hui qu'ils se rattachent à la grande classe des mammifères, et Cuvier en a fait la première famille de l'ordre des carnassiers (*voy.*). Mais ce qui paraît plus singulier, c'est que ces hideux animaux, objets d'un insurmontable dégoût, prennent place immédiatement après le singe, et tout près de l'homme, au sommet de la grande échelle des êtres. En effet, comme dans notre espèce, trois sortes de dents garnissent leurs mâchoires : molaires et incisives en nombre variable, canines au nombre de quatre. Même analogie dans les organes génitaux du mâle, et chez la femelle dans la disposition des mamelles situées sur la poitrine, de manière qu'elle tient son nourrisson embrassé quand elle donne à téter. Il y a plus, des observateurs modernes ont constaté l'existence d'un flux menstruel dans une espèce (la roussette). Enfin, pour achever ce parallèle,

les cheiroptères ont de véritables mains. Mais ici se présente un ordre différent d'analogie. Un vaste repli membraneux réunissant les doigts et tendu entre les quatre membres, fait l'office d'ailes, et grace au développement des parties thoraciques qui servent de point d'appui et de moteur aux organes du vol, ces bizarres quadrupèdes, inaptes à marcher, peuvent se soutenir, se diriger dans l'air. De leurs pieds, ils ne s'en servent guère que pour s'accrocher la tête en bas à quelque voûte obscure à laquelle ils restent appendus pendant leurs momens de repos; c'est même dans cette position, ainsi qu'il a été dit au mot **CHAUVE-SOURIS**, que certaines espèces passent le temps de l'hibernation (*voy.* ce mot), s'enveloppant de leurs ailes comme d'un manteau, tandis que d'autres se retirent dans des trous où elles restent sans prendre de nourriture, sans faire aucun mouvement, jusqu'au retour du printemps. Animaux lucifuges, on les voit poursuivre, pendant le crépuscule, les insectes dont ils font généralement leur nourriture, sauf quelques espèces qui vivent de fruits sucrés. Leur pelage est semblable à celui d'un rat; les oreilles démesurément grandes dans quelques-unes d'entre elles, leurs yeux excessivement petits, leur nez, tantôt à peine visible, tantôt surmonté de replis membraneux affectant la forme d'un trèfle, d'un fer de lance, etc., donnent à l'ensemble de leur physionomie un aspect hideux. Les femelles mettent ordinairement bas deux petits auxquels elles prodiguent les soins de la plus vive tendresse.

Les nombreuses espèces de cheiroptères sont répandues dans les diverses parties du globe. On les répartit en deux tribus : celle des *galéopithèques* (vulgairement chats-volans), les plus grands des cheiroptères, impropres au vol et vivant sur des arbres; les *chauves-souris* (*voy.*) proprement dites, parmi lesquelles nous citerons la *roussette*, dont quelques espèces, propres aux îles de la Sonde et des Moluques, offrent un mets délicat; le *vampire*, ainsi nommé parce que l'on prétendait qu'il suçait le sang des animaux pendant leur sommeil; l'*oreillard*, remarquable par ses longues oreilles : c'est

notre chauve-souris commune. C. S-TE.

CHELONIENS. Ce nom fut positivement donné, par M. Brongniart, à un ordre de reptiles que Klein avait désignés sous le nom collectif de *testudinata* et Linné sous le nom de *testudo*. Bien que cette classe embrasse indistinctement toutes les tortues, l'origine de son nom vient du mot grec *χελώνη*, dont Aristote se servait pour désigner individuellement la tortue de mer. Cette classification a été adoptée, à très peu de chose près, par les meilleurs naturalistes, tels que Cuvier, Duméril et Oppel. Ce qui distingue au premier coup d'œil les chéloniens des autres reptiles et même de tous les autres animaux, c'est ce double bouclier qui ceint leur corps et ne laisse passer au dehors que leur tête, leur cou et leurs quatre pieds. Et en effet, la seule ressemblance qu'on pourrait leur trouver avec les *tatous*, animaux mammifères qui s'en rapprochent le plus en apparence, c'est le test, qui protège aussi le corps de ces derniers. Le bouclier des chéloniens prend dans sa partie supérieure le nom de *carapace*, et dans sa partie inférieure celui de *plastron*. Ils doivent à la conformation de leurs pattes, qui sont courtes et éloignées de la ligne moyenne du corps, cette lenteur qui a fait passer leur marche en proverbe. Les organes de la sensibilité sont très peu développés chez eux comme chez tous les autres reptiles; mais en revanche, leur irritabilité est très remarquable. Ainsi, qu'on leur enlève le cerveau ou la tête, ils ne manifesteront aucune résistance et seront cependant encore assez vivaces pour se mouvoir pendant plusieurs semaines. Leur sobriété n'est pas moins surprenante: ainsi ils peuvent passer des mois entiers et même des années sans prendre de nourriture. Manquant de larynx, ils n'ont pas de voix et poussent simplement des soupirs; ils accomplissent l'acte de la génération avec une lenteur excessive. Quoique le mâle mette beaucoup d'ardeur à s'en acquitter, l'accouplement dure ordinairement quatorze ou quinze jours, et quelquefois même vingt ou trente. Les œufs qui en résultent sont arrondis et revêtus d'une couche calcaire analogue à ceux des oi-

seaux. Ces animaux ne couvant pas leurs œufs, l'époque de la sortie des petits est très variable, puisqu'elle dépend de la température atmosphérique. Leurs mâchoires sont, comme celles des oiseaux, recouvertes de pièces cornées, excepté dans les chélydes où elles ne sont garnies que de peau. Cette organisation prouve qu'ils sont essentiellement herbivores. Cuvier dit que, dans la plupart des cas, on peut distinguer les mâles des femelles à l'extérieur, parce que les premiers ont un plastron concave. *Voy. TORTUE.* V. B.

CHEMIN, *voy. CHEMINS.*

CHEMIN COUVERT. C'est l'espace compris entre la crête du *glacis* et le bord de la *contrescarpe* (*voy. ces mots*). Il a généralement une largeur de 10 à 12 mètres; il est organisé d'une manière défensive, c'est-à-dire qu'il a une banquette et un parapet destinés à recevoir et à couvrir les défenseurs placés pour faire la fusillade; il doit être palissadé pour être susceptible d'une bonne défense. Le chemin couvert règne sur tout le pourtour des ouvrages d'une place; à tous les retours ou angles, on ménage des espaces assez grands pour recevoir un rassemblement de troupes plus ou moins considérable. Ces espaces s'appellent *places d'armes*, et on les distingue par les noms de *saillantes* ou *rentrantes*, suivant qu'elles sont aux angles saillans ou rentrans de la fortification.

Le chemin couvert est le plus important des ouvrages extérieurs. Pour qu'il ne soit ni enfilé ni vu de la campagne, on y élève de distance en distance des *traverses* en terre; ces traverses ont elles-mêmes un parapet disposé pour recevoir des fusiliers, fournir un lieu de retraite aux défenseurs et leur donner le moyen de disputer le terrain pied à pied.

Le chemin couvert peut être attaqué de vive force ou par industrie. Dans le premier cas, on fait arriver un grand nombre de troupes suivies de travailleurs à découvert sur la crête du glacis: ces troupes font plusieurs décharges contre les défenseurs et les chassent du chemin couvert. Dans le second cas, on s'en approche peu à peu en se couvrant toujours par des travaux de *sape* (*voy.*),

et en faisant un feu continu des *cavalliers de tranchée* (voy.). Vauban recommande ce second mode d'attaque comme moins meurtrier et plus sûr. Au dernier siège d'Anvers, en 1832, les Hollandais ont abandonné leur chemin couvert sans le défendre. C-TE.

CHEMINÉE (du grec *záμινος*, four et fourneau; en allemand *kamin*), nom donné aux conduits qui servent à dégager les produits de toute nature provenant de la combustion, et à déterminer le tirage nécessaire à cette même combustion. Pour construire convenablement les cheminées et les empêcher surtout de fumer, il faut remplir une série de conditions que les architectes, en général, n'étudient pas assez. Les principes de la physique doivent être rigoureusement appliqués, et c'est parce qu'on néglige de le faire que les fumistes sont si souvent appelés, pour remédier bien imparfaitement aux vices de construction et aux dangers de l'incendie. Ces conduits sont en général rectangulaires, et leurs dimensions déterminées dans plusieurs grandes villes par des réglemens. Une cheminée se compose de trois parties distinctes : du foyer, du conduit et de la portion extérieure qui domine le toit de l'édifice.

Le foyer se fait de bien des manières. MM. Lasalle et Belloc, successeurs de MM. Bronzac, Lhomond, Millet, en construisent chacun selon des systèmes plus ou moins avantageux, mais qui reposent sur un principe commun, savoir : d'ouvrir et de fermer à volonté la communication avec le conduit, de manière à augmenter ou à diminuer le tirage. Tous ont concouru à la dernière exposition. On connaît aussi les foyers à la *prussienne*, qui tournent sur un pivot, de telle sorte que le même foyer peut chauffer successivement deux pièces contiguës; les cheminées à la *Runfort*, plus économiques que les cheminées ordinaires, etc.

Les conduits se construisent en plâtre, en briques ou en poterie. On doit éviter l'emploi de la première matière; les briques diminuent les dangers de l'incendie. M. Gourlier a eu l'heureuse idée de faire exécuter des briques moulées; leur forme est telle que les quatre *assemblées* lais-

sent au milieu d'elles un tuyau cylindrique par où passe la fumée. Ces conduits sont plus faciles à nettoyer, et il suffit d'y passer à plusieurs reprises une brosse cylindrique ou un fagot d'épines, qui enlève toute la suie. On a eu aussi l'idée de se servir de tuyaux en fonte : il y a alors une grande solidité et on peut profiter de la chaleur que les gaz emportent dans les conduits. On est souvent obligé de diminuer leur largeur; on y parvient au moyen d'un *registre*. C'est une plaque de tôle qu'on fait glisser dans une rainure, et à l'aide de laquelle on peut laisser à l'air un passage plus ou moins grand ou l'intercepter tout-à-fait. Les *ventouses* sont destinées à amener l'air du dehors, et elles sont assez souvent employées pour remédier à la fumée.

La troisième partie des cheminées, celle qui domine le toit, est presque toujours couverte de *mitres*, dont l'objet est d'éviter le refoulement de l'air extérieur et les inconvéniens des coups de vent. Leur forme varie beaucoup; quelques-unes servent en même temps de *girouettes*, et indiquent la direction des vents, outre qu'elles ont l'avantage de placer toujours sous le vent l'ouverture par laquelle doit s'échapper la fumée.

On a établi plusieurs controverses pour savoir si les anciens avaient ou n'avaient pas de cheminées. Ceux qui soutiennent la négative opposent à ce passage de Virgile :

... Jam procul villarum culmina fumant.

au témoignage d'Octavio Ferrari et à la découverte faite à Pompeïa d'un conduit de cheminée en forme de tube, les recherches faites à Herculanium, où l'on n'a trouvé aucune cheminée dans les maisons, et les œuvres de Vitruve, qui n'a point expliqué la manière de les construire. En 1793 les cheminées n'étaient point en usage à Venise, et les Vénitiens allaient, dans une pièce de leur appartement, se chauffer à un vase de fonte, nommé *coghera*. Ce n'est qu'en 1200 qu'elles furent établies dans les cuisines en Angleterre, et dans tout le Nord cette manière de chauffer un appartement paraissait insuffisante (voy. POËLE); mais dans nos climats les cheminées sont

pour nos demeures le principal ornement. On les décore de marbre, de glaces, de pendules et de beaux bronzes. C'est à M. Cotte qu'on doit l'introduction de ce dernier usage. V. DE M-N.

CHEMINEMENT. On comprend sous cette dénomination l'ensemble des travaux que l'on exécute en avant d'une place assiégée pour s'en rendre maître. Les cheminements peuvent être : 1^o à ciel ouvert (voy. SAPE), 2^o souterrains (voy. MINES). C-TE.

CHEMINS. On ne désigne plus généralement sous ce mot que les communications secondaires. Les principales sont nommées routes, grandes routes (voy. ROUTES et VIABILITÉ). On dit *les chemins vicinaux*. L'usage a cependant consacré jusqu'aujourd'hui le nom de *chemins de fer*, pour désigner sans distinction les communications d'une nouvelle espèce dont il sera parlé ci-après. Les voies de communication par terre peuvent donc se classer sous ces trois dénominations : chemins vicinaux, routes, chemins de fer. Les deux premières classes ont leurs variétés ; la troisième aura sans doute les siennes plus tard.

CHEMINS A ORNIÈRES. On les connaît mieux sous le nom de *chemins de fer*, parce que c'est le fer principalement que l'on emploie dans leur construction ; en anglais on les nomme indifféremment *rail-way* et *rail-road*. Ce ne sont pas toujours, comme on pourrait le penser, des chemins dont la voie se compose de pièces de fer ou autre matière, ayant des rebords comme des ornières et dans lesquelles s'emboîtent et roulent les roues des voitures ; le plus souvent, au contraire, ils sont composés d'un double rang de barres parallèles, posées sur des blocs de pierre qui les soutiennent élevées au-dessus du sol. Ces barres sont écartées de la largeur de la voie d'une voiture, et c'est sur elles que roulent les roues retenues par des abords fixés sur leur circonférence. C'est donc plutôt, ici, la roue qui fait ornière.

L'idée de faire rouler des voitures sur des surfaces polies n'est pas nouvelle ; mais un cheval n'y tire pas avec facilité. C'est pour cette raison que, dans plusieurs villes d'Italie où la partie du pavé qui porte les roues est en marbre dur et

poli, celle sur laquelle marchent les chevaux est faite en pierre commune. L'avantage de ces surfaces polies est évidemment de diminuer la résistance à la force qui met les voitures en mouvement. Ainsi, sur les chemins de fer, avec les derniers perfectionnements, on peut admettre que, le chemin étant de niveau, l'effort du tirage est dix fois moindre que sur les routes ordinaires : en d'autres termes, qu'un cheval y traîne, sans plus de fatigue, une charge décuple, ou la même charge avec une vitesse prodigieusement augmentée.

C'est en Angleterre que furent construits les premiers chemins à ornières ; on ne s'accorde pas sur l'époque précise de cette innovation. Wood, l'auteur qui a donné sur ce sujet les renseignements les plus complets, la place entre 1602 et 1649. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une description de ces chemins à ornières de bois faite en 1676.

Jusqu'en 1767, ces chemins consistaient en deux rangs de pièces de bois droites et parallèles, portées et fixées sur des traverses. Ils servaient au transport du charbon de terre, depuis les puits d'extraction jusqu'au lieu de vente ou d'embarquement. Un cheval y traînait une charge deux ou trois fois plus grande que sur le chemin en terre, 2000 kil. au lieu de 850. Ils se multiplièrent beaucoup dans les districts houilliers de la Grande-Bretagne, surtout dans les houillères de Newcastle sur Tyn. On ne s'occupait point particulièrement du tracé de la route ; on faisait servir les chemins en terre existants, ou suivre aux nouvelles voies à peu près toutes les ondulations du terrain : donc, peu ou point de dépenses pour le tracé de la route, pour terrassement et travaux d'art. Comme les lieux d'extraction de la houille étaient généralement placés au-dessus du lieu d'embarquement ou de vente, ces chemins à ornières avaient une seule et grande pente générale ; on réglait seulement les pentes de manière que le cheval pût remonter avec le waggon vide, et qu'à la descente il traînât deux à trois tonnes, y compris le poids du waggon (voy. ce mot).

Les waggons avaient à peu près la forme actuellement usitée : ils se composaient

d'une espèce de caisse ressemblant à un tronc de pyramide quadrangulaire posé sur des essieux de fer forgé, auxquels étaient fixées quatre roues en bois qui tournaient avec les essieux. Ces roues en bois étaient munies d'un rebord qui les empêchait de dévier des *rails* ou ornières. Il était difficile de leur donner et conserver une forme bien circulaire; il paraît que ce fut vers 1754 que les roues en fonte furent introduites.

Ces chemins à ornières de bois avaient de très grands inconvénients : le mauvais temps, l'action des roues, la flexibilité du bois humide, nécessitaient des réparations et des renouvellemens fréquens; les chevaux y étaient exposés à une dépense de force de tirage très irrégulière. Dans les descentes, l'humidité et la boue rendaient les ornières si glissantes que tout enraiment était impossible; des hommes et des chevaux y étaient tués. Une pluie suffisait pour rendre la route impraticable et il fallait alors suspendre les transports.

Pour remédier à quelques-uns de ces inconvénients, on essaya de couvrir la surface des *rails*, dans les parties en pente et les tournans brusques, de plaques de fonte clouées sur le bois; mais il paraît que ce perfectionnement eut peu de succès, à cause de la difficulté de retenir les clous sur les pièces de bois; ce n'était qu'un acheminement vers une autre amélioration. Vers la fin de cette époque, l'attention publique se porta en Angleterre sur les canaux dont le génie de Brindley enrichissait ce pays.

On ne s'accorde point sur l'époque de la substitution des ornières en fer aux ornières en bois. Robert Stephenson, ingénieur, dit que le premier essai des nouveaux *rails* de fonte fut fait le 13 novembre 1767 par la compagnie de Colebrook-dale en Shropshire, célèbre fonderie qui a aussi construit le premier pont de fonte en Angleterre; et Wood donne cette époque comme la plus probable.

Ce furent d'abord des barres de fonte placées de champ sur des pièces de bois transversales; ce furent ensuite des bandes posées à plat sur ces pièces de bois, et portant un rebord pour empêcher les roues de dévier. Ce dernier genre de *rails* per-

mettait aux jantes des roues d'être plates, ce qui donnait à toutes les voitures la faculté de se servir du chemin de fer. L'usage s'en répandit beaucoup; on lui donna le nom d'ornière plate (*plate-rail*). En 1789, M. William Jessop, ingénieur, introduisit une forme nouvelle de rails que l'on peut nommer ornière saillante (*edge-rail*). Les voitures sont élevées sur ces ornières au-dessous de la route, et retenues par une gorge pratiquée au pourtour de la circonférence de leurs roues. L'ornière saillante est la plus parfaite de toutes; l'ornière plate est trop facilement couverte par la poussière et les boues de la route, ce qui augmente considérablement le frottement; l'ornière plate paraît convenir le mieux pour un chemin temporaire, et l'ornière saillante pour un chemin continuellement fréquenté. Cette dernière a été adoptée généralement. En 1797 on substitua aux traverses ou supports en bois des supports en pierre ou *dés*; ce ne fut que long-temps après que l'on parvint à réunir bout à bout, invariablement, les pièces qui composent le *rail*; on les fit reposer sur les dés par l'intermédiaire de coussinets en fonte. En 1805 on essaya de remplacer le fer fondu des *rails* par le fer forgé; l'essai réussit si peu qu'il fallut revenir à la fonte. On avait employé simplement des barres de fer forgé posées de champ sur les supports, et l'étrécissement de leur surface creusait le périmètre des roues.

A mesure que ces perfectionnemens dans la forme des *rails* s'introduisaient peu à peu, insensiblement aussi la forme de la route se modifiait. La substitution du fer au bois devait changer les conditions de son tracé; car la diminution de frottement qu'amenait cette substitution, tout en favorisant la force motrice dans les parties de niveau et dans les descentes, tournait à son détriment dans les montées. On reconnut le grand avantage d'établir les chemins de fer de niveau, autant qu'il était possible; en outre, l'usage de ces chemins, devenant plus répandu, s'appliquait aux transports de marchandises de toute espèce. On leur donna une double voie, on régularisa leur tracé. Un cheval traîna 2,500 kil. environ, non compris le poids de la voiture. Cepen-

dant les descentes furent long-temps encore dangereuses et les montées difficiles. En 1788, W. Reynolds, aux fondries de Kitley, construisit un plan incliné muni d'une double voie en fer, par lequel les bateaux montaient et descendaient entre deux canaux placés à des niveaux différens. Les bateaux chargés, en descendant et par leur gravité même, faisaient remonter des bateaux vides. Ce moyen ingénieux fut appliqué aux chemins en fer. On divisa leur tracé en plans inclinés et en parties à peu près horizontales; mais l'emploi de la gravité des waggons chargés pour faire remonter ceux qui étaient vides ne pouvait avoir lieu que là où la masse des matières qui descendaient était plus considérable que celle des matières qui remontaient, et cela se rencontrait presque toujours dans l'exploitation des mines et carrières. Ce moyen cessa d'être applicable sitôt que l'exploitation particulière fut remplacée par des échanges, sitôt qu'il y eut des transports de diverses espèces; et les chemins de fer commençaient, comme nous l'avons dit, à recevoir ces transports. Des attelages particuliers de chevaux de renfort leur faisaient franchir les plans inclinés.

L'attention publique, si long-temps captivée par la canalisation en Angleterre, se détournait de cette œuvre presque achevée. Le génie de Watt avait popularisé la puissante machine à vapeur. En 1808, M. Cooke établit une machine à vapeur au haut d'un plan incliné pour tirer sur ce plan les voitures chargées; le succès devait être complet. Quelques années plus tard, l'ingénieur Thompson perfectionna ce nouveau système qui parut bon pour tous les pays, pour toutes les pentes, et fut bientôt répandu (*voy. MACHINES A VAPEUR*).

La découverte d'un système nouveau de routes était faite; leur tracé devenait très distinct du tracé des anciennes routes. Ce n'était point des routes ondulées, sinueuses, serpentant sur les coteaux, économisant la pente au prix de leur longueur; ces nouvelles routes étaient partagées en étages, composées de parties de niveau et de plans plus ou moins inclinés; mais toutes ces parties étaient

aussi droites qu'on pouvait les faire. Les chevaux ne servaient que dans les portions horizontales de la route; ils n'eussent pas aisément franchi ces longs plans inclinés sur lesquels des machines à vapeur, placées au sommet, tiraient les waggons, ou sur lesquels les waggons chargés et descendans faisaient quelquefois remonter, par leur poids, ceux qui étaient vides.

Mais un autre progrès, le plus grand de tous, va s'opérer. En 1806, Trevithick et Vivian essaient une machine à vapeur à haute pression, qui doit remplacer les chevaux sur les parties horizontales des routes à ornières. Cette machine locomotive traîne 16 tonnes (16,000 kilogr.) avec la vitesse de deux lieues à l'heure. Ces machines ne marchent que par la force impulsive de l'adhérence de leurs roues sur les rails. Cette adhérence ne fut pas trouvée suffisante, et on chercha à l'augmenter. Tous les perfectionnemens subséquens tendent à ce but. En 1811, M. Blenkinsop introduit l'usage d'ornières dentées sur lesquelles roulaient les roues de la machine également dentées. Cette amélioration permettait à la machine de franchir les pentes. En 1812, MM. Edwards et W. Chapman prirent une patente pour faire agir une machine locomotive sur une chaîne tendue dans toute la longueur de la route, bien fixée aux extrémités, et faisant un double tour sur un cylindre horizontal qui était mis en mouvement avec la machine. En 1813, M. Brunton imagina de faire agir la force de la vapeur sur des leviers, espèce de jambes artificielles qui, pressant le sol de la route, poussaient la machine en avant. Vers cette époque, M. Blackett prouve que l'on peut construire des machines telles que l'adhérence des roues sur les rails soit suffisante pour la locomotion. En 1814, George Stephenson transforme la machine à haute pression de Trevithick; cet ingénieur fit l'essai d'une machine qui traîne 30 tonnes avec une vitesse d'une lieue et demie sur une pente de $\frac{1}{450}$; il n'y a point d'autre adhérence que celle des roues sur les rails. Le 6 mars 1815, il représenta sa machine avec de nouveaux perfectionnemens; elle était

encore la plus parfaite en 1825. Le problème de la substitution de la machine à vapeur aux chevaux est complètement résolu.

Pendant le court intervalle de la paix d'Amiens, il s'était fait réciproquement en France et en Angleterre des excursions nombreuses, et le *Journal des Arts et Manufactures* avait pu décrire quelques-uns des chemins de fer d'Angleterre; mais la guerre qui se ralluma bientôt interrompit les voyages et détourna l'attention. Ce n'est que depuis 1815 que les excursions d'outre-mer furent libres et non interrompues : aussi quelle ère nouvelle pour l'industrie du continent ! En France, en 1818, un mémoire fut lu à l'Académie des Sciences, par M. Gallois, ingénieur des mines, sur les chemins de fer d'Angleterre, et ce mémoire renfermait la première idée du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire. En 1820, en Angleterre où les perfectionnements ne s'arrêtent point, M. Birkinshaw perfectionna si avantageusement la forme des rails en fer forgé, essayés sans succès en 1805, qu'ils sont reconnus aujourd'hui comme les plus avantageux et deviennent les plus usités. En 1823, quand une ordonnance royale, autorisait en France, l'exécution du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, le parlement anglais autorisait celle du chemin de fer de Darlington; mais entre ces deux chemins devait exister la distance de dix ans de progrès. En France, le chemin de fer sert à une exploitation des mines de houille de Saint-Etienne; les rails sont en fonte, les transports effectués par les chevaux. En Angleterre, le chemin de Darlington devait être le premier chemin de fer public, servir aux transports de toute espèce, même de voyageurs; les rails devaient être en fer forgé, les transports effectués par des chevaux, des machines locomotives et des machines fixes. Ce dernier chemin a été ouvert en 1825.

Deux siècles séparent le chemin de fer de Darlington, en Angleterre, et celui de Saint-Etienne à la Loire, en France, des premiers chemins à ornières de bois construits dans une contrée obscure du nord de la Grande-Bretagne. En huit

années, depuis 1825 jusqu'en 1833, cette innovation prit un développement admirable. Quelques rares opuscules avaient été écrits sur cette matière : un des premiers est dû à M. de Gerstner, ingénieur autrichien; mais aujourd'hui Wood et Tredgold ont écrit des traités auxquels ajoutent tous les jours des ingénieurs français dans des mémoires spéciaux.

En 1825, l'Angleterre était dévorée par une fièvre de spéculations qui devait en partie s'éteindre dans la grande crise commerciale de 1826. Parmi les vastes projets que créa l'imagination anglaise à cette époque, les chemins de fer occupent une grande place; on alla jusqu'à proposer de substituer des chemins de fer à toutes les grandes routes; bien plus, condamnant les canaux comme entreprise ruineuse, comme une communication inférieure aux routes à ornières, on ne proposa rien moins que de combler leurs lits et d'y asseoir des rails. A cette ardeur d'entreprises succéda une atonie complète; un seul projet de chemin de fer survécut, celui de Liverpool à Manchester. En France, deux compagnies particulières furent autorisées à établir des chemins de fer, l'un de Saint-Etienne à Lyon, l'autre d'Andrieux à Roanne; tous deux dans la même localité que le chemin de Saint-Etienne à la Loire, ayant pour objet principal aussi le transport du charbon de terre. Les ornières sont saillantes et leurs rails en fer forgé. Mais tous ces efforts particuliers, toutes ces constructions éparses, n'avaient point popularisé une des plus grandes innovations du siècle : c'est qu'il y régnait encore de l'incertitude, un vide qu'une expérience, la plus grande de toutes, devait combler. Les esprits n'étaient que préparés à une solution des chemins de fer, et elle n'était pas encore donnée. En France, d'ailleurs, on créait 600 lieues de lignes navigables, à peine commencées en 1822; l'attention publique fut jusqu'en 1830 presque exclusivement donnée à cette grande œuvre.

Enfin, en 1830, eut lieu l'ouverture d'un chemin de fer entre Liverpool et Manchester; cette œuvre fut accueillie avec acclamations, comme l'eût été une conquête. On vint de toutes parts l'éta-

dier, la commenter, l'admirer; elle semble être le signal attendu par les esprits les plus avancés pour réclamer, au nom de l'industrie et de la civilisation, les bienfaits de ces nouvelles communications. L'avenir des chemins de fer paraît certain. En France, en 1832, le gouvernement a obtenu un crédit de 500,000 francs pour études de chemins de fer; en 1833 les études ont commencé, et dans ce moment (août 1835) on commence les travaux du chemin de fer de Paris à Saint-Germain-en-Laye. En Autriche, trois chemins de fer ont été construits en cinq ans; le plus important joint la Moldau, affluent de l'Elbe, au Danube; c'est la jonction de la mer du Nord et de la mer Noire. Il a été construit par M. de Gerstner; sa longueur est de 32 lieues environ, et il est destiné au transport des marchandises, principalement aux approvisionnements de la Bohême en sel. Aux États-Unis, une émulation incroyable s'engagea entre les différents états: l'état de Maryland construisit un chemin de fer de Baltimore à l'Ohio (135 lieues); la Pensylvanie, qui a déjà 400 lieues de canaux, en fit un autre de 32 lieues entre Philadelphie et Colombie; New-Jersey s'unifia, par un chemin de fer de 40 lieues de longueur, à Philadelphie la manufacturière et à New-York la commerçante; la Caroline a fait les frais d'une route entre Charlestown et Hambourg (55 lieues). En Angleterre on exécute des chemins de fer entre Londres et Birmingham, entre Londres et Greenwich; et des compagnies se constituent pour unir aussi Londres, Brighton, Windsor; Southampton, Bristol et Bath.

On compare les chemins de fer à toutes les autres voies de communication, on les exalta en rabaisant les avantages des communications par eau. La question entre les chemins de fer et les canaux surtout ne parut pas douteuse: ces derniers n'avaient plus qu'une utilité locale fort restreinte. Aujourd'hui, il n'est plus permis, contrairement à l'expérience, de s'engager pour l'un ou l'autre de ces systèmes. Un partage naturel s'est établi entre les voies navigables et les routes en terre: sur les routes, les voyageurs et les matières chères; sur les rivières ou les canaux les

matières pesantes et à bas prix; il n'en peut être autrement. Pour les voyageurs et les matières chères, la condition la plus économique est la rapidité; pour les matières premières de bas prix, c'est le bas prix du moteur qui transporte. Les chemins de fer sont donc le perfectionnement des routes de terre, comme les canaux sont le perfectionnement des rivières; les chemins de fer et les canaux ensemble constituent les voies de transport le plus perfectionnées. Avant la construction du chemin de fer de Stockton à Darlington, en Angleterre, il n'existait aucune voiture publique entre ces deux villes, tandis que le péage sur un chemin de fer donne maintenant un revenu annuel de plusieurs mille livres sterling. En France, les chemins de fer créés pour approvisionner de houille les bassins de la Loire et du Rhône, ont, contre toute attente, pour principale branche de revenus, le transport des voyageurs. Aux États-Unis, des résultats analogues ont été obtenus; mais c'est surtout le résultat éclatant de l'ouverture d'un chemin de fer entre Liverpool et Manchester qui a changé toutes les théories admises, démenti toutes les prévisions. Les directeurs de l'entreprise comptaient sur un transport journalier de 1500 tonnes de marchandises, 2000 tonnes de houille à une distance moyenne de six lieues environ, ou 1000 tonnes de houille à la distance totale (12 lieues) entre les villes de Manchester et de Liverpool. Les résultats en 18 mois ont été 250 tonnes environ de marchandises, par jour, 77 tonnes de charbon, mais 1200 voyageurs, 1800, même 2000 et plus quelquefois.

Aux États-Unis, beaucoup de chemins de fer sont établis par des compagnies à côté de ceux en terre; la plupart sont construits en bois avec des fondemens en pierres; les ornières sont couvertes de bandes de fer forgé. En Autriche, le chemin entre la Moldau et le Danube est construit ainsi: l'on sait que dans ces pays le bois est très abondant et peu cher. Les chevaux généralement sont les seuls moteurs employés; aux États-Unis, on choisit des chevaux fins, qui marchent à raison de 5 lieues à l'heure; les relais sont de deux lieues et demie; un cheval traîne

des voitures contenant 36 personnes. En France, sur les 36 lieues environ de chemins de fer qui unissent Roanne, Andrézieux, Saint-Étienne, Rive-de-Giers et Lyon, on emploie tous les genres usités de moteurs. Le chemin de Liverpool à Manchester, le dernier de tous et le plus parfait, est parcouru dans toute sa longueur par des machines à vapeur locomotives qui traînent à la remorque wagons et voyageurs; ce résultat est dû à la perfection de son tracé et de sa construction: aussi ce chemin sert-il de modèle pour les principaux chemins de fer à établir. Voici les principales conditions de son tracé: les pentes n'y dépassent pas $\frac{1}{100}$; les plans inclinés qui ont cette pente ne dépassent pas 25,000 mètres. Le plan qui précède un tel plan incliné a une pente beaucoup plus faible; les circuits de la route sont très développés; leur plus petit rayon est de 1,200 mètres.

Sur le chemin de Liverpool à Manchester, le prix des places pour un voyageur est moyennement de 0 fr. 40 c. par lieue*, et la vitesse de 10 lieues à l'heure. Le prix du transport d'une tonne de marchandises est 0 fr. 97 c. par lieue, et la vitesse de 6 à 7 lieues à l'heure. En France, c'est 0 fr. 30 c. environ par lieue pour un voyageur, 0 fr. 60 c. pour une tonne de marchandises. Les vitesses varient entre 2 et 7 lieues, suivant les pentes, les remontes ou les descentes.

Le chemin de fer à double voie de Saint-Étienne à Lyon a coûté 213,000 fr. le kilomètre; celui de Liverpool à Manchester, 413,000 fr. le kilomètre. Les chemins de fer de Darlington et de Saint-Étienne à Andrézieux sont à simple voie et coûtent environ 100,000 fr. le kilomètre. Pour celui d'Andrézieux à Roanne, on a exécuté les travaux d'art et terrassements pour deux voies, mais une seule voie de rails a été posée; on peut évaluer sa dépense à 70,000 fr. le kilomètre. Aux États-Unis et en Autriche, où les chemins sont en bois, ils coûtent beaucoup moins cher; on peut moyennement les évaluer de 25,000 à 50,000 fr., suivant qu'ils sont simples ou doubles, et autres circonstances. Un canal de

(*) Nous supposons la lieue égale à 4,000 mètres.

grandes dimensions et construit dans des circonstances difficiles est fort cher quand il coûte 200,000 fr. le kilomètre; les canaux en France coûteront bien moins généralement (voy. CANAUX). Une route en terre peut être évaluée à 20,000 le kilomètre (voy. ROUTES).

Les ouvrages à consulter sont les traités de Wood, de Tredgold; les mémoires de M. de Gerstner, de MM. Séguin d'Annonay, Mellet et Henri, etc.; *Vues politiques et pratiques sur les travaux publics en France*, par MM. Lamé, Clapeyron et les frères Flachet.

CHEMINS VICINAUX. Ce nom indique des communications entre des territoires voisins. Les chemins vicinaux sont le troisième degré de la classification générale des routes: routes royales, routes départementales, chemins vicinaux ou routes vicinales. Ils unissent les bourgs, les villages, les hameaux, etc. Le nom de chemins communaux qu'on donne aussi à ces communications est plus significatif et moins impropre; il les distingue des chemins ruraux, qui ne servent qu'à l'exploitation des terres.

Ainsi les chemins vicinaux sont les affluents de ces grandes communications qui traversent les départemens et la France; ce sont les petites veines de ce système de circulation qui a ses artères, veines par lesquelles, dans le corps social, coulent et s'épandent toutes les améliorations.

Les chemins vicinaux sont en mauvais état dans tous les pays; en Angleterre un peu moins qu'ailleurs. En France, la plupart ne sont en hiver que des bourbiers, des fondrières; leur tracé et leur construction sont sans art; leur entretien sans principes est nul ou gaspillé; ces chemins sont aujourd'hui à peu près ce qu'ils étaient il y a 10 ans, il y a 50 ans, ce qu'ils ont toujours été. Aussi les services des autres communications, routes, canaux, chemins de fer, seront-ils incomplets tant que les matières premières, pour y parvenir, devront être voiturées avec tant de cherté, avec péril, sur de tels chemins vicinaux. De bons chemins vicinaux, c'est le plus grand bienfait que puisse recevoir l'agriculture en France; c'est la plus grande des améliorations

pour les classes pauvres. L'administration qui accomplira cette grande œuvre aura accompli le vœu de Henri IV.

Si l'on a tant de peine à suivre dans leurs intermittences les progrès de notre système de grandes routes au milieu de ces désordres qui, jusqu'au xvii^e siècle et même jusqu'à la fin du xviii^e, noyaient l'autorité royale dans un chaos d'autorités exubérantes, on nous pardonnera de ne pouvoir même seulement esquisser ce que furent, à diverses époques, les chemins vicinaux.

Les seigneurs haut-justiciers exerçaient sur eux un droit de propriété et de voirie, comme le roi l'exerçait sur tous les chemins royaux, et, là où la justice lui appartenait, sur tous les chemins publics. En 1790 l'Assemblée constituante déclara que le régime féodal et la justice seigneuriale étant abolis, nul ne pouvait, à l'un ou l'autre de ces titres, prétendre aucun droit de propriété ni de voirie sur les chemins publics, rues et places des communes. La propriété des chemins fut transférée aux communes, comme celle des fontaines, places, etc. La loi du 6 octobre 1791 chargea les administrations municipales de pourvoir à leur entretien, moyennant une contribution répartie au marc la livre sur les propriétaires. Depuis ce temps, toutes les lois rendues sur cette partie du service municipal ont consacré que les chemins vicinaux étaient à la charge des communes. Mais que de variations et de désaccord sur le mode de pourvoir à leur entretien ! Ce n'était pas au milieu de la tourmente, dans les temps de guerre, de famine, de terreur, à une époque où chacun avait tant à sacrifier, qu'on pouvait exécuter la loi de 1791, qui demandait de nouveaux sacrifices, et se livrer aux soins réguliers de la plus pacifique des entreprises, l'entretien des chemins vicinaux. Il faut franchir l'intervalle de 1791 à 1797 pour retrouver des dispositions législatives qui attestent une envie d'administrer que les événemens des années précédentes avaient rendue impossible. Le 11 août 1797, le Directoire exécutif arrêta qu'il serait fait un état général des chemins vicinaux dans chaque département ; que, d'après cet état, l'utilité de

chacun de ces chemins serait constatée, la suppression de ceux reconnus inutiles prononcée, et l'emplacement de ces derniers rendu à l'agriculture. Cette sage mesure attend encore aujourd'hui une exécution complète et serait toujours la première à accomplir entre toutes. L'esprit d'ordre, de régularité, d'uniforme direction, et le désir de décharger l'agriculture d'une charge nouvelle ajoutée à la contribution foncière déjà mal répartie, dictèrent l'arrêté du 1^{er} décembre 1798. Cet arrêté dérogeait formellement à la loi du 6 octobre 1791, en mettant l'entretien des chemins vicinaux au nombre des dépenses ordinaires des communes, interdisant toute imposition extraordinaire pour ces mêmes dépenses ; en cas d'insuffisance des revenus communaux pour l'entretien de ces chemins, elle prescrivait l'établissement de taxes indirectes et locales. Un tel moyen n'annonçait point de la part du législateur une connaissance bien exacte des ressources des communes agricoles, où généralement l'on ne consomme guère que ses propres fruits. L'impossibilité de l'établissement de ces taxes et l'insuffisance des revenus ordinaires furent bientôt manifestes, et un arrêté des consuls, du 23 juillet 1802, chargea les conseils municipaux de délibérer sur les moyens d'organiser une prestation en nature pour la réparation des chemins vicinaux. La prestation en nature était une corvée ; mais on a bien pu ne pas conserver un nom qui rappelait au peuple d'odieus souvenirs ; car trop de distance sépare de l'ancienne corvée la prestation en nature, telle qu'elle est établie en France sur les chemins vicinaux, en Angleterre sur toutes les routes. Autrefois, le bénéfice que l'habitant des campagnes devait retirer de son travail gratuit était trop indirect pour qu'il le sentît : c'était à 5 et 6 lieues de son domicile qu'il devait aller forcément dépenser son travail, son temps et son argent ; il était surtout choqué par l'inégale répartition d'une charge qui n'était accablante que pour le pauvre.

Aujourd'hui, l'habitant des campagnes travaille pour lui et dans sa commune, il ne peut s'y tromper ; puis, la condition essentielle de la prestation en nature

est la faculté de la convertir en prestation pécuniaire, c'est-à-dire d'en payer le prix représentatif suivant la base arrêtée par le conseil municipal. Au reste, la prestation en nature ne fut pas formellement ordonnée par l'arrêté de 1802; les communes qui avaient des fonds continuèrent à en employer une partie aux réparations des chemins vicinaux, et l'emploi de la prestation ne dut s'établir et se propager qu'en raison de la défense d'imposer extraordinairement les communes et de l'insuffisance de leurs ressources ordinaires. Vient ensuite la loi du 28 février 1805, qui fixe la largeur des chemins vicinaux à 6 mètres pour minimum et le mode des plantations à faire le long de leurs bords. Des instructions ministérielles, à défaut de règlement général, donnaient des réglemens partiels sur les prestations, sur leur répartition, à laquelle présidait nécessairement l'arbitraire dans les départemens. Quant aux attributions respectives de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire sur les chemins vicinaux, des décrets, arrêtés et avis subséquens les ont fixées. C'est là toute la législation, confusément éparse dans 60 volumes de lois, qui a régi pendant tant d'années cette partie importante de l'administration. En 1816, M. Becquey, député et directeur général des ponts et chaussées, chercha à ramener dans cette partie de l'administration l'ordre qu'avaient troublé les guerres des années précédentes. En cas d'insuffisance des ressources de la commune et d'urgence de réparation ou reconstruction de ponts exigeant des dépenses considérables, il recommanda l'établissement de droits de péage en place d'impositions extraordinaires qui ne devraient être qu'une dernière extrémité; la recommandation allait même un peu loin, car on ne peut recourir à une telle ressource que sur des points très fréquentés, et ils sont assez rares dans la voirie communale : ailleurs les frais absorberaient le produit.

Mais ce fut dans l'hiver de 1816 à 1817 que les imperfections de l'état actuel de la législation sur les chemins vicinaux sautèrent aux yeux dans tous les départemens, par les obstacles qu'elles

mirent à l'exécution des travaux de nombreux ateliers de charité alors établis sur les chemins. M. Lainé, ministre de l'intérieur, voulant attacher son nom à une réforme si désirable, appela sur cet objet la délibération des conseils généraux, qui émirent le vœu que des réglemens fussent établis. Sur ces entrefaites, la loi des finances du 15 mai 1818 anéantit la prestation en nature; indiquée seulement par l'arrêté des consuls, elle n'était autorisée par aucun texte précis, bien qu'elle ait paru la conséquence des lois. Cette loi des finances oblige les conseils municipaux à n'imposer et à ne percevoir de contributions extraordinaires (et la prestation en nature a le caractère d'une telle contribution) qu'en conséquence d'une délibération prise de concert avec les plus forts contribuables, autorisée par le préfet, transmise au ministre et approuvée par une ordonnance royale. La plupart des communes aimèrent mieux tout abandonner que de se conformer à une telle complication de dispositions. Les votes cessèrent; il n'y eut plus même de mode incomplet d'entretien; il n'y eut rien, car les communes étaient alors réduites à leurs revenus communaux; et que pouvaient ces revenus pour le plus grand nombre? Les réclamations des conseils généraux devinrent alors plus pressantes; une proposition sur ce sujet fut faite à la Chambre des députés en 1818, mais elle n'eut point de suite. A la loi qui faisait défaut les préfets substituèrent alors plus que jamais, et en quelque sorte forcément, leur influence personnelle; à des réglemens généraux ils suppléèrent par des mesures partielles, des réglemens particuliers. S'il y eut alors du bien conservé et du bien acquis, il a été dû, en grande partie, à l'action illégale et forcée de l'autorité; tranchons le mot, à l'arbitraire; et là où l'autorité se renferma dans les limites des lois, il ne fut rien conservé des améliorations intérieures, et rien d'utile ne se fit.

Enfin en 1824 fut donnée une loi sur les chemins vicinaux ou plutôt communaux (car c'est le nom consacré par cette loi); elle fut reçue avec acclamations, avec espérances. Le rapporteur de

la Chambre des députés déclara que cette loi, fût-elle moins bonne, ses collègues de la commission et lui n'hésiteraient pas à en solliciter l'adoption. Malgré les attaques dont aujourd'hui cette loi de 1824 est l'objet, elle fut en effet un inestimable bienfait; elle arracha les communes au sommeil et les autorités à l'arbitraire. Voici ses principales dispositions en résumé: Tout habitant porté sur l'un des rôles de contributions directes peut être tenu pour chaque année à une prestation qui ne peut excéder deux journées de travail ou leur valeur en argent; à fournir en outre deux journées au plus de chaque bête de trait ou de somme, de chaque cheval et charrette en sa possession. Ces prestations sont votées par les conseils municipaux, qui fixent aussi le taux de la conversion des prestations en nature; les recouvrements d'argent sont assurés. En cas d'insuffisance de la prestation, les conseils municipaux, assistés des plus imposés en nombre égal à celui de leurs membres, peuvent voter 5 centimes à percevoir sur tout contribuable, et additionnels à ses contributions directes. Quand un chemin intéresse plusieurs communes, en cas de discord entre elles, le préfet prononce, en conseil de préfecture, sur la délibération des conseils municipaux assistés aussi des plus imposés. Enfin, une disposition des plus importantes donne aux préfets, pour des acquisitions, échanges, concessions d'indemnités, la faculté de terminer sur les lieux une foule d'affaires qui encombraient les bureaux de Paris.

Cette loi, qui renferme d'autres dispositions encore non moins prudentes et avantageuses, et les instructions ministérielles qui la suivirent et lui servent de développemens, reposent sur ces principes: 1° Les chemins communaux sont la propriété des communes; 2° tous les habitans y ont droit et sont dans l'obligation de contribuer à leur entretien en raison du profit qu'ils en retirent; 3° les maires et les conseils municipaux sont les régulateurs et les dispensateurs de cet entretien; 4° l'autorité n'exerce en cette matière qu'une haute surveillance.

Enfin, par une circulaire du ministre de l'intérieur, du 30 août 1828, fut autorisé

l'établissement de commissaires voyers, quand la certitude de sa nécessité est acquise. Ces commissaires sont chargés, sous l'autorité des préfets et sous-préfets, de surveiller et de diriger les travaux de réparation des chemins communaux, et sont payés en partie par les communes, en partie sur les fonds départementaux.

Nous avons parcouru toutes les phases de cette partie importante de l'administration relative aux chemins vicinaux. Aujourd'hui elle est encore régie par la loi de 1824 et les réglemens ministériels qui l'ont suivie. Les chemins vicinaux ont-ils prospéré sous l'empire de la législation actuelle? on n'oserait l'affirmer; mais bien certainement, ils n'ont pu déperir; il paraît qu'ils ne se sont positivement que fort peu améliorés. La loi est éludée ou mal exécutée, l'incurie et l'inertie des communes la laisse sans efficacité; l'entretien consiste à voiturer des charretées de pierre que l'on jette dans les chemins sans préparation et sans art. La surveillance est nulle; les empiètemens sur la voie publique par d'avidés propriétaires bordiers sont impunis; les communes n'encourent presque jamais les chances d'un procès dispendieux et douteux, car les chemins vicinaux ne sont pas délimités, on n'en sait ni la largeur, ni le nombre. Quand un chemin appartient à plusieurs communes, les difficultés sont interminables; c'est à qui fera le moins, et le moins est toujours fait. Les centimes facultatifs, qui ne peuvent être votés qu'avec l'adjonction des plus imposés, ne le sont jamais ou bien rarement, parce que les plus imposés savent, par leur absence, éluder des votes nécessaires. On s'accorde à dire que la loi de 1824 est aujourd'hui oppressive pour la classe indigente, parce que cette classe est, à cause de l'impôt personnel, portée en grande partie sur les rôles des contributions directes. P. D. B.

Cet article a été rédigé de 1833 à 1834; le savant ingénieur auquel nous le devons, a publié depuis sur les *Chemins vicinaux* un travail spécial (Paris 1835, chez Treuttel et Würtz), où il a réuni les élémens d'une nouvelle législation sur cette même branche de la viabilité publique, après en avoir donné l'his-

torique suivi de la critique de la loi de 1824. Cet ouvrage de M. Bazaine fait partie des *Études sur les voies de communication*, qui se composeront de trois autres monographies semblables. Nous citerons en outre, comme un travail utile à consulter, une brochure de M. Saunier, préfet du Loiret, d'abord insérée dans la *Revue Britannique* (juin 1835) et publiée séparément sous ce titre : *Des routes et des chemins en France, et des moyens de les améliorer*. Nous aurons à faire divers emprunts à cette brochure lorsque nous en serons aux articles ROUTES et VIABILITÉ. J. H. S.

CHEMISE, vêtement de linge et à manches qui touche immédiatement au corps. Les chemises de femme ne sont pas faites comme celles des hommes : celles-ci, entre autres différences, sont moins longues. On fait des chemises de toile et de coton. La science des étymologistes, qui n'a épargné que fort peu de mots, s'est exercée sur l'origine du nom de *chemise*. La loi salique, Victor d'Utique et Isidore de Séville emploient le mot latin *camisia* dès le v^e siècle. *Camisia* aurait été fait de *cama*, mot étranger, qui signifie un lit, parce que, dit Isidore, on se servait de chemises quand on se mettait au lit. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, l'assertion de ceux qui prétendent prouver l'extrême rareté du linge de toile au xv^e siècle, parce que, disent-ils, la femme du roi Charles VII avait seule deux chemises de cette étoffe*, cette assertion ne prouve pas que l'usage des chemises fût peu répandu à cette époque; car ce vêtement était souvent en serge. Des monumens du xvi^e siècle et d'un temps antérieur établissent clairement que l'usage ne fut pas toujours de garder sa chemise en se couchant. La chemise que portait le roi de France le jour de son sacre était de soie, ouverte et garnie de cordons aux endroits où il devait recevoir l'onction. Il y a des chemises faites et garnies avec un grand luxe; mais on peut douter qu'elles ap-

(*) L'auteur veut dire sans doute en lin; les chemises en toile de chanvre étaient encore une grande nouveauté au temps de Catherine de Médicis, qui n'en possédait que deux, ainsi qu'on a pu le voir à l'article CHANVRE. J. H. S.

prochent de la magnificence dont Du Loir nous donne un exemple. Le sulthan Amurath ayant pris Bagdad par une intelligence secrète avec le gouverneur, la femme de celui-ci s'empoisonna pour ne pas survivre à cette trahison. Le sulthan fit apporter à Constantinople dans son trésor deux chemises de cette dame, qu'il choisit parmi le butin, parce qu'elles étaient tellement enrichies de pierres qu'on les prisait 50,000 sequins.

Au lever du roi, avant la révolution, la personne de la plus haute naissance, parmi celles qui se trouvaient présentes, y compris les princes de sa famille, lui donnait sa chemise.

On faisait faire amende aux criminels nus en chemise, pour marque d'une plus grande infamie, et les meurtriers portaient une chemise rouge en marchant au supplice.

On a aussi appelé *chemises* les aubes des ecclésiastiques, dont se vêtirent d'abord les lecteurs servant au chœur. La *chemise ardente* était une espèce de chemise frottée de soufre, qu'on faisait endosser à ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs. La *chemise de mailles* était une espèce de cote de mailles, qu'on mettait sous le pourpoint comme une arme défensive.

Le mot de *chemise* entre dans plusieurs locutions proverbiales et se trouve employé dans plusieurs arts comme terme technique. Il serait trop long de donner ici toutes les acceptions. Il sera question de la chemise sous le rapport hygiénique aux mots LINGE et VÊTEMENTS. A. S.-R.

CHEMNITZ est la première ville manufacturière et la seconde ville commerciale du royaume de Saxe, cercle de l'Erzgebirg. Elle est située sur le Chemnitz, qui, non loin de là, se décharge dans la Mulde. La ville est belle et solidement construite; elle contient environ mille maisons, cinq églises, un lycée, etc. Les édifices consacrés aux manufactures sont d'une apparence remarquable et embellis par des jardins. Parmi les 16,000 habitans dont se compose sa population, on compte environ 1,200 maîtres tisseurs, qui entretiennent 8 à 900 compagnons et apprentis, et qui fabriquent des étoffes de coton, tant blanches que de

diverses couleurs, des guingans, des fichus ou cravates de toute espèce, des piqués et des couvertures de lit. Les 12 manufactures de cotonnades, dont l'établissement date du milieu du XVIII^e siècle, entretiennent de 3 à 500 ouvriers et fournissent chaque année 50,000 pièces. Les plus estimées de ces fabriques, où l'on suit les nouveaux procédés, se rapprochent plus aujourd'hui du goût français que du goût anglais; elles fournissent des étoffes solidement teintées et sont parvenues sous ce rapport à un tel degré de perfection, qu'on en préfère les produits à ceux des fabriques anglaises. Quarante filatures, tant grandes que petites, situées dans la ville et dans les environs, fournissent chaque année près d'un million de livres de coton filé, de tous les numéros. Les frères Bernhard de Harthau, Wœhler et Lange, furent les premiers qui importèrent à Chemnitz les moulins à filer, et l'Anglais Whitefield reçut du roi un traitement pour diriger ces importations. Quelques grandes machines se meuvent au moyen de l'eau, d'autres au moyen de la vapeur, d'autres plus petites au moyen de chevaux. Les blanchisseries les plus considérables auprès de la ville, mentionnées déjà dans des documens qui remontent au XI^e siècle, appartiennent en partie à la communauté, en partie à des particuliers. La filature de lin était, avec la blanchisserie, la première branche d'industrie exercée à Chemnitz. Il y a beaucoup d'ateliers de teinture de fil rouge à l'anglaise, qui occupent une grande quantité d'ouvriers. Un grand nombre de maisons en gros, ou du pays ou étrangères, et parmi ces dernières plusieurs maisons grecques, y entretiennent d'immenses dépôts de coton. Il se fait chaque année un négoce considérable, qui amène le débit de plusieurs milliers de douzaines de bonnets et de paires de bas de coton, fabriqués dans les villages voisins. Le commerce se compose aussi d'autres produits manufacturés de Chemnitz; puis ensuite de couteaux de Leipzig, de Francfort, de Brunswic; et en partie encore d'expéditions immédiates pour l'Allemagne ou pour le dehors. Les grandes routes de Vienne à Leipzig et de Nu-

remberg à Dresde, qui se croisent près de Chemnitz, n'augmentent pas peu la vivacité des relations commerciales. Non loin de la ville, dans l'église dite du château ou aussi du monastère, on montre la flagellation du Christ, parfaitement travaillée et formée, vers 1740, d'une seule pièce d'un tronc de chêne. Dans les montagnes boisées du voisinage, on trouve, outre du grès et du jaspe, que l'on emploie beaucoup pour la construction des chaussées, des calcédoines, des cornalines, des agates, etc.

Chemnitz, ville fondée par les Sorbes, est une des plus anciennes de la Saxe et paraît avoir été fortifiée déjà par Henri-l'Oiseleur. C'était une ville impériale avant de devenir, en 1318, la propriété des margraves de Missnie. C. L.

CHEMNITZ (MARTIN), qui fut, après Luther et Mélanchthon, le plus remarquable des théologiens protestans du XVI^e siècle, en Allemagne, naquit en 1522, de parents pauvres, à Treuenbitzen, dans la Marche de Brandebourg; il reçut son éducation à Magdebourg et à Francfort-sur-l'Oder, devint maître d'école en 1544 à Wriezen sur l'Oder, et employa les modiques épargnes qu'il put faire sur le revenu de cette place à continuer, l'année suivante, ses études à Wittenberg. D'après le conseil de Mélanchthon, il s'appliqua aux mathématiques et à l'astrologie, alla avec son parent, le poète Sabinus, en 1547, à Kœnigsberg où il fut placé comme recteur de l'école du dôme. Il fit le calendrier pour 1549 et 1550, et, recommandé pour ses connaissances astrologiques au duc Albert, celui-ci le nomma son bibliothécaire. C'est seulement à dater de cette époque (1550), qu'il fit de la théologie son étude particulière. Dans les disputes d'Osiander sur la justification, il prit avec Mœrlin parti contre ce confrère, et lorsqu'en 1553 l'opinion de ce dernier triompha, Chemnitz retourna à Wittenberg. Là il fit, sur les *Loci communes* de Mélanchthon, des cours publics qui devinrent l'origine des *Loci theologici*, qu'il composa lui-même et qui furent publiés (Francfort, 1591, in-fol.) par Leyser. Son ouvrage est un commentaire de la dogmatique de Mélanchthon et sur-

passé en méthode et en érudition tous les travaux du même genre de cette époque; il est très estimé pour les dissertations relatives à l'histoire du dogme qui s'y trouve. Nommé prédicateur à Brunswic (1554), il attaqua dans son ouvrage *Theologiæ Jesuitarum præcipua capita* (Leipz., 1562) la société de Jésus, par l'exposition nette de ses dangereuses doctrines. Une défense des jésuites, par un membre portugais de l'ordre, fournit à Chemnitz l'occasion d'examiner sévèrement les canons du concile de Trente, dont il est question dans cette défense. Telle est l'origine de son ouvrage intitulé *Examen concilii Tridentini* (Leipz., 1565 et années suiv., 4 vol. in-fol.; la meilleure édition est celle de Leipzig, 1707, in-fol.). C'est un livre plein de faits historiques et une des plus vigoureuses attaques contre ce qu'on appelait le papisme. Dans un autre ouvrage, *Repetitio sanæ doctrinæ de vera præsentia corporis et sanguinis Domini in cœna sacra* (Leipz., 1561), il prit la défense des opinions de Luther sur la sainte cène contre les réformés. Son *Corpus doctrinæ prutenicæ*, où il eut Mœrlin pour collaborateur, jouit encore aujourd'hui de beaucoup d'estime parmi les théologiens prussiens. La confession qu'il rédigea pour les protestans de la Basse-Saxe fut adoptée, en 1571, par le synode de Wolfenbüttel, et il fit recevoir dans les mêmes provinces la *Formula concordiæ*. Il publia encore plusieurs autres ouvrages théologiques qui eurent beaucoup de succès, et il mourut à Brunswic en 1586, peu de temps après s'être démis de ses fonctions de surintendant ecclésiastique.

Son fils MARTIN, qui fut chancelier du duc de Holstein-Gottorp, eut cinq fils, dont l'un, sous le nom de *Hippolitus à Lapide*, se rendit célèbre comme auteur du livre *De ratione status in imperio nostro Romano-Germanico* (1640, in-4°), et mourut en Suède l'an 1678. C. L.

CHENAL. On appelle ainsi la partie de lit d'une rivière où il y a une profondeur d'eau suffisante pour la navigation. C'est le passage des bateaux. *Chenaler* signifie chercher un passage. Dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire hors des sécheresses et des grandes crues,

la plupart des rivières ne sont point navigables sur toute leur largeur. Leur lit est semé d'inégalités parmi lesquelles la sonde ou l'usage reconnaît les endroits où il y a le plus d'eau, et c'est la ligne formée par la suite de ces haut-fonds qui constitue le chenal.

Il y a des rivières dont le régime capricieux fait varier fréquemment le chenal : ainsi la Loire ne permet que la plus inconstante navigation ; le chenal varie souvent et met en défaut le pilote le plus expérimenté. Il devient donc indispensable, dans de telles rivières, de tracer le chenal autant que l'on peut ; et c'est ce qui se fait au moyen de balises (*voy.* ce mot).

Quelquefois on se procure et on entretient un chenal dans une rivière au moyen du curage ; mais le succès de cette opération n'est le plus souvent que momentané, et le régime naturel des eaux souffre difficilement d'être contrarié. L'amélioration de la navigation des rivières, qui est aujourd'hui en France une question très importante, consiste à procurer à la navigation un chenal constant. Cette question, encore peu étudiée par les ingénieurs, paraît ne pouvoir être résolue pour quelques rivières, le long desquelles on préférera sans doute creuser des canaux. C'est ce dernier système qui, dans une acception absolue, a fait dire à Brindley, ingénieur anglais, que les rivières ne devaient servir qu'à alimenter les canaux.

Les ports de mer n'offrent pas tous, en tout temps, un mouillage suffisant ; ils sont obstrués par les sables et galets que les marées y amassent, et il faut aussi y entretenir un chenal pour les bâtimens. C'est à cette importante opération qu'on fait servir les écluses dites *écluses de chasse*, parce que l'eau, retenue derrière les portes de ces écluses, chasse en s'échappant les dépôts amoncelés et débarrasse ainsi le chenal (*voy.* ÉCLUSES).

P. D. B.

CHÈNE. Ce genre, connu des botanistes sous le nom de *quercus*, appartient à la monœcie polyandrie de Linné et à la famille des cupulifères de Richard. Les fleurs mâles des chênes, disposées en chatons lâches et pendans, offrent

chacun un périanthe simple à 5-9 divisions et à 6-10 étamines, ou rarement un plus grand nombre. Les fleurs femelles, solitaires, ou agrégées, ou disposées en épi dans les aisselles des feuilles, ont un ovaire à 3 ou 5 loges, couronné par autant de stigmates; leur périanthe fait corps avec l'ovaire et se termine en 6 petites dents. Le fruit, nommé spécialement *gland*, est une noix monosperme, recouverte à sa base par un involucre particulier, auquel on a imposé le nom de *cupule*.

Conjointement avec les conifères, les chênes prédominent dans les forêts des régions extra-tropicales de l'hémisphère septentrional. Les conifères, dont la stature élancée semble reproduire dans nos climats les formes gracieuses des palmiers, doués en général d'une constitution plus appropriée à résister aux frimas, font la parure et la richesse du Nord, et ils laissent loin derrière eux tous les autres arbres, soit dans les contrées boréales, soit dans les régions alpines. Les chênes, emblèmes de la force et de la vigueur, ne prospèrent que sous l'influence d'un climat tempéré; ils abondent dans les États-Unis, dans le centre et dans le midi de l'Europe, dans l'Atlas, dans l'Asie-Mineure, dans le Caucase, dans la Chine et au Japon. Ils ne se prêtent pas mieux aux chaleurs de la zone torride qu'aux frimas de la zone glaciale. Toutefois on en trouve un bon nombre d'espèces dans la Nouvelle-Espagne ainsi qu'au Mexique, à la faveur des chaînes et des plateaux des Andes; et, dans l'ancien continent, nous les voyons couvrir les pentes et les vallées de l'Himalaya, immense barrière élevée entre les plaines brûlantes de l'Indoustan et les plateaux glacés de l'Asie centrale. Les hautes montagnes des îles de la Sonde produisent aussi plusieurs espèces de chênes : ce fait est fort curieux, car on n'en a point observé ailleurs dans l'hémisphère austral.

C'est chose connue que le respect porté aux chênes par les anciens. Le chêne de Dodone rendait des oracles, les feuilles de chêne formaient la couronne civique des Romains, et Jupiter lui-même avait accepté la consécration de cet arbre ma-

jestueux. Le culte que les druides gaulois avaient voué aux chênes et la vénération que lui portaient les bardes germains sont des faits auxquels nous ne nous arrêterons pas. Rien n'inspire plus d'étonnement que ces arbres lorsqu'ils arrivent à se développer en entier : on a vu des chênes dont les branches, mesurées depuis le tronc, avaient plus de 50 pieds de longueur; tel autre s'élevait jusqu'à 130. Pline fait mention d'une yeuse ou d'un chêne-vert qu'on voyait de son temps près de Tusculum : le tronc de cet arbre avait 34 pieds de tour et donnait naissance à 10 branches principales dont chacune valait un gros arbre.

Le fruit des chênes, le gland, servait de nourriture aux hommes avant l'introduction de l'agriculture. Pendant longtemps les Arcadiens conservèrent cet usage, lorsque les autres Grecs vivaient déjà de céréales. Ovide met le gland au nombre des fruits qui faisaient les délices des hommes pendant l'âge d'or. Peut-être faut-il entendre cette expression de tous les fruits durs en général.

Les botanistes reconnaissent aujourd'hui plus de 100 espèces de chênes; aucun genre, sans contredit, n'offre une réunion aussi nombreuse de végétaux à la fois remarquables par la beauté de leurs formes et importants par leur utilité. Nous ne pouvons donner que quelques notions sur les espèces les plus intéressantes et sur leurs principaux emplois.

Les chênes les plus communs en France, ainsi que dans tout le centre de l'Europe, sont le *rouvre* (*quercus robur*, Linn.) et le *chêne à grappes* (*quercus pedunculata*, Lamk.), tous deux également remarquables par leur port majestueux. Leur bois fait la base de notre chauffage et entre dans la plupart de nos constructions. Ce bois l'emporte par la solidité et la durée sur tous les autres bois de l'Europe. Les charpentes qu'on en fait peuvent durer 600 ans, et l'on assure que sous l'eau elles se conservent deux ou trois fois plus long-temps. Le bois du rouvre est plus dur et plus pesant que celui du chêne à grappes. L'écorce de l'un et de l'autre s'emploie généralement au tannage des cuirs. Leurs

glands, trop astringens pour servir à la nourriture de l'homme, sont très utiles pour engraisser les porcs.

Le *chêne pyramidal* (*quercus fastigiata*, Lamk.), indigène du Portugal et des Pyrénées-Occidentales, se fait remarquer par son port tout-à-fait semblable à celui du peuplier d'Italie et du cyprès pyramidal. Il mérite de décorer les jardins paysagers.

Le *chêne tauzin* ou *chêne angoumois* (*quercus tauzia*, Pers.), arbre haut de 60 à 70 pieds, abonde dans les Pyrénées et dans tout l'ouest de la France. Il prospère dans les sables les plus ingrats. Son bois, dur et noueux, n'est guère employé aux constructions; mais on le préfère, pour le chauffage, à celui du chêne rouvre.

Le *chêne grec* (*quercus esculus*, Linn.) qu'on trouve en Italie, en Dalmatie et en Grèce, produit des glands doux comme les châtaignes et qui se mangent soit rôtis, soit bouillis.

Le *chêne-vert* ou *yeuse* (*quercus ilex*, Linn.) habite toute l'Europe australe, ainsi que les côtes de Barbarie et de Syrie. Son tronc, ordinairement tortueux, ne s'élève guère à plus de 20 pieds. Ses feuilles, coriaces et persistantes, sont de forme très variable et ressemblent quelquefois à celles de houx. Son bois, pesant, dur et très compacte, sert dans le Midi aux constructions et à une infinité d'ouvrages de mécanique. L'écorce s'emploie au tannage des cuirs. Les glands de certaines variétés sont doux et bons à manger.

Le *chêne liège* (*quercus suber*, Linn.) croît dans les mêmes contrées que l'yeuse, dont il n'est peut-être qu'une variété. On le distingue facilement à son écorce fongueuse, épaisse et gercée profondément. Cette écorce n'est autre chose que le *liège*, déjà employé par les anciens à une multitude d'usages et qui est toujours l'objet d'un commerce très étendu. Les glands du chêne-liège ont une saveur comparable à celle des châtaignes. Voy. LIÈGE.

On trouve en Espagne, en Portugal et en Barbarie un chêne connu sous le nom de *ballote* (*quercus ballota*, Linn.) dont les glands sont aussi d'une saveur

agréable. Les habitans de l'Atlas s'en nourrissent une partie de l'année, et on en fait également une grande consommation en Espagne, et en Portugal. On pense que c'est cette espèce que Pline a voulu signaler en disant (*H. N.*, XVI, 91) qu'il y a des glands qui font la richesse de plusieurs nations, même pendant la paix, et qu'on en fait une sorte de pain dans les temps de disette.

Le *vélani* (*quercus ægilops*, Linn.), indigène dans l'Archipel et dans l'Asie-Mineure, se distingue par ses gros glands renfermés dans une cupule très volumineuse. Ces cupules entrent dans le commerce sous le nom de *vélanédes*; les Orientaux, les Italiens et les Anglais les emploient dans la teinture, en guise de noix de galle. Ces dernières sont produites par la piqure d'un insecte sur les jeunes rameaux d'une autre espèce de chêne (*quercus infectoria*, Oliv.) très commune dans l'Asie-Mineure et qui ne forme qu'un buisson de 4 ou 5 pieds de haut.

C'est sur un petit chêne à feuilles persistantes et épineuses aux bords (*quercus coccifera*, Linn.), lequel abonde sur le littoral de la Méditerranée, que vit l'insecte connu sous le nom de *kermès* et qui donne la belle couleur appelée *cramoisi*. Autrefois cet insecte faisait l'objet d'un commerce considérable, mais aujourd'hui on lui préfère la cochenille (voy. ces mots).

Parmi les chênes propres à l'Amérique septentrionale, il en est plusieurs qui ne sont pas moins dignes de fixer l'attention que ceux de l'ancien continent. Le *chêne rouge* (*quercus rubra*, Linn.) et le *chêne écarlate* (*quercus coccinea*, Linn.), ainsi nommés à cause de la couleur que prend leur feuillage aux approches de l'automne, se recommandent soit comme arbres d'ornement, soit à cause des excellentes qualités de leur bois. Leur écorce, à ce qu'on assure, est préférable même à celle de notre rouvre pour le tannage. L'écorce du *chêne quercitron* (*quercus tinctoria*, Linn.) fournit le bois connu sous ce nom et dont on fait fréquemment usage pour teindre en jaune. Le *chêne blanc* (*quercus alba*, Linn.), qu'on trouve de-

puis la Floride jusqu'au Canada, est un des arbres les plus utiles des États-Unis. Son bois, peu inférieur à celui de notre chêne à grappes, sert à des usages tout aussi variés. Les glands sont mangeables. Le chêne *prinos* (*quercus prinos*, Willd.) forme un arbre magnifique qui atteint jusqu'à 100 pieds de haut. Ses glands sont agréables au goût. Cette espèce, ainsi que le *chêne-saule* (*quercus phellos*, Willd.) et le *chêne châtaignier* (*quercus castanea*, Willd.), mérite d'être cultivée comme arbres d'ornement. Le *chêne à gros fruits* (*quercus macrocarpa*, Mich.) se fait également remarquer par la beauté de son port; ses feuilles atteignent souvent 15 pouces de long sur 8 pouces de diamètre. Le *chêne-vert* d'Amérique (*quercus virens*, Willd.), qui croît dans les dunes du midi des États-Unis, atteint une grosseur énorme; son bois, d'une dureté peu commune, est fort recherché en Amérique pour les constructions navales. ED. SP.

CHENEVIS (GRAINE DE). Il en a été question à l'article CHANVRE; mais nous ajouterons ici que cette graine, qui est d'un grand usage dans la fabrication de l'huile à brûler et qu'on emploie dans les arts, forme, ainsi que le chanvre même, un objet de commerce très important pour la Russie qui en exporte, année commune, pour près de 2 millions de francs; l'exportation du chanvre produit à peu près le quintuple de cette somme. Les graines qu'on récolte en France sont loin de suffire à la consommation, s'il est vrai qu'en 1820 on en ait importé pour la somme de 45 millions de francs. S.

CHÉNIER. Ce fut un phénomène littéraire réservé à notre temps que la naissance de deux grands poètes dans la même famille. Nos annales n'en offrent point, je crois, d'autre exemple, pas même celui des deux Corneille, puisque, comme l'a dit Voltaire avec toute justice, Thomas ne fut, vis-à-vis de son frère aîné, qu'un *cadet de Normandie*, tandis que la postérité placera les deux Chénier sur la même ligne.

ANDRÉ-MARIE, le troisième des 4 fils de Louis de Chénier, écrivain distingué et consul-général de France à Constantinople, naquit dans cette ville le 29 oc-

tobre 1762; ils eurent pour mère une Grecque également distinguée par sa beauté et son esprit. André surtout devait plus tard, par le genre de ses poésies, rappeler son origine maternelle et ce beau ciel, voisin du ciel inspirateur de la Grèce, sous lequel il avait vu le jour. Fier de cette double faveur de la destinée, c'est ainsi qu'il la rappelait, 30 ans après, dans un de ses poèmes non achevés :

Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée,
Galata, que mes yeux désiraient dès long-
temps!

Car, c'est là qu'une Grecque, en son jeune
printemps,

Belle au lit d'un époux nourrisson de la France,
Me fit naître Français dans les murs de By-
zance.

Envoyé en France dès ses premières années, André fut confié aux soins d'une tante qui habitait Carcassonne. Là encore, un pays peuplé de souvenirs poétiques et du renom des troubadours et le voisinage de la cité des jeux floraux ne furent pas sans influence sur son imagination enfantine. Il avait 11 ans lorsque son père, de retour dans sa patrie, le fit entrer au collège de Navarre, l'un des meilleurs de l'Université de Paris, avec ses deux frères aînés, dont l'un suivit depuis la carrière des armes, l'autre celle des consulats. Le jeune André se plaça bientôt au rang des élèves les plus laborieux et les plus remarquables de ce collège; le grec fut une des langues qu'il y apprit, et la traduction en vers d'une ode de Sapho, le premier essai de sa muse naissante.

Destiné par M. de Chémier à l'état militaire, le jeune homme fut pourvu à 20 ans d'une sous-lieutenance dans le régiment d'Angoumois, qui se trouvait alors à Strasbourg. Il ne put supporter, même une année, la vie oisive et dissipée des garnisons, et son père n'exigea point de lui le sacrifice de ses travaux et de ses goûts. Il revint s'y livrer à Paris; mais son avidité d'instruction l'entraîna à de tels excès d'étude qu'un voyage en Suisse devint nécessaire à son rétablissement. Il s'y rendit avec MM. de Trudaine, honorables amis qui avaient su apprécier de bonne heure son esprit et son ame. Ils n'étaient pas les seuls; trois des grands

talens de l'époque, le chimiste Lavoisier, le peintre David et Lebrun le lyrique, ainsi que l'habile critique Palissot, devinèrent aussi un poète dans l'ex-militaire de 22 ans; leurs conseils, leurs présages furent pour lui de précieux encouragemens.

Accueilli de nouveau par eux au retour de ce voyage, André, malgré les émotions que lui avaient causées les beautés pittoresques de la Suisse, se retrouva avec transport dans cette capitale des lettres et des arts, patrie adoptive de tout homme supérieur. Mais sa famille désirait qu'il eût ce qu'on appelle une position dans le monde: il céda à ce vœu et fut attaché à l'ambassade du comte de La Luzerne en Angleterre. Ses occupations diplomatiques devaient lui laisser des loisirs qu'il consacrait à la poésie. Sans doute, pour se consoler de cette sorte d'exil temporaire, il se disait que le jeune Voltaire aussi avait trouvé, dans la patrie de Pope et de Milton, des sujets pour ses compositions, des couleurs pour ses tableaux. C'est, en effet, de ce séjour dans la Grande-Bretagne que datent les premières esquisses de la plume d'André Chénier. On y remarque une épître à Lebrun, qui n'était pas indigne de la réponse favorable qu'elle obtint de notre Pindare.

André Chénier ne revit la France qu'en 1790; mais déjà il s'était associé au patriotique élan qui, l'année précédente, avait émancipé sa nation. Il l'avait célébré en poète et en citoyen dans une pièce du *Jeu de paume*, où s'alliaient aux chants enthousiastes du triomphe de prudentes prévisions; bientôt, comme tant d'esprits sages, tant d'hommes vertueux, il s'alarma des efforts d'une faction, de la direction républicaine qu'elle cherchait à donner à cette grande révolution. Ami sincère et ardent de la monarchie constitutionnelle, et quittant la lyre pour la polémique, il se joignit à Roucher, à Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, etc., pour défendre dans le *Journal de Paris*, contre les deux partis qui lui portaient une égale haine, cette royauté fondée sur les lois. Ennemi des excès comme des abus, « il ne voulait pas plus (suivant ses propres ex-

pressions) des fureurs démocratiques que des iniquités féodales; des brigands à piques que des oppresseurs à talons rouges; des privilèges des dames de cour que de ceux des dames de halle. Il eût rougi de choisir entre Coblenz et les jacobins. »

Le 10 août renversa cette tribune où il avait montré autant de sagesse que d'éloquence. Ne pouvant plus écrire dans le journal d'abord proscrit, puis rédigé selon d'autres principes, André Chénier exhala en beaux vers, dans une ode à Charlotte Corday, son admiration pour elle, son horreur pour l'anarchie: Toi seule, y dit-il à la courageuse fille,

Toi seule fus un homme et vengeas les humains.

Il avait aussi sollicité l'honneur dangereux d'être un des défenseurs de Louis XVI. Ce fut lui qui, secondant le dernier espoir de Malesherbes, rédigea cette lettre que conservera l'histoire, et dans laquelle le malheureux prince réclamait l'appel au peuple contre l'arrêt de la Convention. Un tel écrit le dévouait à la mort: aussi, par les instances de ses amis, André s'éloigna de la capitale; il alla occuper près de Versailles une retraite obscure et ignorée, que lui avait ménagée son frère Marie-Joseph, divisé avec lui d'opinions politiques, mais ne lui en portant pas moins la plus tendre amitié.

Un de ces premiers mouvemens de l'ame qui ne permettent pas de calculer leurs suites, le désir de consoler la famille de son ami, M. de Pastoret, qui venait d'être arrêté, l'amena malheureusement à Passy. Il y fut à son tour, sur cette seule démarche et sans mandat spécial, mis en arrestation comme *suspect*, puis envoyé dans la prison de Saint-Lazare. Là il retrouva les amis de sa jeunesse, MM. de Trudaine, et ce ne fut pas pour lui une des moindres douleurs de sa captivité; mais les tortures morales de cet affreux séjour, cette sanglante épée de Damoclès sans cesse suspendue sur sa tête, semblèrent agrandir son talent. Aussi, pendant le peu de jours qui lui était réservé, tantôt il stigmatisait les

despotes populaires avec l'indignation et la verve de Juvénal :

Mourir sans vider mon carquois...
 Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur
 Ces bourreaux barbouilleurs de lois!...
 fange

tantôt il *pliait aux douces lois des vers*, dans cette élégie si suave, si racinienne, les plaintes et les espérances de la *Jeune captive*, la charmante M^{me} de Coigny ; et quel touchant retour il dut faire sur lui-même en lui prêtant ces accens si mélodieux :

Pour moi Palès encore a des asiles verts,
 Les Amours des baisers, les Muses des concerts...

Je ne veux point mourir encore !

Cependant un espoir restait à ses amis. Le *jeune captif*, arrêté sans ordre formel d'aucune autorité, pouvait être oublié dans la foule des détenus. C'est ce que l'on parvint à faire sentir à Marie-Joseph Chénier, qui avait d'abord réclamé vivement, près des puissans du jour, la liberté de son frère ; c'est ce que voulait à son tour persuader à un père imprudent l'écrivain vengé si victorieusement aujourd'hui, par les témoignages de MM. Arnault, Lemerrier et Daunou, de l'odieuse calomnie qui le poursuivait si longtemps. Mais M. de Chénier ne voulut pas le croire : il alla solliciter près du comité de salut public la délivrance de son fils. C'était commander sa perte. « Sois tranquille, dit au malheureux père avec une froide ironie l'un des modernes décevirs ; ton fils sortira dans trois jours. » Il sortit en effet, mais ce fut pour être conduit au tribunal révolutionnaire, auquel il dédaigna de disputer une victime de plus, lui qui d'avance avait tracé sa ligne de conduite et flétri ses juges de cette énergique pensée :

..... Tout puissant qu'est le crime,
 Qui renonce à la vie est plus puissant que
 lui!

On sait qu'il se trouva réuni sur la fatale charrette aux illustrations nobiliaires des Montalembert et des Créqui-Montmorency, à la bizarre célébrité du baron de Trenck, au sublime dévouement de Loiserolles, sauvant son fils aux dépens de ses jours, digne compagnon

de son trépas et de sa gloire. Mais quel fut son profond attendrissement en rencontrant à ce rendez-vous funéraire son ami Roucher, l'auteur du poème des *Mois* ! Tous deux allèrent au supplice en s'entretenant de poésie, en récitant la première scène d'*Andromaque* et ces vers si singulièrement adaptés à leur situation :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
 Ma fortune va prendre une face nouvelle ;
 Et déjà son courroux semble s'être adouci
 Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre
 ici.

Tout à coup André Chénier s'arrête, et, se frappant le front : « Hélas ! je n'ai rien fait pour la postérité, et pourtant j'avais quelque chose là ! » Un instant après il avait vécu. Il expira à peine âgé de 32 ans, le 7 thermidor (25 juillet 1794), deux jours avant celui qui eût conservé un grand poète à la France.

Toutefois, il faut le dire, pendant un quart de siècle après cette déplorable fin, la renommée d'André Chénier ne fut, en quelque sorte, que de tradition. On ne pouvait guère lui rendre justice que sur la foi des hommes distingués qui l'avaient connu et apprécié, et de son frère Marie-Joseph, qui avait offert à ses mânes cet hommage si touchant :

Auprès d'André Chénier avant que de descendre,
 J'élèverai la tombe où manquera sa cendre,
 Mais où vivront du moins et son doux souvenir
 Et sa gloire et ses vers dictés pour l'avenir.

Mais en 1819, un homme de lettres connu par quelques productions piquantes, M. Delatouche, obtint de l'un des frères survivans, M. Sauveur Chénier, la communication des manuscrits d'André restés en sa possession. Il devint ainsi l'éditeur d'un volume d'élégies, d'idylles, d'odes et de poésies diverses, qui a suffi pour fonder une haute réputation au second des Chénier. Sans doute ces nobles inspirations du cœur et du génie ne sont pas sans taches et sans négligences, et l'auteur s'était proposé de les corriger avec soin avant de les livrer au public ; mais que de beautés de tout genre ! quelle mélodie séduisante dans ces chants du jeune cygne ! Quelle admiration ce talent si pur et si élevé doit

inspirer, quand on songe que nous ne possédons que la moindre partie de ce qu'il avait déjà tracé et que probablement le reste est perdu à jamais pour les amis de l'art! Ces détails nous ont été révélés par une seconde notice de M. Delatouche, placée en tête d'une nouvelle édition des poésies d'André Chénier, publiée en 1834 (2 vol. in-8°), et à laquelle il a pu joindre seulement quelques fragmens inédits.

Mais avec ce petit nombre de volumes et dans cette trop courte existence politique et littéraire, André Chénier n'en a pas moins laissé chez nous trace d'homme et de poète. Son œuvre imparfaite sera recueillie par nos descendans comme un des plus remarquables legs poétiques de la fin du dix-huitième siècle.

M. O.

CHÉNIER (MARIE-JOSEPH), naquit à Constantinople le 23 août 1764, et n'avait que 2 ou 3 ans lorsqu'il fut transporté à Paris. « Il y reçut une éducation si précoce et si rapide qu'aussitôt qu'elle fut terminée il sentit le besoin d'étudier tout ce qu'on venait de lui apprendre, » dit M. Daunou, dans une excellente notice publiée en 1811, et qui devra plus d'une fois être citée comme autorité dans cet article.

Le père de Chénier, ancien consul général de France à Constantinople, et chargé d'affaires à Maroc depuis 1767 jusqu'en 1785, était un homme très instruit, qui a publié deux excellens ouvrages, dont l'un a pour titre : *Recherches historiques sur les Maures*, suivies de *l'Histoire de l'empire de Maroc* (Paris, 1787, 3 vol. in-8°), et l'autre : *Révolutions de l'empire ottoman, et observations sur ses progrès, ses revers et son état présent* (Paris, 1789, in-8°). On a parlé dans l'article précédent de la femme du consul, dont Guys a inséré plusieurs lettres dans son *Voyage littéraire*; André et Marie-Joseph puisèrent ainsi dans la maison paternelle l'amour de l'étude et cette passion littéraire qui va rarement sans quelque ambition de succès et de célébrité.

A peine âgé de 17 ans, Marie-Joseph entra, comme officier de dragons, dans la carrière militaire. Pendant deux années

de garnison à Niort, « il recommença, dit M. Daunou, toutes ses études, et, comme il n'avait plus de professeur, il fit en peu de temps des progrès solides. » Mais il ne tarda pas à se dégoûter du métier des armes; il fallait à l'inquiète activité de son esprit une autre direction, un plus grand théâtre, et il vint se fixer à Paris.

Déjà tourmenté de son obscurité, et avec la présomption de son âge, trop pressé de se produire, il fit jouer au Théâtre-Français un drame en deux actes, intitulé *Edgar ou le Page supposé*, et qui, suivant La Harpe, « fut sifflé dès la première scène » (*Corresp. litt.*). L'auteur condamna lui-même son ouvrage et se garda de le faire imprimer; mais il ne se laissa point abattre par un premier échec. Sa tragédie d'*Azémire* fut représentée, le 4 novembre de la même année, sur le théâtre de la cour à Fontainebleau : « J'avais alors 20 ans, dit l'auteur dans sa lettre à M. de Pange, et comme il faut encourager les jeunes gens, la pièce fut sifflée d'un bout à l'autre : jamais pareille aventure n'était arrivée à Fontainebleau. » *Azémire* fut jouée le surlendemain à Paris, où, quoique accueillie moins défavorablement, elle n'eut que quatre représentations. Les critiques se partagèrent sur cet ouvrage : La Harpe, si souvent passionné, si souvent injuste, et que de nombreuses chutes auraient dû rendre plus modeste, ne vit dans *Azémire* qu'une misérable rhapsodie, tandis que Palissot et Fréron élevèrent beaucoup trop haut son mérite. Ce qu'il fallait dire, dans l'intérêt même de Chénier, c'est que, malgré de très grands défauts dans le plan et dans le style, *Azémire* annonçait, dans une floraison précoce, des fruits qui mûriraient dans l'avenir.

Quelques pièces de vers, publiées en 1787 et 1788, une ode sur le dévouement du prince de Brunswick, une épître à son père, un Poème sur l'assemblée des notables; le Ministre et l'homme de lettres, Dialogue entre l'homme de lettres et le public, satire contre Rivarol, qui venait de publier sa facétieuse impertinence de l'*Almanach des grands hommes*, commencèrent la réputation poétique de Chénier.

La chute de la Bastille avait ébranlé le trône, et les journées des 5 et 6 octobre venaient de le montrer déjà penchant vers sa ruine, lorsque *Charles IX* parut sur la scène française. Cette pièce fit rapidement grandir la réputation de Chénier et commença celle de Talma. Trois années d'intervalle séparèrent la première représentation d'*Azémire* (4 novembre 1786) de celle de *Charles IX* (4 novembre 1789); mais cette dernière pièce avait été composée assez long-temps auparavant, puisque le discours préliminaire de Chénier porte la date du 28 août 1788. Le succès fut prodigieux, et la foule se portait aux représentations. C'était une idée hardie de mettre la Saint-Barthélemy sur la scène et d'y faire paraître un cardinal bénissant les poignards d'un vaste assassinat. Disciple enthousiaste de Voltaire, Chénier voulut faire des tragédies philosophiques; il mit le fanatisme en action et les maximes de la liberté en scènes dialoguées. En s'empressant pour voir le drame, c'était aussi la révolution qu'on allait applaudir. En 1790, les représentations ayant été suspendues par le conseil de l'Hôtel-de-Ville, les comédiens français présentèrent, le 27 septembre, une requête tendant à *obtenir l'ordre ou la permission, par écrit, de donner Charles IX*, et le même jour Bailly, maire de Paris, signa l'autorisation demandée; *Charles IX* reprit sa vogue, et il en fut fait plusieurs traductions en allemand, et aussi en d'autres langues.

Chénier donna, en 1791, deux autres tragédies, *Henri VIII* et *Calas*. La première est remplie d'un pathétique déchirant: « Quand on la veut critiquer, dit M. Daunou, il faut commencer par essuyer ses larmes, veiller sans cesse à les retenir, et résister non moins courageusement aux impressions qui résultent des mouvemens et de la beauté du style. » Un autre habile critique, M. Tissot, en reconnaissant, dans *Henri VIII*, un *pathétique vrai qui fait couler de douces larmes*, ajoute: « On n'y respire ni la verve d'Eschyle, ni la majesté de Sophocle, ni la profonde éloquence d'Euripide. » Mais une pièce où tout cela respirerait serait le chef-d'œuvre des chefs-

d'œuvre, et, pour n'être pas ce chef-d'œuvre, l'*Henri VIII* de Chénier n'en est pas moins digne de beaucoup d'estime. C'est par cette tragédie que fut faite, rue de Richelieu, l'inauguration du Théâtre de la République.

La tragédie de *Calas* n'eut que trois représentations; le spectacle en fut trouvé si déchirant que l'auteur avouait lui-même avoir passé le but.

Caius Gracchus fut représenté le 9 février 1792. Le fameux hémistiche *des lois, et non du sang!* qu'on applaudissait avec enthousiasme, « quand, dit M. Daunou, le sang coulait à grands flots sur les ruines de toutes les institutions sociales, » fit interdire la représentation de cette pièce toute républicaine. Le conventionnel Albitte accusa en plein théâtre, à haute voix, devant 1,500 spectateurs, Chénier d'être un ennemi de la liberté. « La tyrannie répondit: *du sang et non des lois!* proscrivit la pièce et résolut la proscription du poète. »

Le 27 janvier 1793 fut donné à l'Opéra le *Camp de Grand-Pré*, divertissement lyrique en un acte, dont Gossec avait fait la musique. Une *ronde* de cette pièce devint et resta long-temps un des chants joyeux de nos armées.

Le 9 février fut jouée, sur le Théâtre de la République, la tragédie de *Fénélon*; elle eut un grand succès dans ces temps difficiles. « J'ai cru, disait Chénier, qu'en nos jours mêlés de sombres orages, lorsque les mauvais citoyens prêchent impunément le brigandage et l'assassinat, il était plus que temps de faire entendre au théâtre cette voix de l'humanité qui retentit toujours dans le cœur des hommes rassemblés. » Une partie du succès de *Fénélon* fut due à Monvel: cet habile tragédien se montra si pathétique et si vrai, il produisit un tel enthousiasme que le marquis de Fénélon, s'y laissant entraîner, alla trouver l'acteur et lui faire don de l'anneau pastoral de l'archevêque de Cambrai, comme pour ajouter à l'intérêt du drame, et rendre plus complète l'illusion de la scène. J'ai vu, sous le consulat, non sans étonnement, l'anneau de Fénélon au doigt de Monvel qui, par une singularité non moins remarquable, était alors propriétaire de l'ancien Paraclet

d'Héloïse et d'Abélard. Il y avait de la vertu et du courage à montrer au théâtre, en 1793, le plus touchant modèle de la philosophie chrétienne et de l'humanité. Lorsque Chénier fit réimprimer sa pièce, en 1802, il la dédia à son ami M. Daunou; et, dans une longue et savante épître, après avoir rapidement tracé l'histoire de l'art dramatique chez les anciens et chez les modernes, et avoir établi quel est son but (résumé par lui en deux mots : *instruire* et *plaire*), il ajoute : « Il m'était doublement honorable d'avoir publié *Charles IX* sous la royauté et *Fénélon* sous la tyrannie démagogique. » Le fait est que Chénier fut alors, comme il le rappelle à son ami, dénoncé dans les clubs et dans les journaux; qu'il vit ses tragédies bannies du théâtre : *Fénélon* et *Calas comme fanatiques*, *Henri VIII* et *Charles IX comme royalistes*, *Caius Gracchus comme suspect d'aristocratie*.

La tragédie de *Timoléon*, en trois actes, avec des chœurs, musique de Méhul, fut composée en 1794, peu de temps avant le 9 thermidor. L'auteur continuait de donner au théâtre les leçons d'humanité qu'il avait déjà présentés sans succès dans *Caius Gracchus*, dans *Fénélon*, et qui, manifestant en lui le courage de ses opinions, rendent odieusement ridicules les calomnies dont il fut si long-temps poursuivi. Il osait dire :

La tyrannie altière et de meurtres avide,
D'un masque révérend couvrant son front livide,
Usurpant sans pudeur le nom de liberté,
Roule, au sein de Corinthe, un char ensanglanté....

Il est temps d'abjurer ces coupables maximes :
Il faut des lois, des mœurs, et non pas des victimes!

Ces vers étaient applaudis avec transport. Le comité de salut public se hâta de faire suspendre les représentations. Tous les manuscrits de la pièce, qui n'était pas encore imprimée, furent saisis et brûlés; une seule copie échappa aux recherches : elle fut conservée par M^{me} Vestris, et servit, en 1795, pour l'impression de cette tragédie.

Ce fut peu de temps après la proscription de *Timoléon* qu'André Chénier périt sur l'échafaud. Tout entier à sa douleur, Marie-Joseph sembla renoncer

aux travaux dramatiques et ne les reprit long-temps après qu'une seule fois, en 1804, par une tragédie de *Cyrus*, qui n'eut qu'une représentation. L'avènement de Cyrus au trône des Mèdes était une allusion au couronnement de Napoléon. Cette pièce où, dans de beaux vers, le talent dramatique brille de peu d'éclat, fut une erreur que ne couvrit pas la gloire; qui augmenta le nombre des ennemis de Chénier sans lui mériter le contentement du nouveau maître, car il lui donnait des leçons; et sans lui valoir sa faveur, car il eût fallu pour l'obtenir ne pas se montrer ennemi du despotisme.

Chénier avait été membre de la Convention nationale, du conseil des Cinq-Cents, et il siégea dans le tribunal. Ses travaux politiques, pendant dix ans de législature (depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 7 mars 1802), ont quelquefois besoin d'être vus dans leur époque pour être bien jugés. Il fit partie des comités de l'instruction publique, de sûreté générale, de salut public; il présida la Convention et le conseil des Cinq-Cents. Voici une faible esquisse des travaux qui doivent honorer et protéger sa mémoire contre les calomnies qui troublèrent sa vie et en précipitèrent le cours. Ami de l'ordre, il commença par demander, dans les premiers jours de la Convention, le maintien des lois non abrogées et des pouvoirs non révoqués. Après la fatale journée du 31 mai, il demanda le rappel des députés mis hors la loi et fit accorder une pension de 1200 livres à la mère de Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français* et victime du 31 mai; il fit un rapport pour le désarmement de ceux qui avaient participé aux horreurs de la tyrannie pré-thermidorienne; il proposa des peines contre les infracteurs de la loi du 3 ventôse sur la liberté des cultes; des indemnités à accorder aux députés proscrits; il présenta et fit adopter le décret qui rapporta l'acte d'accusation contre M. de Talleyrand et autorisa sa rentrée en France; il demanda l'exécution rigoureuse des lois contre la provocation au meurtre; qu'on déterminât les bornes dans lesquelles les associations devaient se renfermer; que l'amnistie fût pro-

noncée contre les délits révolutionnaires.

On ne peut qu'indiquer sommairement tout ce qu'il fit pour l'instruction publique, pour les sciences, les lettres et les arts. C'est sur son rapport qu'à la fin de 1792 fut décrété l'établissement des écoles primaires. En 1793, il s'éleva contre la destruction des livres et des objets d'art, sous prétexte qu'ils étaient empreints de féodalité, et il fit rendre un décret répressif de ces actes de vandalisme. Il prononça plusieurs discours sur l'instruction publique. Dans l'an II, l'Institut de musique (le Conservatoire) fut établi et organisé d'après ses rapports et ses projets. Il prit part à l'organisation de l'Institut national des sciences et des arts, établi par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), et les six premiers membres de la section de *Poésie* (3^e classe, *littérature et beaux-arts*), furent nommés dans l'ordre suivant : Chénier, Lebrun, Delille, Ducis, Collin-Harleville, Fontanes. Chénier appuya la fixation à 250 des élèves de l'école Polytechnique. Il fit des discours, des motions ou des rapports sur des établissemens publics, sur la multiplicité des théâtres, sur le réveil des sciences et des arts, sur la liberté de la presse; et il faut dire que, sur cette dernière question, on le vit à deux époques varier, et qu'il mérita de s'entendre mettre en opposition avec lui-même. Il obtint que le peintre David, détenu par décret, fût rendu à la liberté pour reprendre ses pinceaux; il fit accorder des pensions aux veuves de deux hommes célèbres, Goldoni et le chirurgien Desault. Il avait demandé à la Convention des honneurs nationaux pour Descartes; il fit au conseil des Cinq-Cents un rapport sur le même sujet, quand l'Institut national eut exprimé le vœu que les cendres du philosophe français fussent déposées au Panthéon. Il appela l'intérêt de la Convention sur les travaux littéraires de Pougens, de Millin, et sur les voyages de Forster. Enfin, ce fut sur son rapport que, le 3 janvier 1794, la Convention accorda 300,000 fr. de secours qui furent répartis entre 116 savans, littérateurs et artistes, parmi lesquels figuraient toutes les notabilités scientifiques, littéraires et artistiques du temps.

Que deviennent maintenant, en présence de tous ces faits, un vote, quelques motions, quelques discours qui étaient dans l'esprit d'une époque où l'on ne trouve guère d'homme de talent qui fût exempt d'exaltation! Le résultat d'ensemble de toute la vie politique de Chénier n'est-il pas qu'il voulut *des lois et non du sang*, la gloire et non l'anarchie dans la république; qu'il combattit avec courage cette anarchie sur la scène et à la tribune; qu'exposé à la haine des factions, et près d'être proscrit par elles, il était sans crédit pour leur arracher des victimes?

Chénier dit dans son épître à M. Daunou : « Je fus contraint de laisser longtemps anonyme le *Chant du départ*, que les fiers accens de Méhul ont rendu cher à nos guerriers victorieux ». Qui ne sait que ce chant célèbre a été, après la *Marseillaise*, l'hymne populaire qui a eu le plus de succès? Méhul en composa l'air dans une soirée de salon, et il l'écrivit sur un des coins de la cheminée, au milieu du bruit et des conversations. Les chants nationaux de Chénier commencent, en 1792, par son *hymne* pour la fédération; il fut suivi du *chant* pour les sections de Paris sur l'acceptation de cette constitution de 1793 qui, à peine décrétée, fut remplacée par le gouvernement révolutionnaire. En 1794 parurent l'*Hymne à la raison*, l'*Hymne sur la reprise de Toulon*, l'*Hymne à l'Être suprême*, le *Chant du départ*, le *Chant des victoires*. Vinrent ensuite l'*Hymne à J.-J. Rousseau*, l'*Hymne du 9 thermidor*, l'*Hymne du 10 août*, et plus tard l'*Hymne pour la pompe funèbre du général Hoche* et le *Chant du retour*, exécuté à la fête donnée à Bonaparte (1797) avant son embarquement pour l'Égypte. Tous ces chants furent composés pour des fêtes nationales.

Parmi les poésies lyriques de Chénier, nous ne citerons que son *Ode sur la mort de Mirabeau* (1791, in-8°), et l'*Ode sur la situation de la république française durant l'oligarchie de Robespierre et de ses complices* (1794).

Après avoir fait connaître les œuvres dramatiques que Chénier fit représenter pendant sa vie, il nous reste à parler de celles qui n'ont été imprimées qu'après sa

mort: 1° *Brutus et Cassius, ou les derniers Romains*, tragédie en 3 actes, avec une épître dédicatoire à son frère, terminée par ces lignes touchantes: «Puisse cet ouvrage sévère obtenir l'estime des gens de lettres! puisse-t-il obtenir la vôtre, mon cher frère! Ce n'est pas seulement aux liens du sang qui nous unissent que j'en fais hommage, c'est à l'amitié qui nous unit plus étroitement, c'est à l'amour des lettres qui nous unit encore, et surtout c'est à votre mérite dont je connais toute l'étendue.» 2° *Philippe II*, tragédie en 5 actes, dont le sujet est la mort de don Carlos; 3° *Tibère*, tragédie en 5 actes: c'est peut-être la meilleure pièce de l'auteur; 4° *OEdipe roi*, tragédie en 5 actes, avec des chœurs; 5° *OEdipe à Colonne*, tragédie en 5 actes, aussi avec des chœurs; 6° *Electre*, tragédie non terminée, et dont les deux premiers actes, avec des chœurs, ont seuls été achevés. Ces trois dernières pièces ne sont que des traductions (en vers) de Sophocle, que Chénier préférait à tous les poètes de l'antiquité, et dont il se proposait de traduire ainsi tous les ouvrages. «L'un de ses plus ardens désirs, dit M. Daunou, était de voir un jour les poèmes de Sophocle représentés par les acteurs du Théâtre-Français sur le théâtre de l'Opéra, dont les artistes auraient exécuté les chœurs. Ces spectacles pouvaient, selon lui, contribuer à nous faire mieux connaître ceux de la Grèce;» 7° *Nathan-le-Sage*, drame en 3 actes et en vers, imité de Lessing; 8° et 9°, *les Portraits de famille* et *Ninon*, comédies en plusieurs actes et en vers, non terminées, et dont on n'a recueilli que de longs fragmens. Toutes les pièces de Chénier ont été réunies en 1818, 3 vol. in-8°, et ce théâtre est précédé de la notice de M. Daunou.

S'essayant dans tous les genres, Chénier fit des élégies (*la Promenade à Saint-Cloud*), des discours et des dialogues en vers, des dithyrambes, des imitations d'Ossian; une traduction, en vers dissyllabiques, de l'Art poétique d'Horace; une traduction du *Cimetière de campagne*, de Gray; de petits poèmes, parmi lesquels on distingue *le Vieillard d'Anenis*, sur la mort du général Hoche (1798); un poème didactique sur les arts,

dont le premier chant est seul terminé; un poème épique non achevé, qui a pour titre la *Bataviade*, imprimé, pour la première fois à Bruxelles en 1816, in-8°, avec d'autres poésies inédites et sous le titre d'*OEuvres diverses*, par les soins du général Mellinet; des épîtres satiriques dont les plus connues sont: l'épître sur *la Calomnie* (1797) et l'*Épître à Voltaire*, 1806 (ces deux pièces ont été souvent réimprimées); un assez grand nombre d'autres satires: *le Docteur Pancrace* (1797), *le Concile de Constance*, pièce très rare (on a prétendu même qu'il n'existait que l'épreuve de l'édition préparée par l'auteur); *Conférence théologico-politique entre Pie VI et Louis XVIII* (1798); *les nouveaux Saints* (1801, six éditions); *les Miracles*, conte dévot (1802, quatre éditions); *petite Épître à Jacques Delille* (1802); *les deux Missionnaires* ou *La Harpe et Naigeon* (1803), etc. La satire est le genre où Chénier a le mieux réussi. «Que faire, écrivait-il à M. Daunou (en lui dédiant sa nouvelle édition de *Fénelon*, 1802), que faire au milieu de tant d'ennemis littéraires, politiques, religieux? continuer sa route avec courage, mépriser les calomnies, écouter les critiques même injustes; profiter des critiques judicieuses, fussent-elles gâtées par les injures;... respecter le public, cultiver à la fois l'art de penser et l'art d'écrire.» Mais Chénier ne put suivre cette sage règle de conduite dans son entier: il ne sut pas *mépriser les calomnies*, et tandis qu'elles tuaient rapidement sa vie, il se vengeait en poète plein de verve et d'énergie dans un corps défaillant; il renvoyait à ses ennemis des traits désolans qui les poursuivent encore dans la tombe. Cependant plus d'une fois, dans son exaspération, Chénier fut injuste, et «c'est là, dit M. Daunou, le plus grand tort que lui aient fait ses ennemis.» Ce tort, il le reconnut souvent dans les dernières années de sa vie, et on le vit «disposé à toutes les réconciliations qu'on ne lui rendait pas impossibles.»

Ses ouvrages en prose sont moins nombreux que ses ouvrages en vers; le plus considérable et le plus digne d'estime est son *Tableau historique de l'état et*

des progrès de la littérature française depuis 1789. Chénier le composa d'après la demande de Napoléon, et il en lut une analyse, faite par lui-même, à une séance du conseil-d'état, en présence du chef de l'état, qui lui témoigna sa haute satisfaction (27 février 1808). Ce livre a eu plusieurs éditions; c'est un beau travail qui demandait et qui trouva dans son auteur une grande force de talens, de vastes connaissances, un jugement élevé, un goût sûr, une impartialité rare et difficile. Chénier sut rendre justice à ses ennemis les plus implacables; il oublia les outrages des uns, l'ingratitude des autres: c'était une vengeance plus digne de lui, et son livre est un monument qui honore à la fois, son esprit et son cœur, sa mémoire et les lettres.

En 1806 et 1807, il traça, dans un cours fait à l'Athénée de Paris, la première partie d'un tableau historique de la littérature française, de la langue et des divers genres en prose et en vers qui ont été cultivés en France jusqu'à la fin du règne de Louis XII. L'histoire des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles devait former trois autres parties de ce grand ouvrage; il en avait tracé le plan dans une savante introduction qui fut imprimée en 1806, in-8°. On doit regretter qu'il n'ait pu ni le terminer, ni faire imprimer qu'une faible partie de ce qu'il en avait composé. Ses leçons sur les *Fabliaux* et sur les *Romans français* ont seules été publiées. Nous citerons encore l'excellent *Discours sur les progrès des connaissances en Europe et de l'enseignement public en France*, qu'il prononça en 1801, lorsqu'il eut été nommé, à la place de Garat, membre du jury d'instruction du département de la Seine.

Le dernier écrit de Chénier, « tracé, dit M. Daunou, d'une main mourante, mais avec toute la vigueur et la grace de son talent, » se trouve dans le recueil des discussions de l'Institut national sur les *prix décennaux*. Il demanda pour un de ses anciens ennemis, Delille, le prix de littérature didactique; il apprécia avec une impartialité remarquable le *Cours de littérature* de La Harpe, qui était aussi son ennemi. Les contemporains admirèrent et applaudirent; les

haines littéraires, qui ne s'éteignent même pas toujours dans la tombe, s'arrêtèrent devant l'écrivain qui allait y descendre, et ses ennemis s'inclinèrent devant la hauteur de son talent et de son caractère.

Après 24 années de travaux politiques et littéraires, dont 10 de fonctions publiques et 10 de maladie, Marie-Joseph Chénier mourut à Paris, à peine âgé de 47 ans, le 10 janvier 1811. Arnault prononça, au nom de l'Institut, un discours touchant à ses funérailles, et il loua dignement un collègue en pleurant un rival.

Chénier avait remis, en don, à M^{me} de Lesparde, son amie, une partie de ses manuscrits, dont les principaux étaient des traductions de la *Poétique* d'Aristote, de la *Vie d'Agriola* et des *Mœurs des Germains*, de Tacite; du *Dialogue sur les orateurs*, attribué à Quintilien; de l'*Art poétique* d'Horace (en vers français); le *Cours de littérature* fait à l'Athénée; le *Tableau de la littérature française depuis 1789 jusqu'en 1808*, et plusieurs discours en vers. Un procès s'éleva, en 1816, entre la donataire et les héritiers Constantin-Xavier et Louis-Sauveur, frères de Chénier. La principale question était de savoir si les manuscrits non encore publiés d'un homme de lettres étaient assujétis aux lois de la transmission des biens et ne pouvaient être donnés que par acte notarié, ou bien s'ils étaient des papiers domestiques, des propriétés naturelles et indépendantes de la loi civile, pour la transmission desquelles une donation manuelle suffit. La donataire perdit sa cause; et bientôt parut le *Théâtre* complet de Chénier, 1818, 3 vol. in-8°, dont le dernier est composé de pièces posthumes. Le premier volume est précédé de la *notice* de M. Daunou, qui déjà, en 1811, ornait le catalogue imprimé de la riche bibliothèque de son ami. Les *Œuvres complètes* furent publiées (1823-1826) en 8 vol. in-8°, où, avec la notice de M. Daunou, s'en trouve une autre écrite par Arnault. Cette édition fut encore enrichie par M. Le Mercier d'une savante analyse du théâtre de Chénier; car si Chénier eut le malheur d'avoir des ennemis implacables et de s'en faire lui-même un assez grand

nombre par une certaine raideur de caractère, par des traits passionnés et des critiques amères, il eut aussi la consolation de se voir entouré d'illustres amis qui ne s'éloignèrent point du lit de ses longues douleurs, et qui avaient su apprécier tout ce qu'il y avait, dans cette ame ardente et dans ce haut talent qui fut si tourmenté, de nobles facultés et de sentimens généreux. V-VE.

CHENILLE. L'insecte, en sortant de l'œuf, n'a presque jamais la forme qu'il doit conserver. Avant d'arriver à l'état d'insecte parfait, il a dû subir diverses métamorphoses ou changemens plus ou moins complets, se montrer successivement sous l'état de larve et de nymphe. On consacre particulièrement le nom de *chenille* à la larve des lépidoptères (papillons), depuis la sortie de l'œuf jusqu'à l'époque où elle se transforme en chrysalide. Les chenilles ont le corps mou, composé de douze anneaux, la tête non comprise, offrant neuf stigmates ou orifices situés de chaque côté du corps et destinés à la respiration. De leurs pattes, qui ne dépassent jamais le nombre seize, six sont articulées; elles correspondent aux trois premiers anneaux et aux pattes qu'aura l'insecte dans l'état parfait; on les nomme *écailleuses*. Les autres, variables en nombre, sont dites *membraneuses* et formées d'espèces de tubercules munis chacun d'une rangée de crochets rétractiles, à l'aide desquels la larve s'accroche aux surfaces. La forme des chenilles, quadrangulaire dans quelques-unes, ovulaire dans d'autres, est le plus souvent celle d'un cylindroïde allongé. La couleur varie beaucoup. La peau est tantôt rase et lisse, tantôt chagrinée, ou bien garnie de pointes cornées, de poils diversement disposés. Parmi les chenilles *velues* ou *hérissones*, il est quelques espèces dont les poils, en pénétrant dans la peau, y peuvent occasionner une inflammation érysipélateuse (la processionnaire, le bombyce du pin, etc.). Il est des chenilles, dites à *queue fourchue*, dont le dernier anneau est terminé par deux tentacules d'où suinte une liqueur destinée à éloigner l'ennemi qui les poursuit. Les chenilles se nourrissent principalement de feuilles appar-

tenant soit à un seul, soit à plusieurs végétaux; leur voracité occasionne de grands dégâts dans les jardins. Il en est qu'on ne trouve que sur les racines, dans les troncs, dans les poils des animaux, sur les étoffes de laine. Parmi celles qui vivent en société, il en est qui se filent une sorte de tente où elles se mettent à l'abri du mauvais temps et de leurs ennemis. Certaines espèces sont solitaires. Les chenilles à huit pattes se retirent dans des étuis qu'elles construisent à l'aide de feuilles enroulées dans la soie qu'elles filent. Mais le phénomène le plus curieux que puisse offrir l'observation de ces animaux transitoires, c'est celui de leur *mue* ou changement de peau. Lorsque, par suite de leur rapide développement, cette enveloppe ne peut plus contenir les organes intérieurs, elle se fend, et la larve en sort comme d'un moule, dans un état de mollesse qui disparaît bientôt à l'air. A la suite de ces mues, qui se renouvellent ordinairement quatre et jusqu'à neuf fois dans certaines espèces, la chenille, avertie par un merveilleux instinct de l'époque où elle doit se changer en chrysalide, se prépare un abri où elle puisse filer le *cocon* dans lequel elle se renfermera jusqu'au temps où elle en sortira à l'état d'insecte parfait. Il est des espèces qui se métamorphosent à l'air libre, en se fixant par la queue ou par le milieu du corps à quelque substance solide.

Pour l'intelligence complète de cet article et pour l'histoire des insectes auxquels appartiennent les diverses espèces de chenilles, voy. les mots : LÉPIDOPTÈRES, LARVE, COCON, CHRYSALIDE, INSECTES (*métamorphose des*). C. S-TE.

CHÉNOPODÉES. Le genre des *chénopodes* ou *ansérines* a été envisagé comme type de ce groupe, très riche en espèces, et qui, quoique composé en grande partie d'herbes inapparentes, n'en est pas moins important sous le rapport de son utilité.

Beaucoup de chénopodées croissent de préférence dans les terrains salés, soit sur les côtes de la mer, soit dans l'intérieur des continens; c'est en réduisant ces plantes en cendres qu'on obtient la soude (*voy.*) du commerce. Les *salicor-*

nes et plusieurs *salsola* se mangent en guise de câpres. Il serait superflu de rappeler les emplois de la *belle-dame* ou *arroche cultivée*, des *épinards*, de la *betterave* ou *poirée*. Certaines chénopodées sont employées en médecine; les racines et les baies du *phytolacca decandra* agissent comme purgatif et émétique; le *chenopodium ambrosioides* ou thé du Mexique, et le *chenopodium botrys*, sont tous deux doués de qualités aromatiques, toniques et antispasmodiques; les graines de l'*ansérine anthelmintique* s'administrent comme remède vermifuge; celles du *chenopodium quinoa* remplacent le riz chez beaucoup de peuplades de l'Amérique méridionale; celles de l'arroche cultivée sont émétiques.

Les chénopodées font partie des *dicotylédones monopérianthées* à étamines périgynes; elles offrent, comme caractères essentiels, un périanthe persistant, ordinairement quinqué-parti, 5 étamines (quelquefois 1 à 4, rarement plus de cinq); un ovaire le plus souvent inadhérent, contenant un seul ovule attaché à la base de la loge, un péricarpe carcérulaire monosperme, un embryon périphérique ou spiralé. ED. SP.

CHÉOPS et **CHÉPHREM**, successivement rois d'Égypte et fondateurs des grandes pyramides qui portent les noms de ces deux frères. Ils vécurent onze siècles avant J.-C. Voy. PYRAMIDES. X.

CHEPTTEL (BAILLA). On nomme *cheptel* (prononcez *chetel*) le contrat de bail par lequel celui à qui appartient un troupeau de vaches, de chèvres, de brebis, et généralement de bestiaux susceptibles de croître ou de produire du profit, le donne à un autre pour le garder, le nourrir et le soigner, aux conditions qui sont convenues entre eux. Il doit en être passé acte par écrit; cependant la preuve par témoins en est admise, même à l'égard des tiers, lorsque ce qui en fait l'objet n'excède pas une valeur de 150 francs.

Le cheptel se distingue en *cheptel simple* ou *ordinaire*, *cheptel à moitié*, *cheptel de fer* et *cheptel donné au colon partiaire*. À défaut de conventions entre les parties, la loi détermine les effets de ce contrat suivant ses diverses espèces.

Il y a une autre sorte de contrat improprement nommé *bail à cheptel*, par lequel une ou plusieurs vaches sont données pour les loger et les nourrir. Le bailleur en conserve la propriété, et il a seulement le profit des veaux qui en naissent. J. L. C.

CHER (DÉPARTEMENT DU). Il est formé de la partie nord-est et est de l'ancien Berry (voy.); il est borné par les départements suivans : au nord par le Loiret, à l'est par la Nièvre, au sud par l'Allier et la Creuze, à l'ouest par l'Indre et le Loiret-Cher. Sa superficie est de 731,000 hectares, dont 677,190 productifs donnent un revenu de 9,985,000 francs. On la divise ainsi : 367,220 hectares de terres labourables, 35,000 hectares de prairies naturelles, 130,000 hectares de bois, 15,000 hectares de vignes. Le département renferme une population de 256,059 habitans. Il est arrosé par l'Allier, qui le sépare de la Nièvre, par la Loire, qui le longe dans toute son extrémité est, et par le Cher, qui lui donne son nom et se jette dans la Loire au-dessus de Tours. La terre y est fertile, surtout dans les parties situées sur les bords de la Loire. La partie qu'on appelle Sologne, au contraire, produit très peu. On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge, le sarrasin, l'avoine, l'ingrain (épeautre) et le chanvre, qui est un des principaux produits, et entre dans l'importation du numéraire pour une somme de 405,000 francs. On y recueille environ 253,980 hectolitres de vin d'une qualité médiocre, à l'exception des vins de Sancerre, qui se transportent à Paris et se vendent pour des vins de Bourgogne. Les moutons du Cher sont renommés et pour la finesse de la laine et pour la qualité de la chair. On croit que le département en nourrit 500,000, qui rapportent un total de 1,225,000 livres de laines et font entrer dans le département une somme de 960,000 francs. On y élève peu de chevaux, pas assez pour les besoins du pays; on les tire du Poitou, de la Picardie et de la Franche-Comté. On y compte 34,000 bœufs, 46,000 vaches, 2,000 bœufs gras, qui, pour la plupart, sont vendus aux bouchers de Paris. On y nourrit des chèvres

et des porcs en assez grand nombre. L'agriculture y est peu avancée; mais depuis quelques années elle y a fait des progrès remarquables, grâce aux efforts de quelques agronomes distingués. Le département renferme plusieurs mines de fer. La tradition rapporte qu'on y exploitait autrefois des mines de cuivre, de plomb et d'argent. On y a découvert aussi depuis peu une mine de manganèse et une mine de plomb, qui ne sont pas exploitées. La pierre à bâtir y est abondante et de bonne qualité; on y trouve aussi de la pierre menlière, deux carrières de marbre qui sont abandonnées, deux carrières de plâtre, des argiles. Le commerce est peu actif; le défaut de communications suffisantes en est la principale cause. Les fabriques de draps et de bonneterie, qui faisaient autrefois la richesse du pays, n'existent plus. Le département renferme trois manufactures de porcelaine, une verrerie, deux brasseries. Sa principale industrie consiste dans les forges: il possède 14 hauts fourneaux, 17 forges ayant 35 feux, 7 fonderies; total 38 établissemens. On fabrique dans les établissemens environ 1,500,000 livres de fer en verges, 15,000,000 de livres de fonte, qui exigent 45,000,000 de livres de minerai, 77,777 cordes de bois, et 13,500,000 livres de castine. Le Cher a pour chef-lieu *Bourges* (voy.), et est divisé en trois arrondissemens ou sous-préfectures, savoir: *Bourges*, *Saint-Amand* et *Sancerre*. Il est le siège de la 15^e division militaire, d'une cour royale, d'un archevêché et d'une académie. Il comprend quatre arrondissemens électoraux, qui envoient à la Chambre quatre députés (voy. BERRY). P-s.

CHERBOURG, à 89 l. O.-N.-O. de Paris, par 49° 38' de lat. N. et 3° 57' de long. O., ville maritime de France (départ. de la Manche), chef-lieu de sous-préfecture, etc. Elle est située à l'extrémité septentrionale de la presqu'île du Cotentin, à l'embouchure de la Divette, et au fond d'une vaste baie de la Manche, avec deux ports séparés, l'un naval et l'autre marchand. Le premier, qui est creusé dans le roc du Galet, peut contenir 50 vaisseaux de ligne et est défendu

par une enceinte bastionnée avec fossé. Le second, qui est commode, offre un refuge assuré aux caboteurs qui fréquentent ces parages. La rade est fermée par une digue de 3,767 mètres de long, 29 de largeur au sommet et 78 à sa base. Sa construction fut plusieurs fois suspendue à cause des difficultés qu'elle présentait. On évalue à 17,100 mètres cubes (500,000 pieds cubes) la quantité de pierres et de blocs des plus fortes dimensions employés dans sa construction. Cette rade, qui présente aussi un bon mouillage, est défendue par le *fort-royal*, élevé dans l'île Pelée, à 1,462 mètres de la côte; par le *fort d'Artois*, qui couvre le port naval; par celui de *Quierqueville*, et au N. par la batterie de la rade. Cherbourg est en outre protégé par un camp retranché composé de huit redoutes détachées. C'est le seul port naval que la France ait dans la Manche, ce qui suffit pour faire sentir son importance et justifier les dépenses qui ont été faites pour le rendre tel, depuis 1784 jusqu'à ce jour.

Quant à la ville elle-même, elle est en général mal percée et irrégulièrement bâtie. On y remarque cependant d'assez jolies promenades, l'hôpital de la marine, la salle de spectacle. Elle possède une société royale académique, une école gratuite de navigation; des raffineries de soude de varech, de sel et de sucre, quelques tanneries, une blanchisserie et féculerie avec machine à vapeur, et scierie circulaire à lambris, ainsi que des chantiers de construction. Son principal commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, salaisons, choux, ardoises, granit tiré des environs, bois de construction, mulets pour Bourbon et les Antilles, œufs pour l'Angleterre, etc. La ville est fort ancienne et portait au x^e siècle le nom de *Carusbur*. Elle a été prise par les Anglais en 1418 et 1758. En 1815, un corps prussien fit mine de vouloir l'occuper; mais il y renonça et jugea plus prudent de battre en retraite. C'est à Cherbourg que se sont embarqués l'ex-roi Charles X et sa famille pour passer en Angleterre. En 1832 la ville avait 18,445 habitans. J. M. C.

CHERIF, mot arabe qui signifie no-

ble. Les Musulmans donnent ce titre aux personnes issues du sang du prophète ; et comme, de tous les enfans de Mahomet, Fatime, sa fille, fut la seule qui engendra, tous ceux qui portent le titre de *cherif* descendent de Fatime et de son mari Ali. On sait que le prophète en mourant ne crut pas devoir léguer l'autorité à son gendre, et qu'Ali n'arriva au khâlifat qu'après Abou-bekr, Omar et Osman. L'on sait de plus qu'à peine revêtu du pouvoir, Ali rencontra les plus grands obstacles, et que la puissance finit par passer à ses ennemis. Néanmoins, l'avantage d'appartenir de si près à la personne du prophète attira à lui et à ses enfans la vénération d'une grande partie des Musulmans, et cette vénération s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Le titre de *cherif* ne donne droit à aucun privilège, si ce n'est à une part plus forte, soit dans le produit des aumônes légales, soit dans le butin fait sur les ennemis de l'islamisme ; car d'ailleurs il n'existe pas de noblesse en Orient, du moins telle qu'elle a été en vigueur dans l'Europe chrétienne.

La race des cherifs est extrêmement nombreuse ; il n'y a pas de contrée musulmane où il ne s'en trouve plusieurs familles. On les distingue ordinairement à la couleur verte de leur turban. Quelques-unes possèdent des tableaux généalogiques revêtus des attestations convenables, et qui se transmettent de père en fils. Mais il en est sans doute plusieurs qui ont usurpé ce rang, et comme souvent la conduite et la position sociale des cherifs ne répondent pas au titre qu'ils portent, ils sont devenus l'objet des plaisanteries et des satires de leurs coreligionnaires.

Il ne faut pas confondre le titre de *cherif* avec ceux d'*alide* et d'*imam*. Le mot *alide* s'applique indistinctement aux descendans du khâlif Ali, qu'ils soient issus de Fatime ou d'une autre de ses femmes ; d'un autre côté, le titre d'*imam* s'applique aux descendans en ligne directe d'Ali et de Fatime jusqu'au douzième, qui mourut sans postérité (voy. IMAMS). Les cherifs sont aussi appelés *emyrs* ou seigneurs, et *seyd* ou *sidi*, mot qui a le même sens. R.

CHERIFS (DYNASTIE DES). D'après la signification du mot *cherif*, ce titre aurait dû s'appliquer à toutes les familles de princes musulmans qui descendaient de Mahomet par sa fille Fatime, notamment aux khâlifés fatimides d'Égypte et aux rois de Perse de la maison des sofis. Néanmoins on a désigné par-là d'une manière spéciale les princes qui gouvernent la Mecque depuis la décadence des khâlifés de Bagdad, et les souverains de Fez et de Marok à partir du xvi^e siècle de notre ère. Les cherifs de la Mecque appartiennent à diverses familles fort puissantes en Arabie, et à la mort du titulaire c'est l'individu le plus actif ou le plus heureux qui le remplace. Ces cherifs, trop faibles pour se maintenir par eux-mêmes, furent contraints, dès l'origine, de reconnaître l'autorité de monarques plus puissans, tels que les souverains de la Perse, les sulthans mamelouks d'Égypte, et plus tard les sulthans othomans. Dans ces derniers temps ils avaient été dépouillés en partie par les Wahhabites ; aujourd'hui ils sont sous la dépendance de Mohâmed-Ali, pacha d'Égypte. Leur autorité qui, à de certaines époques, s'est étendue jusqu'à Médine, se borne à la Mecque, aux ports de Gedda et de Yenbo, et à Thayef. D'ailleurs une partie des principaux fonctionnaires est à la nomination des sulthans de Constantinople.

Quant aux empereurs de Fez et de Marok, ce sont les mêmes qui prennent le titre de *maula* ou de maître, mot qui est prononcé *mouley*. R.

CHÉROKOIS, voy. IROQUOIS.

CHÉRONÉE, plus anciennement *Arné*, ville forte de la Béotie, sur le Céphise, non loin des confins de la Phocide. Elle est fameuse dans l'histoire ancienne, parce que Philippe, roi de Macédoine, vainqueur dans une bataille livrée près de cette ville, l'an 338 av. J.-C., détruisit la liberté des Grecs à la suite de ce triomphe. Malgré l'éloquence de Démosthène, les Athéniens, énervés par la mollesse ou corrompus par l'or du Macédonien, leur ennemi, n'ouvrirent les yeux que quand ils le virent tourner ses armes contre l'Attique. Alors ils songèrent à se défendre, et firent une ligue avec les Thébains ; mais la défaite qu'ils

essuyèrent à Chéronée, les mit hors d'état de rien entreprendre contre le roi de Macédoine.

Voici les détails de cette action. Philippe était entré en Béotie avec trente mille fantassins et deux mille chevaux. Alexandre, son fils, âgé de seize à dix-sept ans, commandait l'aile gauche, Philippe la droite; mais Phocion n'était plus à la tête des Athéniens. La faction de Philippe, alors puissante à Athènes, avait fait donner le commandement à deux généraux décriés, Charès, qui traînait à sa suite une troupe de baladins, et Lysiclès, personnage présomptueux plutôt qu'homme de talent. Après une résistance opiniâtre, le bataillon sacré des Thébains est enfoncé par Alexandre. Lysiclès, qui d'abord a obtenu quelques succès, se croit sûr de la victoire et s'écrie : « *Poursuivons-les jusque dans la Macédoine!* » Philippe les voit s'abandonner à cette poursuite téméraire et dit froidement : « *Les Athéniens ne savent pas vaincre.* » Alors il fond sur eux avec la phalange macédonienne, les prend en queue et en flanc, et les met en déroute. Démosthène, orateur sublime, mais guerrier poltron, jeta ses armes et s'enfuit.

L'histoire romaine fait mention d'une autre bataille qui se livra également à Chéronée: ce fut celle où Sylla remporta, l'an 86 avant J.-C., une victoire complète sur Archelaüs, l'un des généraux du redoutable Mithridate, roi de Pont. Pendant plusieurs jours Archelaüs et Sylla cherchèrent à se surprendre; enfin Sylla sut contraindre Archelaüs à combattre dans un lieu semé de rochers, où sa nombreuse cavalerie et ses chars armés de faux ne purent se développer. Le succès fut long-temps douteux; enfin Sylla demeura vainqueur. Cette seconde bataille de Chéronée est liée, dans l'histoire, à celle d'Orchomène, où Sylla obtint encore l'avantage. Moins connue peut-être que la première, elle ne doit cependant pas être passée sous silence.

Chéronée, aujourd'hui *Capranu* ou *Caprina*, ville de la Livadie, royaume de Grèce, fut aussi le lieu de naissance de l'historien philosophe Plutarque. N. A. D.

CHERSON, voy. **KHERSON**.

CHERSONÈSE, ou **CHERRHONÈSE**, est un mot grec qui veut dire presque île, de χέρσος, continent, et νῆσος, île. On aurait donc pu distinguer un nombre infini de Chersonèses. Mais l'usage n'en compta que quatre; ce furent: 1° la *Ch. de Thrace* ou *Chersonèse* tout court, aujourd'hui presque île des Dardanelles, entre le golfe Noir (Melanes sinus) et l'Hellespont; 2° la *Ch. Taurique* ou *Grande Ch.* (voy. **KRIMÉE**), entre le golfe Cercinite, qui n'a pas changé de nom, et le Bosphore Cimmérien (détroit d'Iénikalé), qui unit l'Euxin aux Palus Méotides; 3° la *Ch. Cimbrique*, qui est la péninsule danoise où sont compris le Jutland et les duchés de Slesvig et de Holstein; 4° la *Ch. d'Or*, dans l'Inde Transgangétique. On croit que c'est la presque île de Malacca.

De ces quatre Chersonèses, la première fut connue la première; les tragiques y placent Polymnestor, contemporain de Priam, et quelques autres princes. Dès le VI^e siècle avant J.-C., on voit les Athéniens tenter d'y former des relations. Un roi Dolonk y régnait sur les Dolonks. Bientôt un Athénien, Miltiade, y obtient le pouvoir suprême, qu'il lègue à son neveu Stesagore et qu'usurpe bientôt Miltiade II, le célèbre vainqueur de Marathon. Les Athéniens ne tardèrent pas à se rendre maîtres de ce pays, presque insignifiant par l'étendue, mais très important par sa position qui donne la clé de la Propontide et de l'Euxin. Ils eurent pourtant des guerres à soutenir pour la possession de leurs villes contre des princes indigènes. Cotys, roi d'une autre contrée de la Thrace, leur en enleva plusieurs. Philippe à son tour convoita la Chersonèse, et le fils de Cotys, Chersoblepte, rendit aux Athéniens les conquêtes paternelles qu'il se sentait incapable de défendre. La résistance d'Athènes n'empêcha pas la réunion de la Chersonèse à la Macédoine. Dans la suite elle fit partie du royaume de Thrace érigé par Lysimaque; puis, après la catastrophe de ce dernier, elle redevint le partage, tantôt des roitelets du pays, tantôt de la Macédoine. Enfin, avec la Thrace tout entière, elle fut absorbée dans l'empire romain, au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

Cardie, Saros, Alopeconèse à l'ouest, et à l'est Sestos et Callipolis, dans la partie centrale de l'isthme Lysimachie, en étaient les villes les plus remarquables.

Pour les Chersonèses Taurique et Cimbrique ou Cimmérienne, elles tiraient leur second nom de leurs habitans, imaginaires ou réels; car si les Taures ont habité la Crimée, il n'est pas sûr que le Jutland ait été occupé par les Cimbres. Au reste, une liaison singulière unit ces deux péninsules, puisque le détroit d'Iénikalé, voisin des Taures, s'appelle Bosphore Cimmérien (*voy.* BOSPHORE). De là le grave problème ethnographique: les Kimri (ou Cimbres) ont-ils eu successivement pour demeure les deux presque-îles? Les ténèbres cimmériennes, les grottes cimmériennes, où les poètes placent l'empire du sommeil, de la stagnation et de la mort, se rapportent au moins autant aux environs des Palus-Méotides qu'aux côtes du Jutland. Au reste, la Chersonèse Taurique, où l'antique mythologie localise un peuple taure, un roi Thoas, une déité femelle dont le nom indigène fut Oupi (d'où Ops, Opis), un culte sanglant et inhospitalier, devint ensuite un lieu très commerçant. Phanagorie donnait dans son port asile à cent vaisseaux. Panticapée, au nord-est, devenait capitale d'un royaume du Bosphore qui comprenait au moins tout le gouvernement russe de la Tauride, et qui subsista de l'an 480 av. J.-C., jusqu'en 360 et peut-être plus long-temps. Mithridate roi du Pont le conquit, mais il redevint bientôt une monarchie particulière.

On ne sait rien de la Chersonèse d'Or, si ce n'est qu'elle avait un cap que Ptolémée nomme Malæu-Kolon, ce qui indique bien les Malais. VAL. P.

CHÉRUBIN, en hébreu *chérub*, כְּרֻב (prononcez khéroub), une des légions ou chœurs d'intelligences célestes qui assistent devant le trône de Jéhovah, ou plutôt, suivant l'expression du psalmiste, qui lui servent de siège. *Dieu est assis sur les chérubins*. Les philologues se sont efforcés de chercher l'étymologie d'un mot que les plus anciens et les plus savans interprètes de l'Écriture n'ont pas traduit.

Nous ignorons complètement quelle

était la figure des *chérubins* sur l'arche d'alliance (*voy.*). Joseph dit qu'ils n'approchaient d'aucune figure qui nous soit connue. L'auteur de l'Apocalypse, chap. VI, appelle les chérubins des animaux, mais il n'en détermine pas la forme. Cependant nos peintres les représentent par des têtes d'enfans avec des ailes couleur de feu.

Ceux qui, dans l'Écriture sainte, ramènent tout à des idées spirituelles, n'ont vu dans ces symboles que l'intelligence, la force, la célérité avec lesquelles les esprits célestes exécutent les ordres de Dieu. Philon lui-même, sans donner la description des chérubins, n'y trouve que des allusions à l'omnipotence, à l'omniscience de l'Éternel. J. L.

CHERUBINI (MARIE-LOUIS-CHARLES-ZENOBI-SALVADOR), musicien compositeur, naquit à Florence le 8 septembre 1760. Comme la plupart des artistes doués d'une véritable vocation, il montra des dispositions précoces. Il commença l'étude de la musique à l'âge de 6 ans, sous la direction de son père, Barthélemi Cherubini, et dès l'âge de 9 ans il était initié dans la composition. Les leçons paternelles furent continuées par Barthélemi Felici et par Alexandre, son fils; puis, ceux-ci étant morts, par Pierre Bizarri et Joseph Castrucci. A peine sorti de l'enfance, Cherubini obtint des succès. Deux messes à quatre voix qu'il composa, l'une à 13 ans, l'autre à 14, et qui furent exécutées à Florence, lui méritèrent les encouragemens du grand-duc de Toscane Léopold; il dut à la libéralité de ce prince les moyens d'aller terminer son éducation musicale à Bologne, sous le célèbre Joseph Sarti, dont il reçut pendant quatre ans les leçons et les conseils.

Le jeune artiste écrivit ses premiers ouvrages pour la scène et les produisit sur différens théâtres d'Italie. Il fit représenter *Quinto Fabio* à Alexandrie et ensuite à Rome; *Armida*, *Mezenssio* et *Idalide* à Florence; *Adriano in Syria* à Livourne; *lo Sposo di tre, marito di nessuna*, à Venise; *Alessandro nell' Indie* à Mantoue. L'auteur de tous ces ouvrages n'avait pas accompli sa 24^e année.

Un madrigal à cinq voix, *Ninfa crudele*, qu'il fit à Florence en 1783, et où il résolut avec élégance un problème compliqué de contrepoint, le classa parmi les plus savans compositeurs de l'époque. Sa réputation étant déjà propagée au loin dans l'âge où la plupart ont à peine commencé la leur, il fut appelé en 1784 dans la capitale de l'Angleterre pour y écrire deux opéras. En s'y rendant, il passa par Paris, où Viotti tenait le sceptre du violon. Le compositeur fit la connaissance du virtuose, qui, fixé en France après avoir parcouru l'Europe, lui persuada sans peine de s'y fixer aussi, dès que son engagement avec l'Angleterre serait expiré. Effectivement, après avoir fait jouer à Londres ses deux ouvrages, *la Finta principessa* et *Giulio Sabino*, Cherubini revint à Paris en 1786. De ce moment il appartient à la France.

Entre lui et Viotti se forma dès lors une amitié qui ne se démentit jamais. Viotti présenta son compatriote chez les personnages célèbres et dans les sociétés distinguées qu'il fréquentait. Marmontel fit pour Cherubini la tragédie lyrique de *Démophon*, qui, représentée à l'Académie royale de musique en 1788, annonça les chefs-d'œuvre dont le compositeur florentin devait doter sa patrie adoptive.

L'année même où Paris avait applaudi *Démophon*, l'auteur se rendit à Turin pour y faire jouer son *Ifigenia in Aulide*, qui fut accueillie par d'unanimes transports. A son retour, Viotti lui confia la direction musicale de l'*Opera buffa*, spectacle qu'il venait d'importer en France et qu'il tenait à y naturaliser. Cherubini présidait à l'exécution, qui par ses soins devint parfaite.

Deux hommes de génie, Gluck et Grétry, avaient formé le goût du public, en restant fidèles à l'accent de la nature. L'idée de concilier ce goût, fondé sur la vérité rigoureuse, avec le charme séduisant des formes italiennes, auquel les oreilles françaises commençaient à être sensibles, suggéra à Cherubini un système de drame lyrique capable de remplir cette double condition. Une cantatrice célèbre, la femme qui s'est le

plus approchée de la fameuse Saint-Huberti, madame Scio, seconda merveilleusement les vues du compositeur. *Lodoïska*, jouée en 1791 sur le théâtre Feydeau, fit révolution; 200 représentations de suite n'épuisèrent pas plus la curiosité qu'elles ne lassèrent l'admiration. *Elisa* ou *le Mont Saint-Bernard* (1794), *Médée* (1797), *l'Hôtellerie portugaise* (1798), *la Punition* (1799), *les Deux journées* (1800), se succédant sur cette scène à des intervalles si rapprochés, paraissent consoler l'art de la perte prématurée de Mozart, mort dans l'année même où *Lodoïska* avait paru, de Mozart, cet immortel génie que son jeune émule honorait d'une espèce de culte. Une mélodie pure, distinguée et toujours d'accord avec la situation; une harmonie savante sans affectation de le paraître et concourant toujours à l'effet; un emploi neuf et ingénieux des instrumens, firent de l'opéra français ainsi conçu une œuvre aussi musicale que le comportait un drame mi-partie de chant et de dialogue.

A la création du Conservatoire de musique, Cherubini fut un des inspecteurs de l'enseignement dans cette école; plus tard il y professa la composition. Bonaparte, revenant d'Italie, en avait rapporté une marche composée par Paisiello, et dont il fut curieux d'entendre l'exécution au Conservatoire. Un morceau de Cherubini, composé pour les funérailles de Hoche, fut ajouté au programme de la séance, dans la vue d'ajouter à son effet, et parut déplaire. Dans cette solennité qui mettait pour la première fois en présence le premier guerrier et le premier musicien de l'époque, celui-ci eut à entendre, de la bouche même de Bonaparte, qu'il lui préférerait Paisiello et même Zingarelli. Depuis lors, toutes les fois que Bonaparte, premier consul ou empereur, rencontra l'artiste, il lui fit sentir cette préférence, et tandis que la plupart des illustrations contemporaines avaient part aux distinctions de faveur, le partage de Cherubini semblait être une distinction de disgrâce.

On s'est trompé en attribuant cette disgrâce à quelques réponses vives de

Cherubini; dans son peu de relations personnelles avec l'homme qui dominait le siècle, l'artiste mit constamment beaucoup de mesure, d'esprit et d'apropos. Après l'événement du 3 nivôse, des députations de tous les établissemens publics s'étant rendues aux Tuileries pour féliciter le premier consul, celle du Conservatoire se présenta. Cherubini, qui en faisait partie, se tenait derrière ses collègues. Bonaparte le demanda, mais avec la singulière affectation de prononcer son nom à la française. Cherubini s'avança. Peu de jours après il reçut une invitation à dîner. Après le dîner, le premier consul s'approcha de lui, et, dans un entretien moitié français, moitié italien, il parut expliquer sa pensée. « J'aime la musique de Paisiello, lui dit-il, elle me berce doucement; vos accompagnemens sont trop forts. » — « Je me suis conformé au goût français, répondit Cherubini; *paese che vai, usanza che trovi.* » Bonaparte fit entendre qu'il lui fallait une musique tranquille, qui portât le calme dans ses sens et le repos dans son ame. « Je vous comprends, reprit le compositeur; vous voulez une musique qui ne vous empêche pas de songer aux affaires de l'état. » Cette réponse, où la critique était aussi fine que le compliment, coupa court à la conversation.

Une de ces circonstances solennelles qui font époque dans une vie d'artiste, fut pour Cherubini l'occasion d'un suffrage qui dut lui aller au cœur. L'oratorio de *la Création* ayant été exécuté à Paris avec un appareil digne du chef-d'œuvre et de son auteur, l'enthousiasme fut universel. Les musiciens français votèrent une médaille à Haydn, et ils députèrent Cherubini pour aller la lui offrir. Celui-ci avait été précédé en Allemagne par sa renommée. Le patriarche de la musique, attendri jusqu'aux larmes, le serra dans ses bras et lui adressa ces paroles si honorables pour tous deux : *Figlio di cuore e padre della musica.* Il était réservé à l'artiste français d'acquitter une seconde fois la dette de l'art musical envers le compositeur allemand : *la Mort de Haydn*, cantate composée en son honneur par Cherubini, fut exécutée pour l'anniversaire de cet événement fu-

nèbre. C'est à la fois un chant de mort et une hymne d'immortalité, digne apothéose du grand homme. On y a remarqué, comme un trait de sentiment et de génie, le motif d'un morceau qui, sans ressembler au morceau du même ton qui se trouve dans *la Création*, le rappelle tellement qu'il est impossible de méconnaître dans le compositeur l'intention touchante de faire rejaillir tout l'effet de sa propre inspiration sur celui même de qui elle lui venait, afin de mieux honorer sa mémoire.

De retour à Paris, Cherubini écrivit pour l'Opéra *Anacréon* ou *l'Amour fugitif* et *Achille à Scyros*. Il fut bientôt rappelé dans la capitale de l'Autriche pour y composer deux ouvrages. Alors le drame politique européen était fécond en péripéties. Pendant que le musicien, se fiant sur la paix, travaillait à la partition de *Faniska*, l'empereur Napoléon avait ressaisi l'épée et remportait la victoire d'Austerlitz. Informé que Cherubini était à Vienne, il le fit venir à Schœnbrunn. « Puisque vous êtes ici, lui dit-il, nous ferons de la musique, et vous dirigerez nos concerts. » Le ton familier de quelques entretiens semblait annoncer un retour à des rapports plus bienveillans. Mais les idées de Napoléon sur l'art et sur la hiérarchie des artistes vivans n'étaient point changées : c'était toujours Paisiello en première ligne, puis après, Zingarelli; et ces fibres, impassibles au bruit de la guerre, entraient toujours en ébranlement au moindre *forte* d'un orchestre.

Le traité de Presbourg, signé le 29 décembre 1805, ramena l'empereur à Paris. La paix rétablie laissa Cherubini à Vienne, où il fit jouer sa *Faniska*. Cet ouvrage, représenté d'abord sur le théâtre de la cour, le fut bientôt dans toute l'Allemagne, et partout avec un grand succès. On y trouva « de la profondeur, de la force, une rare perfection dans les détails, beaucoup de ces surprises qui émeuvent vivement. » Tel fut en substance le jugement qu'on en porta sur cette terre classique de l'art musical.

A son arrivée en France, Cherubini fut atteint d'une affection nerveuse qui donna de sérieuses inquiétudes; il se

figurait qu'il était parvenu au terme de sa carrière d'artiste et qu'il ne devait plus composer. Sous l'empire de cette idée fixe, qui dura plus de dix-huit mois, en proie à la plus sombre mélancolie, il trouva dans la botanique une distraction, herborisant, dessinant les fleurs, et, comme l'ordre est une des qualités de Cherubini, faisant un herbier. Plus calme, il se décida à faire, de compagnie avec Auber, son disciple et son ami, le voyage de Chimay, où le prince et son épouse, si célèbre par sa beauté et son affabilité, l'attendaient. On l'invita à reprendre ses travaux : il céda aux instances de l'amitié. Pour complaire à ses hôtes, il entreprit un ouvrage dans le style religieux, le mieux approprié à la situation de son âme. Il composa la messe à trois voix, où l'on vit éclore, en quelque sorte, un art nouveau. L'auteur retrouva une telle puissance d'inspiration qu'il écrivait sa partition tout en jouant une poule au billard, ne déposant la plume que quand on l'avertissait de son tour, et sans être troublé par les conversations qui continuaient autour de lui. Cette messe, exécutée pour la première fois dans l'église même de Chimay, produisit une sensation extraordinaire sur les artistes comme sur le public.

Cherubini fut bientôt en état de se remettre à ses occupations habituelles. *Pimmaglione* (1809), *le Crescendo* (1810), *les Abencerrages* (1813), furent représentés sur différens théâtres. L'ennemi s'avancant à grand pas vers la capitale de France, on essaya de remonter l'esprit public par des drames patriotiques, et, pour aller plus vite, on divisait la tâche entre plusieurs auteurs. *Bayard à Mézières* fut une de ces pièces improvisées, et Cherubini y coopéra. Après la rentrée des Bourbons, il fut désigné comme surintendant de la musique du roi en survivance, et il partagea ces fonctions avec Lesueur, dès que Martini, qui les avait remplies à la cour de Louis XVI, eut terminé sa carrière. Alors il se livra presque exclusivement à la composition sacrée. Ce qu'il écrivit pour la chapelle de Louis XVIII et pour celle de Charles X, est prodigieux. Sept messes, un grand nombre de morceaux religieux, psaumes, hymnes,

cantiques, litanies, prières, motets, combinés sous toutes les formes musicales et pour tous les emplois de la voix, reproduisirent le caractère des vieux chants de la chapelle Sixtine, rehaussés par les richesses de l'instrumentation moderne. Cherubini conçut que ce n'était pas trop de toutes les ressources de son art pour célébrer les louanges du Seigneur, et, plein de cette idée biblique, il la réalisa en homme de génie. Pour en concevoir toute la puissance, il faut avoir entendu exécuter, dans la basilique de Saint-Denis, sa messe de *Requiem*, et dans la cathédrale de Reims sa messe du *Sacre* avec la marche religieuse pour la communion du roi. Les graves et saints accords se développant sous les voûtes du temple, au milieu des pompes augustes de la religion, transportent l'auditeur dans un monde idéal, et lui font imaginer les chœurs des ministres de la mort ou des anges de la gloire.

Louis XVIII donna à Cherubini le cordon de Saint-Michel; Charles X le nomma officier de la Légion-d'Honneur. On a remarqué qu'il avait été nommé chevalier de cet ordre par Napoléon pendant les Cent-Jours; c'est aussi à la même époque que les portes de l'Institut s'ouvrirent pour lui. En 1822, il fut nommé directeur du Conservatoire de Musique, qui le voit encore avec orgueil à sa tête. Dès l'origine de cette école, il s'était associé à la composition de plusieurs des méthodes qui y sont en usage. Son *Cours de contrepoint et de fugue* est un résumé des leçons qu'il y a lui-même professées, et la bibliothèque de l'établissement possède le manuscrit d'un *Solfège* tout entier de sa main. *L'Invocation à Bacchus*, en canon, est devenue sous sa plume la plus noble des chansons de table. *La Prisonnière*, *Epicure*, *Blanche de Provence*, *la Marquise de Brinvilliers*, ont eu part à sa collaboration en société avec différens musiciens. En 1833, l'opéra d'*Ali-Baba* fut le fruit de sa muse septuagénaire. En 1835, il publia trois quatuors, qu'il dédia à Baillot, son digne interprète; exécutés devant un auditoire connaisseur dans les belles séances du virtuose, les quatuors de Cherubini furent mis sur la même ligne que ceux de ses

plus célèbres devanciers, Haydn, Mozart et Beethoven.

Cherubini est fécond et varié comme la nature, riche et simple comme l'art antique, élégant sans cesser d'être grandiose. Rigoureux observateur des règles, il conserve dans leurs entraves toute la liberté de son allure et semble se jouer d'elles en leur obéissant. Comme directeur de l'enseignement, il a toujours porté l'attention des jeunes gens vers les fortes études, conduisant par la partie la plus sévère de l'art à sa partie la plus sublime. « C'est, dit-il, en s'asservissant d'abord à la sévérité qu'on parvient ensuite à éviter l'abus des licences. » (*Cours de contrepoint et de fugue.*) Son exquisite organisation d'artiste l'eût probablement fait grand peintre, comme elle l'a fait grand musicien; il dessine en amateur avec autant d'esprit que de goût et de facilité. Modeste comme Mozart, il s'est presque toujours dérobé aux applaudissemens et aux triomphes personnels. Jamais homme ne fut plus disposé à reconnaître le talent dans les autres et plus empressé à le faire valoir. Étonné de ce qu'un de ses amis n'avait pas encore vu *la Dame blanche*, de Boieldieu, après dix représentations, il le lui reprocha par cette saillie originale : « Tu attends peut-être qu'elle ait changé de couleur. » Ce sentiment de justice et de générosité remontait à ses premiers pas dans la lice. Lesueur faisait répéter *la Caverne*; c'était son coup d'essai. Novice et embarrassé, il n'osait adresser que des complimens là où il aurait fallu faire des observations. Cherubini était présent, et il manifestait depuis quelque temps son impatience, quand, s'approchant tout à coup de Lesueur : « Vous savez bien faire la musique, lui dit-il, mais pas aussi bien la faire exécuter. » Puis il s'empare du pupitre et fait répéter l'ouvrage d'un bout à l'autre; le succès fut immense.

Tel est l'homme qui fait encore aujourd'hui tant d'honneur à l'art français. Il trouva dans ses plus illustres émules de sincères appréciateurs. « Beethoven, dit le chevalier Seyfried dans sa *Notice* sur le musicien allemand, regardait Cherubini comme le plus grand des compositeurs vivans. » Nous n'ajouterons rien

à un tel suffrage; le jugement de son immortel rival est pour Cherubini la voix même de la postérité. M-L.

CHÉRUBINS (ORDRE DES), voy. SÉRAPHINS.

CHÉRUSQUES, nom d'un peuple célèbre parmi ceux de la Germanie. Ils habitaient des deux côtés du Harz, entre la partie sud-ouest de la forêt de Thuringe, où ils avaient pour voisins les Cattes, et la Saale. Les Chérusques, qui, au nord et à l'est, paraissent avoir eu pour limite la rivière Aller, se sont étendus à l'ouest jusqu'au-delà du Weser. Ils ne furent connus des Romains que vers l'an 10 avant J.-C., quand, retournant des bords de la Saale vers le Rhin, Drusus traversa leur pays. Lorsque, l'année suivante, ce capitaine revint en Allemagne, il traversa encore le pays des Chérusques pour se diriger sur l'Elbe. Alors ils parurent peu redoutables aux Romains avec lesquels ils firent une alliance l'an 7 avant J.-C. Les Chérusques prirent même du service chez eux, il est vrai, sous la conduite d'un général de leur nation, Hermann ou Arminius (voy. ce nom). Mais quand Varus (voy.) voulut lever des impôts sur les Germains et leur imposer les lois romaines, les Chérusques furent les premiers à résister et à soutenir leur liberté et leur indépendance. Arminius était à leur tête; Varus accourut avec ses légions pour les soumettre; il fut complètement battu dans la forêt de Teutobourg, l'an 9 de J.-C., et ses troupes furent taillées en pièces. Depuis ce moment, toutes les attaques des Romains se dirigèrent contre les Chérusques, ce qui engagea Hermann à instituer la confédération des peuples chérusques, alliance à laquelle vinrent bientôt se joindre tous les peuples du Weser, du Rhin et de la Lippe. Quand Hermann et Segeste, chefs des Chérusques, se brouillèrent et se firent la guerre, les Romains profitèrent de cette dissension, et, sous la conduite de Germanicus, ils fondirent sur les Chérusques. Segeste, serré de près par Hermann, invoqua le secours de Germanicus qui le délivra; néanmoins, après plusieurs combats contre Hermann, Germanicus se vit forcé de se retirer. Ce triomphe augmenta le

courage des Chérusques et leur importance parmi les autres peuples de la Germanie, dont plusieurs vinrent se joindre à eux. Ainsi les Lombards et les Semnonnes quittèrent la confédération des Marcomans pour entrer dans celle des Chérusques. Enfin les victoires de Hermann sur les Marcomans et Marbod, leur chef, élevèrent les Chérusques au rang du premier peuple de la Germanie; mais ils déchurent de ce rang quand, après l'assassinat de Hermann, l'an 21 de notre ère, des dissensions intérieures éclatèrent parmi eux. Italicus, le dernier rejeton de la famille de Hermann, devint leur chef; mais il fut bientôt expulsé, et ne parvint à reconquérir sa domination sur eux que par le secours des Lombards. Alors les Chérusques furent peu à peu abandonnés par leurs alliés. Affaiblis de plus en plus par les irruptions des Lombards, ils perdirent leur nationalité dans le III^e siècle et disparurent avec leurs alliés dans la grande confédération des Francs. C. L.

CHESTER, ville anglaise de 20,000 âmes, sur le Dee, dans le comté de Cheshire, siège d'un évêché. Elle est construite d'une manière singulière : le second étage des maisons est rentrant, tandis que le troisième est au niveau du premier. Chester avait autrefois un port florissant, mais qui est impraticable aujourd'hui pour les grands navires, le Dee étant encombré de sable; il est vrai que le *new-channel* remédie jusqu'à un certain point à cet inconvénient. Chester est un marché important pour les toiles d'Irlande; on en exporte surtout une grande quantité de *fromages de Chester*. Voy. FROMAGE. C. L.

CHESTERFIELD (PHILIPPE-DORMER-STANHOPE, comte DE) naquit en 1694 à Londres. A l'âge de 20 ans il parcourut l'Europe. Son séjour à Paris et dans les autres capitales fut aussi favorable à l'élégance de ses manières que nuisible à ses bonnes mœurs. Après que George I^{er} fut monté sur le trône d'Angleterre, le jeune Stanhope occupa une charge de cour auprès du prince de Galles et entra bientôt au parlement. C'est sur ce théâtre que se développèrent ses brillantes qualités : une élocution facile,

un goût parfait, des idées fortes le mirent bientôt au rang des premiers orateurs de son temps. En 1728 il fut ambassadeur en Hollande, plus tard vice-roi d'Irlande, enfin secrétaire d'état (1748). Mais sa santé, affaiblie par le travail et les courses nombreuses, le força bientôt à prendre sa retraite; des infirmités de tout genre attristèrent sa vieillesse. Il mourut en 1773, âgé de 79 ans.

Distingué comme homme d'état, le comte de Chesterfield ne l'est pas moins comme auteur. Ami de Swift, de Pope, de Bolingbroke, de Samuel Johnson, il s'était toujours, dans ses loisirs, appliqué aux études. On ne lit guère ses compositions morales et critiques; mais les *Lettres écrites à son fils* jouissent encore d'une réputation méritée. Elles se distinguent par les notions exactes qu'elles renferment sur les mœurs, les usages et l'état politique de l'Europe; par leur forme gracieuse, élégante; par leur style à la fois simple et piquant; par ce je ne sais quoi de bon ton, que les Anglais désignent par l'épithète de *gentlemanlike*. Les préceptes qu'il y donne à son fils sont un peu relâchés. Johnson disait assez plaisamment de ces lettres, « qu'elles prêchaient la morale d'une courtisane, et les mœurs d'un maître de danse. » Ce jugement, rigoureusement vrai, n'infirme point ce que le même critique dit autre part de son illustre ami, en le nommant « le lord des beaux-esprits, et le bel-esprit des lords. » C'est chose fort connue que la stricte morale n'accompagne pas toujours la distinction des manières et la hauteur de l'intelligence. C. L. m.

CHEVAL. Si Buffon n'est nulle part plus admirable que dans la peinture qu'il trace de ce noble quadrupède, il n'en est pas moins vrai que ses belles pages nous laissent dans l'ignorance sur ces attributs caractéristiques de l'organisation, dans lesquels Cuvier nous a enseigné à trouver à la fois la destination de chaque animal, les rapports qui le lient avec les autres espèces du même genre, et la place qu'il occupe dans la série des êtres. Aujourd'hui qu'il ne serait plus permis, sous peine de rétrograder, d'ôter à la science le caractère positif que lui a imprimé ce législateur de la zoologie, traçons, d'a-

près lui, les traits les plus saillans de la constitution du cheval.

Ce mammifère constitue à lui seul la petite famille des solipèdes dans l'ordre des pachydermes. Il n'a pour chaque pied qu'un doigt entouré à son extrémité d'un sabot unique. Néanmoins, derrière l'os nommé *canon* existent deux os grêles ou *stylets* qui représentent les rudimens de deux doigts latéraux. Chaque mâchoire offre six incisives, creusées dans leur jeunesse d'une fossette qui s'oblitére avec l'âge, et douze molaires à couronne carrée. Les mâles ont de plus deux canines; entre celles-ci et la première molaire sont les *barres*: c'est ainsi qu'on nomme l'espace vide qui correspond à l'angle des lèvres où l'on place le mors. Les intestins sont fort longs, l'estomac simple. (Ces quadrupèdes, quoique herbivores, ne ruminent pas.)

Les naturalistes reconnaissent aujourd'hui, dans le genre *cheval*, cinq espèces dont les caractères distinctifs se tirent de modifications peu importantes dans la couleur de la robe, la longueur des oreilles, etc.; toutes herbivores, toutes originaires de l'Asie et de l'Afrique, elles habitent à l'état sauvage des pays de plaines où des chefs, choisis parmi les étalons les plus vigoureux, les guident en troupes nombreuses.

Quant au *cheval* proprement dit, on s'accorde généralement aujourd'hui à assigner pour primitive patrie à cette espèce la partie de l'ancien continent qui s'étend depuis le Volga jusqu'à la mer de Tatarie. Il est prouvé qu'elle était inconnue dans le Nouveau-Monde avant les Européens. Les troupes nombreuses de chevaux sauvages qu'on y rencontre aujourd'hui et que Fen. Cooper a mis en scène dans ses *Mohicans*, doivent donc être regardées comme issues de chevaux échappés de la domesticité, et qui ont repris dans la vie nomade les mœurs primitives de l'espèce. C'est même un des faits les plus curieux dans l'histoire du cheval, que ce réveil spontané, après des milliers d'années d'esclavage, des facultés dont fut pourvue l'espèce à son berceau. C'est ainsi que nos continens se sont peuplés de ces chevaux sauvages que les voyageurs nous représentent comme manœuvrant

en colonnes serrées, précédées d'éclaireurs et conduites par des chefs qui les mènent au combat et les guident dans la retraite; armée disciplinée ayant sa tactique d'attaque et de défense. Ces troupes peuvent s'élever jusqu'au nombre de huit à dix mille individus. Elles se forment par la réunion de familles composées d'un mâle et de plusieurs femelles qui lui obéissent et le suivent partout. Pendant l'été elles se rapprochent du Nord pour éviter les insectes. Si une caravane les rencontre, il est rare qu'elle ne perde pas quelques transfuges, invités par les hennissemens de leurs camarades à reconquérir leur indépendance, et à reprendre la vie nomade à laquelle ils se trouvent tout façonnés, comme si l'esclavage n'avait pu laisser d'empreinte sur les facultés primitives du fier quadrupède. D'un autre côté, les chevaux sauvages s'appriivoisent facilement, même quand on les prend adultes. Les Américains s'en emparent au moyen de longues cordes dans lesquelles ils les enlacent avec adresse. Quoi qu'ait dit Buffon de la flétrissure à laquelle les condamne la domesticité, la vérité est que le *tarpan* (nom du cheval sauvage dans sa patrie originarie) est loin de présenter l'élégance des formes et la pureté des proportions qu'offrent certaines races élevées parmi nous. Il est généralement plus petit; sa tête, plus lourde, porte ces longues oreilles, ignoble attribut d'une espèce voisine; son poil est plus long, moins lisse; sa couleur varie de l'isabelle au gris de souris.

Le cheval possède une vue excellente et peut distinguer les objets de nuit. Son ouïe est extrêmement délicate; le toucher est moins développé, quoique cet animal soit très sensible aux impressions extérieures; le goût est obtus comme chez les autres herbivores. Il boit en humant, sait creuser le sol pour y chercher en été de l'eau, et en hiver de la nourriture sous la neige.

Bien que ce quadrupède soit assujéti à l'homme depuis un temps immémorial, l'usage de le monter, né dans la Scythie, fut inconnu des premiers Grecs, qui ne l'employaient jamais autrement qu'attelé à un char, ainsi qu'en font foi les des-

criptions d'Homère et les monumens de la vieille Égypte. Chaque pays a ses races de chevaux appropriées aux besoins des peuples qui les habitent; l'Arabe cultive dans son coursier les qualités du cheval de selle. La taille de cette race est ordinairement de quatre pieds six à sept pouces; l'encolure est droite, la peau fine, le poil ras; les jambes sont minces, les muscles vigoureux, se dessinant sous la peau. Le *cheval arabe* n'est pas rigoureusement beau, dans le sens que nous attachons à l'idée de beauté dans son espèce; mais sa vigueur et sa légèreté à la course le mettent au premier rang. Il fait habituellement dix-huit à vingt lieues par jour; sobre, doux, docile, c'est plutôt l'ami de son maître que son esclave. Le *cheval barbe* ou des états barbaresques paraît descendre du précédent. Le *cheval tatar*, issu d'une même origine, conserve plusieurs des qualités qui distinguent la race arabe. Les *andalous* se font remarquer par la délicatesse de leurs proportions, par la souplesse et la grace, par le courage et la docilité; cependant ils ont la tête un peu forte, les oreilles un peu longues, et l'encolure trop charnue. Les beaux *chevaux anglais*, issus du croisement des races indigènes avec les races asiatiques, tiennent beaucoup de ces dernières; mais ils sont plus grands, plus étoffés, vigoureux et surtout excellens coureurs. On en a vu parcourir quatre-vingts pieds en une seconde: vitesse supérieure à celle du vent. On leur reproche d'être durs et de manquer de souplesse. L'Allemagne fournit d'excellentes races de chevaux; leurs étalons sont également choisis parmi les races de l'Orient. La France, qui tire annuellement des pays voisins plusieurs milliers de ces quadrupèdes, possède cependant quelques bonnes races: les chevaux normands, grands et robustes, servent de remonte pour la grosse cavalerie et se mettent au carrosse; ceux du Limousin sont recherchés comme chevaux de selle pour leur finesse et leur légèreté. En général, les qualités propres à une race se transmettent par la génération; cependant les races croisées dégénèrent au bout d'un certain temps, et c'est surtout par les étalons qu'on peut

leur rendre leurs avantages primitifs.

Le cheval est devenu l'objet d'une science complète, qui a sa langue propre, ses applications spéciales (v. ÉCUYER, ÉQUITATION). On n'attend pas de nous, sans doute, que nous traitions les nombreuses questions qu'elle soulève; mais nous croyons devoir indiquer, en peu de mots, quelles sont les qualités que l'on doit trouver dans un cheval bien conformé. La bonne conformation de ses diverses parties n'influe pas seulement sur l'élégance de ses formes, mais encore sur son aptitude au genre de services que l'on en attend. On veut que la tête soit plutôt sèche que charnue; sa longueur ou son volume excessif, outre qu'ils ôtent de la grace, rendent le cheval pesant à la main. Les oreilles doivent être petites, droites; les yeux grands, vifs et transparens. Des saillies creuses choquent la vue; mais c'est une erreur de croire qu'elles indiquent toujours un âge avancé. Une belle encolure, ni trop ramassée ni trop longue, est une des qualités que l'on recherche le plus dans un cheval. Le poitrail doit être large, ainsi que la croupe. Un tronc trop court rend les mouvemens rudes, le trot peu allongé, tandis que le défaut opposé ne laisse pas de force aux reins. Le cheval bas sur les extrémités antérieures les détache difficilement du sol et butte fréquemment. Si au contraire il est trop haut sur son devant, il se cabre volontiers et trotte sous lui. On demande au genou d'être maigre, souple; au jarret d'être sec, nerveux. Pour bien marcher, le cheval doit poser le pied à plat. On nomme *amble* une allure terre à terre dans laquelle les deux jambes d'un même côté se meuvent et se posent en même temps. L'*aubin* est une allure défectueuse dans laquelle l'animal galope des jambes du devant tandis que celles de derrière trottent ou vont l'amble. Voy. HARAS, COURSES DE CHEVAUX, et, pour une acception figurée, CHEVAUX DE FRISE, un peu plus bas. C. S-TE.

CHEVALERIE. Ayant traité, dans un article séparé (voy. CHEVALIER), tout ce qui se rapporte aux détails de cette grande institution, nous la considérons ici en elle-même, et nous nous bornerons à rechercher son origine, les cau-

ses qui favorisèrent ses progrès et celles qui déterminèrent sa décadence.

On a prétendu trouver le berceau de la chevalerie au milieu des glaces de la Scandinavie ou sous les chênes séculaires de la vieille Gaule ; suivant Montesquieu, au contraire, elle dut seulement sa naissance à ces combats judiciaires qui remontent aux premiers âges de la monarchie. Il ne nous paraît pas exact de conclure de cette passion pour la guerre, de ce respect presque superstitieux pour les femmes que César et Tacite nous font remarquer chez les Celtes et les Germains, qu'il ait pu exister des chevaliers parfaits plusieurs siècles avant le temps de saint Louis et de Duguesclin. Nous voyons bien, dès le commencement du moyen-âge, les fils des rois et des princes, parvenus à l'âge de leur majorité, recevoir, avec certaines cérémonies, les armes et le baudrier militaire (*cingulum militare*) : ainsi, Louis-le-Débonnaire les reçut de son père et les donna lui-même à Charles son fils, en 838 ; mais cette solennité n'avait certainement aucun rapport avec la chevalerie, et ceux qui ont cru l'y reconnaître n'ont pas songé sans doute que, d'après cette seule indication, on pourrait tout aussi bien en reporter l'origine à une antiquité beaucoup plus reculée.

Commençons donc par nous faire une idée précise de ce qu'il faut entendre par la chevalerie. Considérée comme *dignité*, c'était la plus haute des distinctions militaires, obtenue après de longues épreuves et conférée par une sorte d'investiture. Comme *institution* (et c'est sous ce rapport que nous la considérerons ici), c'était l'association la plus vaste, la plus brillante qui ait jamais existé et dont les membres, choisis chez toutes les nations chrétiennes, s'obligeaient par serment à mener une vie dure et aventureuse, à consacrer leur épée à la défense *du prince, de la foi, et de l'honneur des dames*. C'est ce que montrent assez la ballade si connue d'Eustache Deschamps, les articles du serment de réception qui nous ont été conservés, et tous les romans de cette époque. Il faut remarquer, avec Voltaire, que les souverains ne s'étaient point mêlés de ces ré-

glemens ; il n'y avait, à cet égard, que des usages, souvent plus forts que la loi elle-même. Dans les ordonnances qui s'y rapportent (par exemple, dans les *Gages de bataille*, de Philippe-le-Bel), la chevalerie est toujours regardée comme un fait établi, et il n'est question que de fixer les rapports des chevaliers entre eux ou avec le prince lui-même.

Si l'on adopte les définitions que nous avons posées, il faudra bien reconnaître d'abord que la chevalerie est essentiellement l'œuvre des temps modernes, et que l'antiquité, malgré quelques comparaisons ingénieuses qui se présentent d'abord à l'esprit, n'a rien qu'on puisse lui opposer ; de plus, on s'assurera, en parcourant nos vieux chroniqueurs, que rien de semblable ne se rencontre dans notre histoire avant le commencement du XII^e siècle. Le mot *miles*, le plus ancien qui ait désigné un chevalier, ne s'y montre presque jamais avant cette époque. Les formes de réception que nous aurons à décrire ne paraissent avoir été établies que sous Louis-le-Jeune, ou même sous Philippe-Auguste, son fils ; cette dernière remarque peut nous aider à en démêler l'origine.

Après la mort de Charlemagne, et sous les faibles héritiers de sa puissance, une effroyable anarchie s'était établie dans toute l'Europe. Les vexations d'une foule de petits souverains (bien plus terribles pour le peuple que le despotisme d'un seul), les biens des monastères livrés au pillage, les femmes sans protecteurs, dépouillées et exposées à d'indignes traitemens, l'absence en un mot de toute garantie sociale, durent inspirer à quelques hommes généreux, le désir de mettre fin à de pareilles horreurs. La religion, si puissante alors, ne pouvait manquer d'accueillir une institution qui promettait de la défendre. Les femmes, dont l'influence grandissait à mesure que les mœurs tendaient à s'adoucir, reconnurent de l'appui qu'elles recevaient, encouragèrent de tous leurs efforts leurs nobles champions. C'est par des causes analogues qu'on vit se former plus tard, au temps des croisades, les ordres des Templiers et des Hospitaliers, sorte de chevalerie aussi, mais essentiellement

différente de l'autre, en ce que ses adeptes prononçaient des vœux et obéissaient au chef de l'église (voy. ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES). Là, c'était encore le comble du mal qui avait appelé le remède; la naissance d'une institution utile n'est jamais mieux attestée que par l'excès même du désordre auquel elle doit mettre fin.

Nous venons de parler des croisades : on sait combien elles contribuèrent à étendre et à faire briller de tout son éclat la chevalerie naissante; celle-ci s'étendit même alors au-delà des contrées occupées par les chrétiens : Saladin voulut être armé par Hugues de Tabarie, et les chevaliers castillans comptaient des frères d'armes parmi les derniers défenseurs de Grenade.

C'est donc, comme on voit, et d'après l'opinion la plus probable, à la féodalité et aux désordres qu'elle avait fait surgir de toutes parts que l'on doit rapporter l'origine de la chevalerie. On conçoit aussi que la multitude de petites cours qui s'étaient élevées en Europe, leur indépendance réelle du souverain, les fêtes et tournois où chaque comte ou duc cherchait à surpasser en magnificence tous ses voisins, furent encore bien favorables à la chevalerie. Partout l'amour de Dieu et celui des dames caractérisaient ses adeptes; et une si bizarre association de mots suffit pour préciser l'époque où s'éleva cette institution singulière, qu'aurait également repoussée et la barbarie des premiers âges de la monarchie, où les femmes étaient comptées pour si peu de chose, et notre excessive civilisation moderne, qui est arrivée presque au même résultat par un chemin tout opposé.

Une observation qui paraît n'avoir pas encore été faite, c'est que ces deux sentimens de galanterie et de dévotion constituaient l'essence même de la chevalerie; qu'elle n'a fait que s'étendre et se fortifier tant qu'ils ont dominé dans les mœurs, et qu'elle s'est éteinte dès qu'ils ont été effacés ou du moins altérés d'une manière sensible. C'est ce qu'on pourra remarquer à chaque instant dans le court précis qui va suivre.

On a vu que l'origine de la chevalerie, et du cérémonial par lequel le titre de

chevalier était solennellement conféré, devait être reportée vers le milieu du XII^e siècle; à cette époque (au temps de Louis-le-Jeune), le moine Jean de Marmoutiers nous montre Geoffroy-le-Bel, tige de la maison de Plantagenet, recevant en présence du duc de Normandie, son beau-père, les diverses insignes de la chevalerie: le bouclier chargé de son blason, l'épée, la cotte de mailles impénétrable, les éperons d'or et un casque enrichi de pierres précieuses. Peu après, dans les premiers poèmes et romans en langue nationale, nous commençons à rencontrer les mots *chevalier* et *chevalerie*, dont l'étymologie est assez évidente. Vers la fin du même siècle, Richard d'Angleterre et le roi de France Philippe-Auguste, modèles illustres des anciens preux, jettent sur cette association le plus grand éclat dont elle ait pu s'honorer. Or, c'est aussi, comme on sait, le temps d'une foi vive et sincère, mais tout au moins aussi aveugle. Ce fier Richard, qui pleurait en contemplant de loin Jérusalem, qu'il ne lui était pas donné de délivrer; saint Louis qui, dans une seule de ses lois, poussa le zèle de la religion jusqu'à la cruauté; Montfort, le barbare exterminateur des Albigeois, étaient cités en même temps comme de zélés défenseurs de la foi et comme la fleur et le modèle de la chevalerie.

Cette première période se continue, mais avec un éclat toujours décroissant, jusques au temps de Charles V. On sait combien de guerriers illustres prirent part à ces démêlés sanglans auxquels se rattachent les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. A ces diverses époques tout homme de noble race était nécessairement chevalier; c'était sa foi de chevalier qu'il engageait quand il avait été pris à la guerre, et elle suffisait pour garantir son retour lorsqu'on lui rendait la liberté sous condition. C'est ce qu'attestent assez la noble conduite de Duguesclin, celle des chevaliers bourguignons pris à la défaite de Nicopolis, enfin celle du roi Jean, qu'on a cherché vainement à expliquer par des motifs moins honorables. (Il est remarquable que le même prince, dans les statuts de l'ordre de l'Étoile, se plaint déjà de la

décadence où était tombée la chevalerie.) Ces traits héroïques, auxquels l'antiquité n'a rien à opposer de plus grand; tant d'autres preuves, non moins admirables, de désintéressement, d'humanité, de dévouement sans borne à la cause du malheur, nous attachent et nous charment d'autant plus qu'ils semblent plus extraordinaires dans ces temps déplorables.

Cet éclat commence sensiblement à s'obscurcir dès le commencement du règne de Charles VI. Le moine de Saint-Denis rapporte (1389) que ce prince ayant donné l'ordre de chevalerie à ses deux cousins, le roi de Sicile et le comte du Maine, on fut très surpris des détails de cette cérémonie, « car il y avoit fort peu de gens qui sçussent que c'étoit l'ancien ordre de pareille chevalerie. » Plusieurs causes, au surplus, sans parler de la corruption croissante des mœurs (dont se plaint à chaque instant Eustache Deschamps, poète contemporain), durent affaiblir beaucoup l'ardeur que la noblesse avait montrée jusque là. La guerre était nécessaire à sa bouillante activité : elle cessa presque entièrement à partir de l'expulsion des Anglais, complétée en 1450, c'est-à-dire plus de dix ans avant la mort de Charles VII. Ce prince, qui sembla vouloir racheter, vers le déclin de sa vie, par une sage administration, la funeste insouciance et les désordres de sa jeunesse, établit vers cette époque (1445) les *compagnies d'ordonnance*. Elles effacèrent peu à peu (et peut-être l'avait-il espéré) cette milice valeureuse mais indisciplinée, dont la fougue avait été si funeste à la France dans cette guerre continuelle de plus d'un siècle. Ce fut un bienfait immense pour les populations de ce royaume si longtemps dévasté par les deux partis; mais ce fut en même temps un coup mortel pour la chevalerie, qui, essentiellement libre dans son allure, affranchie de toute autre loi que les sermens prêtés après la *veille des armes*, ne pouvait se plier aux règles étroites et uniformes d'une discipline nouvelle.

Remarquons maintenant que cette époque est aussi celle des premières divisions sérieuses dans l'Église, de la condamnation de Jean Huss et des cruau-

tés exercées contre ses disciples. On voit que déjà les esprits étaient disposés pour une grande commotion. La foi antique était ébranlée sur ses bases, un relâchement notable se manifestait en même temps dans les mœurs, tous les écrivains nous l'attestent; et cette corruption croissante répond, comme on voit, à un affaiblissement universel dans l'esprit de la chevalerie.

Cette dégradation est encore plus sensible sous le règne de Louis XI, où la noblesse, et surtout les grands feudataires, furent continuellement persécutés par un prince jaloux de tout pouvoir qui se montrait à côté du sien, et qui ne perdit pas une occasion de les appauvrir et de les humilier, quand il ne pouvait mieux faire. En outre, la nouvelle tactique qui venait de s'établir, par suite de l'emploi mieux dirigé des armes à feu, nécessitait une autre manière de combattre et rendait inutile cette supériorité de force et d'adresse qui avait distingué les émules de Clisson, de Duguesclin et de Chandos. Alors disparurent aussi ces cours nombreuses et magnifiques qui avaient offert à la chevalerie une protection si efficace et de si utiles encouragements. La noblesse perdit, par la force des circonstances, peut-être aussi par l'effet des longues guerres qui l'avaient appauvrie et décimée, cette allure fière et aventureuse de la chevalerie des XIII^e et XIV^e siècles. Ce fut ainsi que cette brillante corporation, dont on ne trouve plus qu'une ombre dans les *Tournois du roi René*, s'éteignit réellement, après avoir brillé d'un éclat si vif pendant plus de 300 ans. Sans doute, il y eut toujours des capitaines illustres et de beaux faits d'armes, mais il n'y eut plus ni noviciat, ni serment au pied des autels, ni cérémonial de réception; la devise universelle des anciens preux était oubliée comme l'esprit qui les animait : il n'y eut donc plus de chevalerie.

Nous savons bien qu'on ne manquera pas de nous opposer ici les faits héroïques du *chevalier* Bayard et la réception solennelle de François I^{er} sur le champ de bataille de Marignan; mais d'abord, comme l'a très bien remarqué M. le comte Rœderer (dans son ouvrage intitulé

Louis XII et François Ier), ce n'est que dans les mémoires si curieux et si pleins de charme de son *loyal serviteur* que nous rencontrons ce titre de chevalier si constamment attaché depuis au nom du héros de Brescia. Tous les écrivains de son temps l'appellent seulement *le capitaine Bayard*, de même que Louis d'Ars, d'Imbercourt et ses autres compagnons d'armes. Quant à la réception de François I^{er}, elle s'explique facilement par la tournure d'esprit romanesque de ce prince, que sa galanterie trop bien connue tendait à exalter et qu'excitèrent plus tard les lectures qui charmaient ses longues nuits de Madrid. Il voulut ranimer dans la noblesse cette fleur de chevalerie qui le charmait lui-même dans les héros des vieux romanciers, mais qui n'était plus en harmonie avec son époque. Le coup était dès longtemps porté, et ces étincelles, rallumées avec tant d'effort, s'éteignirent bientôt d'elles-mêmes.

Il n'y eut plus en effet, pour ainsi dire, de réception après celle de François I^{er}; à peine nos historiens en citent-ils deux ou trois. Cela n'empêcha pas que le mot de *chevalier* ne fût employé quelquefois par habitude, ainsi qu'il l'est encore de nos jours, pour reconnaître et louer l'antique urbanité, la galanterie recherchée et délicate, qui sont long-temps restées dans nos mœurs; mais, nous le répétons, l'institution avait péri sans retour avec la féodalité qui l'avait vu naître; et c'est au milieu de ces débris et de tant d'autres qui entouraient le berceau du xvi^e siècle, que nous voyons s'élever le grand schisme de Luther. On conçoit assez que, quand même l'esprit de la chevalerie se fût conservé intact jusque là, les désordres des guerres civiles; les fureurs et les excès des partis, la sévérité des mœurs protestantes, n'auraient pu lui permettre une longue existence. Ajoutons que la licence extrême de la cour des derniers Valois ne ressemblait pas plus au culte naïf des dames et de l'honneur, à la dévotion sincère des xiii^e et xiv^e siècles, que les favoris de Henri II et les mignons de Henri III ne ressemblaient aux preux de saint Louis ou même de Charles V.

Ce qui prouve, au surplus, que la cérémonie de Marignan n'était qu'un brillant caprice du jeune vainqueur, peut-être même un moyen calculé d'attirer sur lui plus de respect et d'éclat, c'est ce qu'il disait lui-même peu après à l'un de ses capitaines, Fleurange, depuis maréchal de La Marck : « Je vous prie « que vous veuillez être armé de ma main, « encore bien que je sache que vous ne « l'avez jamais voulu être, etc. »

Une autre cause qui contribua encore à discréditer la chevalerie, ce fut la création de divers *ordres militaires* (*voy.*), dont la plupart ont précédé la fin du xv^e siècle. On faisait même dès lors des chevaliers *ès lettres et ès loix*. Il est fait mention de ceux-ci dans le roman de la Rose; le Titien reçut ce titre de Charles-Quint. Ces nouveaux élus se trouvaient appelés, par la volonté seule et bien souvent par la faveur du souverain, à jouir de privilèges qu'on n'acquerrait auparavant que sur le champ de bataille. La mort funeste de Henri II fit bientôt abandonner les tournois, cette véritable école de la chevalerie, par une noblesse efféminée, livrée à tous les genres de désordres, et si éloignée de cette vigueur entretenue par de rudes exercices, qui avait distingué leurs ancêtres.

A tant de causes de mort il ne manquait plus que le ridicule, déjà bien puissant au xvi^e siècle : *Don Quichotte* parut, et cette admirable satire produisit plus d'effet peut-être que son auteur même ne l'avait souhaité.

Nous avons déjà fait sentir combien la chevalerie devint utile au bien de tous, en remédiant à la faiblesse ou à l'inaction des lois dans un temps où la licence ne connaissait plus de bornes; en assurant sans cesse et en tous lieux des protecteurs puissans au faible et à l'opprimé; en polissant des mœurs encore à demi sauvages et donnant aux femmes, jusque là si dédaignées, une influence utile aux progrès de la civilisation; en conservant enfin, dans des temps désastreux, le sentiment de l'honneur et cette vieille loyauté qui a toute l'apparence de la vertu et qui souvent a dû en tenir lieu. L'usage des tournois, qui réunissait, à de fréquentes époques, la plupart des guer-

riers célèbres de l'Europe, établissait entre eux des relations d'estime qui tempérait les horreurs de la guerre, et une fraternité d'armes dont nous lisons dans les vieilles chroniques des preuves si honorables et si touchantes. Les tournois donnèrent lieu aussi à ces traits d'une bravoure presque fabuleuse, à ces vœux si célèbres du *paon* et du *héron*, qu'accomplissait parfois avec bonheur la plus audacieuse témérité. Les dames présidaient encore à ces réunions brillantes qui suivaient d'ordinaire les tournois et qu'embellissaient les arts déjà ranimés. Les exploits couronnés par une palme si vivement disputée inspiraient alors ces récits naïfs et piquans qui marquent la naissance de notre poésie française. L'Europe entière les répétait, lorsque déjà nous les avons oubliés.

Nous n'ignorons pas que des reproches graves ont été faits à la chevalerie, et que, comme toutes les institutions humaines, elle a eu ses inconvéniens, ses abus et ses détracteurs. Si Duguesclin mourant recommandait à ses compagnons d'armes de ménager *les povres et les villains*; si Beaumanoir, avant le combat des Trente, reprochait aux chevaliers d'Angleterre de *travailler les povres et ceulx qui sèment le blé*, beaucoup de chevaliers avides, cruels ou déloyaux, se montrèrent indignes de ce beau titre. Mais, dit avec raison M. Hallam (*Hist. de l'Europe au moyen-âge*), il serait injuste de compter au nombre des abus de la chevalerie des actes qui se commettaient en contravention de ses règles, et qui, grâce à elle, furent moins nombreux qu'ils ne l'eussent été en d'autres temps. Nous savons qu'un des plus ardens détracteurs de cette institution, M. le comte Rœderer, dans un livre que nous avons déjà cité, après avoir rassemblé contre elle tous les reproches qui ne peuvent s'appliquer équitablement qu'à des individus, a été jusqu'à y joindre celui de lâcheté, parce que, dit-il, la noblesse, couverte d'armures de fer, n'avait aucun danger à craindre, tandis que l'infanterie, toujours sacrifiée, composée de vilains et de bourgeois, combattait presque à découvert. Il nous semble que les malheureuses défaites de Poitiers et

d'Azincourt (cette dernière surtout où périt l'élite de la noblesse française, avec le connétable son chef), les glorieuses campagnes de Duguesclin, de Clisson, de Richemont, de Dunois et de tant d'autres, qui délivrèrent la France du joug anglais, répondent assez à cette étrange assertion.

Cet article serait incomplet si nous n'y ajoutions un mot sur la chevalerie errante; mais, à vrai dire, cette corporation de *redresseurs de torts*, courant isolément les campagnes pour acquérir de la gloire ou délivrer quelque belle captive, ne nous semble guère avoir existé que dans les romans. A l'époque la plus florissante de la chevalerie, il y avait pour ses héros assez d'occasions de s'illustrer sur le champ de bataille: c'est là que les chevaliers les plus fameux ont acheté leur gloire; et à peine Brantôme et les chroniqueurs du temps indiquent-ils, comme de bizarres fantaisies, les courses aventureuses de quelques-uns des prédécesseurs de Don Quichotte. C. N. A.

CHEVALERIE (ORDRES DE), voy. ORDRES.

CHEVALET, diminutif de *caballus*, cheval, est, dans l'industrie, une pièce, un bâtis en bois servant à soutenir en l'air l'objet dont on s'occupe. Les sculpteurs, les peintres se servent aussi de chevalets pour supporter et élever à une hauteur commode leurs bas-reliefs, leurs tableaux pendant l'exécution. Il est à croire que les grands chevalets dont les peintres se servent aujourd'hui pour leurs pages les plus gigantesques ne sont pas fort anciens, puisque depuis longtemps, sous la dénomination de *tableaux de chevalet*, on entend une peinture de moyenne dimension, comme sont la plupart des chefs-d'œuvre du Poussin. Un jour viendra sans doute où ces sortes d'ouvrages seront exclusivement désignés par le nom de tableaux de cabinet.

Les architectes appellent chevalets les pièces de bois assemblées en travers sur d'autres à plomb pour soutenir les solives ou les planches d'un plancher.—Tout le monde sait que la pièce de bois mince qui sert à soutenir les cordes d'un instrument à archet, ou autre, se nomme aussi chevalet, Voy. VIOLON, GUITARE, L. C. S.

CHEVALET (SUPPLICE DU). Il consistait à placer le patient, avec des poids aux pieds, sur un angle très pointu qui formait le dos d'une espèce de cheval de bois (voy. CAVALETTA). Ce fut long-temps aussi une punition qui servait à châtier les soldats des fautes qu'ils pouvaient commettre. Il est ainsi décrit dans un traité spécial que Jérôme Magius écrivit sur ce sujet durant sa captivité chez les Turcs. Mais, selon la plupart des auteurs, le chevalet (*equuleus*) était, chez les anciens, un banc ou tréteau qui servait à donner la question, et qui faisait bander des cordes sur lesquelles les corps des criminels étaient suspendus en l'air. C'est de cet instrument que parlent les agiographes, lorsqu'ils disent que les roues ni les *chevalets* n'ont ébranlé la constance des martyrs.

Voici la description que Montfaucon donne du supplice du chevalet dans ses *Antiquités expliquées* (t. V, p. 240). « C'était une espèce de table, percée sur les côtés de rangées de trous, par lesquels passaient des cordes qui se roulaient sur un tourniquet. Le patient était appliqué à cette table, où on lui attachait les mains et les jambes avec des cordes; puis, au moyen d'une poulie, on enlevait et on descendait le corps autant que la résistance pouvait le permettre; on le laissait ensuite retomber brusquement, de telle sorte que tous ses os étaient disloqués par la tension et la secousse. Dans cet état, on lui appliquait des plaques de fer rouge, et on lui déchirait les côtés avec des peignes de fer qu'on nommait *ungulæ*. Pour rendre ses plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer. » Sous le règne du roi d'Angleterre Henri VI, il y avait à la Tour de Londres une machine analogue; on l'avait appelée la *filie du duc d'Exeter*, du nom du gouverneur de la Tour. A. S.-R.

CHEVALIER. On a exposé dans un autre article les causes qui firent naître la chevalerie (voy.), celles qui hâtèrent ses progrès, celles qui amenèrent enfin sa décadence. Il nous reste à faire connaître dans ses détails la chevalerie elle-même, et à présenter le chevalier dans

les diverses circonstances de sa vie guerrière. Nous emprunterons beaucoup, dans ce qui va suivre, aux mémoires si connus de Sainte-Palaye. Tous ceux qui ont étudié cette matière savent parfaitement que nous ne pourrions choisir un guide plus sûr.

Le titre de *chevalier* appartenait de droit et exclusivement aux personnes nobles, de *nom et d'armes*, bien que les gentilshommes, surtout vers la décadence de l'institution, ne fussent pas tous chevaliers. Un vilain ou un bourgeois qui en aurait usurpé les insignes se serait exposé à des peines graves et infamantes. Les lois de la chevalerie, plus positives, plus exigeantes, et par cela même peut-être mieux observées que beaucoup de lois écrites, s'emparaient du jeune damoiseau à sa naissance et ne le quittaient, pour ainsi dire, qu'au tombeau ou lorsque, comme le vieux guerrier dont parle Saint-Gelais, après avoir rompu glorieusement sa dernière lance, il envoyait à sa dame l'armure qu'il venait de déposer pour la dernière fois. Les sept premières années s'écoulaient devant le foyer paternel, où l'on ne s'occupait guère que de développer les forces physiques de l'enfant, héritier d'un nom illustre ou du moins honorable, destiné à porter toute sa vie la lourde armure et l'écu blasonné de ses pères. A sept ans révolus, on le retirait des mains des femmes qui l'avaient élevé; il commençait à prendre un rang et un nom dans sa noble famille: on le nommait alors *varlet* ou *damoiseau*. Sous ce nom ou sous celui de *page* ou *enfant d'honneur* (que Saintré portait à la cour du roi Jean), il allait remplir, chez quelque baron du voisinage, les devoirs d'une haute domesticité qui n'avait alors rien de dégradant. (On sait que Villehardouin désigne sous ce nom de *varlet*, qui signifiait seulement alors un enfant presque adulte, le fils même de l'empereur de Constantinople.) Il était d'usage, entre gentilshommes de la même province, d'échanger ainsi leurs enfans, qui, loin de la maison paternelle, recevaient une éducation plus complète et surtout plus austère. Il en résultait des rapports d'affection et de reconnaissance qui se per-

pétuaient dans les familles. Les dames, comme on le voit dans le roman de Saint-tré, ne dédaignaient pas de compléter cette éducation, d'ailleurs assez imparfaite; et c'était justice, en effet, qu'elles montrassent quelque sollicitude pour un avenir qui devait leur être dévoué.

A l'âge de quatorze ans, le damoiseil était mis *hors de page*, expression consacrée dans nos vieux écrivains, et que l'un d'eux, comme on sait, a heureusement appliquée à Louis XI. Il était alors *écuyer* (*voy.*), nom qui désigne suffisamment ses nouvelles fonctions, et dont l'équivalent latin (*scutifer, armiger*) se trouve dans nos plus anciens auteurs. L'écuyer avait, en effet, pour fonction principale le soin des armes du chevalier à qui il était attaché, mais non plus avec des marques de domesticité; il pouvait porter certaines armes, certains ornemens (différens, à la vérité, de ceux des chevaliers), se montrer sur les champs de bataille et s'y distinguer près de son maître de manière à mériter le même titre. Plusieurs des Bretons qui combattirent au *Chêne de Mi-Voie* n'étaient que de simples écuyers, de même que celui qui tua Chandos au pont de Lussac, et beaucoup d'autres guerriers cités par les chroniques contemporaines.

Enfin, parvenus à leur vingt-unième année, les jeunes nobles, déjà endurcis aux fatigues de tout genre par cette éducation guerrière, recevaient l'*ordre de chevalerie*, qui ne pouvait leur être conféré plus tôt. Ceci souffrait pourtant quelques exceptions : la plupart des fils de rois et de princes l'obtenaient beaucoup plus jeunes et même au berceau, comme le remarque Monstrelet. Nous avons vu de même de nos jours des princes encore enfans décorés des ordres royaux.

La réception d'un chevalier était accompagnée de beaucoup de cérémonies, qui avaient, comme on l'a remarqué, des rapports frappans avec celles qui s'observent pour la consécration des prêtres. Cette profession était en effet, d'après l'opinion du temps, une sorte de sacerdoce. On y a vu aussi une espèce d'investiture qui rappelle la féodalité. Après un jeûne rigoureux et trois nuits pas-

sées en prières dans une chapelle isolée, le néophyte, au sortir du bain, était revêtu d'habits blancs, symbole de la pureté de la profession qu'il allait embrasser; il se rendait ensuite, avec beaucoup d'appareil, à l'église, où le prêtre bénissait l'épée qu'il allait ceindre plus tard; ensuite, en présence du seigneur qui devait le recevoir, il se mettait à genoux, l'épée autour du cou, et proférait le serment d'usage (*voir* dans *La Colombière, Théâtre d'honneur*, les articles de ce serment). Alors il était successivement revêtu, soit par d'autres chevaliers et personnages notables, soit par de nobles demoiselles, des diverses marques de la chevalerie, savoir : les éperons d'abord, puis le haubert ou la cuirasse, suivant l'époque; les brassards, les gantelets; ensuite on lui ceignait l'épée. Enfin le seigneur lui donnait l'accolade, c'est-à-dire deux ou trois coups d'épée sur le col, en prononçant les paroles consacrées. Il était ainsi complètement *adoubé*, mot fréquent dans nos vieux auteurs qu'on a fait dériver d'*adoptare*; cette cérémonie constituait en effet une sorte d'*adoption*. On apportait le casque, l'écu et la lance, et le nouveau chevalier sautait sur le destrier qu'on venait de lui amener, et auquel, pour mieux montrer son adresse, il faisait faire quelques voltes en agitant sa lance ou son épée.

Ce cérémonial, au surplus, n'était pas toujours tel que nous venons de le décrire : il fallait nécessairement l'abrégé beaucoup en temps de guerre, surtout au moment d'une bataille, époque où il était d'usage de faire un grand nombre de chevaliers, de même qu'à l'avènement des princes, à la naissance de leurs fils ou à leur mariage, etc.

Ce titre si envié, et long-temps si digne de l'être, donnait à la vérité de nombreux privilèges : les chevaliers seuls avaient le droit de porter au cou une chaîne d'or ou collier, pareille à celle que Louis XI donna à Raoul de Lannoy; les éperons de même métal, et même quelquefois l'armure toute dorée (d'où le nom d'*equites aurati*); le haubert, la lance et la cotte d'armes. Seuls ils pouvaient se vêtir d'écarlate et de fourrures précieuses, et placer des gi-

rouettes sur le haut de leur manoir ; ils portaient des armoiries sur leur écusson et avaient un sceau particulier. Leurs femmes étaient appelées *madame*, tandis que celles des écuyers ne recevaient que le nom de mademoiselle ; eux-mêmes s'appelaient *messire* ou *monseigneur*. Enfin, ils jouissaient seuls du droit de faire d'autres chevaliers, de paraître dans les tournois et d'y disputer les prix ; c'est là que les plus illustres d'entre eux se firent connaître d'abord, et ces brillantes solennités offraient les occasions les plus sûres d'acquérir de la gloire, au prix de quelques dangers qui en augmentaient encore le charme.

Mais si les éloges des preux, si le suffrage des dames étaient acquis à ceux qui s'honoraient par de nobles faits d'armes, le blâme le plus sévère flétrissait à jamais celui qui avait montré quelque faiblesse dans une occasion périlleuse, ou trahi son prince et ses sermens. On sait quelles terribles cérémonies accompagnaient la dégradation d'un chevalier traître à son souverain, et ce qui arriva au malheureux capitaine Franget, sous François I^{er}, pour avoir rendu la place de Fontarabie. Le coupable, vêtu d'habits de deuil, était conduit sur un échafaud : là, il voyait, l'une après l'autre, toutes les pièces de son armure brisées par la main du bourreau, et son écu traîné dans la boue, la pointe en bas, attaché à la queue d'une cavale. On récitait sur lui le psaume 108, qui contient des imprécations contre les traîtres ; et après avoir versé sur sa tête un bassin d'eau chaude, comme pour effacer le caractère dont il avait été revêtu, on le précipitait du haut de l'échafaud, une corde au cou, et il était ensuite traîné sur la claie *.

Les chevaliers, malgré ce qu'indique leur nom, combattaient quelquefois à pied, soit pour donner l'exemple aux bandes d'infanterie dans une occasion décisive, soit comme chefs de ces mêmes bandes (surtout vers le milieu du xvi^e siècle), soit pour tout autre motif. On voit, dans les cabinets, des armures

(*) On retrouve aujourd'hui quelque chose de cet antique usage dans la dégradation prononcée contre les condamnés qui se trouvent décorés de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

qui n'ont pu être faites que pour cette seule destination.

Jusqu'ici nous n'avons considéré qu'une seule classe de chevaliers : il y avait pourtant, surtout en France, des divisions bien marquées dans cette vaste association. Au dernier rang se trouvaient les *bacheliers* (*voy.*), nom qui a été depuis détourné de son acception primitive, mais qui, dans le principe et d'après les meilleurs auteurs, a dû signifier *bas-chevalier*. C'étaient, dit Favyn, « ceux qui n'avoient vassaux à suffisance pour mener à la guerre, ains marchoyent sous la bannière d'autrui. » Ensuite venaient ceux qui, ayant seulement le revenu nécessaire pour entretenir quelques hommes d'armes, ne pouvaient porter qu'un *pennon* ou *panoncel* (étendard à longue queue). Lorsque leur fortune s'était accrue, à l'aide d'une donation, d'un titre, ou d'une manière quelconque, ils requéraient de leur suzerain le *droit de porter bannière* : celui-ci, après les informations d'usage, coupait la queue du pennon et en faisait ainsi un étendard carré ou *bannière*. « Il fallait, dit Favyn, au moins cinquante hommes d'armes pour être banneret et ce qui y appartient. » Nos histoires sont pleines d'exemples de cette formalité, indiquée d'ailleurs expressément dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel qui fait suite aux *Gages de bataille*, etc. On pourrait donc distinguer trois ordres de chevaliers : les ducs, comtes et autres souverains, les simples bannerets, et les bacheliers.

Il était assez naturel que les funérailles de ces guerriers illustres, dont la vie avait été si étrangement aventureuse, ne ressemblassent pas à celles des autres citoyens. Indépendamment de l'éclat qu'y ajoutait la reconnaissance publique ou celle du souverain, on avait adopté pour les effigies dont on surmontait leur tombe, des dispositions emblématiques propres à faire connaître comment ils avaient succombé, sur le champ de bataille, ou au milieu de leur famille en temps de paix, ou prisonniers, ou vainqueurs. Les armes de ces héros étaient, après leur mort, recherchées avec un empressement facile à expliquer. Le duc de Savoie, dit Sainte-Palaye, fit les plus

exactes perquisitions pour se procurer l'épée de Bayard qu'il voulait placer dans son palais. Ce fut d'une des épées antiques, ainsi conservées à Sainte-Catherine de Fierbois, que fut armé le bras libérateur de Jeanne-d'Arc.

On a donné par extension le nom de *chevalier* aux personnes décorées d'ordres purement honorifiques, tels que sont en France ceux de Saint-Michel et du Saint-Esprit (dits ordres du roi), et beaucoup d'autres plus modernes. Il y a, comme on sait, dans les cérémonies de leur réception, quelques traits de ressemblance avec celles que nous avons décrites. C'est tout ce qui reste aujourd'hui de la vieille chevalerie du moyen-âge. V. ORDRES DE CHEVALERIE. C. N. A.

CHEVALIER, voy. LE CHEVALIER.

CHEVALIERS, à Rome, voy. Ordre ÉQUESTRE.

CHEVALIERS D'INDUSTRIE.

Ce n'est guère que dans le xvii^e siècle que cette expression fut créée pour désigner l'espèce de gens qui mettent en pratique la cynique maxime : Avoir tout juste autant de probité qu'il en faut pour n'être pas pendu. On les nommait auparavant des *aigrefins*, ou même plus durement des *escrocs*. Mais quoique le but des escrocs et celui des chevaliers d'industrie soit le même, ces derniers s'attachent, autant qu'il leur est possible, à éviter tout ce qui porte trop évidemment le caractère de l'escroquerie, surtout telle qu'elle a été définie par les lois. En général, ils cherchent à n'opérer que par l'adresse et la persuasion. Il est vrai que nos tribunaux n'admettent pas toujours ces distinctions subtiles et condamnent souvent diverses espèces de fripons aux mêmes peines, sans s'embarrasser de leurs catégories.

Les chevaliers d'industrie affluent dans les grandes capitales, principalement à Paris et à Londres. On est toujours certain aussi de les rencontrer dans les divers endroits de l'Europe où l'on va prendre les eaux, et en majorité dans ceux où la mode et le bon ton attirent plus de voyageurs que n'y en amènent de véritables maladies.

Le théâtre a toujours fait son profit des chevaliers d'industrie : ce sont les

Parontes de l'ancienne comédie ; presque tous les valets de notre scène classique, surtout les Crispins, Scapins, Frontins, sont des variétés de l'espèce. Enfin un auteur de nos jours, M. Alexandre Duval, a voulu peindre en grand le *chevalier d'industrie* et lui accorder l'honneur des cinq actes en vers ; si cependant il n'est point parvenu à l'élever tout-à-fait à la hauteur d'un caractère, il en a du moins retracé avec talent les traits principaux. M. O.

CHEVAU-LÉGERS, corps de cavalerie légère qui a pendant long-temps servi près de la personne du roi de France avec les gendarmes de la garde. On lui avait donné le nom de cheveau-légers parce qu'il était armé plus légèrement que les autres corps de cavalerie. C'est sous le règne de Henri IV que la compagnie des cheveau-légers de la garde, amenée de Navarre en 1570, fut instituée en qualité de garde et comme partie de la maison du roi. Comme il s'en réserva le commandement, elle prit le nom de compagnie des cheveau-légers du roi.

En 1593, une dispute de préséance s'éleva entre le capitaine-lieutenant de cette compagnie et le lieutenant-colonel de la cavalerie. Henri IV, pour terminer ce différend, retira sa compagnie du corps général de la cavalerie et l'incorpora dans sa garde, avec le titre de compagnie des cheveau-légers de la garde du roi. Il paraît qu'il avait l'intention de convertir son nom en celui de gendarmes, car la gendarmerie était alors l'élite de la cavalerie ; mais l'officier qui commandait la compagnie pria le roi de conserver à ce corps un titre qu'il avait illustré par sa belle conduite. L'effectif de la compagnie varia entre 100 et 200 hommes. Comme toutes les gardes royales, elle jouissait de plusieurs privilèges ; un édit de Henri IV, de 1593, accorde des lettres de noblesse viagère aux cheveau-légers qui justifient de cinq années de service dans cette compagnie ; plus tard on porta à 20 ans le temps de service nécessaire pour l'anoblissement.

L'étendard des cheveau-légers était brodé d'or et d'argent aux armes de la compagnie. Ces armes étaient un foudre avec cette devise : *Sensérc gigantes* (les

géans l'ont senti). Les cheveu-légers étaient très jaloux de leur étendard. Le roi étant le capitaine de la compagnie, l'étendard était gardé dans sa chambre, et il était expressément ordonné aux officiers qui l'y portaient de le mettre eux-mêmes à côté du lit royal, sans permettre qu'on le prit de leurs mains à la porte de la chambre du roi.

Les cheveu-légers ont été supprimés par ordonnance du 30 septembre 1787; mais cette compagnie fut pour un moment rétablie par ordonnance du 5 juin 1814, avec plusieurs de ses anciens privilèges. Les cheveu-légers avaient rang de lieutenant de cavalerie; ils acquéraient, par 10 ans de service dans la compagnie, le grade de capitaine dans l'armée. Les sous-lieutenants avaient le grade de major; le commandant d'escadron, les lieutenants et l'aide-major étaient colonels de droit du jour de leur nomination, s'ils n'avaient déjà ce grade.

Une ordonnance précédente (du 12 mai 1814) avait déjà compris dans l'organisation des corps de la vieille garde la formation d'un régiment auquel elle donnait le nom de corps royal des cheveu-légers-lanciers de France.

Ces diverses créations de cheveu-légers, qui leur rendaient la plupart de leurs anciens privilèges, étaient trop peu en harmonie avec les principes de l'époque pour pouvoir subsister long-temps: aussi ne tarda-t-on pas à reconnaître l'impossibilité de les conserver. Les corps privilégiés des cheveu-légers, des gardarmes, des mousquetaires et des gardes de la porte furent supprimés par ordonnance du 1^{er} septembre 1815 et remplacés par les corps de la garde royale. C-TE.

CHEVAUX DE FRISE, moyen de défense employé dans la fortification, surtout dans la fortification de campagne.

Un cheval de frise se compose d'une poutrelle prismatique de 4 ou 6 faces, de 15 à 25 centimètres de grosseur et de 3 à 4 mètres de longueur. Elle est traversée sur toutes ses faces par des lances ou fuseaux qui sortent de chaque côté de 1 mètre 50 centimètres; ces lances sont généralement terminées par des pointes en fer. A l'une des extrémités de la poutrelle est fixée une chaîne en fer, termi-

née par un T, et à l'autre on place un anneau. Cette chaîne et cet anneau servent à attacher les chevaux de frise les uns aux autres.

Quand le cheval de frise doit servir de barrière, on adapte une roue à l'une de ses extrémités, tandis que l'autre extrémité est fixée à un pivot.

Les poutrelles doivent être en bois léger et les lances en bois dur. Le cheval de frise est une bonne fermeture contre la cavalerie; il peut remplacer les palissades (*voy.*) et les abattis (*voy.*), là où on ne peut en faire usage. Les Russes, dans leurs guerres contre les Turcs, ont souvent employé avec succès ce moyen de défense pour paralyser les efforts d'une cavalerie supérieure.

On a proposé dernièrement de substituer aux poutrelles des cylindres en tôle creuse, et de construire les lances en fer. Ces chevaux de frise seraient susceptibles d'être démontés; les lances seraient rangées dans le cylindre en tôle lorsqu'on n'en aurait pas besoin, et tout le cheval de frise démonté n'occuperait que la place de la poutrelle, ce qui le rendrait fort commode à transporter; on pourrait en mettre un certain nombre dans les voitures de l'artillerie à la suite des armées. C-TE.

CHEVECIER ou **CHEFCIER**. On détermine diversement les fonctions du dignitaire ecclésiastique qui portait ce nom, suivant l'étymologie qu'on adopte: les uns le font dériver de *capicerius*, qu'ils décomposent ainsi, *caput in cerâ*, et prétendent, d'après cette donnée, que le chefcier n'est autre que le *primicerius*, le chef ou premier sur la *table de cire* où s'inscrivaient hiérarchiquement les fonctionnaires de l'église. D'autres le font venir à *capierendâ cerâ*, et supposent qu'il s'agit de l'homme chargé de recueillir la cire et de veiller au luminaire; mais comme il paraît constant que le chefcier jouissait d'une importance supérieure à un emploi aussi subalterne, on ne saurait s'arrêter à cette interprétation. Une troisième opinion veut que *chefcier* vienne de *chevet*, nom du chef ou chœur de l'église dans lequel s'exerçait la suprématie du chefcier: cette opinion semble assigner au mot à peu près le même sens

que la première, c'est-à-dire le reconnaître comme la désignation d'une dignité assez élevée. P. L.-E.

CHEVELURE, voy. CHEVEUX.

CHEVESTRAGE. Ce mot vient de l'ancien français *chevestre*, qui signifie corde; il désigne un droit qui se percevait sur les bateaux amenés par eau dans Paris et attachés sur la rive par la *chevestre*. Cette exaction fut abolie par saint Louis, vers le milieu du XIII^e siècle. Il serait difficile d'assigner l'époque à laquelle on pourrait rapporter son origine. A. S.-R.

CHEVEUX, du latin *capillus*, nom que l'on donne à la partie du système pileux qui, chez l'homme, couvre la tête, à l'exception du front et des tempes; les poils qui couvrent le visage ont reçu un autre nom (voy. BARBE). Les cheveux n'ont point d'analogues chez les animaux (voy. POILS); ils présentent d'ailleurs quelques différences de forme, de couleur, etc. Leur longueur peut devenir très considérable, surtout chez les femmes, chez qui on les a vu souvent descendre jusqu'aux pieds; leur couleur varie par des nuances successives entre le blond presque blanc et le noir le plus foncé, indépendamment des altérations que l'âge et les maladies produisent dans leur coloration. Leur diversité et leur volume sont liés à leur couleur: les cheveux blonds sont les plus doux et les plus fins de tous, suivant un observateur qui, doué d'une patience merveilleuse, a calculé combien il tenait de cheveux de diverses couleurs dans un pouce carré. Ces diverses qualités semblent se lier d'une manière générale au climat, au sexe, au tempérament et à la constitution. Les cheveux longs, gros et plats des sauvages de l'Amérique, la laine crépue du nègre d'Afrique, contrastent avec la chevelure longue et soyeuse de l'Asiatique et les boucles ondoyantes de l'Européen; et dans ces grandes divisions se montrent encore une foule de différences.

Considérés sous le rapport de leur organisation et de leur développement, les cheveux naissent d'un bulbe, espèce de sac placé dans le tissu cellulaire qui double la peau. De ce bulbe, qui a une structure assez compliquée, le cheveu

reçoit sa nourriture; il traverse la peau et l'épiderme, et se montre au dehors formé d'un tube de nature épidermoïque que remplit une matière colorante. Cette circonstance a fait donner le nom de *capillaires* à des tubes de forme analogue offrant des particularités dont on a donné l'explication au mot CAPILLARITÉ. Privés de toute sensibilité, les cheveux peuvent être coupés sans douleur; mais ils sont susceptibles de recevoir l'impression de l'humidité, ce qui explique leur emploi dans la construction des hygromètres (voy.). Les recherches chimiques de M. Vauquelin sur les cheveux ont fait voir qu'ils sont composés d'une matière animale muqueuse, d'une huile blanche et d'une huile noire, de fer, de silice et de soufre, et de quelques sels, substances dont la proportion varie suivant la couleur de la chevelure.

La plupart des enfans naissans ont la tête garnie de cheveux courts et soyeux qui, avec l'âge, deviennent plus longs et plus colorés, et qui forment à la tête un abri naturel auquel il serait convenable de n'en point ajouter d'autres, à cette époque de la vie au moins. A un âge plus ou moins avancé vers la vieillesse, on voit les cheveux se décolorer, s'atrophier et tomber. Ces divers accidens peuvent arriver subitement à la suite d'une violente frayeur, d'un grand chagrin ou d'une maladie, et l'on cite un grand nombre de faits curieux en ce genre; on connaît aussi quelques cas où des cheveux blancs ont été remplacés par une chevelure ayant la couleur primitive. Voy. les art. ALOPÉCIE et CALVITIE.

Pendant leur durée, les cheveux sont soumis aux variations de la coutume et de la mode, et la chevelure longue a été considérée comme un signe d'honneur, probablement parce que c'était un signe de force. De longs cheveux bien soignés, dans les temps barbares, ont servi à faire reconnaître les chefs au milieu d'un combat; les cheveux courts ou négligés annonçaient un esclave. D'ailleurs chaque pays avait sa coutume: les Mahométans portaient les cheveux ras, pendant que les Chinois les rassemblaient en houpe sur le sommet de la tête et que divers peuples de l'Europe les réunissaient en un gros fais-

ceau par derrière. En Russie on rase encore aujourd'hui la tête aux recrues et aux criminels. Les femmes, plus occupées de leur parure que les hommes, se sont aussi évertuées à chercher dans la disposition de leurs cheveux des agréments nouveaux dont le détail nous mènerait trop loin.

Les soins réels qu'exigent les cheveux sont plus faciles à exposer. Outre la propreté toujours indispensable, la coupe assez fréquente et l'usage modéré des corps gras sont les moyens de les entretenir en bon état et même de prévenir leur chute. Quand cet accident se manifeste, le plus sûr est de faire raser la tête plusieurs fois de suite et de la laver avec une eau de savon un peu animée d'eau-de-vie. Comme les cheveux blancs donnent l'aspect d'une vieille prématurée, on a recours à différens moyens pour les teindre: ce sont en général des substances caustiques plus ou moins étendues avec lesquelles on lave les cheveux et qui en charbonnent la surface. Ce procédé, qu'on emploie aussi pour dissimuler une teinte désagréable, peut avoir quelques inconvéniens s'il n'est pas manié avec beaucoup d'adresse. Dans ces derniers temps, des malfaiteurs se sont servis du chlore pour *déteindre* leurs cheveux et en changer la nuance. Cela pourrait s'appliquer aux cheveux roux, dont on diminuerait ainsi l'éclat importun.

Une fois séparés du corps, les cheveux deviennent l'objet d'un commerce très considérable et dont on peut se faire une idée en sachant que les cheveux d'un beau blond cendré valent aujourd'hui 12 fr. l'once. Paris est le centre de ce commerce, qui va chercher ses marchandises par toute la France*, et c'est à Paris principalement qu'elles sont manufacturées pour les coiffures artificielles, et pour certains objets de fantaisie tels que bijoux et tableaux, dans lesquels les artistes font assaut de goût, d'adresse et de patience. *Voy. PERRUQUE et PLIQUE. F. R.*

CHEVILLE (du latin *clavicula*, diminutif de *clavus*, clou). L'idée générale qu'on doit avoir d'une cheville, c'est qu'elle

(*) On se rappellera d'avoir vu le marché aux cheveux d'une petite ville de Bretagne dans l'une des dernières expositions d'objets d'art à Paris. S.

est destinée à remplir un trou et s'utilise dans presque tous les assemblages de menuiserie ou de charpentes.

Ces morceaux de bois, plus ou moins longs et terminés en pointe, remplacent en quelque sorte des clous de fer dont l'usage offrirait des inconvéniens.

Ce mot est employé par les horlogers, les tonneliers, les imprimeurs, les relieurs, etc. Dans la lutherie on se sert de chevilles pour donner à une corde la tension correspondante au son qu'on veut lui faire rendre. On en voit dans les forté-piano, les violons, etc. Pour les guitares on a beaucoup perfectionné les chevilles. Les cordes ne peuvent plus se débander et restent au même point de tension où on les met. On n'a point assez perfectionné les chevilles de plusieurs instrumens, celles du violon, par exemple; ce qui est une des causes des difficultés de les accorder promptement et solidement.

En anatomie, c'est la partie inférieure de la jambe qui, des deux côtés du pied, s'élève en bosse. Malgré sa signification triviale, ce mot indique que ces deux éminences osseuses sont destinées à réunir solidement, dans une cavité, la partie du pied articulée avec la jambe. Au figuré, on dit d'une personne, elle a l'ame *chevillée* dans le corps, pour exprimer la force physique qu'elle peut montrer malgré son grand âge, ses infirmités ou les chagrins qui l'accablent. V. DE M-N.

Le mot cheville a, au figuré, une signification qui s'éloigne un peu de l'analogie du mot propre, en ce que le mot propre présente une chose dont l'utilité est indispensable pour la liaison des diverses parties d'assemblage d'une mécanique ou d'un métier, etc.; tandis que le même mot, dans le sens figuré, n'établit qu'une inutilité en littérature, *inanis versus farrago*. En parlant de vers, *cheville* se dit de toute expression qui, ne convenant point ou convenant mal à l'idée principale, n'est mise que pour la mesure ou la rime et ne sert de rien à la pensée, ou pour la faire mieux comprendre. Dans toutes les poésies on trouve des chevilles comme dans ce vers :

Arrachant à la fois de son flanc *tout* livide.

En ôtant le mot *tout*, la pensée n'en

reçoit aucune atteinte; mais il ne nous reste dans l'imagination sur cette *cheville* qu'un léger rapport de conformité qu'offre le mot propre dans son utilité primitive : c'est qu'elle sert à lier les parties du vers selon les règles de la versification. Il en est de même dans les vers latins, où l'on rencontre souvent ces deux mots réunis, *iam nunc*. Évidemment *nunc* est une cheville, et les deux mots ne se trouvent ainsi accouplés que pour la mesure, l'un n'ajoutant rien à la notion exprimée par l'autre.

F. R-D.

CHÈVRE (hist. nat.), *capra*, mot qui paraît être dérivé du verbe *carpere*, brouter. Dans le langage ordinaire, *chèvre* indique la femelle du bouc; dans le langage scientifique, ce nom est celui d'un genre voisin du genre mouton, et, comme lui, compris dans la section des ruminans à cornes creuses, ordre des ruminans. Ses caractères distinctifs sont une barbe au menton et un chanfrein concave.

L'histoire de l'espèce chèvre domestique, commencée quant au mâle à l'article Bouc, sera complétée ici par quelques détails particuliers à la chèvre femelle. Celle-ci diffère du bouc par des cornes plus courtes, une barbe moins longue et par un poil moins rude. Sa peau ne possède point non plus l'odeur insupportable que répand celle du mâle. Le lait de chèvre, meilleur que celui de brebis, peut suppléer le lait de femme et l'usage d'une *nourrice quadrupède* est quelquefois fort utile à un enfant. Ce lait sert à faire d'excellens fromages; mais son peu de crème le rend impropre à la confection du beurre. Il est faux, il est même physiquement impossible, bien que ce fait soit rapporté par Buffon, qu'une chèvre puisse être tétée par une couleuvre. La chèvre peut produire pendant toutes les saisons; cependant la saison la plus favorable est l'automne; elle porte cinq mois et met bas au sixième. Elle allaite son petit pendant un mois ou cinq semaines. On peut la traire 15 jours après qu'elle a mis bas. Elle donne du lait soir et matin durant quatre ou cinq mois. Le nombre des petits est ordinairement d'un seul, quelquefois de deux, rarement de trois,

jamais de plus de quatre. Les chèvres de certains pays, telles que celles du Tibet et d'Angora, ne diffèrent pas beaucoup des nôtres; seulement leur pelage est plus fin, plus moelleux, plus brillant et plus long, ce qui permet d'en fabriquer ces étoffes si belles nommées *cachemires* (*voy.*).

C. L-R.

CHÈVRE (mécanique), machine destinée à élever de lourds fardeaux. Lorsqu'on construit une maison, il est indispensable de transporter aux étages supérieurs les pierres, les pièces de bois et autres matériaux pour achever un édifice. Tel est l'usage principal de la chèvre. Sa construction est fort simple, et l'on peut en charger un charpentier. Il y a deux sortes de chèvres : la chèvre *simple* se compose d'un triangle aigu formé par un assemblage de pièces de bois; au sommet de ce triangle est placée une poulie; les deux côtés ou bras sont traversés par l'axe d'un treuil à une certaine distance de la base du triangle ou du sol. Quand on veut élever un poids, on commence par amarrer solidement la chèvre, en la mettant dans une position inclinée, et en se servant de cordes attachées aux deux crochets placés près de la poulie et à deux points fixes choisis des deux côtés de la chèvre. On passe ensuite la corde destinée à enlever le poids dans la gorge de la poulie, et elle s'enroule autour du treuil au fur et à mesure que l'on élève le fardeau. La chèvre *double*, qui sert dans les cas où l'on veut faire monter des pièces de gros calibre, n'est autre chose que la réunion de deux systèmes semblables à celui que nous venons de décrire. Cette réunion se fait par leur sommet, et l'on peut en avoir une idée précise en se représentant l'échelle double dont les tapissiers font principalement usage. Dans l'un et l'autre cas la puissance de ces machines est en rapport direct avec le nombre d'hommes qu'on emploie à tourner le treuil, avec la longueur du levier et le rayon de ce treuil.

On doit à M. Régemortes l'invention d'une chèvre qui permet de monter ou de descendre des poids considérables aussi lentement qu'on le veut; mais son usage n'est pas très commun, parce

qu'elle n'opère pas vite et qu'on ne peut monter les corps à une grande élévation.

Pour soulever les voitures, les carrossiers et les charrons se servent d'un outil appelé *chèvre*, espèce de levier coudé qu'on manœuvre facilement.

Ce nom est également donné aux pièces de bois triangulaires qui supportent les bûches ou madriers soumis à l'action de la scie. V. DE M-N.

CHÈVRE (astron.), voy. COCHER.

CHÈVRE-FEUILLE (*lonicera*, Linn.), genre de la famille des *caprifoliacées* (voy.) de la méthode de Jussieu. Il est formé de plantes qui ont une si grande analogie de formes entre elles qu'il suffit d'en connaître une espèce, sur une douzaine qu'on a déjà décrites, pour être en état de distinguer les autres qui pourraient appartenir au même genre. L'espèce qui doit ici fixer notre attention, c'est le *chèvre-feuille des jardins*. L'élégance et la légèreté de sa forme, le parfum délicieux qu'il exhale, l'ont fait admettre partout comme plante d'ornement. Ici vous le voyez couvrir des treillages ou des berceaux, là il tapisse des murs, ou bien, semblable à des guirlandes, il embrasse avec grace la tige des arbres voisins et atteint quelquefois 15 pieds de haut. Aux mois de mai et de juin il se charge de fleurs qui viennent flatter la vue et ranimer l'odorat. Bien que le *chèvre-feuille* soit essentiellement grimpant, le jardinier peut en faire un arbrisseau touffu; il lui suffit d'en arrondir de temps en temps la tête en la taillant aux ciseaux. Quant à ses propriétés médicales, elles sont peu nombreuses; cependant quelques médecins, ayant reconnu de l'astringence dans ses feuilles, les prescrivent en décoction pour des gargarismes détersifs. Ses fleurs étant mucilagineuses, on s'en sert en infusion dans le traitement des catarrhes pulmonaires peu intenses. On rencontre très fréquemment le *chèvre-feuille* dans les bois et les haies en Italie, dont il est originaire, et dans les parties méridionales de l'Europe. Sa multiplication est si facile et réussit si bien de boutures et de marcottes qu'on n'est guère dans l'usage de l'élever de graines. Il ne craint

pas le froid et s'accommode d'une terre médiocre; mais aussi, pour le voir atteindre son entier développement, il ne faut l'exposer ni trop à l'ombre ni trop au soleil.

Parmi les autres espèces, nous citerons seulement les suivantes: le *chèvre-feuille des bois*, qui a les fleurs d'un blanc jaunâtre et ne fleurit qu'en août et septembre: il est commun dans les bois et les haies de la France; le *chèvre-feuille de Virginie*, dont les fleurs, d'une couleur rouge écarlate des plus vives, ont fait ajouter à son nom par quelques jardiniers l'épithète de *corail*, offre l'avantage de fleurir depuis le commencement de mai jusqu'en automne et de conserver une partie de ses feuilles; mais malheureusement il est inodore. Enfin le *chèvre-feuille de la Jamaïque* ou *buisson à baies de neige* se couvre, à l'époque de sa floraison, de jolies grappes de fleurs d'un vert jaunâtre, auxquelles on voit succéder de petites baies qui égalent la neige par leur éclatante blancheur. Il est délicat et ne peut être élevé dans nos climats sans chaleur artificielle. On le multiplie par ses graines, et, lorsqu'il s'est fortifié, il suffit de le tenir pendant l'hiver dans une orangerie. V. B.

CHEVREUIL (*capreolus*). C'est le plus petit des cerfs d'Europe. Ses bois, peu développés et ronds, s'élèvent perpendiculairement au-dessus de sa tête, et ne présentent que deux ou trois andouillers (voy. CERF). Il est gris-fauve, à fesses blanches, sans larmiers, presque sans queue. Il y a des individus d'un roux très vif, et d'autres noirâtres. Inférieur au cerf quant à la force et à la hauteur de la taille, le chevreuil a plus de grace, plus de vivacité et même plus de courage; il est plus gai, plus lesté, plus éveillé. Sa forme est plus arrondie, sa figure plus élégante, ses membres sont plus souples, ses mouvemens plus rapides; il bondit avec autant de vigueur que de légèreté. Il se plaît dans les lieux élevés, ne se tient pas dans le milieu des bois d'une vaste étendue, mais occupe volontiers les parties des bois environnées de terres labourables, les taillis clairs, où croissent abondamment la bourgène, la ronce, etc.; en hiver il se

retire dans les taillis les plus épais. Encore plus adroit que le cerf, pour se dérober à la poursuite de ses ennemis, il n'attend pas pour employer la ruse, que la force lui manque. Dès qu'il sent que les premiers efforts d'une fuite rapide sont infructueux, il revient sur ses pas, retourne, revient encore, et lorsqu'il a confondu par ses mouvemens opposés la direction de l'aller avec celle du retour, il se sépare de la terre par un bond, et, se jetant à côté, il se met ventre à terre et laisse sans bouger passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés. Son bois tombe à la fin de l'automne et se refait en hiver : aussi le rut ne dure que la première quinzaine de novembre. L'amour n'est pas dans le chevreuil une fièvre de volupté, comme dans les autres cerfs : c'est un attachement tendre et durable qui les unit pendant toute leur vie. La chevrette porte cinq mois et demi, et met bas en avril deux faons, ordinairement un mâle et une femelle, qui se marient le plus souvent ensemble, vivent encore quelque temps avec leurs parens, puis vont former eux-mêmes à quelque distance une nouvelle famille. Leur chair est excellente; celle des bruns est plus fine que celle des roux, celle de la chevrette plus délicate que celle du mâle; celle des faons est molle lorsque'ils sont trop jeunes; mais elle est parfaite quand ils ont d'un an à dix-huit mois.

C. L. R.

CHEVREUL (MICHEL-EUGÈNE), l'un des meilleurs chimistes français de nos jours, directeur des teintures aux Gobelins de Paris, examinateur temporaire à l'école Polytechnique et professeur au muséum d'histoire naturelle, membre de l'académie des sciences et de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Angers en 1786. Il montra dès sa jeunesse un goût particulier pour les sciences naturelles et pour la chimie, à laquelle il s'est voué tout entier. Il s'est occupé principalement de l'analyse végétale et il l'a enrichie d'un grand nombre de faits curieux et bien observés. Le titre principal de M. Chevreul à la reconnaissance des savans, c'est son beau et vaste travail intitulé *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale* (1 vol. in-8°, Paris,

1823); il a créé la véritable doctrine de ces corps et en a, le premier, reconnu la composition générale et les curieuses propriétés. Avant lui, on confondait presque tous ces corps, et les idées qu'on s'en faisait étaient aussi vagues qu'inexactes. M. Chevreul a établi à leur égard une longue série de recherches, qui se recommandent par la philosophie de l'observateur, par une foule de manipulations aussi adroites qu'ingénieuses, et par la supériorité des méthodes. Une foule de résultats remarquables ont récompensé ses efforts, où l'on croit reconnaître quelques traces de la patience des anciens chimistes. On lui doit le premier travail complet sur l'indigo. Nous citerons, parmi ses découvertes, celle de l'acide margarique, de l'acide oléique, et surtout celles des cinq substances qui, mêlées en diverses proportions, constituent toutes les graisses, et qui sont l'huile du beurre, la stéarine, l'élaïne, la cétine et la cholestérine. De ces recherches, M. Chevreul a pu déduire la véritable théorie de la saponification (*voy.*), qui était entièrement inconnue avant lui, et sans laquelle l'art si important de fabriquer les savons ne peut être fondé que sur une aveugle routine. L'habileté de ce chimiste est d'autant plus remarquable que, si les analyses animales sont bien plus difficiles que celle des corps minéraux, on peut dire que l'analyse des graisses, à cause de leur nature particulière, est la plus délicate de la chimie organique. Aussi les expériences postérieures de MM. Liebig, Buff et Dumas, fondées sur des méthodes d'analyse perfectionnées, n'ont fait que confirmer en général les travaux du chimiste qui a ouvert la voie sur la question des graisses, et qui doit être considéré comme l'un des créateurs de la véritable analyse organique. Le cours de *Chimie appliquée à la teinture*, professé par M. Chevreul aux Gobelins, a été imprimé. On trouvera ses grands mémoires dans les *Annales de chimie et de physique*.

C.

CHEVREUSE (MARIE DE ROHAN, duchesse DE), naquit en 1600 de Hercule de Rohan, duc de Montbazou, et de Madeleine de Lenoncourt. A l'âge de

17 ans elle épousa le connétable Charles d'Albert, duc de Luynes; libre au bout de quatre ans, elle se remaria à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et ce n'est à proprement parler que de cette seconde époque qu'on peut dater sa vie politique. Les intrigues de parti étaient alors pour les femmes une affaire de mode; elles mettaient leur esprit et leur beauté au service de leurs entreprises. M^{me} de Chevreuse, favorisée à un degré éminent sous ce double point de vue, mit en action tous ses moyens d'influence, et se passionna si bien pour ce jeu de conspirations que l'amour n'était pour elle qu'un moyen et la politique le but; elle y rapportait son existence entière, vivant dans la confiance et l'intimité du cardinal de Retz et autres nobles perturbateurs du temps.

Son activité, sa pénétration, son énergie lui acquirent parmi les mécontents l'importance qu'elle ambitionnait, et lui valurent d'être associée à la haine implacable que portait la reine Anne d'Autriche à l'altier Richelieu. Dès lors l'attention de celui-ci se porta sur elle, et pendant un moment elle eut l'honneur de lui donner de l'inquiétude. Dans les rencontres qui résultèrent de cette lutte, il y eut des rapprochemens que sa raideur et ses préoccupations immenses ne purent, dit-on, mettre à l'abri des séductions irrésistibles de la duchesse. Mais celle-ci, sachant bien que le rôle de maîtresse de Richelieu ne menait pas à la direction des affaires qu'il se réservait exclusivement, préféra le rôle d'ennemie, avec la somme de direction que lui confiaient les mécontents. Elle recommença donc la guerre, si bien que, poussé à bout et revenu de sa faiblesse passagère, le cardinal lança contre elle un ordre d'arrestation, auquel elle n'échappa qu'en traversant la Somme à la nage, et en se réfugiant en Angleterre.

Il suffira d'un fait pour constater l'importance réelle de cette femme intrigante : c'est que Louis XIII, ce prince si pacifique, si clément, si peu accessible au ressentiment, eut soin, à son lit de mort, dans sa déclaration de la régence, de désigner la duchesse individuellement comme une personne dangereuse, qu'il

croyait devoir excepter de la grâce générale par lui accordée à ceux qui avaient troublé son règne.

La mort de Richelieu l'ayant rassurée, M^{me} de Chevreuse revint d'exil et reprit contre Mazarin son système d'attaques opiniâtres (*voy. FRONDE*). La mort seule put lui faire abandonner ces trames et ces conjurations auxquelles elle s'était vouée, employant à de si tristes fins les dons précieux de grâce et de beauté qu'elle avait reçus de la nature pour plaire sans doute et non pour intriguer.

Elle mourut en 1679. Comme elle ne laissa pas d'enfans de son second mariage, les fils du premier lit obtinrent l'investiture du duché de Chevreuse. P. L.-E.

CHEVRON, terme de blason. C'est l'une des pièces honorables de l'écu; elle représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Le chevron descend du chef vers les extrémités de l'écu, en forme d'un compas à demi-ouvert. On le regarde comme le symbole de la protection et de la conservation, ou comme celui de la constance et de la fermeté. On prétend aussi qu'il représente les éperons du chevalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisième partie de l'écu; s'il est accompagné, sa largeur ne doit être observée qu'autant que le permet la nature des pièces qui l'accompagnent. Quelquefois on charge les chevrons d'un autre chevron, qui présente le tiers de la largeur de l'écu. Il y a des chevrons de plusieurs pièces, ainsi que la *fasce*, la *bande* et le *pal*. On dit que le chevron était autrefois une pièce de lice de barrière et de clôture de parc. Du reste on n'est pas d'accord, en ce sens, sur l'étymologie du mot. *Voir le Dictionnaire de Trévoux*.

Dans l'armée, on appelle aussi *chevrons* des galons en or, en argent ou en laine (suivant que c'est un soldat ou un sous-officier qui les porte) et qui, placés sur la manche gauche d'un uniforme et ayant la forme de chevrons de charpente, marquent les années de service. A. S.-R.

CHEVROTAIN, genre de la section des ruminans sans cornes, appartenant elle-même à l'ordre des ruminans, le huitième de la classe des mammifères. Ces animaux diffèrent des lamas (*voy.*)

par le nombre de leurs incisives, qui est de 8; par la conformation de leur pied, qui représente le pied fourchu ordinaire; de plus, leur mâchoire supérieure est seule armée de canines, longues dans les deux sexes, mais qui dans les mâles sortent de la bouche et dépassent la lèvre inférieure. Par la forme générale de leur corps, ils ressemblent assez aux biches de nos bois et sont remarquables par leur élégance et leur légèreté. Ils habitent les montagnes du midi de l'Asie et des îles voisines. Une espèce mérite surtout de fixer l'attention : c'est celle qui produit le musc. Cet animal est de la taille d'un chevreuil de 6 mois, presque sans queue, tout couvert d'un poil si dur et si cassant qu'on pourrait presque lui donner le nom d'épines. Ce qui le fait surtout remarquer, c'est la poche située en avant du prépuce du mâle, et qui se remplit de cette substance odorante si connue en médecine et en parfumerie sous le nom de *musc*. La hauteur plus considérable du train de derrière dans cette espèce annonce une grande vigueur pour le saut et pour la course. Ses ongles postérieurs, plus longs que dans aucun autre ruminant et susceptibles de s'écarter presque autant que dans le chamois, lui donnent un pas sûr et solide au milieu des précipices qu'il habite : aussi gravit-il jusque sur les arbres inclinés. Émule du chamois et du bouquetin, pour la hardiesse des bonds, il passe de plus les rivières à la nage. Cette espèce paraît propre à cette région âpre et montagneuse qui s'étend entre la Sibérie, la Chine et le Tibet. C'est dans ce dernier pays et au Tunquin que l'on trouve le meilleur musc. Parmi les autres espèces, toutes privées d'une bourse odorifère, il y en a une qui brave les carnassiers des forêts, s'élance sur les arbres au moment du danger, et s'accroche à leurs branches avec ses canines.

C. L-R.

CHEVROTINE, voy. **PLUMB DE CHASSE**.

CHÉZY (ANTOINE-LÉONARD DE), l'un de ceux qui ont naturalisé en Europe la littérature sanscrite, naquit à Neuilly en 1773. Son père, ingénieur habile, directeur-général de l'école des

ponts et chaussées, le destinait à suivre sa carrière, et déjà même le jeune Chézy y avait fait quelques progrès, quand son goût l'entraîna vers l'étude des belles-lettres et particulièrement vers les langues orientales. En peu de temps il acquit, sous les auspices de MM. de Sacy et Langlès, une connaissance parfaite de l'arabe et du persan, à laquelle il joignit des notions étendues sur la littérature grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, et un sentiment exquis des délicatesses de la langue française qu'il écrivait avec élégance. A cette heureuse réunion de connaissances il ajouta encore la botanique et la physique, reminiscences utiles de ses premières études, qui lui fournirent mille applications ingénieuses dont la trace se retrouve dans tous ses ouvrages. En 1798, M. de Chézy, déjà attaché au ministère des relations étrangères, fut reçu dans la savante cohorte qui devait accompagner Napoléon en Égypte; mais, atteint à Toulon d'une fièvre maligne, il fut obligé de revenir à Paris où sa santé se rétablit lentement, tandis qu'il apprenait sans jalousie, mais non sans regret, les brillants succès que ses jeunes amis obtenaient chaque jour en Égypte. Attaché en 1799 au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, il déploya un zèle éclairé dans le classement des manuscrits arabes et persans dont les victoires de nos armées venaient d'enrichir la France; et l'arrivée de M. A. Hamilton, membre de l'académie de Calcutta, qui obtint en 1803 la permission d'examiner les manuscrits indiens, éveilla dans l'ame de Chézy la première idée d'étudier le sanscrit. Cette idée, une fois conçue, fut suivie avec une ardeur infatigable, et ni l'exiguité des moyens (il n'avait en main ni dictionnaire ni grammaire), ni les obstacles suscités par la guerre qui fermait l'Inde à tout vaisseau français, ni l'affaiblissement graduel de sa santé altérée par une vie trop sédentaire, ne purent l'arrêter dans sa nouvelle étude.

Redoublant de courage à chaque difficulté et s'élevant constamment d'un résultat à l'autre, il devina l'indien avec moins de ressources encore que M. A.

Rémusat, son illustre émule, n'en avait eu pour deviner le chinois. Enfin leurs nobles efforts reçurent leur récompense, et une ordonnance du roi Louis XVIII créa, en janvier 1815, deux chaires au collège de France, destinées à l'enseignement du sanscrit et du chinois. Nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur, élus membres de l'Institut, MM. de Chézy et Rémusat paraissaient devoir vivre heureux et unis, entourés de l'amitié de leurs collègues et des respects de leurs élèves, quand la mort de M. Langlès, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, nécessita entre eux un choix dont les suites furent funestes à M. de Chézy. Ses droits, qui étaient les plus anciens, ayant été méconnus, il en conçut un chagrin profond qu'augmentaient encore les regrets d'une union dont les commencemens seuls avaient été heureux. Déjà à cette époque M^{me} Helmina de Chézy (voy. l'art. suivant), connue en Allemagne par ses ouvrages littéraires, ne se trouvait plus avec son mari, qui, resté seul, attristé, languissant, ne sentit cependant pas s'éteindre dans son cœur le feu sacré dont il brûlait pour la science. S'éloignant de la Bibliothèque royale, mais continuant avec zèle ses cours de sanscrit et de persan, il composa depuis 1824 jusqu'en 1832, époque de sa mort, la plupart des ouvrages qui, en charmant ses loisirs, ont contribué à illustrer son nom et à le placer au premier rang parmi les orientalistes de notre siècle.

Il reste de lui, dans la littérature persane, une traduction du poème de *Medjnoun et Leïla* par Djamy, imprimée, et une *Chrestomathie persane*, manuscrite, ainsi que l'épisode de *Rusthem et Sôhrab* et plusieurs autres opuscules manuscrits; dans la littérature indienne, la *Mort de Jajnadatta*, épisode du *Râmâyan*; l'*Hermitage de Candou*, épisode du *Mahâbhârat*; l'*Anthologie érotique d'Amrou*, avec texte et traduction, imprimés; un *Vocabulaire pracrit, sanscrit et français*; une *Grammaire pracrite*; une *Analyse complète du Râmâyan*, et plusieurs autres ouvrages manuscrits. Enfin, pour couronner sa carrière littéraire, il publia en 1830 en

un volume in-4^o la *Reconnaissance de Sakountala*, chef-d'œuvre dramatique de Kalidasa (voy.), avec texte, traduction et commentaire, édition admirable de pureté et de richesse, imprimée aux frais de la Société asiatique de Paris. Les qualités distinctives de M. de Chézy sont, dans cet ouvrage comme dans tous les autres, une connaissance profonde de la langue indienne, qu'il possédait au point d'y composer lui-même des vers pleins d'élégance et d'harmonie, une exactitude scrupuleuse dans la comparaison des textes, un tact exquis dans le choix des leçons, et surtout un instinct poétique qui lui faisait comprendre et souvent deviner, dans les auteurs qu'il entreprenait de traduire, les intentions les plus délicates, les images les plus suaves et les plus légèrement dessinées, et qui communiquait à son style un coloris toujours gracieux et pur.

M. de Chézy, homme de bien, savant consciencieux, ami bienveillant et fidèle, succomba en 1832 à une attaque de choléra; il a partagé la tombe des Champollion, des Rémusat, des Cuvier, et comme eux il sera toujours nommé comme une des gloires scientifiques de la France.

F. G. E.

CHÉZY (WILHELMINE - CHRISTINE DE), veuve du célèbre orientaliste de ce nom, a pris, sous le nom de *Helmina von Chezy*, une place distinguée dans la littérature allemande contemporaine. Née à Berlin, en 1783, du baron Charles - Frédéric de Klencke, officier au service du Danemark, et de Caroline-Louise Karsch, elle ne tarda pas à suivre les traces de sa mère et de son aïeule, si connue en Allemagne sous le nom de *Karschin* (voy.). Élevée cependant sous les yeux de sa mère, dans la retraite la plus profonde, elle resta étrangère aux usages du monde et ne reçut qu'une instruction fort imparfaite; mais, douée d'une âme vive et impressionable, qui n'avait pu se développer dans la solitude de la maison paternelle, la jeune fille contracta une tendance mélancolique. Mariée à l'âge de 16 ans au baron de Hastfer, elle fut bientôt légalement autorisée à s'en séparer. Le long et ruineux procès de son divorce l'ayant laissée seule et sans fortune, elle rejo-

gnit à Paris, en 1802, la comtesse de Genlis, qui l'avait connue dans son enfance et qui lui offrait dans ses lettres « un asile et des soins maternels. » Ce fut alors que la jeune Helmina confia ses premiers essais à l'*Eunomia*, sous le titre de *Empfindungen und Erfahrungen einer jungen Deutschen in Paris* (Impressions et souvenirs d'une jeune Allemande vivant à Paris). Comme elle ne se sentit pas heureuse auprès de sa protectrice, la rédaction des *Mélanges français*, publiés par Cotta, lui procura une honorable indépendance. Elle fit en 1803 la connaissance de M. de Chézy et contracta bientôt de nouveaux liens. Mais M^{me} de Chézy n'y trouva pas, encore, le bonheur qu'elle cherchait; elle quitta son mari en 1811 et retourna en Allemagne avec ses deux fils. La campagne de 1813 lui fournit l'occasion de prouver un grand dévouement. Assistée de plusieurs familles de Darmstadt, elle soigna pendant une grande partie de l'hiver plus de 600 Français, et autres soldats, blessés et atteints du typhus. Son zèle philanthropique lui suscita un procès avec l'administration des Invalides prussiens, pour lui avoir reproché d'indignes procédés envers les braves qui s'étaient faits mutiler pour leur patrie; mais elle fut honorablement acquittée par la commission dont le célèbre Hoffmann avait dirigé l'instruction. Depuis lors elle vécut d'abord à Berlin et à Dresde, puis à Vienne et dans les environs. Chargée en 1826, par l'impératrice d'Autriche, de distribuer des secours aux pauvres habitants des montagnes de la Haute-Autriche, elle consacra quatre années à cette belle mission, dont elle a consigné les intéressants détails dans *Norika*, une de ses dernières publications, prohibée depuis peu par le gouvernement autrichien. De retour à Paris depuis la mort de M. de Chézy, elle rédige en ce moment les Mémoires de son mari.

Les poésies lyriques et les romances de M^{me} de Chézy ont obtenu dans tout le Nord un vrai succès. Son poème d'*Euryanthe* (Vienne, 1823) fut immortalisé par l'admirable musique de Weber, et plusieurs de ses romances ont inspiré à Joseph Dessauer des airs gra-

cieux. *La vie et les arts sous Napoléon I^{er}* (Weimar, 2 vol. in-8°, 1816) fut prohibé à Paris, on ne sait trop pourquoi. En 1808 elle commença à publier à Rudolstadt sa *Thalie et Melpomène françaises*. Plusieurs *Poésies orientales* et son *Recueil de poésies lyriques et d'imitations du persan* (Heidelberg, 2 vol. in-8°, 1812) précédèrent ses *OEuvres choisies* (Heidelberg, 2 vol. in-8°, 1817), qui contiennent, sous le titre d'*Emma*, un roman du temps de l'émigration et des invasions ennemies. Ses *Novellen* (2 vol. in-8°, Chemnitz, 1820-21), sa légende de *Sainte Cécile* et ses *Trois roses blanches* surtout, ont révélé en M^{me} de Chézy un talent poétique très remarquable. Sa *Rosamunde*, drame, avec chœurs et musique de François Schubart, a été représentée à Vienne et à Munich, en 1824, avec un véritable succès. Dans ses *Aurikeln* (Berlin, 1 vol. in-8°, 1817) et dans les *Stundenblumen* (Vienne, 1824, 4 vol. in-12) apparaissent une série de romans et de nouvelles, tous frappés au cachet de leur spirituel auteur. Les compositions lyriques et érotiques de M^{me} de Chézy, semées dans tous ces *keepsake* de l'Allemagne, témoignent d'ailleurs de la verve brillante et facile de sa plume. Ses deux derniers ouvrages sont *Norika*, manuel des voyageurs dans les Alpes de la Haute-Autriche (1 vol. in-8°, Munich, 1833), et *Herzenstœne auf Pilgerwegen* (2 vol. in-8°, Sulzbach, 1833), qui, outre les poésies de l'album du voyage de M^{me} de Chézy, contient une nouvelle édition des *Trois roses blanches* et de la *Sainte Cécile*. M-ss.

CHIARAMONTI (MUSÉE), ainsi appelé du pape Pie VII. Ce pontife, à l'exemple de ses prédécesseurs Clément XIV et Pie VI, dont le *Museum Pio-Clementinum* porte le nom, ayant augmenté les trésors d'art que renferme le Vatican et ayant convenablement fait disposer les objets nouveaux, son nom a été donné aux musées ouverts par lui et sous son règne. La collection de statues et de bas-reliefs antiques qui se trouve dans une grande salle attenante au *Museum Pio-Clementinum*, et dont le choix et la disposition avaient été faits par Canova,

porte particulièrement le nom de Chiaramonti. La description et le dessin de ce musée (*Il museo Chiaramonti descritto ed illustrato da Filippo Aurelio Visconti e Gius. Ant. Guattani, etc.*, Rome, 1818, in-fol.), forme un supplément à l'ouvrage des deux Visconti, le *Museo Pio - Clementino*. Plus récemment, Pistolesi a donné une description de ce musée dans l'ouvrage *Il Vaticano descritto ed illustrato* (Rome, 1829 à 1833, in-fol.). Le musée d'inscriptions grecques et romaines, *Museo (Chiaramonti) delle iscrizioni*, qui se trouve dans un long corridor, forme en quelque sorte une entrée au *Museo Chiaramonti* et à la Bibliothèque du Vatican. Cette collection d'inscriptions est unique en Europe; les inscriptions ont été classées par Gaet. Marini. On arrive à ce corridor par les Loges de Raphaël (voy. VATICAN). La bibliothèque du cardinal Zelada, dont le pape Léon XII a enrichi le Vatican, a aussi pris le nom de *Bibliotheca Chiaramonti*. C. L.

CHIARI (l'abbé PIERRE) naquit à Brescia au commencement du XVIII^e siècle. Sa vie n'offre point d'incident remarquable; elle fut toute littéraire, et rien n'en troubla la tranquillité, si ce n'est quelques rivalités avec Goldoni. Quoique revêtu du titre de poète du duc de Modène, c'est à Venise que l'abbé Chiari avait fixé son séjour, et c'est là qu'il fit jouer, en dix ou douze ans, plus de soixante comédies. Si son talent avait égalé sa fécondité, sa place serait marquée parmi les premiers écrivains de son pays; mais, tout en sachant répandre de l'intérêt dans ses pièces et trouver des plans assez neufs, il est trop dépourvu de verve et de mouvement pour mériter d'être placé si haut. Nous ne l'égalons pas même à Goldoni (voy.), ce rival avec lequel il lutta plus d'une fois corps à corps. Comme lui il avait adopté pour ses pièces le vers de quatorze syllabes appelé *martellien*; comme lui il fit paraître Molière sur la scène. L'un ayant donné la *Sposa persiana*, l'autre composa la *Schiava cinese*, puis le *Sorelle chinoise*. L'abbé Chiari prétend, dans ses préfaces, qu'il ne compte pas moins de partisans que son rival et que leurs pièces

à tous deux ont un égal succès; cependant il nous semble qu'on ne peut faire la comparaison de leurs œuvres, sans que la foi en cette assertion ne soit un peu ébranlée. Il s'essaya dans le genre tragique, mais les quatre tragédies qu'il composa ne purent se soutenir au théâtre. On a aussi de lui quelques romans assez jolis: les plus connus sont *la Giuocatrice di lotto* et *la Cantatrice per disgrazia*; sa *Bella pellegrina* est tirée de l'*Ecosaise* de Voltaire; il a fait sur le même sujet une pièce qui est la dernière de son recueil. L'abbé Chiari mourut à Brescia, en 1788, dans un âge avancé; son théâtre fut publié à la fois à Venise et à Bologne, de 1759 à 1762, 14 vol. in-8^o, dont 4 de comédies en prose. L. L. O.

CHICANE, « terme du palais, sans qu'on puisse en indiquer l'origine, dit Guyot dans son *Répertoire de jurisprudence*, malgré toutes les recherches que nous avons faites afin de satisfaire la curiosité des lecteurs. » On appelle chicane l'abus que l'on fait des procédures judiciaires. Lorsqu'une partie est hors d'état de se défendre au fond, elle se retranche dans des exceptions et autres incidens illusoire ou suggérés par la mauvaise foi, pour traîner la décision en longueur, fatiguer son adversaire et surprendre le juge.

Le mot *chicane* est une expression familière très souvent employée; les avocats s'en servent fréquemment pour qualifier ainsi les prétentions de leurs adversaires. La chicane est ce qu'il y a de plus désastreux dans les procès; elle entraîne la ruine d'un nombre infini de personnes, sans qu'elles puissent même s'en préserver. Un praticien subtil, qui est animé de l'esprit de chicane, est un homme éminemment dangereux; il retient et prolonge la décision des affaires, occasionne des frais ruineux, et souvent parvient, par les détours, à embrouiller les causes de manière à ce que les parties et les juges n'y entendent plus rien.

... Ce monstre odieux

Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.

BOILEAU, *Lutrin*.

Les législateurs dans tous les temps ont eu pour but de simplifier les formes de la justice, d'abrégé la procédure, de

contenir la mauvaise foi des plaideurs; ils ont porté des peines sévères contre ceux qui intentaient des procès mal fondés ou dont l'objet était d'une si minime valeur qu'on n'y trouvait autre chose que l'envie de chicaner. Chicaneau, dans *les Plaideurs* de Racine, est le type de cette classe d'hommes. Dans divers pays, les plaideurs de mauvaise foi étaient obligés de paraître devant des magistrats qui les condamnaient à payer une amende et les déclaraient infâmes. Dans d'autres, comme à Rome, ceux qui voulaient plaider étaient obligés de déposer une amende : celui qui perdait son procès encourait la confiscation de son amende au profit du fisc, et souvent il était condamné à payer l'équivalent de la dixième partie de l'objet litigieux. L'empereur Justinien, dans ses *Novelles*, introduisit la formalité du serment et ordonna que les parties, en se présentant devant le juge, affirmeraient qu'elles étaient de bonne foi dans la demande qu'elles formaient. De là la coutume de faire prêter serment aux avocats au commencement de chaque année judiciaire.

La perte d'un procès n'est pas toujours la preuve d'une mauvaise chicane : les jugemens des hommes sont sujets à erreurs, et il arrive malheureusement que les tribunaux se trompent, malgré tout le soin qu'ils portent aux affaires. De là est venue l'institution de deux degrés de jurisprudence; et nos législateurs, à l'imitation des anciens, ont frappé les plaideurs qui poursuivent toujours la réformation de ce qui a été jugé, non de peines infamantes, mais d'amendes en cas d'appel, de requête civile, de cassation et autres cas prévus par nos lois. J. D.-c.

CHICORACÉES (*cichorium*), famille naturelle de plantes de l'ordre des composées, dicotylédones, monopétales, à étamines périgynes, synanthérées de Jussieu, semiflosculeuses de Tournefort. Cette famille contient un grand nombre de plantes de genres fort distincts, cultivées ou non cultivées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, presque toutes rameuses. Les feuilles des tiges sont toutes plus ou moins embrassantes, alternes, le calice composé, le réceptacle nu, les corolles plus ou moins allongées et

dentelées, la graine à aigrettes. Le suc de ces plantes contient dans quelques genres un principe amer non laiteux, comme dans les chicorées proprement dites; dans d'autres genres il contient un principe laiteux plus ou moins âcre, surtout dans les espèces sauvages, comme la *laitue vireuse*; le suc épaissi de la laitue cultivée donne la *thridace*, employée comme calmant en médecine. La plupart des genres des chicoracées sont employés en matière médicale ou en économie domestique; cependant, ceux dont on fait un plus fréquent usage sont les *chicorées*, les *laitues*, les *pissenlits*, les *salsifis*. Des uns on mange les pousses, des autres les racines; dans ceux dont on mange les pousses, la culture et l'étiollement parviennent à diminuer beaucoup les principes âcres et à y développer le mucilage et le sucre, qui les rend plus agréables et plus nutritifs.

CHICORÉES, genre de la famille des chicoracées, dont les pétales égaux ont cinq découpures profondes et inégales; l'une s'avance presque jusqu'au point d'insertion. Le calice est double et imbriqué, à deux rangs de squammes, au premier rang courtes et lâches, au second longues et serrées; les graines sont à aigrettes longues, serrées et soyeuses. On en reconnaît cinq espèces, annuelles, bisannuelles ou vivaces, herbacées, à fleurs bleues, blanches ou roses; elles se trouvent en Europe, en Barbarie et dans l'Inde; deux espèces seulement sont employées.

La *chicorée sauvage* (*cichorium intybus*, Linn.) est une plante vivace, commune sur le bord des chemins, ligneuse et fort rameuse, d'un ou deux pieds de haut, à feuilles oblongues, renclinées, velues sur les côtes et les nervures, à fleurs axillaires, sessiles, geminées. La racine torréfiée et moulue s'emploie en économie domestique pour remplacer ou mitiger le café : dépourvue d'arôme, cette poudre, qui ne contient qu'un principe amer et de l'extractif, donne une boisson tonique qui n'est point excitante et est avantageusement employée chez les personnes dont le tempérament irritable fait craindre l'action du café. Les feuilles de la chicorée sauvage

s'emploient en décoction, sous forme d'apozème, comme tonique, apéritive et stomachique, à cause du principe amer abondant qu'elles contiennent. On en prépare des sucs d'herbes et un extrait qui ne sont pas sans action. On a proposé de se servir de ces feuilles comme fourrage; en les faisant pousser à l'ombre, elles deviennent longues, d'un blanc jaune, tendres, et perdent beaucoup de leur amertume; alors on les mange en salade sous le nom de *barbe de capucin*.

La *chicorée endive* (*cichorium endivia*, Linn.) est originaire de l'Inde, annuelle, plus élevée que la précédente, à feuilles glabres, entières ou dentées, à fleurs sessiles ou à longs pédicules. Cette chicorée ne s'emploie au reste qu'en économie domestique; cultivée, elle se mange cuite, comme les autres légumes, ou en salade; les deux variétés les plus répandues sont la *chicorée frisée* et la *scarole* ou *escarole*.

C. DE B.

CHIEN (*canis*, Linn.). Le chien, qui appartient à l'ordre des carnassiers, est un genre de la tribu des digitigrades. Tous les animaux qui composent ce genre ont les pieds de devant pentadactyles et ceux de derrière à 4 doigts seulement; les ongles ne sont pas rétractiles. Leur langue est assez douce; les pupilles de leurs yeux sont rondes; ils ont tous le *cæcum* petit; enfin ils ont en tout 42 dents, dont 12 incisives, 4 canines, 26 molaires. Ce genre ne renferme pas seulement le chien et toutes ses variétés: on y comprend encore deux espèces importantes, le *loup* et le *renard* (voy. ces mots), que plusieurs auteurs ont cru devoir réunir en un seul; les analogies de forme et de structure qui ont servi de base à cette division se trouvent en désaccord avec les mœurs: peut-être eût-il été plus convenable de les séparer.

Quelle est l'origine première de l'innombrable variété de chiens que nous avons tous les jours sous les yeux? est-elle le produit d'un accouplement d'animaux de différente nature ou bien du croisement de plusieurs races entre elles? il serait difficile de le prouver. Buffon pense que le *chien de berger* pourrait bien être le type de tous les animaux de ce genre; d'autres penchent pour le chien de la

Nouvelle-Hollande, d'autres pour le loup; enfin, M. Cam. Desmoulins voit dans le chien un chacal apprivoisé: Cette divergence d'opinions prouve l'ignorance complète à laquelle nous réduit l'aspect bâtard de nos races actuelles. Les mœurs du chien domestique (*canis familiaris*, Linn.) sont connues de tout le monde. De tous les animaux, il n'en est pas de plus nécessaire et de plus utile à l'homme; il s'est tellement asservi à nos habitudes que nous le voyons prendre les mœurs de son maître, distinguer et défendre son bien et lui montrer un attachement inviolable jusqu'à la mort. Qui n'a pas été à même d'admirer sa reconnaissance et son amitié, sa douceur et son affabilité, son intelligence et sa mémoire, la perfection surprenante de ses sens et surtout de son odorat? Les faits qui les constatent suffiraient pour remplir des volumes.

Il serait faux de croire que l'aboiement soit, chez tous les chiens, régulier comme chez les nôtres: il y a des pays où ils sont tout-à-fait muets, d'autres où leur voix ressemble aux hurlemens du loup ou au glapissement du renard.

Plus les animaux produisent de petits et moins ils sont avancés à leur naissance: aussi les petits du chien, qui sont habituellement au nombre de 6 à 12, naissent-ils les yeux fermés. Ils les ouvrent le 10^e ou le 12^e jour; leurs dents commencent à changer le 4^e mois, et leur croissance est terminée à deux ans. La femelle porte habituellement de 61 à 63 jours. A 15 ans les chiens sont vieux et ils ne passent guère 20 ans. Dans la jeunesse leurs dents sont blanches, tranchantes, pointues; mais à mesure qu'ils vieillissent, elles deviennent noires, mousses et inégales. Le poil de leur museau blanchit également sur le front et autour des yeux. Lorsqu'on a soin de réunir des individus de même taille et de même couleur, la race le plus ordinairement se perpétue, preuve nouvelle que, sur la quantité de races qu'on voudrait actuellement établir, il en est beaucoup qui ne doivent être que des races secondaires qui, par une série successive de générations, ont perdu les linéamens qui les distinguaient des races primitives.

On a transporté d'Europe en Amérique des milliers de chiens domestiques. Plusieurs ayant été oubliés ou abandonnés s'y sont multipliés à tel point qu'ils forment des troupes composées quelquefois de 200 individus. Ils habitent de vastes terriers, chassent de concert et ne souffrent point le mélange d'individus d'une famille étrangère. Ainsi réunis, ils ne craignent pas d'attaquer le lion, la panthère, le tigre, le gros bétail, et ils vont même jusqu'à insulter l'homme. Ils n'entrent qu'une seule fois en chaleur dans l'année, tandis que le chien domestique éprouve deux fois le besoin du rut. Néanmoins ils sont loin d'avoir recouvré tous les caractères qu'ils devaient avoir à l'état sauvage; car leur couleur varie encore d'un individu à l'autre, et ils rentrent sans résistance à l'état de domesticité. Ce besoin de poursuivre une proie, de fuir le danger ou de le braver pour s'y soustraire, ne se trouve plus dans le chien domestique; ce n'est plus chez lui qu'une condition secondaire de son existence. Cette nécessité de la vie du chien sauvage se modifie dans le chien domestique au point de lui imprimer des mœurs toutes nouvelles et d'anéantir tous les caractères essentiels de la nature. Aussi, comme le fait remarquer M. Fréd. Cuvier, pourrait-on jusqu'à un certain point juger de la civilisation d'un peuple ou d'une de ses classes par l'examen des mœurs des animaux qui lui sont associés.

Bien qu'il soit devenu impossible de distinguer actuellement quelles sont les races premières du genre chien, il se rencontre un grand nombre d'individus semblables par tous les caractères zoologiques les plus importants, et ces animaux, sans refuser de s'accoupler avec des chiens différens, s'accouplant de préférence avec ceux de leur espèce, constituent des classes auxquelles on continue à donner le nom de races. Ces races du deuxième degré sont même en si grand nombre qu'à l'exemple de M. Fréd. Cuvier nous les diviserons en 3 familles que nous désignerons du nom de la principale race qui s'y trouve. La 1^{re} famille, les *mâtins*, renferme le *chien de la Nouvelle-Hollande*, si remarqua-

ble par sa fierté, son courage, la perfection surprenante de ses sens, sa voracité et la finesse de ses poils. Un individu de cette espèce ayant été amené en France à la suite de l'expédition aux terres australes commandée par le capitaine Baudin, on a eu lieu d'être surpris de ce qu'il ne savait pas nager; jeté à l'eau, il se débattait machinalement, sans faire les mouvemens convenables pour se soutenir; le *mâtin* et le *danois*, très bons pour la garde (on a cru voir que ce dernier affectionne particulièrement les chevaux), et enfin le *lévrier* aux formes minces, sveltes et effilées, auquel nous avons appris si bien à montrer sa force et son activité dans la plaine. Il a l'odorat plus faible que les autres chiens. La 2^e famille, les *épagneuls*, comprend l'épagneul proprement dit, que l'éducation rend si bon chasseur; le *barbet*, l'un des plus intelligens de la famille; les *chiens-courans*, si utiles pour la chasse du lièvre et du lapin; le *chien de berger*, meilleur souvent pour la garde d'un troupeau que le berger lui-même; le *chien-loup* aux yeux hagards; les *bassets* aux jambes raccourcies et généralement torses, et enfin les *braques*, qui se rapprochent assez des chiens-courans dont ils ne diffèrent que par un museau moins long et moins large, des oreilles plus courtes et à demi pendantes, et des jambes plus longues. La troisième famille est celle des *dogues*, dans laquelle on remarque le *dogue*, dont les narines sont séparées par une fente profonde; le *doguin*, qu'on connaît aussi sous les noms de *carlin* et de *mops*, et dont nos dames aimaient autrefois la société. V. B.

CHIENDENT (*triticum repens*, Linn). C'est une plante de la famille des graminées et de la triandrie digynie. Le genre dont il fait partie est le même que celui du blé. On distingue l'espèce à ses longues racines rampantes, à ses feuilles scabres en dessus et le plus souvent de couleur glauque; à ses épillets composés de cinq fleurs tantôt munies, tantôt dépourvues d'arêtes. ED. SP.

Le chiendent, et ses variétés, *triticum glaucum* et *rigidum*, croît particulièrement dans les lieux cultivés, où il fait le désespoir des laboureurs par la

difficulté qu'on éprouve à le détruire entièrement. Les feuilles de cette graminée sont dures, couvertes de villosités raides, qui irritent les parties qu'elles touchent. Les chiens mangent de ces feuilles, dont les aspérités, irritant le gosier et l'estomac, produisent des évacuations par haut et par bas. La glume des épis est longue et parsemée d'aspérités plus longues, plus dures et plus irritantes que celles des feuilles. On n'emploie guère en médecine que les racines du *tritium repens*, qu'on récolte à la fin de l'été; on prend les plus jaunes, comme les plus tendres, on les lave ou on les bat pour leur enlever l'épiderme, qui contient un principe irritant, puis on les sèche et on les met en bottes. Dans cet état, ce sont des brins fistuleux un peu aplatis, d'un blanc jaune, inodores, noueux, articulés, rameux, de saveur douce et sucrée, donnant une décoction légèrement citrine, qui fermente facilement et dépose une matière féculente et du tartrate de chaux. Les anciens, et principalement les Égyptiens, connaissaient la propriété nutritive de la racine de chiendent; dans certaines contrées du Nord on la réduit en farine qu'on mêle à des farines ordinaires dans les temps de disette; en Pologne surtout on en compose une espèce de gruau. Comme cette racine contient du sucre, on pourrait facilement en retirer une assez grande quantité d'alcool; on y a, dans ces derniers temps, découvert un principe analogue à la vanille. Son usage le plus fréquent est en décoction simple, ou avec addition de quelque autre substance. La décoction pure de chiendent est calmante, diurétique, et conséquemment propre contre toutes les irritations et inflammations; surtout à cause de la facilité avec laquelle elle se digère, et qui permet de la boire en grande quantité. On a attribué une grande puissance médicameuteuse au chiendent, surtout dans les engorgemens des viscères; mais des expériences consciencieuses ont beaucoup affaibli cette confiance exagérée. Le chiendent, avec l'orge et la réglisse, compose la tisane commune des hôpitaux et des pauvres. C. DE B.

CHIENNESSE (DROIT DE). Cette vieille expression, que le latin du moyen-

âge rend par *jus canarium* ou par *canaria*, désignait le droit qu'avaient les seigneurs de faire nourrir et loger leurs meutes de chiens chez leurs vassaux ou sujets. A. S-R.

CHIENS (astronomie). Il y a trois constellations de ce nom: l'une, tout-à-fait boréale, fut imaginée par Hevelius, qui eut l'idée de grouper les étoiles peu brillantes semées dans l'espace entre la *grande ourse* et le *bouvier*, sous le nom des *chiens de chasse*; la seconde, méridionale, a reçu le nom du *petit chien* et contient une étoile de première grandeur, *Procyon*; enfin la troisième, plus méridionale encore, a reçu le nom du *grand chien*. Ces deux dernières sont ainsi désignées dès la plus haute antiquité. Le *grand chien* est très remarquable, à cause de la présence de la plus étincelante des étoiles du firmament, *Sirius*, dont l'éclat surpasse de beaucoup celui des étoiles de première grandeur. Les expériences photométriques de sir John Herschell l'ont conduit à penser que la lumière de *Sirius* égale environ 324 fois celle d'une étoile de sixième grandeur; le docteur Wollaston s'est assuré que *Sirius* devait être *intrinsèquement* 14 fois plus lumineux ou plus gros que notre soleil. X.

CHIFFONNIER, industriel obscur et dédaigné qui recueille pour les besoins de diverses fabrications des objets abandonnés comme inutiles; car ce ne sont pas seulement les chiffons qu'il ramasse, comme son nom semblerait l'indiquer: les os, la ferraille, les cadavres d'animaux, les cendres, le papier, le carton, le cuir, tout lui est bon, et se convertit en argent entre ses mains, sans parler de ce qu'il lui arrive souvent, dans ses recherches tant de jour que de nuit, de trouver des pièces de monnaie, des bijoux, de la menue argenterie, et même quelquefois des billets de banque ou des valeurs de commerce.

Pour les personnes du monde il n'y a d'autre chiffonnier que celui qui avec la hotte, le crochet et la lanterne pour la nuit, parcourt les rues des grandes villes, travaillant au coin des bornes; elles ne connaissent pas le chiffonnier en grand, dont celui-là est l'émissaire, et qui lui achète sa récolte quotidienne après

qu'elle a été triée, pour en faire un commerce qui peut être très considérable. Tel de ces marchands de chiffons en gros a une maison importante à Paris et envoie chercher jusque dans la province les objets dont il fait ensuite une sorte de répartition. Ainsi les papiers, cartons et chiffons, divisés suivant leur plus ou moins de blancheur et de finesse, sont destinés aux fabriques de carton et de papier; les os, le cuir et les substances animales se vendent pour faire de la colle-forte, de l'huile, du noir animal, etc.

Les chiffonniers, même du dernier étage, gagnent beaucoup d'argent, ce qui ne les empêche pas d'être des types de misère et de malpropreté, qu'ils pourraient facilement éviter et qui, jointe à l'intempérance qui leur est familière, devient pour eux la source de fâcheuses maladies. En 1832 les chiffonniers de Paris s'insurgèrent et brisèrent des tombereaux d'un nouveau modèle, ayant pour objet d'enlever immédiatement toutes les ordures de la ville, qu'il ne leur aurait été permis d'exploiter qu'au lieu de dépôt. La victoire demeura aux chiffonniers. Il y a quelques années qu'ils furent mis en scène aux Variétés dans un charmant vaudeville où Potier se montra parfait comédien. F. R.

CHIFFRES (arithmétique). Ce nom, réservé d'abord au *zéro*, qu'on appelait *cyphra* dans le latin barbare du moyen-âge, s'applique maintenant aux dix caractères employés habituellement pour exprimer les nombres. On a été plus loin, et on l'a donné, par extension, à tous les caractères employés dans le même but chez différens peuples et à diverses époques. Ainsi nous disons *les chiffres romains*, bien que ces prétendus chiffres ne soient autre chose que les lettres de l'alphabet. Pour nous conformer à cet usage, et pour ne pas séparer d'ailleurs des choses qui ont la plus grande liaison entre elles, nous traiterons ici de tout ce qui a rapport à l'*écriture numérique*.

On peut représenter aux yeux les mots qui expriment les nombres en employant des lettres comme pour tous les autres mots de la langue; mais on a senti de bonne heure la nécessité de signes abrégés

viatifs. Il serait curieux de rechercher quels étaient ces signes chez les divers peuples anciens dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous. Nous ne parlerons ici que des Hébreux, des Grecs, des Romains et des Arabes.

Les premiers partageaient les 27 caractères de leur alphabet en trois *neuvaines*: la première représentait les neuf unités de *un* à *neuf*, la seconde les neuf dizaines de *dix* à *quatre-vingt-dix*, la troisième les neuf premières centaines de *cent* à *neuf cents*.

Les Grecs, suivant les auteurs de l'Encyclopédie, avaient trois manières d'exprimer les nombres par les caractères de leur alphabet. La plus simple consistait à employer les 24 lettres d'après l'ordre de leur succession dans l'alphabet, depuis α , 1, jusqu'à ω , 24. Ainsi sont numérotés les livres de l'Iliade d'Homère. Mais ce procédé mis en usage par les Hébreux*, et dont nous nous servons nous-mêmes tous les jours, ne peut réellement être considéré comme un système d'écriture numérique. La seconde manière, semblable à celle des Juifs indiquée ci-dessus, consistait à diviser les 24 lettres de l'alphabet en trois séries exprimant: la première les huit premières unités, la seconde les huit premières dizaines, la troisième les huit premières centaines; *neuf*, *nonante*, et *neuf cents* étaient représentés par des signes particuliers. Pour les mille on recommençait les trois séries des lettres, en plaçant un point dessous: α , 1000; β , 2000, etc. Enfin on employait les initiales même des noms des nombres; I pour un (*Is* au lieu de *eis*) II pour cinq (*Pente*), Δ pour dix (*deka*), H pour cent (*hekaton*), X pour mille (*chilia*), M pour dix mille (*myria*); quand, entre les jambes du II, on plaçait une autre lettre, la valeur de cette dernière était quintuplée. Cette manière d'écrire les nombres se combinait avec la précédente.

Il est fort étonnant que ces peuples, dont la numération parlée était aussi régulière que la nôtre, eussent une numération écrite si imparfaite. Celle des Romains, qui se servaient aussi des let-

(*) Dans certaines parties de l'Office de la semaine sainte, chaque verset est précédé du nom d'une lettre hébraïque, *aleph*, *beth*, etc.

tres de leur alphabet, s'éloigne encore plus que celle des Grecs du système décimal, qui existait pourtant dans le langage (*voy.* NUMÉRATION); elle procède par *cing* au lieu de procéder par *dix*: aussi le signe du nombre 10 n'est-il qu'un double 5. Les signes de 1 à 10, sont les suivans: I, II, III, IIII ou IV, V, VI, VII, VIII, VIII ou IX et X, formé de deux V, dont l'un est renversé sous l'autre.

En ajoutant au signe de dix, X, chacun des signes précédens, on a successivement XI, onze, XII, douze, etc., jusqu'à dix-neuf. Vingt ou, deux fois dix, ou quatre fois cinq, s'exprime ainsi, XX, trente s'écrit XXX; quarante XXXX ou XL, cinquante moins dix. Cinquante, ou cinq fois dix, s'exprime par L; en ajoutant à L tous les signes précédens, on a successivement tous les nombres depuis cinquante et un, LI, jusqu'à nonante-neuf, LXXXVIII, ou bien LXXXIX (cinquante et quarante et dix moins un). Cent s'écrit C, lettre qui commence le mot latin *centum*; puis on reprend la série des signes précédens, CI, CII, CX CL; deux cents, trois cents, quatre cents, s'écrivent CC, CCC, CCCC ou CD (cinq cents moins cent). Cinq cents s'écrit D, six cents, sept cents, huit cents, DC, DCC, DCCC; neuf cents, DCCCC ou CM (mille moins cent); mille s'écrit M; deux mille, cinq mille, dix mille, cent mille, $\overline{\text{II}}$, $\overline{\text{V}}$, $\overline{\text{X}}$, $\overline{\text{C}}$, etc. (avec un trait superposé). Indépendamment des variations qu'on a pu remarquer ci-dessus dans la manière d'écrire certains nombres, il en existe plusieurs autres qui sont encore usitées dans les pays du Nord. Les principales sont ID, (avec un C renversé) pour cinq cents; CID pour mille, CCIDD pour dix mille, CCCIDD pour cent mille, etc.

Le plus grand désavantage de ces divers genres d'écriture était de ne pouvoir se prêter facilement aux diverses opérations qu'on pratique sur les nombres. Aussi les Romains se servaient-ils, pour ces opérations, de jetons ou même de cailloux, *calculi*, dont nous avons fait notre mot *calcul*. On adopta enfin un système apporté en Espagne par les Maures et introduit en Italie par le pape

Sylvestre II. Ce système, faussement attribué aux Arabes, remonte certainement beaucoup plus haut et doit avoir été connu des peuples savans de l'antiquité la plus reculée. Il n'est guère facile, en effet, de concevoir comment les Égyptiens, les Chaldéens, les Chinois, etc., auraient pu pousser si loin leurs connaissances astronomiques avec des méthodes de calcul aussi imparfaites que celles des Grecs et des Romains. Au reste, les Arabes eux-mêmes tranchent la difficulté en attribuant aux Hindoux le système d'écriture numérique qu'ils nous ont transmis.

Nous verrons (article NUMÉRATION) avec combien peu de mots on exprime tous les nombres, grace à leur transformation successive en unités de différens ordres, décuples les unes des autres; il faut encore moins de signes pour les écrire dans le système hindou. On exprime les neuf premiers nombres par neuf caractères: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Tous ces chiffres représentent des unités simples ou du *premier ordre*. Veut-on décupler leur valeur, il suffit d'ajouter après chacun d'eux un dixième caractère 0 (zéro) qui, n'ayant par lui-même aucune signification, place tout simplement au second rang le chiffre qu'il accompagne et avertit que les unités exprimées par ce chiffre sont du *second ordre* (décuple du premier ordre). On obtient ainsi la série des dizaines: 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90.

Si le nombre qu'on veut exprimer contient des unités du second ordre et des unités du premier ordre, on exprime les uns et les autres par le chiffre qui leur appartient, et alors le zéro devient inutile, puisque le chiffre des *unités simples* place au second rang celui des *unités décuples*. Ainsi onze (dix-un) s'écrit 11; trente quatre (*trois* unités décuples et *quatre* unités simples) s'écrit 34, etc.

D'après ce qui précède, les centaines (unités centuples ou du troisième ordre) s'exprimeront par les mêmes chiffres placés au troisième rang. Cent, décuple de 10 et centuple de 1, s'écrira 100; trois cent huit, qui renferme trois unités de troisième ordre, 0 (zéro ou rien) d'unité du second ordre, et 8 unités du

premier ordre, s'écrira 308, en plaçant un 0 au rang des unités décuples pour conserver au chiffre 3, qui exprime les unités centuples, le troisième rang qui lui appartient,

Les unités de quatrième ordre, ou les *mille*, sont décuples des unités du troisième ordre ou *centaines*; on les exprime toujours par les mêmes chiffres, placés au quatrième rang en allant vers la gauche, et ainsi de suite pour les dizaines de mille (cinquième ordre), pour les centaines de mille (sixième ordre), pour les millions (septième ordre), etc. Présentons cela à l'œil par un tableau :

Unité simpl.	1,	2,	3,	4.	val.abs.
— décuple.	10,	20,	30,	40.	} val.relat.
— cent ..	100,	200,	300,	400.	
— mill...	1000,	2000,	3000,	4000.	

De ce qui précède nous concluons : 1° que les chiffres *significatifs* (tous excepté 0) ont deux espèces de valeur, l'une *absolue* qu'ils ont par eux-mêmes, l'autre *relative* qui varie suivant le rang qu'ils occupent dans la série de chiffres employés pour exprimer un nombre; 2° que le zéro n'a aucune valeur et qu'il sert seulement à conserver aux chiffres significatifs le rang qui détermine leur valeur relative; 3° que la valeur relative des chiffres augmente en proportion décuple à mesure qu'on les recule d'un rang vers la gauche; 4° que dans toute série de chiffres exprimant un nombre, chaque chiffre représente ou remplace des unités d'un ordre particulier, qu'on peut désigner par le rang qu'occupe ce chiffre. A l'article NUMÉRATION, on appliquera ces règles à des nombres élevés et l'on montrera que les longues suites de chiffres sont divisées en tranches de trois chiffres, en commençant par la droite, et l'on dira de plus que, de même que la valeur relative des chiffres augmente en proportion décuple en allant vers la gauche à partir des unités simples, de même elle diminue en proportion décuple en allant vers la droite, à partir du même point (*voy.* aussi FRACTIONS DÉCIMALES).

Pour les autres manières actuellement employées d'exprimer les nombres dans

les opérations qu'on leur fait subir, *voy.* ALGÈBRE, ANALYSE, CALCUL, SIGNES, etc. A. M. C.

La connaissance des chiffres romains est indispensable dans une foule de circonstances, puisqu'ils servent encore aujourd'hui dans certains computs. Mais elle est surtout utile pour la lecture et la critique des anciennes chartes et des anciens manuscrits. Dans ceux-ci, par exemple, on écrit *quatre* ainsi IIII et non IV; *neuf*, VIIII et non IX, etc. Au VIII^e siècle, au lieu d'employer le V pour *cinq*, on écrivait quelquefois IIIII. Le demi (*semi*) était exprimé par une S à la fin des chiffres. Ainsi l'on écrivait CIIS pour *cent-deux et demi*. Cette S prenait quelquefois la figure de notre 5.

On voit dans quelques anciens manuscrits les chiffres LXL, pour exprimer quatre-vingt-dix. Sous les rois Mérovingiens, on trouverait à peine, dans les dates des années, des nombres rendus tout au long dans les manuscrits; ils y sont toujours exprimés par des chiffres romain. Sous les Carlovingiens, en Allemagne comme en France, on avait coutume de dater avec ces mêmes chiffres. Sous les Capétiens, au moins jusqu'au XV^e siècle, on persista dans cet usage. C'est alors seulement que l'on commença, dans notre pays, à mêler des chiffres romains avec des chiffres *arabesques*. Les Espagnols se servirent anciennement des mêmes chiffres romains que les Français; mais, chez eux, il faut surtout remarquer un X d'une forme particulière: le haut du jambage droit est en demi-cercle et vaut 40. Ceci mérite de ne pas être oublié, à cause des erreurs où ce signe a jeté les savans. Du reste, en Espagne, le chiffre romain s'est maintenu jusque dans le XV^e siècle. Les Allemands ont long-temps fait usage du chiffre romain à peu près comme on faisait en France; ils eurent néanmoins quelques figures qui leur étaient particulières.

Dans les dates des chartes, l'usage des chiffres romains fut également universel dans les différens pays; mais, pour éviter de graves erreurs, il faut remarquer que, dans ces dates, ainsi que dans celle des autres monumens de France et d'Espagne, on omettait quelquefois le nom-

bre *millième*, en commençant la date par les centaines; que, dans d'autres, on posait le millième et l'on omettait les centaines; enfin que, dans le bas âge, on supprimait également le millième et les centaines, commençant aux dizaines, comme si l'on datait 35 pour 1835, et comme on dit encore 93 pour 1793.

De plus, il ne faut pas oublier que les anciens exprimaient souvent les nombres par des comptes ronds, ajoutant ce qui manquait pour les compléter ou omettant le surplus. Cette manière de compter, qui n'est pas rare dans les livres sacrés, a passé de là dans les monumens. Les anciens copistes et même les modernes ont fait souvent des fautes en rendant les chiffres romains, surtout dans les V, les L, les M, etc. Pour la ponctuation après les chiffres romains, il n'y a jamais eu rien de fixe. On ignore quand a pu commencer l'usage de l'o supérieur mis après le chiffre romain : *anno M^o L^o VI^o*.

Quant aux chiffres anciens, nommés arabes, leur origine et l'époque de leur introduction parmi nous sont assez peu connus. Les uns font honneur de cette invention aux Indiens, qui les communiquèrent aux Arabes, d'où, par le moyen des Maures, ils sont venus jusqu'à nous : cette origine indienne est généralement admise comme la mieux fondée. Les autres soutiennent que ces chiffres viennent des Grecs, qui les ont communiqués aux Indiens, d'où ensuite ils ont passé jusqu'à nous par les Arabes et les Maures. Edouard Bernard, Isaac Vossius, Huet et l'anglais Ward appuient ce dernier système, qui, nous devons le reconnaître, ne paraît fondé que sur des conjectures fort arbitraires. Dom Calmet mit au jour une autre hypothèse, qui donnait à ces chiffres une origine toute latine : il prétendit qu'ils étaient des restes des notes de Tiron. Mais la ressemblance qu'il croit trouver entre ces deux sortes de figures est forcée, et d'ailleurs l'usage des notes de Tiron cessa dès le x^e siècle, au point qu'il n'en reste presque nul vestige dans les monumens depuis le commencement du xi^e, et nos chiffres ne paraissent qu'au xiii^e siècle, en France et dans les autres états de l'Europe. Ils ont subi depuis cette époque, parmi les Eu-

ropéens, le sort de l'écriture, c'est-à-dire que leurs figures n'ont pas moins varié que celles de nos lettres. Quelques-uns ont déferé au moine grec Planudes l'honneur de s'être servi le premier de ces chiffres; d'autres en donnent la gloire à Gerbert, premier pape français sous le nom de Sylvestre II. Les Espagnols la revendiquent pour leur roi Alphonse X, à cause de ses tables astronomiques dites *Alphonsines*; mais toutes ces prétentions n'ont pas de fondemens bien solides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les chiffres dits arabes étaient connus en Europe avant le milieu du xiii^e siècle. D'abord on n'en fit guère usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie; ensuite on s'en servit pour les calendriers, les chroniques et les dates des manuscrits seulement; car les chiffres n'ont jamais été admis dans les diplômes ou chartes avant le xvi^e siècle. Si l'on en trouvait quelques-uns avant le xiv^e siècle, ce serait une circonstance des plus rares. Dans les xiv^e et xv^e siècles, on pourrait, quoique assez difficilement, en rencontrer dans des minutes de notaires. Ces exceptions, si elles se trouvaient, ne serviraient qu'à confirmer la règle qui ne les admet que dans les actes du xvi^e siècle.

Ces chiffres ne parurent sur les monnaies, pour marquer le temps où elles avaient été frappées, que depuis l'ordonnance du roi de France Henri II, rendue en 1549.

La figure des chiffres arabes n'était pas encore uniforme parmi nous en 1534, et ce n'était que depuis 1500 que l'usage en était ordinaire en France, encore les entremêlait-on souvent de chiffres romains. Même, si l'on en croit D. Lobineau (*Histoire de Bretagne*), c'est seulement depuis le règne de Henri III que l'on commença en France à employer en écrivant les chiffres arabes. Les Russes ne s'en servent que depuis les voyages du tsar Pierre-le-Grand, au commencement du xviii^e siècle. Ils avaient été introduits en Angleterre vers le milieu du xiii^e siècle (en 1233), et portés en Italie vers le même temps. L'Allemagne ne les reçut qu'au commencement du xiv^e siècle (vers 1306); mais en général

la figure de ces chiffres n'est devenue uniforme que depuis 1534. A. S-R.

CHIFFRES (musique). Ce sont des signes placés au-dessus des notes de la basse, pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. Cette partie de basse, qu'on nomme *basse-chiffrée* (*voy.*), s'appelle en Italie *partimento*. Les *partimenti* les plus estimés sont ceux de Fenaroli.

Dans la basse chiffrée, on a cherché, autant qu'on a pu, à caractériser chaque accord par un seul chiffre, de sorte qu'il indique tous les sons qui doivent le composer. Ainsi, l'accord de seconde se chiffre 2, celui de septième 7, etc. Il y a des accords qui ont un double chiffre, comme l'accord de sixte et quarte ($\frac{6}{4}$), celui de sixte et quinte ($\frac{6}{5}$), etc.

En 1742, J.-J. Rousseau lut un projet, concernant de nouveaux signes pour la musique, à une séance de l'Académie des sciences. L'année suivante, il publia une *Dissertation sur la musique moderne*, où il appliquait ses chiffres à des airs connus. F-LE.

Cette méthode, qui représentait les notes de la gamme par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, avec l'aide du point, des dièzes et des bémols, avait l'avantage de la rapidité, outre qu'elle facilitait singulièrement la transposition et qu'elle permettait d'écrire et d'imprimer la musique par les procédés ordinaires. M. Galin, dans son *Cours du Méloplaste*, a repris avec succès cette idée, qui n'a cependant pas fait fortune, parce qu'elle changeait tout un système reçu et qu'elle obligeait toute une génération à une nouvelle étude. F. R.

CHIFFRES (diplom.) (*arcanae notæ*), correspondance secrète dont la forme étrange et inusitée dérobe le sens à quiconque n'est pas au fait des conditions convenues d'avance entre les parties en relation. On emploie, pour atteindre ce but, ou des signes complètement inconnus et purement imaginaires, ou des caractères usuels, tels que des chiffres, des nombres et des lettres de l'alphabet, mais détournés de leur acception primitive, combinés et diversifiés de certaines façons auxquelles on donne une signification arbitraire. On appelle *chiffre à simple clé* celui où l'on emploie

toujours la même figure pour rendre une même lettre; mais l'on conçoit qu'il est facile, avec quelque application, de deviner une pareille combinaison par le rapprochement des diverses parties. Pour compliquer les difficultés de traduction, on a imaginé le chiffre à *double clé*. C'est celui où l'on change d'alphabet à chaque ligne, même à chaque mot, et où l'on met des *nulles*, c'est-à-dire des phrases et des syllabes insignifiantes, qui coupent le discours à intervalles convenus et dont la représentation n'est fixée que par le caprice. Il est évident que la nature et le nombre de ces bizarreries et de ces déguisemens sont incalculables. Cependant il n'est pas rare de voir des interprètes parvenir à déchiffrer les plus obscurs de ces hiéroglyphes et dérouter la prévoyance qui s'en sert pour garantir, en temps de guerre ou dans de graves circonstances, le secret des dépêches importantes. Un autre chiffre mis en usage est connu sous le nom de *grille*: il consiste dans une série de mots accouplés et entremêlés comme au hasard, mais disposés de manière à fournir un sens exact et complet au correspondant qui possède la grille. C'est un papier ou un carton découpé à jour, lequel, posé sur la missive au juste point, ne laisse apparens que les caractères nécessaires et masque ceux de remplissage ajoutés après coup par l'expéditeur qui, au moyen d'une grille conforme, a tracé régulièrement les paroles essentielles.

On appelle aussi *chiffre* l'alphabet que chacun des intéressés garde de son côté pour formuler ses lettres et pouvoir lire immédiatement celles qu'il reçoit. V. DE M-N.

On a plusieurs traités sur les écritures par chiffres. Le fameux abbé Trithème, qui écrivait dans le xv^e siècle, s'est occupé de cet art dans sa *Polygraphie*, qui a eu plusieurs éditions, et a été traduite en français, par Collange (1561, in-4^o). Le même Trithème a donné diverses manières d'écrire en chiffres dans son *Traité de sténographie* qui, souvent réimprimé, l'a été encore à Nuremberg en 1721. On attribue au duc Auguste de Brunswic, un livre rare sur le même sujet, qui a pour titre: *Gustavi Seleni*

enodatio stenographiæ J. Trithemii, 1624, in-fol. Nous citerons encore le livre *De occultis litterarum notis*, par J.-B. Porta, réimprimé à Strasbourg en 1626, et dans lequel l'auteur napolitain donne plus de 180 manières de cacher sa pensée dans l'écriture; le *Traité des chiffres, ou secrettes manières d'écrire*, par Blaise de Vigenère, 1586, in-4^o; la *Cryptographie, contenant la manière d'écrire secrètement*, par J.-R. du Carlet, 1644, in-12; et *L'interprétation des chiffres, tirée de l'italien d'A. M. Cospi*, par le P. Nicéron, 1641, in-8^o V-VE.

CHIITE, mot arabe qui signifie sectaire. On entend communément par ce mot la portion des Musulmans dévoués à la personne d'Ali, gendre et cousin de Mahomet, lesquels, à la mort du prophète, ayant vu Aboubekr, puis Omar, puis Osman, élevés au khâlifat, crièrent à l'injustice et se séparèrent du reste des fidèles. En vain Ali finit-il par être aussi khâlîfe: ses partisans exclusifs continuèrent à regarder le règne de ses prédécesseurs comme une usurpation; d'un autre côté, des partis ne tardèrent pas à se former contre Ali. Ce prince périt assassiné, et ses descendants, dépouillés de l'autorité, furent presque constamment en butte aux persécutions. Cette suite de malheurs ne fit qu'aigrir davantage les partisans d'Ali; la haine attira la haine, et ces funestes divisions se sont maintenues jusqu'à nos jours. Le nom de *chiite* n'est qu'un sobriquet. Les chiites s'appellent eux-mêmes *adélyé* ou les partisans de la justice. Ils ont pour adversaires ceux qui admettent la succession des khâlîfes telle qu'elle a eu lieu; ce sont ceux qu'on a nommés *sonnites* ou les partisans de la tradition. Chaque parti d'ailleurs a eu de nombreuses ramifications. Celui des chiites en compte plusieurs qui ont joué un grand rôle dans l'histoire. On peut voir aux articles **ALMOHADES**, **ISMAÉLIENS**, **FATIMITES**, **IMAMS**, et **ISLAMISME**. En ce moment la doctrine des chiites domine en Perse et dans l'Inde, où la plupart des Musulmans sont d'origine persane. Au contraire, les Turcs othomans et les Musulmans de l'Afrique, ainsi que ceux de la Boukharie, sont en général sonnites. Ce qui distingue surtout la doctrine des

chiites actuels, indépendamment de quelques croyances particulières, c'est que, dans leur opinion, toute puissance temporelle et spirituelle, depuis la disparition des imams, est seulement une puissance de fait. L'autorité légitime appartient de droit au douzième des imams qui naquit dans le ix^e siècle de notre ère, et qui, à l'abri des atteintes de la mort, se tient caché dans quelque coin de la terre, attendant le moment de paraître sur la scène du monde. Tout l'univers sera soumis à ses lois; la doctrine des chiites triomphera de toutes les religions, et aussitôt après viendra la fin du monde. Cette opinion était celle des rois de Perse de la maison des Sofis, bien que ces princes descendissent de Mahomet. Comme c'était par voie collatérale, ils se regardaient comme les simples lieutenans de l'imam, et ils entretenaient constamment des chevaux enharnachés dans le palais d'Ispahan, pour l'instant où l'imam attendu viendrait remplir sa haute mission. R.

CHILDEBERT I-III, voy. **MÉROVINGIENS**, **CLOTILDE**, **BRUNEHAUT**.

CHILDÉRIC I-III, voy. **MÉROVINGIENS**.

CHILI (on prononce en espagnol *Tchilé*), région maritime de l'Amérique méridionale, située entre les 24° 5', et 41° 55', de latitude S., et les 50° 29', et 58° 39' de longitude O. (de l'île de Fer), sur le penchant occidental des Cordillères. Ce pays forme une république indépendante, depuis la victoire remportée près du Maypo par Saint-Martin, le 5 avril 1818. Le Chili est, après le Brésil et le Pérou, le pays le plus favorisé par la nature dans tout le Nouveau-Monde: aussi l'appelle-t-on le jardin des jardins et la fleur des fleurs d'Amérique. Le climat y est constamment chaud; la chaleur est tempérée par les vents des montagnes et de la mer; le ciel est serein, le sol fertile et arrosé par beaucoup de fleuves et de rivières; les montagnes sont majestueuses, la côte magnifique; et, par sa position géographique, qui est celle d'une bande étroite s'étendant du nord au sud sur un espace de 267 milles géogr., il réunit tous les avantages d'un pays haut et du plat pays. Le Chili est

borné au N. par la république de Bolivia, à l'E. par celle de Rio de la Plata, au S. par la Patagonie, et à l'O. par le grand Océan. La superficie, qui n'a été calculée avec soin que dans ces derniers temps, est de 8,052 milles carrés géogr.* Le pays est habité par environ un million d'hommes qui se divisent en indigènes et en régnicoles d'origine étrangère. Les premiers se composent de tribus indiennes libres (telles que les Puelchi et les Araucos) comprises dans le peuple appelé Molutches. Ce peuple, qui a su maintenir contre l'Espagne son indépendance, occupe un territoire séparé de la république par le fleuve Biobio. Quant à ceux qui sont venus du dehors, ce sont des créoles qui, après les Indiens, sont les plus nombreux; il y a ensuite des mulâtres et des nègres : ces derniers, d'après un recensement récent, sont au nombre de 40,000.

Le pays est partagé par la nature en trois contrées, formant autant de terrasses : le pays montagneux en partie composé de montagnes sauvages, de rocs et de précipices et en partie de vallées fertiles; le pays du milieu généralement uni, et le bas pays ou la côte, traversé par 42 rivières profondément encaissées. Les points les plus élevés de la chaîne de montagnes du côté de l'est sont le Tupungato, le Limari, le Mahflas, le Descapuzado, le Longavi, le Chillan, le Chiapa, le Coquimbo et le Guanauca, dont quelques-uns s'élèvent à 20,000 pieds au-dessus de la mer. Il y a quatorze volcans en continuelle éruption; il y en a sept autres qu'on ne reconnaît que par la fumée et la vapeur qui s'en échappent continuellement, et par le changement du bord du cratère. Il arrive habituellement trois ou quatre tremblemens de terre par an, qui causent souvent, et qui ont causé notamment dans les années 1822 et 1824, de grands dommages; mais la grêle et les orages sont inconnus dans ce pays. Plusieurs ramifications des Andes le traversent dans différentes directions, et 120 rivières ou ruisseaux qui coulent de l'est à l'ouest; tels sont le Guasco, le Maypo, le Maule, la Quilotta, le Bio-

(*) On estime la longueur du nord au sud à 456 lieues; la largeur varie de 14 à 66 lieues. S.

bio et la Valdivia, fleuves considérables. Véritable grenier d'abondance pour l'Amérique du Sud, le Chili rend, dit-on, 40 et 50 fois la semaille. Dans les vallées des Andes la végétation est admirable de variété, et l'on a déjà reconnu plus de 200 plantes officinales. Le palmier cocotier est le végétal le plus répandu; on trouve ensuite l'oca, le quinoa, les papa, les bananes, les tuna; mais, outre ces produits indigènes, on a naturalisé dans le Chili beaucoup de végétaux des pays des tropiques ainsi que les blés et les fruits d'Europe. Le pays a une grande abondance de métaux précieux. On retire l'or de 14 mines et du sable d'or de certains fleuves. Il y a aussi beaucoup de cuivre; dans le seul espace entre les villes de Copiapo et de Coquimbo, on exploite 1000 mines de ce métal; et il y a de plus du fer, du vif argent et de l'étain. M. de Humboldt a estimé, en 1802, le revenu annuel en or et en argent à 2,060,000 piastres; cependant en 1824 ce revenu fut à peine de 133,094. En 1832 on trouva 50 nouvelles veines d'argent de la meilleure qualité, au sud du Topiano, dans l'intendance de Coquimbo.

Le climat et le sol favorisent également l'élevage des bestiaux : on trouve, dit-on, dans le Chili des troupeaux de bœufs de 10 à 12,000 têtes. La viande, le suif et les peaux forment pour l'exportation un article important. Les chevaux sont de belle race et l'on en trouve partout des troupes nombreuses. Il y a encore plus de chèvres et de brebis, et la laine constitue une branche de commerce importante. Plus cet état libre aura de tranquillité, et plus ses relations commerciales avec l'Europe prendront de développement. L'exportation du blé pour le Pérou est déjà considérable.

Le Chili a été gouverné depuis 1540 par des vice-rois espagnols; mais le 18 juillet 1810 les habitans de la capitale, San-Iago, destituèrent le capitaine-général Carrasco et le remplacèrent par leur compatriote Conquista, préparant ainsi leur défection. Une junta composée de sept membres s'assembla le 18 septembre par les soins d'Alvarez de Jonte, qui, de Buénos-Ayres, avait été envoyé au Chili. La province suivit l'exemple de la

ville et consentit à tout. Ce renversement de l'ancien ordre des choses eut lieu sans effusion de sang; la tentative faite le 1^{er} avril 1811 par le colonel Figuerra, au profit de l'Espagne, échoua. Le premier congrès s'assembla en juin 1811 et donna de nombreuses preuves d'une politique libérale et prudente. Des abus dans l'administration furent détruits, des emplois inutiles furent supprimés, le traitement du clergé fut diminué; on proclama l'abolition de l'esclavage, et même la liberté de la presse fut consacrée par la loi, chose d'autant plus curieuse que le pays ne possédait pas encore une seule imprimerie; la première presse, qui depuis le commencement de 1815 imprimait le journal *Aurora de Chile*, n'arriva à San-Iago, de New-York, que le 21 novembre 1811. Mais bientôt trois hommes d'une famille influente, jeunes, sans expérience, libertins, mais non sans talent, pleins d'une ardente ambition et soutenus par une femme aimable, leur sœur, modifièrent cet état de choses. Ce furent les trois frères Carrera: ils se firent un si grand parti qu'ils purent risquer de dissoudre le congrès et se mettre à la tête du gouvernement. L'anarchie suivit cette entreprise audacieuse, et l'Espagne, profitant de cette circonstance, envoya au Chili, en 1813, le général Pareja; mais il fut battu près d'Yerbas-Buénas. Son successeur Sanchez fut plus heureux: il sut se maintenir dans la ville de Chillan, près la côte, gagna à sa cause les Araucos et excita le peuple contre le gouvernement par l'entremise du clergé, chose d'autant plus facile que les frères Carrera s'étaient fait haïr par leur libertinage et leurs violences. La junte de San-Iago manda à sa barre les trois usurpateurs, et deux d'entre eux, Jose-Miguel et Louis, furent mis en prison.

Pendant que les Espagnols trouvaient dans le général Gainza un guerrier expérimenté, le colonel don Bernardo O'Higgins embrassa le parti des patriotes. Les Espagnols conclurent à Talca, ville située sur la rive droite du Maule, une convention apparente avec le directeur don Fr. Lastra, qui se trouvait à la tête de la junte du gouvernement: ils voulaient se maintenir au Chili assez long-temps pour

répandre parmi les patriotes le germe de la discorde et pour attendre les renforts de troupes au moyen desquels ils espéraient assujétir encore le pays. Ce plan réussit d'abord. En vain les patriotes s'unirent-ils plus étroitement entre eux; en vain O'Higgins mit-il en mouvement tout ce que la valeur et le courage pouvaient lui inspirer: les Espagnols triomphaient toujours. Le Chili se soumit, à l'exception d'O'Higgins qui, avec un corps de 1400 hommes, préféra l'exil à la soumission. Arrivé à Mendoza, il fit de nouveaux plans pour délivrer sa patrie, et peu de temps après la mémorable campagne du général San-Martin de Buénos-Ayres à travers les Andes, dont l'élévation, dans les cinq principaux passages du côté de l'est, est de 15 à 16,000 pieds, la victoire des patriotes près de Chacabuco, remportée le 12 février 1818 par O'Higgins et l'entrepreneur chef de guérillas D. Manuel Rodriguez, décida du sort du Chili. O'Higgins fut nommé en 1818 directeur en chef du pays, encore une fois déclaré indépendant. La victoire remportée le 5 avril de cette année par San-Martin et la conquête du port de Valdivia, en 1820, par lord Cochrane, commandant des forces navales, délivrèrent tout le continent du Chili du joug espagnol. Le brave Ramon Freire, qui parvint en 1826 à prendre aussi aux Espagnols l'île de Chiloé (*voy.*), sut garantir les frontières méridionales contre les attaques des Araucos. Malgré le peu de civilisation du peuple, une constitution se développa dans le pays; O'Higgins resta à la tête des affaires jusqu'en 1823, et Freire lui succéda. Lorsqu'en 1826 Encalada se démit de ses fonctions de président, Freire fut nommé pour la seconde fois à cette fonction; puis il céda la place au noble Pinto, sous lequel le congrès adopta la constitution le 6 avril 1828. O'Higgins, qui s'était retiré des affaires publiques, fut alors rappelé à la tête du gouvernement. Depuis le 5 avril 1831, la présidence était dévolue à Prieto, sous lequel Jose-Joaq. de More, né en Espagne et connu par ses écrits et par sa coopération à la constitution, ainsi que par ses infatigables efforts en faveur de l'instruction popu-

laire, remplit depuis 1827 les fonctions de sous-secrétaire d'état. San-Iago, capitale de la république, est le siège du gouvernement.

Le Chili est maintenant divisé en huit provinces: Coquimbo, Conception, Maule, San-Iago, Aconcagua, Colchagua, Valdivia et Chiloé, avec l'archipel de ce nom (*voy. ci-après*), auquel il faut ajouter l'île rocailleuse de Juan Fernandez, où l'Écosais Alexandre Selkirk s'est réfugié après son naufrage de l'an 1703, et où ce type de Robinson Crusoe est resté jusqu'en 1708. Depuis 1821, cette île est destinée à former une colonie où sont envoyés les prisonniers d'état et les criminels du Chili. Les revenus du Chili se sont montés en 1826 à plus de 2,800,000 fr. et les dépenses à près de 2,630,000 fr. Les intérêts de l'emprunt d'un million de livres sterling contracté en Angleterre sont arriérés depuis le 31 mars 1827. *San-Iago*, siège d'un évêché et des autorités, est une ville d'environ 50,000 ames. Nous renvoyons le lecteur à son article et à celui de VALPARAISO. On peut consulter Vidaura, *Histoire du Chili*; Mier, *Travels in Chili and La Plata*, (Lond., 1826, 2 vol.) et Haigh, *Sketches of Buenos-Ayres and Chili* (Lond. 1829). C.L.

CHILIASME, *voy. MILLÉNAIRE (empire)*.

CHILOÉ (ARCHIPEL DE), sur la côte occidentale de l'Amérique méridionale, entre 41 et 43° et demi de latitude sud. Situé à peu de distance de la côte du Chili, il forme une province de la république chilienne et se compose d'environ 80 îles la plupart petites, hérissées de montagnes et séparées les unes des autres par des détroits. A ce groupe se joint celui de *Chonos* qui n'est guère moins nombreux, et dont le nom s'applique quelquefois aux deux archipels. On ressent dans ces îles de violens ouragans; les navires trouvent un asile dans un grand nombre de petits ports. Les insulaires sont de la même race que les indigènes du Chili; ils sont bons marins et montrent de l'adresse dans les arts mécaniques. La principale île du groupe n'est qu'à une lieue de la côte chilienne et a environ 50 lieues de long; elle est peuplée principalement de créoles. Son

chef-lieu est *San-Iago de Castro*, et elle a un bon port à *San-Carlos de Chacao*. L'île a des montagnes couvertes de bois, et produit du lin, des grains, des pommes de terre; on y élève beaucoup de chevaux et de bestiaux. On en exporte aussi une quantité considérable de poissons. Ce fut au xvi^e siècle que les Espagnols découvrirent et soumirent les îles Chiloé. Lorsque, dans le siècle actuel, les anciennes colonies espagnoles recouvrèrent leur indépendance, ces îles, où s'étaient réfugiés beaucoup d'Espagnols du continent, résistèrent d'abord au nouveau gouvernement du Chili; mais, abandonnés par la mère-patrie, l'archipel cessa enfin la guerre contre le régime républicain et se laissa incorporer dans le nouvel état chilien. D-G.

CHILPÉRIC I et II, *voy. MÉROVINGIENS et FRÉDÉGONDE*.

CHIMAY (THÉRÈSE, comtesse DE CARAMAN et princesse DE), née à Saragosse vers l'an 1775, était fille du comte de Cabarrus (*voy.*), ministre des finances en Espagne. Mariée fort jeune à M. Davin de Fontenay, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, elle ne trouva pas le bonheur dans ce mariage et fit prononcer son divorce. Devenue libre et livrée bien jeune encore à elle-même, elle vécut quelque temps à Bordeaux, où, après avoir suivi, avec trop de légèreté peut-être, le torrent et les fêtes révolutionnaires, elle fut jetée, en un moment de réaction, dans les prisons de la ville. Tallien, député alors en mission dans le département de la Gironde avec Ysabeau, entendit faire de grands éloges de la beauté de cette jeune Espagnole: il voulut la voir et en devint éperdument amoureux. Il la protégea, la fit mettre en liberté, et, après lui avoir rendu ce service, il lui offrit sa main. A Paris, M^{me} Tallien exerça une telle influence sur ce conventionnel, de plus en plus épris des charmes de sa compagne, que c'est à elle que l'on doit l'énergie qu'il montra au 9 thermidor an II, et qui amena la chute de Robespierre et du règne de la Terreur, au moment même où Thérèse devait accompagner Tallien à l'échafaud. Son salon devint bientôt célèbre et elle fut l'ornement des cercles les plus brillans du temps de

la révolution. Bientôt après Tallien, devenu malheureux par des chagrins domestiques et voyant que sa femme avait oublié ce qu'il avait fait pour elle, partit pour Londres, l'oubliant à son tour, et puis il accompagna Napoléon en Égypte. Revenu à Paris, il trouva Thérèse décidée à demander son divorce, qui fut prononcé peu de temps après. Elle épousa en 1805, M. de Caraman (*voy.*), aujourd'hui prince de Chimay, dont elle a quatre enfans, et vécut depuis alternativement à Paris, à Nice et dans son château de Chimay, ancienne pairie du Hainaut, qui devint en 1750 la propriété des comtes de Caraman; elle y mourut le 15 janvier 1835.

La princesse de Chimay était l'une des plus belles femmes de son temps, et l'on peut dire qu'elle réunissait à cette beauté éblouissante, beaucoup d'esprit, une amabilité et une générosité peu communes. Elle fut l'amie de madame Récamier, de l'impératrice Joséphine, et des généraux Barras, Hoche et Bonaparte. Les services qu'elle a rendus à l'humanité la mettent au rang des femmes célèbres; ses ennemis même lui ont dû l'adoucissement de leur sort, et plusieurs d'avoir échappé à la proscription. Elle a sauvé de la mort la femme du général Valence, qui depuis a dit si ingénieusement: « Si l'on a donné à M^{me} Bonaparte le surnom de *Notre-Dame-des-Victoires*, on doit donner à M^{me} Tallien celui de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*. » Ce fut par un jeu de mots cruel que de mauvais plaisans osèrent changer cette qualification en celle de *Notre-Dame-de-Septembre*, comme pour faire allusion aux massacres de septembre, auxquels on accusait Tallien d'avoir pris part, et qui avaient eu lieu à une époque où M^{me} de Fontenay n'avait peut-être jamais encore entendu parler de son futur époux. F. R-D.

CHIMBORAZO, une des montagnes les plus élevées de la Cordillère des Andes (*voy.*) dans l'Amérique méridionale. Elle a une forme conique et elle est située dans la branche qui traverse le Pérou et la Nouvelle-Grenade; elle fait maintenant partie du territoire colombien. La Condamine y monta en 1748 avec Bouguer; M. de Humboldt en fit de nou-

veau l'ascension au mois de juin 1802 et s'assura de sa hauteur, qui est de 3350 toises. On crut d'après lui que le Chimborazo est la plus haute sommité des Andes; mais des observations faites depuis ont assigné le premier rang, parmi les Cordillères, au mont Nevado de Sorata et au Nevado d'Illimani qui ont 5 et 4 cents toises de plus. Le 16 décembre 1831, M. Boussingault, accompagné du colonel Hall, est parvenu sur cette montagne à une élévation de 6,006 mètres; la plus grande, ou l'une des plus grandes, que les hommes aient jamais gravies. Selon ce naturaliste, le cône trachitique qui surmonte le Chimborazo, comme d'autres montagnes des Andes, a été produit par un soulèvement à l'état fragmentaire. Le trachite y est parsemé de pyrites, de grenats et d'un peu de quartz. Sur le flanc oriental on voit des colonnes de phoxolite; enfin dans la région inférieure la roche renferme beaucoup de piroxène. Au nord de la base jaillit une source d'eau thermale. Une masse de neige perpétuelle couvre la cime aplatie de ce mont, qui pourtant n'est guère qu'à un degré et demi sud de l'équateur. Le mot Chimborazo veut dire, dans la langue des indigènes, neige de Chimbo; ce dernier mot est donc son véritable nom. Au-dessous des neiges on trouve de très bons pâturages. Selon M. de Humboldt, on ne voit au bas que des buissons rabougris à moitié détruits par le gaz, où viennent des plantes alpines couvertes d'un duvet tendre; ces plantes couvrent les montagnes jusqu'à une élévation de 12,600 pieds. De là jusqu'à 14,150 pieds, ce ne sont plus que des herbes alpines, servant à la pâture des cigognes et des lamas. Au-dessus de cette ligne il n'y a que des cryptogramens; la limite des neiges perpétuelles commence à 15,765 pieds. Le même voyageur y trouva encore le *leucidea geographica*. D-G.

CHIMÈRE. Cette création de la mythologie grecque est un monstre en qui s'unissaient la tête du lion, la queue du dragon, le corps de la chèvre, et dont la gueule vomissait des torrens de flammes et de fumée. Né de l'union de Typhoée et d'Echidna, il fut élevé par le roi de Lycie Amisodore, et, de l'autre qu'il avait choisi

pour demeure, il allait chaque jour rayager la Lycie. Un autre roi, Iobate, y régnait lorsque Bellérophon y vint, porteur des lettres de Proetus. Iobate, pour faire périr son hôte par une voie détournée, lui proposa d'aller combattre la Chimère. Bellérophon obéit, ôta la vie au monstre, et, en récompense, reçut la main de Philonoé, fille d'Iobate. Ce succès fut dû surtout à l'agilité du cheval ailé Pégase, que Minerve avait confié au jeune héros. Des mythologues trop subtils prétendent que la lance de Bellérophon était de plomb, et que ce métal, fondu par les flammes qu'exhalait le gosier de la Chimère, dévora ses entrailles et l'anéantit.

On a varié sur l'origine du mythe de la Chimère : selon les uns, ce monstre aurait été un vaisseau orné de figures diverses ; suivant les autres, c'était un mont volcanique. Les chèvres pendaient à sa cime ; les lieux bas et chauds étaient couverts de reptiles ; des lions pouvaient rugir sur ses flancs. VAL. P.

Fréret et l'abbé Banier ont discuté les divers récits relatifs à la Chimère dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (t. VII des Mém. et t. VII de l'Hist. de l'Acad.). Lucrèce, qui voulait détruire les superstitions, a consacré quelques vers à démontrer physiquement l'impossibilité de l'existence d'une Chimère.

Le feu de tous les corps dévore la substance :
Comment donc la Chimère, en sa triple existence,

Dragon, chèvre, lion, de ses horribles flancs
Vomit-elle à grands flots des tourbillons brûlans ?

(LUCR., liv. V, trad. de M. de Pongerville).

Cicéron (*De nat. Deor.*, lib. I, 109) cite également la Chimère comme un être qui n'a pu exister. De là sans doute le mot de chimère est devenu, dans les langues modernes, synonyme d'une chose imaginaire et impossible. On dit qu'une peinture d'Herculanum représente l'espérance allaitant une Chimère. W. B-T.

CHIMÈRE (MONTS DE LA). Ce nom, dont la racine grecque rappelle les idées d'hiver et de torrent, a été donné à plusieurs montagnes. L'une, située en Lycie, et nommée aussi *Cragus*, fut, dit-on, le séjour de la chèvre sauvage connue dans

la fable sous le nom de *Chimère* (voy. l'art. précéd.). Solin et Servius disent que ce mont jetait des flammes durant la nuit. On trouve aussi en Épire deux montagnes de ce nom qui ont été quelquefois confondues. L'une forme le promontoire *Chimærium*, près duquel est bâti Parga ; l'autre fait partie des monts *acrocérauniens* (voy.). La petite ville de la *Chimère*, ou *Chimæra*, à laquelle on ne parvient qu'après avoir gravi pendant une demi-lieue une rampe taillée à main d'homme, a figuré dans les nombreuses guerres qui ont agité l'Épire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. C'est près de cette ville que succomba Dorothee, fils de Thersandre, qui avait voulu rendre à l'Épire son indépendance. Plin (*H. N.* IV, c. 1) la cite comme une citadelle. Elle fut réédifiée par Justinien (*Procop.*, *De œdif.* IV, 6), et dans les guerres d'Alexis Comnène contre les croisés, au x^e siècle, comme dans celles des Vénitiens contre les Turcs au xvi^e, sa possession fut souvent disputée.

Les *Chimariotes*, Albanais chrétiens, pouvaient mettre sur pied 4,000 combattans. Ils ont maintenu leur indépendance jusqu'en 1811 et ils s'étaient toujours montrés prêts à soutenir les tentatives des puissances européennes contre la Turquie. Beaucoup d'entre eux prenaient du service en Italie, sans que ces relations avec l'Europe aient beaucoup adouci leurs mœurs aussi sauvages que l'aspect de leur pays.

Chimæra est le chef-lieu d'un des quatre cantons de l'Épire, et forme avec Delvino l'un des quatre évêchés suffragans du métropolitain de Janina.

Le capit. Gauthier a fixé la position du port Palerme, au pied de la Chimère, par les 40° 2' 45" de lat. et 17° 28' 40" de long. à l'est de Paris. W. B-T.

CHIMIATRIE ou **CHIMISME**, doctrine médicale qui, mise à la mode à l'époque où la chimie commença à prendre rang parmi les sciences, s'est soutenue jusqu'à nos jours et se maintient surtout parmi les gens du monde. D'abord on ne voulut voir dans le corps humain sain ou malade qu'un laboratoire de chimie, et toutes ses opérations furent assimilées à la distillation, à la fermentation, à l'effervescence. La maladie naissait de la prédomi-

nance des acides ou des alcalis, et le traitement en conséquence consistait dans les moyens propres à neutraliser les uns ou les autres. Tout le reste était établi sur des idées analogues; le soufre, le sel, le mercure furent tour à tour regardés, et comme cause et comme remède des maladies; la digestion était une fermentation, le chyle était l'esprit volatil des aliments, et le cerveau était supposé préparer les esprits vitaux à l'instar d'un alambic fonctionnant pour produire de l'alcool. Ces erreurs furent pourtant professées par des hommes du plus haut mérite, à la tête desquels il faut placer Boerhaave, et elles trouvèrent principalement crédit en Allemagne, tandis que d'autres erreurs ont occupé le reste du monde savant. Elles naissent d'ailleurs de ce penchant naturel à l'homme de vouloir tout expliquer par l'idée qui le domine pour le moment.

A mesure que la chimie a fait des progrès réels, elle a restreint des prétentions exagérées. On sait que si, au sein de l'économie animale, se passent des phénomènes chimiques parfaitement semblables à ceux qu'on observe dans des vases inertes, ces phénomènes ne sont pas les seuls, et que l'influence de la vie doit être comptée pour quelque chose, bien qu'elle ne doive pas être exclusivement considérée. L'application régulière de la chimie à la médecine rend chaque jour à cette dernière science des services qu'il serait trop long d'exposer ici. F. R.

CHIMIE. * C'est la science qui apprend à connaître la nature intime des corps, ou, mieux encore, l'action intime et réciproque de leurs molécules intégrantes les unes sur les autres.

De toutes les sciences, la chimie est peut-être la seule qui soit de création toute moderne. Quelques procédés routiniers pour extraire et employer le petit nombre de métaux connus dans l'antiquité (les anciens ne travaillaient que sept métaux ductiles, les métaux cassans leur étaient inconnus), l'art de préparer quelques couleurs minérales, la connaissance de quelques sels, tels étaient les données des anciens en chimie. Dans

(*) Cet article a été lu et approuvé par M. de Berzélius. J. H. S.

tous ces faits on ne trouve que l'enfance de l'art; il n'y avait et il ne pouvait y avoir aucun système scientifique.

Le mot chimie (*chemia* et *chymia*) semble être d'origine égyptienne et avoir été, dans le principe, équivalent à l'expression de philosophie naturelle dans son acception la plus étendue, et comprenant tout ce que les anciens pouvaient connaître des objets naturels*. Cette science a reçu plusieurs noms à différentes époques. En effet, dans la suite des temps la signification de ce mot paraît avoir été plus limitée; elle fut même par degré restreinte à l'art de travailler les métaux, à raison sans doute de la grande importance qu'on attachait à cet art. Les anciens en regardèrent les inventeurs et ceux qui le perfectionnèrent comme les plus grands bienfaiteurs de l'humanité; ils leur érigèrent des statues, consacrèrent des temples en leur honneur et les élevèrent même au rang des dieux. Pendant combien de temps le mot *chimie* conserva-t-il cette signification nouvelle? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de dire; mais on voit que, dans le III^e siècle, on employait ce terme dans un sens plus borné, puisqu'il ne désignait plus, sous les noms de *chrysopée*, d'*argyropée*, que l'art de faire l'or et l'art de faire l'argent. La cause de cette plus grande limitation dans la signification du mot et l'origine de l'opinion que l'or et l'argent pouvaient être le produit de l'art sont également inconnues. Quelques auteurs l'ont nommée *pyrotechnie* ou *art du feu*; d'autres l'appelèrent *science spagyrique*, nom composé de deux mots grecs *σπάω*, *ἀγείρω*, *je sépare*, *je réunis*, expression qui peint assez bien les moyens que possède la chimie pour connaître la nature intime des corps, savoir l'analyse et la synthèse. On l'appela encore *physique particulière*, et cette dernière dénomination paraît lui convenir mieux encore que toute autre; en effet, il est certain que la distinction de la physique et de la chimie est fondée sur une assez faible différence. La première examine l'action des corps les uns sur les autres

(*) Voir C. Sprengel, *De artis chemicæ primordiis commentariolus*, I, II. Halæ, 1823, in-8°. S.

en les considérant dans leur masse; la seconde considère cette même action entre les molécules intégrantes. Dans l'une, elle est l'effet d'une attraction ou d'une répulsion générale; dans l'autre, elle produit une combinaison ou une décomposition particulière. Aucune science n'a de plus nombreux et de plus intimes rapports que la chimie avec la physique: elles se rencontrent et se mêlent perpétuellement, et même on peut dire qu'il est impossible d'acquérir une connaissance exacte et profonde de l'une si l'on reste totalement étranger à l'autre; et il est permis de les regarder comme les branches d'un même arbre, comme les parties d'un grand système.

Pour faire apprécier, même aux personnes entièrement étrangères à cette science, la haute importance et l'utilité toujours croissante de la chimie, il nous suffira de jeter un coup d'œil général sur la multitude d'objets qu'elle embrasse, sur les avantages qu'on retire de son étude, soit pour l'explication des phénomènes les plus frappans de la nature, soit pour le perfectionnement des procédés industriels.

Dans les grands changemens qui se réalisent autour de nous, l'agent principal est la chaleur: sa puissance est irrésistible, ses effets sont innombrables, et comme il est la cause la plus ordinaire des combinaisons et des actions chimiques, il est un des objets essentiels de la chimie. La chaleur et la lumière sont intimement liées l'une à l'autre. Cette dernière étant aussi un agent dont l'énergie se manifeste dans beaucoup d'opérations de la nature, elle devient pour le chimiste le sujet de recherches non moins curieuses et non moins intéressantes. En effet l'importance de la lumière et de la chaleur est si universelle qu'il n'arrive aucun changement, qu'il ne se forme aucune combinaison, qu'il ne s'effectue aucun nouveau produit sans absorption ou dégagement de chaleur, et même de chaleur accompagnée quelquefois de lumière. Eh! les rigueurs de l'hiver, la douce température du printemps, les feux mûrissans de l'été, et tous ces changemens merveilleux qu'entraîne le renouvellement des saisons, reconnaissent-ils d'autre cause!

N'est-ce pas cette même puissance qui, dominant aussi bien la nature intime des animaux que des végétaux et celle des corps inertes, opère la croissance de cette profusion de végétaux et rappelle à une nouvelle existence ces myriades d'animaux dont les fonctions avaient été suspendues? L'air, la terre et les eaux reçoivent une chaleur vivifiante au retour de la belle saison. La chimie est le principal et même le seul guide qui puisse nous conduire à la connaissance de la constitution de l'atmosphère, des changemens auxquels elle est soumise, des variations de température, des lois qui gouvernent les vents, la rosée, la pluie, la grêle et la neige. Ces merveilleuses métamorphoses ne sont que des opérations chimiques exécutées sur une vaste échelle, et les lois de la chimie peuvent seules nous les expliquer.

C'est la chimie qui donne à l'homme l'assistance la plus efficace pour se procurer cette infinie variété d'objets nécessaires à ses plaisirs, à son luxe, à son existence. Dès que les minéraux, les végétaux ou le règne animal sont l'objet de ses recherches, les procédés de cette science lui deviennent indispensables pour atteindre son but.

L'importance de la chimie pour le minéralogiste est suffisamment démontrée par l'incertitude des classifications minéralogiques avant les progrès de la chimie moderne. La connaissance de cette science est indispensable pour découvrir et reconnaître les diverses substances dont notre globe se compose, pour purifier les corps, les séparer les uns des autres et les adapter aux divers usages auxquels ils sont propres. La minéralogie n'était pour ainsi dire pas une science avant les nombreuses analyses chimiques de l'illustre Prussien Klaproth. Ses recherches ont jeté beaucoup de lumières sur le système de Werner et ont puissamment servi à la classification de notre Haüy.

La chimie nous a procuré une grande partie des connaissances que nous possédons sur le règne végétal. Cette science nous a fourni les moyens de tracer la marche de la végétation, d'éclairer les fonctions particulières aux divers orga-

nes des plantes, de démontrer que les végétaux résultent de la réunion d'un certain nombre de principes, de reconnaître la nature et les propriétés de ces corps composés, la proportion relative de chacun de leurs élémens, peu nombreux bien qu'ils produisent une variété infinie de combinaisons plus ou moins utiles par la nourriture qu'ils fournissent à l'homme ou aux animaux dont l'homme se nourrit ensuite. De là l'avantage que procure l'application de la chimie à l'agriculture, pour déterminer la nature du sol propre à telle ou telle plante, pour l'enrichir et le féconder par l'emploi des engrais. Sous ce point de vue, la chimie peut offrir de grandes améliorations à certaines parties de l'agriculture et de l'économie rurale, et les progrès rapides de la science font espérer qu'on ne tardera pas à en jouir.

L'application de la chimie à l'économie animale n'est pas moins importante ni moins utile, car elle ne sert pas seulement à reconnaître la composition des matières animales, à en isoler et examiner séparément les principes constituans, mais aussi à expliquer jusqu'à un certain point les fonctions essentielles des êtres vivans, telles que la digestion, la respiration, les sécrétions, qui, à cause des modifications que subissent les alimens, doivent être considérées jusqu'à un certain point comme des actions chimiques et appréciées par les moyens que fournit la science. Il faut observer néanmoins que les fonctions des végétaux et des animaux ne doivent pas être expliquées uniquement par les lois ordinaires de la chimie, sans tenir compte de l'influence des forces vitales qui contrarient et dominent quelquefois les actions chimiques, soit en secondant les effets utiles, soit en s'opposant aux effets nuisibles à la santé, et produisent un ordre de phénomènes d'une nature particulière. Voy. CHIMIATRIE.

• L'application des connaissances chimiques à l'hygiène est continuelle : la méthode désinfectante inventée par Guignon-Morveau est fondée sur la décomposition par le *chlore* de différentes combinaisons gazeuses qui peuvent infecter l'atmosphère; et les fumigations sont d'un usage journalier dans les prisons, les hôpi-

taux, les amphithéâtres de dissection, etc. Les boissons et les alimens nécessaires à la consommation, et dont l'examen constitue une branche importante de la *police médicale*, sont souvent altérés, et ce n'est qu'au moyen d'opérations chimiques que le médecin consulté peut donner son avis.

Le praticien se trouve quelquefois obligé de faire l'application de la chimie à la pathologie proprement dite; il est telle maladie dont on ne peut connaître le véritable caractère que par l'analyse chimique. Nous citerons les diabètes sucré et non sucré. En voici un autre exemple : un malade rend de l'urine d'un rouge foncé et qui peut faire croire à une hématurie; l'analyse chimique ne découvre dans le liquide excrété aucune trace de sang : c'est donc à une autre cause qu'il faut rapporter la coloration de l'urine. La chimie a éclairé les opinions des médecins sur le passage des différens fluides dans le torrent de la circulation, la bile, par exemple, et sur les prétendues métastases de lait.

Il est inutile de s'appesantir sur les avantages que la pharmacie retire continuellement de la chimie. Tout pharmacien doit être chimiste consommé, et c'est aux profondes connaissances des Seertuerner, des Pelletier, des Laubert, des Planche, des Robiquet, etc., etc., que nous devons ces nombreuses analyses de substances végétales qui ont enrichi la matière médicale de nouveaux produits dont l'utilité n'est plus contestée, tels que la morphine, l'émétine, la quinine, etc., etc. La chimie nous a aussi délivrés de cette foule de formules bizarres, triste héritage de la médecine des Arabes et des rêveries des alchimistes du *xiv^e* siècle. La fabrication des eaux minérales artificielles est encore un des heureux résultats de l'alliance de la chimie et de la pharmacie. La chimie est indispensable au médecin pour *formuler*. Qu'arrivera-t-il s'il ne connaît pas la théorie des affinités? il combinera ensemble des médicamens qui peuvent se décomposer, heureux s'il n'obtient dans la formule qu'une combinaison inerte! Mais dans combien de circonstances n'administrera-t-il pas au malade un composé dangereux! Il faut donc que le médecin ait toujours présent à la mémoire, en fai-

sant ses prescriptions, cette loi dont nous devons la découverte à l'illustre Berthollet : « Toutes les fois que deux corps dissous sont mêlés ensemble et qu'ils renferment des élémens capables de donner naissance à un corps insoluble, la décomposition est forcée. » Ainsi, par exemple, le praticien se garde bien de prescrire ensemble l'hydrochlorate de baryte et le sulfate de soude, l'acétate de plomb et le sulfate de magnésie, le nitrate d'argent et l'hydrochlorate de potasse, etc., etc. Il est toutefois certains cas constatés par l'expérience où une décomposition mutuelle n'est point une raison pour proscrire le nouveau produit. La connaissance précise de la même théorie des affinités n'est pas moins nécessaire au médecin appelé soit pour donner ses soins à un individu empoisonné, soit pour éclairer l'autorité sur la nature d'un empoisonnement, en reconnaissant par exemple, au moyen de l'analyse, la présence de l'arsenic dans les alimens éjectés. La chimie indique au médecin le traitement auquel il doit soumettre la personne empoisonnée.

Si l'on considère les perfectionnemens que la chimie a apportés dans les arts industriels, un champ plus vaste encore se déroule à nos regards. Son importance est si haute, son influence si universelle, que, pour le plus grand nombre des branches qui constituent l'industrie, les procédés sont puisés dans les lois de la chimie. Quelques exemples suffiront pour le prouver. L'art d'extraire les métaux de leurs combinaisons dans l'état naturel, de les purifier, de les combiner en divers alliages qui ont un but d'utilité ou d'agrément, doit presque tous ses procédés à notre science. Les immenses améliorations que la chimie moderne a introduites dans les manufactures de verre et de porcelaine suffisent pour démontrer son utilité dans ces arts. La tannerie, l'art de fabriquer le savon, celui de teindre les tissus, de les blanchir, ne lui sont pas moins redevables. La boulangerie, la brasserie, la distillation; presque toutes les recettes de l'art culinaire et beaucoup d'autres de l'économie domestique, ne sont que des combinaisons chimiques. En un mot, dans toutes les opérations de la nature comme

des arts, il y a élévation ou abaissement de température, il y a combinaison ou décomposition; et cette union des corps simples pour en produire de composés (*voy. CORPS*), ces résultats divers ne peuvent s'expliquer qu'à l'aide des principes de la chimie.

D'après l'esquisse rapide que nous venons de tracer, les personnes étrangères à la chimie pourront juger de son importance dans la vie usuelle. Mais quelque intéressans, quelque merveilleux que soient pour nous tous ces résultats, si nous considérons maintenant la chimie comme science spéculative, comme pur objet de méditations philosophiques, elle nous paraîtra digne encore d'une plus haute attention. Il n'y a peut-être pas d'étude plus propre à entretenir cet amour désintéressé de la vérité, qui donne tant de dignité et de supériorité à l'homme qui se livre avec succès à sa recherche. Sous ce point de vue, en effet, aucune science n'offre des sujets d'observation plus intéressans que ces métamorphoses, que ces changemens qui s'opèrent de toutes parts autour de nous. Et certes ce n'est pas un faible encouragement à l'étude de la chimie que de voir qu'elle ne nous repaît pas de théories stériles, et qu'en enrichissant notre esprit d'une vérité nouvelle, nous agrandissons le domaine de la science d'une découverte qui aura peut-être les plus heureuses applications à la vie usuelle. Si la valeur pratique des faits et des découvertes d'une science est estimée en raison du développement que ses applications donnent à nos ressources naturelles et du plaisir qu'elle nous procure, d'une autre part, comme pure spéculation de l'intelligence, nous serons conduits par cette double considération à assigner à la chimie un rang élevé parmi les sciences philosophiques.

Enfin toutes les autres ont besoin d'elle, même celles qui en paraissent les plus indépendantes. Sans la chimie nous ne pourrions avoir une idée aussi exacte du vaste système de l'univers; c'est elle qui nous fait voir dans l'immensité azurée du ciel, à des distances incalculables, des flocons de vapeurs blanchâtres qui se condensent pour former, dans des millions de millions de siècles peut-être, des systèmes

de globes comme celui d'où nous les observons.

Divisions de la chimie. Depuis que les découvertes modernes ont étendu la sphère et agrandi le domaine de la chimie, on a senti la nécessité d'en considérer en particulier les différentes branches et d'y former certaines divisions. Jadis on divisait cette science en *chimie théorique* et *chimie pratique*; cette distinction faisait même alors le partage naturel des principaux ouvrages de chimie, de ceux de Boerhaave, de Senac et de Macquer. Une semblable division est plus nuisible qu'avantageuse aux progrès de la science; elle tend à séparer deux parties qui doivent demeurer inséparables. La théorie sans la pratique marcherait en aveugle, et la pratique qui ne conduirait point à la théorie ne serait qu'une œuvre vaine et sans but.

Fourcroy, prenant le mot *chimie* dans son acception la plus large, y distingue huit branches principales, qui, en comprenant tout l'ensemble de la science, donnent à la fois le dessin et le calque exact de tous ses détails. Les progrès des sciences physiques font qu'aujourd'hui plusieurs de ses subdivisions ou classifications secondaires sont fautives et fort arriérées, mais le plan général nous semble le plus vaste qui ait été suivi même depuis lui. Ces huit branches ou divisions principales sont : 1° *Chimie philosophique*; 2° *chimie météorique* ou *météorologique*; 3° *chimie minérale*; 4° *chimie végétale*; 5° *chimie animale*; 6° *chimie pharmacologique*; 7° *chimie manufacturière*, et 8° *chimie économique*.

1° *La chimie philosophique* précède et domine toutes les autres. A l'aide des faits les plus généraux, elle établit les principes, les lois, et fonde ainsi toute la doctrine de la science. Elle ne s'applique à aucun objet particulier, mais elle les éclaire tous de son flambeau. Elle s'occupe des lois de l'attraction entre tous les corps; de la classification fondée sur les propriétés les plus essentielles et les plus générales des corps; des phénomènes de leurs combinaisons ou de leurs décompositions; des propriétés des principaux corps ou de ceux qui sont le plus

généralement répandus dans la nature; des opérations qu'on pratique pour découvrir l'action réciproque de tous les corps; des moyens généraux, soit de les analyser, soit de les combiner. Elle explique les plus grands mouvemens de la nature; elle emprunte à toutes les autres branches les faits qui constituent chacune d'elles. Elle forme, relativement aux sept autres branches, le tronc primitif qui les supporte toutes; elle est, en un mot, par rapport à ces autres branches, ce que sont les mathématiques pures aux mathématiques appliquées.

2° *La chimie météorique* s'occupe spécialement de tous les phénomènes qui se passent dans l'air et que l'on connaît sous le nom de météores. En effet, la seule observation physique ne suffit pas pour connaître la nature, les phénomènes mêmes, la succession et surtout la cause des météores. Si les immenses suites d'observations météorologiques déjà faites ne nous ont pour ainsi dire rien appris, c'est qu'on n'a pas suivi jusqu'ici la vraie route qu'il fallait tenir pour résoudre ces problèmes de l'ordre le plus élevé. Les météores sont de véritables effets chimiques : inflammables, lumineux, aériens, aqueux, de quelques caractères qu'ils soient doués, sous quelques formes qu'ils se présentent, quelle que soit la matière qu'ils modifient, qu'ils transportent ou qu'ils dénaturent, ils sont manifestement dus à d'immenses opérations chimiques; et la chimie seule peut en dévoiler la cause, en pénétrer les mystères.

3° *La chimie minérale* a pour objet l'analyse ou l'examen de tous les corps qui se trouvent dans l'écorce de notre globe, ou qui constituent les eaux, les terres, les pierres, les métaux, les bitumes, etc.; l'art de les séparer, de les unir, de les purifier et de les reconnaître à des caractères certains; d'en saisir la formation primitive ou l'origine, les divers états, les différentes et successives altérations. C'est à elle qu'il appartient de diriger la classification et les recherches des minéralogistes. C'est la branche la plus cultivée et la plus avancée de la science chimique.

4° *La chimie végétale* traite de l'analyse

des plantes et de leurs produits. Naguère ce n'était que l'énumération des procédés des différens arts qui extraient, purifient et approprient à nos besoins les divers matériaux des végétaux. Aujourd'hui elle a de nouveaux moyens de décomposer les produits des plantes et de saisir leur ordre de composition ; elle commence à expliquer leur nature intime, leur formation et leurs rapports ; elle leur fait éprouver artificiellement des changemens analogues à ceux que produit la végétation ; elle a posé les fondemens de la physique végétale. Elle enseigne comment les substances minérales se combinent trois à trois ou quatre à quatre pour former les composés végétaux ; elle montre l'influence des terrains, des engrais, des arrosemens, etc. sur la végétation. Elle sera un jour le guide de l'agriculteur, comme elle est depuis long-temps celui du pharmacien et de tous les arts qui ont pour objet le traitement des substances végétales.

5° *La chimie animale.* Le but de la chimie animale est analogue à celui de la chimie végétale : en effet, il consiste à rechercher quels sont les principes des corps vivans, à examiner comment ils s'associent pour former les diverses substances animales, à faire l'histoire de chacune d'elles, à déterminer celles qui entrent dans toutes les parties solides et liquides des animaux, et à étudier successivement toutes ces parties. Ainsi les muscles, les nerfs, les os, les excrétiens de toute nature, le sang, les concrétions intestinales, etc., etc. ; l'action des agens naturels sur l'économie animale, etc. sont du ressort de cette branche de la science qui nous occupe.

6° *La chimie pharmacologique,* qui embrasse tout ce qui tient à la connaissance, à la préparation et à l'administration des médicamens, est une de celles qui ont le plus contribué à l'établissement de la chimie philosophique, à cause du grand nombre d'expériences, d'essais et de tentatives qu'elle a donné l'occasion de faire sur tous les corps naturels. Elle s'occupe de l'analyse des médicamens simples, de la préparation des remèdes chimiques, de l'art de formuler, de la conservation des médicamens, ainsi que

de la sophistication à reconnaître et à prévenir.

7° *La chimie manufacturière* est celle qui s'occupe de découvrir, de rectifier, d'étendre, de perfectionner ou simplifier les procédés chimiques des manufactures. Il faut, pour y obtenir du succès, joindre un esprit inventif aux plus profondes connaissances de la chimie philosophique. Elle a fait d'immenses progrès en France depuis une vingtaine d'années, comme le prouvent les établissemens nombreux de blanchiment, de toiles peintes, de teintures, de savonnerie, de tannage, de sels, d'acides minéraux, de poteries, de verreries, de porcelaines, etc. C'est la partie de la chimie la plus cultivée en Angleterre, en Allemagne, en Hollande ; c'est celle qui rend les plus importans services à la société.

8° Enfin *la chimie économique* a pour but d'éclairer, de simplifier, de régulariser une foule de procédés économiques qu'on exécute sans cesse dans toutes nos demeures, pour les assainir, les chauffer, les éclairer, pour préparer les vêtemens, la nourriture, les boissons. Elle devrait faire partie de toute éducation soignée, puisqu'elle est nécessaire à la conservation de la santé. C'est en quelque sorte une chimie familière ou domestique. Elle est encore très utile pour détruire les préjugés qui assiègent la plupart des hommes.

Histoire de la chimie. L'article ALCHIMIE, inséré dans le t. I^{er} de cet ouvrage, fait connaître l'état de la chimie à son origine, et surtout les principales phases par lesquelles cette science a passé depuis le VII^e siècle, c'est-à-dire vers le temps de la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, jusqu'au milieu du XVII^e, vers 1640, espace d'environ 1000 ans qui forment, suivant l'expression de Bergman, le moyen-âge de la chimie. Aussi nous nous bornerons à esquisser rapidement le tableau, 1° des substances et des procédés connus dès les temps les plus reculés ; 2° des découvertes qui furent faites jusqu'au milieu du XVII^e siècle, avant de résumer l'histoire de la chimie moderne, dans les trois rubriques suivantes.

I. Suivant Diodore de Sicile les arts chimiques étaient fort avancés chez les Égypt-

tiens : ils préparaient plusieurs médicaments; ils appliquaient comme caustiques les cendres calcinées; ils avaient beaucoup de parfums composés; ils savaient faire des emplâtres avec des oxides métalliques; ils taillaient, sculptaient et polissaient les pierres dures, les granits, les basaltes surtout; et des objets de curiosité apportés de l'Égypte dans ces derniers temps, ont fait l'étonnement des savans et des artistes. Ils fondaient et coulaient les métaux; ils préparaient des briquets, extrayaient le natrum du limon du Nil, fabriquaient des savons, de l'alun, du sel marin, du sel ammoniac; ils retiraient l'huile des olives, des graines de raifort; ils conservaient les corps par l'embaumement; ils travaillaient bien l'or et le cuivre; ils possédaient des procédés métallurgiques; ils faisaient des verres, des porcelaines peintes, des émaux; ils peignaient sur le verre; ils avaient de la dorure et de l'argenture; ils fabriquaient une espèce de bière, de véritable vinaigre; ils teignaient la soie à l'aide des mordans.

L'Égypte conserva sa supériorité dans les arts jusqu'à l'époque de l'invasion d'Alexandrie par les Sarrazins. Déjà Dioclétien, au quatrième siècle, avait fait anéantir les ouvrages d'alchimie, craignant qu'à l'aide de cette science les Égyptiens ne devinssent assez riches pour secouer le joug de Rome.

Les Grecs possédaient des connaissances moins profondes en chimie que les Égyptiens, chez qui ils allaient cependant puiser leurs arts; leurs plus grands philosophes, Pythagore, Thalès, Platon, cultivaient plutôt les mathématiques et l'astronomie que les sciences physiques; néanmoins on fabriquait des alliages fameux à Corinthe, de la céruse à Rhodes; on employait le cinabre en Grèce; on y taillait les pierres les plus dures, et les sculpteurs y sont bien plus célèbres que les chimistes. Tychius y tannait les cuirs; Platon a bien décrit la filtration; Hippocrate connaissait les calcinations; Gallien a parlé de la distillation *per descensum* et l'*ambic* a été indiqué par Dioscoride longtemps avant qu'on y ait ajouté la particule *al* pour faire le mot actuel d'*alambic*, comme on a fait *alchimie* de *chimie*. Athénée citait une verrerie établie à Les-

bos; Démocrite d'Abdère a préparé et examiné les sucs des plantes; Aristote et Théophraste ont traité des pierres et des métaux.

Les Phéniciens faisaient beaucoup de verres qu'ils échangeaient; c'est chez eux qu'a été trouvée la pourpre de Tyr si célèbre avec ses trois nuances. On connaissait en Chine dès ces temps reculés le nitre, la poudre à tirer, le borax, l'alun, le vert-de-gris, les onguens mercuriels, le soufre, les couleurs, les teintures du lin et de la soie, la papeterie; on y faisait des porcelaines et des poteries très variées; on y fabriquait beaucoup d'alliages. L'emploi de la cire, de l'ivoire, y était très connu, et la corne y était habilement travaillée. Les Romains n'ont rien ajouté aux arts chimiques; ils les tenaient des Égyptiens et des Grecs; on parle cependant de verre malléable présenté à César, suivant Pétrone, et à Tibère, suivant Pline. Un passage d'Élien (*Histoire des animaux*) démontre assez clairement que la teinture en rouge par la cochenille n'était pas ignorée des Perses, et que cette couleur était même supérieure à la pourpre tyrienne.

II. D'après Bergman, dont la dissertation historique doit servir de guide dans cette matière, voici le résumé des découvertes chimiques faites dans tout le cours des mille années que renferme le moyen-âge de cette science. La classe des acides a été augmentée des acides sulfurique, nitrique et muriatique ou hydrochlorique. Les alcalis furent un peu mieux connus, et l'alcali volatil ou gaz ammoniacal fut tiré du sel ammoniac par Basile Valentin, au moyen de l'alcali fixe ou chaux vive. Le sulfate de potasse, préparé de trois ou quatre manières différentes, reçut des noms différens, et celui de *tartre vitriolé*, qu'il a porté le plus long-temps, lui fut imposé par Crollius. Le nitrate de potasse reçut le nom de nitre, appliqué jusqu'alors à la soude. J. Sylvius (J. Dubois) découvrit le muriate de potasse, qu'il nomma *sel digestif*, et Glauber le sulfate de soude, qu'il décora du nom de *sel admirable*. On commença à connaître quelques sels terreux et entre autres le muriate de chaux qu'on nomma sel ammoniac fixe.

On étudia les sels métalliques, les nitrates d'argent, sous la forme et le nom de *cristaux de Diane* et de *Pierre infernale*, le muriate d'argent sous celui de *lune cornée*; les deux muriates de mercure (sublimé doux et sublimé corrosif) furent décrits et employés; le précipité rouge (oxide de mercure) ou arcane corallin, le sucre de saturne (acétate de plomb), le beurre d'antimoine (muriate d'antimoine), la poudre d'algaroth, le tartre antimonié (émétique), les trois vitriols, furent ou découverts ou mieux examinés et distingués. Le sable fut distingué de l'argile, l'eau de chaux fut préparée, les sulfures alcalins indiqués; les métaux cassans, qu'on appela long-temps demi-métaux, furent distingués des métaux ductiles; le bismuth, le zinc, l'antimoine, l'arsenic même furent obtenus à l'état métallique. Une foule d'oxides, de prétendues teintures métalliques, spécialement le pourpre minéral de Cassius, l'or fulminant, le turbith minéral, les oxides mercuriels de diverses couleurs, le minium et la litharge, le colchotar, les safrans de mars, l'antimoine diaphorétique, etc., etc., furent trouvés, et leur préparation assez bien décrite. On commença à distiller les huiles volatiles et les huiles empyreumatiques; les éther furent entrevus, l'esprit-de-vin assez bien connu et désigné même par le nom d'*alcool* qu'il porte aujourd'hui.

Il est bon de remarquer que la plupart de ces découvertes ont été faites par des alchimistes, et que d'ailleurs le plus grand nombre, et surtout celles qui nous paraissent le plus capitales, ne doivent être rapportées qu'aux deux derniers siècles de cette longue période. Ajoutons d'ailleurs qu'il n'existe encore aucune liaison, aucune méthode systématique dans les connaissances chimiques, et que tous les faits incohérens dont on vient d'offrir un abrégé étaient plutôt relatifs aux idées de l'alchimie et de la médecine universelle qu'à l'avancement de la science qui n'existait réellement pas encore.

III. *Histoire de la chimie depuis le xvii^e siècle; naissance de la chimie philosophique, etc.* Quoique le moyen-âge de la chimie soit spécialement caractérisé par

l'absence de tout système lié et de tout ensemble méthodique, la fin de cette époque (depuis le commencement du xvii^e siècle surtout) avait été marquée par la publication de quelques ouvrages où l'on trouvait cette première idée de liaison entre les faits et d'enchaînement entre les vérités déjà découvertes. Tels étaient ceux de Libavius, de Van-Helmont (*voy.*), d'Angelus Sala, de Beguin, de Brindelius, de Rolfink, de Starkey, de Viganus, et quelques autres, qui semblent n'appartenir que pour le temps seul de leur publication à l'époque qui vient d'être tracée, et qui ouvrent déjà, par l'essai systématique qui commençait à s'y montrer, la route de la science dont la naissance a suivi de près cette époque.

Au commencement, et comme à la tête de l'époque que nous traitons en ce moment, doivent être placés deux hommes dont les ouvrages l'ont beaucoup emporté sur ceux de leurs prédécesseurs par la clarté des idées, par l'ordre et la méthode qui y régnerent: Barner et Bohnius. La publication de ces deux premiers ouvrages philosophiques sur notre science coïncide avec la création de la physique expérimentale et doit être regardée comme la naissance de la véritable chimie. La chimie philosophique de Barner et le traité de la chimie raisonnée de Bohnius ont long-temps été les seuls livres des étudiants. Stahl savait le premier de ces ouvrages par cœur à l'âge de 15 ans.

Aussitôt que le faux échafaudage scientifique de la chimie fut renversé, le phénomène de la combustion fut le premier qui attira l'attention des premiers chimistes théoriciens. L'influence de l'air dans les opérations chimiques avait été sentie depuis long-temps, et plusieurs changemens qui s'opéraient alors avaient été examinés avec sagacité; car le feu était alors pour ainsi dire le seul agent connu de composition et de décomposition. Les premières idées théoriques qui méritent quelque attention sont celles de Joachim Becher (*voy.*) de Spire qui mourut en Angleterre en 1685. Ce chimiste acquit une grande célébrité à Vienne et à Harlem, à cause des perfectionnemens qu'il procura aux arts industriels. Ses ouvrages sont remplis d'observations délicates, de

réflexions non moins curieuses que profondes, et en même temps de subtilités frivoles. L'ouvrage dans lequel il expose son hypothèse sur la cause des différentes espèces de matières, résultant d'un petit nombre de principes élémentaires combinés dans des rapports très variés, est remarquable par son originalité et son style brillant. Cet ouvrage est la *Physique souterraine*, qui traite de la création de la matière, de la transformation et de la variation de ses éléments. Ses *Institutions chimiques* ou *OEdipe chimique*, sont une autre production fort curieuse qui renferme l'histoire de la chimie élémentaire et les principales opérations de laboratoire. La terre était l'élément favori de ce chimiste, et il en admettait trois variétés, l'une vitrifiable, l'autre métallique, la troisième inflammable. C'est de ces trois espèces de terre que tout était composé dans la nature.

Les esprits, affranchis du joug des opinions si long-temps accréditées, corrigés des erreurs de l'alchimie et portés enfin à de nouvelles conceptions par les découvertes et les ouvrages de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, de Galilée, de Torricelli, de Hales et du grand Newton (*voy. ces noms*), commencèrent à sentir que c'était par la voie des expériences qu'il fallait interroger la nature. La physique expérimentale naquit bientôt, et les sociétés savantes furent créées depuis le milieu jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'Académie *del Cimento*, fondée à Florence en 1651, perfectionna le thermomètre inventé peu d'années auparavant; la Société royale créée à Londres par une charte royale de Charles II, en date du 15 juillet 1662, et l'Académie des sciences de Paris, créée par Louis XIV en 1666, furent le berceau de la physique et de la chimie expérimentales : on y entreprit de grands travaux sur l'analyse d'un grand nombre de corps, etc. Parmi les immenses recherches que nous renfermons pour cette époque dans l'espace de 120 ans, depuis 1650 jusqu'en 1770, nous n'offrirons que les principales, ainsi que les noms des plus célèbres chimistes qui y ont contribué, en même temps que les progrès les plus saillants qu'ils ont fait faire à la science.

L'analyse des eaux fut commencée à Paris par Duclos; les distillations des plantes, à feu nu, furent faites avec beaucoup de soin par Dodart et Boulduc. Leibnitz examina les phosphores et les eaux à Berlin, et organisa l'Académie de Prusse sur le modèle de celle de Paris, en 1700. Newton commença lui-même à répandre quelques idées générales et neuves sur les phénomènes chimiques dans le sein de la Société royale de Londres. Bayle lia beaucoup d'observations chimiques aux expériences physiques. A Paris, les deux Lemery, les trois Geoffroy, Lefèvre, Glazer, Homberg, Hellot et Duhamel ont agrandi la sphère de la science, tandis qu'en Allemagne, en Prusse, en Suède, elle était cultivée et avancée par Henkel, Schlutter, Kunkel et d'autres; en Angleterre par Starkay, Morley, Wilson, Slare, et en Hollande par Glauber, comme nous l'avons dit, par Sylvius et Le Mort.

Au milieu de ces travailleurs s'éleva en Prusse un homme qui fixa pour un demi-siècle la théorie de la science dont il a su présenter l'ensemble le plus imposant, le système le plus lié et le plus étendu. Né à Anspach vers 1660, l'illustre Ernest Stahl (*voy.*), éclairé par les travaux et les vues de Kunkel, et surtout de Becher, dont il commenta les ouvrages, imagina sur le *feu combiné* un ingénieux système, qu'il accorda avec tous les faits connus jusqu'à lui, et qui, sous le nom de *phlogistique*, nommé auparavant *terre inflammable* par Becher, offrit pour la première fois une idée-mère embrassant toute la science, et qui, en réunissant toutes les parties, créa un système digne de rapprocher tous les hommes doués d'un esprit philosophique. De son côté Boerhaave (*voy.*), à Leyde, contribua puissamment à la création de la chimie philosophique, et il l'enrichit d'une foule d'expériences sur le feu, la chaleur, la lumière, l'analyse végétale, etc. C'est sur les pas de ces deux hommes célèbres, c'est dans le même esprit et en poursuivant la carrière qu'ils avaient ouverte, que les plus habiles chimistes ont marché pendant plus de 50 ans. Parmi ces hommes éclairés, sectateurs et promoteurs de l'école de Stahl,

on doit ranger spécialement en France les Grosse, les Baron, les Macquer, les deux Rouelle; en Allemagne et en Suède les Pott, les Cronstedt, les Wallerius, les Lehman, les Gellert, les Margraf, les Neumann; en Angleterre les Freind, les Shaw, les Lewis; en Hollande les Gaubius, etc.

Geoffroy l'ainé, médecin de Paris, de l'Académie des sciences, auteur d'une célèbre matière médicale, brille au milieu de cette liste par la belle idée de représenter les affinités chimiques dans une table qu'il publia en 1718. Il disposa, dans 16 colonnes, les principaux corps connus à cette époque suivant l'ordre de leur affinité réciproque, et offrit ainsi le moyen ingénieux de décrire dans un très court espace les résultats des principales expériences de chimie. Cette importante méthode a guidé un grand nombre de chimistes, qui ont depuis ajouté une foule d'articles à cet ouvrage, mais qui en doivent manifestement l'idée à Geoffroy. Ainsi les tables d'affinité de Rouelle, de Limbourg, de Machy, de Wenzel, et celle de Bergman même, qui ont surpassé toutes les autres, ne sont réellement que l'idée de Geoffroy agrandie et continuée.

Dans cet espace de 120 ans, si remarquable dans les phases de la science par la destruction des anciennes erreurs, par la naissance de la physique expérimentale, par la création des sociétés savantes, si rempli par un grand nombre de travailleurs, la masse des faits nouveaux et des découvertes a été considérable : le diamant fut reconnu combustible, les gaz inflammables et méphitiques des mines furent discernés; Lemery fit avec le soufre et le fer humecté d'eau son volcan artificiel; on connut la minéralisation et la chaleur des eaux; le phosphore fut découvert par Brandt de Berlin, en 1669, et son extraction de l'urine humaine décrite avec soin en 1737. Kunkel en Saxe et Henkel avancèrent beaucoup l'histoire chimique des métaux; le cobalt, l'arsenic, le zinc et leurs minerais furent mieux connus; l'examen des propriétés chimiques du fer, de l'antimoine, du mercure, fit naître une foule de préparations nouvelles; le rapport et

les différences de ces préparations, leur classement systématique furent déterminés plus exactement; le platine fut distingué des autres métaux et reconnu dans ses principaux caractères; on ajouta à l'ordre des métaux le nickel et le manganèse. La docimasia et la métallurgie (*voy.* ces mots) furent perfectionnées, et les ouvrages de Cramer, de Schlutter, de Schindler, de Delius, de Justi, de Wallerius, de Tillet, de Hellot, de Jars, corrigèrent beaucoup d'erreurs en éclairant les procédés et en les rapprochant de la science. Toutes les préparations pharmaceutiques furent perfectionnées; les erreurs que la chimie avait portées dans l'art de guérir devinrent infiniment moins dangereuses.

L'analyse végétale a éprouvé surtout d'heureux changemens dans cette période. Après un travail de 30 ans sur la distillation des plantes à feu nu, on reconnut qu'on avait suivi une fausse route : on commença l'examen des végétaux par des dissolvans; les fermentations furent étudiées et classées; les matériaux immédiats des plantes soigneusement purifiés, et distingués les uns des autres; les propriétés de chacun d'eux ont été étudiées et déterminées; plusieurs même de ces matériaux, le gluten, le caoutchouc, des matières colorantes ont été découvertes; l'éthérification est devenue un des phénomènes les plus constans et les plus remarquables de l'analyse de l'alcool; les arts qui ont les végétaux pour objet, spécialement la boulangerie, la teinture, la savonnerie, etc., ont reçu d'immenses perfectionnemens.

L'analyse animale n'a pas moins profité que celle des minéraux et des végétaux depuis la naissance des sociétés savantes, et par les travaux successifs des chimistes qui remplissent la troisième époque de l'histoire de la science. Schlosser et Margraf ont fait la précieuse découverte des sels phosphoriques dans l'urine, et de la véritable origine du phosphore retiré de cette liqueur animale. Rouelle le cadet, Poulitier de la Salle examinèrent les liquides animaux et quelques matières solides. On vérifia dans les matières animales la propriété de produire de l'alcali volatil par le feu et par la putréfac-

tion, caractère que Van Helmont, plus d'un siècle auparavant, avait déjà indiqué comme un cas particulier à ces substances; on étudia avec assez de soin les causes et les phénomènes de la putréfaction. Mais il faut convenir que, malgré le rapprochement déjà établi entre ces nombreux travaux, les chimistes ont laissé la science dans un état de vague et d'indécision qu'on remarque particulièrement dans l'analyse végétale et qui fait le caractère distinctif de l'époque qui nous occupe en ce moment. Mais cette troisième époque a eu pour résultat d'engendrer la véritable science, en créant l'ordre systématique et une liaison entre tous les faits connus, le rapprochement de tous les faits découverts pendant cet intervalle, et leur encadrement méthodique dans le système des connaissances chimiques. Le plus grand nombre des ouvrages importants où les faits chimiques ont été liés et présentés avec la même méthode et la doctrine qu'on chercherait en vain à cette époque, ont été écrits, après Stahl et Boerhaave, depuis les 30 premières années du xviii^e siècle.

Il faut compter spécialement dans l'ordre des chimistes célèbres dont nous voulons parler ici et dont les ouvrages philosophiques ont terminé glorieusement les 40 années de l'époque qui nous occupe: Sénac, auteur du *Nouveau cours de chimie*, suivant les principes de Newton et de Stahl, en 1723; Juncker, auteur du *Conspectus chemiæ theorico-practicæ* publié à Halle en 1730, 1738, 1744, 1750; Shaw, auteur des *Chemical lectures*, Londres, 1733; Cartheuser, auteur des *Elementa chemiæ dogmatico-experimentalis*, 1736; Macquer, auteur des *Éléments de chimie théorique*, 1749, et des *Éléments de chimie pratique*, 1751; Vogel, auteur des *Institutiones chemiæ*, Gœtt., 1755; Fréd. Hoffmann, auteur de l'ouvrage *Chemia rationalis et experimentalis*, 1756; Spielmann, auteur des *Institutiones chemiæ*, 1763.

IV. *Découverte des gaz; commencement de la révolution chimique.* Malgré les efforts des chimistes de l'époque précédente, il existait une immense lacune dans la science. On avait fait trop peu d'attention à l'influence de l'air; on

en avait été détourné par celle que Stahl avait portée sur le feu combiné. Il se dégageait dans beaucoup d'opérations des fluides élastiques qu'on croyait vaguement être de l'air, et, quoiqu'ils formassent souvent la plus grande partie des produits, on les négligeait. Il y avait aussi absorption d'air dans beaucoup d'autres opérations, et on n'avait point encore cherché à en apprécier l'influence. C'est dans les connaissances de ces deux phénomènes que reposait en quelque sorte une révolution qui devait changer entièrement la face de la chimie.

Van-Helmont les avait déjà entrevus et mystérieusement annoncés en 1620. Jean Rey devina la fixation de l'air dans les métaux calcinés et l'annonça dans un ouvrage publié à Bazas en 1630, et qui avait pour titre: *Essais sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine.* Boyle (voy.) fit sur l'air beaucoup de tentatives nouvelles à la fin du xvii^e siècle, mais plus physiques que chimiques. Ses expériences ne changèrent point assez les vues et les manipulations des chimistes. Mais en adjoignant comme manipulateur Hooke à ses expériences, il rendit de grands services à la partie des sciences physiques qui concerne les instrumens et les appareils. Hooke, en effet, est un des hommes qui en inventa ou en perfectionna le plus grand nombre. C'est Boyle aussi qui forma à Oxford une société d'amis qui devint plus tard le noyau de la *Société royale de Londres*. Mayow travailla sur l'influence de l'air dans la combustion et la respiration, en 1669; il souleva le voile par ses recherches ingénieuses, mais presque inintelligibles pour ses contemporains; on relégua ses assertions parmi les hypothèses, les opinions singulières, et le voile retomba. Le docteur Stephen Hales (voy.) commença en 1723 une nombreuse suite d'essais sur les fluides élastiques dégagés dans la distillation, etc.; mais supposant toujours qu'il obtenait de l'air plus ou moins altéré, cherchant même à purifier cet air, il ne tira de tout son travail qu'un résultat erroné, savoir: que l'air était le ciment des corps et la cause de leur soli-

dité. Il n'y avait aucune suite entre toutes ces premières tentatives, et même le lien que l'on a depuis retrouvé entre elles fut totalement rompu après Hales, et l'on parut oublier bientôt les faits déjà découverts, ainsi que les premières idées qu'ils avaient fait naître. Hales est le premier qui ait appliqué la chimie aux recherches de physiologie végétale. En 1750, Venel, professeur de chimie à Montpellier, qui avait observé que les eaux gazeuses mises sous le récipient de la machine pneumatique perdaient leur saveur, reprit le fil de ses expériences en arrêtant dans l'eau les fluides qui sont le produit des effervescences, et en imitant ainsi, par sa distillation artificielle, les eaux minérales acidules; mais il fit encore tous ses efforts pour prouver que c'était de l'air. En 1760, Joseph Black (*voy.*), qui devint en 1766 professeur de chimie à Édimbourg, publia sur la magnésie et la chaux vive les expériences dans lesquelles il examina le prétendu air des effervescences, prouva qu'il était très absorbable par les alcalis, qu'il les neutralisait, les rendait effervescens, leur était enlevé par la chaux qu'il convertissait en craie; mais il lui conserva le nom d'air fixe, que Hales lui avait donné 30 ans auparavant, sans le distinguer, à la vérité, de l'air comme le fit Black. Les faits remarquables observés par ce dernier sur la différence de ce fluide d'avec l'air, qu'on avait pourtant confondus ensemble jusque là, firent une grande impression sur l'esprit des chimistes; ils les engagèrent à examiner attentivement les propriétés de l'air fixe. Telle fut l'origine d'une immense révolution qui a changé la face de la science en agrandissant son domaine.

En même temps que Black faisait à Édimbourg sa découverte de l'air fixe, Saluce examinait à Turin le gaz dégagé de la poudre à canon pendant son inflammation: il le comparait à celui des effervescences; il trouvait dans l'un et l'autre la propriété, si différente de celle de l'air, d'éteindre les corps en combustion; il le distinguait par plusieurs autres de ses caractères, et cependant, moins exact que Black dans ses conclusions, il le croyait encore de l'air altéré

par des substances étrangères. Immédiatement après Black, Brownrigg trouvait en Angleterre que l'eau de Pyrmont contenait, comme principe de sa propriété gazeuse et acidule, le même fluide élastique que Black avait reconnu dans les alcalis effervescens (dans la craie et la magnésie), et il liait ainsi, par un des plus heureux accords, les expériences de Venel sur les eaux spiritueuses, comme on les appelait alors, avec la découverte du célèbre professeur d'Édimbourg. Tandis que le docteur Macbride de Dublin répétait et augmentait, en 1764, les expériences de Black sur l'air fixe, tandis qu'il étendait ses vues sur les propriétés de ce nouveau gaz et qu'il en faisait une ingénieuse application à l'économie animale et à la médecine, Meyer d'Osnabruck publiait sur la chaux et les alcalis une opinion inverse de celle de Black. Il admettait dans ces matières caustiques un principe d'une ingénieuse création dont il ne prouvait pas l'existence, mais dont il appuyait la supposition par des expériences faites pour en imposer à beaucoup d'esprits. Il nommait ce principe *causticum* ou *acidum pingue*; il en supposait le passage du feu dans la chaux, dans les alcalis, les métaux, et expliquait ainsi les phénomènes de toute calcination. Cette nouvelle doctrine partagea bientôt les chimistes en deux classes: ceux qui croyaient au *causticum* de Meyer, et ceux qui admettaient l'air fixe de Black. Presque toute l'Allemagne semblait disposée à embrasser le système de l'*acidum pingue*, quoiqu'il ne fût qu'un principe imaginaire, tandis que l'air fixe était un être réel, lorsqu'en 1769 Jacquin (*voy.*), professeur de chimie à Vienne en Autriche, publia une dissertation savante et pleine de faits aussi curieux qu'exactes, où il examinait et comparait l'une et l'autre doctrine. Il fit voir que l'air fixe expliquait, par des expériences rigoureuses, la causticité des alcalis, de la chaux, l'action de celle-ci sur les premiers; qu'on le recueillait par l'action du feu pendant la calcination de la craie.

Parmi les nombreuses découvertes qui font le sujet de cet article, aucune n'a eu des résultats aussi importants que celle

de la composition de l'air atmosphérique, supposition qui n'était même jamais entrée dans l'imagination des anciens, car ils regardaient, comme nous l'apprend Lucrèce (liv. v, vers 274), l'air comme un élément ou comme le dernier principe de la matière. C'était en air que se résolvaient tous les corps qui se vaporisaient ou disparaissaient détruits par le feu ou de toute autre manière. Rey, Mayow, Hales, Cœsalpinus, Livarius, avaient émis quelques idées sur l'air; mais leurs expériences étaient insuffisantes, et ils doivent disparaître de la scène devant Schéele, Priestley, Cavendish et Lavoisier. Nous allons donc tâcher d'esquisser le tableau des principaux travaux de ces hommes illustres. La difficulté de l'entreprise nous conciliera au moins l'indulgence du lecteur.

Cavendish (*voy.*), physicien de Londres, publia en 1766 et 1767, dans les *Transactions philosophiques*, une suite d'expériences importantes qui avancèrent beaucoup la connaissance et la théorie générale des fluides élastiques. En examinant l'air fixe avec des appareils plus exacts encore que ceux de Black, il détermina ses principales différences d'avec l'air, le reconnut plus pesant que lui, insista sur son absorption par l'eau et les alcalis, prouva qu'après avoir précipité l'eau de chaux en craie il rendait ensuite celle-ci dissoluble; il en indiqua la nature acide, montra que le charbon en brûlant produisait de l'air fixe, et devint ainsi le propagateur le plus ardent de la doctrine de Black. Cavendish découvrit, de plus, deux autres espèces de fluides élastiques : l'un était le gaz acide muriatique, l'autre l'air inflammable dont il détermina plusieurs des propriétés. Ce pas immense prouva qu'il y avait plusieurs corps, tous plus ou moins différens de l'air, qui pouvaient prendre et conserver la forme aérienne, et qu'ainsi dans les expériences faites jusqu'à cette époque on avait laissé perdre, sous cette forme et sous le nom d'air, des produits dont il était important d'examiner les propriétés et de calculer les effets dans les analyses et les combinaisons.

La carrière s'ouvrit ensuite pour tous les chimistes qui furent appelés à recon-

naître ces nouveaux produits aériformes, à examiner leurs différences, leur nature et leur action sur les corps, et celle des corps divers sur eux. Bientôt les découvertes s'accumulèrent sans relâche sur ces fluides, et la chimie s'enrichit de jour en jour de nouveaux faits plus ou moins importans sur la nature, la différence et les propriétés de ces corps gazeux. Lane, chimiste anglais, découvrit en 1769 que le fer était dissoluble dans l'eau chargée d'air fixe. Smith, en comparant de nouveau, en 1772, les nouvelles propriétés de l'air fixe avec celles de l'air, insista sur les différences qui les distinguaient et essaya de classer, quoique très imparfaitement encore, différentes espèces de fluides qu'il nomma *gaz*, sans cependant renoncer encore à les croire de l'air surchargé de diverses matières étrangères, tant cette première idée, consignée dans les recherches de Hales, devait retarder les progrès des esprits dans la connaissance intime de la véritable nature de ces fluides.

Le docteur Priestley, qui avait entrepris depuis quelque temps une immense suite d'expériences et de recherches sur les gaz, qu'il désigna improprement sous le nom de différentes espèces d'*airs*, agrandit tout à coup cette carrière en multipliant nos connaissances sur les corps gazeux, en imaginant pour les recueillir, les conserver, les transvaser, les mettre en contact avec d'autres corps, des appareils plus simples qu'on n'en avait encore employé jusque là. Woolf, autre chimiste anglais, venait déjà de perfectionner singulièrement les opérations de la chimie, en ajoutant au ballon, qu'on perforait auparavant pour laisser dégager ce qu'on croyait être de l'air, des tubes qui se rendaient dans des bouteilles pleines d'eau où les gaz, les vapeurs, étaient reçus pour s'y dissoudre ou s'y condenser. Priestley (*voy.*), l'un des plus illustres physiciens qui aient contribué à la fondation des découvertes pneumatiques et qui a trouvé seul plus de fluides élastiques différens qu'il n'en avait été découvert avant lui, donna en 1772 son premier ouvrage sur les différentes espèces d'air. Il examina, dans dix sections de cet ouvrage, l'air fixe tiré de la

bière en fermentation, avec lequel il acidula l'eau comme avec celui qu'il obtenait par l'effervescence des alcalis; l'air qui a servi à la combustion des chandelles, à la respiration; celui dans lequel a été exposé un mélange de soufre et de fer; celui qui a servi à la combustion du charbon de bois, à la calcination des métaux; l'air inflammable, l'air marin (acide muriatique) et l'air nitreux. Le seul exposé de ces titres prouve que Priestley avait la double intention de déterminer ce qui arrivait à l'air de la part des corps combustibles et de tous les procédés qu'on appelait alors phlogistiquans, parce qu'on croyait qu'il se dégageait du phlogistique qui se combinait avec l'air, et de rechercher quelles étaient les différentes espèces de fluides aériformes qu'on obtenait dans les nombreuses expériences où il y avait dégagement de ces fluides. Priestley rassembla surtout les preuves que ces gaz étaient fort différens de l'air, qu'il fallait les distinguer soigneusement; et quoiqu'il continuât à les désigner par le nom d'espèces d'air, à cause de leur forme, il a bien remarqué qu'il ne fallait pas les regarder comme des dissolutions de diverses matières dans l'air.

Rouelle (voy.) le cadet en avait la même idée lorsqu'en 1773 il publia dans le *Journal de médecine* une dissertation sur l'air fixe, sur sa dissolution dans l'eau, sur sa combinaison avec le fer, sur l'air dégagé du foie de soufre que Bergman (voy.) a nommé ensuite *gaz hépatique*, et que le chimiste français dont on parle ici regarda le premier comme le minéralisateur des eaux sulfureuses. La même année 1773 est remarquable d'un côté par la fausse idée que quelques chimistes voulurent soutenir encore, qu'il ne fallait regarder que comme de l'air altéré l'air fixe et ses différentes espèces, et de l'autre côté par le prix honorable que la Société royale de Londres décernait publiquement à Priestley pour ses travaux sur les gaz.

Bergman leva tous les doutes sur la nature de l'air fixe, différente de celle de l'air, dans une dissertation savante publiée en 1773, en prouvant que cet air fixe était un véritable acide; il le dé-

signa par le nom d'*acide aérien*. Guyton-de-Morveau faisait cependant encore remarquer, en 1774, que quelques gouttes d'acide sulfureux dans une grande quantité d'eau imitaient l'eau acidulée par l'acide aérien.

Bayen (voy.) publia en 1774 de belles expériences sur la réduction des chaux métalliques sans addition de charbon; il remarqua qu'il s'en dégageait de l'air; qu'elles n'avaient pas toujours besoin de phlogistique pour se réduire, et il commença à faire sentir le peu de nécessité et les erreurs même de la théorie de Stahl. La même année Priestley fit l'importante découverte de l'air vital (oxygène) qu'il nomma *air déphlogistiqué*; il commença aussi à répandre beaucoup de lumières et de vues sur les procédés eudiométriques.

Alors les découvertes chimiques et les idées nouvelles se multiplièrent à tel point qu'il faudrait les suivre mois par mois pour en avoir une notice exacte. Berthollet (voy.), en 1776, publia des observations sur l'air, dans lesquelles il fit voir que l'acide tartreux se changeait en air fixe par le feu, que l'acide acétique donnait beaucoup d'air inflammable et d'air fixe dans sa décomposition, que l'air vital était contenu dans l'acide du nitre comme dans la chaux métallique. Bayen prouva que l'acide aérien était le minéralisateur du fer spathique. Pendant ce temps, Scheele (voy.), guidé par le génie chimique, faisait de nombreuses et brillantes découvertes en Suède. Bergman venait de trouver la conversion du sucre en acide par l'acide nitrique: Scheele prouva que c'était le même que celui qui existait dans l'oseille (acide oxalique). Il apprit à distinguer entre eux plusieurs acides végétaux, spécialement les acides citrique, le malique et le gallique; il découvrit les acides métalliques de l'arsenic, du tungstène et du molybdène; il jeta le plus grand jour sur le manganèse, trouva l'acide marin déphlogistiqué (chlore), entrevit la nature de l'alcali volatil et de l'acide prussique, et, après avoir fait une grande suite d'expériences sur l'air, la chaleur et la lumière, il essaya bientôt de donner une théorie générale de la chimie, très différente de

celle de Stahl, que Bergman adopta. Ce dernier chimiste l'éclaircit par sa *Manière de philosopher*.

Priestley continuait en Angleterre ses nombreuses recherches sur les gaz, qu'il nommait toujours espèces d'air; il trouva l'air acide spathique et l'air acide sulfureux. Le nombre et l'opposition de ces expériences embarrassaient cependant sa marche théorique à un tel point qu'il vacillait sans cesse dans ses explications. Macquer (*voy.*), sentant dès lors la nécessité de changer la théorie générale de la science, imagina de substituer la lumière au phlogistique, de la regarder comme précipitant de l'air, et de lier ainsi les nouvelles découvertes avec les anciennes et avec la doctrine de Stahl. Volta décrivit alors ses ingénieuses expériences sur l'air inflammable des marais, sur sa détonation avec l'air vital et l'air atmosphérique, sur la manière de déterminer la quantité d'air vital de l'air atmosphérique par cette détonation. Priestley découvrait dans les végétaux la propriété d'améliorer l'air gâté comme il le croyait, ou de verser réellement dans l'atmosphère de l'air vital. On trouvait l'acide méphitique ou aérien dans beaucoup de minéraux; Fontana, dans les malachites, et Laboris dans le plombspathique blanc.

Bientôt une foule de découvertes, de faits nouveaux, d'expériences curieuses, se succédèrent avec une étonnante rapidité. Les mémoires académiques, les ouvrages périodiques, les dissertations particulières suffisaient à peine pour publier toutes les nouveautés. La science occupait tous les esprits, et cependant en s'enrichissant de faits sans nombre, la théorie ne marchait qu'avec lenteur; elle semblait même se perdre et s'embarasser au milieu de cette immense acquisition. Chaque chimiste avait sa théorie particulière; on ne remarquait aucun ensemble complet, aucun rapprochement certain entre les résultats dont la multiplicité surchargeait véritablement la science. Il fallait un homme à grandes conceptions qui profitât de cet état d'incertitude et de vague pour arrêter et fixer la marche de la chimie. Une révolution était préparée de toutes parts dans les esprits; mais personne ne la guidait

encore et n'en avait dirigé ou régularisé le mouvement. Ce fut au sein de l'Académie des sciences de Paris que s'opéra le changement dans la théorie reconnu nécessaire, sous les auspices et par le génie de Lavoisier (*voy.*).

V. *Chimie pneumatique*. Quoique l'on doive à Lavoisier une suite de découvertes qui suffiraient pour le mettre au premier rang des physiciens de son siècle, c'est bien plutôt par les immenses améliorations qu'il a portées dans les expériences de la chimie, par l'exactitude des résultats qu'il en a tirés, par la force du génie qui lui a montré et ouvert une carrière nouvelle, par l'extrême et sévère précision de ses raisonnemens, et enfin par la création d'une doctrine nouvelle, fondée sur tous les faits relatifs aux fluides élastiques, que les fastes de la science consacreront son nom à la postérité. Connu dès 1768 par plusieurs recherches de physique d'une grande et précieuse exactitude, il saisit avec ardeur les nouvelles découvertes sur l'air fixe et les fluides élastiques faites en Angleterre et en Allemagne; il répéta en 1771 et 1772 toutes les expériences de Black, etc., et publia, au commencement de 1774, un premier ouvrage intitulé : *Nouvelles recherches sur l'existence d'un fluide élastique dans quelques substances, et sur les phénomènes qui résultent de son dégagement ou de sa fixation*. Il continua sans relâche ses travaux et en fit connaître le résultat dans un grand nombre de mémoires qu'il publia successivement jusqu'en 1783 et 1785, époque à laquelle il mit en quelque sorte le sceau à sa doctrine nouvelle en faisant connaître les faits relatifs à la décomposition et à la recomposition de l'eau.

Mais en même temps qu'il poursuivait toutes ces heureuses applications de sa dernière découverte capitale sur la nature de l'eau, depuis 1783 jusqu'à la fin de 1786, il crut devoir combattre de nouveau, et par des argumens d'une grande force, dans plusieurs mémoires publiés pendant cette même époque, soit les modifications apportées depuis quelques années à la doctrine de Stahl, en faisant voir qu'on admettait, contre l'opinion de ce célèbre chimiste, une foule de phlogis-

tiques différens ; soit la nouvelle théorie de Scheele (exposée dans son ouvrage *Sur l'air et sur le feu*) et de Bergman, en prouvant que leur opinion sur la prétendue union du phlogistique avec l'air vital pour former la chaleur admettait des suppositions sans nombre et des hypothèses dénuées de tout fondement et de toute preuve.

Ainsi Lavoisier, par un travail non interrompu de 15 années, par des découvertes successives, par des recherches plus exactes et plus précises que tout ce qu'on avait fait jusque là en chimie, et même par l'emploi de toutes les découvertes des autres chimistes et des physiciens de son temps sur les fluides élastiques, parcourut toutes les bases de la science, en régénéra toutes les parties, et, après avoir traité successivement de la combustion en général, de la calcination des métaux, de l'analyse de l'air, de la nature, de la formation et de la décomposition des acides, des dissolutions métalliques, de la décomposition de l'eau, de l'analyse des végétaux, de la fermentation, de la respiration, etc., objets qui embrassent toute la chimie, il établit ainsi le monument durable de la doctrine pneumatique en faisant jouer à la base de l'air vital, qu'il avait désignée par le nom d'*oxigène*, le rôle le plus important dans tous les phénomènes de la nature et de l'art.

Un aussi grand changement que celui qui a été opéré par Lavoisier, un aussi étonnant renversement d'idées et de principes ne s'est pas établi dans le monde savant sans éprouver de grandes résistances, sans exciter de graves objections. Presque tous les chimistes et les physiciens ont commencé par douter des bases de théorie proposées par leur contemporain ; tous, malgré ses expériences et ses nouveaux résultats, ont continué, depuis 1777 jusqu'en 1787, d'adopter la doctrine du phlogistique et d'en modifier seulement quelques parties à l'exemple de Macquer. Mais, après la découverte de la nature de l'eau, ceux d'entre eux qui avaient suivi avec attention la marche et les progrès de Lavoisier commencèrent à s'accorder avec lui et à penser que l'hypothèse du phlogistique, loin d'être désormais nécessaire

pour expliquer les phénomènes chimiques, devenait plus nuisible et plus propre à embarrasser la théorie.

Un de ceux qui travaillaient le plus, parmi les chimistes français, et dont les expériences se rapprochaient le plus des résultats obtenus par Lavoisier, Berthollet, après avoir découvert la véritable nature de l'acide marin prétendu déphlogistique de Schéele, de l'alcali volatil, de l'or fulminant, de l'argent fulminant, ainsi que l'influence du principe oxigène dans la décoloration des matières végétales, dans l'épaississement des huiles, etc., fut le premier qui renonça solennellement au phlogistique en 1785, et qui adopta avec ardeur les idées de Lavoisier pour toutes les explications des phénomènes qu'il continuait d'observer et de décrire dans ses nombreuses recherches.

En même temps, plusieurs géomètres et physiciens illustres de l'Académie des sciences de Paris, Condorcet, Laplace, Cousin, Monge, Coulomb, Dionis, qui suivaient avec zèle les conférences savantes tenues chez Lavoisier, étaient témoins de ses expériences et encourageaient ses efforts, se décidèrent en faveur de sa doctrine et trouvèrent sa méthode de raisonnement bien supérieure à celle qui avait été adoptée jusque là en chimie ; en sorte que cette doctrine devint bientôt celle d'une grande partie des membres de l'Académie, qui la propagèrent et la développèrent en la défendant dans toutes les occasions contre ceux qui l'attaquaient et la combattaient même avec une espèce d'acharnement.

Ce fut alors, vers la fin de 1786, que Guyton-Morveau (*voy.*), venu à Paris pour être lui-même témoin des dernières expériences de Lavoisier et de Berthollet, fut convaincu de la vérité de leur doctrine par l'exactitude et la pureté de leurs résultats expérimentaux. Au milieu de ce grand mouvement auquel il n'avait été rien moins qu'indifférent depuis plus de 10 ans, quoique jusque là il se fût contenté d'être le simple historien des deux théories qui partageaient tous les chimistes de l'Europe, Fourcroy (*voy.*) suivit l'exemple de Berthollet et de Guyton et renonça entièrement à

l'hypothèse du phlogistique, adopta dans tout son ensemble la doctrine pneumatique de Lavoisier, l'enseigna seule dans ses cours, l'inséra dans son ouvrage et dans ses dissertations. Alors se forma l'école française que les étrangers nomment antiphlogistique et dont les plus illustres physiciens de l'Europe adoptèrent bientôt ou toutes les données, ou au moins toutes les principales bases.

Rapprochés par leurs goûts, leurs opinions et leurs études, Lavoisier, Guyton, Berthollet et Fourcroy sentirent que la révolution opérée dans la chimie exigeait d'eux pour être présentée dans son ensemble et avec la clarté de principes qu'elle avait acquise, un changement dans sa nomenclature. En effet, les mots anciens, imaginés par des hommes cachés, mystérieux, crédules, enthousiastes, ou dans des siècles d'ignorance et de barbarie, ou dans des vues toutes contraires à celles d'une science méthodique, sans nul rapport, nulle cohérence entre eux, souvent puisés dans des préjugés, des erreurs ou des opinions plus ou moins ridicules, composaient un langage inintelligible, qui n'offrait à l'esprit et à l'imagination aucun rapport avec les choses ou avec les faits qu'il devait représenter. Ils sentirent qu'il était nécessaire de créer une nomenclature tout entière, de la fonder sur les vérités nouvellement découvertes, d'en écarter tout arbitraire, toute hypothèse, tout objet étranger aux connaissances chimiques. Ils donnèrent à l'*oxigène* de Lavoisier le nom d'*oxigène* pour le rapprocher du génie de la langue française; au principe inflammable de l'eau et de tous les composés combustibles végétaux, le nom d'*hydrogène*; à la base du fluide non respirable de l'atmosphère, le nom d'*azote*. Ce sont les trois seuls mots vraiment nouveaux introduits par eux dans la science.

Les acides eurent tous une terminaison semblable dans leur état analogue (on croyait alors que tout acide renfermait de l'*oxigène*); les corps unis à l'*oxigène* sans devenir acides, prirent la dénomination générale d'*oxides*. Les combinaisons des combustibles simples avec les bases terreuses alcalines et métalli-

ques reçurent aussi une terminaison identique. Ils se servirent avec un grand avantage de la simple variation dans les terminaisons des mots pour désigner des combinaisons analogues par leur nature. Les mots devinrent tous susceptibles de prendre, suivant le besoin, le caractère de substantifs, d'adjectifs ou de verbes. Les substances d'une même nature furent désignées par des mots du même genre; tous les alcalis et les corps terreux eurent des noms féminins, tous les métaux des noms masculins : ainsi ils dirent le platine, le manganèse, comme le plomb, le fer, le cuivre, le zinc, etc. Suivant ce mode de dénomination systématique la classe si nombreuse des sels devint bien plus facile à disposer régulièrement, à classer méthodiquement et à reconnaître jusque dans les espèces; en sorte que, loin de menacer de ne plus pouvoir être embrassés par la mémoire et comparés les uns aux autres, comme les noms d'hommes ou de propriétés qu'on leur avait donnés jadis semblaient le faire craindre, on reconnut bientôt que ce nouveau langage facilitait singulièrement leur étude et leur classification. Telle fut la marche qu'ils suivirent dans ce travail, et telle est la raison du titre mérité qu'elle reçut de système de nomenclature méthodique.

Un avantage inappréciable sortit en même temps tout à coup de ce travail devenu si nécessaire et si pressant. Forcés de présenter dans un seul tableau l'image d'un grand nombre de corps que la chimie commençait à connaître, les productions de la nature et de l'art furent alors classées suivant une méthode toute différente de celle qui avait été adoptée jusque là. Toutes les bases de la science furent exposées dans ce tableau, et les élèves profitèrent tellement de cette nouvelle classification des objets, fidèlement représentés et comme peints tout à la fois à leurs yeux et à leur intelligence par la nomenclature, que l'étude de la science devint aussi aisée, aussi simple, qu'elle avait été auparavant compliquée et difficile.

La doctrine pneumatique, proposée au monde savant par la réunion des chimistes français cités, fit bientôt la

plus grande sensation, et jeta le plus vif éclat chez toutes les nations où la chimie était cultivée. L'ouvrage de la nomenclature, où les bases en étaient tracées, fut promptement traduit dans toutes les langues. Pour rendre, sinon les expressions, au moins les idées françaises, on prit dans chacun des idiomes les tournures et les arrangemens particuliers exigés par le génie de chaque langue; et si la doctrine pneumatique trouva, quelques années encore après 1787, date de sa consolidation, quelques antagonistes et quelques opposans en Angleterre et en Allemagne, elle y obtint aussi de chauds partisans, d'habiles et de zélés défenseurs, en sorte qu'elle devint bientôt généralement répandue dans toute l'Europe.

En Angleterre Cavendish, Nicholson, Pearson, Tennant, etc.; à Édimbourg, Black, le chef et le Nestor de cette grande révolution chimique; en Italie Dandolo, Volta, Venturi, Spallanzani, etc.; en Allemagne Girtanner, Klaproth, Humboldt, Hermstadt, Scherer, Schmeisser, etc.; en Espagne Proust, Chabanon, Arezula; partout, en un mot, où l'on cultive notre belle science, les écoles ou n'ont plus eu d'autre théorie que la doctrine pneumatique, ou en ont adopté les principales bases; et si quelques professeurs habiles, Gren, Richter, Gœtling, etc., y ont allié encore une petite portion de la théorie ancienne du phlogistique, celle-ci ne jette plus qu'une lueur pâle, faible et recouverte, à côté de la vive lumière dont brille pour tous les bons esprits la doctrine pneumatique.

Telle est l'histoire de cette nomenclature qui persista pour ainsi dire sans altérations considérables jusque vers 1820 et qui, malgré de grandes modifications, sert encore de base au langage adopté aujourd'hui.

Nous allons maintenant reprendre à 1780 le cours de cet exposé historique des découvertes chimiques que nous avons un moment interrompu pour parler exclusivement de la nomenclature.

Bergman, en 1780, confirma la découverte du cobalt, faite par Brandt en 1733; mais ce n'est que long-temps après

que parurent d'importans travaux sur ce métal: le mémoire de Tassaert, en 1798; celui de M. Vauquelin, en 1800; de M. Thénard, en 1802; de Proust, en 1806; et de nouvelles recherches dans des temps tout-à-fait rapprochés de notre époque. Mac-Gregor examinant, en 1781, un sable noir qui se rencontre dans la vallée de Menachan, en Cornouailles, le trouva composé de fer et d'oxide d'un nouveau métal, auquel il donna le nom de *ménachine*, et quatorze ans plus tard (1795), Klaproth publia son analyse d'un minéral rouge-brunâtre, connu sous le nom de *chorl-rouge*, qu'il trouva entièrement composé de l'oxide d'un métal particulier, auquel il donna le nom de *titane*; puis, en observant, en 1797, le minéral de Mac-Gregor, il se convainquit que la ménachine et le titane étaient une seule et même substance métallique. Vauquelin et Hecht, en 1796; Lowitz, de Saint-Petersbourg, en 1798; Lampadius, en 1803, et Laugier, en 1814, ajoutèrent de nouveaux faits aux propriétés du titane, nom qui est définitivement adopté.

Dans la même année 1781, Schéele reconnut, par son analyse du minéral appelé tungsten, l'acide tungstique. Peu de temps après, deux chimistes espagnols, les frères d'Elhuyart, découvrirent le tungsten dans un minéral d'Amérique. Vauquelin, Hecht, Pearson, Klaproth, Allen, Aiken, Bucholz, M. Berzélius, ont fait ensuite d'importantes recherches sur les propriétés de ce corps. D'un autre côté Lavoisier reconnaissait l'identité du diamant avec le carbone ou charbon pur, et Priestley composait l'eau par la combustion de l'hydrogène et de l'oxigène.

En 1782, le tellure fut découvert par Muller de Reichenstein et confirmé par une nouvelle analyse que Klaproth fit du même minéral, en 1798. Le molybdène qui, précédemment, avait été soupçonné par Schéele et par Bergman, fut constaté métal particulier par Hielm; l'année suivante Gimgembre trouva l'hydrogène phosphoré, et l'année d'après Cavendish arriva, dans la série de ses travaux, à déterminer la composition de l'acide nitrique, dénomination à laquelle on

cherche à substituer aujourd'hui, à cause de ses principes constituans, le nom d'acide azotique.

Jusqu'alors on avait bien reconnu la formation de l'eau; mais, en 1785, Fourcroy, Lefèvre-Gineau, Vauquelin et Séguin en obtinrent jusqu'à un demi-litre. Ce fut cette même année que Schéele découvrit l'acide malique, et que Berthollet publia ses expériences sur les acides acéteux et acétique dont Adet, en 1798, montra l'identité; il établit de plus que ces deux acides ne différaient que par la concentration. Dabit, de Nantes, poursuivant des recherches sur le même sujet, publia une nouvelle série d'expériences, et plus tard vinrent les observations de Darracq, puis de Molle-rat, à qui on doit l'art d'extraire l'acide acétique du bois distillé. Dans la même année, Guyton-Morveau observa que la combustion du diamant a lieu quand on le plonge dans du nitre en fusion. Smithson-Tennant répéta en 1797 cette expérience; Guyton lui-même, en 1800, confirma encore que le diamant n'était que du charbon, et cette opinion reçut une nouvelle autorité des expériences faites en 1807, par Allen et Pepis, et de Davy, en 1814. Mais revenant à l'année 1785, nous dirons que c'est l'époque à laquelle Berthollet découvrit l'argent fulminant (ammoniaque d'argent), et qu'il publia des travaux beaucoup plus importants par lesquels il mettait hors de doute l'opinion de Priestley sur la composition de l'ammoniaque comme formée seulement d'azote et d'hydrogène.

En 1786, Kirwan publia des expériences sur l'hydrogène sulfuré, aujourd'hui acide sulfhydrique, que Rouelle et Schéele avaient déjà examiné. Puis les chimistes hollandais s'en occupèrent en 1792; Berthollet, en 1794; plus tard Proust, M. Berzélius, en 1807; MM. Gay-Lussac et Thénard, en 1812 (voy. ces noms).

Ce fut en 1787 que Hermann fit ses travaux sur les alliages des métaux et que Brugnatelli trouva l'acide subérique.

Le docteur Austin, étudiant l'ammoniaque, annonça, en 1788, qu'en mettant du gaz azote en contact avec du fer humecté d'eau, il se formait de l'ammo-

niaque et de l'oxide de fer, affirmation confirmée par Vauquelin. Beaucoup plus tard, Davy et M. Berzélius supposèrent qu'il entraient dans l'ammoniaque, à l'état d'oxide, un métal qu'ils nommèrent *ammonium*; mais ces conjectures ne se sont pas confirmées, et l'ammoniaque a été le premier exemple d'une base salifiable qui ne contient point d'oxigène. Les auteurs de la nomenclature chimique avaient admis, à tort, qu'un composé devait renfermer indispensablement de l'oxigène pour acquérir les propriétés acides ou oxides. Vinrent ensuite les expériences de Berthollet sur l'acide sulfureux; plus tard Fourcroy, Vauquelin et Thomson publièrent une nouvelle suite d'expériences sur cette substance.

La France, en proie à son exaltation de liberté, absorbée par la politique, perdit de vue, pour quelque temps, les travaux scientifiques. Les étrangers au contraire persistaient dans leurs recherches. Ainsi, en 1789, Klaproth découvrit la zircône et l'urane auquel il donna ce nom tiré de la planète Uranus. Les travaux faits postérieurement par Bucholz, Richter, Arfwedson ont contribué à nous en faire connaître les propriétés. A la même époque, Hyggins entrevoyait, trop confusément il est vrai, la grandeloi de réciprocity de saturation, qui semble être l'origine du système atomistique, tandis que Volta, à Pavie (1791), réfutant une fausse théorie de Galvani, découvrit cet instrument merveilleux qui porte son nom (pile de Volta), auquel la chimie doit ses plus belles découvertes et le moyen le plus rationnel de classer, d'après leur électricité, les corps qui font l'objet de son étude. Galvani avait admis une électricité animale; Volta démontra que l'action produite n'était qu'un résultat de l'électricité ordinaire dégagée par le contact de deux corps étrangers.

L'existence de la strontiane, soupçonnée en 1790 par Crawford, n'est constatée par Klaproth qu'en 1794, année dans laquelle Gadolin découvrit l'yttria. Ce serait ici la place de parler de l'essai de Kirwan sur le phlogistique et sur la constitution des acides; mais ce sont autant d'erreurs lancées contre la chimie pneumatique, erreurs que la

célébrité de leur auteur rendait plus dangereuses : aussi fallut-il la réunion des Fourcroy, des Lavoisier, des Monge et des Guyton-Morveau pour les réfuter d'une manière victorieuse. Il faut avouer cependant que ces erreurs furent utiles à la science par les analyses que faisait Kirwan pour soutenir son opinion.

Peu de temps après, la chimie perdit son plus illustre promoteur : Lavoisier tomba sous la hache révolutionnaire. Mais les fureurs populaires furent à peine apaisées en France qu'on y vit reflourir la chimie ; car tandis qu'en Hollande Bondt, Diéman, Van-Troostwick et Lauweremburg obtenaient l'hydrogène deuto-carboné ou gaz oléfiant, que Lampadius découvrait le carbone de soufre, Vauquelin, examinant de nouveau la mine de plomb rouge de Sibérie, découvrait le chrome, dans des expériences d'abord répétées et confirmées par Klaproth en 1798 ; par Gmelin en 1799, puis par le prince Moussine-Pouschkine et d'autres chimistes qui les agrandirent. Un an après, l'acide chromique, dont la combinaison avec le plomb donne la belle couleur appelée *jaune de chrome*, était trouvé. Vauquelin retirait en 1798 la glucine de l'émeraude, et Davy en Angleterre examina le premier, en 1799, le protoxide d'azote, dont la connaissance, due à Priestley, remonte à l'année 1772.

La fin du XVIII^e siècle et le commencement du XIX^e forment une période remarquable, surtout par le rôle important que l'électricité commença à jouer dans les sciences physiques, comme agent de décomposition ; car dès-lors la pile voltaïque devint un des appareils indispensables à un laboratoire de chimie. Et si la fin du XVIII^e siècle fut marquée par des faits de la plus haute importance pour la chimie, le commencement du XIX^e n'est pas moins brillant par ses nombreuses découvertes. En 1801, Priestley trouva l'oxide de carbone qui fut ensuite constaté par Cruikshank et par M. Clément. La même année l'Anglais Hatchett rencontra le columbium dans un métal envoyé de Massachusetts au muséum de Londres. Peu de temps après, Ekeberg, chimiste suédois, rencontrait, dans des minéraux appelés par lui *tan-*

talite et *ytthro-tantalite*, une substance métallique différente de toutes celles qu'on connaissait ; 8 ans après (1809), le docteur Wollaston, s'étant procuré des échantillons du minéral de Suède, démontra l'identité du columbium et du tantalite. Encore en 1801 le vanadium se montrait à Del Rio, qui lui donnait le nom d'*erythronium*. Mais de nouvelles analyses de Descotils en ayant fait rejeter l'existence par l'auteur de la découverte lui-même, il fallut que M. Sefström le retrouvât en 1830 dans un fer de Suède, et le réhabilitât, pour ainsi dire, sous le nom de *vanadium*, tiré de Vanadis, une des divinités scandinaves.

En 1803, plusieurs métaux s'offrent pour la première fois aux regards des chimistes : c'est à Smithson - Tennant qu'on doit l'osmium, qu'étudièrent d'abord Fourcroy et Vauquelin, puis Wollaston en 1805, et beaucoup plus récemment, M. Berzélius. A Wollaston lui-même s'offrirent le palladium et le rhodium, qui furent ensuite examinés par Chenevix, Vauquelin, Berzélius, Lowry. Descotils, en 1803, trouva l'iridium dont Fourcroy, Vauquelin et Tennant, en 1804, Wollaston, en 1805, et M. Berzélius dans ces derniers temps firent l'objet de leur examen. Ce dernier chimiste et Hisinger, son ami, découvrirent à Stockholm la propriété de la pile de Volta pour décomposer les sels, et les lois d'après lesquelles leurs principes se séparent. La découverte du cérium, faite en 1804 avec Hisinger, fut le premier fruit des nombreux travaux de M. Berzélius. Le chlorure de soude fut décrit pour la première fois par Thomson en 1804, et l'année suivante MM. de Humboldt et Gay-Lussac firent connaître leurs travaux sur les moyens eudiométriques, l'analyse de l'air et la quantité qui se trouve en dissolution dans l'eau. Mais l'époque la plus glorieuse pour les découvertes des corps métalliques est celle de 1807. Poursuivant de brillants travaux sur les terres et les alcalis, et découvrant le potassium à l'aide de la pile voltaïque, sir Humphry Davy (*voy.*) remporta le prix de galvanisme fondé par Napoléon à l'Institut de France. En 1807 M. Berzélius soupçonne la nature de la silice, d'où il extraira plus

tard le métal appelé *silicium*; les expériences de Lavoisier sur la combustion du diamant à l'aide d'une lentille sont répétées par Allen et Pépys; et, reprises en 1814 par Davy, elles servent à confirmer les résultats de Lavoisier. L'année 1808 est encore remarquable parce que Davy parvient à décomposer la soude et à en extraire le sodium par le même procédé qui lui procurait la base de la potasse. C'est à cette époque qu'il faut rattacher l'origine de la découverte du barium et du calcium, métaux qui se trouvent dans la baryte et la chaux, ainsi que du strontium, qui est la base du minéral appelé *strontiane*. Diverses expériences sur le phosphore conduisirent MM. Gay-Lussac et Thénard à la connaissance du proto-chlorure de phosphore. Cette même année, M. Gay-Lussac publia ses recherches sur la combinaison des gaz entre eux; l'année suivante MM. Gay-Lussac et Thénard découvrirent le bore. En 1810 M. Th. de Saussure présente à la société de physique et d'histoire naturelle de Genève l'analyse du gaz oléfiant, dont la réaction sur le chlore attirera en 1816 l'attention de MM. Colin et Robiquet. M. Ampère soupçonne l'existence du fluor ou radical de l'acide fluorique, et Humphry Davy fait reconnaître le deuto-chlorure de phosphore. Cette même année enleva à la science Fourcroy, qui lui avait rendu tant de services par ses propres travaux, par des cours publics faits pendant 25 ans, et surtout par les nombreux et illustres élèves qu'il forma: Vauquelin, Gay-Lussac, Thénard, Robiquet, etc., etc. L'année qui suivit la mort de Fourcroy (1811) ne fut pas non plus sans gloire: M. Boullay trouva la picrotoxine; MM. Gay-Lussac et Thénard démontrèrent que le chlore, découvert par Schéele en 1774 et nommé alors acide muriatique oxigéné, peut être considéré comme un corps simple. Puis, découverte de l'oxide de chlore par Davy; préparation de l'acide chlorique par M. Gay-Lussac; découverte de l'iode par M. Courtois, quoique l'existence de ce nouveau corps n'ait été annoncée à l'Institut par M. Clément qu'en 1813; chlorure d'azote mis au jour par M. Dulong; com-

mencement des travaux de M. Berzélius sur la détermination des nombres proportionnels*: tels furent les principaux faits qui recommandent cette époque. Ajoutons cependant que les travaux de M. Dulong sur le chlorure d'azote ayant été interrompus par un accident grave qu'il éprouva en le préparant, ce chimiste ne put les reprendre qu'au mois de février 1812, et que Proust, soutenant les opinions de M. Berzélius, s'élevait avec raison contre l'erreur où se trouvait Berthollet, qui croyait que le nombre des combinaisons entre les mêmes corps était indéfini.

La propriété qu'a le charbon d'absorber les gaz, antérieurement aperçue par Fontana et constatée par Morozzo, Rouppe, Noorden, à l'aide de curieuses expériences, est examinée en 1812 par M. Th. de Saussure. Le docteur John Davy publia aussi dans cette année une série d'expériences sur les combinaisons du bismuth avec l'oxigène, le chlore et le soufre. Tandis que Vauquelin et Parmentier faisaient connaître leurs travaux sur les sucres de betterave, et M. Lecocq les siens sur l'orseille, M. Robiquet analysait le kermès dont il reconnut la nature, M. Chevreul séparait l'ématine, et le carbure de soufre, trouvé par Lampadius en 1796, était constaté par Amédée Berthollet, Woodhouse, Vauquelin, M. Clément et Desormes.

Le beau travail de M. Gay-Lussac sur l'iode date de 1813; mais la propriété qu'a ce corps de colorer l'amidon en bleu ne fut trouvée qu'en 1814, par MM. Colin et Gaultier de Claubry. M. Orfila n'en signala l'action vénéneuse qu'après 1813. M. Vauquelin fit mieux connaître le rhodium et le palladium; M. Gay-Lussac mit au jour ses beaux travaux sur les sulfites sulfurés, sur les muriates de mercure et sur les phosphures alcalins. Les étrangers ne restèrent pas en arrière, et, entr'autres travaux, Lagerhielm publia ses expériences sur les oxides et sulfures de bismuth, John Davy ses observations sur les combinaisons des fluates, et M. Berzélius, après avoir donné les siennes sur les fluides animaux, recula hardiment

(*) Les premiers de ces travaux étaient imprimés en suédois depuis l'année 1810. B.

les bornes de la science en donnant naissance à sa théorie électro-chimique.

En 1814, l'osmium et l'iridium furent rencontrés par Vauquelin dans le minerai de platine, et cet illustre savant, ainsi que Davy, que MM. Gay-Lussac et Collin, exécutèrent une série d'expériences curieuses sur les iodures et autres combinaisons de l'iode; M. Gay-Lussac, mettant à nu le cyanogène ou radical de l'acide prussique, prouva que cette matière tinctoriale appelée *bleu de Prusse* n'était qu'un hydroxide. Quant à l'acide dont le cyanogène était le radical, il fut appelé depuis acide hydro-cyanique de préférence au nom d'acide prussique. Alors seulement on connut en France l'échelle des équivalens chimiques que le docteur Wollaston avait pourtant créée long-temps auparavant. M. Dalton publiait sous son nom en Angleterre ses expériences et observations sur la théorie atomistique (*voy.*), entrevue par Higgins en 1789. Nous ne devons pas omettre les travaux de M. A. Séguin sur le cinabre, l'opium et la quinine, les analyses de MM. Thomson et Darcet sur le tamtam des Chinois et sur les alliages de cuivre. Une perte bien douloureuse frappa cette année les amis des sciences, celle de Monge.

L'année 1815 ne se présente pas à nous sans découvertes : M. Davy analyse l'acide iodique; F. de Stadion, à Vienne, Davy, à Londres, étudient le deutocide de chlore. La margarine fut trouvée par M. Chevreul, à qui l'on doit depuis cette époque tant de recherches sur la chimie animale, et M. Gay-Lussac fit connaître la relation qui existe entre les volumes des gaz sous différentes pressions.

En 1816, M. Dulong obtient l'acide hypophosphoreux; l'année suivante M. Berzélius, le sélénium; M. Dussaussoy étudia l'alliage des canons et sera suivi dans ses recherches par MM. Charles, Thomson, Puymaurin, Watson, etc. La morphine est due à M. Sertuerner, 1817. Trois chimistes, MM. Stromeyer, Roloff, Hermann, annoncent presque en même temps, en 1818, la découverte du cadmium; mais les propriétés du nouveau métal n'ont été bien étudiées que par Stromeyer. M. Arfwedson, élève de

M. Berzélius, annonce l'existence d'un nouveau métal, le lithium, et de son oxide, tandis qu'en France M. Robiquet travaillait sur l'acide borique et que M. Thénard, secondé, par MM. Labillardière et Grouvelle, faisait ses expériences sur l'eau oxigénée (deutoxide d'hydrogène). Ces travaux de l'illustre professeur l'occupèrent encore dans le courant de toute l'année 1819, pendant laquelle MM. Welter et Gay-Lussac firent, de leur côté, connaître l'acide hypo-sulfurique et les hypo-sulfates; MM. Lassaigne et Feneulle, de leur côté, annonçaient la delphine, MM. Pelletier et Caventou la strychnine, qu'ils avaient d'abord appelée vauqueline. Rappelons encore que MM. Dulong et Berzélius déterminèrent avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant eux les proportions relatives des principes constituans dans l'eau, et que l'essai de M. Berzélius sur la théorie des proportions chimiques parut cette année.

En 1820, nous trouvons M. Chevreul faisant l'examen du beurre, dans lequel il remarque la présence de la *cholestérine*, de la *cétine*, de la *stéarine* et de l'*élaïne*; MM. Pelletier et Caventou indiquant la quinine, la vératrine, etc.; M. OErsted la pipérine, M. Robiquet la caféine, etc.

L'année 1822 fut remarquable par la découverte d'un nombre considérable de bases salifiables végétales. Nous ne nous arrêterons pas à l'ingénieux appareil que M. Clément-Desormes a créé sous le nom de *cascade chimique*; nous ne mentionnerons pas les travaux d'analyse ou les observations de Vauquelin, de Wollaston, de Vogel, de M. Berzélius et des autres chimistes, qui se publiaient chaque jour; mais disons qu'en 1823 M. Faraday obtenait la liquéfaction des gaz et que MM. Parkins et OErsted montraient par de nouveaux appareils la compressibilité de l'eau déjà admise par Canton; disons aussi que M. Bussy préparait l'acide sulfurique anhydre, c'est-à-dire privé d'eau, en évaporant avec précaution l'acide sulfurique de Nordhausen; et qu'en 1824 MM. Liebig et Gay-Lussac obtinrent l'acide fulminique qui, joint à l'oxide de mercure, forme la poudre fulminante qu'Howard avait découverte en traitant le mercure par l'alcool et l'acide nitrique,

et qui est aujourd'hui d'un si grand usage pour les armes à feu. M. Bussy liquéfie l'acide sulfureux en le faisant arriver, par un tube rempli de chlorure de calcium, dans un flacon entouré d'un mélange réfrigérant; il emploiera plus tard avec succès la vaporisation de cet acide pour condenser et liquéfier le chlore, l'ammoniacque, le cyanogène, et même pour solidifier ce dernier corps. MM. Payen et Chevalier présentent un procédé pour déterminer le titre réel des soufres en 1825. En Suède, M. Berzélius publia ses recherches sur l'acide fluorique; un autre savant, M. Braconnot, fit connaître l'acide pectique; M. Chevalier présenta le moyen, bien essentiel pour la médecine légale, de différencier le fer oxidé par l'eau ou bien par le sang.

En 1826, M. Balard, examinant les eaux-mères des salines situées sur les côtes de la Méditerranée, y rencontra le brome, nouvel élément qui a la plus grande analogie de mode d'action avec le chlore et l'iode. M. Dœbereiner découvrit que l'hydrogène s'enflamme à la température ordinaire, quand on le fait passer à travers un morceau d'éponge de platine. M. Mitscherlich publia ses curieux travaux sur la relation qui existe entre la forme des cristaux et leur dilatation par la chaleur. C'est aussi lui qui fit connaître le premier les corps isomorphes, c'est-à-dire qui, quoique d'une composition différente, affectent la même forme cristalline. En 1826, MM. Robiquet et Collin font de curieuses observations sur la garance; ils en extraient l'alizarine ou matière colorante. En 1827, le même M. Mitscherlich découvre l'acide sélénique, et trouve que cet acide correspond à l'acide sulfurique pour sa composition, comme l'acide sélénieux correspond à l'acide sulfureux. La même année, M. Wœhler opéra la réduction de l'alumine, de la glucyne et de l'oxide d'yttrium; ensuite, M. Bussy, celle de la magnésie par le même procédé. MM. Chevalier et Tilloy indiquèrent un moyen d'extraire avec économie l'acide citrique du suc de groseilles. En 1827, M. Th. de Saussure commença à Genève de nombreuses expériences sur la quantité d'humidité et d'acide carbonique contenus dans l'at-

mosphère pendant chaque mois de l'année, et il continua ses observations jusqu'en 1829, année pendant laquelle M. Berzélius annonça de nouveau l'existence du thorium qu'il avait rejetée, après l'avoir admise plusieurs années auparavant.

L'espace ne nous permet plus d'exposer les travaux chimiques qui ont signalé les dernières années qui viennent de s'écouler. Nous nous réserverons donc de parler dans des articles séparés des recherches de M. Dumas sur les sels de phosphore etc.; de M. Pelouze, qui démontra l'existence d'un seul oxide de phosphore, toujours rouge, et que l'oxide blanc est, non de l'oxide rouge hydraté, mais du phosphore combiné avec l'eau*. Nous aurons donc passé sous silence presque tout ce qu'ont produit MM. Stodart, Faraday, Bréant, Berthier, sur l'acier; Darcet, Kœcklin, Kersten, Berthier, Fournet, sur les alliages de zinc; Longchamp, sur le nitre et autres sujets; Pictet, Boussingault, Mariano de Riveiro, Welter, Soubeiran, Guibourt, Chevreul, Couverchel, de Saussure, Persoz, Le Canu, etc., etc.; les ingénieux travaux de M. Pelouze sur les acides végétaux; ceux de MM. Dulong et Desprez sur la respiration; les recherches physico-minéralogiques de M. Henri Rose; la nouvelle chimie organique et les mémoires de M. Raspail, les innombrables services que les travaux de M. Orfila ont rendus à la médecine légale, et toutes les applications ou tous les perfectionnements dont les arts sont redevables à la chimie.

A. DE G.

CHINCHILLA. Malgré le grand commerce qui se faisait dans la pelleterie, depuis un temps infini, de la fourrure de ce petit mammifère, on ne connaissait rien ni sur ses mœurs ni sur ses caractères. C'est seulement en 1832 qu'il parvint deux de ces animaux vivans au jardin zoologique de Londres, par l'entremise des naturalistes voyageurs, et que le Musée britannique fut enrichi d'une peau entière, y compris la tête et les pattes. Cette ignorance provenait de l'habitude qu'ont les indigènes de débarrasser la peau de la tête et des pattes. Le peu qu'on connais-

(*) Cette opinion a été réfutée par M. Rose. B.

saît, d'après le P. J. Acosta et l'abbé Molina, n'avait servi qu'à former des conjectures qu'il était impossible de réaliser. Comme on le soupçonnait auparavant, ce petit mammifère appartient à l'ordre des rongeurs; mais ce qu'on ignorait, c'est qu'il forme la liaison des familles des lièvres et des gerboises, autrefois si largement séparées. Cet animal est un peu plus petit que notre lapin de garenne, et à la première vue sa tête garnie de longues moustaches ressemble assez à celle d'un écureuil. Il a, du bout du nez à l'extrémité de sa queue, environ 14 pouces de longueur. Ses yeux sont grands, noirs et vifs, ses oreilles larges; les poils de sa queue perdent par l'usure le velouté de ceux du corps. Les pattes de derrière, qui sont plus longues que celles de devant de près de moitié, sont en partie garnies de poils courts, raides et d'un blanc d'argent; ses doigts sont au nombre de 4 en arrière et 5 en avant. Son pelage, d'un beau gris ondulé de blanc en dessus et d'un gris très clair en dessous, se compose de poils d'une finesse et d'une douceur extrêmes, mais hérissés sur le dos et non couchés comme dans les écureuils. Ainsi que ceux-ci, il se sert de ses deux pattes de devant pour manger, et bien que le plus ordinairement il s'appuie sur ses cuisses, il peut se lever et se tenir debout sur les pieds de derrière. Son humeur est généralement douce et traitable, mais il ne souffre pas toujours sans résistance qu'on le touche, et quelquefois il mord la main qui veut le caresser, s'il n'est pas en humeur de le trouver bon. Natif des vallées alpines du Chili, et conséquemment exposé aux effets de la température humide de l'atmosphère, il trouve dans sa fourrure une admirable protection. Il n'est pas certain, comme Molina l'a dit, qu'il aime la compagnie de son espèce, car à Londres, où on en avait mis deux dans une même cage, ils se livrèrent une lutte terrible, dans laquelle l'un des deux eût certainement succombé si l'on ne fût venu à son secours. De nouvelles observations pourront être faites à Paris, où la ménagerie du Jardin des Plantes possède deux chinchillas vivans. Le chinchilla vit dans des espèces de terriers qu'il creuse au milieu des

champs, dans les provinces septentrionales du Chili et du Pérou, et se nourrit de racines de plantes bulbeuses qui croissent abondamment dans ces lieux. Il produit 5 ou 6 petits deux fois par an. Il est très pusillanime, ce que sembleraient annoncer ses larges oreilles. Il est excessivement propre et ne communique aucune odeur. Les anciens Péruviens étaient parvenus à tisser son poil et à en faire de belles couvertures. La chasse des chinchillas se fait avec des chiens dressés à les prendre sans déchirer leur robe et en les relançant dans leur terrier. Leur chair est bonne à manger. On envoie leurs fourrures à Santiago et à Valparaiso, d'où on les exporte pour l'Europe; mais dans ce moment-ci la chasse en est défendue, car la race est presque totalement détruite et disparaîtrait infailliblement sans cette mesure. V. B.

CHINE *. 1^o *Géographie et statistique*. Cette vaste région asiatique, appelée en chinois *Tath-Ching-Koun* (le céleste empire), confine au nord avec la Sibérie, au nord-ouest avec la Tartarie indépendante, à l'ouest avec l'Indoustan, et au sud avec les empires d'Annam et des Birmans; à l'est et au sud-est ses côtes sont baignées par l'Océan-Pacifique. L'étendue des côtes est d'environ 400 milles géographiques, et tout le pays s'étend entre les 18° 37' et 41° 35' de lat. N., et entre 120° 55', et 140° 10' de long. E. L'empire chinois contient, dit-on, une superficie totale d'environ 650,000 lieues carrées de France (ce qui serait presque la cinquième partie de toute la

(*) Cet article devait nous être fourni par feu M. Klaproth, qui avait déjà réuni tous ses matériaux pour ce travail, lorsqu'il fut surpris par la maladie à laquelle il vint de succomber (août 1835). A son défaut, désespérant de pouvoir remplacer convenablement, dans une branche encore peu cultivée par les érudits, l'ami et l'émule d'Abel Rémusat, nous lui aurions cherché un successeur en Angleterre ou en Allemagne, si le temps nous avait laissé pour cela la latitude nécessaire. L'article qu'on va lire n'est pas original: il a été tiré en partie de la 7^e édition de l'*Encyclopædia Britannica*, dont la plupart des articles inspirent une juste confiance, en partie du *Conversations-Lexikon*, et enfin de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, où M. Schott a traité de la Chine avec beaucoup d'étendue. Nous avons cherché ainsi, autant qu'il nous était possible, à remplir la lacune que laissait dans nos colonnes la perte d'un collaborateur si distingué. J. H. S.

terre habitable), et comprend : 1^o la Chine proprement dite; 2^o les pays incorporés, savoir : la Mandchourie, la Mongolie et la petite Boukharie; 3^o les pays tributaires qui sont : le Tibet, le Kaoli et les îles de Lieu-Kieu. La Chine a de hautes montagnes, surtout du côté de l'ouest où les chaînes de l'Asie centrale étendent leurs ramifications; une autre chaîne sépare la Chine de l'Annam et s'étend dans le pays des Birmans. Les principaux fleuves sont le Hoang-ho ou fleuve jaune, qui prend sa source dans plusieurs lacs du plateau central, et le Takiang-Yandsou, c'est-à-dire le grand fleuve, dont le cours, d'abord embarrassé par des rochers, traverse ensuite paisiblement toute la vaste étendue jusqu'à l'Océan-Pacifique. D'autres l'appellent Yantsé-Kiang, ce qui signifie, disent-ils, fleuve bleu. Il y a aussi dans le pays un grand nombre de lacs, dont plusieurs lacs salans, et les canaux achèvent de rendre les communications intérieures très faciles; on en compte, dit-on, 350. Le climat est plutôt chaud que froid; l'hiver est sec, l'été pluvieux; du reste l'état de la température varie suivant la situation géographique.

Les principales productions du terroir sont le riz, le thé et le bambou; le midi est particulièrement riche en arbres tels que le palmier, le cannellier, le cocotier, le cèdre, l'érable, le cyprès, le pin, le mûrier, etc. Il produit aussi la canne à sucre, du coton, du tabac, du poivre, du bétel et plusieurs espèces de capsicum, etc. Les grands animaux indigènes ou naturalisés en Chine sont l'éléphant, le rhinocéros, la vache de Tatarie, le tapir, le buffle, l'ours, le tigre, le léopard, la panthère, le musc. Parmi les oiseaux indigènes on remarque le faisan doré, le faisan d'argent et le paon; dans l'île de Formose il y a des oiseaux de paradis. Les poissons dorés, transplantés depuis long-temps en France, sont originaires de la Chine.

Les productions de ce pays suffisent à presque tous les besoins de son immense population : aussi ne tire-t-il de l'étranger que de petites quantités de draps fins, de métaux, de fourrures et de coton. On a donné trop d'éloges à l'état de l'agriculture en Chine, qui réellement est fort peu avancé. Il n'y a pas de gran-

des fermes; peu de familles labourent plus de terre qu'il n'en est nécessaire pour leur subsistance et pour acquitter les impôts en nature. Dans la plus grande partie du pays on ne connaît d'autres instrumens aratoires que la bêche, la houe et une espèce de charrue si imparfaite qu'elle mérite à peine ce nom. Le règne minéral offre de l'or et de l'argent, mais qu'on exploite peu et dont on ne fait pas usage pour la monnaie; il fournit aussi du cuivre, du mercure, de l'étain, de l'arsenic, du marbre, de la terre de porcelaine, etc.

L'étranger qui, pour la première fois, met le pied en Chine, est surpris de trouver un pays où rien ne ressemble à ce qu'il a vu auparavant. Sur la longue ligne de navigation intérieure qu'il suivra pour se rendre de Canton à Péking, il verra toutes les variétés de terrain possibles, mais en grand, et se perdant pour ainsi dire dans l'immensité du pays. Cependant, partout où il se trouve, soit qu'il parcoure les plaines immenses de Petcheli et Chantoung, fertiles en coton, en grains et en légumes, soit qu'il visite le terrain si accidenté de Kiang-nan riche en fruits de toute espèce et couvert d'établissements industriels, soit qu'il s'enfonce dans les montagnes arides du nord, soit enfin qu'il descende dans les belles vallées de Quang-Tung, partout il retrouvera ce qu'on pourrait appeler le trait caractéristique de l'empire, savoir : une population excessive, plus forte que celle de la France et de l'Allemagne.

Cette suite non interrompue de grandes villes et de villages entourés de hautes murailles, ornés de pagodes et de tours magnifiques; ces larges rivières unies par des canaux artificiels, les uns et les autres couverts de barques pleines de voyageurs et de marchandises, offrent aux regards de l'étranger un tableau animé de l'activité, du commerce et de l'industrie des Chinois. Il sera étonné de trouver que même les moindres îlots des lacs et des rivières se parent de beaux villages et de maisons de plaisance. Il ne verra pas sans surprise, dans ces contrées du fond de l'Asie, des voitures mues par le ve et des barques marchant au moyen de roues comme des bateaux à vapeur.

reconnaitra dans la plus humble cabane le même plan, les mêmes formes de construction que dans le palais du vice-roi.

Si par hasard il parvient à entrer dans une des grandes villes, comme Péking, Nanking ou Hang-Tchéou, il pourra, en voyant les petites maisons basses à toiture en forme de tentes, le grand nombre de mâts et de pieux surmontés de drapeaux, de pavillons et de flammes, se croire au milieu d'un vaste camp. L'éclat des dorures et des vives couleurs dont les façades des boutiques sont ornées; les lanternes en corne, en mousseline et en papier également peintes de brillantes couleurs; les masses d'hommes qui se meuvent en tous sens dans les rues (on n'y voit guère de femmes); les cris des marchands, la forme bizarre de leurs enseignes, où on lit souvent ces mots : *Ici on ne trompe pas*; le bruit confus des chaudronniers, forgerons, savetiers et autres industriels en plein vent ou à ateliers portatifs; les processions d'hommes conduisant une mariée chez son époux, aux sons d'une musique bruyante, ou portant à sa dernière demeure un ami, un parent, en poussant des lamentations et des gémissemens; les longs éclats de rire et les battemens de mains que provoquent les comédiens, musiciens, saltimbanques et charlatans de toute espèce qu'on rencontre à chaque pas; les magistrats et autres fonctionnaires publics qui marchent gravement, suivis de leur escorte ou de leurs esclaves portant des drapeaux, des ombrelles, des lanternes peintes ou autres insignes bizarres de leur rang et de leur emploi : tout cela lui offrira le spectacle le plus nouveau et le plus fantasque dont l'imagination reste frappée, mais qu'elle reproduirait difficilement dans son ensemble.

La Chine proprement dite, qui peut avoir environ 220,000 lieues carrées, est divisée en 18 ou 19 provinces; elle compte 1572 villes, dont 183 sont du premier rang (*fou*), 225 de deuxième rang (*tcheou*) et les autres 1164 du troisième rang (*hiang*).

Quant au nombre des habitans de ce vaste empire, les auteurs sont loin d'être d'accord. Les différences qu'il y a entre

leurs indications proviennent en partie de ce que beaucoup d'entre eux ont pris pour complets des recensemens qui ne comprenaient pas toutes les classes de la société, et en partie de ce que leurs estimations ne se rapportaient pas à la même époque. On croit assez généralement que la population de la Chine s'élève à 170 millions d'individus, et celle de tout l'empire à 300 millions; ces chiffres, d'après le témoignage de personnes qui ont récemment visité le pays, sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Voici un tableau des provinces donné par *l'Asiatic Journal*, mais auquel nous avons fait quelques modifications, d'après d'autres sources.

1° Provinces du nord :

	habitans.
Pétyli ou Tchyli, capitale Péking (<i>voy.</i>).....	27,990,871
Chansi, capitale Tayiouân....	14,004,210
Chantoung, cap. Dsinan.....	28,958,764

2° Provinces occidentales :

Chensi, cap. Singan.....	10,207,256
Setchoûan ou Choutchouan, cap. Tchingtou.....	21,435,678
Kouei-Tcheou, cap. Koueiang.	942,003
Yunnan, cap. Yunnan.....	5,561,320

3° Provinces du sud :

Koangsi, cap. Koueilin.....	7,313,895
Koang-Toung, cap. <i>id.</i> (<i>voy.</i> CANTON).....	19,174,036
Foukian, cap. Foutcheou.....	14,777,410

4° Provinces centrales et orientales :

Kingsou ou Kiangnan, cap. Nanking (<i>voy.</i>).....	37,843,501
Kiangsi, cap. Nantchang....	30,426,999
Hounan, cap. Khaifung.....	18,652,507
Tche-Kiang, cap. Handchou..	26,256,784

Le total serait de..... 263,545,228

Le même recueil ajoute encore les provinces suivantes :

Gan-voui.....	34,168,059
Houpe.....	27,370,098
Kansou.....	15,193,125
Koueitcheou.....	942,003
Ching-King.....	307,781

La somme de 341,486,294 hab. donnerait ainsi l'état de la population chi-

noise en 1815, mais d'une manière que nous regardons comme peu certaine. Dans d'autres descriptions de l'empire chinois, par exemple dans celle de M. Schott (*Encyclopédie allemande d'Erseh et Gruber*, t. XXI) on n'indique que 16 provinces. M. Abel-Rémusat, qui en nomme 19, leur donne des noms un peu différens.

La plupart des auteurs font descendre les Chinois des Tatars. Il est évident que ces deux peuples sont de la même race, et qu'il y a une grande analogie entre leurs traditions mythologiques et même entre leurs mœurs actuelles, de sorte que la seule question qui reste à résoudre paraît être celle de savoir si des Tatars, quittant leurs montagnes stériles et couvertes de glace, sont venus s'établir dans les plaines fertiles et sous le climat tempéré de la Chine, ou si des Chinois, forcés d'émigrer par un excès de population, sont allés s'établir dans la Tatarie. La première hypothèse paraît la plus probable.

Partout dans le vaste empire de la Chine, malgré la grande variété de ses climats, le caractère moral du peuple est aussi identique et aussi invariable que les lois et les coutumes qui l'ont formé. Telle est la force des anciens usages et la crainte de toute innovation que, dans les cas extraordinaires, le Chinois ne se demande jamais ce qu'il doit faire, mais ce que Chun et Yao ont fait en pareille occasion, il y a quatre mille ans. Ce culte de l'usage se remarque aussi dans leurs maisons, leurs meubles et jusque dans la forme de leurs habits, qui sont encore les mêmes que dans l'antiquité la plus reculée : aussi un missionnaire français a-t-il pu dire : « Parcourez l'empire de la Chine; tout vous semblera fondu dans le même creuset et façonné par le même moule. »

Les Chinois sont en général de taille moyenne; on ne trouve parmi eux que très peu d'hommes grands, et encore moins de nains. Ils ont le teint jaune, la tête de forme conique et la figure triangulaire; leurs sourcils sont placés très haut et forment presque une ligne droite; la racine du nez est large, et la mâchoire supérieure fait saillie sur l'inférieure; la plu-

part n'ont point de poils sur le corps et les hommes n'ont que très peu de barbe. Linné, dans son *Système de la nature*, place les Chinois dans la catégorie des hommes monstrueux (*homines monstrosi*).

Le peuple chinois est officiellement divisé en quatre classes, qui sont : 1^o les lettrés ou la noblesse, 2^o les agriculteurs, 3^o les industriels, et 4^o les commerçans.

La classe des lettrés (*voy. MANDARINS*) comprend tous les employés civils supérieurs et inférieurs, qui sont au nombre d'environ 100,000; les gens de lettres qui ont pris leurs degrés et aspirent aux fonctions publiques, s'élèvent au chiffre énorme de 500,000; les officiers militaires, à celui de 75,000, ce qui forme un total d'environ 675,000 nobles. De la masse qui forme les trois autres classes, les deux tiers se livrent à l'agriculture et à la pêche, et le reste se compose de manufacturiers, de négocians, de boutiquiers et de mariniers. L'agriculture est celui des travaux industriels qui a toujours été le plus encouragé par le gouvernement, et l'on sait qu'une fois par an l'empereur lui-même conduit solennellement la charrue et ouvre un sillon, pour prêcher d'exemple à son peuple. Les charges qui pèsent sur le laboureur sont plus légères que partout ailleurs et consistent seulement en un dixième du produit net de la terre. Le souverain étant considéré comme le propriétaire unique de tout le territoire de l'empire, il n'y a pas parmi ses sujets de propriétaires fonciers proprement dits, mais seulement des usufruitiers; cependant quiconque est en possession d'une terre peut être sûr de la conserver aussi long-temps qu'il remplira les conditions auxquelles elle lui a été concédée. Comme il n'existe pas en Chine des effets publics et que le commerce n'offre pas de bien grandes garanties aux capitalistes, l'achat de terres est regardé comme le meilleur placement; cependant il n'y a que très peu de grands propriétaires. Les héritiers d'une terre sont tenus de la partager suivant de certaines proportions. Si un propriétaire néglige, aux époques prescrites, de faire enregistrer sa terre et de se déclarer responsable de l'impôt

foncier, elle est confisquée sur-le-champ au profit de l'état. Si un terrain cultivable reste inculte par suite de l'incapacité du propriétaire, le gouvernement en accorde la jouissance à un autre qui, dans ce cas, est tenu de payer l'impôt de ce terrain jusqu'à ce que le propriétaire l'ait racheté.

La Chine, par sa situation, son climat et ses productions, est plus propre qu'aucun autre pays à faire un commerce étendu, mais la population ne sait pas tirer parti de cet avantage. L'excellente distribution de ses nombreuses rivières, qui sont multipliées par des canaux artificiels, offre des communications par eau presque non interrompues entre toutes les parties du *céleste* empire. Cependant on n'y fait encore qu'un commerce d'échanges; car il n'existe d'autre numéraire qu'une petite monnaie de billon de la valeur d'environ cinq sixièmes d'un centime de France. Aucun système de crédit n'est établi entre les négocians des différentes villes, et la lettre de change est chose inconnue.

Le commerce avec l'extérieur est systématiquement entravé. Le sol étendu et fertile de la Chine fournit à ses habitans les productions de toutes les autres contrées du monde, et ainsi tout ce qu'il faut pour satisfaire leurs besoins et leur luxe, de sorte qu'ils peuvent à la rigueur se passer du commerce d'importation. Satisfaits de cette grande abondance des dons de la nature, imbus des préjugés du despotisme et se méfiant des étrangers, ils croient faire une grande faveur à ceux-ci en ouvrant un port à leur commerce. Cependant il existe maintenant des relations entre la Chine et le Japon, les îles Philippines, Java, Sumatra, Timor, et Bornéo, où un grand nombre de Chinois se sont établis et se livrent au commerce, à l'agriculture et aux arts mécaniques. Mais bien que des Chinois se soient répandus dans presque toutes les contrées de l'Asie orientale et même dans plusieurs îles de la Polynésie, il n'arrive pas en Chine de navire de ces pays, si l'on excepte une douzaine de petits bâtimens du Japon et autant de la Cochinchine. « Depuis Canton, dit lord

Macartney, jusqu'à Ten-chou-fo, situé à l'entrée du golfe de Pe-tchi-li (pour ne rien dire du pays situé à l'intérieur de ce golfe), il y a une étendue de côtes de près de 2,000 milles anglais, découpée en innombrables ports tous sûrs, et la plupart assez profonds pour pouvoir recevoir les plus grands navires de l'Europe. A chaque crique ou havre il y a une ville, et les nombreux habitans de toute la côte sont en partie des marchands, en partie des pêcheurs, que leurs occupations ont accoutumés à la mer et familiarisés avec la navigation. » Et malgré ces avantages, tout commerce par navires étrangers leur est interdit, de sorte qu'ils sont obligés d'aller chercher eux-mêmes les marchandises qu'ils désirent importer. Dans tout le vaste empire de la Chine, il n'y a que deux points où les indigènes communiquent avec les étrangers, savoir, à Kiakhta (*voy.*) avec les Russes, et à Canton (*voy.*) avec les autres peuples. Dans la première de ces villes, les communications sont limitées à un certain nombre de personnes désignées par le gouvernement; à Canton elles n'ont lieu qu'avec les commerçans spécialement autorisés par l'empereur et sous la direction des autorités locales.

Le gouvernement de la Chine est monarchique et absolu. L'empereur passe pour être fils du ciel et seul souverain du monde, car les souverains des autres régions de la terre sont regardés comme étant ses vassaux. Il ne peut avoir qu'une femme légitime partageant son rang suprême; ses autres femmes sont ordinairement au nombre de trois; on les qualifie de reines (*fuschines*). L'empereur choisit son successeur indistinctement parmi ses fils légitimes; sa résidence est à Péking, capitale de l'empire, mais en été il séjourne à Dchê-Hol, situé dans le haut pays, en dehors de la grande muraille. Le pouvoir impérial se compose essentiellement de deux branches: en vertu de sa qualité de pontife, l'empereur est l'unique médiateur entre son peuple et le ciel, et lui seul peut officier dans les grandes fêtes, lorsqu'on veut apaiser la divinité par des sacrifices. A lui seul aussi revient l'honneur de la

prospérité dont le pays jouit; mais en revanche les Chinois voient dans les calamités publiques, la conséquence de quelque mauvaise action qu'il aura faite, de quelque tort ou de quelque manquement de sa part. Dominé lui-même par cette idée, il prend dans les troubles, les famines, les tremblemens de terre ou les inondations, les dehors de la plus grande humilité; il échange ses riches vêtemens contre des habits plus simples, dégarnit son palais de ses principaux ornemens et suspend tous les amusemens de la cour. L'autorité paternelle, celle qui appartient au père et à la mère, forme la seconde branche du pouvoir impérial, et à cet égard il est relativement à ses sujets ce que le ciel est par rapport à lui. Ses ministres exécutent sa volonté, et sont regardés comme placés entre lui et la nation, de la même manière que des êtres intermédiaires exécutent sur la terre les décrets de la divinité. Tout pouvoir, tous honneurs, toutes dignités émanent de l'empereur et peuvent être révoqués par lui selon son bon plaisir; en un mot il est au-dessus de la loi.

Quant aux principes du gouvernement, ils sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a 4,000 ans, lorsqu'ils présidaient à la vie pastorale des tribus de la plaine de Chen-si; car, de tous les gouvernemens dont l'histoire du monde nous a conservé le souvenir, aucun n'a eu la même stabilité que celui de la Chine. On a pu ajouter à la machine gouvernementale quelques rouages nouveaux; elle a pu être arrêtée, ou endommagée seulement, dans l'une ou l'autre de ses parties; mais elle a toujours été ramenée dans la même ornière, sans subir aucune modification essentielle. Des insurrections, des révolutions et des invasions ont sans doute quelquefois précipité du trône des familles anciennes et les ont remplacées par d'autres; mais ce n'étaient là que des événemens accidentels, peu durables, et qui ont bientôt cédé la place aux usages antiques. Ce sont en effet ceux-ci qui constituent la seule règle de conduite pour le souverain et les seules bornes au pouvoir dont il est investi. Si l'em-

pereur n'écoute jamais la voix du peuple, il respecte néanmoins au plus haut degré l'opinion publique, et cherche à l'influencer au moyen de la *Gazette de Peking*, feuille qui paraît tous les jours, et qui, envoyée dans toutes les provinces, est lue dans tous les lieux publics. C'est par elle qu'on apprend en Chine tous les actes du souverain, même les plus insignifiants : ainsi ce journal raconte avec une exactitude scrupuleuse si le souverain a bien ou mal passé la nuit, s'il a jeûné ou quels alimens il a pris, s'il a décerné des récompenses, infligé des punitions, etc. On y trouve aussi tous les arrêts de mort rendus par les tribunaux, et un extrait de la procédure qui les a précédés.

L'un des premiers principes gouvernementaux en Chine tend à élever l'empereur au-dessus du commun des hommes, à le placer dans une sphère où il se trouve à une si grande distance du peuple qu'il n'est pas possible d'y atteindre; et les Chinois ne l'appellent pas seulement fils du ciel, mais ils croient qu'il l'est réellement. Ils adorent sa personne, plient les genoux devant lui, font des offrandes à son image et à son trône, etc. Si l'empereur se montre en public, deux mille gardes-du-corps, portant des haches, des chaînes et autres emblèmes du despotisme oriental, l'enveloppent de toutes parts.

L'autorité paternelle, absolue dans la personne du souverain à l'égard de tous ses sujets, ne l'est pas moins au sein des familles et forme la base de la législation chinoise. Dans les familles, le père exerce son pouvoir jusqu'au dernier moment de sa vie, sans égard pour l'âge des enfans. Toute bonne action faite par ces derniers est attribuée à l'éducation qu'ils ont reçue du père, tandis qu'ils restent seuls responsables de toutes les fautes qu'ils auront commises. Les mauvais traitemens qu'ils essuieraient de leur père, ne dispenseraient jamais les enfans de la plus parfaite obéissance envers lui. L'effet immédiat de cette morale est d'introduire l'esclavage à tous les étages de la société et de créer un système de tyrannie qui l'enveloppe comme un réseau, depuis le chef de l'état jusqu'au dernier paysan.

L'administration centrale est compo-

sée de six départemens, dirigés chacun par un président. Ces six présidens et les princes du sang forment un conseil qu'on pourrait appeler le conseil d'état. Chaque département fait continuellement voyager dans toutes les parties de la Chine des personnes chargées de s'enquérir de tout et de lui transmettre les renseignemens dont il a besoin. Les résultats de ces travaux sont soumis à l'empereur par celui des présidens qu'il a choisi pour son ministre et conseiller intime.

Sous le rapport des lois pénales, on a, non sans raison, comparé la Chine à une vaste école d'enfans, dirigée par des maîtres toujours armés de leur férule; cette férule est le bambou dont les magistrats font le plus fréquent usage. Les coups de bâton sont, chez les Chinois, le grand moyen de correction et l'accessoire obligé des peines plus graves. Le grand nombre et la sévérité des punitions corporelles que les lois ordonnent auraient lieu de nous surprendre si on ne savait pas que les tribunaux admettent une foule de circonstances atténuantes et d'exceptions qui ôtent à ces lois le caractère de barbarie qu'elles portent. Il en est de même de la peine de mort, qui est prescrite pour des délits fort peu graves, mais dont l'exécution est si rare que le nombre des personnes qui la subissent ne s'élève qu'à environ 1300 par an, c'est-à-dire seulement 1 individu sur 108,000 de la population totale. La bastonnade elle-même n'est pas infligée rigoureusement : on réduit généralement dix coups à quatre, et dans beaucoup de circonstances le condamné peut même se libérer de cette peine en payant une amende. On se sert pour la bastonnade de bambous de deux espèces qui diffèrent par leurs dimensions et leur poids. Les autres instrumens de supplice et de contrainte sont le *cangue* (collier en bois pesant ordinairement 33 livres), les menottes et des chaînes en fer. On emploie différentes espèces de tortures pour arracher des aveux aux accusés; mais il est défendu de mettre à la question les personnes appartenant aux huit classes privilégiées, celles qui sont âgées de plus de 70 ans ou de moins de 15, et celles qui ont des maladies ou infirmités permanentes.

Les conditions qu'il faut remplir pour être admis dans l'une des classes privilégiées sont les suivantes : être issu du sang impérial, ou allié à la famille du souverain, ou être en général d'une naissance distinguée; avoir de longs services ou des actions d'éclat à invoquer; posséder des connaissances extraordinaires ou de grands talens, ou un zèle parfait et une assiduité particulière. Le principal privilège de ces classes consiste en ce que ceux qui les composent ne peuvent être poursuivis par la justice qu'en vertu d'un ordre exprès de l'empereur.

Outre la peine de la bastonnade avec le grand et le petit bambou, on prononce celle du bannissement temporaire ou à perpétuité, accompagné de cent coups de bambou, et la peine de mort, soit par la strangulation, soit par le glaive.

Dans le code chinois, on qualifie de trahison : la *rébellion* ou l'attentat contre l'économie divine établie sur la terre; la *déloyauté* ou la tentative de détruire les palais impériaux, les temples et les tombeaux; la *désertion* à l'étranger; le *parricide*; le *massacre*, c'est-à-dire l'assassinat de trois ou plusieurs membres d'une même famille; le *sacrilège* ou vol des choses sacrées, ou d'objets dont l'empereur fait un usage immédiat; l'*impiété*, qui est le manque de respect envers son père ou sa mère; la *discorde domestique*, c'est-à-dire l'adultère et le concubinage entre proches parens; l'*insurrection* contre les magistrats; l'*inceste* ou commerce entre parens au degré où la loi défend le mariage. Dans les cas où la peine capitale a été prononcée pour un de ces crimes, le condamné ne peut être gracié entièrement. Une loi inflige la peine capitale à l'esclave qui frappe son maître, au fils qui frappe son père, sa mère, son grand-père ou sa grand-mère; à la femme qui frappe les parens ascendans de son mari. Mais si un père, une mère, un grand-père ou une grand-mère châtie son enfant ou petit-enfant pour désobéissance, de manière qu'il en meure, ils ne sont punis que de cent coups de bambou qui, comme il a été dit, sont commués en quarante; s'ils sont convaincus d'avoir tué à dessein l'enfant désobéissant, leur peine est de soixante coups de bambou ou d'un

an de bannissement. Les père et mère peuvent vendre leurs enfans à qui que ce soit, excepté à des comédiens ambulans et à des magiciens. La loi punit encore de mort toute personne qui offense de paroles son père, sa mère, son grand-père ou sa grand'mère du côté paternel, et tout esclave qui offense de cette manière son maître; mais seulement dans le cas où la partie offensée a entendu elle-même les propos injurieux et en porte plainte elle-même. L'adultère, la séduction et le rapt sont punis plus ou moins sévèrement selon le rang des personnes offensées; en général, les lois infligent, pour les liaisons criminelles, des peines plus fortes à la femme qu'à l'homme, à l'esclave qu'à une personne libre. Dans tous les cas d'homicide, le principal auteur du crime est condamné à la décapitation, ses complices de fait à la strangulation, et ses complices d'intention à cent coups de bambou et au bannissement perpétuel. Ceux qui assassinent avec l'intention de voler sont condamnés, ainsi que leurs complices, à la décapitation. Le parricide emporte la peine de mort par une exécution lente et douloureuse pour tous ceux qui y ont participé directement ou indirectement; la tentative de parricide non suivie d'effet est punie de la décapitation. Le mari qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère peut la tuer, elle et son complice; il est aussi permis de tuer toute personne volant dans une maison; mais dans les deux cas on commettrait un meurtre si l'on ôtait la vie aux coupables après leur arrestation. Les arrêts de la justice criminelle sont exécutés en automne, et tous le même jour, dans toutes les parties de l'empire.

Quant aux revenus de l'empire, les éléments nous manquent pour en pouvoir fixer au juste le montant. D'après un article de l'Encyclopédie chinoise (*Tai-Tsing-Tche*), il paraît que ces revenus s'élèvent à environ 300 millions de francs par an; mais il n'y est pas dit si les impôts perçus en nature sont ou non compris dans cette somme. Quoi qu'il en soit, nous ferons observer que 300 millions de francs doivent suffire à tous les besoins d'un pays où l'argent a, au moins, une valeur triple de celle qu'il a en France,

et où les employés de l'état sont payés si mesquinement qu'ils sont obligés de recourir à des exactions pour vivre. La plus forte partie des revenus provient d'un impôt de dix pour cent sur les productions du sol; un droit sur le sel rapporte à peu près une somme égale au quart de cet impôt; les douanes et quelques autres taxes ne sont pas moins productives. Les impositions sur les grains, la soie, le coton et les fabriques, sont acquittées en nature, et les marchandises ainsi fournies aux magasins du fisc sont ensuite, selon leur nature, employées pour les besoins de l'armée et données en paiement aux fonctionnaires publics. Au reste, dans les circonstances urgentes, le gouvernement de la Chine n'a jamais hésité à recourir à des emprunts forcés non remboursables et à la capitation, impôt odieux parce qu'il n'est pas réparti en proportion de la fortune des contribuables. Les trésors immenses qu'on dit avoir été amassés dans la Tatarie par la dynastie régnante n'existent que dans l'imagination des crédules.

Trois cultes différens règnent dans la Chine et jouissent de droits égaux. Le premier est le culte national ou l'ancienne religion de la Chine, qui a été rétablie par Confucius (*voy. KONG-FOUTSSE*). Cette religion reconnaît un Être suprême; elle a des temples, mais point de prêtres; l'empereur seul, en sa qualité de pontife, remplit les devoirs religieux pour tout le peuple, et il se prépare aux actes du culte par des jeûnes, des abstinences et des œuvres de charité envers ses sujets. C'est aux équinoxes qu'ont lieu les grands sacrifices, et pendant cette cérémonie toutes les affaires et tous les amusemens sont suspendus dans la capitale. Les premiers devoirs de cette religion sont la piété filiale, le respect pour la vieillesse et le culte des morts. Chaque famille d'un rang élevé et qui n'est pas sans fortune fait construire un petit temple en la mémoire de ses ancêtres, et toute personne, pour peu qu'elle soit dévote, visite les tombeaux de ses parens au moins une fois par an. Les Chinois ont l'habitude de retirer les cercueils de leurs parens et de leurs amis du lieu où ils sont enterrés, si ce lieu est devenu

humide ou malpropre : aussi voit-on partout en Chine des bières placées sur la surface de la terre parce que ceux dont elles renferment les parens n'ont pu trouver une place convenable pour y construire un tombeau. Beaucoup de Chinois ont chez eux leur propre cercueil ; ils l'essaient souvent et contemplent philosophiquement cette étroite maison destinée à recevoir leur dépouille mortelle.

Le deuxième culte est celui de Tao-tsé ou de la *raison primitive*, dont le premier auteur est le philosophe Lao-Tseu (*voy.*), qui vivait environ 600 ans avant notre ère. Dans son origine, cette religion reconnaissait la raison comme Être suprême et prescrivait l'amour du prochain et la modération dans les passions ; mais dans les temps modernes elle a dégénéré en une espèce de polythéisme. Les prêtres et les prêtresses de Tao-tsé vivent dans le célibat, s'occupant de magie et d'astrologie.

Le troisième culte est celui de Bouddha (appelé en chinois *fo-tho*, ou par abréviation *fo*), qui a été importé de l'Inde vers l'an 70 après J.-C. (*voy.* BOUTHISME). Les doctrines des bouddhistes ressemblent beaucoup à celles des pythagoriciens ; ils croient en la métempsyose, et pour cette raison ils s'abstiennent de tuer les êtres vivans et ne prennent aucune nourriture animale. Ils ont un grand nombre de temples et de couvens remplis d'imagessacrées, dont chacune passe pour exercer sur eux des influences particulières. Leurs prêtres gardent le célibat.

Indépendamment de ces cultes les Chinois de toutes les classes se livrent à des superstitions absurdes : ils croient qu'il existe de bons et de mauvais génies, dont les uns protègent les hommes tandis que les autres les persécutent ; ils adorent des divinités tutélaires des fleuves, des montagnes, des portes, des maisons, des foyers, etc. ; les offrandes qu'ils leur font consistent ordinairement en vin et en thé.

Les sciences sont encore dans leur enfance chez les Chinois : ils connaissent à peine les premiers élémens des mathématiques ; leur arithmétique et leur géométrie se bornent à quelques règles pratiques ; ils indiquent les nombres par les caractères de leur langue écrite, de

même que les Grecs et les Romains les représentaient par ceux de leur alphabet. Les calculs les plus simples se font au moyen d'un certain nombre de boules enfilées sur un fil d'archal (*voy.* ABACUS et machine à CALCULER), et quelquefois on compte tout bonnement sur les doigts. Quant aux mesures de quantité, les Chinois les déterminent en réduisant les surfaces et les côtés en cubes et en carrés. Ces opérations toutes matérielles leur suffisent pour le commerce ordinaire de la vie. Les Chinois ont passé long-temps pour être de profonds astronomes, mais on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point. Si leur almanach impérial est bien fait, cela n'a rien d'étonnant, puisque la partie astronomique de cet ouvrage a toujours été confiée à des savans étrangers. Quant à la géographie, il paraît qu'ils ont une connaissance assez exacte de leur propre pays, mais leurs cartes sont loin d'offrir le degré de perfection qu'ont celles des Européens. Ils ne savent de physique que le peu qui leur a été enseigné par les jésuites. L'horlogerie, la gnomonique, l'optique et l'électricité leur sont inconnues ; ils ne connaissent pas beaucoup plus l'hydrostatique et l'hydraulique. Les seules machines dont ils se servent pour élever l'eau sont la roue persienne, et une grande roue garnie à sa circonférence de tubes de bambou ; ils ignorent jusqu'au principe de notre pompe ordinaire. En général, ils emploient la force des bras dans presque tous les cas où nous nous servons de moyens mécaniques.

Leur peu de progrès dans les sciences s'explique par la nature de leur langue (*voy.* l'art. suivant), par leur ignorance de tout autre idiome, et surtout par leur obstination à ne vouloir pas communiquer avec les étrangers. Ce sont les maximes des souverains et des sages de l'antiquité, les devoirs civils et religieux, les lois et les coutumes de l'empire, que les Chinois aiment à étudier, parce que la connaissance de ces matières conduit à la richesse, au pouvoir et à la gloire. Comme il n'y a chez eux de plaidoiries ni dans les affaires civiles ni dans les affaires criminelles, il n'y a pas non plus d'avocats. Les médecins sont trop peu esti-

més pour que des hommes de condition ou de talent veuillent se livrer à l'étude de l'art de guérir; la pratique de cet art est entièrement entre les mains des prêtres de Fo et de Tao-tsé, ou des charlatans. Ces hommes, qui n'ont pas la moindre connaissance de l'anatomie, sont très ignorans sur l'économie du corps humain; mais ils prétendent découvrir le siège de la maladie par l'inspection du nez, des yeux ou des oreilles du malade, en tâtant le pouls, en faisant attention au son de la voix, etc. D'après cela, ils ordonnent sans hésitation des vomitifs, des purgatifs, des fébrifuges et des médicaments, dont le mercure, l'antimoine, la rhubarbe et le ginseng sont les principaux ingrédients. Du ginseng seul ils font, à ce qu'ils disent eux-mêmes, 77 préparations diverses. Leur chirurgie consiste dans un petit nombre d'opérations dont nous ne citerons que l'acupuncture et qu'ils abandonnent ordinairement aux barbiers. Il y a des hommes chargés de constater si les personnes trouvées sans vie sont mortes naturellement ou d'une mort violente, et c'est souvent sur la déclaration de ces experts que les tribunaux criminels fondent leurs arrêts.

Les Chinois sont sujets à une espèce de lèpre contagieuse que leurs médecins regardent comme incurable et que la loi déclare être un empêchement de mariage, afin d'en arrêter la propagation. En général, les maladies cutanées, et notamment la gale, sont très communes en Chine, mais jusqu'à présent ce pays n'a pas été affligé de la peste.

Il est cependant plusieurs arts dans lesquels les Chinois surpassent même les nations les plus civilisées: ainsi, par exemple, aucun peuple n'a porté à un plus haut degré de perfection celui de teindre et celui d'extraire des matières colorantes des substances animales, végétales et minérales. Ce sont les Chinois qui ont appris aux Européens la méthode de trouver la proportion exacte pour les alliages métalliques. Nous tirons de la Chine le cinabre natif; mais le vermillon que nous en extrayons n'a ni l'intensité ni l'éclat de celui que fabriquent les Chinois. La couleur bleue sur leur porcelaine est bien plus vive et plus transpa-

rente que celle qu'on voit sur nos poteries, et pourtant c'est du cobalt-fritte, qui leur vient de nous, qu'ils font cette couleur. On prétend que le plus ou le moins d'éclat des couleurs employées à la peinture de la porcelaine dépend plutôt de la matière sur laquelle elles sont appliquées que de leur qualité intrinsèque. Le biscuit de leur porcelaine surpasse en blancheur, en dureté et en transparence tous ceux qui se fabriquent en Europe; mais pour ce qui regarde la beauté de la forme et le goût des ornemens, la supériorité est incontestablement du côté des Européens.

Les Chinois sont encore nos maîtres dans l'art de tailler et de sculpter l'ivoire, la nacre et l'écaille, dont ils font des milliers d'ouvrages d'une délicatesse admirable, comme éventails, paniers, pagodes, etc.; ils excellent aussi dans la gravure sur pierres fines, et aucun Européen n'a encore su imiter leurs grandes lanternes rondes, en corne de toute pièce, de plusieurs pieds de diamètre, parfaitement diaphanes et sans taches ni endroits opaques. Leurs ouvrages en filigrane d'argent égalent au moins ceux des Indous, et leurs laques ne le cèdent qu'à celles du Japon. Ils ornent leur ébénisterie de lamelles d'une certaine espèce de coquillage, qu'ils y appliquent en même temps que le vernis noir et de manière à ce qu'elles figurent des plantes, des oiseaux, des insectes, etc., de couleurs différentes. Ils fabriquent aussi une sorte de cuivre blanc appelé *ton-tenague*, qui consiste en un alliage de cuivre, étain et bismuth et dont ils font un grand nombre d'ouvrages, entre autres des gongs. Leurs tissus de toute espèce et surtout leurs soieries, ainsi que les broderies et les parfumeries, sont très renommées. Nos dessinateurs peuvent attester la bonté de leur encre, et leurs impressions rivalisent avec les nôtres.

Ce n'est pas qu'il y ait en Chine de très grandes manufactures; mais on peut dire, en général, qu'à la campagne il n'est guère d'individu qui ne file ou ne tisse. La porcelaine et les poteries ordinaires se fabriquent pour la plupart au Kiang-si, et l'on assure que la ville de Kin-Te-Chin a près d'un million

d'habitans qui tous travaillent à la poterie.

La musique des Chinois ne mérite guère le nom d'art et ne repose sur aucun principe scientifique. Leur gamme est seulement composée de cinq tons et de deux semi-toniques, qu'ils figurent par autant de caractères de leur langue. Notre manière de noter leur est inconnue; ils écrivent la musique de haut en bas par colonnes, et sans indiquer ni la valeur des notes ni le mouvement, choses qu'ils apprennent par imitation. Leurs airs sont presque tous d'un caractère plaintif; ils les chantent d'un mouvement lent, en s'accompagnant d'une espèce de guitare. Ils n'ont aucune notion d'harmonie; toutes les parties de leur musique sont à l'unisson. Les instrumens chinois, tant à cordes qu'à vent et à percussion, ont un son maigre, criard et dur.

Les Chinois ne sont guère plus avancés dans la peinture, et cela provient de ce que leurs peintres sont réduits à une imitation servile et sèche de la nature. Dans leurs tableaux on ne voit ni ombres, ni perspective, ni rien de ce qui donne de l'ame, de l'expression et du mouvement à un tableau. Ceux qui ont dit que les Chinois sont dépourvus de dispositions naturelles pour la peinture les ont cependant mal jugés, car ils copient avec une exactitude étonnante tout tableau qu'on leur donne; il serait même difficile pour le plus habile artiste européen de représenter plus fidèlement qu'eux, sur papier, sur verre et sur toile, des objets d'histoire naturelle, tels que poissons, oiseaux, insectes, fleurs etc., dont ils savent rendre jusqu'aux moindres détails.

Les monumens de sculpture sont peu nombreux en Chine; quelques-unes des statues colossales en terre cuite qu'on voit dans les temples ne sont pas dépourvues d'expression, et celles en pierre qui par-ci par-là ornent les façades des palais, les portes des villes et les parapets des ponts, prouvent, malgré ce qu'elles ont de monstrueux, que les Chinois, mieux guidés, ne seraient pas incapables de produire quelque chose de beau dans l'art statuaire. En général, ils ont mieux réussi dans leurs petites figures en bois, en racines d'arbres, en métal

et en porcelaine; dans celles-là souvent la nature est rendue avec une grande vérité. On a remarqué que toutes leurs figures, tant grandes que petites, sont vêtues.

L'architecture chinoise a évidemment pour type fondamental la tente, ce qui ne doit pas étonner chez un peuple originellement nomade. Les édifices les plus grands de la Chine sont les pagodes et les temples de Tao-tsé et de Fo. Les maisons des riches consistent ordinairement en trois corps de bâtiment, dont l'un est occupé par le maître et les deux autres par les femmes et les domestiques. Les femmes vivent isolées dans une espèce de harem. Ces maisons n'ont pour la plupart qu'un étage, et à l'extérieur règne une galerie qui donne issue aux appartemens; la toiture, en tuiles de différentes couleurs, est supportée par des colonnes; les maisons, qui sont ordinairement accompagnées d'un superbe jardin, ne prennent pas jour sur la rue; les croisées à carreaux en verre de Moscovie ou en papier donnent toutes sur la cour, ou sur le jardin qui est clos d'un mur très élevé. Les appartemens sont composés de petites pièces ornées de draperies en soie et de curiosités en or et en bois précieux. Parmi les meubles on remarque une espèce de divan en marbre, avec des coussins rembourrés de coton, et garni de rideaux; en hiver on chauffe ces divans par des réchauds placés au-dessous. Les maisons des classes moyennes sont de la même forme, mais plus petites et moins ornées. Les pauvres vivent sous des cabanes couvertes de chaume. Les ponts en Chine sont légers et offrent une grande variété de formes. On trouve partout de nombreux monumens en l'honneur des personnes décédées; la plupart sont placés le long des grandes routes et ont été élevés aux frais du gouvernement. La Chine possède plus de 350 canaux artificiels, dont celui dit Yun-Ho (fleuve de l'empereur) est le plus grand. Ce canal, d'un parcours de 600 lieues, joint Péking à la ville de Hang-Tchéou, dans le Tché-Kiang. L'architecture navale est restée stationnaire en Chine; on y trouve encore aujourd'hui le même genre de vaisseaux que Marco-Polo décrit dans le XIII^e siècle; ces navires ont les ancres en bois et les voiles et les cor-

dages en bambou. Les barques employées au commerce intérieur, et surtout celles du canal d'Yun-Ho, ont des emménagemens très commodes. D'innombrables bâtimens couvrent en tout temps ce canal ; l'empereur en possède à lui seul 10,000 qui sont montés de 200,000 rameurs et employés à amener à la capitale des grains, du riz et autres denrées. La marine militaire des Chinois mérite à peine d'être citée : elle consiste en une flottille peu nombreuse, qui est principalement destinée à transporter des troupes, à poursuivre les pirates et à empêcher la contrebande. Il n'y a en Chine aucune forteresse proprement dite, mais presque toutes les villes sont entourées de remparts en terre revêtus de briques et flanqués de tours ; c'est d'après le même système qu'est construite la grande muraille en granit, qui s'étend depuis la province de Chensi jusqu'à la mer Jaune, et dont la longueur est d'environ 1200 lieues. Les meilleures fortifications pour la Chine sont, d'un côté les vastes déserts et les hautes montagnes qui la séparent du reste de l'Asie, et de l'autre une mer orageuse et très peu connue.

L'armée chinoise est une espèce de milice forte d'environ 900,000 hommes, dont la plus grande partie est échelonnée sur l'extrême frontière, le long des grandes routes et des rivières ; le reste fournit les garnisons des villes. Leur uniforme n'est rien moins que militaire et conviendrait mieux sur un théâtre que sur les champs de bataille ; ils portent des casques en papier, des habits ouatés, une espèce de jupon également ouaté, et des bottines en satin. Indépendamment de cette milice permanente, tous les habitans mâles sont, jusqu'à un certain âge, tenus de faire le service militaire dès qu'ils en sont requis ; il n'y a d'exception que pour les pères de famille, pour les fils uniques, et pour les fils qui entretiennent leurs parens.

L'étiquette exerce un empire absolu sur les Chinois et réduit ceux des hautes classes à n'être plus que des automates vivans. Un Chinois de cette condition se lève, se couche, s'habille, agit, parle, se promène, fait et reçoit des visites d'après certaines règles qui constituent l'é-

tiquette, et jamais autrement. Voici quelques-unes des innombrables prescriptions du cérémonial chinois. Lorsque deux fonctionnaires du même rang se rencontrent, ils joignent les mains et se saluent jusqu'à ce qu'ils se soient perdus de vue ; s'ils sont de rangs différens et qu'ils se trouvent en voiture, la voiture du fonctionnaire inférieur doit s'arrêter et laisser passer l'autre ; si la différence des rangs est très grande, l'inférieur doit descendre de sa voiture. Lorsqu'une personne rend une visite à une autre, elle est tenue, en arrivant, d'envoyer à celle-ci une carte portant son nom et son rang, afin qu'elle sache si elle doit la recevoir dans l'intérieur de l'appartement ou dans la cour, etc. ; cette carte doit être accompagnée d'une note énonçant les présens que le visiteur est censé offrir à la personne qu'elle visite. Le lendemain, cette dernière renvoie la note avec une lettre de remerciemens où elle dit : *Vos présens sont des perles, je n'ose pas y toucher.* Cette réponse fait allusion à la loi qui donne aux seuls membres de la famille impériale le droit de porter des perles.

Les Chinois, comme tous les autres peuples, ont leur bon et leur mauvais côté. Les grands crimes sont rares parmi eux, mais en revanche il règne des vices bas et honteux dans toutes les classes de la société. Ils sont froids, rusés, méfiants, cupides, fourbes, chicaneurs et vindicatifs ; à cela ils joignent une poltronnerie extrême. La sincérité est peu estimée chez eux, et personne ne se fait scrupule de mentir, si cela convient à ses intérêts. Les gens en place offrent un bizarre mélange d'insolence et de timidité. On voit que les mauvaises qualités des Chinois sont nombreuses, mais ils en ont aussi de bonnes. Leur piété filiale et leur respect pour la vieillesse tiennent presque d'un culte ; ils sont sobres, laborieux et exacts, et surtout très affables. Sous un gouvernement meilleur, ils deviendraient meilleurs eux-mêmes et déposeraient quelques-uns des vices que nous venons de signaler ; mais la réforme d'un système politique et de mœurs si profondément enracinées, et qui se confondent avec des croyances reli-

gieuses, ne peut être que l'œuvre des siècles, à supposer même que les circonstances vinssent efficacement à son secours.

2° *Histoire*. L'ancienne histoire de la Chine est, comme celle de tous les pays, fort obscure et remplie de fables. Les Chinois font remonter le commencement de leur état à plus de 3000 ans avant J.-C. Dans ces temps reculés, ils placent leur premier législateur Fo-Hi et Chin-Noung, le *divin agriculteur*; puis trois dynasties jusqu'à l'an 147 avant J.-C. De l'an 720 avant J.-C. à l'an 247, la Chine était partagée en un grand nombre de petits états, dont les souverains se faisaient continuellement la guerre: aussi cette période est-elle appelée celle des rois-combattans (*Tcheu-kue*). En 247, avant J.-C., un guerrier chinois, Chi-Hoang-Ti, fondateur de la dynastie des Tsin, réunit sous sa domination tous ces états et fit construire l'immense muraille qui sépare la Chine de la Tatarie. C'est à lui qu'il faut attribuer les grandes lacunes qu'il y a dans l'histoire des temps antérieurs; car voulant passer aux yeux de la postérité pour le seul fondateur de l'empire, il fit brûler tous les écrits historiques, afin qu'on commençât de nouvelles annales à partir de son règne. Chi-Hoang-Ti mourut l'an 207 avant J.-C. Sous son fils Oel-Chi l'empire fut morcelé; mais en 197 il fut rétabli par Lieu-Pang. Celui-ci prit le nom de Hang et devint l'auteur de la dynastie de ce nom, qui plus tard se divisa en deux branches, dont l'aînée gouverna jusqu'à l'an 24 de notre ère, et la cadette jusqu'en 220. Les Hang agrandirent l'empire par de vastes conquêtes, encouragèrent les sciences et les arts, firent rechercher les ouvrages historiques perdus et publièrent les œuvres de Confucius (*Kong-Fou Tsee*). De 220 à 386, l'empire passa successivement sous le sceptre des dynasties Tsin et Song. A l'époque où, par suite des grandes migrations de peuples, l'Occident reçut une forme nouvelle, la Chine était divisée en deux empires, l'un septentrional et l'autre méridional. Ce dernier fut successivement gouverné par les cinq familles de Song, de Tsin, de Lang, de Tchou et de Sui. L'empire du nord, auquel une invasion

des Tatars donna naissance, obéit simultanément aux deux familles Goéi et Heu-Tchin, dont les membres s'en étaient partagé le territoire. Ces deux empires furent réunis, en 617, sous l'empereur Li-ien, qui devint l'auteur de la dynastie Tang, laquelle conserva le pouvoir pendant trois siècles.

Plus tard, la Chine fut en proie à des révolutions qui firent passer le pouvoir suprême par bien des mains, jusqu'à ce qu'en 990 la nation élut pour empereur Tchao-Quang-Iu. Sous les successeurs de ce prince la Chine fut souvent envahie par les Tatars; en 1125 ceux-ci s'emparèrent de toute la partie septentrionale de l'empire et étendirent leur domination même sur les provinces du sud, en forçant l'empereur Tao-Tsong à leur payer tribut. Pour secouer le joug étranger, l'empereur King-Tsong s'allia, en 1180, avec Tchinghis-Khan, et bientôt après les Tatars Niudchi furent vaincus par ce grand conquérant. Cependant les Mongols ne tardèrent pas à tourner eux-mêmes leurs armes contre la Chine, et, en 1260, Khublai-Khan se trouva maître de tout l'empire. Il fonda la dynastie de Yuen, qui se maintint sur le trône jusqu'en 1368. La plupart des souverains de cette famille furent bons et sages: ils respectèrent les mœurs du pays et laissèrent intacts le culte et les lois; sous leurs règnes, les sciences florissaient et quelques-uns d'entre eux les cultivèrent même avec succès. Mais après la mort de Tsing-Tsang (1307), et plus particulièrement après celle de Tai-Ting (1318), des dissensions dans le sein de la famille impériale firent naître des guerres civiles qui affaiblirent la puissance des Mongols. Enfin, sous l'empereur Chun-Ti (*Toka-Mur-Khan*), prince sans énergie et adonné à la débauche, des mécontentemens sérieux éclatèrent dans toutes les classes, et, en 1368, un homme du peuple, nommé Chou, se mit à la tête d'un parti nombreux et l'expulsa de la Chine. Chun-Ti se retira dans la Mongolie, où il mourut en 1379.

Chou, devenu empereur sous le nom de Tai-Tsong IV, fut la souche de la dynastie Ming, qui fournit à la Chine seize empereurs presque tous fort distingués,

et dont les règnes durèrent jusqu'à 1644. A cette époque habitaient sur la frontière de la Chine des peuplades de Tatars-Niudché (de la même race que ceux appelés aujourd'hui Mandchoux, voy.), que l'empereur Chin-Tsong II admit à s'établir dans quelques parties de la province de Leao-Tong; mais lorsque plus tard on voulut les en expulser, ils résistèrent et se rendirent maîtres de toute la province. Leur chef, Tai-Tsong, prit alors le titre d'empereur des Tatars, et continua jusqu'à sa mort la guerre contre les souverains de la Chine Quant-Tsong et Hi-Tsong. Sous le fils de Tai-Tsou, les Mandchoux vécurent en paix avec les Chinois; mais appelés en Chine au secours de Hon-Pouan, par suite de l'insurrection d'une grande partie de l'empire qui reconnaissait Li-Tchin pour chef, ils profitèrent de l'occasion pour s'emparer de Péking et de la plupart des autres provinces chinoises. Choun-Chi acheva, dans les années 1646 et 1647, la conquête de la Chine, et devint l'auteur de la dynastie actuelle, qui porte le nom de Tai-Tsing. Son fils, Khan-Hi, qui lui succéda en 1662, vainquit le khan des Mongols et subjuga l'île de Formose et plusieurs autres grandes contrées. A Khan-Hi, succédèrent Yong-Tching (1722) et Kien-Long (1735). Ce dernier, guerrier intrépide, conquit Kasgar, Jerken, la majeure partie de la Zoungarie, la partie nord-est du Tibet et de Hlassa, les royaumes de Miao-Tsé et de Siao-Kin-Tchuen; il étendit les limites de son empire jusqu'à l'Indoustan et à la Boukharie, et il peupla la Kalmukie, devenue déserte par l'expulsion des Zoungares, avec les Torgètes et les Zoungares émigrés de la Russie. Deux fois (en 1768 et 1770) ce prince porta la guerre dans le pays birman, mais ces expéditions lui coûtèrent plus de la moitié de son armée. Il abdiqua en 1795, en faveur de son fils, Kia-King, dont le règne fut troublé par des séditions sanglantes. A celui-ci succéda, à la fin d'août 1821, son deuxième fils, l'empereur actuel, Mian-Ning (né en 1748), qui, depuis son avènement au trône, porte le nom de *Tao-Kouang*, c'est-à-dire splendeur de la raison. Il a ré-

cemment battu, dans l'occident de la Chine, un chef de rebelles qui s'était fait de nombreux partisans.

Nous parlerons de l'arrivée des Européens dans la Chine, aux art. PÉKING, MACAO et MISSIONNAIRES. S. et M-A.

On peut consulter sur la description de la Chine, sur son histoire, ses monumens, ses coutumes, ses lois : la *Description* de Du Halde, 1735, 4 vol. in-fol.; la *China illustrata* du père Martini, 1649, in-fol.; celle du père Kircher, 1667, in-fol.; la *Description générale* de l'abbé Grosier, 1819, 7 vol. in-8°; les *Mémoires* sur la Chine, par d'Anville, 1776, in-8°; par les missionnaires, 1776, 16 vol. in-8°; l'Histoire de la Chine, traduite du père Moyriac de Mailla, 1776, 13 vol. in-4°; ce qu'ont écrit sur la Chine de Guignes, J. Bouvet, Mason, Morrison, de Ribadeneira, Gonzalez de Mendoza, Palafox, Semedo, Mentzel, le père Jouve, etc. V-VE.

A tant d'ouvrages il faut ajouter encore les suivans : Hall, *Account of a voyage of discovery to the west coast of Corea* (Lond., 1818, in-4°); Staunton, *Miscellaneous notices relating to China* (Lond., 1822); l'Histoire des trois premiers khans de la maison de Tchinghis, en langue russe (Pétersb., 1829), et surtout Abel-Rémusat, *Mélanges asiatiques* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°), et *Nouveaux mélanges asiatiques* (1829, 2 vol. in-8°); dans le t. I des *Mélanges asiatiques* on remarque surtout le *Coup-d'œil sur la Chine*. Enfin nous devons parler de l'excellente géographie de la Chine par M. Ch. Ritter, dans son grand ouvrage. J. H. S.

CHINE (PAPIER DE), voy. PAPIER.

CHINOISE (MURAILLE), voy. CHINE, ci-dessus page 730 et 731.

CHINOISE (LANGUE ET LITTÉRATURE)*. La langue chinoise ne ressemble à aucune autre langue vivante ou morte, ancienne ou moderne. Tâchons d'en donner brièvement et avec clarté une idée suffisante.

1° Les caractères écrits ou imprimés dont les Chinois se servent pour rendre

(*) La note placée au commencement de l'article CHINE est aussi applicable à celui-ci qui a été confié au même traducteur. J. H. S.

leurs pensées, n'étant pas tous phonétiques, comme le sont ceux des autres idiomes, c'est-à-dire ne représentant pas des sons, mais des choses, il existe dans la langue chinoise, une différence notable entre la langue écrite et la langue parlée.

Un homme nommé Paou-Ché, qui vécut onze siècles avant J.-C., passe pour l'inventeur de l'écriture chinoise. Les caractères adoptés par lui n'étaient que des images grossières des objets qu'ils devaient indiquer, et c'est là sans doute la manière dont tous les peuples ont commencé à donner à leurs idées une forme visible. Plus tard les Chinois ont modifié ces caractères, et ils y ont ajouté d'autres signes de natures différentes. Ainsi nous trouvons à diverses époques des caractères imitant les lignes onduleuses des vers et des serpents; les empreintes de pattes d'oiseaux, des feuilles, des branches et des racines de plantes, etc.; figures dans lesquelles on a vu autant d'essais de réduire les premiers caractères à des formes plus systématiques et plus faciles à tracer. Il reste encore sur des objets d'antiquité, comme sceaux, vases sacrés, figurines, etc., assez de légendes et inscriptions qui nous montrent les caractères primitifs des Chinois et les diverses transformations qu'ils ont subies, depuis qu'ils n'offraient que la peinture des objets jusqu'à ce qu'ils reçussent une valeur symbolique. Le père Amiot, dans sa *Lettre de Pékin*, a donné des échantillons de la plus ancienne écriture chinoise.

Quant aux qualités des choses, on n'a pu les indiquer que par des marques arbitraires, mais qui, une fois adoptées et jointes à l'image des objets, faisaient connaître avec exactitude leur signification.

Tous les caractères qui composent maintenant la langue écrite des Chinois ont été réduits en un système complet et très régulier qui simplifie l'étude de cette langue et la rend plus aisée qu'on ne le croirait au premier coup d'œil.

Les Chinois ont choisi un certain nombre de caractères qu'ils appellent *tse-po* (caractères dirigeans) ou *choo-moo* (yeux du livre), et auxquels les sinologues européens ont donné le nom de *clés*, ou

celui d'*éléments* ou *radicaux*, parce qu'il n'y a pas un seul signe dans toute la langue où l'un ou l'autre de ces caractères ne se trouve figuré selon le classement adopté. Ces *clés* sont au nombre de 214, divisées en 17 catégories, dont la première comprend celles qui se forment par un seul trait de plume; la deuxième celles qui sont formées par deux traits, et ainsi de suite jusqu'à la dix-septième ou dernière, pour laquelle il faut 17 traits, ce qui est le maximum pour ces radicaux. La place des traits accessoires varie selon les circonstances; ils sont placés à gauche, à droite, et même au milieu du signe.

Les dictionnaires chinois sont divisés en autant de sections qu'il y a de clés ou radicaux. Les signes placés sous chaque clé sont à leur tour classés suivant le nombre de traits de plumes accessoires qui les composent, en commençant par ceux qui n'en ont qu'un et finissant par ceux qui en ont le plus grand nombre. Le nombre des traits des signes et les clés étant indiqué au haut de chaque colonne du dictionnaire, il est facile de s'y retrouver.

Indépendamment de ce classement qui ne paraît avoir été fait que dans le seul but de faciliter les recherches dans les dictionnaires, on a divisé la totalité des caractères chinois en 6 classes générales. La première se compose des caractères les plus simples et qui imitent d'une manière plus ou moins imparfaite la forme des objets qu'ils désignent. Presque tous les grands corps de la nature sont désignés par les caractères de cette classe, qu'on pourrait appeler celle des *caractères imitatifs*. La deuxième classe comprend les caractères qui représentent les adjectifs et les adverbes et en général les caractères dont la signification se prend quelquefois dans un sens métaphorique: ainsi, par exemple, un carré traversé d'une ligne droite signifie au propre le *milieu*, ou une chose divisée en deux parties égales, et au figuré la rectitude morale, de bonnes dispositions, etc. On pourrait nommer *figuratifs* les caractères de cette classe. La troisième renferme les combinaisons de deux caractères qui n'expriment qu'une seule chose: ainsi,

par exemple, le caractère signifiant *homme* (*yin*), uni à celui qui signifie *mot* (*yen*), exprime l'adjectif *sincère* (*sin*); le caractère signifiant le *soleil* (*je*) combiné avec celui qui signifie la *lune* (*ming*), exprime le substantif *splendeur* (*ming*), etc. La quatrième classe embrasse les combinaisons de deux caractères dont l'un indique un objet et l'autre le bruit qu'il fait ou le son qu'il rend: ainsi, le caractère du mot *shuee* (*eau*), réuni à celui du mot *koong*, forme le caractère appelé *kyang*, qui signifie un *torrent*. Dans cette classe entre aussi la combinaison des caractères signifiant les genres des trois règnes de la nature, combinés avec ceux qu'on emploie pour les espèces de ces genres; et ces combinaisons reçoivent le nom attaché au second caractère. Par exemple, le caractère signifiant *arbre*, uni à celui qui représente le son, *tao*, est appelé ainsi et signifie *cyprès*. Dans cette classe il faut aussi placer tous les mots étrangers figurés en caractères chinois. Pour indiquer que, dans ce cas, les caractères expriment seulement des sons et non des choses, on place au commencement celui qui signifie *bouche*. Dans la cinquième classe se trouvent les caractères combinés qui par inversion reçoivent une nouvelle signification, ceux dont on peut changer la signification en leur donnant des noms différens, et ceux qui sont susceptibles d'être pris dans un sens figuré ou métaphorique. Un Européen aurait de la peine à comprendre toutes les allusions ou allégories que peut renfermer un seul caractère chinois. Les caractères combinés du *soleil* et de la *lune* qui, dans le sens physique, expriment *clarté*, *éclat*, *splendeur*, signifient dans un sens moral ou métaphorique, *noble*, *illustre*, *fameux*. Les caractères *cœur* et *mort* (substantif) expriment *oubli*; l'inconstance et la légèreté sont figurées par *jeune fille* et *pensée*; attention par *cœur* et *totalité*; antiquité, par *bouche* et le nombre *dix*; flatter, par *mot* et *lécher*; se vanter, par *montagne* et *parler*. La *femme d'un magistrat* signifie métaphoriquement une dame accomplie; un *sanglier*, courage; un *tigre*, férocité, etc. Il est cependant bon de faire observer que les Chinois ne font pas plus

attention au sens propre des caractères qui entrent dans les combinaisons que nous n'en faisons à l'étymologie de la plupart de nos mots, surtout quand ils sont grecs. Enfin à la sixième classe appartiennent les combinaisons de caractères qui ont une signification arbitraire et qui renferment des allusions locales dont la plupart sont inintelligibles aux Chinois eux-mêmes: ainsi la combinaison des caractères indiquant un *bambou* et le *ciel* signifie *rire*; *eau* et *aller* sont l'équivalent de *loi*; *bois* et *soleil* forment le substantif *est*; le caractère représentant *femme* trois fois répété veut dire *adultère* ou *intelligence avec l'ennemi*.

Bien que la langue écrite des Chinois, au premier aspect, ne semble être ni claire ni facile, elle renferme néanmoins tous les élémens nécessaires pour former un système complet de pasigraphie. Les lettrés du pays ont plus d'une fois conçu le projet de construire un pareil système, mais soit incapacité, soit caprice, ils n'ont jamais réalisé cette idée.

Le dictionnaire chinois contient environ 40,000 caractères, classés, comme nous l'avons dit plus haut, sous 214 clés, qui servent de guide aux recherches. Ainsi sous la clé *cœur* on trouve tous les caractères représentant les sentimens, les passions et les affections de l'ame, tels que *joie*, *chagrin*, *amour*, *haine*, *colère*, etc.; sous la clé *eau* sont réunis tous ceux qui signifient *mer*, *lac*, *rivière*, *marais*, *profondeur*, *transparence*, etc.; la clé *plante* embrasse tout le règne végétal; la clé *mot* entre dans la composition des caractères relatifs aux opérations de l'esprit; les travaux manuels et un grand nombre de verbes actifs sont placés sous la clé *main*, etc. La clé la plus nombreuse est celle de *plante*, qui renferme 1423 caractères; viennent ensuite celles de *eau* et de *main* qui en ont 1333 et 1012; les autres en contiennent beaucoup moins.

Le classement moderne ne facilite pas seulement les recherches dans le dictionnaire, mais il a aussi l'avantage de présenter d'une manière synoptique chaque caractère avec tous ses dérivés, avantage immense lorsqu'on se rappelle que la langue chinoise exprime par un seul ca-

ractère l'objet d'abord pris en lui-même, et encore par un seul caractère cet objet considéré sous un point de vue spécial, avec une qualité quelconque qui le modifie. Ainsi elle emploie un caractère pour indiquer *eau*, un deuxième pour indiquer *eau salée*, un troisième pour *eau claire*, un quatrième pour *eau fraîche*, un cinquième pour *eau bourbeuse*, et ainsi de suite pour *eau stagnante*, *courante*, *profonde*, *haute*, *basse*, etc.

La langue parlée des Chinois consiste en 330 monosyllabes, commençant presque tous par une voyelle et renfermant les consonnes *n* ou *ng* : chacun de ces monosyllabes se prononce par quatre intonations différentes, de sorte que le nombre des sons se monte à environ 1300, nombre très inférieur en comparaison de celui des caractères, qui est, comme nous l'avons déjà dit, de près de 40,000, de sorte que chaque syllabe représente environ trente-deux caractères. Aucun de ces monosyllabes ne change de terminaison, mais ils restent invariables, et ils jouent dans le discours le rôle de substantif ou d'adjectif, de verbe ou de participe, suivant la place qu'ils occupent ou le monosyllabe auquel ils se trouvent joints. Les genres, les nombres, les cas, les modes, les temps, les personnes des noms et des verbes sont indiqués par des affixes ou préfixes, comme, par exemple, le génitif du mot *gai* (amour) s'exprime en mettant après ce mot la particule *tai*, ce qui forme la combinaison *gai-tai*; le datif est *eu-gai* et l'ablatif *tung-gai*; le pluriel est quelquefois exprimé par la répétition immédiate du même mot, comme *yin* (homme) *yin yin* (hommes). Les noms de nombres varient selon la nature des mots qu'ils précèdent : par exemple, le nombre trois, devant les mots signifiant homme, se rend par *ko*, devant la plupart des animaux par *tchee*; la particule *tsé* est souvent jointe aux substantifs, soit pour les distinguer des adjectifs, soit par pure euphonie. Les genres des noms ne s'expriment dans la conversation que lorsque cela est nécessaire pour éviter des équivoques, et dans ce cas on l'indique par les particules *nan* (mâle) et *neu* (femelle) ajoutées aux substantifs.

Les verbes n'ont que trois temps : le présent, le passé et le futur. Le passé se forme en ajoutant au présent la particule *leau* et le futur en y ajoutant celle de *yan* ou *tchong lai*; exemples : *go gai*, j'aime; *go gai leau*, j'aimais ou j'ai aimé, *go yan gai* ou *go tchong lai gai*, j'aimerai.

Le grand défaut de cette langue, celui de n'avoir que 1300 sons monosyllabiques pour exprimer 40,000 caractères, est en partie racheté par l'emploi, dans la conversation, de certaines particules qui préviennent les équivoques. Si on lisait à haute voix un morceau comme il est écrit, il serait presque inintelligible ou du moins obscur et ambigu, à moins que les gestes ne vinssent au secours de la parole, comme cela a lieu fréquemment. S'il s'agit, par exemple, d'exprimer de vive voix le caractère signifiant père, dont le nom *foo* est commun à 80 autres caractères, on ajoute la syllabe *chin*, qui signifie parenté; mais ce *chin* devient entièrement inutile dans l'écriture, attendu que le caractère *père* est tout-à-fait différent de tous les autres appelés *foo*.

2° Le gouvernement fait tout ce qui est en lui pour encourager la culture des lettres, qui en Chine sont le seul moyen de parvenir aux plus hautes charges de l'état, aux honneurs et aux distinctions sociales. C'est pour cette raison que la littérature est répandue dans toutes les classes. Les écoles abondent partout : il y en a jusque dans les plus petits villages, et c'est à très peu de frais qu'on obtient en Chine la meilleure éducation qu'il soit possible de s'y procurer. La presse, en thèse générale, est libre; mais elle est régie par une législation répressive très rigoureuse : les lois prononcent la peine de mort contre ceux qui publient des livres licencieux, ou qui, par un imprimé, excitent le peuple à la révolte; elles punissent, comme leurs complices, les imprimeurs et les distributeurs de ces écrits. Les juges reculent rarement devant l'application de ces lois; elles ont été bien souvent exécutées, et l'histoire rapporte que, sous l'empereur Kien-Long, grand ami des lettres et littérateur lui-même, trois auteurs furent

mis à mort et leurs familles bannies pour dix années. Ces exemples de sévérité ne diminuent cependant pas le nombre des publications, car c'est un fait qu'il paraît tous les jours à Péking et dans chacune des autres grandes villes de l'empire plus de mille de ces petits volumes dont se composent les livres chinois. Toutes les classes aiment à lire, et ce goût, elles peuvent le satisfaire à bon marché. Les grands ouvrages, surtout ceux d'histoire, de droit et de philologie, sont ordinairement publiés par souscription, et le gouvernement en distribue des exemplaires aux bibliothèques des magistrats, aux princes du sang, aux lettrés, etc. *Voy. MANDARINS.*

La littérature chinoise est très riche dans toutes ses branches, mais elle est encore si peu connue chez nous qu'il serait impossible d'en donner une idée satisfaisante. Parmi les ouvrages scientifiques dont nos sinologues se sont occupés, on en distingue trois d'une haute importance; ce sont : Le *Tong-Kien-Kan-Moo*, ou Histoire générale de la Chine, en 14 vol. in-4°, qui a été traduit en français par le père Mailla et édité par l'abbé Grosier; le *Tai-tsing-ye-tung-tsé* ou Encyclopédie complète des arts et sciences, en 200 volumes, dont seulement quelques extraits ont été publiés dans les langues européennes; et le *Tai-tsing-hoei-tien*, qui contient toutes les institutions de l'empire, le mécanisme de l'administration, la jurisprudence, le système financier, etc. M. Cibot a donné un aperçu de ce précieux ouvrage, dans le quatrième volume des *Mémoires sur les Chinois*. Les livres sur la philologie et notamment sur les caractères de la langue maternelle sont extrêmement nombreux; les mathématiques, l'astronomie, la médecine, et l'histoire naturelle comptent aussi un grand nombre de publications, ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'aucune de ces sciences n'a été approfondie par les Chinois.

Les Chinois possèdent aussi de nombreux romans et des poèmes de tous les genres, dont quelques-uns seulement ont été traduits dans les langues occidentales.

Quant à leur théâtre, le peu de pièces qu'on en a publiées en français et en

anglais nous prouvent qu'ils ont eu des auteurs dramatiques très distingués; la muse tragique de Voltaire n'a pas dédaigné d'imiter un de leurs drames, l'*Orphelin de la maison de Tchao*, qui fait partie d'une collection de cent drames choisis, mais dont celui-là et un autre sont les seuls que les traducteurs nous aient rendus accessibles. Le dialogue est ordinairement écrit partie en prose, partie en vers; les vers sont tantôt récités, tantôt chantés avec ou sans accompagnement; les drames et les tragédies sont tous entremêlés de combats et d'autres incidens à grand spectacle, relevés par une musique bruyante. Les comédies et les pièces légères sont remplies de chansons où abondent les mots à double entente ou les calembourgs; souvent les auteurs recourent à cet artifice pour éluder les nombreuses lois destinées à protéger la morale publique. Cependant la vie réelle est représentée sur la scène dans toute sa nudité; on y traduit les actes les plus horribles, tels que le meurtre, les supplices et les exécutions à mort.

Les Chinois ont aussi des ballets et des pantomimes, mais d'un genre monstrueux. Lord Macartney raconte avoir vu une de ces pièces, qui avait pour titre le *Mariage de l'Océan et de la Terre*. « La dernière, dit cet ambassadeur (1792), déployait ses productions, consistant en dragons, éléphants, tigres, aigles, autruches, chênes, pins et autres arbres; l'Océan de son côté étalait des baleines, dauphins, marsouins, leviathans et autres monstres, auxquels se joignaient des navires, des coquillages, des éponges et des coraux, personnages dont les rôles furent parfaitement exécutés par des acteurs cachés dans leur intérieur. Après que ces productions terrestres et marines eurent long-temps paradé, une baleine s'avança sur le devant du théâtre, se posa devant la loge impériale et vomit une énorme masse d'eau, à la grande satisfaction des spectateurs, qui manifestèrent leur satisfaction par les cris de *hâc, kung, hao* (charmant, délicieux, superbe)! »

Les femmes ne sont point admises sur la scène; leurs rôles sont remplis par

des eunuques ou des enfans. Il y a, dit-on, à Péking, plus de cent troupes de comédiens, dont chacune se compose d'environ cinquante sujets. Elles logent dans des bateaux de passage qui les conduisent d'un point de la ville à l'autre. Il n'existe pas de théâtre régulier : les personnes riches louent les comédiens à tant par jour et les font jouer dans leurs hôtels. M-A.

Quelques autres détails sur la littérature chinoise se rangeront naturellement sous les articles KING, KONG-FOU-TSÉE, MENG-TSEU et LAO-TSEU. Sur la langue il faut consulter : A. Rémusat, *Éléments de la grammaire chinoise, ou principes généraux du kouwen et du kouan-hoa, c'est-à-dire de la langue commune généralement usitée dans l'empire chinois*, Paris, 1822, grand in-8° ; G. de Humboldt, *Lettre sur la nature des formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise en particulier*, Paris, 1827, in-8° ; Prémare, *Notitia linguæ sinicæ*, Malacca, 1831, in-4° ; la grammaire chinoise du docteur Morrison et la *Clavis sinica* du docteur Marshman. Les principaux dictionnaires sont celui de Deguignes jeune, Paris, 1812, in-fol., avec le supplément de Klaproth ; le dictionnaire du Kaung-hee appelé *Tse-tien* et le *Vocabulary of the Canton dialect*, Macao, 1815-28, 3 vol. de Morrison. A. Rémusat a aussi publié une traduction du roman *Iu-Kiao-li ou les Deux cousines*, Paris, 1826, 4 vol. in-12, et les *Contes chinois*, traduits par MM. David, Thomas, le P. d'Entrecolles, etc. Paris, 1827, 3 vol. in-18. *Hoei-lan-ki, ou l'Histoire du cercle de craie*, publié par M. Stan. Julien (Londres, 1832), appartient au genre dramatique. S.

CHIOS (pron. *Kios* et non pas comme l'ital. *Scio*), île de l'archipel grec, au sud de Lesbos et à 20 lieues de Smyrne ; placée sur la même latitude, elle n'est séparée que par un canal ou *bogaz* de la côte asiatique. Cette île, une des plus remarquables par sa fertilité et l'active industrie de ses nombreux habitans, a toujours joué dans l'histoire de la Grèce un rôle important, quoique secondaire, intéressant par les vicissitudes de sa prospérité et de ses revers. Dans la plus haute

antiquité, elle fut habitée par les Cariens et les Pélasges, reçut des colonies de Crète et d'Eubée, et changea plusieurs fois de nom. Celui d'*Ophiuse* indique qu'elle était infestée de reptiles. On la nomma aussi *Pityuse*, *OËthale* et *Macris* ; enfin elle prit le nom de *Chios*, soit des neiges qui couvrent ses montagnes, soit de Chioné, fille d'OËnopion, l'un de ses premiers rois. Selon quelques auteurs, *Chios* aurait désigné le mastic, production particulière à cette île, d'où les Turcs la nomment *Saquez-Adassi* (île au mastic). *OËnopion* est peut-être aussi un surnom donné au chef de ces insulaires, qui leur enseigna la culture de la vigne ou plutôt la fabrication du vin. Celui de Chios jouissait de la plus grande réputation dans l'antiquité : aussi une grappe de raisin et une amphore figurent parmi les emblèmes de ses médailles.

Vers l'an 1100 avant J.-C., les colonies des Ioniens vinrent se fixer sur la côte asiatique ; une d'elles s'établit à Chios sous la conduite d'Egertius, qui devait être de la famille de Codrus ou de Lycus, rois d'Athènes. Cette parenté, à l'appui de laquelle on cite le culte de Minerve Poliade commun aux deux villes, servit dans la suite de prétexte aux prétentions d'Athènes sur cette île. Chios était une des douze cités de la confédération ionienne ou Panionium qui, en moins d'un siècle, acquirent de l'importance et jetèrent surtout un grand éclat dans les quatre siècles suivans. Elles ont donné naissance à la plupart des poètes et des philosophes de ces temps reculés. Homère, qui fleurissait dès le ix^e siècle avant J.-C., est réclamé par plusieurs d'entre elles ; mais Chios semble être mieux fondée à réclamer l'honneur de lui avoir donné naissance ou celui non moins grand d'avoir été sa patrie d'adoption. Les témoignages anciens ont été réunis par Léon Allatius, savant du xvii^e siècle, natif de Chios, dans son livre *De patria Homeri*. Nulle part on ne lui rendit de plus grands honneurs, et c'est à Chios aussi que florissaient les Homérides (*voy.*), famille ou collège de rhapsodes qui nous ont transmis ses chants. Si, à côté d'Homère, on osait citer d'autres noms, nous parlerions d'Ion, tragique,

émule de Sophocle, de l'historien Théopompe, du sophiste Théocrite, du philosophe Métrodore, et d'autres auteurs dont cette île s'honore, ainsi que de plusieurs artistes célèbres, Bupale, Antherme, etc.

Chios, enrichie par le commerce, eut de bonne heure une marine importante. Lorsque Cyrus, après avoir détruit le royaume de Crésus, conquit aussi l'Ionie, Chios, grâce à cette marine, se trouva hors d'atteinte. Mais les Perses eurent la politique de remettre l'autorité aux familles des anciens fondateurs, en sorte que toute l'Ionie se soumit sans trop de peine à la suprématie du grand roi. Quand Darius fit son expédition en Scythie, Chios, aussi bien que les autres villes maritimes, lui fournit ses vaisseaux, et même après sa défaite, Strattis, tyran de Chios, et les autres chefs repoussèrent le projet de Miltiade de se délivrer de Darius en coupant le pont qui assurait sa retraite. Cependant, peu d'années après (503 ans avant J.-C.), Aristagoras, tyran ou gouverneur de Milet, souleva toute l'Ionie et appela les Athéniens à son aide. Chios fournit 100 trirèmes qui formaient plus du tiers de la flotte ionienne; mais elle se vit abandonnée d'une partie des confédérés: sa marine fut détruite et l'Ionie soumise. Chios elle-même fut entièrement ravagée par le perfide Istiaeus. La défaite de Xerxès devait amener la délivrance de Chios: les insulaires se hâtèrent de renverser Strattis, tyran imposé par les Perses, et prirent part au combat de Mycale. Dans la suite, Chios fournit la majeure partie des vaisseaux ioniens qui se joignirent à la flotte de Cimon (470 ans avant J.-C.); elle concourut à la guerre de Chypre, qui mit une barrière à la navigation des Perses, et soutint Athènes lors de la révolte de Samos et dans les premières années de la guerre du Péloponnèse; mais ce fut contre son gré qu'elle prit part à l'expédition de Sicile. Aussi, après l'issue désastreuse de cette entreprise, l'aristocratie de Chios, excitée par Lacédémone et par Alcibiade, rompit avec Athènes. La perte de cette alliance fut un coup tellement sensible pour cette république qu'elle déploya

la plus grande énergie dans cette circonstance critique. Elle battit plusieurs fois les forces de Chios, où régnait la désunion, s'empara de Delphinium, un de ses meilleurs ports, voisin de la capitale, où Lacédémone avait mis garnison. Un soulèvement général des esclaves, plus nombreux dans cette île que dans les autres parties de la Grèce (Lacédémone exceptée), acheva de désoler cette belle contrée. La bataille d'Ægos-Potamos avait renversé la puissance d'Athènes, et plusieurs navarques de Chios partagèrent avec Lysandre les honneurs d'une statue à Delphes. Cependant 10 ans du gouvernement de Lacédémone avaient fait oublier tous les griefs contre Athènes, et quand celle-ci releva la tête, Chios et les autres îles renversèrent les harmostes pour se joindre à Conon, vainqueur à Cnide (394 ans avant J.-C.). Une alliance avec Épaminondas déplut aux Athéniens, qui ne laissaient à leurs alliés qu'une apparence d'indépendance. De là une guerre assez longue, avec des succès variés, jusqu'à ce qu'Athènes, menacée par Philippe, roi de Macédoine, rechercha de nouveau l'alliance de Chios. Elle en reçut un utile secours lors du siège de Byzance par Philippe. Ce fut peut-être le souvenir de cette guerre contre les Macédoniens qui engagea quelques-uns des oligarques de Chios, lors du passage d'Alexandre en Asie, à se jeter dans les bras des Perses, en leur livrant une flotte de 100 vaisseaux. Cela n'empêcha pas qu'après la bataille d'Issus le parti populaire, malgré la présence d'un satrape persan, ne reprit le dessus, et, pour le soutenir, les Macédoniens tinrent garnison dans la ville. Après la mort d'Alexandre, Chios échut aux rois de Pergame; Philippe voulut l'enlever à Attale, mais il fut défait par les Romains. Chios fut traitée favorablement et devint leur alliée fidèle. Les secours qu'elle leur fournit contre Mithridate attirèrent sur elle une terrible vengeance: un général de ce prince l'envahit à l'improviste et exigea des habitans la remise de leurs armes, des otages et 2000 talents. La ville, épuisée par les guerres, n'ayant pu compléter cette somme, même en dépouillant

les temples, le vainqueur impitoyable réduisit en esclavage toute la population, qui fut dispersée dans les états de Mithridate. Sylla vainqueur fit rendre la liberté à ceux qui avaient survécu et augmenta leurs privilèges. Ils furent maintenus jusqu'au temps de Vespasien, qui abolit l'apparence de liberté dont jouissaient encore quelques villes de la Grèce.

Dès lors le sort de Chios se confond dans celui du reste de l'empire, jusqu'au temps des croisades, où cette île fut enlevée à Manuel Comnène. Ici recommence une série de révolutions non moins fréquentes que celles de l'antiquité. Peut-être le tableau de l'établissement en Grèce de la féodalité, de la lutte des idées de l'Occident et de celles de l'Orient, ne serait pas sans intérêt, mais il exigerait de trop longs développemens : nous nous bornerons à dire que des seigneurs génois se maintinrent dans l'île de Chios à peu près indépendans du sénat de Gênes et des empereurs de Constantinople, qui regrettaient fort ses riches produits. Michel Paléologue en chassa à grand'peine et pour peu de temps, un seigneur nommé Martin. Andronic-le-Jeune la reconquit aussi, mais pour la céder de nouveau aux Génois. L'île était gouvernée par un conseil de nobles, parmi lesquels les Giustiniani tenaient le premier rang. Ils se maintinrent encore après la chute de Constantinople, en payant un tribut. Enlevés et conduits dans cette ville, en 1566, comme ayant eu des intelligences avec l'île de Malte, ils obtinrent cependant de rentrer dans l'exercice de leur autorité, qu'ils ne conservèrent que jusqu'en 1595, époque où ils la perdirent tout-à-fait. Les Vénitiens firent la conquête de Chios en 1694; mais leur intolérance religieuse envers les Grecs fut telle que ceux-ci favorisèrent le retour des Turcs, qui eut lieu l'année suivante. Presque tous les Latins furent contraints d'abandonner l'île.

Grace à la fertilité du sol, aux manufactures de coton et de soie, reste de l'industrie des Génois, à l'intelligence des Grecs pour le commerce, l'île acquit une grande prospérité même sous l'administration turque qui se faisait très

peu sentir. L'influence de l'or avait à peu près paralysé le despotisme, et le gouverneur turc qui habitait la citadelle avec une faible garnison n'inquiétait pas les magistrats grecs qui auraient aisément obtenu sa révocation. Les voyageurs surpris admiraient ces maisons ou plutôt ces palais, soit élevés dans la ville, soit répandus dans une campagne délicieuse, et où se retrouvaient toutes les recherches de l'Occident. Les Chiotes faisaient de leurs richesses un usage plus noble encore : des institutions de charité et d'instruction publique, les lettres encouragées même au dehors, faisaient présager la régénération de la Grèce. Tel était l'état de Chios quand éclata la révolution grecque en 1820. Tout en approuvant son principe et favorisant son succès, les Chiotes, par leur position et leurs relations avec les Turcs, n'étaient point en mesure d'y prendre une part active. Ils repoussèrent donc les premières tentatives de soulèvement que leurs voisins d'Hydra avaient voulu exciter chez eux, et livrèrent aux Turcs leurs armes et les otages qu'ils demandèrent. Cependant les Samiens, conduits par Lycurgue Logothète, débarquèrent à Chios au mois de mars 1821 et forcèrent les Turcs à se renfermer dans la citadelle. L'indépendance fut proclamée à Chios, mais pour bien peu de jours. Déjà se rassemblaient sur la côte d'Asie des hordes othomanes attirées par l'espoir d'un riche butin. Le capitain-pacha les transporta sans résistance sur les rivages de Chios; les Samiens se retirèrent; et alors commencèrent les scènes de dévastation et de massacre qui ne se terminèrent que par l'anéantissement de Chios; 25,000 insulaires périrent sous les coups des barbares, un plus grand nombre fut réduit en esclavage et dispersé dans l'Asie et l'Afrique; les maisons furent incendiées et renversées de fond en comble dans l'espoir de trouver des trésors cachés. Quelques protégés des consulats et les villages consacrés à la culture du mastic des sulthanes furent seuls épargnés. Un petit nombre d'habitans fut assez heureux pour se sauver dans les îles voisines. Réunis depuis à ceux de leurs frères qui furent rachetés d'esclavage, ils habitent à Syra

la ville d'Hermoupolis, fondée par des réfugiés et maintenant considérable; ils ont aussi le projet de former un établissement au Pirée. D'un autre côté, le gouvernement turc cherche à tirer Chios de ses ruines, attire les étrangers et rend leurs biens à ceux des Chiotés qui consentent à vivre encore sous ses lois. On dit qu'il s'y est déjà réuni environ 14,000 habitans.

Autrefois la population de Chios paraît avoir été de 120,000 âmes. On y comptait, outre la ville qui porte le même nom que l'île, plus de 60 villages. Sa superficie est d'environ 37 lieues. Les montagnes élevées qui la séparent en deux parties, appelées *Apanomeria* et *Catoméria*, sont actuellement déboisées; mais les vallons couverts de vignes, de mûriers, de lentisques et d'orangers, arrosés de ruisseaux répartis en rigoles pour les besoins de l'agriculture, offrent l'aspect d'un jardin délicieux. La pureté de l'air, enfin le caractère vif et gai des habitans, semblait devoir faire de cette île le séjour du bonheur, si sa prospérité même n'avait pas attiré trop souvent sur elle les calamités de la guerre en excitant l'avidité des conquérans. W. B-T.

CHIQUE, insecte aptère, appartenant à la famille des *acarus* et connu dans l'Amérique méridionale, où il abonde, sous divers noms (*bicho*, *tungo*). Les savans l'ont appelé *puce pénétrante*, et cette dénomination caractérise parfaitement ses habitudes. En effet, la chique, qui diffère de la puce ordinaire par sa petitesse et la longueur relativement très considérable de son suçoir, ne se borne pas à piquer la peau pour pomper le sang; elle s'introduit dans cette membrane et au-dessous d'elle s'y pratique une demeure, y dépose ses œufs, qui donnent naissance à d'autres chiques, et perpétue ainsi les incommodités; car on conçoit bien que l'irritation produite par ces animaux occasionne des inflammations, des abcès, des ulcères gangréneux; on sait d'ailleurs que les nègres, qui en sont atteints de préférence, périssent quelquefois du tétanos sans autre cause. On remarque en général que la chaleur et la malpropreté sont les conditions favorables au développement de cet animal pa-

rasite, qui semble attaquer de préférence les parties recouvertes d'un épiderme épais et endurci. Les soins de propreté, l'usage de chaussures épaisses, quelques frictions avec une huile aromatique, sont les moyens faciles de s'en garantir. Mais lorsqu'on en a été atteint il faut s'en débarrasser au plutôt, afin qu'il n'ait pas eu le temps de pulluler. Une tache rouge signale l'endroit où la chique s'est logée, outre que la démangeaison douloureuse l'indique assez. Alors, au moyen d'une petite incision, l'on extrait cet hôte nuisible, qu'il soit isolé ou multiple, et l'on cautérise avec un pinceau trempé dans un peu de nitrate d'argent dissous la place qu'il occupait. Il importe de ne pas laisser dans la plaie la tête de l'animal, qui se détache souvent du reste du corps sous la forme d'un point rouge. La guérison suit bientôt cette petite opération; elle est plus lente lorsqu'on a laissé le mal s'aggraver. Alors on est obligé d'employer contre les abcès, les gangrènes ou les ulcères qui sont survenus, les secours ordinaires de la chirurgie. F. R.

CHIRAC (PIERRE), médecin de Louis XIV, est un de ces hommes qui, sans avoir laissé d'écrits qui puissent éterniser leur mémoire, ont cependant obtenu durant leur vie une célébrité telle qu'elle se perpétue long-temps après qu'ils ont cessé de vivre, soit par la justesse de leur esprit, soit par la précision et la grandeur de leurs vues. Chirac était de ces derniers.

Chirac naquit à Conques (Aveyron), en 1650; il avait étudié à Rhodéz les lettres et la philosophie de Descartes, dans l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique; mais à Montpellier, où il se rendit en 1677, son goût pour les sciences naturelles et les conseils de Chicoyneau, chancelier de l'université de cette ville, le décidèrent à étudier la médecine. Bientôt Chicoyneau le chargea de surveiller l'éducation de ses fils, qu'il destinait à la médecine. Chirac montra dès lors un goût tout particulier pour l'anatomie; et, ayant pris le bonnet de docteur en 1682, il professa cette partie de la science pendant quelques années avec les succès les plus éclatans. Ayant ensuite été nommé adjoint à la faculté de méde-

cine, il professa la médecine proprement dite et attira le même concours d'élèves; ce fut alors qu'il publia son traité de la structure des cheveux, et quelques autres ouvrages qui méritent à peine d'être cités. Nommé médecin en chef de l'armée de Roussillon, il employa par ordre, mais sans succès, alors comme aujourd'hui, l'ipécacuanha contre la dysenterie. Envoyé ensuite à Rochefort, où régnait la maladie de Siam, il s'y distingua par son zèle et ses succès. Une épidémie de petite-vérole compliquant cette épidémie principale, il aperçut dans les autopsies des traces d'inflammations cérébrales et gastriques, et employa avec succès les saignées de pied, ce qui lui mérita les reproches et l'animadversion d'un grand nombre de ses confrères.

Il fut successivement médecin en chef des armées d'Italie et d'Espagne sous le duc d'Orléans, qui le nomma son médecin en 1715. L'Académie des sciences l'admit en 1716 dans son sein comme associé libre; en 1718 il devint surintendant des jardins du roi; il fut anobli en 1728, nommé médecin du roi en 1730, et il mourut en 1732. On a peine à croire que les œuvres chétives qu'il a laissées aient suscité de son vivant les querelles et les procès littéraires et scientifiques qu'il eut alors avec Vieussens, Soraci et Besse.

Peu de praticiens ont eu, de leur vivant, une aussi grande réputation. Il fut appelé ou consulté dans toutes les épidémies importantes qui régnèrent de son temps; il fut le médecin de tout ce qu'il y avait de grand et de distingué à cette époque; mais son plus beau titre de gloire est d'avoir été un des plus grands propagateurs de l'anatomie et des ouvertures de cadavres, puisque, dans une seule épidémie, il en ouvrit plus de 500. C'est à lui, en grande partie, que la chirurgie doit d'avoir été relevée de l'état d'ilotisme où l'avait réduite la médecine au moment de la renaissance. Il médita le projet, exécuté de nos jours, d'une Académie de médecine à Paris, présidée par le premier médecin du roi. C. DE B.

CHIRAZ, en persan *Scherazz*, capitale de la province de Fars ou Farsistan, est située sur le Bendimir, à 75 lieues S.-E.

d'Ispahan, à 63 N.-O. de Lar; long. 75° 35'; lat. 29° 36'.

Le terroir en est si délicieux qu'on prétend que Mahomet refusa d'y pénétrer, redoutant le sort d'Annibal à Capoue. Chiraz est la seconde ville de l'empire et fut souvent la résidence des rois, dont le palais est environné de superbes jardins. Cette ville compte beaucoup de belles mosquées et d'édifices remarquables, mais les rues en sont étroites et incommodes; elle contenait autrefois, dit-on, près de 100,000 maisons; avant le tremblement de terre de 1824, il n'y en avait plus que 7780, dont à peine il reste aujourd'hui 5,000. Il y a un collège où l'on enseigne toutes les sciences orientales; ses caravanserais et ses bazars sont très beaux; le plus remarquable de ces derniers est celui du Régent, construit par Kherin-Khan; il est bâti dans le genre de Covent-Garden à Londres.

Chiraz dut son importance et son étendue à la chute de Persépolis (*voy.*), qui était située à environ 12 lieues de distance. La plaine dans laquelle elle est située est entrecoupée d'un grand nombre de canaux d'irrigation, qui la rendent très fertile. Les montagnes qui l'avoisinent sont couvertes de vignes qui fournissent l'excellent vin de liqueur connu sous le nom de *vin de Chiraz*, et dont la loi de Mahomet n'a pu interdire l'usage assez efficacement aux rois de Perse. On trouve aussi dans les montagnes des mines de fer, de cuivre, de plomb, de sel minéral, de turquoises. Les fruits y sont délicieux, surtout les melons, les grenades et les oranges. Les arbres qui produisent l'encens, la gomme, la manne, la casse, le séné et la rhubarbe, y abondent; le gibier y est très commun. Dans les vallées il y a d'excellens pâturages, où le bétail se voit en très grande quantité. Le platane fait le plus bel ornement des promenades et des jardins de la ville; cet arbre donne beaucoup d'ombrage, et les Orientaux prétendent que l'odeur qu'il répand purifie l'air et prévient toute espèce de contagion. Les maisons sont plus vastes, mieux distribuées, plus élégantes et plus commodes qu'en Turquie; elles ont plusieurs corps de logis, ornés d'une architecture simple

et régulière; dans les appartemens sont des fontaines qui y entretiennent une fraîcheur continuelle. L'ameublement consiste en tapis précieux, doubles; en divans peu élevés, qui font le tour de la pièce. Ces divans servent de lits, en y mettant des matelats peu épais. Le luxe dans les vêtemens, dans les femmes, les domestiques, les chevaux et les bijoux y est porté à l'excès.

Il se fait à Chiraz un grand commerce de soie écrue, de tapis précieux, de toiles de coton, d'étoffes d'or et d'argent, de tanneries de cuir et de maroquin, de broderies superbes et des belles perles fines qui viennent de l'île de Bahrein, dans le golfe Persique. Chiraz contient aussi plusieurs belles fabriques de verres.

B. DE V.

CHIROGRAPHARE (de *χειρ*, main, et *γράφειν*, écrire). Les juristes nommaient autrefois *chirographe* (*voy.*) l'acte écrit par les parties elles-mêmes, sans le ministère d'un officier public; et l'on appelait créancier *chirographaire* celui qui était porteur d'un chirographe, pour le distinguer du créancier en vertu d'un acte authentique ou reconnu en justice, et qui recevait la qualification de créancier *hypothécaire*, ces derniers actes emportant hypothèque d'après l'ancienne législation. Observons cependant qu'ils ne produisaient pas cet effet dans quelques provinces, telles que le Hainaut, la Flandre, l'Artois, etc., où il fallait, outre l'authenticité de l'acte, des formalités particulières pour acquérir hypothèque.

La division des créanciers en *hypothécaires* et *chirographaires*, établie par le droit romain, était admise dans la plus grande partie de la France. On doit aujourd'hui distinguer : 1^o les *créanciers privilégiés*; 2^o les *créanciers hypothécaires*; 3^o enfin, les *créanciers simples*, qui, n'ayant entre eux aucune cause légale de préférence, se distribuent, par contribution, le prix des biens de leur débiteur. C'est à cette dernière classe de créanciers que l'on donne encore, dans la pratique, le nom de *chirographaires*, expression inexacte dont les rédacteurs du Code civil et du Code de procédure avaient, avec intention, évité de se servir.

E. R.

CHIROGRAPHE, *cyrographum*, mot corrompu de *χειρόγραφος* (écrit à la main), qui, d'après cette étymologie, devait désigner les manuscrits en général. Mais on lui a donné une signification particulière, indépendamment de celle qui a été expliquée dans l'art. précédent. On entend, en diplomatique (*voy.*), sous le nom de *chirographes*, des actes ou des chartes qu'on faisait doubles. L'acte était écrit deux fois et à contre sens sur le même parchemin; dans l'intervalle qui séparait les deux écritures, on traçait des mots en grands caractères; puis on coupait le parchemin au milieu, soit en ligne droite, soit en dentelure, et on en donnait la moitié à chacune des deux parties contractantes qui, ayant chacune une partie de cette écriture intermédiaire, pouvaient facilement vérifier si l'acte qu'on leur présentait était celui qui avait été légalement délivré. *Voy.* CHARTE. S.

CHIROMANCIE, *voy.* DIVINATION.

CHIRON, centaure, fils de Saturne et de la nymphe Philyre, fille de l'Océan. Sa demeure ordinaire était aux environs du Pélion, où sa science et sa sagesse attiraient un grand concours de jeunes Grecs avides d'instruction. Il excellait surtout dans la connaissance des vertus des plantes. Chiron compta même parmi ses disciples des dieux et des demi-dieux; mais il consacra particulièrement ses soins à Esculape et à Achille. L'éducation forte et sage qu'il donna au fils de Thétis ne put manquer d'en faire un héros. Atteint par une flèche empoisonnée d'Hercule qui poursuivait les centaures réfugiés auprès de Chiron, que le demi-dieu aurait voulu respecter, il désira la mort et fut placé dans le zodiaque par Jupiter, qui le foudroya. Suivant d'autres traditions, les centaures auraient été exterminés long-temps avant la mort de Chiron. *Voy.* CENTAURES. S.

CHIRONOMIE. On donne ce nom à la science du mouvement des mains d'après les règles de l'art, en d'autres termes, à l'art de gesticuler, qui fait une des parties principales de la mimique. Les anciens rhéteurs en connaissaient déjà toute l'importance, et tenaient surtout à ce que les gestes fussent expressifs. Gilbert Austin, dans sa *Chiro-*

nomia, or a treatise on rhetorical delivery (Lond. 1816), établit un système particulier des gestes et du mouvement des mains. C'est pour ainsi dire une langue de signes, au moyen de laquelle un orateur ou un acteur peut désigner l'action qui exprime les différentes situations de l'ame. Tous les signes y sont expliqués par des figures; mais l'ingénieux auteur va trop loin en croyant que les 15 attitudes fondamentales qu'il admet résumant, avec 139 variations qu'il y ajoute, toutes les attitudes, tous les gestes possibles, et en voulant que l'acteur ou l'orateur ne s'écarte jamais des divers mouvemens qu'il prescrit dans son traité.

C. L.

CHIRURGIE (*χειρουργία*, de *χειρ*, main, *ἔργω* et *ἐργάζω*, j'opère). D'après cette étymologie le mot conviendrait à tous les arts manuels, tandis qu'il ne s'applique pourtant qu'à cette partie de l'art de guérir qui nécessite l'emploi de la main. On l'a définie: *quod in therapia mechanicum*, ce qu'il y a de mécanique dans la thérapeutique. Il est un grand nombre de maladies qui ne demandent jamais l'emploi des moyens chirurgicaux; il en est qui ne les nécessitent que dans certaines circonstances; mais beaucoup les réclament impérieusement dans tous les cas. Ainsi la chirurgie n'est pas toujours, comme on le dit, un moyen extrême: elle est quelquefois le moyen unique de guérison. Mais la distinction des cas précis où elle se trouve indispensable n'est pas facile, surtout en théorie, et il devient d'une difficulté extrême, pour ne pas dire impossible, d'établir des cadres réguliers et distinctifs de ce qu'on appelle cas de médecine et cas de chirurgie. Voilà ce qui rend si nécessaire à tout médecin l'étude générale de toutes les maladies et des connaissances précises sur toutes les complications qui peuvent se présenter dans la pratique. Et si l'étendue immense des notions spéciales que nécessite chacune des deux grandes divisions de l'art de guérir, aussi bien que les qualités indispensables dont nous parlerons plus tard et qui sont l'apanage du chirurgien, si ces deux raisons veulent que, dans la pratique, la médecine et la chirurgie restent distinctes, au moins paraît-il

de toute nécessité qu'elles aillent puiser aux mêmes sources leurs connaissances préliminaires. Car ces deux branches sont sœurs, et il serait ridicule, dans l'état actuel de la science, de vouloir exalter l'une aux dépens de l'autre. Les mêmes élémens de doctrine forment leur base indispensable, et il ne doit y avoir de distinction dans leur étude que pour l'observation des maladies dans les hôpitaux; c'est ce qui constitue les cliniques médicales et chirurgicales.

Le vulgaire qui croit surtout au témoignage des sens, proclame que la chirurgie est plus *positive* que la médecine, sans réfléchir que les résultats qui le frappent ne sont pas toujours discutifs, et que, tout aussi souvent que la médecine, la chirurgie procède par induction et s'appuie sur des conjectures.

Le but de la chirurgie est de diviser les parties réunies contre nature; de réunir celles qui se trouvent divisées; de retrancher ce qui est devenu nuisible ou incommode à l'économie; d'extraire les corps étrangers ou les parties du corps devenues étrangères, quand ils gênent l'exercice des fonctions animales; et enfin de faire rentrer dans leur cavité ou de réduire dans leur position normale les parties du corps qui se trouvent accidentellement déplacées. Quelquefois le repos et une position convenable suffisent pour parvenir à ce but; d'autres fois on est forcé de recourir à des appareils ou bandages (*voy.*) plus ou moins compliqués, plus ou moins ingénieux; à des instrumens (*voy.*) en très grand nombre, et enfin à la cautérisation (*voy.*), tantôt par le moyen du feu, tantôt par celui des caustiques (*voy. ce mot*). L'emploi que fait la chirurgie de cet arsenal, où elle va puiser ses moyens d'action sur le corps humain, constitue les opérations et les pansemens (*voy. ces mots*).

Il est impossible de préciser la date de l'origine de la chirurgie: elle a dû naître avec la première société et avoir été long-temps exercée au sein des familles par le plus adroit et le plus instruit de ses membres, avant que quelqu'un s'avisât d'en faire une étude spéciale, de se livrer tout entier à la pratique de cet art; et en cela il en a été de cet art comme

de tous les autres. Ce que l'on peut affirmer avec quelque certitude, c'est que l'origine de la chirurgie est antérieure à celle de la médecine; car les affections appréciables directement à la vue et au toucher ont dû, les premières, frapper l'esprit des hommes; et ce n'est que par l'analogie et par suite d'une plus longue expérience qu'ils ont dû supposer dans les organes internes des lésions identiques à celles qu'ils apercevaient au dehors. Nous voyons la chirurgie en honneur et exercée, dans toutes les sociétés primitives, par les hommes les plus instruits et les seuls instruits qui existassent alors, par les prêtres; c'est dans cet état que nous la trouvons en Égypte, en Chaldée, chez les Juifs, dans tout l'Orient et long-temps encore en Grèce. Cependant, d'après le témoignage d'Homère, les héros les plus illustres de ces époques reculées ne dédaignaient pas de rendre à leurs semblables les soins qu'exigeaient les blessures dont ils étaient frappés sur les champs de bataille. Plus tard, en Grèce, la chirurgie semble être devenue le partage des prêtres du dieu de la médecine (*voy. ESCULAPE*); c'est dans ses temples que se pratiquait l'art de guérir, et alors la médecine n'était pas distincte de la chirurgie. Cependant Hippocrate qui, dans son serment, exige de ses élèves la promesse de ne pas exercer l'opération de la taille, laisse à penser que d'autres la pratiquaient et qu'il y avait des hommes qui se livraient spécialement à la pratique de certaines opérations chirurgicales. Mais combien devaient être imparfaits les procédés employés par ces chirurgiens! combien devaient être précaires les résultats de leurs opérations, puisqu'ils manquaient de la plus importante des lumières dont puisse s'éclairer un opérateur, de l'anatomie, dont ils ne savaient, ainsi qu'Hippocrate, que ce qu'ils en apprenaient par comparaison dans la dissection des animaux, ou ce que le hasard leur faisait découvrir dans les plaies qu'ils avaient à soigner. Et cependant Hippocrate ne laisse pas que d'avoir, pour certaines grandes opérations, des préceptes et des procédés qui ne se trouvent pas au-dessous de la science de nos jours, et aux-

quels même quelques-uns de nos grands praticiens modernes sont revenus, malgré l'oubli où ils étaient restés pendant long-temps.

Mais la véritable origine de la chirurgie comme science est due à l'école d'Alexandrie; Hérophile y attacha son nom. Le premier, en effet, il obtint de Ptolémée la permission de disséquer des corps et de démontrer publiquement l'anatomie humaine. De cette époque donc peut dater seulement la chirurgie théorique, et à partir de là aussi elle fit de rapides progrès sous l'influence des travaux d'Ammonius, d'Archagathus, de Megès, et d'Asclépiade, qui sortait de cette école et qui, apportant le premier à Rome la chirurgie éclairée dont jouissaient les Grecs depuis quelques siècles, lui donna un degré de perfection et un éclat qui lui avait été refusé jusqu'alors. C'est à ce grand chirurgien que nous devons le premier cadre méthodique des opérations de chirurgie. Celse, qui vint ensuite, profita de ses travaux et recula les bornes de la chirurgie: il donna le premier des descriptions exactes de la cataracte, de la hernie, de la taille par le petit appareil, et des instrumens qui servaient à les pratiquer de son temps. En effet, il paraît que cet art avait pris un grand développement; et bien que les chirurgiens, comme les médecins, fussent esclaves à Rome, ils y jouissaient cependant d'une si grande faveur qu'on les a vus souvent favoris et intimes des maîtres du monde civilisé d'alors. Galien, qui vint après Celse, s'occupa peu de chirurgie, et ce qu'il en dit prouve qu'il n'y était pas fort versé. Pendant que les Romains tombaient dans la barbarie, les arts et les sciences, comme on le sait, se réfugièrent chez les Arabes, qui leur durent une partie de leur gloire. Averrhoès, mais surtout Albucasis (*Aboul-Kasem*), profitant de la connaissance des auteurs grecs et romains, conservèrent ce dépôt précieux, mais sans faire prendre à la science un nouvel essor. Il paraît même que, s'ils l'étudiaient, la pratique en était fort négligée; car Averrhoès assure que de son temps on n'eût pas trouvé parmi les Arabes un seul opérateur capable de pratiquer le trépan ou la taille.

Long-temps, dans l'Europe chrétienne, la chirurgie, comme tous les arts libéraux, ne fut connue et pratiquée que par le clergé; mais le concile de Tours, en 1163, défendit aux ecclésiastiques les opérations sanglantes, sous le prétexte que l'église a horreur du sang. Alors la chirurgie, éloignée du sanctuaire des sciences, se trouva livrée à l'ignorance et au charlatanisme; c'est de cette époque probablement que date cette foule de charlatans, de *renouveurs*, de *rebouteurs*, qui inonde encore notre population. Alors les barbiers (*voy.*), habiles à se servir de l'instrument tranchant, s'emparèrent de cette source de fortune qui leur était ouverte, et l'on vit naître la corporation des chirurgiens-barbiers-étuvistes, que l'on rencontre encore dans un grand nombre de contrées de l'Europe. Cependant quelques hommes d'un génie spécial se livrèrent à l'étude exclusive de la chirurgie; parmi eux on doit compter avec honneur Guy de Chauliac, qui, le premier à cette époque de décadence, nous a laissé un traité complet de chirurgie, où se trouve réuni, sans beaucoup de discernement peut-être, tout ce qui était parvenu jusqu'à lui des connaissances des Grecs, des Romains, des Arabes. Plus tard encore vinrent Béranger, Fallopius, Eustachi, Vigo, qui furent les prédécesseurs d'Ambroise Paré, le grand restaurateur de la chirurgie moderne, à la fin du xvi^e siècle. C'est lui qui la releva de l'état d'abâtardissement où elle se trouvait, bien qu'il y eût alors une classe de chirurgiens lettrés, qu'on appelait *chirurgi togati*, chirurgiens à longues robes, pour les distinguer des chirurgiens-barbiers; mais leur science était toute de mots, et nous devons faire peu de cas de leurs connaissances, d'après ce que nous dit d'eux Ambroise Paré, qui était si bien à même de les juger et qu'ils n'avaient pas voulu recevoir dans leurs rangs avant d'y être forcés par un ordre précis du roi, sous le prétexte qu'il ne savait pas assez de grec et de latin. Cependant, le premier, il osa s'élever contre la coutume barbare qui faisait plonger les moignons amputés dans de la poix bouillante, et contre celle non moins cruelle de panser les plaies d'armes à feu

avec de l'huile également bouillante; le premier, il employa la ligature contre les hémorrhagies artérielles, service immense, innovation merveilleuse, qui permit de réduire à l'état de plaies simples toutes les plaies résultant des opérations, et qu'on était obligé alors de cautériser, pour comprimer l'hémorrhagie. C'est à lui aussi que nous devons faire remonter la supériorité constante dont a joui depuis lors la chirurgie française et dont elle est encore en possession. Il pratiqua toutes les grandes opérations et remit en honneur un grand nombre de celles qui avaient été négligées par l'ignorance des temps de barbarie. Sur ses traces marchèrent bientôt Fabrice d'Aquapendente, William Harvey, qui découvrit la circulation ignorée jusqu'alors des médecins, Fabrice de Hilden, Ruysch, etc.

Cependant la chirurgie restait toujours dans l'état d'ilotisme où l'avait réduite la médecine; car il n'était permis aux chirurgiens d'exercer leur profession que sous le bon plaisir des médecins, qui dirigeaient toutes les opérations, et il fallut tout l'ascendant que prirent, au commencement du xviii^e siècle, Chirac, quoique médecin, Maréchal, Lapeyronie, Lamartinière, successivement chirurgiens du roi, pour balancer le pouvoir de la médecine, et oser remettre à sa place et rendre à toute sa dignité une partie si importante de l'art de guérir, qui n'aurait jamais dû être séparée de sa sœur, dont d'ailleurs elle était l'aînée. L'académie de chirurgie fut fondée en 1731: alors un essor incroyable fut donné à la chirurgie; tous les procédés furent étudiés minutieusement et un grand nombre furent créés. Le trépan, la taille, les hernies, les ligatures des artères anévrismales au-dessus de la dilatation, furent décrits et pratiqués avec soin; on reprit la bronchotomie, la fistule à l'anus; on étudia les opérations des voies lacrymales, et les accouchemens, si négligés avant ce temps, devinrent une partie importante de cette branche de l'art; enfin rien ne fut oublié pour porter à son plus haut degré de splendeur l'étude et la pratique de la chirurgie. A cette époque se rapportent les grands noms de Jean-Louis Petit, Ledran, Garangeot,

Lafaye, Verdier, Foubert, Fabre, Lecat, Puzos, Bordenave, Sabatier, Lamotte, Goulard, Méjean, Pouteau et frère Côme, en France; à l'étranger, durant ce temps, brillaient les noms non moins célèbres de Chéselden, Douglas, les deux Monro, Sharp, Cowper, Pott, Hawkins, Smellie, les deux Hunter en Angleterre; en Italie, Molinelli, Bertrandi, Moscati; en Hollande, Albinus, Deventer, Camper; en Allemagne, Platner, Rœderer, Callisen, Rambilla, Theden, Richter et Heister.

Et cependant tant de perfectionnements en réclamaient encore d'autres, et quand vint Desault il ne manqua pas de travaux à entreprendre. Il dirigea l'étude de l'anatomie vers les plus petits détails négligés jusqu'alors; il inventa plusieurs appareils ingénieux, surtout pour les fractures, et en simplifia un grand nombre. Mais ce qui lui méritera à jamais la reconnaissance de la postérité, c'est que, le premier, il introduisit dans son école l'étude de la clinique chirurgicale, qui donne aux jeunes étudiants de l'expérience en même temps que de la théorie, et les fait profiter même des fautes de leurs maîtres. Sur les traces de Desault marchèrent Boyer, Pelletan, Dubois et plus tard Dupuytren.

Desault, qui poussa si loin l'étude de l'anatomie, avait eu une idée confuse de la nécessité de l'étude des régions; cependant il était réservé à notre siècle de voir exploiter cette mine fertile en connaissances précises et rigoureuses sur la position et la direction des différens organes occupant les régions qui sont le plus souvent le siège des opérations chirurgicales. Mais cette étude a pris un tel développement, depuis quelques années, qu'il devient d'une indispensable nécessité pour tout chirurgien d'en posséder la connaissance d'une manière imperturbable. Cette étude a fait naître de grands perfectionnements dans les procédés opératoires et a donné aux chirurgiens une hardiesse admirable à entreprendre des opérations jusqu'alors réputées impraticables, ou même auxquelles on n'avait pas pensé. Aussi avons-nous vu pratiquer journellement les résections des os, les amputations partielles du pied, les amputations dans les articu-

lations de la hanche et de l'épaule, les ligatures des artères à leur sortie immédiate du tronc, les résections et même l'ablation totale des mâchoires inférieure et supérieure, la réunion et même le remplacement du voile du palais ou de la voûte palatine divisés ou manquans, l'ouverture des voies aériennes à différentes hauteurs pour éviter l'asphyxie, la résection du col de l'utérus et même l'ablation totale de cet organe, l'extirpation de la partie inférieure du rectum. Nous avons vu renaître aussi un genre particulier d'opérations abandonnées depuis long-temps, savoir la reproduction de l'oreille, du nez, des joues, des lèvres, au moyen d'emprunts faits à la peau des environs; la restauration du périnée déchiré pendant l'accouchement, la taille recto-vésicale, bilatérale; mais surtout le cathétérisme droit, ou introduction des sondes droites dans la vessie à travers le canal urinaire de l'homme. C'est ce dernier procédé qui a donné lieu à la possibilité du brisement des pierres ou calculs vésicaux, pour faciliter l'issue de leurs fragmens par le canal de l'urèthre.

Le perfectionnement des études anatomiques et physiologiques a également simplifié en même temps qu'elle l'a rendu plus sûr et plus efficace le traitement des plaies, des fractures, des luxations, des hernies, etc.

A ces grandes opérations, à ces procédés nouveaux ou perfectionnés se rattachent en France les noms de Percy, Boyer, Béclard, Dupuytren, et ceux de MM. Roux, Marjolin, Lisfranc, Jules Cloquet, Velpeau, Blandin, Gerdy, Delpech, Bretonneau; et à l'étranger, les noms de Scarpa, sir A. Cooper, de MM. Mayor, Maunoir, Gruithuisen, Ashmead, Jacobson, etc., et tant d'autres que le défaut d'espace nous empêche de nommer.

Et l'élan imprimé à la chirurgie par tant de grands noms et tant de découvertes importantes, loin de se ralentir de nos jours, continue au contraire à la pousser dans la voie des nouveaux progrès, et chaque jour voit naître et publier de nouvelles méthodes ou de nouveaux procédés, qui ont pour but soit de simplifier des opérations plus ou moins

compliquées, soit de les rendre inutiles ; ce qui ne sera pas le moindre de ces bienfaits.

C. DE B.

CHIRURGIEN MILITAIRE, voy. SERVICE DE SANTÉ.

CHIRVAN, province russe transcaucasienne, autrefois persane, et qui paraît avoir dépendu anciennement de ce qu'on appelait l'Atropatène (voy.). Le nom de Chirvan, que d'autres, par imitation de l'étranger, écrivent Schirvan et Szirvan, est d'origine persane et signifie Marche ou frontière; un *chirvân-khân* (marchio) était jadis préposé au gouvernement de la province. Déjà conquise par Pierre-le-Grand, elle fut ensuite rétrocédée à la Perse, et n'appartient définitivement à la Russie que depuis la paix de Gulistan (1813). Elle s'étend entre le Kour au sud et le Caucase au nord, formant une espèce de terrasse de cette chaîne de montagnes qui s'aplatit vers le sud et du côté de la mer Caspienne. Les pays qui bornent le Chirvan (situé entre 38° 40' et 41° 38'' de lat. S., et entre 65° 23' et 67° 39' de long. O.) sont : au nord la région des montagnes occupée par les Lesghis encore indomptés et le Daghestan ; à l'est la mer Caspienne, au sud les khanats de Karabakh et de Talychine ; à l'ouest la Géorgie. On évalue la superficie du Chirvan à 1221 lieues car. et à 445 milles carrés géographiques. Le Chalavat-dagh et le Baba-dagh sont des ramifications du Caucase qui ont des cimes très élevées. Peuplé autrefois d'habitans industriels, le Chirvan formait une province florissante ; son sol, quoique montagneux d'une part et de l'autre partageant la nature des steppes, serait très susceptible de culture. Mais après avoir été long-temps ravagé par les Mongols et les Tatars, et disputé ensuite entre deux peuples voisins qui l'ont successivement possédé, le Chirvan est encore à moitié désert et ne compte pas, dit-on, 120,000 habitans. Cette population, en partie nomade, se compose de Turkomans, d'Arméniens, de Géorgiens, de quelques Arabes, Tadjiks, et Ghèbres. Elle se nourrit surtout des produits du bétail et de la pêche, mais elle tire aussi de l'agriculture une partie de sa subsistance. Le Chirvan se divise en khanats qui sont

ceux de Chéki, de Bakou, de Chemakha (Chamachie). Le premier, qui est le plus occidental, a pour chef-lieu Noukha ; le second, dont nous avons parlé au mot BAKOU, forme la presqu'île d'Apchéron, fameuse par un sol ardoisé et bitumineux ; le troisième est aussi appelé *khanat de Chirvan*. Son khan actuel est Moustapha, lieutenant-général au service de Russie, dont le fils, par une faveur spéciale, a été admis en 1834 dans le demi-escadron des montagnards caucasiens, comme cornette, à cause du dévouement de son père pour la Russie. Ce khan réside à Chemakha ou Chamakha, ville enceinte d'un mur, et qu'il ne faut pas confondre avec le vieux Chemakha. La partie la plus occidentale du Chirvan est occupée par les Lesghis que la Russie a pu soumettre à sa domination. Muller (*Sammlung russ. Geschichte*, t. IV, p. 89-142) et quelques géographes comprennent dans le Chirvan Derbent, Kouba et Nisabat, villes qui appartiennent au Daghestan (v. ce mot). Hassel, confondant avec la même province les khanats de Karabakh et de Talychine, la fait confiner avec la Perse. J. H. S.

CHISCHKOF (ALEXANDRE SÉMÉNOVITCH), amiral, président de l'académie russe, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes étrangers, est né en 1754 au sein d'une famille noble et ancienne. Après avoir reçu son éducation au Corps des cadets de la marine, il fit de nombreux voyages comme officier de cette arme, et bientôt se développa en lui un goût décidé pour les lettres et pour l'étude de la langue nationale. Jeune encore, il donna une traduction russe de la *Bibliothèque des enfans de Campé*, des *idylles* de Gessner, et composa un grand nombre de poésies fugitives, un drame intitulé *Névolnitchestvo* (l'Esclavage), etc. Mais il ne perdit pas de vue sa carrière spéciale : en 1795 il publia en russe l'*Art nautique* de Romme (Saint-Petersb., 2 v.) et un *Dictionnaire maritime trilingue*, en anglais, français et russe (*ibid*, 2 vol.); en 1800 une *Collection de journaux de marine* (2 vol.) et une *Notice historique sur les vaisseaux*. Revenant ensuite à ses loisirs chéris, M. Chischkof fit paraître en 1802, toujours dans la langue de son pays, le *Traité sur l'ancien et le nouveau*

style russe, ouvrage classique destiné à défendre l'idiome national contre l'invasion étrangère, à le rappeler à son étymologie, à le développer suivant son esprit et sa base naturelle, et qui, après avoir eu trois éditions en russe, a été traduit en allemand (2 vol. in-8°, Saint-Petersb., 1826 et 27); quelques additions à cet ouvrage furent publiées en 1804. M. Chischkof fit imprimer de plus la traduction de quelques chapitres du *Lycée de La Harpe*, des *Dialogues sur la littérature* et une traduction en prose de la *Jérusalem délivrée* (Saint-Petersb., 1818, 2 vol. in-8°). Nommé président de l'Académie russe en 1806, il rédigea depuis les *Nouvelles* de cette compagnie et les enrichit d'excellents mémoires philologiques.

En même temps que, dans la marine, M. Chischkof avançait de grade en grade jusqu'à celui d'amiral, il parcourut rapidement la carrière administrative pour y occuper un des postes les plus élevés. Nommé en 1812 secrétaire d'état, c'est-à-dire secrétaire du conseil de l'empire, il fut admis comme membre dans ce conseil en 1820, et en 1824 il succéda au prince Alexandre Galytsine dans la direction de l'instruction publique et des cultes étrangers; car les affaires du culte *orthodoxe* et national furent alors rendues au saint-synode. On a reproché au nouveau ministre une tendance rétrograde, mais cela ne doit pas s'entendre dans un sens absolu: M. Chischkof contestait seulement l'utilité d'une instruction trop avancée offerte aux basses classes dans la condition sociale où elles se trouvent encore, et celle d'une imitation précipitée de tout ce qui se faisait à l'étranger; cependant le discours qu'il prononça sur cette matière le 23 septembre 1824 fit une sensation pénible en France et dans d'autres pays. Il quitta le ministère en 1828, sans doute à raison de son grand âge, et honoré des marques de reconnaissance de son souverain.

J. H. S.

CHIVA, voy. KHIVA.

CHIVEN, voy. SIVA.

CHLADNI (ERNEST-FLORENT-FRÉDÉRIC), né à Wittemberg en 1756 et fils d'un professeur de cette ville, après avoir fait de bonnes études à l'école de Grimma, se consacra à la jurispruden-

ce, d'abord dans sa ville natale, puis à Leipzig, où il prit le titre de docteur en philosophie et en droit. Après la mort de son père, il suivit le penchant qui l'entraînait vers les sciences naturelles, auxquelles jusque là il avait donné tous ses loisirs. A l'âge de 19 ans, ayant étudié la musique comme art d'agrément, il remarqua que la théorie du son était fort peu avancée relativement aux autres parties de la physique, et il résolut de combler cette lacune. La physique et les mathématiques appliquées spécialement à la musique le mirent en état d'ouvrir de nouvelles voies à la théorie et à la pratique de cet art. A partir de 1787 il se fit une grande réputation par ses travaux sur le son, l'écho et le ton, et c'est de cette époque que datent ses *Découvertes sur la théorie du son*, et son *Essai d'une meilleure exposition de la science des tons*, mémoire adressé à la Société des Curieux de la nature, de Berlin. Ses principaux écrits sont le *Traité d'acoustique* (Leipzig 1802, in-4°, planch.), dont il publia lui-même une traduction française refondue (Paris, 1809), et dans lequel il a présenté avec détail l'histoire de ses découvertes en acoustique. Plus tard parurent ses *Nouveaux essais sur l'acoustique* (Leipzig, 1817) et ses *Essais sur l'acoustique pratique et sur la construction des instrumens* (ibid., 1822). Chladni est l'inventeur de l'euphone et du clavicylindre (voy.), instrumens curieux, qui lui ont mérité les suffrages des connaisseurs dans les dix ans de voyages qu'il fit en Hollande, en France, en Italie, en Russie et en Danemark, après avoir en outre parcouru les capitales de l'Allemagne. Ces voyages scientifiques valurent à la *Gazette musicale* plusieurs articles pleins d'intérêt sur la musique et les musiciens. En 1812 Chladni revint dans sa ville natale, où il se consacra à de nouvelles études. Il a aussi présenté des recherches sur les aérolithes ou météores ignés dont les phénomènes, tels que la flamme, la fumée, le bruit, etc., n'ont que peu de rapport aux phénomènes électriques avec lesquels on les confond fréquemment. S'étant convaincu que ces météores ne sont point telluriques, mais cosmiques, il s'efforça

d'établir cette opinion dans deux traités classiques *Sur l'origine de la masse de fer trouvée par Pallas et d'autres masses analogues*, Riga, 1794, et *Sur les météores ignés*, Vienne, 1819; il fait voir que les relations de chutes de masses de pierre ou de fer ne sont pas des mensonges, mais bien des observations d'un phénomène véritable, et que ces masses météoriques n'appartiennent point à la terre, mais nous viennent d'une atmosphère différente de la nôtre.

Chladni a terminé sa carrière en 1827 à Breslau. Il fut un des savans les plus laborieux et l'un de ceux qui ont rendu à la science le plus de services réels par des recherches exactes et ingénieuses et par un esprit d'application plus précieux encore. C. L.

CHLAMYDE, *χλαμύς* (*paludamentum*, *sagum*). Il n'est aucune explication qui puisse équivaloir à la représentation même de l'objet proposé. Nous rappellerons en conséquence que la chlamyde est ce léger manteau qui tombe avec tant de grace sur les épaules et le bras droit de la plus connue de toutes les statues anciennes et modernes, l'Apollon du Belvédère.

La chlamyde, en usage d'abord chez les Grecs, affectait diverses formes : tantôt elle était ovale et tantôt ronde; mais le plus souvent c'était un carré long, agrafé sur la poitrine à l'aide d'un bouton. Ce chèle-manteau se portait également par-dessus la cuirasse ou l'habit civil. Roulé autour du bras droit, il pouvait servir d'arme défensive en cas de surprise.

La Grèce transmet ce vêtement à Rome où les dames elles-mêmes en adoptèrent l'usage (*Enéide*, IV, 137). On a dit que Numa Pompilius fut le premier Romain qui s'en servit; il était roi, donc il eut de nombreux imitateurs.

Il résulte de l'inspection des monumens anciens que, chez les Grecs, ce manteau descendait jusqu'à mi-jambe, tandis qu'il était beaucoup plus court chez les Romains.

La chlamyde appelée *paludamentum*, de pourpre ou d'une étoffe légère et précieuse, était réservée aux empereurs, aux chevaliers et aux nobles. Caligula le premier en eut une en soie; heureuse la ville

des Césars si ce prince n'eût pas donné au monde d'autres sujets de scandale! Commode renchérit sur ce luxe: sa chlamyde, tissée d'or et de soie, était enrichie de pierres précieuses.

Le *sagum*, d'une étoffe plus grossière, était la chlamyde des soldats et du peuple.

La *chlaina* (*χλαίνα*, dérivé de *χλαίνω*, j'échauffe) était une sorte de chlamyde fourrée à poil, en usage seulement pour l'hiver. C. F.-N.

CHLAPOWSKI (DÉSIRÉ), général de l'armée polonaise, naquit en 1788 dans le palatinat de Poznań. Lors de la première entrée des Français en Pologne il s'enrôla dans l'armée nationale. Nommé officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon, il assista en cette qualité à l'affaire de Burgos en Espagne, et à celles de Ratisbonne, de Wagram et de Znaïm en Autriche. En 1812 il était déjà lieutenant-colonel, et ce fut lui qui, à la bataille de Krasnoï, commanda, sous les yeux mêmes de l'empereur, les escadrons de service. En 1813, il se distingua encore au combat de Reichenbach; mais voyant enfin que Napoléon, malgré tout le sang que les Polonais avaient versé pour lui, ne songeait nullement à leur patrie, il donna sa démission et se retira à Paris.

Après les événemens de 1814, la partie de la Pologne où se trouvait le patrimoine de Chlapowski ayant été dévolue au roi de Prusse, il renonça à tout service public pour se livrer exclusivement à l'agriculture.

La révolution du 29 novembre 1830 l'arracha à ces paisibles travaux. Dès le commencement de l'année 1831, il partit pour Varsovie, où on lui confia d'abord le commandement d'une brigade de cavalerie, à la tête de laquelle il remporta quelques succès sur l'ennemi, principalement à Rozan, sur le Narew. A cette époque, l'insurrection de la Lithuanie, long-temps négligée par le dictateur, le gouvernement national et les généraux en chef, parut offrir quelques nouvelles chances à une révolution plus que hasardée dans son principe; et Skrzynecki pensa enfin, quoique tard, à cette malheureuse province qu'on avait aban-

donnée à elle-même, et à laquelle Chlopicki n'avait pas même promis *une pierre à fusil* ! Une expédition se préparait, expédition qui devait illustrer à jamais le nom de Chlapowski, récemment porté au grade de général. Il s'agissait d'envoyer aux Lithuaniens des armes et des officiers capables de diriger les levées nouvelles, étrangères à toute discipline et qui n'apportaient que leur dévouement et le courage du désespoir. Cent instructeurs de toutes armes avec une faible escorte, voilà tout ce que l'on crut pouvoir risquer pour seconder leurs efforts, qui cependant pouvaient décider du sort de la Pologne entière. Quelque périlleuse que fût une expédition ainsi organisée, Chlapowski sollicita et obtint l'honneur de la commander. Il ne demanda au généralissime, avec ses cent instructeurs, que 500 chevaux et quelques dizaines de fantassins, pensant qu'avec si peu de monde il lui serait plus facile d'échapper à l'ennemi. Deux canons seulement furent mis à la disposition de sa petite troupe, à laquelle on adjoignit encore dix sapeurs du génie. Mais que ne peuvent le courage et le patriotisme ? Les exploits de cette poignée de braves ont retenti partout et fourniront à l'histoire de la révolution de Pologne une de ses pages les plus brillantes. D'abord nous les voyons, Chlapowski toujours à leur tête, surprendre à Bielsk 600 hommes d'infanterie russe qu'ils forcent à mettre bas les armes. Plus tard, ayant rencontré le général Linden qui, avec un corps de 900 fantassins, quelques centaines de cavaliers et deux pièces de canon se préparait à fondre sur les insurgés de la grande forêt de Bialowiez, ils tombent sur lui et le culbutent ; trois cents prisonniers et un canon furent le fruit de ce hardi coup de main. Dans l'une et l'autre de ces rencontres, Chlapowski se distingua par sa bravoure et son sang froid ; bientôt après il eut occasion de prouver aussi son adresse et sa présence d'esprit. Un corps de 3,000 hommes, commandé par le grand-duc Constantin en personne, le menaçait de près. Il écrit à l'épouse du grand-duc, la princesse Lowicz, sœur de sa femme, une lettre où il annonce qu'il conduit l'avant-garde d'un corps considé-

rable dirigé sur Slonim, où se trouvait alors Constantin, et qu'il serait pénible pour lui de voir le prince son prisonnier. Ce stratagème lui réussit. Constantin se tint renfermé dans la ville, prêt à tout événement, et donna au général polonais le temps de s'éloigner et de se jeter de l'autre côté sur Lida. Là, Chlapowski surprit encore tout un bataillon auquel il enleva son drapeau et deux pièces de canon. Ainsi il avait déjà plus que doublé son artillerie ; en outre il vit sa petite troupe s'augmenter d'un détachement des chasseurs de Bialowiez. Partout où il passait les Lithuaniens le recevaient comme un libérateur ; cependant ils ne purent lui fournir d'abord qu'un faible secours, leurs principales forces s'étant portées du côté de la Samogitie. A Gabrielow il fut enfin rejoint par Oginski et Matuszewicz, qui les premiers saluèrent le drapeau national arrivé des bords de la Vistule. Ce fut une fête patriotique dont Chlapowski était le héros. Son nom sortait de toutes les bouches ; toute la Lithuanie remettait son sort entre ses mains...

Cependant, après la bataille d'Ostrolenka, Gielgud se vit obligé de passer en Lithuanie : la supériorité de son grade et le nombre considérable de troupes qu'il avait sous ses ordres lui donnaient de droit le commandement suprême de l'expédition dans ce pays, commandement que Chlapowski avait seul exercé jusqu'alors. Il rejoignit Gielgud à Zemy et eut le chagrin de devoir se ranger sous les ordres d'un homme incapable de faire agir un corps d'armée. Leur tentative sur Vilna échoua. L'arrivée du corps de réserve de Tolstoï, auquel les généraux polonais laissèrent le temps de venir renforcer ceux de Sacken et de Kourouta, donna aux Russes une immense supériorité. L'armée polonaise, forcée à la retraite et désorganisée par l'incapacité de son général en chef, que Chlapowski, son chef d'état-major, n'osa ni remplacer ni aider de ses conseils, se jeta vers la Samogitie. Repoussée de Szawlé, elle fut partagée à Kurszany, et l'ancien détachement de Chlapowski se retrouva de nouveau sous les ordres immédiats de ce général que l'armée lithuanienne

tout entière gémissait de ne plus avoir pour chef. Mais accablé de fatigues, dégoûté du rôle secondaire auquel on l'avait réduit, il préféra conduire ses soldats en Prusse, où il espérait trouver du repos. Pour la première fois ils suivirent malgré eux leur général qui, se croyant poursuivi de près par l'ennemi, se hâta de gagner la frontière. Les Prussiens, ne voyant point de Russes derrière lui, témoignèrent hautement leur surprise et leur indignation, et exigèrent, avant de lui permettre l'entrée de leur territoire, qu'il rendit compte de son étrange conduite. Les Cosaks se montrèrent enfin derrière Rohland; Chlapowski jeta son sabre aux landwehrs, et engagea son détachement à suivre son exemple...

Chlapowski, forcé d'abandonner le camp avant la fin même de la quarantaine, se rendit à Berlin pour obtenir son pardon du roi de Prusse. Il lui fut accordé, mais plus tard il n'en fut pas moins condamné, comme tous les autres, à une amende pécuniaire. A. R-SKI.

CHLOPICKI * (JOSEPH) naquit à Varsovie, en 1772, d'une famille noble, mais pauvre. Il embrassa dès sa jeunesse la carrière des armes, et il fut porte-enseigne en 1792, comme le prouve sa signature apposée au bas de l'acte de remerciement adressé, à cette époque, au prince Joseph Poniatowski, par l'armée polonaise. En 1794, il se battit avec tant de valeur dans l'affaire de Raclawice que Kosciuszko l'embrassa à la vue de l'armée. Après le partage définitif de sa patrie, ne voulant point fléchir sous le joug, Chlopicki passa en France, s'enrôla dans les légions polonaises et fut nommé adjudant-major du 2^e bataillon de la 1^{re} légion. La campagne d'Italie, en 1799, lui valut le grade de chef de bataillon. En 1807, Napoléon le nomma commandant du 1^{er} régiment de la Vistule, qui, l'année suivante, fut envoyé en Espagne. La guerre de la Péninsule servit à développer les talents militaires de Chlopicki. Le 24 juin 1808, envoyé, avec 1000 hommes et

un canon seulement, du côté d'Epila, il dispersa le corps de Palafox, lui prit quatre canons, et fit une foule de prisonniers. Au siège de Saragosse il s'empara, le 2 juillet, du couvent de Saint-Joseph, et y fut grièvement blessé, le 4 août. Après la prise de Saragosse, Chlopicki prit une part active aux campagnes d'Aragon, de Valence et de Catalogne, sous les ordres du maréchal duc d'Albuféra, et fut nommé général de brigade dans la division Laval. En 1810, il vengea, sur le général espagnol Villacampa, la destruction d'un détachement français, et, après l'avoir complètement battu, il s'empara de Campilla et de Molina. Bientôt après, envoyé par Suchet pour comprimer l'insurrection que les généraux Carabajol et Villacampa organisaient sur les frontières de la Castille, Chlopicki, avec sept bataillons et 400 chevaux, remporta une victoire complète, le 31 octobre, près d'Alventoso; et quelques jours après il chassa les Espagnols de leurs positions sur les hauteurs de Fuerte-Santa. Après cette expédition, il rejoignit sa brigade dans l'Aragon, fut de nouveau envoyé contre le célèbre Mina, l'atteignit près de Biola, le poursuivit jusqu'à Coseda, et le força d'évacuer la province d'Aragon. Obligé de marcher sur Saragosse, Suchet laissa le général Chlopicki, dont l'activité, la fermeté et la capacité lui inspiraient une grande confiance (Mém. de Suchet), pour surveiller la rive droite de l'Ebre et pour empêcher que Mina ne lui coupât sa ligne de communication avec la France. Enfin, au siège de Sagonte, Chlopicki contribua beaucoup au gain de la bataille livrée sous les murs de cette ville au général anglais Blake.

La campagne de 1812 rappela vers le nord les régimens polonais : Chlopicki partit et son départ, dit Suchet, priva l'armée d'Espagne d'un officier de mérite fait pour s'élever au premier rang. Pendant la désastreuse guerre contre la Russie, Chlopicki commandait les quatre régimens de la Vistule, faisant partie de la division Claparède, et il fut blessé à la bataille de Smolensk. Après la chute de Napoléon, l'empereur Alexandre, nouveau roi de Pologne, le nomma, en

(*) Il faut prononcer le *c* devant le *k* comme *ts*, et lire en conséquence *Khlopitski* et non pas *Khlopiki*. Prononcez de même *Ratzlavitsé* et non *Raklavice*; *Drouzki-Loubetski* et non *Drouki-Loubeki*, etc.

1814, général de division; mais ne pouvant se faire aux sauvages fantaisies du grand-duc Constantin, Chlopicki donna sa démission en 1818, et quitta le service, malgré les instances réitérées du grand-duc et de l'empereur lui-même.

Depuis ce temps, Chlopicki vivait dans la retraite, riche seulement de sa gloire et de l'estime de ses compatriotes, lorsque la révolution de 1830 le plaça inopinément à la tête des affaires polonaises.

Le désir de recouvrer l'ancienne indépendance, plus encore que la violation de la charte de 1815 et l'arbitraire du gouvernement russe, donna en Pologne naissance aux associations secrètes. Chlopicki n'en faisait point partie; mais les associés, jetant les yeux sur lui, le désignèrent pour chef de la révolution future sans qu'il s'en doutât. L'opinion publique fut travaillée dans ce sens; on faisait hautement l'éloge des talents du général, et lorsque la nuit du 29 novembre arriva, le peuple le nomma unanimement son chef, quoiqu'il ne se montrât que le surlendemain. Alors, s'emparant du pouvoir auquel les vœux unanimes de la nation l'appelaient, Chlopicki, le 5 décembre 1830, se proclama *dictateur* jusqu'à l'ouverture de la diète, qui ensuite le maintint dans cette dignité et lui conféra, le 20 décembre, à l'unanimité (moins la seule voix de Théophile Morawski, nonce de Kalisch) le pouvoir discrétionnaire.

Mais la dictature du général, en paralysant les effets et en arrêtant la marche de la révolution, fut plus que nuisible à la cause polonaise. Malgré tout son patriotisme, il méconnut le dévouement et le courage dont sa nation était capable; vieilli sous les armes, n'ayant de confiance que dans les masses, il méprisa trop les jeunes conscrits que l'espoir d'une patrie renaissante faisait accourir sous les armes; enfin, partageant l'opinion commune qui faisait de la Russie un colosse à peu près invincible, Chlopicki, avant même d'agir, désespéra du succès, s'effraya de la responsabilité qui pesait sur lui, et, reculant devant le danger, plaça toute sa confiance dans les négociations et la clémence de l'empereur Nicolas. D'ailleurs, peu fait aux

affaires gouvernementales, il se laissa diriger par le prince François Drucki-Lubecki (voy. LUBECKI), ministre des finances, dont l'opposition se bornait à des protestations contre la violation de la charte de 1815, tandis que la nation, repoussant cette charte même, s'était soulevée pour reconquérir son ancienne indépendance. Chlopicki mit donc hors de question les provinces envahies et se renferma dans les étroites limites du royaume créé par le congrès de Vienne. Se fiant aussi beaucoup trop aux négociations entamées avec la cour de Saint-Pétersbourg, il n'osa prendre aucune mesure qui, paraissant hostile, pourrait offenser l'empereur. Enfin, celui-ci déclara que, sans entrer dans aucune sorte d'engagement avec le gouvernement révolutionnaire, il exigeait une soumission prompte et sans conditions de la part des Polonais. La diète rejeta avec indignation une pareille proposition; alors la guerre devint inévitable, et Chlopicki se démit du pouvoir, le 23 janvier 1831, sans avoir rien fait pour pouvoir la soutenir, et au moment où les Russes, franchissant le Boug, envahissaient le territoire du royaume. Il ne consentit même pas à conserver le commandement de l'armée. Le prince Radziwill fut nommé général en chef; mais le commandement resta néanmoins dans les mains de Chlopicki, qui se trouvait à l'armée en qualité de simple volontaire. Ce fut lui qui conseilla d'éviter tout combat décisif et qui fit adopter le plan d'une campagne strictement défensive; ce fut lui aussi qui commanda dans les sanglantes journées des 19, 20 et 25 février, dans les plaines de Grochow. Là, oubliant son indécision, Chlopicki redevint lui-même et déploya une vigueur et un courage sans pareils. Mais malheureusement il ne prêtait l'assistance de son génie que par un caprice passager: il était tantôt général en chef, tantôt simple volontaire sans mission. Le 25 février, après avoir eu trois chevaux tués sous lui dans cette seule journée, il fut blessé aux deux jambes par les éclats d'un obus. Cette blessure, jetant le découragement dans l'armée, fut cause que les Polonais ne purent retirer tout l'avantage de cette bataille et poursuivre

l'ennemi qui se repliait en désordre sur Siedlce.

Après le 25 février, Chlopicki, souffrant de ses blessures, se retira à Cracovie et y vécut sans prendre aucune part aux événemens postérieurs de la révolution polonaise. Il laissa parmi ses compatriotes la réputation d'un bon Polonais et d'un brave général, mais dont les capacités n'étaient pas cependant à la hauteur des circonstances. M. P-z.

CHLORATE. On donne ce nom à des sels formés par la réunion de l'acide chlorique avec une base quelconque. Le feu, même au-dessous de la chaleur rouge, agit sur les chlorates en décomposant les uns en oxygène, chlore et oxide, et les autres en oxygène et chlorure. Par suite de cette facilité à laisser dégager l'oxygène de leur acide et même de leur oxide, les chlorates déterminent, par leur mélange avec des corps combustibles à une température élevée, une combustion accompagnée quelquefois d'un grand dégagement de lumière. Il y a même plusieurs de ces mélanges qu'un choc subit suffit pour enflammer et faire détonner plus ou moins fortement. C'est ce qu'on remarque dans ceux qui sont composés de chlorate de potasse et de soufre, ou de sulfure d'arsenic, sulfure d'antimoine, phosphore, charbon, matières végétales ou animales, et qu'on nomme pour cette raison *poudre fulminante* (voy. **POUDRE**). De tous les chlorates connus, celui de protoxide de mercure est le seul qui soit insoluble. L'azotate d'argent ne trouble point leur dissolution. Tous les acides forts ont la propriété de décomposer les chlorates en produisant divers phénomènes suivant la méthode expérimentale dont on se sert. Tous les chlorates sont artificiels; ils peuvent être préparés directement avec l'acide chlorique et les bases salifiables, soit pures lorsqu'elles n'ont pas une cohésion trop forte, soit hydratées, soit sous-carbonatées. C'est Berthollet qui le premier, en 1786, les a découverts, et a étudié principalement le *chlorate de potasse*, le seul dont on fasse usage. Le chlorate de potasse est blanc et d'une saveur piquante. A 400° il se décompose, dégage beaucoup d'oxygène, et se transforme en chlorure de

potassium et hyper-chlorate de potasse. Projeté sur des charbons incandescens, il en active singulièrement la combustion. On a utilisé la propriété qu'il a de s'enflammer par le contact de l'acide sulfurique, lorsqu'il est mélangé avec du soufre ou une résine quelconque, en l'appliquant à l'art de faire des *briquets oxygénés*. Ces briquets, dont l'usage est devenu à peu près général, se composent d'un petit flacon contenant de l'amiante imbibée d'acide sulfurique, et d'allumettes imprégnées d'une partie de soufre et deux de chlorate de potasse légèrement gommées. L'amiante ne joue pas d'autre rôle que celui de retenir l'acide sulfurique qu'on laisserait perdre trop souvent sans cette précaution. On doit tenir le flacon toujours bien fermé, sinon l'acide sulfurique, qui est très avide d'eau, finit par en absorber assez de celle que contient l'air pour manquer de l'énergie qu'exige son action sur l'allumette. Outre cet usage, le chlorate de potasse sert encore à obtenir de l'oxygène pur. Plusieurs médecins l'ont administré dans les maladies syphilitiques. Dans le cours de la révolution de 93, on a proposé de remplacer l'azotate de potasse de la poudre ordinaire par le chlorate. Ce changement a donné, il est vrai, une poudre qui faisait porter les projectiles beaucoup plus loin à dose égale et même moindre; mais la facilité qu'il a de s'enflammer par le choc ou le frottement y a fait renoncer, à cause des nombreux accidens qu'entraînaient sa fabrication, sa conservation et son transport.

• V. B.

CHLORE, corps simple ou élément, gazeux, de couleur jaune-verdâtre, ce qui lui a fait donner son nom (de *χλωρός*, de couleur verte, claire et jaunâtre). Parmi les belles découvertes dont Schéele enrichit la chimie en 1774, celle du chlore doit être regardée comme une des plus importantes sous le double rapport de la science et des arts. Le chimiste suédois le nomma *acide marin déphlogistiqué*, d'après le système de Stahl; les auteurs de la nomenclature moderne, ne voyant dans ce nouveau composé que de l'acide muriatique surchargé d'une plus grande quantité de son principe aci-

difiant, lui donnèrent le nom d'*acide muriatique oxigéné*; Kirwan l'appelle *acide oxi-muriatique*. MM. Gay-Lussac et Thénard ont reconnu depuis que l'acide muriatique oxigéné était un corps élémentaire et l'ont appelé *chlore*, du mot grec qui signifie *vert*, ainsi que nous venons de le dire. Les combinaisons de cet acide avec les divers corps basiques forment les hydro-chlorates et les chlorures, sels que l'on nommait auparavant *muriates* et *muriates sur-oxigénés*. Cette théorie, appuyée d'expériences nombreuses et jusqu'ici concluantes, adoptée premièrement par Davy, l'a été successivement par tous les chimistes de l'Europe.

On a d'abord obtenu le chlore en distillant à une douce chaleur de l'acide hydro-chlorique (muriatique) sur de l'oxide de manganèse : on se sert aujourd'hui d'un procédé moins dispendieux. Soient trois parties d'hydro-chlorate de soude (sel de cuisine) desséché et broyé, une partie d'oxide de manganèse également réduit en poudre, et deux parties d'acide sulfurique étendu dans environ moitié son poids d'eau. Le mélange pulvérisé est mis dans une cornue de verre tubulée; on y verse l'acide sulfurique peu à peu. Au col de la cornue est adapté l'appareil de Woolf par le moyen d'une allonge, et à l'aide d'une chaleur graduée on obtient le chlore en état de gaz, qui va saturer l'eau que contiennent les flacons dont l'appareil est composé. On reconnaît que les tubulures ont été mal lutées à l'odeur de chlore qui se répand dans le laboratoire; une plume imbibée d'ammoniaque liquide promenée sur les luts indique les endroits par où le gaz s'échappe; il s'y forme un nuage épais de vapeurs blanches. On y remédie en ajoutant une nouvelle couche de lut.

L'usage étendu que l'on fait du chlore, pour le blanchiment des toiles et des substances végétales dont on veut détruire les couleurs, a exigé qu'on cherchât à se le procurer en plus grande quantité. Les matières employées sont les mêmes, mais l'appareil a dû subir plusieurs modifications. A la cornue tubulée on a substitué un matras à long col et à sa panse on a pratiqué deux tubulures opposées. Le matras est placé sur un bain de

sable dont la capsule ne touche point par ses bords les parois du fourneau, de sorte que la chaleur frappe le matras sur tous ses points. Le récipient est une cuve en pierres de moellons de forme carrée, ayant 5 à 6 pieds de profondeur et 3 à 4 de diamètre. L'intérieur présente trois calottes de pierres renversées, placées à distances égales l'une de l'autre, et ne laissant entre elles qu'un intervalle égal à leur épaisseur; tout l'intérieur de la cuve est enduit d'un vernis composé de cire, de résine, et de térébenthine que l'on applique au pinceau. Le gaz reçu sous la calotte inférieure monte successivement vers les dômes supérieurs à mesure que l'eau est déplacée et saturée; le reste du gaz non absorbé passe par un tube placé au haut de la cuve et va se perdre dans un vase aux deux tiers rempli d'eau. On doit prendre les mêmes précautions qu'avec l'appareil précédent; il y a un tube de sûreté et les tubulures sont soigneusement lutées. Le gaz est retiré de la cuve au moyen d'un syphon dont une branche est fixée à demeure dans le récipient; l'autre est bouchée avec du linge que l'on retire lorsqu'on veut donner issue au produit. Au bout de la branche extérieure du syphon est adapté un tuyau de plomb terminé par une manche de peau très souple, avec laquelle on dirige à volonté le liquide dans le vase où on veut l'employer. A mesure que le chlore s'écoule du récipient on le remplit d'une nouvelle quantité d'eau.

Si, au lieu de l'eau pure, on met dans le récipient une dissolution de chaux, de potasse ou de soude, le produit sera un chlorure dont ces substances seront les bases.

Le chlore gazeux est d'un jaune verdâtre; son odeur est vive, pénétrante, désagréable, et si particulière qu'on peut facilement la reconnaître partout où elle se manifeste. Il produit une irritation très forte dans le gosier; il le sèche et détermine une toux qui peut être suivie d'un crachement de sang si on le respire trop long-temps. Sa pesanteur spécifique est de 4,216; la flamme d'une bougie plongée dans ce gaz pâlit d'abord, rougit et s'éteint ensuite.

A la température ordinaire, l'eau n'en

absorbe qu'une médiocre quantité; elle en prend davantage lorsqu'elle est portée à trois degrés au-dessous de zéro.

Le chlore sec (et on l'obtient dans cet état en lui faisant traverser un tube contenant du chlorure de calcium) n'a pu encore être solidifié; il résiste à un froid de 50 degrés; mais à l'état de gaz naissant il se liquéfie à 3 degrés au-dessous de zéro. On l'obtient tel en entourant de glace pilée les flacons destinés à le recevoir; il a la consistance du miel délayé dans une petite quantité d'eau.

Une chaleur très élevée ne peut altérer le chlore sec: il n'a alors aucune action sur l'oxygène; mais si l'un des deux est sous forme de gaz naissant, il y a combinaison de ces deux principes, et il en résulte deux oxides et deux acides qui ont le chlore pour base.

L'action du chlore sur l'hydrogène offre des phénomènes remarquables. Le mélange d'un volume égal de gaz chlore et de gaz hydrogène parfaitement secs, mis dans un flacon hermétiquement fermé et placé dans un lieu obscur, n'éprouve aucune altération; exposé à la lumière diffuse, il en résulte un gaz incolore, fumant à l'air, dont le volume est égal à celui des deux gaz qui le constituent: on le nomme *gaz hydro-chlorique*. Si le même mélange est mis en contact direct avec les rayons solaires, la combinaison du chlore avec l'hydrogène est rapide, instantanée; le mélange s'enflamme, détonne et le vase est brisé. Cette expérience doit être faite avec précaution, afin que celui qui la fait n'en éprouve aucun accident.

Une chaleur portée au rouge produit les mêmes phénomènes. Il se forme dans les deux expériences du gaz hydro-chlorique.

C'est de la grande affinité du chlore pour le gaz hydrogène que dérive son emploi dans le blanchiment des toiles et pour la destruction des couleurs végétales. L'hydrogène étant un de leurs principes constituans, le chlore, en se combinant avec lui, rompt l'harmonie qui existait entre eux, et les couleurs, perdant leur fixité, sont facilement enlevées des tissus qu'elles recouvraient.

Le chlore se combine avec tous les

corps; il n'existe point isolé dans la nature, mais on l'y trouve en grandes quantités combiné avec diverses substances. Les composés naturels dont il fait partie sont les chlorures de sodium, de cuivre, d'argent, et les hydro-chlorates de soude, de potasse, de chaux, de magnésie et d'ammoniaque. *Voy. CHLORURES et CHLORATE.*

Le chlore ne sert en médecine que comme un agent propre à assainir les lieux où se développent les gaz hydrogènes sulfurés; on l'emploie aussi dans le pansement des plaies qui manifestent une certaine tendance à la gangrène. Quelques médecins ont espéré y trouver un spécifique contre la phthisie pulmonaire: les fumigations de chlore sont loin d'avoir confirmé cette espérance. L. S.-Y.

CHLORITE (minér.). La chlorite, nommée aussi par Haüy *talc chlorite*, est une pierre assez facile à pulvériser, dont la couleur varie du vert-bouteille foncé au vert-jaunâtre. Cette couleur paraît être due à la plus ou moins grande quantité d'oxide de fer qu'elle contient, et qui lui donne la propriété de se fondre au chalumeau en une scorie noire, bien plus attirable à l'aimant qu'avant sa fusion. Elle est composée d'une multitude de petites paillettes ou de petits grains luisans qui, par leur égrenage, donnent une poussière assez douce au toucher. On en connaît trois variétés. La *chlorite commune*, analysée par Vauquelin, est composée de silice, de magnésie, d'alumine, d'oxide de fer, d'hydro-chlorate de fer et d'un peu d'eau. On la trouve dans presque toutes les chaînes de montagnes primitives, dans les filons et les cavités des rochers, mêlée avec des cristaux de différente nature, surtout avec ceux de quartz et de feldspath. En Suède, en Norwège et dans la Corse on a une deuxième variété, nommée *chlorite schisteuse*, parce qu'on la trouve dans les montagnes de schistes argileux, où elle forme des couches épaisses. La *chlorite baldogée* ou *talc zoographique* de Haüy est cette substance connue dans le commerce sous le nom de *terre de Véronne*, et qui est employée comme matière colorante dans la peinture à l'huile et dans le stuc. On la trouve ordinaire-

ment en rognons dans les cavités de roches à pâte telles que les basaltes et les porphyres. On l'exploite à Bentonico, près Vérone. V. B.

CHLORITE (chim.). Les chlorites sont des sels composés d'acide chloreux et d'une base quelconque; on ne les a encore obtenus ni cristallisés ni purs; on ne les connaît qu'en dissolution. Ils ont tous une légère odeur de chlore, et lorsqu'on les soumet à l'ébullition, il s'en dégage un peu. Ils se conservent très bien dans des vaisseaux fermés; mais exposés à l'air ils se décomposent peu à peu. La plupart des acides les attaquent, et à leur tour ils attaquent la plupart des corps combustibles en les acidifiant ou en les oxidant. On se sert du chlorite de chaux pour le blanchiment des toiles et pour détruire les miasmes putrides; cependant, pour ce dernier cas, il convient mieux d'employer le chlorite de soude, car il ne se couvre pas, comme le premier, dans les vases où on le met, d'une croûte de carbonate qui nuit au contact que cette opération nécessite entre l'air et la liqueur (*voy. FUMIGATIONS*). Le chlorite de potasse en dissolution n'est autre que l'eau de javelle, dont on se sert, comme on sait, pour enlever les taches de fruits sur le linge, etc. Tous ces chlorites peuvent s'obtenir par double décomposition ou même par l'action directe du chlore sur ces bases; seulement il est bien difficile de les obtenir à un état passable de pureté: on a beau employer tous les moyens possibles, ils retiennent toujours du chlorure métallique, quelquefois même du chlorate. V. B.

CHLOROSE (de $\chi\lambda\omega\rho\delta\varsigma$, de couleur jaune-verdâtre, pâle). Désignée par les auteurs sous les noms de *febris amatoria*, *pallo-
lor virginum*, *morbis virginum*, et connue dans le monde sous le nom de *pâles couleurs*, la chlorose est une maladie sur la nature de laquelle les médecins sont peu d'accord; les uns la font dépendre de la faiblesse des organes génitaux, les autres d'une altération telle du sang qu'il ne contiendrait plus une quantité suffisante de deux de ses élémens les plus fortement animalisés, la fibrine et la matière colorante. Quelques-uns ont, tout récem-

ment encore, placé le point de départ de cette affection dans le fluide sanguin; mais, dans leur opinion, l'altération de ce liquide consiste en ce qu'il manque d'un principe qu'il doit normalement contenir: ce principe, c'est le fer. Dans ces diverses théories, on s'est spécialement attaché à un des caractères principaux de la maladie: aussi chacun trouve-t-il des faits nombreux pour étayer l'interprétation qu'il donne des phénomènes qu'on observe dans la chlorose. Toutefois en pesant avec impartialité les raisons que chaque auteur fait valoir pour appuyer sa théorie, on est conduit à penser que l'opinion de ceux qui placent la cause de cette maladie dans le sang, privé du fer qu'il contient dans l'état physiologique, est la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, s'il règne encore tant d'incertitude sur la nature de la chlorose, il est consolant de penser que cette maladie se révèle par un ensemble de symptômes qui lui sont tellement propres, que le médecin ne saurait la méconnaître, et que, d'un autre côté, il est un médicament tellement efficace pour la combattre, qu'à moins de complications funestes on est presque toujours sûr d'en triompher. Rarement on observe la chlorose chez l'homme; elle est assez fréquente au contraire chez la femme, et chez cette dernière, c'est entre 15 et 20 ans qu'on la rencontre le plus souvent. Les principales causes que l'on voit concourir à son développement sont l'habitation dans les lieux bas, froids et humides, l'usage d'alimens farineux et peu réparateurs, l'abus des boissons aqueuses, des bains chauds, les veilles excessives, l'oisiveté, la jouissance prématurée des plaisirs de l'amour, ou leur privation chez une jeune fille ardente, les peines morales vives, surtout celles qui résultent d'un amour contrarié. Quand plusieurs de ces causes exercent leur action simultanée chez une jeune fille pubère, il est à craindre que la chlorose ne se manifeste.

On la reconnaît aux caractères suivans: la peau du visage devient d'une pâleur extrême; plus tard elle offre une teinte jaune-verdâtre. La face est bouffie; les yeux, ternes et sans vie, s'entourent

d'un cercle bleuâtre; les chairs deviennent flasques et molles, les pieds s'œdématisent, l'appétit se perd. On observe quelquefois les plus singulières dépravations du goût, qui portent les malades à manger du charbon, de la craie ou des cheveux. Le flux menstruel devient de moins en moins abondant et finit par cesser tout-à-fait; puis on observe de la dyspnée, des palpitations. Au moindre mouvement le pouls devient fréquent et petit; en même temps la malade éprouve la répugnance la plus invincible pour les exercices, qui pour elle avaient auparavant beaucoup d'attraits. Elle devient triste et mélancolique; on la voit chercher la solitude, et là, seule avec le sentiment de sa position, verser d'abondantes larmes.

Nous avons dit que les médecins avaient un moyen doué d'une grande efficacité pour combattre une affection aussi grave: ce moyen c'est le fer. On l'a employé sous différentes formes; celle à laquelle cependant on paraît s'être arrêté dans ces derniers temps est le sous-carbonate. Le plus ordinairement on l'administre en pillules. On seconde avantageusement l'effet de ce médicament par divers moyens hygiéniques qui, même seuls, sont souvent efficaces: tels sont l'application de la flanelle sur la peau, l'usage des bains froids, le séjour à la campagne, dans un lieu sec et élevé, une alimentation saine et réparatrice, enfin l'usage d'un vin généreux. M. S-N.

CHLORURES. Les combinaisons du chlore (*voy.*) avec les diverses substances sont nommées *hydro-chlorates* et *chlorures*. Ils diffèrent les uns des autres par la quantité de chlore qu'ils contiennent, comme aussi par le rapprochement de leurs principes constitutifs à l'aide de la chaleur. Ainsi l'hydro-chlorate de sodium (sel marin) est dissout dans l'eau, et cette dissolution, étant évaporée jusqu'à siccité, sera convertie en chlorure. L'eau qu'il contenait en faisait un hydro-chloraté (*voy.* CHLORATE).

Le chlore pouvant se combiner avec certains corps dans diverses proportions, il en résulte des chlorures à différents degrés; de là les dénominations de *deuto* et de *proto-chlorures*.

Le chlore se combine avec le phos-

phore, le soufre, l'iode et l'azote. Les caractères généraux de ces chlorures sont d'être très volatils, de rougir la teinture du tournesol, de décomposer l'eau et d'être décomposés à leur tour par les substances métalliques.

L'action du chlore sur le phosphore est vive, rapide, accompagnée de chaleur et de lumière; il se combine avec ce corps en deux proportions. Le deuto-chlorure, découvert par Davy en 1810, est solide, blanc; à l'aide d'une douce chaleur et d'une légère pression, il donne par le refroidissement des cristaux prismatiques. MM. Gay-Lussac et Thénard ont signalé le proto-chlorure en 1808. Il est liquide et incolore; à l'air il exhale des vapeurs piquantes; il est très caustique. Le deuto-chlorure s'obtient en faisant passer du chlore sec dans une cornue où l'on a mis du phosphore, jusqu'à ce que ce dernier soit converti en une matière blanche et solide; et le proto-chlorure, en ajoutant une nouvelle quantité de phosphore au deuto-chlorure.

Si l'on fait passer du chlore sec à travers de la fleur de soufre, on a pour produit un chlorure liquide, d'un rouge brun, d'une odeur pénétrante et désagréable, d'une saveur très forte: c'est le *chlorure de soufre*.

Le *chlorure d'iode* est déliquescent; pendant qu'il se forme il se produit une chaleur de 100 degrés. Sa couleur est d'un jaune orangé, variable toutefois du jaune au rouge, selon la quantité de chlore qu'il contient.

Dulong découvrit le *chlorure d'azote* en 1811: il est liquide, d'un aspect oléagineux, de couleur fauve, d'odeur piquante, insupportable. A 30 degrés de chaleur il détonne avec violence; il y a dégagement de chaleur et de lumière. Il produit les mêmes phénomènes quand on le met en contact avec le phosphore. Il se combine avec le soufre sans détonation.

Le chlore s'unit à tous les métaux; les *chlorures métalliques* correspondent aux divers oxides; ils sont cassans, solides (ceux d'étain et d'arsenic exceptés), susceptibles de cristalliser, et la plupart incolores. Le charbon en réduit un grand nombre; mis en contact avec l'eau, ils se changent en hydro-chlorates. Les

chlorures métalliques sont en général âcres, caustiques et employés comme tels en médecine. La plupart étaient nommés *beurres* par les anciens chimistes, à cause de leur aspect oléagineux et de leur consistance. On en trouve quelques-uns tout formés dans la nature; les autres sont le produit de l'art.

Les hydro-chlorates de chaux, de potasse et de soude, desséchés à l'aide d'un certain degré de chaleur, se transforment en chlorures. Celui de *chaux*, porté à la fusion et coulé dans cet état, produit par le frottement un effet lumineux, lorsqu'il est placé dans un lieu obscur; on l'appelait autrefois *phosphore de Homberg*. Le *chlorure de potassium* (sel fébrifuge de Sytrius) cristallise en prismes à quatre pans; il est soluble dans l'eau. Quelques végétaux en contiennent une petite quantité; il est employé comme fébrifuge. Le sel gemme que l'on trouve dans le sein de la terre doit être considéré comme un *chlorure de sodium*; sa dissolution dans l'eau le convertit en hydro-chlorate. C'est de cet hydro-chlorate, obtenu par l'évaporation de l'eau surabondante à sa cristallisation, que l'on se sert dans la préparation de nos aliments.

Le *chlorure de barium* ou de *baryte*, produit de la calcination du sulfate de baryte avec le chlorure de chaux, cristallise par sa dissolution dans l'eau et par l'évaporation. Ce sel a été essayé en médecine dans le traitement des scrofules; mais on y a renoncé, à cause de son inefficacité et de ses dangers. C'est le réactif le plus sûr pour constater la présence de l'acide sulfurique dans un corps, que cet acide y soit libre ou combiné.

Les *chlorures d'antimoine, d'étain, de bismuth et de zinc* présentent l'aspect et la consistance du beurre; les deux derniers sont peu importants et sans usages.

Le chlorure d'antimoine est blanc, demi-transparent, très caustique; il cristallise en tétraèdres. On l'obtient en dissolvant du sulfure d'antimoine pulvérisé dans de l'acide hydro-chlorique fumant, et en faisant évaporer cette dissolution jusqu'à ce qu'elle ait acquis une consistance oléagineuse. On se sert de ce chlorure comme d'un escarrotique dans le traitement des plaies.

Les chlorures d'étain, ainsi que les hydro-chlorates qui ont ce métal pour base, sont employés dans les fabriques de toiles peintes pour enlever certaines couleurs; dans les manufactures de porcelaine pour précipiter l'or de sa dissolution dans l'acide hydro-chlorique et donner le *pourpre de Cassius*; enfin comme mordant dans la teinture de l'écarlate. L'alliage de trois parties d'étain et d'une partie de mercure, mêlé avec un poids égal de deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif); mis dans une cornue et chauffé graduellement, donne pour produit le chlorure d'étain. Il est transparent, très volatil; son odeur est piquante et désagréable. Mêlé à une assez grande quantité d'eau, il se dissout: cette dissolution est incolore; on la nommait autrefois *liqueur fumante de Libarius*.

On trouve le *chlorure d'argent* (lune cornée, argent corné) en masse demi-transparente dans les mines de la Sibérie, en Saxe, en France, et plus fréquemment aux environs de Potosi, à la surface de l'argent natif; on se le procure dans les laboratoires en versant un excès d'acide hydro-chlorique dans une dissolution de nitrate d'argent.

La dissolution de la litharge dans sept à huit fois son poids d'acide hydro-chlorique, évaporée au degré convenable, donne un *chlorure de plomb* qui cristallise en prismes hexaèdres. Il a une saveur sucrée, un peu astringente; il est inaltérable à l'air et soluble dans l'eau; porté à la fusion, il se convertit en une masse d'un blanc gris. On l'appelait autrefois *plomb corné*.

Le *chlorure d'arsenic* est liquide à la température ordinaire, incolore, très âcre, très caustique, vénéneux et très volatil. Il décompose l'eau. Une partie d'arsenic en poudre et deux parties de deuto-chlorure de mercure distillées dans une cornue de verre donnent naissance à ce composé, qui passe en vapeurs épaisses dans le récipient et s'y condense.

Avec le mercure, le chlore produit un deuto et un proto-chlorures; ces deux composés sont très en usage. Le deuto-chlorure (sublimé corrosif) est blanc, inaltérable à l'air; il a une saveur styptique et désagréable; c'est un violent corrosif. Il cristallise en aiguilles prismati-

ques; il est soluble dans l'eau. On le prépare en grand. Ce composé est employé en médecine : sa dissolution dans l'eau de chaux forme l'eau *phagédénique*, et dans l'eau distillée, la liqueur de Van-Swieten : l'une est appliquée extérieurement, l'autre donnée intérieurement, dans un véhicule approprié, dans le traitement des maladies syphilitiques. Il sert aussi en chimie pour obtenir divers chlorures métalliques, comme on a pu le voir précédemment.

Le *proto-chlorure de mercure* (calomelas, mercure doux) est blanc, insipide et moins volatil que le précédent. On le prépare en triturant ensemble des parties égales de mercure et de sublimé corrosif, et en ayant soin d'humecter le mélange de temps en temps, pour s'opposer à la volatilisation de ses molécules délétères. Il est mis ensuite dans des fioles à médecine que l'on place sur un bain de sable; à l'aide d'une chaleur convenable, le proto-chlorure se sublime; on lui fait subir trois fois la même opération pour lui enlever toute sa propriété corrosive. Il est purgatif et anti-syphilitique.

Les chlorures de cuivre et de fer, que l'on obtient en soumettant ces deux métaux en spirale au contact du gaz-chlore, ne sont d'aucun usage; leur formation a lieu avec dégagement de chaleur et de lumière.

Le chlorure de *magnesium* est inaltérable au degré de chaleur le plus fort.

Les autres chlorures métalliques n'ont point été examinés et sont peu connus; ils présenteraient au reste les caractères généraux de ceux que nous avons traités, et on les obtiendrait par l'un des divers procédés que nous avons indiqués.

L. S-Y.

CHMIELNICKI, voy. **KHMIELNITZKI**.

CHOC. Le choc est produit par deux corps qui arrivent au contact avec des vitesses différentes. En mécanique rationnelle, on considère des corps totalement dépourvus d'élasticité ou parfaitement élastiques (voy. ÉLASTICITÉ). Dans ces deux conditions différentes, les effets du choc sont déterminés par le calcul : dans le premier cas les corps

choquans restent en contact; ils se meuvent ensemble avec une vitesse moyenne, et il y a perte de force vive; dans le second, les corps se séparent après le choc, leurs vitesses relatives changent de signes, et la somme des forces vives n'éprouve aucune perte. Dans les deux cas, le mouvement du centre de gravité de l'ensemble des corps n'éprouve aucune altération. Les directions des vitesses avant et après le choc, les positions des points choqués, influent beaucoup sur les mouvemens résultans. Suivant ces circonstances, les corps se trouvent animés ou d'un simple mouvement de translation, ou en même temps d'un mouvement de rotation. Le jeu du billard offre de nombreux exemples du choc des corps combiné avec le frottement des billes sur le tapis.

Le choc des corps fournit un moyen très simple de concevoir les différences de leurs masses, de les définir et de les comparer, en faisant abstraction de la pesanteur, propriété générale, mais non essentielle des corps de la nature.

Il n'existe aucun corps qui possède une élasticité parfaite ou qui en soit totalement privé : il y a donc toujours une perte de force vive dans les chocs qui s'y produisent. C'est par cette raison que l'on évite avec soin tout changement brusque de vitesse dans les différentes parties d'une machine en mouvement, lorsqu'elle est destinée à produire un effet continu.

La force vive, qui semble disparaître dans le choc des corps, produit en réalité divers effets sur eux : elle les déforme, les comprime, les ébrèche, les rompt, ou tout au moins les met en vibration. Il est des circonstances où ces effets mêmes sont ceux qu'il importe de produire : alors il convient de les rendre plus intenses en augmentant la masse et la vitesse du corps choquant, et en assurant le mieux possible la fixité du corps choqué. Tel est le principe qui guide dans la construction des balanciers à frapper les monnaies, des marteaux à battre les métaux et à casser les pierres, des martinets dans les usines, etc.

Le choc ne saurait être évité complètement dans les circonstances où il fait en quelque sorte partie essentielle du

moteur d'une machine, comme dans les moulins mus par le courant d'une rivière, dans les bateaux à vapeur; mais alors la forme et le nombre des palettes, la vitesse habituelle des roues et par suite leur diamètre, sont des élémens dont la théorie et la pratique apprennent à disposer de manière à rendre l'effet utile produit au maximum, ou à diminuer autant que possible les pertes de force vive. Il en est de même des moulins à vent et des bâtimens à voiles, véritables machines mues par le choc de l'air. G. L-É.

CHOCOLAT, préparation alimentaire composée de sucre et de cacao (*voy.*) broyés ensemble par des procédés et d'après des proportions qui seront exposés à l'article suivant, et dont l'usage, maintenant très répandu, était inconnu en Europe avant la découverte du Mexique. On délaie dans de l'eau ou dans du lait la pâte de chocolat, et il en résulte une boisson un peu consistante et nutritive à laquelle on ajoute des œufs pour en faire des crèmes fort estimées. On peut également le manger cru en pastilles. On sait qu'on a donné à cette pâte les formes les plus variées, ce qui d'ailleurs ne change rien à sa nature et à ses qualités. De quelque façon qu'on emploie le chocolat, il forme un aliment doux et très substantiel; chez quelques personnes même il rassasie et leste l'estomac plus que ne feraient des alimens solides, sans pour cela causer de malaise. Il est d'observation générale que le chocolat à l'italienne, dans lequel le cacao a été plus grillé, est plus léger et plus digestible que celui de Bayonne, préparé par la méthode inverse, et dans lequel l'addition de quelques aromates est nécessaire pour faciliter la digestion de la matière grasse qui s'y trouve en abondance. D'ailleurs le chocolat aromatisé à la vanille ou à la cannelle doit être préféré, nonobstant l'opinion vulgaire qui appelle *chocolat de santé* celui qui est composé exclusivement de sucre et de cacao.

Mexique le chocolat faisait une partie de la nourriture des sobres du pays, et il s'est naturalisé dans le midi de l'Europe, où on fait préférer les alimens qui sous un petit volume. Dans

ces diverses contrées le chocolat est plus aromatisé qu'il ne l'est chez nous.

On a longuement et assez inutilement disserté sur l'influence que l'usage du chocolat pouvait avoir sur l'état social et la marche de la civilisation; comme si ces grands résultats pouvaient être attribués particulièrement à une cause aussi peu importante. Dépourvu des principes essentiellement stimulans du café et du thé, mais aussi fort incapable de produire l'espèce d'empâtement et de tendance à l'inertie qu'on semble lui reprocher, le chocolat paraît devoir être considéré comme à peu près étranger aux changemens survenus dans l'état des nations européennes.

La meilleure manière de préparer le chocolat consiste à laisser la pâte se ramollir et se dissoudre pendant quelques heures dans une ou deux cuillerées d'eau froide, puis d'ajouter la totalité du liquide qu'on veut employer et de le soumettre à une ébullition légère et prolongée; c'est alors seulement qu'on agit avec le mousoir pour opérer un mélange intime des principes constituans.

Le chocolat convient aux personnes délicates, aux gens de lettres, aux enfans et aux vieillards; il est restaurant et propre à réparer les forces générales, sans les exciter dans une direction particulière, comme le prétendent ceux qui veulent le faire passer pour aphrodisiaque. F. R.

CHOCOLATIER, industriel qui fabrique le chocolat (*voy. ci-dessus*). Les Espagnols, dès l'année 1520, trouvèrent l'usage du chocolat établi au Mexique et en firent long-temps un mystère; mais dès que les préparations furent connues, l'usage se généralisa, et en France il devint assez commun dès l'époque d'Anne d'Autriche. Chaque pays le fait d'une manière différente. En Espagne on sucre peu, mais on aromatise fortement la pâte; en Italie on torréfie beaucoup le cacao. Il en est de même pour la manipulation; elle varie selon les lieux. Quant à la qualité, on donne le nom de chocolat *surfin* à celui qui est fait avec le cacao *caraque* ou *terré*, qu'on tire de Caracas et de Soconusco; l'autre qualité se fabrique avec le *cacao des îles*. Le plus souvent on mélange ces deux espèces: l'une donne une saveur agréable et l'autre de l'onctueux à la pâte. Les enve-

loppes ou écorces du cacao se rejettent ; mais les Allemands et les Suisses en font une infusion qu'ils mélangent avec le lait.

L'art de faire du bon chocolat consiste dans le bon choix des matières premières et dans un mélange bien intime de la pâte de cacao avec un poids égal de sucre, auquel on ajoute presque toujours un aromate pour le rendre plus facile à digérer. Il est même des pays, tels que le Mexique, où on l'unit au girofle, au gingembre, au piment, dans le but d'exciter davantage les forces de la digestion. On a inventé plusieurs machines ingénieuses pour le broyer : on en voit à Paris qui fonctionnent au moyen d'une petite machine à vapeur, desservies par un ouvrier qui remet sous le cylindre la pâte qu'il enlève en tournant. L'expérience a prouvé que le chocolat acquiert de la qualité en vieillissant. On y ajoute souvent du salep, ou du tapioka, ou du lichen, pour accroître sa qualité nutritive ou stomachique, et alors il prend le nom d'*analeptique*, de *philygiène*, etc.

On ne saurait trop se mettre en garde contre les divers chocolats qu'on vend dans les rues : il n'y entre que des drogues, qui sont souvent dangereuses. Presque tous les fabricans débitent deux sortes de chocolats, celui qui est fait avec peu de soin et celui qui est bien confectionné. Pour le premier ils ont le choix des moyens : ils enlèvent au cacao la matière grasse qu'ils vendent à part, et qu'ils remplacent par l'huile d'amandes douces ou l'huile d'olive ; ils ajoutent de la farine de maïs ou de la fécule ; pour le second ils prennent du cacao inférieur, du sucre brut, et substituent à la vanille des matières balsamiques. Ces chocolats, moins agréables au goût, ne sont pas malsains et leurs prix permettent à la classe peu fortunée de s'en procurer. V. DÉM-N.

CHOCZIM ou **CHOCIM**, voy. KHOTINE.

CHODKIEWICZ* (JEAN-CHARLES), fils de Jean, palatin de Vilna, naquit en 1560, en Lithuanie, parcourut dans sa jeunesse plusieurs pays de l'Europe, et, de retour dans sa patrie, contribua à réprimer les révoltes fréquentes des Cosaks. En 1600 il fut nommé

(*) Prononcez *Khodkiévitch*.

grand-hetman de Lithuanie. A cette époque, le fanatisme religieux du roi Sigismond III, après lui avoir fait perdre la couronne de Suède, entraîna la Pologne dans une malheureuse guerre avec cette puissance. Chodkiewicz chargé de la conservation de la Livonie, remporta en 1605 une victoire près de Kirckholm, où 3,700 Polonais mirent en déroute 14,000 Suédois commandés par le roi Charles IX en personne. Lorsque, avant cette bataille, on cherchait à l'intimider en lui parlant du grand nombre des ennemis : *Notre sabre les comptera!* répondit-il, et il ordonna de sonner la charge. Dans les guerres de Moscou, occasionnées par les faux Démétrius, Chodkiewicz soutint dignement sa réputation de grand capitaine. Enfin, après le désastre de Cecora, où périt le grand Zolkiewski, Chodkiewicz qui était alors grand-général de la couronne et de Lithuanie (unique exemple de la réunion de ces deux dignités dans une seule personne), remporta une victoire signalée sur les Turcs près de Chocim, le 7 septembre 1621, força le sulthan Osman à demander la paix, et mourut en 1621, n'ayant jamais été blessé ni vaincu dans sa longue et glorieuse carrière. Sa vie a été écrite par Adam Naruszewicz, célèbre historien polonais, en 2 vol. in-8°. M. P-z.

CHŒUR (*chorus*). Ce mot, en musique, a trois significations différentes.

1° C'est un morceau de musique vocale à plusieurs parties, dont chacune est chantée par une réunion de voix plus ou moins nombreuse. C'est là ce qui distingue le chœur des autres morceaux d'ensemble, dont chaque partie n'est exécutée que par un seul chanteur. Mais on se tromperait fort en n'admettant que cette unique différence et en croyant que tout morceau d'ensemble (un quatuor, un quintetto, etc.) peut se changer en chœur par l'augmentation du nombre des exécutans. Une différence bien plus réelle entre ces deux genres, et que nous pourrions nommer intrinsèque, consiste dans le dessin même de cette sorte de composition. Tout ce qui est destiné à être exécuté par des masses de voix doit être écrit d'une manière plus large, avoir un chant plus simple et plus facile qu'un

morceau composé pour le gosier flexible d'un chanteur *soliste*. Tel passage et telle fioriture, qui font le charme d'un chant exécuté par une voix seule, ne produiraient que confusion, s'ils étaient rendus par plusieurs personnes à la fois. Aussi est-ce par l'harmonie et non par la mélodie que brillent les chœurs. Rien de plus pompeux, de plus imposant qu'une harmonie pleine et vigoureuse obtenue par des masses de voix. Rousseau, antagoniste, comme on sait, de l'harmonie, qu'il regardait comme une invention barbare, ne trouvait dans les chœurs qu'un bruit agréable et harmonieux qui charme les oreilles. Selon lui, un beau chœur est le chef-d'œuvre d'un compositeur qui, par ce genre d'ouvrage, se montre suffisamment instruit de toutes les règles d'harmonie. C'est là une erreur du grand homme qui ne mérite guère d'être réfutée sérieusement.

Les chœurs sont ou pour voix seules ou avec accompagnement, soit de quelques instrumens, soit de tout un orchestre. Les chœurs, accompagnés ou non, se divisent en trois espèces, savoir : chœurs pour voix de femmes seules, chœurs pour voix d'hommes seuls, et enfin chœurs pour les deux voix ensemble. Chacune de ces voix se divisant en plusieurs espèces (voy. VOIX), il doit y avoir une infinité de manières d'en combiner le mélange. Les lecteurs qui désireront là-dessus des détails et des exemples consulteront avec fruit l'ouvrage de M. Reicha, *l'Art du compositeur dramatique* (Paris, 1833, in-fol.).

Quant au nombre des parties d'un chœur, il peut être de 2, 3, 4, 5, et plus, au gré du compositeur; l'unisson même, attaqué par une foule de voix, constitue le chœur. Mais le nombre de quatre parties est le plus ordinaire; il ne peut y en avoir moins, lorsqu'on veut avoir une harmonie complète (voy. HARMONIE.) Dans les chœurs avec accompagnement, c'est l'orchestre qui remplit l'harmonie, lorsque le chœur n'est qu'à deux ou trois parties.

Il y a des chœurs doubles, triples, quadruples et au delà. Tout ce que la science la plus profonde des contrepointistes a pu enfanter, on l'a produit dans

ces chœurs combinés. Mais comme ce genre de composition artificiel et très compliqué appartient plutôt à la musique d'église, c'est sous ce mot que nous en parlerons plus amplement.

2° Le nom de *chœur* a passé du morceau au personnel même des choristes (voy.), c'est-à-dire à la réunion des musiciens qui chantent les chœurs. C'est ainsi qu'on dit : les chœurs de l'Opéra, les chœurs du Conservatoire, etc. Les chœurs sont, sans contredit, l'un des plus beaux ornemens de la scène lyrique; mais il faut qu'ils soient bien liés à l'action, ce qui n'a pas toujours été observé; car autrefois ils se rangeaient des deux côtés, en espalier, le long des coulisses, et tout en chantant : *marchons, courons!* ils restaient immobiles à leur place. Le génie de Gluck repoussa cette absurdité: novateur hardi et heureux, il donna au chœur la passion, le mouvement, en un mot la vie, et, pour nous servir d'une expression de M. Ginguené, il fit chanter par des acteurs ce qui jusqu'alors ne l'avait été que par des statues. Aujourd'hui la mise en scène étale un luxe inouï dans les chœurs; mais il est à regretter que les soins se portent principalement sur ce qui est en dehors de l'art musical, sur les costumes et la pompe des cortèges. En continuant de marcher dans cette route, on pourrait bien à la fin ne plus avoir d'opéra que pour les yeux.

3° On a donné le nom de *chœur*, dans les églises, à la place où se chante l'office divin (voy. l'article suivant). L'entrée dans le chœur était défendue aux laïcs de quelque rang qu'ils fussent. Le canon 69^e du concile de Trulles n'excepte de cette défense que l'empereur, auquel il fut permis d'entrer dans l'enceinte de l'autel (voy. ICONOSTASE) pour faire son offrande. La place du chœur a varié selon la nature ou la destination des églises; car il y avait des monastères où le chœur se trouvait derrière l'autel; d'autres ont eu deux chœurs, l'un devant, l'autre derrière l'autel. Enfin, lorsque plus tard l'usage de l'orgue se fut répandu dans les églises et que les progrès de l'harmonie et du contrepoint vinrent enrichir la musique sacrée, les

chanteurs et les musiciens se placèrent devant l'orgue ou des deux côtés. Alors cette place reçut encore le nom de *chœur*. Il y a des églises qui ont deux, trois et même quatre orgues, et par conséquent autant de chœurs. Ce n'est que dans les grandes solennités qu'on se sert de tous à la fois.

G. E. A.

CHŒUR (culte), partie de l'église séparée du sanctuaire, devant ou derrière le maître-autel, destinée à recevoir le clergé pendant les offices divins. Quand le chœur est devant l'autel, il s'appelle *chœur ordinaire* ou simplement *chœur*; quand il est placé derrière l'autel on le nomme *chœur à la romaine*. C'est l'ancienne abside (*voy.*), dans laquelle le clergé était rangé en demi-cercle, ayant l'évêque à l'extrémité. Dans les églises d'architecture sarrazine, le chœur, ordinairement entouré de boiserie délicatement travaillées ou même d'ouvrages de maçonnerie; était comme un petit temple au milieu d'un plus grand. On avait voulu mettre le clergé à l'abri du froid, durant les rigueurs de l'hiver. Il ne communiquait avec les fidèles que dans les processions, ou lorsqu'il montait au jubé pour chanter et pour lire. Deux rangées de stalles de chaque côté séparent le clergé en deux parties égales pour la psalmodie et pour d'autres fonctions. Les stalles supérieures sont affectées aux prêtres, les inférieures aux clercs et aux chantres; c'est ce qu'on nomme *bas-chœur*. Depuis la renaissance de l'architecture, le chœur n'est séparé de la nef que par des bulustrades, comme il était avant la multiplication et l'allongement des offices, depuis le XII^e siècle.

Le chœur des religieuses est une espèce de salle entourée de stalles, séparée du sanctuaire par une grille, d'où elles peuvent voir et entendre ce qui se fait à l'autel.

Les **ENFANS DE CHŒUR**, vêtus d'habits ecclésiastiques, sont employés à chanter au chœur, à porter les chandeliers, la matière du sacrifice, l'encens et autres choses nécessaires au service divin. Ils vivent en commun, sous la direction d'un ou de plusieurs maîtres, et dans une maison appelée maîtrise. J. L.

CHŒUR CHEZ LES ANCIENS. Les

chœurs, chez les anciens, avaient une origine toute religieuse qui devait se confondre avec celle de la civilisation. Dès qu'un autel fut dressé, on chanta des hymnes, on dansa à l'entour; ces chants, ces hymnes constituèrent les chœurs. Les semailles, les moissons, les vendanges, le retour des saisons, plus tard les jeux publics, des victoires, des anniversaires, furent l'occasion de fêtes nombreuses dont les chœurs faisaient la principale pompe. C'est dans une de ces fêtes, pendant les Dionysiaques, et dans un des bourgs de l'Attique, que des improvisateurs ou poètes, après avoir épuisé les louanges de Bacchus, et influencés par les épopées d'Homère, mêlèrent aux chants dithyrambiques du chœur un récit, une action. Thespis introduisit un personnage qui, récitant les aventures des dieux et des héros, suspendit par intervalles les chants et les danses du chœur. Bientôt les récits devinrent la partie principale de ces fêtes populaires. Eschyle améliora l'œuvre de Thespis: en ajoutant un second acteur, il créa le dialogue; l'action prit plus de développement et les chants du chœur furent abrégés. Sophocle augmenta le nombre des acteurs, l'intérêt du drame, et réduisit le chœur à de justes proportions. Le rattachant toujours au sujet principal, il en fit le complément utile, nécessaire de ses pièces. Chez lui, loin d'entraver l'action, le chœur la seconde, y concourt; et s'il la suspend, c'est pour délasser les spectateurs ou pour stimuler leur intérêt et leur curiosité. Euripide fit peu de changement à la tragédie; seulement il lui donna une teinte philosophique. Ses chœurs, comme ceux de Sophocle, n'occupent qu'un rang secondaire; mais ils s'identifient moins bien avec l'action, et quelquefois ils viennent, par des hors-d'œuvre et de longues moralités, suspendre l'émotion qu'a produite une scène touchante et pathétique. Quelquefois aussi, par sa présence continue et comme témoin obligé, le chœur devient un obstacle à la vraisemblance, tandis que dans la plupart des tragédies de Sophocle, où l'action est grande, solennelle, où elle intéresse tout un peuple, il est naturel que le peuple intervienne, agisse et parle. Dans les tragédies grecques, le chœur était tellement

le représentant du peuple qu'une loi interdisait aux étrangers d'y prendre un rôle, par la même raison qu'il leur était défendu d'assister à l'assemblée générale de la nation. Dans l'origine, en effet, le chœur était la population même du pays; devenu moins nombreux à mesure que les récits prévalurent sur les chants et les danses, il n'était plus composé que de cinquante personnes, lorsqu'après une représentation des *Euménides*, où, à la vue et aux cris des 50 Furies de chœur, des femmes avortèrent et de petits enfans moururent de frayeur, il intervint un décret des magistrats qui réduisit le chœur à quinze personnes. Les choristes, précédés d'un joueur de flûte pour leur donner le ton, soutenir leurs voix et marquer la mesure des danses, se plaçaient à l'orchestre (d'ὄρχησθαι, danser), partie antérieure du théâtre, plus basse que la scène; et là ils exécutaient leurs chants lyriques, se mêlaient quelquefois au dialogue par l'organe du *coryphée* (voy.), et faisaient pour la *strophe* (voy.), l'*antistrophe* et l'*épode* (voy.), ces évolutions dont Xénophon (*OEcon.* 7) vante la grace et la moralité. Le chœur du drame satyrique, représentant toujours quelque fable empruntée à cette vie de l'âge dor que Strabon appelle cyclopéenne, était composé de satyres, de silènes, de sylvains, dont les chants et les danses étaient d'une gaieté burlesque, et souvent licencieuse. Dans ce genre de pièce, le chœur formait la partie la plus importante de la représentation, et l'on y déployait toutes les richesses de la mythologie la plus riante et la plus pittoresque. La comédie se servit du chœur comme la tragédie, pour auxiliaire et comme témoin de l'action; elle pouvait avoir neuf choristes de plus. D'abord bouffon jusqu'à la licence, le chœur de la comédie devint médisant et frondeur; puis il ne se contenta plus de ridiculiser les magistrats et les philosophes: il attaqua, en les nommant, leur administration et leurs doctrines. Plus tard, obligé de dissimuler ses attaques et son opposition, il emprunta des allégories dont la malignité était toujours saisie et comprise. Ménandre enfin le supprima. On le remplaça par des danses et des pantomimes qui marquèrent l'in-

tervalle des actes. Cette division, avec ce genre d'intermède, passa sur le théâtre des Romains. Ceux-ci ne déployèrent jamais, ni dans leurs fêtes ni dans leur culte, cette pompe et cette magnificence de bon goût qui était une habitude et un besoin chez les peuples d'Ionie et de Grèce. C'est là surtout que la poésie, la musique, la danse, tous les arts, une belle et délicieuse nature, concouraient dans les temples, sur les places publiques, autour de toutes les statues, près de tous les autels, sur tous les théâtres, à faire des chœurs le plus bel ornement des cérémonies religieuses et des représentations scéniques. Voy. CHORÉGE. F. D.

CHOISEUL (FAMILLE DE). Issue des comtes de Langres, branche de la maison souveraine de Champagne, la maison de Choiseul tire sa première lignée de Raynard III, sire de Choiseul, marié en 1182 à Alix de Dreux, petite-fille de Louis-le-Gros. Au premier rang des personnages historiques qu'elle a fournis on compte les suivans :

CHARLES DE CHOISEUL, comte du PLESSIS-PRASLIN, maréchal de France, qui, après s'être signalé sous les drapeaux de Mayenne, fut assez heureux pour écarter les fureurs de la Ligue des provinces de Bassigni, de Champagne et d'une partie de la Bourgogne. Il fut un des premiers à faire sa soumission à Henri IV, qui le nomma capitaine de la première compagnie française des gardes, gouverneur de Troyes, où, dans les troubles suscités en 1611 par les jésuites, il prit parti contre ces derniers et rétablit le calme en expulsant de la ville le père Coton et les autres religieux de la société. Après la mort du roi, il continua de servir la régente, puis Louis XIII, qui le fit maréchal de France en 1619, et qui, au siège de Royan, lui adressa ces paroles : « C'est à vous de m'instruire de ce que je dois faire; c'est pour la première fois que je me trouve à pareille fête. » Il mourut en 1626, à Troyes, âgé de 63 ans, ayant le titre de gouverneur de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis.

CÉSAR, duc DE CHOISEUL, sieur DU PLESSIS-PRASLIN, neveu du précédent et comme lui maréchal de France, naquit à Paris en 1598. Il fut placé par Henri IV

près du dauphin, en qualité d'enfant d'honneur. A 14 ans il eut un régiment à la tête duquel il voulut faire à pied la campagne de Champagne. Un des faits singuliers de sa jeunesse est encore son duel avec l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz. Dans la mémorable guerre de 1628 contre les Anglais, il fit des prodiges de valeur, notamment à l'île de Ré, puis devant La Rochelle, où il commanda après la reddition de cette place. Depuis il remplit diverses ambassades pendant trois ans, fit en 1636 la guerre de Piémont en qualité de maréchal-de-camp, eut la principale part au succès de cette campagne, et resta gouverneur de Turin après la prise de cette place. Nommé lieutenant-général, il continua de commander l'armée sous le nom du duc de Longueville. Sa faveur ne fit que s'accroître à l'avènement du cardinal Mazarin au ministère ; il ajouta en même temps à sa renommée par la prise de Roses en Catalogne, place jusque là réputée imprenable, et qu'il enleva après 35 jours de tranchée ouverte (1645), alors qu'il n'y restait plus que 5 maisons ; en récompense il fut nommé maréchal de France. Il fit encore, en Italie, les campagnes de 1646 et 1648 : la dernière ne fut pas heureuse ; il y dépensa 450,000 fr. de sa fortune pour donner du pain à ses soldats. A l'époque des troubles de la Fronde, il fut nommé gouverneur du duc d'Orléans, frère unique du roi. Un peu plus tard il fut opposé à Turenne et gagna sur lui la bataille de Rhétel. Il continua d'appuyer de toutes ses forces la cause de Mazarin et accrut ainsi son crédit à la cour. Louis XIV, qui le considérait comme le premier capitaine du royaume, voulut apprendre de lui l'art de la guerre, et l'avoir près de sa personne aux sièges de Stenay, d'Arras, de Dunkerque et de Landrecies. Choiseul, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1662, duc et pair en 1663, remplit encore diverses négociations et mourut en 1675. Ses trois fils l'avaient précédé dans la tombe, frappés glorieusement en combattant, les deux premiers sous ses yeux, l'un devant Crémone (1648), l'autre à Rhétel, et le troisième devant Arnheim. Il a laissé des *Mémoires* sur les guerres de Piémont (de 1628 à 1671), Paris, 1676, in-4°, et l'on conserve

à la bibliothèque du roi deux recueils manuscrits des *Lettres* qu'il écrivit pendant ses diverses missions en Savoie.

Un troisième maréchal de France, CLAUDE, COMTE DE CHOISEUL-FRANCIÈRES, né en 1632, mort sans postérité l'an 1711, mérita son élévation aux premiers honneurs militaires par une série de beaux faits d'armes, tant au service de la France qu'à la tête des troupes de ses alliés. Ce fut sa belle défense de la frontière, inopinément menacée par l'électeur de Bavière, qui lui valut en 1693 le bâton de maréchal. Il avait la réputation d'être aussi maladroit courtisan qu'habile capitaine.

Mais le membre le plus illustre de cette famille est sans contredit l'heureux ministre de Louis XV, ce courtisan si fier, que la disgrâce sépara assez tôt d'une cour dont il avait partagé les premiers écarts pour qu'il pût se croire le droit d'en flétrir l'immoralité.

Né en 1719, ÉTIENNE-FRANÇOIS duc DE CHOISEUL fut destiné à la carrière des armes ; il y obtint un avancement rapide et mérité. Il parcourut successivement, sous le nom de comte de *Stainville*, les grades de colonel (1743), de maréchal-de-camp (1748) et de lieutenant-général (1759).

Le rang qu'il occupait dans le monde, joint à son mérite personnel et à son originalité, mirent le comte de Stainville en réputation et lui valurent d'abord un fort brillant mariage ; puis la protection de M^{me} de Pompadour, qui voulut bien recevoir de lui d'autres soins que ceux de la reconnaissance. Il se forma entre la favorite et son protégé une espèce d'alliance offensive et défensive. Sous une telle égide le crédit de l'un et de l'autre était à l'abri de toute atteinte ; car tous deux ils s'élevaient au-dessus de la tourbe des courtisans, tant par la pénétration de leur esprit que par l'énergie de leur caractère ou leur puissance de volonté.

C'est comme ambassadeur à Rome que M. de Choiseul débuta dans la carrière politique, et, s'il faut en croire les détails rapportés par le baron de Besenval dans ses *Mémoires*, le nouvel ambassadeur, par l'inflexibilité d'humeur qu'il affecta de prime-abord, sur des questions fort

minces d'étiquette, dut étonner les princes de l'église autant qu'effrayer le bon goût des dames romaines. Mais il remplit le but principal de sa mission en obtenant de Benoît XIV sa *Lettre encyclique* sur les billets de confession et le refus des sacremens au sujet de la bulle *Unigenitus*, ainsi que la promesse du chapeau pour l'abbé comte de Bernis. Il rentra d'une autre ambassade à Vienne, lorsque, sur la démission donnée par ce dernier, il le remplaça au ministère des affaires étrangères (déc. 1758). A peu d'intervalle de là il fut créé duc et pair; il eut le portefeuille de la guerre, à la mort du maréchal de Belle-Île (1761), en remettant celui des affaires étrangères à son cousin, depuis duc de Praslin, et y réunit en 1763 le ministère de la marine.

Voici le tableau flatteur, mais vrai, qu'on a tracé de son administration : « Ministre de la guerre après 7 ans de revers, il changea l'organisation de l'armée. La révolution opérée dans la tactique par le grand Frédéric en imposait la nécessité; mais les hommes ne renoncent pas sans peine à de longues habitudes, à de vieux préjugés. La nouvelle ordonnance du 10 décembre 1762 excita le mécontentement et amena la retraite d'un grand nombre d'anciens officiers : ils furent remplacés par une jeunesse active et belliqueuse, qui adopta avec zèle le nouveau système et reconnut son utilité. Le trésor royal fut, il est vrai, chargé de nombreuses pensions généreusement accordées aux anciens services, mais ce surcroît momentané de dépenses fut compensé par des économies bien entendues, et bientôt il n'y eut aucun militaire qui n'approuvât à cette réforme. Le corps de l'artillerie prit aussi en même temps une forme nouvelle; d'excellentes écoles furent établies... Le corps du génie reçut les mêmes encouragemens et ne se distingua pas moins. Les Antilles, seules possessions qui nous restassent en Amérique depuis la perte du Canada et la cession de la Louisiane, furent l'objet d'un intérêt particulier; la Martinique fut de nouveau fortifiée. Enfin, lorsque les ducs de Choiseul et de Praslin sortirent du ministère, en 1770, les pertes de la marine, en moins de 7 ans, avaient

été réparées : elle comptait 74 vaisseaux de ligne, d'une construction supérieure à celle des vaisseaux anglais, et 50 frégates ou corvettes. Les magasins étaient abondamment pourvus, et l'on pouvait commencer la guerre avec avantage... Ministre des affaires étrangères, il est auteur du *Pacte de famille*... Il fait la conquête de la Corse sans que l'Angleterre ose s'y opposer; il force sa fierté à plier et à ne donner que des secours clandestins et inutiles. Le gouvernement britannique forme des prétentions sur quelques possessions espagnoles : les troupes sont aussitôt dirigées vers la côte et les vaisseaux en armement. »

Pour compléter cet aperçu, bornons-nous à rappeler les efforts qu'il fit pour maintenir l'indépendance de la Pologne (*voy. DUMOURIEZ*). N'ayant pu suggérer quelque unité de vues aux membres influens de la confédération de Bar, du moins, pour traverser les projets ambitieux de la Russie, il lui fit déclarer la guerre par la Porte-Othomane, que son intention était d'appuyer énergiquement.

Enfin, il nous reste à parler de l'édit fameux du mois de novembre 1764, qui supprima les jésuites en France, ne leur permettant d'y séjourner qu'en se confondant parmi le clergé séculier, et en tous cas avec défense à ses membres de se fixer à une moindre distance de Paris que 10 lieues. Il est vrai que, dans les *Memoires* qui portent son nom, le duc de Choiseul se défend d'avoir en aucune façon provoqué cet édit, et il paraît constant qu'il était pur des menées qu'on avait supposées dans le *Mémoire* présenté au roi par le dauphin; mais l'abolition de cet ordre fameux n'en a pas moins été généralement attribuée à l'ascendant de ce ministre sur Louis XV et à la complaisance du roi pour M^{me} de Pompadour.

Les détails abondent partout sur l'intrigué ourdi par le duc d'Aiguillon, l'abbé Terray et le chancelier Maupeou, pour renverser le duc de Choiseul, à qui la mort de M^{me} de Pompadour avait enlevé son plus ferme appui; mais ce qui est moins connu, c'est qu'il ne tint qu'au duc de Choiseul de faire tourner cette machination contre ses auteurs eux-mêmes : il n'aurait eu pour cela qu'à

entrer dans une intrigue avec la nouvelle favorite, qui lui fit toutes les avances d'une alliance pareille à celle qu'il avait eue avec M^me de Pompadour. Il rejeta ses offres avec tant de mépris, qu'il est impossible de ne pas voir dans cette détermination de sa part, une trace de l'influence qu'exerça toujours sur lui sa sœur, la duchesse de Grammont. La coterie à la tête de laquelle était cette femme ambitieuse publiait hautement que, par l'effet de sa précédente condition, tout commerce avec la comtesse Du Barry pouvait être dangereux.

Au premier rang des grâces que le duc de Choiseul devait à la bonté du roi (nous nous servons des expressions de l'époque), se trouvait la charge de colonel-général des Suisses, dont il avait été revêtu le 4 mars 1762. Il ne fut pas plus tôt exilé à sa terre de Chanteloup (disgrace qui fut pour lui l'occasion d'ovations plus éclatantes que n'en ait jamais reçu aucun ministre à l'apogée de sa puissance) qu'il y eut, pour lui ravir cette charge, des brigues dans lesquelles on engagea les princes du sang eux-mêmes.

Le duc de Choiseul mourut sans postérité au mois de mai 1785. Sa veuve, qui l'avait constamment comblé des marques de la tendresse la plus touchante, sacrifia le reste de sa fortune pour honorer sa mémoire; car cet homme, qui avait toujours continué de vivre en représentation, comme un petit monarque au milieu de sa cour, ne laissait après lui, avec d'immenses dettes, aucun moyen de remplir les clauses d'un testament par lequel il avait légué d'excessifs bienfaits à tous ceux envers lesquels il se croyait obligé à la munificence. Cette pieuse épouse, retirée, avec une seule femme de service, dans l'un des plus pauvres couvens de Paris, y vécut assez long-temps pour être témoin des malheurs de la révolution, que son mari avait entrevus, et que peut-être ses derniers conseils auraient pu détourner en grande partie.

. P. C.

CHOISEUL-STAINVILLE (CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL, duc de), pair de France, aide-de-camp du roi et gouverneur du Louvre, naquit en 1762 et passa presque toute son enfance à Chante-

loup, où le grand ministre du même nom (voy. l'art. précédent), qui avait pour lui une tendresse toute paternelle, s'occupa beaucoup de son éducation, commencée par les soins et sous la direction de l'abbé Barthélemy. Il succéda, à l'âge de 25 ans, au titre et à la pairie du ministre duc de Choiseul, dont il avait épousé la nièce.

Son début dans la carrière politique remonte à l'époque des fameuses séances du parlement, en 1787, à la suite desquelles furent arrêtés MM. d'Espréménil et de Montsabert. La noble franchise des opinions que le jeune pair de France exprima dans cette occasion mémorable manifestait déjà les principes qui devaient faire la règle de sa vie politique.

Colonel du régiment Royal-Dragons en 1789, il fut choisi en 1791, avec MM. de Fersen et de Bouillé, pour préparer la fuite de Louis XVI et assurer son voyage jusqu'à Montmédy. Le roi et sa famille furent arrêtés à Varennes; les mémoires du temps ont suffisamment prouvé que M. de Choiseul, à qui le poste de Varennes n'avait pas été confié, ne pouvait être responsable d'un événement dont seul il affronta les éminents périls; MM. de Fersen et de Bouillé étaient parvenus à sortir de France.

Emprisonné à Verdun et de là transféré à Orléans pour y être jugé par la haute cour nationale, M. de Choiseul recouvra sa liberté par suite de l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution par le roi. Plus il était convaincu des nouveaux dangers qui le menaçaient auprès d'un trône dont il était déjà si facile de prévoir la chute, plus il mit d'empressement à s'en rapprocher. Le duc de Choiseul, qui avait été nommé chevalier d'honneur de la reine en 1792, n'abandonna pas un seul moment la famille royale jusqu'à sa translation au Temple, et ne se décida à quitter la France qu'après avoir entendu proclamer le décret qui mettait sa tête à prix. Dans le dénûment total où il se voyait réduit, sans autre ressource au monde que son épée, il leva un régiment de hussards, dans lequel il ouvrit un asile à des Français proscrits, sous des étendards qui n'étaient malheureusement pas ceux de

la France. Fait prisonnier en mars 1795, il s'échappe des prisons de Dunkerque, où il avait été conduit, va rejoindre son régiment dans le Hanovre et signe avec le gouvernement anglais une capitulation en vertu de laquelle il doit conduire aux Indes-Orientales la légion qu'il avait formée, avec stipulation de ne pas servir contre la France. Il s'embarque à Stades cinq jours après; trois de ses vaisseaux de transport, sur l'un desquels il se trouvait, se brisent sur la côte de Calais. Beaucoup d'hommes périssent; il est du petit nombre de ceux qui se sauvent à la nage; et cet événement ouvre devant lui une nouvelle carrière d'infortunes, où son rare courage lutte contre des périls qui se renouvellent sans cesse et dont la mort semble toujours l'inévitable terme. M. de Choiseul, arrêté au moment où il toucha la terre natale sur laquelle l'avait jeté la tempête, est traduit comme émigré devant une commission militaire qui jugeait sans appel. L'arrêt qui l'acquitte n'en est pas moins attaqué à la cour de cassation et devant l'Assemblée législative, par le Directoire dont les ordres réitérés pressaient le supplice des *naufragés de Calais*, en attendant la décision légale qu'il avait sollicitée. Cet ordre injuste aurait infailliblement reçu son exécution si le général Landremont, qui commandait alors l'armée des Côtes-du-Nord, n'eût pris sur lui de suspendre l'arrêt de mort que le Directoire avait arbitrairement prononcé. Le 18 brumaire mit enfin un terme à cette procédure inique, interrompue et reprise à différens intervalles. A la suite d'une enquête ordonnée par le premier consul Bonaparte, M. de Choiseul fut déporté en pays neutre le 1^{er} janvier 1800. Il obtint la permission de rentrer en France l'année suivante: de nouvelles persécutions l'y attendaient. On ignore sur quelle dénonciation, quelques mois après son retour, il fut mis au Temple et ensuite envoyé en exil; mais on sait qu'il en fut rappelé 18 mois après par l'empereur et qu'il rentra à Paris le jour même de l'arrestation du général Moreau. Cette circonstance permet de croire que son exil n'avait pas eu pour motif (comme l'ont publié la

plupart des biographes) le soupçon d'avoir entretenu des relations avec Fichet et Moreau. Le décret généreux du premier consul qui rendit une patrie à M. de Choiseul, en le rayant de la liste des émigrés, donna dès lors une autre direction à sa vie.

A l'époque de la Restauration, M. de Choiseul rentra à la chambre des pairs avec les anciens ducs et pairs du royaume, au nombre de 28. Il y fonda cette réunion connue alternativement sous son nom et sous celui de M. de Marbois, laquelle joua un si grand rôle dans les discussions de cette chambre, par la fermeté des principes constitutionnels qu'elle ne cessa d'y manifester. Cette opposition nationale ne pouvait se concilier avec l'esprit du gouvernement d'alors: aussi M. de Choiseul ne tarda-t-il pas à se voir exclu de ce qu'on appelait alors les grâces de la cour. Son refus des propositions que lui fit le duc de Feltre, de quitter le parti constitutionnel pour être employé dans son grade de lieutenant-général, éveilla contre lui l'animosité du pouvoir, et sa conduite courageuse dans l'affaire du maréchal Ney vint y mettre le comble. Le même sentiment qui dicta son vote à la chambre des pairs, dans le procès de l'illustre maréchal, lui fit prendre la parole dans le procès de la conspiration du 9 août, en faveur d'un accusé dont le père n'était pas resté étranger aux longues persécutions que les *naufragés de Calais* avaient eu à souffrir.

Major-général de la garde nationale à l'époque du ministère du marquis Dessoles, sous celui de M. de Villèle, il donna sa démission de cette place dans une lettre au roi Louis XVIII, que l'histoire a recueillie comme un monument de franchise et de patriotisme.

Jusqu'à la révolution de juillet M. de Choiseul se livra exclusivement à ses travaux législatifs dans la chambre des pairs, et les nombreux discours qu'il y prononça attestent la part honorable qu'il prit à tous les événemens de cette mémorable époque. Telle était la confiance publique dont ses opinions et ses sentimens bien connus l'avaient entouré, que son nom se trouva inscrit avec celui du ma-

réchal Gérard et du général Lafayette au bas de la proclamation municipale qui l'avait désigné comme membre d'un gouvernement provisoire. M. de Choiseul n'avait point été consulté sur l'honneur périlleux qu'on lui rendait; tant que la victoire fut douteuse, il abandonna sa tête aux chances du combat engagé; le jour où la victoire fut remportée, quand il ne s'agissait plus que d'en recueillir le prix, M. de Choiseul fit connaître la vérité par une lettre qu'il adressa aux habitans de Paris, le 1^{er} août 1830.

Depuis cette mémorable époque, M. de Choiseul, nommé aide-de-camp du roi et gouverneur du Louvre, partage sa vie entre ses fonctions militaires et les diverses commissions civiles à la tête desquelles le gouvernement l'a placé. Tant d'occupations ne l'ont pas distrait des soins qu'il donne au département des Vosges, où il jouit de cette honorable influence que lui assure, parmi ses concitoyens, son dévouement sans bornes à la monarchie constitutionnelle. E. J.

CHOISEUL-GOUFFIER (MARIE-GABRIEL-AUGUSTE-FLORENT, comte DE) naquit à Paris en 1752, de l'antique et noble famille dont l'origine se confond presque avec celle de la maison de Bourbon. Le rang et la fortune de M. de Choiseul, au lieu d'être pour lui des moyens de dissipation, favorisèrent son goût pour l'étude; il acquit au collège d'Harcourt une instruction solide. Les souvenirs de l'ancienne Grèce le préoccupaient, et dès l'âge le plus tendre il conçut le projet de visiter ce sol illustré par tant de gloire. Son mariage avec l'héritière de la maison de Gouffier, son titre de colonel, ne furent, à l'accomplissement de son projet, que des obstacles momentanés. Préparé à son voyage par les leçons de l'abbé Barthélemy, il partit au mois de mars 1776 sur l'*Atalante*, commandée par le marquis de Chabert, qui lui-même faisait une expédition scientifique dans la vue de dresser une carte réduite de la Méditerranée. Pendant son séjour en Grèce, le comte de Choiseul fouilla tous les débris de l'antiquité, recueillit toutes les traditions, s'enquit de tous les usages, de tous les mots qui pouvaient avoir survécu à la destruc-

tion; et, de retour en France, il publia, en 1782, le premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce*. Tous ses récits sont clairs, sans sécheresse comme sans emphase. Peu de temps auparavant l'Académie des Inscriptions, qui avait pris connaissance des manuscrits et des matériaux réunis par M. de Choiseul, le nomma l'un de ses membres, à la place de Foncemagne, et l'Académie française imita cet exemple en le donnant pour successeur à d'Alembert, qu'elle perdit en 1783. Le discours du récipiendaire fut remarquable par le meilleur goût et la correction du style. Bientôt il repartit pour la Grèce, non plus en simple voyageur, mais comme ambassadeur, et rendit de grands services aux Hellènes par la confiance qu'avaient en lui le grand-visir Halil-Pacha et le prince Mauro-Cordato, premier drogman de la Porte. Par les conseils du comte de Choiseul des ingénieurs français furent appelés à Constantinople pour y enseigner la théorie et la pratique de l'art de la guerre. Lorsque les hostilités eurent commencé entre la Russie et la Porte, il joua le rôle de conciliateur (voir les Mémoires de Ségur, t. II.), et parvint à faire rendre la liberté à l'ambassadeur de Russie, détenu aux Sept-Tours; il empêcha aussi que l'internonce d'Autriche ne fût arrêté, quand cette puissance se déclara pour la Russie; enfin il adoucit constamment la position des prisonniers et en racheta plusieurs de ses propres deniers. A ses frais aussi des artistes habiles parcoururent la Syrie et l'Égypte, pour en dessiner les monumens.

A l'époque de notre révolution, le comte de Choiseul éprouva de grandes difficultés diplomatiques en Turquie et fut nommé ambassadeur en Angleterre (1791), mission qu'il n'accepta point. Il resta donc à Constantinople, où il se considérait toujours comme l'ambassadeur du roi, ne voulant correspondre qu'avec les princes à Coblenz. Des pièces saisies en Champagne le firent décréter d'arrestation, le 22 novembre 1792. Ne pouvant rentrer en France ni rester à Constantinople, il se retira en Russie et fut admis dans l'intimité de Catherine II. Paul I^{er} le nomma conseiller privé et le fit directeur de l'Académie des

beaux-arts et de toutes les bibliothèques impériales.

M. de Choiseul avait éprouvé un instant de disgrâce par suite de ses liaisons avec le comte de Cobentzl, il s'était même éloigné de la cour ; mais l'empereur le rappela et le traita avec plus d'égards que jamais. Ces vicissitudes néanmoins inspirèrent à l'illustre Français le plus vif désir de rentrer dans sa patrie, et il y revint en 1802 n'ayant plus d'autre fortune que son nom et ne voulant pas se ranger parmi les courtisans du premier consul. L'Académie s'ouvrit de nouveau pour lui ; il ne voulait appartenir qu'à elle. Son premier volume, publié depuis si long-temps, attendait une suite, et cette suite était devenue difficile à faire, à raison de cette foule de voyageurs qui avaient depuis 20 ans publié leurs relations. Il lui fallut donc, selon l'heureuse expression de M. Dacier, rajeunir ses anciens travaux ; il fit entreprendre de nouvelles recherches, leva des plans, etc., et ces soins remplirent sa vie entière. En 1809 parut la première partie du second volume. Il y a moins d'enthousiasme et plus de science, surtout plus d'observation. Homère devient pour lui l'historien, le géographe, plus encore que le poète. La Troade, objet de la seconde partie de ce second volume, avait été mise sous presse par l'auteur, mais elle ne parut point de son vivant.

M. de Choiseul écrivit plusieurs savantes dissertations pour les mémoires de l'Académie, tels que ceux sur *l'hippodrome d'Olympie*, sur *le Bosphore de Thrace*, sur l'existence d'Homère, qu'il maintint contre les sceptiques. Au retour des Bourbons, il fut nommé ministre d'état et pair de France. Frappé tout à coup d'apoplexie, il se rendit aux eaux d'Aix-la-Chapelle en 1817, avec la princesse Hélène de Beauvremont (auteur d'un poème de *Jeanne d'Arc*), qu'il avait épousée en secondes noces ; mais sa santé ne put se rétablir, et il mourut le 22 juin de la même année. Sa précieuse collection d'antiquités a été déposée dans le Musée royal, où elle est exposée aux regards du public. P. G-Y.

CHOISEUL-PRASLIN, voy. PRASLIN.

CHOISY (FRANÇOIS-TIMOLÉON DE), né à Paris en 1644. « Il a vécu trois ou quatre vies différentes : homme, femme, toujours dans les extrémités, abîmé ou dans l'étude ou dans les bagatelles, estimable par un courage qui mène au bout du monde, méprisable par une coquetterie de petite fille, et, dans ces états différents, toujours gouverné par le plaisir. » Ces paroles de l'abbé d'Olivet, biographe de l'abbé de Choisy, résument avec une merveilleuse exactitude le caractère et l'existence de ce personnage. L'histoire de l'abbé de Choisy, si elle n'était pas une réalité, pourrait passer pour le plus invraisemblable des romans. Né d'un père chancelier de Gaston duc d'Orléans, et d'une mère arrière-petite-fille du chancelier de l'Hôpital ; élevé à la cour d'Anne d'Autriche, avec le jeune Philippe, frère de Louis XIV ; jusqu'à son adolescence presque toujours habillé en fille ; dès l'âge de 19 ans, pourvu de plusieurs riches abbayes, en sortant de soutenir une thèse en Sorbonne, l'abbé de Choisy allait dans le monde et à la cour *faire la belle*, ayant aux oreilles des girandoles de diamans de dix mille francs, et la figure couverte de rouge et de mouches. Une moquerie de madame de Lafayette, qu'il prend pour un conseil sérieux, le décide à ne plus quitter le costume féminin ; en cet équipage il assiste aux offices, quête, rend le pain bénit, va à la cour, au bal, à l'Opéra. Une verte réprimande qu'il y reçoit un jour, dans la loge du dauphin, du duc de Montausier, gouverneur de ce prince, l'engage à quitter Paris. Il se rend à Bourges, où il se fait passer pour femme, sous le nom de la comtesse des Barres ; il achète une terre auprès de cette ville, et là, à la faveur de son déguisement, il réalise les traits les plus scandaleux que Louvet a attribués au héros de son fameux roman. Au bout de plusieurs années, et vers l'âge de 30 ans, il revient à Paris où, grâce à l'anonyme, il vit dans les intrigues de coulisses et de boudoirs. Reconnu enfin, il reprend les habits de son sexe et de son état, et va, en 1676, à Rome, jouer une autre comédie en qualité de conclave des cardinaux de Bouillon et de Retz, lors de l'élévation d'Innocent XI, au trône pontifical. A

39 ans, atteint d'une maladie grave, la crainte de la mort produit en lui les symptômes de la conversion : il écrit, de moitié avec l'abbé Dangeau, quatre dialogues sur des sujets moraux et chrétiens. En 1685 il va à Siam, comme missionnaire, pour y prêcher l'évangile; il ne convertit pas le roi, mais il se met au mieux dans ses bonnes grâces, et il en reçoit des complimens et des présens pour le pape. Il se fait conférer en cinq jours tous les degrés de la prêtrise, dit en mer sa première messe, pendant le trajet du retour, catéchise et sermonne l'équipage, partage en France, auprès de Louis XIV, la disgrâce du cardinal de Bouillon, et, pour rentrer en faveur, publie deux panegyriques du roi, déguisés sous le titre de *Vie de David* et de *Vie de Salomon*. Ces deux ouvrages, qui avaient été précédés de la relation de son voyage à Siam, lui ouvrent, en 1687, les portes de l'Académie française, où il entre plutôt comme courtisan que comme écrivain. Son discours de réception obtint un grand succès et mérite d'être lu; c'est son meilleur titre académique. Depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, sa conduite extérieure n'offrit aucun scandale, et il sembla livré entièrement à la littérature. Aussi actif dans ses travaux que dans ses plaisirs, il publia successivement l'histoire des règnes de saint Louis, Philippe-de-Valois, Jean, Charles V et Charles VI. Relativement à celle-ci, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, lui ayant demandé comment il s'y prendrait pour dire que Charles VI était fou, il lui répondit: *Monseigneur, je dirai qu'il était fou*. Bossuet (qui le croirait!) l'ayant engagé à écrire une histoire de l'église qui dispensât les gens du monde de lire celle de l'abbé Fleury, il entreprit cette tâche et en publia onze volumes. Cette histoire s'étend jusqu'à l'avènement de Louis XV. Enfin, le 2 octobre 1724, l'abbé de Choisy mourut à 81 ans, doyen de l'Académie française, et laissant après lui, comme contre-poids des souvenirs de sa jeunesse, une masse d'écrits religieux, historiques ou moraux, qui ne s'élève pas à moins de 30 volumes. Son style, qui a de la grace et de l'élégance, est plutôt celui d'un homme du monde que celui d'un

homme de lettres; quant à son talent comme historien, nous dirons qu'il a fait de l'histoire insignifiante. On trouve beaucoup de lettres de l'abbé de Choisy parmi celles du comte de Bussy-Rabutin. C'est lui que La Bruyère a voulu peindre sous le nom de *Théodote*. P. A. V.

CHOKIER, voy. **SURLET**.

CHOLÉRA - MORBUS, maladie à peine connue en France avant 1832, époque à laquelle une épidémie cruelle est venue lui donner une immense et funeste popularité. Alors tous les yeux furent dirigés sur cette maladie; tous les esprits s'évertuèrent à chercher sa nature, sa cause et son traitement; mais le fléau, déjouant toutes les prévisions, bouleversant toutes les théories, poursuivait sa marche, et nous le voyons à ce moment encore frapper les contrées méridionales de la France, qu'il semblait avoir oubliées dans sa première invasion.

La dénomination hybride de *choléra-morbus* ne représente à l'esprit qu'une idée incomplète; celle de *trousse-galant* exprime la rapidité avec laquelle la maladie frappe et tue l'homme qui jouissait de la plus parfaite santé; enfin celle de *passion* ou de *diarrhée cholérique* semblerait attribuer à la bile un rôle qui ne lui appartient pas dans cette maladie.

De tout temps on a observé dans les pays chauds, et dans les saisons où la température est très élevée, une maladie qu'on nommait *choléra-morbus sporadique*, et qui présentait pour phénomènes principaux des vomissemens et des déjections continuelles de matières bilieuses, muqueuses et séreuses, accompagnées de violentes douleurs dans le ventre, de crampes dans les membres et d'un refroidissement notable de tout le corps, avec une anxiété physique et morale extrême. Cette scène douloureuse se terminait, dans beaucoup de cas, par la mort en quelques heures, et plus d'une fois sans doute elle dut faire croire à un empoisonnement. Cette supposition fut souvent accueillie, lorsque la maladie dont nous venons d'esquisser le tableau se présenta chez un certain nombre de personnes en même temps, à la suite de circonstances uniformes. Ainsi, par exemple, à Paris, il y a quelques années, on vit,

pendant un été très chaud, les glaces déterminer une semblable affection, d'une manière assez sérieuse et assez étendue pour éveiller l'attention de l'autorité. Il n'y avait pas d'empoisonnement.

Mais l'épidémie de 1832 a prouvé que cette *cholérine*, ainsi qu'on l'a nommée, était une affection de nature inflammatoire, et les médecins sont bien convaincus que, malgré cette analogie, ce n'est pas là le choléra-morbus *asiatique* qui depuis plusieurs années a promené la mort sur des contrées où il ne s'était pas montré jusque là. Cette maladie, commune dans l'Inde où elle porte le nom de *mor-dechi* et qui s'appelle en chinois *oulouan*, *hida* en arabe, *oueb* en persan, et en sanscrit *sinanga*, présente des formes qui lui sont propres et que nous allons d'abord indiquer. Son invasion est subite et sans phénomènes précurseurs; et bien que dans toutes les conditions on puisse en être affecté, néanmoins les sujets délicats, et surtout ceux qui sont affaiblis par l'âge, les excès et les privations de tout genre, ainsi que par les maladies, y sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus exposés que les autres. Tout d'un coup une vive et cruelle douleur se fait sentir vers le creux de l'estomac; des nausées se manifestent et des vomissemens surviennent, d'abord muqueux et bilieux, puis consistant en une sérosité trouble, blanchâtre, dans laquelle nagent des flocons de même couleur. Bientôt paraissent des coliques, et les malades rendent à flots, et à chaque instant, un liquide analogue à celui qui est vomé presque sans intervalle; le ventre est rétracté en arrière et tendu. Dès lors et en même temps les traits se décomposent d'une manière inexprimable et présentent un aspect cadavéreux; la peau se refroidit, se glace et se colore d'une nuance bleue qui peut aller jusqu'au noir; la voix se perd, la respiration se ralentit et l'air sort froid de la poitrine; enfin la circulation s'affaiblit; le pouls devient presque insensible, et la sécrétion de l'urine est complètement suspendue. Alors aussi des crampes douloureuses tiraillent les muscles de tout le corps et font pousser aux malades des cris déchirans; les facultés intellectuelles participent plus ou moins au trouble général. Quelquefois elles restent in-

tactes, mais plus souvent encore l'abattement ou le désespoir s'emparent des malheureux cholériques, comme s'ils voyaient la mort face à face. D'ailleurs ces divers symptômes peuvent se montrer isolés ou groupés d'une manière variable, et leur nombre, leur intensité et leur succession peuvent servir à faire apprécier les chances de salut et à indiquer le sens dans lequel on doit agir. Les diverses manières dont ces phénomènes se combinent entre eux ont donné naissance aux nombreuses variétés qui ont été décrites par les auteurs, tels que le choléra spasmodique, asphyxiant, etc.

La marche du choléra est rapide: en quelques instans on peut être foudroyé, sans que tous les symptômes que nous avons indiqués aient le temps de se développer. Au contraire, lorsqu'on réchappe, on conserve encore, pendant un temps plus ou moins long, des dérangemens divers des organes; et tel qui a survécu à une violente attaque du choléra succombe quelques semaines plus tard. Cependant, en général, la durée de la maladie est courte, et lorsqu'on a dépassé deux ou trois jours, les chances de guérison deviennent plus grandes. On sait de plus par expérience que, dans les épidémies, les premiers jours et les derniers sont en général les moins meurtriers, et que le fléau semble suivre une marche ascendante pour décroître, après avoir, pendant quelque temps, exercé ses ravages d'une manière à peu près uniforme.

Le choléra-morbus est une des maladies les plus graves qu'on connaisse; elle se termine par la mort dans un trop grand nombre de cas, à moins que des secours prompts ne soient administrés; et ces secours encore sont souvent inefficaces, car on ne possède pas sur la nature et les causes du mal des données assez positives pour pouvoir établir un traitement certain dans ses résultats. Il règne à ce sujet de grandes dissensions parmi les médecins, et les épidémies qui viennent d'avoir lieu sont loin d'avoir suffisamment éclairci la question. Les uns, en effet, veulent y voir une affection essentiellement inflammatoire des organes digestifs et préconisent exclusivement le traitement antiphlogistique; d'autres, considérant l'état

de prostration et de refroidissement où sont les malades, pensent que les forces vitales sont en défaut et qu'on doit s'attacher à les rétablir par le moyen des toniques. Les uns et les autres ont cité des guérisons à l'appui de leur opinion. La question même de savoir si le choléra-morbus est ou n'est pas contagieux n'est pas nettement résolue, bien qu'on incline, en général, à croire que la maladie ne se propage pas des personnes malades à celles qui sont en santé.

La théorie la plus probable et qui réunit le plus grand nombre de médecins éclairés est que le choléra-morbus consiste dans un véritable empoisonnement produit par des miasmes répandus dans l'atmosphère, ce qui exclut l'idée de contagion. Ces miasmes, transportés par les vents, et formant une couche susceptible de monter et de descendre, et par conséquent de passer par-dessus les cordons sanitaires, ont successivement, depuis 1817, époque où la maladie a ravagé l'Inde, parcouru diverses régions du globe, se montrant à de grandes distances dans un court espace de temps, tout en épargnant certaines contrées qui se trouvaient pourtant sur leur passage. Une fois introduits dans l'économie par la respiration, ces miasmes agissent sur le système nerveux d'une manière analogue à celle de divers poisons végétaux ou animaux, et leurs effets sont plus ou moins marqués suivant la quantité qui en est respirée et suivant les circonstances dans lesquelles se trouvent les individus qui les reçoivent. En effet, tel est frappé d'une manière irrémédiable; chez tel autre au contraire, moins profondément atteint ou mieux pourvu de moyens de résister, la *réaction* se manifeste, et il revient à la santé après avoir éprouvé des accidens plus ou moins graves.

Le choléra-morbus est une maladie facile à distinguer de toutes les autres, et dont les traits caractéristiques sont les vomissemens et les déjections de matières blanchâtres, le refroidissement, les crampes et la couleur bleue de la peau. Il est bien moins aisé de savoir à l'avance si un malade doit succomber ou guérir. Tel, en effet, est mort après n'avoir offert qu'une portion des phénomènes propres

à la maladie, et *vice versa*. On peut cependant considérer comme des signes favorables le petit nombre et le peu d'intensité des symptômes, ainsi que la prolongation de la maladie.

L'ouverture des corps a jeté peu de lumière sur la nature du choléra, et c'est une nouvelle analogie avec les empoisonnemens par les poisons tels que celui du serpent à sonnettes, l'opium, etc. Des congestions et des inflammations partielles sont des résultats et non des causes; et c'est la cause qu'il faudrait pouvoir atteindre. Voilà sans doute pourquoi tout est vague dans le traitement du choléra-morbus; voilà pourquoi tant de moyens ont été vantés pour avoir réussi une fois, qui ont complètement échoué lorsqu'on y a eu de nouveau recours. Et voilà pourquoi, dans l'impossibilité où l'on est d'expulser le poison, on doit rejeter les prétendus spécifiques qui s'appliquent à tous les cas, sans distinction, et se diriger d'après les circonstances diverses où se trouve placé chaque malade.

On a essayé successivement les vomitifs, les purgatifs, les saignées, les narcotiques et les excitans, l'eau froide, l'éther, le camphre, l'huile de cayepu, les acides, etc., tant comme préservatifs que comme curatifs; et la meilleure preuve qu'aucun n'a répondu à la confiance qu'on lui avait à l'avance accordée, c'est qu'il en a fallu chercher d'autres, ainsi que cela a été bien démontré dans la grande épidémie que nous avons encore sous les yeux (septembre 1835).

Sans entrer dans le détail de ces opinions diverses sur le traitement du choléra, nous allons indiquer celui qui a réuni les suffrages des médecins les plus expérimentés et les plus consciencieux, parce qu'il est basé sur l'observation des faits. Les moyens hygiéniques connus, employés avec discernement, sont les plus sûrs agens préservatifs, tant pour les masses que pour les individus. Les probabilités étant en faveur de l'opinion qui place dans l'air la cause (poison) du choléra, tout ce qui peut agir sur la composition ou le mouvement de l'atmosphère doit être considéré comme utile. Ainsi les feux que les anciens employaient avec raison, les fumigations de

toute espèce, la ventilation sont autant de préservatifs qu'on fera bien de mettre en œuvre suivant les localités et les ressources dont on pourra disposer. On évitera de sortir la nuit, époque où le refroidissement de l'air fait descendre vers la terre les vapeurs que le soleil élève vers les régions supérieures. Le régime alimentaire mérite une attention d'autant plus sérieuse que la maladie commence presque toujours par les organes digestifs, et qu'une légère diarrhée la précède souvent de quelques jours. Cependant l'exclusion des alimens végétaux et l'usage excessif des excitans n'est rien moins qu'utile, et le meilleur conseil à donner aux personnes dont le régime est habituellement modéré serait de n'y rien changer, seulement d'être plus sobres encore que de coutume. On doit éviter les brusques alternatives de température ou les fatigues exagérées et les veilles ; mais, ce qui importe par-dessus tout, c'est de conserver la tranquillité d'ame, sans laquelle toutes les autres précautions sont insuffisantes. Aussi a-t-on vu que, toutes choses égales d'ailleurs, la populace ignorante, superstitieuse, misérable et intempérante, a partout fourni le plus grand nombre de victimes et qu'elle a toujours été frappée la première.

La maladie une fois déclarée, il faut pourvoir aux accidens qui se manifestent, d'après les principes qui dirigent le médecin dans les empoisonnemens où il n'est pas possible d'expulser le poison, cause unique des accidens, et où conséquemment il ne s'agit plus que de remédier, autant que possible, aux effets produits. Il est bien évident d'après cela que, dans un grand nombre de cas, il est de toute impossibilité de guérir, parce que le poison a été introduit en trop grande quantité. Cependant on ne doit pas négliger les secours propres à provoquer une réaction salutaire ; car, on a vu des malades arrachés à une mort presque certaine, et l'on doit adapter ces secours aux formes particulières que présente la maladie, à raison du sujet qu'elle affecte et de l'époque à laquelle elle se présente. Un lit chauffé, des frictions sèches ou aromatiques sur tout le corps, un bain de vapeurs, quelques lavemens opiacés

suffisent dans les cas peu graves, et qui pourraient même guérir spontanément, ainsi qu'on en a des exemples. Ils réussissent également dans les cas plus sérieux ; mais alors on y joint les saignées qui favorisent le jeu de la circulation, et l'on insiste sur les moyens propres à produire les sueurs, dont l'influence salutaire a été constatée. On a beaucoup de peine à calmer les vomissemens, et les boissons diverses qu'on administre dans cette intention amènent souvent un résultat opposé. Le mieux est de s'en abstenir complètement et de calmer la soif des malades avec de la glace en petits morceaux. Plus tard, et quand la réaction s'est manifestée, le traitement doit être plus particulièrement adoucissant et calmant ; il doit avoir pour objet de prévenir et de combattre les affections locales de divers organes, qui se développent et peuvent causer de grands ravages sans qu'on s'en aperçoive.

Il faut d'ailleurs se défier des annonces trompeuses de l'ignorance et du charlatanisme, et savoir que, quant à présent au moins, il n'existe pas de spécifique contre le choléra. Il faut savoir, de plus, que de la célérité avec laquelle sont administrés les secours dépend en grande partie l'issue favorable de la maladie.

Le choléra-morbus asiatique, outre qu'il règne habituellement dans l'Inde, où il est personnifié dans le dieu Mahadera, a paru à diverses époques dans d'autres contrées sous forme d'épidémies plus ou moins meurtrières, et qui ont répandu l'effroi sur leur passage. Elles ont présenté des caractères communs : partout on a vu les populations attribuer le fléau qui les frappait à la colère divine, et souvent, dans leur égarement, s'en prendre à ceux qui les gouvernaient, et même à ceux qui leur offraient des secours*.

(*) Les classes inférieures se sont obstinées, dans la plupart des pays, à attribuer le fléau à l'empoisonnement des fontaines ou des boissons et des alimens. Les médecins eux-mêmes furent poursuivis comme empoisonneurs et coururent risque de la vie. Cette accusation odieuse, lorsqu'elle se fit entendre en Russie, sembla ne pouvoir être portée que dans un pays où une grande barbarie régnait encore dans la masse de la population ; mais elle s'est répétée en France et en Allemagne dans des termes à peu près semblables. L'empereur de Russie enseigna à son peu-

On les a vues également, persuadées de la nature contagieuse du mal, abandonner leurs foyers ou repousser, le fer à la main, ceux qui venaient chercher dans leurs murs un asile bientôt violé par les ravages de la maladie.

On trouve dans l'antiquité des traces plus ou moins évidentes de ces épidémies; mais ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle qu'elles ont été régulièrement observées et décrites. De 1669 à 1675 le choléra exerça de cruels ravages en Angleterre; puis au milieu du siècle dernier (1756), il surgit dans l'Inde avec une violence inaccoutumée et parcourut successivement les diverses parties de cette contrée jusqu'en 1781. Le Bengale et les pays situés sur les bords du Gange furent visités en 1815 par le fléau, dont les victimes se comptèrent par milliers dans quelques semaines. Une terreur bien justifiée par la marche furieuse de la maladie s'empara de toutes les populations. A partir de cette époque l'épidémie gagna de proche en proche l'empire des Birmans, le royaume de Siam, les îles de la mer des Indes, puis la Chine, où elle sévit depuis 1820 jusqu'en 1827; sa cessation coïncida avec l'apparition d'un vent du nord violent, accompagné de neiges abondantes. A l'ouest, le choléra, parti de Bombay (1821), se dirigea vers l'Europe, par l'Arabie, la Perse et l'Égypte. Sa première apparition en Europe eut lieu en 1823, époque à laquelle M. Rehmman, médecin de l'empereur de Russie, l'observa à Astrakhan; alors elle ne pénétra pas plus avant. Mais en 1830 elle franchit encore une fois le Caucase, et la Russie paya largement son tribut à la maladie qui parcourut diverses portions de son vaste territoire, en suivant une marche capricieuse et en présentant des alternatives d'augmentation et de diminution. En 1824 on la vit reparaitre avec fureur au Bengale, à la Chine et en Russie, contrées qu'elle désola, soit successivement soit simultanément, jusqu'en 1830 et 1831, que, marchant vers le sud, elle envahit la

ple à regarder le fléau comme une punition de sa révolte contre les décrets de la Providence, et la scène qui eut lieu à Saint-Petersbourg formera une belle page dans la vie de ce souverain. Nous en tracerons l'ébauche à l'article NICOLAS.

Pologne, déjà écrasée par l'intervention étrangère. L'Allemagne, malgré la sévérité des précautions sanitaires, ne fut pas à l'abri, et les divers états qui la composent passèrent sous le niveau fatal. Dans la même année (1831) la Grande-Bretagne fut envahie par le fléau; l'Amérique elle-même ne put s'y soustraire, et en 1832, tout d'un coup, le choléra vint éclater comme la foudre à Paris, franchissant un vaste espace de pays sans s'y manifester, et de là il se répandit dans les diverses parties du royaume, semblant oublier le Midi que plus tard (1835) il devait dévaster aussi, en même temps qu'il devait pénétrer en Italie. La Hollande et les Pays-Bas furent également atteints cette année, quoique d'une manière moins funeste. Alors aussi l'épidémie frappa plusieurs localités qu'elle avait épargnées les années précédentes. Depuis cette époque, des irrptions plus ou moins considérables ont eu lieu sur plusieurs points de l'ancien et du nouveau monde, avec une intensité variable; et il semble impossible de dire où s'arrêtera ce mal, qui, depuis près de vingt ans, a suppléé aux guerres qui maintenaient l'équilibre des populations.

Dans cette longue période de temps les théories et les conjectures n'ont point manqué, et au milieu des moyens d'expérimentation qui se sont présentés si nombreux et si variés, aucune lumière suffisante n'a encore surgi. Personne ne peut dire d'où est venu ce fléau, qui tantôt semble suivre les caravanes, le cours des eaux ou la direction des vents pour se propager de proche en proche en laissant de longues traces de deuil, tantôt s'élanche par sauts et par bonds, franchissant les montagnes et les mers, passant à travers les cordons sanitaires qui auraient dû lui fermer passage, et courant pour ainsi dire après ceux qui cherchaient leur salut dans la fuite. Le chiffre total des morts dans les diverses parties du globe ne saurait être encore connu, mais il a été très considérable: on l'a évalué de 15 à 20 millions d'hommes; et néanmoins la somme habituelle des morts de chaque année n'a été que médiocrement augmentée, parce que la maladie a souvent frappé des sujets déjà atteints d'affections graves et dont elle a seule-

ment accéléré la fin. En général la classe pauvre a été moissonnée en plus grande proportion, et cependant les riches n'ont pas été épargnés, et les plus hautes sommités sociales ont dû payer aussi leur contingent de morts. Les climats et les saisons les plus divers n'ont pas du tout influencé la marche de cette affection, et les observations météorologiques n'ont abouti à rien de positif. Les méthodes de traitement diverses et même opposées, qui ont été tentées dans tous les pays où a éclaté le choléra, ont eu peu d'influence sur lui, et les différences qu'il a présentées n'ont jamais été assez importantes pour empêcher de méconnaître une cause unique étendant son action à une immense surface de pays, et dont la funeste puissance a été constamment supérieure à toutes les forces de l'humanité. Maintenant on s'épuise encore en conjectures non moins inutiles : le choléra reviendra-t-il dans les pays qu'il a déjà dévastés ? quand aura-t-il fini cette excursion qui dure maintenant depuis près de vingt ans ? C'est ce que personne ne peut savoir et sur quoi il serait plus sage peut-être de garder le silence de la résignation en se tenant prêt à tout événement. F. R.

CHOLÉRIQUE, voy. CHOLÉRA-MORBUS et TEMPÉRAMENT.

CHOLIAMBE, iambe boiteux ou *scazon*, est un terme de la métrique grecque et latine, qui désigne un vers iambique qui cloche (*χολεύει*), parce que le dernier pied est un spondée au lieu d'être un iambe, comme :

Fūlsē|rē qūon|dām cān|dīdī| tībī|sōlēs.

CATULLE.

F. D.

CHOMAGE, voy. FÊTES.

CHOMEL. Plusieurs médecins appartenant à la même famille ont illustré ce nom. Le premier, PIERRE-JEAN-BAPTISTE, né à Paris en 1671 et mort en 1740, est particulièrement connu par son *Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles*, ouvrage qui, imprimé en 1712, eut de nombreuses éditions, dont la plus récente est de 1810. Chomel fut médecin et jouit comme tel d'une réputation distinguée; mais la botanique fut sa science de prédilection, et sa vie presque entière fut consacrée à l'étude et à l'ensei-

gnement de cette belle partie de l'histoire naturelle. Élève et ami de Tournefort, il le seconda énergiquement dans ses travaux, et joignant la pratique à la théorie, il cultivait les plantes médicinales les plus usitées dans un jardin de Paris, où depuis s'est établi le collège de pharmacie, et il faisait des cours sur les préparations et l'usage qu'on en faisait. Chomel fut médecin du roi et doyen de la Faculté de médecine. Son fils, JEAN-BAPTISTE-LOUIS, mort en 1745, remplit les mêmes fonctions et se livra comme lui à l'étude et à l'enseignement de la botanique.

A la même famille appartient AUGUSTE-FRANÇOIS Chomel, né à Paris en 1788, professeur à la Faculté de médecine (1826), médecin consultant du roi et de l'hôpital de la Charité. Porté par goût à l'étude de la médecine, M. Chomel s'y livra de très bonne heure et avec un zèle assidu qui fut bientôt couronné de succès. La partie positive de l'art, l'observation directe des maladies, fut celle qui convint le mieux à son esprit grave et réfléchi : aussi, jeune encore, était-il déjà vieux par l'expérience. Il fut l'élève et l'ami de Bayle (*voy.*), médecin observateur aussi et dont les conseils et l'exemple durent confirmer le jeune Chomel dans la direction qu'il avait prise. Sa carrière a répondu à ses débuts et l'enseignement clinique auquel il s'était voué long-temps avant d'être appelé à remplir une chaire publique, a fait à M. Chomel la réputation méritée d'un des plus sages et des plus habiles praticiens de Paris. Plusieurs ouvrages sont dus à M. Chomel : outre ses *Éléments de pathologie générale* (1817), dont la 3^e édition est sous presse, on a de lui un *Traité des fièvres et des maladies pestilentielles*, 1821. Il a fait de plus presque toute la partie médicale du *Dictionnaire de médecine* en 21 volumes, et un grand nombre de mémoires sur divers points de pathologie, lus à l'Institut ou insérés dans les divers journaux de médecine. M. Chomel prit une part active à la guerre médicale que suscita M. Broussais : il fut dans les rangs de l'opposition; la victoire resta au novateur hardi. Mais le temps a opéré une fusion, et les deux honorables rivaux siègent maintenant à

côté l'un de l'autre au sein de la Faculté et de l'Académie de Médecine. M. Chomel, comme professeur de clinique et comme médecin, se distingue par une observation attentive et consciencieuse qui explique la justesse de son coup d'œil et la sagesse de sa pratique. Ces qualités sont appréciées des élèves qui suivent en foule ses leçons, et de ses confrères qui réclament souvent ses conseils.

F. R.

CHORAL (CHANT), voy. CHANT D'ÉGLISE.

CHORÉE, terme de la prosodie grecque et latine, qui désigne un pied de vers composé d'une longue et d'une brève (-υ). On employait ce mètre surtout dans les chœurs (χοροί), et c'est de là que lui est venu son nom. Deux chorées de suite, comme *cantilena*, forment un pied composé, que les prosodistes appellent *dichorée*.

F. D.

Quant à la maladie convulsive à laquelle le même nom de *chorée* a été attaché, nous en traiterons au mot DANSE DE SAINT-GUY.

S.

CHORÉGE (χοραγός, de χορός, chœur, et ἄγειν, conduire). Pour les principales fêtes d'Athènes qu'on célébrait par des jeux de théâtre et des cérémonies religieuses, chacune des dix tribus fournissait un chœur de danseurs et de musiciens, et élisait un citoyen qui était chargé d'instruire et de diriger le chœur, de le costumer et même de le nourrir : il s'appelait *chorège* et sa charge *chorégie*. La chorégie, fonction publique et sacrée, donnait de grands privilèges, entre autres l'inviolabilité de la personne, et surtout une popularité qui était le plus sûr moyen d'arriver aux premières magistratures. Toutefois, les frais énormes de la nourriture et de l'instruction du chœur, de la mise en scène et des costumes, empêchaient beaucoup de citoyens d'accepter la chorégie ; mais entre ceux qui l'avaient brigüée et obtenue, il s'établissait une émulation extraordinaire ; car la religion et l'art, la rivalité de tribu à tribu, exaltaient les imaginations athéniennes, et le chorège qui l'emportait en magnificence sur ses rivaux recevait un prix qui était solennellement décerné par les arbitres du

théâtre. Ce prix était communément un bas-relief, un trépied, qu'on allait en pompe consacrer dans les temples avec des inscriptions qui perpétuaient la gloire du chorège et de la tribu victorieuse. C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui un monument ou une consécration *choragique*.

F. D.

CHORÉGRAPHIE, mot nouveau formé de χορός, danse, et de γράφω, j'écris ou je décris ; il peut donc signifier la description de la danse ou aussi l'art d'écrire la danse. On entend généralement par le mot de *chorégraphie* l'art d'écrire les pas de la danse, de la pantomime, des évolutions, des marches, et, de plus, les chœurs pour les morceaux d'ensemble et une partie du jeu.

Ce qui nous reste des monuments de la danse chez les Grecs et chez les Romains ne suffit pas pour nous donner une idée de ce qu'elle était chez ces deux peuples : nous n'avons donc pu les imiter dans cet art. Ainsi la chorégraphie est d'invention moderne. Ce fut vers la fin du xvi^e siècle, en 1588, que Jehan Tabourot, sous le nom de Thoinot Arbeau, qui n'est que l'anagramme du sien, dans un ouvrage qu'il a intitulé *Orchésographie*, entreprit de tracer, à l'aide des notes de la musique, les divers pas des danses, en commençant par la *Guerrière*, et la tablature des instrumens qui l'accompagnent, tels que le tambour, le fifre, etc. On trouve dans ce volume des annotations sur la volte, sur l'allemande, les branles de Poitou, de Malte, et sur divers autres.

Beauchamps, célèbre maître de danse et qui le fut de Louis XIV, le même qui devint compositeur des ballets de l'Opéra, lorsque Lulli en eut obtenu le privilège, perfectionna, dit-on, le travail de Tabourot ; mais nous n'avons rien trouvé du sien. Il mourut en 1695.

Feuillet (Raoul-Auger), maître de danse à Paris, y fit paraître en 1701 un ouvrage intitulé *Chorégraphie ou l'art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs*. Après avoir indiqué les pas, les positions, les mutations de ces dernières et la manière de déchiffrer les danses écrites ; après avoir établi dans une suite de tables les rè-

gles qu'il faut suivre, l'auteur donne par des signes un recueil des danses qu'il a composées, et ensuite un recueil de danses composées par Pécour, compositeur et directeur des ballets de l'Opéra, telles que *la bourrée d'Achille, la mariée, le passepied, la contredanse, le rigaudon des vaisseaux, la Bourgogne, la Savoie, la Forlana et la Conty*.

L'air sur lequel les pas sont composés est noté au haut de la page. Les chemins ou figures des danses sont tracés au-dessous; les pas sont indiqués sur ces chemins par des traits et des signes démonstratifs convenus; la cadence ou la mesure y est marquée par de petites barres posées transversalement, qui divisent les pas et fixent les temps, de sorte que huit mesures de chorégraphie équivalent à huit mesures de musique.

Au moyen de cet arrangement, on parvient à épeler la danse; l'intelligence des signes n'est pas très difficile; on les apprend assez vite, mais on les oublie de même.

Dans les premiers momens où la danse a été asservie à des principes, les maîtres, à l'aide de ces signes et de ces caractères, s'envoyaient réciproquement de petites contredanses et des morceaux brillans et difficiles aussitôt qu'ils venaient à paraître. Voy. BALLET. L-N.

CHORÉVÊQUE. Ce mot est formé des deux mots grecs *χώρα*, campagne, région, *ἐπισκοπος*, évêque; il signifie par conséquent évêque de la campagne, évêque régional.

La première fois qu'il est question des chorévêques dans l'histoire ecclésiastique, c'est au sujet de défenses qui leur sont faites. Le 13^e canon du concile d'Ancyre, tenu en 314, porte qu'il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocèse sans la permission par écrit de l'évêque. Après avoir rapporté ce canon, l'abbé Fleury ajoute : « Les chorévêques n'étaient, comme on voit, que des prêtres, à qui l'évêque donnait presque toute son autorité pour la campagne » (tom. III pag. 51). Le concile d'Antioche, tenu en 341, s'exprime ainsi, canon 10 : « Que ceux qui sont dans les bourgs ou

les villages, que l'on nomme *chorévêques*, quoiqu'ils aient reçu l'ordination d'évêques, connaissent les bornes de leur pouvoir, et se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des sous-diacres et des exorcistes, mais non pas des prêtres et des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette règle sera déposé. Le *chorévêque* sera ordonné par l'évêque de la ville » (Labbe, *Collect. Concil.*, t. II, col. 566). Les canons de ces conciles sont devenus des sujets de discussion sur le caractère des chorévêques. Ces dignitaires ecclésiastiques étaient-ils revêtus du caractère épiscopal? n'étaient-ils que des prêtres vicaires de l'évêque à la campagne? Les uns ont soutenu la première question, les autres la seconde. Les conciles postérieurs ne sont guère propres à éclaircir la matière.

Charlemagne ordonna inutilement que les chorévêques fussent supprimés : ils subsistaient encore au x^e siècle. J. L.

CHORIAMBE, mètre de la poésie grecque et latine, composé d'un chorée (-υ) et d'un iambe (υ-), et formant quatre syllabes dont deux brèves entre deux longues, comme *nōbilitās, āccipiānt*. Lorsque le choriambe domine dans un vers, ce vers s'appelle *choriambique*; ainsi :

Nūllām, | Vārē, sācrā | vitē priū | sēvēris
ā | hōrēm.
Pāstōr | cūm trāhērē | pēr frētā nā |
vībūs.

Scaliger, dans sa poétique, vante le charme et la grace de ce mètre, et Martial (IX, 86), le qualifie de *mollis* (mollem debilitate choriambum). F. D.

CHORISTE, homme ou femme qui chante dans les chœurs. Autrefois les maîtrises étaient des pépinières de choristes d'où sortaient souvent des virtuoses. Depuis qu'on a détruit les chapelles, il n'y a plus de sujets pour les théâtres. L'*institution de musique religieuse*, établie par Choron en 1827, avait pour but de fournir des sujets aux théâtres et aux églises. C'est pour cette école, destinée d'abord à de jeunes enfans, que le directeur composa sa *Méthode concertante*,

où toutes les parties sont graduées pour les élèves. Comme il voulait obtenir de grands résultats, il considéra depuis ses pensionnaires comme le noyau d'une grande réunion, et alla chercher ses ressources dans les écoles de charité de son arrondissement. Ce sont ces enfans qu'il prit soin de former lui-même, qui, réunis à ses pensionnaires, ont fait l'admiration des artistes et de la haute société dans les réunions qui ont eu lieu de 1827 à 1831 (voy. CHANTEURS). Sans doute l'harmonie des chœurs produit de merveilleux effets, mais l'unisson, avec un grand nombre de voix, en produit de plus merveilleux encore. Haydn racontait qu'étant à Londres il avait assisté au service de l'église Saint-Paul, où quatre mille enfans des établissemens de charité chantaient des cantiques à l'unisson, et qu'il n'avait rien entendu de plus beau en musique, au point qu'il en versa des larmes. On a fort bien remarqué que l'unisson parfait résulte de l'attraction sonore de toutes ces voix enfantines, qui se fondent dans des sons homogènes. Voy. CHOEUR. F-LE.

CHOROGRAPHE (de *χώρα*, contrée, et *γράφω*, je décris). Ainsi que l'indique son étymologie grecque, ce nom a été donné à une science qui a pour but de décrire une contrée. C'est, en d'autres termes, la *géographie descriptive* d'un pays, d'une province; c'est une des parties les plus essentielles de la géographie proprement dite.

La description d'un pays ou d'une contrée ne peut être complète et d'une intelligence facile pour le lecteur que lorsqu'elle est accompagnée de cartes exactes. Celles-ci ne peuvent atteindre toute la précision désirable que lorsqu'elles sont des réductions d'une suite de levers topographiques obtenus par les secours de la trigonométrie. Malheureusement il n'y a qu'un petit nombre de pays qui soient levés trigonométriquement dans toute leur étendue. Le voyageur qui veut faire connaître exactement les contrées qu'il parcourt, et dont il n'existe point de cartes exactes, est obligé de fixer par des observations astronomiques les principaux points dont il veut avoir la position. Les autres points sont ensuite dé-

terminés par lui, à l'aide de distances itinéraires prises des points dont il a établi la position avec exactitude, à moins qu'il n'ait le temps de faire assez d'observations pour fixer la position de tous les lieux qui doivent être figurés sur la carte.

La chorographie embrasse tout ce qui peut donner une idée précise d'un pays, mais elle ne doit comprendre que les lieux remarquables; c'est ce qui fait que les *cartes chorographiques* ne présentent point tous les détails, tous les accidens de terrain, tous les chemins, tous les cours d'eau, et quelquefois même les habitations isolées, qu'en raison de leur étendue présentent les *cartes topographiques*. Cette différence tient à la distinction qu'il faut faire entre la *chorographie* et la *topographie*, qui sont des parties d'une même science que l'on confond souvent dans le langage habituel. V. CARTES GÉOGRAPHIQUES. J. H-T.

CHORION, voy. OEUF.

CHOROIDE, voy. OËIL.

CHORON (ALEXANDRE - ÉTIENNE), né en 1771 à Caen, et mort à Paris en 1834, est un de ces hommes qu'une vocation forte entraîne et maîtrise durant leur vie entière. Après des études brillantes et complètes, dans lesquelles les sciences mathématiques entrèrent pour beaucoup, il apprit la musique contre le gré de ses parens et en conséquence seul et sans maître; il inventa même un système de notation au moyen duquel il écrivait les chants qu'il avait entendus ou imaginés; puis, sans autre secours que l'étude des auteurs, il se mit à composer. Plus tard il suivit diverses carrières, dans lesquelles il ne perdit pas un instant de vue l'objet de ses études favorites; il reçut les conseils et les leçons de Grétry, de l'abbé Rose, de Bonesi, et se voua surtout aux recherches les plus approfondies. Plusieurs ouvrages furent les fruits de ce travail assidu: d'abord il publia avec Flocchi, en 1804, les *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie*; puis il donna plusieurs éditions et traductions d'ouvrages relatifs à la musique. Ses *Principes de composition des écoles d'Italie* sont de 1808. Nommé directeur de l'Opéra en 1815, Choron, pen-

dant une administration de dix-sept mois, fit preuve d'activité et surtout de dévouement à la science; mais l'œuvre à laquelle il s'est particulièrement attaché, c'est son école de musique religieuse, qu'il fonda en 1817 et qui fut adoptée par le gouvernement en 1824. C'est là que Choron, grâce à une infatigable activité et à une méthode judicieuse, parvint à faire chanter en chœur une masse d'enfants avec une perfection dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Il composa pour ses élèves, dont un assez grand nombre a pris place au rang des artistes distingués, une *Méthode concertante*, et un *Manuel de musique vocale et instrumentale* qu'il a laissé imparfait. Les concerts du Conservatoire de musique religieuse, qui prit ensuite le nom de *Conservatoire de musique classique*, avaient, pendant les quatre années de 1827 à 1831, attiré l'attention des artistes et des amateurs. Cet établissement, que la Restauration avait encouragé, a été délaissé par le gouvernement actuel. Choron avait à la fois une grande activité d'esprit et beaucoup de fermeté; il succomba aux fatigues sans nombre que lui occasionnaient ses études et son enseignement, et les projets qu'il formait encore jusqu'à son dernier jour. Au moment de mourir il écrivit au crayon son épitaphe latine, dans laquelle il résumait sa vie et peignait son caractère. F. R.

CHOSE JUGÉE. Sous l'empire du Code civil comme sous celui de l'ordonnance de 1667, il y a *chose jugée* quand un tribunal a définitivement prononcé sur la contestation qui lui était soumise, soit par un jugement en dernier ressort, soit par un jugement dont il n'y a pas eu appel ou dont l'appel est périmé, soit enfin par un jugement auquel on a acquiescé ou à l'appel duquel on avait d'avance renoncé. Les jugemens par défaut ont, comme les jugemens contradictoires, l'autorité de la chose jugée, mais seulement après le délai de l'opposition.

L'intérêt public, qui commande de mettre une fin aux contestations judiciaires, a fait admettre en principe, chez nous comme chez les Romains, que la chose jugée serait réputée la vé-

rité; mais cette présomption légale ne peut, comme on le sent, changer la nature des choses, et ne s'applique qu'aux effets civils des jugemens.

Pour que l'autorité de la chose jugée puisse être opposée à une demande, il faut la réunion de quatre conditions empruntées à la législation romaine (Lois 12, 13, 14 et 27, ff. *de exceptione rei judicatæ*) et admises depuis longtemps en France, savoir : 1^o *que la chose demandée soit la même*; car si la seconde demande n'avait pas le même objet que la première, il serait évidemment impossible d'invoquer la chose jugée, le tribunal n'ayant pu statuer que sur ce qui était soumis à son examen; 2^o *que la demande soit fondée sur la même cause*, par exemple: j'avais réclamé de vous une maison que votre père m'avait léguée par un testament que vous avez fait annuler; je vous demande maintenant la même maison en vertu de la vente que m'en avait faite le défunt: il n'y a plus identité de cause; 3^o *que la demande soit entre les mêmes parties*; car l'on ne pourrait sans injustice m'opposer un jugement rendu à la suite d'un procès dans lequel je n'aurais été ni partie ni appelé; 4^o enfin *qu'elle soit formée par elles et contre elles en la même qualité*: en effet, si, dans une première demande, j'avais agi comme tuteur de Paul, je pourrais la renouveler en mon propre nom, et, réciproquement, si j'avais formé une première demande contre vous personnellement, je pourrais la renouveler contre vous en votre qualité de curateur à la succession vacante de Pierre.

La présomption légale de vérité attachée à la chose jugée ne s'appliquant qu'aux effets purement civils des jugemens, l'obligation du débiteur qui peut invoquer en sa faveur un jugement inique n'en continue pas moins à exister; il en est de même, dans ce cas, de l'action du créancier. Il suit de là que si la partie à laquelle est acquise l'exception de la chose jugée négligeait de l'opposer, le juge ne pourrait la suppléer d'office, et que le jugement en dernier ressort qui serait rendu ne pourrait être déféré à la cour de cassation

comme violant la chose jugée. E. R.

CHOSROËS ou KHOSROV, *voy.* ARMÉNIENS, PERSE et KHOSROËS-LE-GRAND.

CHOU. Ce genre, si important pour l'économie domestique et rurale, appartient à la famille des crucifères et à la tétradynamie siliqueuse. Il a pour caractères essentiels un calice à sépales dressés, une silique presque cylindrique, grêle, à valves nerveuses; des graines unisériées, à cotylédons condupliqués.

Tout le monde connaît les usages alimentaires du *chou* proprement dit (*brassica oleracea*, Linn.). Cette espèce, indigène dans le nord de l'Europe, a produit dans les jardins une foule de variétés dont les principales sont les *choux verts* ou *non pommés*, les *choux cabus* ou *pommés*, les *choufleurs*, les *chouraves* et les *chou-navets*. Le colza (*voy.*) ou colsat (*brassica campestris*, Linn.) et la navette (*brassica napus*, Linn.) se cultivent en grand, à cause de l'huile qu'on obtient de leurs graines. La rave (*brassica rapa*, Linn.) et le navet font partie du même genre (*voy.* ces mots). *Voy.*, de plus, CHOUROUTE. ED. SP.

CHOUANNERIE, CHOUANS. Quelques auteurs pensent que ce furent trois gentilshommes bretons, nommés *Chouin*, qui donnèrent leur nom à la chouannerie. D'autres prétendent que ce nom vient d'un cri de ralliement que, sous l'ancien régime, les faux-saulniers avaient adopté pour échapper aux préposés des douanes, dits *gabelous*; ce signe était le cri de la *chouette*, et les contrebandiers s'avertissaient ou fuyaient en l'imitant la nuit, dans les campagnes, ou en criant *gare les chouettes!* et par corruption, *gare les chouans!* D'autres enfin rattachent le nom de chouannerie à celui du chef de la première bande insurgée, Jean Cottereau qui, comme contrebandier sans doute, n'était appelé que *Jean Chouan*. Quoi qu'il en soit, ce nom de chouan est devenu fameux dans nos guerres civiles; et il est encore employé populairement comme injure proverbiale, quand on veut désigner un individu plus ami du désordre que de la paix publique.

La guerre des chouans, sa première

pensée du moins, a son origine dans la conspiration de Charles-Armand Tuffin, marquis de LaRoairie, colonel breton, qui avait fait, en Amérique, la guerre de l'indépendance. En 1792 il se mit en relation avec Calonne et les ministres anglais, rédigea des plans d'insurrection, rassembla des gentilshommes mécontents; mais avant qu'il eût pu rien organiser et rien entreprendre, son complot fut découvert par de secrets émissaires de la commune de Paris. On trouva dans les fouilles d'un jardin, et caché à six pieds sous terre, un bocal contenant des proclamations, des correspondances avec les émigrés de Jersey et de Coblenz, et toutes les preuves du complot. Le marquis de La Roairie, fugitif, mourut et fut enterré secrètement à la Guiole. Ses complices présumés furent arrêtés, conduits à Paris, et, après un an de détention, traduits, au nombre de 28, au tribunal révolutionnaire: 13 furent condamnés à mort et exécutés, 2 condamnés à la déportation, et 13 acquittés.

Ainsi la conspiration de La Roairie n'avait été qu'une intrigue de gentilshommes bretons. Le soulèvement des campagnes, sur la rive droite de la Loire, ne commença qu'à la fin de 1793. Alors, depuis neuf mois, les armées de la Vendée, devenues redoutables, avaient livré de terribles combats. Elles avaient pris Saumur, La Flèche, Le Mans; elles avaient assiégé Nantes, Angers et Granville. Si l'insurrection eût commencé en même temps sur les deux rives de la Loire, qui peut dire ce que serait devenue la république? Mais les chouans ne se levèrent que lorsque la Vendée parut être tombée aux champs de Savenay (18 déc.). Jean Chouan donna la première impulsion par son audace et sa popularité. Les forêts du Pertre et de Fougères furent le berceau de la chouannerie. Cette guerre devint bientôt, pour la république, plus dangereuse que celle de la Vendée. Elle ne tarda pas à embrasser un plus vaste territoire, et l'insurrection s'étendit enfin jusqu'à quelques lieues de la capitale. Cependant les chouans n'eurent, pendant plusieurs campagnes, à citer aucun exploit mémorable; ils ne combattaient pas au grand jour; leur dispersion sur plus

de 2000 lieues carrées les empêchait de livrer des batailles; ils ne hasardaient que des combats nocturnes. Ils attaquaient sans cesse, en détail, les détachemens; il n'était ni convois, ni caisses publiques, ni courriers qui ne fussent inquiétés et souvent surpris et enlevés. On ne connaissait ni le nombre, ni les lieux de retraite de ces ennemis, pendant le jour invisibles, et qu'il était beaucoup plus difficile, disait le général Hédouville, de trouver que de combattre. Cependant les correspondances étaient interrompues; les décrets, les journaux, les actes de l'autorité se trouvaient partout interceptés; 60,000 soldats de la république, occupant les départemens formés des ci-devant provinces de Normandie, de Bretagne et du Maine, ne pouvaient suffire à tenir les communications ouvertes, à comprimer la révolte, et tout semblait annoncer un état en dissolution.

Dans les premiers temps de cette guerre, le conventionnel Jean-Bon Saint-André, membre du comité de salut public, envoyé en mission, prit (18 décembre 1793) un arrêté pour exterminer les chouans avant qu'ils ne fussent devenus plus redoutables.

En vertu de cet arrêté, le général de division Beaufort, commandant en chef l'armée des côtes de Cherbourg, leva le camp barragé de Mortain et partit de Saint-Lô pour se rendre en Bretagne. Ses troupes, cantonnées à la Guerche, à Fougères, à Vitré, devaient fouiller les communes, *en rétrécissant la courbe jusqu'à la fermeture du cercle*, dit le général Beaufort dans un manuscrit de sa main, portant sa signature, et que nous avons suivi pour la rédaction d'une partie de cet article. Par le retard que mit dans sa marche un adjudant-général placé sous ses ordres, les chouans traversèrent la route de Laval, qui était restée libre. Cependant plus de 600 d'entre eux furent arrêtés et conduits dans les prisons de Vitré; mais, comme ils n'avaient pas été pris les armes à la main, ils furent presque tous relâchés.

C'était le fameux Puisaye qui était le général en chef de l'insurrection; mais les commencemens de la guerre ne lui furent pas favorables. Peu de temps avant

le siège de Granville, un des siens, qui avait été pris, le trahit, et conduisit un détachement de la garde nationale de Vitré au souterrain où se tenait alors caché le général en chef avec plusieurs de ses officiers. Un combat opiniâtre s'engagea: Puisaye réussit à s'évader, mais il perdit dans sa caverne « son uniforme, deux paires d'épaulettes de lieutenant-général, sa correspondance avec lord Moira pour le siège de Granville, et son plan d'organisation des chouans, » code complet, civil et militaire, qu'il avait rédigé de concert avec un ecclésiastique, l'abbé de Lege.

L'asile secret de Jean Chouan était alors une grande fosse qu'il avait creusée dans la forêt du Pertre; cette fosse était recouverte d'une claie gazonnée. C'est là qu'il se cachait pendant le jour, ne sortant que la nuit; et le général Beaufort pense que « les républicains ont peut-être marché cent fois sur sa tête sans pouvoir découvrir son refuge. »

Le comité de salut public attachait une grande importance à la capture de Jean Chouan. Beaufort rapporte qu'il lui était expédié, par tous les courriers, des lettres portant: *Ne perdez pas de vue Jean Chouan; il faut l'avoir mort ou vif.* Dans la nuit du 14 janvier 1794, le général se rendit, suivi d'un détachement, à la *cahutte* en terre que la femme de Jean Chouan habitait avec deux petits enfans, sur le bord du chemin d'Ernée; et il raconte en ces termes l'entretien qu'il eut avec cette héroïne: « Où est votre mari? — Je n'en sais rien. — Il vient vous voir? — Cela se peut bien. — Vous lui portez à manger? — Quelquefois. — Où est-il? — Je ne vous le dirai point. Qui voulez-vous qui le sauve, si ce n'est sa femme? — Si vous ne me dites pas où il est, je vais faire mettre le feu à votre cahutte. — Comme il vous plaira; je vous demande seulement un quart-d'heure pour habiller mes enfans. » Le général en chef s'éloigna de quelques pas sur la route. Bientôt cette femme courageuse vint le rejoindre portant ses deux enfans et un paquet dans un mouchoir; elle fait une révérence et dit: « Vous pouvez mettre le feu quand il vous plaira. Je n'ai plus de pain pour mes enfans. » Le général

ajoute qu'il lui dit de se retirer et qu'il lui donna *deux assignats de 50 sous*.

Il fut bientôt informé que Jean Chouan et 52 de ses compagnons ravageaient les environs de La Gravelle, qu'ils assassinaient les volontaires isolés, volaient les diligences et arrêtaient les courriers; car long-temps ce furent là les tristes exploits des chouans. Beaufort envoya contre eux un détachement qui, le 2 février 1794, les rencontra et les cerna. « Jean Chouan avait son fusil à la grenadière; il s'en saisit promptement, commanda le feu, tira lui-même et tua un grenadier du 6^{me} bataillon de la Manche qui allait pour le saisir. Un autre grenadier tira sur lui à bout portant et l'étendit raide mort. Sa tête fut séparée de son corps et portée à La Gravelle. » Telle fut la fin de cet homme qui avait donné son nom aux insurgés de la rive droite de la Loire et à la guerre désolante qu'ils continuèrent, avec plus ou moins d'intermittence, jusqu'à la Restauration. La troupe que conduisait Jean Chouan fut entièrement désarmée. « On remarqua, dit le général, qu'il y avait parmi les prisonniers très peu de paysans, beaucoup de jeunes gens bien vêtus et de très beau linge. »

Quelque temps après, Puisaye conçut l'audacieux projet d'enlever la ville de Rennes où se trouvait le quartier général de l'armée des Côtes-de-Brest, alors commandée par le général Rossignol. Puisaye fit son rassemblement dans la forêt de Rennes, qui est à 2 lieues de cette ville, et, s'il eût brusqué son attaque, le général Beaufort croit qu'il aurait *infailliblement réussi*. Mais toujours audacieux dans la pensée, il se montra trop souvent timide pour l'exécution; il hésitait ou reculait quand il fallait agir. Cependant la consternation dans la ville de Rennes fut si grande que Rossignol dépêcha courrier sur courrier à Vitré pour engager Beaufort à venir à son secours avec 10,000 hommes; mais celui-ci, qui harcelait les chouans sur une surface de 10 lieues, convaincu qu'il ne pouvait déférer à cette réquisition sans exposer le pays aux plus grands dangers, refusa d'obtempérer aux ordres qui lui furent transmis de marcher, par les convention-

nels qui se trouvaient en mission à Rennes et à Saint-Malo.

Il y avait alors dans les armées de l'Ouest « conflit d'autorités; un général en chef voulait commander aux autres, et les représentans individuellement à tous, si bien qu'on ne savait auquel obéir. » Cette espèce d'anarchie engagea Beaufort à proposer de réunir les quatre armées de l'Ouest sous un seul chef, et de déclarer les villes et les communes en état de siège. Le comité de salut public repoussa d'abord cette mesure; mais, quelque temps après, il l'adopta, confia le commandement des quatre armées de l'Ouest au général Hoche, et Beaufort n'hésite pas à dire que ce fut l'exécution de son plan qui mérita au général Hoche le titre de *Pacificateur de la Vendée*.

Voici la formule du serment des chouans bretons : « Je jure sur le sang de mon roi indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur l'échafaud, par-devant Dieu et sur mon honneur, de ne reconnaître de souverain que S. M. Louis XVII, et d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine, telle qu'elle m'a été enseignée et telle que je la tiens de mes pères. Ainsi Dieu me soit en aide ! »

Le marquis de Puisaye, qui s'était fait nommer général en chef par le roi de l'émigration, avait achevé l'organisation vaste et difficile de la chouannerie. Chaque canton, chaque paroisse avait son capitaine; chaque département composait plusieurs divisions, dont les chefs étaient sous les ordres d'un maréchal-de-camp. Dans chaque division se trouvait un conseil composé de prêtres et de nobles. Tous les corps avaient des aumôniers, des caisses militaires et des officiers comptables. L'Angleterre fournissait des munitions et des subsides, mais avec trop de parcimonie, et l'argent et les armes manquaient pour les progrès de l'insurrection. Puisaye résolut d'aller s'aboucher avec Pitt pour obtenir des secours plus efficaces. Avant de s'embarquer, il laissa le commandement en chef à un audacieux aventurier nommé Désoteux, mais plus connu sous le nom de Cormatin, qui, déjà major-général et avec des moyens inférieurs à son ambi-

tion, chercha bientôt, non à suppléer par *interim* le général absent, mais à le supplanter. Cormatin servit mal la cause qu'il avait embrassée et devint dans peu également suspect à son parti et à la république.

La Convention, qui semblait alors fatiguée de la guerre civile, envoya des représentans chargés de pacifier par des négociations (puisqu'on n'avait pu y réussir par la force) les départemens insurgés sur les deux rives de la Loire. Charette consentit à traiter, et Cormatin céda à l'ambition de jouer un premier rôle dans le congrès pacificateur. Alors le général Hoche commandait en chef pour la république. Onze députés de la Convention nationale venaient traiter sur un pied d'égalité avec l'insurrection. Le traité fut signé à la Mabilais, le 9 avril 1795, et ratifié peu de jours après par la Convention. Cormatin, autorisé par plusieurs chefs de son parti, désavoué par plusieurs autres, fut accusé par ces derniers d'avoir reçu 150,000 fr. pour salaire de ce qu'ils appelaient sa trahison.

Le 9 avril, à la tête d'un cortège nombreux, portant des lauriers, Cormatin fit une entrée triomphale dans Rennes, au bruit de 20 pièces d'artillerie; il marchait, fier et radieux, entre les représentans du peuple et les généraux de la république. Les deux cocardes étaient mêlées et confondues dans cette procession politique où la paix d'un moment était, dans la pensée de tous, une courte halte dans la guerre. Les chouans attendaient, pour rompre le traité, la grande expédition annoncée par Puisaye et que l'Angleterre préparait dans ses ports. Le comité de salut public, Hoche et les députés n'avaient voulu que diviser leurs ennemis, mieux connaître leurs forces et leurs retraites, donner à de puissans renforts le temps d'arriver et réunir tous les moyens de repousser la descente des Anglais et des émigrés.

La paix, signée depuis huit jours, était déjà violée : les chouans désarmaient, égorgaient les soldats isolés et rançonnaient les acquéreurs de biens nationaux. Cormatin faisait ouvrir les églises de Rennes, et là, assis sur son tribunal, rendait

la justice comme un ancien duc de Bretagne. D'autre part, on exigeait des chouans qu'ils missent bas leur cocarde, et deux de leurs officiers venaient d'être massacrés dans Laval pour s'y être montrés avec ce signe de ralliement. Bientôt les haines un moment déguisées font explosion. Hoche fait arrêter Cormatin dans la ville même où naguère il était entré triomphalement, et le major-général de la chouannerie est conduit, avec 10 de ses officiers, dans les prisons de Cherbourg, au milieu des injures des républicains et des malédictions de son parti. Les hostilités sont partout reprises; les chouans, dont on connaît les repaires les plus cachés, se voient partout traqués, battus et dispersés; Georges Cadoudal, Scépeaux, d'autres chefs ne peuvent résister et plient. La tête de Boishardi, qui avait signé le traité de la Mabilais, est promenée dans les rues de Lamballe.

Enfin la grande expédition des Anglais et des émigrés arrive, avec le marquis de Puisaye, sur les côtes de l'Ouest. Une flotte considérable, sous les ordres de trois amiraux, porte 12,000 Anglais à bord, commandés par lord Moira qui, pour ne pas compromettre Pitt devant le parlement britannique, ne les débarquera qu'après de grands succès obtenus par six régimens soldés par l'Angleterre et composés de 1,800 émigrés et de 7,000 déserteurs et prisonniers français, enrôlés presque tous contre leur gré. Ce n'est qu'après la victoire de cette grande avant-garde que lord Moira et les Anglais doivent débarquer.

Puisaye, qui s'attendait à commander l'expédition, s'était vu préférer le jeune de Sombreuil, dont le magnanime courage ne pouvait suppléer ni l'expérience de la guerre, ni l'ignorance des lieux. Le 27 juin 1795, le débarquement s'effectue dans la presqu'île de Quiberon. Les chouans accourent en foule; Georges Cadoudal en conduit 1,500. Puisaye conseille de marcher en avant et de pénétrer dans l'intérieur, où toute la Bretagne se lèvera. C'est aussi l'avis de Georges et celui de ses officiers, mais l'obstination du colonel d'Herveyville empêche que ce conseil ne soit suivi. Les émigrés veulent se fortifier dans la presqu'île, sans doute d'après le plan qui

a été arrêté à Londres. Ils donnent aux chouans de nouveaux chefs pris parmi les officiers de l'émigration, ce qui indispose les insurgés; on veut les faire travailler aux fortifications, ils murmurent; on leur fait prendre des habits rouges, et bientôt ils regrettent leurs forêts.

Cependant le fort Penthièvre était tombé un moment au pouvoir des émigrés; l'avantage leur était resté dans plusieurs combats soutenus avec un courage que rendirent bientôt impuissant les renforts qui arrivaient à Hoche. Les émigrés et les chouans pouvaient encore, abandonnant la presque-île, s'ouvrir un chemin dans les terres: les émigrés s'obstinèrent à rester. Alors, voyant la ruine instantane de son parti, Puisaye se jette, trop tôt peut-être, dans une barque et regagne la flotte anglaise. Déjà Georges Cadoudal et trois autres chefs s'étaient frayé un passage les armes à la main.

On connaît l'issue de cette expédition: le fort Penthièvre fut repris, un dernier combat livré, et tout ce qui était resté vivant sur le champ de bataille réduit à déposer les armes, à la suite d'une capitulation qui malheureusement ne fut que verbale; 1,200 chouans prisonniers furent épargnés ainsi que les déserteurs; 700 émigrés jugés militairement furent fusillés; et alors périt l'élite des officiers de notre ancienne marine, dont étaient principalement composés les régimens d'Hector et de Dudresnay.

Dès lors la guerre des chouans prit un autre aspect. Les insurgés sont repoussés devant Saint-Malo. De Tinteniac périt sous les murs du château de Coëtlogon. Scépeaux, Tête-Carrée, Palierne prennent et perdent Segré, Oudon, Ingrande, Varade. La flotte anglaise, qui porte une armée, menace de la débarquer à Saint-Gilles et ne réalise qu'un versement de munitions (12 août). Le comte d'Artois, que la Vendée attend, séjourne trois semaines sur les rochers de l'île d'Yeu, et regagne enfin, sur les vaisseaux qui l'ont apporté, la terre étrangère où va se prolonger sans gloire son exil.

Bientôt Puisaye ose se remonter dans le Morbihan: il est arrêté, jugé par les siens et obtient avec peine un acquittement. Cependant l'insurrection a semblé

prendre une nouvelle vie. Mais Cadoudal est complètement battu à Elven, à Sarzeau, tandis que Bourmont, Scépeaux et d'Andigné font des courses jusqu'aux portes d'Angers. Une nouvelle insurrection éclate dans l'Orléanais et dans le Berry; mais les nouveaux insurgés ne tardent point à être soumis.

Hoche venait de terminer la guerre de la Vendée par la prise et l'exécution de Charette et de Stoflet. Il dirige son action sur la rive droite. Vaincu dans trois combats, Scépeaux dépose les armes; battu dans deux rencontres, Georges Cadoudal est réduit à faire sa soumission. De Frotté, ne pouvant soutenir le choc, passe en Angleterre. De la Vieuville, de Sérent, d'autres chefs sont tombés les armes à la main, et Puisaye s'est embarqué pour le Canada. Enfin, tous les troubles de l'Ouest semblent finis; le héros pacificateur s'éloigne, et une partie de son armée se dirige vers les frontières du Nord.

Mais le vœu de la guerre était toujours dans l'esprit des chefs comme dans les passions et dans les habitudes des populations insurgées. Après les revers des armes françaises en Italie (1799), la chouannerie reprit une audace nouvelle.

Bientôt la ville de Coutances fut prise et les chouans détenus furent enlevés. Le commandement avait été ainsi organisé à Londres: De Frotté eut la Normandie, Georges Cadoudal le Morbihan, de Bourmont le Maine, Le Chandelier le Perche, de la Nougarède la Mayenne, de la Prévalaye une partie de la Haute-Bretagne, et de Châtillon la rive droite de la Loire inférieure. Scépeaux et Puisaye ne paraissent plus dans cette campagne. Elle est marquée d'abord par quelques succès: le Mans est surpris par Bourmont; Cadoudal entre à Saint-Brieuc et à Redon; à la faveur d'une nuit sombre, Châtillon s'introduit dans la ville de Nantes (19 nov. 1799), délivre un prêtre prisonnier, et, une heure après son entrée, lui et son armée ont disparu avant les premiers rayons du jour.

L'incendie s'étendait rapidement; on le vit arriver à trois lieues de Versailles, et peut-être, sans la révolution du 18 brumaire, l'année 1800 aurait-elle

vu le rétablissement de l'ancienne monarchie ; mais l'avènement de Bonaparte tua la guerre civile dans l'Ouest. Bientôt le général Brune fut envoyé dans ces contrées avec un renfort de 30,000 hommes. Les chefs, partout battus, finirent par accepter l'amnistie proposée et se soumirent en frémissant. De Frotté, qui seul voulait encore résister, fut pris et fusillé. Alors la guerre se trouva finie, et la paix due au consulat fut maintenue sous l'empire.

En 1814 et 1815, l'insurrection éclata de nouveau sur les deux rives de la Loire. Les chouans, mieux organisés, eurent pour chefs MM. de Coislin sur la rive droite jusqu'à la Vilaine, d'Andigné dans la Mayenne, d'Ambrugeac dans la Sarthe, de Courson dans les Côtes-du-Nord, de Sol de Grisolles dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère. Mais la bataille de Waterloo, en finissant les destins de l'empire, laissa le drapeau blanc se relever sous la Restauration, sans trouble et sans nouveaux combats. Les chefs furent faits maréchaux-de-camp ou lieutenans-généraux ; plusieurs entrèrent à la chambre des pairs ; l'un d'eux obtint le bâton de maréchal, et de nombreuses pensions grevèrent le trésor de l'état.

Depuis la révolution de juillet, de sourdes intrigues et des manœuvres plus criminelles qu'habiles ont voulu rallumer la guerre civile dans l'Ouest. Mais en vain la duchesse de Berry est-elle venue encourager par sa présence l'insurrection : l'insurrection n'a pu ni s'étendre ni s'organiser. Il y a eu des bandes et point d'armées, des meurtres et point de combats. Réduite enfin à se cacher elle-même, la princesse a été arrêtée, à Nantes, dans un état qui devait détruire l'enthousiasme de ses partisans, et bientôt l'ancien foyer de la Vendée et de la chouannerie s'est trouvé éteint, après avoir dévoré 3 millions de Français dans le cours de sa longue durée et de ses fureurs. V-VB.

CHOUCROUTE, mot corrompu de *sauer kraut*, qui signifie *chou aigri*, par lequel on désigne un mets dont on fait un grand usage en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe. La choucroute en effet consiste dans des choux auxquels on a fait subir une préparation

qui leur enlève leur principe âcre et les met dans le cas de se conserver longtemps. C'est un aliment salubre et nourrissant, utile dans l'économie domestique et dans les voyages de long cours, bien qu'il ne possède pas les qualités anti-scorbutiques dont on s'est plu à le parer. Si l'équipage de Cook fut soustrait aux ravages du scorbut, cela fut dû aux précautions hygiéniques de toute espèce que le célèbre capitaine sut réunir autour des hommes confiés à ses soins. Quoiqu'il en soit, voici la manière de faire cette préparation, pour laquelle Strasbourg, chef-lieu d'une province où les choux sont renommés pour leur grosseur et leur poids, jouit d'une réputation prééminente. On prend de préférence le chou cabus blanc, qu'on divise, après l'avoir dépouillé de ses grandes feuilles vertes, en tranches minces, formant elles-mêmes de nombreux rubans. C'est une espèce de plane qu'on emploie pour cet usage. Alors, dans un tonneau ayant contenu du vin, du vinaigre ou de l'eau-de-vie, on place par couches alternatives des choux et du sel de cuisine ($\frac{1}{50}$ du poids total), ajoutant quelques poignées de semences de genièvre ou de carvi pour aromatiser. Le tout est foulé fortement et couvert d'une planche qu'on charge de pierres. Bientôt le sel se fond dans l'eau de végétation, et cette première saumure, qui, dissolvant le principe âcre des choux, est trouble, acide et fétide, doit être soutirée et remplacée par une autre qu'on soutire également jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de mauvaise odeur. La température du lieu où l'on opère ne doit pas être élevée, afin que la fermentation soit lente et paisible. Au bout de 15 à 18 jours la choucroute est préparée et peut être conservée long-temps et transportée, pourvu qu'on la tienne dans un endroit frais et couverte de saumure.

La choucroute a une acidité marquée et une saveur particulière à laquelle il faut s'accoutumer ; c'est d'ailleurs un aliment beaucoup plus digestible que le chou dans son état naturel. On le fait cuire ordinairement avec de la viande, surtout avec celle de porc, qu'elle accompagne convenablement, et l'on y ajoute du vin blanc.

F. R.

Le *chtchi* des Russes, aliment ordinaire des classes inférieures, est une choucroute de bas étage, peu digne d'intéresser les gourmands. Ce sont des choux aigris qu'on mange en forme de potage, et aussi dans une pâtisserie grossière que l'on prépare pour chaque repas. S.

CHOUETTE (*strix*). Sous ce nom générique consacré à désigner un genre d'oiseaux de l'ordre des *rapaces*, il faut comprendre non-seulement les *chouettes proprement dites*, mais aussi les *hiboux*, qui, offrant avec elles une conformité complète d'organisation, de formes et d'habitudes, n'en diffèrent que par quelques plumes relevées en aigrette sur le front. Ces oiseaux de proie nocturnes ont pour caractères distinctifs une tête volumineuse, de gros yeux logés dans de larges orbites entourées d'une couronne de plumes raides, de longues oreilles, un bec comprimé, crochu, couvert à sa base d'une membrane ou *cire* poilue, des pieds emplumés et offrant quatre doigts, dont trois devant, entièrement divisés. Mais ce qui caractérise d'une manière non moins frappante ces disgracieux bipèdes, c'est la singularité de leurs mœurs. Éblouis par la lumière solaire à laquelle leurs pupilles donnent une trop large entrée, ils ne peuvent distinguer les objets qu'à la faible lueur du crépuscule. Ils n'ont donc, pour la recherche d'une proie, que les courts momens qui séparent une obscurité complète du jour qui va finir ou naître. C'est alors qu'habiles à profiter de la sécurité trompeuse qui leur livre leur proie à demi endormie, ils fondent sans bruit sur les petits oiseaux qu'ils engloutissent tout entiers, ou font la chasse aux rats, aux mulots, aux taupes; de là leur est venu le nom de *chat-volant* ou *chat-huant*, et l'usage où l'on est dans certains pays de les élever à la place des chats, auxquels ils le disputent en adresse. En vertu d'une organisation particulière à leur estomac, ils rejettent, sous forme de petites pelotes, les parties dures des animaux qu'ils ont avalées. Les chouettes se tiennent blotties pendant le jour dans les excavations des vieux troncs d'arbres, dans les fentes des rochers ou au milieu

des décombres d'édifices abandonnés. C'est là qu'on trouve leurs nids, garnis de 2 à 4 œufs, d'où éclosent des petits couverts en naissant d'un épais duvet. L'oiseau lucifuge est-il obligé de quitter son obscur réduit, adroits à profiter de la supériorité, que leur donne le trouble où le jette une vive lumière, les oiseaux dont il fait sa proie se réunissent pour le poursuivre à coups de bec. Néanmoins quelques espèces peuvent affronter le grand jour. Le cri aigre et plaintif de cet animal*, joint à la bizarrerie de ses formes et de ses mouvemens, à l'aspect lugubre des lieux qu'il habite, sont sans doute la source des terreurs fantastiques et des tristes présages dont il est l'objet chez le vulgaire superstitieux.

Parmi les *hiboux* ou *ducs*, nous citerons le *grand*, le *petit*, et le *moyen duc* ou *hibou commun*, tous trois connus en France. Le dernier a 13 pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'au bout de la queue, des aigrettes à 6 ou 8 plumes d'un brun-noirâtre; les parties supérieures d'un roux clair et variées de brun et de gris cendré; les parties inférieures roussâtres avec des taches oblongues, brunes; les yeux entourés d'un disque de plumes frisées, blanchâtres, bordées de noir. Chez la femelle le fond du plumage est d'un blanc grisâtre.

Parmi les chouettes, l'espèce la plus commune en Europe est l'*effraie*, ainsi nommée probablement de l'effroi qu'elle inspire. Elle a 13 à 14 pouces de longueur; les parties supérieures d'un fauve clair et piquetées de points blancs avec zig-zags gris et bruns; les parties inférieures blanches, quelquefois fauves, avec ou sans mouchetures noires; le bec blanc à son origine et noir à la pointe. On imite le cri des chouettes en frouant à l'aide de certains instrumens, dans le but d'attirer dans des pièges les oiseaux de la contrée; c'est ce qu'on appelle chasser à la pipée. C. S-TE.

La chouette a dû à ses mœurs solitaires, à son air sombre et réfléchi, et à ses veilles nocturnes, l'honneur de deve-

(*) Il lui a fait donner en allemand le nom poétique d'*Ou-hou*. S.

nir le symbole de la sagesse et des études. Les Grecs en ont fait l'oiseau favori de Pallas, et à ce titre elle figura sur les monnaies et sur divers emblèmes des Athéniens, comme le symbole de cette divinité. Elle fut en grand honneur dans la ville de Minerve et y présageait le bonheur et la victoire. Cet oiseau était tellement identifié avec Athènes qu'il avait passé en proverbe de dire *porter une chouette à Athènes* (*γλαῦξ' εἰς Ἀθήνας*), pour exprimer l'idée de faire une chose inutile, ou, comme on dit vulgairement, *porter de l'eau à la rivière*. Tous les anciens cependant ne partageaient pas le respect des Athéniens pour les hiboux; ils étaient regardés par d'autres peuples comme des messagers de mort, et cette croyance s'est reproduite dans le moyen-âge et depuis. L'oiseau nocturne, apparition de mauvais augure, est réputé porter malheur. On en a fait le symbole des sorcières. S.

CHOUISKI, nom d'une ancienne famille russe, originaire de Chouïa, ville du gouvernement de Vladimir, et qui formait une branche cadette de celle des princes apanagés de Souzdal et Nijegorod. La principauté devint ensuite le patrimoine des Chouïski, jusqu'à ce que Ivân III Vassiliévitch les en dépouillât. Alors cette famille vécut à Moscou, où Herberstein, au commencement du xvi^e siècle, en connut deux membres. Pendant la minorité d'Ivân IV Vassiliévitch, les Chouïski disputèrent la régence aux Glinski; à leur tour ils furent renversés en 1538, après avoir horriblement abusé de leur autorité, répandu des flots de sang, arraché violemment Ivân Belskoï de l'appartement du jeune tsar, destitué le métropolitain Joseph, et tyrannisé le peuple.

Cependant les Chouïski continuèrent de figurer parmi les principaux boïars : IVÂN Chouïskoï fut désigné par Ivân Vassiliévitch le Terrible pour être membre du conseil de régence pendant la minorité de son fils Fœdor. Mais cette régence fut de courte durée : Boris Godounof, beau-frère de Fœdor, s'empara du pouvoir et plus tard même du trône, lorsque la branche directe de Rurik se fût éteinte dans la personne du jeune Di-

mitri ou Démétrius (*voy.*). VASSILI ou Basile, l'un des trois fils d'Ivân Chouïski, paraît avoir été témoin de la mort de ce jeune prince, assassiné, dit-on, par ordre de Godounof; mais il garda un prudent silence à cet égard. Toutefois, lui et DIMITRI, son frère, s'opposèrent d'abord à l'usurpateur; enfin ils se soumirent, et Boris gagna Dimitri en lui donnant sa sœur en mariage.

On sait que Boris Godounof transmit la couronne à son fils : sous le règne de ce dernier, le peuple se déclara pour le faux Dimitri, qui marcha sur Moscou. Maître de la ville, l'imposteur ne dissimula pas assez ses préférences pour les Polonais et pour le clergé romain; de plus, il se rendit odieux par son libertinage et par ses cruautés. Une conspiration se trama contre lui entre les boïars russes : le prince Vassili Chouïski, quoiqu'il eût déjà succombé dans une première tentative et qu'il eût manqué de payer de sa tête sa témérité, y entra, et cette fois l'entreprise réussit; le faux Dimitri fut livré à la vengeance de ses ennemis, et Vassili le remplaça sur le trône. Il y eut une espèce d'élection dont le rusé boïar sut faire tourner les chances en sa faveur. Il régna de 1606 à 1610; mais privé des talens nécessaires pour se maintenir dans des temps aussi difficiles, sans énergie et sans confiance en lui-même, haï des boïars, qui, l'ayant connu leur égal, refusaient de lui obéir, il chercha un point d'appui à l'étranger et livra aux Suédois plusieurs portions de l'empire. Deux nouveaux imposteurs surgirent dans la nation et trouvèrent de nombreux partisans. Enfin la Pologne, jalouse des progrès de la Suède et avide de ressaisir l'influence qu'elle avait exercée sur le premier faux Démétrius, envoya son grand-général Zolkiewski vers Moscou. Vassili, abandonné de ses sujets, ne put leur opposer aucune défense : la capitale fut prise et ravagée; les princes Chouïski furent emmenés en captivité, et Vassili, qui mourut quelques années après à Gostynine, fut enterré à Varsovie, ainsi que son frère Démétrius.

On l'accusait d'avoir, par jalousie, fait donner du poison à son neveu, le prince MICHAËL-Chouïski-SKOPIË, le

plus vaillant de la famille et qui avait le plus contribué à soutenir le trône chancelant et déconsidéré de son oncle. Vassili, ayant nommé Michel gouverneur de Novgorod, l'avait chargé de conclure avec les Suédois un traité d'alliance défensive et offensive, qui fut en effet signé en février 1609. Le boïar russe concerta ses opérations avec le général suédois Pont de la Gardie et eut des alternatives de revers et de succès ; le peuple attendait de lui sa délivrance, lorsqu'il mourut subitement (mars 1609). J. H. S.

CHOUVALOF *, nom d'une famille noble en Russie, dont l'élévation date du règne de l'impératrice Élisabeth. Trois Chouvalof, pages ou gentilshommes de la chambre de cette fille de Pierre-le-Grand, lorsqu'elle n'était encore que grande-princesse, entrèrent dans la conspiration à laquelle elle dut de monter sur le trône de son père; par reconnaissance elle les nomma (1741) chambellans et officiers de sa garde, avec rang de général-major. Ce furent PIERRE, ALEXANDRE et IVAN Chouvalof, les deux premiers frères, et le troisième leur cousin; ceux-là furent nommés comtes en 1746, et celui-ci paraît avoir obtenu la même faveur quelques années après.

C'est lui qui joua le plus grand rôle des trois, et qui fut le plus avant dans les bonnes grâces d'Élisabeth. Il devint grand-chambellan, conseiller privé actuel, curateur de l'université de Moscou récemment créée (1755), membre de l'Académie des sciences (1776) et de différens conseils administratifs; ce fut dans sa maison que l'impératrice eut, en 1776, une entrevue secrète avec le malheureux Ivân Antonovitch, et ce fut aussi lui, dit-on, qui eut, un des premiers, l'idée de donner à Élisabeth un autre successeur que le grand-prince Pierre Fœdorovitch. Castéra le peint comme un homme

(*) Il n'y a pas de raison pour écrire Schouwalow ou Schuwaloff, à l'imitation des Allemands; notre manière d'orthographier ce nom russe en rend exactement la prononciation avec le moins de lettres possible, et l'on sait que c'est une méthode que nous avons adoptée (voy. C); car, quant à la forme, le *cha* russe, pour lequel un signe suffit dans cette langue, ne ressemble ni au *ch* français, ni au *sh* anglais, ni au *sz* polonais, ni enfin au *sch* allemand, et il en est de même de plusieurs autres lettres.

très intrigant et d'une ambition démesurée; cependant les lignes suivantes, du même écrivain, ne viennent pas trop à l'appui de son jugement. « Flatteur adroit de l'impératrice, Ivân Chouvalof ne lui parlait jamais que d'humanité ou de gloire. Il lui extorqua par ce moyen des dons immenses et il lui inspira le désir de faire écrire l'histoire du règne de Pierre I^{er}, désir qu'il sut aussi tourner à son profit en s'attirant les louanges de Voltaire. » En effet, c'est à Ivân Ivanovitch Chouvalof, traducteur du monologue d'Hamlet et de quelques autres morceaux de littérature, et non pas à André Pétrovitch (voy. ci-dessous), que se rapportent ces mots de l'*Histoire de Pierre-le-Grand*: « C'est le même qui m'a fourni tous les mémoires sur lesquels j'écris. » Pierre III ne l'éloigna pas de sa cour, et sous Catherine II il resta revêtu de ses hautes fonctions. Il amassa de grandes richesses. Nous ignorons à quelle époque il mourut.

Le comte Pierre Chouvalof, cousin du précédent, mourut en 1762, peu de mois après avoir été nommé feld-maréchal. Jusque là il avait eu le grade de grand-maitre de l'artillerie (*feld-zeugmeister*) qu'Élisabeth lui avait conféré, et on le cite parmi ceux qui ont le plus contribué à perfectionner l'artillerie russe. Dans la guerre de Sept-Ans, on employa, sous le nom d'*obus de Chouvalof*, des pièces qui se distinguaient en ce qu'elles avaient l'ame en ovale et qu'elles lançaient des projectiles qui se disséminaient dans le sens de la largeur et non dans celui de la hauteur. « Le comte Pierre Chouvalof, dit Castéra, était un génie hardi, romanesque, et l'opposé en tout de son cousin Ivân Chouvalof, qui n'avait que de la cupidité. Pierre s'est rendu célèbre en Russie par son ambition, et en Europe par l'invention des canons qui portent son nom. »

Son fils, ANDRÉ PÉTROVITCH, chambellan, conseiller privé actuel et chevalier de l'ordre de Saint-André, a pris place dans la littérature française par son *Épître à Voltaire* et celle à *Ninon-Lenclos* (1774); la dernière a pu être attribuée au grand poète-philosophe, dont cependant on y faisait l'éloge. « Mais ce n'est pas Voltaire, a dit Lévê-

que dans son *Histoire de Russie*, qui a fait les beaux vers que j'ai vu faire moi-même au comte Chouvalof; ce n'est pas Voltaire qui, après sa mort, a fait l'*Épître à Voltaire* du même auteur; ce n'est pas enfin le vieillard de Ferney qui a traduit du russe en français l'épître de Lomonosof sur le verre, traduction peut-être supérieure à l'original. Les vers du comte Chouvalof suffiraient à la gloire d'un homme qui ne prétendrait qu'à celle de la poésie. » Pendant son séjour à Paris, ce seigneur russe avait fait une profonde étude de la langue et de la littérature françaises; il était lié avec Voltaire et il correspondit aussi avec La Harpe, Chamfort, Helvétius, Marmontel. On lui a attribué une grande part dans la rédaction de l'*Antidote* (voy. CATHERINE II). Après avoir joui de la faveur d'Élisabeth, il fut nommé, sous Catherine II, membre du conseil de l'empire et sénateur, et il organisa les banques publiques. Il mourut en 1789.

Le comte PAUL ANDRÉÏEVITCH Chouvalof, né vers 1775, lieutenant-général et adjudant-général de l'empereur, était le fils du précédent; il se forma à l'école de Souvorof, se distingua à l'assaut de Praga et reçut une grave blessure en franchissant le Saint-Gothard. Il fut général à 25 ans. Dans la guerre de Finlande, il fut le premier qui mit le pied sur le sol de la Suède; et l'audace avec laquelle il surprit et fit prisonnier huit mille Suédois, en traversant la glace, lui valut le grade de lieutenant-général. Dans la campagne de 1813 il fut constamment près de la personne de l'empereur Alexandre: ce souverain, connaissant ses talens diplomatiques, le chargea d'entrer en négociations avec le duc de Vicence, et en 1814 il l'envoya à Blois pour ramener Marie-Louise à son père. Il accompagna aussi, au nom de la Russie, l'empereur Napoléon dans son exil à l'île d'Elbe, et le préserva, dans le Midi, des outrages que des furieux lui prodiguaient. Le comte mourut à Saint-Petersbourg, à la fin de 1823, laissant deux fils. Les Mémoires qu'il a rédigés n'ont pas vu le jour. J. H. S.

CHRÉMATISTIQUE (la), science des richesses ou l'art d'acquérir et de

conserver des biens. Ce mot, employé par Aristote et dont se sont servis quelques économistes modernes, est en grec un adjectif (ἡ χρηματιστικὴ, sous-entendu τέχνη) dérivé de χρήματα, les biens, ou plus verbalement, tout ce dont on use. La chrématistique, dans ce sens, forme une partie essentielle de l'économie politique. S.

CHRÈME (SAINT), du grec χρίσμα, huile, mêlée de baume, consacrée par l'évêque le jeudi-saint, avec de grandes cérémonies prescrites par le pontifical, et destinée à l'administration des sacrements de baptême, de confirmation et d'ordre. L'usage du saint chrême est très ancien dans l'église et remonte incontestablement aux premiers siècles. Les Grecs l'appellent μύρον, onguent, et le composent de divers ingrédiens outre l'huile d'olive et le baume. Les maronites du Liban y ajoutaient autrefois du musc, du safran, de la cannelle, des roses, de l'encens blanc et plusieurs autres drogues; mais en 1556 le jésuite Jérôme Dandini, nonce apostolique, leur ordonna dans un synode de ne composer le saint chrême qu'avec de l'huile d'olive et du baume, pour signifier les deux natures en Jésus-Christ, la nature humaine par l'huile, et la nature divine par le baume (*Voyage du mont Liban*, chap. 28). Le docte Joseph Assemani, dans le synode de 1736, leur fit retrancher tous les abus qui accompagnaient la distribution du chrême. Le patriarche des Arméniens ne consacre le saint chrême que tous les trois ans; il y ajoute le suc de différens aromates et du vin. J. L.

CHRESTOMATHIE. Photius cite sous ce titre un livre de Proclus, et dit qu'il y énumère les noms de tous les poètes cycliques et la patrie de chacun d'eux. Depuis, ce titre est devenu celui de tous les choix de poètes ou de prosateurs, ou de morceaux de leurs ouvrages réunis en corps et coordonnés de manière à offrir aux commençans des difficultés progressives, et à les initier par degrés à la connaissance des langues anciennes et plus particulièrement du grec. Mais, dans l'origine, les chrestomathies ne se faisaient point dans

cette intention : les Grecs donnaient ce nom aux ouvrages qu'ils composaient en réunissant ce que, dans leurs lectures, ils avaient marqué d'un χ pour signifier $\chi\rho\eta\sigma\tau\omicron\nu$, bon, utile. P. G-Y.

CHRÉTIEN, voy. CHRISTIAN.

CHRÉTIEN ou **CHRESTIENS**, dit de *Troyes*, en Champagne, où il était né, fut un des romanciers les plus féconds et les plus estimés du XII^e siècle. On sait fort peu de chose sur sa vie, sinon qu'il resta constamment attaché au comte de Flandre Philippe d'Alsace, et qu'il mourut la même année que ce prince, tué en 1191, au siège de Saint-Jean-d'Acres.

Ses poèmes-romans lui acquirent une immense renommée, qu'il justifiait par les qualités supérieures que ses poésies décelent, et que tous ses rivaux s'empressaient à l'envi de proclamer. La grace et l'élégance de son style lui ont surtout mérité les éloges unanimes de ses contemporains, et notamment des poètes romanciers Huon de Méry, Guillaume de Normandie, Raoul de Houdance, et surtout de Thibaut, roi de Navarre. De ses nombreuses productions, six sont parvenues jusqu'à nous, qui sont : 1^o *Perceval le Gallois*, poème composé avec un épisode du roman de *Tristan le Léonois*, par Luces du Gast, et qu'il dédia au comte de Flandre. Gautiers de Denet le continua, et il fut achevé par Manessier, poète de la comtesse Jeanne de Flandre; 2^o le roman *du chevalier au lion*, contenant les aventures du chevalier Yrain, fils du roi Urian; 3^o le roman de *Guillaume d'Angleterre*; 4^o le roman *d'Erec et d'Enide*, composé d'aventures de la Table ronde; 5^o le roman de *Cliget*, chevalier de la Table ronde; 6^o enfin le roman de *Lancelot du lac*, appelé aussi *de la Charrette*, qu'il n'eut pas le temps d'achever, et dont Godefroi de Ligny entreprit la suite. Tous ses autres romans ont été perdus. On a aussi essayé de lui en attribuer plusieurs, tels que *le chevalier de l'Épée*, *le roman de Troye*, celui de *Blanchandin*, etc.; mais il est permis d'élever des doutes à ce sujet. Les manuscrits de ceux que nous venons de citer sont conservés à la Bibliothèque royale et à celle de l' Arsenal. D. A. D.

CHRÉTIENS, voy. CHRISTIANISME et ÉGLISE.

CHRETIENS DE SAINT-JEAN. On donne ce nom, et aussi ceux de *Zabiens* et de *Nazaréens*, à une secte particulière, non de chrétiens, mais de disciples de saint Jean-Baptiste qui se sont mêlés avec les chrétiens. Cette secte est encore fort nombreuse à Bassora et dans les environs. Jadis ils demeuraient sur les bords du Jourdain, où saint Jean donnait le baptême. Lorsque les Arabes eurent conquis la Palestine, les sectateurs de saint Jean cherchèrent en Mésopotamie et en Chaldée un refuge contre la persécution des vainqueurs. Tous les ans ils célèbrent une fête qui dure cinq jours, pendant lesquels ils se rendent tous auprès de leurs évêques, qui les baptisent du baptême de saint Jean. Ils ne baptisent que dans les rivières, et le dimanche seulement. Ils n'admettent point la Trinité. Selon eux, Jésus-Christ, verbe de Dieu le Père, est inférieur à saint Jean-Baptiste. Pour communier ils se servent de pain et de farine, de vin et d'huile; suivant leur croyance, le vin est l'image du sang de Jésus-Christ, et l'huile est le symbole de l'onction de la grace et de la charité. Leur consécration consiste en longues prières par lesquelles ils louent et remercient Dieu; ils bénissent le pain et le vin en mémoire de Jésus-Christ, mais ne font aucune mention de son corps ni de son sang. Lorsqu'un évêque meurt et laisse un fils, ce dernier lui succède; si l'évêque n'a point de fils, il est remplacé par un de ses plus proches parens. Les chrétiens de saint Jean admettent une foule de fables sur la cosmogonie et sur la vie future. Ils ont trois fêtes principales : l'une en hiver, qui dure trois jours, en mémoire d'Adam et de la création; une autre au mois d'août, qui dure aussi trois jours, et qu'ils appellent la fête de saint Jean; la troisième au mois de juin; elle dure cinq jours, et c'est alors qu'ils se font baptiser. Ils observent le dimanche; ils n'ont point de jeûnes et ne font point de pénitence; ils croient qu'ils seront tous sauvés. Ils ont des livres écrits dans une langue tout-à-fait inconnue, ou du moins qui leur est particulière. Ces hommes

crédules attribuent à leurs prêtres un pouvoir absolu, même sur le démon. Voyez à ce sujet les voyages de Tavernier, t. I.

A. S.-R.

De nos jours une secte de *chrétiens de saint Jean*, mais de saint Jean l'apôtre et non pas le précurseur, a reparu au milieu de nous, en même temps que l'ordre du Temple, avec lequel elle est liée. On trouve l'exposé de ses doctrines dans la brochure récemment publiée sous ce titre : *Du Christianisme primitif et de l'Eglise romaine de nos jours, par une réunion d'ecclésiastiques*, Paris, 1835, in-8°.

S.

CHRÉTIENS DE SAINT-THOMAS. Lorsque pour la première fois, vers la fin du xv^e siècle, les Portugais arrivèrent à Calicut dans l'Inde, ils y trouvèrent des *chrétiens* qui prétendaient descendre de ceux que jadis saint Thomas avait convertis dans ces contrées : aussi les appelait-on *de Saint-Thomas* ou de *Saint-Thomé*. Les Portugais reçurent leurs députations par lesquelles ils implorèrent leur secours contre les princes idolâtres. On regarde ces chrétiens comme des Indiens naturels ; leurs compatriotes leur donnent le titre de *Nazaréens*, qui, dans leurs idées, a quelque chose d'in-

jurieux ; celui de *Mappuleymar* est plus honorable. Ils formaient une caste qui eût pu être puissante, si elle n'avait pas été déchirée par de continuelles divisions. Elle habite surtout les terres qui s'étendent de Calicut à Travancor. Ils sont plus détestés que tous les autres chrétiens par les Mahométans. On n'est pas d'accord sur le saint Thomas qui a porté le christianisme dans ce pays (*voy. St.-THOMAS*). Au reste, ces chrétiens sont depuis long-temps *Nestoriens*. On essaya souvent aux xvi^e et xvii^e siècles de les amener à l'obéissance du pape ; mais ils se montrèrent très zélés pour défendre leur croyance, et l'adresse des jésuites eux-mêmes échoua contre leur fermeté. Quelques auteurs ont prétendu que, dans le ix^e siècle, le roi d'Angleterre Alfred-le-Grand, qui fit faire plusieurs voyages de découvertes, envoya un prêtre nommé Sighelin, recueillir en Orient des renseignemens positifs sur les chrétiens de Saint-Thomas établis à Méliapour. Les indications que les anciens chroniqueurs nous ont transmises au sujet de ces recherches du prince anglais, demanderaient sans doute à être soumises à l'épreuve d'une critique rigoureuse.

A. S.-R.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
Carrier.	1	Casan. v. Kasan.		Castelnau (Michel de).	79
Carrier (Jean-Bapt.).	1	Casanova (de Seingalt).	41	Castelnau (Jacques de).	80
Carrière.	3	Casanova (François).	43	Castes.	81
Carrières sous Paris.	4	Casaubon.	44	Casti.	82
Carrosse, voy. Voiture.		Cascades.	45	Castiglione (comte de).	83
Carrossier, v. Sellier.		Casemate.	46	Castiglione (duc de), v.	
Carrousel.	6	Caserne, Casernement.	46	Augereau.	
Carte, v. Cartes.		Caséum.	48	Castiglioni (comte de).	83
Carte-blanche, v. Blanc-		Casimir (drap).	49	Castille (vieille et nou-	
seing et Pouvoir		Casimir I-IV.	49	velle).	84
(plein).		Casino.	52	Castlereagh, v. London-	
Cartel, v. Duel.		Casiri.	52	derry.	
Cartellier.	7	Casoar.	53	Castor (his. nat.).	86
Carteret.	8	Caspienne (mer).	53	Castor (mythol.), voy.	
Cartes à jouer.	8	Casque.	55	Dioscures.	
Cartes géographiques		Casque (coquille).	56	Castor (astron.)	88
(art théor.).	9	Cassandre.	56	Castoréum.	88
Cartes géographiques		Cassandre (théâtre).	57	Castorine.	88
(notice historique).	11	Cassano (bataille de).	57	Castramétation.	88
Cartésianisme, v. Des-		Cassation.	58	Castrat.	91
cartes.		Cassation (cour de).	61	Castration.	93
Carthage.	18	Cassave, v. Manioc.		Castries (marquis de).	95
Carthagène (en Esp.).	29	Casse (typogr.).	62	Castriola, dit Scander-	
Carthagène (Nouv. -		Cassel, v. Hesse électo-		berg, v. Skanderberg.	
Gren.).	29	rale.		Castro, v. Inès.	
Carthame.	29	Cassel (bataille de).	63	Castro (Guilhen de).	95
Cartier.	30	Cassien.	64	Casuel.	96
Cartilage.	30	Cassin.	65	Casuiste.	96
Cartilagineux.	31	Cassini.	65	Casuistique.	96
Cartomancie, v. Divina-		Cassiodore.	65	Catachrèse.	97
tion.		Cassiopée.	70	Cataclysme.	97
Carton, Cartonier.	31	Cassis.	71	Catacombes.	100
Carton (typogr.)	32	Cassitérides (iles).	71	Catacoustique, v. Écho	
Carton (peinture).	32	Cassius.	71	et Réflexion.	
Cartouche (beaux-arts).	33	Cassolette.	73	Catafalque.	103
Cartouche (art mil.).	33	Cassonade, v. Sucre.		Catalani.	103
Cartouche ou Cartel, v.		Cassoubes.	73	Catalepsie.	104
Hiéroglyphes.		Cassovie (bataille de).	73	Cataleptique.	105
Cartouche (L. - Dom. -		Castagnettes.	74	Catalogne.	105
Bourguignon).	34	Castaing (procès de).	75	Catalogue.	106
Cartulaire.	34	Castalie.	76	Catalogue d'Étoiles.	110
Carus (M. Aurélius.)	35	Castaños.	76	Catalpa.	110
Carus (Fréd. - Aug.).	35	Caste.	77	Catamaran.	111
Carus (Ch.-Gust.)	35	Castel, v. Château.		Catane.	111
Caryatide.	36	Castelbajac.	77	Cataplasme.	112
Caryatide (ordre).	38	Castelcicala.	77	Catapulte.	113
Caryophyllées.	38	Castell.	78	Cataracte (géogr. phys.).	113
Cas (gramm.).	39	Castellan.	78	Cataracte (chirurgie).	113
Cas (droit).	40	Castelli (Benoît).	78	Catarrhe.	114
Cas (théol.), v. Casuiste.		Castelli (J.-Fréd.).	79	Cateau-Cambrésis.	114

	Pag.		Pag.		Pag.
Catéchèse.	115	Cavalerie.	178	Cémentation.	215
Catéchisme.	115	Cavalier, v. Équitation.		Cenci (Béatrix).	216
Catéchumène.	116	Cavalier (mœurs).	180	Cendres.	216
Catégories (philos.).	117	Cavalier (fortification).	180	Cendres (mercredi des).	217
Catégories (en politique).	118	Cavalier (Jean).	180	Cène.	218
Catel.	118	Cavaliers, voy. Têtes-rondes.		Cène (peinture).	218
Cathares.	119	Cavalletto.	180	Cenis (Mont-).	220
Cathcart.	119	Cavaliéri.	181	Cénobite.	220
Cathédrale.	120	Cavatine.	181	Cénotaphe.	221
Cathelineau.	120	Cave.	181	Cens (chez les Romains).	221
Catherine (sainte).	121	Caveau (ancien et moderne).	182	Cens (droit).	222
Catherine de Médicis.	122	Cavendish.	184	Censeur.	222
Catherine I ^{ère} .	126	Cavernes.	185	Censeurs romains.	223
Catherine II.	128	Caviar.	187	Censitaire.	223
Catherine (ordre de Sainte-).	137	Caxton.	187	Censorinus.	223
Cathéter.	137	Cayenne.	188	Censure (politique).	232
Catholicisme.	138	Cayeux.	189	Censure (droit).	234
Catholicon.	148	Caylus (marquise de).	189	Censures ecclésiastiques.	234
Catholicos.	148	Caylus (comte de).	189	Centaure.	234
Catholique (roi).	148	Cazalès.	190	Centaures.	235
Catholique - français (culte).	148	Cazan, v. Kasan.		Centième denier.	235
Catholiques (épîtres.).	149	Cazotte.	193	Centigrade, v. Thermomètre.	
Catilina.	150	Cébès.	194	Centimanés.	235
Catilinaires.	150	Cécil.	194	Centime.	236
Catinat.	151	Cécile (sainte).	195	Centimètre, v. Mètre.	
Catisseur, v. Appréteur.		Cécité.	196	Cent-Jours.	236
Catodon ou Cétodon.	152	Cécrops.	196	Centlivre.	236
Caton (Marcus Porcius).	153	Cédille.	197	Centon.	237
Caton d'Utique.	154	Cédrat, v. Citronnier.		Central.	238
Catoptrique.	155	Cèdre.	197	Centrale (république), v. Guatémala.	
Cats.	156	Cédrenus.	198	Centralisation.	238
Catlegat.	156	Cédule.	199	Centre.	243
Cattes.	157	Ceintre, v. Cintre.		Centre de gravité.	244
Catulle.	157	Ceinture.	199	Centre (canal du), voy. Charolais.	
Catulus.	158	Céladon.	200	Centres.	245
Caucase.	158	Célèbes.	200	Centrifuge et Centripète, v. Forces et système du monde.	
Caucasiens (pays et peuples).	160	Célébrité, voy. Réputation.		Centrobasique (méthode).	246
Cauchemar.	162	Célères.	201	Cent-Suisses.	246
Cauchois-Lemaire.	163	Céliéri, v. Ache.		Centumvirs.	247
Cauda, v. Coda.		Célestin I-V.	202	Centuries.	247
Caudataire.	163	Célestins.	202	Centuries de Magdebourg.	248
Cadium.	163	Célé-Syrie.	202	Centurion.	240
Caulaincourt.	164	Célibat.	203	Coos, v. Cyclades.	
Causalité.	166	Célibat des prêtres.	204	Coorls.	249
Cause (philosophie).	168	Cellamare.	206	Cep v. Vigne.	
Cause (droit).	171	Cellarius.	207	Céphalalgie.	249
Causes des maladies.	171	Cellerier.	207	Céphalée, voy. Céphalite.	
Caustiques (médecine).	172	Celles (comte de).	207	Céphale.	251
Caustiques (optique).	173	Cellier, v. Cave.		Céphalée, voy. Céphalalgie.	
Cautère.	174	Cellini.	209	Céphalonie.	251
Cautérisation.	175	Cellulaire.	210	Céphalopodes.	251
Caution.	175	Cellule, v. Couvent et Cire.		Céphaloptères.	252
Cautionnement.	176	Celse (l'Hippocrate romain).	211		
Caux (pays de).	177	Celse (philosophe).	212		
Caux, v. Decaux.		Celtes.	212		
Cavalcadour.	177	Celtibériens.	214		
Cavalcanti (Gui).	177				

TABLE DES MATIÈRES.

795

	Pag.		Pag.		Pag.
Céphée	252	Ceuta.	301	Chambres de commerce.	331
Céphise.	252	Cevallos.	301	Chambre de discipline,	
Céramique (art).	252	Cévennes.	302	<i>v.</i> Discipline.	
Cérat.	253	Cévennes (guerre des),		Chambre de l'Édit,	
Cerbère.	254	<i>v.</i> Camisards.		<i>v.</i> Édit de Nantes.	
Cercaire.	255	Ceylan.	302	Chambre des mises en	
Cercariées.	255	Chablage.	304	accusation.	332
Cerceau (Du).	255	Chablis (vin de).	304	Chambre des vacations.	333
Cerceaux.	256	Chabot.	304	Chambre du Conseil.	333
Cercles.	256	Chabrias.	305	Chambre ecclésiastique.	334
Cercles (mœurs).	259	Chabrol (famille).	306	Chambre étoilée.	334
Cercles d'Allemagne.	260	Chacal.	309	Chambre introuvable.	334
Cercles diurnes.	260	Chacaras.	310	Chambre obscure et	
Cercles polaires.	260	Chaconne.	310	Chambre claire.	338
Cercle vicieux.	260	Chagrin.	310	Chambres de rhétori-	
Cercueil.	261	Chah.	311	que.	340
Cerda (famille de La).	261	Chaîne.	311	Chambres législatives.	340
Cerdagne (comté de).	262	Chainetier.	312	Chameau (hist. nat.).	348
Cerdic et Chenrich.	263	Chair.	312	Chameau (marine).	350
Céréales.	263	Chaire.	313	Chamfort ou Champfort.	351
Cérébro-spinal (sys -		Chaire (éloquence de la),		Chamfrein, <i>v.</i> Chan-	
tème).	264	<i>v.</i> Éloquence.		frein.	
Cérémonial.	265	Chaise curule, <i>v.</i> Curule.		Chamisso (De).	352
Cérémonies.	268	Chakya - mouni, <i>voy.</i>		Chamois.	353
Cérémonies chez les an-		Bouddhisme.		Chamoiseur.	353
ciens.	269	Chalcédoine.	314	Chamouny (vallée de).	354
Cérés.	271	Chalcédoine (hist. nat.),		Champagne.	355
Cerf.	272	<i>v.</i> Calcédoine.		Champagne (vin de).	362
Cerfeuil.	273	Chalcis, <i>v.</i> Eubée.		Champagne (Philippe	
Cerf-volant (h. n.).	273	Chalcographie.	314	de).	363
Cerf-volant (technol.).	273	Chalcondyle.	314	Champagny (De).	364
Cérinthe.	274	Chaldée.	315	Champart, <i>voy.</i> Droits	
Cerisier.	274	Chaldéens.	316	seigneuriaux.	
Cérisolles (bataille de).	275	Chaldéenne (langue).	317	Champ-Aubert.	367
Cerite, <i>v.</i> Cerium.		Châle.	319	Champ-clos.	368
Cerium.	276	Châlet.	319	Champ-d'asile.	369
Céromantie, <i>v.</i> Divina-		Chaleur (physique),		Champ de bataille.	369
tion.		<i>v.</i> Calorique.		Champ-de-Mai.	371
Céropastique.	277	Chaleur (physiologie).	319	Champ-de-Mars et de	
Certificat.	278	Chaleur (zoologie).	321	Mai.	373
Certitude.	279	Chaleur terrestre, <i>voy.</i>		Champeaux (de).	375
Cerumen, <i>v.</i> Oreille.		Terre.		Champain.	376
Céruse.	281	Chalmers (George).	321	Champignons.	376
Cerutti.	282	Chalmers (Alexandre).	322	Champion.	378
Cervantes.	283	Chalmers (Thomas).	322	Championnet.	379
Cerveau et Cervelet,		Châlons.	322	ChAMPLAIN (lac de).	380
<i>v.</i> Encéphale.		Chalotais, <i>v.</i> La Chalo-		Champmeslé.	381
Cerroise, <i>v.</i> Bière.		tais.		Champollion.	381
Césalpin.	286	Chaloupe.	323	Champs-Élysées.	385
César (Jules).	287	Chalumeau (mus.).	325	Chancelier.	386
Césariée.	294	Chalumeau (chimie).	325	Chancellerie.	388
Césarienne (opération).	295	Cham.	325	Chancre.	388
Césars (les).	296	Chamanisme.	326	Chandeleur.	389
Cession (politique).	296	Chambellan.	327	Chandelier.	389
Cession (droit).	297	Chambers.	327	Chandelle.	390
Cession de biens.	297	Chambertin (vin de).	328	Chandler.	391
Ceste.	298	Chambéry, <i>v.</i> Savoie.		Chandos.	391
Césure.	299	Chambord.	328	Chanfrein.	392
Cétacés.	299	Chambre (camera).	330	Change.	392
Cetine.	300	Chambre ardente.	330	Change (agens de).	394
Cette.	300	Chambres consultatives.	331	Changeur.	395

	Pag.		Pag.		Pag.
Chanoine.	395	Charente (fleuve).	445	Charme.	538
Chanson (litt.).	401	Charente (départ. de la).	448	Charmilles.	539
Chanson (musique).	405	Charente-Inférieure.	447	Charnier.	540
Chansonnier.	406	Charenton.	449	Charolais (comtes de)	540
Chant.	407	Charès, v. Chéronnée.		Charon.	541
Chant (académies de).	410	Charette.	450	Charondas.	541
Chant d'église.	410	Charge (adm. droit).	452	Charpente.	542
Chantelauze (de).	412	Charge (art milit.).	453	Charpente osseuse, v.	
Chanterelle.	413	Charge (beaux-arts).	454	Squelette.	
Chanteur.	413	Chargé d'affaires, voy.		Charpentier.	544
Chantier.	414	Agens diplomatiques.		Charpentier (Marc-Ant.)	545
Chantilly.	415	Charges (vénalité des),		Charpie.	545
Chantre.	415	v. Vénalité.		Charrois, v. Transports,	
Chantrey.	416	Chariot.	455	Roulage et Train d'ar-	
Chants nationaux, voy.		Charité.	456	tillerie.	
Air et Marseillaise,		Charité (bureaux de), v.		Charron.	546
Parisienne, Braban-		Bienfaisance.		Charron (Pierre).	547
çonne, Chant du Dé-		Charité (frères de la).	456	Charrue.	548
part, Ça ira, God		Chariton.	458	Charte.	552
save the king, etc.		Chariton et Mélanippe.	458	Charte (grande).	555
Chants populaires.	416	Charivari.	458	Charte constitutionnelle.	556
Chanvre.	419	Charkow, v. Kharkof.		Charte normande.	563
Chaos.	419	Charlatan, Charlatanis-		Charte-partie.	563
Chape.	421	me.	459	Chartier.	564
Chapeau, v. Chapelier		Charlemagne.	460	Chartrain (Pays), v. Char-	
et Coiffure.		Charleroi.	464	tres.	
Chapeaux (faction des).	421	Charles (le nom).	465	Chartre.	564
Chapelain, v. Chapelle.		Charles-Martel.	465	Chartres (comtes de).	565
Chapelain (Jean).	422	Charles (rois de France).	467	Chartreuse (la grande).	565
Chapelet.	422	Charles (rois de Na-		Chartreux.	566
Chapelier.	423	varre).	490	Chartrier, v. Charte.	
Chapelier, v. Le Chape-		Charles (duc de Bourgo-		Charybde, v. Scylla.	
lier.		gne).	491	Chasidim.	567
Chapelle.	424	Charles (empereurs d'Al-		Chasse (écon. rur.).	567
Chapelle (musique).	424	lemagne).	493	Chasse (droit).	569
Chapelle (Claude-Em-		Charles (rois de Suède).	504	Chasse (marine).	570
manuel).	425	Charles (roi de Naples		Châsse.	571
Chaperons.	426	et de Sicile).	516	Chassé, v. Contre-danse	
Chapiteau.	426	Charles (rois d'Espa-		et Pas.	
Chapitre.	429	gne).	516	Chassé (baron).	571
Chapon.	429	Charles (rois d'Angle-		Chasselas, v. Vigne.	
Chappe (Claude).	430	terre).	522	Chasseloup-Loubat.	572
Chapped'Auteroche.	430	Charles (ducs de Savoie		Chasse-Marée.	572
Chaptal.	431	et rois de Sardaigne).	528	Chasseurs.	573
Char (antiq.).	433	Charles-Théodore, voy.		Chassie, v. OEil.	
Char (astr.), v. Ourse		Bavière.		Châssis.	573
(grande).		Charles-Frédéric.	529	Chastel (Jean).	575
Charade.	434	Charles (ducs de Lor-		Chasteler (marquis de).	575
Charade en action.	435	raine).	540	Chastelet, v. Du Chaste-	
Charançon.	436	Charles (ex-duc de		let.	
Charbon.	436	Brunswic).	532	Chasteté.	576
Charbon (méd.).	439	Charles (l'archiduc).	533	Chasuble.	576
Charbon (asphyxie par		Charles (le duc de Meck-		Chasublier.	576
le).	440	lenbourg).	534	Chat.	576
Charbonnerie, v. Car-		Charles III (ordre de).	535	Châtaigneraie (La), v.	
bonari.		Charles (J.-Alex.-Cé-		Jarnac.	
Charbonnier.	441	sar).	535	Châtaignier.	577
Charcutier.	442	Charlet.	535	Château.	578
Chardin.	443	Charlier.	537	Châteaubriand (vicomte	
Chardon.	444	Charlotte-Élisabeth.	538	de).	580
Chardonneret.	444	Charlottenbourg.	538	Châteaubriant (C ^{tesse} de).	586

TABLE DES MATIÈRES.

797

	Pag.		Pag.		Pag.
Châteauroux (Duchesse de).	587	Cheminement.	625	Chevrotain.	676
Chatel, v. Château et Duchatel.		Chemins, Chemins de fer, etc.	625	Chevrotine, v. Plomb de chasse.	
Chatel (abbé), v. Catholique Française (église)		Chemise.	634	Chézy (Antoine-Léonard de).	677
Chatelet.	588	Chemnitz.	634	Chézy (Wilhemine-Christine de).	678
Chatellenie.	589	Chemnitz (Martin).	635	Chiaramonti (musée).	679
Chatam (lord), v. Pitt.		Chenal.	636	Chiari (l'abbé).	680
Chat-huant, v. Chouette.		Chêne.	636	Chicane.	680
Chatillon ou Chastillon (maison de).	589	Chenevis (graine de).	639	Chicoracées.	681
Chatillon (congrès de).	590	Chénier (André-Marie).	639	Chien.	682
Châtiment.	591	Chénier (Marie-Joseph).	642	Chiendent.	683
Chaton, v. Fleur.		Chenille.	648	Chiennesse (droit de).	684
Chatouillement.	593	Chénopodées.	648	Chiens (astron.)	684
Chatterton.	593	Chéops et Chéphrem.	649	Chiffonnier.	684
Chaucer.	594	Cheptel.	649	Chiffres (arithmétique).	685
Chauces (les).	596	Cher (dép. du).	649	Chiffres (musique).	689
Chaudet.	596	Cherbourg.	650	Chiffres (diplom.)	689
Chaudière.	597	Cherif.	650	Chiite.	690
Chaudronnier.	597	Cherifs (dynastie des).	651	Childebert I-III, v. Mérovingiens, Clotilde, Brunehaut.	
Chauffage.	598	Chéroquois, v. Iroquois.		Childéric I-III, v. Mérovingiens.	
Chaufferette.	599	Chéronnée.	651	Chili.	690
Chauffeurs.	599	Cherson, v. Kerson.		Chiliasme, v. Millénaire (empire).	
Chauffoirs.	600	Chersonnèse ou Cherrhonèse.	652	Chiloé (Archipel de).	693
Chaulage.	600	Chérubin.	653	Chilpéric I et II, v. Mérovingiens et Frédégonde.	
Chaulieu.	601	Cherubini.	653	Chimay (princesse de).	693
Chaume.	602	Chérubins (ordre des), v. Séraphins.		Chimborazo.	694
Chaumes.	602	Chérusques.	657	Chimère.	694
Chaumette.	603	Chester.	658	Chimère (monts de la).	695
Chaumière.	603	Chesterfield (comte de).	658	Chimie.	696
Chaumont (traité de).	603	Cheval.	658	Chinchilla.	718
Chaussard.	604	Chevalerie.	660	Chine.	719
Chaussée, v. La Chaussée.		Chevalerie (ordres de), v. Ordres.		Chine (Papier de), v. Papier.	
Chaussée, v. Routes et Viabilité.		Chevalet (b. a.).	665	Chinoise (muraille), v. Chine.	
Chaussée-d'Antin.	606	Chevalet (supplice du).	666	Chinoise (langue et littérature).	732
Chaussée des Géans.	608	Chevalier.	666	Chios.	737
Chausse-trappe.	609	Chevalier, v. Le Chevalier.		Chique.	740
Chaussier.	609	Chevaliers, v. Ordre équestre.		Chirac.	740
Chaussure.	610	Chevaliers d'industrie.	669	Chiraz.	741
Chauveau-Lagarde.	611	Chevau-légers.	669	Chirographaire.	742
Chauve, v. Calvitie.		Chevaux de frise.	670	Chirographe.	742
Chauvelin (marquis de).	612	Chevecier ou Chefcier.	670	Chiromancie, v. Divination.	
Chauve-souris.	614	Chevelure, voy. Cheveux.		Chiron.	742
Chaux.	615	Chevestrage.	671	Chironomie.	742
Chaux-de-Fond (la).	617	Cheveux.	671	Chirurgie.	743
Chaves (marquis de).	617	Cheville.	673	Chirurgien militaire, v. Service de santé.	
Chazares, v. Khasars.		Chèvre (hist. nat.).	673	Chirvan.	747
Chébeck.	620	Chèvre (mécanique).	673		
Checks.	620	Chèvre (astron.), v. Cocher.			
Chef.	620	Chèvre-feuille.	674		
Chef-d'œuvre.	621	Chevreuil.	674		
Cheikh.	622	Chevreul.	675		
Cheiroptères.	622	Chevreuse (duchesse de).	675		
Chéloniens.	623	Chevron.	676		
Chemin, v. Chemins.					
Chemin couvert.	623				
Cheminée.	624				

TABLE DES MATIÈRES:

	Pag.		Pag.		Pag.
Chischkof.	747	Chœur (culte).	763	Choriste.	778
Chiwa, v. Khiva.		Chœur chez les anciens.	763	Chorographie.	779
Chiven, v. Siva.		Choiseul (famille de).	764	Chorion, v. OEuf.	
Chladni.	748	Choiseul-Stainville.	767	Choroïde, v. OEil.	
Chlamyde.	749	Choiseul-Gouffier.	769	Choron.	779
Chlapowski.	749	Choiseul-Praslin, v. Pras-		Chose jugée.	780
Chlopicki.	751	lin.		Chosroès, v. Arméniens,	
Chlorate.	755	Choisy (l'abbé).	770	Perse et Khosroès-le-	
Chlore.	755	Chokier, v. Surlet.		Grand.	
Chlorite (minér.)	755	Choléra-morbus.	771	Chou.	781
Chlorite (chim.)	756	Cholérique, v. Choléra		Chouannerie.	781
Chlorose.	756	et Tempérament.		Choucroute.	786
Chlorures.	757	Choliambe.	776	Chouette.	787
Chmielnicki, v. Khmiel-		Chomage, v. Fêtes.		Chouiski.	788
nitzki.		Chomel.	776	Chouvalof.	789
Choc.	759	Choral (chant), v. Chant		Chrématisique (la).	790
Chocolat.	760	d'église.		Chrême (saint).	790
Chocolatier.	760	Chorée.	777	Chrestomathie.	790
Choczim ou Chocim, v.		Chorége.	777	Chrétien, v. Christian.	
Khotine.		Chorégraphie.	777	Chrétien.	791
Chodkiewicz.	761	Chorévêque.	778	Chrétiens, v. Christia-	
Chœur (mus.)	761	Choriambe.	778	nisme et église.	

ADDITIONS ET ERRATA.

- T V, I^{re} partie, page 38, colonne 2, ligne 50, rayez ces mots : *ou arborescens*.
page 39, — 1, — 27, rayez ce mot : la saponaire d'O-
rient.
page 70, colonne 2, ligne 40, lisez *de la femme*, au lieu d'une
filie.
page 61, colonne 1, ligne 53, lisez 45 *conseillers* au lieu de 48.
page 139, lisez ainsi au lieu de 149.
page 180, colonne 2, art. CAVALETTO, ajoutez ce renvoi : *voy.*
CHEVALET.
page 199, colonne 2, ligne 43, lisez *chant* au lieu de *chap*.
page 210, colonne 2, ligne 7, ajoutez ce titre : Farjasse, *Vie*
de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin, etc.
Paris, 1833, 2 vol. in-8°.
page 236, colonne 1, ligne 22, lisez 2 derniers au lieu de 12.
page 259, colonne 1, ligne 14, lisez $\frac{7}{22}$ au lieu de $\frac{7}{27}$.
page 297, colonne 1, ligne 51, lisez *simplement* au lieu de *scrupuleusement*.
page 375, colonne 2, ligne 30, lisez *en proie* au lieu de *en prise*.
page 384, colonne 1, ligne 41, lisez *n'avaient été employés que*
pour.
- T. V, 2^e partie, page 483, colonne 2, ligne 45. Il s'est glissé en cet endroit une
erreur dont l'auteur de l'article n'est point responsable. Ce
qu'on dit de la conduite du comte d'Artois se rapporte à l'af-
faire de Quiberon et non à celle de l'Ile-Dieu, ou île d'Yeu,
laquelle est postérieure à la première de plusieurs semaines.
page 719. D'après M. Pauthier, dont nous n'avions pu consul-
ter encore la savante description de la Chine dans *l'Univers*
pittoresque, le nom de *tha thsing kouë*, par lequel les Ta-
tars-Mandchoux, depuis qu'ils sont maîtres de la Chine, dési-
gnent ce pays, signifie verbalement *le grand et pur empire*.
Les Chinois eux-mêmes l'appelaient *Tchoung-kouë*, royaume
du milieu, dénomination très ancienne qui ne doit pas faire
supposer que les Chinois se crussent placés au centre de la
terre. Le nom de *Tchina*, dérivé sans doute de *Thsin*, « a cours

dans toute la vaste contrée de l'Inde, même dans la presqu'île transgangétique : il a aussi prévalu en Europe depuis que les Portugais pénétrèrent dans l'empire chinois par les mers de l'Inde. »—Dans le même ouvrage on trouve une description de la grande muraille chinoise avec une figure qui la représente. Enfin M. Pauthier appelle simplement *Kiang*, fleuve par excellence, celui auquel, dans notre article, on donne le nom de *Ta-Kiang-Yandsou*.

N. B. Les fautes qui nous seraient signalées après la publication de ce volume pourront être rectifiées plus tard.